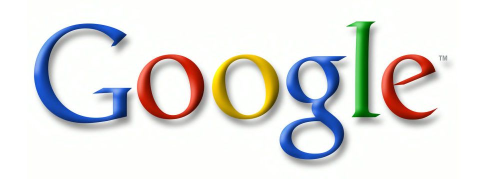
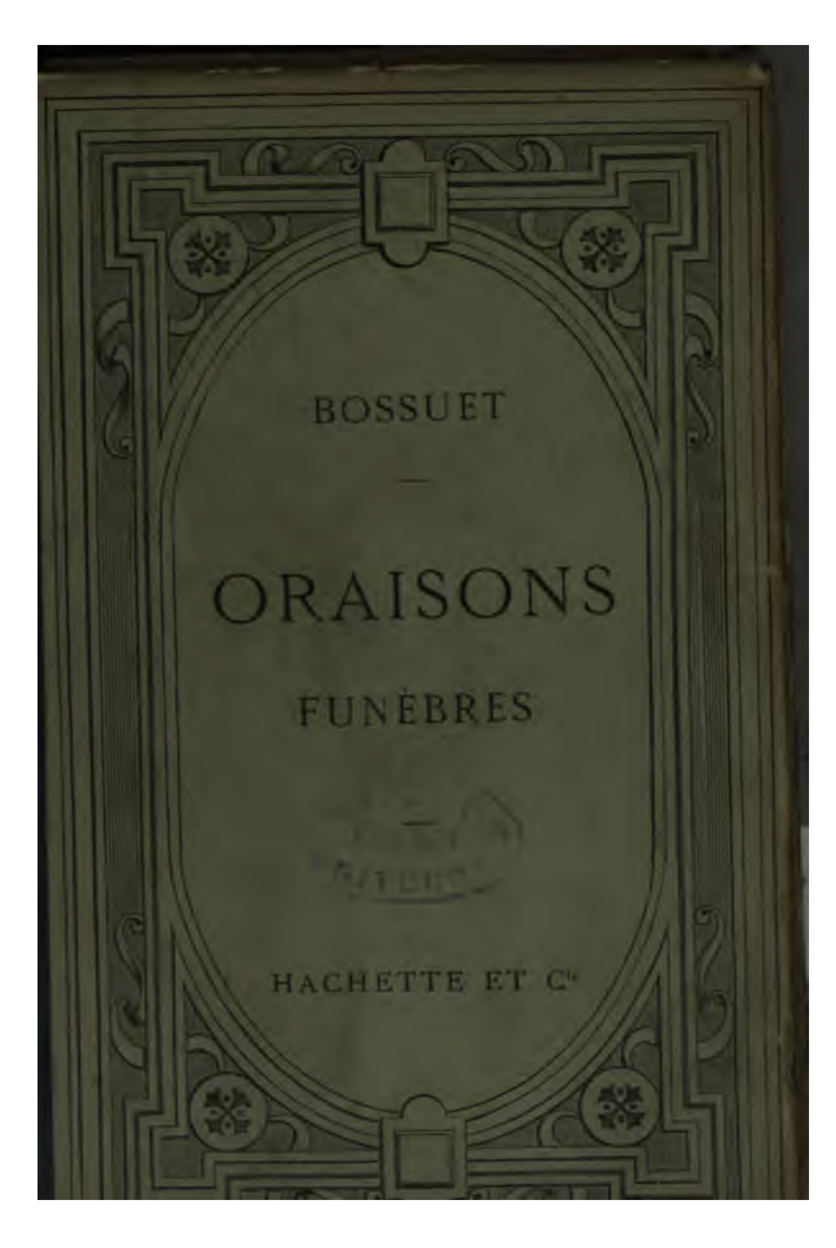



BOSSUET
ORAISONS
FUNÈBRES
HACHETTE ET Cie





BOSSUET

ORAISONS FUNÈBRES

DU MÊME AUTEUR :

Bossuet, *Sermons choisis*, texte revu sur les manuscrits de la Bibliothèque nationale, avec une introduction, des notices, des notes et un choix de variantes (5e édit.), 1 vol. in-16. 3 fr.

Bossuet historien du Protestantisme ; Étude sur l'*Histoire des Variations* des églises protestantes, et sur la Controverse entre les Catholiques et les Protestants au XVIIe siècle (2e édition). 1 vol. in-8° . . . . 7 fr. 50.

En préparation :

Bossuet, *Morceaux choisis*. 1 vol. in-18.

270. — *Imprimerie* Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.



BOSSUET

ORAISONS FUNÈBRES

PUBLIÉES

AVEC UNE INTRODUCTION, DES NOTICES, DES NOTES
ET UN INDEX GRAMMATICAL

PAR

ALFRED RÉBELLIAU
Ancien élève de l'École normale supérieure,
Agrégé des lettres,
Sous-Bibliothécaire de l'Institut.

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1897

AVERTISSEMENT

On trouvera dans ce volume non seulement les six discours classiques prononcés par Bossuet de 1669 à 1687, mais — en entier ou par extraits — les oraisons funèbres antérieures d'Yolande de Monterby, du P. Bourgoing et de Nicolas Cornet. La même raison qui, dans les recueils de sermons, assure une place aux sermons de la jeunesse de Bossuet existe pour les Oraisons funèbres : — montrer le développement progressif de son génie oratoire. — Et peut-être même cette obligation est-elle ici plus forte, si, comme il semble[1], ce fut à regret et à contre-cœur que Bossuet dut se plier à ces discours d'apparat.

La nécessité qui s'impose, dans l'éloge funèbre, de dissimuler ou de taire les défauts, d'exagérer les mérites ou les vertus du défunt, oblige à joindre à ce genre de discours des notices complémentaires. J'ai essayé d'y restituer, d'après les mémoires du temps ou les travaux modernes, le portrait plus véritable et plus complet de chacun des personnages de Bossuet — naturellement avec toutes les réserves et

1. Voir sur ce point l'*Introduction*, I.

la discrétion que réclame une édition classique. — Je n'ai pas craint de donner un assez ample développement à ces notices, d'autant qu'il n'existe point d'histoires particulières de Marie-Thérèse, d'Anne de Gonzague, ni de Le Tellier.

L'étendue donnée à ces *notices* m'a dispensé de multiplier, au bas des pages, des renseignements historiques qui, à cette place, ne peuvent être que très secs et insuffisants. Pour tout ce qui concerne le caractère même du personnage, on devra se reporter à la notice précédant l'oraison funèbre.

Les notes qui accompagnent le texte sont, pour la plupart, relatives à la langue, vocabulaire et syntaxe. Sans partager le moins du monde le dédain du commentaire littéraire destiné à faire valoir les beautés artistiques d'une œuvre, nous croyons que ce commentaire appartient à l'enseignement oral. Les questions de goût sont assez délicates, et surtout les observations auxquelles un texte donne lieu, au point de vue de l'art, sont assez nombreuses, assez difficiles à prévoir pour qu'il soit à la fois indiscret, aventureux et inutile à l'éditeur de substituer ses impressions et ses jugements aux directions du professeur.

La partie grammaticale des notes a été encore plus développée ici que dans mes précédentes éditions[1]. Dans la préparation, j'ai été très utilement et

1. Pour le commentaire *grammatical*, nous avons utilisé les *Dictionnaires du dix-septième* siècle, spécialement le diction-

intelligemment secondé par M. Le Nestour, élève de l'école des Hautes-Études; c'est à lui seul qu'appartient la rédaction de l'*Index* grammatical que nous avons jugé à propos de joindre à notre volume. Dans les endroits où la place ne nous permettait pas de mettre des notes au bas des pages, on pourra recourir à ce répertoire et y trouver les explications nécessaires. En l'absence d'un *Lexique* de la langue de Bossuet, peut-être cet index pourra-t-il être bienvenu des étudiants de l'enseignement supérieur.

naire de Richelet, dont la première édition est de 1680; celui de Furetière (1690); celui de l'Académie française, première édition (1694); les principaux ouvrages de critique grammaticale publiés depuis Vaugelas jusqu'à Bouhours; le *Dictionnaire* de Littré; le *Lexique de la langue de Corneille* de M. Godefroy; le *Lexique de Molière*, de F. Génin; les travaux de MM. Jacquinet, Lebarq et les nôtres sur la langue de Bossuet, et les *Lexiques* de La Rochefoucauld, de Mme de Sévigné, de La Bruyère, de Corneille, de Racine et de La Fontaine même, publiés par différents auteurs, sous la direction de M. Ad. Regnier, dans la collection des *Grands écrivains de la France*. Le renvoi *Forcellini* se rapporte au grand dictionnaire latin de cet auteur. — Nous avons utilisé avec fruit un certain nombre d'excellentes remarques des éditions classiques des *Oraisons funèbres* de MM. Aubert, Cahen, Gazier, de Montigny, et surtout de M. Jacquinet, qui a également édité, avec un commentaire grammatical très intéressant, le *Discours sur l'Histoire universelle*. — Les renvois « *Grands Écrivains* » se rapportent aux volumes et aux pages des éditions de la collection des *Grands Écrivains de la France* (Corneille, Racine, La Rochefoucauld, Molière, Pascal, Sévigné, Saint-Simon, La Bruyère) de la maison Hachette.

FAITS PRINCIPAUX DE LA VIE DE BOSSUET

1° 1627-1669.

Né à Dijon le 27 septembre **1627**. Élevé au collège des Jésuites de cette ville.

1642. Vient terminer ses études au collège de Navarre, à Paris.

1648. Il soutient sa *tentative* en présence du grand Condé et commence à prêcher à Paris et à Metz.

1652. Ordonné prêtre et reçu docteur, il est nommé archidiacre de Sarrebourg, dans le diocèse de Metz, où sa famille l'avait, dès son enfance, selon l'usage du temps, pourvu d'un canonicat.

1653. *Sermon sur l'éminente dignité des pauvres. — Panégyrique de saint Bernard.*

1655. Premier ouvrage de Bossuet imprimé : *Réfutation du Catéchisme de Paul Ferry*, ministre protestant de Metz. La prédication[1], les travaux du sacerdoce et l'étude des Pères de l'Église l'occupent jusqu'en **1659**, époque où il vient résider à Paris, tout en restant attaché à l'Église de Metz.

De **1659** à **1670** il continue de prêcher, parfois en province, surtout à Paris où il donne, en particulier, les stations suivantes :

1660. Carême aux Minimes.

1661. Carême aux Carmélites.

1662. Carême à la Cour.

1663. Avent aux Carmélites.

1665. Carême à Saint-Thomas du Louvre.

1665. Avent à la Cour.

1666. Carême à la Cour.

1. *Pour l'histoire* spéciale de la *prédication de* **Bossuet**, voir l'***Introduction*** en tête des *Sermons choisis* ***de Bossuet***, éd. classique Hachette.

1667. *Oraison funèbre d'Anne d'Autriche.*

1668. Avent à Saint-Thomas du Louvre.

1669. Avent à la Cour.

1669. Bossuet est nommé évêque de Condom. — *Oraison funèbre d'Henriette de France.*

2° 1670-1681.

1670. Bossuet est nommé précepteur du Dauphin. — *Oraison funèbre d'Henriette d'Angleterre.*

1671. *Exposition de la doctrine catholique* sur les matières de controverse avec les protestants.

1671. Bossuet est élu membre de l'Académie française.

Bossuet, abandonnant la prédication, se consacre dès lors à ses fonctions de précepteur du Dauphin, et, à l'exemple des Jansénistes de Port-Royal, il prépare de grands ouvrages de controverse en vue de la réunion des calvinistes de France à l'Église catholique gallicane.

1670-1679. Il rédige, soit en vue, soit à propos de l'instruction du fils de Louis XIV, divers ouvrages de grammaire, d'histoire (*Histoire de France* jusqu'à 1661; *Discours sur l'Histoire universelle* depuis la création du monde jusqu'à Charlemagne, etc.), de philosophie (*Traité de Logique, Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même, Traité du libre arbitre*, etc.), de politique (*Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte*), etc.

1675. *Sermon pour la Profession de Mlle de la Vallière.*

1678. Bossuet fait détruire l'*Histoire critique de l'Ancien Testament*, de l'oratorien Richard Simon.

1678. Conférence de controverse avec le ministre protestant Claude, publiée seulement en **1682**.

1679. Lettre latine au pape Innocent XI, *de Institutione Delphini*, où Bossuet explique ce qu'il a fait pour son élève.

1680. Bossuet est nommé aumônier de la Dauphine.

1681. Il est nommé évêque de Meaux, et prononce le *Sermon*

sur l'Unité de l'Église à l'ouverture de l'Assemblée générale du clergé où fut rédigée, sous ses auspices, la *Déclaration* dite *des Quatre Articles* sur les libertés de l'Église gallicane. — Publication du *Discours sur l'Histoire universelle.*

3° 1682-1704.

C'est l'époque où Bossuet, âgé déjà de cinquante-cinq ans, publie la plupart de ses ouvrages. Quoique résidant assidûment à Meaux, il fait de fréquents voyages à Paris.

1682. *Traité de la Communion sous les deux espèces.*

1683. *Oraison funèbre de Marie-Thérèse.*

1685. *Oraison funèbre d'Anne de Gonzague.*

1686. *Oraison funèbre de Michel Le Tellier.*

1687. *Oraison funèbre du prince de Condé.*

1688. *Histoire des Variations des Églises protestantes* depuis la Réforme de Luther jusqu'au XVIIe siècle.

1689. *Explication de l'Apocalypse.*

1689-1691. *Avertissement aux protestants.*

1691. *Défense de l'Histoire des Variations.*

En même temps, Bossuet s'occupe activement de l'administration de son diocèse; il fait rentrer dans l'obéissance à l'autorité épiscopale le monastère de femmes de Jouarre; il entretient avec plusieurs religieuses de son diocèse une correspondance spirituelle active (lettres à la sœur Cornuau, à Mme d'Albert de Luynes, etc.).

1691-1694. Correspondance avec Leibniz au sujet de la réunion des Églises catholique et luthérienne.

1694. *Lettre* au P. Caffaro *sur les spectacles* et publication des *Maximes et réflexions sur la comédie.* — Commencement des débats sur le Quiétisme.

1695-1699. Écrits contre Mme Guyon, Fénelon, et les « nouveaux mystiques » : *Instruction sur les états d'oraison* (1697), *Relation sur le Quiétisme* (1698), *Mystici in tuto.* Bossuet,

appuyé par Louis XIV, par Mme de Maintenon et par le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, obtient du Saint-Siége, après quatre années de négociations laborieuses, la condamnation de Fénelon.

1697. Bossuet est nommé conseiller d'État d'Église.

1698. Correspondance de Bossuet avec Lamoignon de Basville et les évêques du Midi sur les mesures à prendre à l'égard des « nouveaux catholiques ».

1699-1701. Reprise de la correspondance pour la réunion à l'Église romaine des Protestants d'Allemagne.

1700. Bossuet préside l'assemblée du clergé et y combat les maximes relâchées des Casuistes sur la morale.

Il compose pour son diocèse plusieurs *Catéchismes*. — Il prêche fréquemment soit à Meaux, soit dans les paroisses ou dans les couvents de son diocèse.

1700-1701. *Instruction pastorale sur les promesses de J.-C. à son Église*, adressée aux protestants nouvellement convertis du diocèse de Meaux.

1700-1704. Bossuet travaille à réfuter les nouveaux écrits de Richard Simon sur l'Ancien et le Nouveau Testament et sur les Saints Pères. Il revoit le *Discours sur l'Histoire universelle* et compose la *Défense de la Tradition et des Saints Pères*, qui, comme plusieurs autres ouvrages (le *Traité de la concupiscence*, les *Méditations sur l'Évangile*, les *Élévations sur les Mystères*, la *Defensio declarationis cleri gallicani*, la *Politique sacrée*, les *Lettres* d'affaires ou de direction spirituelle, les *Sermons*, etc.), ne devaient paraître qu'après sa mort, publiés dans le courant du XVIIIe siècle, soit par son neveu, l'abbé Bossuet, soit par les Bénédictins Blancs-Manteaux, soit par d'autres éditeurs.

1704. Bossuet qui, depuis deux ans, souffrait de la pierre meurt à Paris.

INTRODUCTION

BOSSUET
ET L'ORAISON FUNÈBRE

I. — L'ORAISON FUNÈBRE EN FRANCE EN 1650; LA THÉORIE DU GENRE. — ANTIPATHIE DE BOSSUET POUR CETTE ESPÈCE DE DISCOURS. — PLACE DES *Oraisons funèbres* DANS SA CARRIÈRE D'ORATEUR.

Vers 1650, quand Bossuet commença de prêcher, le genre de l'oraison funèbre était fort à la mode. Très éprise de l'éloquence sous toutes ses formes, la société polie d'alors courait partout aux beaux discours, et ceux auxquels donnait lieu un mort illustre offraient un régal particulièrement doux aux admirateurs de Balzac et de Voiture, de Mlle de Scudéry et de Corneille. En effet, les prédicateurs catholiques, dont cet engouement du public français pour la parole peuplait les auditoires, n'hésitaient pas à complaire aux goûts affirmés de leurs contemporains pour l'élégance fleurie, la noblesse grandiose, les pompes et les finesses du bien-dire. Les Godeau, les Ogier, les Bertier, les Grullié, les Cohon, les Lingendes, les Senault[1] rivalisaient, en ce sens, de prévenances pour leur temps. François Ogier ne fait pas de difficulté d'avouer, en 1652, que les panégyriques « ne sont institués et introduits que pour l'ostentation, le divertissement et la pompe ». Et de ce principe il déduit loyalement toutes les conséquences : « Les choses de ce genre doivent être en un excellent degré de bonté, de *beauté et de perfection*. La nécessité se contente de ce qui lui fait besoin...; *le plaisir veut l'abondance, la richesse, la super-*

1. Voir sur ces prédicateurs : l'abbé Lezat, *La prédication sous Henri IV*; l'abbé Hurel, *les Orateurs sacrés à la cour de Louis XIV*, t. I, et surtout P. Jacquinet, *Des Prédicateurs au* XVII° *siècle avant Bossuet* (2° édition, Eug. Belin, 1885), ouvrage très remarquable.

fluité, l'appareil. Un pauvre affamé se contente de pain : le riche délicat veut *des viandes exquises....* La commodité ne veut que ses aises : l'ostentation veut *un char de triomphe, un appartement superbe, un palais enchanté.* Ainsi en est-il du panégyrique, qui est comme un *tournoi* et une *montre*[1].... Il est nécessaire que l'orateur emploie en cette occasion *tout son art et toutes les fleurs de son éloquence* : autrement il ne connait pas son sujet et frustre l'espérance de ses auditeurs[2] ». Voilà l'idéal, voilà la théorie de l'oraison funèbre quand Bossuet l'aborda. Nous allons voir qu'il la conçut tout autrement.

Mais d'abord observons qu'à lire ses premiers essais en ce genre, il paraît bien qu'il n'y portait qu'un médiocre enthousiasme. Un des maîtres alors les plus renommés de la chaire, et l'un des plus dignes précurseurs de la grande génération du règne de Louis XIV, le Père Senault l'oratorien, trouvait lui-même — tout grave qu'il était — très légitime qu'un prédicateur se complût dans les panégyriques : c'est « le dernier effort de l'éloquence et l'orateur se couronne lui-même quand il compose des guirlandes pour les autres[3] ». On peut constater aisément que ces triomphes d'apparat ne furent pas le rêve de Bossuet. C'est à près de trente ans seulement[4] qu'il prononça sa première oraison funèbre, et sans entrain. Je veux bien que l'éloge de l'abbesse Yolande de Monterby, morte pleine de jours sans avoir rien fait que de bien administrer son couvent, ne fût pas pour échauffer violemment la verve d'un orateur. Mais il y a plus : c'est de l'utilité même de l'oraison funèbre que Bossuet se montre dès lors très peu pénétré, et quand il essaie de justifier à ses propres yeux la besogne qu'il va faire, il ne peut se tenir d'en donner, d'arrivée, une définition entièrement contraire à celle de François Ogier. Il refuse d'admettre que, « quand l'Église ouvre la bouche des prédicateurs dans les funérailles de ses enfants », ce soit « pour accroître la pompe du deuil par des plaintes étudiées, ni pour satisfaire l'ambition des vivants par de vains éloges des morts ». Six ans plus tard, le début de l'oraison funèbre du P. Bourgoing n'est pas

1. Une parade. Une revue de troupes s'appelait, au XVIIe siècle, une *montre*.

2. Préface des *Actions publiques de François Ogier, prêtre et prédicateur*, 1652.

3. Préface des *Panégyriques des Saints* du Père François Senault, 1655-1658.

4. De même, Bourdaloue ne prononça qu'à cinquante et un ans sa première oraison funèbre.

moins explicite : « Je vous avoue, déclarait-il en commençant, que j'ai coutume de plaindre les prédicateurs lorsqu'ils font les panégyriques funèbres des princes et des gens du monde.... La licence et l'ambition, compagnes *presque inséparables* des grandes fortunes..., l'intérêt et l'injustice, *toujours* mêlés trop avant dans les grandes affaires du monde, font qu'on marche parmi des écueils, et il arrive *ordinairement* que Dieu a si peu de part dans de telles vies qu'on a peine à y trouver quelques actions qui méritent d'être louées par ses ministres. » Impossible de déclarer avec plus de candeur une antipathie d'ailleurs motivée.

Pourtant elle allait lui incomber assez souvent, cette besogne qui lui agréait si peu. Déjà sa situation à Metz lui avait valu d'y être chargé[1], entre les oraisons funèbres de Mme de Monterby et du P. Bourgoing, des louanges d'un certain Henri de Gornay. Ses succès oratoires à Paris et ses liens avec le Collège de Navarre[2] le désignèrent, en 1663, pour célébrer, non sans danger d'offenser bien des oreilles, le grand maître de Navarre, Nicolas Cornet, que les luttes des Jansénistes et des Jésuites avaient mis fort en vue. Il était encore plus scabreux de prononcer, comme la reine le lui demanda en 1667, l'éloge d'Anne d'Autriche, qui n'avait pas toujours été la femme prudente et sainte des dernières années de sa vie, et dont, par ailleurs, la régence n'était pas trop aisée à rappeler devant tant de survivants des deux Frondes[3]. Mais la notoriété croissante de Bossuet et ses attaches avec la Cour l'exposaient désormais de plus en plus à ces obligations délicates (oraisons funèbres d'Henriette de France, 1669, d'Henriette d'Angleterre, 1670, de Marie-Thérèse, 1683, d'Anne de Gonzague, 1685, de Le Tellier, 1686, de Condé, 1687). Et sans doute, il n'eût tenu qu'à lui, dans ses fonctions de pré-

1. En 1658, octobre ou novembre. — Il ne subsiste de cette oraison funèbre qu'une rédaction très incomplète. Le manuscrit est au collège des Oratoriens de Juilly.

2. Voir Floquet, *Études sur la vie de Bossuet*, t. I; Gandar, *Bossuet orateur*.

3. Par une dérogation à la coutume, des oraisons funèbres furent prononcées au service de « bout de l'an » d'Anne d'Autriche. La reine Marie-Thérèse désigna Bossuet pour parler de sa belle-mère — dans la chapelle des Carmélites de la rue du Bouloi qu'elles affectionnaient toutes deux particulièrement — le 18 janvier 1667. L'orateur, dit la *Gazette de France*, parla « avec beaucoup d'éloquence, beaucoup de force, et son auditoire a été ravi non moins que touché ». Il avait pris pour thème général de son développement « la crainte de Dieu », avec ce texte d'Isaïe (XXXIII, 6) : *Timor Domini ipse est thesaurus ejus*.

cepteur du Dauphin et d'aumônier de la Dauphine, d'en assumer encore plusieurs autres. Il n'accepta que celles dont la reconnaissance, l'amitié[1] ou des ordres supérieurs le chargeaient[2].

Ajoutons qu'il n'attachait pas plus de prix à ces discours — forcément plus travaillés pourtant — qu'à ses sermons de tous les jours. Il ne semble même pas que les premières oraisons funèbres furent plus soignées par lui qu'une homélie ordinaire. Celle d'Yolande de Monterby n'est pas terminée dans le manuscrit. Celle de Henri de Gornay n'est qu'une esquisse, et, au moins pour la seconde partie, qu'une suite de notes en vue de l'improvisation. Pour celles du père Bourgoing et de Nicolas Cornet, il ne prit pas garde de conserver le manuscrit, bien que les sujets en fussent assez importants au point de vue ecclésiastique. Ce qui se passa pour l'oraison funèbre d'Anne d'Autriche est encore plus notable. Nous possédons, imprimés, un bon nombre de panégyriques de cette princesse. Il n'y en a peut-être qu'un seul qui n'ait pas été publié — celui que Bossuet prononça. — Et le manuscrit même en paraît perdu. Si, un peu plus tard, il consent à faire paraître les oraisons funèbres des deux Henriette[3], c'est par obéissance, et quand

1. Anne d'Autriche avait témoigné à Bossuet, depuis qu'elle l'avait entendu dans un voyage à Metz, en 1658, beaucoup d'intérêt. — Ce fut l'affection d'Henriette d'Angleterre qui souhaita de lui le panégyrique de sa mère, et qui, ensuite, lui valut d'être chargé par Philippe d'Orléans de l'éloge de sa femme. — Les relations amicales de Bossuet avec la famille de Condé l'obligèrent à louer d'abord la princesse palatine (cf. plus loin, p. 294-296), puis, ce qu'il fit sans répugnance vu leur sympathie mutuelle, Condé lui-même. De même, il avait eu pour camarade d'études et il avait gardé pour ami Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, fils du chancelier.

2. Dans une lettre du 2 août 1685 à Mme de Beringhen, l'abbesse, alors nouvelle, de Faremoustier, Bossuet s'engage à faire l'oraison funèbre de l'abbesse défunte, et il la prononça sans doute en septembre de cette année. — L'abbaye de Faremoustier était dans le diocèse de Meaux. — Nous ne possédons pas ce discours de Bossuet, non plus que deux allocutions prononcées par lui, l'une le 26 avril 1690, au Val-de-Grâce, en déposant sur l'autel le cœur de la Dauphine, dont il était l'aumônier, l'autre le 1er mai, à Saint-Denis, en remettant aux religieuses le corps de la princesse.

3. Les deux oraisons funèbres d'Henriette de France et d'Henriette d'Angleterre furent d'abord imprimées (in-4°) séparément, chez Cramoisy, en 1669 et 1670, rééditées en 1672, puis en 1680, chez le même Cramoisy, dans une édition in-12 « qui est regardée comme un chef-d'œuvre d'impression ». Les suivantes furent aussi imprimées, d'abord séparément, puis réunies, en 1689, dans un seul volume in-12, chez Dezallier, avec des corrections de Bossuet. C'est ce texte, le der-

il les envoie à Rancé, il s'excuserait presque, si les sujets n'en étaient pas si touchants pour l'âme chrétienne, d'adresser des productions de ce genre au plus austère de ses amis[1].

A entendre les détracteurs, et aussi les admirateurs maladroits de Bossuet, l'oraison funèbre aurait été pour lui le travail préféré, celui où le portait son goût, où son talent oratoire se déployait avec le plus de spontanéité et de joie. On voit qu'il n'en est rien, et que, s'il y a réussi, il ne paraît pas s'y être plu. Bossuet, dans le cours de sa carrière si remplie, a fait bien des besognes, et, presque toujours, des besognes qu'il ne choisissait pas, qu'il acceptait par devoir de chrétien et de prêtre; et jamais, parmi tous ces travaux qu'il s'imposait en vue des nécessités pressantes et changeantes de l'Église, il ne se plaignit que d'un seul — des *oraisons funèbres* — comme d'un travail « peu utile[2] », nous dit son secrétaire, travail qu' « il n'aimait pas naturellement », et dont son bon sens chrétien apercevait trop les servitudes nécessaires.

II. — DE L'INSINCÉRITÉ OBLIGATOIRE DU GENRE DE L'ORAISON FUNÈBRE. — INEXACTITUDES, OMISSIONS, EXAGÉRATIONS NÉCESSAIRES DES *Oraisons funèbres* DE BOSSUET.

Je dis servitudes « nécessaires », et il devrait suffire de le dire en passant : il ne faut pas beaucoup de réflexion pour

nier revu par Bossuet, que nous reproduisons.

1. « Je vous envoie deux oraisons funèbres qui, *parce qu*'elles font voir le néant du monde, peuvent avoir place parmi les livres d'un solitaire; *en tout cas* on peut les regarder comme deux têtes de mort assez touchantes. » *Lettres diverses*, XCIX (à l'abbé de la Trappe).

2. L'abbé Le Dieu, secrétaire de Bossuet, *Mémoire sur la vie de Bossuet* publié par l'abbé Guettée, p. 182. — On a relevé avec raison (Jacquinet, édit. du *Discours sur l'Hist. univ.*, p. 462) le passage suivant de ce *Discours* : « ...Il n'était pas permis de louer indifféremment tous les morts; il fallait avoir cet honneur par un jugement public. Aussitôt qu'un homme était mort, on l'amenait en jugement. L'accusateur public était écouté. S'il prouvait que la conduite du mort eût été mauvaise, on en condamnait la mémoire, et il était privé de la sépulture. Le peuple admirait le pouvoir des lois qui s'étendait jusqu'après la mort, et chacun, touché de l'exemple, craignait de déshonorer sa mémoire et sa famille. Que si le mort n'était convaincu d'aucune faute, on l'ensevelissait honorablement; on faisait son panégyrique, mais sans y rien mêler de sa naissance. » L'authenticité de cette coutume est très douteuse (cf. plus loin, p. XVII, n. 1), mais l'importance que Bossuet y attribue est assez significative.

s'en convaincre. Mais comme, trop souvent, la critique, sans tenir compte de ces nécessités, a rejeté sur Bossuet des inconvénients dont il ne pouvait mais, et dont « le genre » est responsable ; — comme de nos jours encore, quand on veut diminuer cette grande gloire, c'est au « panégyriste », au « thuriféraire », à l'« adulateur » que l'on s'attaque en alléguant les oraisons funèbres, — il importe d'insister sur les raisons qui condamnent forcément les discours de cette sorte à beaucoup d'inexactitude et d'insincérité.

Raison d'humanité, d'abord. Quelque indigne de regrets ou même d'estime que l'on suppose la personne qui vient de mourir, il a pourtant toujours paru aux hommes que le fait même d'être retranché du nombre des vivants doit effacer les antipathies et faire taire les sévérités de ceux qui restent. Le « respect de la mort », comme on l'appelle, s'est toujours imposé et s'imposera probablement toujours aux hommes parce qu'il y entre deux sentiments également forts : une honorable répugnance à dire du mal de celui qui n'est plus là pour se défendre, une louable aversion pour une franchise tardive qui ressemblerait à de la lâcheté, — et d'autre part, une pitié sympathique, — mêlée d'un retour peut-être un peu égoïste sur nous-mêmes — pour un de nos semblables, vaincu aujourd'hui dans la même lutte où une force inévitable nous vaincra demain. Si la sagesse populaire déclare qu' « on ne doit aux morts que la vérité », la sensibilité populaire se refusera toujours à admettre que cette justice ne souffre pas de délai et qu'il la faille revendiquer publiquement en face même du cercueil[1].

1. Il serait téméraire d'alléguer à l'encontre la coutume des Egyptiens que Bossuet loue et semble envier dans le *Discours sur l'Histoire universelle* (voir plus haut, p. XVII, n. 2). Bossuet traduit et cite Diodore de Sicile, lequel ne fait que copier, en cet endroit, le roman historique d'Hécatée d'Abdère. Or Hécatée — nous écrit à ce sujet le maître de l'égyptologie contemporaine, M. Maspero — a transporté ici-bas le jugement de l'âme qui se faisait dans l'autre *monde.* « *C'est* une question de savoir (cf. Maspero, *Etudes égyptiennes*, t. I, p. 129-130) si pendant les cérémonies de l'enterrement on ne jouait pas la scène du jugement, comme on en jouait beaucoup d'autres. Hécatée serait alors excusable d'avoir raconté ce jugement comme quelque chose de réel. Mais le jugement dont il parle aurait été, selon lui, une véritable action judiciaire avec incertitude du résultat, tandis que, *dans la réalité, le jugement des funérailles était apparemment un rite sans sanction.* »

Raison de convenance sociale, ensuite, à l'égard des vivants attachés au disparu par les liens du sang ou de l'amitié. La meilleure réponse que l'on pourrait faire, sans doute, aux critiques intransigeants dont l'indulgence des panégyriques révolte le puritanisme, c'est de les prier d'imaginer pour Anne de Gonzague ou le prince de Condé une oraison funèbre très différente de celle de Bossuet, tout en se souvenant qu'ils auraient eu, comme lui, pour auditeurs le fils de Condé et les filles d'Anne de Gonzague.

Raison spéciale, enfin, au caractère religieux de l'oraison funèbre. Qu'à la rigueur un orateur laïque dans une cérémonie laïque puisse, quelque peu, s'ériger en juge[1]; qu'il ose rappeler le mal à côté du bien, qu'il hasarde quelques restrictions à l'éloge, cela se conçoit encore, et que dans ce cas l'on ne soit pas trop choqué d'une franchise au moins voilée. C'est un homme qui parle d'un homme et n'en peut dire que ce qu'il en sait. Mais le prêtre, à quelque communion qu'il appartienne, a un autre rôle. Il parle au nom d'un Dieu qu'il doit représenter plus encore comme clément que comme juste et dont il doit toujours préjuger, dans le doute, la mystérieuse miséricorde. Il doit supposer effacés par la vertu du sacrement, ou même seulement par le remords, les fautes ou les imperfections du défunt, et que ce repentir, si tardif qu'il ait pu être, est venu abolir le passé. Il semble qu'il y aurait pour un prêtre chrétien une sorte de contradiction et d'inconvenance professionnelle à ne pas admettre l'hypothèse d'une réconciliation suprême; et, par conséquent, il a plus que le droit — le devoir, — de considérer, abstraction faite du mal oblitéré, la portion de bien effectif que l'histoire du personnage peut lui offrir.

De plus, en tout ceci, nous admettons que ce mal qu'il omet, le panégyriste le voit et le connaît distinctement; que ce bien qu'il publie et qu'il célèbre, il n'y croit pas. Mais qu'on veuille bien faire encore ces deux dernières remarques : d'un côté, qu'il doit arriver souvent — et pour Bossuet, ce fut plus d'une fois le cas — que l'orateur croie de bonne foi aux excellentes qualités de la personne qu'il célèbre, et qu'ami personnel du mort il se fasse sincèrement illusion sur son mérite

1. Par exemple dans les « Éloges » ou « Notices » académiques composés, d'ailleurs, le plus souvent, assez longtemps après la mort du personnage. Voir pour le XVIII[e] siècle ceux de d'Alembert.

ou sa vertu; — d'autre part, qu'il ignore véritablement les tares intimes de son héros. — Quelque élémentaire que puisse paraître cette réflexion, il est opportun, croyons-nous, de repenser parfois que les contemporains peuvent bien n'être pas aussi complètement édifiés que la postérité sur les faiblesses de certains personnages publics, que les médisances posthumes de leurs contemporains ou les impitoyables curiosités de leurs descendants n'ont pas encore dévoilées. Et j'ose dire qu'il convient tout particulièrement d'appliquer cette observation de sens commun à un homme comme Bossuet, qui, tout mêlé qu'il ait pu être aux grandes affaires et au grand monde, y a néanmoins porté un rare désintéressement des petites choses, une incuriosité dédaigneuse de l'histoire secrète de son temps, et une sorte de candeur, si délibérément éloignée des intrigues de la vie de cour, qu'elle y parut plus d'une fois dépaysée et maladroite[1].

Et voilà pourquoi il serait déraisonnable de chercher dans

1. « A cette éducation si complète — remarque très justement M. Brunetière, — il devait manquer malheureusement quelque chose dont le manque s'est fait plus d'une fois sentir dans la vie de Bossuet : c'est une certaine expérience, une certaine connaissance pratique du monde et de la vie. » « Il est plus facile, a dit La Rochefoucauld, de connaître l'homme en général que les hommes en particulier » ; et, au XVIIe siècle, il n'y a pas de grand écrivain de qui l'observation soit plus vraie que de Bossuet. Aussi ne l'a-t-on jamais accusé, comme Bourdaloue, d'avoir fait dans ses *Sermons* des « portraits » ou des « caractères », et on aurait quelque peine à tracer, d'après sa prédication, la peinture ou l'image de la société de son temps. C'est qu'en effet à Metz, à Paris, à Versailles, il a traversé ou côtoyé le monde ; on ne peut pas dire qu'il y ait vécu comme Pascal, et — ce qui supplée quelquefois à l'expérience directe et personnelle de la vie — il *ne semble pas* non plus que, comme *Bourdaloue, il ait beaucoup* confessé. Bien des choses qui ne s'apprennent qu'au contact et dans la fréquentation des hommes, lui sont ainsi demeurées étrangères. Trop différent en cela de Fénelon, si « homme du monde », observateur si pénétrant, on pourrait presque dire ironique, et politique si délié, au contraire, Bossuet a gardé toute sa vie de son éducation de lévite un fond de timidité, d'inexpérience et de gaucherie même. C'est ce qui explique la médiocrité de sa fortune, quand on la mesure à la rectitude de son caractère.... De là aussi des mésaventures, des maladresses, des « complaisances », d'apparentes complaisances que peut-être lui a-t-on trop durement reprochées. Des choses du monde et de la cour, Bossuet n'a jamais vu que ce qu'on lui en a laissé voir ou fait voir ; — et il est vrai que ce n'est pas assez pour un évêque, pour le précepteur d'un dauphin de France et pour un conseiller d'État. » (Art. Bossuet de la *Grande Encyclopédie*.) Cette vue sur le caractère de Bossuet se vérifie continuellement par l'étude de sa vie.

les oraisons funèbres de Bossuet une histoire complète, rigoureuse, impartiale. Que l'on ne s'attende pas à y trouver les portraits exacts et complets des personnages dont il parle, ou, pour mieux dire, qu'il « célèbre »; — que l'on ne se scandalise point d'être obligé de les rectifier et de les compléter à l'aide d'autres documents[1]. Qu'il soit bien entendu que Bossuet a toujours « coulé légèrement sur les défauts » de ses personnages — comme le chanoine Hermant[2] l'observait déjà dans l'oraison funèbre du P. Bourgoing. — Dans l'oraison funèbre d'Henriette d'Angleterre, ce ne sera que par quelques traits de la plus discrète circonspection qu'il rappellera, ce que tout le monde savait, les frivolités et les vanités de la pauvre princesse. Dans l'oraison funèbre de Condé, ce sera dans des périphrases d'une majestueuse ampleur qu'il enveloppera, de façon à les couvrir, la défection et la trahison du prince; — et, bien loin de lui reprocher de n'avoir pas été plus précis, nous nous étonnerons plutôt qu'il l'ait été autant[3]. Car Bossuet n'insiste pas sur le blâme, mais il indique loyalement — plus d'une fois — les endroits où le blâme peut s'appliquer. C'est déjà beau. Et nous ne lui reprocherons même pas avec Voltaire d'avoir laissé complètement dans l'ombre, en louant Le Tellier, les faces inquiétantes et douteuses d'un courtisan trop

1. C'est ce que nous avons essayé de faire, au moins en partie, dans les *Notices* dont chaque oraison funèbre est précédée.

2. *Mémoires inédits*, cités par A. Gazier, édit. des *Oraisons funèbres*.

3. Un éditeur des *Oraisons funèbres* a pu dire : « Qu'on lise l'oraison funèbre d'Anne de Gonzague, celle de Le Tellier, celle du grand Condé : là où Fléchier, Mascaron, où Bourdaloue lui-même s'épuisent en précautions oratoires et tournent, à force d'adresse, des écueils qu'ils n'osent franchir, Bossuet marche librement; ses souvenirs ne le troublent pas; il raconte les faits, il nomme les acteurs et les juge; sa seule franchise le soutient ». (C. Aubert, *Notice*, p. XXVI.) Cette appréciation est inexacte pour l'oraison funèbre de Le Tellier, pour qui Bossuet n'a pas un mot de blâme, même indirect; elle est juste pour les oraisons funèbres d'Anne de Gonzague et de Condé. — On observera également que par l'effet de la même loyauté, courageuse jusque dans cette discrétion qu'on lui reproche, Bossuet n'évite jamais de toucher aux points délicats qui étaient seulement *à côté* de l'éloge de ses personnages et auxquels il eût pu se dispenser de toucher. Parlant d'Henriette de France, qui l'obligeait à parler de ces « nuages qui avaient paru au commencement » dans l'affection mutuelle de Charles Ier et de sa femme (cf. plus loin, p. 82 et p. 59-61)? Et dans l'oraison funèbre de Marie-Thérèse il lui était permis et possible de louer la femme de Louis XIV sans parler de sa prudence à « calmer des passions

ment heureux pour avoir été constamment honnête. à la place de Bossuet, n'aurait ni pu, ni dû, ni voulu en aire plus que lui[1].

Et de même, on verra sans surprise Bossuet appuyer, souvent, d'une façon que nous jugeons excessive, sur les mérites de ses héros, s'évertuer, avec une bonne volonté ingénieuse à creuser les motifs d'éloges que leurs vies pouvaient lui fournir. — Motifs bien rares, parfois, et bien maigres. Quand la duchesse d'Orléans mourut, les plus modérés convenaient que « la matière était fort stérile[2] ». Quand la Dauphine se sentit mourir : « Que pourrez-vous dire de moi? » disait-elle elle-même à son aumônier : « je n'ai rien fait qui mérite d'être dit[3] ». — Des miettes de bien parsemées dans ces vies trop souvent si vides, Bossuet a fait le plus habile emploi, mais non sans les amplifier. Le relief grossit les choses. Sans doute les qualités du *cœur* de Condé étaient réelles, et un fonds de générosité chevaleresque éclatait chez lui parmi la grandeur; mais sans doute aussi ce « cœur » était loin d'avoir la douceur affectueuse, sympathique, presque touchante que Bossuet lui a prêtée.

Là, il est vrai, c'est un des cas où l'aveuglement honorable de l'ami secourait à propos l'orateur. Mais la plupart du temps, ne craignons pas de constater que cette exagération des bonnes qualités tient à d'autres causes que les illusions d'une amitié trop bienveillante ou que l'ignorance de la vie et du caractère de ses

violentes qu'une résistance emportée ne ferait qu'aigrir ». (Cf. plus loin, p. 230 et p. 209 et suivantes.) Et l'on comprendra mieux le mérite qu'a eu Bossuet à parler fréquemment et librement de la Fronde (Oraisons funèbres d'Anne de Gonzague, de Le Tellier et de Condé), quand on lira ce passage de Mascaron dans l'oraison funèbre du chancelier Séguier : « Je n'ose, messieurs, vous convier de tourner les yeux d'un autre côté pour voir un théâtre plus fameux d'une action encore plus éclatante et plus fameuse (Paris pendant la Fronde). Épargnez-moi la peine de dire les *noms, le temps, le lieu et les acteurs; n'ayons pour ce temps* funeste que des larmes et un silence profond ; *lacrimas civilibus armis secretumque damus.* Ne regardons point la chose comme arrivée; ne descendez que de loin et en passant sur les applications odieuses; *permettez-moi de ne parler qu'en énigmes*, et ne vous efforcez point de grâce d'en trouver le mot. » Cf., plus loin, un passage analogue de Bourdaloue, dans les notes de l'*Oraison funèbre* de Condé.

1. Cf. Voltaire, *Siècle de Louis XIV*.

2. *Journal* d'Olivier Le Fèvre d'Ormesson, éd. Chéruel, t. II, p. 600.

3. Bussy-Rabutin, lettre du 5 mars 1690.

héros. Bossuet, en effet, a dû avoir les moyens, sinon pour toutes ses oraisons funèbres, au moins pour quelques-unes d'entre elles, de connaître au vrai le personnage dont il avait à parler. Ainsi en ce qui concerne Henriette de France.

Sur l'ordre de la duchesse d'Orléans, Mme de Motteville, qui avait été l'amie confidente de la veuve de Charles Ier comme d'Anne d'Autriche, rédigea, pour l'usage du prélat, un mémoire destiné à l'instruire dans le détail de l'existence publique et privée de la reine d'Angleterre[1]. Ce mémoire, Bossuet en a usé visiblement[2]; assez souvent il a « suivi pied à pied le récit[3] ». Parfois même, il s'en est inspiré non seulement pour les faits, mais pour les idées. « En écrivant ces lignes qui devaient passer sous les yeux de M de Condom, », Mme de Motteville, d'ailleurs femme de très grand esprit et écrivain distingué, « avait fait son possible pour s'élever en quelque sorte au-dessus d'elle-même », et ses remarques ont eu le mérite de suggérer à Bossuet quelqu'une de ces envolées de pensée et d'éloquence dont le discours abonde. « Il a tiré parti de bien des traits que Mme de Motteville, avec une sagacité remarquable, indiquait et soulignait elle-même[4]. »

1. Le manuscrit, autographe, de ces « Mémoires », qui se trouve aux Archives nationales (musée, vitrine 58), a été publié avec des notes en 1880 par M. G. Hanotaux, pour la *Camden Society* de Londres.

2. Mme de Motteville, *Mém.*, éd. Hanotaux, p. 25 : « La reine se mit à leur tête et commanda l'armée. » Bossuet : « Elle marche comme un général à la tête d'une armée royale. » — Mme de Motteville (p. 22) : « Elle s'occupa à gagner des créatures au Roi, et particulièrement le maire de Londres qui d'ordinaire a grand crédit dans Londres et parmi le peuple. » Bossuet : « Elle avait encore gagné le maire de Londres, dont le crédit était grand », etc.

3. G. Hanotaux, p. 10, 11.

4. Mme de Motteville, *Mém.* publié par G. Hanotaux, p. 25 : « La Reine d'Angleterre envoya l'argent au Roi son mari, et notre Reine lui en redonna d'autre et reçut cette princesse affligée avec toute la bonté qu'elle méritait qu'on eût pour elle. » Et elle écrivait en marge de ce passage : « Il ne faut pas oublier de marquer cet endroit à l'avantage de la feue reine mère et louer l'union de ces deux grandes Reines. » Cf. Bossuet, plus loin, p. 116 : « Ce n'est pas que la France ait manqué à la fille de Henri le Grand », etc. — Mme de Motteville, *ibid.*, p. 27 : « Quand elle perdit le Roi son mari, elle souffrit une violente douleur, et, pleurant amèrement, elle me fit l'honneur de me dire, comme j'étais auprès d'elle, que le Roi son mari avait perdu son royaume et sa vie pour avoir ignoré la vérité (*c'est-à-dire ici* la religion catholique) et que ce malheur était la cause de toutes les infortunes des Rois. » Cf. Bossuet, plus loin, p. 101 : « Que s'il s'est montré tout entier à l'Angleterre », etc.; p. 104 : « Il ne faut point s'étonner », etc.; p. 106 : « La Reine avait bien raison de juger », etc.

Mais il n'en est pas moins vrai que quand ces indications et ces jugements ne cadraient pas aux yeux de Bossuet, avec les convenances de l'oraison funèbre, il ne s'est pas cru obligé de les suivre. Il s'est même cru autorisé à en prendre exactement le contrepied[1]. — « (La reine d'Angleterre) raillait de bonne grâce, disait, dans son *Mémoire*, Mme de Motteville, et pour l'ordinaire il était difficile, malgré l'innocence de son intention, que le prochain n'y fût un peu blessé. » Et Bossuet, au contraire : « Rappelez en votre mémoire avec quelle circonspection elle ménageait le prochain et combien elle avait d'aversion pour les discours empoisonnés de la médisance. Elle savait de quel poids est non seulement la moindre parole, mais le silence même des princes, et combien la médisance se donne d'empire quand elle a osé seulement paraître en leur auguste présence. »

Mais c'est que, sur ce point, Henriette de France avait changé dans les derniers temps de sa vie. Mme de Motteville elle-même le reconnaît, immédiatement après l'observation que nous avons citée : « A mesure qu'elle avançait dans la piété, à mesure aussi elle se retenait de parler quasi sur toutes choses », et à la fin de sa vie « elle était devenue scrupuleuse là-dessus[2] ».

De ces deux assertions successives, Bossuet retient exclusivement la seconde et il tient la première pour nulle et non avenue. Peu importe que la vraie Henriette soit celle dont l'esprit « vif et pénétrant » se plut longtemps aux médisances : il ne veut connaître que la femme convertie et mortifiée, dans l'état où la conversion suprême l'avait mise. Ce qui lui fait ici dénaturer ou tronquer la ressemblance psychologique de son modèle, c'est ce scrupule sacerdotal dont j'ai parlé plus haut.

D'une manière générale, quelle que soit la raison qui fasse, ici ou là, ses exagérations ou son silence, que ce soit le respect des morts ou la déférence pour les vivants, que ce soit la réserve de l'ami ou la discrétion du prêtre, Bossuet se plie, avec son bon sens coutumier, aux conventions indispensables sur lesquelles repose l'oraison funèbre.

1. G. Hanotaux, p. 28, note *c*.
2. *Mémoire* cité, p. 29. Cf. plus loin, p. 70, les citations des *Mémoires* de Mme de Motteville.

III. — L'ORAISON FUNÈBRE ENTENDUE PAR BOSSUET COMME UN SERMON. — L'IDÉAL SUBSTITUÉ A LA RÉALITÉ DANS LES PORTRAITS DES PERSONNAGES QUE BOSSUET LOUE.

J'ajoute que la façon même dont Bossuet modifie à son usage la conception de l'oraison funèbre contribue encore dans une certaine mesure à l'éloigner de la vérité historique.

Le but qu'il se propose, il l'exprime avec netteté dès ces premiers discours où se trahissait, nous l'avons vu, son peu de goût pour le genre lui-même. L'oraison funèbre est « indigne » de l'Église si elle ne se propose que la louange des morts; mais « un objet plus noble » lui est permis. Elle peut « faire contempler aux auditeurs la commune condition de tous les mortels, afin que la pensée de la mort leur donne un saint dégoût de la vie présente et que la vanité humaine rougisse en regardant le terme fatal que la Providence divine a donné à ses espérances trompeuses [1] ». Elle peut, rejetant « toutes les considérations profanes », ne viser à la « consolation » de la famille du défunt que par des « réflexions tirées des principes du christianisme », et propres à « *l'instruction de tout le peuple* [2] ». Et si parfois l'orateur consent à rappeler « en passant » quelques côtés de la vie du personnage à propos duquel il parle, que ce soit pour s'élever aussitôt de ces faits particuliers et méprisables à des idées générales, applicables à tous, à de « saintes » spéculations dont le chrétien disparu ne sera que l'occasion et le prétexte [3]. C'est ainsi que, dans l'oraison funèbre d'Yolande de Monterby, décédée à plus de quatre-vingts ans, Bossuet se rabattait, d'une façon un peu imprévue, sur la question de la « brièveté de la vie »; — c'est ainsi que, dans l'oraison funèbre de Henri de Gornay, après avoir rappelé en quelques mots la noble généalogie de ce gentilhomme, il se rejetait sur la « vanité de la noblesse ».

Les discours suivants proclameront non moins librement, mais appliqueront avec plus d'adresse, la même méthode. L'éloge du P. Bourgoing donne lieu à Bossuet de traiter, dans le premier point, des conditions de la prédication vraiment

1. *Oraison funèbre d'Yolande de Monterby.*

2. *Or. fun. de Henri de Gornay*

3. *Ibidem.*

chrétienne[1]; dans le second point, il déclare qu'il ne « croit pas s'éloigner de la suite de son discours », si d'abord il trace « en peu de paroles » — de fait, en six pages[2] — « un plan de la sainte Église, selon le dessein éternel de son divin architecte »; enfin[3], dans une péroraison où le P. Bourgoing paraît bien oublié, il fait un large tableau de la lutte chrétienne de l'âme contre le corps et de la sainte mort de l'homme de bien après ce combat. — Plus précise et plus développée dans l'éloge — sans doute à cause des liens d'amitié et de reconnaissance qui unissaient Bossuet à Nicolas Cornet et de l'importance particulière qui s'attachait au nom du feu grand maître de Navarre, — l'oraison funèbre de ce personnage n'en fait pas moins la place très ample aux développements généraux[4], instructifs et pratiques. — Dans l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre, on sait avec quelle impérieuse hardiesse Bossuet crie à son noble auditoire qu'il veut « instruire les grands de la terre et les puissants du monde », en étalant à leurs yeux dessillés « ces grandes et terribles leçons » que Dieu leur donne souvent sans qu'ils sachent les entendre. — Dans celle de la duchesse d'Orléans, quelque touchant que soit le sort d'Henriette d'Angleterre, il ne songera qu'à élargir la question, qu'à « déplorer » dans ce seul malheur « *toutes* les calamités du genre humain », qu'à « faire voir dans une seule mort la mort et le néant de *toutes* les grandeurs humaines ». — Dans celle d'Anne de Gonzague, il visera tout le temps à rendre ses auditeurs « plus chrétiens », et « à porter la lumière dans leurs yeux ». — Dans celle de Le Tellier, il tiendra surtout à remarquer « des actions de vertu dont les sages auditeurs puissent profiter ». — Enfin il n'est pas une seule de ces oraisons funèbres dans laquelle, sans se lasser ni craindre de lasser ses auditeurs, il n'appuie longuement sur la nécessité de ne pas ajourner à la dernière heure cette préparation à la mort qui doit être la maîtresse préoccupation du vrai chrétien[5]. Ainsi l'oraison funèbre n'est chez lui qu'un sermon, un sermon sur un plus grand théâtre, un sermon adressé à un auditoire plus éminent[5], dans des circonstances plus solennelles, et où l'orateur

1. Cf. plus loin, p. 22-24.
2. P. 25-30.
3. P. 30-33.
4. Cf. plus loin, p. 41-47, les *passages sur la morale* relâchée et la morale rigoureuse à l'excès.
5. Où l'orateur sacré doit « s'élever au-dessus de l'homme pour faire trembler toute créature sous les jugements de Dieu ».

sacré — bien loin de se sentir plus gêné, plus timide, plus obligé de complaire à son public — aura au contraire une conscience plus fière de sa mystique autorité d'interprète de Dieu même[1]. C'est ainsi que l'oraison funèbre se relève aux yeux de Bossuet, et se justifie devant sa raison chrétienne.

Un jour, dans un des premiers et des plus curieux sermons de sa jeunesse[1], dans un de ceux où nous le voyons donner le plus de lui-même et confier à son public, volontairement ou non, les intimités de sa pensée, Bossuet, considérant de loin ces grands hommes de la politique que plus tard il devait approcher et toucher, avait dit : « Considérez, chrétiens, ces grands et ces puissants : ils ne savent tous ce qu'ils font. Ne voyons-nous pas tous les jours manquer quelque ressort à leurs grands et vastes desseins, et que cela ruine toute l'entreprise? L'événement des choses est ordinairement si extravagant, et revient si peu aux moyens que l'on y avait employés qu'il faudrait être aveugle pour ne pas voir qu'il y a une puissance occulte et terrible qui se plaît de renverser les desseins des hommes, qui se joue de ces grands esprits qui s'imaginent remuer le monde, et qui ne s'aperçoivent pas qu'il y a une raison suprême qui se sert et se moque d'eux, comme ils se servent et se moquent des autres. » Cette terrible leçon sur les ironies de la Providence, l'oraison funèbre lui donnera du moins l'occasion de la faire entendre, non plus de loin et d'en bas, mais directement aux puissants du monde.

Une autre fois — lorsque, quelques années après, il arrivait à Paris, tout chaud d'une ambition apostolique, — il définissait le rôle et la noblesse du « Prédicateur » avec un orgueil hardi que n'eût pas désavoué Saint-Cyran[2] : « C'est Dieu que vous entendez par ma bouche[3]. » Cette attitude hautaine du prêtre dans l'exercice du ministère de la parole, l'oraison funèbre permettra à Bossuet de l'affirmer encore davantage et plus courageusement. Et s'il goûtait peu les discours de ce genre, au point de vue de la parade oratoire, il les réhabilitait en les transformant, en faisant de l'oraison funèbre un sermon que l'image

1. Le sermon *Sur la Loi de Dieu* de 1655. Voir les *Sermons choisis*, éd. class. Hachette.

2. Sur les idées de l'abbé de Saint-Cyran, touchant la grandeur de la prédication, voir Sainte-Beuve, *Port-Royal*, Table analyt. du t. VII, aux mots « *Saint-Cyran* » et « *Prédication* ».

3. Sermon de 1660 *Sur la Parole de Dieu*; Sermon de 1662 *Sur la Prédication évangélique*

de la mort présente pouvait rendre plus imposant, sinon plus efficace.

Mais si cette conception honore grandement son caractère, il est impossible de nier qu'elle n'influe aussi sur la composition des *oraisons funèbres*. Il suffit de les parcourir pour constater que le texte biblique choisi par Bossuet n'est pas seulement une épigraphe plus ou moins bien appropriée au caractère du personnage duquel — ou plutôt *à propos duquel* — il va parler, mais que l'idée exprimée par le texte est bien véritablement présente à ses yeux tout le temps, qu'elle est bien directrice de sa méditation, génératrice de son discours. Et si, d'autre part, on étudie le plan extérieur des oraisons funèbres, il est aisé d'observer aussi que ce n'est pas la vie du héros qui constitue le cadre où des développements de morale chrétienne viendraient se glisser comme des épisodes, mais que c'est au contraire la morale chrétienne qui fait la substance du discours, et que les faits de la vie du héros n'y semblent appelés qu'à titre de démonstrations et d'exemples [1]. La maxime morale où se résume chacune des oraisons funèbres n'est pas supplémentaire, et, pour ainsi dire, latérale au discours; elle en fait une partie essentielle et fondamentale; elle en inspire même le développement historique.

Elle en est aussi la règle et la limite.

Car, d'abord, c'est à elle qu'est surbordonnée la distribution à travers le discours des éléments biographiques. Ainsi dans l'oraison funèbre d'Henriette d'Angleterre, peut-être eût-il été préférable au point de vue de l'art que le tableau de sa mort ne nous eût été présenté qu'une fois; mais, l'idée morale qui domine l'oraison funèbre exigeant que ce tableau fût scindé, il l'a été.

De plus, ce n'est pas seulement à morceler la biographie qu'aboutit quelquefois cette conception de l'oraison funèbre comme un sermon. C'est aussi à la mutiler et à la dénaturer un peu.

Préoccupé surtout et avant tout de son idée morale maîtresse, Bossuet ne prendra dans l'existence de son héros que ce qui sert à la démonstration de cette idée. Mort en 1685, Le Tellier n'était chancelier que depuis 1677; et au contraire il avait été sécrétaire d'Etat à la guerre durant la meilleure

1. Cf. A. Cahen, édition classique des *Oraisons funèbres* de Bossuet, *introduction*, p. VIII.

partie de son existence, de 1643 à 1670 environ [1]. Mais c'est la « sagesse », la « prudence », les qualités d'intégrité, de pondération morale, de modération que Bossuet veut louer à propos de lui. Il fera donc abstraction de la partie la plus longue, la plus active — et peut-être la moins discutable — de l'activité de Le Tellier; il négligera en lui l'administrateur militaire, le laborieux ouvrier de la grandeur guerrière de Louis XIV, l'organisateur de ses victoires, pour ne considérer que — par un certain côté — l'homme politique, et, principalement, le chef de la magistrature et de la justice. Moins préoccupé de son héros que de son auditoire et de tourner à l'enseignement des vivants le panégyrique du mort, Bossuet prive volontairement celui-ci d'une partie de sa gloire.

Ailleurs, au contraire, si les éloges nous paraissent excessifs, c'est à cette même subordination de la louange à l'édification qu'il le faut encore attribuer.

Quand on voit, dans l'oraison funèbre du P. Bourgoing, avec quelle magnificence Bossuet exalte la prédication du supérieur de l'Oratoire [2], parfait exemplaire, à l'en croire, de l'éloquence chrétienne, on se demande comment il se peut qu'un orateur doué d'un talent si original et si accompli de tous points n'ait laissé nulle trace dans la mémoire des contemporains. Aussi bien leurs témoignages ne confirment-ils point l'enthousiaste dithyrambe de Bossuet. « Ce n'est pas sous ce radieux aspect, dit avec raison l'historien de la prédication française au XVII[e] siècle, M. Jacquinet [3], que les confrères du P. Bourgoing, jugeant en lui l'orateur, nous l'ont représenté. Les hommages qu'ils rendent à son talent nous donnent l'idée d'un génie plus rassis, d'un mérite plus modeste. » De plus, « un orateur comme celui que Bossuet met en scène n'aurait sans doute pu rien écrire, même dans les genres religieux les plus éloignés du ton de la chaire, sans se révéler par quelques traits.... Or les écrits de dévotion que nous avons du P. Bourgoing... ne nous offrent qu'une riche provision de connaissances théologiques et un grand fonds de sentiments chrétiens, mis en œuvre avec méthode et simplicité, dans une langue sérieuse, mais terne, un peu traînante, parfois confuse, encore mal débarrassée, à ce qu'il semble, des langes du latin. » L'écrivain qui nous

1. Cf. plus loin la *Notice* de cette oraison funèbre.

2. Cf. plus loin, p. 22 sqq.

3. Ouvr. cité, p. 139 sqq.

reste n'est nullement propre à nous donner l'idée de l'orateur véhément et séduisant que nous aurions perdu.

Mais c'est qu'il est assez facile d'imaginer de quelle façon Bossuet composait ses oraisons funèbres. Il invente son héros plus qu'il ne le raconte. La vie du personnage qu'il doit célébrer suggère plus ou moins directement à sa méditation chrétienne l'idée de telle ou telle vérité, de telle ou telle vertu, bonnes à recommander à son auditoire : — ici l'idée de la prédication à la fois simple et éloquente, convaincante et pathétique tout ensemble, qui convient aux ministres de la parole sacrée. — Cette idée, il la creuse, il la pousse, et, par le fait de cette illusion semi-volontaire qui est le propre des grands penseurs comme des poètes, il l'applique gratuitement à son personnage. Rêvant un idéal, il le réalise en l'homme qui l'occupe[1], et peu à peu il en arrive moins à décrire un portrait d'après la réalité objective, qu'à esquisser un type symbolique d'après les souhaits de sa propre raison. Et c'est à ce procédé que le P. Bourgoing a dû d'être si surabondamment loué.

Observez la même altération favorable au personnage dans l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre. Là, ayant sous les yeux le document qui a servi à l'instruire des faits réels, nous pouvons mieux nous rendre compte de la façon parfois inattendue dont il les déforme, ou, si l'on veut, dont il les transfigure. Le récit fait pour Bossuet par Madame de Motteville lui offrait de certains détails qui nous paraissent, à nous, fort caractéristiques, sans qu'il nous semble du reste malaisé de les tourner

1. « Il est aisé, en relisant l'oraison funèbre du P. Bourgoing, dit excellemment M. Jacquinet (*ouvr. cité*, p. 141-142), de voir dans quel esprit elle a été composée. Là, comme plus d'une fois ailleurs, Bossuet se propose moins d'exprimer en traits vivants et fidèles l'image d'une créature mortelle que de fortifier et d'élever les âmes par de généreux préceptes et par de purs exemples. Si, dans ce portrait d'un prêtre vertueux, la réalité s'est illuminée et embellie des reflets de l'idéal aperçu et contemplé d'abord ; si le héros, sans cesse confronté avec le type du vrai ministre de Jésus-Christ, a fini *par ne plus s'en distinguer* ; l'orateur sacré n'a pas voulu flatter une mémoire, mais instruire, édifier une assemblée de prêtres en posant au milieu le modèle du pasteur accompli. Cette oraison funèbre, oserai-je le dire, est en partie l'éloge du *Prêtre* : c'est un admirable sermon sur l'esprit et les obligations de la prêtrise au moins autant que l'éloge du vénérable Oratorien. Par là, ce beau discours sacerdotal offre de grands rapports avec l'éloquent panégyrique de saint Sulpice, où la fête d'un prêtre béatifié a permis à Bossuet d'exposer dans toute leur étendue les redoutables devoirs de la cléricature et d'en célébrer toutes les grandeurs. »

à la gloire de la courageuse veuve du roi décapité. Ainsi cet épisode de la fuite d'Henriette, poursuivie à travers la Manche par les vaisseaux républicains : « Étant à fond de cale pour se garantir des coups de canon », et « dans la créance qu'elle allait être prise » par l'ennemi, « elle fit venir le pilote et lui commanda de ne point tirer, d'avancer toujours chemin, et s'il voyait qu'elle ne pût échapper, de mettre le feu aux poudres [1] ». Et certes, le rappel de cette résolution de la digne fille de Henri IV était bien fait pour achever de peindre ce caractère d'héroïne chevaleresque ; sans compter que les gages donnés par la reine d'Angleterre, avant et après, de sa piété profonde et docile, permettaient parfaitement à Bossuet de tirer parti de cette défaillance encore si honorable pour relever les côtés irréprochables de cette excellente chrétienne. Mais cela ne se fût point accordé avec le plan et le but du discours, moins fait, selon Bossuet, pour honorer la reine défunte que pour édifier les puissants de la terre. Il veut montrer que dans la bonne fortune, comme dans la mauvaise, les grands *doivent* s'humilier sous la main du maître suprême avec une égale et aussi imperturbable résignation ; — or il faut, pour donner corps à cette leçon, qu'Henriette ait pratiqué cette double patience ; — il convient donc d'exclure de sa vie un accident où visiblement elle s'en est départie [2]. Bossuet, lui aussi, peint moins les hommes « tels qu'ils sont », que « tels qu'ils devraient être ». Il les peint tels qu'il les veut [3], pour qu'ils puissent servir de modèle à ses auditeurs. La préoccupation d'être utile prime chez lui tout

1. *Mémoire* cité, p. 26.

2. Ainsi encore Bossuet passe sous silence ce renseignement de Mme de Motteville : qu'Henriette lui avait confié « qu'on s'accoutume à la mort, ainsi qu'aux autres aventures fâcheuses qui arrivent aux hommes ». (*Mém.*, p. 26.) Cette indifférence stoïque, venant de la nature plutôt que de la « Grâce », n'était pas plus instructive à rappeler que son projet de suicide au milieu de l'exaltation de la défaite.

3. « On voit par la lecture de ces deux pièces (le *Mémoire* de Mme de Motteville et l'oraison funèbre de Bossuet) que, par la méditation et l'étude, l'orateur finissait par s'abstraire pour ainsi dire de son sujet, et qu'il ne conservait plus du sentiment de la réalité que ce qui était nécessaire pour que ses leçons restassent encore frappantes pour l'esprit de ses auditeurs. C'était une autre Henriette, une autre Marie-Thérèse, même un autre Condé qui se levait peu à peu dans son âme. C'était la gloire et les malheurs des rois, les divers succès de la fortune, les alternatives des splendeurs ou des misères humaines, sortes d'abstractions morales et religieuses qui devenaient son véritable sujet. » G. Hanotaux, *Opusc.* cité, p. XX.

autre souci. Lui-même il le répète à satiété, très nettement : « Je ne suis pas ici un historien[1] », je n'ai pas « à vous développer le secret des cabinets, ni l'ordre des batailles, ni les intérêts des partis » ; « ma voix n'est pas destinée à satisfaire les politiques ni les curieux[2] ». Je suis et ne veux être, pourrait-il ajouter, qu'un prédicateur, un prêtre que hante la passion apostolique, le désir de purifier ou de sanctifier les âmes mondaines, — ces âmes dont Bossuet, depuis son arrivée à Paris et sa fréquentation de la cour, connaissait mieux et pouvait déplorer à bon escient les frivolités et la pauvreté morale.

IV. — PART DU PORTRAIT HISTORIQUE DANS LES *Oraisons funèbres* DE BOSSUET. — LES DÉVELOPPEMENTS DE PHILOSOPHIE RELIGIEUSE, MORALE ET POLITIQUE. — L'ÉLOQUENCE.

Et certes on peut regretter que trop souvent cette façon de comprendre l'oraison funèbre empêche Bossuet de s'attarder à ces restitutions — dont nous sommes aujourd'hui si friands — des grands personnages historiques. Sans doute il aurait pu — et cela sans manquer à aucune des décences nécessaires et des conventions sociales de l'oraison funèbre — donner à ses personnages plus de vie, en leur laissant plus de vérité. Il est incontestable que cette brave et entêtée Henriette de France, que l'histoire nous révèle si endurante et si combattive, que Mme de Motteville elle-même dépeignait à Bossuet toute « vive, prompte et remuante », ne revit qu'imparfaitement, un peu languissante et voilée, dans la toile grandiose, à la Lebrun, où Bossuet a posé sa figure idéalisée. Et de même, Marie-Thérèse la royale victime, Le Tellier le courtisan, Anne de Gonzague l'aventurière : on en peut imaginer des portraits plus réels, moins généraux, encore que suffisamment discrets.

Et l'on est d'autant plus tenté de reprocher à Bossuet de nous les avoir refusés quand on voit combien il a réussi dans ces résurrections historiques lorsqu'il a bien voulu se les permettre, ce qui heureusement lui est, tout de même, arrivé plus d'une fois dans les *Oraisons funèbres*.

Après tout c'est dans le discours de l'évêque de Meaux devant

1. *Oraison funèbre d'Henriette de France.*

2. *Oraison funèbre de Le Tellier.*

le cercueil d'Henriette d'Angleterre, qu'il faut chercher le portrait le plus fidèle que nous ayons, le pastel le plus ressemblant, de cette frêle et gracieuse créature. Et l'on ne peut demander assurément du type militaire de Condé un relief plus énergique et plus saillant que celui qui se dégage de son oraison funèbre. Là, et ailleurs encore, Bossuet s'est oublié, pour ainsi dire, et le prédicateur, habituellement jaloux d'évangéliser, partout et toujours, son auditoire, a laissé quelque temps la place libre au peintre d'histoire qui était en lui. Et précisément, pour les raisons que nous avons dites, ces parties où Bossuet consent à mettre son éloquence au service de l'histoire sont plutôt épisodiques. Ce sont plus souvent les personnages secondaires que le personnage principal qui en bénéficient. Si, par exemple, le portrait d'Henriette de France est chez son panégyriste un peu pâle, à la fois pour obéir aux convenances de l'oraison funèbre et pour remplir ce dessein d'édification morale que Bossuet a en vue, le portrait de Cromwell, au contraire, est, comme on l'a observé souvent, d'une pittoresque et profonde vérité. Si Anne de Gonzague et Le Tellier sont, dans leurs oraisons funèbres, l'un quelque peu embelli, l'autre considérablement éteinte, les silhouettes que Bossuet consent à tracer, à côté d'eux et à propos d'eux, de Richelieu, de Mazarin, de Retz et de tout le monde de la Fronde, nous frappent par leur réalité pénétrante, et témoignent de cette intelligente vision du passé à laquelle notre curiosité attache à présent tant de prix[1].

Et d'ailleurs même si Bossuet, par une heureuse inconséquence, n'avait pas daigné bien souvent profiter des occasions d'être historien, biographe et psychologue que lui offraient les sujets de ses oraisons funèbres, les développements philo-

1. Ce fait curieux, dont nous donnons ici l'explication, que les personnages secondaires des *Oraisons funèbres* sont quelquefois mieux traités par lui que ses héros, n'avait pas échappé aux contemporains de Bossuet. C'est ainsi que l'oraison funèbre de Le Tellier reçut un accueil très froid. « Quoique cette pièce d'éloquence fût assez belle, écrit dans ses *Mémoires* l'impartial marquis de Sourches (I, p. 358; février 1686), le public ne trouva pas qu'elle répondît à l'ancienne réputation du prélat. » Et un correspondant de Bussy-Rabutin nous en donne la raison : « On dit que M. de Meaux y parla moins [du chancelier] que des cardinaux de Richelieu, Mazarin, et de Retz et que de M. le Prince. » (Lettre de Du Breuil à Bussy, 29 janvier 1686.)

1. *Oraison funèbre d'Henriette de France.*

sophiques et moraux qu'il y a prodigués suffiraient à donner une valeur sans pareille et singulièrement durable à cette partie de son œuvre oratoire.

Assurément ce qu'il y traite souvent, ce sont des « idées communes », comme on l'a dit parfois dédaigneusement[1], ou, pour employer franchement un mot qu'on a voulu discréditer, ce sont des « lieux communs ». Mais nous pensons que l'apologie des « lieux communs » n'est plus à faire[2]. Ce que la rhétorique appelle ainsi, ce sont proprement les idées générales de l'humanité civilisée, les croyances communes à tous les esprits quelque peu cultivés, les principes universellement reçus par les hommes réunis en société, qui sont les fondements de cette société même comme de la morale individuelle, et que l'éducation aura longtemps encore, on peut le croire, pour mission d'enraciner dans les âmes des hommes. A ces principes, Bossuet a su donner, dans ses *Oraisons funèbres*, l'expression la plus éclatante, la plus émouvante, et, ce qui vaut mieux encore, la plus précise. Tout le temps qu'il sera utile de rappeler à l'homme la brève durée que lui mesure la nature, on aura peine à trouver une plus frappante et plus satisfaisante expression de ce fait capital pour la direction de la conduite des hommes que celle que nous en offrent les pages classiques de l'oraison funèbre de la duchesse d'Orléans. Et les préceptes même de la morale religieuse et de la piété catholique, encore que Bossuet ne songe point à les dissimuler sous la vague phraséologie dont les prédicateurs français du XVIIIe siècle devaient plus tard trop user, sont formulés par lui d'une façon si haute, et si nourrie d'humaine psychologie, que la morale laïque elle-même a peu de chose à faire pour les démarquer, si je puis dire, et pour les faire siens. Les pathétiques instances de Bossuet à ses auditeurs chrétiens en vue de leur inspirer l'horreur de l'« impénitence finale », ne diffèrent guère, au fond, des appels qu'un moraliste stoïcien pourrait faire aux hommes, au nom de la dignité humaine, de réformer leur vie et de régler leur âme quand ils sont dans la pleine possession et la claire conscience d'eux-mêmes, sans attendre les repentirs douteux de la décrépitude.

J'ajoute qu'en outre des questions de morale et de philo-

1. M. de Rémusat.
2. F. Brunetière, *La Théorie du lieu commun*, dans *Histoire et Littérature*, t. I, p. 31 sqq. (Calmann-Lévy).

sophie individuelles que Bossuet a revêtues, dans ses *Oraisons funèbres*, d'une forme majestueuse et aussi frappante que possible, il y a touché aussi quelques questions sociales qui intéressaient son temps et dont le nôtre n'a sans doute pas encore le droit de se désintéresser à l'heure qu'il est. Les doctrines de Bossuet sur les pouvoirs et les devoirs des rois[1], sur les liens et la connexion de la vie religieuse et de la vie politique des peuples[2], sur les droits respectifs de l'Église et de l'État[3], ses vues sur la justice et la magistrature[4] sont très loin d'avoir encore perdu leur actualité. Ces problèmes ne sont pas tous résolus, et si les solutions qu'en donne Bossuet ne sont plus guère conformes aux tendances du temps présent, ces solutions mêmes sont intéressantes. Outre que l'on peut soutenir qu'elles renferment même aujourd'hui une portion de vérité durable et susceptible d'être utilisée[5], ses doctrines expriment avec une telle exactitude et une si large sincérité les enthousiasmes satisfaits ou les vœux non réalisés d'un penseur du siècle de Louis XIV, d'un témoin affectueux, mais perspicace, de la monarchie chrétienne et absolue, qu'il est singulièrement instructif de les connaître, si l'on veut comprendre au vrai et apprécier avec justice un passé tout voisin d'où le présent et l'avenir dépendent encore.

Tels sont les mérites et tel est l'intérêt, au point de vue du fond, des *Oraisons funèbres* de Bossuet. Resterait à en faire valoir les mérites et l'intérêt au regard de la forme, si cette étude n'avait été trop souvent faite pour avoir besoin d'être récrite[6], et si d'autre part elle n'appartenait pas plus à l'enseignement oral du professeur qu'au commentaire de l'éditeur.

1. *Or. fun. d'Henriette de France.*
2. *Ibidem.*
3. *Or. fun. de Le Tellier.*
4. *Ibidem.*
5. Voir un ingénieux et substantiel plaidoyer sur la « modernité » des idées de Bossuet dans le livre de G. Lanson (Lecène et Oudin).
6. Il est essentiel de lire les appréciations du style de Bossuet dans Sainte-Beuve, *Lundis*, t. X, p. 145 sqq. (deux articles), t. XV, art. sur Nisard, p. 210; *Nouveaux Lundis*, t. II; t. XII, art. sur la publication des Sermons par M. Gandar; — Ernest Bersot, *Essais de philosophie et de morale*, t. I, p. 289 sqq.; — Silvestre de Sacy, *Variétés littéraires*, t. I, p. 50 sqq., p. 306 sqq.; deux articles où ce fervent admirateur de l'art du XVII[e] siècle discute longuement, et avec délicatesse, la question de savoir quelle est la plus belle des oraisons funèbres; — D. Nisard, *Histoire de la littérature française* (le chapitre sur Bossuet est un des plus substantiels); — E. Faguet, XVII[e] *siècle*; — G. Lanson, *Bossuet.*

non seulement la majesté qui leur convient, mais toute leur ampleur et leur valeur. Et dans nos cérémonies publiques, il en va de même. Le moins raffiné de nos auditoires démocratiques serait choqué, au milieu d'une fête religieuse ou politique solennelle, d'entendre un discours familier, ne se haussant pas au-dessus du ton de l'homélie, ou d'une toilette aussi modeste qu'un rapport d'affaires ordinaire. A plus forte raison, au XVIIe siècle, et dans les circonstances où les *Oraisons funèbres* furent prononcées. Prêchant à la chapelle de Saint-Germain, fût-ce même devant Louis XIV, un jour de carême, Bossuet pouvait se borner à dire que « Dieu est le maître des rois ». Prononçant, devant un auditoire venu là en cérémonie, le panégyrique solennel de la veuve de Charles Ier, Bossuet pouvait et devait dire : *Celui qui règne dans les cieux et de qui relèvent tous les empires*, etc. Le mot de Pascal est toujours vrai : il y a des moments où il faut dire *Paris*, et d'autres fois : *la capitale du royaume*. Bossuet l'a bien compris, et du reste, même dans les *Oraisons funèbres*, le ton, plus d'une fois, sait s'abaisser et l'éclat s'atténue. La plus grande partie des deux discours prononcés par Bossuet aux funérailles de Marie-Thérèse et d'Anne de Gonzague — sans compter quelques pages simplement touchantes, pénétrantes, et d'une éloquence toute pacifiée, dans les *Oraisons funèbres* d'Henriette d'Angleterre et de Le Tellier, — sont là pour prouver surabondamment que Bossuet eut le sentiment de toutes les convenances diverses dont l'art se compose.

Dans son discours de réception à l'Académie française, il disait à ses nouveaux confrères : « Par vos travaux et votre exemple, les véritables beautés du style se découvrent de plus en plus dans les ouvrages français, puisqu'on y voit *la hardiesse qui convient à la liberté, mêlée à la retenue qui est l'effet du jugement et du choix*.... Vous prenez garde *qu'une trop scrupuleuse régularité, qu'une délicatesse trop molle n'éteigne le feu des esprits et n'affaiblisse la vigueur du style*. » Bossuet fait un peu ici comme dans ses *Oraisons funèbres* : il loue les écrivains de son temps des mérites qu'il leur eût souhaités ; mais en tout cas, cette formule de l'idéal du style classique est bien celle que les *Oraisons funèbres* réalisent, et ce mot de leur auteur lui-même pourrait leur servir d'épigraphe.

ALFRED RÉBELLIAU.

Le cadre d'une oraison funèbre de Bossuet.

DESCRIPTION DE LA POMPE FUNÈBRE D'HENRIETTE D'ANGLETERRE, DUCHESSE D'ORLÉANS.

Je reproduis ci-après, en l'abrégeant, la minutieuse description qu'un journal contemporain nous a laissée des obsèques et du mausolée de la duchesse d'Orléans : elle donne assez bien la sensation de ces belles pompes funèbres dont nous avons perdu l'habitude, et surtout elle aide à comprendre ce que pouvaient et devaient être la forme et le fond du discours encadré dans un tel décor.

« Comme cette princesse était d'un mérite singulier — dit la *Gazette de France* dans son numéro du 30 août 1670, — le Roi a voulu faire rendre des honneurs à sa mémoire qui n'eussent rien de commun avec tout ce qui s'était ci-devant pratiqué en pareille occasion. En effet aucune pompe funèbre ne s'est faite jusques à présent avec la magnificence qui a paru en celle-ci, et l'on peut même douter si ce que l'histoire nous dit des anciens mausolées pourrait égaler la beauté et la majesté de celui qui vient d'être admiré en cette triste cérémonie.

« Le portail était tendu de noir jusques à la première corniche, avec les armes de l'illustre défunte, peintes et dorées, de six pieds de haut, aux côtés desquelles étaient assis deux squelettes de sept pieds, feints[1] de marbre blanc, ailés, et drapés de leur linceul, soutenant une espèce de pavillon au-dessus desdites armes; et aux deux côtés de ce portail, il y en avait aussi deux, de même grandeur, qui soutenaient de pareilles armes liées les unes aux autres par des festons de velours, semés de larmes d'argent, dont les chutes finissaient par des crépines[2] de même, d'un pied[3] de haut.... » Dans le jubé[4], au-

1. C'est-à-dire en imitation de marbre blanc; c'est le sens qu'a partout le mot *feint* dans les détails qui suivent.

2. *Crépine :* « sorte de frange, tissue et ouvragée par le haut ». *Dictionnaire* de Littré.

3. Le *pied* était d'un peu plus de 32 centimètres.

4. *Jubé :* « lieu élevé, qui est ordinairement entre la nef et le chœur ». Littré.

dessus des tentures et des armes, « il y avait une herse[1] saillante de deux pieds de long, formant une corniche qui portait quarante flambeaux de cire blanche, chacun de quatre pieds de haut. Le chœur était tendu, depuis le haut jusqu'en bas, d'un grand pavillon de drap; un autre pavillon cachait entièrement les vitres, et un troisième s'étendait presque au-dessus de l'autel, en sorte qu'il ne restait aucun jour.

« Depuis le haut des grandes arcades jusqu'en bas, tout était aussi tendu de noir, et ces arcades renfoncées avec du drap en façon d'amphithéâtres. Des squelettes feints de marbre blanc, de sept pieds de haut, ailés et drapés de leur linceul, régnaient à tous les piliers du chœur, soutenant la tenture, en sorte que par leur action ils semblaient empêcher qu'elle tombât, et tenir ainsi les mêmes arcades ouvertes...

« Au milieu du chœur était le mausolée sur une large estrade de huit degrés. Il y avait aux quatre coins autant de piédestaux de figure octogone, de marbre blanc, avec des tables jaspées de vert; sur chacune d'elles se voyait une manière d'autel à l'antique, avec une grande urne fumante de parfums.

« Aux côtés des deux autels faisant face à la porte du chœur, il y avait quatre figures, feintes de marbre blanc, assises, représentant la Noblesse, la Jeunesse, la Poésie et la Musique. La première ayant un riche manteau, semé de léopards[2] et de fleurs de lis d'or avec un sceptre à la main, pour marquer la haute naissance de la princesse; — la seconde, délicatement et légèrement vêtue, tenant une guirlande de fleurs rompue, qui désignait ainsi que l'illustre défunte était décédée aux plus beaux jours de son printemps; — la troisième habillée en nymphe, couronnée de laurier, avec plusieurs livres à ses pieds; — et la quatrième parée de même, avec un débris[3] d'instruments aussi à ses pieds, ces dernières représentant l'inclination que cette princesse avait pour l'une et pour l'autre.... A l'autre face, qui regardait le grand autel, il y avait autant de figures, et assises : la Foi, l'Espérance, la Force et la Douceur; cette dernière tenant un rameau d'olive, avec une ruche de mouches à miel à ses pieds....

« Au haut de l'estrade était un tombeau feint de marbre noir,

1. *Herse* : « candélabre servant à mettre plusieurs cierges ». *Littré.*

2. Les léopards figurent dans les armes de l'Angleterre.

3. *Un débris.* Voy. p. 166, n. 2.

enrichi d'ornements de vermeil doré, soutenu de quatre grands léopards feints de bronze sur un socle de marbre jaspé; et au-dessus dudit tombeau, était le cercueil contenant le corps de la princesse, couvert d'un drap d'or, des plus magnifiques, bordé d'hermine, croisé d'argent, avec les armes aux quatre coins, en broderie d'or et d'argent, sur lequel était le manteau ducal et la couronne, couverte de crêpe, sur un carreau de velours noir. Les degrés de pourtour de ce superbe tombeau étaient chargés de trois cents chandeliers garnis de cire blanche, avec des écussons, et toute cette auguste et pompeuse machine était sous un dais de velours noir, orné des mêmes armes en broderie d'or, les pentes garnies de grandes crépines d'argent, soutenues par des écharpes et festons de taffetas blanc, couvert de crêpe, avec les chutes garnies de grandes franges d'argent, par lesquels il était attaché à la voûte....

« Cette pompe merveilleuse ayant été ainsi disposée, les invitations furent faites au Parlement, à la Chambre des Comptes, à la Cour des Aides, à la Cour des Monnaies, au Corps de Ville et à l'Université, partout en ces termes :

« *Nobles et dévotes personnes, priez Dieu pour l'âme de très haute, très puissante, très excellente et très vertueuse princesse Henriette-Anne d'Angleterre, fille de Charles, premier du nom, roi de la Grande-Bretagne, et d'Henriette-Marie, fille de France, épouse de Philippe, fils de France, frère unique du roy, pour l'âme de laquelle le roy fait faire les prières et services en l'église Saint-Denis, en France, où son corps repose, auquel lieu, mercredi prochain, se diront les vigiles et prières des morts, pour y être le lendemain à dix heures du matin, célébré son service solennel....*

« Le 21 de ce mois, toutes les Compagnies se rendirent en la dite église, sur les dix heures du matin, et y furent placées selon leur rang ; ainsi que le clergé de France, ensuite la princesse de Condé, la duchesse de Longueville, la princesse de Carignan, etc.

« La Reine, qui assistait à cette pompe funèbre incognito, était dans une tribune, accompagnée de grand nombre de personnes de marque : le roi Casimir de Pologne s'y étant, pareillement, trouvé incognito, ainsi que l'ambassadeur d'Angleterre, le duc de Buckingham, etc....

« Aussitôt que les séances eurent été prises, on alluma tous

les flambeaux et les cierges. Et les urnes du mausolée, qui n'avaient jusqu'alors fait autre chose que fumer des parfums, poussèrent de grandes flammes fort lumineuses, de manière que tant de clartés découvrant tout ce superbe appareil produisirent les plus beaux effets qu'on puisse imaginer....

« Au milieu de la messe, le héraut de Bourgogne alla querir l'abbé Bossuet, nommé à l'évêché de Condom, pour faire l'éloge funèbre, dont il s'acquitta d'une manière qui lui attira l'admiration de son illustre et nombreux auditoire.

« A la fin, les quatre évêques de Marseille, de Conserans, de Meaux et d'Autun vinrent joindre le coadjuteur de l'archevêque de Reims, prélat officiant, et tous ensemble allèrent se placer aux quatre coins du mausolée où ils firent les absolutions et les encensements accoutumés.

« Ensuite le corps de Madame fut levé par les gardes de Monsieur et porté dans le caveau. Alors l'un des hérauts appela le premier maître d'hôtel et les autres maîtres d'hôtel de la princesse défunte, lesquels rompirent leurs bâtons. Un autre héraut appela le premier écuyer, qui apporta le manteau ducal; un troisième, le chevalier d'honneur, qui porta la couronne. Tous firent ces fonctions en larmes, de se voir privés pour jamais d'une si charmante et si parfaite princesse, et ceux de la compagnie, prenant aussi part dans ce triste concert de soupirs et de pleurs, donnèrent des marques et des témoignages d'une douleur extraordinaire [1]. »

1. En outre de cette narration, on pourra lire la lettre de Mme de Sévigné (6 mai 1672) sur les funérailles du chancelier Séguier.

ORAISON FUNÈBRE

DE MADAME

YOLANDE DE MONTERBY

ABBESSE DES RELIGIEUSES BÉNÉDICTINES DE SAINTE-MARIE
DU PETIT-CLAIRVAUX
PRONONCÉE A METZ EN DÉCEMBRE 1656

NOTICE

Cette oraison funèbre est apparemment la première que Bossuet ait prononcée. A ce titre seul, elle serait intéressante. Elle l'est encore pour deux autres raisons : parce que Bossuet y fait connaître ses idées sur le genre d'éloquence où il débutait, et parce qu'on y voit la première expression oratoire de hautes idées philosophiques où, plus tard, il devait revenir. Yolande de Monterby est tout à fait inconnue. Le couvent dont elle mourut abbesse appartenait à l'ordre de Saint-Benoît, réformé par saint Bernard.

Ubi est, mors, victoria tua?
O mort, où est ta victoire?
I Cor., xv, 55.

Quand l'Église ouvre la bouche[1] des prédicateurs dans les funérailles de ses enfants, ce n'est pas pour accroître la pompe du deuil par des plaintes étudiées, ni pour satisfaire l'ambition des vivants par de vains éloges des

1. Donne la parole aux prédicateurs. « (Votre intérêt) *m'ouvrira seul la bouche.* » Corneille, *Nicomède*, II, 3.

morts. La première de ces deux choses est trop indigne de sa fermeté, et l'autre trop contraire à sa modestie. Elle se propose un objet plus noble dans la solennité des discours funèbres : elle ordonne que ses ministres, dans les derniers devoirs que l'on rend aux morts, fassent contempler à leurs auditeurs la commune condition de tous les mortels, afin que la pensée de la mort leur donne un saint dégoût de la vie présente, et que la vanité humaine rougisse en regardant le terme fatal[1] que la Providence divine a donné à ses espérances trompeuses.

Ainsi n'attendez pas, chrétiens, que je vous représente aujourd'hui ni la perte de cette maison, ni[2] la juste affliction de toutes ces dames[3], à qui la mort ravit une mère qui les a si bien élevées. Ce n'est pas aussi[4] mon dessein de rechercher bien loin dans l'antiquité les marques d'une très illustre noblesse, qu'il me serait aisé de vous

1. Marqué par le destin, d'où *inévitable*. « Ce mot, dit Vaugelas, le plus souvent se prend en mauvaise part, comme *le jour fatal*, *l'heure fatale*..... *Scipion fatal à l'Afrique*, *Hannibal fatal à l'Italie*. Mais il ne laisse pas de se prendre quelquefois en bonne part », comme en cet exemple : « C'était une chose *fatale* à la race de Brutus de délivrer la République. » *Remarques*, édit. Chassang, II, 193. — « La reine touche presque à son terme *fatal*. » Racine, *Phèdre*, I, 2.

2. Renforcement de négation fréquent au XVIIe siècle. « Mais n'attendez *pas*, chrétiens, de ce céleste prédicateur *ni* la pompe *ni* les ornements dont se pare l'éloquence humaine. » Bossuet, *Panég. de saint Paul*, 1re p. — « Une noble pudeur à tout ce que vous faites ‖ Donne un prix que n'ont *point ni* la pourpre *ni* l'or. » Racine, *Bérénice*. — « Nous ne considérons *pas ni* de quoi *ni* par qui nous nous *laissons troubler*. » Bourdaloue, cité par Chassang (*Gramm. franç.* § 387). Cependant Vaugelas avait écrit : « On ne met jamais ni *pas* ni *point* devant les deux *ni*; par exemple on dit : « Il ne faut être *ni* avare *ni* prodigue », et non pas : « il ne faut *pas* être... ». *Remarques*, édit. Chassang, II, p. 126. Cf. Brachet et Dussouchet, *Gramm. franç., cours supér.*, p. 438.

3. Les religieuses de l'abbaye de Sainte-Marie de Metz étaient *chanoinesses*, ne recevaient que des filles *nobles* et s'appelaient *dames*.

4. Non plus. « Ces paroles ne peuvent donc servir qu'à vous convaincre vous-même d'imposture, et elles ne servent pas *aussi* davantage pour justifier Vasquez. » Pascal, *Provinciale* XII. — « La faveur des princes n'exclut pas le mérite ; elle ne le suppose pas *aussi*. » La Bruyère, *Caractères : Des Jugements*. — Pascal, Descartes, Corneille offrent aussi de cet emploi nombre d'exemples. Cf. Brachet et Dussouchet. *Gramm. franç., cours, supér* p. 406.

faire voir dans la race de Monterby, dont l'éclat est assez connu par son nom et ses alliances. Je laisse tous ces entretiens superflus, pour m'attacher à une matière et plus sainte et plus fructueuse. Je vous demande seulement que[1] vous appreniez de l'abbesse très digne et très vertueuse pour laquelle nous offrons à Dieu le saint sacrifice de l'eucharistie à vous servir si heureusement de la mort qu'elle vous obtienne l'immortalité. C'est par là que vous rendrez inutiles tous les efforts de cette cruelle ennemie; et que l'ayant enfin désarmée de tout ce qu'elle semble avoir de terrible, vous lui pourrez dire avec l'Apôtre : « O mort, où est ta victoire? » *Ubi est, mors, victoria tua*[2]? C'est ce que je tâcherai de vous faire entendre[3] dans cette courte exhortation, où j'espère que le Saint-Esprit me fera la grâce de ramasser[4] en peu de paroles des vérités très considérables que je puiserai dans les Écritures.

C'est un fameux problème, qui a été souvent agité dans les écoles des philosophes, lequel[5] est le plus désirable à[6] l'homme, ou de vivre jusqu'à l'extrême vieillesse, ou d'être promptement délivré des misères de cette vie. Je n'ignore pas, chrétiens, ce que pensent là-dessus la plupart des hommes. Mais comme je vois tant d'erreurs reçues dans le monde avec un tel applaudissement[7], je ne

1. *Je vous demande que....* Latinisme. « Je leur *demanderais* volontiers *qu'*au milieu de leur course impétueuse ils voulussent plusieurs fois reprendre haleine. » La Bruyère, éd. Servois, II, 223. Cf. Bossuet, Sermon sur les *Devoirs des rois*, 2e p. : « Nous *supplions* Votre Majesté *qu'*elle ne se lasse jamais de... ».

2. *Cor.*, xv.

3. Comprendre. Cf. p. 339, n. 2.

4. Condenser, résumer. « M. l'abbé Molanus reconnait que ces choses sont contenues dans les écrits authentiques du Luthéranisme; et, pour les *ramasser* en peu de mots... » Bossuet, *Réflex. sur l'écrit de Molanus*, I, 1, 2. Cf. p. 374, n. 1.

5. Latinisme. « Disputer avec son valet *lequel* des deux donnera mieux dans un blanc. » La Bruyère, éd. Servois, I, 86. Cf. Pline, dans Forcellini : « *Fortitudo in quo maxime exstiterit* immensæ quæstionis est. »

6. Cf. p. 323, n. 7.

7. Faveur, approbation. Fréquent, et au singulier, dans ce sens. « Opinions reçues avec *applaudissement*. » Pascal, *Préf. d'un traité du Vide*. — « Dans un *applaudissement* général de tout l'empire, Au-

veux pas ici consulter les sentiments de la multitude, mais la raison et la vérité, qui seules doivent gouverner les esprits des hommes.

Et certes il pourrait sembler au premier abord que la voix commune de la nature, qui désire toujours ardemment la vie, devrait décider cette question ; car si la vie est un don de Dieu n'est-ce pas un désir très juste de vouloir[1] conserver longtemps les bienfaits de son Souverain? Et d'ailleurs, étant certain[2] que la longue vie approche de plus près l'immortalité[3], ne devons-nous pas souhaiter de retenir, si nous pouvons, quelque image de ce glorieux privilège dont notre nature est déchue[4]?

En effet, nous voyons que les premiers hommes, lorsque le monde, plus innocent, était encore dans son enfance, remplissaient des[5] neuf cents ans par leur vie;

guste ne pouvait résister à de petits chagrins. » St-Evremond (dans Littré).

1. *De vouloir*. « C'est faire injure au maître d'une maison *d'*y entrer par la fenêtre. » Pascal, *Provinciale* VI. — « C'est tout ce que vous pouvez faire *de* la croire. » Molière, *Princesse d'Elide*, IV, 4. — « Ce serait dégrader l'Evangile *de* le regarder comme la religion du peuple. » Massillon, *Petit Carême* (dans Littré). — Cet emploi de *de* est perpétuel au XVIIe siècle. Cependant on y emploie aussi *que de*. « Je m'en rapporte à vous et vous demande si c'est une chose louable *que de* rire. » La Fontaine, *Psyché* (dans Littré). — « Est-ce aimer Dieu *que de* croire faiblement sa vérité? » Fléchier, *Panégyriques* (dans Littré). Cf. p. 328, n. 5.

2. *Etant certain*. Ces propositions participes sont fréquentes chez Bossuet, même au neutre. Ainsi : « S'agissant de combattre les démons. » Sermon *sur les Démons*, *1er exorde*. Cf. Sermon *sur l'Impénitence finale* : « Ayant commencé trop tôt l'œuvre de son détachement moral, le temps lui a manqué.... » De même La Fontaine : « Etant devenu vieux, on le mit au moulin. » (Dans Chassang, *ouvr. cité*, 331-334.) Cf. *Or. fun. de Henriette de France*, p. 122, n. 3.

3. Se rapproche de l'immortalité. L'emploi de ce verbe, et à l'actif, dans ce sens est fréquent au XVIe siècle. Mais au XVIIe siècle on dit plutôt *approcher de* : « Les mœurs qui *approchent des* nôtres nous touchent. » La Bruyère, I, 25 (*Grands écrivains*).

4. « Fais que je t'estime, afin que je sois triste d'être *déchu* de tes bonnes grâces. » La Bruyère, I, 334 (*Grands écrivains*). « Vos ennemis, *déchus* de leur vaine espérance. » Racine, *Britannicus*, II, 2.

5. *De* partitif devant un nom de nombre. « Voit-on fleurir chez eux *des* quatre facultés? » Boileau, *Sat.* VIII. « Je passe *des* six mois sans écrire à mes amis. » Voltaire, *Lettres* (dans Littré).

et que lorsque la malice[1] est accrue[2], la vie en même temps s'est diminuée[3]. Dieu même, dont la vérité infaillible doit être la règle souveraine de nos sentiments, étant irrité contre nous, nous menace en sa colère d'abréger nos jours; et au contraire il promet une longue vie à ceux qui observeront ses commandements. Enfin, si cette vie est le champ fécond dans lequel nous devons semer pour la glorieuse immortalité, ne devons-nous pas désirer que ce champ soit ample et spacieux, afin que la moisson soit plus abondante? Et ainsi l'on ne peut nier que la longue vie ne soit souhaitable.

Ces raisons qui flattent nos sens gagneront aisément le dessus[4]. Mais on leur oppose d'autres maximes qui sont plus dures, à la vérité, et aussi plus fortes et plus vigoureuses; et premièrement, je nie que la vie de l'homme puisse être longue : de sorte que souhaiter une longue vie dans ce lieu de corruption c'est n'entendre[5] pas ses propres désirs. Je me fonde sur ce principe de saint Augustin : *Non est longum quod aliquando finitur*[6] : « Tout ce qui a fin ne peut être long. » Et la raison en est évidente; car tout ce qui est sujet à finir[7] s'efface nécessairement au dernier moment, et on ne peut compter de longueur en ce qui est entièrement effacé; car de même qu'il ne sert de rien de remplir[8] lorsque j'efface

1. Inclination à mal faire. « Lorsqu'une âme si pure se croyait tellement plongée dans la *malice*. » Bossuet, *Etats d'oraison*, IX, 3. « Un cœur noble ne peut soupçonner en autrui la bassesse et la *malice* qu'il ne se sent point en lui. » Racine, *Esther*, III, 9.

2. « Mes désirs toutefois *sont accrus* de moitié. » Mairet, *Sophonisbe*, IV, 1. L'usage du passif où nous employons le réfléchi était courant au XVIIe siècle.

3. « La vie humaine, qui se poursuit jusques à près de mille ans, *s'est diminuée* peu à peu. » Bossuet, *Hist. universelle* (dans Littré). Ni le dictionnaire de Furetière, ni celui de l'Académie ne mentionnent cet emploi pronominal de *diminuer*.

4. « Dès qu'ils (les enfants) ont pu les entamer (leurs maîtres), *ils gagnent le dessus* et prennent sur eux un ascendant qu'ils ne perdent plus. » La Bruyère, *De l'homme*.

5. Comprendre. Cf. infra, p. 339, n. 2.

6. *In Joan. Tract.* XXXII, n. 9.

7. Cf. le Sermon *sur la mort* (1662), *Serm. choisis*, éd. class. Hachette, p. 292-294.

8. « Tel est le texte de l'édition

tout par un dernier trait, ainsi la longue et la courte vie sont toutes égalées[1] par la mort, parce qu'elle les efface toutes également.

Je vous ai représenté, chrétiens, deux opinions différentes qui partagent[2] les sentiments de tous les mortels. Les uns, en petit nombre, méprisent la vie, les autres estiment que leur plus grand bien c'est de la pouvoir longtemps conserver. Mais peut-être que nous accorderons[3] aisément ces deux propositions si contraires, par une troisième maxime, qui nous apprendra d'estimer[4] la vie non par sa longueur, mais par son usage, et qui nous fera confesser qu'il n'est rien de plus dangereux qu'une longue vie, quand elle n'est remplie que de vaines entreprises, ou même d'actions criminelles; comme aussi il n'est rien de plus précieux, quand elle est utilement ménagée[5] pour l'éternité; et c'est pour cette seule raison que je bénirai mille et mille fois la sage et honorable vieillesse d'Yolande de Monterby; puisque dès ses années les plus tendres jusqu'à l'extrémité de sa vie, qu'elle a finie en Jésus-Christ après un grand âge, la crainte de Dieu a été son guide, la prière son occupation, la pénitence son exercice, la charité sa pratique la plus ordinaire, le ciel tout son amour et son espérance.

originale, que nous devons suivre ici à défaut de manuscrit. » (Note de l'édition Lebarq.)

1. « Certaines personnes... travaillent à persuader... qu'elles *égaleront* la durée de leur déplaisir à leur propre vie. » La Rochefoucauld, I, 124 (*Grands écrivains*). « Il est à remarquer que souvent les avantages et les forces (entre deux joueurs) sont incommensurables, de sorte que les joueurs ne peuvent jamais être parfaitement *égalés*. » Fontenelle, Éloge de *Bernouilli*.

2. Séparent en deux *partis*.

3. *Concilier*. « D'Albe avec mon amour *j'accordais* la querelle. » Corneille, *Horace*, I, 4. « Pour *accorder* le franc arbitre et la prédestination. » La Mothe Le Vayer (dans Littré). « Comment peut-on avec tant de colère ‖ *Accorder* tant d'amour? » Racine, *Athalie*, III, 8. Cf. p. 80, n. 2.

4. « Tous mes efforts ne m'ont rien servi qu'à *m'apprendre de* ne plus tenter une chose impossible. » Voiture (dans Littré). Mais même au XVIIe siècle on dit plutôt *apprendre à*. Bossuet écrit de même *enseigner de* (*Toussaint*, 1669, 3e p.), mais il dit aussi *enseigner à* (*Ambition*, 1662, 1re p.).

5. *Ménagée*, employée fructueusement. Cf. p. 356, n. 9.

Désabusons-nous, chrétiens, des vaines et téméraires préoccupations, dont notre raison est toute obscurcie par l'illusion[1] de nos sens : apprenons à juger des choses par les véritables principes ; nous avouerons franchement, à l'exemple de cette abbesse, que nous devons dorénavant mesurer la vie par les actions, non par les années. C'est ce que vous comprendrez sans difficulté par ce raisonnement invincible.

Nous pouvons regarder le temps de deux manières différentes : nous le pouvons considérer premièrement en tant qu'il se mesure en lui-même par heures, par jours, par mois, par années ; et dans cette considération[2] je soutiens que le temps n'est rien, parce qu'il n'a ni forme[3] ni substance[4] ; que tout son être n'est que de couler[5], c'est-à-dire que tout son être n'est que de périr, et partant que tout son être n'est rien.

C'est ce qui fait dire au psalmiste retiré profondément en lui-même, dans la considération du néant de l'homme : *Ecce mensurabiles posuisti dies meos*[6] : « Vous avez, « dit-il, établi le cours de ma vie pour être mesuré par

1. *Illusion*. Au sens actif : *Les mensonges de nos sens*. « Apparence ou artifice dont on trompe un homme. » Dict. de l'Académie, 1694. Très fréquent, dans ce sens, chez Bossuet. « Ces termes vagues, dans une confession de foi, n'étaient qu'une *illusion* dans la matière du monde la plus sérieuse. » *Hist. des Variations*, X, 6. « De dissimuler ce que je suis quand tout le monde le sait et que j'en fais gloire, ce serait faire au lecteur une *illusion* trop grossière. » *Ibid. Préface.*

2. « Dans cette *considération* il (Jésus) est le plus pauvre de tous les pauvres. » Bossuet, Sermon sur l'*Éminente dignité des pauvres*. « Encore si nous voulons discuter les choses dans une *considération* plus subtile. » Sermon *sur la mort*. « Tout ce qui tombe sous la *considération* des géomètres. » Descartes, *Géom.*, I (dans Littré).

3. *Forme*. Terme de philosophie aristotélique et scolastique. « Principe distinct qui donne une manière d'être aux choses, qui leur donne leurs attributs. » Littré. « Dieu qui est la *forme* des *formes* et l'acte des actes. » Bossuet, *Élévations*, III, 2.

4. *Substance*. Ce mot est également un terme de philosophie. « Ce qui subsiste par soi-même, à la différence de l'accident, qui ne subsiste que dans un sujet. » Littré.

5. « Le temps *coule* trop vite à son gré. » Fléchier (*Panégyriques*) (dans Littré). « Tous les siècles qui *ont coulé* jusqu'à nous. » Massillon, *Carême*, sermon *sur la Mort*.

6. *Ps.* XXXVIII, 6.

« le temps[1]; » et c'est ce qui lui fait dire aussitôt après : *Et substantia mea tanquam nihilum ante te* : « Et ma sub« stance est comme rien devant vous », parce que tout mon être dépendant du temps, dont la nature est de n'être jamais que dans un moment qui s'enfuit[2] d'une course précipitée et irrévocable, il s'ensuit que ma substance n'est rien, étant inséparablement attachée à cette vapeur légère et volage, qui ne se forme qu'en se dissipant, et qui entraîne perpétuellement mon être avec elle d'une manière si étrange[3] et si nécessaire que si je ne suis le temps je me perds, parce que ma vie demeure arrêtée; et d'autre part, si je suis le temps qui se perd et coule toujours, je me perds nécessairement avec lui : *Ecce mensurabiles posuisti dies meos, et substantia mea tanquam nihilum ante te*; d'où, passant plus outre[4], il conclut : *In imagine pertransit homo*[5] : « L'homme passe comme les vaines images » que la fantaisie[6] forme en elle-même dans l'illusion de nos songes, sans corps, sans solidité et sans consistance[7].

Mais élevons plus haut nos esprits[8], et après avoir

1. Dans le Sermon *sur la mort*, Bossuet traduira avec une concision plus expressive : « Voici que vous avez fait mes jours mesurables. »

2. Cf. Sermon *sur la mort*, *Sermons choisis*, éd. class. Hachette, p. 294.

3. Cf. p. 146, n. 1, 350, n. 1.

4. *Plus outre*. « Bossuet dit *passer outre* et *passer plus outre*, celui-ci plus fréquent dans sa jeunesse, pour signifier *passer encore plus loin*. » Lebarq, *Œuvr. oral. de Bossuet*, t. I, p. XLVIII. « Faudra-t-il que nous tenions en suspens ces premières vérités sous prétexte qu'en *passant plus outre* nous trouvons des choses que nous avons peine à concilier avec elles? » Bossuet, *Tr. du Libre arbitre*, ch. 4. « *Convier* les bons esprits à tâcher *de passer plus outre*. » Descartes, *Disc. de la Méthode*, VI, 2. « *J'irai plus outre* et dirai.... » Corneille, *Le Cid*, *Examen*. Ce pléonasme, très usité au XVI[e] et au XVII[e] siècle, se rencontre jusqu'au XVIII[e].

5. *Ps.* XXXVIII, 7.

6. L'imagination. « Semblables à ces pauvres hypocondriaques dont la *fantaisie* blessée se repaît du simulacre et du songe d'un vain et chimérique plaisir. » Bossuet, Sermon sur la *Loi de Dieu*. « Il s'était mis dans la *fantaisie* que c'était sa bête de ressemblance. » Sévigné (dans Littré).

7. Ce que Bossuet appellera dans le sermon *sur la mort* des « images en figure » ou de « vains simulacres ».

8. *Nos esprits*. L'emploi de ce mot au pluriel est un de ces latinismes si fréquents chez Bossuet. Cf. p. 512, n. 2.

regardé le temps dans cette perpétuelle dissipation, considérons-le maintenant en un autre sens, en tant qu'il aboutit à l'éternité; car cette présence immuable de l'éternité, toujours fixe, toujours permanente, enfermant en l'infinité de son étendue toutes les différences des temps, il s'ensuit manifestement que le temps peut être en quelque sorte dans l'éternité; et il a plu à notre grand Dieu, pour consoler les misérables mortels de la perte continuelle qu'ils font de leur être par le vol irréparable du temps, que ce même temps qui se perd fût un passage à l'éternité qui demeure; et de cette distinction importante du temps considéré en lui-même et du temps par rapport à l'éternité je tire cette conséquence infaillible.

Si le temps n'est rien par lui-même, il s'ensuit que tout le temps est perdu auquel nous n'aurons point attaché quelque chose de plus immuable que lui, quelque chose qui puisse passer à l'éternité bienheureuse. Ce principe étant supposé[1], arrêtons un peu notre vue sur un vieillard qui aurait blanchi dans les vanités de la terre. Quoique l'on me montre ses cheveux gris, quoique l'on me compte ses longues années, je soutiens que sa vie ne peut être longue, j'ose même assurer qu'il n'a pas vécu; car que sont devenues toutes ses années? Elles sont passées, elles sont perdues. Il ne lui en reste pas la moindre parcelle en ses[2] mains, parce qu'il n'y a rien attaché de fixe ni de permanent. Que si toutes ses années sont perdues, elles ne sont pas capables de faire nombre. Je ne

1. Posé. *Supposer* ne signifie pas chez Bossuet *présenter comme une hypothèse*, mais *établir comme une vérité reconnue*. « Je *supposerai* la vérité assez connue de cette doctrine. » Bossuet, Sermon *sur la Justice*. « En *supposant* Dieu, quelle est, en effet, la chose impossible? » La Bruyère, *Des esprits forts*.

2. Au XVIIe siècle on trouve souvent l'adjectif possessif où nous mettrions plutôt l'article. « Le soleil continue en lui adressant *sa* parole. » Corneille. « Pour moi, je n'ai rien sur *mon* cœur. » Sévigné. « Qui voudrait élever *sa* voix? » Racine. « Il reçut sur *sa* tête un coup de sabre. » Id. (dans Chassang, *ouvr. cité*, § 205.) V. Brachet et Dussouchet, *Gramm. française*, *cours supér.*, p. 323.

vois rien à compter dans cette vie si longue, parce que tout y est inutilement dissipé[1] : par conséquent tout est mort en lui ; et sa vie étant vide de toutes parts, c'est erreur de s'imaginer qu'elle puisse jamais être estimée longue.

Que si je viens maintenant à jeter les yeux sur la dame[2] si vertueuse qui a gouverné si longtemps cette noble et religieuse abbaye, c'est là où[3] je remarque, fidèles, une vieillesse vraiment vénérable. Certes, quand elle n'aurait vécu que fort peu d'années, les ayant fait profiter[4] si utilement pour la bienheureuse immortalité, sa vie me paraîtrait toujours assez longue. Je ne puis jamais croire qu'une vie soit courte, lorsque j'y vois une éternité toute entière glorieusement attachée.

Mais quand je considère quatre-vingt-dix ans si soigneusement ménagés[5], quand je regarde des années si pleines et si bien marquées par les bonnes œuvres, quand je vois dans une vie si réglée tant de jours, tant d'heures et tant de moments comptés et alloués[6] pour l'éternité, c'est là que je ne puis m'empêcher de dire : O temps utilement employé ! ô vieillesse vraiment précieuse ! *Ubi est, mors, victoria tua?* « O mort, où est ta victoire ? » Ta main avare n'a rien enlevé à cette vertueuse abbesse,

1. A été dissipé. Prétérit passif à l'imitation du latin, *dissipatum est*.
2. Cf. supra, p. 2, n. 3.
3. *Où* pour *que* est fréquent au XVIIe siècle. « C'est ici, chrétiens, *où* il paraissait véritablement un apôtre. » Bossuet, *Panég. de saint Bernard*. « Apprenons à ne jamais perdre l'espérance, dans quelque abîme de maux *où* nous soyons plongés. » Id. *Méd. sur l'Evangile* (dans Littré). « Ce n'est pas là, Madame, *où* je prends intérêt. » Corneille. V. La Bruyère, édit. class. Hachette, p. 14, n. 8, et Brachet et Dussouchet, *Gramm. franç.*, p. 401.
4. « A conserver ce qu'on a acquis, à le faire *profiter*. » Bossuet, sermon sur l'*Ardeur de la pénitence*. « De quoi m'ont *profité* mes inutiles soins ? » Racine, *Phèdre*, II, 5.
5. Cf. p. 356, n. 9.
6. « *Approuver, passer*. Se dit proprement en matière de compte, quand celui qui rend compte allègue un article de dépense et qu'on l'approuve, qu'on le passe. On lui a *alloué* un article de deux mille francs pour les faux frais. Il avait bien peur qu'on ne lui *allouât* pas cette dépense. » Dict. de Furetière, 1690. « Et quoy qu'ils brassent puis après pour l'honorer et servir, ne sera point *aloué* en ses contes » (compté par Dieu). Calvin, *Institut. chrétienne*, 10 (dans Littré).

parce que ton domaine[1] n'est que sur le temps, et que la sage dame dont nous parlons, désirant conserver celui qu'il a plu à Dieu lui donner[2], l'a fait heureusement passer dans l'éternité.

Si je l'envisage, fidèles, dans l'intérieur de son âme, j'y remarque dans[3] une conduite très sage une simplicité chrétienne. Étant humble dans ses actions et ses paroles, elle s'est toujours plus glorifiée d'être fille de Saint Bernard[4] que de tant de braves aïeux de la race desquels elle est descendue. Elle passait la plus grande partie de son temps dans la méditation et dans la prière. Ni les affaires, ni les compagnies[5] n'étaient pas[6] capables de lui ravir le temps qu'elle destinait aux choses divines. On la voyait entrer en son cabinet avec une contenance, une modestie et une action[7] toute retirée[8], et là elle répandait son cœur devant Dieu avec

1. Droit de souveraineté et de propriété. « Il a voulu nous laisser un certain *domaine* sur nos actions. » Bossuet (dans Littré). « Dieu qui a un *domaine* supérieur et absolu sur nous. » Bourdaloue, *Dominic.. Septuagésime* (dans Littré).

2. « Afin qu'il lui *plaise*, par sa bonté, *nous remplir* de son Esprit saint. » Bossuet, sermon sur la *Loi de Dieu*. « Et nos jours criminels ne pourront plus durer ‖ Qu'autant qu'à sa clémence il *plaira l'endurer*. » Corneille, *Horace*, V, 2. « Vous *plaît-il*, Don Juan, *nous éclaircir* ces beaux mystères? » Molière, *Festin de Pierre*, I, 3.

3. *Dans*. Avec. Cf. p. 318, n. 5.

4. Cf. la *Notice*.

5. *Compagnies*. Cercles, réunions. « O Dieu! les verrai-je toujours (les libertins) triompher dans les *compagnies*! » Bossuet, Sermon sur la *Divinité de la Religion*. « Sa maison est l'abord (le lieu de rendez-vous) de toutes les *compagnies*. » Dict. de l'Académie, 1694. « [Cette] gravité qui glace les *compagnies* les plus enjouées. » L'abbé de Bellegarde (bel esprit du temps).

6. L'emploi de la négation après *ni* répété est constant au XVIIe siècle. « *Ni* le poids de ce corps mortel, *ni* les liens de la chair et du sang ne sont *pas* capables de la retenir. » Bossuet, *Panég. de sainte Thérèse*, *Exorde*. « *Ni* Monsieur du Plessis, *ni* Monsieur du Vair ne sont *pas* deux auteurs fort réguliers. » Balzac (dans le Dictionnaire de Godefroy). « Les grandes richesses ne s'acquièrent *ni* ne se conservent *point* d'ordinaire sans de grandes injustices. » Nicole, *Essais*. V. Brachet et Dussouchet, *Gramm. française*, p. 458. Cf. supra, p. 2, n. 2.

7. *Action* « se dit plus particulièrement des gestes, du mouvement du corps, et de l'ardeur avec laquelle on prononce ou on fait quelque chose : un étourdi n'a point d'*action*, de contenance arrêtée ». Dict. de Furetière.

8. *Retirée*. De même : « La rêverie de Monsieur de Turenne et son esprit *retiré* en lui-même

cette bienheureuse simplicité qui est la marque la plus assurée des enfants de la nouvelle alliance. Sortie de ces pieux exercices, elle parlait souvent des choses divines avec une affection[1] si sincère qu'il était aisé de connaître[2] que son âme versait sur ses lèvres ses sentiments les plus purs et les plus profonds. Jusque dans la vieillesse la plus décrépite elle souffrait les incommodités et les maladies sans chagrin, sans murmure, sans impatience, louant Dieu parmi ses douleurs[3], non point par une constance affectée, mais avec une modération qui paraissait[4] bien avoir pour principe une conscience tranquille, et un esprit satisfait[5] de Dieu.

Parlerai-je de sa prudence si avisée dans la conduite de sa maison? Chacun sait que sa sagesse et son économie en a beaucoup relevé le lustre[6]; mais je ne vois rien de plus remarquable que ce jugement si réglé[7] avec lequel elle a gouverné les dames qui lui étaient confiées; toujours également éloignée et de cette[8] rigueur farouche et de cette indulgence molle et relâchée; si bien que,

l'ont fait passer pour timide. » St-Evremond (cité dans le Dictionnaire de Furetière).

1. *Affection*, au XVII[e] siècle, s'applique aussi aux choses. « Qu'il témoignât de l'*affection* ou de l'indifférence pour ce traité. » La Rochefoucauld, II, 452 (*Grands écrivains*). « *Affection* se dit de l'ardeur avec laquelle on se porte à dire ou à faire quelque chose : Je le ferai avec *affection*; j'ai grande *affection* de le servir; il parle d'*affection*, avec *affection*. » Dict. de l'Académie, 1694. « Il est d'un honnête homme de se porter avec *affection* à tout ce qui regarde son devoir. » Dict. de Furetière.

2. *Connaître*, reconnaître. Cf. p. 299, n. 1.

3. Cf. p. 298, n. 2.

4. *Qui* avait bien visiblement.... *Cf. p. 325, n. 1.*

5. A qui Dieu suffisait.

6. Eclat; sens fréquent au XVII[e] s. « La prison de M. le Prince avait ajouté un nouveau *lustre* à sa gloire. » La Rochefoucauld, *Mémoires* (dans Littré). « C'est un homme qui... perd le peu de *lustre* qu'un peu de mémoire lui donnait. » La Bruyère, *Du Mérite personnel*.

7. Mesuré, prudent. « De tous les peuples du monde le plus fier et le plus hardi, mais tout ensemble le plus *réglé* dans ses conseils.... » Bossuet, *Hist. universelle* (dans Littré). « *Réglé* se dit figurément en choses spirituelles et morales : cet homme a l'esprit bien *réglé*, il a le jugement bon, il raisonne juste. » Dict. de Furetière.

8. *Cette*. Latinisme. Cf. Cicéron, *Pro Manilio*, 9 : « *Ut ex eodem Ponto Medea illa profugisse dicitur*. »

comme elle avait pour elles une sévérité mêlée de douceur, elles lui ont toujours conservé une crainte accompagnée de tendresse, jusqu'au dernier moment de sa vie et dans l'extrême caducité de son âge[1].

L'innocence[2], la bonne foi, la candeur étaient ses compagnes inséparables. Elles conduisaient ses desseins, elles ménageaient[3] tous ses intérêts, elles régissaient toute sa famille. Ni sa bouche, ni ses oreilles n'ont jamais été ouvertes à la médisance, parce que la sincérité de son cœur en chassait cette jalousie secrète qui envenime presque tous les hommes contre leurs semblables. Elle savait donner de la retenue aux langues les moins modérées : et l'on remarquait dans ses entretiens cette charité dont parle l'Apôtre[4], qui n'est ni jalouse ni ambitieuse, toujours si disposée à croire le bien qu'elle ne peut pas même soupçonner le mal.

Vous dirai-je avec quel zèle elle soulageait les pauvres membres de Jésus-Christ? Toutes les personnes qui l'ont fréquentée savent qu'on peut dire sans flatterie qu'elle était naturellement libérale, même dans son extrême vieillesse, quoique cet âge ordinairement soit souillé des ordures[5] de l'avarice. Mais cette inclination généreuse s'était particulièrement appliquée[6] aux pauvres. Ses

1. Latinisme. « *In extremo* aetatis tempore. » Cicéron.

2. Incapacité de nuire. « Hélas! Il mourra donc! Il n'a pour sa défense || Que les pleurs de sa mère et que son *innocence*. » Racine, *Andromaque*, I, 4.

3. *Ménageaient*. Cf. p. 356, n. 9, l'observation du P. Bouhours.

4. I *Cor.*, XIII, 4, 5.

5. *Ordures*. L'emploi de ce mot au sens figuré est fréquent au XVII[e] siècle. « Vous voyez que cette assemblée vénérable estime qu'on se joue des sacrés mystères lorsqu'après les avoir reçus on retourne à ses premières *ordures*. » Bossuet, Sermon sur l'*Ardeur de la Pénitence*, 3[e] point. « Que le cœur de l'homme est creux et plein d'*ordure*! » Pascal, *Pensées*, édit. Havet, IV, 1. « Elle (ma vie) n'est qu'un amas de crimes et d'*ordures*. » Molière, *Tartufe*, III, 6.

6. *Appliquée aux pauvres*. « Elle (Votre Majesté) verra une créature qui... ne s'est guère moins *appliquée à Dieu* que ces pures intelligences. » Bossuet, *Panég. de Ste Thérèse*, *Exorde*. « Vous êtes trop bonne et trop *appliquée* à votre pauvre maman. » Sévigné (*Grands écrivains*, *Lexique*) « Leur roi à qui ils semblent avoir tout l'esprit

charités s'étendaient bien loin sur les personnes malades et nécessiteuses : elle partageait souvent avec elles ce qu'on lui préparait pour sa nourriture, et dans ces saints empressements[1] de la charité qui travaillait son âme innocente d'une inquiétude pieuse pour les membres affligés du Sauveur des âmes, on admirait particulièrement son humilité, non moins soigneuse de cacher le bien, que sa charité de le faire. Je ne m'étonne plus, chrétiens, qu'une vie si religieuse ait été couronnée d'une fin si sainte.

et tout le cœur *appliqués.* » La Bruyère, *De la cour.*

1. *Empressements.* V. p. 310, n. 8 et p. 336, n. 2.

ORAISON FUNÈBRE
DU R. P. BOURGOING

SUPÉRIEUR GÉNÉRAL DE LA CONGRÉGATION DE L'ORATOIRE

PRONONCÉE A PARIS,
EN L'ÉGLISE DES ORATORIENS DE LA RUE SAINT-HONORÉ
LE 4 DÉCEMBRE 1662.

—

NOTICE

Le nom du P. Bourgoing serait oublié aujourd'hui, s'il ne se rattachait à la fondation de la célèbre maison de l'Oratoire. Alors curé de paroisse, il fut un des cinq ecclésiastiques qui, le 11 novembre 1611, assemblés par Pierre de Bérulle, jetèrent les fondements d'une congrégation française destinée — à l'exemple de celle que saint Philippe de Néri avait établie à Rome — à réformer, au point de vue de l'instruction et des mœurs, le clergé séculier. Les décrets du Concile de Trente, sur ce point, étaient restés lettre morte en France, non seulement, comme dit un historien de l'Oratoire, le P. Cloyseault, « parce qu'il ne se trouvait personne qui fît une profession particulière de conformer sa vie » aux règles édictées par les Pères du Concile, mais parce que l'autorité de leurs décisions, combattue par les gallicans, était médiocre dans notre pays. Cependant la France avait peut-être encore plus besoin d'une réforme du clergé que l'Italie, parce que le protestantisme y était plus répandu, et, dit encore le P. Cloyseault, « le clergé plus déréglé » qu'ailleurs. Aussi saint François de Sales, César de Bus — fondateur lui-même de l'Institut des Frères de la Doctrine chrétienne, — et, avec eux, beaucoup d'autres hommes d'Église, encourageaient fort Pierre de Bérulle à prendre la direction de cette entreprise, à laquelle le rendait propre, plus que personne, l'énergie pratique alliée en lui à une dévotion ardente. Le succès fut rapide. « La plupart des évêques

du royaume ayant désiré les Oratoriens dans leurs diocèses pour l'instruction des ecclésiastiques, cette congrégation se multiplia en peu de temps. » Elle a tenu, dans l'histoire religieuse et littéraire de la France au XVIIe siècle, une place assez importante pour que nous complétions ici le tableau célèbre que Bossuet en a tracé[1], par l'analyse de la « bulle d'établissement » qui « renferme l'esprit de la nouvelle congrégation ». « Les principales fonctions extérieures de la congrégation sont : premièrement, embrasser toutes les fonctions et tous les emplois qui conviennent à l'ordre sacerdotal. Secondement, ne les exercer que par dépendance et soumission aux évêques. Troisièmement, vaquer à l'instruction et à l'éducation des prêtres et de ceux qui aspirent aux ordres sacrés, en leur apprenant, dans les séminaires, non seulement la science des choses qu'ils doivent savoir, mais encore l'usage qu'ils doivent faire de cette science, les cérémonies et les fonctions ecclésiastiques et surtout la vie sainte et exemplaire qu'ils doivent mener dans cet état. » (Le P. CLOYSEAULT, *Vie du cardinal de Bérulle.*)

C'est de cette congrégation que le P. Bourgoing (né en 1585, à Paris) devint supérieur en 1641, à une époque où les querelles du Jansénisme allaient jeter la division dans l'Église de France et, en particulier, dans l'Oratoire. On verra plus loin comment Bossuet, dans le texte de l'oraison funèbre qui nous a été conservé, fait allusion, en passant, à ces querelles. Mais, si l'on en croit un janséniste contemporain (le chanoine Hermant, auteur de mémoires, encore inédits, sur l'histoire ecclésiastique de son temps), le discours prononcé aurait été en réalité beaucoup plus vif contre les disciples de Jansénius et les amis de Saint-Cyran[2]. Il se peut que le premier éditeur, au XVIIIe siècle, des sermons de Bossuet, Dom de Foris, fervent janséniste lui aussi, ait supprimé sans scrupule un passage qui le chagrinait. — Une copie prise par l'oratorien Batterel, en 1729, de plusieurs parties de l'oraison funèbre du P. Bourgoing a permis à M. l'abbé Lebarq[3] de faire quelques corrections au texte de De Foris. Nous reproduisons le texte ainsi revu par le plus récent éditeur.

1. V. plus loin, p. 19-20.
2. A. Gazier, édit. class. des *Oraisons funèbres de Bossuet*, p. 2.
3. *Œuv. orat. de Bossuet*, t. IV.

EXTRAITS

Qui bene præsunt presbyteri, duplici honore digni habeantur.

Les prêtres qui gouvernent sagement, doivent être tenus dignes d'un double honneur.

I TIM., V, 17.

Je commencerai ce discours en faisant au Dieu vivant des remerciements solennels de ce que la vie de celui dont je dois prononcer l'éloge a été telle, par sa grâce, que je ne rougirai point de la célébrer en présence de ses saints autels et au milieu de son Église. Je vous avoue, chrétiens, que j'ai coutume de plaindre les prédicateurs, lorsqu'ils font les panégyriques funèbres des princes et des gens du monde. Ce n'est pas que de tels sujets ne fournissent ordinairement de nobles[1] idées : il est beau de découvrir les secrets d'une sublime politique, ou les sages tempéraments[2] d'une négociation importante, ou les succès glorieux de quelque entreprise militaire. L'éclat de telles actions semble illuminer un discours ; et le bruit qu'elles font déjà dans le monde aide celui qui parle à se faire entendre d'un ton plus ferme et plus

1. « *Noble* se dit figurément en choses spirituelles et morales, et signifie *grand, élevé*. Ce poète donne à ses personnages des idées *nobles* et élevées, des sentiments *nobles*, grands et généreux. » Dict. de Richelet : « L'homme est le plus *noble* de tous les animaux. Voilà un cheval bien *noble*. Les lévriers sont les plus *nobles* de tous les chiens. » Dict. de l'Académie, 1694.

2. Accommodements. Cf. plus loin, p. 11, n. 1. « Il fallut trouver des *tempéraments* et donner au peuple des tribuns pour le défendre contre les consuls. » Bossuet, *Hist. universelle*, I, 8. « Il proposa cinq ou six *tempéraments* qui auraient été reçus si le roi ne s'était fait une loi de ne les point recevoir. » Sévigné (dans Littré) : « Nous lui fîmes voir qu'après ce qui s'était passé, il n'y avait plus de sûreté pour lui dans le *tempérament* » (à se tenir sur la réserve). Retz, *Mémoires* (dans Littré).

magnifique[1]. Mais la licence[2] et l'ambition, compagnes presque inséparables des grandes fortunes ; mais l'intérêt et l'injustice, toujours mêlés trop avant[3] dans les grandes affaires du monde, font qu'on marche parmi[4] des écueils ; et il arrive ordinairement que Dieu a si peu de part dans de telles vies, qu'on a peine à y trouver quelques actions qui méritent d'être louées par ses ministres.

Grâces à la miséricorde divine, le R. P. Bourgoing, supérieur général de la Congrégation de l'Oratoire, a vécu de sorte que[5] je n'ai point à craindre aujourd'hui de pareilles difficultés. Pour orner une telle vie, je n'ai pas besoin d'emprunter les fausses couleurs de la rhétorique, et encore moins les détours de la flatterie. Ce n'est pas ici de ces discours où l'on ne parle qu'en tremblant, où il faut plutôt passer avec adresse, que s'arrêter avec assurance, où la prudence et la discrétion tiennent toujours en contrainte[6] l'amour de la vérité. Je n'ai rien ni à taire ni à déguiser ; et si la simplicité vénérable d'un prêtre de Jésus-Christ, ennemie du faste et de l'éclat, ne

1. Elevé, pompeux. Cf. plus loin (*Or. fun. de Condé*, p. 546). « Et souvent on ennuie en termes *magnifiques*. » Boileau, *ép.* IV. « Il n'y a rien de plus bas que de parler en des termes *magnifiques* de ceux mêmes dont l'on pensait très-modestement avant leur élévation. » *Lexique* de La Bruyère (*Grands écrivains*).

2. Liberté absolue, dérèglement. « La monarchie des Césars avait aussi le sien (son faible), et ce faible était la *licence* des soldats qui les avaient faits. » Bossuet, *Hist. universelle*, III, 7. « Arrêter la *licence* par la terreur des supplices. » Patru (dans le Dictionnaire de Richelet). « N'a-t-il pas eu dans la *licence* même de la guerre une constante et scrupuleuse retenue ? » Fléchier (dans Littré).

3. *Intimement*, profondément. « *Quoi! tu* n'as pu pour moi plus *avant* l'engager ? » Corneille, *Pertharite*, II, 4. « On ne leur donna pas lieu d'entrer plus *avant* en matière sur ce sujet. » La Rochefoucauld, II, 244 (*Grands écrivains*).

4. *Parmi.* Cf. p. 298, n. 2.

5. De telle sorte que. « Là il commença à vivre *de sorte qu*'il fût bientôt en admiration même à ces anges terrestres. » Bossuet, *Paneg. de St Bernard*, 1er p. « (Cette offense) ne pouvait être réparée *de sorte qu*'il ne m'en demeurât beaucoup de ressentiment. » La Rochefoucauld II, 463 (*Grands écrivains*). « N'y aurait-il pas moyen de disposer son imagination *de sorte qu*'il séparât les plaisirs d'avec les chagrins? » Fontenelle (dans Littré).

6. « Quelle crainte || *Tient* parmi vos transports votre joie *en contrainte*? » Racine, *Britannicus*, V, 1.

présente pas à nos yeux de ces actions pompeuses qui éblouissent les hommes, son zèle, son innocence[1], sa piété éminente nous donneront des pensées plus dignes de cette chaire. Les autels ne se plaindront pas que leur sacrifice soit interrompu par un entretien profane; au contraire, celui que j'ai à vous faire vous proposera[2] de si saints exemples, qu'il méritera de faire partie d'une cérémonie si sacrée, et qu'il ne sera pas une interruption, mais plutôt une continuation du mystère.

Laissant donc de côté la glorieuse naissance du père Bourgoing, l'orateur se contentera de le montrer noble « de cette noblesse que saint Grégoire de Nazianze appelle si élégamment la noblesse personnelle ». Prêtre digne de ce nom, et digne de commander à d'autres prêtres, le P. Bourgoing aura eu le double honneur de *vivre saintement en l'esprit du sacerdoce* et d'*élever dans le même esprit la sainte congrégation qui était commise à ses soins*. C'est ce que Bossuet se propose d'expliquer dans les *deux points* de ce discours.

PREMIER POINT

Le P. Bourgoing s'était, dès son enfance, préparé à sa mission, « se consacrant », pour ainsi dire lui-même, « par la pratique persévérante de la piété ».

Ordonné prêtre, et visant à la perfection du sacerdoce, il s'associa, « sans délibérer », dès qu'il la vit paraître, à une congrégation qui avait précisément pour fondement ce désir de la perfection ecclésiastique : l'*Oratoire*.

En ce temps, Pierre de Bérulle, homme vraiment illustre et recommandable[3], à la dignité duquel j'ose dire

1. *Innocence*. Cf. p. 48, n. 1.

2. *Proposer*, mettre sous les yeux, au sens du latin *proponere*. Cf. Bossuet, Or. fun. d'*Henriette de France*, p. 76, n. 3. « Voilà en peu de mots ce qui nous est *proposé* dans notre évangile. » Sermon sur la *Divinité de la Religion*. « Cherchant à *proposer* [au lecteur] des défauts à éviter. » La Bruyère, *Discours à l'Académie*, *Préface*. Cf. p. 376, n. 8.

3. Mot plus large et plus fort au XVII[e] siècle que de nos jours. « Qui mérite d'être estimé et considéré pour ses bonnes qualités. Ce prince s'est rendu *recommandable* par sa

que même la pourpre romaine n'a rien ajouté, tant il était déjà relevé[1] par le mérite de sa vertu et de sa science, commençait à faire luire à[2] toute l'Église gallicane les lumières les plus pures et les plus sublimes du sacerdoce chrétien et de la vie ecclésiastique. Son amour immense pour l'Église lui inspira le dessein de former une compagnie à laquelle il n'a point voulu donner d'autre esprit que l'esprit même de l'Église, ni d'autres règles que ses canons, ni d'autres supérieurs que ses évêques, ni d'autres liens que sa charité, ni d'autres vœux solennels que ceux du baptême et du sacerdoce. Là une sainte liberté fait un saint engagement; on obéit sans dépendre; on gouverne sans commander; toute l'autorité est dans la douceur, et le respect s'entretient sans le secours de la crainte. La charité « qui bannit la crainte », opère un si grand miracle; et sans autre joug qu'elle-même, elle sait non seulement captiver[3], mais encore anéantir la volonté propre. Là, pour former de vrais prêtres, on les mène à la source de la vérité : ils ont toujours en main les saints livres pour en rechercher[4] sans relâche la lettre par l'étude, l'esprit par l'oraison, la profondeur par la retraite, l'efficace par la pratique, la fin par la charité à laquelle tout se termine[5] et « qui est l'unique trésor du christia-

douceur, par sa justice. Cicéron s'est rendu *recommandable* par son éloquence, Archimède par ses inventions. » Dict. de Furetière, 1690.

1. *Relevé*. Placé au-dessus du niveau ordinaire. On ne trouve guère cet adjectif au XVII[e] siècle qu'avec les noms de choses. Cf. p. 75.

2. *A*, pour. Cf. p. 107, n. 1.

3. *Captiver*. Cf. p. 300, n. 4.

4. *Rechercher*. Un autre texte porte : *chercher*. La variante que nous préférons avec l'abbé Lebarq est en effet « plus conforme à l'usage de Bossuet », chez qui ce mot *désigne le* plus souvent non pas l'*enquête* d'une chose ignorée, mais l'*étude attentive* d'une chose qu'on approfondit. « Pour *rechercher* cette vérité jusque dans sa source. » Serm. pour le Jubilé, *sur la Pénitence*.

5. Aboutit. « Cet amour maternel accoutumé à un Dieu ne refuse pas de se rabaisser jusqu'à *se terminer à* un homme. » Bossuet, 1[er] Sermon pour l'*Assomption*. « Vous serez surpris quand vous apprendrez *à* quoi *se termine* un aussi grand éclat. » Pascal, *Provinciale* I (dans Littré). « Qui sait parler aux rois, c'est peut-être *où se termine* toute la prudence et toute la souplesse

nisme, » *christiani nominis thesaurus*[1], comme parle Tertullien.

Tel est à peu près, Messieurs, l'esprit des prêtres de l'Oratoire; et je pourrais en dire beaucoup davantage[2], si je ne voulais épargner la modestie de ces Pères. Sainte Congrégation, le P. Bourgoing a besoin de vous pour acquérir la perfection du sacerdoce, après laquelle il soupire; mais je ne crains point d'assurer que vous aviez besoin de lui réciproquement pour établir[3] vos maximes[4] et vos exercices; et en effet, chrétiens, cette vénérable compagnie est commencée[5] entre ses mains : il en est un des quatre premiers avec lesquels son instituteur[6] en a posé les fondements; c'est lui-même qui l'a étendue dans les principales villes de ce royaume. Que dis-je, de ce royaume? Nos voisins lui tendent les bras; les évêques des Pays-Bas l'appellent[7]; et ces provinces florissantes lui

des courtisans. » La Bruyère, *De la cour*.

1. *De Patient*., n. 12.

2. *Beaucoup davantage*. « Vous l'admirerez *beaucoup davantage* si vous pénétrez le motif de cette action glorieuse. » Bossuet, *Panég. de saint Paul*. « Je me satisferais *beaucoup davantage* en faisant des panégyriques qu'en proposant des instructions. » Bossuet, Sermon *sur la Justice*. Nous dirions aujourd'hui *beaucoup plus*. Cf. p. 254, n. 4.

3. Fonder, fixer, accréditer. Cf. Bossuet, *Hist. universelle*, I, 10 : « Rome, toujours ennemie du Christianisme, fit un dernier effort pour l'éteindre, et acheva de l'*établir*. » « Nous lui avons vu dire, du commun consentement de tout le parti, que la supériorité du pape était un si grand bien pour l'Église, qu'il la faudrait *établir* si elle n'était pas établie. » Id., *Hist. des Variations*, XIII, 6.

4. *Maximes*. Règles, plan de conduite. Fréquent chez Bossuet. Cf. plus loin, *Or. fun. de Condé*, p. 520. « *De maximes*, ils ne s'en chargent pas, de principes, encore moins : ils vivent à l'aventure... » La Bruyère, *Des grands*.

5. *Est commencée*. Les dictionnaires du XVIIe siècle n'indiquent pas l'emploi de ce verbe au passif.

6. « Comme J.-C. son *instituteur*, (de l'Église) est venu au monde pour renverser l'ordre que l'orgueil y a établi. » Bossuet, Sermon pour la *Septuagésime*. « Saint Augustin ne fut jamais ni religieux ni *instituteur* d'aucun ordre. » Patru (dans le Dictionnaire de Richelet).

7. *Les évêques des Pays-Bas l'appellent*. « Le P. de Bérulle fut prié... par plusieurs prélats de Flandre d'y envoyer quelques saints prêtres de la Congrégation [de l'Oratoire] pour les y établir en plusieurs villes ou diocèses, où on les souhaitait avec grand empressement sur ce qu'on avait appris que partout ils faisaient de grands fruits par leurs *missions* dans les paroisses de la campagne, et encore plus par les *retraites* et par les *conférences*

doivent l'établissement de tant de maisons qui ont consolé leurs pauvres, humilié leurs riches, instruit leurs peuples, sanctifié leurs prêtres, et répandu bien loin aux environs la bonne odeur de l'Évangile.

Le P. Bourgoing n'était pas moins animé du véritable esprit du sacerdoce chrétien dans ses « exercices particuliers ». « Les ministres de Jésus-Christ ont deux principales fonctions : parler à Dieu par l'oraison, parler aux peuples par la prédication de l'Évangile. » Et c'est parce qu'il se retrempait continuellement dans la prière qu'il excellait dans le sermon :

Je ne m'étonne donc plus s'il prêchait si saintement au peuple fidèle[1] le mystère de Jésus-Christ qu'il avait si bien médité. O Dieu vivant et éternel, quel zèle, quelle onction! quelle douceur! quelle force! quelle simplicité et quelle éloquence! O qu'il était éloigné de ces prédicateurs infidèles, qui ravilissent[2] leur dignité jusqu'à faire servir au désir de plaire le ministère d'instruire[3]; qui ne rougissent pas d'acheter des acclamations par des

avec lesquelles ils disposaient les ecclésiastiques à recevoir les saints Ordres. Car il faut savoir que pour lors les séminaires n'étaient point encore établis dans les diocèses comme à présent et que c'était beaucoup quand on pouvait obtenir que les prélats obligeassent pendant huit ou dix jours tous les ecclésiastiques d'assister à une conférence du matin et à une autre du soir, qu'on leur faisait dans les maisons de l'Oratoire, avant que de recevoir les Ordres. » « L'archevêque de Malines fut si charmé du P. Bourgoing qu'il voulut le retenir plusieurs années auprès de lui et qu'il l'appuya beaucoup de son crédit et de ses conseils pour plusieurs établissements que celui-ci fit en Flandre et particulièrement dans la ville de Louvain. » P. Cloyseault, *Vies de quelques prêtres de l'Oratoire*, p. p. le P. Ingold.

1. Qui a la foi. Cf. La Bruyère, *Des Esprits forts* : « Ils sont à la vérité des esprits forts, et plus forts que tant de grands hommes si éclairés, si élevés, et néanmoins si *fidèles*. » « Lequel des deux fait un usage plus sensé de sa raison, ou le *fidèle* qui croit, ou l'incrédule qui refuse de croire? » Massillon, *Carême*, sermon sur la *Vérité de la Religion*.

2. *Ravilissent*. « De peur de *ravilir* les divins cantiques par des paroles humaines, faisons retentir jusqu'au Ciel celles qu'un ange même en a apportées. » Bossuet, 1er Serm. pour l'*Assomption*. Cf. p. 147, n. 2.

3. *Le ministère d'instruire*. C'est un de ces latinismes particuliers à Bossuet. Cf. Tacite : *ministeria belli*; saint Paul dans la Vulgate : ministerium *verbi*.

instructions; des paroles de flatterie par la parole de vérité; des louanges, vains aliments d'un esprit léger, par la nourriture solide et substantielle que Dieu a préparée à ses enfants! Quel désordre! quelle indignité! Est-ce ainsi qu'on fait parler Jésus-Christ? Savez-vous, ô prédicateurs, que ce divin conquérant veut régner sur les cœurs par votre parole? Mais ces cœurs sont retranchés[1] contre lui; et pour les abattre à ses pieds, pour les forcer invinciblement au milieu de leurs défenses, que ne faut-il pas entreprendre? quels obstacles ne faut-il pas surmonter? Écoutez l'apôtre saint Paul : « Il faut renverser les remparts des mauvaises habitudes, il faut détruire les conseils profonds d'une malice[2] invétérée, il faut abattre toutes les hauteurs qu'un orgueil indompté et opiniâtre élève contre la science de Dieu, il faut captiver[3] tout entendement sous l'obéissance de la foi. » *Ad destructionem munitionum, consilia destruentes, et omnem altitudinem extollentem se adversus scientiam Dei, et in captivitatem redigentes omnem intellectum in obsequium Christi*[4].

Que ferez-vous ici, faibles discoureurs? Détruirez-vous ces remparts en jetant des fleurs? Dissiperez-vous ces conseils cachés en chatouillant les oreilles? Croyez-vous que ces superbes[5] hauteurs tombent au bruit de vos périodes mesurées? Et pour captiver[6] les esprits est-ce assez de les charmer[7] un moment par la surprise d'un

1. *Retranchés*, fortifiés.
2. *Malice*. Cf. p. 5, n. 1.
3. *Captiver*. Cf. p. 300, n. 4.
4. II *Cor.*, x, 4.
5. Orgueilleuse. « Ceux-ci, devenus *superbes*, et par là devenus faibles.... » Bossuet, *Hist. des Variations*. Cf. p. 44, 87.
6. *Captiver*. Cf. p. 300, n. 4.
7. Ce mot s'employait au XVIIe s. pour signifier : produire quelque effet merveilleux par la puissance des incantations ou des démons. « *On* tient que les sorciers *charment* les armes, les empêchent de tuer, mais il n'est pas trop sûr de s'y fier. Pouvait-il *charmer* la balle qui l'a tué? » Voiture, dans le Dictionnaire de Richelet. « *Charmer* signifie aussi : dire ou faire quelque chose d'agréable, de merveilleux, de surprenant, plaire extraordinairement. » Dict. de Furetière. « La vraie éloquence n'éclate jamais par des couleurs empruntées; c'est par les *traits de* sa beauté naturelle qu'elle

plaisir qui passe? Non, non, ne nous trompons pas : pour renverser tant de remparts et vaincre tant de résistance, et nos mouvements[1] affectés et nos paroles arrangées et nos figures artificielles sont des machines trop faibles. Il faut prendre des armes plus puissantes, plus efficaces, celles qu'employait si heureusement le saint prêtre dont nous parlons.

La parole de l'Évangile sortait de sa bouche, vive, pénétrante, animée, toute pleine d'esprit[2] et de feu. Ses sermons n'étaient pas le fruit de l'étude lente et tardive, mais d'une céleste ferveur, mais d'une prompte et soudaine illumination.

Après avoir rappelé deux des principaux discours du P. Bourgoing, l'oraison funèbre du cardinal de Bérulle et le panégyrique latin de saint Philippe de Néri, Bossuet passe rapidement sur le talent de Bourgoing dans la direction des âmes. Il était confesseur de « monseigneur le duc d'Orléans, de glorieuse mémoire », c'est-à-dire de ce Gaston d'Orléans, père de Louis XIII, ennemi acharné de Richelieu, conspirateur brouillon, ami infidèle de Cinq-Mars.

Quelle fut la conduite du père Bourgoing dans cet emploi « délicat »? « N'entrons jamais dans ce détail, dit Bossuet. Contentons-nous de savoir qu'il y a des plantes tardives dans le jardin de l'Epoux; que, pour en voir la fécondité, les directeurs des consciences, ces laboureurs spirituels, doivent attendre avec patience le fruit précieux de la terre; et qu'enfin le père Bourgoing a eu la consolation de n'avoir pas attendu en vain, la terre qu'il cultivait lui ayant donné avec abondance des fruits de bénédiction et de grâce. » On dit en effet que Gaston d'Orléans mourut, en 1660, — à Blois, où il était relégué, — dans de grands sentiments de piété.

Arrivé à la seconde partie, Bossuet rappelle que l'esprit de la congrégation de l'Oratoire, si sagement gouvernée par le

charme et qu'elle persuade. » Saint-Evremond, dans le Dictionnaire de Furetière.

1. *Emotions*, passions. Cf. plus *loin, p.* 453, *n.* 1. — « D'un *mouvement* jaloux je ne fus pas maîtresse. » Racine, *Bajazet*, I, 4. Emploi très fréquent au XVII[e] siècle.

2. Au sens étymologique : *spiritus* : *souffle*, d'où *véhémence*.

P. Bourgoing, « consiste à s'attacher constamment à la conduite de l'Église, à ses évêques, à son chef visible ». Il ne « croit donc pas s'éloigner de la suite de son discours, s'il trace en peu de paroles comme un plan de la sainte Église, selon le dessein éternel de son divin architecte ».

SECOND POINT.

Vous comprenez, mes frères, par tout ce que j'ai déjà dit, que le dessein de Dieu dans l'établissement de son Église est de faire éclater par toute la terre le mystère de son unité, en laquelle est ramassée[1] toute sa grandeur. C'est pourquoi le Fils de Dieu est venu au monde, et « le Verbe a été fait chair, et il a daigné habiter en nous, et nous l'avons vu parmi les hommes plein de grâce et de vérité »[2], afin que par la grâce qui unit il ramenât tout le genre humain à la vérité qui est une. Ainsi, venant sur la terre avec cet esprit d'unité, il a voulu que tous ses disciples fussent unis, et il a fondé son Église unique et universelle, « afin que tout y fût consommé et réduit en un[3] : » *Ut sint consummati in unum*[4], comme il le dit lui-même dans son Évangile.

Je vous le dis, chrétiens, c'est ici en vérité un grand mystère en[5] Jésus-Christ et en son Église. « Il n'y a qu'une colombe et une parfaite » : *Una est columba mea, perfecta mea*[6]; il n'y a qu'une seule épouse, qu'une seule Église catholique, qui est la mère commune de tous les fidèles. Mais comment est-elle la mère de tous les fidèles, puisqu'elle n'est autre chose que l'assemblée de tous les fidèles? C'est ici le secret de Dieu. Toute la grâce de l'Église,

1. *Ramassée*. V. p. 3, n. 4; 374, n. 1.
2. *Joann.*, I, 14.
3. *Un*. Emploi du neutre conforme à l'usage latin (« *Fluvius* in unum *confluit*, » Cicéron dans Forcellini) et fréquent chez Bossuet.
4. *Joann.*, XVII, 23.
5. *En*. Dans la personne de..., « J.-C. *en* qui Adam n'avait point péché », Bossuet, *Histoire universelle*, II, 1.
6. *Cant.*, VI, 8.

toute l'efficace[1] du Saint-Esprit est dans l'unité; en l'unité est le trésor[2], en l'unité est la vie, hors de l'unité est la mort certaine. L'Église donc est une; et, par son esprit d'unité catholique et universelle, elle est la mère toujours féconde de tous les particuliers qui la composent. Ainsi tout ce qu'elle engendre, elle se l'unit très intimement: en cela dissemblable des autres mères, qui mettent hors d'elles-mêmes les enfants qu'elles produisent. Au contraire, l'Église n'engendre les siens qu'en les recevant en son sein, qu'en les incorporant à son unité. Elle croit entendre sans cesse en la personne de saint Pierre ce commandement qu'on lui fait d'en haut: « Tue et mange, » unis, incorpore : *Occide et manduca*[3]; et, se sentant animée de cet esprit unissant[4], elle élève la voix nuit et jour, pour appeler tous les hommes au banquet où tout est fait un; et lorsqu'elle voit les hérétiques qui s'arrachent de ses entrailles, ou plutôt qui lui arrachent ses entrailles mêmes, et qui emportent avec eux en la déchirant le sceau de son unité, qui est le baptême, conviction visible de leur désertion, elle redouble son amour[5] maternel envers ses enfants qui demeurent, les liant et les attachant toujours davantage à son esprit d'unité : tant il est vrai qu'il a plu à Dieu que tout concourût à l'œuvre de l'unité sainte de l'Église, et même le schisme, la rupture et la révolte.

Voilà donc le dessein du grand architecte, faire régner

1. Ce mot, qui n'appartient plus qu'à la langue théologique, était d'un usage général au XVIIe siècle. « On n'ignore pas, dit Molière, qu'une louange en vers est d'une merveilleuse *efficace* à la tête d'un livre. » *Précieuses ridicules*, *Préface*.

2. Le fonds de grâces spirituelles commun aux peuples chrétiens.

3. *Act.*, X, 13.

4. *Unissant.* Littré ne mentionne que cet exemple de Bossuet, et cet emploi absolu n'est signalé chez aucun autre écrivain.

5. On dirait plutôt aujourd'hui : *elle redouble d'amour*; mais cette construction, conforme à la forme active de l'original latin, est dans l'usage courant du XVIIe siècle. « Le vieux prince disait que le moment où l'on reçoit les plus heureuses nouvelles était le moment où il fallait *redoubler* son attention pour les petites. » Retz, *Mémoires* (dans Littré).

l'unité en son Église et par son Église ; voyons maintenant l'exécution. L'exécution, chrétiens. C'est l'établissement des pasteurs ; car de crainte que les troupeaux errants et vagabonds ne fussent dispersés deçà et delà[1], Dieu établit les pasteurs pour les rassembler. Il a donc voulu imprimer dans l'ordre et dans l'office des pasteurs le mystère de l'unité de l'Église : et c'est en ceci que consiste la dignité de l'épiscopat. Le mystère de l'unité ecclésiastique est dans la personne, dans le caractère, dans l'autorité des évêques. En effet, chrétiens, ne voyez-vous pas qu'il y a plusieurs prêtres, plusieurs ministres, plusieurs prédicateurs, plusieurs docteurs, mais il n'y a qu'un seul évêque dans un diocèse et dans une église. Et nous apprenons de l'histoire ecclésiastique, que lorsque les factieux entreprenaient de diviser l'épiscopat, une voix commune de toute l'Église et de tout le peuple fidèle s'élevait contre cet attentat sacrilège par ces paroles remarquables : « Un Dieu, un Christ, un évêque : » *Unus Deus, unus Christus, unus episcopus*[2]. Quelle merveilleuse association, un Dieu, un Christ, un évêque ! un Dieu, principe de l'unité, un Christ, médiateur de l'unité, un évêque, marquant et représentant en la singularité[3] de sa charge le mystère de l'unité de l'Église. Ce n'est pas assez, chrétiens : chaque évêque a son troupeau particulier ; parlons plus correctement : les évêques n'ont tous ensemble qu'un même troupeau, dont chacun

1. Çà et là. « Ces serviteurs, à courir *de çà et de là*. » Bossuet, sermon sur l'*Impén. finale*. « Peuples qui erraient *de çà et de là* sur des chariots. » *Hist. universelle*, II, 7. Expression fréquente au XVII[e] siècle. On disait, du reste, aussi *çà et là*.

2. *Cornel. Epist. ad Cypr., apud Cypr., ep.* XLVI. *Theodoretus, Hist. Eccles., lib.* II, *cap.* XIV.

3. Au sens étymologique : état de ce qui est unique, qualité de ce qui appartient à un seul individu. « Je ne crois pas qu'il y ait parmi eux (les protestants) un seul homme de bon sens qui, se voyant tout seul d'un sentiment, pour évident qu'il lui semblât, n'eût horreur de sa *singularité*. » Bossuet, *Exposition de la Doctrine catholique*. « Ils opposent la *singularité* de leur opinion au *consentement* des peuples et à la *foule* des exemples. » Balzac, *De la cour*, 6[e] discours (dans le *Dict.* de Littré).

conduit une partie inséparable du tout; de sorte qu'en vérité tous les évêques sont au tout[1] et à l'unité, et ils ne sont partagés que pour la facilité de l'application. Mais Dieu, voulant maintenir parmi[2] ce partage l'unité inviolable du tout, outre les pasteurs des troupeaux particuliers il a donné un père commun, il a préposé un pasteur à tout le troupeau, afin que la Sainte Église fût une fontaine scellée par le sceau d'une parfaite unité, et « qu'y ayant un chef établi, l'esprit de division n'y entrât jamais : » *Ut capite constituto schismatis tolleretur occasio*[3].

Ainsi Notre-Seigneur Jésus-Christ voulant commencer le mystère de l'unité de son Église, il a séparé les apôtres du nombre de tous les disciples; et ensuite, voulant consommer le mystère de l'unité de l'Église, il a séparé l'apôtre saint Pierre du milieu des autres apôtres. Pour commencer l'unité, dans toute la multitude il en choisit douze; pour consommer l'unité, parmi les douze il en choisit un. En commençant l'unité, il n'exclut pas tout à fait la pluralité : « Comme le père m'a envoyé, ainsi, dit-il[4], je vous envoie. » Mais, pour conduire à la perfection le mystère de l'unité de l'Église, il ne parle pas à plusieurs, il désigne saint Pierre personnellement, il lui donne un nom particulier[5] : « Et moi, dit-il, je te dis à toi : Tu es Pierre; et, ajoute-t-il, sur cette pierre je bâtirai mon Église; et, conclut-il, les portes d'enfer ne prévaudront point contre elle, » afin que nous entendions que la police, le gouvernement, et toute l'ordonnance de l'Église se doit enfin réduire à l'unité seule; et que le fondement de cette unité est et sera éternellement le soutien immobile de cet édifice.

Par conséquent, chrétiens, quiconque aime l'Église

1. *Sont au tout.* Appartiennent à l'ensemble de l'Eglise, en dépendent. Cf. p. 308, n. 5.
2. *Pour cet emploi fréquent du mot parmi*, cf. p. 298, n. 2.
3. *S. Hieron. Adv. Jovin.*, lib. I.
4. *Joan.*, xx, 21.
5. *Matth.*, xvi, 18.

doit aimer l'unité[1], et quiconque aime l'unité doit avoir une adhérence[2] immuable à tout l'ordre épiscopal, dans lequel et par lequel le mystère de l'unité se consomme, pour détruire le mystère d'iniquité, qui est l'œuvre de rébellion et de schisme. Je dis à tout l'ordre épiscopal; au pape chef de cet ordre et de l'Église universelle, aux évêques chefs et pasteurs des églises particulières. Tel est l'esprit de l'Église, tel est principalement le devoir des prêtres, qui sont établis de[3] Dieu pour être coopérateurs de l'épiscopat. Le cardinal de Bérulle, plein de l'esprit de l'Église et du sacerdoce, n'a formé sa congrégation que dans la vue de ce dessein[4]; et le P. François Bourgoing l'a toujours très saintement gouvernée dans[5] cette même conduite[6].

Soyez bénie de Dieu, sainte compagnie; entrez de plus en plus dans ces sentiments : éteignez ces feux de division, ensevelissez sans retour ces noms de parti. Laissez se débattre, laissez disputer et languir dans des questions[7] ceux qui n'ont pas le zèle de servir l'Église :

1. *Doit aimer l'unité*. Comparez avec tout ce passage le *Sermon sur l'Unité de l'Eglise* (voir *Sermons choisis*, éd. class. Hachette, p. 467-501), prononcé en 1682, alors que l'indépendance gallicane menaçait l'Église d'un schisme français. En 1662, le Jansénisme, qui comptait dans les communautés oratoriennes de nombreux partisans, était une cause de divisions profondes au sein de la congrégation; et c'est ce qui explique l'insistance avec laquelle Bossuet développe cette idée de l'unité ecclésiastique.

2. *Adhérence*, attachement. « La foi est une *adhérence* de cœur à la vérité éternelle. » Bossuet, sermon *sur la Charité*, 1[re] p. « L'*adhérence* du cœur à des biens invisibles et éternels. » Massillon, sermon sur l'*Assomption* (dans Littré).

3. V. p. 504, n. 3.

4. C'est-à-dire en considérant, en ayant devant les yeux ce dessein. Expression fréquente au XVII[e] siècle. « Bien loin de s'offenser que l'on diminue leur puissance *dans cette vue* » (dans la vue d'augmenter celle de Dieu). Bossuet, sermon sur l'*Ambition*. « Je me fis hier saigner du pied *dans la vue* de vous plaire. » Sévigné. « Un mépris de l'honneur *dans la vue* d'un vil intérêt. » La Bruyère, *Caract. de Théophraste*, IX.

5. *Dans*. D'après. *Dans* « se prend pour *selon* : cela est vrai *dans* les principes d'Aristote ». Dict. de l'Académie, 1694. « Si ce divin architecte... laisse tomber pièce à pièce ce vieux bâtiment de ton corps, c'est qu'il veut le rebâtir *dans* un meilleur ordre. » Bossuet, sermon *sur la Mort*.

6. *Conduite*. Cf. p. 506, n. 1.

7. *Question*. Proposition à examiner, à discuter. « Lorsque ces

d'autres pensées vous appellent, d'autres affaires demandent vos soins. Employez tout ce qui est en vous d'esprit[1], et de cœur, et de lumière, et de zèle, au rétablissement de la discipline, si horriblement dépravée et dans le clergé et parmi le peuple.

Le P. Bourgoing travaillait pour sa part à cette œuvre de relèvement; par exemple en préparant la création de séminaires particuliers pour chaque diocèse. Il animait ses pères de son zèle, et de son esprit. Il leur donnait l'exemple de l'activité, et celui de la mortification. Ce dernier fait conduit Bossuet à insister sur la nécessité de la lutte que devrait soutenir à toute heure l'âme chrétienne contre le corps périssable dont elle doit se séparer bientôt :

Car que faisons-nous, chrétiens, que faisons-nous autre chose, lorsque nous flattons notre corps, que d'accroître la proie de la mort, lui enrichir son butin, lui engraisser sa victime? Pourquoi m'es-tu donné, ô corps mortel, fardeau accablant, soutien nécessaire, ennemi flatteur, ami dangereux, avec lequel je ne puis avoir ni guerre ni paix, parce qu'à chaque moment il faut s'accorder, et à chaque moment il faut rompre? O inconcevable union, et aliénation[2] non moins étonnante! « Malheureux homme que je suis! qui me délivrera de ce corps mortel? » *Infelix ego homo! quis me liberabit de corpore mortis hujus*[3]? Si nous n'avons pas le courage d'imiter le P. Bourgoing dans ses austérités, pourquoi flattons-nous nos corps, nourrissons-nous leurs convoitises par notre mollesse, et les rendons-nous invincibles par nos complaisances?

deux grands prélats (Bossuet et Fénelon) furent brouillés par une *question* subtile et délicate, qui ne pouvait guère être une *question* que pour d'habiles théologiens. » Fontenelle, *Eloge de Malezieu.*

1. Latinisme : *Quidquid vobis inest ingenii.*

2. *Désaccord*, haine. « Une *aliénation* mortelle, cruelle. » Dict. de Richelet. « Combien par là ne voit-on point de mérites qui, par *l'aliénation* des cœurs ou par la contrariété des intérêts, bien loin d'activer la bienveillance et l'amour, excitent plutôt la jalousie ou la haine? » Bourdaloue (dans Littré).

3. *Rom.*, VII, 24.

Se peut-il faire, mes frères, que nous ayons tant d'attache[1] à cette vie et à ses plaisirs, si nous considérons attentivement combien est dure la condition avec laquelle on nous l'a prêtée? La Nature, cruelle usurière, nous ôte tantôt un sens et tantôt un autre. Elle avait ôté l'ouïe au P. Bourgoing, et elle ne manque pas tous les jours de nous enlever quelque chose comme pour l'intérêt de son prêt, sans se départir pour cela du droit qu'elle se réserve, d'exiger en toute rigueur la somme totale à sa volonté[2]; et alors où serons-nous? que deviendrons-nous? dans quelles ténèbres serons-nous cachés? dans quel gouffre serons-nous perdus? Il n'y aura plus sur la terre aucun vestige de ce que nous sommes[3]. « La chair changera de nature, le corps prendra un autre nom; même celui de cadavre, dit Tertullien, ne lui demeurera pas longtemps; il deviendra un je ne sais quoi, qui n'a point de nom dans aucune langue : » tant il est vrai que tout meurt en nos corps, jusqu'à ces termes funèbres, par lesquels on exprimait nos malheureux restes : *Post totum illud ignobilitatis elogium, caducæ carnis in originem terram, et cadaveris nomen; et de isto quoque nomine periturœ in nullum inde jam nomen, in omnis jam vocabuli mortem*[4].

Et vous vous attachez à ce corps, et vous bâtissez sur ces ruines, et vous contractez avec ce mortel une amitié immortelle! O que la mort vous sera cruelle[5]! ô que vainement vous soupirerez, disant avec ce roi des Amalécites :

1. *Attache* où nous dirions *attachement*, était d'un emploi courant au XVII[e] siècle. « Détrompons, s'il se peut, les hommes de cette *attache* furieuse à ce qui s'appelle fortune. » Bossuet, Sermon sur l'*Ambition*, *Exorde*. « Il a beaucoup *d'attache* à l'étude. » Dict. de Furetière.

2. Quand bon lui semble, à son gré. « Je me remets à votre *volonté*, à votre discrétion. Je vous envoie le valet qui vous a offensé pour le châtier à *votre volonté*, pour en faire comme bon vous semblera. » Dict. de Richelet.

3. Comparer l'Oraison funèbre d'Henriette d'Angleterre, p. 165.

4. *Tertull., De resurr. carn.*, 4.

5. Cf. p. 323, n. 7.

Siccine separat amara mors[1]? « Est-ce ainsi que la mort amère sépare de tout? » Quel coup! quel état! quelle violence!

Il n'y a que l'homme de bien qui n'a[2] rien à craindre en ce dernier jour. La mortification lui rend la mort familière; le détachement des plaisirs le désaccoutume du corps[3], il n'a point de peine à s'en séparer; il a déjà de-

1. *I Reg.*, xv, 32.

2. L'emploi du subjonctif au lieu de l'indicatif n'était pas aussi rigoureusement réglé au XVII siècle que de nos jours. Malherbe écrit : « J'ai peur que cette grande envie ne *durera* pas. » Molière : « Il suffit que l'on *est* contente. » Racine : « Qu'a donc ce bruit qui vous *doit* étonner? » etc. Pour l'emploi de l'indicatif avec *il n'y a que*, cf. Bossuet : « Il n'y a que sur le point de nos mœurs où nous ne nous *mettons* point en peine de... suivre la raison. » Sermon sur la *Loi de Dieu* (1653 à 1656). « Il n'y a que nous qui *apprenons* de J.-C. même que.... » Sermon pour le *Vendredi saint* de 1662, exorde.

3. *Le désaccoutume du corps*, etc. Il y a dans l'œuvre oratoire de Bossuet différentes *répliques* de ce passage, qu'il est instructif de comparer au point de vue du style. Le premier développement de l'idée est dans le *Panégyrique de saint François de Paule* (1660) : « Voyez si elle (*la mort*) lui fera seulement froncer les sourcils. Il la contemple avec un visage riant; elle ne lui est pas inconnue, et il y a déjà trop longtemps qu'il s'est familiarisé avec elle pour être étonné de ses approches. La mortification l'a accoutumé à la mort; les jeûnes et la pénitence, dit Tertullien, la lui ont déjà fait voir de près, et l'ont souvent avancé dans son voisinage : *Sæpe jejunans mortem de proximo novit*. Il sortira du monde plus légèrement; il s'est déjà déchargé lui-même d'une partie de son corps, comme d'un empêchement importun à l'âme : *præmisso jam sanguinis succo, tanquam animæ impedimento*. C'est pourquoi, sentant approcher la mort, il lui tend de bon cœur les bras; il lui présente avec joie ce qui lui reste de corps, et, d'un visage riant, il lui désigne l'endroit où elle doit frapper son dernier coup. O mort, lui dit-il, quoique le monde te nomme cruelle et inexorable, tu ne me feras aucun mal, parce que tu ne m'ôteras rien de ce que j'aime. Bien loin de rompre le cours de mes desseins, tu ne feras qu'achever l'ouvrage que j'ai commencé, en me défaisant de toutes les choses dont je tâche de me défaire il y a longtemps. Tu me déchargeras de ce corps; ô mort, je t'en remercie; il y a plus de quatre-vingts ans que je travaille moi-même à m'en décharger. J'ai professé dans le baptême que ces désirs ne me touchaient pas; j'ai tâché de les couper pendant tout le cours de ma vie; ton secours, ô mort! m'était nécessaire pour en arracher la racine; tu ne détruis pas ce que je suis, mais tu achèves ce que je fais. »

Dans le sermon *sur l'Amour des plaisirs* de 1666, Bossuet reproduit presque textuellement le passage de l'Oraison funèbre; il le modifie au contraire dans le *Second Sermon pour la Purification*, prêché aussi en 1666 : « Un homme de bien ne sera pas étonné dans les approches de la mort; son âme ne tient presque plus à rien; elle est déjà comme détachée de ce corps mortel; au-

puis fort longtemps, ou dénoué ou rompu les liens les plus délicats qui nous y attachent. Ainsi le P. Bourgoing ne peut être surpris de la mort : « Ses jeûnes et ses pé-« nitences l'ont souvent avancé dans son voisinage, comme « pour la lui faire observer de près : » *Sæpe jejunans « mortem de proximo novit*[1]. « Pour sortir du monde « plus légèrement, il s'est déjà déchargé lui-même d'une « partie de son corps, comme d'un empêchement importun à l'âme : » *Præmisso jam sanguinis succo, tanquam animæ impedimento*[2]. Un tel homme, dégagé du siècle, qui a mis toute son espérance en la vie future, voyant approcher la mort, ne la nomme ni cruelle ni inexorable : au contraire, il lui tend les bras, il lui présente sans murmurer ce qui lui reste de corps, et lui montre lui-même l'endroit où elle doit frapper son dernier coup. O mort, lui dit-il d'un visage ferme, tu ne me feras aucun mal, tu ne m'ôteras rien de ce qui m'est cher; tu me sépareras de ce corps mortel; ô mort, je t'en remercie; j'ai travaillé toute ma vie à m'en détacher, j'ai tâché de mortifier mes appétits sensuels; ton secours, ô mort, m'était nécessaire pour en arracher jusqu'à la racine. Ainsi, bien loin d'interrompre le cours de mes desseins, tu ne fais qu'accomplir l'ouvrage que j'ai commencé; tu ne détruis pas ce que je prétends, mais tu l'achèves. Achève donc, ô mort favorable! et rends-moi bientôt à mon Maître.

tant qu'il a dompté de passions, autant a-t-il rompu de liens; l'usage de la pénitence et de la sainte mortification l'a déjà comme désaccoutumé de son corps et de ses sens, et quand il verra arriver la mort, il lui tendra de bon cœur les bras; il lui montrera lui-même l'endroit où il faut qu'elle frappe son dernier coup. O mort! lui dira-t-il, je ne te nommerai ni cruelle, ni inexorable; tu ne m'ôteras aucun des biens que j'aime, tu me délivreras de ce corps mortel. O mort! je t'en remercie. Il y a déjà tant d'années que je travaille moi-même à m'en détacher et à secouer ce fardeau! Tu ne troubles donc pas mes desseins, mais tu les accomplis. Tu n'interromps pas mon ouvrage, mais plutôt tu y vas mettre la dernière main. Achève donc, ô mort favorable! et rends-moi bientôt à mon maître : *Nunc dimittis*, etc. »

1. *Tertull.*, *De jejun.*, n. 12.
2. *Id. ibid.*

Ah! « qu'il n'en est pas ainsi des impies! » *Non sic impii, non sic*[1]. La mort ne leur arrive jamais si tard qu'elle ne soit toujours précipitée; elle n'est jamais prévenue par tant d'avertissements qu'elle ne soit toujours imprévue. Toujours elle rompt quelque grand dessein et quelque affaire importante : au lieu qu'un homme de bien, à chaque heure, à chaque moment a toujours ses affaires faites; il a toujours son âme en ses mains[2], prêt à la rendre au premier signal.

« Ainsi est mort le père Bourgoing », et son panégyriste souhaite à ses auditeurs et à lui-même cette mort du juste, qui est une « fête », une « délivrance », un « triomphe ». Mais à cet effet il faut, pendant qu'il en est temps, faire pénitence; il faut, de bonne heure, se convertir. C'est par ces exhortations que Bossuet termine, certain qu'il est que les fils spirituels du P. Bourgoing ne l'ont appelé dans cette chaire « ni pour déplorer leur perte par des plaintes étudiées, ni pour contenter les vivants par de vains éloges du mort », — mais bien pour qu'un orateur chrétien leur « proposât, comme en un tableau, le modèle d'une sainte vie ».

1. *Ps.* I, 5.

2. *Ps.* CXVIII, 109.

ORAISON FUNÈBRE

DE NICOLAS CORNET

GRAND MAITRE DU COLLÈGE DE NAVARRE

PRONONCÉE A PARIS DANS LA CHAPELLE DE CE COLLÈGE
LE 27 JUIN 1663.

NOTICE

Nicolas Cornet fut aussi célèbre au XVIIe siècle qu'il est inconnu aujourd'hui. Né à Amiens en 1592, docteur de la Faculté de Paris, maison et société de Navarre, il fut en relations intimes avec les cardinaux Richelieu et Mazarin, mais il ne profita qu'assez peu de leur confiance, et il ne serait probablement pas sorti de son obscurité si, en 1649, au moment où les esprits étaient fort échauffés sur les questions de la Grâce, il ne se fût trouvé syndic de la Faculté de théologie. « Il s'aperçut que quelques bacheliers », chauds partisans des idées de Jansénius et de Saint-Cyran, « faisaient imprimer dans leurs thèses des propositions qu'il en avait rayées. Il s'en plaignit à la Faculté, à laquelle il dénonça en même temps, comme hétérodoxes, « sept propositions dont les cinq premières sont celles qui ont été condamnées depuis comme extraites du livre de Jansénius », quoique les Jansénistes aient toujours soutenu qu'elles ne s'y trouvaient pas. La dénonciation de Nicolas Cornet a donc été, sinon la cause, au moins l'occasion de cette interminable guerre dont les conséquences furent si graves. — L'oraison funèbre que publia en 1698 un neveu de Cornet n'est pas, très probablement, dans la forme, celle même que Bossuet prononça. D'après l'abbé Le Dieu, écrivant en 1704, Bossuet, quand on la lui mit sous les yeux, ne s'y reconnut pas du tout. Mais si le texte ne saurait faire auto-

rité dans tous ses détails, on y retrouve pourtant, dit avec raison M. Gazier[1], « comme un écho de la parole du puissant orateur ». et les critiques même qui doutent le plus de l'authenticité de ce discours[2] reconnaissent pourtant qu'il « reproduit assez fidèlement la doctrine de Bossuet et qu'il appartient bien à Bossuet pour l'ensemble[3] ». — A notre avis, même au point de vue de la langue et du style, il n'est pas plus indigne de lui que plusieurs discours de cette époque, et, si l'on tient à n'en considérer que les idées, il nous fait voir un progrès réel dans la façon à la fois particulière et générale dont Bossuet s'applique à traiter l'éloge des personnages qu'il est appelé à célébrer.

Nous donnons le texte revu par M. l'abbé Lebarq.

EXTRAITS

Simile est regnum cœlorum thesauro abscondito.

Le royaume des cieux est semblable à un trésor caché.

Matth., XIII, 44.

Ceux qui ont vécu dans les dignités et dans les places relevées[4] ne sont pas les seuls d'entre les mortels dont la mémoire doit[5] être honorée par des éloges publics. Avoir mérité les dignités et les avoir refusées, c'est une nouvelle espèce de dignité qui mérite d'être célébrée par toutes sortes d'honneurs : et comme l'univers n'a rien de plus grand que les grands hommes modestes, c'est principalement en leur faveur, et pour conserver leurs vertus, qu'il faut épuiser toutes sortes de louanges. Ainsi l'on ne

1. Edit. des *Orais. funèb.*, p. XIX.
2. D'autres critiques, au contraire, admettent pleinement cette authenticité. (Voy. dans Lebarq, *Hist. de la Prédication de Bossuet*, p. 201, n. 2.)
3. L'abbé Lebarq, *ibid.*, p. 200. — *Œuvres oratoires*, t. IV, p. 388.
4. *Relevées*, élevées. Cf. p. 75, n. 3.
5. Pour l'emploi de l'indicatif au lieu du subjonctif, cf. p. 52, n. 2, et p. 57, n. 4.

publique à sa modestie, et étant si fort affligée
perte d'un si grand homme, elle ne peut pas né-
le seul avantage qui lui revient[4] de sa mort, qui
liberté de le louer. Car comme, tant qu'il a vécu
terre, la seule autorité de sa modestie supprimait
arques d'estime, qu'elle eût voulu rendre aussi so-
lles que son mérite était extraordinaire, maintenant
lui est permis d'annoncer hautement ce qu'elle a
de si près, elle ne peut manquer à ses devoirs par-
ers, ni envier[5] au public l'exemple d'une vie si ré-

casion, circonstance. Fré-
lans ce sens au XVII[e] siècle.
une et en l'autre de ces *ren-*
s, la modestie fait baisser les
t monter la rougeur au
Bossuet, Serm. sur l'*Honneur*
de. « Ils (les faux savants)
t en toutes *rencontres* celui
leur maître. » La Bruyère,
node.
la justice de nos rois.
insistait sur ce point dans sa
partie : « Je l'ai dit, et je le
une fois, le siècle n'a pas

présenté à notre auguste reine, mère de notre invincible monarque, lui proposa ses intentions pour une prélature » (l'archevêché de Bourges). Toutefois Cornet accepta d'entrer dans le conseil de Richelieu, et d'être le président du « conseil de conscience » de Mazarin. C'était un poste fort important et qui, au point de vue du crédit, valait mieux qu'un archevêché.

3. *Si fort*. L'emploi de cette locution devant un adjectif était courant au XVII[e] siècle. « Un si rare service

glée[1]. Et moi, si toutefois vous me permettez de dire un mot de moi-même, moi, dis-je, qui ai trouvé en ce personnage, avec tant d'autres rares qualités, un trésor inépuisable de sages conseils, de bonne foi, de sincérité, d'amitié constante et inviolable, puis-je lui refuser quelques fruits d'un esprit qu'il a cultivé avec une bonté paternelle dès sa[2] première jeunesse, ou lui dénier quelque part dans mes discours, après qu'il en a été si souvent et le censeur et l'arbitre[3]? Il est donc juste, messieurs, puisqu'on a bien voulu employer ma voix, que je rende[4], comme je pourrai, à ce Collège royal son Grand Maître, aux maisons religieuses leur père et leur protecteur, à la Faculté de théologie l'une de ses plus vives lumières et celui de tous ses enfants qui peut-être a autant[5] soutenu cette ancienne réputation de doctrine et d'intégrité qu'elle s'est acquise par toute la terre; enfin à toute l'Église et à notre siècle l'un de ses plus grands ornements.

Sortez, grand homme, de ce tombeau: aussi bien y êtes-vous descendu trop tôt pour nous; sortez, dis-je, de ce tombeau que vous avez choisi inutilement

bition, 1re p. *Variante* (*Sermons choisis*, édit. class. Hachette, p. 267, n. 2) « Ah! destins ennemis, || Qui *m'enviez* le bien que je m'étais promis! » Corneille, *Rodogune*, V, 4. « Pourquoi *m'enviez*-vous l'air que vous respirez? » Racine, *Bérénice*, IV, 5.

1. Cf. p. 222, n. 2, et p. 12, n. 7.

2. *Sa* se rapporte à *esprit*. Emploi amphibologique.

3. *Arbitre*. Au sens latin : spectateur et juge. — N. Cornet était grand maître du collège de Navarre quand Bossuet, à la fin de 1642, entra dans ce collège où il devait rester déjà dix ans. Ce fut lui qui assista Bossuet à son doctorat, lui qui le poussa vers la chaire en le faisant de bonne heure directeur et *prédicateur* ordinaire de la Confrérie du *Rosaire* à Navarre. Voir Floquet, *Etudes sur la vie de Bossuet*, t. I.

4. *Rendre*. Dépeindre, reproduire. « Lise, déjà vieille, veut *rendre* (imiter) une jeune femme ridicule, et elle-même devient difforme; elle me fait peur. » La Bruyère, *Des femmes*. « Pour *rendre* ces sortes d'effets, il faut un pinceau et non pas des paroles. » Buffon (dans Littré).

5. « *Autant* signifie *extrêmement* : Lisbonne est une des plus belles villes du monde et qui mérite *autant* d'être vue. » Voiture (dans le Dictionnaire de Richelet). « Une des choses qui était *autant* admirable dans les apôtres.... » Bossuet, *Panég. de saint Bernard*, 2e p. « Une des qualités de l'Eglise qui est *autant* célébrée dans les Écritures.... » Id., Sermon sur le *Jubilé*, 2e point.

dans la place la plus obscure et la plus négligée de cette nef[1]. Votre modestie vous a trompé, aussi bien que tant de saints hommes, qui ont cru qu'ils se cacheraient éternellement en se jetant dans les places les plus inconnues. Nous ne voulons pas vous laisser jouir de cette noble obscurité que vous avez tant aimée: nous allons produire au grand jour, malgré votre humilité, tout ce trésor de vos grâces, d'autant plus riche qu'il est plus caché. Car, messieurs, vous n'ignorez pas que l'artifice le plus ordinaire de la Sagesse céleste est de cacher ses ouvrages; et que le dessein de couvrir[2] ce qu'elle a de plus précieux est ce qui lui fait déployer une si grande variété de conseils[3] profonds. Ainsi toute la gloire de cet homme illustre, dont je dois aujourd'hui prononcer l'éloge, c'est d'avoir été un trésor caché; et je ne le louerai pas selon ses mérites, si non content de vous faire part de tant de lumières, de tant de grandeurs, de tant de grâces du divin Esprit, dont nous découvrons en lui un si bel amas[4], je ne vous montre encore un si bel artifice[5], par lequel il s'est efforcé de cacher au monde toutes ses richesses.

Vous verrez donc Nicolas Cornet, trésor public, et trésor caché; plein de lumières célestes, et couvert, autant qu'il

1. « Cornet avait demandé à être enterré près de la porte de l'église du collége. » Note de l'abbé Lebarq.

2. Cacher. Très fréquent au XVIIe siècle. « Toutes choses *couvrent* quelque mystère; toutes choses sont des voiles qui *couvrent* Dieu. » Pascal (dans Littré). « Le récit de ses fautes est pénible. On veut les *couvrir* et en charger quelque autre. » La Bruyère, *De l'homme*. « Elle tâchait de *couvrir* sous des paroles menaçantes la joie de son cœur. » Fénelon, *Télémaque*, I.

3. Cf. p. 302, n. 3.

4. « En faisant *amas* de plusieurs expériences. » Descartes, *Discours de la Méthode* (dans Littré). « Mille et mille douleurs y semblent attachées ‖ Qui ne sont qu'un *amas* d'amertumes cachées. » Corneille, *Héraclius*, I, 1. « En lui montrant, comme réuni en un point, cet *amas* monstrueux de ruines. » Fléchier, *Sermons* (dans Littré).

5. Ce mot entraînait déjà l'idée défavorable de *ruse* employée pour arriver à une fin injuste et mauvaise. « *L'artifice* pourtant vous y peut être utile. » Corneille, *Cinna*, III, 1. « Britannicus pourrait l'accuser *d'artifice*. » Racine, *Britannicus*, II, 2. « *L'artifice* est grossier; ‖ Tu te fais criminel pour te justifier. » Id., *Phèdre*, IV, 2.

a pu, de nuages épais; illuminant l'Église par sa doctrine, et ne voulant lui faire savoir que sa seule soumission; plus illustre sans comparaison par le désir de cacher toutes ses vertus, que par le soin de les acquérir et la gloire de les posséder. Enfin, pour réduire[1] ce discours à quelque méthode, et vous déduire par ordre les mystères qui sont compris dans ce mot évangélique de « trésor caché », vous verrez, messieurs, dans le premier point de ce discours, les richesses immenses et inestimables qui sont renfermées dans ce trésor; et vous admirerez dans le second l'enveloppe mystérieuse, et plus riche que le trésor même, dans laquelle il nous l'a caché. Voilà l'exemple que je vous propose; voilà le témoignage saint et véritable que je rendrai aujourd'hui, devant les autels, au mérite d'un si grand homme.....

PREMIER POINT.

Jésus-Christ confère à ses ministres le privilége d'être, comme lui, des « trésors de science et de sagesse ». Nicolas Cornet a été un de ces docteurs « remplis de vérité, illuminés par le Saint-Esprit ».

Ses conseils étaient droits, ses sentiments purs, ses réflexions efficaces, sa fermeté invincible. C'était un docteur de l'ancienne marque[2], de l'ancienne simplicité, de l'ancienne probité; également élevé au-dessus de la flatterie et de la crainte, incapable de céder aux vaines ex-

1. *Réduire.* « De six pièces de théâtre qui me sont échappées, en ayant *réduit* trois dans la contrainte qu'elle nous a prescrite » (la contrainte des vingt-quatre heures). Corneille, *La Veuve, Au lecteur.* « J'ai tâché de la *réduire* (cette comédie) à notre usage et dans nos règles. » Id., *Menteur*, *Examen.*

2. *De caractère*, de qualité antique. Bossuet dit de même *la bonne marque.* « C'était une espèce de désertion que d'aspirer aux honneurs du monde, et les sages ne pensaient pas qu'un chrétien de la *bonne marque* pût devenir magistrat. » Bossuet, *Panég. de saint Thomas de Cantorbéry*, 2e p. — Cf. le latin *nota* : « *primae* notae *acetum.* » Columelle.

cuses des pécheurs, d'être surpris aux[1] inventions de la chair et du sang ; et comme c'est en ceci que consiste principalement l'exercice[2] des docteurs, permettez-moi, chrétiens, de reprendre ici d'un plus haut principe la règle de cette conduite.

Deux maladies dangereuses ont affligé en nos jours le corps de l'Église : il a pris à quelques docteurs une malheureuse et inhumaine complaisance, une pitié meurtrière, qui leur a fait porter des coussins sous les coudes des pécheurs[3], chercher des couvertures[4] à leurs passions, pour condescendre à leur vanité et flatter leur ignorance affectée. Quelques autres, non moins extrêmes, ont tenu les consciences captives sous des rigueurs très injustes : ils ne peuvent supporter aucune faiblesse, ils traînent toujours l'enfer après eux, et ne fulminent que des anathèmes. L'ennemi de notre salut se sert également des uns et des autres, employant la facilité de ceux-là pour rendre le vice aimable, et la sévérité de ceux-ci pour rendre la vertu odieuse. Quels excès terribles, et quelles armes opposées ! Aveugles enfants d'Adam, que le désir de savoir a précipités dans un abîme d'ignorance,

1. *Surpris aux inventions...* *A* signifiant *par* est un souvenir de l'ancienne langue. « A tous se fit aimer Berte. » *Berthe au grand pied.* « Apreneiz *a* mi » (apprenez par moi). St Bernard (dans le Dictionnaire de Sainte-Palaye). « Cette pratique est autorisée *aux* Pères de l'Église. » Pascal. Cette construction est surtout fréquente après le verbe *laisser*. Cf. p. 171, n. 1. V. Brachet et Dussouchet, *Gram. franç., cours sup.*, p. 425, et Chassang, *Gramm. franç., cours sup.*, § 328 *bis*.

2. Occupation. « Suivant ces principes (du quiétisme), il (le P. Faltoni) reprend ceux qui croient que les *exercices* de la vie humaine interrompent l'acte d'amour continu. » Bossuet, *Etats d'oraison*, I, 15. « Les différents *exercices* de la paix et de la guerre ». La Bruyère, II, 77 (*Grands écrivains*).

3. *Ezech.*, XIII, 18.

4. Prétextes, excuses. Très usité dans ce sens au XVII[e] siècle. « Il fallait trouver quelque *couverture* à un défaut si visible. » Bossuet, *Variat.*, XV. « Je ne voulus point que le défaut de sa mémoire servît de prétexte ni de *couverture* à celui de sa foi. » La Rochefoucauld, II, 462 (*Grands écrivains*). « M. le Prince, sensible à la joie d'une couronne pour un gendre qu'il estimait, cachait sous cette *couverture* la joie du repos de sa famille. » Saint-Simon (dans Littré).

ne trouverez-vous jamais la médiocrité[1], où la justice, où la vérité, où la droite raison a[2] posé son trône?

Certes, je ne vois rien dans le monde qui soit plus à charge à l'Église que ces esprits vainement[3] subtils, qui réduisent tout l'Évangile en problèmes, qui forment des incidents[4] sur l'exécution de ses préceptes, qui fatiguent les casuistes par des consultations infinies[5] : ceux-là ne travaillent, en vérité, qu'à nous envelopper[6] la règle des mœurs. « Ce sont des hommes, dit saint Augustin[7], qui se « tourmentent beaucoup pour ne pas trouver ce qu'ils « cherchent, » *Nihil laborant, nisi non invenire quod quærunt,* « et, comme dit le même saint, qui tournant[8] « s'enveloppent eux-mêmes dans les ombres de leurs

1. Au sens étymologique : *juste milieu, mesure.* « L'extrême esprit est accusé de folie, comme l'extrême défaut; rien, que la *médiocrité*, n'est bon. » Pascal, *Pensées*, VI, 14, édit. Havet. « Il faut garder la *médiocrité* en toutes choses. » Fénelon (dans Littré). « Un homme qui n'a de l'esprit que dans une certaine *médiocrité* est sérieux et tout d'une pièce. » La Bruyère, II, 42 (*Grands écrivains*).

2. *A posé*. Cf. p. 72, n. 5.

3. Inutilement. (Cf. plus loin.) « Il (Louis XIII) pria *vainement*; il n'osa commander, et il sacrifia sa mère. » Mme de Genlis, *Mme de La Fayette* (dans Littré).

4. « *Incident* se dit d'une nouvelle demande, qu'on forme dans le cours d'un procès; ou d'une nouvelle difficulté, d'un nouvel obstacle, d'une contestation qui arrive dans une négociation, ou dans la conclusion d'un traité. *Faire un incident.* » Dict. de Furetière, 1690. Il semble que l'expression consacrée était non pas *former un incident*, mais, comme l'indique Furetière, *faire un incident.* « M. Fouquet a répondu : Monsieur, je ne prétends point *par là faire un incident* nouveau. » Sévigné, Lettre à Pomponne, 18 nov. 1664. D'ailleurs *former* est usité dans certaines expressions de la langue judiciaire, comme *former un recours.*

5. Ce mot a ici soit le sens de *sans limites* comme dans ces deux autres exemples de Bossuet : « Il voit Jérusalem prise et saccagée, un pillage effroyable et des désordres *infinis.* » *Hist. univ.*, II, 4. « Les dépenses et les exactions étaient *infinies.* » *Ibid*, I, 10; soit celui d'*innombrables*, comme dans les phrases suivantes : « Le sort donne aux plus grands, par d'*infinis* exemples, De sa témérité des marques assez amples. » Rotrou, *Bélisaire*, II, 9. « Les compliments qu'on vous fait sont *infinis.* » Sévigné, 15 avril 1671. « Des ouvrages *infinis*, remplis de doctrine et de lumière, paraissent pour aider à la piété des fidèles. » Massillon, *Orais. fun. de Louis XIV.*

6. « Les poëtes ont *enveloppé* bien des vérités dans leurs phrases. » (Dans le dictionnaire de Furetière). Cf. La Bruyère (*Grands écrivains*) : I, 371. « Parler ambigument, d'une manière *enveloppée* ».

7. *De Genes. cont. Manich.*, lib. II, *cap.* 2.

8. En tournant.

« propres ténèbres, » c'est-à-dire dans leur ignorance et dans leurs erreurs, et s'en font une couverture[1]. Mais plus malheureux encore les docteurs, indignes de ce nom, qui adhèrent à leurs sentiments, et donnent poids à leur folie. « Ce sont des astres errants », comme parle l'apôtre saint Jude[2], qui pour n'être pas assez attachés à la route immuable de la vérité, gauchissent[3] et se détournent au gré des vanités, des intérêts et des passions humaines. Ils confondent le ciel et la terre ; ils mêlent Jésus-Christ avec Bélial ; ils cousent l'étoffe vieille avec la neuve, contre l'ordonnance expresse de l'Évangile[4], des lambeaux de mondanité avec la pourpre royale : mélange indigne de la piété chrétienne, union monstrueuse, qui déshonore la vérité, la simplicité, la pureté incorruptible du christianisme.

Mais que dirai-je de ceux qui détruisent, par un autre excès, l'esprit de la piété ; qui trouvent partout des crimes nouveaux, et accablent la faiblesse humaine en ajoutant au joug que Dieu nous impose ? Qui ne voit que cette rigueur enfle la présomption, nourrit le dédain, entretient un chagrin superbe[5] et un esprit de fastueuse singula

1. *Couverture*. Cf. *supra* p. 41, n. 4.
2. *Jud.*, 15.
3. *Gauchir*. Vieux mot que Bossuet affectionne : *se détourner de la ligne droite*. « Quoi ! partout votre raison demeure arrêtée ! partout ou elle *gauchit*, ou elle s'égare, ou elle succombe ! » Sermon de 1669 sur la *Divinité de la religion*. — « On dit *gauchir* pour *se détourner*.... On dit figurément en morale *gauchir* dans une affaire pour dire : n'aller pas franchement et son droit chemin, chercher quelque détour, quelque échappatoire pour surprendre son ennemi ou se défaire de lui. » Dict. de Furetière, 1690.
4. *Marc.*, II, 21.
5. *Chagrin superbe*. Expression souvent employée par Bossuet pour désigner le mélange de mécontentement critique et d'orgueil qui, selon lui, est l'état d'esprit habituel des hérétiques, comme des incrédules. Ils ont, dit-il ailleurs, « un faux zèle, et, mêlant à la religion un *chagrin superbe*, une hardiesse indomptée et leur propre esprit, [ils] poussent tout à l'extrémité. » Cf. p. 187, n. 4. *Hist. des Variations*, V, 1. Cf. *ibid.*, I, 8. « Il y avait [au XVI[e] siècle] des esprits *superbes*, pleins de *chagrin* et d'aigreur, qui frappés des désordres qu'ils voyaient régner dans l'Église, ne croyaient pas que les promesses de son éternelle durée pussent subsister parmi ces abus. » Et dans le Sermon sur la *Divinité de la religion* (1665) : « Aveugle chagrin et

rité, fait paraître la vertu trop pesante, l'Évangile excessif, le christianisme impossible? O faiblesse et légèreté de l'esprit humain, sans poids, sans consistance, seras-tu toujours le jouet des extrémités opposées? Ceux qui sont doux deviennent trop lâches; ceux qui sont fermes deviennent trop durs; ceux qui sont fermes deviennent trop durs. Accordez-vous, ô docteurs; et il[1] vous sera bien aisé, pourvu que vous écoutiez le Docteur céleste. « Son joug est doux, nous dit-il[2], et son fardeau est léger. » « Voyez, dit saint Chrysostome[3], le tempérament[4] : il ne dit pas simplement que son Évangile soit ou pesant ou léger; mais il joint l'un et l'autre ensemble, afin que nous entendions que ce bon Maître ni ne nous décharge ni ne nous accable; et que, si son autorité veut assujettir nos esprits[5], sa bonté veut en même temps ménager nos forces. »

Vous donc, docteurs relâchés, puisque l'Évangile est un joug, ne le rendez pas si facile, de peur que, si vous nous déchargez de son poids, nos passions indomptées ne le secouent trop facilement; et que, ayant rejeté le joug, nous ne marchions indociles, superbes[6], indisciplinés, au gré de nos désirs impétueux. Vous aussi, docteurs trop austères, puisque l'Évangile doit être léger, n'entreprenez pas d'accroître son poids; n'y ajoutez rien de vous-mêmes, ou par faste[7], ou par caprice, ou par ignorance.

dédaigneux (l'incrédule), vous ne voulez pas qu'on vous guide et qu'on vous donne la main! »

1. *Il*, pour *cela*, fréquent au XVIIe siècle. « Outre l'envie que j'ai de le voir, *il* est même nécessaire pour une raison que j'aurai l'honneur de vous dire. » La Rochefoucauld. (*Grands écrivains, Lexique.*) « Mes amis m'avaient représenté, bien qu'*il* ne fût pas vrai, comme un jeune homme.... » Id. Cf. *Sermons choisis*, édit. Hachette, p. 265, n. 2.

2. *Matth.*, XI, 30.

3. *In Matth.*, *hom.* XXXVIII, 3.

4. *Tempérament.* Cf. p. 17, n. 2.

5. *Nos esprits.* Cf. p. 8, n. 8.

6. *Superbes.* Cf. p. 23, n. 3.

7. Orgueil, ostentation. « La Rappinière reçut son compliment avec un *faste* de prévôt provincial, et ne lui rendit pas la dixième partie des civilités qu'il en reçut. » Scarron, *Roman comique*, I, 5. « Toujours un peu de *faste* entre parmi nos pleurs. » La Fontaine (dans Littré). Cette acception dure encore : « Tous (à Quiberon) succombent sans peur, sans *faste* ni murmure. » V. Hugo, *Odes*, I, 4.

Lorsque ce Maître commande, s'il charge d'une main, il soutient de l'autre : ainsi tout ce qu'il impose est léger; mais tout ce que les hommes y mêlent est insupportable.

Vous voyez donc, chrétiens, que, pour trouver la règle des mœurs, il faut tenir le milieu entre les deux extrémités, et c'est pourquoi l'oracle toujours sage nous avertit de ne nous détourner jamais ni à la droite ni à la gauche[1]. Ceux-là se détournent à la gauche, qui penchent du côté du vice, et favorisent le parti de la corruption : mais ceux qui mettent la vertu trop haut, à qui toutes les faiblesses paraissent des crimes horribles, ou qui, des conseils de perfection, font la loi commune de tous les fidèles, ne doivent pas se vanter d'aller droitement[2], sous prétexte qu'ils semblent chercher une régularité plus scrupuleuse. Car l'Écriture nous apprend que si l'on peut se détourner en allant à gauche, on peut aussi s'égarer du côté de la droite, c'est-à-dire en s'avançant à la perfection, en captivant[3] les âmes infirmes sous des rigueurs trop extrêmes. Il faut marcher au milieu : c'est dans ce sentier où[4] la justice et la paix se baisent de baisers sincères, c'est-à-dire, qu'on rencontre la véritable droiture, et le calme assuré des consciences : ***Misericordia et veritas obviaverunt sibi, justitia et pax osculatæ sunt***[5].

Il est permis aux enfants de louer leur mère; et je ne dénierai point ici à l'École de théologie de Paris la louange

1. *A la droite, à la gauche.* A droite, à gauche. Il semble que l'usage ait été au XVIIe siècle de dire : *à droit et à gauche*, et que l'expression *à la droite, à la gauche* soit particulière à Bossuet : « On dit : *à droit, à gauche*, pour dire qu'il faut tourner de ce côté-là. » Dict. de Furetière, 1690. « Ce soldat frappe *à droit et à gauche*. » Dict. de l'Académie, 1694. — *Prov.*, IV, 24.

2. « *Droitement*, d'une manière droite, *directement*. Ce chemin va *droitement* à la ville. Il signifie aussi *d'une manière juste*. Cet homme va *droitement* en besogne; il juge équitablement et *droitement*. » Dict. de Furetière, 1690. Ce mot était contesté au XVIIe siècle, car on lit dans la *Suite des Remarques nouvelles* du P. Bouhours (1692) : « Cet adverbe est employé par des personnes d'une grande politesse... de sorte qu'il faudrait être bien hardi pour le condamner. Bossuet en a usé plusieurs fois.

3. Cf. p. 20.

4. *Où*, que. Cf. p. 10, n. 3.

5. *Ps.* LXXXIV, 11.

qui lui est due, et qu'on lui rend aussi par toute l'Église. Le trésor de la vérité n'est nulle part plus inviolable : les fontaines de Jacob ne coulent nulle part plus incorruptibles. Elle semble être divinement établie avec une grâce particulière, pour conserver le dépôt de la tradition. Elle a toujours la bouche ouverte pour dire la vérité : elle n'épargne ni ses enfants ni les étrangers, et tout ce qui choque la règle n'évite pas sa censure. Le sage Nicolas Cornet, affermi dans ses maximes, exercé dans ses emplois, plein de son esprit, nourri du meilleur suc de sa doctrine, a soutenu dignement sa gloire et l'ancienne pureté de ses maximes. Il ne s'est pas laissé surprendre à[1] cette rigueur affectée, qui ne fait que des superbes et des hypocrites : mais aussi s'est-il montré implacable à[2] ces maximes moitié profanes et moité saintes, moitié chrétiennes et moitié mondaines, ou plutôt toutes mondaines et toutes profanes, parce qu'elles ne sont qu'à demi chrétiennes et à demi saintes. Il n'a jamais trouvé belles aucunes des couleurs de la simonie[3]; et pour entrer dans l'état ecclésiastique il n'a pas connu d'autre porte que celle qui est ouverte par les saints canons. Il a condamné l'usure[4] sous tous ses noms et sous tous ses titres,

1. A, par. Cf. p. 41, n. 1, et p. 171, n. 1.

2. A, pour. Cf. p. 323, n. 7.

3. « *Simonie.* Ce mot vient de *Simo magnus* dont il est parlé aux Actes des Apôtres, qui voulut acheter avec de l'argent la puissance de faire des miracles. C'est, dit le *Dictionnaire de Trévoux* (1771), le crime qu'on commet quand on trafique des choses sacrées ou des bénéfices.... Pierre Damien (célèbre canoniste) distingue trois sortes de simonie. La *simonie d'argent* est celle où l'on donne de l'argent pour avoir un bénéfice : et on la commet encore, selon lui, en dépensant son argent à vivre à la cour pour avoir un bénéfice. La *simonie de la langue* consiste à flatter ceux de qui les bénéfices dépendent et à se rendre agréable à eux par ses complaisances. La *simonie de services* consiste à les servir pour en obtenir un bénéfice. » La *confidence* est une autre espèce de simonie : c'est la convention illicite par laquelle « le titulaire d'un bénéfice ne l'acquiert qu'à la condition de le *résigner* à un autre dans un certain temps, ou lorsqu'il conserve le titre pour lui, à la charge d'en donner les revenus à celui qui le lui résigne ».

4. Bossuet a fait un traité sur l'*usure*, dans lequel il soutient contre le protestant Grotius que la loi chrétienne défend absolument de « gagner de l'argent par le prêt ».

Sa pudeur a toujours rougi de tous les prétextes honnêtes des engagements déshonnêtes, où il n'a pas épargné le fer et le feu pour éviter les périls des occasions prochaines. Les inventeurs trop subtils de vaines contentions[1] et de questions de néant, qui ne servent qu'à faire perdre parmi des détours infinis la trace toute droite de la vérité, lui ont paru, aussi bien qu'à saint Augustin, des hommes inconsidérés et volages, « qui soufflent sur de la poussière, et se jettent de la terre dans les yeux, » *sufflantes pulverem, et excitantes terram in oculos suos*[2]. Ces chicanes raffinées, ces subtilités en vaines distinctions[3] sont véritablement de la poussière soufflée, de la terre dans les yeux, qui ne font que troubler la vue. Enfin il n'a écouté aucun expédient pour accorder l'esprit et la chair, entre lesquels nous avons appris que la guerre doit être immortelle. Toute la France le sait : car il a été consulté de toute la France; et il faut même que ses ennemis lui rendent ce témoignage que ses conseils étaient droits, sa doctrine pure, ses discours simples, ses réflexions sensées, ses jugements sûrs, ses raisons pressantes, ses résolutions précises, ses exhortations efficaces, son autorité vénérable, et sa fermeté invincible.

C'était donc véritablement un grand et riche trésor; et tous ceux qui le consultaient, parmi[4] cette simplicité qui le rendait vénérable, voyaient paraître avec abondance, dans ce trésor évangélique, les choses vieilles et nouvelles[5], les avantages naturels et surnaturels, les richesses

1. *Contentions*. Très usité au XVII[e] siècle, comme dans la langue au Moyen Age, avec le sens de *débat, dispute*. « Et comment puis-je me fier à toi, ô pauvre philosophe? Que vois-je dans tes écoles, que des *contentions* inutiles, qui ne seront jamais terminées. » Bossuet, Sermon sur la *Loi de Dieu*. « Laissons ces deux Amphitryons || Faire éclater leurs jalousies || Et parmi les *contentions* || Faisons en bonne paix vivre les deux Sosies. » Molière, *Amphitryon*, III, 7. « Ils font de la vérité un sujet de *contention* et de vaine philosophie. » Massillon, *Epiphanie* (dans Littré).

2. *Conf.*, *lib.* XII, *cap.* XVI.

3. *Ces subtilités en vaines distinctions*. Ces subtilités *qui consistent en..., que l'on met dans* de vaines distinctions.

4. Cf. p. 298, n. 2.

5. *Matth.*, XIII, 52.

des deux Testaments, l'érudition ancienne et moderne, la connaissance profonde des saints Pères et des scolastiques, la science des antiquités et de l'état présent de l'Église, et le rapport nécessaire de l'un et de l'autre. Mais parmi tout cela, messieurs, rien ne donnait plus d'autorité à ses décisions que l'innocence[1] de sa vie : car il n'était pas de ces docteurs licencieux dans leurs propres faits, qui, se croyant suffisamment déchargés de faire de bonnes œuvres par les bons conseils, n'épargnent ni ne ménagent la bonne conscience des autres, indignes prostituteurs de leur intégrité. Au contraire, Nicolas Cornet ne se pardonnait rien à lui-même; et pour composer[2] ses mœurs, il entrait dans les sentiments de la justice, de la jalousie, de l'exactitude d'un Dieu qui veut rendre la vérité redoutable. Nous savons que dans une affaire de ses amis, qu'il avait recommandée comme juste, craignant que le juge, qui le respectait, n'eût trop déféré à son témoignage et à sa sollicitation, il a réparé de ses deniers le tort qu'il reconnut, quelque temps après, avoir été fait à la partie : tant il était lui-même sévère censeur de ses bonnes intentions!

Que vous dirai-je maintenant, messieurs, de sa régularité dans tous ses autres devoirs? Elle paraît principalement dans cette admirable circonspection qu'il avait pour les bénéfices : bien loin de les désirer, il crut qu'il en aurait trop, quand il en eut pour environ douze cents

1. Pureté des mœurs, intégrité de la conduite. « Qu'il est difficile qu'au milieu de tant de passions (dans le monde), si l'*innocence* ne se perd, du moins elle ne s'affaiblisse. » Fléchier, *Or. fun. de la Dauphine* (dans Littré). « Dans les temps bienheureux du monde en son enfance || Chacun mettait sa gloire en sa seule *innocence*. » Boileau, *Sat. V*. Cf. *supra*, p. 19, n. 1.

2. *Cf.* Cicéron : « componere et *constituere rempublicam* ». *Composer*, au XVII[e] siècle, « régler, surtout, dit Littré, de façon à faire croire à de la retenue ou de la modestie ». « Ni l'un ni l'autre n'avaient eu || Le temps de *composer* leur mine et leur visage. » La Fontaine. « L'air de mollesse des jeunes filles, l'art de *composer* leurs visages, tout ce que je voyais dans ces femmes me semblait vil et méprisable. » Fénelon, *Télémaque*, l. IV.

livres de rente[1]. Ainsi, il se défit bientôt de ses titres; voulant honorer en tout la pureté des canons, et servir à la sainteté et à l'ordre de la discipline ecclésiastique. Tant qu'il les a tenus, les pauvres et les fabriques[2] en ont presque tiré tout le fruit. Pour ce qui touchait sa personne, on voyait qu'il prenait à tâche d'honorer « le seul nécessaire[3], » par un retranchement effectif de toutes les superfluités : tellement que ceux qui le consultaient, voyant cette sagesse, cette modestie, cette égalité de ses mœurs, le poids de ses actions et de ses paroles, enfin cette piété et cette innocence, qui, dans la plus grande chaleur des partis, étaient toujours demeurées sans reproche, et admirant le consentement[4] de sa vie et de doctrine, croyaient que c'était la justice même qui parlait par sa bouche; et ils révéraient ses réponses comme des oracles d'un Gerson, d'un Pierre d'Ailli, et d'un Henri de Gand[5]. Et plût à Dieu, messieurs, que le malheur de nos jours ne l'eût jamais arraché de ce paisible exercice[6]!

Vous le savez, juste Dieu, vous le savez, que c'est malgré lui que cet homme modeste et pacifique a été contraint de se signaler parmi[7] les troubles de votre Église. Mais un docteur ne peut pas se taire dans la cause de la foi; et il ne lui était pas permis de manquer[8] en une

1. Les bénéfices sous l'ancien régime étaient souvent beaucoup plus élevés. A la veille de la Révolution, M. de Brienne, archevêque de Sens, possédait par divers bénéfices 678000 livres de revenu annuel. Un abbé de Clairvaux avait de 3 à 400000 livres de rente. Les canons n'autorisaient la pluralité des bénéfices que dans le cas où un seul ne suffisait pas au nécessaire du titulaire.

2. La *fabrique* d'une église est la commission des laïques notables chargés de l'administration du revenu temporel de cette église.

3. *Luc*, x, 10.

4. Accord, au sens du latin *consensus*. « Les livres qu'ils appellent symboliques, c'est-à-dire ceux qu'on a faits pour exprimer le *consentement* des églises. » *Hist. des Variations, Préface.*

5. Célèbres docteurs du Moyen Age. Le dernier était surnommé *le docteur solennel.*

6. *Exercice.* Cf. p. 41, n. 2.

7. *Parmi.* Cf. p. 12 et p. 298.

8. *Manquer*, faire défaut, se dérober, faillir. « Tous les hommes peuvent *manquer*. » Académie, 1694. « Ce marchand a *manqué*.... Ce bâtiment a *manqué* par les fondements. » Dict. de Furetière.

occasion où sa science exacte et profonde, et sa prudence consommée ont paru si fort nécessaires. Je ne puis non plus omettre en ce lieu le service très important qu'il a rendu à l'Église, et je me sens obligé de vous exposer l'état de nos malheureuses dissensions, quoique je désirerais[1] beaucoup davantage de les voir ensevelies éternellement dans l'oubli et dans le silence. Quelle effroyable tempête s'est excitée[2] en nos jours, touchant la grâce et le libre arbitre, je crois que tout le monde ne le sait que trop; et il n'y a aucun endroit si reculé de la terre, où le bruit n'en ait été répandu. Comme presque le plus grand effort de cette nouvelle tempête tomba[3] dans le temps qu'il était syndic de la Faculté de théologie, voyant les vents s'élever, les nues s'épaissir, les flots s'enfler de plus en plus : sage, tranquille et posé[4] qu'il était, il se mit à considérer attentivement quelle était cette nouvelle doctrine, et quelles étaient les personnes qui la soutenaient. Il vit donc que saint Augustin, qu'il tenait[5] le plus éclairé

1. On trouve au XVII[e] siècle le conditionnel avec *quoique*. « Quoique quelques-uns *seraient* d'avis. » Vaugelas. « Quoiqu'il n'y *aurait* rien de surprenant.... » Bossuet. (Chassang, *Gramm. franç.*, § 303, *Histoire.*) Cependant, d'après Furetière (1690), *quoique* doit *toujours* régir le subjonctif.

2. *S'est excitée.* L'emploi des verbes réfléchis au sens passif était beaucoup plus étendu au XVII[e] siècle que de nos jours. « Les contraintes qui *s'exécutaient* pour dettes par les riches contre les pauvres. » Bossuet. Cf. Chassang, *Gram. franç.*, § 283. Pour l'emploi de *s'exciter*, cf. Corneille, *Héraclius*, I, 1 : « Mais sais-tu sous quel nom ce fâcheux bruit *s'excite*? » Et Voltaire, *Lettres*, 5 janv. 1767 : « Je prévis les troubles qui *s'exciteraient* bientôt dans la petite république de Genève. »

3. *Arriva*, se produisit, *incidit.* « Cette fête tombe au jeudi. » Littré. Ce sens est absent des dictionnaires du XVII[e] siècle.

4. Calme, d'esprit *rassis.* « Il faut avouer que le vôtre (père) animerait contre sa vilainie le plus *posé* homme du monde. » Molière, *Avare*, II, 1. « Il a un esprit *posé* et des paroles mesurées qui sont d'un grand poids dans ces occasions. » Sévigné, *Lettres*, 16 mars 1672.

5. Qu'il considérait comme.... « Ces gens que vous *tenez* si sages. » Voiture, *Lettres*, 1636. « Et je *tiendrai* toujours mon bonheur infini. || Si les miens sont vengés et le tyran puni. » Corneille, *Héracl.*, III, 1. « Je *tiens* impossible de connaître les parties sans connaître le tout. » Pascal, *Pensées*, édit. Havet, I, 1. « Je *tiens* cette comédie une des plus plaisantes que l'auteur ait produites. » Molière, *Crit. de l'École des femmes*, 3.

et le plus profond de tous les docteurs, avait exposé à l'Église une doctrine toute sainte et apostolique touchant la grâce chrétienne; mais que, ou par la faiblesse naturelle de l'esprit humain, ou à cause de sa profondeur ou de la délicatesse des questions, ou plutôt par la condition nécessaire et inséparable de notre foi, durant cette nuit d'énigmes et d'obscurités, cette doctrine céleste s'est trouvée nécessairement enveloppée parmi des difficultés impénétrables : si bien qu'il y avait à craindre qu'on ne fût jeté insensiblement dans des conséquences ruineuses à[1] la liberté de l'homme. Ensuite il considéra avec combien de raisons toute l'École et toute l'Église s'étaient appliquées à défendre ces conséquences; et il vit que la Faculté des nouveaux docteurs en était si prévenue, qu'au lieu de les rejeter, ils en avaient fait une doctrine propre[2] : si bien que la plupart de ces conséquences, que tous les théologiens avaient toujours regardées jusqu'alors comme des inconvénients fâcheux, au-devant desquels il fallait aller pour bien entendre la doctrine de saint Augustin et de l'Église, ceux-ci les regardaient au contraire comme des fruits nécessaires, qu'il en fallait recueillir; et que ce qui avait paru à tous les autres comme des écueils contre lesquels il fallait craindre d'échouer le vaisseau, ceux-ci ne craignaient point de nous le montrer comme le port salutaire auquel devait aboutir la navigation. Après avoir ainsi regardé la face[3] et l'état de cette doctrine, que les docteurs sans doute reconnaîtront bien sur cette idée générale, il s'appliqua à connaître le génie[4] de ses défenseurs. Saint Grégoire de

1. « Les ministres ne pouvaient *s'élever* assez contre des principes si *ruineux* à la Réforme. » Bossuet, 6e *Avertissement aux protestants*, II, 2. L'expression *ruineux à*, fréquente chez Bossuet, semble lui être particulière. Furetière dit : *ruineux pour*. « Il n'y a rien de plus *ruineux* que le jeu, que la débauche, tant *pour* le bien que *pour* la santé » (1690). Sur l'emploi de *à* au sens de *pour*, v. p. 323, n. 7.

2. *Propre*. Personnelle. Au sens du latin *proprius*. Cf. p. 336, n. 6.

3. *Face*, aspect. Cf. p. 325, n. 3.

4. *Génie*. Cf. p. 318, n. 7.

Nazianze, qui lui était fort familier, lui avait appris que les troubles ne naissent pas dans l'Église par des âmes communes et faibles : « Ce sont, dit-il, de grands esprits, mais ardents et chauds, qui causent ces mouvements et ces tumultes ; » mais ensuite, les décrivant par leurs caractères propres, il les appelle excessifs, insatiables, et portés[1] plus ardemment qu'il ne faut aux choses de la religion : paroles vraiment sensées, et qui nous représentent au vif[2] le naturel de tels esprits.

Car, messieurs, nous devons entendre[3] que si l'on peut avoir trop d'ardeur, non point pour aimer la sainte doctrine, mais pour l'éplucher de trop près, et pour la rechercher trop subtilement, la première partie[4] d'un homme qui étudie les vérités saintes, c'est de savoir discerner les endroits où il est permis de s'étendre, et où il faut s'arrêter tout court, et se souvenir des bornes étroites dans lesquelles est resserrée notre intelligence : de sorte que la plus prochaine[5] disposition à l'erreur est de vouloir réduire les choses à la dernière évidence de la conviction ; mais il faut modérer le feu d'une mobilité inquiète, qui cause en nous cette intempérance et cette maladie de savoir, et être sages sobrement et avec mesure, selon le principe de l'Apôtre[6], et se contenter simple-

1. *Portés aux choses...*, emportés plus ardemment qu'il ne faut *dans* les choses de la religion. Cf. *Hist. des Var.*, V, 1, la psychologie des hérétiques et des libertins qui ne sont pas des esprits « sans religion », mais des esprits qui « prennent la religion de travers » et avec « une ardeur démesurée » ou avec « un chagrin superbe ». Sur *à* au sens de *dans*, voir p. 301, n. 3.

2. *Au vif.* D'après nature. « On dit qu'un portrait est tiré *au vif* lorsqu'il est tiré d'après nature et fort ressemblant. » Dict. de Furetière, 1690. « Tel de fâcheux a mérité le titre ‖ Qui se voit peint *au vif* dans mon épître. » Scarron (dans Littré).

3. *Entendre*, comprendre. Cf. p. 339, n. 2.

4. *Partie*, mérite. « Se dit figurément des bonnes qualités naturelles ou acquises : Une des plus essentielles *parties* d'un honnête homme, c'est.... Il a toutes les *parties* d'un grand capitaine. » Dict. de l'Académie, 1694. « La principale *partie* de l'orateur, c'est la probité. » La Bruyère, *De quelques usages*.

5. Qui expose le plus à l'erreur. « L'*occasion prochaine* de la pauvreté, c'est de grandes richesses. » La Bruyère, *Biens de fortune*.

6. *Rom.*, XII, 13.

ment des lumières qui sont données plutôt pour réprimer notre curiosité, que pour éclaircir tout à fait le fond des choses. C'est pourquoi ces esprits extrêmes, qui ne se lassent jamais de chercher, ni de discourir, ni de disputer, ni d'écrire, saint Grégoire de Nazianze les a appelés excessifs et insatiables.

Notre sage et avisé syndic jugea que ceux desquels[1] nous parlons étaient à peu près de ce caractère, grands hommes, éloquents, hardis, décisifs, esprits forts et lumineux: mais plus capables de pousser les choses à l'extrémité, que de tenir[2] le raisonnement sur le penchant[3], et plus propres à commettre[4] ensemble les vérités chrétiennes qu'à réduire[5] à leur unité naturelle: tels enfin, pour dire en un mot, qu'ils donnent beaucoup à Dieu et que c'est pour eux une grande grâce de céder entièrement à[6] s'abaisser sous l'autorité suprême de l'Église

1. « Dans la première partie de la prédication de Bossuet, *duquel*, *desquels* est employé concurremment avec *dont* : « Se manifester aux hommes *desquels* il venait être le précepteur. » Sermon *Cæci vident*, 1653, 2e exorde. « Les prédictions des prophètes, *dont* nous avons ici un tissu. » *Ibid.*, et dans une même phrase : « D'être indépendant de Dieu seul, *dont* il est si doux de dépendre, et le service *duquel* vaut mieux qu'un royaume. » *Sermon pour une Postul. Bernardine*, 1656, 1re p. Lebarq, *Rem. sur la gramm. et le vocabulaire des œuvres oratoires de Bossuet*.

2. Retenir, maintenir. Cf. *Orais. fun. de Marie-Thérèse*, p. 232, n. 3.

3. « Pente. On dit figurément : Se retenir sur le *penchant* du précipice, et cela se dit d'une personne qui, sur le point de se laisser aller dans le désordre, de s'engager dans quelque mauvais parti, se retient tout à coup par une ferme résolution. » Dict. de l'Académie, 1694. « J.-C. qui, non content de nous retenir sur le *penchant* par le précepte, nous tend encore la main dans le précipice par la rémission des péchés qu'il nous présente. » Bossuet, Sermon sur la *Divinité de la Religion*, 2e p.

4. Mettre aux prises. « Par conséquent tu t'abuses, Marcion, de *commettre* ainsi la justice avec la bonté, comme si elle lui était opposée. » Bossuet, Sermon sur la *Bonté et Rigueur de Dieu*. « Afin de les *commettre* l'un contre l'autre. » Corneille, *Rodogune*, *Examen*. « Il n'est propre qu'à *commettre* de nouveau deux personnes qui veulent s'accommoder. » La Bruyère, I, 60 (*Grands écrivains*).

5. Ramener à. Au sens étymologique du latin. « Ce sont là les deux principales actions que son histoire nous marque, et à quoi je *réduis* toute la sainteté de son ministère. » Bourdaloue (dans Littré). « Elle *réduisit* toute sa perfection au seul point de l'obéissance. » Fléchier, *Orais. fun. de la Dauphine*. Cf. *supra*, p. 40, n. 1.

6. *A*... de façon à, jusqu'au point de. « Vous n'aurez pas laissé d'être

et du Saint-Siège. Cependant les esprits s'émeuvent, et les choses se mêlent[1] de plus en plus. Ce parti, zélé et puissant, charmait du moins agréablement, s'il n'emportait tout à fait, la fleur de l'École et de la jeunesse; enfin, il n'oubliait rien pour entraîner après soi toute la Faculté de théologie.

C'est ici qu'il n'est pas croyable combien[2] notre sage Grand Maître a travaillé utilement parmi ces tumultes, convainquant les uns par sa doctrine, retenant les autres par son autorité, animant et soutenant tout le monde par sa constance; et lorsqu'il parlait en Sorbonne dans les délibérations de la Faculté, c'est là qu'on reconnaissait par expérience la vérité de cet oracle : « La bouche « de l'homme prudent est désirable dans les assemblées, « et chacun pèse toutes ses paroles en son cœur : » *Os prudentis quæritur in ecclesia, et verba illius cogitabunt in cordibus suis*[3]. Car il parlait avec tant de poids, dans[4] une si belle suite, d'une manière si considérée[5], que même ses ennemis n'avaient point de prise. Au reste il s'appliquait également à démêler[6] la doctrine, et à prévenir les pratiques par sa sage et admirable prévoyance; en quoi il se conduisait avec une telle modération, qu'encore qu'on n'ignorât pas la part qu'il avait en tous les

extraordinairement émue. Pour moi, je l'étais *à* ne savoir à qui j'en avais. » Sévigné.

1. *Se mêlent*. S'embrouillent, s'obscurcissent. Cf. Virgile : « *Miscetur domus tumultu.* »

2. Tournure très fréquente dans les premières œuvres de Bossuet. « *Il n'est pas croyable combien* il y avait de monde renfermé dans cette ville. » Sermon sur la *Bonté et la Rigueur de Dieu* (vers 1653). « Certes, fidèles, *il n'est pas croyable quelle* utilité nous en revient. » Sermon pour la *Nativité de la Vierge*, 1655. « Et en effet *il n'est pas croyable combien* de brebis errantes il a ramenées au troupeau. » *Panég. de St Franç. de Sales*, 1662.

3. *Eccl.*, XXI, 20.

4. *Dans*. Avec. Cf. p. 311, n. 9.

5. D'une manière si réfléchie, en s'observant de telle sorte.... « La véritable prudence n'est pas seulement *considérée*, mais encore tranchante et résolutive. » Bossuet, Sermon *sur la Justice*. « La subtilité de l'intelligence, la solidité du jugement, la hardiesse *considérée* ne sont pas des choses volontaires. » Balzac, 7e *disc. sur la Cour*.

6. Débrouiller, éclaircir.... V. p. 345, n. 5.

conseils[1], toutefois à peine aurait-il paru, n'était que ses adversaires, en le chargeant publiquement presque de toute la haine, lui donnèrent aussi, malgré lui-même, la plus grande partie de la gloire. Et certes, il est véritable qu'aucun n'était mieux instruit du point décisif de la question. Il connaissait très parfaitement et les confins et les bornes[2] de toutes les opinions de l'École; jusqu'où elles concouraient[3], et où elles commençaient à se séparer : surtout il avait grande connaissance de la doctrine de saint Augustin et de l'école de saint Thomas. Il connaissait les endroits par où[4] ces nouveaux docteurs semblaient tenir[5] les limites certaines, (et ceux) par lesquels ils s'en étaient divisés. C'est de cette expérience, de cette exquise[6] connaissance et du concert[7] des meilleurs cerveaux de la Sorbonne, que nous est né cet extrait de ces cinq propositions, qui sont comme les justes limites par lesquelles la vérité est séparée de l'erreur, et qui étant, pour ainsi parler, le caractère propre et singulier des nouvelles opinions, ont donné le moyen à tous les autres de courir unanimement contre leurs nouveautés inouïes.

C'est donc ce consentement qui a préparé les voies à ces grandes décisions que Rome a données : à quoi notre très sage docteur, par la créance[8] qu'avait même le

1. Cf. p. 302, n. 2.

2. La nuance de ces deux mots est indiquée par la phrase qui suit.

3. *Concouraient*, marchaient d'accord, s'accordaient. « L'idée de la perfection et celle de la félicité sont deux idées qui *concourent*. » Bossuet (dans Littré).

4. Par lesquels. Cf. p. 301, n. 2.

5. *Tenir* : se tenir dans..., respecter.

6. Qualificatif très à la mode au XVII[e] siècle. « *Exquis* se dit des choses spirituelles et morales. Tout ce livre est plein de pensées *exquises*, de sentiments *exquis*, d'observations, d'expériences *exquises* et curieuses.... La politesse demande une connaissance *exquise* de ses devoirs. » De Bellegarde. « Ce livre contient une érudition fort *exquise*. » Bayle (Dict. de Furetière, éd. de 1701). Bossuet parle (*Hist. univ.*, III, 5) des « naturels si *exquis* » des Grecs.

7. *Concert*, accord. « Il ne faut pas que M. le Prévôt trouble votre *concert*. » Bossuet, *Lettres* (dans Littré). « Ce *concert* éclatant et merveilleux de rares qualités et de vertus extraordinaires qui laissent une admiration continuelle à ceux qui ont le bonheur de l'approcher. » Corneille, *Œdipe*, *Au lecteur*.

8. Confiance. « Et tâchez, comme

Souverain Pontife à[1] sa parfaite intégrité, ayant si utilement travaillé, il[2] en a aussi avancé[3] l'exécution avec une pareille vigueur, sans s'abattre, sans se détourner, sans se ralentir ; si bien que par son travail, sa conduite, et par celle de ses fidèles coopérateurs, ils ont été contraints de céder. On ne fait plus aucune sortie, on ne parle plus que de paix. O qu'elle soit véritable, ô qu'elle soit effective, ô qu'elle soit éternelle ! Que nous puissions avoir appris par expérience combien il est dangereux de troubler l'Église ; et combien on outrage la sainte doctrine, quand on l'applique malheureusement parmi[4] des extrêmes conséquences ! Puissent naître de ces conflits des connaissances plus nettes, des lumières plus distinctes[5], des flammes de charité plus tendres et plus ardentes, qui rassemblent bientôt en un, par cette véritable concorde, les membres dispersés de l'Église !

Dans le DEUXIÈME POINT, que nous ne donnons pas (voir la *Notice*), Bossuet retraçait les vertus de N. Cornet, en particulier son désintéressement, son humilité, sa fidélité de citoyen.

en vous il prend grande *créance...* », Molière, *École des Femmes*, V, 6.

1. *A*, dans. Cf. p. 301, n. 3.

2. Construction blâmée par les grammairiens (Vaugelas, éd. Chassang, I, 68, II, 4), et souvent employée par les meilleurs auteurs de notre littérature classique.

3. Hâté. « Daignez-vous *avancer* le succès de nos vœux ? » Racine, *Iphigénie*, I, 2.

4. Cf. p. 298, n. 2

5. « *Distinct* signifie *clair et net*, un son *distinct*, une voix *distincte*, une vue *distincte*, en termes clairs et *distincts*. » Dict. de l'Acad., 1694;

ORAISON FUNÈBRE

DE

HENRIETTE-MARIE DE FRANCE

REINE DE LA GRANDE-BRETAGNE

PRONONCÉE EN PRÉSENCE DE MONSIEUR, FRÈRE UNIQUE DU ROI, ET DE MADAME, EN L'ÉGLISE DES RELIGIEUSES DE SAINTE-MARIE DE CHAILLOT, OÙ REPOSE LE CŒUR DE SA MAJESTÉ

LE 16 NOVEMBRE 1669.

—

NOTICE

Peu de reines modernes ont eu une vie aussi agitée que celle d'Henriette de France, et cette héroïne d'oraison funèbre eût pu être l'héroïne d'un roman.

Née à Paris, le 25 novembre 1609, elle était le sixième des enfants de Henri IV et de Marie de Médicis. Elle avait à peine seize ans quand on la fiança à Charles Ier d'Angleterre. L'habileté des deux gouvernements sut donner aux pourparlers et aux préparatifs de ce mariage la tournure romanesque qui était dans les goûts du temps, et la correspondance où l'envoyé anglais, Kensington, les raconte, est parfois tout imprégnée d'un parfum d'*Astrée* ou de *Grand Cyrus*. Cependant c'était une union dont la politique avait eu la première idée. Le connétable de Luynes et, après lui, Richelieu tenaient à tout prix à faire entrer l'Angleterre dans la vaste ligue qu'ils méditaient contre la maison d'Autriche. Un nouvel élément se mêla bientôt à ces vues belliqueuses : l'élément religieux. Charles était protestant, Henriette catholique ; il fallait, pour les unir, une dispense pontificale, que la cour de Rome n'accorda qu'au prix

d'avantages formels stipulés en faveur des catholiques anglais. Quand Urbain VIII écrivit à la jeune princesse, « il l'encouragea à devenir » en Angleterre « l'Esther de son peuple opprimé, la Clotilde qui soumettrait au Christ son victorieux époux[1] ».

Henriette était du reste assez bien préparée pour le rôle militant qu'on lui demandait de jouer. De son père, elle tenait, ce semble, beaucoup de grâces extérieures; elle avait l'esprit doux et agréable, encore que peu cultivé; — elle manqua toujours, dit Mme de Motteville, de ces « grandes et belles connaissances que donnent l'étude et la lecture »; — elle avait le « cœur noble, tendre, compatissant », mais ferme; une énergie « plus qu'ordinaire », d'autant plus sensible, même, dans ses manières et ses paroles, qu'elle était de petite taille et de peu d'apparence. « Nous étions allés plusieurs ensemble pour la voir à Whitehall, raconte un Anglais témoin de son arrivée à Londres, et, d'un simple froncement de sourcils, elle nous a tous expulsés de sa chambre parce qu'il y faisait trop chaud. Il n'y a qu'une reine qui puisse décocher un regard aussi impérieux[2]. » — De plus, cette fille de Marie de Médicis avait la piété d'une fille d'Italienne. « Elle avait été formée surtout à la religion, — dit un de ses anciens biographes, — et principalement par les saints exemples et les solides instructions de la mère Madeleine de Saint-Joseph, religieuse carmélite, morte depuis en odeur de sainteté. La tendre inclination que la princesse Henriette avait conçue pour cette religieuse dans les fréquentes visites que sa mère lui rendait, ne lui permit pas de partir pour l'Angleterre sans avoir été auparavant passer quelques jours avec elle pour lui demander des instructions[3]. » Aussi ne s'embarqua-t-elle qu'entourée de serviteurs catholiques et de prêtres. Elle emmenait trente-six chapelains, dont douze prêtres de l'Oratoire, conduits par le fondateur même de cette congrégation, le père de Bérulle, son confesseur. Du reste, elle ne faisait en cela que ce que lui permettait son contrat. Reste à savoir si le procédé était aussi prudent que légal.

Au moins ne tarda-t-on pas à voir les inconvénients de cette

1. Comte de Baillon, *Henriette-Marie de France*, p. 45.
2. M. Pory to the Rev. J. Mead, dans Baillon, *ouv. cité*, p. 72.
3. *Recueil des Oraisons funèbres prononcées par M. Bossuet*, 1762 (notice historique sur Henriette de France).

invasion indiscrète, à la cour d'Angleterre, d'une troupe si nombreuse d'étrangers qui, sans doute, n'étaient pas tous fort réservés ni fort adroits à se faire tolérer. Ce furent d'abord, de part et d'autre, des tracasseries puériles. « Un jour, le confesseur de la reine, au dîner royal, gagnait de vitesse le chapelain anglican, et disait les *Grâces* le premier; le roi, choqué de lui voir faire le signe de la croix, se levait aussitôt et, prenant la reine par la main, quittait brusquement la table et l'assemblée. Une autre fois, une des dames anglaises de la maison royale imaginait, de son autorité privée, de faire faire le prêche protestant pour les domestiques dans la propre salle des gardes de la reine. Cette princesse, vivement blessée à son tour, passait bruyamment au milieu de l'assemblée avec ses dames françaises, causant et riant de manière à troubler prédicateur et assistants[1]. » Puis les procédés devinrent plus âpres; l'hostilité mutuelle se manifesta plus crûment. Le Parlement mandait à sa barre le maître d'hôtel qui servait les Oratoriens de la reine pour savoir quel était le genre de vie de ces moines d'outre-mer[2]; Henriette, à son tour, refusait de se laisser couronner à Westminster d'après les usages séculaires du pays, au grand scandale du Parlement et du peuple, et au grand embarras de son mari[3].

Au reste Charles Ier, lui-même, n'était pas sans éprouver quelque jalousie de l'influence qu'avaient sur la reine ses conseillers français, Bérulle surtout. Enfin Buckingham — favori du roi, et jaloux à son tour de l'ascendant qu'il sentait bien que la jeune reine finirait par prendre sur son mari — attisait ces démêlés domestiques. Vainement Louis XIII intervint pour soutenir sa sœur dont il recevait les doléances; un beau jour, sur l'ordre de Charles Ier, le lord secrétaire d'État signifia à toutes les personnes qui composaient la maison française de la reine d'avoir à quitter Whitehall. « Les femmes se mirent à pousser des cris de détresse, et à se lamenter comme si on les menait au supplice; mais les gardes barricadèrent les portes derrière elles. » Enfermée, cependant, avec le roi, et entendant ces cris, Henriette « s'élance vers la fenêtre, et comme Charles s'oppose à ce qu'elle l'ouvre, elle brise les vitres avec sa tête,

1. Baillon, *ouvr. cité*, p. 73.
2. L'abbé Houssaye, *Le cardinal de Bérulle et Richelieu*, p. 21.
3. Baillon, *ouvr. cité*, p. 87-88.

se prend des mains aux barreaux de fer, en appelant ses dames par leurs noms, et le roi ne parvient à l'arracher de la fenêtre qu'en déchirant sa robe, et non sans lui avoir écorché les mains ». — Un mois après, comme les prêtres et les dames de la reine étaient encore là, cherchant à négocier, le roi écrivait à Buckingham, le 7 août 1626 : « Je vous ordonne d'expulser tous les Français hors de la ville demain matin. Si vous le pouvez, employez la douceur, mais ne perdez pas de temps en discussions. Sinon, agissez par la force et chassez-les comme autant de bêtes sauvages, jusqu'à ce que vous les ayez tous embarqués, et que le diable s'en aille avec eux ! (*and so the devil go with them*)[1]. » — Quelque temps après, les rigueurs contre les « papistes » redoublaient, et, au dehors, Charles Ier étalait une politique à la fois anticatholique et antifrançaise. Cédant aux conseils de Buckingham, il l'envoyait à la Rochelle, avec des vaisseaux et des troupes, au secours des protestants révoltés. Esther, on le voit, avait assez mal réussi dans sa double mission politique et religieuse.

Toutefois les résultats de ces mesures de rigueur prises par Charles Ier ne furent pas tels qu'on eût pu s'y attendre. Les circonstances y aidèrent du reste. Buckingham mourut. Richelieu, qui avait besoin de l'Angleterre, fit quelques avances à son roi. La paix fut rétablie entre les deux pays, et, en même temps, grâce aux bons offices de l'ambassadeur extraordinaire envoyé à cet effet — Bassompierre, — elle le fut entre les deux époux royaux. Un arrangement, conclu sous les auspices de Bassompierre, organisa, à nouveau, la maison de la reine, où les Anglais furent en majorité ; un évêque, un confesseur et son assistant, et six prêtres furent accordés à Henriette, ainsi qu'une nouvelle chapelle. Et Charles Ier, qui, comme il l'avait déclaré aux gens de la première maison de sa femme, était convaincu qu'Henriette n'appartiendrait jamais complètement à sa tendresse tant qu'ils seraient là, s'abandonna sans arrière-pensée, à l'empire de cette « vaillante femme », aux « yeux noirs et brillants comme les étoiles », ainsi que l'écrit un Anglais contemporain. Henriette, de son côté, se prenait à aimer davantage un mari que d'abord, à son arrivée en Angleterre, elle avait mal jugé[2], et qui, malgré les

1. Baillon, *ouvr. cité*, p. 89-91, 93.

2. Mémoires de Le Veneur de Tillières, cités par Baillon.

incertitudes et les duretés de son caractère, était digne, par la distinction de ses manières et la culture de son esprit, de son épouse française. Alors commencèrent pour la fille de Henri IV seize années d'un bonheur domestique, rare, autrefois, dans les familles royales, où l'inconduite était pour ainsi dire de règle. Épouse et mère heureuse, souveraine admirée, elle formait sa cour à l'image de celle de France. Rappelant ses goûts d'enfance pour les pastorales et les ballets en masques, elle faisait composer des divertissements de ce genre, en anglais, par Walter Montague, Beaumont, Fletcher, et elle y jouait son rôle. A l'exemple de son mari, elle encourageait l'architecture, la peinture que représentaient à Londres l'illustre Van Dyck et son disciple, sir Peter Lely. Elle était digne enfin des hommages enthousiastes que lui adressait Edmond Waller :

Mighty queen
In whom the extremes of Power and Beauty move,
The queen of Britain and the queen of Love[1].

Mais si ces élégances conciliaient à la reine les sympathies de la noblesse de cour, elles étaient vues d'un œil bien différent par cette secte intransigeante du protestantisme anglais, qui s'appelait avec orgueil la secte *puritaine*, et les pamphlets les plus violents flétrissaient la conduite de cette princesse « papiste » qui se faisait, aux yeux de tous, « comédienne ». D'ailleurs l'opposition protestante avait d'autres griefs, plus sérieux. Les progrès de la reine dans la faveur de son mari étaient aussi des progrès du prosélytisme catholique. Des capucins étaient venus (1629) remplacer les oratoriens évincés. Les cérémonies du culte romain se célébraient, à la porte du palais de Somerset-house, avec autant de pompe qu'à Paris. Des abjurations étaient solennellement reçues et fêtées dans les chapelles de la reine. « Sous l'influence de sa femme, Charles n'avait pas seulement tempéré l'application des lois pénales » contre les dissidents, « il avait admis dans son royaume un nonce apostolique, autorisé l'envoi d'un représentant de la reine auprès du Saint-Siège, accepté l'idée d'une entente avec Rome[2] ». Le pape, enchanté, manifestait à la

1. « Puissante reine, en qui se touchent les points extrêmes du Pouvoir et de la Beauté, reine d'Angleterre, et reine de l'amour! »

2. Fagniez, *Richelieu et le Père Joseph*, t. I, p. 311.

fervente catholique assise sur le trône d'Élisabeth sa gratitude enthousiaste, et à chaque promotion de cardinaux il y avait un « chapeau » réservé pour le candidat d'Henriette-Marie. Tout cela faisait gronder aussi bien les anglicans que les presbytériens contre la « Chananéenne » et l' « idolâtre » compagne de l'héritier de Henri VIII. Ajoutons que Charles Ier, dans son affection trop peu circonspecte, ne cachait pas l'entière confiance qu'il avait dans une épouse quelque temps méconnue. « Non seulement, dit l'historien contemporain Clarendon, il ne décidait rien sans l'assentiment de cette princesse, mais il voulait encore qu'on sût bien qu'il agissait ainsi. »

On ne peut donc pas s'étonner de l'animosité spéciale qui s'attacha à la personne d'Henriette dès le moment où la lutte éclata entre Charles Ier et ses sujets. Et, après la mort du ministre Strafford, lâchement sacrifié par le roi aux ressentiments de ses sujets, l'un des premiers actes du Parlement fut d'essayer d'enlever à la reine la garde de ses enfants dont elle prétendait, disait-on, faire des ignorants et des « papistes[1] ».

Mais Henriette n'était pas femme à capituler dès l'abord devant ce déchaînement de haines, encore que menaçantes, et puissantes déjà. Avisée, un jour — à la campagne où elle était retirée, — que le Parlement avait envoyé des hommes pour l'enlever avec ses enfants, elle ne s'étonne point, « elle mande à ses principaux officiers, qui étaient à Londres pour leurs propres affaires, de se rendre auprès d'elle avant minuit, avec le plus de monde qu'il leur serait possible, puis elle fait armer jusqu'à ses marmitons de cuisine. Elle alla ensuite se promener dans le parc, sans montrer aucune inquiétude, et la nuit se passa sans qu'on vît aucune marque du dessein du Parlement[2]. » En vraie fille de Henri IV, elle employait à se défendre la générosité en même temps que la ruse. « *Peut-on mieux faire sentir son autorité*, disait-elle publiquement, *qu'en faisant du bien à ceux qui nous persécutent?* Elle ne voulait pas même qu'on lui dît les noms des personnes qui la rendaient odieuse aux principaux de la cour. *S'ils me haïssent, leur haine ne durera peut-être pas toujours, et s'il leur reste quelque sentiment d'honneur, ils auront honte de tourmenter une femme qui prend si peu de précautions pour se défendre*[3]. »

1. Baillon, *ouvr. cité*, p. 165.
2. Mme de Motteville, *Mémoires*.
3. Edit. citée des *Orais. funèbres de J.-B. Bossuet*, p. XXVII.

— Cependant elle ne négligeait pas ces moyens de négociation et de corruption, qui alors, plus encore qu'aujourd'hui peut-être, faisaient tout le fond de la politique : en y mettant le prix, elle réussit à ramener au service du roi un certain nombre de parlementaires ou de seigneurs. Objet, de la part de son mari, d'une « tendresse pleine d'admiration et de reconnaissance » — (ce sont les mots dont Charles Ier lui-même se servait en lui écrivant[1]), — elle le détermine, alors, à profiter des circonstances, qui semblaient lui redevenir favorables ; à couper court, par un coup de force, aux tentatives de son Parlement rebelle, à faire arrêter, à l'improviste, les meneurs connus. Charles Ier la croit, et décide l'affaire dans le plus grand secret. Mais la reine n'avait pas autant de discrétion que d'énergie. Pendant que son mari était au Parlement, Henriette, « croyant le coup fait, ne put contenir l'impatience qu'elle avait de le voir exécuté, et dit à une de ses favorites qui entra dans son cabinet : « Réjouissez-vous, car à l'heure « qu'il est, le Roi est, à ce que j'espère, le maître de son État, et « tels et tels sont sans doute arrêtés. » Il était encore temps d'avertir ceux qui étaient menacés ; la favorite en profita sur-le-champ, et le dessein fut éventé. »

Mais alors la situation de la reine, qui avait inspiré ce projet hardi, devenait intenable en Angleterre. Une reine n'est qu'une sujette comme les autres, disait-on publiquement ; et l'on ne parlait déjà de rien moins que de la faire passer par les lois du pays. S'apercevant bien que sa présence n'était plus pour son mari qu'un danger inutile, Henriette prit le prétexte d'aller conduire sa fille mariée depuis peu à Guillaume de Nassau, et en février 1642 elle s'embarqua pour la Hollande. Elle y passa plusieurs mois, occupée à réunir de l'argent et des hommes, enfoncée dans les négociations politiques et financières, travaillant tantôt avec son gendre — « personne malaisée à engager », écrit-elle elle-même, — tantôt avec les membres des États, gros bourgeois, peu respectueux des têtes couronnées, qui « entraient où elle était, le chapeau sur la tête, venaient s'asseoir auprès d'elle dans des chaises, et se mettaient en conversation avec elle..., de la même manière qu'avec leurs égaux de la Haye[2] ». Le 16 avril 1642, la courageuse

1. *Mém. relat. à la Rév. d'Angl.*, coll. Guizot, VI, p. 445.

2. Mme de Motteville, *Mémoires*, éd. Riaux, t. I, p. 209.

négociatrice écrivait à son mari qu'on ne voulait rien prêter sur ses rubis; mais qu'elle allait mettre toutes ses pierreries en gage. Elle eût voulu du moins que Charles profitât de ces ressources pour pousser le Parlement vivement, sans temporiser, et pour le contraindre à se soumettre. « Quand vous aurez mangé cet argent, disait-elle assez justement, il n'y aura plus de moyens d'en avoir d'autre;... et je serai contrainte de me retirer dans un couvent et de demander l'aumône. »

Cette « constance », cette « résolution », cette hardiesse qu'elle recommandait à Charles dans toutes ses lettres, elle-même en donnait mille preuves. A son retour de Hollande, une tempête assaille sa petite flotte et lui fait perdre deux vaisseaux : tant qu'elle put, Henriette demeura sur le tillac de son navire, et à la fin, « liée dans un petit lit et ses femmes autour d'elle, se confessant tout haut », elle donnait à ses compagnes l'exemple d'une intrépidité au-dessus de son sexe, et gaîment elle les assurait que « les reines ne se noyaient pas ». Abordée en Angleterre et à peine débarquée, « cinq vaisseaux ennemis, avertis de sa descente, viennent canonner la maisonnette où elle se reposait. La Reine, quoique épuisée de fatigue, quitte son lit et va s'abriter dans un fossé où elle se trouve couverte de la terre que les boulets soulevaient. » Mais tandis qu'elle y courait, il lui souvint tout à coup « d'une laide chienne nommée Mitte, qu'elle aimait fort et qu'elle avait laissée endormie dans son lit : elle retourna sur ses pas et, malgré ceux qui la suivaient, alla reprendre cette bête[1] ».

Bientôt elle court à travers le comté d'York, levant des troupes, les équipant avec les armes qu'elle apportait de Hollande, et, « ayant fait une belle armée, elle marche droit vers son mari, toujours à cheval, sans nulle délicatesse de femme, vivant avec ses soldats — raconte Mme de Motteville — à peu près comme on pourrait s'imaginer qu'Alexandre vivait avec les siens. Elle mangeait avec eux à découvert, au soleil, sans nulles cérémonies; elle les traitait comme ses frères; ils l'aimaient tous uniquement. » On l'accueillait aux cris de : « Vive la reine généralissime ! » Chemin faisant, quand elle loge dans le château de quelque seigneur devenu hostile ou indifférent à la cause du roi, elle remercie avec di-

1. Mme de Motteville, *Mémoires*, éd. citée, t. I, p. 210 et suivantes.

gnité de l'hospitalité plus ou moins volontaire qu'on lui offre, — et elle confisque l'argenterie en s'en allant[1].

Toute cette énergie devait être en pure perte. Elle le sentait bien du reste, et ce grand effort fut suivi chez elle d'une défaillance funeste. « Tandis que Charles I[er] épuisait ses ressources, éparpillait son armée, perdait son temps à des siéges de villes de province, les Parlementaires se dirigeaient sur Oxford, avec des forces considérables, pour assiéger cette ville où se trouvait la reine. A leur approche, Henriette-Marie, alors enceinte de sept mois, prit peur, et déclara qu'elle voulait partir. En vain, quelques membres du Conseil se hasardérent-ils à blâmer cette résolution; en vain le roi lui-même témoigna le désir de lui en voir changer. L'idée d'être enfermée dans une place assiégée lui était, disait-elle, insupportable, et elle mourrait si on ne lui permettait pas de se retirer vers l'ouest dans quelque ville où elle pût accoucher loin de la guerre et s'embarquer même pour la France en cas de pressant danger. Hors d'elle-même, à la moindre objection, elle s'emportait, suppliait, pleurait. Personne n'insista plus[2]. » Et vers la fin d'avril la reine se réfugia à Exeter. Là elle se trouva réduite à une telle indigence qu'Anne d'Autriche, avertie, lui envoya en hâte sa sage-femme et quelque argent. Ce fut là qu'elle donna le jour, le 16 juin 1644, à la princesse Henriette-Anne. Cependant Exeter à son tour était menacé par l'armée du Parlement, que commandait le comte d'Essex. Aussi, à peine dix-sept jours après la naissance de sa fille, la reine, ne voulant pas tomber aux mains des rebelles, se lève, et s'échappe. Elle s'achemine vers la mer. N'ayant pu trouver de vaisseau, elle est obligée de rester cachée, deux jours durant, dans une chaumière abandonnée, d'où « elle entend défiler les troupes ennemies et les soldats se disant l'un à l'autre que quiconque porterait à Londres la tête de la reine recevrait du Parlement 50 000 écus de récompense ».

La traversée en France ne fut pas moins pleine de périls. Les vaisseaux ennemis poursuivirent son navire jusqu'à l'île de Jersey, et là, en vue des côtes de France, la tempête se mit de la partie. « Ce fut alors, disent ses anciens biographes, que cette malheureuse princesse qui avait montré jusque-là tant de

1. Baillon, *ouvr. cité*, p. 191. | 2. Guizot, *Révolut. d'Angleterre*.

constance, voyant les Anglais venir à son vaisseau dont les voiles étaient déjà percées de boulets de canon, outrée de douleur de se voir près de tomber entre les mains de ses sujets perfides, fit appeler le capitaine[1] » et lui commanda « de mettre le feu aux poudres s'il voyait qu'elle ne pût échapper[2] ». A la fin, on aborda heureusement sur les côtes de la Basse-Bretagne, dont les habitants, prenant ces fugitifs pour des corsaires, coururent d'abord aux armes.

En sûreté sur sa terre natale, la courageuse femme ne crut pas son rôle fini. A peine arrivée, elle ne songe qu'à faire tenir à son mari « de la poudre, des balles, de l'argent[3] ». Malgré la dépression profonde que tant de revers avaient produite sur son tempérament (elle passa plusieurs mois dans des larmes presque continuelles), elle se montre de nouveau industrieuse autant qu'énergique. Elle cherche à vendre en France les produits des mines d'étain de Cornouailles. En 1645, elle obtient de la reine régente Anne d'Autriche l'envoi d'une ambassade à Londres et en Écosse pour intervenir en faveur de Charles Stuart; auprès de plusieurs autres cours d'Europe, elle fait des démarches semblables, et mendie partout, sans se lasser, des troupes et des subsides. Elle fait marché avec Charles IV de Lorraine, qui, chassé de ses États par Richelieu, vivait à Bruxelles avec une troupe de condottieri disponible. Mais le sentiment de la solidarité des princes était bien passé alors, et, sauf quelques secours indirects, personne ne consentait à tenter une action efficace. En même temps, et jusqu'à la fin, Henriette soutenait son mari de son ardeur et de ses conseils. Sa correspondance, récemment publiée[4], nous fait assister jour par jour à cette collaboration fébrile, que la conduite de Charles Ier ne satisfait pas toujours. Elle lui reproche de s'aliéner leurs meilleurs amis (28 février 1645); de ne rien faire pour ces catholiques dont, en France, la reine tire le peu d'or qu'elle puisse lui envoyer. Elle est toujours la femme ardente, la lutteuse intransigeante des premiers jours; loin des événements, elle ne comprend pas des concessions qu'elle juge infamantes pour la dignité royale. « Avec le biais que vous avez

1. Notice historique de l'édition des *Oraisons funèbres* déjà citée *plus haut*.
2. *Mme de Motteville*.
3. Lettre d'Henriette-Marie du 18 novembre 1644.
4. Par le comte de Baillon, *ouvrage cité*.

accordé pour la milice (abandonnée par Charles à son Parlement), vous vous êtes coupé la gorge; vous ne leur pouvez plus rien refuser, pas même ma vie s'ils vous la demandent (13 déc. 1646). » « Il faut tâcher d'avoir les Écossais avec nous, écrivait-elle quelques jours avant, sans pourtant rien faire qui soit *déshonorable.* » Mais les Écossais posaient leurs conditions. « Je sais, continuait-elle, les peines dans lesquelles vous êtes, et j'en ai une pitié qui me fait autant de mal qu'à vous; mais puisque nous avons tant souffert, il faut se résoudre d'achever avec honneur.... Si vous accordez davantage, vous êtes perdu. » Et au milieu de ces objurgations de Romaine, les cris de la femme aimante dont l'absence exalte l'angoisse et inquiète l'affection. Pourquoi Charles n'écrit-il pas? Pourquoi la laisse-t-il sans nouvelles? (23 décembre 1644) Est ce défiance? Ne lui a-t-elle pas donné assez de preuves de son dévouement? « Soyez bon pour moi ou vous me tuerez (13 mars 1645). J'ai déjà assez d'afflictions à souffrir que sans vous je ne saurais supporter. »

Cette affection toujours passionnée allait être mise à la dernière épreuve. Le 19 février, Henriette-Marie apprenait, après une dernière alternative d'espoir, que son mari avait été décapité.

Le lendemain, Mme de Motteville, amie d'Anne d'Autriche, étant allée lui porter les condoléances de la régente, en reçut cette réponse : « que le roi son seigneur, dont la mort allait la rendre la plus malheureuse femme du monde, ne s'était perdu que pour n'avoir jamais su la vérité; qu'elle lui conseillait de ne pas irriter ses peuples, à moins que d'avoir la puissance de les dompter tout à fait; que le peuple était une bête féroce qui ne s'apprivoisait jamais; que le roi son seigneur l'avait éprouvé et qu'elle priait Dieu qu'elle eût plus de bonheur en France qu'ils n'en avaient eu en Angleterre; mais que surtout elle lui conseillait d'écouter ceux qui lui disaient la vérité, de travailler à la découvrir et de croire que le plus grand des maux qui pouvaient arriver aux rois, et celui qui seul détruisait leurs empires, était de l'ignorer ». Mme de Motteville consigna avec soin dans ses mémoires ce résumé, si curieux, en effet, dans sa sincérité, de l'expérience d'une reine détrônée.

Peu de temps après, Henriette-Marie put croire que ces avertissements à sa belle-sœur n'avaient été que trop opportuns. Elle eut, en tout cas, à souffrir la première des désordres et de la

détresse où la Fronde plongea la cour, Paris et la France pendant plusieurs années. Arrivée en France dans le dénûment, elle avait reçu de la régente une pension de 10 ou 12 000 écus par mois. Les embarras financiers de la cour de France interrompirent bientôt le paiement régulier de cette pension. Les pierreries qui lui restaient passèrent vite à la nourrir, elle et ses serviteurs, dans Paris où elle se trouva enfermée avec les rebelles, et c'est alors que Retz fut témoin de cette scène d'intérieur qu'il a racontée dans ses mémoires : la dernière fille de la reine d'Angleterre, Henriette-Anne, obligée de rester au lit faute de feu : « les marchands ne voulaient plus rien fournir et il n'y avait pas un morceau de bois dans la maison ». Le Parlement, quoique frondeur, en eut honte, et il envoya 20 000 francs à la souveraine exilée. Mais la situation d'Henriette-Marie ne devait pas encore de sitôt redevenir suffisante. En 1651, quand son fils le prince de Galles revint du champ de bataille de Worcester dans le piteux équipage d'un prince vaincu et fugitif, sa mère n'eut pas de quoi lui acheter une chemise ; « il n'en avait pas changé depuis l'Angleterre ».

La sécurité même de la veuve de Charles Ier et de ses enfants ne fut pas toujours assurée. Appelée du Louvre à Saint-Germain-en-Laye où le roi s'était retiré, elle ne s'y rendit pas « sans courir de grands risques de la part du peuple mutiné » — autant que de ses créanciers qui menaçaient d'arrêter son carrosse, — et le prince Charles, son fils, fut obligé de galoper à la portière pour protéger sa mère et sa sœur. Jusqu'à Chaillot, chez les Visitandines où elle se retira ensuite, l'émeute vint la poursuivre. Mais ce qui devait être à la reine détrônée encore plus sensible que ces insultes de la révolution populaire, qu'elle connaissait, c'était la froideur qu'elle trouvait à la cour de France, en dépit de la courtoisie extérieure de l'accueil. Elle avait déjà vu, du vivant de son mari, la politique clandestine et l'or de Richelieu soudoyer les révoltés anglais ; elle vit Mazarin continuer, ou peu s'en fallait, la même conduite. Elle dut s'indigner, sans pouvoir rien à l'encontre, d'assister à la reconnaissance officielle de Cromwell par le gouvernement français, aux avances faites par Mazarin au Protecteur pour obtenir, de préférence aux Espagnols, son alliance. Elle vit son neveu Louis XIV donner de sa propre main à l'ambassadeur de Cromwell, pour son maître, une épée enrichie de diamants. Elle dut subir l'éloignement de ses fils, le prince de Galles et

les ducs d'York et de Glocester, que Mazarin fit ou laissa partir de France (avril 1657) sur les injonctions du Protecteur. Et quand le cardinal, sur sa prière, consentit à demander au chef de la République anglaise la restitution du douaire de la veuve de Charles Ier, Cromwell répondit par un refus brutal et insultant pour la reine déchue, refus que la France se garda bien de relever.

Cependant la fortune réservait à Henriette-Marie une réparation inattendue. Le 8 mai 1660, Charles II, son fils, était proclamé roi d'Angleterre; et à la fin de cette même année, elle retournait dans ce royaume qu'elle avait si tristement quitté. Il y eut alors chez elle comme un regain d'activité. Et dans ce voyage, disent ses historiens, elle ne s'occupa pas seulement de régler ses affaires privées, mais de travailler à cette « gloire de la religion » catholique dont elle avait été la martyre. Le mariage de sa dernière fille, Henriette-Anne, avec le duc d'Orléans, frère du roi — la plus belle union qu'elle pût espérer pour elle après l'honneur suprême, un instant entrevu, de devenir reine de France, — fut une dernière consolation à son orgueil.

Il est difficile de dire si elle eût su jouir avec sagesse de ce retour inattendu de félicité, et si, revenue à la cour d'Angleterre en qualité de reine mère, elle aurait usé de son expérience pour ménager, comme elle le conseillait à Anne d'Autriche, ce « peuple » dont elle avait éprouvé les terribles colères. Le contraire est plus probable. Quand sa « maison » royale fut réorganisée par son fils, elle la laissa ou la fit rétablir avec une somptuosité bien propre à soulever les récriminations des puritains, et avec un étalage de catholicisme tout fait pour lui aliéner une seconde fois les anglicans. De même, elle recommença d'encourager les conversions, qui se multiplièrent; et de nouveau les deux Chambres anglaises, inquiètes, obligèrent le roi de chasser du royaume, sous peine de mort, les prêtres catholiques. Aussi ce ne fut pas seulement la santé d'Henriette qui l'engagea, deux ans après, à retourner en France (1665); ni sa grâce personnelle, ni ses charités, ne pouvaient lutter contre tant de souvenirs hostiles, qu'elle-même était trop pressée d'oublier. Elle était évidemment trop ardente en sa foi religieuse, trop convaincue de ses droits de reine, pour se plier, vis-à-vis d'un peuple intolérant et indépendant désormais, aux précautions qu'il eût fallu.

En France, du moins, elle pouvait reprendre librement une vie dévote qui n'offensait personne, et qui, depuis la mort de son mari, était sa plus solide consolation. L'ancienne élève de la mère Madeleine de Saint-Joseph avait aussi connu et révéré, pendant sa pieuse jeunesse, l'illustre évêque de Genève, François de Sales. Elle s'était prise d'une particulière affection pour l'institut de la Visitation, fondé par lui et par Jeanne de Chantal, et, la première fois qu'elle revint d'Angleterre, elle s'était empressée de faire établir, avec la protection d'Anne d'Autriche, les Filles de Sainte-Marie dans une maison de Chaillot, acquise par elle à leur intention. Ce couvent fondé par ses soins lui fut, jusqu'à la fin, une retraite chère. Au début de son séjour en France, elle y avait même fixé quelque temps sa demeure, comme le faisaient souvent à cette époque les femmes du monde qui, lassées de la vie du siècle, voulaient s'en retirer en conservant toutefois leur liberté. Mais tandis que, souvent, ces pensionnaires bénévoles étaient pour le couvent où elles élisaient domicile, et où elles continuaient d'entretenir leurs relations mondaines, une cause de trouble ou de scandale, Henriette-Marie « choisit pour son appartement à Chaillot celui qui donnait sur le dehors et défendit aux femmes de la cour d'entrer dans le dortoir des religieuses sans la permission de la supérieure. Elle ne recevait elle-même pour l'ordinaire ses visites qu'au parloir et s'y faisait même transporter pour consulter son médecin[1]. »

Retirée ensuite à Colombes, ce fut la même vie, presque monastique, que la reine d'Angleterre y continua, surtout lorsqu'elle n'eut plus à s'occuper de l'éducation de ses enfants, et lorsqu'elle eut marié sa dernière fille. Son existence quotidienne était soumise à une règle sévère; sa conversation, autrefois « libre et gaie », assez railleuse même et piquante pour le prochain, s'était mortifiée; elle surveillait cet « esprit vif, agréable et pénétrant » qu'elle avait toujours eu; elle « examinait ses paroles, se retenait de parler quasi sur toutes choses ». Elle paraissait, enfin, ajoute Mme de Motteville, « fort détachée de la vie ». Il ne semble pas que les sujets d'inquiétude que lui donnait alors sa fille, la duchesse d'Orléans, la préoccupassent beaucoup : c'est à cette même Mme de Motte-

1. *Edition des Oraisons funèbres* déjà citée, p. XL.

ville qu'elle laissait le soin de surveiller et d'avertir la jeune et frivole épouse de Philippe d'Orléans. La seule affaire qui la passionna, dans ses derniers jours, fut la canonisation de François de Sales. Sa santé était depuis longtemps altérée, bien qu'elle s'efforçât de n'en rien faire paraître : « Je ne veux pas, disait-elle souvent, ressembler à ces belles dames qui poussent les hauts cris pour un mal de dents[1]. » Une dose d'opium que le médecin de Louis XIV, Valot, lui administra pour soulager ses douleurs internes, hâta probablement sa fin[2].

Ainsi s'éteignit dans un recueillement silencieux l'héroïne de tant de tragiques aventures, — la princesse française qui avait fait redouter aux Puritains, acclamer aux Cavaliers, la vaillance et l'entrain du sang de Henri IV, — la « femme forte » qui, dans un pays protestant et alors révolutionnaire, avait combattu pour la propagation de la religion catholique et pour le maintien de la prérogative royale, sinon toujours avec prudence et perspicacité, du moins avec une ardente énergie.

1. Baillon, *ouvrage cité*, p. 329.

2. « La reine d'Angleterre est morte à Coulombe, d'un médicament narcotique. Dieu nous veuille par sa sainte grâce préserver de l'opium et de l'antimoine! Le roi est en colère contre Valot de ce qu'il a donné une pilule de laudanum à la feue reine d'Angleterre. Les charlatans tâchent avec leurs remèdes chimiques de passer pour habiles gens et plus savants que les autres : mais ils s'y trompent bien souvent, et au lieu d'être médecins, ils deviennent empoisonneurs. Ils se vantent de préparations, et ce n'est que de l'imposture. Il court ici des vers sanglants contre Valot, et entre autres cette épigramme :

« Le croiriez-vous, race future, || Que la fille du grand Henry || Eut en mourant même aventure || Que feu son père et son mary? || Tous trois sont morts par assassin. || Ravaillac, Cromvel, médecin : || Henry d'un coup de baïonnette, || Charles finit sur un billot, || Et maintenant meurt Henriette || Par l'ignorance de Valot. »

(Guy Patin, *Lettres*, 18 sept. 1669.)

Et nunc, reges, intelligite; erudimini, qui judicatis terram.

Maintenant, ô rois, apprenez[1]; instruisez-vous, juges de la terre[2]. *Ps.* II, 10.

MONSEIGNEUR[3],

Celui qui règne dans les cieux, et de qui relèvent[4] tous les empires, à qui seul appartient[5] la gloire, la majesté et l'indépendance, est aussi le seul qui se glorifie[6] de faire la loi aux rois, et de leur donner, quand il lui plaît, de grandes et de[7] terribles leçons. Soit qu'il élève les trônes, soit qu'il les abaisse, soit qu'il communique sa puissance aux princes, soit qu'il la retire[8] à lui-même,

1. Cet emploi absolu du verbe *apprendre*, aujourd'hui familier, était très usité au XVIIe siècle. « On le voit... vouloir *apprendre* de lui, se mettre ensuite à l'instruire. » La Bruyère, I, 86 (*Grands écrivains*).

2. Ce texte déjà choisi en 1667 par Fromentières, évêque d'Aire, prononçant l'oraison funèbre d'Anne d'Autriche, était aussi celui que Cromwell avait fait inscrire sur une médaille frappée, par son ordre, après le supplice de Charles Ier. — Bossuet s'en était servi déjà, en janvier 1666, à propos de la mort d'Anne d'Autriche (2e *Sermon sur la purification de la Vierge*, janvier 1666).

3. *Monseigneur*. Philippe de France, duc d'Orléans, frère unique de Louis XIV, gendre du roi Charles Ier d'Angleterre et d'Henriette-Marie de France, dont il avait épousé la fille, Henriette-Anne d'Angleterre.

4. « *Relever*, en termes de jurisprudence féodale, se dit en parlant de la mouvance ou dépendance des fiefs à l'égard les uns des autres. Les duchés et pairies *relèvent* immédiatement du roi. Un fief servant *relève* d'un fief dominant. » *Dict.* de Furetière, 1690. « *Relever* signifie au moyen âge payer la *relevaison*, c'est-à-dire le rachat dû au seigneur censuel par un nouveau vassal. » Dict. de Godefroy.

5. *Appartient*. Vaugelas avait posé en principe que deux substantifs synonymes ou presque synonymes devaient régir le singulier plutôt que le pluriel. « Par exemple sa clémence et sa douceur *était* incomparable. Son ambition et sa vanité *fut* insupportable. » (*Remarques sur la langue française*, 1647, édit. Chassang, I, 351, II, 88, 471). Thomas Corneille et l'Académie, dans les éditions qu'ils donnèrent plus tard des *Remarques* de Vaugelas (1687 et 1704), restreignirent beaucoup cette règle. Cf. Bossuet : « Leurs maisons et leur ville *va* être déserte », et La Bruyère, II, 147 (*Grands écrivains*) : « L'ordre et la structure *change* ».

6. Cf. le Psaume II, 9. — Comparer aussi, pour le fond des idées, le ch. VIII de la 3e partie du *Discours sur l'Histoire Universelle*.

7. Cf. p. 326, n. 4.

8. Au sens matériel du mot (*retrahere ad se*). Cf. Bossuet, Sermon sur la *Passion* : « Dieu a *retiré en* lui-même tout l'usage de sa puissance. » Les dictionnaires du temps ne signalent pas ce sens.

et ne leur laisse que leur propre faiblesse, il leur apprend leurs devoirs d'une manière souveraine et digne de lui. Car, en leur donnant sa puissance, il leur commande d'en user comme il fait[1] lui-même pour le bien du monde; et il leur fait voir, en la retirant, que toute leur majesté est empruntée, et que, pour être assis sur le trône, ils n'en sont pas moins sous sa main[2] et sous son autorité suprême. C'est ainsi qu'il instruit les princes, non seulement par des discours et par des paroles, mais encore par des effets et par des exemples : *Et nunc, reges, intelligite; erudimini, qui judicatis terram.*

Chrétiens, que la mémoire d'une grande Reine, fille, femme, mère de rois si puissants, et souveraine de trois royaumes, appelle de tous côtés à cette triste cérémonie; ce discours vous fera paraître[3] un de ces exemples redoutables, qui étalent[4] aux yeux du monde sa vanité toute entière[5]. Vous verrez dans une seule vie toutes les

1. *Fait*. Cet emploi de *faire*, « si commode, dit Vaugelas (1647), pour ne pas répéter deux fois un même verbe », dont *faire* prend le complément, a été fréquent au XVIIe et jusqu'au XVIIIe siècle. « Le comte d'Harcourt ne se servit pas mieux de cet avantage qu'il *avait fait* de ceux. » La Rochefoucauld, *Mémoires*. « Ce qu'ils ont de vivacité leur nuit davantage que ne *fait* à quelques autres leur sottise. » La Bruyère, *De la Société et de la conversation*.

2. *Main* (de Dieu). Cf. p. 372, n. 8.

3. Cf. p. 305, n. 3.

4. *Étaler*. Mettre sous les yeux, non pas avec une idée d'ostentation, mais dans le dessein de solliciter l'attention. Cf. Bossuet, 5e *Avertissement aux Protestants* : « L'histoire des Macchabées, où Dieu *a étalé* magnifiquement la puissance de son bras et les conseils de sa providence. » — « Dieu ne pouvait moins faire pour *étaler* son pouvoir. » La Bruyère. *Lexique* (*Grands écrivains*). « Je ne me propose pas de vous *étaler* ici toute l'histoire de ce terrible événement. » Massillon, *Serm. pour le 1er dimanche de l'Avent*.

5. Au XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe, l'usage n'avait pas encore établi d'une façon absolue cette règle qui veut que dans *tout entier* employé comme une seule expression, *tout* reste invariable. Corneille a écrit : « Sont-ils morts *tous entiers* avec leurs grands desseins? » (*Cinna*, I, 3); Mézeray : « Il y périt trois légions *toutes entières* » (*Hist. de France avant Clovis*, I, 14) (dans Littré). D'ailleurs, en dépit de Vaugelas, qui, s'il consentait à ce qu'on dît au féminin : « Elles sont *toutes étonnées* », voulait du moins que l'on écrivît au masculin : Ils sont *tout étonnés* » (*Remarques sur la langue française*, 1647, édit. Chassang, I, 179), les meilleurs auteurs ont fait accorder *tout* avec son substantif, même au masculin. Ainsi Corneille : « Souvent

extrémités[1] des choses humaines : la félicité sans bornes, aussi bien que les misères[2]; une longue et paisible jouissance d'une des plus nobles couronnes de l'univers; tout ce que[3] peuvent donner de plus glorieux la naissance et la grandeur accumulé sur une tête qui ensuite est exposée à tous les outrages de la fortune; la bonne cause d'abord suivie de bons succès, et depuis, des retours[4] soudains, des changements inouïs; la rébellion longtemps retenue, à la fin tout à fait maîtresse; nul frein à la licence; les lois abolies; la majesté[5] violée par des attentats jusques alors inconnus; l'usurpation et la tyrannie sous le nom de liberté; une reine fugitive, qui ne trouve aucune retraite dans trois royaumes, et à qui[6] sa propre patrie n'est plus qu'un triste lieu d'exil[7];

ceux que tu vois par leur vertu sublime || Mériter notre amour, emporter notre estime || *Tous parfaits* qu'on les croit, sont le plus en danger. » *Imitation*, I, 20 (1651-1656). — Buffon : « Un phoque.... que les Russes appellent lièvre de mer, à cause de sa blancheur, les lièvres étant *tous blancs* dans ce pays pendant l'hiver. » *Quadrupèdes* (dans Littré).

1. « C'est celui-là dont ils sont jaloux à *l'extrémité.* » Bossuet, Serm. sur l'*Ambition*. « La parfaite valeur et la poltronnerie complète sont deux *extrémités* où l'on arrive rarement. » La Rochefoucauld, I, 115 (*Grands écrivains*). « Il ne faut jamais pousser les choses dans *l'extrémité.* » Dict. de Furetière, 1690. Nous emploierions plutôt dans ce cas l'adjectif *extrême*.

2. Malheurs. Fréquent dans ce sens au XVII[e] siècle. « Pour l'accabler des *misères* dont cette protection m'aurait garanti. » La Rochefoucauld, II, 467 (*Grands écrivains*).

3. Pour *ce qui, ce que* traité comme un substantif neutre capable *de recevoir* un qualificatif ou un *attribut*, v. p. 157. Cf. La Bruyère, *Des ouvrages de l'Esprit* : « *Ce qu'*on ne voyait plus que dans les ruines de l'ancienne Rome..., *devenu* moderne, éclate dans nos portiques et dans nos péristyles. »

4. Revirements. « Ne nous arrêtons pas à la fortune ni à ses pompes trompeuses ; cet état (le bonheur du siècle) aura son *retour*. » Bossuet, II[e] Sermon sur la *Providence*, 2[e] p. « Craignez, Romains... que le ciel... quelque jour.... mettant dans nos mains par un juste *retour* || Les armes dont se sert sa vengeance sévère || Il ne vous fasse en sa colère || Nos esclaves à votre tour. » La Fontaine, *Fables*, XI, 7.

5. Le pouvoir royal. Cf. plus loin, p. 94 et p. 117. Souvenir du latin : « majestas *patria* », l'autorité paternelle (Tite-Live, VIII, 7); « majestatem *minuere* », porter atteinte à la souveraineté du peuple (Cicéron, *De Invent.*, II, 17).

6. *A qui*. Pour cet emploi du datif complément d'un substantif, v. p. 332, n. 1.

7. Cf. Quinte-Curce, V, 24 : « *Quousque enim in regno exsulabo?* » Paroles de Darius vaincu et fugitif.

neuf voyages sur mer, entrepris par une princesse, malgré les tempêtes; l'Océan étonné de se voir traversé tant de fois en des appareils[1] si divers, et pour des causes si différentes; un trône indignement renversé, et miraculeusement rétabli. Voilà les enseignements que Dieu donne aux rois; ainsi fait-il[2] voir au monde le néant de ses pompes[3] et de ses grandeurs. Si les paroles nous manquent, si les expressions ne répondent pas à un sujet si vaste et si relevé[3], les choses parleront assez d'elles-mêmes. Le cœur d'une grande reine, autrefois élevé[4] par une aussi longue suite de prospérités, et puis plongé tout à coup dans un abîme d'amertumes, parlera assez haut; et s'il n'est pas permis aux particuliers de faire des leçons aux princes sur des événements si étranges[5], un roi me prête ses paroles pour leur dire :

1. *Appareil.* Ce mot était d'un usage constant au XVIIe siècle pour signifier *équipage*, *cortège*, etc. « On adore non point ta personne, mais l'idole de ta fortune qui paraît dans ce superbe *appareil* par lequel tu éblouis le vulgaire. » Bossuet, Sermon sur l'*Honneur*, 1666. « Est-ce là une entrée royale? Est-ce là un *appareil* de triomphe? » *Ibid.* Cf. Racine, *Mithridate*, III, 1 : « J'ai moi-même ordonné ‖ La suite et l'*appareil* qui vous est destiné. » « Il ne peut pas avoir paru sur la scène avec un si bel *appareil* pour se retirer sans rien dire. » La Bruyère, II, 124 (*Grands écrivains*).

2. *Ainsi fait-il voir*.... Inversion fréquente chez Bossuet : « Ainsi périssent ces beaux desseins et s'évanouissent comme un songe toutes ces grandes pensées. » Sermon sur l'*Ambition*. « Ainsi parlait saint Bernard; ainsi faisait-il sa cour aux grands de la terre. » Bourdaloue, *Dominic.*, X^e *dim. après la Pentecôte*.

3. Ce mot est fréquemment employé au XVIIe siècle, et avec des sens assez différents. Cf. Bossuet, *Panég. de saint Paul.* « Ce sujet me paraît si vaste, si *relevé*, si majestueux. » — « Tout plongés qu'ils sont dans les choses basses, (les libertins) se mêlent de décider hardiment des plus *relevées*. » Id., Sermon sur la *Divinité de la Religion*. « Les conceptions de vos lettres sont conformes au sens commun de ceux qui ont le jugement *relevé*. » Balzac, *Lettres* (dans Littré). « Ses pensées sont *relevées*, étendues, justes et intelligibles. » La Rochefoucauld, II, 346 (*Grands écrivains*). — « Sa mine haute et *relevée* (du roi Salomon) le faisait aimer. » Bossuet, Sermon sur la *Justice*, 1er point.

4. Au sens du latin *elatus*. « La folle éloquence du siècle, quand elle veut *élever* quelque valeureux capitaine, dit qu'il a parcouru les provinces moins par ses pas que par ses victoires. » Bossuet, Sermon sur la *Bonté et la Rigueur de Dieu*. « La confiance des grands *élève* merveilleusement notre orgueil. » La Rochefoucauld, I, 28 (*Grands écrivains*).

5. Cf. p. 350, n. 1.

Et nunc, reges, intelligite; erudimini, qui judicatis terram : « Entendez[1], ô grands de la terre; instruisez-vous, arbitres du monde[2]. »

Mais la sage et religieuse princesse qui fait le sujet de ce discours n'a pas été seulement un spectacle proposé[3] aux hommes, pour[4] y étudier les conseils[5] de la divine Providence et les fatales[6] révolutions des monarchies; elle s'est instruite elle-même, pendant que Dieu instruisait les princes par son exemple[7]. J'ai déjà dit que ce grand Dieu les enseigne[8] et en leur donnant et en leur ôtant leur puissance. La Reine, dont nous parlons, a également entendu[9] deux leçons si opposées, c'est-à-dire qu'elle a usé chrétiennement de la bonne et de la mauvaise fortune. Dans l'une, elle a été bienfaisante; dans l'autre, elle s'est montrée toujours invincible. Tant qu'elle a été heureuse, elle a fait sentir son pouvoir au monde par des bontés infinies[10]; quand la fortune l'eut abandonnée, elle s'enrichit plus que jamais elle-même de vertus. Tellement[11] qu'elle a perdu pour son propre bien

1. Cf. p. 339, n. 2. « Les catholiques *n'entendaient* rien dans ces nouveautés. » Bossuet, *Variations*, I.

2. Cf. plus haut, p. 72, une autre traduction du même passage. Dans le 2e *Sermon de la Purification*, Bossuet traduit : « Ouvrez les yeux, arbitres du monde; entendez, juges de la terre. »

3. Cf. p. 19, n. 1; 376, n. 8.

4. Pour qu'ils y étudient. Souvenir du gérondif latin avec *ad*. Cf. l'usage constant de l'ancien français : « Une querelle qui est digne d'être racontée *pour voir* les œuvres et la puissance de Dieu. » Commynes (dans Clédat, *Gramm. de l'ancien français*, p. 200).

5. Cf. p. 302, n. 3.

6. Voy. *supra*, p. 2. Cf. Cicéron, *Catil.*, IV, 1 : « *Meus consulatus ad salutem reipublicae prope fatalis fuit.* »

7. Var. (1re édition) : par son exemple *fameux*.

8. *Enseigner*. Instruire. Fréquent au XVIIe siècle avec un nom de personne comme complément direct. « Ils nous ont *enseignés* par leur ignorance même. » Bossuet, Sermon pour la *Quinquagésime*. — « (J.-C.) l'a *enseignée* (l'Église) avec tant de soin. » Fléchier (dans Littré). « Dans l'Eglise naissante on *enseignait* les catéchumènes.... » Pascal (dans Littré).

9. Compris. Cf. p. 339, n. 2.

10. Pour l'emploi fréquent de ce mot avec le sens d'*innombrable*, voy. p. 42.

11. De telle sorte que... et non pas : à tel point. « *Tellement*, dit Furetière, est une conjonction qui sert à tirer des conclusions. » Cf. Bossuet, *Panég. de saint Joseph* : « Ceux qui se donnent *tellement* à

cette puissance royale qu'elle avait[1] pour le bien des autres; et si ses sujets, si ses alliés, si l'Église universelle a[2] profité de ses grandeurs, elle-même a su profiter de ses malheurs et de ses disgrâces[3] plus qu'elle n'avait fait[4] de toute sa gloire. C'est ce que nous remarquerons dans la vie éternellement mémorable de très haute, très excellente[5] et très puissante princesse HENRIETTE-MARIE DE FRANCE, REINE DE LA GRANDE-BRETAGNE.

Quoique personne n'ignore les grandes qualités d'une reine dont l'histoire a rempli tout l'univers, je me sens obligé d'abord à[6] les rappeler en votre mémoire, afin

Dieu qu'ils ont toujours un regard au monde. » — « Les princes sont *tellement* les membres de Dieu qu'ils sont hommes néanmoins et non pas dieux. » Pascal, *Provinciales*, XIV.

1. Cf. p. 324, n. 1.

2. On a vu plus haut, p. 72, n. 5, que, d'après Vaugelas, deux substantifs synonymes ou presque synonymes devaient régir le singulier plutôt que le pluriel. Mais dans l'ancienne langue, et jusque dans celle du XVIIe siècle, il fut admis que même quand les sujets n'étaient pas synonymes, l'accord du verbe ne se fît qu'avec le sujet le plus rapproché. « Et bailla lesdictes lettres que *écrivait* monseigneur de Gran et plusieurs aultres. » Commynes (dans Brachet et Dussouchet, *Gramm. française, cours supérieur*, p. 364). « Les délices et la paresse lui *ôte* le mouvement. » Malherbe (*ibid.*). « Le bien et le mal *est* en ses mains. » La Bruyère (*ibid.*). « Quelques négociations commencées et la faiblesse du gouvernement *établirait* leur autorité. » La Rochefoucauld, I, 240 (*Grands écrivains*). Cf. Bossuet, *Or. fun. de Michel Le Tellier*, p. 427, n. 4.

3. Fréquent au XVIIe siècle au sens de *malheur* : « La mort n'est pas pour moi le comble des *disgrâces* ». Racine, *Bajazet*, II, 3. « Les hommes semblent être nés pour l'infortune..., et comme toute *disgrâce* peut leur arriver, ils devraient être préparés à toute *disgrâce*. » La Bruyère, II, 20 (*Grands écrivains*).

4. Pour cet emploi du mot *faire*, cf. p. 73, n. 1, p. 353, n. 3.

5. *Très excellente*. Cf. p. 347, n. 1.

6. *Obligé à*. Bossuet a écrit ailleurs *obliger de*. Au XVIIe siècle on employait indifféremment *à* ou *de* après certains verbes. Bossuet dit : *commencer à* ou *de*, *avoir peine à* ou *de*, *se plaire à* ou *de*, *presser à* ou *de*, *exhorter à* ou *de*. *A* s'employait fréquemment où nous ne nous servirions plus que de la préposition *de*. Cet emploi de *à* était logique avec les verbes qui marquent le *but*, la *tendance*, la *direction vers quelque chose*, comme dans cet exemple : « On *s'efforce à* se rendre son égal ». Mais il s'explique moins bien dans ces phrases : « Tel qui *hait à* se voir peint en de faux portraits... » Boileau, *Épître* IX, 161. « Il *coûte* moins *à* faire dire de soi : pourquoi a-t-il obtenu ce poste ? qu'*à* faire demander : pourquoi ne l'a-t-il pas obtenu ? » La Bruyère, *De la Cour*. Pour cet emploi des prépositions *à* et *de* après les verbes dans la langue du XVIIe siècle, voy. p. 79, 88, 89, 114, 176, 425.

que cette idée[1] nous serve pour toute la suite du discours. Il serait superflu de parler au long de la glorieuse naissance de cette princesse : on ne voit rien sous le soleil[2] qui en égale la grandeur. Le pape saint Grégoire[3] a donné dès les premiers siècles cet éloge singulier[4] à la couronne de France : « qu'elle est autant au-dessus des autres couronnes du monde, que la dignité royale surpasse les fortunes particulières[5] ». Que s'il a parlé en ces termes du temps du roi Childebert, et s'il a élevé[6] si haut la race de Mérovée, jugez ce qu'il aurait dit du sang de saint Louis et de Charlemagne. Issue de cette race, fille de Henri le Grand et de tant de rois, son grand cœur[7] a surpassé sa naissance. Toute autre place qu'un trône eût été indigne d'elle. A la vérité elle eut de quoi satisfaire à[8] sa noble fierté, quand elle vit qu'elle

1. *Idée*. Au sens étymologique du mot : *image*. « Permettez que je vous trace une *idée* et comme un tableau raccourci de la morale chrétienne. » Bossuet, Sermon sur la *Divinité de la Religion*. « L'âme roulée et enveloppée parmi les objets qu'elle aime, et dont elle traîne continuellement l'*idée* avec elle. » Id., *Pour la prof. de foi de Mlle de La Vallière*. Ce mot s'employait aussi pour signifier *type idéal* : « (Toutes) ces admirables vertus me semblent renfermées dans l'*idée* du souverain. » La Bruyère, *Du souverain*. Il voulait dire encore : *image vaine, hallucination, fantôme, chimère*. « Vous leur faites observer des jeûnes si austères que ce ne sont plus rien que des *idées* ou des fantômes, des façons de chevaux. » Molière, *Avare*, III, 5. Le stoïcisme est un jeu d'esprit et une *idée* semblable à la république de Platon. » La Bruyère, *De l'homme*.

2. *Sous le soleil*. Souvenir du langage biblique : *Nihil novum sub sole*.

3. St Grégoire le Grand (550-604).

4. *Singulier*. Au sens étymologique : *Particulier, qui n'appartient qu'à un seul*. Cf. La Rochefoucauld, II, 223 (*Grands écrivains*) : « Par une marque si *singulière* de confiance. » — « Le peuple juif attire mon attention par une quantité de choses admirables et *singulières* qui y paraissent. » Pascal, *Pensées*, édit. Havet, I, 199. Cf. p. 78.

5. *Quanto ceteros homines regia dignitas antecedit, tanto ceterarum gentium regna regni vestri profecto culmen excellit*. (Lib. VI, epist. VI.)

6. *Elever*. Exalter. Cf. p. 75, n. 4.

7. *Issue de cette race..., son grand cœur* Cf. Bossuet, *Panégyrique de saint Bernard*, 2[e] p. « *Poussés* d'un vain désir de paraître, leur éloquence.... » Cette anacoluthe, qui est un souvenir de la construction latine, est surtout fréquente après des verbes au participe présent.

8. *Satisfaire à*. « On ruine et les siens et les étrangers pour *satisfaire à* son ambition. » Bossuet, Sermon sur l'*Honneur*. Bossuet emploie aussi *satisfaire* à l'actif. « De ré-

allait unir la maison de France à la royale famille des Stuarts, qui étaient venus à[1] la succession de la couronne d'Angleterre par une fille de Henri VII[2], mais qui tenaient de leur chef[3], depuis plusieurs siècles, le sceptre d'Écosse, et qui descendaient de ces rois antiques, dont l'origine se cache si avant[4] dans l'obscurité des premiers temps. Mais si elle eut de la joie de régner sur une grande nation, c'est parce qu'elle pouvait contenter le désir immense qui sans cesse la sollicitait à[5] faire du bien. Elle eut une magnificence royale; et l'on eût dit qu'elle perdait ce qu'elle ne donnait pas. Ses autres vertus n'ont pas été moins admirables. Fidèle dépositaire des plaintes et des secrets, elle disait que les princes devaient garder le même silence que les confesseurs, et avoir la même discrétion. Dans la plus grande fureur des guerres civiles, jamais on n'a douté de sa parole ni désespéré de sa clémence. Quelle autre a mieux pratiqué cet art obligeant, qui fait qu'on se rabaisse[6]

 der tous nos désirs avant que de songer à *les satisfaire*. » Sermon sur l'*Ambition* (Bossuet avait d'abord écrit ici : *à leur satisfaire*). La Rochefoucauld dit presque toujours *satisfaire à*.

1. *Venir à*. Expression technique pour signifier : *obtenir une succession, un héritage*. « La Reine ou Monsieur, *venant à* la régence, se vengeraient. » La Rochefoucauld, II, 472 (*Grands écrivains*). « Alors les peuples seraient heureux si l'Empereur philosophait..., ou si le philosophe *venait à* l'Empire. » La Bruyère, II, 83, *ibid*. Cf. *Code civil*, l. III, t. 1, art. 848 : « Le fils *venant* de son chef *à* la succession du donateur. »

2. Marguerite, fille aînée de Henri VII, mariée à Jacques IV, roi d'Écosse, mère de Jacques V, grand'-mère de Marie Stuart, bisaïeule de Jacques VI d'Écosse devenu Jacques Ier d'Angleterre.

3. *De leur chef*. « *Du chef*, terme de jurisprudence pour signifier d'où un droit procède. » Littré. *De leur chef* signifie donc : *par un droit ayant sa source en eux-mêmes*. « Les enfants sont *de leur chef* associés à son droit. » J.-J. Rousseau (dans Littré).

4. *Si avant*. Cf. p. 18, n. 5.

5. *Solliciter à*. Bossuet a dit aussi, 4e *Serm. pour Pâques* : « [Le] prédicateur... qui *sollicite* les cœurs *de* se rendre à lui ». Cf. pour cet emploi des prépositions *à* et *de*, *supra*, p. 77, n. 6.

6. *Se rabaisser* a pris depuis le XVIIe siècle un sens péjoratif qu'il n'avait pas toujours à cette époque. « Cette sagesse infinie *se rabaisse* jusqu'à dire : je descendrai... » Bossuet, Sermon sur la *Justice*, 2e p. « A quels usages ne se *rabaissent-ils* point pour nous obliger? » Sévigné (dans Littré).

sans se dégrader[1], et qui accorde[2] si heureusement la liberté avec le respect? Douce, familière, agréable autant que[3] ferme et vigoureuse, elle savait persuader et convaincre aussi bien que commander, et faire valoir[4] la raison non moins que l'autorité. Vous verrez avec quelle prudence elle traitait les affaires; et une main si habile eût sauvé l'État, si l'État eût pu être sauvé[5]. On ne peut assez louer la magnanimité de cette princesse. La fortune ne pouvait rien sur elle : ni les maux qu'elle a prévus, ni ceux qui l'ont surprise, n'ont abattu son courage. Que dirai-je de son attachement immuable à la religion de ses ancêtres? Elle a bien su reconnaître que cet attachement faisait la gloire de sa maison aussi bien que celle de toute la France, seule nation de l'univers qui, depuis douze siècles presque accomplis que ses rois ont embrassé le christianisme, n'a jamais vu sur le trône que des princes enfants de l'Église. Aussi a-t-elle toujours déclaré que rien ne serait capable de la détacher de la foi de saint Louis. Le roi son mari lui a donné jusques[6] à la mort ce bel éloge, qu'il n'y avait que le

1. *Se dégrader*. Se dépouiller de son rang, ou, comme dit Bossuet, de son *degré*. « Un gentilhomme sans cœur *se dégrade* lui-même. » Bossuet, *Histoire universelle*, III, 6. Cf. Massillon, *Or. fun. de Madame* : « Le moment fatal où, *dégradés* devant Dieu de votre rang et de vos titres. » Le sens primitif de ce mot se trouve dans cette phrase : « Il fut condamné à être *dégradé* de noblesse » Montaigne (cité par Littré).

2. Cf. p. 6, n. 2.

3. *Autant que*. Cf. p. 307, n. 5.

4. *Faire valoir*. Au sens du latin *valere*. Cf. *Panég. de St Paul*, éd. class. Hachette, p. 155. « Il sait... user de tours ou de mots *équivoques*, qu'il peut faire *valoir* ou diminuer dans les occasions. » La Bruyère, I, 374 (*Grands écrivains*).

5. Cf. Virgile, *En.*, II, 292.

6. *Jusques*. Bossuet a tour à tour employé, et souvent dans le même discours, l'orthographe *jusque* et *jusques*, sans se décider enfin à se servir de l'une à l'exclusion de l'autre. (Lebarq, t. I, *Remarques*.) Vaugelas voulait qu'on écrivît toujours *jusques*, et le *Dictionnaire de l'Académie* en 1694 donne entre autres exemples « *jusques* dans... *jusques* pardessus ». Mais d'une façon générale les écrivains du XVII[e] siècle se sont servis de l'une ou de l'autre orthographe suivant les besoins de l'harmonie de la phrase, ou de la mesure dans les œuvres en vers.

seul point[1] de la religion où[2] leurs cœurs fussent désunis ; et confirmant par ce témoignage la piété de la reine, ce prince très éclairé a fait connaître en même temps à toute la terre la tendresse, l'amour conjugal, la sainte et inviolable fidélité de son épouse incomparable.

Dieu, qui rapporte tous ses conseils[3] à la conservation de sa sainte Église, et qui, fécond[4] en moyens[5], emploie toutes choses à ses fins cachées, s'est servi autrefois des chastes attraits de deux saintes héroïnes pour délivrer ses fidèles des mains de leurs ennemis. Quand il voulut sauver la ville de Béthulie, il tendit dans[6] la beauté de Judith un piége imprévu et inévitable à l'aveugle brutalité d'Holopherne. Les grâces pudiques de la reine Esther eurent un effet aussi salutaire, mais moins violent. Elle gagna le cœur du roi son mari, et fit d'un prince infidèle un illustre[7] protecteur du peuple de Dieu. Par un conseil[8] à peu près semblable, ce grand Dieu avait préparé un charme[9] innocent au roi d'Angleterre, dans les agréments infinis[10] de la reine son épouse. Comme elle

1. *Point*. Très employé autrefois où nous disons plutôt *question*. « Cet excellent maître a déterminé toutes choses, sauf le *point de* nos mœurs. » Bossuet, Sermon sur la *Loi de Dieu*, 1re p. « Nous troublons l'Etat, nous nous tourmentons nous-mêmes pour faire recevoir des *points* de religion qui ne sont point fondamentaux. » Montesquieu, *Lettres persanes*, 61.

2. *Où*. Cf. p. 301, n. 2.

3. Cf. p. 302, n. 2.

4. « Luther..., le plus violent de tous les hommes, et le plus *fécond* en paroles outrageuses. » *Histoire des Variations*, I. « Qu'a répondu ce ministre (le protestant Claude) si *fécond* en évasions, si adroit à éviter les difficultés? » 3e *Avertissement aux Protestants*.

5. *Moyens*. Façons d'agir pour arriver à une fin : « Charles Ier..., très instruit de ses affaires et des *moyens* de régner. » Bossuet, *Or. fun. de Henriette de France*, p. 96. « Dieu trouve dans nos passions les *moyens* mêmes de notre pénitence. » Massillon, *Panég. de sainte Madeleine*.

6. Variante : en. Cf. p. 81, n. 5.

7. *Illustre*. Très employé au XVIIe siècle au sens de : *éclatant* pour quelque chose de louable et d'extraordinaire, en parlant des personnes. « Prennent-ils (les dieux) donc plaisir à faire des coupables || Afin d'en faire après d'*illustres* misérables? » Racine, *Thébaïde*, III, 2.

8. *Conseil*. Cf. supra, p. 302, n. 2. Ce mot a ici une nuance plus précise : celle de *calcul*, *combinaison*. Cf. Bossuet, plus loin, p. 107 : « Il ne laissait rien à la fortune de ce qu'il pouvait lui ôter par *conseil* et par prévoyance. »

9. Cf. p. 319, n. 4 ; 378, n. 1.

10. *Infinis*. Cf. p. 319, n. 2.

possédait son affection (car les nuages qui avaient paru[1] au commencement furent bientôt dissipés), et que son heureuse fécondité redoublait tous les jours les sacrés liens de leur amour mutuelle[2], sans commettre[3] l'autorité du roi son seigneur, elle employait son crédit à procurer un peu de repos aux catholiques accablés. Dès l'âge de quinze ans elle fut capable[4] de ces soins[5]; et seize années d'une prospérité accomplie[6] qui coulèrent sans interruption, avec[7] l'admiration de toute la terre, furent

1. *Paraître*. Cf. p. 325, n. 1.

2. *Amour mutuelle*. « Il est indifférent, avait dit Vaugelas en 1647, de le faire (le mot *amour*) masculin ou féminin. Il est vrai pourtant qu'ayant le choix libre, j'userais plutôt du féminin que du masculin, selon l'inclination de notre langue, qui se porte d'ordinaire au féminin plutôt qu'à l'autre genre et selon l'exemple de nos plus élégants écrivains. » Bossuet emploie le féminin dans l'*Histoire des Variations*, VII : « (Anne de Boleyn) ne jouit que trois ans de la gloire où tant de troubles l'avaient établie ; de *nouvelles amours* la ruinèrent, comme *la nouvelle amour* qu'on eut pour elle l'avait élevée. » Mais il écrit dans le 1er Sermon sur *l'Assomption* : « Deux amours se sont *jointes* en *un* ». Pascal écrit de même : « Depuis, le péché étant arrivé, l'homme a perdu *le premier* de ses amours. » *Pensées*, édit. Havet, II, 18 ; et ailleurs : « *Cette* amour est extrêmement *bonne* » (dans Littré). Les autres prosateurs, dans la première moitié du XVIIe siècle, font indifféremment le mot *amour* masculin ou féminin. Il est toujours masculin, au singulier, chez La Bruyère.

3. *Commettre*. Compromettre. « Lui, craignant de se *commettre*..., il prit prétexte. » La Rochefoucauld, *II*, 324 (*Grands écrivains*). « Un homme ainsi fait peut dire aisément, et sans *se commettre*, qu'il... ne lit jamais. » La Bruyère, II, 31 (*Grands écrivains*).

4. *Capable de ces soins*. Pour l'emploi de *capable* suivi d'un substantif et non d'un verbe comme de nos jours, cf. Bossuet, *Panég. de saint Bernard* : « Cet âge (la jeunesse), ordinairement indiscret, n'est pas *capable* de ces bons conseils. » Id., Sermon sur la *Bonté et la Rigueur de Dieu* : « Il fallait qu'il prît une nature *capable* de ces émotions ». — « (M. Le Tellier) a l'esprit net, facile et *capable* d'affaires. » La Rochefoucauld, II, 54 (*Grands écrivains*). « Il n'y a guère qu'une naissance honnête ou qu'une bonne éducation qui rende les hommes *capables* de secret. » La Bruyère, II, 244 (*Grands écrivains*).

5. Sur le sens de *soin*, où se mêle l'idée de *souci*, cf. p. 318, n. 4.

6. Parfaite, entière. « C'est ce qui comblera Votre Majesté d'une gloire si *accomplie* qu'il n'y aura plus rien à lui désirer. » Bossuet, Sermon sur la *Passion*. « Il faut auparavant que je donne l'idée d'une méthode encore plus éminente et plus *accomplie*. » Pascal, *Pensées*, édit. Havet, I, 2. « J'étais né pour servir d'exemple à sa colère || Pour être du malheur un modèle *accompli*. » Racine, *Andromaque*, V, 5.

7. *Avec*. Au milieu de. Latinisme. « Elle fut contrainte de s'embarquer

seize années de douceur[1] pour cette Église affligée[2]. Le crédit de la reine obtint aux catholiques ce bonheur singulier[3] et presque incroyable, d'être gouvernés successivement par trois nonces apostoliques[4], qui leur apportaient les consolations que reçoivent les enfants de Dieu de la communication[5] avec le Saint-Siège.

Le pape saint Grégoire, écrivant au pieux empereur Maurice, lui représente[6] en ces termes les devoirs des rois chrétiens : « Sachez, ô grand empereur, que la « souveraine puissance vous est accordée d'en haut, « afin que la vertu soit aidée, que les voies du ciel « soient élargies, et que l'empire de la terre serve[7] « l'empire du ciel[8]. » C'est la vérité elle-même qui lui a dicté ces belles paroles : car qu'y a-t-il de plus convenable à la puissance que de secourir la vertu? à quoi la force doit-elle servir, qu'à[9] défendre la raison? et

avec beaucoup de péril. » La Rochefoucauld, II, 175 (*Grands écrivains*).

1. *Douceur*. Calme, heureuse tranquillité. « Les Juifs vivaient avec *douceur* sous l'autorité d'Artaxerxès. » Bossuet, *Histoire universelle*, I, 8. « Que sert au bien des peuples et à la *douceur* de leurs jours que le prince place les bornes de son empire au delà des terres de ses ennemis. » La Bruyère, I, 382 (*Grands écrivains*).

2. Au sens du latin *afflictus*, accablé, abattu. « L'Église fut cruellement *affligée* en Perse. » Bossuet, *Histoire universelle*, Époque XI. « L'Empire *affligé* se reposa sous Vespasien. » *Ibid.*, X (dans Jacquinet).

3. *Singulier*. Cf. p. 121, n. 3.

4. Un bénédictin et un oratorien italiens, puis un ecclésiastique écossais furent successivement, de 1634 à 1639, délégués en Angleterre comme nonces par le Saint-Siège.

5. « *Communication* se dit de la fréquentation, de l'intelligence qu'on a avec quelqu'un. La *communication* avec les hérétiques est fort dangereuse aux esprits faibles. La *communication* avec les démons est détestée par tous les peuples. » Dict. de Furetière, 1690.

6. *Représenter*. Cf. p. 302, n. 1.

7. Variante des deux premières éditions : *Serve à*. « *Servir* régit maintenant l'accusatif et non pas le datif, comme il faisait autrefois et comme s'en sert ordinairement Amyot et les anciens écrivains. » Vaugelas, *Remarques sur la langue française*, édit. Chassang, II, 212, 285. La Rochefoucauld emploie également *servir à* et *servir* actif.

8. Le latin en note marginale : *Ad hoc enim potestas super omnes homines dominorum meorum pietati cœlitus data est, ut qui bona appetunt adjuventur, ut cœlorum via largius pateat, ut terrestre regnum cœlesti regno famuletur.* (Lib. III, epist. LXV.)

9. *Que*, au sens du latin *nisi*. Cf. p. 320, n. 2.

pourquoi commandent les hommes, si ce n'est pour faire que Dieu soit obéi? Mais surtout il faut remarquer l'obligation si glorieuse que ce grand pape impose aux princes, d'élargir les voies du ciel. Jésus-Christ a dit dans son Évangile[1] : « Combien est étroit le chemin[2] qui mène à la vie! » Et voici ce qui le rend si étroit : c'est que le juste, sévère à[3] lui-même, et persécuteur irréconciliable de ses propres passions, se trouve encore persécuté par les injustes passions des autres, et ne peut pas même obtenir que le monde le laisse en repos dans ce sentier solitaire et rude, où il grimpe[4] plutôt qu'il ne marche. Accourez, dit saint Grégoire, puissances du siècle; voyez dans quel sentier la vertu chemine[5]; doublement à l'étroit, et par[6] elle-même, et par l'effort de ceux qui la persécutent, secourez-la, tendez-lui la main; puisque vous la voyez déjà fatiguée du[7] combat qu'elle soutient au dedans contre tant de tentations qui accablent la nature humaine, mettez-la du moins à couvert des

1. *Matth.*, VII, 14. — Le texte complet est celui-ci : *Quam angusta porta et arcta via est, quae ducit ad vitam, et pauci sunt qui inveniunt eam!*

2. Var. (1re et 2e éd.) : Que le chemin est étroit qui....

3. *Sévère à lui-même.* Cf. p. 323, n. 7.

4. *Grimpe.* La Harpe, *Cours de litt. franç.*, l. II, sect. 3, trouve cette expression un « peu familière ». Selon lui, « le mot propre était *gravit* », qui est même, dit-il, plus expressif. Rien ne justifie cette critique. La correction serait d'ailleurs malheureuse. *Gravir* signifie *monter péniblement*. *Grimper* veut dire *gravir en s'accrochant*. Le mot *grimper* est donc plus expressif que *gravir*. Bossuet s'est servi plusieurs fois de ce mot. « *Qui ne tend point à la perfection tombe bientôt dans le vice; qui grimpe sur une hauteur*, s'il cesse de s'élever par un continuel effort, est entraîné par la pente même. » 4e *Serm. pour Pâques*, 1er point (dans Jacquinet).

5. *Cheminer.* « Faire du chemin, surtout en ce sens que le chemin est long, pénible, ou qu'on le parcourt lentement. » Littré. Ce mot avait parfois au XVIIe siècle le sens de *faire fortune*. « Celui dont il lui échapperait de dire ce qu'il en pense est celui-là même qui, venant à le savoir, l'empêcherait *de cheminer*. » La Bruyère, *De la Cour*. « Medina Sidonia était un de ces hommes à qui il ne manque rien pour *cheminer* et arriver dans les cours. » Saint-Simon (dans Littré). Nous disons encore dans un sens analogue *faire son chemin*.

6. *Par.* Cf. p. 416, n. 1, et 317, n. 3.

7. Pour l'emploi de *de* au sens de *par*, cf. p. 304, n. 5.

insultes[1] du dehors. Ainsi vous élargirez un peu les voies du ciel et[2] rétablirez[3] ce chemin, que sa hauteur et son âpreté rendront toujours assez difficile[4].

Mais si jamais l'on peut dire que la voie du chrétien est étroite, c'est, Messieurs, durant les persécutions. Car que peut-on imaginer de plus malheureux que de ne pouvoir conserver la foi sans s'exposer au supplice, ni sacrifier sans trouble[5], ni chercher Dieu qu'en tremblant ? Tel était l'état déplorable des catholiques anglais. L'erreur et la nouveauté[6] se faisaient entendre dans toutes les chaires; et la doctrine ancienne, qui, selon l'oracle de l'Évangile, « doit être prêchée jusque sur les toits[7], » pouvait à peine parler à l'oreille. Les enfants de Dieu étaient étonnés de ne voir plus ni l'autel, ni le sanctuaire, ni ces tribunaux de miséricorde qui justifient[8] ceux qui s'accusent. O douleur! Il fallait cacher la pénitence avec le même soin qu'on eût fait[9] les crimes; et Jésus-Christ

1. *Insultes*, attaques. Ce mot, que Bossuet a aussi écrit *insult*, était nouveau au XVII[e] siècle, et son genre était douteux. Ménage dans ses *Observations sur la langue française* (1672), le fait féminin. En 1687 Th. Corneille (édit. de Vaugelas) est de l'avis de Ménage. Mais le père Bouhours le fait masculin.

2. *Et rétablirez*. Cette ellipse du sujet, qui est à proprement parler un latinisme, est plus sensible encore dans cette phrase du *Panég. de saint Bernard* : « Combien de troupeaux séparés Bernard a-t-il ramenés à l'unité catholique, *et s'est rendu* par là comme le second fondateur des églises! »

3. *Rétablir*, Réparer, remettre en bon état. « Le comte d'Harcourt avait déjà *rétabli*, par sa conduite et par sa fortune, tout le désavantage que la défaite du marquis de Saint-Luc... avait apporté aux armes du roi. » La Rochefoucauld, II, 348. (*Grands écrivains*).

4. Bossuet avait déjà développé ces idées presque avec les mêmes termes, dans le Sermon sur les *Devoirs des Rois* (2 avril 1662), 2[e] point.

5. Sans être troublé.

6. L'innovation dans le dogme. « *Nouveauté*, se dit figurément en morale. Le peuple court après les *nouveautés*. Toutes les nouveautés sont dangereuses en matière de religion. » Dict. de Furetière, 1690.

7. Matth., X, 27. Latin en marge : *Quod in aure auditis, praedicate super tecta.*

8. Rendent justes aux yeux de Dieu. « Jésus-Christ est venu appeler à la pénitence et *justifier* les pécheurs. » Pascal, *Pensées*, édit. Havet, XX, 8. C'est le sens théologique de la *grâce justifiante*. Sur ces périphrases, voir un commentaire curieux, mais inopportun, de La Harpe (ouvr. et endroit cités).

9. Pour cet emploi du mot *faire*, cf. p. 73, n. 1, p. 353, n. 3.

même se voyait contraint, au grand malheur des hommes ingrats, de chercher d'autres voiles et d'autres ténèbres que ces voiles et ces ténèbres mystiques, dont il se couvre volontairement dans l'Eucharistie. A l'arrivée de la reine, la rigueur se ralentit, et les catholiques respirèrent. Cette chapelle royale, qu'elle fit bâtir avec tant de magnificence dans son palais de Somerset, rendait à l'Église sa première forme[1]. Henriette, digne fille de saint Louis, y animait tout le monde par son exemple, et y soutenait[2] avec gloire par ses retraites, par ses prières, et par ses dévotions, l'ancienne réputation de la très chrétienne maison de France. Les prêtres de l'Oratoire[3], que le grand Pierre de Bérulle avait conduits avec elle, et après eux les pères Capucins, y donnèrent par leur piété aux autels leur véritable décoration, et au service divin sa majesté naturelle. Les prêtres et les religieux, zélés et infatigables pasteurs de ce troupeau affligé[4], qui vivaient en Angleterre pauvres, errants, travestis, « desquels aussi[5] le monde n'était pas digne[6], » venaient reprendre avec joie les marques glorieuses de leur profession dans la chapelle de la reine; et l'Église désolée[7], qui autrefois pouvait à peine gémir librement, et pleurer sa gloire passée, faisait retentir hautement les cantiques de Sion dans[8] une terre étrangère. Ainsi[9] la pieuse reine consolait la captivité des fidèles, et relevait leur espérance.

1. Son premier aspect.
2. Cf. p. 308, n. 5.
3. Sur l'Oratoire, voy. plus haut, p. 19-20.
4. *Affligé*. Ici *attristé profondément*. Cf. *supra*, p. 85, n. 2.
5. Cf. p. 2, n. 4.
6. Le latin en note : *Quibus dignus non erat mundus* (Hebr. XI, 38).
7. *Désolée*. Ce mot n'a déjà plus ici son sens primitif, que Bossuet lui a donné ailleurs. Cf. p. 313, n. 8.
8. *Dans*. Sur. « Aussi la verrez-vous *dans* son trône (la Justice) servie et environnée de trois excellentes vertus. » Bossuet, Sermon sur la *Justice*. « *Dans* le champ de bataille, il rend au Dieu des armées la gloire qu'il lui envoyait. » Id., *Or. fun. de Condé*.
9. *Ainsi* signifie ici non pas *donc*, mais *c'est ainsi que*. « *Ainsi* on s'embrouille, *ainsi* on s'entête, *ainsi* les hommes prévenus vont devant eux avec une aveugle détermination. » Bossuet, *Histoire des Variations*, XIV. « *Ainsi* de ma faveur vous nommez les effets. » Corneille, *Théodore*, I, 2.

Quand Dieu laisse sortir du puits de l'abîme la fumée qui obscurcit le soleil, selon l'expression de l'Apocalypse[1], c'est-à-dire l'erreur et l'hérésie; quand pour punir les scandales, ou pour réveiller les peuples et les pasteurs, il permet à l'esprit de séduction[2] de tromper les âmes hautaines[3], et de répandre partout un chagrin[4] superbe[5], une indocile[6] curiosité et un esprit de révolte, il détermine, dans sa sagesse profonde, les limites qu'il veut donner aux malheureux progrès[7] de l'erreur et aux souffrances de son Église. Je n'entreprends pas, Chrétiens, de vous dire la destinée des hérésies de ces derniers siècles, ni de marquer le terme fatal[8] dans[9] lequel Dieu a résolu de borner leur cours. Mais si mon jugement ne me trompe

1. *Apoc.*, IX, 2. *Aperuit puteum abyssi, ascendit fumus putei..., et obscuratus est sol.* — Sur les interprétations données par Bossuet à l'Apocalypse, voy. De la Broise, *Bossuet et la Bible*, p. 201.

2. L'esprit qui détourne de la voie (*seducere*). « Il employa l'argent et les promesses et tout ce qui peut contribuer à la *séduction* des esprits. » Dict. de l'Académie, 1694. Le sens d'*attrait*, *agrément*, date seulement du XVIIIe siècle.

3. Au XVIIe siècle, *hautain* n'était pas toujours pris en mauvaise part. « C'est le plus prompt de tout comme le plus certain ‖ Et le plus digne aussi d'un courage *hautain.* » Mairet, *Sophonisbe*, III, 2. « Avec des qualités où votre âme *hautaine* ‖ Trouvera mieux de quoi mériter une reine. » Corneille, *Sertorius*, V, 1.

4. *Chagrin.* État d'esprit des mécontents et des critiques. « Il y avait outre cela des esprits superbes, pleins de *chagrin* et d'aigreur, qui, frappés des désordres qu'ils voyaient régner dans l'Église.... » Bossuet, *Histoire des Variations* (dans Jacquinet). « J'ai de l'ambition, et mon orgueil de reine ‖ Ne peut voir sans *chagrin* une autre souveraine. » Corneille, *Sertorius*, II, 4. « Dans vos brusques *chagrins* je ne puis vous comprendre. » Molière, *Misanthrope*, I, 6. Cf. p. 43, n. 4.

5. Cf. *supra*, p. 23, n. 5.

6. Au sens étymologique : *difficile à instruire*, qui ne veut pas se laisser instruire. Cf. La Bruyère, II, 221 (*Grands écrivains*) : « L'homme *indocile* critique le discours du prédicateur, comme le livre du philosophe, et il ne devient ni chrétien, ni raisonnable. »

7. Développement. « Le *progrès* de la chose est semblable à son origine. » Bossuet, *Histoire des Variations*, I. « Voilà comme Luther se réformait. Tel fut son *progrès* à mesure qu'il s'échauffait contre l'Église. » *Ibid.* « Le poème tragique vous serre le cœur dès son commencement, vous laisse à peine dans tout son *progrès* la liberté de respirer et le temps de vous remettre. » La Bruyère, *Des ouvrages de l'Esprit.*

8. *Fatal.* Cf. p. 2, n. 1.

9. *Dans* a souvent en français le sens du latin *intra*. Cf. Bossuet, *Serm. choisis*, éd. class. Hachette, p. 407, n. 1.

pas, si, rappelant[1] la mémoire[2] des siècles passés, j'en fais un juste rapport[3] à l'état présent, j'ose croire, et je vois les sages concourir[4] à ce sentiment[5], que les jours d'aveuglement sont écoulés, et qu'il est temps désormais que la lumière revienne. Lorsque le roi Henri VIII, prince en tout le reste accompli[6], s'égara[7] dans les passions qui ont perdu Salomon et tant d'autres rois, et commença[8] d'ébranler l'autorité de l'Église, les sages lui dénoncèrent[9] qu'en remuant[10] ce seul point[11] il mettait[12] tout en péril,

1. Rappelant à mon esprit. « Quelle puissance fallait-il pour *rappeler* dans la mémoire des hommes le vrai Dieu si profondément oublié. » Bossuet, *Histoire universelle*, II, 12. Racine a dit de même : « Toi-même à ton esprit *rappelle* le passé », *Phèdre*, II, 8 ; et Fénelon : « Un cœur vertueux s'afflige en *rappelant* le souvenir de ses passions déréglées ». *Traité de l'Ex. de Dieu*, 48 (dans Littré).

2. *Mémoire*, C'est ici le souvenir *laissé* par les siècles passés, sens que *memoria* a souvent.

3. « Se dit du transport et de l'application qu'on fait d'une chose à une autre. » Dict. de Furetière.

4. *Concourir.* « Se joindre pour une action commune, pour un effet commun, pour une opinion commune. » Littré. « Le Prophète et l'Evangéliste *concourent* à nous montrer ce roi d'Israël.... » Bossuet, sermon sur l'*Honneur*, exorde. « La reine *concourait* alors avec toutes les puissances de l'État. » *Hist. des Var.*, X (dans Littré).

5. Opinion, jugement. « Pour entrer dans les *sentiments* de ces sages historiens. » Bossuet, *Histoire universelle*, III, 6. « Il était lui-même dans ce *sentiment*. » Pascal, *Provinc.*, I. « (Mme de Grignan) a le même *sentiment* que nous des jolis vers que nous lui avons montrés. » Sévigné (dans Littré).

6. *Cf.* sur Henri VIII un jugement plus juste, *Hist. des Variations des églises protestantes*, l. VII.

7. *S'égarer*. Se fourvoyer, se tromper. « Salomon *s'égare* dans sa vieillesse. » Bossuet, *Histoire universelle*, II (dans Littré). « Cet empereur *s'égarait* de la voie étroite. » Id., *ibid.*, II, 12. « Elle rappelle en lui l'honneur qui *s'égarait*. » Corneille, *Théodore*, III, 3.

8. *Commencer de.* Bossuet a écrit de même *commencer à* : « *Commençons à* aimer sur la terre. » Sermon pour la *Pentecôte*, 1654, *Péroraison*. « C'est ce qu'il *commence à* faire aujourd'hui. » Sermon pour la *Visitation*, 1659. 2ᵉ p. Cf. p. 77, n. 6.

9. Déclarèrent. « *Dénoncer* se dit de tout ce qu'on déclare à quelqu'un, de tout ce qu'on lui fait savoir par quelque moyen que ce soit. *Dénoncer* quelque malheur. Il envoya un des principaux de la cour vers les Scythes leur *dénoncer* qu'ils ne passassent point le Tanaïs. » Vaugelas, *Remarques*. « Il lui envoya *dénoncer* qu'il eût à lui payer le tribut. » Dict. de Furetière.

10. « L'obligation de demeurer parfaitement soumis sans jamais rien *remuer* contre l'empire. » Bossuet, 5ᵉ *Avertissement*, 13 (dans Littré). « *Remuer* une question, une affaire. » Furetière.

11. *Point*, Cf. p. 81, n. 1.

12. *Il mettait*. Pour cet emploi de l'indicatif imparfait, où nous

et qu'il donnait, contre son dessein, une licence effrénée aux âges suivants. Les sages le prévirent; mais les sages sont-ils crus en ces temps d'emportement[1] et ne se rit-on pas de leurs prophéties? Ce qu'une judicieuse prévoyance n'a pu mettre dans l'esprit des hommes, une maîtresse plus impérieuse, je veux dire l'expérience, les a forcés de[2] le croire. Tout ce que la religion a de plus saint[3] a été en proie[4]. L'Angleterre a tant changé, qu'elle ne sait plus elle-même à quoi s'en tenir; et plus agitée en[5] sa terre et dans ses ports mêmes que l'Océan qui l'environne[6], elle se voit inondée par l'effroyable débordement de mille sectes bizarres[7]. Qui sait si étant revenue

mettrions plutôt le conditionnel. Cf. La Rochefoucauld, II, 285 (*Grands écrivains*) : « On pourrait croire... que les raisons générales et particulières le pousseraient à perdre son plus mortel ennemi, puisqu'avec la satisfaction de s'en venger, *il vengeait* encore M. le Prince. » — « Pyrrhus *vivait* heureux s'il eût pu l'écouter. » Boileau (dans Chassang. *Gramm. française, cours supérieur*, § 285 bis). « On en est là quand la fièvre nous saisit et nous éteint : si l'on eût guéri, ce *n'était* que pour désirer plus longtemps. » La Bruyère, II, 19 (*Grands écrivains*). Cf. Brachet et Dussouchet, *Gramm. française, cours supérieur*, p. 370.

1. « *Emportement*, pris solitairement, signifie ordinairement *colère*. Avoir de l'*emportement*. » Dict. de l'Académie, 1694. Bossuet prend ici ce mot non dans ce sens, mais dans celui de *violence d'esprit*.

2. « Plusieurs mettent *à* après *forcer* et *contraindre* : *forcer à* être cruel; il le *contraignit à* payer ce qu'il devait. J'aimerais mieux mettre *de*, *forcer de* faire, *contraindre de* faire, quoiqu'on ne puisse blâmer ceux qui disent *contraindre à* faire. » Th. Corneille, *édit. de Vaugelas*. Cf. p. 77, n. 6.

3. Sacré, qui ne peut être violé sans impiété. Cf. lat. *sanctus*.

4. *A été en proie*. « Aujourd'hui ce royaume de France *est en proye*. » Montluc, *Mémoires*, VI (dans Littré). « Ils ne font pas moins de ravage dans leur propre pays que si c'était en celui des ennemis, où toutes choses *sont en proye*. » Lanoue, 13, *ibid*. « Les biens de l'Église *étaient en proie*. » Bossuet, *Histoire des Variations*, VII.

5. D'après le P. Bouhours « on met toujours *dans* aux noms (autres que les noms de royaumes et de provinces) quand le nom est masculin, qu'il a son article et que son article ne se mange (élide) point. Si le nom est féminin on peut mettre absolument *en* et *dans*, quoique *dans* soit meilleur d'ordinaire. *Dans* la misère où je suis, *en* la misère où je suis; *dans* la belle humeur où vous êtes, *en* la belle humeur où vous êtes. » *Remarques nouvelles sur la langue française*, 1691. Dans les œuvres de la jeunesse de Bossuet, *en* est beaucoup plus fréquent que *dans* pour marquer la localisation physique.

6. Cf. Cicéron, *De Rep.*, I, 4.

7. Ce mot, qui s'écrivit *bigearre* jusque dans la première moitié du

de ses erreurs prodigieuses[1] touchant la royauté, elle ne poussera pas plus loin ses réflexions; et si, ennuyée[2] de ses changements, elle ne regardera pas avec complaisance l'état qui a précédé? Cependant[3] admirons ici la piété de la reine, qui a su si bien conserver les précieux restes[4] de tant de persécutions. Que de pauvres, que de malheureux, que de familles ruinées pour la cause de la foi, ont subsisté pendant tout le cours de sa vie par[5] l'immense profusion de ses aumônes! Elles[6] se répandaient de toutes parts jusqu'aux dernières extrémités de ses trois royaumes; et s'étendant, par leur abondance, même sur les ennemis de la foi, elles adoucissaient leur aigreur, et les ramenaient à l'Église. Ainsi, non seulement elle conservait, mais encore elle augmentait le peuple de Dieu. Les conversions étaient innombrables; et ceux qui en ont été témoins oculaires nous ont appris

XVII[e] siècle, était synonyme de *fou* dans l'ancien français. Coeffeteau, dans son *Histoire romaine*, parlant de Caligula, a dit : « La *bizarrerie* de ses déportements. » Patru, *Notes sur Vaugelas*. Coeffeteau fut longtemps une autorité. Bossuet emploie ce mot à peu près dans le sens indiqué par le dictionnaire de Furetière, 1690 : « *Bizarre*, qui a des mœurs inégales, des opinions extraordinaires. »

1. Monstrueuses. Cf. Molière, *Misanthrope*, IV, 3. « (Que vous savez bien...) ménager pour vous l'excès *prodigieux* || De ce fatal amour né de vos traîtres yeux. »

2. Au XVII[e] siècle *ennui* et *ennuyer* avaient une force que le temps et l'usage ont affaiblie. Cf. p. 371, note. « *Ennuyés* de ces vanités, cherchons ce qu'il y a de grand et de solide en nous. » Bossuet, *Orais. funèbre de la Duchesse d'Orléans*. « Auguste s'est lassé d'être si rigoureux, || En ces occasions, *ennuyé* de supplices, || Ayant puni les chefs, il *pardonne* aux complices. » Corneille, *Cinna*, III, 1. « Qui n'eût dit que ces princes, *ennuyés* de leurs pertes, allaient accepter la paix? » Fléchier, *Or. fun. de Marie-Thérèse*.

3. *Cependant*. En attendant, sens qui n'est pas donné par les dictionnaires.

4. *Restes*. Ce qu'a épargné la persécution. Cf. Virgile : Relliquias *Danaum atque immitis Achilli*. » « Pour perdre et exterminer entièrement toutes les troupes d'Israël et les *restes* de Jérusalem. » Saci, *Bible*, *Macchabées*, I, III, 35 (dans Littré). « *Reste* impur des brigands dont j'ai purgé la terre. » Racine, *Phèdre*, IV, 2.

5. *Par*. Cf. p. 317, n. 5.

6. *Elles*, se rapportant à *aumônes*. Cette construction ne serait plus correcte aujourd'hui. On trouve chez Bossuet un certain nombre de tournures du même genre. « Il honore la miséricorde qui lui fait du *bien* en *le* répandant sur les misérables. » Sermon sur la *Providence*, 1662, 2[e] p. « Ceux qui ne découvrent rien sur la terre qui puisse leur faire *loi*, doivent être d'autant plus préparés à *la* recevoir

que, pendant trois ans de séjour qu'[1]elle a fait dans la cour du roi son fils, la seule chapelle royale a vu plus de trois cents convertis, sans parler des autres, abjurer saintement leurs erreurs entre les mains de ses aumôniers. Heureuse d'avoir conservé si soigneusement l'étincelle de ce feu divin que Jésus est venu allumer au[2] monde[3] ! Si jamais l'Angleterre revient à soi[4], si ce levain précieux vient un jour à sanctifier toute cette masse, où [5] il a été mêlé par ces royales mains, la postérité la plus éloignée n'aura pas assez de louanges pour célébrer les vertus de la religieuse Henriette, et croira devoir à sa piété l'ouvrage si mémorable[6] du rétablissement de l'Église.

Que si l'histoire de l'Église garde chèrement[7] la mé-

d'en haut. » Sermon sur la *Purification*, 1662, *Péroraison*. La Rochefoucauld se sert fréquemment de cette construction. « Il fallait que M. le Prince se fît *justice* à lui-même ou qu'il *la* demandât au Parlement. » II, 158 (*Grands écrivains*). Cf. La Bruyère, I, 111 (*Grands écrivains*). « Ce ne sont point des *maximes* que j'ai voulu écrire : *elles* sont comme des lois dans la morale. »

1. *Que* se rapportant à *séjour*. Cette construction est contraire aux règles données par les grammairiens du XVIIe siècle. « Tout nom qui n'a point d'article ne peut avoir après soi un pronom relatif qui se rapporte à ce nom-là. L'exemple le fera encore mieux entendre, comme si l'on dit : Il a fait cela par *avarice*, *qui* est capable de tout; c'est mal parler, parce qu'*avarice* n'a point d'article et ainsi ne se peut aider du pronom relatif. » Vaugelas, *Remarques sur la langue française*, 1647.

2. V. p. 301, n. 3.

3. *Luc*, XII, 49.

4. *Revient à soi*. Les écrivains du XVIIe siècle emploient le pronom *soi* et non pas les pronoms *lui*, *elle*, *eux*, *elles*, dans les cas où l'on mettrait *se* en latin, c'est-à-dire dans les cas où le pronom se rapporte au sujet du verbe. « Si le saint apôtre saint Paul, après avoir dit avec une si grande assurance qu'il ne se sent point coupable en *soi-même*... » Bossuet, Sermon sur la *Bonté et la Rigueur de Dieu*. « Qu'il fasse autant pour *soi* comme je fais pour lui. » Corneille, *Polyeucte*. Cf. Brachet et Dussouchet, *Gramm. française, cours supérieur*, p. 339.

5. *Où*. Cf. p. 301, n. 2.

6. Digne de mémoire. « Vous entendez bien, Monseigneur, que je parle de l'empire romain ; vous en avez vu la longue et *mémorable* histoire dans toute sa suite. » Bossuet, *Histoire universelle*, III, 6. « Un prince déplorable, ‖ D'un téméraire orgueil exemple *mémorable*. » Racine, *Phèdre*, II, 2.

7. D'une manière affectueuse et tendre. « Vous n'êtes aimée en nul lieu du monde si *chèrement* qu'ici. » Sévigné (dans Littré). « Jamais elle (ma douleur) ne quittera ‖ Un cœur qui *chèrement* toujours la gardera. » Molière, *Etourdi*, II, 6. « Je tâcherai de plus en plus de m'en rendre digne (de votre estime) et de la conserver *chèrement*. » La

moire de cette reine, notre histoire ne taira pas les avantages qu'elle a procurés à sa maison et à sa patrie. Femme et mère très chérie et très honorée, elle a réconcilié avec la France le roi son mari et le roi son fils. Qui ne sait qu'après la mémorable action de l'île de Ré[1], et durant ce fameux siège de la Rochelle[2], cette princesse prompte à se servir des conjonctures[3] importantes, fit conclure la paix, qui empêcha l'Angleterre de continuer son secours aux calvinistes révoltés? Et dans ces dernières années, après que notre grand roi, plus jaloux[4] de sa parole et du salut de ses alliés que de ses propres intérêts, eut déclaré la guerre aux Anglais[5], ne fût-elle pas encore une sage et heureuse médiatrice? Ne réunit[6]-elle pas les deux royaumes? Et depuis encore, ne s'est-elle pas appliquée en toutes rencontres à conserver cette même

Bruyère, II, 512 (*Grands écrivains*).

1. Descente de Buckingham dans l'île de Ré (juillet 1627), où une garnison française assiégée lui tint tête jusqu'à la fin d'octobre et finalement l'obligea de repartir après avoir perdu 8 000 hommes.

2. Pendant ce siège, commencé le 10 août 1627, Charles Ier envoya au secours des Rochelois quatre expéditions successives, dont aucune ne put pénétrer dans la ville.

3. « Ce mot, pour dire une certaine rencontre bonne ou mauvaise dans les affaires, est très excellent, quoique très nouveau et pris des Italiens.... Il exprime merveilleusement bien ce qu'on lui fait signifier, de sorte qu'on n'a pas eu grand-peine à le naturaliser. Je me souviens que du temps du cardinal du Perron et de M. de Malherbe, on le trouvait déjà beau, mais on n'osait pas encore s'en servir librement. » Vaugelas, *Remarques sur la langue française* (1647), édit. Chassang, *I, 345.* « Mais, ajoute Th. Corneille, *comme ce mot* est un de ceux que l'on remarque aisément, il faut prendre garde à ne le répéter pas sans nécessité. »

4. Qui tient beaucoup à. Au sens étymologique du bas-latin *zelosus*. « Combien les Romains furent *jaloux* de la liberté. » Bossuet, *Histoire universelle*, III, 6. « Et mon père est *jaloux* de son autorité. » Racine, *Iphigénie*, III, 7.

5. Louis XIV, allié des Hollandais, en 1665, fut obligé par eux de se déclarer contre l'Angleterre. Mais il le fit de mauvaise grâce, n'intervint que mollement (janvier 1666) et bientôt (14 avril 1667), désireux d'attaquer à son tour les Hollandais et de s'appuyer sur l'Angleterre, il conclut avec Charles II un traité secret.

6. « *Réunir* signifie *réconcilier*. On a souvent tâché de *réunir* les églises qui s'étaient séparées de la catholique. Il est difficile de *réunir* les esprits dans les premiers mouvements de la colère. Cette communauté a été souvent divisée ; la voilà maintenant bien *réunie*. » Dict. de Furetière, 1690.

intelligence[1]? Ces soins regardent maintenant Vos Altesses Royales; et l'exemple d'une grande reine, aussi bien que le sang de France et d'Angleterre, que vous avez uni par votre heureux mariage, vous doit inspirer le désir de travailler sans cesse à l'union de deux rois qui vous sont si proches, et de qui[2] la puissance et la vertu peuvent faire le destin de toute l'Europe.

Monseigneur, ce n'est plus seulement par cette vaillante main et par ce grand cœur que vous acquerrez de la gloire. Dans le calme d'une profonde paix vous aurez des moyens de vous signaler; et vous pouvez servir l'État sans l'alarmer, comme vous avez fait tant de fois[3], en exposant au milieu des plus grands hasards de la guerre une vie aussi précieuse et aussi nécessaire que la vôtre. Ce service, Monseigneur, n'est pas le seul qu'on attend[4] de vous; et l'on peut tout espérer d'un prince que la sagesse conseille, que la valeur anime, et que la justice accompagne dans toutes ses actions. Mais où m'emporte mon zèle, si loin de mon triste sujet? Je m'arrête à considérer les vertus de Philippe, et je ne songe pas que je vous dois l'histoire des malheurs de Henriette.

J'avoue, en la commençant, que je sens plus que jamais la difficulté de mon entreprise. Quand j'envisage[5]

1. Accord, entente, union. « L'Arménie, où nous avons vu les évêques et les chrétiens, accusés *d'intelligence* avec les Romains s'en défendre comme d'un crime. » Bossuet, *Déf. de l'Histoire des Variations*, 1[er] *disc.*, 13 (dans Littré). « (Le duc d'Enghien) désira.... que lui (Coligny) et moi fussions... témoins de leur *intelligence*. » La Rochefoucauld, II, 57 (*Grands écrivains*).

2. « *De qui* tient proprement lieu d'ablatif en notre langue, et c'est là sa situation naturelle.... Cependant de fort bons auteurs font *de qui* génitif.... Quelques-uns se persuadent, nonobstant les autorités, que *de qui* génitif n'a pas si bonne grâce en prose; et qu'il faut le laisser aux poètes, qui en ont besoin pour la mesure de leurs vers. » Bouhours, *Remarques nouvelles*, 1692.

3. Ce prince s'était signalé par sa bravoure dans la campagne de Flandre de 1667. Louis XIV, jaloux, le condamna par la suite à une presque complète inaction.

4. Cf. p. 36, 37.

5. *Quand j'envisage*.... Quand je considère. « *Envisagez* cette beauté (de la vérité céleste) et ayez confusion de vous-même. » Bossuet, Sermon sur l'*Ardeur de la Péni-*

de près les infortunes inouïes d'une si grande reine, je ne trouve plus de paroles ; et mon esprit, rebuté[1] de tant d'indignes traitements qu'on a faits[2] à la majesté[3] et à la vertu, ne se résoudrait jamais à se jeter parmi[4] tant d'horreurs, si la constance admirable avec laquelle cette princesse a soutenu[5] ses calamités ne surpassait de bien loin les crimes qui les ont causées. Mais en même temps, chrétiens, un autre soin[6] me travaille[7]. Ce n'est pas un ouvrage humain que je médite. Je ne suis pas ici un historien qui doive vous développer[8] le secret des cabinets, ni l'ordre[9] des batailles, ni les intérêts des partis : il faut que je m'élève au-dessus de l'homme pour faire trembler toute créature sous les jugements de Dieu. « J'entrerai, avec David, dans les puissances[10] du Seigneur ; » et j'ai

tence. « Seigneur, je cherche et *j'envisage* ‖ Des monarques persans la conduite et l'usage. » Racine, *Esther*, II, 5.

1. *Rebuté*, Découragé. Cf. Bossuet, *Histoire universelle*, III, 5. « Celui (Alexandre) que les déserts n'étaient pas capables d'arrêter, fut contraint de céder à ses soldats *rebutés* qui lui demandaient du repos. » Pour l'emploi de la préposition *de* où nous mettrions aujourd'hui *par*, cf. p. 84 et 304. Bossuet a d'ailleurs construit *rebuté* avec *par* dans un autre endroit. « Nos troupes semblent *rebutées* autant *par* la résistance des ennemis que *par* l'effroyable disposition des lieux. » Bossuet, *Or. fun. de Condé*, p. 502.

2. Cf. p. 75, n. 1, 355, n. 5.

3. Cf. p. 74, n. 5.

4. Cf. p. 298, n. 2.

5. *Soutenu*, supporté, enduré avec fermeté. Cf. Bossuet, *Or. fun. de Le Tellier*, p. 420. — « Le pauvre M.... (Fouquet) qui était ivre de sa faveur, et qui a *soutenu* héroïquement sa disgrâce. » Sévigné (dans Littré). « Ami fidèle ! vous craignez de ne pouvoir *soutenir* la sainte tristesse de la pénitence, et vous avez pu *soutenir* jusqu'ici la tristesse secrète du crime ! » Massillon, *Carême* (dans Littré).

6. Souci, préoccupation. Cf. p. 318, n. 4.

7. Tourmente, inquiète. « Parmi tant de sortes d'affaires qui nous ont vainement *travaillés*, la chose du monde la plus précieuse a été négligée. » Bossuet, Sermon sur la *Loi de Dieu*. Cf. La Rochefoucauld, I, 9 (*Grands écrivains*) : « L'ambition ne me *travaille* point. » — « Ne trouvez-vous donc pas que l'Inquisition est une manière bien sûre et bien commode pour *travailler* ses ennemis quelque innocents qu'ils soient ? » Pascal, *Provinciales*, XIX.

8. Littéralement : débarrasser de l'*enveloppe*, du voile qui les cache, d'où : expliquer, exposer. « Je crois que quelque aventure un jour me viendra *développer* une naissance plus illustre. » Molière, *Précieuses ridicules*, sc. 6. « Il faut *développer* ce mystère à vos yeux. » Racine, *Britannicus*, III, 6. « Il (l'esprit de Dieu) nous *développe* toute la corruption de nos penchants, toute l'enflure de notre cœur. » Massillon (dans Littré).

9. La série chronologique, la suite des batailles. Cf. p. 346, n. 2.

10. Je pénétrerai comme David

à vous faire voir les merveilles de sa main[1] et de ses conseils[2] : conseils de juste vengeance sur[3] l'Angleterre; conseils de miséricorde pour le salut de la reine; mais conseils marqués[4] par le doigt de Dieu, dont l'empreinte est si vive et si manifeste[5] dans les événements que j'ai à traiter, qu'on ne peut résister à cette lumière.

Quelque haut qu'on puisse remonter pour rechercher dans les histoires[6] les exemples des grandes mutations[7], on trouve que jusques[8] ici elles sont causées, ou par la mollesse, ou par la violence des princes. En effet, quand les princes, négligeant de connaître leurs affaires et leurs armées, ne travaillent qu'à la chasse[9], comme disait cet historien, n'ont de gloire[10] que pour le luxe, ni d'esprit que pour inventer des plaisirs; ou quand, emportés par leur humeur[11] violente, ils ne gardent plus ni lois ni mesures, et qu'ils ôtent les égards[12] et la crainte aux

dans les secrets de la puissance divine. Ce pluriel s'explique par le texte ci-dessous. « *Puissances*, en termes de théologie, se dit de la sixième hiérarchie des anges, en commençant à compter par les séraphins.... On les nomme ainsi à cause que ce sont elles qui montrent la toute-puissance de Dieu. » Dict. de Furetière, 1690. — Le latin en note : *Introibo in potentias Domini*. (Ps. LXX, 15). Cf. p. 343.

1. *Sa main*. Cf. p. 372, n. 8.
2. Cf. p. 302, n. 2.
3. A l'égard de. Cf. p. 365, n. 1.
4. Qui portent la marque du doigt de Dieu.
5. *Manifeste*. Cf. 349, n. 1.
6. Souvenir du latin : *historiæ*. « Les chrétiens qui s'enfuirent (à l'approche de la ruine de Jérusalem) comme marquent les *histoires*. » Bossuet, *Méditations sur l'Évangile* (dans Littré). « Si quelque marque, Alvare, est due à mes victoires, ‖ Laissons faire le peuple et parler les *histoires*. » Rotrou, *Bélisaire*, I, 1.
7. Changements, révolutions. « Toutes les *mutations* sont dangereuses dans un État. » Dict. de l'Académie, 1694.
8. Cf. p. 80, n. 6.
9. Cf. Quinte-Curce, à propos des princes indiens (VIII, 9).
10. Ne se piquent d'orgueil et d'émulation que.... Cf. Virgile, *Géorgiques*, IV, 205 : « *Tantus amor florum et generandi* gloria *mellis*. »
11. Ce mot avait au XVII[e] siècle un sens qu'il a perdu aujourd'hui. « En termes de médecine on appelle les quatre *humeurs* les quatre substances liquides qui abreuvent tous les corps animaux, et qu'on croit être les causes des divers tempéraments, qui sont le flegme ou la pituite, le sang, la bile, la mélancolie.... *Humeur* se dit en morale des passions qui s'émeuvent en nous, suivant la disposition ou l'agitation de ces quatre humeurs. » Dict. de Furetière, 1690.
12. Le respect. « Se dit rarement ainsi d'une manière absolue, sans complément d'aucune sorte. » (Note de Jacquinet.)

hommes, en faisant que les maux qu'ils souffrent leur paraissent plus insupportables que ceux qu'ils prévoient : alors ou la licence excessive, ou la patience poussée à l'extrémité, menacent terriblement[1] les maisons régnantes.

Charles Ier, roi d'Angleterre, était juste, modéré, magnanime, très instruit de ses affaires et des moyens de régner[2]. Jamais prince ne fut plus capable de rendre la royauté non seulement vénérable et sainte[3], mais encore aimable et chère à[4] ses peuples. Que lui peut-on reprocher, sinon la clémence[5]? Je veux bien avouer de lui ce qu'un auteur célèbre a dit de César, qu'il a été clément jusqu'à être obligé de s'en repentir : « *Caesari proprium* « *et peculiare sit clementiae insigne, qua usque ad poeni-* « *tentiam omnes superavit*[6] ». Que ce soit donc là, si l'on veut, l'illustre[7] défaut de Charles aussi bien que de César; mais que ceux qui veulent croire que tout[8] est faible dans les malheureux et dans les vaincus, ne pensent pas pour cela nous persuader que la force ait manqué à son courage[9], ni la vigueur à ses conseils[10]. Poursuivi à toute outrance[11] par l'implacable malignité de

1. Ce mot était alors de la langue élégante. Comme beaucoup d'autres, il a perdu sa signification primitive. Mais il a ici toute sa force. Cf. Molière, *Précieuses ridicules*, sc. 8 : « Pour moi, j'aime *terriblement* les énigmes. » — « Une telle bonté me donne à vous *terriblement*, pour parler à la mode. » Scarron (dans Littré). « On hasarde *terriblement* la vie du jeune roi. » Fénelon (dans Littré).

2. Cf. p. 22, n. 3.

3. *Sainte*. Cf. p. 89, n. 3.

4. Cf. p. 325, n. 7.

5. Var. (1re et 2e éd.) : Sa clémence.

6. Cf. Pline, *Hist. univ.*, VII, 25.

7. *Illustre*. Cf. p. 81, n. 7.

8. *Tout*. Emploi du neutre fréquent chez Bossuet et qui rappelle la construction latine. Cf. p. 317, n. 2.

9. *Courage*, dans le sens de *cœur*, qu'il a très souvent au XVIIe siècle, surtout dans la langue poétique : « Vous voilà, vains honneurs qui m'enfliez le *courage* ‖ Écoulés en un jour comme l'eau d'un orage. » Rotrou, *Bélisaire*, V, 4. « Sans que.... ‖ il te reste aucun fruit que la honte et la rage ‖ Qu'un remords inutile allume en ton *courage*. » Corneille, *Cinna*, IV, 7. « La honte suit de près les *courages* timides. » Racine, *Alexandre*, I, 2. Cf. Massillon : « C'est même une lâcheté de *courage*. » *Carême* (dans Littré).

10. Cf. p. 302, n. 2.

11. Nous dirions aujourd'hui *à outrance*. « S'il faut pousser *à toute outrance* ce passage de saint Paul. » Bossuet, *Histoire des Varia-*

la fortune, trahi de tous les siens, il ne s'est pas manqué[1] à lui-même. Malgré les mauvais succès de ses armes infortunées, si on a pu le vaincre, on n'a pas pu le forcer[2]; et comme il n'a jamais refusé ce qui était raisonnable étant vainqueur, il a toujours rejeté ce qui était faible[3] et injuste étant captif[4]. J'ai peine[5] à contempler son grand cœur dans ces dernières épreuves. Mais certes[6] il a montré qu'il n'est pas permis aux rebelles de faire perdre la majesté à un roi qui sait se connaître[7]; et ceux qui ont vu de[8] quel front[9] il a paru dans la salle de Westminster et dans la place de Whitehall, peuvent juger aisément combien il était intrépide à la tête de ses armées, combien auguste et majestueux au milieu de son palais et de sa cour. Grande reine, je satisfais à[10] vos plus tendres désirs, quand je célèbre ce monarque; et ce

tions, 14 (dans Littré). « *A outrance, à toute outrance*. L'un et l'autre est bon et signifie *à la rigueur, avec violence*. » Dict. de Richelet, 1681.

1. Il ne s'est pas abandonné, trahi lui-même. « Le cardinal de Retz, dit Monsieur, est un homme de bien, il ne me *manquera* pas. » Retz, *Mémoires* (dans Littré).

2. *Le forcer*. Le vaincre, le surmonter *moralement*. « Enfin aux châtiments (par les châtiments) il se laisse *forcer*. » Corneille (dans le Lexique de Godefroy).

3. *Faible* lâche. Cf. Sévigné : « Sur cela je pleure sans pouvoir m'en empêcher; voilà qui est bien *faible*. » (dans Littré).

4. Corriger et compléter cette appréciation par les histoires plus modernes de la Révolution d'Angleterre, par exemple celle de Guizot.

5. J'ai de la peine à.... Cf. Corneille, *Sertorius*, I, 3. « *On a peine* à haïr ce qu'on a bien aimé. »

6. A coup sûr, assurément. « *Certes*, Messieurs, le barreau n'a vu que trop de ces malheureux. » Patru, *Plaidoyers* (dans Bouhours). « *Certes*, l'exemple est rare et digne de mémoire. » Corneille, *Horace*, IV, 2. « Ce mot, remarque Bouhours, ne se dit plus dans la conversation que par les Gascons : mais il se dit encore dans les histoires, dans les discours d'éloquence, dans tous les ouvrages dogmatiques, et il a quelque chose d'énergique qui soutient et qui anime les endroits passionnés ou raisonnés. » *Suite aux Remarques nouvelles*, 1692.

7. Qui sait ce qu'il est et ce qu'il vaut. « Sous lui (Louis XIV), la France a appris à *se connaître*. » Bossuet, *Or. fun. de Marie-Thérèse*, p. 231.

8. *De quel front*. Avec quel.... Cf. p. 348, n. 1.

9. *Front*. D'une façon générale, ce mot signifiait au XVIIe siècle *attitude*, et plus particulièrement *attitude assurée*. « Mais sachez qu'il n'est point de si cruel trépas || Où d'un *front* assuré je ne porte mes pas. » Corneille, *Polyeucte*, IV, 3. « De quel *front* soutenir ce fâcheux entretien? » Racine, *Britannicus*, II, 2.

10. Cf. p. 78, n. 8.

cœur, qui n'a jamais vécu que pour lui, se réveille, tout poudre[1] qu'il est[2], et devient sensible, même sous ce drap mortuaire, au nom d'un époux si cher, à qui ses ennemis mêmes accorderont le titre de sage et celui de juste, et que la postérité mettra au rang des grands princes, si son histoire trouve des lecteurs dont le jugement ne se laisse pas maîtriser aux[3] événements ni à la fortune.

Ceux qui sont instruits des affaires, étant obligés d'avouer que le roi n'avait point donné d'ouverture[4] ni de prétexte aux excès sacrilèges dont nous abhorrons la mémoire, en accusent la fierté indomptable de la nation; et je confesse que la haine des parricides pourrait jeter les esprits dans ce sentiment. Mais quand on considère de plus près l'histoire de ce grand royaume, et particulièrement les derniers règnes, où l'on voit non seulement les rois majeurs, mais encore les pupilles, et les reines mêmes si absolus et si redoutés; quand on regarde la facilité incroyable avec laquelle la religion a été ou renversée, ou rétablie[5], par Henri, par Édouard, par Marie, par Élisabeth, on ne trouve ni la nation si rebelle, ni ses parlements si fiers[6] et si factieux : au contraire, on est obligé de reprocher à ces peuples d'avoir été trop soumis, puisqu'ils ont mis sous le joug leur foi même et leur conscience. N'accusons donc pas aveuglément le naturel des habitants de l'île la plus célèbre du monde, qui, selon

1. Var. (1re et 2e éd.) : tout cendre qu'il est. — Le mot *poudre* est constamment employé au XVIIe siècle avec le sens de *poussière* et en particulier dans le langage biblique, il se dit de la poussière de la terre dont est formé le corps de l'homme. « Vous êtes *poudre* et vous retournerez en *poudre*. » Saci, *Bible*, *Genèse*, III, 19.

2. *Tout poudre qu'il est*. « Cette construction est, dit Vaugelas, très bonne et très élégante.... Avec ce mot *tout* en tout genre et en tout nombre et son adjectif qui le suit immédiatement, cette façon de parler est extrêmement pure et française. »

3. Par les événements. Cf. p. 41, n. 1, et p. 171, n. 1.

4. *Ouverture*. Au sens d'*occasion*. Cf. Corneille, *Examen d'Horace* : « Sitôt que la mort de son rival fait quelque *ouverture* à son espérance. »

5. Cf. *Hist. des Variat. des Egl. protestantes*, l. VII.

6. *Si fiers*. Cf. p. 321, n. 1.

les plus fidèles histoires, tirent leur origine des Gaules; et ne croyons pas que les Merciens, les Danois et les Saxons[1] aient tellement corrompu en eux ce que nos pères leur avaient donné de bon sang, qu'ils soient capables de s'emporter[2] à des procédés si barbares, s'il ne s'y était mêlé d'autres causes. Qu'est-ce donc qui les a poussés? Quelle force, quel transport, quelle intempérie[3] a causé ces agitations et ces violences? N'en doutons pas, Chrétiens, les fausses religions, le libertinage[4] d'esprit, la fureur de disputer des choses divines sans fin, sans règle, sans soumission, a emporté[5] les courages[6]. Voilà les ennemis que la reine a eu à combattre, et que ni sa prudence, ni sa douceur, ni sa fermeté n'ont pu vaincre.

J'ai déjà dit quelque chose de la licence où se jettent les esprits, quand on ébranle les fondements de la religion, et qu'on remue les bornes une fois posées. Mais comme la matière que je traite me fournit un exemple

1. Voir les histoires d'Angleterre de Lingard ou de Green (*Hist. du peuple anglais*, tr. Monod).

2. *S'emporter à.* Se laisser entraîner à. Cf. Bossuet, *Histoire universelle, époque* XI. « Le jeune prince... *s'emportait* à des amours déshonnêtes. » « Il n'y a certes qu'une extrême préoccupation qui puisse *s'emporter à* un tel reproche. » Id., *Fragm. sur diverses matières de controverse*, 3ᵉ *fragment* (dans Littré). « Mais tous deux *s'emportant* à plus d'irrévérence. » Corneille, *Polyeucte*, III, 2.

3. *Intempérie.* Ce mot ne s'emploie plus au sens moral. C'est un latinisme. « *Benigne excepti, modestia certavere : sed brevis lætitia fuit, cohortium* intemperie. » Tacite, *Hist.*, l. I, 6. Ce mot, d'après le Dictionnaire de l'Académie (1694), « ne se dit guère que de l'air et des humeurs du corps humain.... Il y a une grande *intempérie* d'humeurs dans ce corps. »

4. Indépendance d'esprit. Sens fréquent au XVIIᵉ siècle. « Il y en a bien qui croient, mais par superstition ; il y en a bien qui ne croient pas, mais par *libertinage* : peu sont entre deux. » Pascal, *Pensées*, édit. Havet, XXV, 47. « Est-ce en effet par un *libertinage* de créance qu'ils vivent dans une telle insensibilité à l'égard du salut ? » Bourdaloue, *Pensées* (dans Littré). Sur l'histoire du mot *libertin*, voyez page 338.

5. Excité, entraîné aux mesures extrêmes. « (Antiochus) exerce des cruautés inouïes, son orgueil *l'emporte* aux derniers excès. » Bossuet, *Histoire universelle*, II, 5. « A quel excès de rage ‖ La vengeance d'Hélène *emporta* mon courage ! » Racine, *Andromaque*, IV, 5. — Cf. plus haut, note 2.

6. *Courages.* Cœurs. Cf. page 96, n. 9.

manifeste[1], et unique dans tous les siècles, de ces extrémités furieuses, il est, Messieurs, de[2] la nécessité de mon sujet, de remonter jusques au principe, et de vous conduire pas à pas par tous les excès où le mépris de la religion ancienne et celui de l'autorité de l'Église ont été capables de pousser les hommes.

Donc[3] la source de tout le mal est que ceux qui n'ont pas craint de tenter au siècle passé la réformation par le schisme, ne trouvant point de plus fort rempart contre toutes leurs nouveautés, que la sainte autorité de l'Église, ils[4] ont été obligés de la renverser. Ainsi les décrets des conciles, la doctrine des Pères, et leur sainte unanimité, l'ancienne tradition du Saint-Siège et de l'Église catholique, n'ont plus été comme autrefois des lois sacrées et inviolables. Chacun s'est fait à soi-même un tribunal où[5] il s'est rendu l'arbitre de sa croyance; et encore qu'il[6] semble que les novateurs aient voulu retenir les esprits en les renfermant dans les limites de l'Écriture sainte, comme ce n'a été qu'à condition que chaque fidèle en deviendrait l'interprète, et croirait que le Saint-Esprit lui en dicte l'explication, il n'y a point de particulier qui ne se voie autorisé par cette doctrine à adorer ses inventions, à consacrer ses erreurs, à appeler Dieu tout ce qu'il pense. Dès lors on a bien prévu que, la licence

1. *Manifeste*. Cf. p. 349, n. 1.

2. Expression fréquente au XVII[e] siècle. « *Il est* donc *de* la nature de la vertu d'appréhender les louanges. » Bossuet, Sermon sur l'*Honneur*, 1[re] p. « *Il est de* la générosité de faire telle chose. » Dict. de l'Académie, 1694.

3. « On peut commencer une période par *donc* et il n'est que bon de s'en servir ainsi quelquefois pour diversifier son usage; car la plus commune façon d'en user, et qui a *le plus de grâce, est à la seconde, ou à la troisième* ou quatrième *parole de la période.* » Vaugelas, *Remarques*, 1647, édit. Chassang, II, 225. « (Cela) se fait aujourd'hui assez rarement, si ce n'est pour tirer une conséquence de ce qui a été dit auparavant. » Th. Corneille, édit. des *Remarques* de Vaugelas (1687).

4. Cf. p. 157, 314, et *supra* p. 56, n. 2. Var. (1[re] et 2[e] édit.) : ont été obligés (sans *ils*).

5. Cf. p. 301, n. 2.

6. *Encore que*. Très fréquente dans les sermons de Bossuet, cette expression est beaucoup plus rare dans ses *Oraisons funèbres*. Corneille l'emploie beaucoup; Racine très peu. Cf. p. 303, n. 3.

n'ayant plus de frein, les sectes se multiplieraient jusqu'à l'infini; que l'opiniâtreté serait invincible; et que, tandis que les uns ne cesseraient de disputer, ou donneraient leurs rêveries pour inspirations, les autres, fatigués de tant de folles visions, et ne pouvant plus reconnaître la majesté de la religion déchirée par tant de sectes, iraient enfin chercher un repos funeste et une entière indépendance dans l'indifférence des religions[1] ou dans l'athéisme.

Tels, et plus pernicieux encore, comme vous verrez dans la suite, sont les effets naturels de cette nouvelle doctrine. Mais de même qu'une eau débordée ne fait pas partout les mêmes ravages, parce que sa rapidité ne trouve pas partout les mêmes penchants[2] et les mêmes ouvertures : ainsi, quoique cet esprit d'indocilité et d'indépendance soit également répandu dans toutes les hérésies de ces derniers siècles[3], il n'a pas produit universellement les mêmes effets : il a reçu diverses limites, suivant que la crainte, ou les intérêts, ou l'humeur[4] des particuliers et des nations, ou enfin la puissance divine, qui donne quand il lui plait des bornes secrètes aux passions des hommes les plus emportées, l'ont différemment retenu. Que s'il s'est montré tout entier à l'Angleterre, et si sa malignité[5] s'y est déclarée sans réserve, les rois en ont souffert; mais aussi les rois en ont été cause. Ils ont trop fait sentir aux peuples que l'ancienne religion se pouvait changer. Les sujets ont cessé d'en révérer les maximes, quand ils les ont vues céder aux passions et aux intérêts de leurs princes. Ces terres

1. L'indifférence pour les religions. Cf. IIe *Instruction sur les promesses de l'Eglise* : « Vous voyez par expérience où l'on va par ce chemin, et si la suite inévitable n'en est pas toujours la religion arbitraire ou l'*indifférence des religions.* »

2. *Penchants.* Pentes. Cf. *supra*, p. 53, n. 3.

3. Voir les Histoires de l'Eglise, de Schmidt (*Égl. d'Occident*), de Brunk ou de Kraus.

4. *Humeur.* Cf. *supra*, p. 95.

5. *Malignité.* Ses effets nuisibles comme ceux d'une maladie *maligne.* Cf. Sévigné : « Une cuisse et les jambes enflées! Quelle *malignité* d'humeur! » (dans Littré).

trop remuées, et devenues incapables de consistance, sont tombées de toutes parts, et n'ont fait voir que d'effroyables précipices. J'appelle ainsi tant d'erreurs téméraires et extravagantes qu'on voyait paraître tous les jours. Ne croyez pas que ce soit seulement la querelle de l'épiscopat, ou quelques chicanes sur la liturgie anglicane qui aient ému les communes[1]. Ces disputes[2] n'étaient encore que de faibles commencements, par où[3] ces esprits turbulents faisaient comme un essai de leur liberté. Mais quelque chose de plus violent se remuait[4] dans le fond des cœurs : c'était un dégoût secret de tout ce qui a de l'autorité, et une démangeaison[5] d'innover sans fin, après qu'on en a vu le premier exemple.

Ainsi les calvinistes[6], plus hardis que les luthériens, ont servi à établir les sociniens, qui ont été plus loin

1. Bossuet voit bien qu'il y avait dans cette révolution un élément politique, déjà ancien. Voy. Boutmy, *Développement de la constitution anglaise*.

2. Var (1re et 2e édit.) : Tout cela.

3. *Par où*. Cf. p. 301, n. 2.

4. *Se remuait*. « Nos inclinations corrompues commencent à *se remuer* et à se produire. » Bossuet, Sermon sur l'*Ambition*, 1er p. « Il *se remue* pour Votre Majesté quelque chose d'illustre et de grand. » Sermon sur les *Devoirs des rois*. Cf. p. 327, n. 3.

5. *Démangeaison*. Ce mot si vif et si expressif, que La Harpe trouve trop familier et voudrait remplacer par *besoin*, ne semblait pas indigne du style oratoire au XVIIe et au XVIIIe siècle. Bourdaloue et Massillon l'ont employé comme Bossuet. « Par je ne sais quelle *démangeaison* de se mêler de tout, on s'ingère en mille intérêts et en mille intrigues. » Bourdaloue, 2e *Exhortation à la charité*. « Une vaine *démangeaison* de tout savoir et de décider sur *tout, des lectures* pernicieuses..., *ont conduit cet incrédule* au libertinage et à l'irréligion. » Massillon, *Petit Carême*, Sermon sur les *Fautes légères*, 2e point.

6. Pour toute cette histoire des sectes religieuses modernes, voir Lingard, *Hist. d'Angleterre*, XI, 4 ; Guizot, *Révol. d'Angleterre*, l. V ; et Bossuet lui-même, *Hist. des Variations*, *passim*. Les Sociniens, fondés par Lélio Socin, vers 1545, niaient la divinité de Jésus-Christ. John Biddle, qui introduisit cette hérésie en Angleterre, fut emprisonné d'abord sous Charles Ier, puis sous Cromwell qui le laissa mourir en prison. Les Anabaptistes avaient pour principe que le baptême n'était valable que reçu à l'âge de raison et volontairement. Ils prirent naissance en Allemagne, vers 1521, avec Thomas Munzer, pasteur protestant. Ils prétendirent aussi, d'abord, révolutionner la société en même temps que réformer le christianisme. Introduit en Angleterre par les Hollandais, l'Anabaptisme se développa malgré les persécutions de Henri VIII et de ses successeurs. Sous Cromwell, il tint tête aux Indépendants. — Les Indépendants étaient, pareillement,

qu'eux, et dont ils grossissent tous les jours le parti. Les sectes infinies des anabaptistes sont sorties de cette même source; et leurs opinions, mêlées au calvinisme, ont fait naître les indépendants, qui n'ont point eu de bornes, parmi lesquels on voit les trembleurs, gens fanatiques, qui croient que toutes leurs rêveries leur sont inspirées; et ceux qu'on nomme chercheurs, à cause que[1], dix-sept cents ans après Jésus-Christ, ils cherchent encore la religion, et n'en ont point d'arrêtée.

C'est, Messieurs, en cette sorte[2] que les esprits une fois émus, tombant de ruines en ruines, se sont divisés en tant de sectes. En vain les rois d'Angleterre ont cru pouvoir les retenir sur cette pente dangereuse en conservant l'épiscopat. Car que peuvent des évêques qui ont anéanti eux-mêmes l'autorité de leur chaire, et la révérence[3]

une secte politique autant que religieuse. Tandis que les Presbytériens voulaient substituer, dans l'Eglise anglaise, à l'Episcopat anglican une constitution républicaine où, suivant les idées de Calvin, l'autorité résidât dans la réunion des pasteurs et des laïques « anciens », les Indépendants rejetaient même cette démocratie ecclésiastique, s'insurgeaient contre cette continuation déguisée d'une Eglise nationale unique, et revendiquaient la complète autonomie des consciences et des communautés religieuses, si restreintes qu'elles pussent être. — La secte des *Quakers* (Trembleurs), ou Société des Amis, fut fondée au XVII[e] siècle par le cordonnier George Fox, fils d'un tisserand. Fox et ses disciples croyaient obéir à une inspiration céleste, qui produisait chez eux une sorte de tremblement nerveux. Les Quakers se distinguaient par l'austérité de leurs mœurs, la simplicité de leur costume, leur dédain des conventions sociales. Quant aux *Chercheurs*, tout en admettant la vérité de la religion du Christ, ils soutenaient que nul encore ne l'avait bien interprétée, et, sans prendre de parti, ils *cherchaient* et attendaient la manifestation de la vérité.

1. *A cause que*. Parce que. Fréquent au XVII[e] siècle. « On sent toujours la même douleur *à cause que*, chaque cheveu ayant sa racine propre, la violence est toujours égale. » Bossuet, Sermon sur l'*Impénitence finale*, 1[er] p. « Par un sentiment de vengeance, *à cause qu*'ils s'étaient emparés de lui. » La Rochefoucauld, I, 124 (*Grands écrivains*). « Vous ne lui voulez mal et ne le rebutez ‖ Qu'*à cause qu*'il vous dit à tous vos vérités. » Molière, *Tartufe*, I, 1. « Il fut sur le point de voir un certain Agnonide puni comme impie par les Athéniens seulement *à cause qu*'il avait osé l'accuser d'impiété. » La Bruyère, I, 18 (*Grands écrivains*).

2. Vaugelas, Thomas Corneille et l'Académie ne mentionnent que : *de cette sorte* et *de la sorte*.

3. Respect. « Les spectacles et les jeux publics, où la *révérence* de l'ordre sacerdotal est ravilie. » Bossuet, *Ordonn. Synod.*, 1691 (dans

trop remuées, et devenues incapables de consistance, sont tombées de toutes parts, et n'ont fait voir que d'effroyables précipices. J'appelle ainsi tant d'erreurs téméraires et extravagantes qu'on voyait paraître tous les jours. Ne croyez pas que ce soit seulement la querelle de l'épiscopat, ou quelques chicanes sur la liturgie anglicane qui aient ému les communes[1]. Ces disputes[2] n'étaient encore que de faibles commencements, par où[3] ces esprits turbulents faisaient comme un essai de leur liberté. Mais quelque chose de plus violent se remuait[4] dans le fond des cœurs : c'était un dégoût secret de tout ce qui a de l'autorité, et une démangeaison[5] d'innover sans fin, après qu'on en a vu le premier exemple.

Ainsi les calvinistes[6], plus hardis que les luthériens, ont servi à établir les sociniens, qui ont été plus loin

1. Bossuet voit bien qu'il y avait dans cette révolution un élément politique, déjà ancien. Voy. Boutmy, *Développement de la constitution anglaise*.

2. Var (1re et 2e édit.) : Tout cela.

3. *Par où*. Cf. p. 301, n. 2.

4. *Se remuait*. « Nos inclinations corrompues commencent à *se remuer* et à se produire. » Bossuet, Sermon sur l'*Ambition*, 1er p. « Il *se remue* pour Votre Majesté quelque chose d'illustre et de grand. » Sermon sur les *Devoirs des rois*. Cf. p. 327, n. 3.

5. *Démangeaison*. Ce mot si vif et si expressif, que La Harpe trouve trop familier et voudrait remplacer par *besoin*, ne semblait pas indigne du style oratoire au XVIIe et au XVIIIe siècle. Bourdaloue et Massillon l'ont employé comme Bossuet. « Par je ne sais quelle *démangeaison* de se mêler de tout, on s'ingère en mille intérêts et en mille intrigues. » Bourdaloue, 2e *Exhortation à la charité*. « Une vaine *démangeaison* de tout savoir et de décider sur *tout, des lectures pernicieuses..., ont conduit cet incrédule* au libertinage et à l'irréligion. » Massillon, *Petit Carême*, Sermon sur les *Fautes légères*, 2e point.

6. Pour toute cette histoire des sectes religieuses modernes, voir Lingard, *Hist. d'Angleterre*, XI, 4 ; Guizot, *Révol. d'Angleterre*, l. V ; et Bossuet lui-même, *Hist. des Variations*, *passim*. Les Sociniens, fondés par Lélio Socin, vers 1545, niaient la divinité de Jésus-Christ. John Biddle, qui introduisit cette hérésie en Angleterre, fut emprisonné d'abord sous Charles Ier, puis sous Cromwell qui le laissa mourir en prison. Les Anabaptistes avaient pour principe que le baptême n'était valable que reçu à l'âge de raison et volontairement. Ils prirent naissance en Allemagne, vers 1521, avec Thomas Munzer, pasteur protestant. Ils prétendirent aussi, d'abord, révolutionner la société en même temps que réformer le christianisme. Introduit en Angleterre par les Hollandais, l'Anabaptisme se développa malgré les persécutions de Henri VIII et de ses successeurs. Sous Cromwell, il tint tête aux Indépendants. — Les Indépendants étaient, pareillement,

qu'eux, et dont ils grossissent tous les jours le parti. Les sectes infinies des anabaptistes sont sorties de cette même source; et leurs opinions, mêlées au calvinisme, ont fait naître les indépendants, qui n'ont point eu de bornes, parmi lesquels on voit les trembleurs, gens fanatiques, qui croient que toutes leurs rêveries leur sont inspirées; et ceux qu'on nomme chercheurs, à cause que[1], dix-sept cents ans après Jésus-Christ, ils cherchent encore la religion, et n'en ont point d'arrêtée.

C'est, Messieurs, en cette sorte[2] que les esprits une fois émus, tombant de ruines en ruines, se sont divisés en tant de sectes. En vain les rois d'Angleterre ont cru pouvoir les retenir sur cette pente dangereuse en conservant l'épiscopat. Car que peuvent des évêques qui ont anéanti eux-mêmes l'autorité de leur chaire, et la révérence[3]

une secte politique autant que religieuse. Tandis que les Presbytériens voulaient substituer, dans l'Eglise anglaise, à l'Episcopat anglican une constitution républicaine où, suivant les idées de Calvin, l'autorité résidât dans la réunion des pasteurs et des laïques « anciens », les Indépendants rejetaient même cette démocratie ecclésiastique, s'insurgeaient contre cette continuation déguisée d'une Eglise nationale unique, et revendiquaient la complète autonomie des consciences et des communautés religieuses, si restreintes qu'elles pussent être. — La secte des *Quakers* (Trembleurs), ou Société des Amis, fut fondée au XVII[e] siècle par le cordonnier George Fox, fils d'un tisserand. Fox et ses disciples croyaient obéir à une inspiration céleste, qui produisait chez eux une sorte de tremblement nerveux. Les Quakers se distinguaient par l'austérité de leurs mœurs, la simplicité de leur costume, leur dédain des conventions sociales. Quant aux *Chercheurs*, tout en admettant la vérité de la religion du Christ, ils soutenaient que nul encore ne l'avait bien interprétée, et, sans prendre de parti, ils *cherchaient* et attendaient la manifestation de la vérité.

1. *A cause que*. Parce que. Fréquent au XVII[e] siècle. « On sent toujours la même douleur *à cause que*, chaque cheveu ayant sa racine propre, la violence est toujours égale. » Bossuet, Sermon sur l'*Impénitence finale*, 1[re] p. « Par un sentiment de vengeance, *à cause qu*'ils s'étaient emparés de lui. » La Rochefoucauld, I, 124 (*Grands écrivains*). « Vous ne lui voulez mal et ne le rebutez ‖ Qu'*à cause qu*'il vous dit à tous vos vérités. » Molière, *Tartufe*, I, 1. « Il fut sur le point de voir un certain Agnonide puni comme impie par les Athéniens seulement *à cause qu*'il avait osé l'accuser d'impiété. » La Bruyère, I, 18 (*Grands écrivains*).

2. Vaugelas, Thomas Corneille et l'Académie ne mentionnent que : *de cette sorte* et *de la sorte*.

3. Respect. « Les spectacles et les jeux publics, où la *révérence* de l'ordre sacerdotal est ravilie. » Bossuet, *Ordonn. Synod.*, 1691 (dans

trop remuées, et devenues incapables de consistance, sont tombées de toutes parts, et n'ont fait voir que d'effroyables précipices. J'appelle ainsi tant d'erreurs téméraires et extravagantes qu'on voyait paraître tous les jours. Ne croyez pas que ce soit seulement la querelle de l'épiscopat, ou quelques chicanes sur la liturgie anglicane qui aient ému les communes[1]. Ces disputes[2] n'étaient encore que de faibles commencements, par où[3] ces esprits turbulents faisaient comme un essai de leur liberté. Mais quelque chose de plus violent se remuait[4] dans le fond des cœurs : c'était un dégoût secret de tout ce qui a de l'autorité, et une démangeaison[5] d'innover sans fin, après qu'on en a vu le premier exemple.

Ainsi les calvinistes[6], plus hardis que les luthériens, ont servi à établir les sociniens, qui ont été plus loin

1. Bossuet voit bien qu'il y avait dans cette révolution un élément politique, déjà ancien. Voy. Boutmy, *Développement de la constitution anglaise.*

2. Var (1re et 2e édit.) : Tout cela.

3. *Par où.* Cf. p. 301, n. 2.

4. *Se remuait.* « Nos inclinations corrompues commencent à *se remuer* et à se produire. » Bossuet, Sermon sur l'*Ambition*, 1re p. « Il *se remue* pour Votre Majesté quelque chose d'illustre et de grand. » Sermon sur les *Devoirs des rois.* Cf. p. 327, n. 3.

5. *Démangeaison.* Ce mot si vif et si expressif, que La Harpe trouve trop familier et voudrait remplacer par *besoin*, ne semblait pas indigne du style oratoire au XVIIe et au XVIIIe siècle. Bourdaloue et Massillon l'ont employé comme Bossuet. « Par je ne sais quelle *démangeaison* de se mêler de tout, on s'ingère en mille intérêts et en mille intrigues. » Bourdaloue, 2e *Exhortation à la charité.* « Une vaine *démangeaison* de tout savoir et de décider sur *tout, des lectures pernicieuses..., ont conduit cet* incrédule au libertinage et à l'irréligion. » Massillon, *Petit Carême*, Sermon sur les *Fautes légères*, 2e point.

6. Pour toute cette histoire des sectes religieuses modernes, voir Lingard, *Hist. d'Angleterre*, XI, 4; Guizot, *Révol. d'Angleterre*, l. V; et Bossuet lui-même, *Hist. des Variations, passim.* Les Sociniens, fondés par Lélio Socin, vers 1545, niaient la divinité de Jésus-Christ. John Biddle, qui introduisit cette hérésie en Angleterre, fut emprisonné d'abord sous Charles Ier, puis sous Cromwell qui le laissa mourir en prison. Les Anabaptistes avaient pour principe que le baptême n'était valable que reçu à l'âge de raison et volontairement. Ils prirent naissance en Allemagne, vers 1521, avec Thomas Munzer, pasteur protestant. Ils prétendirent aussi, d'abord, révolutionner la société en même temps que réformer le christianisme. Introduit en Angleterre par les Hollandais, l'Anabaptisme se développa malgré les persécutions de Henri VIII et de ses successeurs. Sous Cromwell, il tint tête aux Indépendants. — Les Indépendants étaient, pareillement,

qu'eux, et dont ils grossissent tous les jours le parti. Les sectes infinies des anabaptistes sont sorties de cette même source: et leurs opinions, mêlées au calvinisme, ont fait naître les indépendants, qui n'ont point eu de bornes, parmi lesquels on voit les trembleurs, gens fanatiques, qui croient que toutes leurs rêveries leur sont inspirées; et ceux qu'on nomme chercheurs, à cause que[1], dix-sept cents ans après Jésus-Christ, ils cherchent encore la religion, et n'en ont point d'arrêtée.

C'est, Messieurs, en cette sorte[2] que les esprits une fois émus, tombant de ruines en ruines, se sont divisés en tant de sectes. En vain les rois d'Angleterre ont cru pouvoir les retenir sur cette pente dangereuse en conservant l'épiscopat. Car que peuvent des évêques qui ont anéanti eux-mêmes l'autorité de leur chaire, et la révérence[3]

une secte politique autant que religieuse. Tandis que les Presbytériens voulaient substituer, dans l'Eglise anglaise, à l'Episcopat anglican une constitution républicaine où, suivant les idées de Calvin, l'autorité résidât dans la réunion des pasteurs et des laïques « anciens », les Indépendants rejetaient même cette démocratie ecclésiastique, s'insurgeaient contre cette continuation déguisée d'une Eglise nationale unique, et revendiquaient la complète autonomie des consciences et des communautés religieuses, si restreintes qu'elles pussent être. — La secte des *Quakers* (Trembleurs), ou Société des Amis, fut fondée au XVII[e] siècle par le cordonnier George Fox, fils d'un tisserand. Fox et ses disciples croyaient obéir à une inspiration céleste, qui produisait chez eux une sorte de tremblement nerveux. Les Quakers se distinguaient par l'austérité de leurs mœurs, la simplicité de leur costume, leur dédain des conventions sociales. Quant aux *Chercheurs*, tout en admettant la vérité de la religion du Christ, ils soutenaient que nul encore ne l'avait bien interprétée, et, sans prendre de parti, ils *cherchaient* et attendaient la manifestation de la vérité.

1. *A cause que*. Parce que. Fréquent au XVII[e] siècle. « On sent toujours la même douleur *à cause que*, chaque cheveu ayant sa racine propre, la violence est toujours égale. » Bossuet, Sermon sur l'*Impénitence finale*, 1[er] p. « Par un sentiment de vengeance, *à cause qu*'ils s'étaient emparés de lui. » La Rochefoucauld, I, 121 (*Grands écrivains*). « Vous ne lui voulez mal et ne le rebutez || Qu'*à cause qu*'il vous dit à tous vos vérités. » Molière, *Tartufe*, I, 1. « Il fut sur le point de voir un certain Agnonide puni comme impie par les Athéniens seulement *à cause qu*'il avait osé l'accuser d'impiété. » La Bruyère, I, 18 (*Grands écrivains*).

2. Vaugelas, Thomas Corneille et l'Académie ne mentionnent que : *de cette sorte* et *de la sorte*.

3. Respect. « Les spectacles et les jeux publics, où la *révérence* de l'ordre sacerdotal est ravilie. » Bossuet, *Ordonn. Synod.*, 1691 (dans

qu'on doit à la succession, en condamnant ouvertement leurs prédécesseurs jusqu'à la source même de leur sacre, c'est-à-dire jusqu'au pape saint Grégoire, et au saint moine Augustin, son disciple, et le premier apôtre de la nation anglaise[1]? Qu'est-ce que l'épiscopat, quand il se sépare de l'Église, qui est son tout, aussi bien que du Saint-Siège, qui est son centre, pour s'attacher contre sa nature à la royauté comme à son chef? Ces deux puissances d'un ordre si différent ne s'unissent pas, mais s'embarrassent mutuellement quand on les confond ensemble; et la majesté des rois d'Angleterre serait demeurée plus inviolable, si, contente de ses droits sacrés, elle n'avait point voulu attirer à soi[2] les droits et l'autorité de l'Église. Ainsi rien n'a retenu la violence des esprits féconds[3] en erreurs : et Dieu, pour punir l'irréligieuse instabilité de ces peuples, les a livrés à l'intempérance[4] de leur folle curiosité; en sorte que l'ardeur de leurs disputes insensées et leur religion arbitraire[5] est[6] devenue la plus dangereuse de leurs maladies.

Il ne faut point s'étonner s'ils perdirent le respect de la majesté et des lois, ni s'ils devinrent factieux, rebelles et opiniâtres. On énerve[7] la religion quand on la change,

Littré). « Ou vous les exécuterez avec *révérence* (les décrets), ou vous nous manderez la raison que vous croyez avoir de ne pas le faire. » Pascal, *Provinciales*, XVIII.

1. Le christianisme avait pénétré chez les Bretons bien avant le pontificat de saint Grégoire. Mais les invasions des Barbares (Pictes, Scots, Saxons et Angles) au v[e] siècle avaient rétabli l'idolâtrie dans la Grande-Bretagne. La mission du moine Augustin, débarqué en Angleterre en 596, fut protégée par Berthe, fille de Charibert, roi de Paris, femme du roi Ethelbert, lequel ne tarda pas à se convertir et, avec lui, dix mille Saxons.

2. *Cf. supra*, p. 91, n. 4.

3. Cf. *supra*, p. 81, n. 4.

4. Cf. p. 345, n. 1.

5. De même qu'on appelle « pouvoir *arbitraire* un pouvoir souverain, qui n'a pour règle que la volonté de celui qui le possède ». Dict. de l'Académie, 1694. Cf. II[e] *Instruct. sur les promesses de l'Eglise*. « Vous voyez par expérience où l'on va par ce chemin, et si la suite inévitable n'en est pas toujours la *religion arbitraire* ou l'indifférence des religions. »

6. Cf. p. 77, n. 2.

7. « Il *énerve* l'autorité du conseil. » Bossuet, *Histoire universelle*, II, 5. « C'est nous qui, par nos artifices, trouvons le moyen d'*énerver* leur zèle. » Bourdaloue, Sermon sur

et on lui ôte un certain poids[1], qui seul est capable de tenir les peuples. Ils ont dans le fond du cœur je ne sais quoi d'inquiet qui s'échappe[2], si on leur ôte ce frein nécessaire; et on ne leur laisse plus rien à ménager, quand on leur permet de se rendre maîtres de leur religion. C'est de là que nous est né ce prétendu règne de Christ[3], inconnu jusques alors au christianisme, qui devait anéantir toute la royauté et égaler[4] tous les hommes; songe séditieux des Indépendants, et leur chimère impie et sacrilège : tant il est vrai que tout se tourne[5] en révoltes et en pensées séditieuses, quand l'autorité de la religion est anéantie! Mais pourquoi chercher des preuves d'une vérité que le Saint-Esprit a prononcée par une sentence manifeste? Dieu même menace les peuples qui altèrent la religion qu'il a établie, de se retirer du milieu d'eux, et par là de les livrer aux guerres civiles. Écoutez comme il parle par la bouche du prophète Zacharie[6] :

le *Jugement dernier*, 2e *avent* (dans Littré).

1. Autorité, force. « Ils (les livres de l'Ancien Testament) se soutiennent de leur propre *poids*. » Bossuet, *Hist. universelle* (dans Littré). « Il est sans doute que le *poids* de la vérité les déterminera incontinent à ne plus croire à vos impostures. » Pascal, *Provinciales*, XV. « Sylla, dont le nom odieux, mais illustre, donne un grand *poids* aux raisonnements de la politique. » Corneille, *Sertorius*, *Au lecteur*.

2. Qui déborde, qui s'emporte. « Des hommes si déterminés à la mort, qui remplissaient tout l'empire et toutes les armées, ne *se sont* pas *échappés* une seule fois durant tant de siècles de souffrances. » Bossuet, *Histoire universelle*, VI, 26. « Ces mêmes hommes, qui ont un flegme tout prêt pour recevoir les plus grands désastres, *s'échappent*, et ont une bile intarissable sur les plus petits inconvénients. » La Bruyère, *De l'homme*.

3. Un certain nombre d'Indépendants considéraient le Protectorat aussi bien que la Monarchie comme une usurpation du pouvoir divin, et prêchaient que, conformément aux prédictions de l'Apocalypse, le règne du Sauveur Jésus allait commencer

4. Cf. p. 6, n. 1.

5. Se change en..., Emploi fréquent chez Bossuet. Cf. plus loin, p. 116 : « Le Seigneur des armées a fait ces choses pour *tourner en* ignominie ce que l'Univers a de plus auguste. » Cf. *Or. fun. de Condé*. « Tout *tourne en* bien pour les élus, jusqu'aux obscurités de l'Écriture,... et tout *tourne en* mal aux réprouvés. » Pascal, *Pensées*, édit, Havet, X, 6. Cf. Fénelon : « Ces pièces nécessaires pour les soutenir *se tournent* seulement *en* grâce par leurs proportions » (dans Littré).

6. Le latin en note : *Anima eorum variavit in me, et dixi : Non pascam vos. — Quod moritur, moriatur;* [et] *quod succiditur, succidatur, et reliqui devorent*

« Leur âme, dit le Seigneur, a varié envers[1] moi, » quand ils ont si souvent changé la religion, « et je leur ai dit : Je ne serai plus votre pasteur, » c'est-à-dire je vous abandonnerai à vous-mêmes, et à votre cruelle destinée : et voyez la suite : « Que ce qui doit mourir aille à la mort ; que ce qui doit être retranché, soit retranché ; » entendez-vous ces paroles? « et que ceux qui demeureront se dévorent les uns les autres. » O prophétie trop réelle et trop véritablement accomplie! La reine avait bien raison de juger qu'il n'y avait pas moyen d'ôter[2] les causes des guerres civiles qu'[3]en retournant à l'unité catholique qui a fait fleurir[4] durant tant de siècles l'Église et la monarchie d'Angleterre, autant que les plus saintes Églises et les plus illustres monarchies du monde. Ainsi, quand cette pieuse princesse servait l'Église, elle croyait servir l'État ; elle croyait assurer au roi des serviteurs, tout en conservant à Dieu des fidèles. L'expérience a justifié ses sentiments ; et il est vrai que le roi son fils n'a rien[5] trouvé de plus ferme dans[6] son service[7] que ces catho-

unusquisque carnem proximi sui (XI, 8, 9).

1. A mon égard. « Il est bon d'être charitable, || Mais *envers* qui? c'est là le point. » La Fontaine, *Fables*, VI, 13. « L'humanité *envers* les peuples est le premier devoir des grands. » Massillon (dans Littré).

2. Nous dirions : *supprimer*, *détruire*. « Notre foi découvre l'agneau qui *ôte* les péchés du monde. » *Or. fun. de Marie-Thérèse*. « Le roi *a ôté* l'obligation de communier dans la cérémonie » (de réception des chevaliers du St-Esprit). Sévigné, dans Jacquinet. Cf. p. 354, n. 7.

3. Cf. *supra*, p. 326, n. 2.

4. Prospérer. « Le règne où *fleurissent* la piété, la justice. » Bossuet, *Histoire universelle*, I, 6. « Parmi les doux plaisirs d'une paix fraternelle, || Paris voyait *fleurir* son *antique* chapelle. » Boileau, *Lutrin*, I.

5. Pour cet emploi du neutre servant à désigner des personnes, cf. p. 497, n. 3.

6. *Ferme dans*. Fréquent au XVIIe siècle. « Tous les hommes ensemble ont été *fermes dans* cette pensée. » Pascal, *Pesanteur de l'air, conclusion*. « Je l'ai toujours connu *ferme dans* son devoir. » Corneille, *Œdipe*, III, 4. « Je demeure *ferme dans* le dessein de quitter.... » Mme de Maintenon, *Lettres*, 1674 (dans Littré).

7. Accusé de « papisme » par ses ennemis, Charles Ier dut souvent, surtout dans les commencements de la lutte, donner des gages de son hostilité contre les catholiques. Avant son départ de Londres pour tenir la campagne, il ordonna le supplice de deux prêtres ; il en fit encore exécuter deux autres à son arrivée à York. Néanmoins, le 10 août 1642, il incorporait dans ses

liques si haïs, si persécutés que lui[1] avait sauvés la reine sa mère. En effet, il est visible que puisque la séparation et la révolte contre l'autorité de l'Église a été[2] la source d'où sont dérivés tous les maux, on n'en trouvera jamais les remèdes que par le retour à l'unité et par la soumission ancienne. C'est le mépris de cette unité qui a divisé l'Angleterre. Que si[3] vous me demandez comment tant de factions opposées et tant de sectes incompatibles, qui se[4] devaient apparemment[5] détruire les unes les autres, ont pu si opiniâtrément conspirer ensemble contre le trône royal, vous l'allez apprendre.

Un homme s'est rencontré d'une profondeur d'esprit incroyable, hypocrite raffiné autant qu'habile politique, capable de tout entreprendre et de tout cacher, également actif et infatigable dans la paix et dans la guerre, qui ne laissait rien à la fortune de ce qu'il pouvait lui ôter par conseil[6] et par prévoyance; mais au reste si vigilant et si prêt à tout, qu'il n'a jamais manqué les occasions qu'elle lui a présentées; enfin, un de ces esprits remuants et audacieux qui semblent être nés pour changer le monde. Que le sort de tels esprits est hasardeux, et qu'il en paraît[7] dans l'histoire à qui leur audace

troupes les volontaires catholiques.

1. Cf. p. 250, n. 5.

2. Cf. p. 72, n. 5.

3. *Que si*. Latinisme (*Quod si*), fréquent au XVII[e] siècle. « *Que si* son rang la distinguait, j'ai eu raison de vous dire qu'elle était encore plus distinguée par son mérite. » Bossuet, *Or. fun. de la Duchesse d'Orléans*. — « Détale vite et cours; || *Que si* le loup t'atteint, casse-lui la mâchoire. » La Fontaine, *Fables*, VIII, 17.

4. Construction fréquente au XVII[e] siècle. « Si celui-là doit être appelé le meilleur qui est le plus en usage, *je ne le veux pas faire* sera meilleur que *je ne veux pas le faire*, parce qu'il est incomparablement plus usité. M. Coeffeteau mettait le pronom auprès de l'infinitif, parce que, faisant profession d'une grande netteté de style, il trouvait que la construction en était plus nette et plus régulière. Mais il y a plus de grâce, ce me semble, en cette transposition. » Vaugelas, *Remarques sur la langue française*, 1647, édit. Chassang, II, p. 84.

5. Manifestement. « Un psaume qui *apparemment* est de Salomon. » Bossuet, *Politique tirée de l'Écriture sainte*. « Ce discours *apparemment* véritable. » Vaugelas, traduction de Quinte-Curce (dans Littré).

6. Cf. p. 81, n. 4.

7. Cf. p. 325, n. 1.

a été funeste! Mais aussi que ne font-ils pas quand il plaît à Dieu de s'en servir? Il fut donné à celui-ci de tromper les peuples, et de prévaloir contre les rois[1]. Car comme[2] il eut aperçu que, dans ce mélange infini des sectes qui n'avaient plus de règles certaines, le plaisir de dogmatiser sans être repris ni contraint par aucune autorité ecclésiastique ni séculière était le charme[3] qui possédait les esprits, il sut si bien les concilier par là, qu'il fit un corps redoutable de cet assemblage monstrueux. Quand une fois on a trouvé le moyen de prendre la multitude par l'appât de la liberté, elle suit en aveugle, pourvu qu'elle en entende seulement le nom. Ceux-ci, occupés[4] du premier objet qui les avait transportés, allaient toujours, sans regarder qu'ils allaient à la servitude; et leur subtil conducteur, qui, en combattant, en dogmatisant, en mêlant mille personnages divers, en faisant le docteur et le prophète, aussi bien que le soldat et le capitaine, vit qu'il avait tellement enchanté le monde, qu'il était regardé de toute l'armée comme un chef envoyé de Dieu pour la protection de l'indépendance, commença à s'apercevoir qu'il pouvait encore les pousser plus loin. Je ne vous raconterai pas la suite trop fortunée de ses entreprises, ni ses fameuses victoires dont la vertu était indignée, ni cette longue tranquillité qui a étonné l'univers. C'était le conseil[5] de Dieu d'instruire les rois à ne point quitter son Église. Il voulait découvrir, par un grand exemple, tout ce que peut l'hérésie, combien elle est naturellement indocile et indépendante, combien fatale à la royauté et à toute autorité légitime. Au reste,

1. *Apocal.* (XIII, 7) : *Est datum illi bellum facere cum sanctis, et vincere eos. Et data est illi potestas in omnem tribum et populum, et linguam, et gentem.*

2. *Comme*, entre autres acceptions, a le sens de *dans le temps que*. *Th. Corneille*, édit. de Vaugelas, 1687 (édit. Chassang, II, 11).

3. Cf. p. 319, n. 4; 378, n. 1.

4. *Occupés*. Au sens latin. « Omnium animos beneficiis Scipionis *occupatos*. » Tite-Live, XXVII, 20. Cf. p. 185 et p. 555.

5. *Conseil*. Cf. p. 302, n. 2.

quand ce grand Dieu a choisi quelqu'un pour être l'instrument de ses desseins, rien n'en arrête le cours; ou il enchaîne, ou il aveugle, ou il dompte tout ce qui est capable de résistance. « Je suis le Seigneur, dit-il par la bouche de Jérémie[1]; c'est moi qui ai fait la terre avec les hommes et les animaux, et je la mets entre les mains de qui il me plaît. Et maintenant j'ai voulu soumettre ces terres à Nabuchodonosor, roi de Babylone, mon serviteur. » Il l'appelle son serviteur, quoique infidèle[2], à cause qu'[3]il l'a nommé pour exécuter ses décrets. « Et j'ordonne, poursuit-il, que tout lui soit soumis, jusqu'aux animaux[4]. » Tant il est vrai que tout ploie[5] et que tout est souple quand Dieu le commande. Mais écoutez la suite de la prophétie : « Je veux que ces peuples lui obéissent, et qu'ils obéissent encore à son fils, jusqu'à ce que le temps des uns et des autres vienne[6]. » Voyez, Chrétiens, comme les temps sont marqués, comme les générations sont comptées : Dieu détermine jusques à quand doit durer l'assoupissement, et quand aussi se doit réveiller le monde.

Tel a été le sort de l'Angleterre. Mais que, dans cette effroyable confusion de toutes choses, il est beau de con-

1. *Ego feci terram, et homines, et jumenta quae sunt super faciem terrae, in fortitudine mea magna et in brachio meo extento; et dedi eam ei qui placuit in oculis meis. — Et nunc itaque dedi omnes terras istas in manu Nabuchodonosor, regis Babylonis, servi mei.* (Jerem., XXVII, 5, 6.)

2. *Infidèle* : incroyant. Cf. plus haut, *fidèle*, p. 22. *Quoiqu'infidèle.* La phrase a l'allure d'une construction latine : *Quamvis infidelem*. « *Et quamvis portiku* protecta *vasa, nihilominus congestu culmorum supertegemus.* » Columelle (dans Forcellini). Cf. Bossuet, *Histoire universelle*, II, 3. « On ne voit point d'ordonnances de David, ni de Salomon, ni de Josaphat, ni d'Ezéchias, *quoique tous très zélés* pour la justice. »

3. Cf. p. 105, n. 2; p. 359, n. 1.

4. *Insuper et bestias agri dedi ei ut serviant illi.* (Jer., XXVII, 6.)

5. En employant *ployer* et non *plier*, Bossuet se conforme à l'avis de Vaugelas. « Tout le monde sait que *plier* veut dire *faire des plis*, et *ployer* signifie *céder, obéir*, et en quelque façon *succomber*.... » Cependant *ployer* disparaissait de l'usage, et en 1681 Patru, dans son édition de Vaugelas, remarque que « tout le monde dit *plier* ».

6. *Et servient ei omnes gentes, et filio ejus... donec veniat tempus terrae ejus et ipsius.* (Ibid., 7.)

sidérer ce que la grande Henriette a entrepris pour le salut de ce royaume; ses voyages, ses négociations, ses traités, tout ce que sa prudence et son courage opposaient à la fortune[1] de l'État; et enfin sa constance, par laquelle n'ayant pu vaincre la violence de la destinée, elle en a si noblement soutenu l'effort! Tous les jours elle ramenait quelqu'un des rebelles; et de peur qu'ils ne fussent malheureusement engagés à[2] faillir toujours, parce qu'ils avaient failli une fois, elle voulait qu'ils trouvassent leur refuge dans sa parole[3]. Ce fut entre ses mains que le gouverneur de Scarborough remit ce port et ce château inaccessible. Les deux Hothams père et fils, qui avaient donné le premier exemple de la perfidie, en refusant au roi même les portes de la forteresse et du port de Hull[4], choisirent la reine pour médiatrice et devaient rendre au roi cette place avec celle de Beverley; mais ils furent prévenus et décapités; et Dieu, qui voulut punir leur honteuse désobéissance par les propres mains des rebelles, ne permit pas que le roi profitât de leur repentir. Elle avait encore gagné un maire de Londres[5], dont le crédit était grand, et plusieurs autres chefs de la faction. Presque tous ceux qui lui parlaient se rendaient à elle; et si Dieu n'eût point été inflexible, si l'aveuglement des peuples n'eût point été incurable, elle aurait guéri les esprits, et le parti le plus juste aurait été le plus fort.

On sait, Messieurs, que la reine a souvent exposé sa

1. Aux destinées alors incertaines, hasardeuses (*fortuna*, *fors*, hasard).

2. Obligés de faillir. « Homère le représente plein de courage et de vertu; il vous intéresse pour lui, il vous le fait aimer, il vous *engage* à craindre pour sa vie. » Fénelon, *Lettre à l'Académie*, V. « Mme de Savoie se persuadait que la princesse Marguerite, ayant du mérite *et de l'esprit, engagerait* le roi *à l'estimer.* » Mme de Motteville (dans Jacquinet). Cf. p. 319, n. 1.

3. Var. : leur refuge dans sa bonté et leur sûreté dans sa parole.

4. Hull, port du comté d'York, siège d'arsenaux importants.

5. Le lord-maire Gourne ne craignit pas de publier dans Londres (18 août 1642) la commission du roi qui ordonnait de lever la milice pour son service et en son nom. Il fut mis à la Tour par le Parlement et révoqué.

personne dans ces conférences secrètes; mais j'ai à vous faire voir de plus grands hasards. Les rebelles s'étaient saisis des arsenaux et des magasins; et malgré la défection de tant de sujets, malgré l'infâme désertion de la milice même, il était encore plus aisé au roi de lever des soldats, que de les armer. Elle abandonne, pour avoir des armes et des munitions, non seulement ses joyaux, mais encore le soin de sa vie. Elle se met en mer au mois de février, malgré l'hiver et les tempêtes; et sous prétexte de conduire en Hollande la princesse royale sa fille aînée, qui avait été mariée à Guillaume, prince d'Orange, elle va pour engager les États dans les intérêts du roi, lui gagner des officiers, lui amener des munitions. L'hiver ne l'avait pas effrayée, quand elle partit d'Angleterre; l'hiver ne l'arrête pas onze mois après, quand il faut retourner auprès du roi; mais le succès n'en[1] fut pas semblable. Je tremble au seul récit de la tempête furieuse dont sa flotte fut battue durant dix jours. Les matelots furent alarmés jusqu'à perdre l'esprit[2], et quelques-uns d'entre eux se précipitèrent dans les ondes. Elle, toujours intrépide, autant que les vagues étaient émues[3], rassurait tout le monde par sa fermeté. Elle excitait ceux qui l'accompagnaient à espérer en Dieu, qui faisait toute sa confiance; et, pour éloigner de leur esprit les funestes idées de la mort qui se présentait de tous côtés, elle disait, avec un air de sérénité qui semblait déjà ramener le calme, que les reines ne se noyaient pas. Hélas! elle est réservée à quelque chose de

1. Cf. Bossuet, *Histoire universelle*, II, 22 : « Il (Julien l'Apostat excita les Juifs à rebâtir leur temple; il leur donna des sommes immenses, et les assista de toutes les forces de l'empire. Écoutez quel *en* fut l'événement. » — « Les Gentils convertis sont affranchis (au concile de Jérusalem) des cérémonies de la loi; la sentence *en* est prononcée. » *Ibid.*, x[e] époque (dans Jacquinet). Cf. Chassang, *Gramm. française*, § 239.

2. Var. : Les matelots alarmés en perdirent l'esprit de frayeur.

3. Agitées. « Et je l'ai moins touché par ce que j'ai pu dire, ‖ Qu'un chêne n'est *ému* du souffle d'un zéphyre. » Rotrou, *Antigone*, V, 2. « Dans les airs mille cloches *émues*. » Boileau, *Sat.*, VI.

bien plus extraordinaire, et, pour s'être sauvée du naufrage[1], ses malheurs n'en seront pas moins déplorables. Elle vit périr ses vaisseaux et presque toute l'espérance d'un si grand secours. L'amiral où elle était, conduit par la main de Celui qui domine sur la profondeur de la mer[2], et qui dompte ses flots soulevés, fut repoussé aux ports de Hollande, et tous les peuples furent étonnés d'une délivrance si miraculeuse.

Ceux qui sont échappés du naufrage disent un éternel adieu à la mer et aux vaisseaux, et, comme disait un ancien auteur[3], ils n'en peuvent même supporter la vue. Cependant onze jours après, ô résolution étonnante! la reine, à peine sortie d'une tourmente si épouvantable, pressée du désir de revoir le roi et de le secourir, ose encore se commettre à la furie de l'Océan et à la rigueur de l'hiver. Elle ramasse quelques vaisseaux qu'elle charge d'officiers et de munitions, et repasse enfin en Angleterre. Mais qui ne serait étonné de la cruelle destinée de cette princesse? Après s'être sauvée des flots, une autre tempête lui fut presque fatale. Cent pièces de canon tonnèrent sur elle à son arrivée, et la maison où elle entra fut percée de leurs coups. Qu'elle eut d'assurance dans cet effroyable péril! mais qu'elle eut de clémence pour l'auteur d'un si noir attentat! On l'amena prisonnier peu de temps après; elle lui pardonna son crime, le livrant pour tout supplice à sa conscience, et à la honte d'avoir entrepris[4] sur la vie d'une princesse si bonne et si généreuse : tant elle était au-dessus de la vengeance aussi bien que de la crainte.

1. Var. : des flots.
2. *Ps.*, LXXVVIII, 10.
3. Tertullien, dont Bossuet cite le texte en note : *Naufragio liberati, exinde repudium et navi et mari dicunt* (*De Pœnit.*, n. 7).
4. « *On ne cesse d'entreprendre sur les droits sacrés de l'Eglise.* » Bossuet, *Or. fun. de Le Tellier.* « Le choix que vous m'offrez n'appartient qu'à la reine ; ‖ *J'entreprendrais sur* elle, à l'accepter de vous. » Corneille, *Rodogune*, III, 4. « Je n'*entreprendrai* point *sur* les droits de Borée. » La Fontaine, *Fables*, IX, 7.

Mais ne la verrons-nous jamais auprès du roi qui souhaite si ardemment son retour? Elle brûle du même désir, et déjà je la vois paraître dans un nouvel appareil. Elle marche comme un général à la tête d'une armée royale, pour traverser les provinces que les rebelles tenaient presque toutes. Elle assiège et prend d'assaut en passant une place considérable qui s'opposait à sa marche; elle triomphe, elle pardonne; et enfin le roi la vient recevoir dans une campagne où il avait remporté l'année précédente une victoire signalée sur le général Essex[1]. Une heure après, on apporta la nouvelle d'une grande bataille gagnée[2]. Tout semblait prospérer par sa présence : les rebelles étaient consternés; et si la reine en eût été crue, si, au lieu de diviser les armées royales et de les amuser, contre son avis, aux siéges infortunés de Hull et de Glocester[3], on eût marché droit à Londres, l'affaire était décidée et cette campagne eût fini la guerre. Mais le moment fut manqué. Le terme fatal approchait, et le ciel qui semblait suspendre, en faveur de la piété de la reine, la vengeance qu'il méditait, commença à se déclarer. « Tu sais vaincre[4], disait un brave Africain au plus rusé capitaine qui fut jamais, mais tu ne sais pas user de ta victoire; Rome, que tu tenais, t'échappe, et le destin ennemi t'a ôté tantôt le moyen, tantôt la pensée de la prendre. » Depuis ce malheureux moment, tout alla visiblement en décadence[5] et les affaires furent sans retour[6]. La reine, qui se

1. Bataille très disputée, dont chacun des deux partis réclama l'honneur (22 oct. 1642).

2. Bossuet veut parler probablement de la bataille de Deviges, gagnée par lord Wilmot (13 juillet) sur le général parlementaire Guillaume Waller, surnommé, pour ses succès jusque-là constants, Guillaume le Conquérant.

3. Hull, défendu par Fairfax, résista aux troupes royales; Glocester, assiégé par elles, fut délivré par le comte d'Essex, général du Parlement.

4. Cf. Tite-Live, XXII, 51, XXVI, 11.

5. « Le crédit de cet homme *va en décadence*, pour dire : *il se ruine*. Toutes les choses du monde *vont en décadence*, c'est-à-dire de mal en pis. » Dict. de Furetière, 1690.

6. Cf. Virgile, Enéide, XI, 425.

trouva grosse, et qui ne put par tout son crédit faire abandonner ces deux sièges qu'on vit enfin si mal réussir, tomba en langueur, et tout l'État languit avec elle. Elle fut contrainte de se séparer d'avec le roi, qui était presque assiégé dans Oxford, et ils se dirent un adieu bien triste, quoiqu'ils ne sussent pas que c'était le dernier. Elle se retira à Exeter, ville forte où elle fut elle-même bientôt assiégée. Elle y accoucha d'une princesse, et se vit douze jours après contrainte de prendre la fuite pour se réfugier en France.

Princesse, dont la destinée est si grande et si glorieuse, faut-il que vous naissiez en la puissance des ennemis de votre maison? O Eternel, veillez sur elle, anges saints, rangez à l'entour vos escadrons invisibles, et faites la garde autour du berceau d'une princesse si grande[1] et si délaissée. Elle est destinée au sage et valeureux Philippe, et doit des princes à la France dignes de lui, dignes d'elle et[2] de leurs aïeux. Dieu l'a protégée, Messieurs. Sa gouvernante, deux ans après, tire ce précieux enfant des mains des rebelles[3]; et quoique ignorant sa captivité et sentant trop sa grandeur, elle se découvre elle-même; quoique refusant tous les autres noms, elle s'obstine à dire qu'elle est la princesse, elle est enfin amenée auprès de la reine sa mère, pour faire sa consolation durant ses malheurs, en attendant qu'elle fasse la félicité d'un grand prince et la joie de toute la France. Mais j'interromps l'ordre de mon histoire. J'ai dit que la reine fut obligée à[4] se retirer de son royaume. En effet, elle partit des ports d'Angleterre à la vue[5] des vaisseaux des rebelles, qui la poursuivaient de si près qu'elle entendait presque leurs cris et leurs menaces insolentes. O voyage bien différent de celui qu'elle avait

«.. *neque habet fortuna* regressum ». Cf. p. 74.

1. *Par* sa naissance et son rang.

2. *Var.* : et dignes de leurs aïeux.

3. Voir la notice de l'*Oraison funèbre* suivante.

4. *obligée à*. Cf. p. 77, n. 6.

5. Sous les yeux de. Cf. p. 185.

fait sur la même mer, lorsque, venant prendre possession du sceptre de la Grande-Bretagne, elle voyait, pour ainsi dire, les ondes se courber sous elle, et soumettre toutes leurs vagues à la dominatrice des mers! Maintenant chassée, poursuivie par ses ennemis implacables qui avaient eu l'audace de lui faire son procès, tantôt sauvée, tantôt presque prise, changeant de fortune à chaque quart d'heure, n'ayant pour elle que Dieu et son courage inébranlable, elle n'avait ni assez de vents ni assez de voiles pour favoriser sa fuite précipitée. Mais enfin elle arrive à Brest, où, après tant de maux, il lui fut permis de respirer un peu.

Quand je considère en moi-même les périls extrêmes et continuels qu'a courus[1] cette princesse, sur la mer et sur la terre, durant l'espace de près de dix ans, et que d'ailleurs je vois que toutes les entreprises sont inutiles contre sa personne, pendant que tout réussit d'une manière surprenante contre l'État, que puis-je penser autre chose sinon que la Providence, autant[2] attachée à lui conserver la vie qu'à renverser sa puissance, a voulu qu'elle survéquît[3] à ses grandeurs, afin qu'elle pût survivre aux attachements de la terre et aux sentiments d'orgueil qui corrompent d'autant plus les âmes qu'elles sont plus grandes et plus élevées? Ce fut un conseil[4] à peu près semblable qui abaissa autrefois David sous la main du rebelle Absalon. « Le voyez-vous, ce grand roi, dit le saint et éloquent prêtre de Marseille[5], le voyez-vous

1. Variante de l'édition originale : couru.

2. Cf. p. 307, n. 5.

3. Vaugelas, en 1647, admettait les deux formes « je vesquis » et « je vescus », mais en 1687 Th. Corneille constate que l'usage était changé. « Je n'entends plus dire *vesquit* ni *survesquit*, et ceux qui ont quelque droit de décider sur ces sortes de matières assurent que le prétérit de *vivre* se conjugue aujourd'hui entièrement de cette sorte : Je vescus, etc.... » (Edit. Chassang, I, 196-197.)

4. *Conseil*. Cf. p. 302, n. 2.

5. Salvien, originaire de Germanie, prêtre de Marseille, mort vers la fin du ve siècle, a laissé un traité intéressant : *De gubernatione Dei*, « De la Providence, » que Bossuet médita souvent. *Dejectus usque in suorum*, quod grave est, *contumeliam*, *vel*, quod gravius,

seul, abandonné, tellement déchu dans l'esprit des siens qu'il devient un objet de mépris aux uns, et, ce qui est plus insupportable à[1] un grand courage, un objet de pitié aux[2] autres; ne sachant, poursuit Salvien, de laquelle de ces deux choses il avait le plus à se plaindre, ou de ce que Siba[3] le nourrissait, ou de ce que Séméi avait l'insolence de le maudire? » Voilà, Messieurs, une image, mais imparfaite, de la reine d'Angleterre, quand, après de si étranges humiliations, elle fut encore contrainte de paraître au monde, et d'étaler, pour ainsi dire, à la France même et au Louvre où elle était née avec tant de gloire, toute l'étendue de sa misère. Alors elle put bien dire avec le prophète Isaïe[4] : « Le Seigneur des armées a fait ces choses pour anéantir tout le faste des grandeurs humaines, et tourner en ignominie ce que l'univers a de plus auguste. » Ce n'est pas que la France ait manqué à la fille de Henri le Grand; Anne la magnanime, la pieuse, que nous ne nommerons jamais sans regret[5], la reçut d'une manière convenable à la majesté des deux reines. Mais les affaires du roi ne permettant pas que cette sage régente pût proportionner le remède au mal, jugez de l'état de ces deux princesses. Henriette, d'un si grand cœur, est contrainte de demander du secours; Anne, d'un si grand cœur, ne peut en donner assez. Si l'on eût pu avancer ces belles années dont nous admirons maintenant le cours glorieux, Louis, qui entend de si loin les

misericordiam; ut vel Siba eum pasceret, vel ei maledicere Semei publice non timeret (*De Gubern. Dei*, II, 5).

1. Cf. p. 321.
2. Cf. p. 332.
3. *Siba*, esclave de Saül. — Séméi, parent de Saül. Voir *Reg.*, II et III.
4. *Dominus exercituum cogitavit hoc, ut detraheret superbiam omnis gloriae, et ad ignominiam deduceret universos inclytos terrae* (XXIII, 9).
5. Saint Vincent de Paul et le maréchal de Schomberg avaient recommandé Bossuet à Anne d'Autriche. Cette princesse voulut l'entendre, et assista fréquemment à ses prédications. Anne avait même annoncé l'intention de nommer Bossuet à un évêché de Bretagne, quand la mort la surprit, en 1666. Bossuet prononça son oraison funèbre dans l'église des Carmélites de la rue du Bouloy, le 20 janvier 1667. Ce discours est perdu.

gémissements des chrétiens affligés[1], qui, assuré de sa gloire, dont la sagesse de ses conseils et la droiture de ses intentions lui répondent toujours, malgré l'incertitude des événements, entreprend[2] lui seul la cause commune, et porte ses armes redoutées à travers des espaces immenses de mer et de terre, aurait-il refusé son bras à ses voisins, à ses alliés, à son propre sang, aux droits sacrés de la royauté qu'il sait si bien maintenir[3]? Avec quelle puissance l'Angleterre l'aurait-elle vu invincible défenseur ou vengeur présent[4] de la majesté[5] violée? Mais Dieu n'avait laissé aucune ressource au roi d'Angleterre; tout lui manque, tout lui est contraire. Les Écossais, à qui il se donne, le livrent aux Parlementaires anglais[6], et les gardes fidèles de nos rois[7] trahissent le leur. Pendant que le Parlement d'Angleterre songe à congédier l'armée, cette armée toute indépendante réforme elle-même à sa mode le Parlement, qui eût gardé quelque mesure, et se rend maîtresse de tout. Ainsi le roi est mené de captivité

1. Louis XIV venait d'envoyer, au secours de Candie, que les Vénitiens défendaient depuis vingt-trois ans contre les Turcs, une armée de 6000 hommes sous les ordres du duc de Beaufort. Quoique en bons termes d'ordinaire avec la Porte, il s'était décidé à cette démarche parce qu'il était alors mécontent de l'accueil fait par le gouvernement ottoman à son ambassadeur. L'expédition fut, du reste, malheureuse. Beaufort et une centaine d'officiers français périrent dans une sortie, et Candie capitula.

2. *Entreprend* : prend en mains. Les dictionnaires et les auteurs du temps ne donnent pas cet emploi.

3. Voir la notice, p. 68.

4. « On appelle poison *présent* un poison qui fait son effet sur-le-champ. On le dit aussi des remèdes qui opèrent sur-le-champ. » Dict. de l'Académie, 1694. Cf. *Serm. sur la Conception de la Vierge*, 1[re] p. « Il n'est point de poison plus *présent* ni de peste plus pénétrante. » On dit de même en latin : *Multis sæpe in difficillimis rebus auxilium ejus* præsens *oblatum est.* » Cicéron, *Verr.*, IV.

5. Cf. p. 74, n. 5.

6. Après plusieurs défaites, Charles I[er] s'étant remis aux mains des Écossais (mai 1646), ceux-ci, huit mois après, le livrèrent au Parlement, pour la somme de 400000 livres.

7. Depuis 1425, jusqu'au XVI[e] siècle, les rois de France, dont l'Écosse était l'alliée, eurent une garde écossaise attachée à leurs personnes. Quand elle fut remplacée par les Suisses, la première compagnie des gardes du corps conserva le titre de *Compagnie écossaise*.

en captivité, et la reine remue en vain la France, la Hollande, la Pologne même et les puissances du nord les plus éloignées. Elle ranime les Écossais qui arment trente mille hommes; elle fait avec le duc de Lorraine une entreprise pour la délivrance du roi son seigneur, dont le succès paraît infaillible, tant le concert[1] en est juste. Elle retire[2] ses chers enfants[3], l'unique espérance de sa maison, et confesse à cette fois[4] que, parmi[5] les plus mortelles douleurs, on est encore capable de joie. Elle console le roi qui lui écrit, de sa prison même, qu'elle seule soutient son esprit, et qu'il ne faut craindre de lui aucune bassesse, parce que sans cesse il se souvient qu'il est à elle. O mère, ô femme, ô reine admirable et digne d'une meilleure fortune, si les fortunes de la terre étaient quelque chose! Enfin il faut céder à votre sort. Vous avez assez soutenu l'État, qui est attaqué par une force invincible et divine; il ne reste plus désormais sinon que vous teniez ferme parmi ses ruines.

Comme une colonne, dont la masse solide paraît le plus ferme appui[6] d'un temple ruineux[7], lorsque ce grand édifice qu'elle soutenait fond sur elle sans l'abattre : ainsi

1. Fréquent dans Bossuet au sens de : *accord* prémédité de diverses mesures. Cf. p. 55, n. 7.

2. C'est le même sens que plus haut, p. 72, n. 8 : *retrahit ad se*.

3. Charles, prince de Galles, était arrivé en France presque en même temps que sa mère. En 1646, la comtesse Morton avait ramené Henriette-Anne. Cf. p. 127. Enfin, le 22 avril 1648, Jacques, prisonnier à Saint-James, s'enfuit sous des habits de femme, gagna les côtes de Hollande et rejoignit la reine. Cependant deux des enfants de Henriette restaient encore en Angleterre, et reçurent les derniers adieux de Charles Ier : Henri, duc de Glocester, et la princesse Elisabeth. En 1650, *le conseil proposa* d'envoyer l'un à son frère en Ecosse, et l'autre à sa sœur en Hollande, leur allouant à chacun mille livres par an, tant que leur conduite serait inoffensive. Mais Elisabeth mourut le 8 septembre de la même année, et Lovel, gouverneur de Henri, obtint pour ce jeune prince la permission de rejoindre la princesse d'Orange en Hollande. (Note de l'édit. Aubert.)

4. « La frayeur les emporte, et, sourds *à cette fois*,|| Ils ne connaissent plus ni le frein ni la voix. » Racine, *Phèdre*, V, 6. Cf. *A ce coup*, p. 335, n. 3.

5. Cf. p. 298, n. 2.

6. Var. : comme une colonne, ouvrage d'une antique architecture, qui paraît le plus ferme appui....

7. *Ruineux*. Cf. p. 244, n. 1.

la reine se montre le ferme soutien de l'État, lorsque après en avoir longtemps porté le faix, elle n'est pas même courbée sous sa chute.

Qui cependant pourrait exprimer ses justes douleurs? qui pourrait raconter ses plaintes? Non, Messieurs. Jérémie lui-même, qui seul semble être capable d'égaler[1] les lamentations aux calamités, ne suffirait pas à de tels regrets. Elle s'écrie avec ce prophète : « Voyez, Seigneur, mon affliction : mon ennemi s'est fortifié, et mes enfants sont perdus. Le cruel a mis sa main sacrilège sur ce qui m'était le plus cher. La royauté a été profanée, et les princes sont foulés aux pieds[2]. Laissez-moi, je pleurerai amèrement; n'entreprenez pas de me consoler[3]. L'épée a frappé au dehors; mais je sens en moi-même une mort semblable[4]. »

Mais après que nous avons écouté ses plaintes, saintes filles, ses chères amies (car elle voulait bien vous nommer ainsi), vous qui l'avez vue souvent gémir devant les autels de son unique protecteur, et dans le sein desquelles elle a versé les secrètes consolations qu'elle en recevait, mettez fin à ce discours, en nous racontant les sentiments chrétiens dont vous avez été les témoins fidèles. Combien de fois a-t-elle en ce lieu remercié Dieu humblement de deux grandes grâces : l'une, de l'avoir fait[5] chrétienne;

1. *Egaler*, cf. p. 6, n. 1.

2. *Facti sunt filii mei perditi, quoniam invaluit inimicus* (Lament., I, 16). — *Manum suam misit hostis ad omnia desiderabilia ejus* (Ibid., 10). — *Polluit regnum et principes ejus* (Ibid., II, 2).

3. *Recedite a me, amare flebo; nolite incumbere ut consolemini me* (Isaïe, XXII, 4).

4. *Foris interficit gladius, et domi mors similis est* (Lam., I, 20).

5. Cf. *Panégyrique de saint Joseph*, 1[er] p. : « Gardons-nous de prostituer à l'impureté cette chair que le baptême a *fait* vierge » (dans Jacquinet). « En toute la grammaire française », dit Vaugelas en 1647, « il n'y a rien de plus important ni de plus ignoré » (que l'usage du participe passé). « Quand le nom va devant le prétérit, comme quand je dis *les lettres que j'ai reçues*, alors il faut dire *que j'ai reçues* et non pas *que j'ai reçu*, à peine de (sous peine de) faire un solécisme. » C'était là ce qu'on appelait la *règle Marot*, parce que Marot l'a énoncée : « Enfans, oyez une leçon :‖Notre langue a cette façon‖Que le terme qui va devant‖Volontiers régit le suivant...‖Il faut dire en termes parfaits :‖

l'autre, Messieurs, qu'attendez-vous ? peut-être d'avoir rétabli les affaires du roi son fils ? Non : c'est de l'avoir fait reine malheureuse. Ah ! je commence à regretter les bornes étroites du lieu où je parle. Il faut éclater[1], percer cette enceinte, et faire retentir bien loin une parole qui ne peut être assez entendue. Que ses douleurs l'ont rendue savante dans la science de l'Évangile, et qu'elle a bien connu la religion et la vertu[2] de la croix, quand elle a uni le christianisme avec les malheurs ! Les grandes prospérités nous aveuglent, nous transportent[3], nous égarent, nous font oublier Dieu, nous-mêmes, et les sentiments de la foi. De là naissent des monstres de crimes[4], des raffinements de plaisir, des délicatesses d'orgueil[5] qui ne

Dieu en ce monde *nous a faits.*|| Faut dire en paroles [illegible] || Dieu en ce monde *les a faites.* » Mais cette règle était loin d'être toujours observée, Vaugelas en convient. D'ailleurs les exceptions qu'admettent à cette règle Vaugelas lui-même en 1647, Ménage en 1672, Patru en 1681, Th. Corneille en 1687, l'Académie française en 1704, prouvent sur ce point l'incertitude de la théorie grammaticale durant tout le XVIIe siècle. C'est ainsi que Vaugelas voulait que l'on écrivît d'une part : « Nous nous sommes *rendus* maîtres ; nous nous sommes *rendus* puissants ; » et d'autre part : « Les habitants nous ont *rendu* maîtres de la ville ; le commerce l'a *rendu* puissante (parlant d'une ville). » Tout en avouant du reste que « ces exemples étaient contestés ». « Mais, ajoute-t-il, la plus commune et la plus saine opinion est pour eux. » Bossuet, on le voit, ne se laissait pas rebuter par toutes ces subtilités grammaticales. Cf. Brachet et Dussouchet, *Gramm. française, cours supérieur*, p. 387. — *Chassang, Gramm. franç.*, § 348.

1. *Éclater*, employé d'une façon absolue. « *Puisqu'on la pousse jusqu'à Rome, il faut éclater* malgré nous. » Bossuet, *Lettres sur le Quiétisme* (dans Littré). « Le roi n'*éclata* point. Les cris sont indécents || A la majesté souveraine. » La Fontaine, *Fables*, XII, 12.

2. « La *vertu* de la croix ne cesse d'attirer tout à elle. » Fénelon, Sermon sur la *Vocation des Gentils*. Cf. Bossuet, *Histoire universelle*, II, 10. « Les anciens sacrifices devaient perdre leur *vertu* (à la venue du Messie). » « Cet homme ne chasse les démons que par la *vertu* de Belzébuth, prince des démons. » Saci, *Bible, Évangile de St Math.*, XII, 24 (dans Littré).

3. Nous mettent hors de nous-mêmes. « Parbleu ! si grande joie à l'heure me *transporte* ! » Molière, *Sganarelle*, I, 8. « Est-ce que de Baal le zèle vous *transporte* ? » Racine, *Athalie*, III, 3.

4. Des crimes monstrueux, c.-à-d., suivant la définition de l'Académie, « contraires à l'ordre de la nature ». Dict. de l'Académie, 1694. « De là naissent des vices inconnus, des *monstres* d'avarice, des raffinements de volupté. » Bossuet, Sermon sur l'*Impénitence finale*, 1er point.

5. Avertissements indirects à

donnent que trop de fondement à ces terribles malédictions, que Jésus-Christ a prononcées dans son Évangile : « Malheur à vous qui riez ! Malheur à vous qui êtes pleins et contents du monde[1]. » Au contraire, comme le christianisme a pris sa naissance de la croix, ce sont aussi les malheurs qui le fortifient. Là on expie ses péchés ; là on épure ses intentions ; là on transporte ses désirs de la terre au ciel ; là on perd tout le goût du monde, et on cesse de s'appuyer sur soi-même et sur sa prudence. Il ne faut pas se flatter ; les plus expérimentés dans les affaires font des fautes capitales. Mais que nous nous pardonnons aisément nos fautes, quand la fortune nous les pardonne ! et que nous nous croyons bientôt les plus éclairés et les plus habiles, quand nous sommes les plus élevés et les plus heureux ! Les mauvais succès sont les seuls maîtres qui peuvent nous reprendre utilement, et nous arracher cet aveu d'avoir failli, qui coûte tant à notre orgueil. Alors, quand les malheurs nous ouvrent les yeux, nous repassons avec amertume sur tous nos faux pas : nous nous trouvons également accablés de ce que nous avons fait et de ce que nous avons manqué de faire ; et nous ne savons plus par où[2] excuser cette prudence présomptueuse qui se croyait infaillible. Nous voyons que Dieu seul est sage ; et en déplorant vainement les fautes qui ont ruiné nos affaires, une meilleure réflexion nous apprend à déplorer celles qui ont perdu notre éternité, avec cette singulière[3] consolation, qu'on les répare quand on les pleure.

Dieu a tenu douze ans sans relâche, sans aucune consolation de la part des hommes, notre malheureuse reine (donnons-lui hautement ce titre, dont elle a fait un sujet d'actions de grâces), lui faisant étudier sous sa main ces

Louis XIV. Cf. *Sermons choisis de Bossuet*, éd. cl. Hachette, p. 232-237, 282-284.

1. *Væ... qui saturati estis !... Væ vobis, qui ridetis... !* (Luc, VI, 25).

2. *Par où*. Cf. p. 301, n. 2, et p. 371, n. 4.

3. *Singulière*. Cf. p. 85, n. 3.

dures, mais solides[1] leçons. Enfin, fléchi par ses vœux et par son humble patience, il a rétabli la maison royale. Charles II est reconnu, et l'injure des rois a été vengée. Ceux que les armes n'avaient pu vaincre, ni les conseils ramener, sont revenus tout à coup d'eux-mêmes : déçus par leur liberté, ils en ont à la fin détesté l'excès, honteux d'avoir eu tant de pouvoir[2], et leurs propres succès leur faisant horreur[3]. Nous savons que ce prince magnanime eût pu hâter ses affaires en se servant de la main de ceux qui s'offraient à détruire la tyrannie par un seul coup[4]. Sa grande âme a dédaigné ces moyens trop bas. Il a cru qu'en quelque état que fussent les rois, il était de leur majesté de n'agir que par les lois ou par les armes. Ces lois qu'il a protégées l'ont rétabli presque toutes seules : il règne paisible et glorieux sur le trône de ses ancêtres, et fait régner avec lui la justice, la sagesse et la clémence[5].

1. Mot très familier aux écrivains du XVII[e] siècle pour signifier « plein de choses, de substance ; qui n'est pas en apparence ». « Le peuple ne peut souffrir le Sauveur du monde, qui l'appelle à des pratiques *solides*, mais difficiles. » Bossuet, *Histoire universelle*, II, 19.

2. Var. : Honteux d'avoir tant pu.

3. Tournure analogue à l'ablatif absolu des Latins. Cf. p. 4, n. 2.

4. Des conspirations royalistes menaçaient sans cesse la vie de Cromwell ; la légèreté des conspirateurs et leur imprudente confiance firent échouer tous ces complots, dont quelques-uns coûtèrent la vie à leurs auteurs. Vowell et Gérard périrent sur l'échafaud (10 juillet 1654), livrés par Henshaw et Fox, leurs complices. Trois ans plus tard, Syndercomb imagina une machine infernale qui devait incendier le palais et favoriser l'assassinat du Protecteur ; trahi par Took et Cécil, il fut arrêté, condamné à mort et *assassiné dans* sa prison. Sexby, qui avait poussé la main de Syndercomb, tenta un dernier effort ; il fit imprimer à la Haye une brochure avec ce titre : « Tuer n'est pas assassiner ». Ce libelle, où Cromwell était désigné comme un tyran au poignard de ses ennemis, fit sur l'esprit public une profonde impression. Mais à peine Sexby débarquait-il en Angleterre, que le Protecteur prévenu le faisait arrêter et mettre à la Tour, où il mourut. La correspondance de Clarendon semble prouver que Charles ne resta pas étranger à toutes ces tentatives : les veuves et les enfants de ces misérables reçurent des pensions sur sa cassette.

5. Charles ne fut ni juste, ni sage, ni clément. Né avec de bons instincts, sa paresse, la mobilité de son esprit et ses goûts voluptueux l'entraînèrent dans tous les excès d'un mauvais prince. Déjà même, en 1669, l'exemple de Clarendon abandonné et banni avait prouvé l'injustice du roi envers ses plus fidèles serviteurs ; la fortune scandaleuse de quelques

Il est inutile de vous dire combien la reine fut consolée par ce merveilleux événement ; mais elle avait appris par ses malheurs à ne changer pas dans un si grand changement de son état. Le monde une fois banni n'eut plus de retour dans son cœur. Elle vit avec étonnement que Dieu, qui avait rendu inutiles tant d'entreprises et tant d'efforts, parce qu'il attendait l'heure qu'il avait marquée, quand elle fut arrivée, alla prendre comme par la main le roi son fils, pour le conduire à son trône[1]. Elle se

seigneurs débauchés faisait peu d'honneur à sa sagesse, et sa clémence, dans le châtiment des meurtriers de son père, n'avait pas su respecter même des tombeaux. Un an plus tard, Charles laissait discuter la validité de son mariage, vendait à Louis XIV l'honneur de l'Angleterre, et s'engageait sans retour dans cette voie d'hypocrisie, d'intolérance et de faiblesse qui l'a déshonoré aux yeux de l'histoire.

1. Balzac avait développé la même idée avec une élévation de pensée et une majesté de langage que Bossuet n'a pas surpassées : « C'est le moyen de faire injustice que de juger toujours du mérite des conseils par la bonne fortune des événements. Croyez-moi, et ne vous laissez pas éblouir à l'éclat des choses qui réussissent. Ce que les Grecs, ce que les Romains, ce que nous avons appelé une prudence admirable, c'était une heureuse témérité. Il y a eu des hommes dont la vie a été pleine de miracles, quoiqu'ils ne fussent pas saints, et qu'ils n'eussent point dessein de l'être : le ciel bénissait toutes leurs fautes, le ciel couronnait toutes leurs folies.

« Il devait périr, cet homme fatal (nous le considérâmes il y a quelques jours dans l'histoire de l'empire d'Orient), il devait périr dès le premier jour de sa conduite, par une telle ou telle entreprise ; mais Dieu se voulait servir de lui pour punir le genre humain, et pour tourmenter le monde : la justice de Dieu se voulait venger, et avait choisi cet homme pour être le ministre de ses vengeances. Il fallait donc qu'il fît, quelque malade, quelque moribond qu'il fût, ce que Dieu avait résolu qu'il ferait avant sa mort. La raison concluait qu'il tombât d'abord par les maximes qu'il a tenues ; mais il est demeuré longtemps debout par une raison plus haute qui l'a soutenu : il a été affermi dans son pouvoir par une force étrangère, et qui n'était pas de lui ; une force qui appuie la faiblesse, qui anime la lâcheté, qui arrête les chutes de ceux qui se précipitent, qui n'a que faire des bonnes maximes pour produire les bons succès. Cet homme a duré pour travailler au dessein de la Providence ; il pensait exercer ses passions et il exécutait les arrêts du ciel. Avant que de se perdre, il a eu loisir de perdre les peuples et les États, de mettre le feu aux quatre coins de la terre, de gâter le présent et l'avenir par les maux qu'il a faits et par les exemples qu'il a laissés.... Un peu d'esprit et beaucoup d'autorité, c'est ce qui a presque toujours gouverné le monde, quelquefois avec succès, quelquefois non, selon l'humeur du siècle, plus ou moins porté à endurer, selon la disposition des esprits plus farouches ou plus apprivoisés. Mais il faut toujours en venir là : il est très vrai qu'il y a quelque chose de divin ; disons davantage, il n'y a rien que

soumit plus que jamais à cette main souveraine, qui tient du plus haut des cieux les rênes de tous les empires; et dédaignant les trônes qui peuvent être usurpés, elle attacha son affection au royaume où l'on ne craint point d'avoir des égaux[1] et où l'on voit sans jalousie ses concurrents. Touchée de ces sentiments, elle aima cette humble maison plus que ses palais. Elle ne se servit plus de son pouvoir que pour protéger la foi catholique, pour multiplier ses aumônes, et pour soulager plus abondamment les familles réfugiées de ses trois royaumes, et tous ceux qui avaient été ruinés pour la cause de la religion, ou pour le service du roi.

Rappelez en votre mémoire avec quelle circonspection elle ménageait le prochain, et combien elle avait d'aversion pour les discours empoisonnés de la médisance. Elle savait de quel poids[2] est, non seulement la moindre parole, mais le silence même des princes; et combien la médisance se donne d'empire, quand elle a osé seulement paraître en leur auguste présence. Ceux qui la voyaient attentive à peser toutes ses paroles, jugeaient bien qu'elle

de divin dans les maladies qui travaillent les États. Ces dispositions de ces humeurs, dont nous venons de parler, cette fièvre chaude de rébellion, cette léthargie de servitude viennent de plus haut qu'on ne s'imagine. *Dieu est le poète et les hommes ne sont que les acteurs :* ces grandes pièces qui se jouent sur la terre ont été composées dans le ciel, et c'est souvent un faquin qui en doit être l'Atrée ou l'Agamemnon. Quand la Providence a quelque dessein, il ne lui importe guère de quels instruments et de quels moyens elle se serve. Entre ses mains tout est foudre, tout est tempête, tout est déluge, tout est Alexandre ou César : elle peut faire par un enfant, par un nain, par un eunuque, ce qu'elle a fait par les géants et par les héros, par les hommes extraordinaires. « Dieu dit lui-même de ces gens-là qu'il les envoie en sa colère et qu'ils sont les verges de sa fureur. Mais ne prenez pas ici l'un pour l'autre. Les verges ne piquent ni ne mordent d'elles-mêmes, ne frappent ni ne blessent toutes seules. C'est l'envoi, c'est la colère, c'est la fureur, qui rendent les verges terribles et redoutables. Cette main invisible, ce bras qui ne paraît pas, donnent des coups que le monde sent. Il y a bien je ne sais quelle hardiesse qui menace de la part de l'homme ; mais la force qui accable est toute de Dieu. » (Balzac, *Socrate chrétien*, disc. VIII.)

1. *Plus amant illud regnum in quo non timent habere consortes* (saint Augustin, *De civitate Dei*, l. V, c. XXIV).

2. *Poids*, au sens d'*autorité*, *influence*, cf. p. 105, n. 1.

était sans cesse sous la vue de Dieu, et que, fidèle imitatrice de l'institut de Sainte-Marie, jamais elle ne perdait la sainte présence de la majesté divine. Aussi rappelait-elle souvent ce précieux souvenir par l'oraison, et par la lecture du livre de l'Imitation de Jésus, où elle apprenait à se conformer au véritable modèle des chrétiens. Elle veillait sans relâche sur sa conscience. Après tant de maux et tant de traverses, elle ne connut plus d'autres ennemis que ses péchés. Aucun ne lui sembla léger : elle en faisait un rigoureux examen; et soigneuse[1] de les expier par la pénitence et par les aumônes, elle était si bien préparée, que la mort n'a pu la surprendre, encore qu'elle[2] soit venue sous l'apparence du sommeil. Elle est morte, cette grande reine; et par sa mort elle a laissé un regret éternel, non seulement à Monsieur et à Madame, qui, fidèles à tous leurs devoirs, ont eu pour elle des respects si soumis, si sincères, si persévérants, mais encore à tous ceux qui ont eu l'honneur de la servir ou de la connaître. Ne plaignons plus ses disgrâces, qui font maintenant sa félicité. Si elle avait été plus fortunée, son histoire serait plus pompeuse, mais ses œuvres seraient moins pleines; et avec des titres superbes, elle aurait peut-être paru vide devant Dieu. Maintenant qu'elle a préféré la croix au trône, et qu'elle a mis ses malheurs au nombre des plus grandes grâces, elle recevra les consolations qui sont promises à ceux qui pleurent. Puisse donc ce Dieu de miséricorde accepter ses afflictions en sacrifice agréable! Puisse-t-il la placer au sein d'Abraham[3], et, content de ses maux, épargner désormais à sa famille et au monde de si terribles leçons!

1. Cf. Bossuet, *Or. fun. de Henriette d'Angleterre* : « Madame, *soigneuse* de se former sur le vrai. » « Vous êtes si *soigneuses* d'orner vos corps, vous avez pour cela tant d'artifices. » Bourdaloue, *Mystères, Très saint Sacrement* (dans Littré). « Cette cour... || A ses maîtres toujours trop *soigneuse de* plaire. » Racine, *Bérénice*, II, 2.

2. *Encore que*. Cf. p. 303, n. 6.

3. *Matth.*, V, 5.

ORAISON FUNÈBRE

DE

HENRIETTE-ANNE D'ANGLETERRE

DUCHESSE D'ORLÉANS

PRONONCÉE A SAINT-DENIS, LE 21 AOUT 1670

NOTICE

Dernière fille de Charles Ier Stuart et d'Henriette Marie de France, Henriette-Anne d'Angleterre naquit le 16 juin 1644, en pleine guerre civile, à Exeter, l'une des dernières villes restées fidèles à la cause royale. Quinze jours plus tard, la reine sa mère, poursuivie par l'armée du Parlement, était obligée de partir pour la France, laissant l'enfant aux soins de la comtesse de Morton. Bientôt après, Exeter capitulait et la petite princesse tombait entre les mains des Parlementaires. Elle y resta deux ans, dans une demi-captivité qui allait s'aggraver lorsque sa gouvernante s'enfuit en l'emportant. Henriette était déguisée en petit garçon de la campagne, et l'on raconte qu'elle rendait plus difficile encore cette évasion audacieuse par son obstination à répéter qu'elle n'était pas un paysan, qu'elle était « la princesse ». Au mois de juillet 1646, elle arriva auprès de sa mère à Paris.

Son enfance dut se passer d'une manière assez austère et plutôt triste. Son éducation fut dirigée par la reine d'Angleterre dépossédée avec plus d'application que la reine d'Angleterre, sur le trône, n'en aurait pu mettre à cette tâche, mais avec beaucoup plus de simplicité aussi. « Le malheur de ses affaires la faisant vivre plutôt en personne privée qu'en sou

veraine », comme l'observe Mme de la Fayette, la veuve de Charles I[er] appuyait sans doute, dans cette formation d'une princesse dont l'avenir pouvait être obscur et difficile, sur une humilité opportune. Passant, on l'a vu, une grande partie de son temps dans le couvent des Visitandines de Chaillot, elle les faisait souvent servir au réfectoire par la petite-fille de Henri IV.

Henriette ne fit du reste que gagner à cette discipline sévère. Elle y acquit, comme dit encore, noblement, Mme de la Fayette, « toutes les lumières, toute la civilité, toute l'humanité des conditions ordinaires ». En d'autres termes, elle fut aussi bien élevée — quoique princesse — qu'une bourgeoise; et elle ne contracta pas dès l'enfance cet orgueil altier et ce mépris du reste du monde qui faisait, au XVII[e] siècle, le fond de l'âme des grands (voyez La Bruyère) et qui était si révoltant et si ridicule à la fois quand nul mérite personnel n'excusait tant de morgue. « Aussitôt qu'elle commença à sortir de l'enfance, on lui trouva un agrément extraordinaire. La reine mère (Anne d'Autriche) témoigna beaucoup d'inclination pour elle », et ce fut sur ses instances qu'à peine âgée de dix ans la princesse d'Angleterre parut à la cour. Les gazettes du temps nous signalent sa présence aux fêtes du mariage du prince de Conti (février 1654), puis au ballet royal des *Noces de Thétis et de Pélée* (avril de la même année), où elle figura, couronnée de lis et de roses, dans le rôle d'une des neuf muses qui escortaient Apollon figuré par le jeune roi. Enfin, aux fêtes de 1656, le journaliste-rimeur Jean Loret déclare que

> La jeune infante d'Angleterre
> Qui semblait un ange sur terre,
> Que menait le roi très chrétien,
> Dansa si parfaitement bien
> Que de toute la compagnie
> Elle fut mille fois bénie.

La reine mère aurait alors souhaité que Louis la choisit pour femme, mais le jeune souverain, très épris alors d'Hortense Mancini, n'avait pas d'yeux pour les « petites filles » : c'est ce qu'il déclarait lui-même à Anne d'Autriche, un jour qu'elle le grondait d'avoir, dans un bal, au mépris de l'étiquette, invité à danser la nièce de Mazarin avant sa cousine d'Angleterre. Bientôt, du reste, la paix avec l'Espagne eut pour conséquence *l'union* du roi avec une infante.

Au même moment, le rétablissement du prince de Galles sur le trône d'Angleterre changeait la situation de sa sœur. Henriette devenait un « parti » enviable au point de vue politique, et elle était désormais plus que digne d'obtenir le second rang en France dès lors que le premier lui avait échappé. Anne d'Autriche, dès la fin de l'année 1660, se hâta de la destiner, d'accord avec Henriette-Marie, à « Monsieur », frère du roi, Philippe, duc d'Orléans.

« Il n'y avait » alors « rien à la cour qu'on pût lui comparer », nous assure Mme de la Fayette, sa confidente et son historien. Non pas que sa beauté fût « des plus parfaites ». Les mémoires de ce temps[1], où le « portrait » était à la mode, nous en disent le fort et le faible. Sans doute, ses yeux étaient « bleus, brillants », « vifs sans être rudes », « intelligents et doux »; son nez, « parfait », selon l'évêque de Valence, « pas laid », selon Mme de Motteville; sa bouche, « vermeille » et ornée de dents « merveilleuses » qui « avaient toute la blancheur et la finesse qu'on leur pouvait souhaiter »; son teint, « fort délicat et fort blanc, mêlé d'un incarnat naturel, comparable à la rose et au jasmin »; ses cheveux « fort déliés », et d'un « châtain clair », ses bras et ses mains « fort bien faits »; — mais, d'autre part, une maigreur, dont le roi plaisantait alors avec assez de trivialité[2], « menaçait sa beauté d'une prompte fin »; le visage était trop long, la taille « gâtée », et le marquis de la Fare et Mlle de Montpensier vont jusqu'à dire qu'Henriette était « un peu bossue[3] ». En somme, ce qui faisait le meilleur de son attrait, c'était la grâce indéfinissable qui se dégageait de tout son être, physique et moral. Là-dessus il n'y a, parmi les contemporains, qu'une voix. « On eût dit qu'aussi bien que son âme son esprit animait tout son corps. Elle en avait jusqu'aux pieds et dansait mieux que femme du

1. Portrait de « la princesse Cléopâtre » par Mme de Brégy, dans les *manuscrits Conrart*, cité par le comte de Baillon, *Henriette d'Angleterre*, p. 25; Mme de la Fayette, *ouvr. cité*; Mme de Motteville, *Mémoires*, t. IV, p. 256 sqq.; Daniel de Cosnac, *Mémoires*, t. I, p. 420-421; le comte de Chesterfield, dans Baillon, *ouvr. cité*, p. 295.

2. Il se moquait de l'empressement qu'avait son frère d'épouser les *os du cimetière des Innocents*.

3. Mlle de Montpensier, *Mém.*, coll. Petitot, t. XLIII, p. 157; La Fare, *Mém.*, éd. Michaud, p. 268. — Cf. Gui Patin (*Lettres*, III, p. 2; 26 sept. 1664) : « Elle est fluette, délicate, et du nombre de ceux qu'Hippocrate dit avoir du penchant

monde[1]. » « Elle danse d'une grâce incomparable, elle chante comme un ange et le clavecin n'est jamais mieux touché que par ses belles mains[2]. » « Elle avait bonne grâce en sa taille; elle s'habillait et se coiffait d'un air qui convenait à toute sa personne; toute sa personne, quoiqu'elle ne fût pas bien faite, était néanmoins, par ses manières et ses agréments, tout à fait aimable. » « C'était principalement ce que la princesse d'Angleterre possédait au souverain degré, ce qu'on appelle *grâces*, et les charmes étaient répandus en toute sa personne, dans ses actions et dans son esprit. Jamais princesse n'a été si également capable de se faire aimer des hommes et adorer des femmes[3]. » C'était, dit l'Anglais Chesterfield, une « créature céleste ».

Un voyage en Angleterre, qu'elle fit aussitôt que son mariage avec Philippe d'Orléans eut été convenu entre les deux reines mères, lui donna la première occasion d'éprouver *son pouvoir*, comme parlaient les poètes du temps. « Elle ne pouvait suffire aux fêtes et aux hommages de toute sorte qui lui étaient offerts[4] »; les Chambres anglaises lui votaient, sans rechigner, une dot de 560 000 livres, et un présent de 10 000 jacobus[5]; et en même temps arrivaient à Londres des envoyés du duc de Savoie et de l'empereur Léopold, chargés — si le mariage français n'était pas irrévocable — de demander à Charles II la main de sa sœur[6]. Enfin le duc de Buckingham, « alors fortement attaché à la sœur d'Henriette », ne put tenir contre celle-ci. « Ce duc en devint si passionnément amoureux qu'on peut dire qu'il en perdit la raison. » Quand la fiancée de Philippe d'Orléans quitta Londres avec sa mère, le galant seigneur l'accompagna, comme tout le reste de la cour, jusqu'au navire, « mais, au lieu de s'en retourner de même, il ne put se résoudre à abandonner la princesse d'Angleterre; il demanda au roi permission de passer en France, de sorte que, sans équipage et sans toutes les choses nécessaires pour un pareil voyage, il s'embarqua à Portsmouth avec la reine[7] ».

pour la phtisie. Les Anglais sont sujets à cette maladie de consomption.... »

1. Daniel de Cosnac, p. 421.
2. Mme de Brégy (voir plus haut).
3. Mme de Motteville.
4. *Mme de la Fayette.*
5. Le comte de Baillon, p. 293.
6. Le comte de Baillon, p. 40.
7. Mme de la Fayette. — Une fois en France, « il eut des jalousies si extravagantes des soins que l'amiral d'Angleterre prenait de la princesse, que la reine, craignant qu'il

De retour en France, et devenue duchesse d'Orléans par son mariage avec Monsieur (1er avril 1661), Henriette se vit bientôt l'idole d'une cour à laquelle on ne peut refuser, malgré des engouements inexplicables, d'avoir eu le discernement du vrai mérite. Madame n'avait été jusqu'alors connue et goûtée que de son entourage immédiat. « Comme la reine sa mère la tenait fort près de sa personne, on ne la voyait jamais que chez elle où elle ne parlait quasi point. » « Il n'y eut personne qui ne fût surpris de son agrément, de sa civilité et de son esprit; ce fut une nouvelle découverte »; on l'admira « dans ses actions sérieuses », on l'aima « dans les plus ordinaires », « on ne parlait que d'elle, et tout le monde s'empressait à lui donner des louanges[1] ».

Il est impossible de nier qu'elle ne se prêtât volontiers à cette admiration universelle. Son charme naturel était grand, son don de plaire involontaire, mais elle ne les laissait pas agir sans y collaborer de plein gré. Ce n'est pas seulement un libelle anonyme du temps qui nous l'assure[2] : « On dirait qu'elle demande le cœur, quelque indifférente chose qu'elle puisse dire »; — ce sont ses meilleurs amis qui sont frappés de ce propos délibéré dans l'amabilité et dans la grâce : « Jamais princesse ne fut si touchante, — écrit l'abbé de Choisy[3], — ni n'eut autant qu'elle l'air de vouloir bien que l'on fût charmé du plaisir de la voir.... Quand quelqu'un la regardait et qu'elle s'en apercevait, il n'était plus possible de ne pas croire que ce fût à celui-là qu'elle voulait uniquement plaire. » « Comme il y avait en elle de quoi se faire aimer, — dit pareillement Mme de Motteville, — on pouvait croire qu'elle y devait aisément réussir et qu'elle ne serait pas fâchée de plaire. Elle n'avait pu être reine, et pour réparer ce chagrin, elle voulait régner dans le cœur des honnêtes gens. » Et, de même, l'évêque Daniel de Cosnac : « Elle mêlait dans toute sa conversation une douceur qu'on ne trouvait point dans toutes les autres personnes royales. Ce n'est pas qu'elle eût moins de majesté, mais elle savait en user d'une manière plus facile et plus touchante, de sorte qu'avec tant de

n'en arrivât du désordre », l'envoya à Paris, d'où on le fit retourner peu après en Angleterre.

1. Mme de Brégy et Daniel de Cosnac.

2. *Histoire galante de M. le comte de Guiche et de Madame*, 1667 (pamphlet dont nous parlerons plus loin, cité par le comte de Baillon, p. 60).

3. Choisy, *Vie de Daniel de Cosnac*.

qualités toutes divines, elle ne laissait pas d'être la plus humaine du monde[1]. On eût dit qu'elle s'appropriait les cœurs, au lieu de les laisser en commun, et c'est ce qui a aisément donné sujet de croire qu'elle était bien aise *de plaire à tout le monde* et *d'engager toutes sortes de personnes*[2]. » C'est en effet ce que disaient, en le déplorant au point de vue religieux, les sévères Messieurs de Port-Royal : « Elle a vécu vingt-cinq ans, voulant plaire à tout le monde[3] », écrit l'un d'eux en 1670, au moment où elle venait de mourir. Cette oraison funèbre janséniste de la pauvre princesse était moins indulgente que celle de Bossuet, et moins équitable aussi.

Car s'il faut reconnaître chez Henriette une coquetterie féminine portée jusqu'au plus haut degré, il est juste aussi de rappeler qu'elle avait seize ans quand elle se trouva élevée à une situation si fort en vue et si flatteuse. En vérité, il eût fallu une raison bien solide, une sainteté bien haute, pour résister à l'enivrement de la volonté et du cœur produit par cet encens perpétuel d'une cour, la plus brillante du monde; par cette admiration, où se mêlait une espèce de gratitude émue, de cette compagnie d'oisifs délicats, empressés et ravis de se prosterner devant une nouvelle « idole ». Et l'on avouera que,

1. Mascaron a développé la même idée dans l'*Oraison funèbre* d'Henriette d'Angleterre avec un rare bonheur d'expression : « Elle avait purgé son esprit de cette présomption si familière aux grands de la terre, qui leur persuade qu'ils ont une souveraineté d'esprit et un ascendant de raison aussi bien que de puissance ; ils mettent leurs opinions au même rang que leurs personnes. Du respect et de la déférence qu'on leur rend, ils en font des raisons pour faire valoir leur sens, et ils sont bien aises, quand on a l'honneur de disputer avec eux, qu'on se souvienne qu'ils commandent à des légions. Que s'ils n'ont pas cette injustice, difficilement se parent-ils d'une autre : ils ont une certaine inquiétude, une précipitation dans la recherche de la vérité, *qui, comme* dit saint Augustin, leur *fait d'ordinaire demander* une courte réponse à une grande question, *ad quæstionem magnam responsio brevis*. Comme ils n'ont pas toujours la pénétration qu'il faut pour aller vite, et que les grandes occupations ne leur laissent pas le loisir qu'il faut pour aller lentement, ils se défient de la force de la vérité, parce qu'on ne peut pas la renfermer tout entière dans une petite repartie. L'illustre Henriette n'eut jamais cette négligence pour la vérité, ni ce dédain pour les savants. »

2. Cosnac, *Mém.*, I, p. 420. — Cf. Mme de la Fayette : « Un moment après je montai chez elle ; elle me dit qu'elle était chagrine, et la mauvaise humeur dont elle parlait aurait fait les belles heures des autres femmes, tant elle avait de douceur naturelle, et tant elle était peu capable d'aigreur et de colère. »

3. Dans Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. V (édition in-12), p. 537.

pour échapper à cette perversion quasi fatale, une jeune femme ne pouvait avoir trop de bons conseillers.

Or on sait qu'il lui manquait celui-là même que le mariage devait lui donner. Philippe d'Orléans était aussi incapable que possible de prendre sur sa femme l'autorité qu'il eût fallu. Sans parler des vilenies intimes de sa vie privée et de basses immoralités dont une femme ne pouvait être que dégoûtée, il est difficile d'imaginer une nullité d'esprit et de cœur plus complète que celle de ce frère de Louis XIV. Le système d'éducation princière, qui consistait à tout faire pour empêcher un cadet d'inquiéter son aîné, n'avait que trop bien réussi avec lui. Homme, il était resté le fantoche bellâtre qu'Anne d'Autriche se plaisait à attifer de jupes, adolescent déjà, tandis que son frère montait à cheval et allait à la chasse. Très épris, mais trop épris des choses artistiques, élégant dans sa mise jusqu'à la vanité la plus puérile, « son amour-propre semblait ne le rendre capable d'attachement que pour lui-même », sans jamais pourtant lui inspirer aucune ambition généreuse et virile. On peut voir dans les mémoires de Daniel de Cosnac, son aumônier, les efforts inouïs et inutiles tentés par ce prélat pour insuffler à son triste maître quelques sentiments nobles et quelques idées hautes. Philippe d'Orléans ne se fit connaître à sa femme que par une jalousie, qui encore était bien singulière, et paraissait plutôt celle d'un rival que celle d'un mari : elle s'adressait bien moins aux affections d'Henriette qu'à son esprit, dont il était offusqué, ne pouvant souffrir, visiblement, « qu'on lui rendit la justice qui lui était due[1] ».

D'autre part, Henriette de France, vieillissante, déprimée par une vie d'épreuves, obligée par sa fortune médiocre de vivre à l'écart de la cour, semblait éprouver, on l'a vu, une sorte de lassitude trop permise. Elle était absorbée par ses dévotions monacales; elle s'absenta de France, après le mariage d'Henriette, pendant plusieurs années, et, qu'elle fût en Angleterre ou en France, elle se contentait sans doute, trop souvent, de charger Mme de Motteville du soin d'avertir la jeune duchesse et de la réprimander avec respect. Réprimandes, d'ailleurs, assez mal accueillies : « Madame était lasse de l'ennui et de la contrainte qu'elle avait essuyés auprès de la reine sa mère[2] ».

1. Cosnac, *Mém.*, II, p. 53. | 2. Mme de la Fayette, p. 58.

Elle repoussait aussi obstinément les conseils de sa belle-mère Anne d'Autriche, — qui, pourtant, plus au fait des dangers de la cour, plus instruite des intrigues, souvent si honteuses, qui s'y tramaient, méritait d'avoir plus de crédit sur son esprit. — Mais Madame, dès les premières représentations de la reine mère, soupçonna ses conseils d'être inspirés par la jalousie d'une mère, inquiète de voir soustraire à son influence son fils préféré.

A ce moment, en effet, Louis XIV, revenu de ses préventions contre sa belle-sœur, « s'attachait fort à elle, et lui témoignait une complaisance extrême ». Ce fut elle, bientôt, qui « disposa de toutes les parties de divertissement ; elles se faisaient toutes pour elle, et il paraissait que le roi n'y avait de plaisir que par celui qu'elle en recevait[1] ». C'est en son honneur que fut donné, au mois de juillet 1660, à Fontainebleau, le ballet des *Saisons*, où elle figurait Diane, saluée par Louis XIV, qui personnifiait le Printemps. « Il parut » alors, « aux yeux de tout le monde, qu'ils avaient l'un pour l'autre cet agrément qui précède d'ordinaire les grandes passions », et bientôt « on ne douta plus qu'il n'y eût entre eux plus que de l'amitié ». C'est alors qu'à plusieurs reprises Anne d'Autriche intervint, sans succès. — Henriette était tout « occupée de la joie d'avoir ramené à elle[2] » ce roi que toute sa cour adorait comme un dieu. Elle se souvenait, « avec quelque noble dépit, qu'il l'avait autrefois méprisée, et le plaisir que donne la vengeance lui faisait voir avec joie de contraires sentiments s'établir pour elle dans l'âme de son cousin[3] ». « Toutes ces choses la détournèrent tellement des mesures qu'on voulait lui faire prendre que même elle n'en garda plus aucune : elle se lia d'une manière étroite avec la comtesse de Soissons qui était alors l'objet de la jalousie de la reine et de l'aversion de la reine mère[4]. »

Démarche funeste, dont les conséquences pesèrent sur toute la vie de la duchesse. Se lier avec la comtesse de Soissons[5], c'était se mettre à la discrétion de ces femmes corrompues et vicieuses qui pour satisfaire leurs passions, leurs ambitions, ou simplement leur avarice, n'eussent pas reculé, au besoin,

1. Mme de la Fayette, p. 56-57.
2. Mme de la Fayette, p. 58-59.
3. Mme de Motteville, *Mém.*, IV, p. 268.
4. Mme de la Fayette, p. 59.
5. Voir, sur *les Nièces de Mazarin*, l'intéressant ouvrage d'Amédée Renée.

devant un véritable crime. Elles n'hésitèrent pas du moins, u fois maîtresses de la confiance d'Henriette, à en abuser sans moindre scrupule, lui dérobant des confidences qu'elles s'empressaient de revendre à ses ennemis, l'encourageant à des imprudences qu'elles allaient dénoncer, — quand elles croyaient pouvoir en tirer profit pour elles ou pour leurs amis, — à Monsieur et au roi. On a de la peine à trouver, dans l'entourage le plus intime de la jeune duchesse, des femmes tarées comme Mme de Valentinois (depuis Mme de Monaco), — comme Mlle de Fiennes[1], un type d'aventurière qu'on dirait pris aux romans de Balzac ou aux comédies de Dumas, — ou enfin comme Mme de Châtillon (depuis Mme de Meckelbourg), personnage éhonté qui nous donne une idée de ce qu'étaient souvent ces grandes dames de la cour de Louis XIV, transfigurées et révérées à distance par notre admiration complaisante. Compromise dans toutes les intrigues de son temps, héroïne principale de plusieurs scandales retentissants, la duchesse de Meckelbourg n'avait même pas l'excuse sentimentale qu'ont eue quelques-unes des pécheresses de ce temps. « Elle était », dit Bussy-Rabutin[2], juge pourtant peu difficile, « infidèle, intéressée, sans amitié; pour de l'argent et des honneurs, elle aurait sacrifié père et mère »; grossière avec cela, — car on aurait tort de se figurer ces femmes du « grand monde » d'alors comme des parangons de délicatesse dans les façons et le langage, — « elle avait souvent des manières qui attiraient le mépris de tout le monde ». C'est pourtant cette personne que nous trouvons à chaque pas mêlée, sous le surnom familier de *Bablon*, à la courte histoire d'Henriette d'Angleterre. C'est pour la faire revenir auprès d'elle que nous voyons, en 1663, la duchesse d'Orléans lutter avec la plus grande vivacité contre son mari qui (à la suggestion, il est vrai, de deux autres femmes qui valaient Bablon : Mmes d'Armagnac et de Montespan) l'avait fait exiler[3].

Ainsi entourée, on n'a vraiment pas lieu de s'étonner si la conduite d'Henriette d'Angleterre offre parfois des faits que nous voudrions retirer de sa vie. Nous n'en citerons qu'un, d'abord parce qu'il a rapport à une autre de ces femmes du XVIIe siècle dont Bossuet eut à s'occuper et dont il vit de près

1. Le comte de Baillon, *Henriette d'Angleterre*, p. 158-199.
2. *Histoire amoureuse des Gaules*, édit. Poitevin, t. I, p. 351.
3. Le comte de Baillon, *ouvr. cité*, p. 131-132.

la triste existence. De nouvelles remontrances d'Anne d'Autriche et de Philippe d'Orléans, sur la complaisance avec laquelle Henriette acceptait les assiduités du roi, n'avaient abouti qu'à leur faire chercher à tous deux un moyen — « quelque moyen que ce pût être » — de « donner le change au public ». « Ils convinrent donc entre eux que le roi ferait l'amoureux de quelque personne de la cour », et, entre autres, ils jetèrent les yeux sur une des filles d'honneur de Madame, « La Vallière, qui était fort jolie, fort douce et fort naïve ». De fortune médiocre, *orpheline de mère*, élevée jusqu'alors en province, cette enfant de seize ans était tout « *heureuse d'être auprès de Madame...* ». Et c'est ainsi que « fut livrée à sa destinée Louise de la Vallière, et livrée par la princesse dame et gardienne de son honneur, qui se servait d'elle comme d'un jouet[1] ». Il n'y a rien à ajouter à cette observation d'un historien moderne ; mais, quelque répugnants que soient ces faits, il faut les citer pour une autre raison encore : pour montrer à quel étrange oubli des principes d'honneur les plus élémentaires descendaient, sous l'influence d'un milieu corrupteur, des âmes que les contemporains n'hésitent pas à qualifier de « grandes » et de « justes[2] ».

Il ne paraît pas cependant que, pour sa part, Henriette ait poussé jusqu'à l'oubli complet de ses obligations les imprudences de sa frivolité. Ce qu'elle eût voulu, nous dit Mme de la Fayette écrivant sous sa dictée, — c'est « que le roi eût conservé pour elle une sorte d'attachement qui, sans avoir la violence de l'amour, en eût eu la complaisance et l'agrément[3] ». Cet aveu nous fait voir sans doute la facilité que la conscience avait alors de pallier sous de beaux dehors de vilaines faiblesses, mais il nous montre aussi ce qu'il pouvait entrer d'illusion romanesque et à demi honnête dans les témérités de la jeune femme.

C'est ainsi qu'avec le comte de Guiche son imagination fut probablement aussi plus prise que son cœur. Dans ces hommages d'un seigneur « jeune et hardi », qui n'avait pas hésité dès l'abord à se brouiller publiquement, malgré l'inégalité des rangs, avec le mari d'Henriette, et qui, à demi en disgrâce et banni de la cour, « ne trouvait rien de plus beau

1. Lair, *Mlle de la Vallière*, p. 55.
2. *Daniel* de Cosnac, *Mémoires*, t. I, p. 420 (à propos de la duchesse d'Orléans).
3. Mme de la Fayette, p. 65.

que de tout hasarder[1] » pour déclarer ses sentiments à Madame, il y avait un air de roman, qui amusait et flattait à la fois cette lectrice de Mlle de Scudéry et d'Honoré d'Urfé. Sans avoir de véritable passion l'un pour l'autre, Madame et lui mettaient une sorte de gloire à braver le danger. « Malade et environnée de toutes ces femmes qui ont accoutumé d'être auprès d'une personne de son rang, Henriette faisait entrer le comte de Guiche, déguisé en femme qui dit la bonne aventure, et il la disait même aux femmes de Madame qui le voyaient tous les jours et qui ne le reconnaissaient pas. » Puis, quand l'exil de Guiche en Lorraine eut mis fin à ces enfantillages, la princesse, en fidèle héroïne de roman, voulut y voir un motif de plus de s'attacher à lui. Deux contemporains ont dit, ce semble, à travers leurs respectueuses déférences, la vérité sur l'état de cette conscience, plus atrophiée que pervertie, plus vaniteuse que vicieuse : « Les mouvements de son cœur, écrit Mme de Motteville[2], la portaient à suivre âprement tout ce qui ne lui paraissait pas *criminel* ni *entièrement contraire* à son devoir, et qui, d'ailleurs, pouvait la *divertir.* » Et l'évêque de Valence[3], qui fut son confident : « Eclairée sur tout ce qu'il faudrait faire, mais quelquefois ne le faisant pas, ou par une *paresse* naturelle, ou par une certaine *hauteur* d'âme, qui se ressentait de son origine et *qui lui faisait envisager un devoir comme une bassesse.* »

Quoi qu'il en soit et quel que fût le mobile secret de cette légèreté de conduite, Henriette ne tarda pas à en porter la peine. Il faudrait un volume pour raconter — en essayant d'en éclaircir l'histoire encore obscure — les intrigues de cour, plus ou moins retentissantes, dont la duchesse d'Orléans eut le triste honneur d'être l'héroïne, ou la victime. Entre autres chagrins, elle éprouva celui d'être accusée de haute trahison par un de ses amis — rival, auprès d'elle, du comte de Guiche, — le marquis de Vardes, qui fit tenir au roi des lettres, vraies ou fausses, d'après lesquelles Madame aurait eu l'intention, à l'époque de la cession de Dunkerque à la France, de s'y retirer avec Monsieur, à la tête du régiment des gardes dont le comte de Guiche était colonel. Entre autres humiliations, elle subit celle de voir sa vie privée livrée à la publicité par les pam-

1. Mme de la Fayette, p. 91, 92, 93.
2. Mme de Motteville, *Mémoires*, édition déjà citée, t. IV, p. 271.
3. Daniel de Cosnac, *Mém.*, I, p. 420.

phlétaires de Hollande, avec leur malveillance et leur ironie ordinaires. Il courut à Paris sur son compte un libelle, bien fait pour la déconsidérer complètement aux yeux de tous les honnêtes gens, et dont on eut grand peine à arrêter, momentanément, la diffusion[1].

Il semble du moins qu'à partir de cette date (1666) un changement commença de se faire dans les sentiments et dans la conduite de la jeune duchesse. Peut-être le déclin de sa beauté[2], sûrement la mort d'un enfant, un fils de deux ans — perte « dont Madame fut au désespoir et dont elle conçut toute la grandeur[3] », — contribuèrent-ils à l'assagir. C'est de plus, à cet instant, que des occupations plus dignes d'elle furent offertes à son activité. Dès 1661, l'affection que lui portait Charles II, son frère, l'avait désignée, aux yeux de Louis XIV, pour être l'intermédiaire officieuse des deux rois dans les relations continuelles de leurs gouvernements respectifs. C'est ainsi que nous la voyons, dès lors, — probablement à l'instigation de son beau-frère, — intervenir auprès de Charles II pour obtenir l'abolition du *salut* qu'exigeait, des navires de toutes les nations, la marine britannique. Dès lors plusieurs affaires délicates passèrent par ses mains : diplomatie occulte à côté de la diplomatie officielle, comme il arrive souvent, et souvent plus efficace. Charles II, toujours menacé, à l'intérieur, par l'opposition sourde des adversaires de son père, impuissant à la refréner, faute d'argent, souhaitait vivement, et ne le cachait pas, de s'appuyer sur Louis XIV; celui-ci, moins pressé, le laissait venir et ménageait même, en attendant, ses ennemis les Hollandais; mais tous deux jugeaient que « personne n'était plus propre » que la duchesse d'Orléans « à établir une bonne correspondance entre les deux pays ». Elle avait, comme le dit l'abbé de Choisy, non seulement « tout l'esprit qu'il faut pour être charmante », mais aussi « tout celui qu'il faut pour les plus importantes affaires ». « Dans tout ce qu'elle dit et ce qu'elle fait, déclare de même un diplomate anglais, il y a toujours quelque chose d'original et de frappant[4]. » Aussi, à partir du moment (fin de 1664) où prirent corps les négocia-

1. Cf. plus haut, p. 131, n. 2; et A. de Boislisle, t. VIII des *Mém.* de Saint-Simon, p. 598-600.

2. Ste-*Beuve, Port-Royal*, V, p. 336.

3. Daniel de Cosnac, I, p. 324.

4. Falcombridge, *Dispatches*, 25 *february* 1670 (comte de Baillon, p. 381).

tions menées par Charles II à l'effet de conclure avec le roi de France « un traité particulier de bienveillance et d'amitié », son rôle devint-il tout à fait capital.

Et l'on voit aisément, dans sa correspondance avec son frère, qu'elle sait le prendre au sérieux. Elle qui, d'abord, finissait ses lettres à Charles II en disant nonchalamment qu'elle « était toute endormie », elle s'applique, elle prend de la peine, elle étudie les documents diplomatiques, elle se pique d'honneur à démêler, dans ce qu'on lui dit ou écrit, les vrais sentiments que dissimulent les paroles conventionnelles. « Je suis sur des épines, écrit-elle à son frère, quand je n'y vois pas clair pour vous en rendre compte[1]. » Une première fois, elle échoua, et ses bons offices ne purent empêcher, en 1665, que la guerre n'éclatât entre les deux pays, Louis XIV ayant pris parti pour la Hollande. Mais, bientôt, les relations reprirent, et les offres de Charles II en vue d'une étroite union avec la France se firent plus précises : alliance offensive et défensive contre la Hollande, et subsides annuels fournis au roi d'Angleterre, — moyennant quoi il se ferait catholique, se mettant ainsi à la merci de Louis XIV. — Propositions graves, dont le succès dépendait d'un secret absolu. Aussi les ambassadeurs des deux pays n'avaient point connaissance de cette partie des négociations : Colbert de Croissy et le lord Montagu n'étaient occupés qu'à préparer, l'un à Paris, l'autre à Londres, un traité de commerce ; en France, Lionne, Louvois et Turenne étaient les seuls dans la confidence[2] ; — et le duc d'Orléans lui-même n'était pas au courant du « grand projet » dont sa femme était l'intermédiaire. — Quant à elle, cette besogne diplomatique ne lui était pas une sinécure. En février 1670, à Saint-Germain, elle passait presque toutes ses journées en conférence avec le roi. « Quoiqu'elle habitât, avec son mari, le château neuf, elle avait, au vieux château, un vaste appartement, de plain-pied avec celui de Louis XIV, où elle venait s'installer chaque après-dîner ; le roi pouvait ainsi converser librement avec elle de ces affaires d'État[3]. » Il était incontestable cependant que de si délicats intérêts eussent gagné à être traités directement par les deux rois dans une entrevue, mais ce moyen présentait tant d'inconvénients que l'on ne put y recourir. A défaut, ce fut encore à

1. Baillon, *Henriette d'Angleterre*, p. 208.

2. Baillon, *ouvr. cité*, p. 341.

3. Baillon, *ouvr. cité*, p. 353.

l'entremise d'Henriette que l'on songea : il fut décidé qu'elle irait s'entretenir en Angleterre avec Charles II.

L'exécution n'allait pas sans difficultés. Froissé d'avoir été tenu en dehors de cette négociation, qu'il avait fini par apprendre par une indiscrétion de Turenne, le duc d'Orléans se montrait fort peu disposé à laisser sa femme partir pour l'Angleterre. Et, sur l'expresse volonté du roi, il n'y consentit que pour trois jours, et à la condition qu'elle ne mettrait pas le pied à Londres[1]. Louis XIV n'en donna pas moins au voyage de sa belle-sœur un appareil tout royal, en rapport avec la grandeur de sa mission. La suite d'Henriette « ne comptait pas moins de deux cent trente-sept personnes[2] ». C'est avec cette pompe que, le 26 mai 1670, la duchesse débarquait à Douvres. « Les moments étaient précieux[3] : Madame se mit activement à l'œuvre pour hâter la conclusion du traité de commerce et celle de l'alliance offensive et défensive contre la Hollande, qui en était la suite. » Pour ce qui était de l'abjuration, « Louis XIV craignait que les lenteurs habituelles et l'indolence de Charles ne lui fissent retarder ses projets » : Madame dissuada donc son frère « d'abjurer le protestantisme avant la déclaration de guerre à la Hollande », à quoi le roi de France tenait avant tout. La question du traité de commerce était préparée, mais non résolue ; or ce point était fort important, car, comme Colbert de Croissy l'écrivait, « les peuples en Angleterre ne donnent aux traités leur approbation ou leur blâme que selon l'utilité ou le dommage qu'ils apportent à leurs trafics[4] ». Des obstacles subsistaient encore : la princesse les enleva de haute lutte[5]. « Restait à régler le traité secret d'alliance entre les deux monarques et les conditions de leur action commune contre les Hollandais. Madame combattit victorieusement toutes les objections que son frère crut devoir lui faire », à tel point que Charles II, convaincu, finit par lui déclarer « que, si M. de Turenne fût venu avec elle, il aurait pu prendre immédiatement avec lui des mesures » pour attaquer les Provinces-Unies. Bref, le traité secret fut signé à Douvres, et immédiatement apporté à Louis XIV qui l'attendait impatiemment à Boulogne[6].

1. Baillon, *ouvr. cité*, p. 390.
2. Baillon, *ouvr. cité*, p. 394.
3. Baillon, *ouvr. cité*, p. 396-398 ; Mignet, *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, III, p. 3-268.
4. Lettre du 2 août 1668 à Louis XIV, citée par Baillon, *ouvr. cité*, p. 397.
5. Baillon, *ouvr. cité*, p. 397.
6. Les dispositions principales

« La gloire de la conclusion appartenait bien à Mme Henriette. C'est elle qui avait eu l'art de vaincre les dernières répugnances de son frère », assez intelligent pour comprendre qu'il jouait sa popularité dans son royaume et qu'il se créait dans l'avenir des difficultés infinies. Sans l'intervention de la duchesse d'Orléans, l'affaire eût sans doute traîné en longueur, et les circonstances auraient pu déranger tous les plans de Louis XIV[1]. Le roi de France pouvait être reconnaissant à sa belle-sœur. Et, de fait, il lui témoigna sa gratitude, tant par des « présents » en espèces auxquels les princes les plus superbes, toujours à court d'argent, n'étaient jamais indifférents, que par des paroles flatteuses, qui, tombant de sa bouche, faisaient la plus souhaitée des récompenses. Le retour de Madame à la cour fut un triomphe. « Elle se voyait à vingt-six ans le lien des deux plus grands rois de ce siècle. Elle avait entre les mains un traité d'où dépendait le sort d'une partie de l'Europe. Le plaisir et la considération que donnent les affaires se joignant en elle aux agréments que donne la jeunesse et la beauté, il y avait une grâce et une douceur répandues dans toute sa personne qui lui attiraient une sorte d'hommage qui lui devait être d'autant plus agréable qu'on le rendait plus à la personne qu'au rang[2]. » Il est vrai que « cet état de bonheur était troublé par l'éloignement où Monsieur était pour elle[3] », principalement depuis l'éloignement de son favori le chevalier de Lorraine, éloignement qu'il attribuait à sa femme; « mais, selon

étaient les suivantes (voir Mignet, t. III, p. 180) : « Le roi d'Angleterre ferait déclaration publique de sa catholicité; le roi de France, à cet effet, l'assisterait d'un secours de deux millions de livres tournois. Si de nouveaux droits à la monarchie espagnole venaient à échoir au roi de France, le roi d'Angleterre l'aiderait à s'assurer de ces droits. Les deux rois déclareront la guerre aux Provinces-Unies; le roi de France les attaquera par terre, en recevant de l'Angleterre un secours de 6000 hommes; le roi d'Angleterre, par mer, avec 50 vaisseaux de guerre, auxquels le roi de France en ajoutera 30. La flotte combinée sera sous les ordres du duc d'York. Le roi de France fournira pour cette guerre à son allié un subside annuel de 3 millions de livres tournois. Dans les conquêtes faites, le roi d'Angleterre se contentera de Walcheren, de l'Ecluse, et de l'île de Cadrand. »

1. Baillon, *ouvr. cité*, p. 400-401.

2. Assertion un peu excessive, car la situation de Madame dans son intérieur était toujours très fâcheuse; Mlle de Montpensier rapporte qu'Henriette se plaignait à elle de ce que son mari la tourmentait pour rien, regrettait qu'il ne l'eût pas « étranglée » autrefois.

3. Mme de la Fayette.

toutes les apparences, les bonnes grâces du Roi lui eussent fourni les moyens de sortir de cet embarras », et, en somme, « elle était dans la plus agréable situation où elle se fût jamais trouvée lorsqu'une mort, moins attendue qu'un coup de tonnerre, termina une si belle vie ».

Sa santé, pourtant, s'altérait visiblement, et de plus en plus, depuis le commencement de l'année. Son tempérament, délicat de naissance[1], était usé par cette servitude de la cour dont elle ne savait pas se passer[2], par les plaisirs mondains, les veilles prolongées, enfin, comme le dit le médecin Gui Patin dans ses lettres, par « le mauvais régime de vivre[3] ». Le 27 juin 1670, à la suite d'un bain, elle fut prise d'un malaise qui se continua le lendemain. Elle ressentit vivement, dans la journée du 29, un « mal de côté », qui lui était assez ordinaire. Sur les cinq heures elle but un verre d'eau de chicorée, qui provoqua des douleurs d'estomac cruelles. Le 30 juin, à deux heures et demie du matin, elle était morte[4]. Ce tragique événement a été raconté par Mme de la Fayette, par l'évêque Daniel de Cosnac, et l'abbé Feillet, dans des relations également intéressantes et pathétiques, que nous reproduisons plus loin, et que l'on aura profit à comparer avec les deux endroits du discours de Bossuet où est décrite la mort de Madame.

N'oublions pas — pour terminer cette esquisse d'une des phy-

1. Voir plus haut, p. 7, n. 3.

2. A tel point que le duc d'Orléans parlait à Louis XIV de son intention de demander le divorce. En attendant, il arrachait sa femme de la cour, d'où elle n'eût jamais voulu s'éloigner, et l'emmenait languir à la campagne, dans sa terre de Villers-Cotterets. Le désespoir d'Henriette se peint dans ses lettres de cette époque. En voici une, bien caractéristique, adressée à Turenne : « Nous sommes à Villers-Cauterets, d'où je ne vois pas un retour assuré. Je sens tout ce que je dois ressentir du pas que Monsieur fait ; et l'ennui, et le désagrément d'une méchante compagnie, et mille autres choses ne me sont de rien. *Le seul regret de quitter mes amis m'est sensible, et la crainte que le roi ne m'oublie.* Je sais qu'il ne peut jamais me trouver à redire (c.-à-d. regretter ma présence) ; je ne lui demande pas aussi (non plus) et me tiendrai pour fort contente, si, en pensant à moi, il dise qu'il aimerait autant que je fusse auprès de lui que de n'y être plus. »

3. Gui Patin, 16 juillet 1670.

4. Sur la question de savoir si la duchesse mourut empoisonnée, voir Cheruel, édit. des *Mém. de Mlle de Montpensier*, t. IV, notes ; — P. Clément, *Philippe d'Orléans et Mme Henriette* (*Revue des questions historiques*, 1er oct. 1867) ; — Baillon, ouvrage cité ; — Anatole France, Introd. à l'*Histoire d'Henriette* par Mme de la Fayette, et surtout A. de Boislisle, éd. des *Mém. de Saint-Simon*, t. VIII, p. 636-666, qui montre avec précision combien la légende du crime, accréditée par

sionomies de femmes les plus attachantes de la société du dix-septième siècle — un trait que Bossuet n'a eu garde d'omettre : son goût pour les lettres et les arts. Dans cette cour élégante, où les plus ignorants, à l'exemple de Louis XIV, essayaient de suppléer au défaut de culture par la conversation, par la lecture et par une docilité intelligente au sentiment des connaisseurs, Henriette tenait incontestablement un des premiers rangs[1]. Son intelligence « solide et délicate » discernait en tout « les choses fines[2] » : héritage de père et de mère, on l'a vu[3], mais résultat aussi de cette éducation sérieuse, pendant laquelle elle avait appris avec zèle « tout ce qui peut faire une princesse parfaite[4] ». Sa compagnie habituelle[5], dans les derniers temps surtout, témoigne combien elle était, comme dit Fontenelle, « touchée des choses d'esprit » et sympathique aux gens d'esprit : c'est le duc de la Rochefoucauld, Mme de la Fayette, Turenne, le marquis de la Fare, le comte de Tréville, qui, à Saint-Cloud, étaient ses compagnons ordinaires. Du reste, en tout temps, elle s'était intéressée vivement, activement même, à ce magnifique essor de la littérature française dans la seconde moitié du siècle. La dédicace que lui fait Molière, en 1662, de son *Ecole des femmes*, nous donne à comprendre que cette princesse, « dont le rang la faisait respecter de toute la terre », n'avait pas dû craindre de converser avec le comédien du roi, qui la remercie de sa « bonté obligeante », de son « affabilité généreuse »[6]. Une anecdote bien connue[7], sinon bien

Saint-Simon, est peu vraisemblable.

1. C'est à quoi les décorations de ses obsèques firent allusion : voir plus haut, à l'*Appendice* de l'*Introduction* générale.

2. Daniel de Cosnac, *Mémoires*, I, p. 420. Cf. Mascaron, *Or. funèbre* déjà citée : « Elle ne s'est jamais fait un faux mérite de l'ignorance que tant de grands comptent parmi leurs belles qualités et les titres de leur noblesse ; elle a aimé la lecture et les gens d'esprit, et, par la connaissance de ce qu'il y a de plus fin, de plus délicat dans les belles-lettres, dans les sciences épineuses et dans les beaux-arts, elle a cultivé et augmenté cette délicatesse d'esprit qu'elle avait reçue de la nature. »

3. Voir la *Notice* d'Henriette de France.

4. Mme de Brégy (cf. *supra*, p. 129).

5. Son triste mari était aussi un amateur ardent d'objets d'art.

6. Elle servit de marraine, en 1664, au fils de Molière.

7. On raconte qu'apercevant un jour Boileau, confondu à Versailles dans la foule des courtisans, la duchesse d'Orléans l'appela, et, par une délicate flatterie, lui murmura à l'oreille ce joli vers, resté dans sa mémoire, du poème qu'il était en train de composer et dont, sans doute, on se récitait des fragments : « Soupire, étend les bras, ferme l'œil et s'endort » (*Lutrin*, ch. II, v. 160).

authentique[1], nous montre avec quelle familiarité flatteuse elle traitait Despréaux. Quand, en 1667, Racine, lui offrant *Andromaque*, proclame que la princesse « a daigné prendre soin de la conduite de sa tragédie », qu'elle lui a prêté « quelques-unes de ses lumières pour y ajouter de nouveaux ornements », qu'enfin à la première lecture « elle l'a honorée de quelques larmes », on croira sans peine qu'il y eut entre cette femme délicate et passionnée et l'interprète le plus exquis de l'âme féminine qui soit dans notre littérature un échange d'impressions et de sympathies. Et s'il est vrai, comme le raconte Fontenelle, que ce fut Madame qui mit aux prises, sur le sujet de *Bérénice*, Corneille et son jeune rival, cela prouverait qu'elle prenait nettement parti pour Racine contre ses détracteurs, et qu'elle voulait lui ménager un nouveau triomphe.

On voit, en tout cas, que le nom d'Henriette d'Angleterre tient à l'histoire des lettres françaises. « La cour, lui disait encore Racine, vous regarde comme l'arbitre de tout ce qui se fait d'agréable, et nous, qui travaillons pour le public, nous n'avons plus que faire de demander aux savants si nous travaillons selon les règles : la règle souveraine est de plaire à Votre Altesse Royale. » Voltaire, dans son *Siècle de Louis XIV*, pour lequel il avait si religieusement recueilli les traditions orales des survivants de la grande époque, confirme et développe cette déclaration. « Le goût de la société », quand parut Henriette à la cour, « n'avait pas encore reçu, dit-il, toute sa perfection. La reine mère Anne d'Autriche commençait à aimer la retraite; la reine régnante savait à peine le français. La belle-sœur du roi apporta à la cour les agréments d'une conversation douce et animée, soutenue bientôt par la lecture des bons ouvrages et par un goût sûr et délicat; elle se perfectionna dans la connaissance de la langue qu'elle écrivait mal encore au temps de son mariage[2]; elle inspira une émulation d'esprit nouvelle et introduisit à la cour une politesse et des grâces dont à peine le reste de l'Europe avait l'idée[3]. »

Sainte-Beuve enfin a pu préciser ainsi l'influence littéraire de la duchesse d'Orléans : « Dans toutes les cours qui avaient précédé celle de Madame, — à Chantilly, à l'Hôtel Rambouillet et

1. Le savant historien, éditeur de Saint-Simon, M. de Boislisle, n'y croit guère.

2. On trouve d'intéressantes lettres d'Henriette dans les mémoires, déjà cités, de Daniel de Cosnac.

3. *Siècle de Louis XIV*, ch. XXV.

à l'entour, — il y avait un mélange d'un goût déjà ancien et qui allait devenir suranné; avec Madame commence proprement le goût moderne de Louis XIV; elle contribua à le fixer dans sa pureté[1]. »

Vanitas vanitatum, dixit Ecclesiastes; vanitas vanitatum, et omnia vanitas.

Vanité des vanités, a dit l'Ecclésiaste; vanité des vanités, et tout est vanité. *Eccl.*, I, 2.

MONSEIGNEUR[2],

J'étais donc encore destiné à rendre ce devoir funèbre à très haute et très puissante princesse Henriette-Anne d'Angleterre, duchesse d'Orléans. Elle, que j'avais vue si attentive pendant que je rendais le même devoir à la reine sa mère, devait être si tôt après le sujet d'un discours semblable; et ma triste voix était réservée à ce déplorable ministère. O vanité! ô néant! ô mortels ignorants de leurs destinées[3]! L'eût-elle cru il y a dix mois? Et vous, Messieurs, eussiez-vous pensé, pendant qu'elle versait tant de larmes en ce lieu, qu'elle dût si tôt vous y rassembler pour la pleurer elle-même? Princesse, le digne objet de l'admiration de deux grands royaumes, n'était-ce pas assez que l'Angleterre pleurât votre absence, sans être encore réduite à pleurer votre mort? et la France, qui vous revit, avec tant de joie, environnée d'un nouvel éclat, n'avait-elle plus d'autres pompes et d'autres triomphes pour vous, au retour de ce voyage fameux, d'où vous aviez remporté tant de gloire et de si belles espérances? « Vanité des vanités, et tout est vanité » : c'est la seule parole qui me reste, c'est la seule réflexion que

1. *Lundis*, t. VI.
2. Le prince de Condé, premier prince du sang, représentant la famille royale.
3. « *O miseras hominum mentes, o pectora caeca!* » Lucrèce, *De Nat. rerum*, II, 14. — Cf., pour la même idée, un autre souvenir de Lucrèce à la fin de l'oraison funèbre de Le Tellier.

me permet, dans un accident si étrange[1], une si juste et si sensible[2] douleur. Aussi n'ai-je point parcouru les livres sacrés pour y trouver quelque texte que je pusse appliquer à cette princesse. J'ai pris, sans étude et sans choix, les premières paroles que me présente l'Ecclésiaste, où, quoique la vanité ait été si souvent nommée, elle ne l'est pas encore assez à mon gré pour le dessein que je me propose. Je veux dans[3] un seul malheur déplorer toutes les calamités du genre humain, et dans une seule mort faire voir la mort et le néant de toutes les grandeurs humaines. Ce texte, qui convient à tous les états et à tous les événements de notre vie, par une raison particulière devient propre[4] à mon lamentable sujet, puisque jamais les vanités de la terre n'ont été si clairement découvertes, ni si hautement confondues. Non, après ce que nous venons de voir, la santé n'est qu'un nom[5], la vie n'est qu'un songe, la gloire n'est qu'une apparence, les grâces et les plaisirs ne sont qu'un dangereux amusement[6] : tout est vain en nous, excepté le sincère aveu que nous faisons devant Dieu de nos vanités, et le jugement arrêté[7] qui nous fait mépriser tout ce que nous sommes.

1. *Etrange.* Ce mot, dont Bossuet use si volontiers, réunissait alors tous les sens que nous répartissons aujourd'hui entre un grand nombre d'adjectifs différents. Le dictionnaire de Richelet (1680) donne pour synonymes à *étrange* : surprenant, grand, extraordinaire, fâcheux, impertinent. — C'est, d'une façon générale, tout ce qui contrarie ou surpasse notre entendement, tout ce qui n'est pas dans l'ordre commun. Cf. p. 350, n. 1.

2. *Sensible.* Cf. p. 349, n. 6.

3. *Dans un seul malheur.* A l'occasion d'un seul malheur.

4. Cf. p. 366, n. 6.

5. Un mot, dirions-nous. *Nom* est ici un latinisme : « Nomen *amicitia est*, nomen *inane fides.* » Ovide.

6. Ce mot signifie ici non pas ce qui récrée, mais ce qui détourne des choses sérieuses, ce que Pascal appelle le « divertissement ». « L'espérance que l'on a aux hommes ne nous montre que de fort loin la possession, et n'est qu'un *amusement* inutile, qui substitue un fantôme au lieu de la chose.... » Bossuet, *Panég. de sainte Thérèse*, 1er p. (dans Jacquinet). Cf. p. 323, n. 4, et Corneille, *Imitation de J.-C.*, I, 21 : « Heureux qui peut bannir de toutes ses pensées ‖ Les vains *amusements* de la distraction. »

7. *Arrêté.* Réfléchi et immuable. Cf. Bossuet, Sermon sur la *Soumission due à la parole de J.-C.*

Mais dis-je la vérité? L'homme, que Dieu a fait à son image, n'est-il qu'une ombre? Ce que Jésus-Christ est venu chercher du ciel en[1] la terre, ce qu'il a cru pouvoir, sans se ravilir[2], acheter de tout son sang, n'est-ce qu'un rien? Reconnaissons notre erreur. Sans doute ce triste spectacle des vanités humaines nous imposait[3]; et l'espérance publique, frustrée tout à coup par la mort de cette princesse, nous poussait trop loin. Il ne faut pas permettre à l'homme de se mépriser tout entier, de peur que, croyant avec les impies que notre vie n'est qu'un jeu où règne le hasard, il ne marche sans règle et sans conduite au gré de ses aveugles désirs. C'est pour cela que l'Ecclésiaste, après avoir commencé son divin ouvrage par les paroles que j'ai récitées, après en avoir rempli toutes les pages du mépris des choses humaines, veut enfin montrer à l'homme quelque chose de plus solide, et conclut tout son discours, en lui disant : « Crains Dieu, et garde ses commandements; car c'est là tout l'homme : et sache que le Seigneur examinera dans son jugement tout ce que nous aurons fait de bien et de mal. » Ainsi tout est vain en l'homme, si nous regardons ce qu'il donne au monde;

« Croyez ces témoignages, fidèles, et, persuadés de leur vérité, formez-vous des maximes invariables qui, fixant fortement à jamais votre esprit sur des *jugements arrêtés*, puissent ainsi diriger vos mœurs par une conduite certaine » (cité par Jacquinet).

1. Cf. p. 89, n. 5.

2. *Se ravilir*. Cf. p. 22, n. 2, et *Sermon sur l'Honneur du Monde*, 1[re] p. : « D'où vient que celui qui *se ravilit* par ses vices au-dessous des derniers esclaves croit assez conserver son rang et soutenir sa dignité par un équipage magnifique? » — « Cette fausse image de grandeur s'est tellement étendue qu'elle s'est enfin *ravilie.* » Id., *ibid.* Ce mot, aujourd'hui tombé en désuétude, était employé au XVII[e] siècle : « Vous ne sauriez croire combien la chevalerie est *ravilie.* » Voiture (dans le dictionnaire de Richelet).

3. Il n'y a guère qu'un siècle que l'usage s'est établi de dire *en imposer* quand le mot *imposer* signifie *commettre une imposture*, et simplement *imposer* quand il signifie *inspirer du respect*. « Les monothélites *imposèrent* par ces artifices au pape Honorius. » Bossuet, *Histoire universelle*, XI[e] époque. « Il y a une autre hypocrisie, qui n'est pas si innocente, parce qu'elle *impose* à tout le monde. » La Rochefoucauld, I, 124 (*Grands écrivains*). « Le fourbe qui longtemps a pu vous *imposer*. » Molière, *Tartufe*, V, 6.

mais, au contraire, tout est important, si nous considérons ce qu'il doit à Dieu[1]. Encore une fois tout est vain en l'homme, si nous regardons le cours de sa vie mortelle; mais tout est précieux, tout est important, si nous contemplons le terme où elle aboutit, et le compte qu'il en faut rendre. Méditons donc aujourd'hui, à la vue de cet autel et de ce tombeau, la première et la dernière parole de l'Ecclésiaste; l'une qui montre le néant de l'homme, l'autre qui établit sa grandeur. Que ce tombeau nous convainque de notre néant, pourvu que cet autel, où l'on offre tous les jours pour nous une victime d'un si grand prix, nous apprenne en même temps notre dignité. La princesse que nous pleurons sera un témoin fidèle de l'un et de l'autre. Voyons ce qu'une mort soudaine lui a ravi; voyons ce qu'une sainte mort lui a donné. Ainsi nous apprendrons à mépriser ce qu'elle a quitté sans peine, afin d'attacher toute notre estime à ce qu'elle a embrassé[2] avec tant d'ardeur, lorsque son âme épurée de tous les sentiments de la terre, et pleine du ciel où elle touchait, a vu la lumière toute manifeste[3]. Voilà les vérités que j'ai à traiter, et que j'ai cru dignes d'être proposées[4] à un si grand prince, et à la plus illustre assemblée de l'univers.

« Nous mourons tous, disait cette femme dont l'Écriture a loué la prudence[5] au second livre des Rois, et

1. Le latin en marge: *Deum time et mandata ejus observa : hoc est enim omnis homo : et cuncta quæ fiunt adducet Deus in judicium [pro omni errato], sive bonum, sive malum illud sit.* (Eccl., XII, 13, 14.)

2. Adopté, suivi. Cf. Corneille, *Horace*, II, 3: « Non, non, n'*embrassez* pas de vertu par contrainte. » — « Il est ce que tu dis s'il *embrasse* leur foi. » *Polyeucte*, III, 2. — « Qui d'une simple vie *embrasse l'innocence* // Ne doit point tant prôner son nom et sa naissance. » Molière, *Tartufe*, II, 21.

3. *Manifeste*. Cf. p. 349, n. 1.

4. Exposées, mises sous les yeux. Cf. p. 376, n. 8.

5. Sagesse, au sens du mot latin *prudentia*. Cf. *Or. funèbre de Henriette de France* : « Alors quand les malheurs nous ouvrent les yeux,... nous ne savons plus par où excuser cette *prudence* présomptueuse qui se croyait infaillible. » — « La sagesse est dans les vieillards, et la *prudence* est le fruit de

nous allons sans cesse au tombeau, ainsi que des eaux qui se perdent sans retour[1]. » En effet, nous ressemblons tous à des eaux courantes. De quelque superbe distinction que se flattent les hommes, ils ont tous une même origine; et cette origine est petite. Leurs années se poussent successivement comme des flots : ils ne cessent de s'écouler; tant qu'[2]enfin, après avoir fait un peu plus de bruit et traversé un peu plus de pays les uns que les autres, ils vont tous ensemble se confondre dans un abîme où l'on ne reconnaît plus ni princes, ni rois, ni toutes ces autres qualités superbes[3] qui distinguent les hommes; de même que ces fleuves tant vantés demeurent sans nom et sans gloire, mêlés dans l'Océan avec les rivières les plus inconnues[4].

la longue vie. » Saci, *Bible*, *Job*, XII, 12 (dans Littré). « Où manque la *prudence*, trouvez la grandeur si vous le pouvez. » La Bruyère, *Des Jugements*.

1. Le latin en note marginale : *Omnes morimur, et quasi aquæ dilabimur in terram, quæ non revertuntur*. (*II Reg*. XIV, 14).

2. *Tant que*, pour *jusqu'à ce que*, est une locution tombée en désuétude. L'Académie la condamnait déjà dans son *Examen du Cid*. Littré ne cite, après le XVIIe siècle, qu'un exemple d'André Chénier. Dans ce sens, *tant que* se construisait d'ordinaire avec le subjonctif. « La charité se nourrit et s'élève plus sûrement quand elle est comme gardée par la crainte; c'est ainsi qu'elle se fortifie, *tant qu'*enfin elle *soit* capable de se soutenir par elle-même. » Bossuet, *Fragm. sur diverses manières de controv.*, 3e *fragment* (dans Littré). — « Adieu, je vais traîner une mourante vie, ‖ *Tant que* par ta poursuite elle me *soit* ravie. » Corneille, *Cid*, III, 4.

3. *Superbes*. Propres à inspirer l'orgueil.

4. Bossuet avait dit déjà dans l'oraison funèbre de messire Henri de Gornay (1658) dont il nous reste quelques morceaux : « Il y a beaucoup de raisons de nous comparer à des eaux courantes, comme fait l'Écriture sainte; car de même que, quelque inégalité qui paraisse dans le cours des rivières qui arrosent la surface de la terre, elles ont toutes cela de commun qu'elles viennent d'une petite origine; que, dans le progrès de leur course, elles roulent leurs flots en bas par une chute continuelle, et qu'elles vont enfin perdre leurs noms avec leurs eaux dans le sein immense de l'Océan, où l'on ne distingue point le Rhin ni le Danube, ni ces autres fleuves renommés d'avec les rivières les plus inconnues; ainsi tous les hommes commencent par les mêmes infirmités. Dans le progrès de leur âge, les années se poussent les unes les autres comme des flots; leur vie roule et descend sans cesse à la mort, par sa pesanteur naturelle, et enfin, après avoir fait, ainsi que des fleuves, un peu plus de bruit les uns que les autres, ils vont tous se confondre dans ce gouffre infini du néant, où ne se trouvent plus ni

Et certainement, Messieurs, si quelque chose pouvait élever les hommes au-dessus de leur infirmité naturelle, si l'origine qui nous est commune souffrait[1] quelque distinction solide et durable entre ceux que Dieu a formés de la terre, qu'y aurait-il dans l'univers de plus distingué que la princesse dont je parle? Tout ce que peuvent faire non seulement la naissance et la fortune, mais encore les grandes qualités de l'esprit, pour l'élévation d'une princesse, se trouve rassemblé, et puis anéanti dans la nôtre. De quelque côté que je suive les traces de sa glorieuse origine, je ne découvre que des rois, et partout je suis ébloui de l'éclat des plus augustes couronnes. Je vois la maison de France, la plus grande, sans comparaison, de tout l'univers, et à qui les plus puissantes maisons peuvent bien céder sans envie, puisqu'elles tâchent de tirer leur gloire de cette source. Je vois les rois d'Écosse, les rois d'Angleterre, qui ont régné depuis tant de siècles sur une des plus belliqueuses nations de l'univers, plus encore par leur courage que par l'autorité de leur sceptre[2]. Mais cette princesse, née sur le trône, avait l'esprit et le cœur plus haut que sa naissance. Les malheurs de sa maison n'ont pu l'accabler dans sa première jeunesse; et dès lors on voyait en elle une grandeur qui ne devait rien à la fortune. Nous disions avec joie que le ciel l'avait

rois, ni princes, ni capitaines, ni tous ces augustes noms qui nous séparent les uns des autres, mais la corruption et les vers, la cendre et la pourriture qui nous égalent. »

1. *Souffrait*. Admettait, tolérait. « Puisqu'il est essentiel à Dieu d'être simple et indivisible, la substance ne *souffre* point de partage. » Bossuet, Sermon sur la *Trinité* 1[er] p. — « Pour un cœur généreux ce trépas a des charmes: ‖ La gloire qui le suit ne *souffre* point de larmes. » Corneille, *Horace*, II, 1. — « Supposé, comme il est vrai, que les exercices *de la piété souffrent* des intervalles. » Molière, *Tartufe*, *Préface*.

2. Voici les principaux points de toute cette généalogie : Jacques V, roi d'Écosse, avait épousé en secondes noces Marie de Lorraine, fille de Claude de Guise. Marie Stuart, née de cette union, épousa François II, roi de France, qui la laissa veuve à dix-huit ans. Enfin Henriette-Marie, fille de Henri IV, fut mariée à Charles I[er], père de Henriette-Anne, duchesse d'Orléans. Le mariage de Jacques IV, roi d'Écosse, avec Marie Tudor, fille de Henri VII, avait uni les deux familles régnantes d'Écosse et d'Angleterre.

arrachée, comme par miracle, des mains des ennemis du roi son père, pour la donner à la France : don précieux, inestimable présent, si seulement la possession en avait été plus durable! Mais pourquoi ce souvenir vient-il m'interrompre? Hélas! nous ne pouvons un moment arrêter les yeux sur la gloire de la princesse, sans que la mort s'y[1] mêle aussitôt pour tout offusquer[2] de son ombre. O mort, éloigne-toi de notre pensée, et laisse-nous tromper pour un peu de temps la violence de notre douleur par le souvenir de notre joie! Souvenez-vous donc, Messieurs, de l'admiration que la princesse d'Angleterre donnait à toute la cour. Votre mémoire vous la peindra mieux avec tous ses traits et son incomparable douceur, que ne pourront jamais faire toutes mes paroles. Elle croissait au milieu des bénédictions de tous les peuples, et les années ne cessaient de lui apporter de nouvelles grâces. Aussi la reine sa mère, dont elle a toujours été la consolation, ne l'aimait pas plus tendrement que faisait Anne d'Espagne. Anne, vous le savez, Messieurs, ne trouvait rien au-dessus de cette princesse. Après nous avoir donné une reine, seule capable par sa piété, et par ses autres vertus royales, de soutenir la réputation d'une tante si illustre, elle voulut, pour mettre dans sa famille ce que l'univers avait de plus grand, que

1. Sans que la mort se mêle à notre contemplation. Au XVIIe siècle le pronom *y*, comme le pronom *en*, était fréquemment employé pour remplacer une proposition tout entière. « Je vois qu'on m'a trahi : vous m'*y* voyez rêver. » Corneille, cité par Chassang, *Gr. fr., cours sup.*, § 239. « Il faut toujours garder les formalités, quoi qu'il puisse arriver. Pour moi, j'*y* suis sévère en diable. » Molière, *Amour médecin*, II, 3. « Je me vois, ma cousine, ici persécutée ‖ Par des gens dont l'humeur *y* paraît concertée. » Id., *Misanthr.*, V, 3. Cf. Brachet et Dussouchet, *Gr. fr.*, p. 358.

2. *Offusquer*. Cacher, voiler, au propre et au figuré, d'un emploi fréquent au XVIIe siècle : « Ces blonds cheveux de qui la vaste enflure ‖ Des visages humains *offusque* la figure. » Molière, *Ecole des maris*, I, 1. — « Il a du bon et du louable, qu'il *offusque* par l'affectation du grand et du merveilleux. » La Bruyère, *De l'homme*. Ni le dictionnaire de Furetière (1690), ni celui de l'Académie (1694) ne signale pour ce mot le sens moral qu'il a pris depuis : *porter ombrage a quelqu'un*.

Philippe de France son second fils épousât la princesse Henriette; et quoique le roi d'Angleterre, dont le cœur égale la sagesse, sût que la princesse sa sœur, recherchée de tant de rois, pouvait honorer un trône, il lui vit remplir avec joie la seconde place de France, que la dignité d'un si grand royaume peut mettre en comparaison avec les premières du reste du monde.

Que si son rang la distinguait[1], j'ai eu raison de vous dire qu'elle était encore plus distinguée par son mérite. Je pourrais vous faire remarquer qu'elle connaissait si bien la beauté des ouvrages de l'esprit, que l'on croyait avoir atteint la perfection, quand on avait su plaire à Madame. Je pourrais encore ajouter que les plus sages et les plus expérimentés admiraient cet esprit vif et perçant, qui embrassait sans peine les plus grandes affaires, et pénétrait avec tant de facilité dans les plus secrets intérêts. Mais pourquoi m'étendre sur une matière où je puis tout dire en un mot? Le roi, dont le jugement est une règle toujours sûre, a estimé la capacité[2] de cette princesse, et l'a mise par son estime au-dessus de tous nos éloges.

Cependant ni cette estime, ni tous ces grands avantages, n'ont pu donner atteinte à sa modestie. Tout éclairée qu'elle était, elle n'a point présumé de ses connaissances, et jamais ses lumières ne l'ont éblouie. Rendez témoignage à ce que je dis, vous que cette grande princesse a honorés de sa confiance. Quel esprit avez-vous trouvé plus élevé? mais quel esprit avez-vous trouvé plus docile[3]? Plusieurs, dans la crainte d'être trop faciles,

1. Var. de la 1re édition : Si son rang l'élevait si haut.

2. *Capacité.* Ce mot, dont on a contesté parfois, dans notre siècle, la pureté, était d'un grand usage au XVIIe siècle. Cf. Bossuet, *Orais. fun. de Le Tellier* : « Un homme d'une si grande *capacité*. » — « Il y avait *peu de sujets* dont la probité et la *capacité* fussent assez connues pour le devoir préférer au cardinal Mazarin. » La Rochefoucauld, II, 72 (*Grands écrivains*). « Ces gens laissent échapper les plus belles occasions de nous convaincre qu'ils ont de la *capacité* et des lumières. » La Bruyère, *Des ouvrages de l'esprit*.

3. *Docile.* Qui se laisse facilement

se rendent inflexibles à[1] la raison, et s'affermissent[2] contre elle : Madame s'éloignait toujours autant de la présomption que de la faiblesse : également estimable, et de ce qu'elle savait trouver les sages conseils[3], et de ce qu'elle était capable de les recevoir. On les sait bien connaître[4], quand on fait sérieusement l'étude qui plaisait tant à cette princesse; nouveau genre d'étude, et presque inconnu aux personnes de son âge et de son rang, ajoutons, si vous voulez, de son sexe. Elle étudiait ses défauts; elle aimait qu'on lui en[5] fît des leçons sincères : marque assurée d'une âme forte que ses fautes ne dominent pas, et qui ne craint point de les envisager de près, par une secrète confiance des[6] ressources qu'elle

instruire. « Ce que les Egyptiens avaient appris aux Grecs de meilleur était à se rendre *dociles* et à se laisser former par les lois pour le bien public. » Bossuet, *Histoire universelle*, III, 5. « Heureux, heureux mille fois || L'enfant que le Seigneur rend *docile* à ses lois. » Racine, *Athalie*, II, 9. « Cette vérité n'avait pu trouver leurs esprits *dociles*. » Massillon, *Carême*, *Fausse confiance* (dans Littré).

1. Ne se laissent pas fléchir par la raison. « *A* mes plus saints désirs la trouvant *inflexible*. » Corneille, *Cinna*, V, 2. « Si tu *m'*es *inflexible*, je m'en vais me tuer. » Molière, *Etourdi*, II, 7. « Fermes et *inflexibles aux* sollicitations du simple peuple. » La Bruyère, II, 190 (*Grands écrivains*). Sur cet emploi si fréquent de *à* après un adjectif, voir p. 325, n. 7.

2. *S'affermissent*. Cf. Corneille, *Polyeucte*, III, 4. « ... Et son cœur *s'affermit* au lieu de s'ébranler. » — « Ce cœur infatigable || Qui semble *s'affermir* sous le faix qui l'accable. » Racine, *Mithridate*, III, 2.

3. Cf. p. 302, n. 2.

4. Reconnaître, discerner. Sens usuel au XVII[e] siècle. « Un jugement ferme, solide, décisif dans les affaires, qui fait que l'on *connaît* le meilleur parti et le plus juste. » La Bruyère, *Du Souverain ou de la République*. « Après avoir mûrement approfondi les hommes et *connu* le faux de leurs pensées, de leurs sentiments, de leurs goûts et de leurs affections.... » Id., *De l'homme*. Cf. p. 299, n. 1.

5. *En*. Des leçons sur ses défauts, à propos de ses défauts, dont ses défauts fournissaient le sujet. Cf. Bossuet, *Histoire universelle*, III, 4. « Peut-on recevoir une plus belle leçon *de* la vanité des grandeurs? » (*Sur* la vanité..., au sens du latin *de*.) — « Tel a assez d'esprit pour exceller dans une certaine matière et *en* faire des leçons.... » La Bruyère, II, 105. Cf. p. 310, n. 4.

6. Cette façon de parler, qui rappelle une construction latine (*Fiducia formæ*, Properce, II, 25, confiance dans sa beauté ; *Fiducia victoriæ*, Suétone, *Vespasien*, VIII, assurance de vaincre ; *Habere magnam fiduciam rerum suarum*, César, *Bell. civ.*, II, 37, avoir une grande confiance dans ses affaires), a cessé d'être en usage. Bossuet dit de même ailleurs : « La foi *du* Messie et *de* ses merveilles », *Hist. univ.*, II[e] part. c. XV ; pour *au* Messie et *à*

sent pour les surmonter. C'était le dessein d'avancer dans cette étude de sagesse, qui la tenait si attachée à la lecture de l'histoire, qu'on appelle avec raison la sage conseillère des princes. C'est là que les plus grands rois n'ont plus de rang[1] que par leurs vertus, et que, dégradés[2] à jamais par les mains de la mort, ils viennent subir sans cour et sans suite le jugement de tous les peuples et de tous les siècles. C'est là qu'on découvre que le lustre[3] qui vient de la flatterie est superficiel, et que les fausses couleurs, quelque industrieusement qu'on les applique, ne tiennent pas. Là notre admirable princesse étudiait les devoirs de ceux dont la vie compose l'histoire : elle y perdait insensiblement le goût des romans, et de leurs fades héros[4] ; et, soigneuse de se former sur le vrai, elle méprisait ces froides et dangereuses fictions. Ainsi, sous un visage riant, sous cet air de jeunesse qui semblait ne promettre que des jeux, elle cachait un sens et un sérieux dont ceux qui traitaient avec elle étaient surpris.

ses merveilles. — « Ils se confirmaient dans la foi *de* leurs écritures. » *Ibid.*, c. XII. (Jacquinet, *Orais. funèbres*, p. 113.)

1. *Rang*. Au XVII[e] siècle, ce mot signifie, en style d'étiquette, la place qui revient à chaque personnage dans les cortèges, dans les cérémonies officielles, dans les assemblées. « Il y eut d'abord quelque froideur entre M. le Prince et lui (M. de Lorraine) pour le *rang* » (c'est-à-dire pour la préséance). La Rochefoucauld, II, 396 (*Grands écrivains*). « Dans le ciel les *rangs* ne seront marqués que par les vertus. » Mme de Maintenon, *Lettre à Mme de Viefville* (dans le *Dictionnaire* Littré).

2. Privés de leur rang. Cf. p. 80.

3. *Lustre*, éclat. Cf. p. 80, n. 1.

4. Le goût des romans était une des maladies du temps. Mme de Sévigné, malgré la justesse de son goût, *cédait comme tout* le monde à cet entraînement. Elle écrivait à sa fille : « Je reviens donc à mes lectures : c'est sans préjudice de *Cléopâtre*, que j'ai gagé d'achever. Je songe quelquefois d'où vient la folie que j'ai pour ces sottises-là ; j'ai peine à le comprendre. Vous vous souvenez peut-être assez de moi pour savoir à quel point je suis blessée des méchants styles : j'ai quelque lumière pour les bons, et personne n'est plus touchée que moi des charmes de l'éloquence. Le style de La Calprenède est maudit en mille endroits ; de grandes périodes de romans, de méchants mots, je sens tout cela, ... et cependant je ne laisse pas de m'y prendre comme à de la glu : la beauté des sentiments, la violence des passions, la grandeur des événements, et le succès miraculeux de leurs redoutables épées, tout cela m'entraîne comme une petite fille. » (12 juillet 1671.)

Aussi pouvait-on sans crainte lui confier les plus grands secrets. Loin du commerce des affaires, et de la société des hommes, ces âmes sans force, aussi bien que sans foi[1], qui ne savent pas retenir leur langue indiscrète! « Ils ressemblent, dit le Sage, à une ville sans murailles, qui est ouverte de toutes parts[2] », et qui devient la proie du premier venu. Que Madame était au-dessus de cette faiblesse! Ni la surprise, ni l'intérêt, ni la vanité, ni l'appât d'une flatterie délicate, ou d'une douce conversation qui souvent épanchant le cœur en fait échapper le secret, n'était capable de lui faire découvrir le sien; et la sûreté qu'on trouvait en cette princesse, que son esprit rendait si propre aux grandes affaires, lui faisait confier les plus importantes.

Ne pensez pas que je veuille, en interprète téméraire des secrets d'État, discourir sur le voyage d'Angleterre, ni que j'imite ces politiques spéculatifs[3] qui arrangent suivant leurs idées les conseils[4] des rois, et composent sans instruction[5] les annales de leur siècle. Je ne parlerai de ce voyage glorieux que pour dire que Madame y fut admirée plus que jamais. On ne parlait qu'avec transport de la bonté de cette princesse, qui, malgré les divisions trop ordinaires dans les cours, lui gagna d'abord tous les esprits. On ne pouvait assez louer son incroyable

1. *Sans foi.* Au sens étymologique de *fidélité à la parole donnée.*

2. Le latin en note : *Sicut urbs patens et absque murorum ambitu, ita vir qui non potest in loquendo cohibere spiritum suum.* (Prov., XXV, 28.)

3. Ces politiques *spéculatifs.* Ce mot désigne ceux qui raisonnent sur les matières politiques sans en être chargés, qui ne font que de la théorie. Il est dans ce sens substantif ou adjectif. « Les *spéculatifs* croient que cette négociation n'aboutira à rien. » Dict. de l'Académie, 1694. — « Les gens remarquèrent que cela convenait fort bien avec le chagrin du ministre, qui voulait persuader les *spéculatifs* que l'alliance de l'Espagne lui faisait toujours peur. » Mme de Motteville. — Balzac, dans son Aristippe, a consacré un discours entier aux *spéculatifs* (Aubert, édit. des *Orais. funèbres*, p. 72). — Cf., pour l'idée, les épigrammes dirigées par La Bruyère contre les politiciens et les nouvellistes (Edit. class. Hachette, p. 42-43, 114).

4. Desseins. Cf. p. 302, n. 2.

5. *Sans instruction*, Sans documents.

dextérité[1] à traiter les affaires les plus délicates, à guérir ces défiances cachées qui souvent les tiennent en suspens, et à terminer tous les différends d'une manière qui conciliait les intérêts les plus opposés. Mais qui pourrait penser sans verser des larmes aux marques d'estime et de tendresse que lui donna le roi son frère? Ce grand roi, plus capable encore d'être touché par le mérite que par le sang, ne se lassait point d'admirer les excellentes qualités de Madame. O plaie irrémédiable! ce qui fut en ce voyage le sujet d'une si juste admiration, est devenu pour ce prince le sujet d'une douleur qui n'a point de bornes. Princesse, le digne lien des deux plus grands rois du monde, pourquoi leur avez-vous été sitôt ravie? Ces deux grands rois se connaissent, c'est l'effet des soins[2] de Madame; ainsi leurs nobles inclinations concilieront leurs esprits, et la vertu sera entre eux une immortelle médiatrice[3]. Mais si leur union ne perd rien de sa fermeté, nous déplorerons éternellement qu'elle ait perdu son agrément[4] le plus doux, et qu'une princesse si chérie de tout l'univers ait été précipitée dans le tombeau, pendant que la confiance de deux si grands rois l'élevait au comble de la grandeur et de la gloire.

La grandeur et la gloire! Pouvons-nous encore entendre[5] ces noms dans ce triomphe de la mort? Non, Messieurs,

1. Habileté. « Il fût venu lui-même avec moi vous chercher || Si ma *dextérité* n'eût su l'en empêcher. » Corneille, *Cinna*, I, 4. « César eut une *dextérité* admirable à ménager les Gaulois. » St-Evremond dans Richelet. « Oui, vos *dextérités* veulent me détourner || D'un éclaircissement qui vous doit condamner. » Molière, *Don Garcie*, IV, 8.

2. *Soins*. Cf. p. 377.

3. Voir Henri Martin, *Hist. de France*, t. XIII, p. 353, sur le rôle de Louise de Kéroualle; et notre *Introd. aux Oraisons funèbres*.

4. *Agrément*, au singulier comme au pluriel, est fréquemment employé au XVIIe siècle. « Ce qui est certain, c'est qu'avec tous ses *agréments* et tous ses charmes, le monde n'a rien de comparable à ces saintes délices et à ces joies secrètes que la religion nous fait goûter. » Bourdaloue, *Pensées* (dans Littré). « Il avait de l'esprit et de l'*agrément*. » La Bruyère. « Elle a dans toute sa personne un *agrément* qui enchante. » Scarron *Roman comique*, cité dans le *Dictionnaire* de Richelet.

5. *Entendre*. Cf. p. 339.

je ne puis plus soutenir[1] ces grandes paroles, par lesquelles l'arrogance humaine tâche de s'étourdir elle-même pour ne pas apercevoir son néant. Il est temps de faire voir que tout ce qui[2] est mortel, quoi qu'on ajoute par le dehors pour le faire paraître grand, est par son fond incapable d'élévation. Écoutez à ce propos le profond raisonnement non d'un philosophe qui dispute dans une école, ou d'un religieux qui médite dans un cloître; je veux confondre le monde par ceux que le monde même révère le plus, par ceux qui le connaissent le mieux, et ne lui veux donner pour le convaincre que des docteurs assis sur le trône. « O Dieu! dit le Roi Prophète, vous avez fait mes jours mesurables, et ma substance n'est rien devant vous[3]. » Il est ainsi[4]! Chrétiens; tout ce qui se mesure finit, et tout ce qui est né pour finir n'est pas tout à fait sorti du néant où il est sitôt replongé[5]. Si notre être, si notre substance n'est rien, tout ce que nous bâtissons dessus, que peut-il être? Ni l'édifice n'est plus solide que le fondement, ni l'accident attaché à l'être plus réel que l'être même. Pendant que la nature nous tient si bas, que peut faire la fortune pour nous élever? Cherchez, imaginez parmi les hommes les différences les plus remarquables; vous n'en trouverez point de mieux marquée, ni qui vous paraisse plus effective, que celle qui relève[6] le victorieux au-dessus des vaincus qu'il voit étendus à ses pieds. Cependant ce vainqueur, enflé de ses

1. *Soutenir.* Supporter, endurer. Cf. p. 508, n. 5.

2. Emploi du neutre familier à Bossuet. Cf. p. 74, n. 3.

3. Le latin en note : *Ecce mensurabiles posuisti dies meos, et substantia mea tanquam nihilum ante te.* (Ps., XXVIII, 6.)

4. *Il est ainsi.* Il en est.... Locution usitée du temps de Bossuet. Ainsi dans Saint-Evremond : « *Il est* de l'origine des peuples comme des généalogies des particuliers. » Et dans La Rochefoucauld : « *Il est* de certaines qualités comme des sens : ceux qui en sont entièrement privés ne les peuvent apercevoir ni les comprendre. » (Note de l'édit. Aubert, p. 74.)

5. Cf. Sermon *sur la Mort*, éd. cl. Hachette, p. 291 : « L'accident ne peut pas être plus noble que la substance », etc.

6. Elève. L'emploi de ce mot était fréquent au XVIIe siècle : « des pensées *relevées* ». Cf. p. 75, n. 3.

titres, tombera lui-même à son tour entre les mains de la mort. Alors ces malheureux vaincus rappelleront à leur compagnie leur superbe triomphateur; et du creux[1] de leur tombeau sortira cette voix qui foudroie toutes les grandeurs : « Vous voilà blessé comme nous; vous êtes devenu semblable à nous[2] ». Que la fortune ne tente donc pas de nous tirer du néant ni de forcer[3] la bassesse de notre nature.

Mais peut-être, au défaut de la fortune, les qualités de l'esprit, les grands desseins, les vastes pensées pourront nous distinguer du reste des hommes. Gardez-vous bien de le croire, parce que toutes nos pensées qui n'ont pas Dieu pour objet sont du domaine de[4] la mort. « Ils mourront, dit le Roi Prophète, et en ce jour périront toutes leurs pensées[5]. » C'est-à-dire, les pensées des conquérants, les pensées des politiques, qui auront imaginé dans leurs cabinets des desseins où[6] le monde entier sera compris. Ils se seront munis[7] de tous côtés par des précautions infinies; enfin ils auront tout prévu, excepté leur mort qui emportera en un moment toutes leurs pensées[8]. C'est

1. Du fond. Familier de nos jours, et poétique au XVIIe siècle : cf. Bossuet, sermon sur la *Résurrection dernière*, 1re p. : « Au son de cette voix toute-puissante qui se fera entendre en un moment de l'Orient jusqu'à l'Occident, et du Septentrion jusqu'au Midi, les os desséchés, la cendre et la poussière insensibles seront émus dans le *creux* de leurs tombeaux. » — Corneille, *Héraclius*, I, 3 : « Quand Maurice peut tout du *creux* de son cercueil. » — Boileau, *Sat.* VII : « Je ne puis arracher du *creux* de ma cervelle ‖ Que des vers plus forcés que ceux de la *Pucelle*. »

2. *Et tu vulneratus es sicut et nos; nostri similis effectus es.* (Is., XIV, 10.)

3. Faire violence à..., surmonter, vaincre. Cf. *Or. funèbre de Condé* : « *Forcer* les respects. » — « Combien de fois tes yeux, *forçant* ma résistance.... » Racine, *Alexandre*, IV, 1. « Assez d'autres sans moi *forçant* la destinée ‖ Trouveront d'Ilion la fatale journée. » Id., *Iphig.*, IV, 6.

4. Cf. supra, p. 11, n. 1.

5. *In illa die peribunt omnes cogitationes eorum.* (Ps. CXLV, 4.)

6. *Où*. Dans lesquels. Cf. p. 301, n. 2.

7. *Ils se seront munis*. Au sens étymologique du latin *munire*, fortifier, mettre en garde. Cf. Régnier, *Sat.* XIV. « Ne se pouvant *munir* encontre tant de maux. » — « Borée et le Soleil virent un voyageur ‖ *Qui* s'était *muni* par bonheur ‖ Contre le mauvais temps. » La Fontaine, *Fables*, VI, 3.

8. Cf. la célèbre lettre de Mme de Sévigné sur la mort de Louvois (26 juillet 1691).

pour cela que l'Ecclésiaste, le roi Salomon[1], fils du roi David (car je suis bien aise de vous faire voir la succession de la même doctrine dans un même trône); c'est, dis-je, pour cela que l'Ecclésiaste, faisant le dénombrement des illusions qui travaillent les enfants des hommes, y comprend la sagesse même. « Je me suis, dit-il, appliqué à la sagesse, et j'ai vu que c'était encore une vanité[2] », parce qu'il y a une fausse sagesse qui, se renfermant dans l'enceinte des choses mortelles, s'ensevelit avec elles dans le néant. Ainsi je n'ai rien fait pour Madame, quand je vous ai représenté tant de belles qualités qui la rendaient admirable au[3] monde, et capable des plus hauts desseins où[4] une princesse puisse s'élever. Jusqu'à ce que je commence à vous raconter ce qui l'unit à Dieu, une si illustre princesse ne paraîtra dans ce discours que comme un exemple le plus grand[5] qu'on se puisse proposer, et le plus capable de persuader aux ambitieux qu'ils n'ont aucun moyen de se distinguer, ni par leur naissance, ni par leur grandeur, ni par leur esprit, puisque la mort, qui égale tout, les domine de tous côtés avec tant d'empire, et que d'une main si prompte et si souveraine elle renverse les têtes les plus respectées.

Considérez, Messieurs, ces grandes puissances que nous regardons de si bas. Pendant que nous tremblons

1. Bossuet admet la tradition hébraïque, rapportée par saint Jérôme, d'après laquelle ce livre de l'« Ecclésiaste » aurait été fait par Salomon. On s'accorde aujourd'hui à en attribuer la composition à un écrivain anonyme du IIe siècle avant l'ère chrétienne. C'est un ouvrage philosophique, où l'auteur, conversant avec lui-même, donne le résultat, très attristé et pessimiste, de sa douloureuse expérience des choses de ce monde.

2. *Transivi ad contemplandam sapientiam.... Locutusque cum mente mea, animadverti quod hoc quoque esset vanitas.* (Eccl., II, 12, 15.)

3. *Admirable au monde.* Voir, pour cet emploi de l'adverbe *à* avec un adjectif, p. 325, n. 7.

4. Auxquels. Cf. p. 301, n. 2.

5. *Un exemple, le plus grand....* Molière a dit de même : « Voilà une belle merveille que de faire bonne chère avec de l'argent. C'est *une chose la plus aisée* du monde. » *Avare*, III, 5. « Je suis dans *une confusion la plus grande* du monde de voir une personne de votre qualité. » *Bourgeois gentilhomme*, III, 6.

sous leur main, Dieu les frappe pour nous avertir. Leur élévation en est la cause; et il les épargne si peu qu'il ne craint pas de les sacrifier à l'instruction du reste des hommes. Chrétiens, ne murmurez pas si Madame a été choisie pour nous donner une telle instruction. Il n'y a rien ici de rude pour elle, puisque, comme vous le verrez par la suite, Dieu la sauve par le même coup qui nous instruit. Nous devrions être assez convaincus de notre néant; mais s'il faut des coups de surprise[1] à nos cœurs enchantés[2] de l'amour du monde, celui-ci est assez grand et assez terrible. O nuit désastreuse! ô nuit effroyable, où retentit tout à coup, comme un éclat de tonnerre, cette étonnante[3] nouvelle : Madame se meurt! Madame est morte[4]! Qui de nous ne se sentit frappé à ce coup[5], comme si quelque tragique accident avait désolé sa

1. Cf. Sermon *sur l'Ambition* (éd. class. Hachette, p. 275). « La fortune se plait de temps en temps d'étonner le monde par des *coups d'une surprise* terrible, comme pour rappeler toute sa force en la mémoire des hommes, et de peur qu'ils n'oublient jamais ses inconstances, sa malignité, ses bizarreries. »

2. *Enchantés.* Encore un de ces mots qui avaient dans la langue de Bossuet une force bien plus grande que de nos jours. Cf. *incantare*, *incantatio*. « Ce prince, *enchanté* par sa passion et détourné par ses affaires, laissait la vérité dans l'oubli. » Sermon sur la *Prédication évangélique*. « C'est qu'il (l'homme) est *enchanté* par ses sens et ses passions trompeuses. » *Connaissance de Dieu et de soi-même* (dans Littré).

3. *Etonnante.* Cf. p. 342, n. 3.

4. Un prédicateur du XVIIe siècle, le P. Elisée, prononçant, le 10 mai 1766, l'oraison funèbre du roi Stanislas, s'est souvenu du même passage et l'a imité avec une maladresse qui touche au ridicule : « O jour, ô moment affreux où nous entendîmes retentir autour de nous de longs sanglots entrecoupés de cette triste parole : *le roi est brûlé, le roi est dangereusement malade.* Au premier bruit d'un mal si étrange, qui de nous ne se sentit pas frappé comme si la mort eût menacé le plus tendre des pères? Tout était en alarmes; on ne voyait que l'image de la douleur; on courait vers le palais pour s'informer de l'état du prince, on recevait avec avidité ces premières nouvelles qui éloignaient l'idée du danger. Hélas! ce bon roi cherchait lui-même à tromper notre douleur; il nous cachait ses maux pour adoucir nos inquiétudes. Presque entre les bras de la mort, et déjà glacé sous ses froides mains, il entretenait sa cour attendrie avec une tranquillité qui rassurait nos craintes. » (Note de l'édit. Aubert.) — Voir aussi sur ce passage Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, ch. XXXII (éd. Rébelliau et Marion, p. 567 et la note).

5. *A ce coup.* Cf. p. 333, n. 3.

famille? Au premier bruit d'un mal si étrange, on accourut à Saint-Cloud de toutes parts; on trouve tout consterné, excepté le cœur de cette princesse. Partout on entend des cris; partout on voit la douleur et le désespoir, et l'image de la mort[1]. Le roi, la reine, Monsieur, toute la cour, tout le peuple, tout est abattu, tout est désespéré; et il me semble que je vois l'accomplissement de cette parole du prophète : « Le roi pleurera, le prince sera désolé, et les mains tomberont au peuple de douleur et d'étonnement[2].

Mais et les princes et les peuples gémissaient en vain. En vain Monsieur, en vain le roi même tenait Madame serrée par de si étroits embrassements. Alors ils pouvaient dire l'un et l'autre avec saint Ambroise : *Stringebam brachia sed jam amiseram quam tenebam* : « Je serrais les bras, mais j'avais déjà perdu ce que je tenais[3] ». La princesse leur échappait parmi[4] des embrassements si tendres, et la mort plus puissante nous l'enlevait entre ces royales mains. Quoi donc, elle devait périr sitôt! Dans la plupart des hommes, les changements se font peu à peu, et la mort les prépare ordinairement à son dernier coup. Madame cependant a passé du matin au soir, ainsi que l'herbe des champs[5]. Le matin elle fleurissait; avec quelles grâces, vous le savez : le soir nous la vîmes séchée; et ces fortes expressions par lesquelles l'Écriture[6] sainte exagère l'inconstance des

1. Cf. Virgile, *En.*, II, 269.
2. *Etonnement.* Cf. plus haut, p. 312, n. 3. — *Rex lugebit, et princeps induetur mœrore, et manus populi terræ conturbabuntur.* (Ezech., VII, 27.)
3. *Stringebam brachia, sed jam perdideram quem tenebam.* (*Orat. de obit. Satyri fratr.*, I, 19.)
4. Cf. p. 298, n. 2.
5. *Homo, sicut fænum dies ejus, tanquam flos agri sic efflorebit.* (Ps., CII, 15.)
6. Bossuet a lui-même, comme l'observe M. Jacquinet, montré avec bien de l'ingéniosité la beauté délicate de cette expression biblique : « Avouons que nos prophètes ont décrit toutes choses avec un art exquis. Mais ils ont surtout excellé à dépeindre la vanité des choses humaines. Est-il rien de plus délicat que ces mots : *Il fleurira comme la fleur des champs*? Le poète eût pu dire : *la fleur des jardins*. Il a préféré mettre : *la fleur des*

choses humaines, devaient être pour cette princesse si précises et si littérales[1]. Hélas! nous composions son histoire de tout ce qu'on peut imaginer de plus glorieux! Le passé et le présent nous garantissaient l'avenir, et on pouvait tout attendre de tant d'excellentes qualités. Elle allait s'acquérir[2] deux puissants royaumes par des moyens agréables; toujours douce, toujours paisible autant que généreuse et bienfaisante, son crédit n'y aurait jamais été odieux; on ne l'eût point vue s'attirer[3] la gloire avec

champs, pour que les soins dont on l'entoure, le lieu même où elle grandit, ne parussent pas devoir prolonger son existence éphémère. » *Dissert. sur les Psaumes*, ch. II, traduction française.

1. Ps., CII, 15; CI, 12. Cette pensée de la mort se retrouve presque partout chez les écrivains du XVII[e] siècle, avec ce caractère de tristesse religieuse qui saisit l'âme du lecteur. On lit, dans les mémoires de Mme de Motteville : « Huit jours après mourut aussi la duchesse de Savoie, fille du feu duc d'Orléans, dont la destinée fut pareille à la fleur qui fleurit le matin, et qui le soir se sèche: et la princesse Marguerite qui avait été proposée pour être notre reine, que sa cruelle destinée, au lieu de ce bonheur, avait fait la duchesse de Parme, la suivit de près. Considérons par là quelle est la fragilité de la grandeur des grands de la terre, et tâchons de profiter par cette réflexion de la mort de ces deux princesses qui étaient fort jeunes. » Bossuet semble, du reste, avoir emprunté cette pensée à l'oraison funèbre que saint Grégoire de Nysse prononça en l'honneur de la princesse Pulchérie. « Vous avez bien connu cette tendre colombe nourrie dans le nid royal. Ses ailes venaient à peine de se couvrir d'un plumage brillant; mais ses grâces surpassaient encore sa jeunesse. Vous savez comment, quittant son nid, elle est partie, comment elle s'est envolée loin de nos yeux, comment le sort jaloux l'a soudain arrachée à nos mains. Faut-il l'appeller une colombe? Ou bien une fleur fraîche éclose, dont les pétales ne jetaient pas encore tout leur éclat? Sans doute elle brillait déjà, mais on espérait qu'elle resplendirait. »

2. *S'acquérir*. S'attacher, conquérir moralement. « *S'acquérir* des amis », écrit Perrot d'Ablancourt, un des oracles du beau langage d'alors, dans sa traduction de Tacite. Cet emploi du verbe *s'acquérir* est également signalé dans le dictionnaire de l'Académie (1694): « Il *s'est acquis* quantité d'amis. » Cf. La Rochefoucauld : « M. le prince de Conti ne songeait qu'à ruiner le crédit de Madame sa sœur parmi les plus considérables de cette... faction pour *se les acquérir*. » II, 554 (*Grands écrivains*). — La Bruyère : « Quand on a assez fait auprès de certaines personnes pour avoir dû *se les acquérir*, si cela ne réussit point, il y a encore une ressource, qui est de ne plus rien faire. » I, 208 (*Grands écrivains*).

3. *S'attirer la gloire*. Cf. *Or. fun. de Le Tellier*, p. 454 : « .... Ferme génie que nous avons vu, en ébranlant l'univers, *s'attirer* une dignité qu'à la fin il voulut quitter comme trop chèrement achetée. » — « Au lieu de *s'attirer* par là le mérite d'avoir procuré le repos public, ils songèrent seulement..., » La Rochefoucauld, II, 247 (*Grands écrivains*).

une ardeur inquiète et précipitée[1], elle l'eût attendue sans impatience, comme sûre[2] de la posséder. Cet attachement qu'elle a montré si fidèle[3] pour le roi jusques à la mort lui en donnait les moyens. Et certes, c'est le bonheur de nos jours, que l'estime se puisse joindre[4] avec le devoir, et qu'on puisse autant s'attacher au mérite et à la personne du prince qu'on en révère la puissance et la majesté. Les inclinations de Madame ne l'attachaient pas moins fortement à tous ses autres devoirs. La passion qu'elle ressentait pour la gloire de Monsieur n'avait point de bornes. Pendant que ce grand prince, marchant sur les pas de son invincible frère, secondait avec tant de valeur et de succès ses grands et héroïques desseins dans la campagne de Flandre[5], la joie de cette princesse était incroyable. C'est ainsi que ses généreuses inclinations la menaient à la gloire par les voies que le monde trouve les plus belles; et si quelque chose manquait encore à son bonheur, elle eût tout gagné par sa dou-

1. *Précipitée.* Le XVIIe siècle a tiré grand parti de ce mot pittoresque. Cf. le Sermon de Bossuet *sur les Jugem. humains*, 1er point. « Cette humeur curieuse et *précipitée* fait que ce qu'on ne voit pas on le devine. » — « Il ne faut pas se jeter dans la pénitence par une ferveur *précipitée.* » Fléchier, dans le *Dictionnaire* (1690) de Furetière. « Gens entreprenants, légers et *précipités.* » La Bruyère, I, 304 (*Grands écrivains*). — Le XVIe siècle disait, dans le même sens, *précipitant*. « Les Juifs, étant ainsi *précipitants*, ne peuvent porter patiemment la correction de Dieu. » Calvin. « Les Français, bouillants et *précipitants* de nature. » Amyot (dans Godefroy, *Dict. de l'anc. lang. française*).

2. *Comme sûre....* Tournure elliptique : *comme une personne sûre....* Cf. Corneille, *Polyeucte*, II, 6. « Vous sortez du baptême, et ce qui vous anime || C'est la grâce qu'en vous n'affaiblit aucun crime ; || *Comme encor tout entière*, elle agit pleinement, || Et tout semble possible à son feu véhément. »

3. *Cet attachement qu'elle montré si fidèle.* Tournure calquée sur le latin.

4. *Joindre avec.* Allier à. — « La femme de Zénobie... se rendit célèbre par toute la terre pour avoir *joint* la chasteté *avec* la beauté, et le savoir avec la valeur. » Bossuet, *Histoire universelle*, I, 10. « Si Vasquez les avait mal tirées (les conséquences) de son principe, il aurait *joint* une faute de jugement *avec* une erreur dans la morale. » Pascal, *Réfut. de la réponse à la 12e lettre* (dans Littré). On disait *joindre à* aussi bien que *joindre avec*. « Je vais vous faire voir un homme qui a su *joindre* la politesse du temps *à* la bonne foi de nos pères. » Fléchier, *Or. fun. du duc de Montausier*.

5. C'est Turenne qui dirigeait les opérations militaires de cette campagne.

cœur et par sa conduite. Telle était l'agréable histoire que nous faisions pour Madame; et, pour achever ces nobles projets, il n'y avait que la durée de sa vie dont nous ne croyions pas devoir être en peine. Car qui eût pu seulement penser que les années eussent dû manquer à une jeunesse qui semblait si vive[1]? Toutefois c'est par cet endroit que tout se dissipe[2] en un moment. Au lieu de l'histoire d'une belle vie, nous sommes réduits à faire l'histoire d'une admirable mais triste mort. A la vérité, Messieurs, rien n'a jamais égalé la fermeté de son âme, ni ce courage paisible qui, sans faire effort pour s'élever, s'est trouvé par sa naturelle situation au-dessus des accidents les plus redoutables. Oui, Madame fut douce envers la mort, comme elle l'était envers tout le monde. Son grand cœur ni ne s'aigrit, ni ne s'emporta contre elle. Elle ne la brave non plus[3] avec fierté, contente de l'envisager[4] sans émotion et de la recevoir sans trouble. Triste consolation, puisque, malgré ce grand courage, nous l'avons perdue! C'est la grande vanité des choses humaines. Après que, par le dernier[5] effet de notre cou-

1. *Si vive.* Si pleine de vie. « O sainte Eglise gallicane, la postérité te verra telle que t'ont vue les siècles passés,..., toujours une des plus *vives* et des plus illustres parties de cette Eglise éternellement vivante que Jésus-Christ ressuscité a répandue par toute la terre. » Bossuet, Sermon *sur l'Unité de l'Eglise.* « Si toute religion est une crainte respectueuse de la divinité, que penser de ceux qui osent la blesser dans sa plus *vive* image, qui est le Prince? » La Bruyère, chapitre *Des Esprits forts*, éd. cl. Hachette, p. 486.

2. Emploi du réfléchi où nous mettrions plutôt le passif; cf. supra, p. 50.

3. *Elle ne la brave non plus.* Bossuet a souvent ainsi supprimé la *négation* devant *non plus.* « Vous *n'ignorez non plus* qu'en consacrant ce jour de repos, il n'a pas laissé depuis d'agir sans cesse. » Sermon *pour la Toussaint*, 1669, 3e p. « A cela... il n'y aura jamais de repartie selon les maximes de la Réforme; mais *il n'y en a non plus* à ce qu'objecte M. Jurieu. » *VIe avertissement aux protestants.*

4. *Envisager.* Au premier sens du mot : *regarder en face.* « Phorbas, *envisagez* ce prince en ma présence? » Corneille, *Œdipe*, IV, 3. « Plus je vous *envisage*, || Et moins je reconnais, monsieur, votre visage. » Racine, *Plaideurs*, II, 4. Pour le sens de *considérer*, voy. p. 93, n. 4.

5. *Le dernier effet.* Suprême, extrême, le plus grand. « Le cardinal pour lequel j'ai le *dernier* respect. » Bossuet, *Lettres* (dans Lit-

rage, nous avons, pour ainsi dire, surmonté la mort, elle éteint en nous jusqu'à ce courage par lequel nous semblions la défier. La voilà, malgré ce grand cœur, cette princesse si admirée et si chérie; la voilà telle que la mort nous l'a faite[1] : encore ce reste tel quel va-t-il disparaître, cette ombre de gloire va s'évanouir; et nous l'allons voir dépouillée même de cette triste décoration[2]. Elle va descendre à[3] ces sombres lieux, à ces demeures souterraines, pour y dormir dans la poussière avec les grands de la terre, comme parle Job[4]; avec ces rois et ces princes anéantis, parmi lesquels à peine peut-on la placer, tant les rangs y sont pressés, tant la mort est prompte à remplir ces places[5]. Mais ici notre imagination nous abuse encore. La mort ne nous laisse pas assez de corps pour occuper quelque place, et on ne voit là que les tombeaux qui fassent quelque figure. Notre chair change bientôt de nature : notre corps prend un autre nom; même celui de cadavre[6], dit Tertullien, parce qu'il

tré). « Montre d'un vrai Romain la *dernière* vigueur. » Corneille, *Cinna*, IV, 6. « C'est là où vous verrez la *dernière* bénignité de la conduite de nos pères. » Pascal, *Provinciales*, 9. « Je vous vois accabler un homme de caresses || Et témoigner pour lui les *dernières* tendresses. » Molière, *Misanthrope*, acte I, 1.

1. Voir le commentaire bien raffiné que Chateaubriand a fait de ce mot (*Génie du Christianisme*, 3e partie, livre IV, chapitre IV).

2. *Décoration*. Voir l'appendice de notre *Introduction*.

3. *A* avec le sens de *dans*. Cf. p. 301, n. 3.

4. « Ils dormiront dans la poussière », dit en effet le Livre de Job, XXI, 26 : mais il ajoute : « et les vers les couvriront ». Bossuet n'ose aller jusque-là. Un contemporain, Fromentières, l'osait, avec plus de brutalité, il est vrai, que de bonheur, annonçant aux dames de la cour que « les vers et les serpents « grouilleront » demain « aux places « du vermillon et des frisures ».

5. En effet le caveau était tellement rempli en 1683 que pour y faire place à Marie-Thérèse, il fallut l'agrandir.

6. Il est nécessaire de comparer ce passage avec le Sermon *sur la Mort* de 1662, éd. cl. Hachette, p. 293, qui finit ainsi : « Il n'y aura plus sur la terre aucuns vestiges de ce que nous sommes. La chair changera de nature; le corps prendra un autre nom, « même celui de cadavre « ne lui demeurera pas longtemps, « il deviendra, dit Tertullien, un je « ne sais quoi qui n'a plus de nom « dans aucune langue », tant il est vrai que tout meurt en lui, jusqu'à ces termes funèbres par lesquels on exprimait ses malheureux restes. » Cf. aussi *Or. fun.* du P. Bourgoing, *supra*.

nous montre encore quelque forme humaine, ne lui demeure pas longtemps; il devient un je ne sais quoi, qui n'a plus de nom dans aucune langue, tant il est vrai que tout meurt en lui, jusqu'à ces termes funèbres par lesquels on exprimait ses malheureux restes.

C'est ainsi que la puissance divine, justement irritée contre notre orgueil, le pousse jusqu'au néant, et que, pour égaler[1] à jamais les conditions, elle ne fait de nous tous qu'une même cendre. Peut-on bâtir sur ces ruines? Peut-on appuyer quelque grand dessein sur ce débris[2] inévitable des choses humaines? Mais quoi, Messieurs, tout est-il donc désespéré pour nous? Dieu, qui foudroie toutes nos grandeurs jusqu'à les réduire en poudre[3], ne nous laisse-t-il aucune espérance? Lui, aux yeux de qui rien ne se perd, et qui suit toutes les parcelles de nos corps, en quelque endroit écarté du monde que la corruption ou le hasard les jette[4], verra-t-il périr sans ressource ce[5] qu'il a fait capable de le connaître et de l'aimer? Ici un nouvel ordre de choses se présente à moi, les ombres de la mort se dissipent : « les voies me sont ouvertes à la véritable vie[6] ». Madame n'est plus dans le tombeau; la mort, qui semblait tout détruire, a tout établi[7] : voici le secret de l'Ecclésiaste, que je vous avais marqué[8] dès le commencement de ce discours, et dont il faut maintenant découvrir le fond.

1. Rendre égales. Cf. p. 6, n. 1.
2. *Débris*, marque ici l'état d'une chose brisée, comme dans cet autre exemple de Bossuet : « Voulez-vous sauver quelque chose de *ce débris* si universel, si inévitable ? » *Or. funèbre de Le Tellier*. Cf. des emplois de ce mot au singulier dans Corneille, *Sertorius*, I, 1 : « Et cet asile ouvert aux illustres proscrits || Réunit du Sénat *le* précieux *débris*. » « Il règne sur *le débris* et sur les ruines de sa fortune. » Fléchier (dans Littré). « Non, je ne prétends point, cher Arbate, à ce prix, || D'un malheureux empire acheter *le débris*. » Racine, *Mithridate*, I, 1.
3. *Poudre*. Cf. p. 98, n. 1.
4. Cf. le sermon *sur la Résurrection dernière* : « Il (Dieu) saura bien rassembler les restes dispersés de nos corps... en quelque coin de l'univers que la loi des changements ait jeté ces restes précieux. »
5. *Ce qui, ce que*, désignant des personnes. Cf. p. 331, n. 1.
6. En note : *Notas mihi fecisti vias vitæ*. (Ps., XV, 11.)
7. *Etablir* est pris ici dans tout son sens étymologique : *stabilire*, « rendre stable ». Cf. p. 21, n. 3.
8. *Marqué*. Indiqué, signalé, fait

Il faut donc penser, Chrétiens, qu'outre le rapport que nous avons du côté du corps avec la nature changeante et mortelle, nous avons d'un autre côté un rapport intime, et une secrète affinité avec Dieu, parce que Dieu même a mis quelque chose en nous, qui peut confesser la vérité de son être, en adorer la perfection, en admirer la plénitude; quelque chose qui peut se soumettre à sa souveraine puissance, s'abandonner à sa haute et incompréhensible sagesse, se confier en sa bonté, craindre sa justice, espérer son éternité. De ce côté, Messieurs, si l'homme croit avoir en lui de l'élévation, il ne se trompera pas. Car comme il est nécessaire que chaque chose soit réunie à son principe, et que c'est pour cette raison, dit l'Ecclésiaste, « que le corps retourne à la terre, dont il a été tiré[1] » : il faut, par la suite du même raisonnement, que ce qui porte en nous la marque divine[2], ce qui est capable de s'unir à Dieu, y[3] soit aussi rappelé. Or, ce qui doit retourner à Dieu, qui est la grandeur primitive et essentielle, n'est-il pas grand et élevé? C'est pourquoi, quand je vous ai dit que la grandeur et la gloire n'étaient parmi nous que des noms pompeux, vides de sens et de

connaître. Beaucoup plus fréquent dans ce sens au XVIIe siècle que de nos jours : « Je lui ai *marqué* qu'il eût à faire telle chose.... Je ne goûte point la raison que vous m'avez *marquée* dans votre lettre. » *Dict. de l'Acad.*, 1694. Cf. La Bruyère : « Ces deux-ci (ces deux rondeaux) qu'une tradition nous a conservés, sans nous en *marquer* le temps ni l'auteur. » II, 216 (*Grands écrivains*). Cf. p. 550, n. 3.

1. *Revertatur pulvis ad terram suam, unde erat.* (Eccl., XII, 7.) — *Spiritus redeat ad Deum, qui dedit illum.* (Ibid.)

2. Idée familière à Bossuet. Voir à ce propos la Méditation de 1648 *sur le Bonheur des Elus*; voir aussi le Sermon de 1662 *sur la Mort*, etc.

3. *Y soit rappelé.* Soit rappelé à Dieu. Au XVIIe siècle le pronom *y*, comme le pronom *en*, pouvait représenter des personnes : « Il n'y a homme au monde qui soit à vous si véritablement que j'*y* suis. » La Rochefoucauld, III, 138 (*Grands écrivains*). « Jésus-Christ peut être pressé; ceux qui vont à lui lentement n'*y* peuvent atteindre. » « Lui (le chevalier de Grignan) qu'on ne peut connaître sans s'*y* attacher. » Sévigné, 29 juin 1689. — Vaugelas avait pourtant blâmé comme une faute, « commune », il est vrai, « parmi les courtisans », cet emploi de *y*. (*Remarques sur la langue française*, 1647), édit. Chassang. Cf. Brachet et Dussouchet, *Gram. française, cours sup.* p. 338.

choses, je regardais le mauvais usage que nous faisons de ces termes. Mais, pour dire la vérité dans toute son étendue, ce n'est ni l'erreur ni la vanité qui ont inventé ces noms magnifiques; au contraire, nous ne les aurions jamais trouvés, si nous n'en avions porté le fonds en nous-mêmes. Car où prendre ces nobles idées dans le néant? La faute que nous faisons n'est donc pas de nous être servis de ces noms; c'est de les avoir appliqués à des objets trop indignes. Saint Chrysostome a bien compris cette vérité, quand il a dit : « Gloire, richesses, noblesse, puissance, pour les hommes du monde ne sont que des noms; pour nous, si nous servons Dieu, ce seront des choses. Au contraire, la pauvreté, la honte, la mort, sont des choses trop effectives et trop réelles pour eux; pour nous, ce sont seulement des noms[1]: parce que celui qui s'attache à Dieu ne perd ni ses biens, ni son honneur, ni sa vie. Ne vous étonnez donc pas si l'Ecclésiaste dit si souvent : « Tout est vanité ». Il s'explique : « Tout est vanité sous le soleil[2] »; c'est-à-dire, tout ce qui est mesuré par les années, tout ce qui est emporté par la rapidité du temps. Sortez du temps et du changement, aspirez à l'éternité; la vanité ne vous tiendra plus asservis. Ne vous étonnez pas si le même Ecclésiaste[3] méprise tout en nous, jusqu'à la sagesse, et ne trouve rien de meilleur que de goûter en repos le fruit de son travail. La sagesse dont il parle en ce lieu est cette sagesse insensée, ingénieuse à se tourmenter, habile à se tromper elle-même, qui se corrompt[4] dans le présent, qui s'égare dans l'avenir, qui

1. *Homil.* LVIII (al. LIX) *in Matth.*, n. 5.
2. *Eccl.*, I, 2, 14; III, 11.
3. *Eccl.*, I, 17; II, 14, 24.
4. *Se corrompt dans le présent.* Qui se consume en pure perte, se détruit, au sens du latin *corrumpere*, perdre, détruire : sens qui s'était conservé dans l'ancien français : « Quand un dur (un corps dur) vient contre un dur, les deux *se corrompent.* » Jean de Vignay, dans Godefroy, *Dict. de l'anc. lang. française.* « *Corrompre* une mule de trop grand fardeau. » Nicot, *Thrésor de la langue française*, 1606. Cf.

par beaucoup de raisonnements et de grands efforts ne fait que se consumer inutilement en amassant des choses que le vent emporte. « Hé! s'écrie ce sage roi, y a-t-il rien de si vain[1]? » Et n'a-t-il pas raison de préférer la simplicité d'une vie particulière[2], qui goûte doucement et innocemment ce peu de biens que la nature nous donne, aux soucis et aux chagrins des avares, aux songes inquiets des ambitieux? « Mais cela même, dit-il, ce repos, cette douceur de la vie, est encore une vanité[3] », parce que la mort trouble et emporte tout. Laissons-lui donc mépriser tous les états de cette vie, puisque enfin, de quelque côté qu'on s'y tourne, on voit toujours la mort en face, qui couvre de ténèbres tous nos plus beaux jours. Laissons-lui égaler le fou et le sage; et même, je ne craindrai pas de le dire hautement en cette chaire, laissons-lui confondre l'homme avec la bête : *Unus interitus est hominis et jumentorum*[4]. En effet, jusqu'à ce que nous ayons trouvé la véritable sagesse, tant que nous regarderons l'homme par les yeux du corps, sans y démêler par l'intelligence ce secret principe de toutes nos actions[5], qui, étant capable de s'unir à Dieu, doit nécessairement y retourner, que verrons-nous autre chose dans notre vie que de folles inquiétudes? et que verrons-nous dans notre mort qu'une vapeur qui s'exhale, que des esprits[6] qui s'épuisent, que des ressorts qui se

Quinte-Curce, III, 4. « *Arsanes igni ferroque Ciliciam vastat, quidquid usui esse potest* corrumpit. » Vaugelas traduit ainsi ce passage : « Arsane met le feu partout et *corrompt* (détruit) tout ce qui peut servir à l'usage des hommes. » (Note de l'édit. Jacquinet.)

1. *Et est quidquam tam vanum?* (Eccl., II, 19.)

2. Une vie privée. « On dit qu'un homme est *particulier* pour dire qu'il n'aime pas à voir le monde, qu'il se communique à peu de gens. » Dict. de l'Acad. franç., 1694.

3. *Vidi quod hoc quoque esset vanitas.* (Ibid., II, 1 ; XI, 8, 10.)

4. *Eccl.*, III, 19.

5. Voir les mêmes idées dans le Sermon *sur la Mort*.

6. Souvenir de la théorie cartésienne. « *Esprits* au pluriel sont de petits corps légers, chauds et invisibles, qui portent la vie et le sentiment dans les parties de l'animal. » *Dict. de l'Académie*, 1694. « Quand les Perses vinrent à la Grèce, ils trouvèrent des armées

démontent et se déconcertent[1], enfin qu'une machine qui se dissout[2] et qui se met en pièces? Ennuyés de ces vanités, cherchons ce qu'il y a de grand et de solide en nous. Le Sage nous l'a montré dans les dernières paroles de l'Ecclésiaste; et bientôt Madame nous le fera paraître dans les dernières actions de sa vie. « Crains Dieu, et observe ses commandements; car c'est là tout l'homme[3] »; comme s'il disait : ce n'est pas l'homme que j'ai méprisé, ne le croyez pas; ce sont les opinions, ce sont les erreurs par lesquelles l'homme abusé se déshonore lui-même. Voulez-vous savoir en un mot ce que c'est que l'homme? Tout son devoir, tout son objet, toute sa nature, c'est de craindre Dieu : tout le reste est vain, je le déclare; mais aussi tout le reste n'est pas l'homme. Voici[4] ce qui est réel et solide, et ce que la mort ne peut enlever : car, ajoute l'Ecclésiaste : « Dieu examinera dans son jugement tout ce que nous aurons fait de bien et de mal[5] ». Il est donc maintenant aisé de concilier toutes choses. Le Psalmiste dit[6] « qu'à la mort périront toutes nos pensées »; oui : celles que nous aurons laissé

médiocres à la vérité, mais semblables à ces corps vigoureux où il semble que tout soit nerf, et où tout est plein d'*esprits*. » Bossuet, *Histoire universelle*, III, 5 (dans Jacquinet). « Le reste des *esprits* fit qu'il (Turenne mourant) se traîna la longueur d'un pas. » Sévigné, 2 août 1675. Cf. La Bruyère, I, 123 (*Grands écrivains*) : « Le philosophe consume sa vie à observer les hommes, et il use ses *esprits* à en démêler les vices et le ridicule. »

1. *Des ressorts qui se déconcertent*. Qui se dérangent. Bossuet a dit de même, dans ses *Méditations sur l'Evangile*, 75ᵉ jour, *Du jugement dernier* : « Le fidèle, toujours immobile et inébranlable au milieu *de la nature* troublée et de ses éléments *déconcertés*... ». — « Un peu plus, un peu moins de mouvement dans cette masse fluide *déconcerterait* toute la nature. » Fénelon, *Traité de l'existence de Dieu*, II (dans Jacquinet). — Cf. les emplois du mot *concert*, p. 55, 118, 123, etc.

2. *Une machine qui se dissout*. « *Dissoudre* : pénétrer un corps solide et en détacher, en séparer toutes les parties : *Il n'y a rien que le feu ne puisse dissoudre.* » Dict. de l'Académie, 1694.

3. *Eccl.*, XII, 13.

4. *Voici*, se rapportant à ce qui précède, au lieu de *voilà*. Les dictionnaires du XVIIᵉ siècle ne font pas de distinction, pour le sens, entre *voici* et *voilà*.

5. *Eccl.*, XII, 14.

6. *Ps.*, CXLV, 4.

emporter au monde[1] dont la figure[2] passe et s'évanouit. Car encore que notre esprit soit de nature à vivre toujours, il abandonne à la mort tout ce qu'il consacre aux choses mortelles; de sorte que nos pensées, qui devraient être incorruptibles du côté de leur principe, deviennent périssables du côté de leur objet. Voulez-vous sauver quelque chose de ce débris[3] si universel, si inévitable? Donnez à Dieu vos affections; nulle force ne vous ravira ce que vous aurez déposé en ces mains divines. Vous pourrez hardiment mépriser la mort, à l'exemple de notre héroïne chrétienne. Mais afin de tirer d'un si bel exemple toute l'instruction qu'il nous peut donner, entrons dans une profonde considération[4] des conduites[5] de Dieu sur elle, et adorons en cette princesse le mystère de la prédestination et de la grâce.

Vous savez que toute la vie chrétienne, que tout l'ouvrage de notre salut est une suite continuelle de miséricordes[6] : mais le fidèle interprète du mystère de la grâce, je veux dire le grand Augustin, m'apprend cette véritable et solide théologie, que c'est dans la première grâce, et dans la dernière, que la grâce se montre grâce; c'est-à-dire que c'est dans la vocation qui nous prévient[7] et dans la persévérance finale qui nous couronne, que la bonté qui nous sauve paraît toute gratuite et

1. *Laissé emporter au monde.* Cet emploi de *à* pour signifier *par* est fréquent après le verbe *laisser* : « Ne vous *laissez* pas séduire *à* Satan. » Bossuet. « Et ne vous *laissez* pas séduire *à* vos bontés. » Molière (*Femm. sav.*, V, 2). Cf. p. 41, n. 1.

2. *Dont la figure passe....* C'est le langage même de l'Ecriture : *Præterit figura hujus mundi*, I Cor., VII, 31. Cf. p. 176, n. 7.

3. *Ce débris.* Cf. supra, p. 44, n. 2.

4. Examen. Cf. p. 7, n. 2.

5. Cf. Pascal, *Pensées* : « Il me semble seulement que cette lettre contenait en substance quelques particularités de la *conduite* de Dieu *sur* la vie et la maladie. » — « Voilà les admirables *conduites* de la sagesse de Dieu *sur* la vie des saints. » V. pour l'emploi fréquent au XVII[e] siècle du mot *conduite* au sens d'*action de conduire*, plus loin, p. 506, n. 1, et pour les pluriels abstraits, p. 545, n. 5.

6. Cf. p. 545, n. 5.

7. Qui, la première, prenant les devants, nous porte à faire de bonnes actions. On distingue, en théologie, la grâce *prévenante*, *gratia præveniens*.

toute pure. En effet, comme nous changeons deux fois d'état, en passant premièrement des ténèbres à la lumière, et ensuite de la lumière imparfaite de la foi à la lumière consommée[1] de la gloire; comme c'est la vocation qui nous inspire la foi, et que c'est la persévérance qui nous transmet[2] la gloire : il a plu à la divine bonté de se marquer elle-même au commencement de ces deux états par une impression[3] illustre[4] et particulière, afin que nous confessions que toute la vie du chrétien, et dans le temps qu'il espère, et dans le temps qu'il jouit, est un miracle de grâce. Que ces deux principaux moments de la grâce ont été bien marqués par les merveilles que Dieu a faites pour le salut éternel de Henriette d'Angleterre! Pour la donner à l'Église, il a fallu renverser tout un grand royaume. La grandeur de la maison d'où elle est sortie n'était pour elle qu'un engagement[5] plus étroit dans le schisme de ses ancêtres : disons, des derniers de ses ancêtres; puisque tout ce qui[6] les précède, à remonter jusqu'aux premiers temps, est si pieux et si catholique. Mais si les

1. *La lumière consommée*. Parfaite. Cf. plus loin, p. 368, n. 7.

2. Au sens étymologique de *transmittere* : faire passer, arriver à : « Pour moi, qu'un sang moins noble *a transmis* à la vie.... » Corneille, *Sertorius*, II, 2. — « C'est là que Jésus-Christ a supprimé les cérémonies de la Loi, qu'il *a transmis* l'Ancien Testament au Nouveau, changé le sacerdoce lévitique.... » Fléchier, *Sermons*. *Messe* (dans Littré). — « L'autre fait revivre Virgile parmi nous, *transmet* dans notre langue les grâces et les richesses de la latine. » La Bruyère, *Discours à l'Académie*. — On disait encore au commencement du XVII[e] siècle : « *transmettre* un message » pour « *envoyer* un message ». V. les dictionnaires de Nicot et de Monet.

3. *Impression*. Empreinte. Cf. p. 337, n. 6.

4. Éclatante. Cf. p. 96.

5. *Un engagement plus étroit...* L'enchaînait dans le schisme, l'obligeait à y demeurer. L'emploi du mot *engagement* avec le sens d'*obligation* est très fréquent au XVII[e] siècle. « Le bon esprit nous découvre notre devoir, notre *engagement* à le faire. » La Bruyère, *Du Mérite personnel*. « Avant que nos penchants soient développés et que nous sachions ce que nous sommes, nous nous formons des *engagements* éternels (nous nous lions d'une façon irrévocable), et nous arrêtons ce que nous devons être pour toujours. » Massillon, *Sur la vocation*, 1[re] p. (dans Littré).

6. Pour l'emploi, fréquent au XVII[e] siècle, de *ce qui* servant à désigner des personnes, cf. p. 331, n. 1.

lois de l'État s'opposent à son salut éternel, Dieu ébranlera tout l'État pour l'affranchir de ces lois. Il met les âmes à ce prix; il remue le ciel et la terre pour enfanter ses élus[1]; et comme rien ne lui est cher que ces enfants de sa dilection[2] éternelle, que ces membres inséparables de son Fils bien-aimé, rien ne lui coûte, pourvu qu'il les sauve. Notre princesse est persécutée avant que de naître, délaissée aussitôt que mise au monde, arrachée, en naissant, à la piété d'une mère catholique, captive, dès le berceau, des ennemis implacables de sa maison; et ce qui était plus déplorable, captive des ennemis de l'Église; par conséquent destinée premièrement par sa glorieuse naissance, et ensuite par sa malheureuse captivité, à l'erreur et à l'hérésie. Mais le sceau de Dieu était sur elle. Elle pouvait dire avec le Prophète[3] : « Mon père et ma mère m'ont abandonnée; mais le Seigneur m'a reçue en sa protection. Délaissée de toute la terre dès ma naissance, je fus comme jetée entre les bras de sa providence paternelle; et dès le ventre de ma mère il se déclara mon Dieu. » Ce fut à cette garde fidèle que la reine sa mère commit ce précieux dépôt. Elle ne fut point trompée dans sa confiance. Deux ans après, un coup imprévu et qui tenait du miracle, délivra la princesse des mains des rebelles. Malgré les tempêtes de l'Océan, et les agitations encore plus violentes de la

1. C'est là encore une idée chère à Bossuet. Tout, dans l'histoire, comme dans l'univers matériel, est fait en vue des *élus*, de leur salut, de leur félicité éternelle. Dès 1648, dans une méditation curieuse sur la Béatitude des Saints, il écrivait : « Les peuples ne durent que tant qu'il y a des élus à tirer de leur multitude. »

2. *Dilection*. « Amour, charité. Terme de dévotion. La *dilection* du prochain. C'est aussi un terme dont le pape et l'empereur se servent en écrivant à certains princes. Salut et *dilection*. J'ai écrit à votre *dilection*. » Dict. de l'Académie, 1694. — « Servons-le donc (J.-C.), fidèles, dans la liberté de la sainte *dilection*. » Bossuet, IIe *serm. sur la Circoncision*. « Il n'y a rien de plus noble dans l'Evangile que cette loi de *dilection* (aimer nos ennemis). Fléchier (dans Littré).

3. *Pater meus et mater mea dereliquerunt me; Dominus autem assumpsit me. — In te projectus sum ex utero; de ventre matris meæ Deus meus es tu.* (Ps. XXVI, 10, XXI, 11.)

terre, Dieu la prenant sur ses ailes, comme l'aigle prend ses petits, la porta lui-même dans ce royaume; lui-même la posa dans le sein de la reine sa mère, ou plutôt dans le sein de l'Église catholique. Là elle apprit les maximes de la piété véritable, moins par les instructions qu'elle y recevait, que par les exemples vivants de cette grande et religieuse reine. Elle a imité ses pieuses libéralités. Ses aumônes toujours abondantes se sont répandues principalement sur les catholiques d'Angleterre, dont elle a été la fidèle protectrice. Digne fille de saint Édouard[1] et de saint Louis, elle s'attacha du fond de son cœur à la foi de ces deux grands rois. Qui pourrait assez exprimer le zèle dont elle brûlait pour le rétablissement de cette foi dans le royaume d'Angleterre où l'on en conserve encore tant de précieux monuments? Nous savons qu'elle n'eût pas craint d'exposer sa vie pour un si pieux dessein : et le ciel nous l'a ravie! O Dieu! que prépare ici votre éternelle providence? Me permettez-vous, ô Seigneur, d'envisager en tremblant vos saints et redoutables conseils[2]? Est-ce que les temps de confusion ne sont pas encore accomplis? Est-ce que le crime qui fit céder vos vérités saintes à des passions malheureuses[3] est encore devant vos yeux, et que vous ne l'avez pas assez puni par un aveuglement de plus d'un siècle? Nous ravissez-vous Henriette, par un effet du même jugement qui abrège les jours de la reine Marie[4], et son règne si favorable à l'Église? ou bien voulez-vous triompher seul? et en nous ôtant les moyens dont nos désirs se flattaient, réservez-vous dans les temps marqués par votre prédestination[5] éternelle de secrets retours à l'État et à la mai-

1. Edouard le Confesseur, roi saxon d'Angleterre (1041-1066).

2. *Conseils*. Cf. p. 302, n. 2.

3. Sur les vraies causes du schisme de Henri VIII, voir l'*Histoire des Variations*, livres VII et X, *et notre ouvrage sur* *Bossuet historien du protestantisme*, p. 590-594.

4. La reine Marie, fille de Henri VIII, et, au contraire de son père, très attachée au catholicisme, ne régna que cinq ans (1553-1558).

5. *Prédestination* : « dessein que Dieu a formé de toute éternité de

son d'Angleterre? Quoi qu'il en soit[1], ô grand Dieu! recevez-en aujourd'hui les bienheureuses prémices en la personne de cette princesse. Puisse toute sa maison et tout le royaume suivre l'exemple de sa foi! Ce grand roi, qui remplit de tant de vertus le trône de ses ancêtres[2], et fait louer tous les jours la divine main qui l'y a rétabli comme par miracle, n'improuvera[3] pas notre zèle, si nous souhaitons devant Dieu que lui et tous ses peuples soient comme nous. *Opto apud Deum..., non tantum te, sed etiam omnes.... fieri tales, qualis et ego sum.* Ce souhait est fait pour les rois, et saint Paul étant dans les fers le fit la première fois en faveur du roi Agrippa[4]; mais saint Paul en exceptait ses liens,

conduire par sa grâce certains hommes au salut éternel. » Bergier, *Dict. de théologie.*

1. Au moment où Bossuet prononçait ces paroles, la maison royale d'Angleterre était déjà divisée par le retour de quelques-uns de ses membres à la foi catholique. Une année avant la mort de Henriette, le duc d'York avait déclaré au roi, son frère, sa résolution arrêtée d'abjurer le protestantisme : Charles répondit qu'il était disposé à entrer dans la même voie, pourvu que le roi de France s'engageât à le soutenir contre toute résistance de ses sujets. Une négociation fut donc entamée, et le 22 mai 1670 les commissaires des deux rois signèrent le traité dont il est parlé plus haut (voir la *notice*, p. 140-141). Charles resta protestant; le duc d'York persévéra dans sa résolution. On apprit bientôt que la duchesse mourante avait refusé les secours de son confesseur protestant. Deux ans après (1683), le bruit se répandit que Jacques venait d'épouser en secondes noces une princesse catholique, sœur du duc régnant de Modène. Aussitôt les services militaires du duc d'York furent oubliés : l'opposition se souleva contre lui avec violence : il dut renoncer à ses emplois et se retirer à Bruxelles : deux fois les Communes proposèrent son exclusion du trône. Il succéda cependant à Charles; mais le prince d'Orange, son gendre, n'eut qu'à se présenter en Angleterre pour le renverser.

2. Sur cet éloge, très peu mérité, de Charles II, voir la *notice* de l'*Or. funèbre*, la note 5 de la p. 122, le renvoi de la n. 2 de la p. 155; et Macaulay, *Essai* sur Milton, *Œuvres diverses*, tr. Am. Pichot, t. I.

3. Ne désapprouvera pas. « Ils ont raison *d'improuver* ce sentiment. » Pascal, *Provinciales*, IX. « C'est un mariage tellement *improuvé* que je crois qu'on ne verra plus la mère. » Sévigné. « Il y a déjà longtemps que l'on *improuve* les médecins et que l'on s'en sert. » La Bruyère, II. 197 (*Grands écrivains*).

4. *Act. Apost.*, XXVI, 28 et 29. — Agrippa : roi de Judée, devant lequel saint Paul fut amené, après avoir été retenu deux ans captif à Césarée par le gouverneur romain.

exceptis vinculis his : et nous, nous souhaitons principalement que l'Angleterre, trop libre dans sa croyance, trop licencieuse[1] dans ses sentiments, soit enchaînée comme nous de ces bienheureux liens qui empêchent l'orgueil humain de s'égarer dans ses pensées, en le captivant[2] sous l'autorité du Saint-Esprit et de l'Église.

Après vous avoir exposé le premier effet de la grâce de Jésus-Christ en notre princesse, il me reste, Messieurs, de[3] vous faire considérer le dernier qui couronnera tous les autres. C'est par cette dernière grâce que la mort change de nature pour les chrétiens, puisqu'au lieu qu'elle semblait être faite pour nous dépouiller de tout, elle commence, comme dit l'Apôtre[4], à nous revêtir, et nous assure éternellement la possession des biens véritables. Tant que nous sommes détenus[5] dans cette demeure mortelle, nous vivons assujettis aux changements, parce que, si vous me permettez de parler ainsi, c'est la loi du pays que nous habitons; et nous ne possédons aucun bien, même dans l'ordre de la grâce, que nous ne puissions perdre un moment après par la mutabilité[6] naturelle de nos désirs. Mais aussitôt qu'on cesse pour nous de compter les heures, et de mesurer notre vie par les jours et par les années, sortis des figures[7]

1. *Licencieuse*. Déréglée. Ce mot avait au XVIIe siècle un sens beaucoup plus général que de nos jours. « Ces explications *licencieuses* font trouver tout ce qu'on veut dans l'Ecriture. » Bossuet, *Histoire des Variations*, l. II. « De là vient que le peuple trop *licencieux*, abusant du pouvoir qu'on lui avait laissé, en a été dépouillé sans contradiction. » Fénelon, *Du minist. des pasteurs*, XV (dans Littré).

2. Cf. p. 20, 25, 311, etc.

3. *Il me reste de*. Sur cet emploi de la préposition *de*, v. p. 77, 114.

4. *II Cor.*, V, 3.

5. *Détenus*, dans un sens plus large que celui d'aujourd'hui et même que celui du XVIIe siècle : « retenir injustement, retenir ce qui n'est point à soi », Dict. de l'Académie, 1694.

6. *Mutabilité*. Mot très employé au XVIIe siècle pour signifier *inconstance*. « L'inconstance, la *mutabilité* des esprits est ce qui a donné occasion à faire des vœux (de religion). » Dict. de Furetière, 1690.

7. Les images, les apparences. C'est le sens scolastique du mot *figura*. « Ah ! l'homme passe vraiment de même qu'une ombre ou de même qu'une image en *figure*. » Bossuet, Sermon *sur la Mort*, 1re p.

qui passent et des ombres qui disparaissent, nous arrivons au règne de la vérité où nous sommes affranchis de la loi des changements. Ainsi notre âme n'est plus en péril, nos résolutions ne vacillent plus : la mort, ou plutôt la grâce de la persévérance finale, a la force de les fixer; et de même que le testament de Jésus-Christ, par lequel il se donne à nous, est confirmé à jamais, suivant le droit des testaments et la doctrine de l'Apôtre[1], par la mort de ce divin testateur; ainsi la mort du fidèle fait que ce bienheureux testament, par lequel de notre côté nous nous donnons au Sauveur, devient irrévocable. Donc, Messieurs, si je vous fais voir encore une fois Madame aux prises avec la mort, n'appréhendez rien pour elle; quelque cruelle que la mort vous paraisse, elle ne doit servir à cette fois[2] que pour accomplir l'œuvre de la grâce et sceller en cette princesse le conseil[3] de son éternelle prédestination. Voyons donc ce dernier combat[4]; mais encore un coup affermissons-nous. Ne mêlons point de faiblesse à une si forte action, et ne déshonorons point par nos larmes une si belle victoire. Voulez-vous voir combien la grâce qui a fait triompher Madame a été puissante? voyez combien la mort a été terrible. Premièrement elle a plus de prise sur une princesse qui a tant à perdre. Que d'années elle va ravir à cette jeunesse! que de joie elle enlève à cette fortune! que de gloire elle ôte à ce mérite! D'ailleurs, peut-elle venir ou plus prompte ou plus cruelle? C'est ramasser toutes ses forces, c'est unir tout ce qu'elle a de plus redoutable, que de joindre, comme elle fait, aux plus vives douleurs l'attaque la plus imprévue. Mais quoique, sans menacer et sans avertir, elle se fasse sentir tout entière dès le premier coup, elle trouve la princesse prête. La grâce

1. *Hebr.*, IV, 15.
2. *A cette fois*. Cf. pp. 118 et 331.
3. *Conseil*. Cf. p. 302.
4. On a rapproché avec raison de ce passage un bel endroit de Saint-Simon, *Mémoires*, éd. Cheruel et Régnier, t. IX, p. 226, à propos de la mort prématurée du duc de Bourgogne.

plus active encore l'a déjà mise en défense. Ni la gloire ni la jeunesse n'auront un soupir. Un regret immense de ses péchés ne lui permet pas de regretter autre chose. Elle demande le crucifix sur lequel elle avait vu expirer la reine sa belle-mère, comme pour y recueillir les impressions[1] de constance et de piété que cette âme vraiment chrétienne y avait laissées avec les derniers soupirs[2]. A la vue d'un si grand objet, n'attendez pas de cette princesse des discours étudiés et magnifiques : une sainte simplicité fait ici toute la grandeur. Elle s'écrie : « O mon Dieu, pourquoi n'ai-je pas toujours mis en vous ma confiance? » Elle s'afflige, elle se rassure, elle confesse humblement et avec tous les sentiments d'une profonde douleur que de ce jour seulement elle commence à connaître Dieu, n'appelant pas le connaître que de regarder encore tant soit peu le monde. Qu'elle nous parut au-dessus de ces lâches chrétiens qui s'imaginent avancer leur mort quand ils préparent leur confession, qui ne reçoivent les saints sacrements que par force, dignes certes de recevoir pour leur jugement ce mystère de piété qu'ils ne reçoivent qu'avec répugnance. Madame appelle les prêtres plutôt que les médecins. Elle demande d'elle-même les sacrements de l'Église, la Pénitence avec componction, l'Eucharistie avec crainte et puis avec confiance, la sainte onction des mourants avec un pieux empressement. Bien loin d'en être effrayée, elle veut la recevoir avec connaissance; elle écoute l'explication de ces saintes cérémonies, de ces prières apostoliques qui, par une espèce de charme divin, suspendent les douleurs les plus violentes, qui font oublier la mort (je l'ai vu souvent) à qui les écoute avec foi; elle les suit, elle s'y conforme; on lui voit paisiblement présenter son corps à cette huile sacrée, ou plutôt au sang de Jésus, qui

1. *Impressions.* Pour l'emploi de ce mot au sens de *empreinte*, *cf. plus loin*, p. 337, n. 6.

2. Lamartine, dans sa pièce du *Crucifix*, peut s'être rappelé ce passage

coule si abondamment avec cette précieuse liqueur. Ne croyez pas que ses excessives et insupportables douleurs aient tant soit peu troublé sa grande âme. Ah! je ne veux plus tant admirer les braves ni les conquérants. Madame m'a fait connaître la vérité de cette parole du Sage[1] : « Le patient vaut mieux que le fort[2], et celui qui dompte son cœur vaut mieux que celui qui prend des villes. » Combien a-t-elle été maîtresse du sien! Avec quelle tranquillité a-t-elle satisfait à tous ses devoirs! Rappelez en votre pensée ce qu'elle dit à Monsieur[3]. Quelle force! quelle tendresse! O paroles qu'on voyait sortir de l'abondance d'un cœur qui se sent au-dessus de tout, paroles que la mort présente et que Dieu plus présent encore ont consacrées, sincère production[4] d'une âme qui, tenant au ciel, ne doit plus rien à la terre que la vérité, vous vivrez éternellement dans la mémoire des hommes, mais surtout vous vivrez éternellement dans le cœur de ce grand prince. Madame ne peut plus résister aux larmes qu'elle lui voit répandre. Invincible par tout autre endroit[5], ici elle est contrainte de céder. Elle prie Monsieur de se retirer, parce qu'elle ne veut plus sentir de tendresse que pour ce Dieu crucifié qui lui tend les bras. Alors qu'avons-nous vu? qu'avons-nous ouï? Elle se conformait aux ordres de Dieu; elle lui offrait ses souffrances en expiation de ses fautes; elle professait hautement la foi catholique et la résurrection des morts, cette précieuse consolation des fidèles mourants. Elle excitait le zèle de ceux qu'elle avait appelés pour l'exciter

1. *Melior est patiens viro forti; et qui dominatur animo suo, expugnatore urbium.* (Prov. XVI, 32.)
2. Var. de la première édition : que le brave.
3. Cf. pour tous ces détails la *Notice* et les récits de la mort de Henriette que nous donnons en appendice à l'oraison funèbre.
4. *Production.* Au sens étymologique de *edere, proferre.* Cf. Bossuet, Sermon sur l'*Amour des plaisirs*, IIe p. « L'âme, faisant un dernier effort pour courir après son bien qu'on lui ravit, *produit* en elle-même cette passion que nous appelons le regret et le déplaisir. »
5. *Par tout autre endroit.* Pour les différents sens de ce mot au XVIIe siècle, cf. p. 369, n. 2.

elle-même, et ne voulait point qu'ils cessassent un moment de l'entretenir des vérités chrétiennes. Elle souhaita mille fois d'être plongée au sang[1] de l'Agneau : c'était un nouveau langage que la grâce lui apprenait. Nous ne voyions en elle ni cette ostentation par laquelle on veut tromper les autres, ni ces émotions d'une âme alarmée par lesquelles on se trompe soi-même[2]. Tout était simple, tout était solide[3], tout était tranquille ; tout partait d'une âme soumise et d'une source sanctifiée par le Saint-Esprit.

En cet état, Messieurs, qu'avions-nous à demander à Dieu pour cette princesse, sinon qu'il l'affermît dans le bien, et qu'il conservât en elle les dons de sa grâce. Ce grand Dieu nous exauçait ; mais souvent, dit saint Augustin[4], en nous exauçant il trompe heureusement notre prévoyance. La princesse est affermie dans le bien d'une manière plus haute que celle que nous entendions. Comme Dieu ne voulait plus exposer aux illusions[5] du monde les sentiments d'une piété si sincère, il a fait ce que dit le Sage : « Il s'est hâté[6]. » En effet, quelle diligence ! en neuf heures l'ouvrage est accompli. « Il s'est hâté de la tirer du milieu des iniquités. » Voilà, dit le grand saint Ambroise, la merveille de la mort dans les chrétiens. Elle ne finit pas leur vie ; elle ne finit que leurs péchés[7] et les périls où ils sont exposés. Nous nous sommes plaints que la mort ennemie

1. *Plongée au sang*. Pour l'emploi fréquent de *à* au sens de *dans*, cf. p. 301, n. 3. Cf. Molière, *Avare*, I, 1 : « Je trouve de quoi avoir raison *aux* choses que je fais. » Id. *Femmes savantes*, IV, 3 : « On souffre *aux* entretiens (dans la conversation) ces sortes de combats ‖ Pourvu qu'à la personne on ne s'attaque pas. » Et Racine, *Iphigénie*, V, 4 : « [Je] rentre *au* trouble affreux dont à peine je sors. »

2. Cf. Sermon sur l'*Impénitence finale*, *Sermons choisis*, éd. cl. Hachette, p. 220.

3. Var. de la première édition : précis.

4. *In Epist. Joan., Tract.* VI, n. 7, 8.

5. *Illusions*. Au sens actif : *mensonges*.

6. *Properavit educere... de medio iniquitatum.* (*Sap.*, IV, 14.)

7. *Finis factus est erroris, quia culpa, non natura defecit.* (S. Ambr., *De bono mortis*, 10, n. 38.)

des fruits que nous promettait la princesse, les a ravagés dans la fleur, qu'elle a effacé, pour ainsi dire sous le pinceau même, un tableau qui s'avançait à la perfection avec une incroyable diligence, dont les premiers traits, dont le seul dessin montrait déjà tant de grandeur. Changeons maintenant de langage; ne disons plus que la mort a tout d'un coup arrêté le cours de la plus belle vie du monde et de l'histoire qui se commençait[1] le plus noblement; disons qu'elle a mis fin aux plus grands périls dont une âme chrétienne peut être assaillie. Et pour ne point parler ici des tentations infinies qui attaquent à chaque pas la faiblesse humaine, quel péril n'eût point trouvé cette princesse dans sa propre gloire? La gloire, qu'y a-t-il pour le chrétien de plus pernicieux et de plus mortel; quel appas plus dangereux? quelle fumée plus capable de faire tourner les meilleures têtes? Considérez la princesse; représentez-vous cet esprit qui, répandu par[2] tout son extérieur, en rendait les grâces si vives : tout était esprit, tout était bonté. Affable à tous avec dignité, elle savait estimer les uns sans fâcher les autres; et quoique le mérite fût distingué, la faiblesse ne se sentait pas dédaignée. Quand quelqu'un traitait avec elle, il semblait qu'elle eût oublié son rang pour ne se soutenir[3] que par sa raison. On ne s'apercevait presque pas qu'on parlât à une personne si élevée; on sentait seulement au fond de son cœur qu'on eût voulu lui rendre au centuple la grandeur dont elle se dépouillait si obligeamment. Fidèle[4] en ses paroles, incapable de déguisement, sûre

1. *Se commençait.* Cf. Malherbe : « Le couplet qui *se commence*, ô mort..., » (dans Chassang, *Gramm. française, cours supérieur*, § 285). On disait aussi : *se déborder*.

2. *Par tout son extérieur. Par* : en, dans, avec l'idée de mouvement dans l'espace indiqué : « Lui donna trois ou quatre coups tant *par* la poitrine que *par* la gorge. » Godefroy, *Dict. de l'anc. langue française*. — Emploi de *par* devenu familier.

3. Soutenir sa supériorité. Cf. plus loin, p. 308, n. 5.

4. Sincère, vrai. « [illegible]

à[1] ses amis, par la lumière et la droiture de son esprit elle les mettait à couvert de vains ombrages[2] et ne leur laissait à craindre que leurs propres fautes. Très reconnaissante des services, elle aimait à prévenir les injures par sa bonté, vive à[3] les sentir, facile à les pardonner. Que dirai-je de sa libéralité? Elle donnait non seulement avec joie, mais avec une grandeur d'âme qui marquait tout ensemble et le mépris du don et l'estime de la personne. Tantôt par des paroles touchantes, tantôt même par son silence, elle relevait ses présents; et cet art de donner agréablement qu'elle avait si bien pratiqué durant sa vie, l'a suivie, je le sais[4], jusqu'entre les bras de la mort. Avec tant de grandes et tant d'aimables qualités, qui eût pu lui refuser son admiration? Mais, avec son crédit, avec sa puissance, qui n'eût voulu s'attacher à elle? N'allait-elle pas gagner tous les cœurs, c'est-à-dire la seule chose qu'ont à gagner[5] ceux à qui la naissance et la fortune semblent tout donner? Et si cette haute élévation est un précipice affreux pour les chrétiens, ne puis-je pas dire, Messieurs, pour me servir des paroles

fidèle en toutes ses menaces. » Racine, *Athalie*, I, 1. Cf. plus loin (*Oraison funèbre d'Anne de Gonzague*), p. 329, n. 4.

1. *A ses amis*. Cf. p. 325, n. 7.

2. Défiances, susceptibilités. Ce mot, très fréquent dans ce sens au temps de Bossuet, paraît avoir été plutôt employé alors, comme de nos jours, au singulier.

3. Cf. p. 455, n. 1.

4. Cf. p. 75 (*Appendice*). — Le cardinal Maury (dans son *Essai sur l'Eloquence*) raconte que, quand Bossuet dut prononcer l'éloge de la duchesse, « ce rapprochement du présent fait à l'évêque de Condom, et de l'heureuse inspiration du roi qui le chargeait de l'oraison funèbre, frappa tous les esprits ». On *exprimait* seulement quelques regrets *de ce que* les bienséances de la chaire ne lui permettraient peut-être point de rappeler dans cet éloge un legs aussi honorable pour la princesse que pour l'orateur. « *Eh! pourquoi pas?* dit-il dans un premier mouvement de reconnaissance.... Il sut justifier sa promesse. » « Je ne sais, ajoute M. Jacquinet (édit. des *Oraisons funèbres*, p. 151), d'où l'abbé Maury a tiré cette anecdote. Elle fait du célèbre *Je le sais* l'acquittement d'une sorte de gageure convenue d'avance. On aime mieux croire que Bossuet satisfit simplement son cœur en témoignant personnellement et si dignement en chaire de cet *art de donner* où Madame excellait. » Cf. Floquet, *Études sur la vie de Bossuet*, t. III, p. 285.

5. Var. de la première édition qui reste à gagner à ceux....

fortes du plus grave[1] des historiens, « qu'elle allait être précipitée dans la gloire[2] »? Car quelle créature fut jamais plus propre à être l'idole du monde? Mais ces idoles que le monde adore, à combien de tentations délicates[3] ne sont-elles pas exposées? La gloire, il est vrai, les défend de quelques faiblesses; mais la gloire les défend-elle de la gloire même? ne s'adorent-elles pas secrètement? ne veulent-elles pas être adorées? que n'ont-elles pas à craindre de leur amour-propre, et que peut se refuser la faiblesse humaine, pendant que le monde lui accorde tout? n'est-ce pas là qu'on apprend à faire servir à l'ambition, à la grandeur, à la politique, et la vertu, et la religion, et le nom de Dieu? La modération que le monde affecte n'étouffe pas les mouvements de la vanité, elle ne sert qu'à les cacher; et plus elle ménage[4] le dehors, plus elle livre le cœur aux sentiments les plus délicats et les plus dangereux de la fausse gloire. On ne compte plus que soi-même, et on dit au fond de son cœur: « Je suis, et il n'y a que moi sur la terre[5]. » En cet état, Messieurs, la vie n'est-elle pas un péril, la mort n'est-elle pas une grâce? Que ne doit-on pas craindre de ses vices, si les bonnes qualités sont si dangereuses? N'est-ce donc pas un bienfait de Dieu d'avoir abrégé les tentations avec les jours de Madame, de l'avoir arrachée à sa propre gloire, avant que cette gloire par son excès eût mis en hasard[6] sa modération?

1. « *Grave*, sérieux, qui agit, qui parle avec un air sage, avec dignité et circonspection. — On appelle *auteur grave*, un auteur qui est de grande considération (*c.-à-d.* très estimé) dans la matière dont il traite. » *Dict. de l'Académie*, 1694. Ces deux sens se mêlent ici.

2. Tacite, *Agricola*, 12 : « C'est ainsi que ses propres vertus en même temps que les vices d'autrui *précipitaient* Agricola dans la gloire. »

3. *Délicates*, d'une nature relevée, tentations d'amour-propre, de vanité, de générosité même. Voir la *Notice*, p. 137.

4. *Ménage*. Cf. p. 356, n. 9.

5. *Ego sum, et præter me non est altera*. (Ps. XLVII, 10.)

6. *Mettre en hasard*. Exposer, compromettre. « Se mettre en hasard. » *Dict. de l'Académie*, 1694. Cf. « Souvent le vaincu a *mis en hasard* le victorieux, et d'un bout d'épée on a tué celui à qui on avait demandé

Qu'importe que sa vie ait été si courte? jamais ce qui doit finir ne peut être long. Quand nous ne compterions point ses confessions plus exactes, ses entretiens de dévotion plus fréquents, son application plus forte à la piété dans les derniers temps de sa vie, ce peu d'heures, saintement passées parmi les plus rudes épreuves et dans les sentiments les plus purs du Christianisme, tiennent lieu toutes seules d'un âge accompli[1]. Le temps a été court, je l'avoue; mais l'opération de la grâce a été forte, mais la fidélité[2] de l'âme a été parfaite. C'est l'effet d'un art consommé de réduire en petit tout un grand ouvrage, et la grâce, cette excellente ouvrière, se plaît quelquefois à renfermer en un jour la perfection d'une longue vie. Je sais que Dieu ne veut pas qu'on s'attende à de tels miracles; mais si la témérité insensée des hommes abuse de ses bontés, son bras pour cela n'est pas raccourci et sa main n'est pas affaiblie. Je me confie pour Madame en cette miséricorde qu'elle a si sincèrement et si humblement réclamée. Il semble que Dieu ne lui ait conservé le jugement libre jusques au dernier soupir qu'afin de faire durer les témoignages de sa foi. Elle a aimé en mourant le Sauveur Jésus; les bras lui ont manqué plutôt[3] que l'ardeur d'embrasser la croix; j'ai vu sa main défaillante chercher encore en tombant de nouvelles forces pour appliquer sur ses lèvres ce bienheureux signe de notre rédemption; n'est-ce pas mourir entre les bras et dans le baiser du Seigneur? Ah! nous

la vie. » Balzac, *le Prince*. « Je n'aurais pas voulu vous *mettre en hasard* non plus que madame votre mère. » Voiture à Mlle de Chalais. *Hasard* était alors synonyme de péril. « Ces fruits ne se peuvent cueillir sans *hasard*, parce qu'ils sont mêlés parmi les poisons, parce qu'ils croissent dans les précipices. » Balzac, *Socrate Chrétien*, disc. v.

1. *D'un âge accompli*, c'est-à-dire d'une *vie ayant atteint sa durée ordinaire*. Cf. le latin *complere* : « Hic *sua complevit tempora*. » Ovide, *Métam.*, xv, 816. — M. Jacquinet compare, avec raison, pour l'idée, Sénèque, *Epist.*, 95.

2. L'obéissance. Cf. *Or. fun. d'Anne de Gonzague*, p. 299, n. 2.

3. *Plutôt* est pris ici comme souvent au xvii[e] siècle, dans son accep-

pouvons achever ce saint sacrifice pour le repos de Madame avec une pieuse confiance. Ce Jésus en qui elle a espéré, dont elle a porté la croix en son corps par des douleurs si cruelles, lui donnera encore son sang, dont elle est déjà toute teinte, toute pénétrée, par la participation à ses sacrements et par la communion avec ses souffrances.

Mais en priant pour son âme, Chrétiens, songeons à nous-mêmes. Qu'attendons-nous pour nous convertir? Quelle dureté est semblable à la nôtre, si un accident si étrange[1], qui devrait nous pénétrer jusqu'au fond de l'âme, ne fait que nous étourdir pour quelques moments[2]? Attendons-nous que Dieu ressuscite les morts pour nous instruire? Il n'est point nécessaire que les morts reviennent, ni que quelqu'un sorte du tombeau, ce qui entre aujourd'hui dans le tombeau doit suffire pour nous convertir. Car si nous savons nous connaître, nous confesserons, Chrétiens, que les vérités de l'éternité sont assez bien établies; nous n'avons rien que de faible à leur opposer; c'est par passion, et non par raison, que nous osons les combattre. Si quelque chose les empêche de régner sur nous, ces saintes et salutaires vérités, c'est que le monde nous occupe[3], c'est que les sens nous enchantent[4], c'est que le présent nous entraîne. Faut-il un autre spectacle pour nous détromper et des sens et du présent et du monde? La Providence divine pouvait-elle nous mettre en vue[5], ni de plus près, ni[6] plus fortement, la vanité des choses humaines? Et si nos cœurs s'endurcissent après un avertissement si sensible, que lui reste-t-il autre chose que[7] de nous frapper nous-mêmes sans miséricorde? Prévenons un coup si funeste, et n'atten-

tion propre de « plus promptement ».

1. Cf. p. 350, n. 1. Extraordinaire.

2. Cf. Sermon *sur la Mort*, éd. cl. Hachette, p. 286 : « C'est une étrange faiblesse de l'esprit humain que jamais la mort ne lui soit présente. »

3. Au sens du latin *occupare*, envahir. Cf. p. 108, n. 5.

4. Nous abusent, comme par un enchantement magique.

5. Nous mettre sous les yeux.

6. *Ni... ni*. Cf. p. 322, n. 1.

7. *Que*. Simon. Cf. p. 326, n. 2.

dons pas toujours des miracles de la grâce[1]. Il n'est rien de plus odieux à la souveraine puissance que de la vouloir forcer par des exemples et de lui faire une loi de ses grâces et de ses faveurs. Qu'y a-t-il donc, Chrétiens, qui puisse nous empêcher de recevoir[2], sans différer, ses inspirations? Quoi! le charme[3] de sentir est-il si fort que nous ne puissions rien prévoir? Les adorateurs des grandeurs humaines seront-ils satisfaits de leur fortune, quand ils verront que dans un moment leur gloire passera à leur nom, leurs titres à leurs tombeaux, leurs biens à des ingrats, et leurs dignités peut-être à leurs envieux? Que si nous sommes assurés qu'il viendra un dernier jour où la mort nous forcera à confesser toutes nos erreurs, pourquoi ne pas mépriser par raison ce qu'il faudra un jour mépriser par force? Et quel est notre aveuglement si, toujours avançants vers notre fin, et plutôt mourants que vivants, nous attendons les derniers soupirs pour prendre les sentiments que la seule pensée de la mort nous devrait inspirer à tous les moments de notre vie? Commencez aujourd'hui à mépriser les faveurs du monde; et toutes les fois que vous serez dans ces lieux augustes, dans ces superbes palais à qui Madame donnait un éclat que vos yeux recherchent encore; toutes les fois que, regardant cette grande place qu'elle remplissait si bien, vous sentirez qu'elle y manque, songez que cette gloire que vous admiriez faisait son péril en cette vie, et que dans l'autre elle est devenue le sujet[4]

1. Sermon *sur l'Impénitence finale*, éd. cl. Hachette, p. 225, 251, etc.; *sur l'Ardeur de la pénitence*, *ibid.*, p. 320.

2. Var. de la première édition : Recevez donc, sans différer, ses inspirations, et ne tardez pas à vous convertir.

3. Pour le sens du mot *charme* au XVII[e] siècle, cf. p. 319, n. 4; 388, n. 1.

4. *Sujet.* Objet. « Elle, que j'avais vue si attentive pendant que je rendais le même devoir à sa mère, devait être sitôt après le *sujet* d'un discours semblable. » « Ce doit vous être assez de m'avoir abusée, sans faire encor de moi vos *sujets* de risée. » Corneille, *Suivante*, V, 3. — « Lorsque de notre Crète il traversa les flots ‖ Digne *sujet* des vœux des filles de Minos. » Racine, *Phèdre*, II, 5.

d'un examen rigoureux, où rien n'a été capable de la rassurer que[1] cette sincère résignation qu'elle a eue aux ordres de Dieu et les saintes humiliations de la pénitence.

RELATION

DE LA MORT DE MADAME

A LA SUITE DE SON « HISTOIRE »

PAR Mme DE LA FAYETTE

(*Extraits.*)

Le dimanche, 29 juin.... elle alla entendre [la messe], et en revenant dans sa chambre, elle s'appuya sur moi, et me dit avec cet air de bonté qui lui était si particulier, qu'elle ne serait pas de si méchante humeur si elle pouvait causer avec moi : mais qu'elle était si lasse de toutes les personnes qui l'environnaient qu'elle ne les pouvait plus supporter.

Elle alla ensuite voir peindre Mademoiselle, dont un excellent peintre anglais faisait le portrait, et elle se mit à parler à Mme d'Epernon et à moi de son voyage d'Angleterre et du Roi son frère.

Cette conversation qui lui plaisait lui redonna de la joie; on servit le dîner, elle mangea comme à son ordinaire, et après le dîner elle se coucha sur des carreaux[2]; ce qu'elle faisait assez souvent lorsqu'elle était en liberté; elle m'avait fait mettre auprès d'elle, en sorte que sa tête était quasi sur moi.

Le même peintre anglais peignait Monsieur; on parlait de toutes sortes de choses, et cependant elle s'endormit. Pendant son sommeil elle changea si considérablement, qu'après l'avoir longtemps regardée j'en fus surprise, et je pensai qu'il fallait

1. Cf. p. 326, n. 2.

2. Nom des *coussins* au XVIIe siècle.

que son esprit contribuât fort à parer son visage, puisqu'il le rendait si agréable lorsqu'elle était éveillée, et qu'elle l'était si peu quand elle était endormie; j'avais tort néanmoins de faire cette réflexion, car je l'avais vue dormir plusieurs fois, et je ne l'avais pas vue moins aimable.

Après qu'elle fut éveillée, elle se leva du lieu où elle était; mais avec un si mauvais visage, que Monsieur en fut surpris et me le fit remarquer.

Elle s'en alla ensuite dans le salon où elle se promena quelque temps avec Boisfranc, trésorier de Monsieur, et en lui parlant elle se plaignit plusieurs fois de son mal de côté.

Monsieur descendit pour aller à Paris, où il avait résolu de se rendre; il trouva Mme de Meckelbourg sur le degré, et remonta avec elle; Madame quitta Boisfranc et vint à Mme de Meckelbourg; comme elle parlait à elle, Mme de Gamaches lui apporta, aussi bien qu'à moi, un verre d'eau de chicorée, qu'elle avait demandé il y avait déjà quelque temps; Mme de Gourdon, sa dame d'atour, le lui présenta. Elle le but, et en remettant d'une main la tasse sur sa soucoupe, de l'autre elle se prit le côté, et dit avec un ton qui marquait beaucoup de douleur: « Ah! quel point de côté! ah! quel mal! je n'en puis plus! »

Elle rougit en prononçant ces paroles, et dans le moment d'après elle pâlit d'une pâleur livide qui nous surprit tous; elle continua de crier, et dit qu'on l'emportât comme ne pouvant plus se soutenir.

Nous la prîmes sous les bras. Elle marchait à peine, et toute courbée; on la déshabilla dans un instant; je la soutenais pendant qu'on la délaçait; elle se plaignait toujours, et je remarquai qu'elle avait les larmes aux yeux; j'en fus étonnée et attendrie, car je la connaissais pour la personne du monde la plus patiente.

Je lui dis, en lui baisant les bras que je soutenais, qu'il fallait qu'elle souffrît beaucoup. Elle me dit que cela était inconcevable; on la mit au lit, et sitôt qu'elle y fut, elle cria encore plus qu'elle n'avait fait, et se jeta d'un côté et d'un autre, comme une personne qui souffrait infiniment. On alla en même temps appeler son premier médecin, M. Esprit; il vint, et dit que c'était la colique, et ordonna les remèdes ordinaires à de semblables maux. Cependant les douleurs étaient inconcevables. Madame dit que son mal était plus considérable qu'on ne *pensait, qu'elle* allait mourir, qu'on lui allât querir un confesseur.

Monsieur était devant son lit ; elle l'embrassa, et lui dit avec une douceur, et un air capable d'attendrir les cœurs les plus barbares : « Hélas ! Monsieur, vous ne m'aimez plus il y a longtemps, mais cela est injuste ; je ne vous ai jamais manqué. » Monsieur parut fort touché, et tout ce qui était dans sa chambre l'était tellement, qu'on n'entendait plus que le bruit que font des personnes qui pleurent.

Tout ce que je viens de dire s'était passé en moins d'une demi-heure. Madame criait toujours qu'elle sentait des douleurs terribles dans le creux de l'estomac ; tout d'un coup elle dit qu'on regardât à cette eau, qu'elle avait bue, que c'était du poison, qu'on avait peut-être pris une bouteille pour l'autre, qu'elle était empoisonnée, qu'elle le sentait bien, et qu'on lui donnât du contrepoison.

J'étais dans la ruelle auprès de Monsieur, et quoique je le crusse fort incapable d'un pareil crime, un étonnement ordinaire à la malignité humaine me le fit observer avec attention : il ne fut ni ému, ni embarrassé de l'opinion de Madame ; il dit qu'il fallait donner de cette eau à un chien ; il opina comme Madame qu'on allât querir de l'huile et du contrepoison pour ôter à Madame une pensée si fâcheuse ; Mme Desbordes, sa première femme de chambre, qui était absolument à elle, lui dit qu'elle avait fait l'eau, et en but ; mais Madame persévéra toujours à vouloir de l'huile et du contrepoison ; on lui donna l'un et l'autre. Sainte-Foi, premier valet de chambre de Monsieur, lui apporta de la poudre de vipère ; elle lui dit qu'elle la prenait de sa main, parce qu'elle se fiait à lui. On lui fit prendre plusieurs drogues dans cette pensée de poison, et peut-être plus propres à lui faire du mal qu'à la soulager. Ce qu'on lui donna la fit vomir ; elle en avait déjà eu envie plusieurs fois avant que d'avoir rien pris, mais ses vomissements ne furent qu'imparfaits, et ne lui firent jeter que quelques flegmes, et une partie de la nourriture qu'elle avait prise. L'agitation de ces remèdes, et les excessives douleurs qu'elle souffrait, la mirent dans un abattement qui nous parut du repos ; mais elle nous dit qu'il ne fallait pas se tromper, que ses douleurs étaient toujours égales, qu'elle n'avait plus la force de crier, et qu'il n'y avait point de remède à son mal.

Il sembla qu'elle avait une certitude entière de sa mort, et qu'elle s'y résolut comme à une chose indifférente. Selon toutes les apparences la pensée du poison était établie dans son esprit,

et voyant que les remèdes avaient été inutiles elle ne songeait plus à la vie, et ne pensait qu'à souffrir ses douleurs avec patience. Elle commença à avoir beaucoup d'appréhension. Monsieur appela Mme de Gamaches, pour tâter son pouls ; les médecins n'y pensaient pas ; elle sortit de la ruelle épouvantée, et nous dit qu'elle n'en trouvait point à Madame, et qu'elle avait toutes les extrémités froides ; cela nous fit peur ; Monsieur en parut effrayé. M. Esprit dit que c'était un accident ordinaire à la colique, et qu'il répondait de Madame. Monsieur se mit en colère, et dit qu'il lui avait répondu de M. de Valois, et qu'il était mort ; qu'il lui répondait de Madame, et qu'elle mourrait encore.

Cependant le curé de Saint-Cloud qu'elle avait mandé était venu. Monsieur me fit l'honneur de me demander si on [lui] parlerait [de se confesser]. Je la trouvais fort mal ; il me semblait que ses douleurs n'étaient point celles d'une colique ordinaire ; mais néanmoins j'étais bien éloignée de prévoir ce qui devait arriver, et je n'attribuais les pensées qui me venaient dans l'esprit qu'à l'intérêt que je prenais à sa vie.

Je répondis à Monsieur qu'une confession faite dans la vue de la mort ne pouvait être que très utile, et Monsieur m'ordonna de lui aller dire que le curé de Saint-Cloud était venu. Je le suppliai de m'en dispenser, et je lui dis que comme elle l'avait demandé il n'y avait qu'à le faire entrer dans sa chambre. Monsieur s'approcha de son lit, et d'elle-même elle me redemanda un confesseur, mais sans paraître effrayée, et comme une personne qui songeait aux seules choses qui lui étaient nécessaires dans l'état où elle était.

Une de ses premières femmes de chambre était passée à son chevet pour la soutenir ; elle ne voulut point qu'elle s'ôtât, et se confessa devant elle. Après que le confesseur se fut retiré, Monsieur s'approcha de son lit ; elle lui dit quelques mots assez bas que nous n'entendîmes point, et cela nous parut encore quelque chose de doux et d'obligeant.

L'on avait fort parlé de la saigner, mais elle souhaitait que ce fût du pied, M. Esprit voulait que ce fût du bras ; enfin il détermina qu'il le fallait ainsi : Monsieur vint le dire à Madame, comme une chose à quoi elle aurait peut-être de la peine à se résoudre, mais elle répondit qu'elle voulait tout ce qu'on souhaitait, que tout lui était indifférent, et qu'elle sentait bien *qu'elle n'en pouvait* revenir. Nous écoutions ces paroles comme

des effets d'une douleur violente, qu'elle n'avait jamais sentie, et qui lui faisait croire qu'elle allait mourir.

Il n'y avait pas plus de trois heures qu'elle se trouvait mal. Gueslin, que l'on avait envoyé querir à Paris, arriva avec M. Valet, qu'on avait envoyé chercher à Versailles. Sitôt que Madame vit Gueslin, en qui elle avait beaucoup de confiance, elle lui dit qu'elle était bien aise de le voir, qu'elle était empoisonnée, et qu'il la traitât sur ce fondement. Je ne sais s'il le crut, et s'il fut persuadé qu'il n'y avait point de remède, ou s'il s'imagina qu'elle se trompait, et que son mal n'était pas dangereux; mais enfin il agit comme un homme qui n'avait plus d'espérance, ou qui ne voyait point le danger. Il consulta avec M. Valet et avec M. Esprit, et, après une conférence assez longue, ils vinrent tous trois trouver Monsieur, et l'assurèrent sur leur vie qu'il n'y avait point de danger. Monsieur vint le dire à Madame; elle lui dit qu'elle connaissait mieux son mal que le médecin et qu'il n'y avait point de remède; mais elle dit cela avec la même tranquillité et la même douceur que si elle eût parlé d'une chose indifférente.

Dieu aveuglait les médecins, et ne voulait pas même qu'ils tentassent des remèdes capables de retarder une mort, qu'il voulait rendre terrible. Elle entendit que nous disions qu'elle était mieux, et que nous attendions l'effet de ce remède avec impatience : « Cela est si peu véritable, nous dit-elle, que si je n'étais pas chrétienne, je me tuerais, tant mes douleurs sont excessives : il ne faut point souhaiter de mal à personne, ajouta-t-elle, mais je voudrais bien que quelqu'un pût sentir un moment ce que je souffre, pour connaître de quelle nature sont mes douleurs. »

Cependant ce remède ne faisait rien; l'inquiétude nous en prit; on appela M. Esprit et M. Gueslin; ils dirent qu'il fallait encore attendre; elle répondit que si l'on sentait ses douleurs, on n'attendrait pas si paisiblement; on fut deux heures entières sur l'attente de ce remède, qui furent les dernières où elle pouvait recevoir du secours. Elle avait pris quantité de remède; on avait gâté son lit, elle voulut en changer, et on lui en fit un petit dans sa ruelle; elle y alla sans qu'on l'y portât, et fit même le tour par l'autre ruelle, pour ne pas se mettre dans l'endroit de son lit qui était gâté. Lorsqu'elle fut dans ce petit lit, soit qu'elle expirât véritablement, soit qu'on la vît mieux, parce qu'elle avait les bougies au visage, elle nous parut beau-

coup plus mal. Les médecins voulurent la voir de près, et lui apportèrent un flambeau : elle les avait toujours fait ôter, depuis qu'elle s'était trouvée mal.

Monsieur lui demanda si on ne l'incommodait point. « Ah ! non, Monsieur, lui dit-elle. Rien ne m'incommode plus, je ne serai pas en vie demain matin, vous le verrez. On lui donna un bouillon, parce qu'elle n'avait rien pris depuis son dîner ; sitôt qu'elle l'eut avalé, ses douleurs redoublèrent, et devinrent aussi violentes qu'elles l'avaient été lorsqu'elle avait pris le verre de chicorée. La mort se peignit sur son visage, et on la voyait dans des souffrances cruelles, sans néanmoins qu'elle parût agitée.

Le roi avait envoyé plusieurs fois savoir de ses nouvelles ; elle lui avait toujours mandé qu'elle se mourait ; ceux qui l'avaient vue lui avaient dit qu'en effet elle était très mal ; et M. de Créqui, qui avait passé à Saint-Cloud en allant à Versailles, dit au roi qu'il la croyait en grand péril, de sorte que le roi voulut la venir voir, et arriva à Saint-Cloud sur les onze heures.

Lorsque le roi arriva, Madame était dans ce redoublement de douleurs que lui avait causé le bouillon ; il sembla que les médecins furent éclairés par sa présence ; il les prit en particulier pour savoir ce qu'ils en pensaient, et ces mêmes médecins, qui deux heures auparavant en répondaient sur leur vie, et qui trouvaient que les extrémités froides n'étaient qu'un accident de la colique, commencèrent à dire qu'elle était sans espérance, que cette froideur et ce pouls retiré était une marque de gangrène, et qu'il fallait lui faire recevoir Notre-Seigneur.

La reine et la comtesse de Soissons étaient venues avec le roi ; Mme de la Vallière et Mme de Montespan étaient venues ensemble ; je parlais à elles, Monsieur m'appela, et me dit en pleurant ce que les médecins venaient de dire ; je fus surprise et touchée comme je le devais, et je répondis à Monsieur que les médecins avaient perdu l'esprit, et qu'ils ne pensaient ni à sa vie, ni à son salut, qu'elle n'avait parlé qu'un quart d'heure au curé de Saint-Cloud, et qu'il fallait lui envoyer quelqu'un. Monsieur me dit qu'il allait envoyer chercher M. de Condom : je trouvai qu'on ne pouvait mieux choisir, mais qu'en attendant il fallait avoir M. Feuillet, chanoine, dont le mérite est connu.

Cependant le roi était auprès de Madame. Elle lui dit qu'il

perdait la plus véritable servante qu'il aurait jamais; il lui dit qu'elle n'était pas en si grand péril, mais qu'il était étonné de sa fermeté, et qu'il la trouvait grande; elle lui répliqua qu'il savait bien qu'elle n'avait jamais craint la mort, mais qu'elle avait craint de perdre ses bonnes grâces.

Ensuite le roi lui parla de Dieu; il revint après dans l'endroit où étaient les médecins; il me trouva désespérée de ce qu'ils ne lui donnaient point de remèdes, et surtout l'émétique; il me fit l'honneur de me dire qu'ils avaient perdu la tramontane, qu'ils ne savaient ce qu'ils faisaient, et qu'il allait essayer de leur remettre l'esprit. Il leur parla, et se rapprocha du lit de Madame, et lui dit qu'il n'était pas médecin, mais qu'il venait de proposer trente remèdes aux médecins; ils répondirent qu'il fallait attendre. Madame prit la parole et dit qu'il fallait mourir par les formes.

Le roi, voyant que selon les apparences il n'y avait rien à espérer, lui dit adieu en pleurant. Elle lui dit qu'elle le priait de ne point pleurer, qu'il l'attendrissait, et que la première nouvelle qu'il aurait le lendemain serait celle de sa mort....

.... Elle ne tourna jamais son esprit du côté de la vie; jamais un mot de réflexion sur la cruauté de sa destinée qui l'enlevait dans le plus beau de son âge, point de questions aux médecins pour s'informer s'il était possible de la sauver, point d'ardeur pour les remèdes, qu'autant que la violence de ses douleurs lui en faisait désirer; une contenance paisible au milieu de la certitude de la mort, de l'opinion du poison, et de ses souffrances qui étaient cruelles, enfin un courage dont on ne peut donner d'exemple, et qu'on ne saurait bien représenter.

Le roi s'en alla, et les médecins déclarèrent qu'il n'y avait aucune espérance. M. Feuillet vint; il parla à Madame avec une austérité entière; mais il la trouva dans des dispositions qui allaient aussi loin que son austérité. Elle eut quelque scrupule que ses confessions passées n'eussent été nulles, et pria M. Feuillet de lui aider à en faire une générale; elle la fit avec de grandes résolutions de vivre en chrétienne, si Dieu lui redonnait la santé.

Je m'approchai de son lit après sa confession; M. Feuillet était auprès d'elle, et un capucin, son confesseur ordinaire; ce bon Père voulait lui parler, et se jetait dans des discours

qui la fatiguaient : elle me regarda avec des yeux qui faisaient entendre ce qu'elle pensait, et puis les retournant sur ce capucin : « Laissez parler monsieur Feuillet, mon Père, lui dit-elle, avec une douceur admirable, comme si elle eût craint de le fâcher ; vous parlerez à votre tour. »

L'ambassadeur d'Angleterre arriva dans ce moment ; sitôt qu'elle le vit, elle lui parla du roi son frère, et de la douleur qu'il aurait de sa mort ; elle en avait déjà parlé plusieurs fois dans le commencement de son mal. Elle le pria de lui mander qu'il perdait la personne du monde qui l'aimait le mieux. Ensuite l'ambassadeur lui demanda si elle était empoisonnée ; je ne sais si elle lui dit qu'elle l'était, mais je sais bien qu'elle lui dit qu'il n'en fallait rien mander au roi son frère, qu'il fallait lui épargner cette douleur, et qu'il fallait surtout qu'il ne songeât point à en tirer vengeance, que le roi n'en était point coupable, qu'il ne fallait point s'en prendre à lui.

Elle disait toutes ces choses en anglais, et comme le mot de poison est commun à la langue française et à l'anglaise, M. Feuillet l'entendit, et interrompit la conversation, disant qu'il fallait sacrifier sa vie à Dieu, et ne pas penser à autre chose.

Elle reçut Notre-Seigneur ; ensuite Monsieur s'étant retiré, elle demanda si elle ne le verrait plus ; on l'alla querir ; il vint l'embrasser en pleurant ; elle le pria de se retirer, et lui dit qu'il l'attendrissait.

Cependant elle diminuait toujours, et elle avait de temps en temps des faiblesses qui attaquaient le cœur. M. Brager, excellent médecin, arriva. Il n'en désespéra pas d'abord ; il se mit à consulter avec les autres médecins. Madame les fit appeler ; ils dirent qu'on les laissât un peu ensemble ; mais elle les renvoya encore querir, ils allèrent auprès de son lit ; on avait parlé d'une saignée au pied : « Si on la veut faire, dit-elle, il n'y a pas de temps à perdre, ma tête s'embarrasse, et mon estomac se remplit. »

Ils demeurèrent surpris d'une si grande fermeté, et voyant qu'elle continuait à vouloir la saignée, ils la firent faire ; mais il ne vint point de sang, et il en était très peu venu de la première qu'on avait faite. Elle pensa expirer pendant que son pied fut dans l'eau ; les médecins lui dirent qu'ils allaient faire un remède ; mais elle répondit qu'elle voulait l'extrême-onction *avant que de* rien prendre.

M. de Condom arriva comme elle la recevait; il lui parla de Dieu, conformément à l'état où elle était, et avec cette éloquence, et cet esprit de religion, qui paraît dans tous ses discours; il lui fit faire les actes qu'il jugea nécessaires; elle entra dans tout ce qu'il lui dit, avec un zèle et une présence d'esprit admirables.

Comme il parlait, sa première femme de chambre s'approcha d'elle pour lui donner quelque chose dont elle avait besoin; elle lui dit en anglais, afin que M. de Condom ne l'entendît pas, conservant jusqu'à la mort la politesse de son esprit : « Donnez à M. de Condom, lorsque je serai morte, l'émeraude que j'avais fait faire pour lui. »

Comme il continuait à lui parler de Dieu, il lui prit une espèce d'envie de dormir, qui n'était en effet qu'une défaillance de la nature. Elle lui demanda si elle ne pouvait pas prendre quelques moments de repos, il lui dit qu'elle le pouvait, et qu'il allait prier Dieu pour elle.

M. Feuillet demeura au chevet de son lit, et quasi dans le même moment Madame lui dit de rappeler M. de Condom, et qu'elle sentait bien qu'elle allait expirer. M. de Condom se rapprocha, et lui donna le crucifix; elle le prit et l'embrassa avec ardeur; M. de Condom lui parlait toujours, et elle lui répondait avec le même jugement, que si elle n'eût pas été malade, tenant toujours le crucifix attaché sur sa bouche: la mort seule le lui fit abandonner. Les forces lui manquèrent; elle le laissa tomber, et perdit la parole et la vie quasi en même temps; son agonie n'eut qu'un moment, et après deux ou trois petits mouvements convulsifs dans la bouche, elle expira à deux heures et demie du matin, et neuf heures après avoir commencé à se trouver mal.

RELATION

DE CE QUI S'EST PASSÉ A LA MORT CHRÉTIENNE DE SON ALTESSE ROYALE HENRIETTE-ANNE D'ANGLETERRE, DUCHESSE D'ORLÉANS, PAR M. FEUILLET, CHANOINE DE SAINT-CLOUD.

« Le 29 du mois de juin 1670, à cinq heures du soir, Madame se trouva fort mal. Elle [manda M. notre curé

pour la confesser, ce qu'il fit. Quelque temps après, Monsieur m'envoya dire de faire prier Dieu pour elle, ce qui fut fait. J'allai ensuite au château; je montai à la chambre de Madame; j'approchai de son lit, et je la saluai; mais comme elle ne me parla point, je me retirai sans lui rien dire.

« A onze heures du soir, elle m'envoya appeler en grande diligence. Étant arrivé proche de son lit, elle fit retirer tout le monde, et me dit : « Vous voyez, monsieur Feuillet, en quel « état je suis réduite. — En un très bon état, Madame, lui ré-« pondis-je : vous confesserez à présent qu'il y a un Dieu que « vous avez très peu connu pendant votre vie. — Il est vrai, « mon Dieu, que je ne vous ai point connu, » dit-elle avec un grand sentiment de douleur. Cela me donna bonne espérance. Je lui dis : « Eh bien! Madame, vous vous êtes confes-« sée? — Oui, me répondit-elle. — Je ne doute point, lui dis-« je alors, que vous ne vous soyez confessée d'avoir violé tant « de fois les vœux de votre baptême par l'amour que vous « avez eu pour la grandeur, ayant vécu parmi les délices et « les plaisirs, les jeux et les divertissements, dans le luxe, les « pompes et les vanités du siècle, et ayant eu le cœur toujours « plein de l'amour du monde. — Non, dit-elle, je ne m'en suis « jamais confessée, et on ne m'a jamais dit que ce fût offenser « Dieu. — Quoi! Madame, si vous aviez fait un contrat avec « un particulier, et que vous n'en eussiez gardé nulle clause, « ne croiriez-vous pas avoir mal fait? — Hélas! oui. — Celui-« ci, Madame, est un contrat que vous avez fait avec Dieu; il « a été scellé du sang de Jésus-Christ; les anges, à votre « mort, vont vous représenter cette promesse : ce sera sur « cela que vous serez jugée, Madame : vous n'avez jamais su « la religion chrétienne. — O mon Dieu! que ferai-je donc? Je « le vois bien, mes confessions et mes communions n'ont rien « valu. — Il est vrai, Madame, votre vie n'a été que péché; il « faut employer le peu de temps qui vous reste à faire péni-« tence. — Montrez-moi donc comment il faut que je fasse : « confessez-moi, je vous en prie. — Volontiers, Madame. » Pour lors elle se confessa, et je l'aidai, autant que le temps le put permettre, à faire une confession entière. Dieu lui donna pendant ce temps des sentiments qui me surprirent : il lui fit parler un langage qu'on n'entend point dans le monde. Elle fit des actes de foi et de charité, et demanda si je la jugeais *digne de communier*. Elle désira, avec de grandes instances,

de recevoir Notre-Seigneur. Je dis que l'on allât appeler M. le curé. Pendant ce temps-là, je lui parlai tout haut, et je lui dis : « Humiliez-vous, Madame ; voilà toute cette trompeuse grandeur anéantie sous la pesante main de Dieu. « Vous n'êtes qu'une misérable pécheresse, qu'un vaisseau « de terre qui va tomber et qui se cassera en pièces, et de « toute cette grandeur il n'en restera aucune trace. — Il est « vrai, ô mon Dieu! s'écria-t-elle. — Madame, repris-je, c'est « ici qu'il faut avoir de la confiance. De tous vos péchés passés je « n'en fais point de compte, pourvu que vous ayez une grande « douleur de les avoir commis, et une ferme résolution de ne « plus jamais les commettre. Vous avez péché mille fois, repentez-vous mille fois. La miséricorde de Dieu ne s'arrête ni à « l'heure ni au temps : le larron est monté de la croix au ciel. » Ces paroles remplirent son cœur de consolation et de joie qui parut sur son visage. Elle demanda le crucifix dont la feue reine mère s'était servie à la mort, et le baisa fort humblement ; et je lui dis : « Regardez, Madame, sur cette croix l'auteur et le « consommateur de votre foi, afin, dit l'Apôtre, que vous ne « perdiez point courage. Une seule goutte du sang qui est « sorti de ses veines, mêlée avec une seule de vos larmes, est « capable d'effacer tous vos péchés et tous les péchés du « monde. » En ce temps Notre-Seigneur arriva ; elle l'adora profondément, et dit tout haut : « O mon Dieu, je suis indigne « que vous veniez visiter une misérable pécheresse comme « moi. — Oui, Madame, vous en êtes indigne ; mais il vous a « fait la grâce de préparer lui-même votre cœur avant que « d'y entrer, par la contrition qu'il vous a donnée. Renouvelez « votre ferveur en la présence de ce Dieu terrible et miséricordieux. » On dit les prières accoutumées. Elle dit avec moi un *confiteor*, et reçut Notre-Seigneur avec un grand respect et une grande joie, et ajouta : « Je vous prie, pendant que mon « Dieu me laisse le jugement libre, qu'on me donne l'extrême-« onction. — Volontiers, Madame. — Eh! mon Dieu, me dit-« elle, qu'on me fasse la charité de me saigner au pied ; « j'étouffe. — Laissez, Madame, faire les médecins ; ne pensez « plus à votre corps ; sauvons seulement votre âme. » Cependant les médecins trouvèrent à propos de la faire saigner, ce qui fut fait. « Voilà, lui dis-je, Madame, les prémices de ce « sacrifice qu'il faut offrir à Dieu. Offrez-lui ce sang que vous « allez répandre comme Jésus-Christ lui a offert celui qu'il a

« répandu sur la croix pour vos péchés. — De tout mon « cœur, » ajouta-t-elle. Après la saignée, je demandai que l'on apportât l'extrême-onction. Je la disposai à recevoir ce dernier sacrement suivant l'intention de l'Église. Elle fit toutes les prières avec nous. Quand on lui appliquait les saintes huiles, je lui disais en français : « L'Église demande à Dieu, madame, « qu'il vous pardonne les péchés que vous avez commis par « tant de mauvaises paroles, par les plaisirs que vous avez « pris aux senteurs et aux parfums; pour avoir entendu tant « de rapports et de médisances; par les ardeurs de la concu- « piscence; par tant de mauvaises œuvres. On huilait, Ma- « dame, les athlètes quand ils entraient dans le lieu du combat. « Vous voilà sur le champ de bataille; vous avez en tête de « puissants ennemis; il faut combattre aidée de la grâce de « Jésus-Christ, et il faut vaincre. » Elle prit pour lors la croix et fit de nouveaux actes de foi, d'espérance et d'amour, et dit : « Mon Dieu, ces grandes douleurs ne finiront-elles pas « bientôt? — Quoi! Madame, vous vous oubliez! Il y a tant « d'années que vous offensez Dieu, et il n'y a encore que six « heures que vous faites pénitence. Dites plutôt avec saint « Augustin : Coupez, tranchez, taillez; que le cœur me fasse « mal, que je ressente dans tous mes membres de très sensibles « douleurs; que le pus et l'ordure coulent dans la moelle de « mes os; que les vers grouillent dans mon sein : pourvu, mon « Dieu, que je vous aime, c'est assez. J'espère, Madame, que « vous vous ressouviendrez des promesses et des protestations « que vous faites présentement à votre Dieu. — Oui, monsieur, « je l'espère, et je vous conjure, si Dieu me redonnait la santé, « ce que je ne crois pas, de me sommer de les exécuter, si « j'étais assez malheureuse de ne le pas faire. — Madame, « quoique vous deviez être dans la disposition de souffrir « davantage, je puis vous assurer que vos peines finiront « bientôt. — A quelle heure, demanda-t-elle, Jésus-Christ est-il « mort? — A trois heures. Ne vous mettez pas en peine de cela, « Madame; il faut supporter la vie et attendre la mort en « patience. »

« En ce temps elle prit le dernier breuvage que lui présentèrent les médecins, et en ce même temps M. de Condom arriva. Elle fut aussi aise de le voir comme il fut affligé de la trouver aux abois. Il se prosterna contre terre et fit une prière *qui me charma*; il entremêlait des actes de foi, de confiance

et d'amour. Elle se tourna de l'autre côté. Et comme il eut cessé, elle lui dit : « Croyez-vous, monsieur, que je ne vous « entende pas, parce que je me suis tournée? » Il continua donc. Elle dit qu'elle eût bien voulu se reposer. Pour lors, M. de Condom se leva et alla voir Monsieur. Elle se retourna un moment après vers moi et me dit : « Je vous prie, qu'on ap- « pelle M. de Condom. » Puis s'adressant à moi, elle me dit : « Monsieur Feuillet, c'est fait à ce coup-ci. — Eh bien, Ma- « dame, n'êtes-vous pas bien heureuse d'avoir accompli en si « peu de temps votre course? Après un si petit combat, vous « allez recevoir de grandes récompenses. »

« M. de Condom arriva, mais elle ne parlait plus. Il commença les prières pour les agonisants. Je lui parlais sans cesse, et en deux ou trois instants, sur les trois heures après minuit, elle rendit son âme à Dieu. Je prie Dieu qu'il lui fasse miséricorde; priez aussi Dieu pour elle.

« Madame est morte âgée de vingt-six ans et deux mois. »

RÉCIT

DE LA MORT DE MADAME

TROUVÉ DANS LES PAPIERS MANUSCRITS DE DANIEL DE COSNAC, ARCHEVÊQUE D'AIX, ANCIEN AUMÔNIER DE MONSIEUR[1].

.... M. l'évêque de Condom, que Monsieur avait mandé, étant venu, elle commanda qu'on le fit approcher; elle témoigna satisfaction de le voir. Il lui dit en l'abordant : « Madame, l'espérance! » Elle se tourna de son côté et lui répondit : « Je l'ai tout entière, je suis résolue à la mort, je suis soumise à Dieu, je veux ce qu'il veut, j'espère en sa miséricorde. » Ce

1. Note du comte Jules de Cosnac, éditeur des *Mémoires* de l'archevêque d'Aix (t. I, 1852, p. XLVII) : « Daniel de Cosnac ne fut point témoin de cette fin touchante, mais l'attachement qu'il avait voué à cette princesse est un sûr garant du soin qu'il mit à recueillir des détails exacts. » Nous ne donnons de cette relation que les parties où Bossuet se trouve mêlé, et qui diffèrent des relations précédentes.

prélat, autant ravi de la pureté de ses sentiments qu'étonné d'un si triste spectacle, se prosterna en terre avec toute l'assistance, et ayant invité Madame à s'unir à son intention, il fit une prière à Dieu pour demander la rémission des péchés par le sang de Jésus-Christ crucifié, représentant à cette princesse que si Dieu nous traitait selon la rigueur de sa justice, nous ne devions attendre que l'enfer et la damnation éternelle; mais qu'elle ne devait espérer que miséricorde et que grâce, pourvu qu'elle mît toute sa confiance au mérite et à la bonté d'un tel Sauveur. Elle dit : « Mon cœur vous répond. — Vous voyez, lui dit-il, Madame, ce que c'est que le monde : vous le voyez par vous-même ; n'êtes-vous pas bien heureuse que Dieu vous appelle à son éternité? » Elle témoigna par une action bien marquée qu'elle ressentait ce bonheur.

Il lui fit faire plusieurs actes, à quoi elle répondait toujours par des paroles courtes et précises, et ayant un peu discontinué pour ne la fatiguer pas, Madame lui dit : « Ne croyez pas que je n'écoute point parce que je tourne la tête ; je suis fort attentive, continuez. » Alors lui ayant demandé si elle ne voulait pas professer jusqu'au dernier soupir la foi catholique, apostolique et romaine, elle dit : « J'y ai vécu, et j'y meurs. »

L'ayant avertie que les personnes de son élévation devaient un grand exemple au monde, particulièrement en la présence de Dieu et devant ses autels, qu'il fallait qu'elle lui demandât pardon de toutes les irrévérences qu'elle y avait commises et qu'elle lui en fît réparation, elle dit : « Je le fais de tout mon cœur. »

Madame témoignant qu'elle souffrait beaucoup, il lui dit : « Il faut unir vos souffrances avec celles de Jésus-Christ, en expiation de tant de péchés. » Elle dit : « C'est ce que je tâche de faire. » Et un peu après, lui montrant le crucifix, il lui dit : « Voilà, Madame, Jésus-Christ qui vous tend les bras ; voilà celui qui vous donnera la vie éternelle, et qui ressuscitera ce corps qui souffre tant. » Elle répondit : « *Credo! Credo!* ». Puis ayant demandé un peu de repos avec ce même sourire et cette même douceur dont elle accompagnait ordinairement ses paroles, cet évêque alla près de la fenêtre. Très peu de temps après, elle dit à M. Feuillet : « C'en est fait, rappelez M. de Condom. » Il approcha, et la voyant fort changée, il lui dit en *trois mots* : « Madame, vous croyez en Dieu, vous espérez en

Dieu, vous l'aimez ? » Il lui entendit dire très distinctement : « De tout mon cœur. » Il lui présenta le crucifix, lui disant qu'en embrassant Jésus-Christ, elle pratiquait tout ensemble tous les actes de la piété chrétienne. Elle le prit, le baisa avec beaucoup de ferveur, et le tint elle-même pressé sur ses lèvres, jusqu'à ce que son bras tombait par faiblesse et le crucifix en même temps. Il le lui fit encore baiser, disant : « *In manus tuas*.... » Elle avait perdu la connaissance....

ORAISON FUNÈBRE

DE

MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE

INFANTE D'ESPAGNE, REINE DE FRANCE ET DE NAVARRE

PRONONCÉE A SAINT-DENIS LE 1er SEPTEMBRE 1683

NOTICE

En l'année 1658, Louis XIV voulait se marier. « Toute l'Europe », dit Mme de Motteville[1], « regardait de quel côté il se tournerait pour choisir une femme, et toutes les princesses qui pouvaient aspirer à cet honneur étaient attentives à l'événement de cette élection ». Marie-Thérèse, infante d'Espagne, était une de celles-là.

Tout lui permettait cette ambition. Parmi les familles alors régnantes en Europe, c'était la sienne qui, incontestablement, était la plus noble et la plus illustre avec celle de Bourbon, à laquelle, du reste, Marie-Thérèse se rattachait déjà par sa mère, Isabelle, fille de Henri IV. Son père était frère d'Anne d'Autriche, la régente de France. Et enfin, en dehors de ces affinités princières, il était évidemment très désirable pour les deux pays, lassés d'une lutte séculaire, qu'une alliance de famille vînt consolider la paix dont l'une et l'autre avaient si grand besoin.

Née en 1638, orpheline de mère à six ans, sans frères ni sœurs, Marie-Thérèse avait grandi assez tristement sans doute

1. Mme de Motteville, *Mémoires* (aux années 1659 et 1660).

dans ce sombre palais de l'Escurial, où s'étiolaient les descendants de Charles-Quint, et que Philippe IV ne contribuait pas à égayer. Rien de plus mélancolique et de plus silencieux que ce prince, dont, il est vrai, le règne n'avait été, comme disent les historiens du temps, qu'un « enchaînement de revers et de disgrâces ». Avec cela, l'incarnation même de la pompe espagnole et du décorum monarchique, au point d'ébahir les seigneurs français qui allèrent en ambassade pour demander la main de l'Infante : « Il faut avouer que la manière dont le roi donne audience en France est la chose du monde la plus pitoyable au prix de celle dont on nous reçut.... Lorsque M. le maréchal entra, le Roi (Philippe IV) mit la main au chapeau. Lorsqu'il approcha de plus près, le roi ne branla plus, et quand M. le maréchal ôta son chapeau de temps en temps et qu'il présenta sa lettre, il demeura toujours immobile, et ne remit la main au chapeau que quand M. le maréchal s'en alla. » Le tout dans un mutisme imposant. Il ne bougeait « non plus qu'une statue », ajoute irrévérencieusement l'envoyé, et il ne parlait guère davantage. Quand Anne d'Autriche, quelques mois après, lui amenant son fils, le voulut embrasser, « il retira sa tête si loin que jamais elle ne put l'attraper, » et il jugea sans doute que sa sœur, depuis qu'elle était en France, était devenue bien familière.

A cette école de majesté, Marie-Thérèse avait puisé un orgueil tout castillan. Dédaigneuse de plaire à qui que ce fût des « grands » qui composaient la cour de son père, parce que parmi eux « il n'y avait point de roi[1] », elle avait attendu avec confiance le souverain que lui destinait la diplomatie. Et se souvenant de ce que lui avait souvent dit sa mère, que « pour être heureuse, il fallait être reine de France »; considérant, dans sa fierté, que le roi de France était seul entièrement digne d'elle, et elle, seule digne de lui, elle aimait « jusqu'aux portraits de Louis XIV ». « Un pressentiment l'avertissait que le roi devait être son mari », quelles que pussent être, à de certains moments, les apparences contraires.

Dans l'hiver de 1658, en effet, c'était la princesse Marguerite de Savoie, parente de Mazarin, qu'il était grandement question d'unir à Louis XIV. Les pourparlers étaient même si avancés que la cour venait de partir pour Lyon afin que les

1. Mme de Caylus, *Souvenirs*, éd. de Lescure, p. 67.

deux jeunes gens se vissent. Et ils se plaisaient. Alors la cour d'Espagne, qui n'avait pas bougé jusqu'à ce moment, s'émut. C'était bien sur quoi Anne d'Autriche et Mazarin avaient compté. Le roi Philippe IV alla jusqu'à dire en parlant du mariage savoyard : « *Esto no puede ser, y no sera* », « Cela ne peut pas être, et ne sera pas », et il dépêcha précipitamment à Lyon, sans sauf-conduit, son ministre Pimentel. Quant à l'Infante, « pour guérir l'inquiétude » que lui donnait sa rivale, elle eut besoin, racontait-elle plus tard, de se répéter souvent à elle-même « les paroles qu'elle avait ouï prononcer au roi son père [1] ».

Heureusement Pimentel arriva juste à temps. Introduit par un « domestique » de Mazarin qu'il connaissait, qui se nommait Colbert, il parle au cardinal. Et le lendemain même du jour où Louis XIV avait causé gaiement avec la princesse Marguerite, qu'il trouvait « agréable et bien faite », Mazarin entrait, au matin, dans la chambre de la reine-mère : « Bonnes nouvelles, madame! J'apporte à Votre Majesté et la paix et l'Infante! » Et « dans ce même instant [2], ils en parlèrent au roi, qui goûta infiniment la proposition. Il ne voulait la princesse Marguerite que parce qu'il voulait se marier et qu'elle ne lui avait pas déplu, mais connaissant, par la bonté de son jugement, la distance infinie qu'il y avait entre l'Infante et elle, il ne balança pas un moment ». On fit d'autre part entendre à « Madame de Savoie cette « distance infinie » et « l'obligation où se trouvait la reine Anne d'Autriche de travailler à la paix de l'Europe »; en lui donnant du reste, par écrit, la promesse qu'on reviendrait à Marguerite si les choses ne s'arrangeaient pas avec l'Espagne.

Mais elles s'arrangèrent. Bientôt le maréchal de Gramont partait pour aller demander la main de l'Infante. Quand arrivèrent les Français à Madrid, celle-ci était, avec la reine d'Espagne, à une fenêtre du palais, et, comme elle le racontait plus tard aux dames de la cour, « cette quantité de plumes et de rubans de toutes couleurs avec toutes ces broderies d'or et d'argent lui parut comme un parterre de fleurs, comme un jardin courant la poste, fort agréable à voir ».

L'entrevue des deux fiancés royaux eut lieu dans l'île des

1. Mme de Motteville, éd. Riaux, IV, p. 129. — 2. Mme de Motteville IV, p. 133.

Faisans, sur la Bidassoa, où don Luis de Haro et le cardinal Mazarin négociaient.

La première rencontre se passa d'une façon fort correcte, que Mme de Motteville raconte en détail. Anne d'Autriche et le duc d'Orléans étaient en entretien avec Philippe IV et sa femme, don Luis avec Mazarin; tout à coup « le cardinal, interrompant la conversation, s'approcha de Leurs Majestés et leur dit qu'il y avait un inconnu qui était à la porte, qui demandait qu'on la lui ouvrît. La reine, avec le consentement du roi son frère, lui ordonna de laisser voir cet étranger. Lui et don Luis, laissant la porte à demi ouverte, donnèrent alors moyen au roi (Louis XIV) de voir l'Infante-reine, et parce qu'il fallait qu'elle le vît aussi, ils prirent soin de ne le guère cacher. » Du reste « sa belle taille le faisait surpasser les ministres de toute la tête. La reine-mère rougit en voyant paraître le roi son fils, et la jeune reine encore plus en le considérant attentivement. Le roi d'Espagne le regarda aussi, et sourit en disant à la reine sa sœur qu'il avait un *lindo hierno* (un beau gendre). La reine aussitôt lui dit en espagnol qu'elle souhaitait de demander à la reine ce qu'il lui semblait de cet inconnu: sur quoi le roi son frère lui répondit que: *no ere tiempo de decirlo* (Il n'était pas temps de le dire.) — Et quand le pourra-t-elle? lui dit Anne en espagnol. — *Quando avra pasado aquella puerta* (Quand elle aura passé cette porte), lui répondit le roi son frère. Monsieur (le duc d'Orléans) dit alors tout bas à l'Infante : *Que le parece a Vuestra Magestad de la puerta?* (Que semble-t-il à Votre Majesté de cette porte?) Elle lui répondit aussitôt d'un air spirituel et en riant : *Muy linda y muy buena me parece la puerta* (La porte me paraît fort belle et fort bonne). »

Quant à Louis XIV, il déclara en sortant « à M. le prince de Conti et à M. de Turenne que d'abord la laideur de la coiffure et de l'habit de l'Infante l'avait surpris (et tel fut aussi le sentiment des personnes compétentes : *son habit était horrible*, déclare Mme de Motteville), mais que l'ayant regardée avec attention, il avait connu qu'elle avait beaucoup de beauté, et qu'il comprenait bien qu'il lui serait facile de l'aimer ». Et en effet, ajoute Mme de Motteville, « l'infante-reine était petite, mais bien faite; elle nous fit admirer en elle la plus éclatante blancheur que l'on puisse voir [1].... Ses yeux bleus nous pa-

1. « *Le* lait n'est pas plus blanc. » *Lettre de Hugues* de Lionne à Anne d'Autriche (4 août 1656), citée par M. Jacquinet, éd. des *Or. f.*, p. 179.

rurent beaux; ils nous charmèrent par leur douceur et leur brillant. Nous célébrâmes la beauté de sa bouche et de ses lèvres un peu grosses et vermeilles. Le tour de son visage était long, mais était rond par le bas : il nous plut; et ses joues un peu grosses, mais belles, eurent leur part de nos louanges. Les cheveux étaient d'un blond argenté qui convenait entièrement aux belles couleurs de son visage. A dire le vrai, avec une taille plus grande et de plus belles dents », elle eût mérité « d'être mise au rang des plus belles personnes de l'Europe ».

Les premiers temps du mariage furent aussi heureux que possible. « Le roi témoignait une grande tendresse pour la reine, et elle pour lui. Il la pria de consentir qu'il pût renvoyer la comtesse de Priego », une Espagnole qui était sa première dame d'honneur, « et lui représenta que ce serait contre la coutume de retenir dans cette première place une étrangère. Elle répondit qu'elle n'avait point de volonté que la sienne, et lui dit qu'elle avait quitté le roi son père qu'elle aimait tendrement, son pays et tout ce qui lui avait été offert pour se donner entièrement à lui; qu'elle l'avait fait de bon cœur, mais qu'aussi elle le suppliait de lui accorder en récompense cette grâce qu'elle pût toujours être avec lui, et que jamais il ne lui proposât de la quitter, puisque ce serait pour elle le plus grand déplaisir qu'elle pourrait recevoir. Le roi accorda si volontiers à la reine sa demande, qu'il commanda aussitôt au grand maréchal des logis de ne les séparer jamais, la reine ni lui, pendant les voyages, quelque petite que fût la maison où ils se trouveraient logés. » Et à cette affection passionnée, que la jeune Espagnole témoignait si naïvement à son mari, se mêlait le respect que cet époux majestueux inspirait d'ailleurs à tout le monde. Respect qui même — s'il fallait en croire la maligne Mme de Caylus — aurait été jusqu'à la « crainte », à tel point que Marie-Thérèse n'eût osé « ni lui parler ni s'exposer en tête-à-tête avec lui[1] ».

En tout cas, la pauvre reine n'eut pas longtemps à se complaire dans la sécurité d'un amour partagé. Avec cet égoïsme serein devant lequel s'inclinait respectueusement son entourage même le plus honnête, Louis XIV était parfaitement « décidé à aller où ses désirs le menaient ». Et il s'en cachait assez peu

1. *Souvenirs*, p. 141.

pour que sa femme n'eût pas de peine à s'en apercevoir. « Un soir (en 1662), comme j'avais l'honneur — raconte Mme de Motteville — d'être auprès d'elle à la ruelle de son lit, elle me fit signe de l'œil, et m'ayant montré Mlle de la Vallière qui passait par sa chambre pour aller souper chez la comtesse de Soissons, elle me dit en espagnol : *Esta donzella con las arracadas de diamante es esta que el Rei quiere* (Cette fille qui a des pendants d'oreilles de diamants est celle que le roi aime). Je fus fort surprise de ce discours, car ce secret était alors la grande affaire de la cour. Je répondis à la reine quelque chose qui confusément ne voulait dire ni oui ni non. » Et quelques jours après, dans une de ces conversations de ruelle où l'on agitait volontiers les questions de sentiment, « comme on parlait de la jalousie des femmes », et qu'Henriette d'Angleterre déclarait que c'était une chose « fort inutile », la reine dit qu' « en effet, elle éprouvait tous les jours que la sensibilité des femmes endurcit le cœur des maris et que ce qui leur devait être agréable comme une marque d'amitié leur déplait et les importune[1] ». « Le roi, pour détourner ce discours, demanda à Mme de Béthune, dame d'atour de la Reine, femme honnête et sage, mais assez naturellement dépourvue de mérite, si elle avait été jalouse de son mari. Elle répondit que non et qu'il lui avait toujours été fidèle. La reine, alors, en riant, et d'un ton sensible et pourtant assez doux, dit en espagnol : *que en esto parecea bien la mas tonta de la compagnia, y que por ella no diria le mismo* (qu'en cela Mme de Béthune paraissait bien la plus sotte de la compagnie et qu'elle n'en dirait pas autant). »

« Cette réponse de la reine, ajoute Mme de Motteville, fit voir clairement au roi qu'elle était plus savante qu'elle ne croyait.... Je ne sais s'il en fut fâché, car étant résolu d'aimer Mlle de la Vallière, il désirait peut-être quelquefois que les premiers sentiments de la reine fussent passés, afin de l'*accoutumer à la souffrance*.... »

Malgré ces touchantes précautions de son auguste époux, la pauvre reine fut quelque temps à prendre cette habitude. En vain les femmes qui l'entouraient, la vertueuse duchesse de Navailles, Mme de Motteville, et Anne d'Autriche, sa tante et sa belle-mère, lui dissimulaient, autant qu'elles pouvaient, la conduite du roi ; en vain, Anne d'Autriche essayait-elle de la con-

1. Mme de Motteville, t. IV, p. 321, 334.

soler et de la divertir, jusqu'à la conduire elle-même, en carême, à un bal masqué chez le duc d'Orléans, un jour que Louis XIV avait refusé d'y mener sa femme[1] : Marie-Thérèse était « dans un état pitoyable » ; « il semblait quelquefois que son cœur voulût sortir de sa place, tant il était agité, montrant par cette émotion qu'il ne pouvait être content sans être réuni à celui même dont il se plaignait ».

Elle « pleurait souvent », et se plaignait à la reine-mère que le roi ne l'aimait plus ; mais celle-ci « l'assurait toujours de l'estime » de Louis XIV « et lui conseillait de ne pas se soucier du reste ». Il fallait qu'elle se persuadât qu' « accoutumé à être le maître dans son royaume, le roi le voulait être des esprits, des volontés et des cœurs, non seulement en se faisant aimer, mais aussi en se faisant craindre[2]. » Sans doute « il voyait bien, à peu près, toutes les peines de sa femme[3] », mais il ne pouvait se changer lui-même et ne le voulait pas non plus, et il « s'en consolait » par l'idée de « son indépendance », dernier argument à quoi personne ne trouvait à redire. Et il semble même que, dans les derniers temps de sa vie, Anne d'Autriche fût assez fâchée, jusqu'à s'en ouvrir à ses bonnes amies les Visitandines de Chaillot, de cette persistance « de l'humeur chagrine et jalouse de la reine, *qui n'avait pas autant d'expérience des choses du monde et de force d'esprit pour s'y soutenir qu'elle lui en aurait souhaité*[4] ».

Enfin, lorsque Marie-Thérèse eut vu qu'il n'y avait point de remède, que la duchesse de Navailles, quand elle représentait au roi « la justice des inquiétudes de sa femme[5] », n'en rapportait que des paroles sévères, et que même, pour avoir essayé de se mettre en travers des intrigues qui troublaient le ménage royal, elle était, ainsi que son mari, disgraciée[6] avec

1. Mme de Motteville, t. IV, p. 328-329.
2. Mme de Motteville, IV, p. 322.
3. Mme de Motteville, IV, p. 335.
4. Mme de Motteville, IV, p. 361.
5. Mme de Motteville, IV, p. 335.
6. Au mois de juin 1664, le duc et la duchesse de Navailles « reçurent commandement de donner leur démission de gouverneur du Havre-de-Grâce, de la lieutenance des chevau-légers et de la charge de dame d'honneur ». « La reine-mère pleura leur disgrâce, qui arriva malgré elle et malgré les prières qu'elle fit au roi en leur faveur.... La reine en fut fâchée autant qu'en effet elle le devait être ; elle pleura, et malgré sa timidité ordinaire, elle en parla au roi, à ce qu'elle nous fit l'honneur de nous dire, avec des sentiments dignes de l'affection et de la fidélité de ceux qu'elle perdait. Elle embrassa la duchesse de Navailles et l'assura en la quittant qu'elle ne l'oublierait jamais. »

éclat, — elle prit le parti de la résignation passive, le meilleur assurément, étant donné qu'une protestation énergique contre la situation qui lui était faite eût été chose inouïe, monstrueuse, et désapprouvée des plus sages. Pourtant, elle n'était pas au bout de ses peines. Le règne des favorites qui succédèrent à la pauvre La Vallière — celui en particulier de Mme de Montespan, — réservait à sa fierté d'autres humiliations, et de tout genre. La faveur de Mme de Montespan fut sans doute celle qui lui fit le plus de peine. C'était son ancienne dame du palais, sa protégée; elle l'admettait dans son intimité, « la regardant comme une honnête femme attachée à son mari ». « Sa surprise[1] fut égale à sa douleur quand elle la trouva, dans la suite, si différente de l'idée qu'elle en avait eue ». Et son chagrin dut s'accroître encore du genre de distinctions et d'honneurs que Louis XIV crut devoir donner à la marquise, qu'il attacha à la maison de la reine, en qualité de *surintendante*, fonction qui mettait la reine à sa merci. Marie-Thérèse avait-elle le désir de faire revenir auprès d'elle une Espagnole que l'on avait renvoyée, et qu'elle aimait beaucoup, c'était à Mme de Montespan qu'elle devait s'adresser pour obtenir du roi cette faveur, et la chose était faite[2]. — A ces fêtes de la cour, où toutes les femmes rivalisaient de luxe et d'agréments, tout le monde remarquait que les perles de Mme de Montespan étaient plus grosses et plus belles que celles de la reine. — La cour s'installait à Versaillles : « La reine avait seulement onze pièces au deuxième étage, tandis que vingt pièces au premier étaient attribuées à la favorite[3]. » — Enfin ses filles d'honneur étaient-elles supprimées, et remplacées par des dames du palais — mesure que, sans doute, elle avait plus d'une fois demandée, — c'était sur le désir de Mme de Montespan, jalouse, que cette épuration se faisait[4]. Louis XIV s'interdisait si peu de témoigner en public aux rivales de la reine des égards presque égaux aux siens que « les peuples accouraient, dit Saint-Simon, à ce spectacle inouï, et se demandaient les uns aux autres s'ils avaient vu les trois reines[5] ». — Dans ces épreuves humiliantes, assu-

1. Mme de Caylus, *Souvenirs*, p. 67 et 144, 145.
2. Mme de Sévigné, 10 nov. 1675.
3. P. Clément, *Mme de Montespan*, p. 45.
4. Mme de Sévigné, 27 novembre 1675.
5. C'est-à-dire Mlle de la Vallière, Mme de Montespan et Marie-Thérèse. (*Parallèle des trois premiers*

rément Marie-Thérèse avait encore quelques velléités de colère, et versait quelques larmes dont la cour s'apercevait aussitôt; ou bien, quand des lettres anonymes ou le dépit d'une disgraciée ne lui apprenaient pas ce qu'on lui cachait, il lui arrivait encore d'égarer violemment ses soupçons et ses haines[1]; mais le plus souvent elle se taisait[2], avec une réserve qu'admirait la prudence des courtisans, et une crainte de déplaire à son mari, à laquelle lui-même voulut bien rendre hommage[3].

Il semble même que d'assez bonne heure, elle se résigna à se réconcilier publiquement et à faire la paix avec les femmes qui devaient être le plus odieuses à sa légitime jalousie. Dès les premières marques de repentir que donna la duchesse de La Vallière abandonnée, Marie-Thérèse l'accueillit sans rancune et la soutint dans sa pénitence. Trois ans plus tard, elle n'est pas moins indulgente à l'égard de Mme de Montespan qui le méritait moins. En juillet 1675, nous la voyons allant à Clagny trouver Mme de Montespan dans le château que « l'on faisait embellir pour elle » à grands frais, et dont elle surveillait les travaux en personne, pareille, nous dit Mme de Sévigné[4], à « Didon bâtissant Carthage ». Comme « M. du Vexin », fils de Mme de Montespan, était un peu malade, Marie-Thérèse l'allait voir dans sa chambre. Puis elle prenait la favorite dans son carrosse et la menait à Trianon avec elle; peu après, elle dînait, soit avec elle seule, aux Carmélites de la rue du Bouloi, soit en tiers, avec le roi : elle lui faisait d'assez fréquentes visites, se tenant « pour trop heureuse d'être reçue[5] ». Tant de bonté, demande avec raison un historien moderne[6], était-elle vraiment indispensable?

En poussant si loin la complaisance, Marie-Thérèse cédait

Bourbons). Cf. *Sermons choisis de Bossuet*, p. 408. Il ne semble pas cependant que, comme le dit ailleurs Saint-Simon, le roi fit monter ses maîtresses dans le carrosse de la reine, « au grand ébahissement des troupes et des populations ». Voir la note de M. de Boislisle sur ce passage, *Mém. de St-Simon*, t. VIII, p. 316.

1. Mlle de Montpensier, *Mém.*, t. II, p. 58, 59, 337.

2. « Madame de Montespan était à Tournay (pendant la guerre de Flandre); elle logeait à la citadelle et ne vit la reine que deux jours avant que de partir. La duchesse [de la Vallière] logeait chez la reine, à son appartement ordinaire. *La reine eut beaucoup de vapeurs à Tournay.* » Mlle de Montpensier, t. IV, p. 336.

3. Voir plus loin l'éloge qu'il fit d'elle quand elle mourut.

4. Lettre du 14 juin 1675.

5. Sévigné, 12 juin, 14 juin, 3 juillet, 21 août, 2 octobre 1675.

6. P. Clément, *ouvr. cité*, p. 67.

sans doute aux conseils intéressés d'une de ses dames d'honneur, la duchesse de Richelieu, intrigante personne que Mme de Montespan elle-même avait fait placer auprès de la reine et qui de complicité avec le roi travaillait à tromper celle-ci dans l'intérêt de celle-là[1]. Mais sans doute aussi Marie-Thérèse, lorsqu'elle pratiquait si complètement le pardon des injures, écoutait les suggestions de sa piété devenue de plus en plus ardente avec les années.

Dès son arrivée en France, elle avait, sous l'influence d'Anne d'Autriche, pris des habitudes de dévotion très exactes. « Dans les fêtes les plus solennelles, la jeune reine, dit un historien ecclésiastique[2], allait faire des retraites dans les cloîtres les plus austères; et non contente de s'unir aux larmes et aux prières de ces humbles religieuses, elle se faisait encore un plaisir de prendre part aux plus pénibles de leurs exercices. » Dans les derniers temps de sa vie, elle entendait chaque jour « vêpres, sermon, salut[3] », et « l'on ne finirait pas, dit son biographe, si on voulait rapporter tous les témoignages qu'elle a laissés » de son zèle pieux « dans une multitude d'églises particulières. On lit encore à la paroisse de Saint-Jacques-la-Boucherie sa signature, autographe, apposée le 4 novembre 1662, sur les registres de la confrérie de Saint-Charles, et l'acte de sa réception en espagnol. » Elle s'intéressait aux missions étrangères et les assistait[4]. Mais, surtout, à l'égard des pauvres de Paris, sa charité était « telle que, quelques retranchements qu'elle fît sur sa dépense pour augmenter ses libéralités, sa caisse ne pouvait y suffire ». « Quand on prenait la liberté de lui représenter qu'elle était trop magnifique dans ses dons, elle répondait que Dieu et le roi y pourvoiraient assez. » Enfin, ce qui doit nous toucher plus encore que ces largesses un peu banales, Marie-Thérèse suivait l'exemple de ces femmes dévouées qui, au milieu du XVIIe siècle, ont donné un exemple trop peu suivi alors : celui d'une charité personnelle et directe, osant prendre le contact de la misère qu'elle veut consoler plus encore que secourir. « On l'a vue souvent, raconte un contem-

1. Sévigné, 22 nov. 1671; 28 juin, 3 juillet, 5 juin 1675.

2. Préface déjà citée du recueil des *Orais. funèbres* de Bossuet (1762), p. 59 et 60.

3. Sévigné, 5 janvier 1674. — Cf. la *Gazette de France* qui enregistre toutes ces démarches.

4. Il semble, d'après une lettre de Mme de Sévigné (26 juin 1689), qu'elle essaya de convertir les Juifs d'Avignon.

porain, dans l'hôpital de Saint-Germain-en-Laye, aller de lit en lit servir les pauvres malades et leur rendre les assistances qu'ils ne recevaient ordinairement que des servantes[1]. » Et toutes ces pénitences, disait-elle un jour à une religieuse, lui « donnaient mille fois plus de consolation que toutes les joies des théâtres et tous les vains divertissements de la cour ».

Ce n'est pas cependant qu'elle s'en tînt à l'écart avec un rigorisme importun. Parfois sans doute un confesseur maladroit lui donnait là-dessus des conseils peu sensés, lui interdisait par exemple les soupers nocturnes, les *médianoches* dont on raffolait alors, et la conduisait « par un chemin plus propre », disait avec raison Mme de Maintenon[2], « à une carmélite qu'à une reine ». Toutefois Ezéchiel Spanheim, ambassadeur allemand qui vit précisément la cour un peu plus tard — sous le règne autrement austère de Mme de Maintenon, devenue puritaine, — reconnaît avec sincérité que « la feue reine, avec peu de génie et beaucoup de dévotion, ne laissait pas d'aimer le jeu, les spectacles et la compagnie, et d'y donner lieu[3] ».

Le jeu, elle l'aimait même à l'excès. On sait qu'un jour « elle perdit la messe et vingt mille écus avant midi ». Et le roi, qui du reste encourageait ces dissipations d'argent chez les grands seigneurs, et par son propre exemple, trouva que sa femme s'y mêlait un peu trop[4].

La conversation, cette occupation préférée d'une cour oisive, maligne et spirituelle, ne semblait pas non plus déplaire à la reine, ni lui faire tort. Elle savait, tout comme une autre, dans ces « cercles » de dames, assises en rangs pressés, où chacune attendait avec impatience que l'attention de la maîtresse se portât sur elle, adresser à l'une et à l'autre quelqu'un de ces mots aimables qui ravissaient, à peu de frais souvent, celle qui en était l'objet. Il faut voir avec quel soin Mme de Sévigné rapporte dans ses lettres les attentions dont elle a été l'objet de la part de la reine. Marie-Thérèse avait eu la délicatesse de se rappeler que Mme de Grignan, en traversant le Rhône, s'était presque brisée contre l'arche d'un pont; elle demandait

1. Le P. Bonaventure de Soria, *Abrégé de la vie de la reine* (1683), cité par Jacquinet, *Orais. funèbres de Bossuet*, p. 252.

2. Lettre à l'abbé Gobelin, 2 juin 1682.

3. *Relat. de la cour de France*, éd. Schefer, p. 155.

4. Mme de Sévigné, 24 nov. 1675. Cf. 22 juillet 1676 : « Le roi lui dit : Madame, supputons un peu combien c'est par an. »

même des nouvelles de « Pauline », et à qui l'enfant ressemblait : « Madame, lui dis-je, elle ressemble à M. de Grignan. » — La reine fit un cri : « J'en suis fâchée, » et me dit doucement : « Elle aurait mieux fait de ressembler à sa mère ou à sa grand'mère. » Et la marquise d'exulter[1].... Si même on en croit Mlle de Montpensier, qui pourtant n'avait pas à se louer de sa cousine, Marie-Thérèse avait de l'esprit : « Elle disait souvent d'assez plaisantes choses, et on en aurait fait plus de cas si elle avait été aussi à la mode que Mme la Dauphine le fut d'abord (ce qu'elle n'avait jamais été, la pauvre reine!) »

Elle faisait cependant tout ce qu'elle pouvait, malgré sa piété, malgré ses humiliations et ses ennuis, pour « être à la mode », même en sa toilette ; entendant, toutefois, que l'on sût bien pour quoi et pour qui elle se pliait aux caprices changeants de la coquetterie mondaine. Lorsque, en 1671, on se mit à porter des boucles de cheveux, petites sur le front, grosses et rondes à côté de l'oreille, avec, tout autour de la tête, « un gros bourrelet de cheveux coordonné avec des rubans et des perles[2] », la reine se fit couper les cheveux pour se coiffer ainsi, comme l'avaient fait Mme de Montespan et sa sœur, « la petite de Thianges[3] ». Mais une amie de ces dames ayant eu l'étourderie de lui dire : « Eh! bien, Madame, Votre Majesté a donc pris notre coiffure? — Votre coiffure, Madame? répondit la reine avec vivacité. Je me suis fait couper les cheveux parce que le roi les trouve mieux ainsi, mais je n'ai point pris votre coiffure. »

D'ailleurs elle ne réussissait pas toujours à contenter ce juge difficile, qui l'en grondait parfois d'assez revêche façon : « Quelques jours avant le départ du roi pour l'armée, écrit Bussy-Rabutin, il dit à la reine, qui, à trente-neuf ans, portait encore des rubans de couleur, comme les femmes font toute leur vie en Espagne, que les femmes de France n'en portaient plus, et particulièrement à la tête, quand elles avaient trente et cinq ans passés, sans se faire moquer d'elles. « Je croyais, dit-elle, Monsieur, que j'en pouvais porter encore cinq ou six ans. — Et moi, Madame, lui répondit-il, je croyais qu'il y a cinq ou six ans que vous deviez les avoir quittés. » La

1. Mme de Sévigné, 1er avril 1671, *et passim*.

2. *L'abbé de Choisy, Hist. de la comtesse des Barres* ; Mme de Sévigné, lettre du 4 avril 1671.

3. Sœur de Mme de Montespan.

reine, qui était une très sage princesse, ne porta plus de rubans de couleur depuis ce jour-là et même ne se mit plus de rouge aux joues comme elle avait accoutumé. »

Mais, au reste, il faut bien avouer que ces incorrections qui choquaient si fort le goût circonspect du grand roi, étaient peut-être, chez sa femme, plus fréquentes qu'on n'eût pu le souhaiter, dans un milieu aussi méticuleux que celui de la cour. Française, elle l'était très certainement par le cœur. Elle avait trop souhaité, jeune fille, de devenir reine de France, pour ne s'être pas ardemment attachée à ce royaume rêvé. Là-dessus, tous les témoignages contemporains sont d'accord. « Elle avait, dit Saint-Simon, oublié sa maison, sa patrie, et était devenue aussi passionnément française que les plus naturels Français[1]. » Mais les sentiments ne font pas les manières, et celles de la reine étaient restées, ce semble, fortement teintées d'un exotisme très méridional. Sa langue préférée était toujours l'espagnol, que, seul, elle parlait à son arrivée en France[2]. Du reste les courtisans français l'entendaient assez généralement et sans doute, pour lui complaire, ils apprirent à le parler mieux encore, dans la *Méthode espagnole* de Lancelot publiée l'année du mariage de Louis XIV[3]. Mais de plus elle écorchait le français d'une façon à faire frémir les « précieuses ». « Notre bonne feue reine parlait un étrange langage, — dit dans une de ses lettres la seconde duchesse d'Orléans[4], qui pourtant, en sa qualité d'Allemande, n'avait pas le droit d'être bien difficile. — Jamais un *u*, tout en *ou*. Elle disait *una servillietta* pour une serviette, *sancta Biergen* pour sainte Vierge, *des eschevois* pour des chevaux, et beaucoup d'autres semblables choses encore.... » De son origine méridionale, elle tenait aussi quelques petits ridicules, qui n'échappaient pas, on peut le croire, à la curiosité, toujours à l'affût, de cet entourage ironique. Une gourmandise un peu enfantine : « Quand on dînait, elle ne voulait pas que l'on mangeât ; elle disait toujours : « On mangera tout, l'on ne me laissera rien », et le roi s'en moquait[5]. Et quand le roi n'y était pas, « elle ne mangeait que

1. *Ecrits inédits*, p. p. Faugère, t. I, p. 92.
2. Saint-Simon, édit. de Boislisle, XI, p. 295.
3. Sainte-Beuve, *Port-Royal* (in-12), t. III, 551.
4. *Corresp.* de Madame, trad. Jaeglé, t. II, p. 90.
5. Mlle de Montpensier, *Mém.*, IV p. 411. Cf. *ibidem*, sur les singuliers bouillons que prenait la reine « les jours de médecine », p. 443, etc.

des mets à l'espagnole, ce qui obligeait sa cousine de Montpensier à rester dîner chez elle. — Un peu trop d'exubérance et de candeur dans ses dépits féminins : comme on lui montrait les cadeaux de noce de la Dauphine sa bru : « Les miens n'étaient pas si beaux, quoique je fusse plus grande dame, mais on ne se souciait pas tant de moi que l'on fait d'elle. » « Car elle avait dans la tête, ajoute Mlle de Montpensier, qu'on la méprisait, et cela fait qu'elle était jalouse de tout le monde et de toute chose. » Et de même, quand cette pauvre Mademoiselle vint lui annoncer son projet de mariage avec Lauzun, il faut avouer que les objections de cette reine de France sentaient un peu leur bourgeoise de Molière : « De quoi vous avisez-vous de vous marier? — me dit-elle d'un ton fort aigre. — N'êtes-vous pas bien comme vous êtes? Vous feriez bien mieux de ne vous marier jamais et de garder votre bien pour mon fils d'Anjou[1]. » — « Ah! Madame, repartit la petite-fille de Henri IV, qui se piquait tant de grandeur d'âme, quels sentiments Votre Majesté me fait connaître! J'en suis très honteuse pour elle. »

Et sans doute, ces petits travers d'une femme, d'ailleurs excellente, nous expliquent encore mieux l'espèce d'abandon où nous voyons qu'elle était, trois ans avant sa mort, dans une cour où l'élégance et la finesse étaient les qualités les plus prisées et valaient plus que la vertu. Elle n'approchait plus de son mari, raconte Mme de Caylus[2], qu'avec *effroi* : « Un jour, le roi l'ayant envoyé chercher, la reine, pour ne pas paraître seule en sa présence, voulut que Mme de Maintenon la suivît ; » encore celle-ci fut-elle obligée « de la pousser pour la faire entrer, et remarqua un si grand tremblement dans toute sa personne que ses mains tremblaient de timidité ». Les dames d'honneur de cette souveraine délaissée l'abandonnaient elles-mêmes, malgré les devoirs de leur charge, et s'en allaient « faire la compagnie de Mme de Montespan[3] », dans ce salon de la favorite, qui était alors, comme le dit Saint-Simon, « le centre de la cour, des plaisirs, de la fortune, de l'espérance, de la terreur des ministres et généraux d'armée, — et l'humiliation de toute la France ». — D'ailleurs les plus proches de Marie-Thérèse en faisaient autant. Sa bru, la Dauphine, à peine installée à la cour, « va de son côté »,

1. Mlle de Montpensier, *Mém.*, IV, p. 205.

2. *Souvenirs*, p. 141-143.

3. Sévigné, 7 août 1675.

témoignant hautement qu'elle entend bien, comme le dit Mme de Sévigné, n'être pas « cousue » à la reine[1]. Même sa froideur pour sa belle-mère devint telle, que d'abord Marie-Thérèse, ne sachant à qui s'en prendre, accusait Mme de Maintenon, alors dame d'atours de la dauphine, d'être la cause de cette mésintelligence[2].

C'était pourtant à Mme de Maintenon qu'elle allait être redevable d'un peu de consolation dans les derniers temps de son existence, et elle le reconnut bientôt. Dès le milieu de l'année 1680, le changement était sensible. « On me mande, écrit Mme de Sévigné, que *la Reine est fort bien à la cour* », — expression singulièrement caractéristique pour le dire en passant. — « Elle a eu tant de diligence dans ce voyage », en Alsace, « allant voir toutes les fortifications, sans se plaindre du chaud ni de la fatigue, que cette conduite lui a attiré mille petites douceurs[3]. » Bientôt le roi « eut pour son épouse des attentions, des égards, des manières tendres, auxquelles elle n'était pas accoutumée, et qui la rendaient plus heureuse qu'elle n'avait jamais été. Elle en [était] touchée jusqu'aux larmes; elle disait avec une espèce de transport : Dieu a suscité Mme de Maintenon pour me rendre le cœur du roi ». En effet, c'était Mme de Maintenon, dont les agréments incontestables d'esprit et de cœur subjuguaient de plus en plus le roi, qui usait généreusement de cet ascendant pour l'éloigner de Mme de Montespan et le rapprocher de sa femme. Celle-ci « lui en témoigna souvent sa reconnaissance, et marqua à toute la cour », en particulier par le don de son portrait, « l'estime qu'elle faisait d'elle[4] ». Parlant à sa plus intime confidente, une semaine à peine avant sa mort, la pauvre reine lui disait avec attendrissement que « de sa vie elle ne s'était trouvée en cet état, qu'elle avait un contentement parfait et ne désirait plus rien au monde[5] ». Malheureusement, ajoute la duchesse d'Orléans, cela ne dura que quatre jours, et le septième, elle mourut[6].

1. Sévigné, 12 avril 1680.
2. Sévigné, 5 juin 1680.
3. Sévigné, 28 août 1680.
4. *Mémoires* de Mlle d'Aumale, dans Lavallée, t. II, p. 259; Mme de Maintenon, lettre à Mme de Saint-Géran, nov. 1682; Mme de Caylus, *Souvenirs*.
5. *Correspondance* de Madame, duchesse d'Orléans, éd. citée, t. I, p. 49-50.
6. Les contemporains, Bussy-Rabutin, Saint-Simon, la duchesse d'Orléans, sont tous d'avis qu'elle fut fort mal soignée, que son mal (un abcès sous le bras) n'était pas grave, et

A la nouvelle de cette mort, Mlle de Montpensier revint à Fontainebleau. Elle alla descendre chez Mme de Montespan qui était « à la promenade » avec Monsieur. « Ils revinrent... ; Monsieur me conta la mort de la reine, et en badinant, il tira une boîte de ces senteurs d'Allemagne, et me dit : « Sentez ; je « l'ai tenue deux heures sous le nez de la reine, comme elle se « mourait... » Mme de Montespan dit : « Voilà des récits de gens bien affligés[1] ». Quant à elle, « femme d'esprit qui faisait toujours bien ce qu'il fallait faire[2] », après avoir rendu, « à merveille », tous les devoirs à la reine pendant sa courte maladie, elle s'étai*, après son dernier soupir, précipitée tout en larmes chez Mme de Maintenon. Il se trouva, il est vrai, de mauvaises langues pour chuchoter que ce grand trouble était peut-être fondé, surtout, « sur la crainte de retomber », par suite d'un accident qui la privait de sa place à la cour, « entre les mains de monsieur son mari[3] ».

On conduisit le corps à Saint-Denis, à la basilique. « Ce fut une longue cérémonie. En le menant, dans la plaine Saint-Denis, les mousquetaires chassèrent, et on rit beaucoup dans les carrosses[4]. »

Quant à Louis XIV, on sait que son attitude fut très décente, comme d'habitude. Il prononça sur sa femme, avec beaucoup de gravité, sans doute, ce mot connu : « Sa mort est le premier chagrin qu'elle m'ait donné ». Huit jours après encore, Mademoiselle le trouva « fort triste ». Pendant que l'on célébrait les services, il défendit à toute sa famille d'aller « au Cours[5], aux Tuileries et à la foire Saint-Laurent ». Mais le lendemain des obsèques de Saint-Denis, il se démit lui-même le bras, dans une chute de cheval. Cela détourna bien l'attention de la cour, mais la sienne aussi sans doute, car quelques jours plus tard[6], comme Mme de Maintenon paraissait devant lui en grand deuil et avec une contenance fort affligée, il « ne put s'empêcher de lui en faire quelques plaisanteries. A quoi je ne jurerais pas, ajoute Mme de Caylus, que celle-ci ne répondit en elle-même comme le maréchal de Grammont à

que les médecins la tuèrent par leur ignorance et leur opiniâtreté.

1. Mlle de Montpensier, *Mém.*, t. IV, p. 498.

2. *Ibid.*, p. 499, 500, 501.

3. Mme de Caylus, *Souvenirs*, p. 145-146.

4. Mlle de Montpensier, *Mém.*, IV p. 499, 500, 501.

5. Au Cours-la-Reine

6. Mme de Caylus, *Souvenirs*, éd. de Lescure, p. 147.

Mme Hérault. » Or voici comment le maréchal de Grammont avait répondu à Mme Hérault. « Elle avait perdu son mari, et le maréchal de Grammont, toujours courtisan, prit un air triste pour lui témoigner la part qu'il prenait à sa douleur. Mais comme elle répondit à son compliment : Hélas ! le pauvre homme a bien fait de mourir, — le maréchal répliqua : Le prenez-vous par là, madame Hérault ? Ma foi, je ne m'en soucie pas plus que vous. »

Sine macula enim sunt ante thronum Dei.

Ils sont sans tache devant le trône de Dieu. (Paroles de l'apôtre saint Jean dans sa Révélation, ch. XIV, 5.)

MONSEIGNEUR[1],

Quelle assemblée l'apôtre saint Jean nous fait paraître[2] ! Ce grand prophète nous ouvre le ciel, et notre foi y découvre « sur la sainte montagne de Sion », dans la partie la plus élevée de la Jérusalem bienheureuse, l'Agneau qui ôte le péché du monde, avec une compagnie[3] digne de lui[4]. Ce sont ceux dont il est écrit au commencement de l'Apocalypse : « Il y a dans l'église de Sardis un petit nombre de fidèles, *pauca nomina*, qui n'ont pas souillé leurs vêtements[5] » : ces riches vêtements dont le

1. Le Dauphin, alors âgé de vingt-deux ans, et qui avait eu, de 1670 à 1681, Bossuet pour précepteur.
2. Cf. p. 305, n. 3.
3. Assemblée. Cf. *Or. fun. d'Henriette d'Angleterre*, p. 158. « Alors ces malheureux vaincus rappelleront à leur *compagnie*... ». Cf. p. 124, n. 6.
4. *Et vidi cœlum novum et terram novam.... Et venit unus de septem angelis... et locutus est mecum, dicens : Veni, et ostendam tibi sponsam, uxorem Agni. Et sustulit me in spiritu in montem magnum et altum, et ostendit mihi civitatem sanctam Jerusalem descendentem de cœlo a Deo, habentem claritatem Dei.... Et ambulabunt gentes in lumine ejus ; et reges terræ afferent gloriam suam et honorem in illam.... Non intrabit in eam aliquod coinquinatum, aut abominationem faciens et mendacium, nisi qui scripti sunt in libro vitæ Agni.* (Apoc., XXI, 1, 9, 11, 24, 27.)
5. *Habes pauca nomina in Sardis qui non inquinaverunt*

baptême les a revêtus; vêtements qui ne sont rien moins que Jésus-Christ même, selon ce que dit l'Apôtre : « Vous tous qui avez été baptisés, vous avez été revêtus de Jésus Christ[1] ». Ce petit nombre chéri de Dieu pour son innocence, et remarquable par la rareté d'un don si exquis, a su conserver ce précieux vêtement, et la grâce du baptême. Et quelle sera la récompense d'une si rare fidélité? Écoutez parler le Juste et le Saint : « Ils marchent, dit-il, avec moi, revêtus de blanc, parce qu'ils en sont dignes[2] »; dignes par leur innocence de porter dans l'éternité la livrée[3] de l'Agneau sans tache, et de marcher toujours avec lui, puisque jamais ils ne l'ont quitté depuis qu'il les a mis dans sa compagnie : âmes pures et innocentes; « âmes vierges[4] », comme les appelle saint Jean, au même sens que saint Paul disait à tous les fidèles de Corinthe : « Je vous ai promis, comme une vierge pudique, à un seul homme, qui est Jésus-Christ[5]. » La vraie chasteté de l'âme, la vraie pudeur chrétienne est de rougir du péché, de n'avoir d'yeux ni d'amour que pour Jésus-Christ, et de tenir toujours ses sens épurés[6] de la corruption du

vestimenta sua. (Apoc., III, 4.)

1. *Quicumque enim in Christo baptizati estis, Christum induistis.* (Paul, *Gal.*, III, 27.)

2. *Et ambulabunt mecum in albis, quia digni sunt.* (Apoc., III, 4.)

3. « *Livrée* se dit des présents que la mariée fait à ses parents et amis pour assister à ses noces, qui sont d'ordinaire des rubans de la couleur qu'elle aime. *Livrée* se dit figurément en morale, et signifie *parti*, *vexillum*, *signum*. — Les chrétiens combattent sous les *livrées*, sous l'étendard de la croix. — Cet homme dit qu'il n'est pas de l'opinion de Calvin et cependant il combat sous ses *livrées*. » Dict. de l'Académie, 1694. « C'est en son *nom* (de l'Eglise) et avec ses *livrées*, *qu'ils* lui ont commencé et qu'ils lui continuent la guerre. » Balzac, *Socrate chrétien*. (Note de l'édit. Aubert.)

4. *Virgines enim sunt. Hi sequuntur Agnum quocumque ierit.* (*Apoc.*, XIV, 4.)

5. *Despondi enim vos uni viro virginem castam exhibere Christo.* (*II Corinth.*, XI, 2.)

6. « *Epuré*, se dit fréquemment en choses morales, surtout au participe. L'Eglise romaine a eu toujours une foi fort *épurée*. Il n'entrera dans le ciel que des âmes nettes et fort *épurées*.... » Dict. de Furetière, 1690. Ni le dictionnaire de Furetière, ni celui de l'Académie ne signale l'emploi de ce mot avec un complément indirect. Molière a pourtant écrit : « Il n'a laissé dans mon cœur pour vous qu'une flamme *épurée* de tout le commerce des sens »

siècle. C'est dans cette troupe innocente et pure que la reine a été placée : l'horreur qu'elle a toujours eue du péché lui a mérité cet honneur. La foi qui pénètre jusqu'aux cieux nous la fait voir aujourd'hui dans cette bienheureuse compagnie. Il me semble que je reconnais cette modestie, cette paix, ce recueillement que nous lui voyions devant les autels, qui inspirait[1] du respect pour Dieu et pour elle : Dieu ajoute à ces saintes dispositions le transport d'une joie céleste. La mort ne l'a point changée, si ce n'est qu'une immortelle beauté a pris la place d'une beauté changeante et mortelle. Cette éclatante blancheur, symbole de son innocence et de la candeur de son âme, n'a fait, pour ainsi parler, que passer au dedans, où nous la voyons rehaussée d'une lumière divine. « Elle marche avec l'Agneau, car elle en est digne. » La sincérité de son cœur sans dissimulation et sans artifice la range au nombre de ceux dont saint Jean a dit, dans les paroles qui précèdent celles de mon texte, que « le mensonge ne s'est point trouvé en leur bouche[2] », ni aucun déguisement dans leur conduite; « ce qui fait qu'on les voit sans tache devant le trône de Dieu » : *Sine macula enim sunt ante thronum Dei*. En effet, elle est sans reproche devant Dieu et devant les hommes : la médisance ne peut attaquer aucun endroit[3] de sa vie depuis son enfance jusqu'à sa mort; et une gloire si pure, une si belle réputation est[4] un parfum précieux qui réjouit le ciel et la terre.

Monseigneur, ouvrez les yeux à ce grand spectacle. Pouvais-je mieux essuyer vos larmes, celles des princes qui vous environnent, et de cette auguste assemblée,

(*Don Juan*), IV, 9, et La Bruyère : « La première source de tout le comique, je dis de celui qui est *épuré des* pointes, des obscénités, des équivoques... », I, 15 (*Grands écriv.*).

1. Pour l'emploi au singulier du verbe se rapportant à plusieurs sujets synonymes, cf. p. 72, n. 5.

2. *Et in ore eorum non est inventum mendacium; sine macula enim sunt ante thronum Dei.* (Apoc., XIV, 5.)

3. *Endroit.* Cf. p. 369.

4. Voir la note 1.

qu'en vous faisant voir au milieu de cette troupe resplendissante, et dans cet état glorieux, une mère si chérie et si regrettée? Louis même, dont la constance ne peut vaincre ses justes douleurs, les trouverait plus traitables[1] dans cette pensée. Mais ce qui doit être votre unique consolation, doit aussi, Monseigneur, être votre exemple; et ravi de l'éclat immortel d'une vie toujours si réglée[2] et toujours si irréprochable, vous devez en faire passer toute la beauté dans la vôtre.

Qu'il est rare, Chrétiens, qu'il est rare encore une fois, de trouver cette pureté parmi les hommes! mais surtout, qu'il est rare de la trouver parmi les grands! « Ceux que vous voyez revêtus d'une robe blanche, ceux-là, dit saint Jean[3], viennent d'une grande affliction », *de tribulatione magna*; afin que nous entendions que cette divine blancheur se forme ordinairement sous la croix, et rarement dans l'éclat trop plein de tentation des grandeurs humaines.

Et toutefois il est vrai, Messieurs, que Dieu, par un miracle de sa grâce, se plaît à choisir parmi les rois de ces âmes pures. Tel a été saint Louis, toujours pur et toujours saint dès son enfance, et Marie-Thérèse, sa fille[4], a eu de lui ce bel héritage.

Entrons, Messieurs, dans les desseins de la Providence, et admirons les bontés de Dieu, qui se répandent sur nous et sur tous les peuples dans[5] la prédestination de cette princesse. Dieu l'a élevée au faîte des grandeurs humaines, afin de rendre la pureté et la perpétuelle régu-

1. Supportables. « Je me porte très bien; et vous, mon enfant, dormez-vous? Votre bise est-elle *traitable*? » Sévigné, 24 septembre 1675 (dans Jacquinet). Ce sens n'est pas signalé dans les dictionnaires du temps.

2. *Réglée*. Cf. p. 38, n. 1, et p. 12, n. 7.

3. *Et dixit mihi : Hi sunt qui venerunt de tribulatione magna et laverunt stolas suas, et dealbaverunt eas in sanguine Agni.* (*Apoc.*, VII, 14.)

4. Marie-Thérèse descendait de saint Louis par Isabelle de Bourbon, fille de Henri IV et femme de Philippe IV d'Espagne.

5. *Dans*. Par suite de, par le fait de. Corneille a dit dans un sens analogue : « *Dans* le pouvoir sur moi

larité de sa vie plus éclatante et plus exemplaire. Ainsi sa vie et sa mort, également pleines de sainteté et de grâce, deviennent l'instruction du genre humain. Notre siècle n'en pouvait recevoir de plus parfaite, parce qu'il ne voyait nulle part dans une si haute élévation une pareille pureté. C'est ce rare et merveilleux assemblage que nous aurons à considérer dans les deux parties de ce discours. Voici en peu de mots ce que j'ai à dire de la plus pieuse des reines, et tel est le digne abrégé de son éloge : il n'y a rien que d'auguste dans sa personne, il n'y a rien que de pur dans sa vie. Accourez, peuples : venez contempler dans la première place du monde la rare et majestueuse beauté d'une vertu toujours constante. Dans une vie si égale, il n'importe pas à cette princesse où la mort frappe ; on n'y voit point d'endroit faible par où[1] elle pût craindre d'être surprise : toujours vigilante, toujours attentive à Dieu et à son salut, sa mort, si précipitée et si effroyable pour nous, n'avait rien de dangereux pour elle. Ainsi son élévation ne servira qu'à faire voir à tout l'univers, comme du lieu le plus éminent[2] qu'on découvre dans son enceinte[3], cette importante vérité : qu'il n'y a rien de solide ni de vraiment grand parmi les hommes que d'éviter le péché, et que la seule précaution contre les attaques de la mort, c'est l'innocence de la vie. C'est, Messieurs, l'instruction que nous donne dans ce tombeau, ou plutôt du plus haut des cieux, très haute, très excellente, très puissante et très

que ses regards ont eu ‖ Je n'ose m'assurer de toute ma vertu. » *Polyeucte*, I, 4.

1. *Par où*. Cf. p. 301, n. 2.

2. *Eminent*, au sens matériel, n'est pas resté dans la langue. Mais au XVIe et au XVIIe siècle on l'employait couramment pour signifier : *haut, élevé, qui domine* : « Quand il fut au-dessus, il s'arrêta un peu au lieu plus *éminent* et se prit à crier à haute voix. » Amyot, *Lucullus*, 54 (dans Littré). « Nous allons dans le champ prendre nos avantages ‖ Des *éminents* endroits nous saisir promptement. » Tristan, *Panthée*, IV, 3 (dans Littré). « Ils trouvèrent la maison de Circé... dans un lieu assez *éminent*. » Racine, *Remarques sur l'Odyssée d'Homère*, VI, 158 (*Grands écrivains*). « Cette maison est bâtie en lieu *éminent*. » Dict. de Furetière, 1690.

3. L'enceinte de l'univers.

chrétienne princesse MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE, INFANTE D'ESPAGNE, REINE DE FRANCE ET DE NAVARRE.

Je n'ai pas besoin de vous dire que c'est Dieu qui donne les grandes naissances, les grands mariages, les enfants, la postérité. C'est lui qui dit à Abraham : « Les rois sortiront de vous[1] », et qui fait dire par son prophète à David : « Le Seigneur vous fera une maison[2] ». « Dieu qui d'un seul homme a voulu former tout le genre humain, comme dit saint Paul, et de cette source commune le répandre sur toute la face de la terre[3] », en a vu et prédestiné dès l'éternité les alliances et les divisions, « marquant les temps, poursuit-il, et donnant des bornes à la demeure des peuples », et enfin un cours réglé à toutes ces choses. C'est donc Dieu qui a voulu élever la reine par une auguste naissance à un auguste mariage, afin que nous la vissions honorée au-dessus de toutes les femmes de son siècle, pour avoir été chérie, estimée, et trop tôt, hélas! regrettée par le plus grand[4] de tous les hommes!

Que je méprise ces philosophes, qui, mesurant les conseils[5] de Dieu à leurs pensées, ne le font auteur que d'un certain ordre général d'où le reste se développe[6] comme il peut[7] ! Comme s'il avait à notre manière des vues géné-

1. *Faciam te crescere vehementissime, et ponam te in gentibus, regesque ex te egredientur.* (*Genes.*, XVII, 6.)

2. *Praedicit tibi Dominus, quod domum faciat tibi Dominus* (*Reg.*, II, VII, 11.)

3. *Fecitque ex uno omne genus hominum inhabitare super universam faciem terræ, definiens statuta tempora, et terminos habitationis eorum.* (*Act. Apost.*, XVII, 26.)

4. M. Jacquinet rappelle avec raison, pour excuser cette hyperbole violente, les paroles de Racine dans son discours de réception à l'*Académie* (1685) sur Louis XIV : « héros sans faiblesse, et le plus sage et le plus parfait de tous les hommes ».

5. Cf. p. 302, n. 2.

6. *Se développe.* On trouve au XVII[e] siècle ce verbe réfléchi employé pour signifier *se démêler*, *se dégager*, *se tirer de....* « Un tel abrégé, Monseigneur, vous propose un grand spectacle; vous voyez tous les siècles précédents *se développer*, pour ainsi dire, en peu d'heures devant vous. » Bossuet, *Histoire universelle*, I, *Dessein général* (dans Littré).

7. On trouverait ailleurs dans Bossuet des idées qui corrigent et complètent cette vue et restreignent un

rales et confuses; et comme si la souveraine intelligence pouvait ne pas comprendre dans ses desseins les choses particulières, qui seules subsistent véritablement. N'en doutons pas, chrétiens : Dieu a préparé dans son conseil éternel les premières familles qui sont la source des nations, et dans toutes les nations les qualités dominantes qui en[1] devaient faire la fortune. Il a aussi ordonné dans les nations les familles particulières dont elles sont composées, mais principalement celles qui devaient gouverner ces nations, et en particulier dans ces familles tous les hommes par lesquels elles devaient ou s'élever, ou se soutenir, ou s'abattre.

C'est par la suite de[2] ces conseils que Dieu a fait naître les deux puissantes maisons d'où la reine devait sortir, celle de France et celle d'Autriche, dont il se sert pour balancer[3] les choses humaines : jusqu'à quel degré et jusqu'à quel temps; il le sait, et nous l'ignorons.

On remarque dans l'Écriture que Dieu donne aux maisons royales certains caractères propres, comme celui que les Syriens, quoique ennemis des rois d'Israël, leur attribuaient par ces paroles : « Nous avons appris que les rois de la maison d'Israël sont cléments[4]. »

Je n'examinerai pas les caractères particuliers qu'on a donnés aux maisons de France et d'Autriche; et sans dire que l'on redoutait davantage les conseils[5] de celle d'Autriche, ni qu'on trouvait quelque chose de plus vigoureux dans les armes et dans le courage de celle de

peu la part du miracle dans les choses humaines. Cf. notre ouvrage sur *Bossuet historien du Protestantisme*, p. 128-134.

1. Pour cet emploi du pronom *en* se rapportant à un nom de personne, voir p. 306, n. 2.

2. *Par la suite de*. Cette expression, que ne signalent ni les dictionnaires ni les grammaires du XVIIe siècle, semble particulière à Bossuet : — par un effet de....

3. « Balancer : tenir en équilibre. » Acad., 1694. Cf. Voltaire, *Tancrède*, V, 2 : « Laissez à mes mains ‖ Le soin de *balancer* le destin des humains. » *Balancer* était plus souvent *neutre* dès le XVIII[e] siècle.

4. *Ecce audivimus quod reges domus Israel clementes sint.* (*III Reg.*, XX, 31.)

5. Cf. p. 302, n. 2.

France, maintenant que par une grâce particulière ces deux caractères se réunissent visiblement en notre faveur. Je remarquerai seulement ce qui faisait la joie de la reine, c'est que Dieu avait donné à ces deux maisons d'où elle est sortie la piété en partage; de sorte que sanctifiée, qu'on m'entende bien, c'est-à-dire consacrée à la sainteté par sa naissance, selon la doctrine de saint Paul, elle disait avec cet apôtre : « Dieu, que ma famille a toujours servi, et à qui je suis dédiée par mes ancêtres : *Deus cui servio a progenitoribus*[1]. »

Que s'il faut venir au particulier[2] de l'auguste maison d'Autriche, que peut-on voir de plus illustre que sa descendance immédiate, où durant l'espace de quatre cents ans[3] on ne trouve que des rois et des empereurs, et une si grande affluence[4] de maisons royales, avec tant d'États et tant de royaumes, qu'on a prévu il y a longtemps qu'elle en serait surchargée?

Qu'est-il besoin de parler de la très chrétienne maison de France, qui par sa noble constitution est incapable d'être assujettie à une famille étrangère; qui est toujours dominante dans son chef; qui seule dans tout l'univers et dans tous les siècles se voit après sept cents ans d'une royauté établie[5] (sans compter[6] ce que la grandeur d'une

1. *Paul. ad Timotheum*, II, I, 3.

2. *Particulier*. Ce mot, employé substantivement, avait souvent au XVIIe siècle le sens de détail. « Et pour venir au *particulier* de l'institution de Jésus-Christ, car il est beau de considérer dans des promesses circonstanciées un accomplissement précis, vous voyez que la doctrine de l'Évangile subsiste toujours dans les successeurs des apôtres.... » Bossuet, sermon sur *la Résurrection de J.-C.* « Je n'importunerai pas Votre Majesté du *particulier* de ce qui compose cette machine. » Pascal, *Lettre à la reine Christine*. « Sans entrer dans le *particulier* de beaucoup de choses.... » La Rochefoucauld (*Grands écrivains*), t. II, 351.

3. Depuis Rodolphe de Habsbourg, empereur en 1273.

4. Le nombre considérable de maisons royales. Ce mot était employé au XVIIe siècle pour signifier *abondance par apport*. — « Le chemin était rompu par l'*affluence* des ruisseaux. » Vaugelas, dans le *Dictionnaire* de Furetière, édit. de 1701.

5. Hugues Capet fut appelé au trône en 987.

6. Bossuet avait trop fait d'histoire depuis quelques années (et il continuait d'en faire) pour accepter

si haute origine fait trouver ou imaginer aux curieux observateurs[1] des antiquités), seule, dis-je, se voit après tant de siècles encore dans sa force et dans sa fleur, et toujours en possession du royaume le plus illustre qui fut jamais sous le soleil, et devant Dieu, et devant les hommes : devant Dieu, d'une pureté inaltérable dans la foi; et devant les hommes, d'une si grande dignité, qu'il a pu perdre l'empire[2] sans perdre sa gloire ni son rang[3]?

La reine a eu part à cette grandeur, non seulement par la riche et fière maison de Bourgogne[4], mais encore par Isabelle de France[5] sa mère, digne fille de Henri le Grand, et de l'aveu de l'Espagne, la meilleure reine, comme la plus regrettée, qu'elle eût jamais vue sur le trône. Triste rapport[6] de cette princesse avec la reine sa fille : elle avait à peine quarante-deux ans quand l'Espagne la pleura; et pour notre malheur la vie de Marie-Thérèse n'a guère eu un plus long cours. Mais la sage, la courageuse et la[7] pieuse Isabelle devait une partie de

les yeux fermés les généalogies et les légendes des historiographes officiels.

1. « *Observateur* se dit, dans les sciences, de celui qui observe, qui remarque. Les philosophes, les naturalistes sont *curieux observateurs* des secrets de la nature. Il y a beaucoup d'astronomes, mais il y a bien peu de bons *observateurs*. Tyco-Brahé, Kepler, Hevelius, Cassini, sont les plus estimés des *observateurs*. Molière appelle les Allemands *curieux observateurs* des enseignes et inscriptions. » *Dict.* de Furetière, 1690.

2. La couronne impériale échappa en 887 aux descendants de Charlemagne(déposition de Charles le Gros).

3. On sait pourtant que les premiers Capétiens furent de fort petits seigneurs.

4. La dynastie autrichienne d'Espagne fut fondée par Philippe le Beau, fils de Maximilien d'Autriche, gendre de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne.

5. Isabelle mourut en 1644. « Le roi son mari ne l'avait pas toujours aimée autant qu'elle le méritait, mais quand elle mourut, il commençait à connaître ses belles qualités et sa capacité. Il la laissait alors gouverner son royaume, ce qu'elle faisait avec beaucoup de gloire, si bien qu'il la regretta infiniment. » Mme de Motteville (*Mémoires*).

6. Ressemblance, analogie. « Combien y a-t-il d'hommes qui ont du *rapport* aux chiens? » La Rochefoucauld, I, 307 (*Grands écrivains*). « Quelque *rapport* qui paraisse de la jalousie à l'émulation, il y a entre elles le même éloignement que celui qui se trouve entre le vice et la vertu. » La Bruyère, I, 40 (*Grands écrivains*).

7. Pour cette répétition de l'arti-

sa gloire aux malheurs de l'Espagne[1], dont on sait qu'elle trouva le remède par un zèle et par des conseils[2] qui ranimèrent les grands et les peuples, et, si on peut le dire, le roi même[3]. Ne nous plaignons pas, chrétiens, de ce que la reine sa fille dans un état plus tranquille donne aussi un sujet moins vif[4] à nos discours, et contentons-nous de penser que dans des occasions aussi malheureuses, dont Dieu nous a préservés, nous y[5] eussions pu trouver les mêmes ressources.

Avec quelle application et quelle tendresse Philippe IV son père ne l'avait-il pas élevée? On la regardait en Espagne non pas comme une infante, mais comme un infant; car c'est ainsi qu'on y appelle la princesse qu'on reconnaît comme héritière de tant de royaumes. Dans cette vue on approcha[6] d'elle tout ce que l'Espagne avait de plus vertueux et de plus habile. Elle se vit, pour ainsi parler, dès son enfance tout environnée de vertu, et on voyait paraître en cette princesse plus de belles qualités qu'elle n'attendait de couronnes. Philippe l'élève

cle, contraire à l'usage actuel, cf. Bossuet : « *Le* grand et *l'*incomparable François de Paule. » — « Ni loups, ni renards n'épiaient ‖ *La* douce et *l'*innocente proie. » La Fontaine, *Fables*, I, VII, 1. « *Le* doux et *l'*humble saint Augustin. » Bourdaloue. — Bossuet a d'ailleurs écrit : « Le docte et éloquent saint Jean Chrysostome. » Sermon sur l'*Éminente dignité des pauvres*, 1er p. — Cf. Brachet et Dussouchet, *Gramm. franç., cours supérieur*, p. 309.

1. L'Espagne, sous le règne de Philippe IV, perdit définitivement les Provinces-Unies, puis le Portugal (1640). En 1641, la Catalogne se révolta et se donna à la France. Isabelle dut implorer le secours des grands et du peuple; ses prières et son courage ramenèrent le zèle des Castillans; en un mois, la reine eut *rassemblé* une armée, avec laquelle *Philippe IV* put faire face au danger.

2. Cf. p. 302, n. 2.

3. Sur Philippe IV, voir la *notice*, p. 204-206.

4. Moins animé, moins dramatique. Cf. sur le mot *vif*, p. 164, n. 1.

5. Pour cet emploi du pronom *y* désignant des personnes, si fréquent au XVIIe siècle, cf. p. 167.

6. Cet emploi à l'actif du verbe *approcher* est constant au XVIIe siècle. « Ne devons-nous pas reconnaître qu'il y a quelque chose en l'homme qui l'*approche* de ces esprits immortels (les anges)? » Bossuet, Sermon pour la *Fête des saints anges gardiens*. « De tant d'enseignement l'amas prodigieux ‖ Ne *t'approchera* point du monarque des cieux. » Corneille, *Imitation*, I, 1. « Le frère rarement laisse jouir ses frères ‖ De l'honneur dangereux d'être sorti d'un sang ‖ Qui *les* a de trop près *approchés* de son rang. » Racine, *Bajazet*, I, 1.

ainsi pour ses États : Dieu qui nous aime la destine à Louis.

Cessez, princes et potentats, de troubler par vos prétentions[1] le projet de ce mariage. Que l'amour, qui semble aussi le vouloir troubler, cède lui-même. L'amour peut bien remuer le cœur des héros du monde ; il peut bien y soulever des tempêtes et y exciter des mouvements qui fassent trembler les politiques, et qui donnent des espérances aux insensés : mais il y a des âmes d'un ordre supérieur à ses lois, à qui il ne peut inspirer des sentiments indignes de leur rang. Il y a des mesures prises dans le ciel qu'il ne peut rompre[2]; et l'Infante, non seulement par son auguste naissance, mais encore par sa vertu et par sa réputation, est seule digne de Louis.

C'était « la femme prudente qui est donnée proprement[3] par le Seigneur », comme dit le Sage. Pourquoi « donnée proprement par le Seigneur », puisque c'est le Seigneur qui donne tout? et quel est ce merveilleux avantage qui mérite d'être attribué d'une façon si particulière à la divine bonté? Il ne faut pour l'entendre que considérer ce que peut dans les maisons la prudence tempérée d'une femme sage pour les soutenir, pour y faire fleurir dans la piété la véritable sagesse, et pour

1. Voir, pour deux des mariages que l'on offrait à Louis XIV, ci-dessus, p. 129 et p. 204; de plus la reine de Portugal proposait sa fille et cherchait à gagner Mazarin en lui offrant de fortes sommes d'argent. D'autre part, l'Autriche demandait pour l'archiduc Léopold la main de Marie-Thérèse que les grands d'Espagne avaient voulu précédemment marier à l'Infant de Portugal.

2. *Rompre des mesures, des desseins*, expressions fréquentes au XVIIe siècle. « Si vous aviez été à Paris..., vous auriez *rompu* toutes mes *mesures*, je le sens. » Sévigné, 13 nov. 1689. — « Quand Assuérus, surpris par les artifices d'Aman, voulut exterminer tout le peuple juif, Dieu *rompit ce dessein* impie. » Bossuet, *Politique tirée de l'Écriture sainte*, VI, III, 2. « Jaloux des bons *desseins* qu'il tâche d'ébranler, ‖ Quand il (le démon) ne les peut *rompre*, il pousse à reculer. » Corneille, *Polyeucte*, I, 1. « Allons, Madame, allons employer toute chose ‖ Pour *rompre le dessein* que son cœur se propose. » Molière, *Misanthrope*, V, 8. Cf. p. 309, n. 1.

3. *Proprement*. L'emploi de cet adverbe s'explique ici par le texte latin que Bossuet traduit: « *Domus et divitiæ dantur* a parentibus

calmer des passions violentes qu'une résistance emportée ne ferait qu'aigrir[1].

Ile pacifique[2] où se doivent terminer les différends de deux grands empires à qui tu sers de limites : île éternellement mémorable par les conférences de deux grands ministres, où l'on vit développer toutes les adresses[3] et tous les secrets d'une politique si différente ; où l'un se donnait du poids par sa lenteur, et l'autre prenait l'ascendant par sa pénétration : auguste journée où deux fières nations longtemps ennemies, et alors réconciliées par Marie-Thérèse, s'avancent sur leurs confins[4], leurs rois à leur tête, non plus pour se combattre, mais pour s'embrasser ; où ces deux rois, avec leur cour d'une grandeur, d'une politesse et d'une magnificence aussi bien que d'une conduite si différentes, furent l'un à[5] l'autre et à tout l'univers un si grand spectacle[6] : fêtes sacrées, mariage fortuné, voile nuptial, bénédiction, sacrifice, puis-je mêler aujourd'hui vos cérémonies et vos pompes avec ces pompes funèbres, et le comble des grandeurs avec leurs ruines? Alors l'Espagne perdit ce que nous gagnions : maintenant nous perdons tout les uns et les autres, et Marie-Thérèse périt pour toute la terre. L'Espagne pleurait seule : maintenant que la France et l'Espagne mêlent leurs larmes et en versent des torrents[7], qui pourrait les arrêter? Mais si l'Espagne pleurait son

a Domino autem PROPRIE *uxor prudens.* » (Prov. XIX, 14.)

1. Voir la *notice*, p. 209 sqq.

2. Voir la *notice*, p. 205-206.

3. Ce mot a été fréquemment au XVII[e] siècle employé au pluriel avec le sens de *finesses, habiletés.* « Les Romains ont subjugué les Gaulois plus encore par les *adresses* de l'art militaire que par leur valeur. » Bossuet, *Histoire universelle*, III, VI. « C'est encore ici une des plus subtiles *adresses* de votre politique de séparer dans vos écrits les maximes que vous assemblez dans vos avis. » Pascal, *Provinciales*, XIII. « Ces fausses *adresses* inventées par les casuistes modernes dans la vue de pallier le mensonge et d'éluder la vérité. » Racine, *Hist. de Port-Royal.*

4. Cf. p. 55, n. 2.

5. Cf. p. 107, n. 1.

6. Cf. Racine, *Bérénice*, V, 6 : « Un indigne empereur.... vil *spectacle* aux humains des faiblesses de cour. »

7. Sur ces exagérations, voir notre *Introduction*.

Infante qu'elle voyait monter sur le trône le plus glorieux de l'univers, quels seront nos gémissements à la vue de ce tombeau, où tous ensemble nous ne voyons plus que l'inévitable néant des grandeurs humaines? Taisons-nous : ce n'est[1] pas des larmes que je veux tirer de vos yeux. Je pose les fondements des instructions que je veux graver dans vos cœurs : aussi bien la vanité des choses humaines, tant de fois étalée[2] dans cette chaire, ne se montre que trop d'elle-même, sans le secours de ma voix, dans ce sceptre sitôt tombé d'une si royale main, et dans une si haute majesté si promptement dissipée.

Mais ce qui en faisait le plus grand éclat n'a pas encore paru. Une reine si grande par tant de titres le devenait tous les jours par les grandes actions du roi et par le continuel accroissement de sa gloire. Sous lui la France a appris à se connaître. Elle se trouve des forces que les siècles précédents ne savaient pas. L'ordre et la discipline militaire s'augmentent[3] avec les armées. Si les Français peuvent tout, c'est que leur roi est partout leur capitaine; et après qu'il a choisi l'endroit principal qu'il doit animer par sa valeur, il agit de tous côtés par l'impression[4] de sa vertu.

Jamais on n'a fait la guerre avec une force plus inévitable, puisqu'en méprisant les saisons, il a été jusqu'à

1. Cet emploi de *c'est* où nous mettrions aujourd'hui *ce sont*, est fréquent chez Bossuet et chez les plus grands écrivains du XVIIe siècle. « On trouve douze rois choisis par le peuple, qui partagèrent entre eux le gouvernement du royaume. *C'est* eux qui ont bâti les douze palais qui composaient le labyrinthe. » Bossuet, *Histoire universelle*, III. (Cf. plus loin, *Or. fun. de Condé*, p. 528). « Tous les hommes sont semblables, et *ce n'est* que les actions qui les découvrent différents. » Molière, *Avare*, I, 1. « *Ce n'est* pas les Troyens, c'est Hector qu'on poursuit. » Racine, *Andromaque*, I, 2.

2. *Etalée*. Cf. p. 75, n. 4.

3. Bossuet a souvent employé ce verbe au réfléchi avec le sens du neutre. « La terre commence à se remplir et les crimes *s'augmentent*. » *Histoire universelle*, I, 1. « Les fureurs d'Antiochus *s'augmentaient*. » Id. *ibid.*, I, 9. Cf. p. 5, n. 3.

4. *Impression*. Remarquer le sens actif, aujourd'hui inusité, de ce mot. Cf. p. 337, n. 6.

la défense à ses ennemis. Les soldats, ménagés et exposés quand il faut, marchent avec confiance sous ses étendards : nul fleuve ne les arrête, nulle forteresse ne les effraye. On sait que Louis foudroie les villes plutôt qu'il ne les assiège, et tout est ouvert à sa puissance.

Les politiques ne se mêlent plus de deviner ses desseins. Quand il marche, tout se croit également menacé : un voyage tranquille devient tout à coup une expédition redoutable[1] à ses ennemis. Gand tombe avant qu'on pense à le munir : Louis y vient par de longs détours, et la reine, qui l'accompagne au cœur de l'hiver, joint au plaisir de le suivre celui de servir secrètement à ses desseins.

Par les soins d'un si grand roi, la France entière n'est plus, pour ainsi parler, qu'une seule forteresse qui montre de tous côtés un front redoutable[2]. Couverte de toutes parts, elle est capable de tenir[3] la paix avec sûreté dans son sein, mais aussi de porter la guerre partout où il faut, et de frapper de près et de loin avec une égale force. Nos ennemis le savent bien dire, et nos alliés ont ressenti, dans le plus grand éloignement, combien la main de Louis était secourable.

Avant lui, la France presque sans vaisseaux tenait en vain aux deux mers : maintenant on les voit couvertes depuis le levant jusqu'au couchant de nos flottes victorieuses, et la hardiesse française porte partout la terreur avec le nom de Louis. Tu céderas ou tu tomberas sous ce vainqueur, Alger riche des dépouilles de la chrétienté. Tu disais en ton cœur avare[4] : Je tiens la mer sous mes lois, et les nations sont ma proie. La légèreté de tes vaisseaux te donnait de la confiance; mais tu te verras attaquée dans tes murailles, comme un oiseau ravissant

1. Cf. p. 321, 323.
2. Travaux de Vauban.
3. « *Tenir*, signifie aussi *retenir*, *garder*. » *Dict.* de Furetière, 1690. *Cf. p. 53, n. 2.*
4. Au sens du latin *avarus*, avide. Cf. Horace, *Epîtres*, l. II, ép. I. « *Præter laudem nullius avari.* » Les dictionnaires du temps n'indiquent pas ce sens.

qu'on irait chercher parmi ses rochers et dans son nid où il partage son butin à ses petits. Tu rends déjà tes esclaves[1]. Louis a brisé les fers dont tu accablais ses sujets qui sont nés pour être libres sous son glorieux empire. Tes maisons ne sont plus qu'un amas de pierres. Dans ta brutale fureur, tu te tournes contre toi-même, et tu ne sais comment assouvir ta rage impuissante. Mais nous verrons la fin de tes brigandages. Les pilotes étonnés s'écrient par avance : « Qui est semblable à Tyr? » et toutefois elle s'est tue dans le milieu de la mer[2]; et la navigation va être assurée par les armes de Louis.

L'éloquence s'est épuisée à louer la sagesse de ses lois et l'ordre de ses finances. Que n'a-t-on pas dit de sa fermeté, à laquelle nous voyons céder jusqu'à la fureur des duels? La sévère justice de Louis, jointe à ses inclinations bienfaisantes, fait aimer à la France l'autorité sous laquelle heureusement réunie[3] elle est tranquille et victorieuse[4]. Qui veut entendre combien la raison préside dans[5] les conseils de ce prince, n'a qu'à prêter l'oreille quand il lui plaît d'en expliquer les motifs. Je pourrais ici prendre à témoin les sages ministres des cours étrangères, qui le trouvent aussi convaincant dans ses discours que redoutable par ses armes. La noblesse de ses expressions vient de celle de ses sentiments, et ses paroles précises sont l'image de la justesse qui règne dans ses pensées[6]. Pen-

1. La fréquence des enlèvements par les pirates barbaresques dans les comédies du XVIIe siècle s'explique par cette puissance des corsaires d'Alger et de Tunis.

2. *Quæ est ut Tyrus, et quæ obmutuit in medio maris?* (*Ezech.*, XXVII, 32.)

3. *Réunie*. Cf. p. 92, n. 6.

4. Comparer l'éloge de Louis XIV par La Bruyère dans le chapitre *du Souverain* (édit. class. Hachette, p. 278-279, p. 282-286).

5. *Présider dans*. On disait plutôt *présider à*. « O qu'une sagesse profonde ‖ *Aux* aventures de ce monde ‖ *Préside* souverainement. » Malherbe (dans Littré). « Ce fut un jugement *auquel* la passion seule *présida*. » Bourdaloue, *Mystère de la Passion* (dans Littré).

6. Cf. La Bruyère, éd. citée, p. 283, avec les notes de Saint-Simon, et Mme de Caylus (*Souvenirs*) : « Il pensait juste, s'exprimait noblement, et ses réponses les moins préparées

dant qu'il parle avec tant de force, une douceur surprenante[1] lui ouvre les cœurs, et donne je ne sais comment un nouvel éclat à la majesté qu'elle tempère.

N'oublions pas ce qui faisait la joie de la reine. Louis est le rempart de la religion; c'est à la religion qu'il fait servir ses armes redoutées par mer et par terre. Mais songeons qu'il ne l'établit partout au dehors que parce qu'il la fait régner au dedans et au milieu de son cœur. C'est là qu'il abat des ennemis plus terribles que ceux que tant de puissances jalouses de sa grandeur et l'Europe entière pourraient armer contre lui. Nos vrais ennemis sont en nous-mêmes, et Louis combat ceux-là plus que tous les autres. Vous voyez tomber de toutes parts les temples de l'hérésie[2] : ce qu'il renverse au dedans est un sacrifice bien plus agréable, et l'ouvrage du chrétien, c'est de détruire les passions qui feraient de nos cœurs un temple d'idoles. Que servirait à Louis d'avoir étendu sa gloire partout où s'étend le genre humain? Ce ne lui est rien d'être l'homme que les autres hommes admirent; il veut être, avec David, « l'homme selon le cœur de Dieu[3] ». C'est pourquoi Dieu le bénit[4]. Tout le genre

renfermaient en peu de mots tout ce qu'il y avait de mieux à dire selon les temps, les choses et les personnes. Il avait l'esprit qui donne de l'avantage sur les autres : jamais pressé de parler, il examinait, il pénétrait les caractères et les pensées; mais comme il était sage, et qu'il savait combien les paroles des rois sont pesées, il renfermait souvent en lui-même ce que sa pénétration lui avait fait découvrir; s'il était question de parler de choses importantes, on voyait les plus habiles et les plus éclairés, étonnés de ses connaissances, persuadés qu'il en savait plus qu'eux et charmés de la manière dont il s'exprimait. S'il *fallait badiner*, s'il fallait des plai*santeries*, s'il fallait faire un conte, c'était avec des grâces infinies, un tour noble et fin que je n'ai vu qu'à lui. »

1. « *Surprenant*, signifie aussi *beau, extraordinaire*. L'ouverture de l'Opéra est une chose *surprenante*. Cette femme a une beauté, une vertu *surprenante*. » *Dict.* de Furetière, 1690.

2. Cf. Fr. Puaux, *Rev. hist.*, 1885, t. XXIX, p. 241 sqq., sur la guerre faite aux protestants par le clergé, les parlements et le gouvernement depuis 1661 jusqu'à la Révocation.

3. C'était le moment où la faveur de Mme de Montespan était presque complètement finie.

4. *Proba me, Deus, et scito cor meum; interroga me et cognosce semitas meas.* (Ps. CXXXVIII, 23.)

humain demeure d'accord qu'il n'y a rien de plus grand que ce qu'il fait, si ce n'est qu'on veuille[1] compter pour plus grand encore tout ce qu'il n'a pas voulu faire et les bornes qu'il a données à sa puissance[2]. Adorez donc, ô grand roi, Celui qui vous fait régner, qui vous fait vaincre, et qui vous donne dans la victoire, malgré la fierté qu'elle inspire, des sentiments si modérés. Puisse la chrétienté ouvrir les yeux et reconnaître le vengeur que Dieu lui envoie! Pendant, ô malheur, ô honte, ô juste punition de nos péchés! pendant, dis-je, qu'elle est ravagée par les infidèles qui pénètrent jusqu'à ses entrailles, que tarde-t-elle à se souvenir et des secours de Candie[3] et de la fameuse journée du Raab[4], où Louis renouvela dans le cœur des infidèles l'ancienne opinion[5] qu'ils ont des armes françaises fatales à leur tyrannie, et par des exploits inouïs devint le rempart de l'Autriche dont il avait été la terreur?

Ouvrez donc les yeux, chrétiens, et regardez ce héros dont nous pouvons dire, comme saint Paulin[6] disait du grand Théodose, que nous voyons en Louis « non un roi, mais un serviteur de Jésus-Christ, et un prince qui s'élève au-dessus des hommes plus encore par sa foi que par sa couronne[7] ».

C'était, Messieurs, d'un tel héros que Marie-Thérèse devait partager la gloire d'une façon particulière, puis-

1. *Si ce n'est qu'on veuille.* Latinisme : *Nisi quis velit.*

2. Ce fut Louis XIV qui, en 1678, prit, quoique vainqueur, l'initiative de la paix.

3. Expédition envoyée en Crète, sous la conduite du duc de Beaufort (1669), au secours des Vénitiens assiégés depuis vingt-quatre ans.

4. Combat de Saint-Gothard (sur le Raab) où les Turcs furent défaits par les Allemands, que commandait Montecuculli, secondé par 6000 Français... Coligny qui commandait les Français, ne se trouva pas à la bataille, où La Feuillade se distingua. » Hénault, *Abrégé chronol. de l'Hist. de France.*

5. *Opinion* avantageuse : souvenir du latin : « *magna est hominum* opinio *de te* », Cicéron, *Ad famil.*, I, 7.

6. Saint Paulin, Gallo-romain, né près de Bordeaux, devenu évêque de Nole, théologien, orateur et poète, mort en 451.

7. *In Theodosio non tam imperatorem quam Christi servum... nec regno sed fide principem prædicarem.* (Paulin, Epist. XX ad Sev.)

que, non contente d'y avoir part comme compagne de son trône, elle ne cessait d'y contribuer par la persévérance de ses vœux.

Pendant que ce grand roi la rendait la plus illustre de toutes les reines, vous la faisiez, Monseigneur, la plus illustre de toutes les mères. Vos respects l'ont consolée de la perte de ses autres enfants[1]. Vous les lui avez rendus; elle s'est vue renaître dans ce prince[2] qui fait vos délices et les nôtres; et elle a trouvé une fille digne d'elle dans cette auguste princesse[3] qui, par son rare mérite autant que par les droits d'un nœud sacré, ne fait avec vous qu'un même cœur. Si nous l'avons admirée dès le moment qu'elle parut, le roi a confirmé notre jugement; et maintenant devenue, malgré ses souhaits, la principale décoration d'une cour dont un si grand roi fait le soutien, elle est la consolation de toute la France.

Ainsi notre reine, heureuse par sa naissance qui lui rendait la piété aussi bien que la grandeur comme héréditaire, par sa sainte éducation, par son mariage, par la gloire et par l'amour d'un si grand roi, par le mérite et par les respects de ses enfants et par la vénération de tous les peuples, ne voyait rien sur la terre qui ne fût au-dessous d'elle. Élevez maintenant, ô Seigneur, et mes pensées et ma voix! Que je puisse[4] représenter à cette auguste audience[5] l'incomparable beauté d'une âme que

1. La reine avait eu six enfants, dont le premier seul survécut. Les cinq autres moururent en bas âge de 1664 à 1672.

2. Le duc de Bourgogne, fils aîné du Dauphin, né en 1682. Ce jeune prince succéda au titre de Dauphin en 1711, et mourut en 1712. Il eut pour gouverneur le duc de Beauvillier et pour précepteur Fénelon.

3. Marie-Anne-Christine-Victoire de Bavière, belle-fille de Louis XIV et de Marie-Thérèse, femme du *grand Dauphin*, qu'elle épousa le *7 mars 1680*. Dès son arrivée à Versailles, elle plut généralement; le roi surtout goûtait fort sa conversation, et elle aurait pu obtenir un grand crédit si son goût pour la retraite (elle avait voulu, dès l'enfance, se faire bénédictine) ne l'eût emporté sur ses autres affections. Pour ses relations avec Marie-Thérèse, voir la *notice*, p. 216-217. Bossuet était son premier aumônier.

4. *Que je puisse*... Cf. p. 56 un autre exemple de cette forme d'optatif qui rappelle la construction latine : *Utinam possim!*...

5. Auditoire. « Pour cent ordu

vous avez toujours habitée, qui n'a jamais « affligé votre Esprit Saint[1] », qui jamais n'a perdu « le goût du don céleste[2] », afin que nous commencions, malheureux pécheurs, à verser sur nous-mêmes un torrent de larmes, et que, ravis des chastes attraits de l'innocence, jamais nous ne nous lassions d'en pleurer la perte.

A la vérité, chrétiens, quand on voit dans l'Évangile[3]

res qui sont remarquées dans l'histoire et que je m'abstiens de nommer par le respect de cette *audience.* » Bossuet, Sermon sur *la Bonté et la Rigueur de Dieu*, 2e p. Ce mot signifie fréquemment dans la langue de Bossuet l'*attention* prêtée à l'orateur : « Le monarque qui nous honore de son *audience.* » Sermon sur la *Providence*, 2e p. « Cette matière est digne de l'*audience* que nous donne Votre Majesté. » Sermon sur la *Parole de Dieu*, 1er p. On le trouve jusque chez Voltaire avec le sens d'*auditoire* : « Ce n'est pas cette indécence qu'il faut représenter devant une *audience* respectable » (dans Littré).

1. *Nolite contristare Spiritum sanctum Dei.* (*Ephes.*, IV, 30.)

2. *Gustaverunt donum cœleste.* (*Hebr.*, VI, 4.)

3. *Ecce tot annis servio tibi,... et nunquam dedisti mihi haedum ut cum amicis meis epularer. Sed postquam filius tuus hic, qui devoravit substantiam suam cum meretricibus, venit, occidisti illi vitulum saginatum. At ipse dixit illi : Fili, tu semper mecum es, et omnia mea tua sunt. Epulari autem et gaudere oportebat, quia frater tuus hic mortuus erat, et revixit; perierat et inventus est.* (Luc, XV, 29, 30, 31, 32.) Comparez avec ce passage : 1° le Sermon de 1659 *pour la Nativité de la Sainte Vierge* : « [Dieu] reçoit avec tant d'amour les pécheurs réconciliés, que l'innocence la plus parfaite (mon Dieu, permettez-moi de le dire) aurait en quelque sorte sujet de s'en plaindre ou du moins d'en avoir de la jalousie. Une de ses brebis s'écarte de lui, et toutes les autres qui demeurent fermes semblent lui être beaucoup moins chères qu'une seule qui s'est égarée : *Grex una carior non erat*, dit Tertullien, et sa miséricorde est plus attendue sur le prodigue qu'il a retrouvé que sur son aîné toujours fidèle : *Cariorem senserat quem lucrifecerat.* — S'il est ainsi, chrétiens, ne semble-t-il pas que nous devons dire que les pécheurs pénitents l'emportent par-dessus les justes qui n'ont pas péché, et la justice rétablie par-dessus l'innocence toujours conservée ? — Toutefois il n'en est pas de la sorte : il n'est pas permis de douter que l'innocence ne soit toujours privilégiée. On goûte mieux la santé quand on relève tout nouvellement d'une maladie ; mais on ne laisse pas d'estimer bien plus le repos d'une forte constitution que l'agrément d'une santé qui se rétablit. Il est vrai que les cœurs sont saisis d'une joie soudaine de la grâce inopinée d'un beau jour d'hiver qui, après un temps pluvieux, vient réjouir tout d'un coup la face du monde ; mais on ne laisse pas d'aimer beaucoup plus la constante sérénité d'une saison plus bénigne. Ainsi, messieurs, s'il nous est permis de juger des sentiments du Sauveur par l'exemple des sentiments humains, il caresse plus tendrement les pécheurs convertis, qui sont sa nouvelle conquête, mais il aime toujours avec plus d'ardeur les justes qui sont ses anciens amis ; ou, si

la brebis perdue préférée par le bon pasteur à tout le reste du troupeau; quand on y lit cet heureux retour du prodigue retrouvé, et ce transport[1] d'un père attendri qui met en joie[2] toute sa famille, on est tenté de croire que la pénitence est préférée à l'innocence même, et que le prodigue retourné[3] reçoit plus de grâces que son

vous voulez que nous raisonnions de cette conduite de sa miséricorde par des principes plus hauts, disons... qu'autres sont les sentiments de Jésus, selon sa nature divine et en qualité de Fils de Dieu, autres sont les sentiments du même Jésus, selon sa dispensation en la chair et en qualité de Sauveur des hommes.... »

2° Le *Panég. de St François de Paule* de 1660 : « Ne parlons pas toujours du pécheur qui fait pénitence, ni du prodigue qui retourne dans la maison paternelle. Qu'on n'entende pas toujours dans les chaires la joie de ce père miséricordieux qui a retrouvé son cadet qu'il avait perdu. Cet aîné fidèle et obéissant, qui est toujours demeuré auprès de son père, avec toutes les soumissions d'un bon fils, mérite bien aussi qu'on loue quelquefois sa persévérance.... Il est vrai que l'Evangile ne semble retentir de toutes parts que du retour de ce prodigue; il occupe, ce semble, tout l'esprit du père, et vous diriez qu'il n'y ait que lui qui le touche au cœur. Toutefois, au milieu du ravissement que lui donne son cadet retrouvé, il dit deux ou trois mots à l'aîné, qui lui témoignent une affection bien particulière : « Mon fils, vous êtes toujours avec moi, et tout ce qui est à moi est à vous »; eh! je vous prie, ne vous fâchez pas si je laisse aujourd'hui épancher ma joie sur votre frère que j'avais perdu et que j'ai retrouvé contre mon attente : *Fili, tu semper mecum es*, c'est-à-dire, si nous l'entendons : *mon fils*, je sais bien reconnaître votre obéissance toujours constante, et elle m'inspire pour vous un fond d'amitié, laquelle ne laisse pas d'être plus forte, encore que vous ne la voyez pas accompagnée de cette émotion sensible que me donne le retour inopiné de votre frère; « vous êtes toujours avec moi, et tout ce qui est à moi est à vous; nos cœurs et nos intérêts ne sont qu'un. » Voilà une parole bien tendre : cet aîné a un beau partage et garde bien sa place dans le cœur du père. — Cette parole, messieurs, se traite rarement dans les chaires, parce que cette fidélité inviolable ne se trouve guère dans les mœurs. Qui de nous n'est jamais sorti de la maison de son père? Qui de nous n'a été prodigue? » etc.

1. Emotion violente. Cf. *Or. fun. d'Henriette de France*, p. 99. « Quel *transport*, quelle intempérie a causé ces agitations? » — « Je me livre en aveugle au *transport* qui m'entraîne. » Racine, *Andromaque*, I, 1. « Le soir, je reçus votre lettre, qui me remit dans les premiers *transports*. » Mme de Sévigné, II, 47 (*Grands écrivains*).— « Ces paroles lui échappèrent dans le *transport* de sa passion. » Fénelon, *Télémaque*, VII. Cf. p. 246.

2. Cf. Bossuet, *Lett. abb.*, 102 : « Il *met en joie* le ciel et la terre. » (Dans Littré.) Cette expression, restée familière, n'est pas signalée dans les dictionnaires du temps.

3. *Retourné* s'employait au XVII[e] siècle où nous mettrions plutôt *revenu*. « Voyez de vos vaisseaux les poupes couronnées || Dans cette même Aulide avec vous *retour-*

aîné qui ne s'est jamais échappé de la maison paternelle. Il est l'aîné toutefois, et deux mots que lui dit son père lui font bien entendre qu'il n'a pas perdu ses avantages : « Mon fils, lui dit-il, vous êtes toujours avec moi, et tout ce qui est à moi est à vous ». Cette parole, Messieurs, ne se traite guère dans les chaires, parce que cette inviolable fidélité ne se trouve guère dans les mœurs. Expliquons-la toutefois, puisque notre illustre[1] sujet nous y conduit et qu'elle a une parfaite conformité avec notre texte. Une excellente doctrine de saint Thomas nous la fait entendre et concilie toutes choses. Dieu témoigne plus d'amour au juste toujours fidèle ; il en témoigne davantage aussi au pécheur réconcilié, mais en deux manières différentes. L'un paraîtra plus favorisé, si l'on a égard à ce qu'il est ; et l'autre, si l'on remarque d'où il est sorti. Dieu conserve au juste un plus grand don ; il retire le pécheur d'un plus grand mal. Le juste semblera plus avantagé si l'on pèse son mérite, et le pécheur plus chéri si l'on considère son indignité. Le père du prodigue l'explique lui-même : « Mon fils, vous êtes toujours avec moi, et tout ce qui est à moi est à vous » ; c'est ce qu'il dit à celui à qui il conserve un plus grand don : « Il fallait se réjouir parce que votre frère était mort, et il est ressuscité » ; c'est ainsi qu'il parle de celui qu'il retire d'un plus grand abîme de maux. Ainsi les cœurs sont saisis d'une joie soudaine par la grâce inespérée d'un beau jour d'hiver, qui après un temps pluvieux vient réjouir tout d'un coup la face du monde ; mais on ne laisse pas de lui préférer la constante sérénité d'une saison plus bénigne ; et s'il nous est permis d'expliquer les sentiments du Sauveur par ces sentiments humains, il

nées. » Racine, *Iphigénie*, I, 5. Ce mot avait encore un autre sens qu'il a perdu aujourd'hui et que l'on pourrait presque lui donner ici : « *Retourner* », dit Furetière (1690) « signifie quelquefois *changer de religion.* Il était catholique, il s'est *retourné.* Il a été en divers lieux, il s'est *retourné* plusieurs fois. » Mais le même auteur ajoute qu' « en ce sens il est bas ».

1. *Illustre.* Cf. p. 81, n. 7.

s'émeut plus sensiblement[1] sur les pécheurs convertis, qui sont sa nouvelle conquête; mais il réserve une plus douce familiarité aux justes, qui sont ses anciens et perpétuels amis, puisque s'il dit, parlant du prodigue : « Qu'on lui rende sa première robe », il ne lui dit pas toutefois : « Vous êtes toujours avec moi »; ou, comme saint Jean le répète dans l'Apocalypse : « Ils sont toujours avec l'Agneau, et paraissent sans tache devant son trône. *Sine macula sunt ante thronum Dei.* »

Comment se conserve cette pureté dans ce lieu de tentations et parmi les illusions[2] des grandeurs du monde, vous l'apprendrez de la reine. Elle est de ceux dont le fils de Dieu a prononcé dans l'Apocalypse : « Celui qui sera victorieux, je le ferai comme une colonne dans le temple de mon Dieu. *Faciam illum columnam in templo Dei mei*[3]. » Il en sera l'ornement, il en sera le soutien par son exemple; il sera haut, il sera ferme. Voilà déjà quelque image de la reine. « Il ne sortira jamais du temple. *Foras non egredietur amplius.* » Immobile comme une colonne, il aura sa demeure fixe dans la maison du Seigneur, et n'en sera jamais séparé par aucun crime. « Je le ferai », dit Jésus-Christ, et c'est l'ouvrage de ma grâce. Mais comment affermira-t-il cette

1. *Plus sensiblement.* On serait tenté de donner ici à ce mot le sens qu'il avait fréquemment au XVIIe siècle, et qu'il a aujourd'hui perdu : *d'une manière apparente, qui frappe les sens.* Cf. Rotrou, *Venceslas*, V, 2. « Combien *sensiblement* cet accident s'explique ! » — « Le microscope a fait connaître *sensiblement* plusieurs principes qui ont été inconnus aux anciens. La géométrie démontre les choses *sensiblement.* » *Dict.* de Furetière, 1690. « Des circonstances si marquées et si *sensiblement* opposées ne se relèvent point et ne touchent *personne.* » La Bruyère, II, 243 (*Grands écrivains*). — Mais *sensiblement* a plutôt ici le sens de : *avec sensibilité.* Cf. p. 349.

2. Cf., pour le sens actif de ce mot, p. 7, n. 1.

3. *Qui vicerit, faciam illum columnam in templo Dei mei, et foras non egredietur amplius, et scribam super eum nomen Dei mei, et nomen civitatis Dei mei novæ Jerusalem, quæ descendit de cælo a Deo meo, et nomen meum novum.* (Apocal., III.) Bossuet a expliqué plus en détail le sens de ce passage dans le *Commentaire sur l'Apocalypse*, qu'il publia en 1689.

colonne? Écoutez, voici le mystère : « Et j'écrirai dessus », poursuit le Sauveur ; j'élèverai la colonne, mais en même temps je mettrai dessus une inscription mémorable. Hé! qu'écrirez-vous, ô Seigneur? Trois noms seulement, afin que l'inscription soit aussi courte que magnifique. « J'y écrirai, dit-il, le nom de mon Dieu, et le nom de la cité de mon Dieu, la nouvelle Jérusalem, et mon nouveau nom. » Ces noms, comme la suite le fera paraître, signifient une foi vive dans l'intérieur, les pratiques extérieures de la piété dans les saintes observances de l'Église et la fréquentation des saints sacrements, trois moyens de conserver l'innocence, et l'abrégé de la vie de notre sainte princesse. C'est ce que vous verrez écrit sur la colonne, et vous lirez dans son inscription les causes de sa fermeté : et d'abord : « J'y écrirai, dit-il, le nom de mon Dieu », en lui inspirant une foi vive. C'est, Messieurs, par une telle foi que le nom de Dieu est gravé profondément dans nos cœurs. Une foi vive est le fondement de la stabilité que nous admirons : car d'où viennent nos inconstances[1], si ce n'est de notre foi chancelante[2]? Parce que ce fondement est mal affermi, nous craignons de bâtir dessus, et nous marchons d'un pas douteux[3] dans le chemin de la vertu. La foi seule a de quoi fixer l'esprit vacillant; car écoutez les qualités que saint Paul[4] lui donne : *Fides sperandarum substantia rerum.* « La foi, dit-il, est une substance », un solide fondement, un ferme soutien. Mais de quoi? de ce qui se voit dans le monde? Comment donner une consistance, ou, pour parler avec saint Paul, une substance et un corps à cette ombre fugitive? La foi est donc un soutien, mais « des choses qu'on doit espérer ». Et quoi encore? *Argumentum*

1. Voir p. 343, n. 5.
2. De ce fait que notre foi chancelle. Voir p. 350, n. 4.
3. *Douteux*. Ici *qui doute*, et non *dont on doute*. « Mon cœur *douteux* en apparence. » Racine (*Alex.*, IV, 3.) « [Le lièvre] était *douteux*, inquiet. » La Fontaine (*Fabl.*, II, 14.) Rare en prose.
4. *Hebr.*, XI, 1.

non apparentium : « c'est une pleine conviction de ce qui ne paraît pas ». La foi doit avoir en elle la conviction. Vous ne l'avez pas, direz-vous ; j'en sais la cause : c'est que vous craignez de l'avoir, au lieu de la demander à Dieu qui la donne. C'est pourquoi tout tombe en ruine dans vos mœurs, et vos sens trop décisifs[1] emportent si facilement votre raison incertaine et irrésolue. Et que veut dire cette conviction dont parle l'Apôtre, si ce n'est, comme il dit ailleurs, « une soumission de l'intelligence entièrement captivée[2] sous l'autorité d'un Dieu qui parle[3] » ? Considérez la pieuse reine devant les autels : voyez comme elle est saisie[4] de la présence de Dieu : ce n'est pas par sa suite qu'on la connaît[5] ; c'est par son attention et par cette respectueuse immobilité qui ne lui permet pas même de lever les yeux. Le sacrement adorable approche : ah ! la foi du Centurion, admirée par le Sauveur même, ne fut pas plus vive, et il ne dit pas plus humblement : « Je ne suis pas digne[6] ». Voyez comme elle frappe cette poitrine innocente, comme elle se reproche les moindres péchés, comme elle abaisse cette tête auguste devant laquelle s'incline l'univers. La terre, son origine et sa sépulture, n'est pas encore assez basse pour la recevoir ; elle voudrait disparaître tout entière devant la majesté du Roi des rois. Dieu lui grave par une foi vive dans le fond du cœur ce que disait Isaïe : « Cherchez des antres profonds, cachez-vous dans les ouvertures

1. Ce mot signifie ici *tranchant, qui décide avec trop d'empire*. « Si c'est un défaut que d'être trop *décisif*, c'en est un que de ne l'être pas assez, du moins en matière de religion. » Bossuet. — « On fuit ces esprits *décisifs*, qui condamnent tout à la rigueur. » Bellegarde, *Réflexions*. — « Si certains esprits vifs et *décisifs* étaient crus. » La Bruyère, *Des ouvrages de l'esprit*.

2. *Cf.* p. 300, n. 4.

3. *In captivitatem redigentes omnem intellectum in obsequium Christi.* (*Corinth.*, II, x, 5.)

4. « On dit absolument *être saisi*, pour dire, être frappé, touché de déplaisir, de douleur ». (*Dict. de l'Acad.*, 1694.) Il s'agit ici d'une crainte respectueuse.

5. Cf. p. 299, n. 1.

6. *Et respondens centurio ait : Domine, non sum dignus ut intres sub tectum meum, sed tantum dic verbo et sanabitur puer meus. Audiens autem Jesus mi-*

de la terre devant la face du Seigneur et devant la gloire d'une si haute majesté[1]. »

Ne vous étonnez donc pas si elle est si humble sur le trône. O spectacle merveilleux, et qui ravit en admiration[2] le ciel et la terre! Vous allez voir une reine qui, à l'exemple de David, attaque de tous côtés sa propre grandeur et tout l'orgueil qu'elle inspire; vous verrez dans les paroles de ce grand roi la vive peinture de la reine, et vous en[3] reconnaîtrez tous les sentiments. *Domine, non est exaltatum cor meum*[4]*!* « O Seigneur, mon cœur ne s'est point haussé[5]! » voilà l'orgueil attaqué dans sa source. *Neque elati sunt oculi mei*; « mes regards ne se sont pas élevés » : voilà l'ostentation et le faste réprimés. Ah! Seigneur, je n'ai pas eu ce dédain qui empêche de jeter les yeux sur les mortels trop rampants, et qui fait dire à l'âme arrogante : « Il n'y a que moi sur la terre[6] ». Combien était ennemie[7] la pieuse reine de ces regards dédaigneux! et, dans une si haute élévation, qui vit jamais paraître en cette princesse ou le moindre sentiment d'orgueil ou le moindre air de mépris? David poursuit : *Neque ambulavi in magnis, neque in mirabilibus super me* : « Je ne marche point dans de vastes pensées, ni dans des merveilles qui me passent ». Il combat ici les excès où tombent naturellement les grandes puissances.

ratus est et sequentibus se dixit : Amen, dico vobis, non inveni tantum fidem in Israel. (*Matth.*, VIII, 8, 10.)

1. *Ingredere in petram et abscondere in fossa humo a facie timoris Domini, et a gloria majestatis ejus.* (*Isaïe*, II, 10.)

2. Bossuet a dit de même (1er sermon sur la *Passion*, 2e p.) : « Cette face autrefois si majestueuse (de Jésus) qui *ravissait en admiration* le ciel et la terre. »

3. Pour cet emploi du pronom *en*, cf. p. 306, n. 2.

4. *Domine, non est exaltatum cor meum, neque elati sunt oculi mei. Neque ambulavi in magnis neque in mirabilibus super me. Si non humiliter sentiebam, sed exaltavi animam meam. Sicut ablactatus est super matre sua, ita retributio in anima mea.* (Ps. CXXX, 1, 2.)

5. Cf. *Or. fun. de Condé*, p. 516. Ce mot n'était guère employé que dans le style familier.

6. *Dicis in corde tuo : Ego sum et non est præter me amplius.* (*Is.*, XLVII, 8.)

7. Var. de la 1re édit. : Combien était éloignée.

L'orgueil, qui « monte toujours[1] », après avoir porté ses prétentions à ce que la grandeur humaine a de plus solide, ou plutôt de moins ruineux[2], pousse ses desseins jusqu'à l'extravagance, et donne témérairement dans des projets insensés; comme faisait ce roi superbe (digne figure de l'ange rebelle), « lorsqu'il disait en son cœur : Je m'élèverai au-dessus des nues; je poserai mon trône sur les astres, et je serai semblable au Très-Haut[3] ». Je ne me perds point, dit David, dans de tels excès; et voilà l'orgueil méprisé dans ses égarements. Mais, après l'avoir ainsi rabattu dans tous les endroits par où[4] il semblait vouloir s'élever, David l'atterre[5] tout à fait par ces paroles : « Si, dit-il, je n'ai pas eu d'humbles sentiments et que j'aie exalté mon âme » : *Si non humiliter sentiebam, sed exaltavi animam meam*; ou, comme traduit saint Jérôme : *Si non silere feci animam meam*, « si je n'ai pas fait taire mon âme », si je n'ai pas imposé silence à ces flatteuses pensées qui se présentent sans cesse pour enfler nos cœurs. Et enfin il conclut ainsi ce beau psaume : *Sicut ablactatus ad matrem suam, sic ablactata est anima mea* : « Mon âme a été, dit-il, comme un enfant sevré. » Je me suis arraché

1. *Superbia eorum qui te oderunt ascendit semper.* (Ps. LXXIII, 23.)

2. Au sens du latin *ruinosus*, qui menace ruine. « *Ædes male materiatæ*, ruinosæ. » Cicéron, *De officiis*, III, 13. Cf. plus haut, p. 51. Cf. (dans Littré) : — « L'espérance de ceux qui se reposeraient sur sa capacité aurait un fondement fort fragile et fort *ruineux*. » Balzac, *Le Prince*, chap. XXIII. — « Ou que par une aveugle témérité nous nous laissions flatter d'une espérance *ruineuse* ou mal fondée.... » Bourdaloue, *Pensées*.

3. *Qui dicebas in corde tuo : In cælum conscendam; super astra Dei exaltabo solium meum.... Ascendam super altitudinem nubium, similis ero Altissimo.* (*Is.*, XIV, 13, 14.)

4. *Par où*. Cf. p. 304, n. 2.

5. Au sens étymologique : *abattre à terre*. « Jamais le monde ne sera tout à fait vaincu par les chrétiens, jusqu'à ce qu'il soit *atterré* de cette sorte. » Bossuet, sermon sur la *Résurrection de J.-C.*, 3ᵉ *p.* Cf. Froissart, *Chroniques*, I, 1 : « Ceux de dedans se défendirent moult longuement, et en *atterrèrent* et blessèrent plusieurs. » — « C'eût été pour le parti de M. du Maine le dernier désespoir de se voir privés de la massue qui avait si bien joué sur le jeune prince, et de laquelle ils se proposaient bien de l'*atterrer* sans ressource avant la fin de la campagne. » Saint-Simon (dans Littré).

moi-même aux douceurs de la gloire humaine peu capables de me soutenir, pour donner à mon esprit une nourriture plus solide. Ainsi l'âme supérieure domine de tous côtés cette impérieuse grandeur, et ne lui laisse dorénavant aucune place. David ne donna jamais de plus beau combat. Non, mes frères, les Philistins défaits, et les ours mêmes déchirés de ses mains, ne sont rien à comparaison[1] de sa grandeur qu'il a domptée. Mais la sainte princesse que nous célébrons l'a égalé dans la gloire d'un si beau triomphe.

Elle sut pourtant se prêter au monde avec toute la dignité que demandait sa grandeur. Les rois non plus que le soleil n'ont pas reçu en vain l'éclat qui les environne[2] : il est nécessaire au genre humain, et ils doivent, pour le repos autant que pour la décoration de l'univers[3], soutenir une majesté qui n'est qu'un rayon de celle de Dieu. Il était aisé à la reine de faire sentir une grandeur qui lui était naturelle. Elle était née dans une cour où la majesté se plaît à paraître avec tout son appareil[4], et d'un père qui sut conserver avec une grâce, comme avec une jalousie particulière, ce qu'on appelle en Espagne les coutumes de qualité et les bienséances du palais. Mais elle aimait mieux tempérer[5] la majesté, et l'anéantir

1. « L'empire des Césars n'était-il pas une vaine pompe *à comparaison* de celui-ci ? » Bossuet, *Histoire universelle*, II, 10. « Sans y employer que fort peu de pièces *à comparaison* de la grande multitude des os. » Descartes, *Discours de la Méthode*, V, 9. « C'est un petit mal *à comparaison* de ceux que l'amour me prépare. » *Sentiments de l'Académie sur le Cid*. Mais Bossuet, comme ses contemporains, a également employé l'expression *en comparaison de* : « Mais tout ce que nous enseigne l'Écriture sainte sur la création de l'univers, n'est rien *en comparaison de* ce qu'elle dit de la création de l'homme. » Bossuet, *Histoire universelle*, II, 1.

2. Var. (1re édition) : « Les rois doivent cet éclat à l'univers, comme le soleil lui doit sa lumière, et pour le repos du genre humain, ils doivent soutenir une majesté qui.... »

3. Cf. *Politique tirée de l'Écriture sainte*, l. III, art. III, Prop. 2, et l. V, art. IV.

4. Cf. la *notice*, p. 204.

5. Cf. plus haut, p. 234. — « Personne n'aura-t-il le pouvoir d'obtenir de vous quelque espèce de soin et de régime pour *tempérer* un peu ce sang enragé ? » Mme de Sévigné, V, 324 (*Grands écrivains*). « Le feu qui sortait de ses yeux, et la douceur qui *tempérait* cette

devant Dieu, que la faire éclater devant les hommes. Ainsi nous la voyions courir aux autels, pour y goûter avec David un humble repos, et s'enfoncer dans son oratoire, où, malgré le tumulte de la cour, elle trouvait le Carmel d'Élie, le désert de Jean, et la montagne si souvent témoin des gémissements de Jésus.

J'ai appris de saint Augustin que « l'âme attentive se fait à elle-même une solitude ». *Gignit enim sibi ipsa mentis intentio solitudinem*[1]. Mais, mes frères, ne nous flattons pas; il faut savoir se donner des heures d'une solitude effective, si l'on veut conserver les forces de l'âme. C'est ici qu'il faut admirer l'inviolable fidélité que la reine gardait à Dieu. Ni les divertissements, ni les fatigues des voyages[2], ni aucune occupation ne lui faisait perdre ces heures particulières qu'elle destinait à la méditation et à la prière. Aurait-elle été si persévérante dans cet exercice, si elle n'y eût goûté « la manne cachée que nul ne connaît que celui qui en ressent les saintes douceurs[3] »? C'est là qu'elle disait avec David : « O Seigneur, votre servante a trouvé son cœur pour vous faire cette prière! » *Invenit servus tuus cor suum*[4]. Où allez-vous, cœurs égarés? Quoi, même pendant la prière, vous laissez errer votre imagination vagabonde, vos ambitieuses pensées vous reviennent devant Dieu; elles font même le sujet de votre prière! Par l'effet du même transport[5] qui vous fait parler aux hommes de vos prétentions, vous en venez encore parler à Dieu, pour faire servir le ciel et la terre à vos intérêts. Ainsi, votre ambition, que la prière devait éteindre, s'y échauffe : feu bien différent de celui que David « sentait allumer

vivacité. » Fénelon, *Télémaque*, I.

1. *De divers. quaestion. ad Simplic.* (*Lib.* III, *Quaest.* 4.)

2. Cf. la *notice*, p. 217.

3. *Vincenti dabo manna absconditum,... quod nemo scit, nisi qui accipit.* (*Apoc.*, II, 17.)

4. *Invenit servus tuus cor suum, ut oraret te oratione hac.* (*II Reg.*, VII, 27.)

5. *Transport.* Cf. *supra*, p. 238, n. 1.

dans sa méditation[1] ». Ah ! plutôt puissiez-vous dire avec ce grand roi, et avec la pieuse reine que nous honorons : « O Seigneur, votre serviteur a trouvé son cœur ! » J'ai rappelé ce fugitif, et le voilà tout entier devant votre face.

Ange saint, qui présidiez à l'oraison de cette sainte princesse, et qui portiez cet encens au-dessus des nues pour le faire brûler sur l'autel que saint Jean a vu dans le ciel[2], racontez-nous les ardeurs de ce cœur blessé de l'amour divin : faites-nous paraître ces torrents de larmes que la reine versait devant Dieu pour ses péchés. Quoi donc, les âmes innocentes ont-elles aussi les pleurs et les amertumes de la pénitence? Oui sans doute, puisqu'il est écrit que « rien n'est pur sur la terre[3], » et que « celui qui dit qu'il ne pèche pas se trompe lui-même[4] ». Mais c'est[5] des péchés légers ; légers par comparaison, je le confesse : légers en eux-mêmes, la reine n'en connaît aucun de cette nature. C'est ce que porte en son fonds toute âme innocente. La moindre ombre se remarque sur ces vêtements qui n'ont pas encore été salis, et leur vive blancheur en accuse[6] toutes les taches. Je trouve ici les chrétiens trop savants. Chrétien, tu sais trop la distinction des péchés véniels d'avec les mortels. Quoi, le nom commun de péché ne suffira pas pour te les faire détester les uns et les autres? Sais-tu que ces péchés, qui semblent légers, deviennent accablants par leur multitude, à cause des funestes dispositions[7] qu'ils mettent

1. *Concaluit cor meum intra me; et in meditatione mea exardescet ignis* (Ps. XXXVIII, 4.)

2. *Et alius Angelus venit, et stetit ante altare habens turibulum aureum : et data sunt illi incensa multa, ut daret de orationibus sanctorum omnium super altare aureum, quod est ante thronum Dei.* (Apoc. VII, 3.)

3. *Cæli non sunt mundi in conspectu ejus.* (Job, XV, 15.) — *Ecce etiam luna non splendet, et stellæ non sunt mundæ in conspectu ejus.* (Job, XXV, 5.)

4. *Si dixerimus quoniam peccatum non habemus, ipsi nos seducimus, et veritas in nobis non est.* (Joann. Ep., I. I, 8.)

5. Cf. p. 251, n. 1 ; 320, n. 4.

6. En fait ressortir....

7. Var. (1re édit.) : et par les....

dans les consciences? C'est ce qu'enseignent d'un commun accord tous les saints docteurs après saint Augustin et saint Grégoire. Sais-tu que les péchés qui seraient véniels par leur objet, peuvent devenir mortels par l'excès de l'attachement? Les plaisirs innocents le deviennent bien, selon la doctrine des saints; et seuls ils ont pu damner le mauvais riche pour avoir été trop goûtés. Mais qui sait le degré qu'il faut pour leur inspirer[1] ce poison mortel? et n'est-ce pas une des raisons qui fait que David s'écrie[2] : *Delicta quis intelligit?* « Qui peut connaître ses péchés? » Que je hais donc ta vaine science, et ta mauvaise subtilité, âme téméraire, qui prononces si hardiment : Ce péché que je commets sans crainte est véniel. L'âme vraiment pure n'est pas si savante. La reine sait en général qu'il y a des péchés véniels, car la foi l'enseigne; mais la foi ne lui enseigne pas que les siens le soient. Deux choses vous vont faire voir l'éminent degré de sa vertu. Nous le savons, Chrétiens, et nous ne donnons point de fausses louanges devant ces autels : elle a dit souvent dans[3] cette bienheureuse simplicité qui lui était commune avec tous les saints, qu'elle ne comprenait pas comment on pouvait commettre volontairement un seul péché, pour petit qu'il fût. Elle ne disait donc pas, il est véniel; elle disait, il est péché, et son cœur innocent se soulevait. Mais comme il échappe toujours quelque péché à la fragilité humaine, elle ne disait pas, il est léger; encore une fois, il est péché, disait-elle. Alors pénétrée des siens, s'il arrivait quelque malheur à sa personne, à sa famille, à l'État, elle s'en accusait seule. Mais quels malheurs, direz-vous, dans cette grandeur et dans un si long cours de prospérités? Vous croyez donc que les déplaisirs[4] et

1. Au sens matériel du mot. Cf. Bossuet, *Histoire universelle*, II : « Dieu ne tire point l'âme de la matière, il l'*inspire* d'en haut ; c'est un *souffle* de vie qui vient de lui-*même*. » Ce sens n'est pas signalé dans les dictionnaires du temps.

2. *Psal.*, XVIII, 13.

3. Avec. Cf. p. 318, n. 3.

4. Mot beaucoup plus fort au XVII[e] siècle qu'à présent. Bossuet l'emploie en parlant de la Vierge au

les plus mortelles douleurs ne se cachent pas sous la pourpre? ou qu'un royaume est un remède universel à tous les maux, un baume qui les adoucit, un charme[1] qui les enchante[2]? Au lieu que par un conseil[3] de la Providence divine, qui sait donner aux conditions les plus élevées leur contrepoids, cette grandeur, que nous admirons de loin comme quelque chose au-dessus de l'homme, touche moins quand on y est né, ou se confond[4] elle-même dans son abondance, et qu'il se forme au contraire parmi[5] les grandeurs une nouvelle sensibilité[6] pour les déplaisirs, dont le coup est d'autant plus rude, qu'on est moins préparé à le soutenir.

Il est vrai que les hommes aperçoivent moins cette malheureuse délicatesse[7] dans les âmes vertueuses. On les croit insensibles, parce que non seulement elles savent taire, mais encore sacrifier leurs peines secrètes. Mais le Père céleste se plait à les regarder dans ce secret;

pied de la croix (Serm. *sur la Compassion de la Vierge*). « Certaines personnes, écrit La Rochefoucauld, aspirent à la gloire d'une belle et immortelle douleur; elles travaillent à persuader... que leur *déplaisir* ne finira qu'avec leur vie. » I, 124 (*Grands écrivains*). Cf. Corneille, *Examen d'Horace*: « Si c'est une règle de ne le point ensanglanter (le théâtre), elle n'est pas du temps d'Aristote, qui nous apprend que pour émouvoir puissamment il faut de grands *déplaisirs*, des blessures et des morts en spectacle. » Molière, *Etourdi*, II, 4 : « Le grand *déplaisir* que sent monsieur mon maître (de la mort de son père). » Racine, *Andromaque*, I, 1 : « Parmi les *déplaisirs* où mon âme se noie. »

1. Cf. p. 319, n. 4; 378, n. 1.
2. *Enchante*. Cf. p. 160, 185.
3. *Conseil*. Cf. p. 302, n. 2.
4. « Ne se reconnait plus, se perd dans sa plénitude. Plus cette grandeur s'étend et se déploie, plus on a d'occasions de la sentir, et moins par l'effet de l'habitude on la sent. Emploi particulier et nouveau, à ce qu'il semble, du mot *confondre*. » (Note de Jacquinet.)
5. *Parmi*. Cf. p. 298, n. 2.
6. *Sensibilité*. Cf. p. 318, n. 2.
7. Susceptibilité ombrageuse. « C'est un paradoxe qu'un violent amour sans *délicatesse*. » La Bruyère, *Du cœur*. « Le Roi comprit qu'il y avait tant de plaisir » à s'entretenir avec Mme de Maintenon qu'il exigea de Mme de Montespan, « par une *délicatesse* dont on ne l'eût peut-être pas cru capable, » de ne lui plus parler quand il ne serait pas présent. (Mme de Caylus, *Souvenirs*.) Cf. Molière, *Critique de l'Ecole des femmes*, 3 : « Je ne vois rien de si ridicule que cette *délicatesse* d'honneur qui prend tout en mauvaise part. » Molière a dit, dans un sens analogue, *un chagrin délicat*. Cf. *Or. fun. d'Anne de Gonzague*, p. 352, n. 6.

et comme il sait leur préparer leur croix, il y mesure aussi leur récompense. Croyez-vous que la reine pût être en repos dans ces fameuses campagnes qui nous apportaient coup sur coup tant de surprenantes nouvelles? Non, Messieurs : elle était toujours tremblante, parce qu'elle voyait toujours cette précieuse vie, dont la sienne dépendait, trop facilement hasardée. Vous avez vu ses terreurs : vous parlerai-je de ses pertes, et de la mort de ses chers enfants? Ils lui ont tous déchiré le cœur. Représentons-nous ce jeune prince[1] que les Grâces semblaient elles-mêmes avoir formé de leurs mains. Pardonnez-moi ces expressions. Il me semble que je vois encore tomber cette fleur[2]. Alors, triste messager[3] d'un événement si funeste, je fus aussi le témoin, en voyant le roi et la reine, d'un côté de la douleur la plus pénétrante, et de l'autre des plaintes les plus lamentables; et sous des formes différentes, je vis une affliction sans mesure. Mais je vis aussi des deux côtés la foi également victorieuse; je vis le sacrifice agréable de l'âme humiliée sous la main de Dieu, et deux victimes royales immoler d'un commun accord leur propre cœur.

Pourrai-je maintenant jeter les yeux sur la terrible menace du ciel irrité, lorsqu'il sembla si longtemps vouloir frapper ce Dauphin même, notre plus chère espérance? Pardonnez-moi, Messieurs, pardonnez-moi si je renouvelle vos frayeurs. Il faut bien, et je le puis dire, que je me fasse à moi-même cette violence, puisque je ne puis montrer qu'à ce prix la constance de la reine. Nous vîmes alors dans cette princesse, au milieu des alarmes d'une mère, la foi d'une chrétienne. Nous vîmes un Abraham prêt à immoler Isaac, et quelques traits de

1. Ceci peut s'appliquer à Philippe, duc d'Anjou, mort le 10 juillet 1671, « qui était, dit Mlle de Montpensier, *le mieux fait et le plus joli du monde* ».

2. Bossuet, qui connaissait bien son Virgile, a pu se souvenir ici du passage de l'*Enéide*, IX, 435.

3. Ce fut Bossuet qui alla porter à Maisons, au roi et à la reine, la nouvelle de la mort du duc d'Anjou, resté à Saint-Germain.

Marie quand elle offrit son Jésus. Ne craignons point de le dire, puisqu'un Dieu ne s'est fait homme que pour assembler autour de lui des exemples pour tous les états. La reine pleine de foi ne se propose pas un moindre modèle que Marie. Dieu lui rend aussi[1] son fils unique qu'elle lui offre d'un cœur déchiré, mais soumis, et veut que nous lui devions encore une fois un si grand bien.

On ne se trompe pas, Chrétiens, quand on attribue tout à la prière. Dieu qui l'inspire ne lui peut rien refuser. « Un roi, dit David[2], ne se sauve pas par ses armées, et le puissant ne se sauve pas par sa valeur. » Ce n'est pas aussi[3] aux sages conseils[4] qu'il faut attribuer les heureux succès. « Il s'élève, dit le Sage, plusieurs pensées dans le cœur de l'homme[5] : » reconnaissez l'agitation et les pensées incertaines des conseils humains : « mais, poursuit-il, la volonté du Seigneur demeure ferme ; » et pendant que les hommes délibèrent, il ne s'exécute[6] que ce qu'il résout. « Le Terrible, le Tout-puissant, qui ôte quand il lui plaît l'esprit des princes[7], » le leur laisse aussi quand il veut, pour les confondre davantage, « et les prendre dans leurs propres finesses[8]. Car il n'y a point de prudence, il n'y a point de sagesse, il n'y a point de conseil[9] contre le Seigneur[10]. » Les Machabées étaient vaillants ; et néanmoins il est écrit « qu'ils combattaient par leurs prières[11] » plus que par leurs armes : *Per orationes congressi sunt* : assurés[12] par

1. *Aussi* ; comme il l'a rendu à Marie par la résurrection de Jésus.
2. *Non salvatur rex per multam virtutem ; et gigas non salvabitur in multitudine virtutis suæ*. (Ps. XXXII, 16.)
3. Non plus. Cf. p. 2, n. 4.
4. *Conseils*. Cf. p. 302, n. 2.
5. *Multæ cogitationes in corde viri : voluntas autem Domini permanebit*. (*Prov.*, XIX, 21.)
6. Sur ce réfléchi, voir p. 50, n. 2.
7. *Vovete et reddite Domino Deo vestro... terribili, et ei qui aufert spiritum principum, terribili apud reges terræ*. (Ps. LXXV, 12, 13.)
8. *Qui apprehendit sapientes in astutia eorum*. (*Job*, V, 13.)
9. *Conseils*. Cf. p. 302, n. 2.
10. *Non est sapientia, non est prudentia, non est consilium contra Dominum*. (*Prov.* XXI, 30.)
11. *Machab.*, XV, 26.
12. Persuadés, rendus certains. « Il n'a point son espoir au nombre

l'exemple de Moïse[1] que les mains élevées à Dieu enfoncent plus de bataillons que celles qui frappent. Quand tout cédait à Louis, et que nous crûmes voir revenir le temps des miracles[2], où les murailles tombaient au bruit des trompettes, tous les peuples jetaient les yeux sur la reine, et croyaient voir partir de son oratoire la foudre qui accablait tant de villes[3].

Que si Dieu accorde aux prières les prospérités temporelles, combien plus leur accorde-t-il les vrais biens, c'est-à-dire les vertus? Elles sont le fruit naturel d'une âme unie à Dieu par l'oraison. L'oraison qui nous les obtient nous apprend à les pratiquer, non seulement comme nécessaires, mais encore comme reçues du Père des lumières, d'où descend sur nous tout don parfait[4]; et c'est là le comble de la perfection, parce que c'est le fondement de l'humilité. C'est ainsi que Marie-Thérèse attira par la prière toutes les vertus dans son âme. Dès sa première jeunesse elle fut, dans les mouvements[5] d'une cour alors assez turbulente, la consolation et le seul soutien de la vieillesse infirme du roi son père[6]. La reine sa belle-mère, malgré ce nom odieux, trouva en elle non seulement un respect, mais encore une tendresse, que ni le temps ni l'éloignement n'ont pu altérer. Aussi

des armées, || Etant bien *assuré* que ces vaines fumées || N'ajoutent que de l'ombre à nos obscurités. » Malherbe (dans Littré). « Je suis *assuré* qu'on me croira... sur le chapitre des autres. » La Rochefoucauld, III, 114 (*Grands écrivains*).

1. *Exod.*, XVII, 10, 11, 12.

2. *Igitur omni populo vociferante et clangentibus tubis, postquam in aures multitudinis vox sonitusque increpuit, muri illico corruerunt.* (Josué, VI, 20.)

3. « La même idée se retrouve dans presque toutes les oraisons funèbres de Marie-Thérèse. » Note *de l'édit.* Aubert.

4. *Omne datum optimum et omne donum perfectum desursum est, descendens a Patre luminum.* (Jac., I, 17.)

5. Cf. p. 24 et 455.

6. L'Espagne, sous Philippe IV, fut aussi agitée à l'intérieur que battue en brèche au dehors. La faveur dont jouissait le duc d'Olivarès avait soulevé toute la noblesse, et le crédit seul de la reine Elisabeth avait pu décider le renvoi de ce ministre orgueilleux. En 1648, quand Philippe IV devenu veuf songea à épouser Marie-Anne d'Autriche, sa nièce, les grands s'y opposèrent. Le roi dut faire arrêter les plus violents.

pleure-t-elle sans mesure, et ne veut point recevoir de consolation. Quel cœur, quel respect, quelle soumission n'a-t-elle pas eue pour le roi! toujours vive[1] pour ce grand prince, toujours jalouse de sa gloire, uniquement attachée aux intérêts de son État, infatigable dans les voyages, et heureuse pourvu qu'elle fût en sa compagnie[2]; femme enfin où saint Paul aurait vu l'Église[3] occupée de Jésus-Christ, et unie à ses volontés par une éternelle complaisance. Si nous osions demander au grand prince qui lui rend ici avec tant de piété les derniers devoirs, quelle mère il a perdue, il nous répondrait par ses sanglots, et je vous dirai en son nom, ce que j'ai vu avec joie, ce que je répète avec admiration, que les tendresses[4] inexplicables[5] de Marie-Thérèse tendaient toutes à lui inspirer la foi, la piété, la crainte de Dieu, un attachement inviolable pour le roi, des entrailles de miséricorde pour les malheureux, une immuable persévérance dans tous ses devoirs, et tout ce que nous louons dans la conduite de ce prince. Parlerai-je des bontés de la reine tant de fois éprouvées par ses domestiques, et ferai-je retentir encore devant ces autels les cris de sa maison désolée? Et vous, pauvres de Jésus-Christ, pour qui seuls elle ne pouvait endurer qu'on lui dît que ses trésors étaient épuisés; vous premièrement, pauvres volontaires, victimes de Jésus-Christ, religieux, vierges sacrées, âmes pures dont le monde n'était pas digne[6]; et vous, pauvres, quel-

1. *Vive*. Ardente dans son affection. « Plus vous êtes *vif* pour le monde et pour ses faux plaisirs.... » Massillon, *Carême*; *Pécheresse* (dans Littré).

2. Voir la *notice*.

3. L'image de l'Église. — *Quoniam vir caput est mulieris, sicut Christus caput est Ecclesiæ, ipse salvator corporis ejus. Sed sicut Ecclesia subjecta est Christo, ita et mulieres viris suis in omnibus.* (Paul, *Ep. ad Ephesios*, V, 23, 24.)

4. *Tendresses*. Cf. p. 343, n. 5.

5. *Inexplicables*. Mot employé parfois au XVII[e] siècle avec le sens d'*inexprimable*. « C'est assez pour vous faire entendre que les douleurs de Marie sont *inexplicables*. » Bossuet, 1[er] sermon sur la *Compassion de la Vierge*, 1[er] point. « Les inclinations naissantes, après tout, ont des charmes *inexplicables*. » Molière, *Don Juan*, I, 2.

6. *Quibus dignus non erat mundus*. (*Ep. ad Hebr.*, XI, 38.)

que nom que vous portiez, pauvres connus, pauvres honteux, malades, impotents, estropiés, « restes d'hommes », pour parler avec saint Grégoire de Nazianze[1], car la reine respectait en vous tous les caractères de la croix de Jésus-Christ : vous donc qu'elle assistait avec tant de joie, qu'elle visitait avec de si saints empressements[2], qu'elle servait avec tant de foi, heureuse de se dépouiller d'une majesté empruntée, et d'adorer dans votre bassesse la glorieuse pauvreté de Jésus-Christ : quel admirable panégyrique prononceriez-vous par vos gémissements à la gloire de cette princesse, s'il m'était permis de vous introduire dans cette auguste assemblée? Recevez, père Abraham[3], dans votre sein cette héritière de votre foi; comme vous, servante des pauvres et digne de trouver en eux, non plus des Anges, mais Jésus-Christ même. Que dirai-je davantage[4]? Écoutez tout en un mot : fille, femme, mère, maîtresse, reine telle que nos vœux l'auraient pu faire, plus que tout cela chrétienne, elle accomplit tous ses devoirs sans présomption, et fut humble non seulement parmi[5] toutes les grandeurs, mais encore parmi toutes les vertus.

J'expliquerai en peu de mots les deux autres noms que nous voyons écrits sur la colonne mystérieuse de l'Apocalypse et dans le cœur de la reine. Par le « nom de la sainte cité de Dieu, la nouvelle Jérusalem, » vous voyez bien, Messieurs, qu'il faut entendre le nom de l'Église catholique, cité sainte, dont toutes « les pierres[6] sont

1. *Orat.*, XIV, p. 263 (éd. des Bénédictins) : τῶν ποτε ἀνθρώπων ἄθλια λείψανα.
2. *Empressements.* Cf. p. 310, n. 8, et 336, n. 2.
3. Cf. *Genes.*, XVIII, 2-8.
4. Au XVIIe siècle on disait fréquemment *davantage* où nous dirions aujourd'hui *plus* ou *de plus.* Cf. La Fontaine : « Celui qui s'était *vu Coridon ou Tircis* ‖ Fut Pierrot *et rien davantage.* » Fables, IV, 2 dans Littré). La Bruyère : « Qu'ajouterai-je *davantage?* » II, 102 (*Grands écrivains*). « Les langues sont la clef des sciences, et rien *davantage.* » II, 85 (*ibid.*). Cf. p. 21, n. 2.
5. Pour cet emploi fréquent du mot *parmi*, cf. p. 298, n. 2.
6. *Ad quem accendentes lapidem vivum... et ipsi tanquam lapides vivi superædificamini, domus spiritualis.* (Petr. *Ep.*, I, IV, 5.)

vivantes, » dont Jésus-Christ est le fondement : qui « descend du ciel » avec lui, parce qu'elle y est renfermée comme dans le chef dont tous les membres reçoivent leur vie; cité qui se répand par toute la terre et s'élève jusqu'aux cieux pour y placer ses citoyens. Au seul nom de l'Église, toute la foi de la reine se réveillait. Mais une vraie fille de l'Église, non contente d'en embrasser la sainte doctrine, en aime les observances, où elle fait consister la principale partie des pratiques extérieures de la piété.

L'Église inspirée de Dieu, et instruite par les saints Apôtres, a tellement[1] disposé l'année qu'on y trouve avec la vie, avec les mystères, avec la prédication et la doctrine de Jésus-Christ, le vrai fruit de toutes ces choses dans les admirables vertus de ses serviteurs et dans les exemples de ses saints, et enfin un mystérieux abrégé de l'Ancien et du Nouveau Testament, et de toute l'histoire ecclésiastique. Par là toutes les saisons sont fructueuses pour les chrétiens; tout y est plein de Jésus-Christ, qui est toujours « admirable, » selon le Prophète[2], et non seulement en lui-même, mais encore « dans ses saints[3] ». Dans cette variété qui aboutit toute à l'unité sainte tant recommandée par Jésus-Christ[4], l'âme innocente et pieuse trouve avec des plaisirs célestes une solide nourriture et un perpétuel renouvellement de sa ferveur. Les jeûnes y sont mêlés dans les temps convenables, afin que l'âme, toujours sujette aux tentations et au péché, s'affermisse et se purifie par la pénitence. Toutes ces pieuses observances avaient dans[5] la reine l'effet que l'Église même demande : elle se renouvelait dans toutes les fêtes, elle se sacrifiait dans tous les jeûnes et dans toutes les abstinences. L'Espagne sur ce sujet a des coutumes que la

1. *Tellement.* Cf. p. 76, n. 11.
2. *Vocabitur nomen ejus admirabilis.* (*Is.*, IX, 6.)
3. *Mirabilis in sanctis suis.* (*Ps.* LXVII, 36.)
4. *Porro unum est necessarium.* (*Luc*, X, 42.)
5. *Dans.* Cf. p. 302.

France ne suit pas; mais la reine se rangea bientôt à l'obéissance : l'habitude ne put rien contre la règle ; et l'extrême exactitude de cette princesse marquait la délicatesse de sa conscience. Quel autre a mieux profité de cette parole[1] : « Qui vous écoute m'écoute » ? Jésus-Christ nous y enseigne cette excellente pratique de marcher dans les voies de Dieu sous la conduite particulière de ses serviteurs qui exercent son autorité dans son Église. Les confesseurs de la reine pouvaient tout sur elle dans l'exercice de leur ministère, et il n'y avait aucune vertu où[2] elle ne pût être élevée par son obéissance. Quel respect n'avait-elle pas pour le souverain Pontife, vicaire de Jésus-Christ, et pour tout l'ordre[3] ecclésiastique! Qui pourrait dire combien de larmes lui ont coûté ces divisions toujours trop longues[4], et dont on ne peut demander la fin avec trop de gémissements? Le nom même et l'ombre de division faisait horreur à la reine, comme à toute âme pieuse. Mais qu'on ne s'y trompe pas : le Saint-Siège ne peut jamais oublier la France, ni la France manquer[5] au Saint-Siège. Et ceux qui, pour leurs intérêts particuliers, couverts, selon les maximes de leur politique, du prétexte de piété, semblent vouloir irriter le Saint-Siège contre un royaume qui en a toujours été le principal soutien sur la terre, doivent penser qu'une chaire si éminente, à qui[6] Jésus-Christ a tant donné, ne veut pas

1. *Qui vos audit me audit.* (*Luc.* X, 16.)

2. *Où.* Cf. p. 301.

3. « *Ordre* se dit de la distinction des personnes et des corps d'un état, tant pour les assemblées que pour les cérémonies. Les Etats de France sont composés de trois *ordres*, l'Eglise, la Noblesse et le Tiers-Etat. Le clergé est composé de deux ordres. Le premier *ordre* comprend les cardinaux, archevêques et évêques; le second est celui des *abbés*, des doyens, chanoines et autres ecclésiastiques. » *Dict.* de Furetière, 1690. « Quiconque aime l'Eglise doit aimer l'unité, et quiconque aime l'unité doit avoir une adhésion immuable à tout l'*ordre épiscopal* dans lequel et par lequel le mystère de l'unité se consomme. » Bossuet, *Or. fun. du P. Bourgoing*, p. 29. « Les divisions qu'on avait fomentées dans tous les *ordres* de la ville. » La Rochefoucauld, II, 349 (*Grands Ecrivains*).

4. Voir Bossuet, *Sermons choisis*, éd. cl. Hachette, p. 467-471.

5. Cf. p. 97, n. 1, et p. 328, n. 7.

6. « *Qui* pour *lequel* se met en

être flattée par les hommes, mais honorée selon la règle, avec une soumission profonde; qu'elle est faite pour attirer tout l'univers à son unité, et y rappeler à la fin tous les hérétiques; et que ce qui est excessif, loin d'être le plus attirant, n'est pas même le plus solide ni le plus durable.

Avec le saint nom de Dieu et avec le nom de la cité sainte, la nouvelle Jérusalem, je vois, Messieurs, dans le cœur de notre pieuse reine le nom nouveau du Sauveur. Quel est, Seigneur, votre nom nouveau, sinon celui que vous expliquez, quand vous dites : « Je suis le pain de vie[1]; » et : « Ma chair est vraiment viande »; et : « Prenez, mangez, ceci est mon corps[2]? » Ce nom nouveau du Sauveur est celui de l'Eucharistie, nom composé de bien et de grâce; qui nous montre dans cet adorable sacrement une source de miséricorde, un miracle d'amour, un mémorial[3] et un abrégé de toutes les grâces, et le Verbe même tout changé en grâce et en douceur pour ses fidèles. Tout est nouveau dans ce mystère : c'est le « nouveau Testament[4] » de notre Sauveur, et on commence à y boire ce « vin nouveau[5] » dont la céleste Jérusalem[6] est

tous les cas, en tous les genres et en tous les nombres : mais hors du nominatif, il ne se met jamais que pour les personnes, à l'exclusion des animaux et des choses inanimées. » Vaugelas, *Remarques*, 1647. Thomas Corneille fait observer que Vaugelas n'a pas toujours appliqué cette règle : « Cette contrainte », avait écrit Vaugelas dans une remarque sur les vers en prose, « ruinerait la *naïveté à qui* j'oserais donner la première place parmi toutes les perfections du style. » « Selon sa règle », reprend Th. Corneille, « il fallait dire *à laquelle*, et cette règle est assurément à observer. »

1. *Ego sum panis vitæ.... Caro mea vere est cibus.* (Joann., VI, 48, 56.)

2. *Accipite et comedite : hoc est corpus meum.* (Matth., XXVI, 26.)

3. Bossuet a souvent employé ce mot au sens du latin *monumentum* : ce qui sert à conserver le souvenir de quelqu'un ou de quelque chose. « La fête des tabernacles était comme un *mémorial* éternel du long pèlerinage d'Israël. » Sermon sur la *Satisfaction*, *Préambule*. « Les pierres qu'il avait dressées ou entassées pour servir de *mémorial* à la postérité. » *Histoire universelle*, II, 3.

4. *Hic est sanguis meus novi testamenti.* (Matth., XXVI, 28.)

5. *Non bibam amodo de hoc genimine vitis, usque in diem illum cum illud bibam vobiscum novum in regno Patris mei.* (Matth., XXVI, 29.)

6. Expression théologique : « les élus dans le paradis ».

transportée. Mais pour le boire dans ce lieu de tentation et de péché, il s'y faut préparer par la pénitence. La reine fréquentait ces deux sacrements avec une ferveur toujours nouvelle. Cette humble princesse se sentait dans son état naturel quand elle était comme pécheresse aux pieds d'un prêtre, y attendant la miséricorde et la sentence de Jésus-Christ. Mais l'Eucharistie était son amour : toujours affamée de cette viande[1] céleste, et toujours tremblante en la recevant, quoiqu'elle ne pût assez communier pour son désir, elle ne cessait de se plaindre humblement et modestement des communions fréquentes qu'on lui ordonnait. Mais qui eût pu refuser l'Eucharistie à l'innocence, et Jésus-Christ à une foi si vive et si pure? La règle que donne saint Augustin est de modérer l'usage de la communion quand elle tourne en dégoût[2]. Ici on voyait toujours une ardeur nouvelle, et cette excellente pratique de chercher dans la communion la meilleure préparation, comme la plus parfaite action de grâces pour la communion même. Par ces admirables pratiques, cette princesse est venue à sa dernière heure sans qu'elle eût besoin d'apporter à ce terrible passage une autre préparation que celle de sa sainte vie; et les hommes toujours hardis à juger les autres, sans épargner les souverains, car on n'épargne que soi-même dans ses jugements, les hommes, dis-je, de tous les états, et autant les gens de bien que les autres, ont vu la reine emportée avec une telle précipitation dans la vigueur de son âge[3], sans être en inquiétude pour son salut. Apprenez donc, chrétiens, et vous principalement qui ne pouvez vous accoutumer à la

1. *Viande*, au XVIIe siècle, s'appliquait à toutes sortes d'aliments, selon l'étymologie, bien que Nicot eût dit, dès 1606 : « Il semble qu'à la cour on ait restreint ce nom de viande à la *chair* servie à table. » Bossuet écrit : « Le pain des anges, *viande* céleste. » (Fragm. sur la *Nécessité de la pénitence.*) « Un ragoût, une salade de concombres, des cerneaux, et autres sortes de *viandes*. » Sévigné, 9 août 1689 (note de Jacquinet).

2. Cf. Corneille, *Rodogune*, II, 2 : « L'amour que j'ai pour toi *tourne en* haine contre elle. » Voir p. 105, n. 5.

3. Nous dirions aujourd'hui : dans *la vigueur de l'âge*.

pensée de la mort, en attendant que vous méprisiez celle que Jésus-Christ a vaincue, ou même que vous aimiez celle qui met fin à nos péchés, et nous introduit à la vraie vie, apprenez à la désarmer d'une autre sorte, et embrassez la belle pratique, où[1] sans se mettre en peine d'attaquer la mort, on n'a besoin que de s'appliquer à sanctifier sa vie.

La France a vu de nos jours deux reines plus unies encore par la piété que par le sang, dont la mort également précieuse devant Dieu, quoique avec des circonstances différentes, a été d'une singulière édification à[2] toute l'Église. Vous entendez[3] bien que je veux parler d'Anne d'Autriche et de sa chère nièce, ou plutôt de sa chère fille Marie-Thérèse. Anne dans un âge déjà avancé, et Marie-Thérèse dans sa vigueur[4], mais toutes deux d'une si heureuse constitution, qu'elle[5] semblait nous promettre le bonheur de les posséder un siècle entier, nous sont enlevées contre notre attente, l'une par une longue maladie[6], et l'autre par un coup imprévu. Anne avertie de loin par un mal aussi cruel qu'irrémédiable, vit avancer la mort à pas lents, et sous la figure qui lui avait toujours paru la plus affreuse; Marie-Thérèse, aussitôt emportée que frappée par la maladie, se trouve toute vive et tout entière entre les bras de la mort sans presque l'avoir envisagée. A ce fatal avertissement, Anne, pleine de foi, ramasse[7] toutes les forces qu'un long exercice de la piété lui avait acquises, et regarde sans se troubler toutes les approches de la mort. Humiliée sous la main de Dieu, elle lui rend grâces de l'avoir ainsi avertie; elle multiplie ses aumônes toujours abondantes; elle redouble ses dévotions toujours assidues; elle apporte de

1. *Où.* Cf. p. 301, n. 2.
2. *A.* Cf. p. 332, n. 1.
3. Comprenez. Cf. p. 339, n. 2.
4. Cf. p. 258, n. 3.
5. Pour ce genre de construction, voir p. 90, n. 6.
6. Anne d'Autriche mourut d'un cancer à la poitrine. Sur la mort de Marie-Thérèse, voir la *Notice*.
7. Voir ce mot au *Lexique*.

nouveaux soins à l'examen de sa conscience toujours rigoureux. Avec quel renouvellement de foi et d'ardeur lui vîmes-nous recevoir le saint viatique[1] ! Dans de semblables actions, il ne fallut à Marie-Thérèse que sa ferveur ordinaire : sans avoir besoin de la mort pour exciter sa piété, sa piété s'excitait toujours assez elle-même, et prenait dans sa propre force un continuel accroissement. Que dirons-nous, chrétiens, de ces deux reines? Par l'une Dieu nous apprit comment il faut profiter du

1. « Comme je ne voudrais pas que le respect particulier que je conserve pour sa mémoire, me pût faire juger de ses sentiments peut-être trop avantageusement, et que ce que j'écris est un simple récit de la vérité, sans laquelle l'histoire deviendrait une fable ridicule, j'avoue que, parlant selon les préceptes de saint Paul, il aurait été à souhaiter, pour l'édification du public, que cette grande reine, par un détachement plus précis de ces bagatelles, eût plus fait voir en son extérieur que Dieu seul régnait en elle. D'un autre côté, selon ce même apôtre, toutes choses se tournent en bien à ceux qui aiment Dieu; et nous avons vu clairement que le souvenir de cette faiblesse, qui alors était entièrement innocente, a produit en elle la force de vouloir souffrir; la connaissance sincère qu'elle a eue de son néant a fait son élévation, et le repentir qu'elle a eu de l'estime qu'elle avait faite dans sa jeunesse des beautés de son corps, a été cause de la sainteté de sa mort.... »

« L'archevêque d'Auch, à qui la reine mère s'était confiée du soin de la plus importante affaire de sa vie, qui était de lui aider à la bien finir, lui dit alors qu'elle n'avait plus de temps à perdre, et qu'il était nécessaire de penser à recevoir ses derniers sacrements. Dans ce moment *je n'étais* pas auprès de cette grande *princesse*; ma douleur m'obligeait souvent de m'en séparer, et ce discours, qui marquait les funestes approches de la mort, m'avait fait retirer dans un coin de son cabinet. Ceux qui en étaient plus proches ont dit qu'alors sa voix changea, et que, malgré sa fermeté ordinaire, l'horreur naturelle que tous les hommes sentent à la vue de leur destruction eut en elle son effet. Quand cela serait, je ne m'en étonne pas; car il n'y a guère de héros, de philosophes, ni même de saints, qui n'en aient senti l'amertume; mais, pour moi, je puis dire avec vérité que, m'étant rapprochée d'elle aussitôt après, je ne m'aperçus point de ce changement; et que, si la nature la força de sentir pour quelques moments la perte de sa vie, sa raison et la force de son esprit surmontèrent bien vite ces sentiments de son âme; car, depuis cet instant, il ne parut en elle aucune marque de crainte ni de tristesse. Elle n'eut aucun attendrissement sur elle-même, et ne témoigna nulle faiblesse, ni dans ses paroles ni dans ses actions. Dieu lui avait donné une fermeté qui, dans toutes les grandes occasions où elle avait eu à résister à ses malheurs ou à ses ennemis, ne l'avait jamais abandonnée; il ne l'en voulut pas priver dans ses dernières heures, où nous devons croire que la main du Très-Haut, qui a toujours été à son aide, la soutint et la fortifia. » (Mme de Motteville, *Mémoires*.)

temps, et l'autre nous a fait voir que la vie vraiment chrétienne n'en a pas besoin. En effet, chrétiens, qu'attendons-nous? Il n'est pas digne d'un chrétien de ne s'évertuer[1] contre la mort qu'au moment qu'[2] elle se présente pour l'enlever. Un chrétien toujours attentif à combattre ses passions « meurt tous les jours » après l'Apôtre : *Quotidie morior*[3]. Un chrétien n'est jamais vivant sur la terre, parce qu'il y est toujours mortifié, et que la mortification est un essai, un apprentissage, un commencement de la mort. Vivons-nous, chrétiens, vivons-nous? Cet âge que nous comptons, et où tout ce que nous comptons n'est plus à nous, est-ce une vie? et pouvons-nous n'apercevoir pas ce que nous perdons sans cesse avec les années? Le repos et la nourriture ne sont-ils pas de faibles remèdes de la continuelle maladie qui nous travaille? et celle que nous appelons la dernière, qu'est-ce autre chose, à le bien entendre, qu'un redoublement, et comme le dernier accès du mal que nous apportons au monde en naissant? Quelle santé nous couvrait la mort que la reine portait dans le sein! De combien près la menace a-t-elle été suivie du coup! et où en était cette grande reine avec toute la majesté qui l'environnait, si elle eût été moins préparée? Tout d'un coup on voit arriver le moment fatal où la terre n'a plus rien pour elle que des pleurs. Que peuvent tant de fidèles domestiques empressés[4] autour de son lit? Le roi même que pouvait-il, lui, Messieurs, lui qui succombait à la

1. *Evertuer* (d'*ex* et de *virtutem*) : rassembler ses forces contre la mort. « De même que notre grand Dieu a jeté notre âme, qui est d'une si divine origine, dans une chair agitée de tant de convoitises brutales, afin que la vigueur de l'esprit *s'évertudt* tous les jours par la résistance du corps, ainsi est-il.... » Bossuet, Sermon sur le *Mélange des bons et des méchants*. — « Que mon cœur s'attendrit à cette triste vue! || Ma constance contre elle à regret *s'évertue.* » Corneille, *Horace*, II, 3. Ce mot a été fréquemment employé dans l'ancien français. Cf. Chanson de Roland, *Extraits*, éd. Gaston Paris, v. 564 : « Met sei sour piez, quant qu'il puet *s'esvertudet* ».

2. *Au moment que*. Cf. p. 491, n. 2.

3. *Corinth.*, I, XV, 31.

4. Cf. *Serm. ch.*, éd. Hachette, p. 251.

douleur avec toute sa puissance et tout son courage? Tout ce qui[1] environne ce prince l'accable. Monsieur, Madame venaient partager ses déplaisirs, et les augmentaient par les leurs. Et vous, Monseigneur, que pouviez-vous que de[2] lui percer le cœur par vos sanglots? Il l'avait percé par le tendre ressouvenir d'un amour qu'il trouvait toujours également vif après vingt-trois ans écoulés. On en gémit, on en pleure; voilà ce que peut la terre pour une reine si chérie; voilà ce que nous avons à lui donner, des pleurs, des cris inutiles. Je me trompe, nous avons encore des prières; nous avons ce saint sacrifice, rafraîchissement de nos peines, expiation de nos ignorances et des restes de nos péchés. Mais songeons que ce sacrifice d'une valeur infinie, où[3] toute la croix de Jésus est renfermée, ce sacrifice serait inutile à la reine, si elle n'avait mérité par sa bonne vie que l'effet en pût passer jusqu'à elle : autrement, dit saint Augustin, qu'opère un tel sacrifice? Nul soulagement pour les morts; une faible consolation pour les vivants. Ainsi tout le salut vient de cette vie, dont la fuite précipitée nous trompe toujours. « Je viens, dit Jésus-Christ, comme un voleur[4]. » Il a fait selon sa parole; il est venu surprendre la reine dans le temps que[5] nous la croyions la plus[6] saine, dans le temps qu'elle se trouvait la plus heureuse[7]. Mais c'est ainsi qu'il agit : il trouve pour nous tant de

1. *Tout ce qui*, désignant des personnes : cf. p. 331, n. 1.

2. Cf. Bossuet, *Hist. univ.*, II, 29 : « Qu'ont-ils fait *que d'*exécuter la loi de Moïse? » — « Que ferais-je, si j'étais en Bourgogne, *que de* suivre tous vos conseils? » Sévigné, 26 août 1693. « Hélas! et qu'ai-je fait *que de* vous trop aimer? » Racine, *Bérénice*, V, 5. L'emploi explétif de la préposition *de* était fréquent au XVIIe siècle. On en a vu déjà d'autres exemples. (Cf. supra, *p. 4, n. 1.*)

3. *Où*. Cf. p. 301, n. 2.

4. *Veniam ad te tanquam fur.* (Apoc., III, 3.)

5. *Dans le temps que*. Cf. p. 261, n. 2.

6. *La plus saine*. Pour cet accord de l'article devant *plus*, *mieux*, *moins*, contraire à l'usage actuel, et fréquent dans l'ancien français et jusque dans la langue du XVIIe siècle, cf. Chassang, *Gramm. française, cours supérieur*, § 199, et Brachet et Dussouchet, *Gramm. française*, p. 312.

7. Cf. la *notice*. — *La plus heureuse*. Cf. la note précédente.

tentations et une telle malignité[1] dans tous les plaisirs, qu'il vient troubler les plus innocents dans[2] ses élus. Mais il vient, dit-il, « comme un voleur », toujours surprenant et impénétrable dans toute son Écriture. Comme un voleur, direz-vous, indigne comparaison ! N'importe, qu'elle soit indigne de lui, pourvu qu'elle nous effraye, et qu'en nous effrayant elle nous sauve. Tremblons donc, chrétiens, tremblons devant lui à chaque moment ; car qui pourrait ou l'éviter quand il éclate, ou le découvrir quand il se cache ? « Ils mangeaient, dit-il, ils buvaient, ils achetaient, ils vendaient, ils plantaient, ils bâtissaient, ils faisaient des mariages aux jours de Noé et aux jours de Lot[3], » et une subite ruine les vint accabler. Ils mangeaient, ils buvaient, ils se mariaient. C'étaient des occupations innocentes : que sera-ce quand, en contentant nos impudiques désirs, en assouvissant nos vengeances et nos secrètes jalousies, en accumulant dans nos coffres des trésors d'iniquités, sans jamais vouloir séparer le bien d'autrui d'avec le nôtre ; trompés par nos plaisirs, par nos jeux, par notre santé, par notre jeunesse, par l'heureux succès de nos affaires, par nos flatteurs, parmi lesquels il faudrait peut-être compter des directeurs infidèles que nous avons choisis pour nous séduire[4], et enfin par nos fausses pénitences qui ne sont suivies d'aucun changement de nos mœurs, nous viendrons tout à coup au dernier jour[5] ? La sentence partira d'en haut : « La fin est venue, la fin est venue : » *Finis venit, venit finis*[6]. « La fin est venue sur vous. » *Nunc finis super te* : tout va finir pour vous en ce moment. Tranchez, « concluez » :

1. *Malignité*. Cf. p. 101, n. 5.
2. *Dans*. Chez : cf. p. 302.
3. *Sicut factum est in diebus Noe, ita erit et in diebus Filii hominis.... Uxores ducebant et dabantur ad nuptias.... Similiter sicut factum est in diebus Lot : edebant et bibebant ; emebant et vendebant ; plantabant et ædificabant*. (Luc., XVII, 26, 27, 28.)
4. *Séduire*. Cf. p. 324, n. 2.
5. Cf. Bossuet, Sermon sur l'*Impénitence finale* (*Sermons choisis*, éd. classique Hachette, p. 220-221, 224-226).
6. Ezéchiel, VII, 2, 3, 23.

Fac conclusionem. Frappez l'arbre infructueux[1] qui n'est plus bon que pour le feu : « Coupez l'arbre, arrachez ses branches, secouez ses feuilles, abattez ses fruits[2] ; » périsse par un seul coup tout ce qu'il avait avec lui-même. Alors s'élèveront des frayeurs mortelles et des grincements de dents, préludes de ceux de l'enfer. Ah! mes frères, n'attendons pas ce coup terrible ! Le glaive qui a tranché les jours de la reine est encore levé sur nos têtes; nos péchés en ont affilé le tranchant fatal[3]. « Le glaive que je tiens en main, dit le Seigneur notre Dieu, est aiguisé et poli : il est aiguisé, afin qu'il perce; il est poli et limé, afin qu'il brille[4]. » Tout l'univers en voit le brillant éclat. Glaive du Seigneur, quel coup vous venez de faire ! toute la terre en est étonnée[5]. Mais que nous sert ce brillant qui nous étonne, si nous ne prévenons le coup qui tranche ? Prévenons-le, chrétiens, par la pénitence. Qui pourrait n'être pas ému à ce spectacle ? Mais ces émotions d'un jour, qu'opèrent-elles ? Un dernier endurcissement; parce qu'à force d'être touché inutilement, on ne se laisse plus toucher d'aucun[6] objet. Le sommes-nous des maux de la Hongrie et de l'Autriche[7] ravagées ? Leurs habitants passés au fil de l'épée, et ce sont encore les plus heureux; la captivité entraîne bien d'autres maux et pour le corps et pour l'âme : ces habitants désolés[8], ne sont-ce pas

1. *Infructueux* a été usité au sens propre jusqu'au milieu du XVIIe siècle. « Ce n'est pas ainsi qu'il en a parlé, lui qui, trouvant l'arbre cultivé et toujours *infructueux*, s'étonne de le voir encore sur la terre. » Bossuet, Sermon sur la *Résurrection de J.-C.*, 3e p. Cf. La Bruyère, édition Servois et Rébelliau, p. 452, n. 7.

2. *Clamavit fortiter, et sic ait : Succidite arborem, et præcidite ramos ejus; excutite folia ejus; et dispergite fructus ejus.* (Daniel, *IV, 11.)*

3. Cf. p. 2, n. 1.

4. *Hæc dicit Dominus Deus, loquere; gladius, gladius exacutus est et limatus. Ut cædat victimas exacutus est, ut splendeat limatus est.* (Ezech., XXI, 9, 10.)

5. *Étonnée.* Cf. p. 342.

6. Par aucun.... Cf. p. 304.

7. Les Hongrois révoltés avaient appelé les Turcs à leur secours. Vienne, assiégée par ces derniers, en 1680, faillit tomber en leur pouvoir et ne dut son salut qu'à Sobieski.

8. *Désolés.* Cf. p. 86.

des chrétiens et des catholiques, nos frères, nos propres membres, enfants de la même Église, et nourris à la même table du pain de vie? Dieu accomplit sa parole : le jugement commence par sa maison[1], » et le reste de la maison ne tremble pas! Chrétiens, laissez-vous fléchir, faites pénitence, apaisez Dieu par vos larmes. Écoutez la pieuse reine qui parle plus haut que tous les prédicateurs. Écoutez-la, princes; écoutez-la, peuples; écoutez-la, Monseigneur, plus que tous les autres. Elle vous dit par ma bouche, et par une voix qui vous est connue, que la grandeur est un songe, la joie une erreur, la jeunesse une fleur qui tombe, et la santé un nom trompeur. Amassez donc les biens qu'on ne peut perdre. Prêtez l'oreille aux graves discours que saint Grégoire de Nazianze adressait aux princes et à la maison régnante. « Respectez, leur disait-il, votre pourpre, respectez votre puissance qui vient de Dieu, et ne l'employez que pour le bien. Connaissez[2] ce qui vous a été confié, et le grand mystère que Dieu accomplit en vous. Il se réserve à lui seul les choses d'en haut; il partage avec vous celles d'en bas : montrez-vous dieux aux peuples soumis, en imitant la bonté et la munificence divine ». C'est, Monseigneur, ce que vous demandent les empressements[3] de

1. *Tempus est ut incipiat judicium a domo Dei.* (Petr., IV, 17.)

2. Comprenez. Cf. p. 153.

3. Cf. p. 310, n. 8, et p. 336, n. 2. — Il est curieux de voir quelle impression le discours de Bossuet avait produite sur quelques-uns des assistants. On lit dans les Mémoires de Mlle de Montpensier : « Quand le temps du service fut venu, je m'en retournai à Choisy, et je me rendis à Paris le jour que Monseigneur et Madame s'y devaient rendre. Nous allâmes à Saint-Denis ensemble, et nous résolûmes de ne pas nous quitter le temps que nous serions à Paris. Lorsque nous entrâmes dans l'église de Saint-Denis, Madame et moi, nous nous mîmes fort à pleurer de voir les officiers de la reine qui pleuraient beaucoup, et cela continua tout le service, à la vue d'une chapelle ardente au milieu du chœur; qui est un terrible spectacle à nous, qui étions tous les jours du monde avec elle. Les réflexions que l'on fait à Saint-Denis sont toujours fort tristes; c'est un lieu où sont nos pères, et où nous serons enterrés avec eux. La reine était une bonne femme, je l'aimais, et je n'ai à me reprocher que de ne l'avoir pas assez ménagée; si j'avais voulu, j'aurais été sa favorite et j'ai

tous les peuples, ces perpétuels applaudissements et tous ces regards qui vous suivent. Demandez à Dieu, avec Salomon, la sagesse qui vous rendra digne de l'amour des peuples et du trône de vos ancêtres; et quand vous songerez à vos devoirs, ne manquez pas de considérer à quoi vous obligent les immortelles actions de Louis le Grand et l'incomparable piété de Marie-Thérèse.

toujours fort négligé de gouverner personne; je ne pouvais me contraindre pour rien que pour mes grands devoirs, à quoi je ne manque pas. Quand on sort de ces lieux-là, on est las; chacun s'en va chez soi.... Après que le roi fut guéri, j'allai à Eu, fort fatiguée des cérémonies des morts; elles m'avaient donné des vapeurs. » Ainsi des réflexions tristes, de la lassitude et des vapeurs, voilà tout ce que l'éloquence de Bossuet produisit sur l'âme de Mademoiselle. Il est aisé de voir qu'elle n'était pas encore convertie. (Note de l'édit. Aubert.)

ORAISON FUNÈBRE

DE

ANNE DE GONZAGUE DE CLÈVES

PRINCESSE PALATINE

PRONONCÉE[1] DANS L'ÉGLISE DES CARMÉLITES
DU FAUBOURG SAINT-JACQUES, LE 9 AOUT 1685.

NOTICE

Quelque bonne volonté que Bossuet ait apportée, ici comme ailleurs, à raconter exactement la vie et à peindre avec fidélité le caractère de son héroïne, il faut avouer cependant que certains traits importants de l'existence si agitée d'Anne de Gonzague et de sa nature si originale n'apparaissent que bien peu dans son oraison funèbre, — et j'en ai dit d'ailleurs[2] les raisons. — Essayons donc, sur les points où nous sommes plus libres qu'un panégyriste officiel et religieux, de restituer à cette curieuse physionomie son relief et sa couleur vraie.

A noter ceci, tout d'abord, qui a frappé les contemporains eux-mêmes à une époque cependant où les croisements des mariages princiers établissaient dans le monde des grands une sorte de cosmopolitisme habituel : — c'est qu'Anne de Gon-

1. En présence de monseigneur le duc d'Enghien et de madame la duchesse, et de monseigneur le duc de Bourbon. Le duc d'Enghien, Henri-Jules de Bourbon, fils aîné du grand Condé, était gendre de la princesse Palatine. C'est à lui que Bossuet adresse la parole. Anne de Clèves, femme du duc d'Enghien, était la seconde fille de la princesse Palatine. Le duc de Bourbon était le fils des deux précédents; La Bruyère fut son précepteur.

2. Voir l'*Introduction*.

zague ne ressembla jamais à une femme française ordinaire[1]. — Et de fait, elle était étrangère à bien des titres. Par sa mère, elle appartenait à cette famille de Lorraine qui, encore au milieu du xvii[e] siècle, était considérée au Louvre, par les nobles de pur sang français, comme une intruse[2]. Par son père, Charles de Gonzague, fils de Louis de Gonzague et de Henriette de Clèves, petit-fils de Marguerite Paléologue de Montferrat, elle se trouvait tout à la fois Italienne, Allemande et un peu Grecque. De là un héritage psychologique complexe et bien bizarre. Du côté maternel, l'activité remuante des Lorrains, et de trois générations d'agitateurs ambitieux et fanatiques; — du côté paternel, deux legs très distincts : d'une part, l'esprit des Gonzagues, dont les diverses branches avaient été si riches, au xvi[e] siècle, non seulement en hommes distingués, en diplomates subtils, mais en princesses savantes, héroïques ou passionnées; — et d'autre part, les instincts aventuriers et batailleurs de ces seigneurs germains de Clèves qui s'enorgueillissaient de compter parmi leurs ancêtres le fameux « Sanglier des Ardennes ».

Et le père et la mère d'Anne de Gonzague avaient prouvé, tous deux, qu'ils ne démentaient point leur sang. Catherine de Lorraine, duchesse de Nevers, avait eu, pendant les troubles de la minorité de Louis XIII, l'attitude d'une digne fille du duc de Mayenne le ligueur; avec ceci de particulier qu'à des allures altières et à une conduite énergique elle alliait des goûts mystiques très exaltés, et des habitudes de mortification austère. On nous raconte qu'elle portait sous ses habits somptueux « un cilice et une chaîne à petites pointes », et qu'on l'entendait souvent, dans sa chambre fermée, « mater sa chair avec une rude discipline ». Quant au duc son mari, il nous apparaît, lui aussi, parmi les seigneurs de cette époque, comme une figure des plus originales. Riche, libéral, remuant, affamé de gloire, c'était un de ces paladins d'autrefois venus trop tard dans un siècle assagi, et dépaysés dans une société régulière dont les cadres étaient désormais trop étroits pour leurs fantaisies aventureuses. Comme il pouvait, par sa naissance, élever des prétentions au trône de Constantinople, ce fut à lui qu'en 1607 les Grecs de la Morée, de l'Archipel et

1. La duchesse d'Orléans, *Corresp.*, éd. Jaeglé, 28 nov. 1720.

2. Cf. Saint-Simon, *Écrits inédits*, éd. Faugère, t. III, p. 277 et passim.

de la Macédoïne offrirent la direction du vaste soulèvement qu'ils projetaient contre les Turcs. Sans les dissensions politiques de France, qui le retinrent, le duc de Nevers[1] eût été le généralissime d'une nouvelle croisade, peut-être le fondateur d'un nouvel empire latin, et Anne de Gonzague serait peut-être née fille d'un empereur de Byzance[2].

On voit en tout cas qu'elle avait de qui tenir directement, soit l'esprit d'entreprise et la fougue hardie du caractère, soit la souplesse, la finesse de l'intelligence et l'aptitude aux intrigues. Et ce que l'on voit aussi, pour le propos qui nous occupe, c'est combien il serait injuste de considérer et d'apprécier une femme sur qui pesaient tant d'influences antérieures et si mêlées, comme on jugerait la fille bien équilibrée et bien calme d'une lignée de bons seigneurs berrichons.

Orpheline de mère à deux ans, elle resta jusqu'à dix dans la maison d'un père dont le moindre souci, on peut aisément le penser, était l'éducation de ses filles. A cet âge, sa destinée sembla réglée par une de ces décisions par lesquelles les parents d'autrefois enchaînaient souvent pour jamais, sans le moindre scrupule, l'avenir d'un enfant. Elle était la seconde des trois filles du duc Charles. Or on sait quel était alors — et autant du reste dans la bourgeoisie que dans la noblesse — le principe des bons pères de famille : empêcher le partage des biens patrimoniaux. Comme le dit un caricaturiste du temps au bas d'une estampe sur le « mariage à la mode » :

Pour marier un enfant richement
Deux ou trois sont mis au couvent[3].

Conformément à cet usage, Marie, l'aînée des princesses de Gonzague, fut poussée dans le monde : ambitieuse, fière, intelligente, elle s'y prêtait du reste[4] : c'est elle qui, après la mort du père, devait hériter et hérita en effet du duché de Nivernais comme des principautés italiennes de Mantoue et de Montferrat; — Bénédicte, que déjà sa mère avait destinée par un

1. Notons sur ce prince une singulière particularité que signale, d'après un ancien biographe, M. Louis Paris (*Hist. de l'abbaye d'Avenay*, I, p. 409) : « Sa peau, à la moindre friction, formait une atmosphère ou tourbillon de feu. »
2. Elle naquit en 1615.
3. A. Babeau, *les Bourgeois d'autrefois*, p. 270, 312.
4. Duc d'Aumale, *Hist. des Princes de Condé*, t. V, p. 28 sqq.

vœu à la vie religieuse[1], fut placée au monastère d'Avenay; Anne, au monastère de Faremoustiers.

Il est juste de dire que le couvent était alors, d'ordinaire, une « prison assez douce » pour les jeunes filles du monde que l'on y précipitait ainsi. « Elles y vivaient le plus souvent comme de grandes dames, jouissant d'une table assez recherchée, et passant les après-midi à recevoir des visites au parloir[2]. » Anne — qui avait dix ans — parut d'abord goûter cette vie. On l'avait reçue à Faremoustiers avec la tendresse et la déférence qui convenaient à l'égard d'une « princesse », évidemment destinée à devenir coadjutrice, avec future succession, de l'abbesse présente. « Ce jourd'hui, écrivait celle-ci, le 20 mai 1625, au père d'Anne de Gonzague, — ce jourd'hui nous est un jour d'heur et de joie, ayant eu celui de voir Mme de Longueville (la sœur du duc de Nivernais) et de recevoir de ses mains mademoiselle votre fille. Véritablement, monsieur, cette petite princesse a la bonté peinte sur le visage, et j'espère que notre bon Dieu la rendra une grande reine dans le ciel, pour le mépris qu'elle fera des choses de la terre. Nous l'avons reçue, toutes nos filles et moi, à bras ouverts, comme une sacrée victime dédiée au Roi des Rois et Seigneur des Seigneurs, et lui rendrons tout l'amour, le soin et le service que vous sauriez désirer[3]. » Pendant deux ans, Anne fit en effet l'édification de la communauté. Déjà pourtant, ce semble, elle n'était pas fâchée de rompre, par quelques fugues, la monotonie de la vie claustrale. En juillet 1627, le médecin ayant ordonné à la vieille abbesse, malade, les eaux de Spa, nous voyons[4] Anne de Gonzague profiter de cette aubaine : « Elle nous fait l'honneur de nous aimer tant — écrit, non sans malice, à son père, Mme de la Chastre, — qu'elle ne veut pas nous laisser aller à ces eaux sans qu'elle soit de la partie. » Bientôt cependant, pour un motif resté inconnu, mais qui fut sans doute, comme Bossuet le donne à entendre, ce dégoût commençant pour la condition à laquelle elle se voyait condamnée, on la transféra à Avenay, chez sa sœur. C'est là qu'un jour, son père et sa sœur Marie vinrent la voir, accompagnés d'un secrétaire, l'abbé de Villeloin, Michel de Marolles, grand collectionneur qui a laissé des

1. L. Paris, *ouvr. cité*, t. II, p. 306.
2. Babeau, *ouvr. cité*, p. 311.
3. L. Paris, *ouvr. cité*, t. I, p. 388.
4. L. Paris, *ouvr. cité*, t. I, p. 396.

mémoires curieux. Or Marolles nous apprend que, sans doute, il admira par la grille « cet éclat de beauté » qu'Anne avait déjà, mais qu'il remarqua cependant sur son jeune visage « une tendresse et quelque sorte de petit ennui[1] ». Cette expression de ses sentiments était même si visible qu'elle « toucha, ajoute-t-il, monsieur son père, à qui j'entendis dire, au retour, dans son carrosse, à madame sa sœur, qu'il en avait pitié et qu'il avait envie de la retourner querir. Mais Mme de Longueville le détourna de cette pensée. »

La délivrance, que refusait si cavalièrement à cette religieuse sans vocation sa plus proche parente, devait lui venir d'ailleurs, et précisément sous cette forme romanesque à laquelle les femmes de ce temps étaient particulièrement sensibles.

L'archevêché de Reims était alors aux mains d'un de ces prélats étranges comme il y en eut trop sous l'ancien régime, moins, il est vrai, par la faute de l'Église, qui était la première à en souffrir, que par celle du pouvoir royal qui lui imposait ses protégés. Henri de Lorraine[2], fils de Charles, duc de Guise, avait quinze ans, et il faisait sa philosophie quand, en 1629, on vint le chercher à l'abbaye de Saint-Remi — de laquelle, du reste, il était déjà abbé, quoique n'ayant reçu encore aucun ordre de prêtrise — pour l'asseoir sur le siège primatial des Gaules. Le jeune homme n'avait pas plus de vocation pour être évêque qu'Anne de Gonzague pour être abbesse.

Or l'abbaye d'Avenay était dans le ressort de l'archevêque de Reims, et assez proche; et de plus, le nouveau prélat se trouvait le cousin des demoiselles de Gonzague; il lia donc, avec ses cousines et particulièrement avec Anne, des relations[3] qui devin-

1. Michel de Marolles, *Mémoires*, cités par Jacquinet, éd. des *Or. fun.*, p. 335.

2. L. Paris, *ouvr. cité*, t. I, p. 398 sqq.

3. Tallemant des Réaux, entre autres médisances, nous raconte quelques passe-temps de cet archevêque désœuvré et des deux jeunes religieuses. « Un jour, comme on lui eut apporté une houppe pour se friser, il la trouva belle. « Faisons-en, dit-il à la princesse Anne et à sa sœur. — Faisons-en », répondirent-elles. On envoie à Reims : on n'y trouve point de soie plate. « Envoyons à Paris. » On crève un cheval et on apporte pour cent écus de soie; mais quand la soie arriva, cette fantaisie leur était passée. Une autre fois, « les deux sœurs et lui firent mourir sans y penser une pauvre fille innocente, à Avenay. Il prit une vision à la princesse Anne d'aller trouver cette fille à son lit avec un cierge et l'exhorter à la mort; cela la saisit, et comme on lui disait en riant : « La voilà qui va passer », elle passa effectivement. » C'étaient là jeux de princes.

rent bientôt de l'amour. Tellement que, le 29 juin 1636, Henri de Lorraine remettait entre les mains de « l'incomparable et adorable princesse Oriente[1] » (on reconnaît le style romanesque et précieux) l'engagement suivant :

« Moi, soussigné, Henri de Lorraine, dans l'extrême passion que j'ai d'honorer et servir très généreuse et très vertueuse princesse Madame Anne de Gonzague, jure et proteste de n'aimer ni épouser jamais autre personne qu'elle. Et pour la plus grande sûreté de la foi du mariage que je lui ai promis, je lui ai envoyé la présente promesse écrite et signée de mon seing. Fait à Reims, le 29 juin 1636. Signé : Henry de Lorraine[2]. »

Bientôt même, les circonstances permirent aux deux fiancés de donner suite à leurs projets. Anne perdait successivement (septembre à novembre 1637) son père et sa sœur cadette, l'abbesse Bénédicte ; et elle venait habiter à Paris avec sa sœur aînée, Marie, en l'hôtel de Nevers. Là le duc de Guise continua de lui rendre « tous les respects et soumissions que l'on peut imaginer de la part d'un cavalier envers une dame laquelle il souhaite en mariage », et celle-ci, confiante en la conduite du duc, en sa « prudence », en son « mérite », consentit à un mariage secret qui eut lieu, en 1638, — au moins selon ce qu'elle raconte elle-même, — « en présence d'un prêtre chanoine de l'église de Reims, duquel ils reçurent la bénédiction nuptiale dans une chapelle particulière de l'hôtel de Nevers au vu et su seulement de chacun d'eux et de quelques-uns de leurs domestiques ». Mais cette union devait être tenue secrète jusqu'au jour où le duc de Guise se croirait sûr d'obtenir de ses père et mère, alors en Italie, d'abord leur consentement à son changement d'état, puis — en considération de ce qu'il résignerait à quelqu'un de ses frères ses bénéfices ecclésiastiques — une dotation patrimoniale suffisante « pour se maintenir en la dignité de prince dans la condition de mariage ».

L'occasion ne devait pas se faire longtemps attendre[3]. Le

1. Dans le *Dict. des Précieuses* de Somaize, Anne de Gonzague est désignée sous un pseudonyme analogue : Pamphilie.

2. Pièce insérée dans la « *Protestation de la princesse de Gonzague contre le prétendu mariage du duc de Guise et de la comtesse de Bossut* », dont il y a plusieurs copies manuscrites à la Bibliothèque de l'Arsenal.

3. L. Paris, *ouvr. cité*.

duc de Guise, puis le prince de Joinville, son fils aîné, moururent, laissant Henri de Lorraine chef de la maison et héritier de la fortune des Guise. Aussitôt l'archevêque de Reims se hâta de quitter un habit pour lequel il était si peu fait[1], « et de paraître dans le monde sous le brillant titre de duc de Guise, » qui lui appartenait désormais[2]. Il se hâta moins de déclarer son mariage. « Impatient de jouer un rôle politique », plein de ressentiment contre le cardinal de Richelieu avec qui son père était brouillé, il se jette lui-même dans le parti des ennemis du cardinal, quitte Paris et se retire à Sedan, près du duc de Bouillon qui avait déjà donné asile au comte de Soissons et à d'autres seigneurs révoltés. Là cependant, il écrit à Anne de venir le rejoindre. Celle-ci, qui était alors à Nevers, où sa sœur tenait sa cour, et qui n'avait pas déclaré son mariage à la duchesse sa sœur — « telle était sa fidélité au duc de Guise[3] », — s'empresse de s'échapper, sur « l'injonction de son mari », et, déguisée en homme, s'achemine vers Sedan. C'était le roman, dans son plein.

Mais la réalité allait s'y substituer. Une fois en compagnie de sa femme, « le duc pressentit les embarras qu'une personne de son sexe, de son âge et de son rang » lui causerait dans sa situation actuelle, et « il n'eut point de repos qu'il ne l'eût déterminée à reprendre, à son choix, le chemin de Nevers ou celui d'Avenay ». Lui-même, cependant, il s'en allait à Bruxelles, où il épousait en novembre 1641 la comtesse de Bossut, veuve depuis peu. A la nouvelle de la « violente injure » que lui infligeait ce prince « inconstant et déloyal », Anne de Gonzague, partie pour l'aller retrouver de nouveau et arrêtée au passage par le comte de Tavannes[4], s'occupa d'abord de réclamer en justice contre cette nouvelle union, nulle, suivant elle, et « contraire à toutes les constitutions de l'Église ». De là, la « protestation » juridique, dont nous venons de donner, chemin faisant, des extraits, et où la fierté de la femme

1. « Quelquefois il avait jusqu'à soixante bouts de plume à son chapeau, tout archevêque qu'il était. » Tallemant des Réaux, éd. Monmerqué et Paris, III, 312.

2. Ce changement d'état n'était pas sans exemple dans la maison de Lorraine. Peu de temps auparavant, François II, fait cardinal en 1627, avait quitté l'Église pour se marier avec sa cousine germaine et devenir ainsi duc de Lorraine.

3. *Protestation* citée plus haut, p. 115, 121.

4. Tallemant des Réaux, éd. citée, t. III, p. 312, 324.

outragée s'allie à des propositions d'une assez curieuse bizarrerie. D'une part, elle ne veut pas admettre que les magistrats puissent hésiter entre « la fille d'un souverain » et celle d'un gentilhomme, entre une simple « damoiselle » et une « princesse », — mais du moins, s'il faut quelque temps à la justice pour examiner un cas pourtant si clair, elle requiert que la personne du duc de Guise soit mise « en une espèce de séquestre jusqu'à ce que la préférence soit décidée[1] ».

Ce procès en répétition de mari ne paraît pas avoir eu de suites. Peut-être que Mlle de Rethelois, peu soutenue, à ce qu'il semble, par l'opinion publique, s'en désista elle-même quand elle vit que son « infidèle » faisait d'autres dupes qu'elle[2]. Lorsqu'après la mort de Richelieu, le duc de Guise revint à Paris, elle lui parla encore, raconte Tallemant des Réaux[3], aux Tuileries, « mais ne voyant pas qu'il y eût lieu d'espérer qu'il la reconnût pour sa femme, elle donna ordre à M. d'Elbeuf », son parent, « pour faire le mariage du prince d'Harcourt et d'elle ». Le contrat fut dressé, et « il ne fallait plus que signer, quand, en un tour de main », elle change, et elle épouse, à la fin de 1645, le prince Édouard de Bavière, quatrième fils de l'électeur Frédéric V, comte palatin du Rhin et roi de Bohême, jeune prince, « bien fait de sa personne », mais très jeune : « il ne faisait que sortir de l'Académie[4] ». Ce second mariage, du reste, se fit, comme le premier, clandestinement, en cachette de la cour, et peu s'en fallut qu'on ne le rompît d'autorité. La reine-mère voyait d'assez mauvais œil ce fils d'un des rivaux de la maison d'Autriche, et elle trouvait, de plus, qu'on avait en France « assez de princes dépossédés sur les bras ». Elle renvoya donc le prince Édouard près de sa mère en Hollande[5], et Anne resta en France dans une situation assez piteuse à tous égards. A l'exemple de la Cour, son aînée, l'impérieuse Marie de Gonzague lui tenait rigueur, et la laissait dans la misère, dédaignant les humbles suppliques où la jeune mariée lui représentait qu'elle était « sans argent » et

1. *Protestation* citée, p. 422.
2. Le duc de Guise ne tarda pas, en effet, à abandonner aussi la comtesse de Bossut, après l'avoir préalablement ruinée.
3. *Historiettes*, éd. P. Paris et Monmerqué, III, 413.
4. Journal d'Olivier Le Fèvre d'Ormesson, t. I, p. 219. — Sur les *Académies*, cf. plus loin, p. 468.
5. Journal de Le Fèvre d'Ormesson, *pass. cité*.

« sans pain[1] ». Heureusement qu'à la fin de la même année, Marie devint, par un mariage inespéré, reine de Pologne. Cette fortune l'adoucit ; elle fit la paix avec Anne de Gonzague et négocia, avant de quitter la France, le raccommodement de sa sœur et de son beau-frère avec la Cour.

Du reste, à cet époux désormais définitif, Anne de Gonzague ne devait accorder dans son cœur et dans sa vie qu'une place des plus restreintes. Ils vécurent peu ensemble[2]. « Comme il était fort gueux », — c'est une autre princesse, Mlle de Montpensier, qui parle ainsi, — et que de plus Anne de Gonzague, « semblable en cela à beaucoup d'autres dames » du temps, « ne haïssait pas les conquêtes de ses yeux qui étaient, en effet, fort beaux[3] », elle « l'obligea de consentir qu'elle vît le grand monde, et lui persuada que c'était là », pour eux, « le moyen de subsister et d'avoir des bienfaits de la cour[4] ». Et tandis que le prince palatin, « tout voûté et tout farouche[5] », vivait assez obscurément et dans une « considération très médiocre[6] », sa femme faisait tout le bruit possible dans le monde, et se rendait, comme dit Saint-Simon[7], la « reine de toutes les intrigues de son temps ».

Elle avait trente-deux ans en 1648 quand éclata la Fronde. Mais ce ne fut qu'en 1650 qu'elle parut sur ce théâtre où plusieurs femmes de sa génération allaient jouer les premiers rôles. Le sien fut moins bruyant que celui de Mme de Longueville ; — il fut plus considérable.

Elle était fort liée avec Condé et Conti, parente avec les Longueville. Elle était aussi, à ce moment, très intime avec le chevalier Henri de la Vieuville, fils du marquis de la Vieuville à qui le prince de Condé avait fait espérer, s'il détrônait Mazarin, la surintendance des finances. Or, en janvier 1650, Condé, après avoir poussé à bout, par ses hauteurs, la cour qu'il venait de sauver, s'était vu emprisonné, avec le duc de Longueville,

1. Duc d'Aumale, *Hist. des princes de Condé*, t. V, p. 28 sqq.

2. Saint-Simon, *Ecrits inédits*, t. V. p. 193.

3. Mme de Motteville, *Mémoires*, éd. Riaux, III, p. 177.

4. Mlle de Montpensier, *Mémoires*, éd. Chéruel, I, p. 283.

5. Tallemant des Réaux, édition citée ci-dessus.

6. Saint-Simon, *pass. cité.* — Edouard mourut en mars 1663. Tallemant raconte qu' « il eut une espèce de folie et pensa demeurer hors du sens », — et qu'au moins durant cette maladie, « sa femme ne partit pas du pied de son lit ».

7. Saint-Simon, *pass. cité*.

son beau-frère, et le prince de Conti, son frère, par le ministre redevenu tout-puissant. Anne de Gonzague se mit en tête d'amener la cour à rendre la liberté à ses amis. Dès le mois de septembre 1650, elle ne craignait pas d'annoncer tout haut que « M. le Prince *devait* être hors de prison dans quinze jours ». Et Mazarin, effrayé, mandait à Le Tellier qu'il ne fallait pas plus longtemps souffrir dans Paris cette femme entreprenante qui y formait « mille cabales très dangereuses[1] ». Elle y demeura cependant et continua d'agir. Sans entrer dans le détail, où l'on se perdrait aisément, de ces négociations infinies, contentons-nous de marquer la tactique suivie par cette digne fille des seigneurs de Montferrat et de Mantoue.

Très hardiment — « par un procédé très net et très habile », dit Retz[2] — elle va, d'abord, chercher des alliés dans le camp même de ces Parlementaires dont Condé venait d'écraser, pour le compte de Mazarin, l'insurrection tragi-comique. Avec sa psychologie féminine, elle sent bien que la haine[3] des Frondeurs, et particulièrement de Mme de Chevreuse et du coadjuteur, contre Condé, ne va pas jusqu'à égaler celles qu'ils conservent pour Mazarin, détenteur du pouvoir, de l'argent et des places, et qui garde tout cela pour lui et pour les siens. Elle se met en rapports avec le coadjuteur de Gondi, qui, dans ses mémoires, nous a laissé de cette première entrevue, qui l'avait frappé, un récit bien vivant. Il semble que l'on y voie en présence, cherchant à se tromper l'un l'autre, quoi qu'ils en disent, ces deux forts joueurs. « Je la vis la nuit » — (on sait que les conciliabules nocturnes, élément essentiel des conspirations classiques, étaient alors fréquents). — « Elle fut ravie de me voir aussi inquiet que je l'étais sur le secret » de nos arrangements « parce qu'elle ne l'était pas moins que moi en son particulier.... Je lui dis nettement que nous appréhendions que ceux du parti de MM. les Princes ne nous montrassent au Cardinal comme un épouvantail « pour le presser de s'accommoder avec eux. Elle m'avoua franchement que ceux du parti de MM. les Princes craignaient que nous ne les montrassions au Cardinal pour le forcer de s'accommoder avec nous. Sur quoi lui ayant répondu que je lui engageais ma

1. *Lettres de Mazarin*, éd. Chéruel, t. III, p. 825.

2. Retz, *Mémoires*, éd. Feillet et Gourdault, t. III, p. 177, sqq.

3. Mme de Nemours, *Mémoires*, coll. Petitot, p. 502.

foi et ma parole que nous ne recevrions aucune proposition de la cour, je la vis dans un transport de joie que je ne puis vous exprimer, et elle me dit qu'elle ne nous pouvait pas donner la même parole, parce que M. le Prince était en un état où il était obligé de recevoir tout ce qui lui pouvait donner sa liberté, mais qu'elle m'assurait que si je voulais traiter avec elle, la première condition serait que, quoi qu'il pût promettre à la cour, [cela] ne pourrait jamais l'engager au préjudice de ce dont nous serions convenus. Nous entrâmes ensuite en matière. Je lui communiquai mes vues. Elle s'ouvrit des siennes, et après deux heures de conférences, dans lesquelles nous convînmes de tout, elle me dit : « Je vois bien que nous serons bientôt de même parti, si nous n'en sommes déjà.... » Elle tira en même temps de dessous son chevet, car elle était au lit, huit ou dix liasses de chiffres, de lettres, de blancs-signés ; elle prit confiance en moi de la manière la plus obligeante.... « Si j'étais, me dit-elle, de l'avis de ceux qui croient que le Mazarin se pourra résoudre à rendre la liberté à M. le Prince, je le servirais très mal en prenant cette conduite ; mais comme je suis convaincue qu'il n'y consentira jamais, je suis persuadée qu'il n'y a qu'à se mettre entre vos mains.... Je sais bien que je hasarde et que vous pouvez abuser de ma confiance, mais je sais bien qu'il faut hasarder pour servir monsieur le Prince, et je sais même, de plus, que l'on ne le peut servir, dans la conjoncture présente, sans hasarder précisément ce que je hasarde. Vous m'en montrez l'exemple, vous êtes ici sur ma parole, vous êtes entre mes mains. »

Fort habile discours, assurément, mais ce qui l'était encore plus, c'était les propositions solides que la princesse Palatine se hâta sans doute d'y joindre, — parmi lesquelles celle du chapeau de cardinal que rêvait toujours l'ambitieux coadjuteur. Encore qu'il nous assure qu'il ne voulut point recevoir d'Anne la promesse que les Princes libérés travailleraient à le lui faire avoir, il est permis de croire que ce fut à partir de ce moment-là que Retz, « après avoir admiré la princesse, commença à l'aimer[1] ». Et ce n'était pas seulement pour Gondi qu'Anne de Gonzague avait les mains pleines de promesses alléchantes : c'était pour tous les autres chefs, hommes ou

1. Retz, *Mém.*, éd. citée, p. 178.

femmes, du parti des Frondeurs. Il fallait leur montrer que la curée, après laquelle couraient tous ces intrigants plus ou moins besogneux, était beaucoup moins sûre pour eux par un rapprochement avec la cour que par une ligue avec Condé.

Toutefois, et c'est en ceci surtout que la position prise par Anne de Gonzague est curieuse et manifeste un vrai génie politique[1], elle ne se contente pas d'agir sur les Frondeurs pour qu'ils agissent sur la cour; elle s'adresse à la cour en même temps, et sans se cacher. « Elle a deux négociations en train, qu'elle mène parallèlement[2]. » De ce qui se prépare — de ce qu'elle prépare contre Mazarin, — elle ne dissimule rien à Mazarin. Tellement qu'à Paris, on traite de « mazarine » cette organisatrice de l'union des deux Frondes, et les auteurs de pamphlets la mettent parmi les personnages dont ils proposent de raser les maisons[3]. Du reste, il faut bien dire que c'est peut-être avec la cour directement qu'elle aurait préféré s'entendre. Elle savait que, comme le dit Mme de Motteville[4], « les grands seigneurs trouvent toujours leur avantage à s'attacher aux rois et à leurs ministres ». Elle entrevoyait assez judicieusement que les Frondeurs parisiens, s'ils devenaient les maîtres, seraient de mauvais maîtres pour la haute noblesse, et elle avait grand soin de faire dire à Mazarin « qu'elle s'était engagée à servir les Princes, mais que, n'aimant point les Frondeurs, lorsqu'elle serait satisfaite par l'heureuse fin de sa négociation, son seul désir était d'entrer dans les intérêts de la reine et de se lier entièrement à elle[5] ». En attendant, « elle le mettait au courant, sans obscurités, sans équivoques, sans puériles cachotteries », lui montrant les avantages qu'il peut encore recueillir, le péril certain qui le menace s'il persiste à suivre d'autres conseils[6]. Elle joue cartes sur table.

Et non moins que cette sincérité très crâne, l'organisation méthodique de ses procédés mérite d'être notée au passage. C'est un vrai diplomate, et quasi un ministre. Chez elle et sous sa présidence, se tiennent les conférences du parti de coalition qu'elle est en train d'organiser. Sa maison est le terrain neutre

1. Voir pour toute cette période l'*Histoire des princes de Condé* du duc d'Aumale, t. VI, p. 51-55, 70-72.
2. Duc d'Aumale, p. 52, 53.
3. Moreau, *Bibliographie des Mazarinades*, t. I, p. 154.
4. *Mém.*, III, p. 266.
5. *Ibid.*, p. 292.
6. Duc d'Aumale, *ouvr. cité*, p. 53-54.

où se rendent et se rencontrent, sans crainte des guets-apens qui n'étaient pas rares à cette époque, les plus précieuses têtes des partis. Sa discrétion est « dépositaire des engagements et des traités les plus opposés[1] ». Sa correspondance est immense. Les notes que Bartet, son homme de confiance, rédige, c'est elle qui les dicte. Elle utilise, en faveur des Princes, ses relations polonaises : elle fait intervenir la reine de Suède. Elle a des agents de tout genre et partout : au Parlement, le président Viole, les conseillers Foucquet de Croissy et Longueil : « un soldat, Arnauld le Carabin, fidèle, actif, obstiné » : Mme de Rhodes, veuve de l'ancien maître des cérémonies de la cour : un grand seigneur, le duc de Nemours, « qui n'a peut-être pas beaucoup d'habileté », mais qui a « de la politesse et de l'agrément » ; enfin, pour s'insinuer dans les salons de tous les partis, « l'abbé de Montreuil, aimé de tout le monde, séduisant par ses manières, son esprit, son charmant visage[2] ». Avec tant d'affidés, point de portes qu'elle n'entr'ouvre, même celles de la prison des Princes : « si étroitement gardés qu'ils fussent, elle trouve moyen d'entretenir avec eux une correspondance régulière[3] ».

Et son habileté sait être énergique au jour dit. Elle a prévenu Mazarin, loyalement ; elle lui a annoncé la « cabale » redoutable qui sera « liée » contre lui, s'il résiste[4]. Il lui demande du temps ; il l'envoie prier de différer encore à lui faire tout le mal dont elle le « menaçait ». Elle, magnanime, lui donne du répit « autant qu'elle peut, sans rien négliger de ses autres négociations. Mais enfin, voyant que le ministre se moque d'elle », qu'il fait la sourde oreille, « qu'il continue de ruser, de tâtonner[5], la Palatine tient parole ». Le 30 janvier, le traité général entre les Frondeurs parisiens et les Princes est signé, ainsi que les traités particuliers qui le confirment en unissant par des liens de famille et d'intérêts les grandes maisons engagées dans la Fronde[6]. Véri-

1. La Rochefoucauld, *Mémoires*, éd. Gourdault, p. 219.
2. Duc d'Aumale, *ibid.*, p. 53.
3. Jacquinet, éd. des *Or. fun.*, p. 258, d'après le cardinal de Retz.
4. Mme de Motteville, *Mém.*, éd. Riaux, III, p. 267, 268.
5. Duc d'Aumale, *ibid.*, p. 54.
6. V. Cousin, *Mme de Longueville pendant la Fronde*, p. 378 sqq. Il y eut cinq traités : l'un général unissant les princes, représentés par la princesse Palatine, le duc de Nemours, le président Viole, le comte de Maure, M. Arnaud, A. de Croissy, et la vieille Fronde, représentée par

tables instruments diplomatiques, ces conventions des partis politiques de ce temps, et dont la teneur nous montre de quelle autorité jouissait à ce moment la princesse Palatine, cette parvenue : dans les protocoles, dans les signatures, son nom, seul de femme, figure en tête, comme si elle était le chef du parti des Seigneurs, de même que le coadjuteur de Gondi figure comme plénipotentiaire des contractants de la vieille Fronde. Et, de fait, elle et lui sont les deux meneurs véritables.

Un plein succès couronna cette campagne si joliment menée. Les traités avaient été signés le 30 janvier. Cinq jours après[1], les « gens du Roi » députés par le Parlement viennent « supplier la reine de contenter les souhaits du public ». Le lendemain, le Parlement s'assemble et la séance s'achève, tumultueuse, aux cris de « point de Mazarin! Que le cardinal périsse, qu'il soit chassé! » Le lendemain, « le peuple même paraissait fort ému et l'on criait partout *aux armes!*... Le cardinal connut alors que la princesse Palatine lui avait dit vrai et qu'il avait eu tort de ne la pas croire. » Il n'eut que le temps de prendre une casaque rouge et un chapeau à plumes, sortit par la porte de Richelieu, et, décidé à courir lui-même au Havre, pour y délivrer les princes prisonniers, il s'en alla coucher à Saint-Germain. Mais là son premier soin fut d'écrire à la princesse Palatine, pour lui faire amende honorable et implorer son appui. Le successeur de Richelieu avait trouvé son maître.

le coadjuteur de Gondi, le duc de Beaufort, le duc de Brissac, le marquis de Fosseuse, à l'effet de faire cesser « la détention de MM. les Princes » qui porte préjudice au roi et à l'Etat, donne de nouveaux avantages aux ennemis de la France, et *met le désespoir dans l'esprit des peuples*, et à l'effet aussi d'obtenir l'éloignement du cardinal Mazarin, qui seul peut assurer « l'établissement du repos dans le royaume et la paix avec les étrangers »; — 2° quatre traités particuliers : l'un, alliant avec précision la maison de Condé à celle d'Orléans, en faisant *du duc* d'Orléans le chef du parti nouveau; le second stipulant entre le duc d'Orléans et Condé le mariage d'une fille de Monsieur avec le duc d'Enghien; le troisième, où Anne de Gonzague est tout spécialement mise en avant, stipulant le mariage de Mlle de Chevreuse avec le prince de Conti; le quatrième, promettant à Mme de Montbazon cent mille écus, à son fils le comte de Rochefort, la valeur de 25 000 livres de rentes en bénéfices, au marquis de la Boulaye des charges, à un de ses enfants 10 ou 12 000 livres de rentes en bénéfices.

1. Mme de Motteville, *Mémoires*, t. III, p. 288, 292.

Et s'il faut en croire une contemporaine[1], la « femme d'État » qui se révélait par ce coup d'éclat aurait pu également en remontrer aux plus habiles chevaliers d'industrie. Il avait fallu, pour acheter le concours ou, tout au moins, la neutralité de l'avide duchesse de Montbazon, lui promettre par écrit une somme de vingt mille écus à payer par Condé, Conti et Longueville. Engagement fâcheux, dont l'exécution eût singulièrement gêné ces grands seigneurs. Ce que sachant, Anne de Gonzague, aussitôt qu'elle eut appris que les Princes étaient hors de prison, alla trouver Madame de Montbazon, et, en lui témoignant toutes les amitiés qu'on peut s'imaginer, elle lui dit qu'elle avait grande impatience de lui faire payer l'argent que les Princes lui avaient promis; qu'elle lui donnât son titre, pour le lui faire payer au plus tôt, et qu'elle en prendrait tous les soins du monde. Mme de Montbazon, quoique fort intéressée, le lui donna. Mais comme après cela « elle n'en entendit plus parler, elle pressa Mme la Palatine de conclure son affaire ou de lui rendre son papier; à quoi cette princesse répondit que l'ayant donné à M. le prince de Condé, elle n'en pouvait plus disposer ». Quant à « M. le Prince, pour toute réponse, [il] se contenta de tourner l'affaire en plaisanterie, et la dame en ridicule ». Ce procédé ne sembla sans doute aux contemporains de la Palatine qu'un tour de bonne guerre.

A cette date de février 1651, elle est aussi haut que possible dans leur estime, et leurs appréciations nous permettent de nous faire une idée complète de cette politicienne supérieure. « Je la vis, dit Retz[2],... et je l'admirai. Je la trouvai d'une capacité étonnante, ce qui me parut particulièrement en ce qu'elle savait se fixer: qualité très rare particulièrement parmi les femmes, et qui marque autant[3] un esprit éclairé au-dessus du commun.... » Même, dans son enthousiasme, il va jusqu'à déclarer qu'il « ne croit pas que la reine Élisabeth d'Angleterre ait eu plus de capacité pour conduire un État[4] ». Et l'ambassadeur vénitien Morosini, un autre connaisseur

1. *Mémoires* de la duchesse de Nemours, éd. de Genève, 1777, p. 344.
2. Retz, *Mémoires*, éd. Feillet, t. II, p. 186-187, t. III, p. 177.
3. Tout à fait. Sur ce sens d'*autant*, v. plus haut p. 38.
4. V. Cousin (*Mme de Chevreuse*, p. 317) trouve avec raison la comparaison un peu exagérée, et rapproche plus justement le « génie » d'Anne de Gonzague de celui de Mazarin.

sans doute, lui prodigue les témoignages d'admiration : « *Grandezza dell' animo..., capacissima di negocio*[1] ».

Mais le triomphe d'Anne de Gonzague sur Mazarin, quelque glorieux qu'il fût, ne lui tourna point la tête, ni ne lui fit oublier ses intentions antérieures. Dès les premiers jours de la délivrance du prince de Condé, on proposa dans les conseils de la Fronde « d'enlever le roi et de le mettre entre les mains du duc d'Orléans ». La princesse Palatine s'opposa discrètement à ces desseins violents ; elle « dit là-dessus à M. le Prince qu'il ne fallait pas aller si vite, ni donner tant de puissance au duc d'Orléans; en quoi elle servait utilement la reine ». C'est qu'en effet « elle avait le dessein de les raccommoder ensemble[2] ». Et, sans tarder, elle s'attelle à une négociation nouvelle. Cette union des deux Frondes qu'elle venait de réaliser, elle se pique à présent de la détruire. Sans doute, sa clairvoyance aperçoit alors, mieux que jamais, le peu de solidité d'une coalition, qui, en somme, n'avait point de chef. Si considéré, si puissant que fût le prince de Condé, le temps était passé où un seigneur pouvait longuement tenir tête à la royauté ; il eût fallu au moins que l'oncle du roi s'en mêlât sérieusement, et l'on sait quel conspirateur inconstant et peu solide c'était que Gaston d'Orléans. Mais alors, s'obstiner dans l'opposition sans espoir d'arriver au pouvoir et aux places? A quoi bon ?

On se rappelle que la situation de fortune de la fille du duc de Nivernais, épouse d'un prince exilé, n'était guère brillante. D'autres négociations, d'un genre différent, où elle se lançait à ce même instant, nous prouveraient au besoin que l'amour platonique de l'intrigue n'était point le seul mobile de son activité. C'est alors, en effet, qu'avec Mme de Choisy, autre aventurière de moindre marque, Anne s'avisa de marier au roi Mlle de Montpensier, cousine germaine de Louis XIV. Projet qui n'était point pour déplaire à l'intéressée : seulement, dès les premières conférences, Anne fit demander, pour prix de ses peines et soins, trois cent mille écus ; et la Grande Mademoi-

1. Relation, citée par Chéruel, *Hist. de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. IV, p. 355. On peut trouver d'autres éloges du talent politique de la Palatine dans Mme de Motteville (III, 177 et 317), Mme de Nemours, *Mémoires*, p. 462, Montglat, etc.

2. Mme de Motteville, *Mém.*, III 331.

selle, fille romanesque, mais économe, se déroba[1]. — A l'échec de ce courtage matrimonial se joignit une autre déception. Les finances ne furent point obtenues par Condé, comme elle l'espérait, pour le duc de la Vieuville, père du chevalier du même nom, son ami intime, et ainsi s'écroulait un des moyens qu'elle prétendait « de devenir riche[2] ». — Et tout cela contribua sans doute à la prompte détermination qu'elle prit de travailler dorénavant pour la Régente « de qui seule », après tout, « elle pouvait recevoir des grâces proportionnées à sa naissance et à sa grandeur[3] ». D'autant que dans ce changement de front elle trouvait les chemins tout ouverts : Mazarin, battu par elle, non seulement n'avait rien eu de plus pressé, on l'a vu, que de lui faire des avances, mais il continuait de conseiller à la Régente d'user de la Palatine, de la « ménager avec de bonnes paroles ». Elle est « capable de rendre un grand service » et disposée à « s'y engager avec facilité[4] » pourvu que l'on se souvienne — comme le cardinal en prévenait avec soin, dans une autre lettre[5], Hugues de Lionne — que « c'est une femme fort intéressée ».

Aussi bien, avant d'entamer une négociation avec Condé, l'habile intermédiaire, désormais sûre de sa propre capacité et de sa valeur, fit son prix[6]. Elle demanda la charge de surintendante de la maison de la reine-mère, dont les gages étaient d'environ 15 000 livres[7], et dont en outre les profits devaient être élevés, la surintendante ayant « la principale administration pour la dépense et les choses qui y ont rapport[8] ». Mazarin, qui avait cette charge, ne voulut pas s'en dessaisir, « mais il offrit en échange[9] une pension de 20 000 livres et un brevet garantissant à la princesse la surintendance de la maison de la future femme de Louis XIV ». Belles compensations. Anne accepta, d'autant mieux que Mazarin avait donné des ordres pour que la pension lui fût payée ponctuellement[10]. Et dès lors

1. Montpensier, *Mém.*, I, 314, 330.
2. Mme de Motteville, *Mém.*, III, p. 337; duc d'Aumale, *ouvr. cité*, VI, p. 70, 71.
3. Mme de Motteville, III, p. 292.
4. *Lettres du cardinal Mazarin*, éd. Chéruel, t. IV, p. 52 (5 mars 1651).
5. *Ibid.*, p. 88 (25 mars).
6. Voir Chéruel (*Séances de l'Académie des sciences morales et politiques*, 1888, p. 61 et suiv.) et *Lettres de Mazarin* (29 mai 1651), IV, p. 256-257.
7. Tel était, du moins, le chiffre en 1676.
8. *Dictionnaire de Trévoux*.
9. Chéruel, *Mémoire cité*.
10. *Lettres de Mazarin*, IV, 257.

très loyale en affaires, elle exécute en diligence les termes du marché; elle « ne songe plus qu'à bien servir la Régente », allant, parfois tous les soirs, « la voir en secret, prenant des mesures avec elle[1], » envoyant son agent et ami intime, Bartet, près de Mazarin exilé pour recevoir ses instructions orales, puis se concertant avec l'abbé Ondedei et le secrétaire d'État Le Tellier, qui étaient, alors, à Paris les principaux agents du cardinal.

Il s'agissait, tout d'abord, de détacher Condé de ses nouveaux alliés, de l'attacher à la cour par des avantages considérables, et de le décider à donner les mains au retour du cardinal exilé[2]. C'est à quoi elle s'emploie en mai et juin 1651. Réconcilier avec la reine Mme de Longueville, le prince de Conti, Turenne et le duc de Bouillon, elle y réussit. Mais quant à « catéchiser[3] » Condé lui-même, ce n'était pas aussi commode. Malgré les « assauts » de la Princesse Palatine, qui s'évertuait, avec une affection véritable, à lui montrer que ses intérêts à lui, comme les siens à elle, étaient de se rapprocher de la cour, sauf à la dominer plus tard; — malgré la « circonvallation » qu'elle organisait autour de l'obstiné héros, lançant contre lui tous ses proches, qui le poussaient à accepter, à leur exemple, les propositions de la Régente et de Mazarin, — cette partie du nouveau plan de la Palatine ne s'exécuta point. Condé resta intraitable. Anne eut beau lui représenter maintes fois, selon les instructions de Mazarin[4], que « les Frondeurs ne cesseraient jamais de lui dresser toutes les embûches et de lui susciter le plus d'ennemis qu'ils pourraient; que d'écouter par ailleurs les cajoleries des Espagnols, c'était, au bout de peu de temps, se perdre sans ressource », — il préféra ce dernier parti. Et en même temps qu'il infligeait à sa fidèle amie des mauvais jours l'humiliation de ce refus, il lui donnait un autre chagrin, en rompant brusquement la promesse de mariage du prince de Conti, son frère, avec Mlle de Chevreuse, mariage qui avait été l'œuvre particulière de la Palatine.

Mais, après tout, ce désaveu même et cette orgueilleuse intransigeance de Condé mettaient dans le nouveau jeu de l'ingénieuse

1. Mme de Motteville, III, p. 351.
2. *Lettres de Mazarin*, p. 228-229 (29 mai 1651).
3. *Lettres de Mazarin*, p. 232 (9 juin 1651).
4. *Lettres*, t. IV, p. 278.

négociatrice un atout de plus. Elle voit la « Vieille Fronde », le parti de Mme de Chevreuse et de Conti, exaspérée par cette nouvelle marque de mépris du prince qu'ils avaient toujours détesté ; elle se retourne vers la Vieille Fronde. — A vrai dire, elle n'avait jamais rompu avec elle, et, malgré Mazarin, que cet éclectisme ne rassurait pas trop, elle avait continué de « garder quelques mesures[1] » avec le triumvirat frondeur, composé de la duchesse de Chevreuse, du marquis de Châteauneuf et de Condi. Telle était, on le voit, sa méthode : rester d'intelligence, et assez avant, avec tous les partis, ne se brouiller, irréparablement, avec aucun, « haïr ses ennemis comme si elle devait les aimer un jour ».

Profitant de la colère de Mme de Chevreuse, c'est aux gens de Paris, aux Parlementaires qu'elle demande de se réconcilier avec la cour. Prestement elle engage avec eux des pourparlers sérieux, qu'elle mène avec rapidité, par les bons moyens. « Il ne faut pas, écrivait Mazarin — que l'exil rendait libéral, — il ne faut pas que la reine soit chiche à accorder des grâces de côté ou d'autre, pourvu qu'elle ait un parti de son côté, dont elle soit la maîtresse et non la sujette[2]. » Tel était bien l'avis de la Palatine. Au Coadjuteur[3], elle fait promettre le chapeau, qu'il aura[4]; au marquis de Châteauneuf, la présidence du Conseil du Roi, et elle obtenait elle-même pour le chevalier de la Vieuville la charge de surintendant des finances[5]. En août 1651, l'alliance de la royauté avec la Vieille Fronde était signée; Mazarin allait être rappelé; par contre, Condé quittait Paris pour se retirer dans son gouvernement de Guyenne, et

1. *Lettres de Mazarin* (t. IV, p. 228-229).

2. *Ibid.*, p. 253.

3. Voir pour toute cette partie Chéruel, le mémoire cité plus haut, p. 283, n. 6.

4. Il l'eut en effet quelque temps après. Il dit à ce propos dans ses *Mémoires* : « Je crois, dans la vérité, lui devoir le chapeau (à Anne de Gonzague), parce qu'elle ménagea si étroitement le cardinal, qu'il ne put enfin s'empêcher, avec toutes les plus mauvaises intentions du monde, de le laisser tomber sur ma tête. » Cf. les mémoires de Guy Joly, éd. de 1777, t. I, p. 244.

5. Le traité de Mazarin et des Frondeurs contient en outre une clause d'après laquelle « le cardinal Mazarin donnerait à son neveu Mancini, que l'on mariait avec Mlle de Chevreuse, le duché de Nevers ou celui de Rethelois. » (Chantelauze, *le Card. de Retz et l'affaire du chapeau*, t. I, p. 251). Et, en effet, le cardinal acheta les duchés de Nevers et de Rethel aux héritiers de Gonzague. Il donna l'un à Philippe Mancini, son neveu; l'autre à Armand Charles de la Porte, mari d'Hortense Mancini, sa nièce.

ce nouveau chassé-croisé, comme le premier, était, en grande partie, l'œuvre de la Palatine.

Elle n'était pas au bout de ses succès. Condé était passé aux Espagnols, et il allait porter la guerre en France. « Il fallait donner à l'armée royale », privée de ce chef redoutable, « un général capable de lutter dignement contre lui. C'est encore Anne de Gonzague qui s'en charge. — Il fallait gagner le maréchal de Turenne et le duc de Bouillon, qui réclamaient la principauté de Sedan. Interprète de Mazarin, la Palatine refuse une si grosse concession, mais elle offre aux deux seigneurs pour prix de leur fidélité ultérieure et de leurs services le duché de Château-Thierry, les comtés d'Auvergne, d'Évreux et de Gisors, avec le titre de prince pour les membres de la branche aînée de Bouillon. — Elle fait plus encore : comme le Parlement, qui devait enregistrer ce marché, protestait au nom des intérêts du roi contre ces conditions qu'il trouvait, avec raison, exorbitantes, c'est elle qui met en mouvement Gondi, Châteauneuf et ses amis parisiens pour obtenir de la haute assemblée l'enregistrement souhaité. — Enfin, en septembre 1652, Anne de Gonzague terminait cette série d'exploits diplomatiques en essayant de débarrasser la cour de ce redoutable cardinal de Retz, que Mazarin avait peur de retrouver à Paris. Elle travaillait à décider Retz à s'en aller à Rome, en qualité d'ambassadeur, avec 60 000 livres d'appointements et la promesse qu'on se souviendrait de lui dans les vacances de bénéfice et que le roi prendrait en lui « entière confiance[1] ». Et, dans cette dernière négociation, nous la voyons sous un nouvel aspect : c'est quasi d'une façon tragique qu'elle essaya une nuit, dans une entrevue très secrète, d'intimider le cardinal[2].

1. *Lettres de Mazarin*, V, p. 483; Guy Joly, *Mémoires*, collect. Michaud, p. 81, 83.

2. « La princesse Palatine ne cessait de faire avertir le cardinal de Retz de prendre garde à lui. Et comme il voulut enfin s'éclaircir par lui-même, il chargea Joly, son entremetteur ordinaire, de lui demander une heure de la nuit pour s'entretenir avec elle sûrement et *secrètement*. Mais cette princesse *répondit* qu'elle ne voulait en façon du monde que le cardinal mît les pieds chez elle dans son logis, parce que ce serait trop l'exposer ; et que tout ce qu'elle pouvait faire pour lui était de se rendre le lendemain à neuf heures du soir chez Joly, où ce prélat n'ayant pas manqué de se trouver, elle lui répéta fort au long tous les avis qu'elle lui avait fait donner ; et le cardinal lui ayant enfin demandé où pouvait donc aller ce qu'il avait à craindre, elle lui répondit, brusquement, *en se levant* :

Il était certainement impossible de faire voir par des marques plus nombreuses sa « passion » — comme on disait alors — pour les intérêts de la reine[1]. Et cependant Anne de Gonzague, toujours fidèle à la méthode que nous avons vue, n'abandonnait point Condé. Elle se montrait seulement « moins attachée à lui[2] ». Tout en servant fidèlement Mazarin, elle cherchait toujours à « faire naître l'occasion de tendre à Condé une main secourable ». Et les griefs qu'elle pouvait avoir contre le héros ingrat et maladroit qui lui devait sa sortie de la prison du Havre, ne lui faisaient jamais oublier l' « attachement tenace[3] » voué par elle, comme par tant d'autres femmes du temps, au grand homme qui, comme on l'a dit, conquit encore plus de cœurs que de villes. Bien lui en prit, car c'est en somme de ce côté que devaient lui venir plus tard les satisfactions matérielles et morales pour lesquelles elle s'était donné tant de mal.

La gratitude de Mazarin à l'égard de la Palatine, pendant les négociations de l'année 1651, ne connaissait pas de bornes. « Je suis extrêmement obligé à Mme la Princesse Palatine ; je vous prie de lui témoigner de ma part, et lui dire que ma reconnaissance sera éternelle, et qu'elle ne se repentira pas de s'être employée avec tant d'adresse, de fermeté et de chaleur pour améliorer ma condition. » « On vous dira, lui écrivait-il lui-même, à quel point je me déclare votre obligé et la passion que j'ai de répondre aux continuelles marques que vous me donnez de votre amitié. Si j'en ai jamais le pouvoir, ce sont les effets qui confirmeront cette vérité. » (Lettre datée de Brühl, près de Cologne, 27 septembre 1651[4].) Et le mois suivant, avec, en plus de la gratitude, un grain de flatterie délicate : « Vous

« A tout, jusqu'à la mort ». — Ces « frayeurs » n'étaient pas « purement politiques et affectées pour le faire venir au but du cardinal Mazarin », puisque Retz fut arrêté en effet ; mais il était tellement de l'intérêt d'Anne d'intimider l'ancien chef de la Fronde, que celui-ci, qui la connaissait bien, pouvait en effet se défier.

1. Le jour du combat de la porte Saint-Antoine, nous voyons la princesse Palatine venir trouver, sur le soir, Anne d'Autriche au couvent des Carmélites où, pendant tout « ce terrible jour », la reine mère se tint en prières (Motteville, IV, 19).

2. Mme de Motteville, III, 357 ; duc d'Aumale, *ouvr. cité*, t. VI, p. 72.

3. Duc d'Aumale, *ouvr. cité*, VI, 72, 157.

4. Voir les *Lettres* de juin à décembre 1652, t. IV, p. 262, 265, 278, t. V, p. 194, 290, 439, 441, 474, 517 et passim.

ne sauriez imaginer une plus jolie lettre que celle que *Gabriel* (la Princesse elle-même) a écrite à *Sedan* (Mazarin). » Dans la correspondance secrète[1], c'est sous le nom de l'ange Gabriel que le cardinal, enthousiaste, désigne cette providence bienfaitrice. « Je vous conjure de lui dire (à Gabriel) que les habitants de Sedan (autre façon de désigner Mazarin) ne lui manqueront jamais. A présent ils ne peuvent pas grand'chose, environnés de troubles et de malheurs : mais si le temps change, Gabriel s'en ressentira[2]. »

Gabriel ne s'en ressentit guère. Tandis que la plupart des seigneurs qui avaient pris part à la Fronde s'enrichissaient par leurs alliances avec le tout-puissant cardinal, tandis que Mme de Chevreuse, après tant d'aventures, était comblée de biens et d'honneurs, ainsi que toute la maison de Lorraine[3], Anne de Gonzague, elle, n'eut d'autre salaire que cette pension de vingt mille livres qui n'était pas considérable pour une « grande princesse », obligée par son « rang » de mener un train considérable et, sans doute, se croyant tenue d'héberger dans son hôtel tout un peuple, non seulement de serviteurs nécessaires, mais de « domestiques » superflus. Encore les quartiers de cette pension étaient-ils régulièrement payés ? On peut en douter. Et nous voyons même, cinq ans après, Mazarin avouer avec assez d'impudence que c'était par cette irrégularité qu'on tenait cette femme inquiétante et qu'on croyait pouvoir ainsi l'empêcher de se venger des froideurs et de l'ingratitude de la cour.

De plus, non seulement on ne la payait que très imparfaitement de ses services passés, mais on se gardait de la mettre à même d'en rendre d'autres.

Dès 1652, le cardinal avait commencé de lui faire entrevoir assez nettement qu'il aimait autant se passer de ses bons offices[4]. Cependant, en 1657, des négociations diplomatiques étaient pendantes, à propos des affaires d'Allemagne, entre la France et l'Électeur Palatin ; et ces négociations traînaient. Mazarin s'avisa qu'Anne de Gonzague, belle-sœur du prince

1. Publiée par M. Ravenel (*Société de l'Hist. de France*).
2. *Lettres du cardinal Mazarin* (27 septembre et 24 octobre 1651), publiées par Ravenel, (13 juin 1651), publiée par Chéruel.
3. Chéruel, *Minorité de Louis XIV*, t. IV, p. 132.
4. *Lettres de Mazarin*, t. V, ed Chéruel, p. 194, 290, 439, 441.

allemand, pouvait bien être la cause secrète de ces difficultés, et que, « n'ayant pas été recherchée » pour servir d'intermédiaire en cette occasion où elle était désignée pour l'être, elle avait peut-être discrédité auprès de l'Électeur le chargé d'affaires français. « Il faut donc, écrit-il alors à Servien, que vous preniez la peine de la voir, sans perdre un seul moment, et je réponds que vous l'engagerez à tout ce que vous voudrez, particulièrement si vous l'assurez que vous lui ferez payer *une année de sa pension*[1]. »

Le procédé était réaliste, et ce marchandage devait paraître dur à l'ancienne alliée du cardinal, qui avait tant contribué à rétablir sa fortune. Aussi ne s'étonnera-t-on pas de ce qu'elle essaya d'en tirer vengeance. Une occasion s'en offrit. Au milieu de l'année 1658, le roi tomba gravement malade. Aussitôt « plusieurs seigneurs et dames, dit Guy Patin[2], pensant qu'il mourrait », s'occupèrent de faire des compliments au roi futur — le duc d'Anjou (son frère), — et de lui donner des conseils, « entre autres, dès que le roi serait mort, de faire arrêter le cardinal, de l'ôter des affaires et de lui faire rendre gorge ». La princesse Palatine ne se mêla-t-elle point à ces intrigues? Guy Patin prétend que ce fut elle, au contraire, qui « sut tout du petit duc et qui le révéla au cardinal Mazarin et à la reine, moyennant l'argent qu'on lui avait donné pour cela ». Pourtant Mazarin semble bien faire allusion à elle dans ses lettres de cette époque, lorsqu'il parle de cette femme qui pourrait être, dit-il spirituellement, « graduée dans les cabales », « capable plus que personne de faire du mal », et ayant pour cela « tout l'esprit et l'ambition qu'il faut[3] ». Peu s'en fallut, suivant Bussy-Rabutin, qu'on ne la chassât alors de la cour; « la reine, qui l'aimait, la sauva », mais Mazarin, qui n'oubliait guère, trouva moyen peu après de témoigner à la princesse d'éclatante façon que son crédit était bien fini.

Quand le roi se maria, il fallut bien en effet, conformément aux stipulations anciennes, qu'Anne de Gonzague avait eu, sans

1. *Lettres de Mazarin*, t. VIII, éd. d'Avenel, p. 33.
2. Guy Patin, *Lettres* de juillet et août 1658, éd. Réveillé-Parise, t. II, p. 412, 414.
3. Mazarin, *Lettres*, t. VIII, publié par G. d'Avenel, p. 537, 561, 569, 571. — Mlle de Montpensier (*Mémoires*, t. III, p. 266) et Bussy-Rabutin (*Mémoires*, éd. Lalanne, t. II, p. 76) affirment aussi la complicité de la Palatine avec Mmes de Choisy et de Fiennes, conseillères du frère du roi en cette occasion.

doute, la prudence de se faire donner par écrit, qu'on rétablit, pour elle, la charge de surintendante de la maison de la reine. Et en effet, dès le 9 juin 1660, jour du mariage, à Saint-Jean-de-Luz, de Louis XIV et de Marie-Thérèse, elle en fut investie. Mais c'était bien à contre-cœur que Mazarin tenait sa promesse, et cela non pas seulement parce qu'Anne lui rappelait des souvenirs importuns, mais parce que la charge était belle, et que, ne pouvant pas en jouir lui-même puisqu'il avait déjà la surintendance de la maison de la reine-mère, il voulait du moins en faire profiter quelqu'un de sa famille. Aussi n'hésita-t-il pas, avant de mourir, à supplier le roi d'exiger la démission de la princesse Palatine pour transférer sa charge à Olympe Mancini, comtesse de Soissons. Il laissait, du reste, par testament de quoi rembourser à Anne de Gonzague le prix de sa charge. Louis XIV s'empressa de déférer à la volonté de son ministre, et deux mois après la mort du cardinal, terme que Mazarin avait fixé lui-même, la princesse Palatine dut « se défaire volontairement de sa charge », sous prétexte de sa santé, « entre les mains de la comtesse de Soissons ».

Cette facilité avec laquelle Louis XIV se débarrassait d'elle lui prouvait assez que, lui non plus, il « ne l'aimait pas[1] ». Et le motif en était d'abord, évidemment, la rancune qu'il gardait, dans son orgueil de souverain, contre les survivants, quels qu'ils fussent, de ces discordes civiles où l'honneur et la sécurité du trône avaient couru si grande aventure[2]. Mais aussi, sans doute, partageait-il contre elle l'animosité générale des courtisans à l'égard des « étrangers ». « Elle n'était pas aimée, nous dit Mlle de Montpensier; tous les gens de condition honorent fort la maison royale », mais ils sont « fort contre l'élévation des princes *étrangers*[3] ». Et Saint-Simon, quand il critiquait plus tard l'« élévation » dont avait bénéficié la maison de Gonzague-Nevers, depuis son établissement en France, se fait à son tour l'interprète de cet esprit

1. Mme de Motteville, *Mém.*, éd. Riaux, t. IV, p. 243, 263.

2. Mlle de Montpensier, *Mém.*, éd. Chéruel, t. III, p. 477. Mlle de Montpensier, très entichée de l'étiquette, raconte aussi avec indignation *qu'Anne de* Gonzague, sous prétexte qu'elle était belle-fille d'un roi, d'ailleurs dépossédé (Frédéric V de Bohême), trouvait étrange que Mlle de Montpensier et ses sœurs l'appelassent « ma cousine ». *Mém.*, t. III, p. 474-475.

3. *Mém.*, t. III, p. 482.

d'exclusion jalouse[1] qui animait contre la noblesse exotique les gentilshommes de souche française. Quoi qu'il en soit, la disgrâce était trop réelle et le coup douloureux. Il parut déterminer dans le genre de vie de la Palatine un changement total.

Jusqu'alors sa vie avait été celle de la plupart des grandes dames du temps : aussi dissipée et aussi frivole que possible. Si elle n'était plus en 1660 ce qu'on nous assure qu'elle avait été — « plus belle que la mère des amours[2] », — et si ses contemporaines même ne se gênent pas de dire qu'elle était alors vieillie et laide, elle n'en continuait pas moins de défrayer par les irrégularités de sa conduite privée la médisance d'une époque pourtant accoutumée aux scandales. Comme plusieurs autres femmes de la cour, du reste, elle aimait aussi les plaisirs de l'intelligence. Elle encourageait les beaux esprits et les poètes : personne, dit encore l'historien des *Précieuses*, Somaize, « qui en connût mieux les talents et qui les accueillît plus obligeamment[3] ». Elle-même avait beaucoup d'esprit, et Bussy-Rabutin nous a conservé dans ses papiers un échantillon de son style enjoué, une de ces analyses psychologiques où se complaisait la curiosité raffinée des conversations précieuses[4]. Mais où la Palatine se distinguait des femmes

1. *Ecrits inédits*, p. p. Faugère, t. V, p. 283-284.

2. Somaize, *le Grand Dictionnaire des Précieuses*, 1661, éd. Ch. Livet, t. I, p. 290.

3. Le portrait d'Anne de Gonzague figure dans une des « Apostilles » du *Grand Dictionnaire des Précieuses*, sous le nom de la « divine Pamphilie, princesse formée du sang des demi-dieux, sœur de la célèbre reine de Sarmates », épouse de « Pamphilius, l'un des plus considérables héros qui habitent vers le Rhin et le Danube », laquelle « a été longtemps l'un des mobiles de toutes les actions de la cour du grand Alexandre, joignant les lumières de son bel esprit à celles de ses premiers ministres pour la conduite des plus importantes affaires ».

4. Bussy-Rabutin, *Correspondance*, t. I, p. 399, 401. Voici ce morceau : un plaidoyer « pour l'Espérance » qu'un autre bel esprit, l'abbé Bourdelot, avait attaquée :

« A quoi pensez-vous, ennemis déclarés du plus grand bien de la vie et des plus doux plaisirs du cœur? Quel démon vous inspire d'employer des esprits aussi délicats que les vôtres pour soutenir un si méchant parti? Haïssez-vous assez l'espérance pour renoncer même à celle de la louange et de l'estime publique? De quelle secte pouvez-vous être, ou de quelle religion êtes-vous de parler si hardiment contre l'opinion des sages et contre la loi de Dieu? Que vous a-t-elle fait, cette espérance aimable, pour la bannir ainsi de la société humaine et du commerce des honnêtes gens? Qu'a-t-elle de commun avec les passions déréglées et les désirs ridicules des visionnaires? Pourquoi ne séparez-vous pas les prétentions légitimes d'avec les

de son temps — qui, comme le dit une des héroïnes de Bussy-Rabutin, faisaient « profession d'être chrétiennes et assez régulières[1] », au milieu même de leurs désordres, — c'était par son incrédulité. Comme sa sœur, Marie de Gonzague, comme son ami intime, le prince de Condé, elle était « fort peu touchée

chimériques souhaits? Ne saurait-on espérer avec un esprit tranquille ce qu'on désire avec raison? Quelle humeur maligne vous fait prendre un parti si proche de celui du désespoir? Ce monstre abominable, ce partage des lâches et des damnés, pourrait-il séduire assez vos esprits pour vous rendre protecteurs d'une si terrible opinion? Ne pensez-vous pas qu'en voulant combattre les vices, vous querellez les vertus dont l'espérance sans doute est la plus noble et la plus utile? Y a-t-il quelque action dans la vie qui s'en puisse passer? Et vous-même, en la condamnant, n'avez-vous pas eu quelque espérance de nous persuader de n'en avoir plus, et d'attirer nos louanges par la beauté de vos lettres et la nouveauté de vos raisonnements? Que si vous n'avez pas réussi, la faute en est à la cause que vous soutenez, et non pas à votre espoir. L'espérance en elle-même n'a rien que d'aimable et de bon : elle élève le cœur des honnêtes gens, elle fortifie les faibles, et ne peut nuire qu'aux impertinents et aux ridicules, qui ne s'en servent jamais qu'en se trompant eux-mêmes dans la vanité de leurs desseins. L'espérance est enfin le dernier bien des misérables. Que vous a-t-elle donc fait pour la traiter si mal? ou plutôt que vous a fait le genre humain pour le priver d'un bien que les tyrans et la mauvaise fortune n'ont jamais pu ôter aux malheureux? L'espérance a toujours préparé les chemins à la gloire; et tous les héros, dont on en trouve encore quelques-uns aujourd'hui, *n'ont* peut-être jamais vu leurs vic*toires* aller plus loin que leur espoir. Il est permis de mesurer son espérance à son courage, il est beau de la soutenir malgré les difficultés; mais il n'est pas moins glorieux d'en souffrir la ruine entière avec le même cœur qui avait osé la concevoir. Laissez-nous donc espérer, puisque aussi bien ne sauriez-vous nous en empêcher. Instruisez-nous, si vous voulez, à régler nos souhaits; apprenez-nous à choisir nos désirs; mais permettez-nous de nous consoler de nos mauvais succès, par la satisfaction d'avoir eu des espérances bien fondées; et songez que souvent la perte d'un bien longtemps attendu n'est la douleur que d'un jour, au lieu que la joie de l'avoir espéré a fait le bonheur de plusieurs années, et la douceur de mille agréables moments. Ne parlez donc plus contre cette espérance si aimable et si chère. Qu'elle soit sèche ou non, le mérite en est égal; et, quoi que vous en puissiez dire, une espérance maigre vaudra toujours mieux qu'un gras désespoir. Cette injure qu'on lui donna hier au milieu des plus illustres maigreurs de France n'a rien fait contre sa réputation; et le désespoir, tout gros et tout gras qu'on nous le représente, n'a fait nulle impression sur mon cœur. Je ne sais si Judas était maigre ou replet. L'Écriture qui parle de son désespoir n'a rien dit de son embonpoint. Quoi qu'il en soit, il est sûr qu'il se pendit faute d'un peu d'espérance. Cet exemple n'est pas beau. Ainsi, malgré tous vos raisonnements, j'espérerai toute ma vie, et ne me pendrai jamais. »

1. *Hist. am. des Gaules*, éd. Cotter, t. I, p. 160.

de religion[1] ». Et on peut la considérer comme une des rares grandes dames qui, au milieu du xviie siècle, autorisèrent publiquement par leur exemple l'indépendance du petit groupe des « libertins » et des « esprits forts ».

La déception profonde que lui causa sa déchéance amena, en 1660, un premier changement dans ses habitudes et ses idées. Et de même aussi que sa sœur[2], que son illustre ami, Condé, et que Mme de Longueville, elle commença d'admettre l'idée de revenir et à une vie plus réglée, et à la foi chrétienne qu'elle avait depuis si longtemps oubliée. « Elle mit ordre à ses affaires en payant ses nombreuses dettes, à l'aide des ressources que la vente d'une portion considérable de son patrimoine (le Rethelois) venait de lui fournir, et elle eut, dès lors, le désir d'achever ses jours dans la solitude et la pénitence[3]. »

Toutefois ce ne fut pas à ce coup que ces desseins devaient se réaliser. Le soin d'établir ses trois filles la rappelait à la cour, et précisément, en 1661, l'occasion se présentait à elle, en assurant à son aînée, Anne de Bavière, le mariage le plus beau qu'elle pût assurément souhaiter, de rendre un nouveau service à ce prince de Condé pour qui son affection ne s'était jamais démentie, lors même qu'elle avait dû combattre dans le camp de ses ennemis. Marie de Gonzague, devenue la femme de Jean-Casimir, se débattait, dans ce royaume de Pologne toujours bouleversé, contre des difficultés, intérieures et extérieures, si inquiétantes qu'elle cherchait à donner à son époux un coadjuteur, capable d'intimider ses belliqueux voisins et de mater les mécontents polonais. Anne de Gonzague et elle songeaient au duc d'Enghien, fils du prince de Condé, qui aurait épousé la fille aînée de la Palatine, reconnue par sa tante comme héritière et future reine[4]. Mais, sans parler des difficultés que ce projet rencontrait du côté de la Pologne, les obstacles, en France, n'étaient pas moins grands. Ici c'était Mlle de Montpensier qui poussait le jeune duc d'Enghien à épouser plutôt sa sœur, Mlle de Valois; là, le roi qui ne

1. Saint-Simon, *Ecrits inédits*, t. V, p. 193.

2. Sur la pénitence de Marie de Gonzague, voir Sainte-Beuve, *Port-Royal*, et duc d'Aumale, *Hist. des princes de Condé*, t. V, p. 28 sqq.

3. Jacquinet, éd. citée des *Oraisons funèbres*.

4. Duc d'Aumale, *Hist. des princes de Condé*, t. VII, p. 160 sqq.

voyait pas sans jalousie et sans inquiétude « des espérances de trône » dans cette famille des Condé[1] qu'il était bien décidé à laisser à l'écart et à tenir dans l'ombre le plus longtemps possible. D'autre part, une ancienne amie de la Palatine, « brouillée avec elle pour une affaire d'intérêt », l'intrigante et équivoque Mme de Choisy, se vengeait en traversant, elle aussi, ce dessein, et elle avait l'oreille de Louis XIV[2]. Enfin le président Perrault, l'un des conseillers d'affaires de la maison de Condé, trouvait cette alliance trop pauvre et peu digne d'un Bourbon. Les négociations traînèrent longtemps. Par instants, ce n'était plus du fils de Condé qu'il s'agissait pour aller défendre la couronne de Pologne; c'était de Condé lui-même[3], qui se sentait encore assez de vigueur pour de nouvelles luttes, et s'impatientait du repos. Et même alors, bien qu'il ne se fût plus agi dans ce cas de la grandeur immédiate de sa fille, la princesse Palatine poussait le héros à cette belle entreprise. Enfin, le premier plan d'Anne et de sa sœur aboutit. Le 28 juillet 1663, la Palatine avait la satisfaction de signer le contrat de mariage de sa fille Anne de Bavière avec Henri-Jules, duc d'Enghien. Condé avait voulu témoigner à sa vieille alliée des mauvais jours son reconnaissant souvenir pour les services qu'elle lui avait rendus, et pour la fidélité persistante qu'elle avait su lui garder, même dans les circonstances où, désapprouvant son intraitable orgueil, elle l'abandonnait à ses destins aventureux[4]. Et ce mariage illustre était une récompense méritée du sentiment dévoué qui avait dominé, malgré tout, cette vie d'intrigues et de diplomatie.

Mais c'était une revanche aussi sur l'ingratitude de la cour. La fille de cette « Palatine », que Mlle de Montpensier ne nommait qu'avec dédain, devenait supérieure à toutes les princesses françaises, qui affectaient de la traiter en étrangère[5] : non seulement par ce fait qu'elle entrait dans la maison royale de Bourbon, mais parce qu'elle pouvait légitimement s'attendre à porter, elle aussi, la couronne. Car Anne de

1. Duc d'Aumale, *Hist. des pr. de Condé*, t. VII, p. 171, 174, etc.

2. *Ibid.*, p. 180. Une fois le mariage fait, Mme de Choisy, appuyée par la reine de Pologne, demanda à être dame d'honneur de la jeune duchesse. Anne ne parvint pas sans peine à l'écarter.

3. *Ibid.*, p. 221.

4. Duc d'Aumale, *ouvr. cité*, t. VII, p. 160,180.

5. C'est ce que ne peut pas com-

Bavière était adoptée par sa tante, et Jean-Casimir et sa femme signaient un engagement écrit de soutenir la candidature du duc d'Enghien à la succession du trône de Pologne. Aussi, le jour des fiançailles, le roi donna-t-il un bal et la comédie au Louvre; le jour des noces, qui furent célébrées le 11 décembre, dans la chapelle du Louvre, en présence de la famille royale, le roi vint en personne au logis des époux, où M. le Prince lui donna la comédie. La veuve de Henri de Guise et de ce pauvre sire de prince Palatin, l'amie du cardinal de Retz, après tant d'aventures et de déboires, ne pouvait espérer de la fortune une plus parfaite compensation[1].

Elle se prêta de bon cœur à cet agréable retour. Elle était, pour la première fois, sans doute, de sa vie, dans une situation matérielle suffisante[2]. La cession de son duché du Rethelois et de sa principauté de Porcien au duc de Mazarin lui avait valu deux millions; et le roi d'Angleterre, Charles II, lui faisait une pension de 2000 livres sterling[3]. Elle habitait tantôt à Asnières, tantôt au Raincy qu'elle venait d'acquérir[4]. C'est là qu'elle faisait entendre à Condé le *Tartufe* interdit, et que Condé, enthousiasmé, remettait à Molière cent pistoles d'or. Elle était en relations suivies avec sa belle-sœur, l'abbesse de Maubuisson[5] — cette femme d'un esprit si élevé, et si amie des arts, — mais surtout avec la nouvelle famille de sa fille. « C'est elle[6] qui régnait véritablement à Chantilly; elle y venait souvent »; à défaut de la princesse de Condé, exilée, elle faisait les honneurs du château. La fortune continuait de lui sourire. En 1668, elle marie, avec l'aide de Gourville, l'intelligent secrétaire du prince, sa seconde fille, Bénédicte de Bavière, à Jean-Frédéric de Hanovre, et en 1671, sa troisième fille, Louise-Marie, à Charles-Théodore-Othon, prince de Salm. Enfin elle avait la satisfaction, si chère à tous les gens de ce temps, lors même qu'ils pouvaient s'en passer, de se rapprocher de la « cour », de jouer, de nouveau, dans la parade du règne, un rôle offi-

prendre Mlle de Montpensier (*Mém.*, t. III, p. 577).

1. On voit, dans les *Mémoires* de Mlle de Montpensier (t. III, p. 577), qu'elle ne se résigna qu'avec peine à répondre, dans cette circonstance, aux politesses, un peu malignes sans doute, de la princesse Palatine.

2. Duc d'Aumale, t. VII, p. 182.

3. Elle était cousine germaine de Charles II, le père de son mari (Frédéric V, comte palatin du Rhin) étant gendre de Jacques Ier d'Angleterre.

4. Duc d'Aumale, t. VII, p. 388.

5. Cf. plus loin, p. 312-313.

6. *Ibid.*, t. VII, p. 182.

ciel. En 1671, elle travaille à conclure[1] le mariage de Philippe d'Orléans, veuf de la princesse Henriette, avec Charlotte-Élisabeth de Bavière, fille de l'électeur Charles-Louis, et sa propre nièce. Et c'est elle encore qui, en novembre de la même année, a la « gloire » d'aller chercher en Allemagne et de ramener en France la seconde duchesse d'Orléans.

Après cela, elle estima, sans doute, que la vie ne lui devait plus rien. Et, avec cette décision vaillante qui avait été toujours sa qualité maîtresse, elle se détacha définitivement de ce monde où elle venait de reparaître en triomphatrice. Elle s'impose dès lors une existence, non seulement extrêmement décente, mais austère et mortifiée. Comment la libre penseuse d'autrefois avait-elle reconquis la foi nécessaire pour une conversion si entière? Les contemporains en furent intrigués tous les premiers. Sans doute c'était un retour inattendu, comme il arrive parfois à la fin de la vie, des impressions de la première enfance, une revanche tardive de l'influence maternelle[2]. Sans doute, les exhortations, singulièrement autorisées, d'amies d'enfance, comme Mme de Longueville, qui alors était toute à Dieu[3], y furent pour beaucoup, ainsi que la forte direction de l'abbé de Rancé. Ce qu'il y a de sûr, c'est que cette conversion fut toute une mystique histoire, et qu'en outre des réflexions et des visions que Bossuet relate comme ayant produit un effet décisif sur l'âme de la princesse, on se racontait encore à ce sujet, au XVIIe siècle, d'autres anecdotes non moins curieuses. Tout d'abord une expérience que fit Anne de Gonzague, au temps où elle demeurait encore incrédule, de concert avec le prince de Condé :

« Ils ne cherchaient l'un et l'autre, raconte Saint-Simon[4], qu'à se délivrer de l'importunité qui leur restait malgré eux » des idées religieuses avec lesquelles ils avaient rompu. C'est ainsi qu'un jour « ils essayèrent de brûler un morceau fort considérable de la vraie Croix », que la tradition chrétienne déclare « incombustible ». « Ce crime se commit chez la princesse Palatine avec le célèbre M. Bourdelot, médecin de M. le Prince, en tiers. Le feu très embrasé respecta le bois sacré,

1. Mlle de Montpensier, *Mém.*, t. IV, p. 306-307.
2. Cf. plus haut, p. 268.
3. Voir Sainte-Beuve, *Port-Royal*.
4. *Ecrits inédits*, p. p. Faugère, t. V, p. 193-194. — Cf. *Corresp. de Madame, duchesse d'Orléans*, trad. Jaeglé, t. II, p. 87.

dont Bourdelot, fort en colère, leur dit que la vieillesse de ce bois lui avait acquis de la dureté, et fut leur chercher en son beau et curieux laboratoire tout ce qu'il crut de plus propre à le bien faire brûler.... Finalement, après bien du temps et de la peine, le morceau de la vraie croix sortit de toutes leurs épreuves tel qu'ils avaient osé l'y mettre. Cela les frappa tous les trois et les étourdit extrêmement. » Telle fut, peut-être, la première atteinte qui put entamer l'incrédulité d'Anne de Gonzague. Puis, « bien longtemps après », la princesse, encore rebelle à la foi, eut un songe qui, dit Saint-Simon, « la convertit ». « Il lui sembla voir une multitude infinie de personnes de tout âge et de tout sexe qui se tenaient par la main en dansant en rond; qu'à chaque tour il en tombait une dans un gouffre, qui ne faisait que s'ouvrir, puis se refermer, tantôt sous l'un, tantôt sous l'autre, et que les deux voisins de la personne disparue de la sorte ne faisaient que se donner la main et continuaient la danse comme s'il ne fût rien arrivé. Après avoir vu diminuer extrêmement le nombre, elle se réveilla fort effrayée, et comprit qu'elle avait vu l'image parfaite de la vie du monde. » Si l'on ajoute ces renseignements à ceux que Bossuet nous fournit sur l'évolution qui s'opéra dans l'esprit d'Anne de Gonzague, on voit quel rôle y joua une imagination toujours vive, embrassant avec ardeur les idées les plus frappantes de la religion et les transformant en visions parfois macabres.

Au reste, cette conversion fut on ne peut plus constante et solide. Cette vie « retirée et pénitente », elle la « soutint[1] » plus de treize années, jusqu'à sa mort, arrivée seulement en 1684, sans défaillance, mais sans apparat. Elle ne promena point à travers les couvents une pénitence retentissante; elle n'égara pas dans des controverses oiseuses sa foi retrouvée; elle ne chercha pas à édifier, en l'étonnant, le monde qu'elle avait quitté. Elle s'enferma[2] chez elle, « ne voyant plus personne, non pas même ses propres enfants qu'en certains

1. Saint-Simon, *pass. cité.*

2. *Mercure galant*, juillet 1684. On y lit aussi que, par son testament, « qu'elle écrivit de sa propre main, sans que personne l'en sollicitât, quatre mois avant qu'elle tombât malade », elle donnait « la plus grande partie de son bien aux pauvres, aux hôpitaux et aux églises, et à ses domestiques quoiqu'elle les eût mis en état de se passer de servir après sa mort. Pendant onze mois qu'a duré sa maladie, elle a souffert sans murmurer des douleurs inconcevables, plaignant beaucoup plus qu'elle les femmes qui l'assistaient, à cause de la fatigue qu'elle croyait leur causer ».

jours de la semaine, et quelquefois Monsieur (Philippe d'Orléans) et Madame », dont elle était la tante. Elle s'occupait surtout de bonnes œuvres; « toutes ses pensées » allaient « à faire du bien aux malheureux ». L'hiver qui précéda sa mort, elle fit vendre « quantité de meubles, de tableaux et de bijoux pour en faire des charités aux pauvres pendant la rigueur du froid, outre celles qu'elle faisait, à toute heure, à tous ceux qui venaient lui demander du secours ». Telle fut sa conversion : radicale, mais discrète; commencée par des visions merveilleuses, se continuant en œuvres solides. Et ainsi apparaît, ce me semble, dans son évolution suprême comme dans toute sa vie antérieure et dans sa carrière politique, ce mélange de volonté nette et d'imagination passionnée, d'audace romanesque et de lucidité pratique, qui lui donne, parmi ces héroïnes de la Fronde — les unes très terre à terre, les autres fort déséquilibrées, — une allure et une figure à part. Et ce n'est assurément pas trop attribuer à l'hérédité que de reconnaître en ce tempérament singulier la combinaison des origines si diverses de cette Française, mêlée de sang allemand et italien.

Apprehendi te ab extremis terræ, et a longinquis ejus vocavi te; elegi te, et non abjeci te; ne timeas, quia ego tecum sum.

Je t'ai pris par la main, pour te ramener des extrémités de la terre; je t'ai appelé des lieux les plus éloignés; je t'ai choisi, et je ne t'ai pas rejeté; ne crains point, parce que je suis avec toi. *C'est Dieu même qui parle ainsi.* (*Isaïe*, XLI, 9, 10.)

MONSEIGNEUR,

Je voudrais que toutes les âmes éloignées de Dieu, que tous ceux qui se persuadent[1] qu'on ne peut se vaincre soi-même, ni soutenir sa constance parmi[2] les combats et

1. Bien que *se persuader* fût employé souvent, au XVII[e] siècle, comme *être persuadé*, il y a dans le réfléchi une idée d'illusion volontaire qui convient ici.

2. Fréquent au XVII[e] siècle avec

les douleurs ; tous ceux enfin qui désespèrent de leur conversion ou de leur persévérance, fussent présents à cette assemblée : ce discours leur ferait connaître[1] qu'une âme fidèle[2] à la grâce, malgré les obstacles les plus invincibles, s'élève à la perfection[3] la plus éminente. La princesse à qui nous rendons les derniers devoirs, en récitant[4] selon sa coutume l'office divin, lisait les paroles d'Isaïe que j'ai rapportées. Qu'il est beau de méditer l'Écriture sainte, et que Dieu y sait bien parler, non seulement à toute l'Église, mais encore à chaque fidèle selon ses besoins ! Pendant qu'elle méditait ces paroles (c'est elle-même qui le raconte dans une lettre admirable[5]), Dieu lui imprima dans le cœur que[6] c'était à elle qu'il les adressait. Elle crut entendre une voix douce et paternelle qui lui disait :

un nom de chose abstraite pour régime : « *Parmi les efforts* qu'on faisait ». Pellisson (dans Godefroy, *Lex. de Corneille*). « [Dieu est venu] se mêler *parmi nos faiblesses* ». Bossuet, Sermon *sur les Anges gardiens*. » Elle fut humble non seulement *parmi* toutes les grandeurs, mais encore *parmi* toutes les vertus. » Id., *Or. fun. de Marie-Thérèse*. « *Parmi les douceurs* d'un tranquille silence » Boileau, *Lutrin*, ch. I.

1. *Connaître*, fréquent au XVII[e] s. dans l'acception de *reconnaître*, *constater* ; « Elle a cessé de me haïr pour avoir *connu* que je n'ai pas eu tout le tort » La Rochefoucauld, III, 139 (*Grands écrivains*). Voir p. 12, 155, 242, 312, 364, 376.

2. *Fidèle* n'a pas ici le sens de *constant*, comme quand on dit « *fidèle* à sa parole... à ses amis », mais celui de : « qui se *confie à*... » et par conséquent « qui *obéit*... ». Cf. le verbe grec πείθομαι. Dans l'*Or. fun. d'Henriette d'Angleterre*, p. 184. Bossuet dit de même : « L'opération de la grâce a été forte, mais la *fidélité* (c.-à-d. la soumission) de l'âme a été parfaite. »

3. *Perfection*. Terme de spiritualité : le plus haut degré de la vertu de l'homme, dans ses rapports avec Dieu et avec le monde.

4. « Prononcer quelques discours qu'on sait par cœur. » *Dict. de l'Académie*, 1694.

5. Lettre que nous n'avons plus.

6. « Et jusqu'au moindre mot, *imprimez-le*-vous bien. » Molière, *École des femmes*, III, 2. « Les hommages m'ont si bien *imprimé* l'amour du diadème. » Corneille, *Agésilas*, I, 1. — *Imprimer... que* est une extension hardie, dont nous n'avons pas trouvé d'autre exemple de la règle qui faisait suivre de la conjonction *que* avec l'indicatif les verbes « qui signifient *savoir* ou *dire* » (le P. Chifflet, *Gramm. française* (1706). Bossuet dit de même ailleurs (*Élévations sur les mystères de la religion chrétienne*, XVI, 2) : « Il a *imprimé* à son apôtre *que* la sainte virginité est la seule qui peut consacrer parfaitement un cœur à Dieu. »

« Je t'ai ramenée des extrémités de la terre, des lieux les plus éloignés[1] » ; des voies détournées où tu te perdais, abandonnée à ton propre sens[2], si loin de la céleste patrie, et de la véritable voie qui est Jésus-Christ[3]. Pendant que tu disais en ton cœur rebelle : Je ne puis me captiver[4], j'ai mis sur toi ma main puissante. « et j'ai dit : Tu seras ma servante : je t'ai choisie » dès l'éternité, « et je n'ai pas rejeté » ton âme superbe et dédaigneuse. Vous voyez par quelles paroles Dieu lui fait sentir l'état d'où il l'a tirée. Mais écoutez comme[5] il l'encourage

1. Voici le texte que Bossuet commente : « *Apprehendi te ab extremis terræ et a longinquis ejus vocavi te; et dixi tibi : servus meus es tu, elegi te et non abjeci te. Ne timeas quia ego tecum sum; ne declines, quia ego Deus tuus : confortavi te et auxiliatus sum tibi, et suscepit te dextera justi mei.* » (Isaïe, XLI, 9, 10.)

2. Terme de spiritualité : le *sens propre* est le jugement, l'intelligence qui appartient à chacun.

3. *Ego sum via, vita et veritas.*

4. *Captiver.* Le sens de *faire prisonnier* subsistait encore au XVII[e] siècle : « Cessez, indignes fers, de *captiver* un roi ». Corneille, *Médée*, IV, 5. « Nous crions qu'on nous violente, quand on enchaîne les ministres,... et nous ne soupirons pas quand on *captive* la maîtresse même. » Bossuet, Sermon *sur l'Ambition* (1662). Mais le sens figuré (captivité morale, soumission, humiliation) était fréquent depuis le XV[e] siècle : « L'orgueil de l'entendement qui ne veut *se* soumettre ou *captiver*. » Gerson (dans Littré). « Cet amant... qui *se captive* sous ses lois. » Corneille, *Psyché*, VII, 339 (*Grands écrivains*). « Quoi ! déjà votre amour souffre qu'on le *captive*. » Racine, *Britannicus*, II, 6. C'est de ces métaphores galantes qu'est dérivée la *signification* présente de *captiver* : séduire, charmer. En 1692, le P. Bouhours protestait contre *captif* au sens de *prisonnier* (*Rem. nouv. sur la langue française*, t. I).

5. *Comme* pour *comment* : fréquent chez Bossuet : « Considérez, dans ce discours, *comme* par une chute insensible on tombe d'une vie licencieuse à une mort désespérée. » Sermon sur *l'Impénitence finale*, 1662. « Vous voyez *comme* les empires se succèdent les uns aux autres. » *Discours sur l'histoire universelle.*—Fréquent au XVII[e] siècle. « Albin, *comme* est-il mort? » Corneille, *Polyeucte*, III, 4. « Je ne comprends pas *comme* vous puissiez trouver étrange.... » Sévigné, IX, 261 (*Grands écrivains*). « Je sais *comme* je parle.... » Molière, *Tartufe*, I, 5. — Cependant Vaugelas avait déjà protesté (*Remarques*, 1647) contre cet emploi : « *Comment* et *comme* sont deux, et il y a bien peu d'exemples où l'on se puisse servir indifféremment de l'un et de l'autre. Il n'y a pas de doute que lorsque l'on interroge ou que l'on se sert du verbe *demander*, il faut dire *comment*. » Thomas Corneille, dans ses *Remarques nouvelles* (1687), approuve Vaugelas, et leur avis finit par prévaloir. *Comme* pour *comment* ne se trouve plus au XVIII[e] siècle que chez les poètes. En prose, dit le *Dictionnaire de Trévoux*,

parmi[1] les dures épreuves où[2] il met sa patience : « Ne crains point » au milieu des maux dont tu te sens accablée, « parce que je suis ton Dieu » qui te fortifie ; « ne te détourne pas de la voie où je t'engage, puisque je suis avec toi » : jamais je ne cesserai de te secourir, « et le Juste que j'envoie au[3] monde », ce Sauveur miséricordieux, ce Pontife[4] compatissant « te tient par la main : » *Tenebit te dextera justi mei*[5]. Voilà, Messieurs, le passage entier du saint prophète Isaïe, dont je n'avais récité[6] que les premières

comme employé indifféremment pour *comment* ferait souvent une équivoque; ainsi cette phrase : « Voyez *comme* cet enfant travaille », n'a pas du tout le même sens que « Voyez *comment* il travaille ».

1. *Parmi*. Voir plus haut, p. 298, n. 2.

2. *Où* était d'un emploi constant au XVII[e] siècle pour remplacer d'une façon « élégante et commode », disait Vaugelas, « le pronom *lequel* » « d'ordinaire si rude en tous les cas que notre langue semble y avoir pourvu en nous donnant de certains mots plus doux et plus courts pour substituer en sa place. » Cf. Corneille, *Polyeucte*, V, 6 : « Celle (la dignité) *où* j'ose aspirer, est d'un rang plus illustre. » Sévigné, IX, 331 (*Grands écrivains*) « Cette loi universelle (la mort) *où* nous sommes condamnés » ; — « les jeunes garçons *où* je prends intérêt. » La Fontaine I, 225 (*Grands écrivains*) : « Chacun a ses défauts *où* toujours il revient. » Molière, *Amphitryon*, III, 5 : « Le véritable Amphitryon est l'Amphitryon *où* l'on dîne. » Boileau : « C'est là l'unique étude *où* je veux m'attacher. » Cf. *Sermons choisis* de Bossuet, p. 181, 182, 194, 241, 267, 337, 422, et dans les *Oraisons funèbres* : « Des desseins *où* le monde entier sera compris ». (*Henriette d'Angleterre*, p. 158, n. 6.) « L'éternité *où* nous nous avançons à si grands pas. » (*Le Tellier*, p. 464.)

3. *Au* monde ; *dans* le monde. « On tombe d'une vie licencieuse *à* une mort désespérée. » Bossuet, Sermon sur *l'Impénitence finale*. « La parole de vie éternelle que le Saint-Esprit lui avait mise *à* la bouche. » Id., Sermon sur la *Bonté et la rigueur de Dieu*. Cf. p. 298, n. 2, 36, 91, 165, 180, 319, 339, etc.

4. La qualité de *Pontife* est une de celles que la théologie distingue en Jésus-Christ : « *Præcipua sacerdotis munia sunt docere populum, pro illo deprecari et maxime offere sacrificium.... Omnia sacerdotis munia Christus implevit.* » Bouvier, *Institutiones theologicæ*.

5. Voir plus haut le texte exact. Bossuet citait souvent l'Écriture de mémoire, et ces sortes d'inexactitudes ne sont pas rares dans ses discours.

6. *Réciter* a ici un autre sens que plus haut (p. 299, n. 4) : celui de *raconter* : « Je sais de ses froideurs tout ce que l'on *récite*. » Racine, *Phèdre*, II, 1. « [Arrias] *récite* des historiettes qui sont arrivées [dans cette région lointaine, comme s'il en était originaire]. » La Bruyère, I, 218 (*Grands écrivains*).

paroles. Puis-je mieux vous représenter[1] les conseils[2] de Dieu sur cette princesse, que par des paroles dont il s'est servi pour lui expliquer les secrets de ces admirables conseils? Venez maintenant, pécheurs, quels que vous soyez[3], en quelques régions écartées que la tempête de vos passions vous ait jetés; fussiez-vous dans ces terres ténébreuses dont il est parlé dans l'Écriture, et dans l'ombre de la mort[4]; s'il vous reste quelque pitié de votre âme malheureuse, venez voir d'où la main de Dieu a retiré la princesse Anne; venez voir où la main de Dieu l'a élevée. Quand on voit de pareils exemples dans[5] une princesse

1. Mot commode et expressif, très usité au XVII[e] siècle dans les cas où nous mettrions : « faire voir, dépeindre d'une façon frappante, mettre sous les yeux, donner la sensation (ou l'idée) de.... » Cf. La Rochefoucauld, II, 38 (*Grands écrivains*) : « Ce peu de temps que j'y demeurai [à la Bastille] me *représenta* l'image affreuse de la domination du cardinal. » Mme de Sévigné, IV, 307 (*ibid.*) : « Vous me le *représentez* [l'abbé de La Vergne] un fort honnête homme. » La Fontaine, *Fables*, XI, 7 : « Toute sa personne velue *représentait* un ours. » Cette acception ne se trouve déjà plus chez La Bruyère.

2. *Conseil*, dans le sens de *dessein, résolution délibérée, plan*, est très fréquent chez Bossuet. « Selon le conseil de Dieu dans la dispensation [l'arrangement] du mystère du verbe incarné. » Sermon *sur la Parole de Dieu*, 1661. « Vous admirerez la suite des *conseils* de Dieu dans les affaires de la religion. » *Discours sur l'Histoire universelle*, préface, et presque à chaque page. Mais il vieillissait dans cette acception, qui ne paraît se trouver ni dans La Rochefoucauld, ni dans Mme de Sévigné, ni dans La Bruyère. « *Conseil* se prend quelquefois pour *résolution*. » *Dict. de l'Académie*, 1694. Corneille et les poètes l'employaient encore : « Hasardons; je ne vois que ce *conseil* à prendre. » Corneille, *Théodore*, I, 3. Racine, *Bajazet*, III, 2 : « O Dieux! en ce malheur quel *conseil* dois-je prendre? » La Fontaine : « Ce général n'a guère son pareil, || Bon pour la main et bon pour le *conseil*. » IX, 211 (*Grands écrivains*).

3. *Quels que vous soyez* n'est pas l'équivalent de *qui que vous soyez*, mais signifie : « De quelque qualité que vous soyez dans le péché, à quelque degré, à quelque dose que vous soyez pécheurs. » — Sens de *qualis* et de *quantus*, non de *quis*. *Quel* a souvent ce sens aujourd'hui : « *Quelle* doit être la solidité des montagnes! » et il l'avait aussi au XVII[e] siècle : « Je sais *quel* est Pyrrhus : violent, mais sincère. » Racine *Andromaque*, v. 1085. « *Quelle* fut sa réponse, et *quel* devins-je, Arcas! » *Iphigénie*, I, 1. Mais il avait aussi, alors, le sens de *qui*, dont il s'est défait : « Il s'insinue dans un cercle de personnes respectables et qui ne savent *quel* il est. » La Bruyère, *Du mérite personnel*.

4. *Populus qui ambulabat in tenebris... habitantibus in regione umbræ mortis.* (Isaïe, IX, 2.)

5. *Dans*, au sens de *chez*, qui tend à le remplacer de nos jours

d'un si haut rang; dans une princesse qui fut[1] nièce d'une impératrice et unie par ce lien à tant d'empereurs, sœur d'une puissante reine, épouse d'un fils de roi, mère de deux grandes princesses, dont l'une est un ornement dans l'auguste maison de France, et l'autre s'est fait admirer dans la puissante maison de Brunswick; enfin dans une princesse dont le mérite passe[2] la naissance, encore que[3], sortie d'un père et de tant d'aïeux souverains, elle ait réuni en elle avec le sang de Gonzague et de Clèves celui des Paléologues, celui de Lorraine, et celui de France par[4] tant de côtés : quand Dieu joint à ces avantages une égale réputation, et qu'il choisit une personne d'un si grand éclat[5] pour être l'objet de son éternelle miséricorde, il ne se propose rien moins que[6] d'instruire tout l'univers. Vous donc qu'il assemble en ce saint lieu; et vous principa-

devant les noms de personnes, était fréquent au XVII[e] siècle : « La valeur est, *dans* les simples soldats, un métier périlleux. » La Rochefoucauld, I, 115 (*Grands écrivains*). « J'ai profité *dans* Voiture. » La Fontaine, lettre XXIII (*ibid.*). « Le souvenir de la jeunesse est tendre *dans* les vieillards. » La Bruyère, II, 52 (*ibid.*).

1. Pour toute cette généalogie, que Bossuet insère ici, d'une façon habile, dans le développement d'une idée morale, voir la *Notice*.

2. *Passer*, dans ce sens, était beaucoup plus employé au XVII[e] siècle que de nos jours, où nous préférons *surpasser*, *dépasser*, *outrepasser*. « Il y a un excès de biens et de maux qui *passe* notre sensibilité. » La Rochefoucauld, I, 200 (*Grands écrivains*). « On dit qu'il (Bourdaloue) *passe* toutes les merveilles passées. » Sévigné, II, 449 (*ibid.*). « J'ai déjà *passé* la longueur ordinaire des Préfaces. » La Fontaine, *Fables*, l. I, préface. « Sans leur permettre rien de ce qui *passe* l'amitié. » La Bruyère.

3. *Encore que* est employé par Bossuet soit avec l'indicatif, soit avec le subjonctif. A la fin du siècle, la règle du subjonctif devait s'établir. (*Grammaire* du P. Chifflet, 1706, p. 132.) — Cette locution, très fréquente chez lui et dans tous ses ouvrages, comme chez Corneille, La Fontaine et Pascal, est rare chez Racine, Molière et Mme de Sévigné et ne se trouve plus dans La Bruyère.

4. *Par tant de côtés*. *Par* au sens de *de* : « Sitôt que celui qui sait le secret vous le fait considérer (ce tableau) *par* le point de vue », Bossuet, Sermon de 1656, *sur la Providence*. Bossuet avait d'abord écrit : « *d'un* point de vue... ».

5. D'une situation aussi éclatante. « Un homme sans *éclat*. » Molière, *Amphitryon*. « Titus, devenant son époux, || Lui prépare un *éclat* qui rejaillit sur vous. » Racine, *Bérénice*, I, 3.

6. Sur cette locution prise au sens affirmatif, voir Brachet et Dussouchet, *Gramm. française. cours supér.*, p. 356.

lement, pécheurs, dont il attend la conversion avec une si longue patience, n'endurcissez pas vos cœurs : ne croyez pas qu'il vous soit permis d'apporter seulement à ce discours des oreilles curieuses. Toutes les vaines excuses dont vous couvrez votre impénitence vous vont être ôtées[1]. Ou la princesse Palatine portera la lumière dans vos yeux, ou elle fera tomber, comme un déluge de feu, la vengeance de Dieu sur vos têtes. Mon discours, dont vous vous croyez peut-être les juges, vous jugera au dernier jour ; ce sera sur vous un nouveau fardeau, comme parlaient les prophètes : *Onus verbi Domini super Israel*[2] ; et si vous n'en sortez plus chrétiens, vous en sortirez plus coupables[3]. Commençons donc avec confiance l'œuvre de Dieu[4]. Apprenons, avant toutes choses, à n'être pas éblouis du[5] bonheur qui ne remplit[6] pas le cœur de l'homme ; ni des belles qualités qui ne le rendent pas meilleur ; ni des vertus, dont l'enfer est rempli, qui nourrissent le péché et l'impénitence, et qui empêchent l'horreur salutaire

1. Pour l'emploi du mot *ôter* au XVII[e] siècle, voir p. 354, n. 7. Voir aussi aux pages 106, 361, 362, 363, 364.

2. Zach., XII, 11.

3. Cf. *Sermons choisis*, éd. class. Hachette, p. 193-194 et 208 (*Sermon sur la Parole de Dieu*, 1661).

4. Expression dont le sens précis est assez difficile à définir. L'*œuvre de Dieu* est-ce le travail commandé par Dieu ? ou le travail spirituel qui a pour objet et qui aura pour résultat d'amener Dieu dans vos âmes ? ou le travail que Dieu exécute, opère réellement, en se servant, comme d'un instrument, de l'orateur humain ? Ce dernier sens est le plus probable. L'*œuvre de Dieu* désigne généralement sous la plume de Bossuet « ce que Dieu fait avec un soin particulier pour le salut du genre humain ». De la Broise, *Bossuet et la Bible*. — En tout cas, *œuvre*, comme *ouvrage* dans d'autres textes de Bossuet, ne désigne pas ici « ce qui est produit » par celui qui travaille, mais son travail, son *opération* même.

5. *Éblouis du....* *De* dans le sens de *par*, forme familière à Bossuet (voy. *Sermons choisis*, p. 9, n. 1 ; p. 261, n. 2) et très fréquente au XVII[e] siècle : « Il voulut éblouir le duc de la Rochefoucauld *de* toutes les espérances qui pouvaient le plus flatter son ambition. » La Rochefoucauld, II, 225 (*Grands écrivains*). « Ces cœurs *d'*un vain loisir déçus. » Racine, *Alexandre*. *Ibid.*, t. I, p. 585. « Enchaîné *de* ma gloire passée.... » *Britannicus*, t. II, p. 319. « J'irais l'abuser *d'*une fausse promesse. » *Bajazet*. Cf. p. 362, n. 6. Voir également p. 29, 84, 372, 374, etc.

6. *Remplit*. Cf. Pascal, *Pensées* : « L'homme est plein de besoins ; il n'aime que ceux qui peuvent les *remplir* tous. » (Dans Littré.)

que l'âme pécheresse aurait d'elle-même. Entrons[1] encore plus profondément dans les voies[2] de la divine providence, et ne craignons pas de faire paraître[3] notre princesse dans les états[4] différents où elle a été. Que ceux-là craignent de découvrir les défauts des âmes saintes, qui ne savent pas combien est puissant le bras de Dieu, pour faire servir ces défauts non seulement à sa gloire, mais encore à la perfection de ses élus. Pour nous, mes frères, qui savons à quoi ont servi à saint Pierre ses reniements[5], à saint Paul les persécutions qu'il a fait souffrir à l'Église, à saint Augustin ses erreurs, à tous les saints pénitents leurs péchés; ne craignons pas de mettre la princesse Palatine dans ce rang[6], ni de la suivre jusque dans l'incrédulité où elle était enfin tombée. C'est de là que nous la verrons sortir pleine[7] de gloire et de vertu[8], et nous

1. *Entrons.... Entrer dans,...*, au sens de *comprendre* ou *partager*, *s'associer* à... par la sympathie ou l'intelligence, était d'un usage courant au XVIIe siècle. « *Entrer* dans le *sens* d'un auteur, dans les *secrets*, ...*plaisirs*, ...*intérêts* de quelqu'un. » *Dict. de l'Académie*, 1694. « Le plus sûr était de ne point *entrer* dans leurs *différends*. » La Fontaine, *Psyché*. « *Entrer* dans une *plaisanterie*, ...dans un *commerce*, ...dans la *misère* d'autrui. » La Bruyère, I, 37, 77, II, 38.

2. *Voies* : les moyens employés par.... Sens moral et figuré sous lequel paraît toujours le sens étymologique : *chemin*.

3. *Faire paraître*. Très employé au XVIIe siècle dans le sens de *montrer*, *exhiber* : « Elle a voulu qu'exprès je me sois *fait paraître*. » Corneille, *le Menteur*, IV, 7. « Mais quels sont ces transports qu'ils vous ont *fait paraître*? » Racine, III, 2 (*Grands écrivains*). Cf. p. 321, note 4.

4. *Etat*, mot très employé au XVIIe siècle, où nous disons plutôt *situation*, *circonstances*, etc. « On se voit réduit à la cruelle nécessité de perdre leur amitié ou de manquer à la foi du secret. Cet *état* est sans doute la plus rude épreuve de la fidélité. » La Rochefoucauld, I, 298 (*Grands écrivains*). « Capables de servir Dieu dans les différents *états* où il lui plaira de les appeler. » Racine, *Esther*, Préface.

5. *Reniement*. Ce mot, qui ne se trouve dans le *Dictionnaire de l'Académie*, ni en 1694, ni en 1718, est dans celui de Furetière (1690) et dans celui de Richelet (édition de 1710).

6. *Dans ce rang*. *Dans* pour *à* : fréquent chez Bossuet (voy. *Sermons choisis*, p. 129, n. 5). Cet emploi s'explique ici : *à* ferait considérer le *rang* simplement comme un but, comme une destination; *dans* représente le *rang* comme un lieu capable de renfermer comme un contenant. Cf. Lafaye, *Synonymes français*.

7. *Pleine de gloire et de vertu*. Nous dirions plutôt *couverte* de gloire. *Plein* est attiré ici par la nécessité que l'adjectif convienne également à *vertu*.

8. *Vertu* au singulier : Bossuet a

cesse Anne! la pieuse abbesse mourut dans ce beau travail, et dans la fleur de son âge Je n'ai pas besoin de vous dire combien le cœur tendre de la princesse Anne fut profondément blessé par cette mort. Mais ce ne fut pas là sa plus grande plaie[1]. Maîtresse de ses désirs, elle vit le monde; elle en fut vue; bientôt elle sentit qu'elle plaisait; et vous savez le poison subtil qui entre dans un jeune cœur avec ces pensées. Ses beaux desseins furent oubliés. Pendant que tant de naissance[2], tant de biens, tant de grâces qui l'accompagnaient, lui attiraient les regards de toute l'Europe, le prince Édouard de Bavière[3], fils de l'électeur Frédéric V[4], comte Palatin du Rhin, et roi de Bohême, jeune prince qui s'était réfugié en France durant les malheurs de sa maison, la mérita. Elle préféra aux richesses les vertus de ce prince, et cette noble alliance, où de tous côtés on ne trouvait que des rois. La princesse Anne l'invite[5] à se faire instruire : il connut[6] bientôt les erreurs où les derniers de ses pères, déserteurs de l'ancienne foi, l'avaient engagé[7]. Heureux présages pour la maison Palatine! Sa conversion fut suivie de celle de la princesse Louise[8] sa sœur, dont

1. *Plaie* signifie ici moins blessure du cœur, peine, affliction (mort de la princesse Bénédicte), que, d'une façon générale, *malheur, calamité* (puisque les succès mondains d'Anne de Gonzague ne l'affligèrent point).

2. *Tant de naissance* : expression qui est aujourd'hui peu employée. Mais, au XVIIᵉ siècle, elle répondait à une idée courante. Non seulement on avait *de la* naissance, ou l'on était *sans* naissance, mais on avait *peu* ou *beaucoup* de naissance.

3. Voir la *Notice*.

4. « Frédéric V, électeur palatin, élu roi de Bohême en 1619, défait, dépouillé et proscrit en 1621, et ses États avec sa dignité électorale donnés au duc de Bavière; mort en Hollande en cette triste situation, à trente-huit ans, en 1632, laissant de la fille de Jacques Iᵉʳ, roi de la Grande-Bretagne, un grand nombre d'enfants sans patrimoine. » Saint-Simon.

5. C'est bien le mot qui convenait ici plutôt qu'*engager*, que nous mettrions peut-être, puisque « *inviter* exprime une action qui sent davantage la cérémonie » et qu'*engager* « suppose des représentations, une exposition des avantages qu'on doit trouver à prendre tel parti ». Lafaye, *Synonymes français*.

6. *Connut*. Voir p. 299, n. 1.

7. Othon (fils de Rupert III), mort en 1559, avait embrassé la Réforme.

8. Louise-Hollandine, née en 1622, « se fit catholique à Port-Royal où

les vertus font éclater par toute l'Église la gloire du saint monastère de Maubuisson[1]; et ces bienheureuses prémices[2] ont attiré une telle bénédiction sur la maison Palatine, que nous la voyons enfin catholique dans son chef[3]. Le mariage de la princesse Anne fut un heureux commencement d'un si grand ouvrage. Mais hélas! tout ce qu'elle aimait devait être de peu de durée. Le prince son époux lui fut ravi, et lui laissa trois princesses[4], dont les deux qui restent pleurent encore la meilleure mère qui fut jamais, et ne trouvent de consolation que dans le souvenir de ses vertus. Ce n'est pas encore le temps de vous en[5] parler. La princesse Palatine est dans l'état[6] le plus dangereux de sa vie. Que le monde voit peu de ces veuves dont parle saint Paul[7], « qui, vraiment veuves et désolées[8] », s'ensevelissent, pour ainsi dire, elles-mêmes

elle fut élevée et dont elle prit parfaitement l'esprit », Elle alla, avec quelques-unes des religieuses de la célèbre abbaye, réformer le monastère de Maubuisson, dont elle devint abbesse en 1644. Elle était, on le voit, apparentée aux maisons royales de Hanovre et d'Angleterre et à la maison impériale. « Tant d'éclat, dit Saint-Simon, fut absorbé sous un voile. Elle ne fut principalement que religieuse et seulement abbesse pour éclairer et conduire sa communauté, dont elle ne souffrit jamais d'être distinguée en rien. Elle ne connut que sa cellule, le réfectoire, la portion commune. Son humilité avait banni toutes les différences que les moindres abbesses affectent dans leurs maisons et tout air de savoir les moindres choses, encore qu'elle égalât beaucoup de vrais savants. Elle avait infiniment d'esprit, aisé, naturel, sans songer jamais qu'elle en eût, non plus que de science. »

1. *Maubuisson*. Abbaye de religieuses bernardines, fondée en 1240 par la reine Blanche de Castille, près du village de Saint-Ouen (arrondissement de Pontoise).

2. *Prémices*. Racine a fait usage plusieurs fois de ce mot au figuré. Cette acception métaphorique appartient surtout à la langue religieuse.

3. *Chef*. Charles, petit-fils de Frédéric V, électeur en 1680, mort en 1685.

4. Qui devinrent, l'une princesse de Salm, l'autre duchesse de Hanovre, la troisième princesse de Condé. Sur cette dernière, voir plus haut la *Notice*. La princesse de Salm mourut avant sa mère.

5. *En*. Des vertus de la princesse Palatine.

6. *Etat*. Pour l'emploi, fréquent au XVIIe siècle, de ce mot au sens de *situation*, *circonstance*, voir plus haut, p. 305, n. 4.

7. *Saint Paul*. « *Viduas honora quæ vere viduæ sunt;... Quæ autem vere vidua est et desolata speret in Deum et instet obsecrationibus et orationibus nocte ac die*. » (*I Tim.*, V, 3, 5.)

8. *Désolé*. Bossuet, dont la langue

dans le tombeau de leur époux; y enterrent tout amour humain avec ces cendres chéries; et délaissées sur la terre, « mettent leur espérance en Dieu, et passent les nuits et les jours dans la prière! » Voilà l'état[1] d'une veuve chrétienne, selon les préceptes de saint Paul : état oublié parmi nous, où la viduité[2] est regardée, non plus comme un état de désolation, car ces mots ne sont plus connus, mais comme un état désirable, où, affranchi de tout joug, on n'a plus à contenter que soi-même, sans songer à cette terrible sentence[3] de saint Paul : « La veuve qui passe sa vie dans les plaisirs[4]; » remarquez qu'il ne dit pas la veuve qui passe sa vie dans les crimes[5]; il dit : « La veuve qui la passe dans les plaisirs, elle[6] est morte

est toujours pénétrée de latinité, donne sans doute ici à ce mot une force particulière, tirée de l'étymologie *solus*. Cf. une lettre (citée par Jacquinet) de Bossuet à la sœur Cornuau, veuve retirée au couvent : « Le propre de la viduité est un dégoût plutôt qu'un mépris du monde. Il lui faut porter un deuil éternel, au dehors par la modestie et la simplicité, et au dedans par cette sainte désolation que l'Apôtre a prêchée. *Etre désolée, c'est être seule* : la désolation vient de la solitude; une âme est seule, parce qu'elle n'est rien sur la terre » Cf. Corneille, *Agésilas*, III, 1 : « Mon palais près du vôtre est un lieu *désolé*, » et Malherbe : « Les nomades n'ont bergerie qu'il (le lion) ne suffise à *désoler*. » I, 217 (*Grands écrivains*). « Nous allâmes au Cours (la Reine) qui était, du commencement (de la journée), bien *désolé*. » *Un voyage à Paris en* 1657, p. p. Faugère, p. 134.

1. *L'état*. Voir p. 305, n. 4.

2. *Viduité*, comme il paraît par les dictionnaires du temps, se disait, au XVII[e] siècle, autant que *veuvage*. « Elle garda sa *viduité* pendant toute sa vie » Mézeray (dans Aubert, édit. des *Orais. funèbres*). « Faire vœu de *viduité*. » Maucroix (*ibidem*). Cf. ci-contre, ligne 7.

3. Ici, non pas *maxime*, mais *verdict*, *condamnation*.

4. *Nam quæ in deliciis est, vivens mortua est*. (*I Tim*, V, 6.)

5. *Crime*, dans la langue spirituelle, désigne tout ce qui est *péché* voulu et consenti. C'est ainsi que, dans l'*Or. fun. de Marie-Thérese*, Bossuet dit, en parlant du *juste* obligé de vivre dans le « siècle » : « Il aura sa demeure fixe dans la maison du Seigneur, et n'en sera jamais séparé par aucun *crime*. » Et dans le 3[e] *Sermon pour Pâques* (1661) (cité par P. Jacquinet) : « Dans toutes les inclinations vicieuses, outre l'attachement principal qui fait la consommation du *crime*, il se fait encore dans nos cœurs certaines affections qui ne sont pas à la vérité si déréglées, mais qu'on voit néanmoins être du même ordre ».

6. *Elle*.... Cette reprise pléonastique par le pronom personnel d'un sujet déjà exprimé est très fréquente aux XVI[e], XVII[e] et même XVIII[e] siècles, mais surtout dans les phrases où le substantif sujet est suivi im-

toute vive ; » parce qu'oubliant le deuil éternel et le caractère de désolation qui fait le soutien[1] comme la gloire de son état, elle s'abandonne aux joies du monde. Combien donc en devrait-on pleurer comme mortes de ces veuves jeunes et riantes, que le monde trouve si heureuses ! Mais surtout, quand on a connu Jésus-Christ, et qu'on a eu part à ses grâces ; quand la lumière divine s'est découverte[2], et qu'avec des yeux illuminés[3] on se jette dans les voies[4]

médiatement d'un participe, et où la première proposition est traitée d'une façon absolue, comme dans cette phrase de Racine, *Athalie*, préface : « Josabeth, *étant* arrivée, *elle* trouva.... » Cette surabondance du pronom personnel est plus rare après une proposition autre qu'une proposition participe. Cf. cependant Malherbe : « Annibal, après qu'*il* eut exactement appris,.... *il* fit... » I, 456 (*Grands écrivains*). « Celui qui en donnant a trouvé une volonté semblable à la sienne, *il* a fait ce qu'il s'était proposé. » Id., II, 46 (*Ibid.*). Et Bossuet : « Qui considérera l'état de Jérusalem,... *il* la prendra plutôt pour une prison que pour une ville. » Sermon sur la *Bonté et la Rigueur de Dieu* (vers 1653). « Qui le croirait ainsi, *il* entendrait mal l'intention de l'Église. » Sermon de 1654 pour l'*Ascension*. Cette construction avait d'ailleurs été blâmée par Vaugelas (*Remarques*, édit. Chassang, p. 4, t. I ; p. 68, t. II). L'étude des manuscrits de Bossuet montre (Lebarq, *Œuvres oratoires de Bossuet*, t. I, p. LIII) que Bossuet semble avoir voulu se conformer à la règle. En 1656 (Sermon *pour Noël*) il écrit : « Mon Dieu, qui est tout, *il* est homme » ; en 1667, reprenant le même sermon : « Mon Dieu, qui est tout, s'est fait homme ».

1. *Soutien*. Comparez *Or. fun. de Marie-Thérèse*. « Devenue (il s'agit de la Dauphine) la principale décoration d'une cour dont un si grand roi fait le *soutien*... » ; et plus loin, p. 317 : « C'eût été un *soutien* sensible à une âme comme la sienne ». Le sens primitif et matériel d'*appui*, d'*étai*, de *pilier*, est toujours présent dans ces diverses acceptions et explique la variété des usages de ce mot au XVIIe siècle. Cf. plus haut, p. 308, n. 3.

2. *S'est découverte*. Cet emploi absolu, sans complément indirect, était plus fréquent au XVIIe siècle que de nos jours. « J'aime un esprit aisé qui se montre et qui s'ouvre || Et qui plaît d'autant plus que plus *il se découvre*. » Boileau, *Épître* IX. « Ceux-ci servent... ; ceux-là gouvernent... ; tout ordre est rétabli, et Dieu *se découvre*. » La Bruyère, II, 276 (*Gr. écriv.*).

3. *Illuminés*, était souvent, au XVIIe siècle, le simple synonyme d'*éclairé*. « L'esprit est *illuminé* par la doctrine comme l'œil par l'air qui l'environne. » Perrot d'Ablancourt. « [Ils] seront tôt ou tard *illuminés* sur votre conduite. » Bussy-Rabutin (dans le *Dictionnaire de Furetière-Basnage*, 1728). « Vous avez l'esprit extrêmement *illuminé*. » Boileau (*ibidem*). Cependant cette expression appartenait déjà plus particulièrement à la langue mystique, comme le montrent les exemples donnés par le *Dictionnaire de l'Académie* de 1694 : « Il faut prier Dieu qu'il vous *illumine*.... Ce pays-là n'avait pas encore été *illuminé* par l'Évangile. »

4. *Voies*. Voir p. 307, n. 6 ; 305, n. 2.

du siècle ; qu'arrive-t-il à une âme qui tombe d'un si haut [1] état [2], qui renouvelle contre Jésus-Christ, et encore [3] contre Jésus-Christ connu et goûté [4], tous les outrages des Juifs, et le crucifie encore une fois ? Vous reconnaissez le langage de saint Paul [5]. Achevez donc, grand Apôtre, et dites-nous ce qu'il faut attendre d'une chute si déplorable. « Il est impossible, dit-il, qu'une telle âme soit renouvelée par la pénitence [6]. » Impossible : quelle parole ! soit, Messieurs, qu'elle signifie que la conversion de ces âmes, autrefois si favorisées, surpasse toute la mesure des dons ordinaires, et demande, pour ainsi parler, le dernier effort de la puissance divine ; soit que l'impossibilité dont parle saint Paul, veuille dire qu'en effet il n'y a plus de retour à ces premières douceurs [7] qu'a goûtées une âme innocente, quand elle y a

1. *Haut*, dans le sens moral, avait un emploi plus étendu qu'à présent, où nous ne disons guère que *haute* valeur, *haute* situation. Cf. Corneille (dans le *Lexique de Godefroy*) : « Un *haut chef-d'œuvre* de doctrine et de raisonnement. » La Fontaine, *Fables*, VII, 18 : « *hautes* connaissances. » Cf. les exemples donnés par le *Dictionnaire de l'Académie française* en 1694 : « Il a le *courage haut*... *haute vertu*... *haut style*... *haute réputation*... *haute effronterie*... *haute sottise*... *haut appétit*. » Racine : « Il (le poète Horace) n'ose chanter des *choses hautes*. » VI, 325 (*Grands écrivains*).

2. *Etat*. Cf. plus haut, p. 305, n. 4 ; 313 ; 314.

3. *Et encore*. Voy. plus loin, p. 340, n. 1.

4. *Goûter*, au sens métaphorique de *ressentir la saveur de*..., *savourer*, est assez fréquent au XVII[e] siècle, soit avec des noms de *choses* : « *Goûter* l'ombre et le frais. » La Fontaine, *Fables*, XI, 4 ; « Viens *goûter* une vie ‖ Dont le calme est digne d'envie. » Id., opéra de *Daphné* ; « Cette paix profonde ‖ Qu'ils *goûtent* en secret loin du bruit et du monde. » IX, 140 (*Grands écrivains*) — soit avec des noms de *personnes* : « Les hommes ne se *goûtent* qu'à peine ». La Bruyère, XI, 75 (*ibid.*), — mais plus rarement. — Bossuet applique à Jésus-Christ ce que saint Paul dit du « don céleste ». Cf. plus bas, p. 361, et sur le mot *goût*, plus loin, p. 411.

5. « *Cum enim luxuriatæ fuerint, in Christo nubere volunt. Habentes damnationem, quia primam fidem irritam fecerunt.* » (*I Timoth.*, V, 11, 12.)

6. « *Impossibile est enim eos, qui semel sunt illuminati, gustaverunt etiam donum cæleste et participes facti sunt Spiritus Sancti, gustaverunt nihilominus bonum Dei verbum, virtutesque sæculi venturi et prolapsi sunt, rursus renovari ad pœnitentiam, rursum crucifigentes sibimetipsis Filium Dei et ostentui habentes.* » (*Hebr.*, VI, 4 sqq.)

7. Cf. plus loin, p. 333, n. 6, et p. 343, n. 5.

renoncé avec connaissance[1]; de sorte qu'elle ne peut rentrer dans la grâce que par des chemins difficiles et avec des peines extrêmes. Quoi qu'il en soit, chrétiens, l'un et l'autre[2] s'est vérifié dans[3] la princesse Palatine. Pour la plonger entièrement dans l'amour du monde, il fallait ce dernier malheur : quoi? la faveur de la Cour. La Cour[4] veut toujours unir les plaisirs avec les affaires. Par[5] un mélange étonnant, il n'y a rien de plus sérieux, ni ensemble[6] de plus enjoué. Enfoncez[7], vous trouvez par-

1. « *Age de connaissance* : âge de raison, de discrétion. » *Dict.* de Furetière.

2. *L'un et l'autre.* Cet emploi neutre des pronoms est fréquent dans les sermons de Bossuet : « Comme, si vous ne pouvez pas ce que vous voulez, votre volonté n'est pas satisfaite, de même, si vous ne voulez pas ce qu'il faut, votre volonté n'est pas réglée, et *l'un et l'autre* l'empêche d'être bienheureuse.... *L'un* nous trouble dans l'exécution, *l'autre* porte le mal jusques au principe; ... le *premier* n'est tout au plus qu'un pur malheur, et le *second* toujours une faute. » Bossuet, Sermon sur l'*Ambition* (1662).

3. *Dans.* Voir p. 302, n. 3.

4. Voir La Bruyère, p. 198 de notre édition, n. 1, p. 206, p. 223-224-225. Les principaux discours où Bossuet ait parlé de la cour sont le *Panégyrique de saint François de Paule* (1655); les sermons sur les *Vaines excuses des Pécheurs* (1660), sur l'*Efficacité de la Pénitence* (1662), et pour la *Toussaint* (1669). On comparera avec intérêt ces descriptions du grand monde faites par l'orateur chrétien à des dates différentes de sa carrière.

5. *Par* : par suite de..., en conséquence de..., par le fait de.... Cf. La Rochefoucauld : « Ce que je désirais ne pouvait me manquer avec le temps, *par* la dignité qui était dans notre famille. » II, 465 (*Grands écrivains*); Sévigné : « Je ne sais où j'en suis *par* la maladie de ma tante. » III, 5 (*ibid.*); et Bossuet, *Histoire universelle* : « Il se fit alors de grands mouvements, *par* l'intempérance d'Appius Claudius.... *Par* la vertu des deux Antonius, ce nom devint les délices des Romains.... *Par* ce dernier état, la guerre était nécessaire dans Rome. »

6. *Ensemble*, en même temps. « Et *ensemble*, pour nous faire entendre que.... » Sermon de 1660 pour le *Vendredi Saint*. « Et *ensemble* il nous avertit.... » *Or. fun. de Condé.* « J'ai votre fille *ensemble* et ma gloire à défendre. » Racine, *Iphigénie*, IV, 6.

7. *Enfoncez* : fréquent chez Bossuet : « ... On nous arrête, on nous détourne, on craint que nous n'*enfoncions* trop avant. » Sermon de 1661 *sur l'Utilité des souffrances.* « Mais *enfonçons* davantage dans les sentiments du ministre. » (*Hist. des Variations*, l. XV.) « Quand nous *enfonçons* avec eux la matière de la communion. » *Défense de la Communion sous les deux Espèces.* L'emploi *absolu*, sans complément direct ou indirect de ce verbe au sens moral, est plus rare. Corneille écrit cependant (lettre de 1652) : « J'ai déjà vu les deux lettres de [M. Chifflet sur l'auteur de l'Imitation de J.-C.]; elles *enfoncent* plus avant. »

tout des intérêts cachés, des jalousies délicates[1] qui causent une extrême sensibilité[2] et dans[3] une ardente ambition, des soins[4] et un sérieux[5] aussi triste qu'il est vain. Tout est couvert d'un air gai, et vous diriez qu'on ne songe qu'à s'y divertir[6]. Le génie[7] de la princesse Palatine se trouva également propre aux divertissements

1. Ce mot signifie ici non pas, comme quelquefois (voy. La Bruyère, éd. cl. Hachette, p. 82, 230, 465, ou Pascal, dans Littré), *difficile* ou *difficile à distinguer*, mais *susceptibles*, *ombrageuses*, *en éveil* : sens fréquent surtout dans la seconde moitié du XVII[e] siècle : « Le roi Louis XIII était fort jaloux et fort *délicat* sur son autorité. » Le P. d'Orléans. « Les Grecs étaient si fiers et si *délicats* qu'il fallait une grande dextérité pour les ménager. » Le P. Rapin. « Les plus gens de bien ne laissent pas d'être fort *délicats* sur les égards qu'on leur doit. » (Exemples du *Dictionnaire de Furetière-Basnage*.) — « Le chagrin *délicat*. » Molière (dans le Lex. de Génin). « Ce Dieu si *délicat* et si jaloux.... » Bossuet, Sermon sur la *Justice* (1666). « Tout ce qui blessait ou semblait blesser l'égalité... devenait suspect à ce peuple *délicat*. » *Histoire universelle.*

2. *Sensibilité* : aptitude, disposition à être touché, à ressentir les impressions morales. Comme dans cette phrase de Mme de Sévigné : « La *sensibilité* que j'ai pour tous les intérêts de ma fille... » ou de Bossuet, *Or. fun. de Marie-Thérèse* : « Il se forme dans les grands une nouvelle *sensibilité* pour les déplaisirs », ou de Massillon : « Une certaine *sensibilité* pour la vérité » (dans Littré).

3. *Dans* a ici soit le sens que nous avons expliqué déjà p. 222, n. 2, et retrouvé p. 311, soit le sens de *avec*, qu'il a chez Corneille, *Suréna*, V, 2 : « Laisse-moi partir *dans* cette fermeté ‖ Qui fait tant de jaloux et qui m'a tant coûté », et chez La Bruyère (p. 365 de notre édit.) : «... Une certaine science qu'il exerce *dans* une grande perfection. » Voir la note de ce passage.

4. *Soins* : activité préoccupée, inquiète et chagrine. « Votre santé est l'unique *soin* de ma vie. » Sévigné, V, 168 (*Grands écrivains*). « L'art de la guerre et les *soins* sans repos. » La Fontaine, *Épître à Turenne*. « Le *soin* hôte des veilles. » Id., *Songe de Vaux*. « Un autre *soin* me travaille. » Bossuet, *Or. fun. d'Henriette d'Angleterre*. Cf. p. 82, n. 5.

5. *Sérieux*. Du temps de Vaugelas, *sérieux* pris substantivement « déplaisait à beaucoup d'oreilles délicates. » Il se maintint pourtant contre *sériosité* que Vaugelas et Balzac tentèrent en vain de lui substituer. Voir Bouhours, *Doutes sur la Langue*, 1682, et *Remarques nouvelles*, 1692

6. *Divertir*, qui avait au XVI[e] siècle et même au XVII[e] (Molière : « Pour *divertir* l'effet de mon ressentiment ») le sens de *détourner*, n'a plus ici que le sens d'*amuser*.

7. *Le génie* : « l'inclination ou disposition naturelle ou le talent particulier d'un chacun » *Dict. de l'Académie*, 1694, tant au point de vue de l'*intelligence* : « Cet homme a un petit génie, un *génie* bien borné. » *Dict.* de Furetière, 1690 ; qu'au point de vue du *caractère* : « Il faut connaître le *génie* des personnes à qui l'on a affaire. » L'abbé de Bellegarde (dans Furetière-Basnage). Cf. La Bruyère, p. 122, n. 2, de l'édit. class. Hachette.

et aux affaires. La cour ne vit jamais rien de plus engageant[1]; et sans parler de sa pénétration, ni de la fertilité infinie[2] de ses expédients, tout cédait au charme[3] secret de ses entretiens. Que vois-je durant ce temps? Quel trouble! quel affreux spectacle se présente ici à ses yeux! La monarchie ébranlée jusqu'aux[4] fondements, la guerre civile, la guerre étrangère, le feu au dedans et au dehors; les remèdes de tous côtés plus dangereux que les maux; les princes arrêtés avec grand péril, et délivrés avec un péril encore plus grand[5]: ce prince que l'on regardait comme le héros[6] de son siècle, rendu inutile à sa

1. *Engageant* a quelquefois, chez Bossuet, un sens plus fort. Ainsi (Sermon sur l'*Amour des plaisirs*, 1666) : « C'est à cette énorme injustice que nous *engage* (induit) tous les jours l'amour des plaisirs »; ou (Sermon sur les *Conditions nécessaires pour être heureux*, 1669) : « Ce qui (dans nous-mêmes] était libre et indépendant, nous l'avons été *engager* (asservir) dans les biens du monde. » (Cf. le sens du mot *engagement* dans La Bruyère (obligation, attachement; p. 77, 78, 269. Cf. *supra*, p. 110. Voir 120, 274, 484 de notre édition.) — Ici *engageant* équivaut à *aimable*, « insinuant, attirant. Cet homme à l'esprit doux et *engageant*.... C'est une personne fort *engageante*. » *Dict. de l'Académie*, 1694. Acception très fréquente du reste, à ce moment du XVII[e] siècle (Varillas, Bouhours, Molière, cités dans les *Dictionnaires*).

2. *Infini*. On voit que l'exagération hyperbolique de l'adjectif a été admise par les meilleurs écrivains. Cf. La Bruyère, I, 179 (*Grands écrivains*) entre autres : « C'est une chose *infinie* que le nombre des instruments qu'il fait parler.... Un nombre *infini* de courtisans. » Cf. p. 81, n. 10.

3. Cf. p. 378, n. 1 : « Ce qui se fait par art magique pour produire un effet extraordinaire. Au figuré, attrait, appât qui plaît extrêmement, qui touche sensiblement. » *Dict. de l'Académie*, 1694.

4. *Aux fondements*. Sur cet emploi de *à*, voy. p. 301, n. 3, et Brachet et Dussouchet, § 352, p. 424. Cf. Corneille, *Cinna*, I, 3 : « Rome entière noyée *au* sang de ses enfants. » La Rochefoucauld : « Je m'assure qu'*aux* choses qui dépendent de M. de Schomberg [mes terres] seront soulagées. » III, 285 (*Grands écrivains*). Racine, *Mithrid.*, IV, 4 : « Gardant *au* cœur d'infidèles amours. » Sévigné : « Il y a des circonstances *à* sa mort qui me paraissent terribles. » IX, 545 (*ibid.*). La Bruyère : « Petits hommes que vous enfermez *aux* foires comme géants. » II, 128 (*ibid.*).

5. A la fin de 1649, l'insolence croissante de Condé à l'égard de la reine-mère et de son ministre fit décider qu'on l'arrêterait, ainsi que le prince de Conti et le duc de Longueville (janvier 1650). Treize mois après, Mazarin, partant pour l'exil devant son impopularité croissante, passa par le Havre, où les Princes étaient détenus, pour les délivrer lui-même. Cette concession le couvrit de ridicule.

6. Bossuet s'excuse presque d'em-

patrie dont il avait été le soutien; et ensuite, je ne sais comment, contre sa propre inclination[1], armé contre elle : un ministre persécuté, et devenu nécessaire, non seulement par l'importance de ses services, mais encore par ses malheurs où l'autorité souveraine était engagée[2]. Que dirai-je[3]? Était-ce[4] là de ces tempêtes par

ployer cette expression que l'abus avait dû démoder. « Il y a longtemps, disait Benserade, que le temps des *héros* est passé. » *Dict.* de Furetière-Basnage. On ne s'accordait plus bien sur la valeur exacte du mot : « On met de la différence entre un *héros* et un grand homme, écrivait Bouhours ; toutes les vertus militaires sont dans l'un et dans l'autre, mais le *héros* est plus fier, plus entreprenant et d'une plus haute valeur. » Et La Bruyère : « Il semble que le *héros* est d'un seul métier qui est celui de la guerre et que le grand homme est de tous les métiers. » I, 161 (*Grands écrivains*).

1. Voir l'*Oraison funèbre de Condé*, p. 508 : « C'est ce qui lui faisait dire (je puis bien ici répéter devant ces autels les paroles) .. », etc.

2. *Engagée.* Voy. un autre sens de ce mot, p. 519, n. 1.

3. Quand on lit la *Politique tirée de l'Écriture Sainte* (l. III, sur le caractère *sacré* de l'autorité royale), on comprend que toute résolution contre les Princes devait paraître à la raison de Bossuet singulièrement étrange, scandaleuse, inexplicable à moins d'une permission spéciale de la Providence.

4. *Était-ce.* D'après l'usage actuel, conforme du reste à celui de l'ancienne langue française, le verbe se met au pluriel dans les phrases de ce genre (voy. Brachet et Dussouchet, *Gramm. française, Cours supérieur*, p. 360). Au XVII[e] et au XVIII[e] siècle au contraire, on avait tendance à considérer *ce* comme le *sujet* réel. Bossuet : « *C'est* les grands hommes qui font la force d'un empire » (cité par Ayer, *Gramm. française*, p. 485). « *C'est* eux qui ont bâti ces douze palais. » *Discours sur l'Histoire Universelle.* « *Ce n'est* pas seulement des hommes à combattre, *c'est* des montagnes inaccessibles. » *Or. fun. de Condé.* Mais Bossuet a écrit aussi : « *Ce furent* les Phéniciens qui inventèrent l'écriture.... » *Discours sur l'Histoire Universelle.* « Ceux dont je prédis les affections, *ce ne sont* ni des trompeurs, ni des hypocrites ; *ce sont* mes disciples les plus fidèles. » Sermon sur la *Providence*, 1656. « Ne *sont-ce* pas les applaudissements.. » Sermon sur *l'Honneur du Monde*, 1660. Et l'on trouve chez lui ces deux formes dans le même discours. Cependant il semble (Lebarq, *Remarques sur la grammaire et le vocabulaire de Bossuet*, p. XXV) que « *ce sont* est de beaucoup le plus usité dans la jeunesse de Bossuet, *c'est* pendant son préceptorat et son épiscopat, lorsqu'il fut de l'Académie, 1671-1704. » Et quand, à cette époque, il préfère *ce sont*, c'est en général pour des raisons d'euphonie. Ainsi (*Or. fun. de Marie-Thérèse*, 1683) : « *Ce sont* ceux » est substitué à la variante : « *C'est ceux...* » (*Or. fun. de Condé*, 1687) : « *Ce sont* ces communes pratiques... » a remplacé : « *C'est ces* communes pratiques... » Cela tient sans doute à ce que l'opinion des « habiles » en fait de langue inclinait pour le singulier. « M. l'abbé Régnier (Des-

où[1] le ciel a besoin de se décharger quelquefois? et le calme profond de nos jours devait-il être précédé par de tels orages? Ou bien était-ce les derniers efforts d'une liberté remuante, qui allait céder la place à l'autorité légitime? Ou bien était-ce comme un travail de la France prête à enfanter le règne miraculeux de Louis? Non, non : c'est Dieu, qui voulait montrer qu'il donne la mort[2], et qu'il ressuscite; qu'il plonge jusqu'aux enfers, et qu'il en retire; qu'il secoue la terre et la brise, et qu'il guérit en un moment toutes ses brisures[3]. Ce fut là que la princesse Palatine signala sa fidélité, et fit paraître[4] toutes les richesses de son esprit. Je ne dis rien qui ne soit connu. Toujours fidèle à l'État et à la grande reine Anne d'Autriche[5], on sait qu'avec le secret de cette princesse, elle eut encore celui de tous les partis; tant elle était pénétrante[6], tant elle s'attirait de confiance, tant il lui était naturel[7] de ga-

marets), nous dit le P. Bouhours, *Remarques nouvelles sur la langue française*, t. II, p. 362), est constamment pour *c'est* » contre *ce sont*. Et Bossuet respectait en tout l'autorité des spécialistes compétents. — Voyez cependant dans les grammaires et les dictionnaires, des exemples caractéristiques de *ce sont* dans Mme de Sévigné, Racine, Fénelon, Massillon.

1. *Par où...* Voy. plus haut, p. 309 et p. 340.

2. *Dominus mortificat et vivificat ; deducit ad inferos et reducit* (*I Reg.*, II, 6). Cf. Racine, *Athalie*, III, 7 : « Tu frappes et guéris, tu perds et ressuscites. »

3. *Brisures* n'était plus usité à la fin du XVIIe siècle que comme terme de blason (*Dictionnaires de l'Académie, de Furetière, de Richelet*), mais au commencement, et au XVIe siècle, il avait encore le sens de *fracture, blessure* (voyez le *Dict. français-latin* de Jean Le Frère de Laval, 1572, et celui de Philibert Monet, 1636). Bossuet va chercher ce vieux mot pour rendre littéralement le Psalmiste, LIX, 4 : « *Commovisti terram...; sana contritiones ejus.* »

4. *Fit paraître...* Voy. plus haut, p. 305, n. 1.

5. *La grande reine...* Sur les rapports de Bossuet avec Anne d'Autriche, voy. Floquet, *Études sur la vie de Bossuet*, I.

6. *Pénétrante...* On écrirait plutôt aujourd'hui « tant elle avait l'*esprit pénétrant*.... ». Au XVIIe siècle, une *personne pénétrante* se disait couramment, et l'on faisait de ce mot un grand usage. « Vos gens à *pénétrer* l'emportent sur les autres; || Même les chiens de leur séjour || Ont un meilleur nez que les autres. » La Fontaine, *Fables*, XII, 23.

7. *Il lui était naturel...* Emploi du datif qui était très fréquent au XVIIe siècle et en particulier chez Bossuet (voir plus loin, p. 181, n. 7). « La faiblesse *aux* humains n'est que trop naturelle. » Racine, *Phèdre*, IV, 6. « Aussi élégant dans

gner les cœurs ! Elle déclarait aux chefs des partis jusqu'où elle pouvait s'engager ; et on la croyait incapable ni[1] de tromper ni d'être trompée. Mais son caractère particulier[2] était de concilier les intérêts opposés, et en s'élevant au-dessus, de trouver le secret endroit[3], et comme le nœud par où[4] on les peut réunir. Que lui servirent ses rares talents ? que lui servit d'avoir mérité la confiance intime de la cour ? d'en[5] soutenir le ministre, deux fois éloigné contre sa mauvaise fortune, contre ses propres frayeurs[6], contre la malignité[7] de ses ennemis, et enfin contre ses

les langues étrangères que si elles *lui* étaient naturelles. » La Bruyère, II, 460. Cf. p. 325, n. 7.

1. *On la croyait incapable ni... ni...*. Au XVIIe siècle, et en particulier chez Bossuet, « *ni* ne vient pas seulement après une proposition négative, mais aussi après les *interrogations*, et même *après toute construction impliquant, si indirectement que ce soit, une idée négative* ». Lebarq, *Remarq.* citées. Voy. notre édition des *Sermons*, p. 72, n. 9 ; p. 214, n. 2 ; p. 337, n. 6 ; p. 348, n. 2 ; p. 373, n. 6 ; p. 391, n. 1 ; p. 395, n. 3. Cf. Boileau (entre autres exemples) : « Gardez donc de donner ainsi que dans Clélie ‖ L'air *ni* l'esprit français à l'antique Italie. » *Art poétique.* La Fontaine : « Du hasard il n'est point de science : ‖ S'il en était, on aurait tort ‖ De l'appeler hasard *ni* fortune, *ni* sort. » *Fables*, II, 13. « On défend aux volontaires de les suivre *ni* de quitter les régiments où ils sont attachés. » Sévigné, VIII, 208 (*Grands écrivains*). Cf. dans Chassang, *Grammaire française*, cours supérieur, § 387, p. 416, des exemples du XVIe siècle.

2. *Particulier* : Non pas ici *singulier, extraordinaire, peu commun*, sens qu'il avait « quelquefois » (Dict. de l'Académie. 1694) dès le XVIIe siècle, mais « qui n'appartient qu'à certaines choses ou à certaines personnes ».

3. *Endroit.* Cf. plus loin, p. 369, n. 2.

4. *Par où...* Voy. plus haut, p. 309 et p. 310.

5. *En* représente *la cour*, mais est-ce comme une espèce de génitif (*ejus*) complément indirect de *ministre* ou comme une sorte d'ablatif complément indirect (*ex ea*) de *éloigné* ? L'usage du XVIIe siècle autoriserait l'une et l'autre interprétation. « Ce cabinet est digne de vous, ma fille ; la promenade *en* serait digne aussi. » Sévigné. « J'ai voulu par des mers *en* être séparée. » Racine. « Si la conduite du mort avait été mauvaise, on *en* condamnait la mémoire ? » Bossuet. « Il a assez d'esprit pour exceller dans une certaine matière et pour *en* faire des leçons. » La Bruyère. Cf. supra, p. 171, n. 6. — *Deux fois éloigné* : la première fois de février à décembre 1651, la seconde d'août 1652 à février 1653. « Deux fois, en grand politique, ce judicieux favori sut céder au temps et s'éloigner de la cour. » *Or. fun. de Le Tellier.*

6. En 1648, quand le peuple irrité réclamait la mise en liberté de Broussel, Mazarin sortit de Paris ; et en février 1651, après la réconciliation de Retz et des amis de Condé, et en face de la coalition des deux Frondes.

7. *Malignité* : méchanceté. « Je connaissais la *malignité* du

amis, ou partagés[1], ou irrésolus, ou infidèles? Que ne lui promit-on pas dans ces besoins[2]! Mais quel fruit lui en revint-il, sinon de connaître par expérience le faible des grands politiques; leurs volontés changeantes, ou leurs paroles trompeuses; la diverse face[3] des temps; les amusements[4] des promesses[5]; l'illusion[6] des amitiés de la terre, qui s'en vont avec les années et les intérêts; et la profonde obscurité du cœur de l'homme, qui ne sait jamais ce qu'il voudra, qui souvent ne sait pas bien ce qu'il veut, et qui n'est pas moins caché ni moins trompeur à[7] lui-même qu'aux autres? O éternel roi des siècles.

duc de Beaufort. » La Rochefoucauld, II, 84 (*Grands écrivains*). « Sa *malignité* ‖ Punit sur eux l'appui que je leur ai prêté. » Racine, *Britannicus*, V, 37.

1. *Partagés*, c'est-à-dire divisés entre eux (et non pas, hésitants). Cf. Corneille : « Deux sommets *partagent* la ville : ‖ Deux sommets *partagent* la cour. » X, 127 (*Grands écrivains*). La Rochefoucauld : « Le Parlement n'était pas moins *partagé* que le peuple. » II, 350 (*ibid.*). Racine : « Achille furieux ‖ Epouvantait l'armée et *partageait* les dieux. » *Iphigénie*, V, 6.

2. *Ces besoins*. Pluriel moins rare au XVII[e] siècle que de nos jours. Racine, *Mithridate*, II, 2 : « Quitter en de si grands *besoins* ‖ Vous le Pont, vous Colchos, confiés à vos soins ! » Nicole (dans le *Dictionnaire de Furetière*) : « On n'a souvent recours à Dieu que dans les *besoins*. »

3. *Face* : aspect. Vaugelas en 1647 trouvait que *face*, ridiculisé par un emploi trivial, ne pouvait plus s'employer dans le sens de *visage*, que dans certaines expressions toutes faites ; Chapelain, Ménage, Thomas Corneille protestèrent, ainsi que l'Académie en 1704, tout en observant qu'en effet *face* a plus d'usage au *figuré*. Cf. Racine : « Votre fortune change et prend une autre *face*. » *Phèdre*, I, 4. « Le cardinal de Richelieu changea la *face* de l'Europe. » Fénelon (dans le Dictionnaire de Furetière-Basnage).

4. *Amusements* : promesses destinées à retarder et à distraire. Le Dictionnaire de l'Académie de 1694 ne donne que ce sens pour le verbe *amuser*, et non celui de *réjouir*. Cf. La Rochefoucauld : « Je reconnus qu'il voulait faire de ce traité notre *amusement*. » II, 432 (*Grands écrivains*). Racine, *Bérénice*, II, 2 : « Faibles *amusements* d'une douleur si grande. » Dans La Bruyère, *amusement* ne veut plus dire que *jeu* : « [La coquette] a plusieurs *amusements* à la fois. » I, 176 (*Grands écrivains*).

5. *Les amusements des promesses* : tournure latine, pour « les promesses destinées à amuser ».

6. *L'illusion des amitiés* : le caractère illusoire, trompeur, l'illusion que produisent les amitiés : « De toutes les passions la plus pleine d'*illusion*, c'est la joie. » Bossuet, Sermon *sur les Conditions nécessaires pour être heureux* (1669). « Jouet éternel de toutes les *illusions* du monde » (de toutes les illusions que produit le monde). (*Ibidem*.) Cf. p. 7, n. 1.

7. Cet emploi de *à* après un adjectif, fréquent chez Bossuet (cf. plus haut, p. 321, n. 7; plus loin,

qui possédez seul l'immortalité, voilà ce qu'on vous préfère; voilà ce qui éblouit les âmes qu'on appelle grandes! Dans ces déplorables erreurs, la princesse Palatine avait [1] les vertus que le monde admire, et qui font qu'une âme séduite [2] s'admire elle-même : inébranlable dans ses amitiés, et incapable de manquer aux devoirs humains. La reine sa sœur en fit l'épreuve dans un temps où leurs cœurs étaient désunis. Un nouveau conquérant s'élève en Suède [3]. On y voit un autre Gustave non moins fier [4],

p. 433, n. 4, 4e *sermon pour Pâques* : « Ce fut une doctrine bien *nouvelle au* monde »; *Or. fun. de Condé* : « Par une espèce de fatalité *glorieuse à* ce conquérant, » — ne l'est pas moins chez ses contemporains. Corneille, *Pompée*, V, 1 : « *A* ma douleur objet *terrible* et *tendre* ». La Rochefoucauld : « Cette puissance d'Espagne si *formidable à* tous les rois du monde. » I, 338 (*Grands écrivains*). « Il espérait de se rendre *considérable à* ces deux princes. » Racine, *Esther*, II, 1 : « Ah! que ce temps est *long à* mon impatience! » Dictionnaire de l'Académie, 1694 : « Leur douleur est *publique à* toute la terre. » La Bruyère : « Une affaire *capitale à* lui et *aux siens*. » I, 211 (*Grands écrivains*).

1. *Avait*. Voy. p. 77, 315. Bossuet emploie sans scrupule le verbe *avoir* dans beaucoup de cas où, pour ne pas laisser faiblir l'expression, nos écrivains cherchent un autre verbe ou un autre tour. « Cette sincère résignation qu'elle *a eue* aux ordres de Dieu. » *Or. fun. d'Henriette d'Angleterre* « Les âmes innocentes *ont*-elles aussi les pleurs et les amertumes de la pénitence? » *Or. fun. de Marie-Thérèse*. « Les grands rois *eurent* bientôt après les honneurs divins. » *Histoire universelle*, II, 2 « Dans la guerre qu'*avait* David contre la maison de Saül. » Sermon *pour Pâques*, 1er p. « Ni la terre, ni l'eau, ni l'air n'auraient jamais *eu* les plantes ni les animaux... si Dieu.... » *Histoire universelle*, II, 1. » Note de Jacquinet, édit. des *Orais. funèbres*, p. 19.

2. *Séduite* : non pas *charmée de soi-même*, mais au sens latin, conduite en dehors du bon chemin, dévoyée; d'où *trompée, abusée*, acception qui ne se trouve guère que dans les poètes : « Ma fureur jusque-là n'oserait me *séduire*? » Corneille, *Médée*, II, 1. « Cher Pylade, crois-moi : ta pitié te *séduit*. » Racine, *Andromaque*, III, 1; et qui ne s'employait plus, d'après les dictionnaires (*Académie*, 1694, et *Furetière*, 1690), qu'en religion et qu'en morale.

3. Charles-Gustave succéda en 1654 à la reine Christine. Le roi de Pologne, Jean Casimir, protesta en qualité de descendant des Vasa. En 1655, Charles-Gustave envahit la Pologne et chassa Jean Casimir de ses États, dont il demeura maître en juillet 1656 après une sanglante bataille près de Varsovie.

4. *Fier*, ici au sens d'*orgueilleux, ayant de lui-même une haute opinion*; c'est dans cette acception que l'emploient La Rochefoucauld, Sévigné, La Fontaine, La Bruyère. Mais aux yeux des beaux esprits du temps, *fier* avait une nuance très « fine », dit le P. Bouhours, et « toute françoise ». « Car enfin,

ni moins hardi, ou moins belliqueux que celui dont le nom fait encore trembler l'Allemagne. Charles-Gustave parut[1] à la Pologne surprise et trahie comme un lion[2] qui tient sa proie dans ses ongles, tout prêt à la mettre en pièces. Qu'est devenue cette redoutable cavalerie qu'on voit fondre sur l'ennemi avec la vitesse d'un aigle? Où sont ces âmes guerrières, ces marteaux d'armes[3] tant vantés, et ces arcs qu'on ne vit jamais tendus en vain? Ni les chevaux

fier, dans le sens que lui donnent les gens polis, n'a rien de choquant et est plutôt une louange qu'une injure. Il signifie quelque chose de délicat et de vertueux; s'il y entre de l'orgueil, de l'audace, de l'air galant, c'est un noble orgueil, c'est une audace mêlée de pudeur, c'est un air galant honnête. La *fierté* dont nous parlons est toujours accompagnée de la belle gloire.... Quand *fierté* se dit d'un homme, il signifie particulièrement hauteur d'âme, passion pour la gloire, délicatesse d'honneur, je ne sais quoi de grand et de vif dans les sentiments et dans l'air, qu'on ne saurait bien exprimer que par le mot même de fierté. On y ajoute quelquefois une épithète (par ex., celle de *noble*). Ainsi le P. Maimbourg dit, en parlant du roi des Huns : *Mettant l'épée à la main et la montrant à son armée d'un certain air de fierté mêlé d'allégresse; puis regardant les ennemis avec un sourire méprisant qui faisait comprendre qu'il se tenait fort assuré de la victoire, il fit sonner la charge.* Voilà en petit le portrait d'un homme *fier* pour le regard de la guerre. » *Remarques nouvelles sur la langue française*, t. I (1692).

1. *Paraître*, fréquent au XVII[e] siècle au sens physique et moral de *se montrer, se manifester, être visible, apparaître*. « *Paraître*, dit le P. Bouhours (*Rem. nouv. sur la langue française*, t. II, p. 187), se dit généralement *de tout ce qui tombe* sous la vue. *Apparaître* ne se dit guère que des esprits ou des spectres. » Sévigné : « Il s'en faut bien que vous ne m'écriviez de votre bonne encre : à peine votre lettre a-t-elle pu *paraître* à mes yeux ». X, 94. « Nulle amitié ne *paraît* devant la sienne. » V, 77 (*ibid.*). La Rochefoucauld : « Nous verrons M. le Prince et M. de Turenne disputer de la gloire des armes. Ils *paraîtront* avec une valeur et une expérience égale. » I, 320 (*Grands écrivains*). « Le coadjuteur de Paris n'avait point encore *paru* dans les affaires ». II, 104 (*ibid.*). Racine, *Alexandre*, IV, 4 : « Quoi! Porus n'est point mort? Porus vient de *paraître*? » Bossuet, *Élévations*, XV, 7 : « La vie prophétique qui *paraît* dans Élie, dans Elisée..., était pleine d'austérités. » — Cf. p. 328, n. 3, et p. 346, n. 7.

2. Comparaison aussi fréquente dans la poésie biblique (*Isaïe*, 5, 29; 21, 8; 38, 13; *Jérémie*, 2, 15; 2, 30; 4, 7; 25, 38; 51, 38; *Daniel*, 7, 19) que dans la poésie homérique, que Bossuet connaissait aussi bien.

3. « *Marteaux d'armes* est une arme dont se servent les Polonais, qui d'un côté est plate et ronde et de l'autre est tranchante et faite comme une hache. » Dict. de Furetière, 1690.

ne sont vites[1], ni les hommes ne sont adroits, que[2] pour fuir devant le vainqueur. En même temps la Pologne se voit ravagée par le rebelle Cosaque, par le Moscovite infidèle, et plus encore par le Tartare[3], qu'elle appelle à son secours dans son désespoir. Tout nage dans le sang, et on ne tombe que sur des corps morts. La reine n'a plus de retraite ; elle a quitté le royaume : après de courageux, mais de vains[4] efforts, le roi est contraint de la suivre : réfugiés dans la Silésie, où ils manquent des choses les plus nécessaires, il ne leur reste qu'à considérer de quel côté allait tomber ce grand arbre ébranlé par tant de mains, et frappé de tant de coups à sa racine, ou qui en enlèverait les rameaux épars[5]. Dieu en avait disposé autrement. La Pologne était nécessaire à son Église[6], et

1. *Vites* : adjectif encore en usage jusqu'à la fin du XVII[e] siècle : « Le pouls est plus *vite* qu'à l'ordinaire. » Descartes, *Traité des Passions*. « Des chevaux *vites* comme des éclairs. » Sévigné, II, 17 (*Grands écrivains*). « Tu te vantais d'être si *vite* ! » La Fontaine, *Fables*, V, 17. « Son chariot qui était le plus *vite* du monde. » Racine, *Remarques sur Pindare*. Bossuet s'en est servi plusieurs fois (voir *Sermons choisis*, p. 244, n. 2) jusque dans ses derniers écrits. (Cf. *Or. fun. de Condé*, ci-dessous, p. 506, n. 5, et p. 521.) Toutefois ni Racine dans ses tragédies, ni La Rochefoucauld, ni La Bruyère ne l'emploient.

2. *Que* : si ce n'est.... Tournure que Vaugelas jugeait « très française et très élégante ». (*Remarques*, 1647.) Cf. p. 185, 187.

3. Les Cosaques soumis aux Polonais depuis 1520 environ, les Moscovites leurs alliés, et les Tartares profitèrent des désastres de la Pologne pour se déclarer contre elle.

4. *Après de courageux, mais de vains....* Littré : « Faut-il dire : Je me suis entretenu avec *de* bons et *de* sages personnages, ou avec *de* bons et sages personnages ? » Il résulte des exemples de nos grands écrivains et de Bossuet en particulier que l'une et l'autre tournure est permise, mais qu'il n'est légitime d'employer la seconde « qu'au cas où les adjectifs n'expriment pas des qualités inconciliables. Ainsi il ne faudrait pas dire : il cède à *de* bonnes et mauvaises pensées. » Ainsi Bossuet, un peu plus loin, pourra dire : « Revenue *d'une* si longue et si étrange défaillance. » Cf. p. 72, n. 7.

5. « *Clamavit fortiter et sic ait : Succidite arborem et præcidite ramos ejus : excutite folia ejus et dispergite fructus ejus.* » (Dan., IV, 11-20.) « *Succident eum alieni et crudelissimi nationum et projicient eum super montes et in cunctis convallibus corruent rami ejus et confringentur arbusta ejus in universis rupibus terrae.* (Ezech., XXXI, 12.) Cf. *Sermons choisis*, p. 276-278.

6. Jean Sobieski allait délivrer, en octobre 1683, Vienne assiégée par les Turcs.

lui devait un vengeur. Il la regarde en pitié[1]. Sa main puissante ramène en arrière le Suédois indompté, tout frémissant qu'il était. Il se venge sur le Danois, dont la soudaine invasion l'avait rappelé[2], et déjà il l'a réduit à l'extrémité. Mais l'Empire et la Hollande se remuent[3] contre un conquérant qui menaçait tout le Nord de la servitude. Pendant qu'il rassemble de nouvelles forces et médite de nouveaux carnages[4], Dieu tonne du plus haut des cieux : le redouté capitaine tombe au plus beau temps[5] de sa vie et la Pologne est délivrée[6]. Mais le premier rayon d'espérance vint de la princesse Palatine ; honteuse

1. *Regarder en pitié* paraît avoir signifié d'abord *regarder d'un air piteux, attendrissant* : « *Regardant en pitié* tantôt l'un, tantôt l'autre, tout contrit et repentant. » Noël du Fail dans H. Regnier, *Lexique de La Fontaine*. Au XVII[e] siècle, cette expression signifie : *regarder avec pitié* : « Les deux bras croisés, du haut de son esprit, ‖ Il *regarde en pitié* tout ce que chacun dit. » Molière. « Dieu les a *regardés en pitié*. » *Dict. de l'Académie*, 1694. C'est qu'alors *en* s'employait fréquemment dans le sens de *avec un sentiment de...* (comme on dit aujourd'hui encore : *en* conscience, *en* vérité, etc.) : « Je blâme *en* bonne amitié l'envie qu'a M. de Grignan. » Sévigné. L'expression « prendre en pitié » est plus usitée de nos jours, d'abord, sans doute parce que le verbe *prendre* s'accommode mieux avec l'idée locative de *en*, puis parce que *regarder en pitié* était devenu, par l'abus, une locution « décriée ». « Elle importe maintenant, dit Bouhours (*Remarques nouvelles*, 1692, t. II), *mépris* et *fierté* autant que *compassion*. Les femmes de la cour *regardent en pitié* les provinciales, mais les personnes charitables ne regardent point en pitié les pauvres et les malheureux ; ils les *regardent d'un œil de pitié*. »

2. Charles-Gustave, attaqué en 1657 par Frédéric III roi de Danemark, détourna ses forces contre lui en 1658 et en 1660.

3. *Se remuent* : Expression fréquemment employée au XVII[e] siècle même dans le style noble. « Tout s'agite, tout *se remue*. » Racine, *Discours à l'Académie*, IV, 366 (*Grands écrivains*). « Tout *se remue* parce que vous faites entendre que tout est menacé. » Pascal (dans le *Dictionnaire de Furetière-Basnage*).

4. *Carnages*. Rare au pluriel, en prose. Cf. Corneille, *Cinna*, v. 1137 : « Remets dans ton esprit après tant de *carnages* ‖ De tes proscriptions les sanglantes images. »

5. *Temps*, au sens de *moment, d'instant précis*, était très usité au XVII[e] siècle. « Elle a des *temps* qu'elle ne s'en sent pas (de ses incommodités). » Sévigné, VI, 344 (*Grands écrivains*). « Ce discours demande un autre *temps*. » Racine, *Mithridate*, I, 5. « Si par hasard il a appris ce qui aura été dit dans une assemblée de ville, il court, dans le même *temps*, le divulguer. » La Bruyère, I, 49 (*Grands écrivains*).

6. Charles-Gustave mourut à Gothembourg (13 févr. 1660) au moment où il levait une nouvelle

de n'envoyer que cent mille livres au roi et à la reine de Pologne, elle les envoie du moins avec une incroyable promptitude. Qu'admira-t-on davantage, ou de[1] ce que ce secours vint si à propos, ou de ce qu'il vint d'une main dont on ne l'attendait pas, ou de ce que, sans chercher d'excuse dans le mauvais état où se trouvaient ses affaires, la princesse Palatine s'ôta tout pour soulager une sœur qui ne l'aimait pas[2]? Les deux princesses ne furent plus qu'un même cœur : la reine parut[3] vraiment reine par une bonté et par une magnificence dont le bruit a retenti par toute la terre; et la princesse Palatine joignit au respect qu'elle avait pour une aînée de ce rang et de ce mérite, une éternelle reconnaissance.

Quel[4] est, Messieurs, cet aveuglement dans une âme chrétienne, et qui le pourrait comprendre, d'être[5] incapable de manquer[6] aux hommes[7], et de ne craindre pas

armée pour réduire définitivement Copenhague.

1. *De ce que ce secours... ou de ce qu'il vint...*, etc. Ces trois propositions dépendent du *que* interrogatif (*Qu*'admira-t-on...) par une extension hardie mais logique, d'une construction commune : « *Quelle* condition vous paraît la plus délicieuse, ou *du* berger ou *des* brebis ? » La Bruyère. Les trois termes de la comparaison, au lieu d'être exprimés par des substantifs, le sont par des propositions verbales.

2. « Quoique la reine de Pologne fût la sœur et l'aînée, elle ne la voyait guère, ce qui se remarquait parce qu'elles logeaient dans la même maison. » (Mlle de Montpensier, *Mémoires*.)

3. *Parut* : ici encore (cf. p. 323, n. 1) non pas *sembla*, mais *apparut... se manifesta comme... Incessu patuit dea.*

4. *Quel*.... Combien grand.... Cf. p. 302, n. 3.

5. *Cet aveuglement... d'être incapable*. Cet emploi du *de* explicatif devant un infinitif était *fréquent* au XVIIe siècle. « Notre erreur est extrême, ‖ Dit-il, *de* nous attendre à d'autres gens que nous.... » La Fontaine, *Fables*, IV, 22. « Il n'est enseignement pareil ‖ A celui-là *de* fuir une tête éventée. » *Ibidem*, IX, 8. « Quel délire au grand, au sage, au judicieux Antonin *de* dire que les peuples seraient heureux si l'empereur philosophait ! » La Bruyère, II, 85 (*Grands écrivains*).

6. *Manquer* : être en défaut, faire une faute. « C'est [notre cœur] qui ne *manque* jamais ; [quant à l'esprit] qui veut le contrefaire, il *manque*, il se trompe, il bronche à tous les instants. » Sévigné. « On ne saurait *manquer* condamnant un pervers. » La Fontaine, II, 3. — Voir la note suivante.

7. *Manquer à...*, qui s'est restreint présentement au sens de « manquer *de respect, d'égards*, envers quelqu'un », voulait dire, d'une façon plus générale, « ne pas faire ce qu'on doit *à l'égard de* quelqu'un ou de quelque chose.

de manquer à Dieu? comme si le culte de Dieu ne tenait aucun rang parmi les devoirs! Contez-nous[1] donc maintenant, vous qui les savez, toutes les grandes qualités de la princesse Palatine; faites-nous voir, si vous le pouvez, toutes les grâces de cette douce éloquence qui s'insinuait[2] dans les cœurs par des tours si nouveaux et si naturels; dites qu'elle était généreuse[3], libérale, reconnaissante, fidèle[4] dans ses promesses, juste : vous ne faites que raconter ce qui l'attachait à elle-même. Je ne vois dans tout ce récit que le prodigue de l'Évangile[5], qui veut avoir son partage[6], qui veut jouir de soi-même[7] et des biens que son père lui a donnés; qui s'en va le plus loin qu'il peut de la maison paternelle, « dans un pays écarté, » où il dissipe tant de rares trésors, et en un mot où il donne au monde tout ce que Dieu voulait avoir. Pendant qu'elle contentait le monde, et se contentait elle-même, la prin-

Manquer à ses amis. Je vous ai promis de vous servir : je ne *vous manquerai* pas. » Dict. de l'Académie, 1694. « L'homme *à* qui je veux le moins du monde de *manquer.* » La Rochefoucauld, III, 187 (*Grands écrivains*). « Il vaut mieux s'exposer à l'ingratitude que de *manquer aux* misérables. » La Bruyère. On dirait de même *perdre le respect à* quelqu'un. Cf. p. 97, n. 1.

1. *Contez-nous. Conter* qui aujourd'hui « se dit surtout des récits qu'on fait dans la conversation » (Dict. de l'Académie, 1877), s'employait en outre au XVII[e] siècle dans le sens de *raconter*, même dans le style relevé. Corneille, *Cinna*, v. 1524 : « *Conte*-moi tes vertus, tes glorieux travaux... » Racine, *Mithridate*, II, 6 : « Vous n'en sauriez, seigneur, retracer la mémoire, ‖ Ni *conter* vos malheurs sans *conter* mon histoire. »

2. *S'insinuait.* Cf. plus haut, p. 311, n. 3.

3. *Généreuse* : « Magnanime », de sentiments élevés et « nobles ». Dict. de l'Académie, 1694. « Je ne suis pas moins *généreux* à ressentir cette faveur que vous avez été à me la faire. » Voiture (dans le *Dictionnaire de Furetière-Basnage*). « Un *généreux* dépit vient de rompre ma chaîne. » Mlle de Scudéry (*ibidem*).

4. *Fidèle.* Voir p. 168, n. 2, un sens différent du mot.

5. *Luc*, XV, 12-13 : « *Et dixit adolescentior ex illis patri : Pater, da mihi portionem substantiæ quæ me contingit.... Et non post multos dies, congregatis omnibus, adolescentior filius peregre profectus est in regionem longinquam, et ibi dissipavit substantiam suam vivendo luxuriose.* »

6. *Partage.* Voir p. 311, n. 7.

7. *Soi-même.* L'emploi du pronom réfléchi *soi*, beaucoup plus usité au XVII[e] siècle que de nos jours, où nous employons plutôt *lui*, *lui-même*, etc. V. Brachet et Dussouchet, *Gramm. française*, p. 339. Cf. p. 94, 104, 338.

cesse Palatine n'était pas heureuse, et le vide des choses humaines se faisait sentir à son cœur. Elle n'était heureuse, ni pour avoir avec l'estime du monde, qu'elle avait tant désirée, celle du roi même ; ni pour avoir l'amitié et la confiance de Philippe[1], et des deux princesses qui ont fait successivement avec lui la seconde lumière[2] de la cour ; de Philippe, dis-je, ce grand prince, que ni sa naissance, ni sa valeur, ni la victoire elle-même, quoiqu'elle se donne à lui avec tous ses avantages, ne peuvent enfler[3] ; et de ces deux grandes princesses, dont on ne peut nommer l'une sans douleur, ni connaître l'autre sans l'admirer[4]. Mais peut-être que le solide établissement[5] de la famille de notre princesse achèvera son bonheur. Non, elle n'était heureuse, ni pour avoir placé auprès d'elle la princesse Anne, sa chère fille et les délices de son cœur, ni pour l'avoir placée dans une maison où tout est grand. Que sert de s'expliquer davantage? On dit tout, quand on prononce seulement le nom de Louis de Bourbon, prince de Condé, et de Henri-Jules de Bourbon, duc d'Enghien. Avec un peu plus de vie, elle aurait vu les grands dons[6], et le premier des mortels, touché de ce

1. *Philippe* d'Orléans, le frère du roi, Monsieur.

2. *Lumière*. Métaphore surtout ecclésiastique. « On [le] dit des saints docteurs de l'Eglise : saint Thomas est la *lumière* de l'Ecole. » Dict. de l'Académie, 1694.

3. *Enfler*. Métaphore plus employée au XVIIe siècle que de nos jours : « Bien vivre et ne *s'enfler* d'aucune propre estime. » Corneille, *Imitation de J.-C.* « Le cardinal parut si *enflé* de cette prospérité que... » La Rochefoucauld, II, 217 (*Grands écrivains*). « Un prince *enflé* de tant d'audace. » Racine, *Alexandre*, I, 2.

4. Ces deux princesses sont, l'une, Henriette d'Angleterre, fille de Charles Ier et de Henriette de France, morte en 1670 ; l'autre, Charlotte-Elisabeth de Bavière, fille de l'Electeur Palatin du Rhin, nièce de la princesse Anne de Gonzague. — *Sans l'admirer*, assurément, pour son honnêteté, sa droiture, son jugement. Mais la grâce, la délicatesse, la légèreté de l'esprit et des manières manquaient tout à fait à la seconde duchesse d'Orléans. Cf. Saint-Simon, *Mémoires*, t. X, p. 204.

5. *Etablissement*. Sur le sens de ce mot au XVIIe siècle, voir Bossuet, *Sermons choisis*, p. 281, n. 2 ; et La Bruyère, *Caractères*, p. 116, 160, 208, 451, 527.

6. *Les grands dons*. Saint-Simon (*Mémoires*, édit. Chéruel, t. X, p. 218) expose ce que Louis XIV fit

que[1] le monde admire le plus après lui, se plaire[2] à le[3] reconnaître par de dignes distinctions. C'est ce qu'elle devait attendre du mariage de la princesse Anne. Celui de la princesse Bénédicte ne fut guère moins heureux, puisqu'elle épousa Jean Frédéric[4], duc de Brunswick et

pour parvenir à donner un état à ses enfants, » lorsqu'il voulut « les tirer de leur néant propre et de l'obscurité secrète dans laquelle ils avaient été élevés. » Louise-Françoise de Bourbon, dite Mlle de Nantes, fut le premier de ses enfants naturels que le roi maria, et les mémoires du temps laissent voir que ce fut pour lui une grande préoccupation. Dès les premiers mois de janvier 1685, on la produisait en public (Dangeau, 26 janvier et 16 mai 1685); et quoiqu'elle n'eût pas encore douze ans, on se hâta de conclure son mariage avec Louis III de Bourbon-Condé, dont la famille fut largement indemnisée de cette complaisance. « Outre sa dot, ses pierreries et ses pensions, dit Saint-Simon, M. son mari eut les survivances de l'office de Grand-maître de France et du gouvernement de Bourgogne, une forte pension, et toutes les entrées [chez le roi] même celle d'après le souper. » Dangeau et le marquis de Sourches donnent le montant de la dot : « un million d'argent comptant; » — la valeur des pierreries (une parure de perles et de diamants, et une de diamants et d'émeraudes) : « 100000 écus; » pour le moins; — le chiffre de sa pension : « 100000 francs. » Le mari reçut aussi une pension de 100000 livres (Dangeau dit 90000). — Il y eut pour le mariage des « magnificences extraordinaires » dont on peut voir le long récit dans le *Mercure* d'août 1685 (p. 207-287) ou dans la *Gazette de France* du 28 juillet (p. 441-452). Et cependant, malgré les « grands dons », Mme de Montespan craignit bien que, le mariage n'ayant été qu'une pure cérémonie, vu l'âge des deux enfants, la maison de Condé ne trouvât, le temps venant à changer, un prétexte pour le rompre. » *Mémoires de Sourches*, t. I, p. 280.

1. *Touché de ce que....* Le sens de cette phrase paraît être : « plein d'estime pour le grand homme (Condé) que le monde admire le plus après lui, se plaire à reconnaître, par de dignes distinctions, que Condé est ce que le monde, avec raison, admire le plus après lui. » — *Ce que, ce qui* s'appliquent souvent à des *personnes* dans la langue du XVII[e] siècle : « *Ce qui* était en carrosse avec eux..., *ce qui* n'avait pas été tué ou blessé. » La Rochefoucauld, II, 171, 203 (*Grands écrivains*). « Combler (de présents) *ce que* l'on aime et le rendre heureux. » La Bruyère. « Epouser *ce qu'il* hait et punir *ce qu'il* aime. » Racine, *Andromaque*.

2. *Elle aurait vu les grands dons, et le premier des mortels... se plaire.* Anacoluthe fréquente dans la langue du XVII[e] siècle : « Il vint me trouver de la part de la Reine pour m'apprendre *sa liaison* avec M. le Grand *et qu'elle lui avait promis* que je serais de ses amis. » La Rochefoucauld. « Je vous remercie *de votre souvenir et de jouer* au mail. » Sévigné, II, 166 (*Grands écrivains*). Voy. Brachet et Dussouchet, *Gramm. française, cours sup.*, § 807.

3. *Le*. Voir un emploi analogue du pronom *en*, p. 122.

4. Duc de Brunswick-Lunebourg et électeur de Hanovre de 1665 à 1679.

de Hanovre, souverain puissant, qui avait joint le savoir avec la valeur, la religion catholique avec les vertus de sa maison, et pour comble de joie à[1] notre princesse, le service de l'Empire avec les intérêts de la France. Tout était grand dans sa famille; et la princesse Marie[2], sa fille, n'aurait eu à désirer sur la terre qu'une vie plus longue. Que s'il fallait, avec tant d'éclat, la tranquillité et la douceur, elle trouvait dans[3] un prince, aussi grand d'ailleurs que celui qui honore cette audience, avec les grandes[4] qualités, celles qui pouvaient contenter[5] sa délicatesse[6]; et dans la Duchesse sa chère fille, un naturel tel qu'il le fallait à un cœur comme le sien, un

1. *Comble de joie à notre princesse.* « La bonté du prince était une *rente* et un *revenu* certain *aux* méchants. » Balzac. « C'est *à* ceux de notre âge un puissant *ennemi.* » Corneille, *Clitandre*, v. 1327. « Vil *spectacle aux* humains des faiblesses d'amour. » Racine, *Bérénice*, V, 6. « Son nom seul est un *mur* à l'empire ottoman. » La Fontaine, *Fables*, l. IX, *Disc. à Mme de la Sablière*. La Bruyère : « La mer, le *centre* du commerce *à* toutes les nations. » Fénelon, *Traité sur l'Existence de Dieu*. Très fréquent dans Bossuet : « Quelle *douceur* et quelle *tranquillité à* une âme! » Sermon sur la *Loi de Dieu*. « Comme si c'était une *hypocrisie au* pécheur de commencer à se réveiller! » *Histoire des Variations*, l. I. — Cf. plus haut, p. 352, 355, 495.

2. Devenue femme du prince de Salm, gouverneur du prince Joseph, fils de l'empereur Léopold Ier.

3. *Dans*. Cf. plus haut, p. 302, n. 5.

4. Expression vague, que Bossuet emploie sans doute à dessein. « Jamais, dit Saint-Simon, [personne n'eut] tant d'épines et de danger dans le commerce, tant est de si sordide avarice, et de ménages bas et honteux, d'injustices, de rapines, de violences.... » « Il serait le plus méchant homme, écrit son gendre, le marquis Lassay, s'il n'en était le plus faible. Esclave des gens qui sont en faveur, tyran de ceux qui dépendent de lui, il tremble devant les premiers et persécute sans cesse les autres. » Souvent il est agité par une espèce de fureur qui tient fort de la folie [et] ce sont les plus petites choses qui lui causent cette fureur...! Il est avare, injuste, défiant au-dessus de tout ce qu'on peut dire; sa plus grande dépense a toujours été en espions;... il est tout le jour enfermé sous je ne sais combien de verrous, avec quelqu'un de ses [dix-huit ou vingt] secrétaires; sa femme et ses enfants n'oseraient pas même entrer dans sa chambre qu'il ne leur mande. » (Cité par Sainte-Beuve, *Lundis*, t. IX.)

5. « Personne n'a eu plus d'esprit et de toutes sortes d'esprits.... Quand il voulait plaire, jamais, avec tant de discernement, de grâces, de gentillesse, de politesse, de noblesse, tant d'art caché coulant comme de source. » Saint-Simon.

6. *Délicatesse* d'esprit, de goûts intellectuels, non de cœur.

esprit qui se fait sentir sans vouloir briller, une vertu qui devait bientôt forcer l'estime du monde, et, comme une vive lumière, percer tout à coup, avec un grand éclat, un beau mais sombre nuage[1]. Cette alliance fortunée[2] lui donnait une perpétuelle et étroite liaison avec le prince qui de tout temps avait le plus ravi[3] son estime : prince qu'on admire autant dans la paix que dans la guerre, en qui[4] l'univers attentif ne voit plus rien à désirer, et s'étonne de trouver enfin toutes les vertus en un seul homme. Que fallait-il davantage, et que manquait-il au bonheur de notre princesse? Dieu, qu'elle avait connu; et tout avec lui. Une fois[5] elle lui avait rendu son cœur. Les douceurs[6] célestes, qu'elle avait goûtées sous les ailes[7] de sainte Fare, étaient revenues dans[8] son esprit. Retirée à la campagne, séquestrée[9] du monde, elle s'oc-

1. *Nuage.* Cette princesse, dit Saint-Simon, était « également laide, vertueuse et sotte ». Cf. plus loin, p. 378, n. 2.

2. *Fortuné.* « On s'en sert rarement en prose, dit Vaugelas en 1647, mais en vers il est quelquefois plus noble qu'*heureux*. » Et Ménage au contraire, en 1676 (*Observations*, t. II), maintenait l'usage de ce mot, en prose « dans le style sublime ». La vérité est que, même en poésie, *fortuné* se faisait rare au XVIIe siècle. « Nos très prudents rats ‖ Font sans pousser plus loin leur prétendu fracas ‖ Une retraite *fortunée*.... » La Fontaine, *Fables XII, XXV*. Le *Lexique de Racine* n'en cite qu'un exemple.

3. *Ravi son estime :* Emporté, quand même elle ne l'eût pas voulu... « Les sens *ravis* hors de moi-même. » Malherbe, I, 99 (*Grands écrivains*).

4. *En qui.* Voir ci-dessus, p. 185, n. 8.

5. *Une fois* déjà, quand elle était tombée en disgrâce, durant la Fronde.

6. *Douceurs.* Pluriel très usité au XVIIe siècle, dans le langage mystique et dans celui de la galanterie : « Saintes *douceurs* du ciel... » Corneille, *Polyeucte*, IV, 2. « De ses yeux les timides *douceurs*. » Racine, *Britannicus*, II, 2. Cf. p. 187, n. 1.

7. Sur cette expression prise du Ps. XC, 4, voir De La Broise, *Bossuet et la Bible*, p. 55. « Vivre tranquille et paisible, à l'abri d'une bonne conscience et *sous les ailes* du Dieu qui y préside. » Sermon de 1662 sur *l'Efficacité de la Pénitence*.

8. Non pas *revenues à son esprit* à l'état de souvenirs abstraits, mais étaient *rentrées dans son esprit* à l'état d'impression qui se renouvelait.

9. Terme de droit (voir Littré au mot *séquestre*) rare chez les écrivains du XVIIe siècle (sauf chez La Fontaine et chez Bossuet), mais usuel dans le langage familier du temps : « Depuis sa dévotion, il s'est *séquestré* de notre compagnie.... C'est un homme fâcheux ; il faut le *séquestrer* d'avec nous. »

cupa trois ans entiers à régler[1] sa conscience et ses affaires. Un million, qu'elle retira du duché de Rethélois[2], servit à multiplier ses bonnes œuvres ; et la première fut[3] d'acquitter ce qu'elle devait, avec une scrupuleuse régularité, sans se permettre ces compositions[4] si adroitement colorées, qui souvent ne sont qu'une injustice couverte d'un nom spécieux. Est-ce donc ici cet heureux retour que je vous promets depuis si longtemps ? Non, Messieurs, vous ne verrez encore à cette fois[5] qu'un plus déplorable éloignement. Ni les conseils[6] de la Providence, ni l'état de la princesse ne permettaient qu'elle partageât tant soit peu son cœur : une âme comme la sienne ne souffre point de tels partages ; et il fallait ou tout à fait rompre, ou se rengager[7] tout à fait avec le monde. Les affaires l'y rappelèrent ; sa piété s'y dissipa encore une fois, elle éprouva[8] que Jésus-Christ n'a pas dit en vain[9] : *Fiunt*

Dict. de l'Acad., 1694. — Cf. Bossuet, *Sermon pour la vêture d'une postulante bernardine*, 1659 : « Je me suis *séquestrée* du monde parce que je me suis aperçue que j'ai assez d'affaires en moi-même. » *Élévations*, XV, VII : « *Séquestré* du monde et dévoué à une rigoureuse solitude. »

1. *Régler sa conscience et ses affaires.* « Manière hardie et heureuse de rapprocher à l'improviste, sous l'action d'un verbe unique, des noms d'espèce fort différente. Ainsi dans l'*Histoire universelle* : » [L'empereur] Adrien... *fit fleurir les arts* et la Grèce, qui en était la mère ».... « Homère et tant d'autres poètes ne *respirent* que *le bien public, la patrie, la société...* » et *Panégyrique de saint Paul* : « Il va donc... *remplissant* tant de nations *de son sang et de l'Évangile.* » Note de P. Jacquinet, édit. des *Oraisons funèbres*, p. 294.

2. *Rethélois.* Ce duché était échu à Anne de Gonzague dans le partage de la succession paternelle.

3. Voir nos *Sermons choisis de Bossuet*, p. 362, n. 2.

4. *Compositions* : transactions en affaires. « Entrer *en composition... Par composition faite*, je lui dois temps. » *Dict. de l'Ac.* 1694.

5. *A cette fois.* Locution fréquente au XVII[e] siècle : « La frayeur les emporte et sourds *à cette fois* ‖ Ils ne connaissent plus ni le frein ni la voix. » Racine, *Phèdre*, V, 6.

6. *Conseils.* Cf. p. 302, n. 2.

7. *Rengager* et *se rengager* ont été très fréquents dans la langue des écrivains du XVII[e] siècle, de Balzac à Fontenelle. Ils ne se disent plus guère aujourd'hui que dans le sens militaire.

8. *Éprouver que...* Expression un peu tombée en désuétude : « Il y a longtemps que j'ai *éprouvé que* la philosophie ne fait des merveilles que contre les maux passés. » La Rochefoucauld, III, 134 (*Grands écrivains*). « Un bon auteur... *éprouve* souvent *que* l'expression qu'il cherchait... était la plus simple. » La Bruyère, I, 118 (*ibid.*).

9. Le sens précis de *en vain*

novissima hominis illius pejora prioribus[1] : « L'état de l'homme qui retombe devient pire que le premier. » Tremblez, âmes réconciliées[2], qui renoncez si souvent à la grâce de la pénitence; tremblez, puisque chaque chute creuse sous vos pas de nouveaux abîmes; tremblez enfin au terrible exemple de la princesse Palatine. A ce coup[3] le Saint-Esprit irrité se retire, les ténèbres s'épaississent, la foi s'éteint. Un saint abbé[4] dont la doctrine[5] et la vie sont un ornement[6] de notre siècle, ravi[7] d'une conversion aussi admirable et aussi parfaite que celle de notre princesse, lui ordonna de l'écrire pour l'édification de l'Église. Elle commence ce récit en confessant son erreur. Vous, Seigneur, dont la bonté infinie n'a rien donné aux hommes de plus efficace pour effacer leurs péchés, que la grâce de les reconnaître,

n'est pas ici *inutilement*, comme dans cette phrase de Bossuet (*Or. fun. de la Duch. d'Orléans*) : « Les princes et les peuples gémissaient en vain, » mais *inexactement, sans que cela soit vérifié par les faits*, comme dans cet exemple de Fléchier (dans Furetière-Basnage) : « Loin d'ici cet art qui loue *vainement* les hommes par les actions de leurs ancêtres. » Cf. plus haut, p. 42, une nuance différente.

1. *Prioribus*. Luc, XI, 26.

2. *Réconciliées*. « On dit *se réconcilier avec Dieu*, pour dire : demander pardon à Dieu de ses péchés et rechercher sa grâce par le moyen des sacrements. » Dict. de l'Académie, 1694.

3. *A ce coup*. Vieille expression, très usitée au XVIe siècle : « Il faut confesser que nous sommes pris *à ce coup*. » *Satire Ménippée*, par. de Daubray. Elle a été conservée au XVIIe siècle, par Malherbe, Corneille, Molière, Bossuet, La Fontaine.

4. *Abbé*. Armand-Jean Le Bouthillier de Rancé (1626-1700), abbé de la Trappe, était l'ami de Bossuet qui alla faire plusieurs retraites dans son monastère.

5. *Doctrine* ne signifie point ici l'ensemble d'opinions particulières à un professeur ou à un auteur, et enseigné par l'un à ses élèves, par l'autre à ses lecteurs; il signifie seulement le *savoir, l'érudition* : « Quantité de personnes célèbres par leur piété et par leur *doctrine*. » Racine, préface de *Phèdre*. « Cet homme a beaucoup de *doctrine*; *doctrine* consommée; ce livre est plein de *doctrine*. » Dict. de l'Acad. 1694. Cf. La Bruyère, éd. cl. Hachette, p. 349, n. 1; 429, n. 1; 531, n. 1.

6. *Ornement*. « [Dieu] les a faits [les grands hommes païens], nous dit saint Augustin, pour *orner* le siècle présent. » *Or. fun. de Condé*.

7. *Ravi*. Se disait, d'après Furetière, non seulement « des grandes passions, et particulièrement de la joie, de l'étonnement et de l'admiration » (c'est ici le cas; cf. p. 333, n. 3), mais encore « quelquefois, des passions médiocres. Si vous faites cela, j'en serai *ravi*, c'est-à-

recevez l'humble confession de votre servante; et en mémoire d'un tel sacrifice[1], s'il lui reste quelque chose à expier après une si longue pénitence, faites-lui sentir aujourd'hui vos miséricordes[2]. Elle confesse donc, Chrétiens, qu'elle avait tellement perdu les lumières de la foi, que lorsqu'on parlait sérieusement des mystères de la religion, elle avait peine à retenir ce ris[3] dédaigneux qu'excitent les personnes simples, lorsqu'on leur voit croire des[4] choses impossibles : « et, poursuit-elle, c'eût été pour moi le plus grand de tous les miracles, que de me faire croire fermement le christianisme. » Que n'eût-elle pas donné pour obtenir ce miracle? Mais l'heure marquée par la divine Providence n'était pas encore venue. C'était le temps où elle devait être livrée à elle-même, pour mieux sentir dans la suite la merveilleuse victoire de la grâce. Ainsi elle gémissait dans son incrédulité, qu'elle n'avait pas la force de vaincre. Peu s'en faut qu'elle ne s'emporte jusqu'à la dérision, qui est le dernier excès et comme le triomphe de l'orgueil; et qu'elle ne se trouve parmi « ces moqueurs dont le jugement est

dire j'en serai *content.* » C'est le cas plus loin, p. 338.

1. *Sacrifice.* Voir plus loin, p. 361, n. 6.

2. *Miséricordes.* Voir sur la pluralisation des noms abstraits, fréquente au XVII[e] siècle, et particulièrement dans Bossuet, p. 190, n. 10, notre édit. des *Sermons choisis*, p. 301, n. 4; et pp. 107, 212, 314, 315, 316, 324, 406; ou de *La Bruyère*, p. 57, n. 2; et pp. 25, 288, 338, 466. Ainsi Bossuet emploie le pluriel de ce mot *miséricorde* lors même que les textes sacrés portent le singulier : « *Misericordiæ ejus non est numerus* » (*Orat. missæ pro grat. actione*). « Ces *miséricordes* qui sont innombrables. » Sermon *sur la Divinité de J.-C.*, 3[e] p. Voir un exemple identique, *Elévations*, XV, 4 : « Dieu exerçait ses *miséricordes.* » Cf. *Luc*, I, 72-73.

3. *Ris* était d'usage courant au XVII[e] siècle. « *Rire*, dit le *Dictionnaire de Furetière*, 1690, est *quelquefois* substantif masculin. » La Bruyère ne l'emploie jamais et se sert toujours de *ris*. « Son *ris* amer... Un *ris* forcé », I, 339, 324 (*Grands écrivains*).

4. La construction active de *croire* était employée aux XVII[e] et XVIII[e] siècles concurremment avec la construction neutre, même quand il ne s'agissait pas de *foi religieuse*. Ainsi : « Tout le monde s'est remis à *croire la paix*... je *crois la guerre.* » Sévigné, V, 468, 396 (*Grands écrivains*). Cf. le *Lexique* de la présente édition.

si proche, » selon la parole du Sage : *Parata sunt derisoribus judicia*[1].

Déplorable aveuglement! Dieu a fait[2] un ouvrage[3] au milieu de nous, qui, détaché[4] de toute autre cause, et ne tenant qu'à lui seul[5], remplit tous les temps et tous les lieux, et porte par toute la terre avec l'impression[6] de sa main le caractère de son autorité : c'est Jésus-Christ et son Église[7]. Il a mis dans cette Église une autorité, seule capable d'abaisser l'orgueil et de relever la simplicité; et qui, également propre[8] aux savants et aux igno-

1. *Prov.*, XIX, 29.
2. *Fait*. Pour cet emploi du mot *faire*, cf. p. 333, n. 3.
3. *Ouvrage* a ici le sens d'*œuvre* résultant d'un labeur. « Ce qui est produit par l'ouvrier, ce qui reste après son travail. » Dict. de l'Académie, 1694. Voir une acception différente, *Serm. choisis*, p. 63, n. 2.
4. *Détaché de...* Indépendant de... Comme on dit : des forts *détachés* (qui ne tiennent pas au reste d'une place forte). Le *Dictionnaire de Furetière*, 1690, donne une acception morale voisine de celle-ci : faire abstraction de... « Il faut *détacher* cette question de toutes les circonstances particulières... *Détachez* l'intérêt que vous avez dans cette affaire et vous verrez que vous avez tort. »
5. *Lui seul...* Dieu.
6. L'*impression* ; l'empreinte. « Quand je considère l'*impression* que la Dordoigne fait vers la rive droite. » Montaigne (dans Littré). « Il n'y a que le sang des boucs qui puisse graver et faire impression dessus [le diamant]. » D'Aubigné (*ibidem*). Cette acception est fréquente chez Bossuet : « Elle demande le crucifix sur lequel elle avait vu expirer la reine sa belle-mère, comme pour y recueillir les *impressions* de constance et de pitié que cette âme vraiment chrétienne y avait laissées avec les derniers soupirs. » *Or. fun. d'Henriette d'Angleterre*. « Dans ce renouvellement (de la terre après le déluge), il demeure une *impression* éternelle de la vengeance divine. » *Histoire universelle*, II, 1. Ce sens paraît peu familier aux grands écrivains du XVIIe siècle (*Littré* ne cite qu'un exemple analogue de Fléchier : « Soit que l'intempérie des saisons eût laissé dans les airs quelque maligne *impression*.... » *Or. fun. de Montausier*). Cf. Corneille, *Office de la Vierge* : « Dans la grandeur de vos ouvrages, je vois l'*impression* de toutes vos bontés. »
7. *Jésus-Christ et son Église*. Voir les sermons *sur la Divinité de la Religion* (1665), *sur les Effets de la Résurrection de J.-C.* (1681), *sur l'Unité de l'Église* (1681 : *Sermons choisis*, p. 329, 433, 467).
8. *Propre* : appropriée, « convenable à quelqu'un ou à quelque chose ». Dict. de l'Académie, 1694. « Il me faudrait en main avoir un autre amant ; || Savoir qu'il me fût *propre*... » Corneille, *Menteur*, II, 2. « Toute sorte de conversation n'est pas également *propre* à toute sorte d'honnêtes gens. » La Rochefoucauld, I, 293 (*Grands écrivains*). « L'Académie cherche les sujets qui lui sont *propres* ? Et qui pouvait lui être plus *propre* que vous ? » Racine, *Disc. à l'Académie*. « Un habit qui

de Hanovre, souverain puissant, qui avait joint le savoir avec la valeur, la religion catholique avec les vertus de sa maison, et pour comble de joie à[1] notre princesse, le service de l'Empire avec les intérêts de la France. Tout était grand dans sa famille; et la princesse Marie[2], sa fille, n'aurait eu à désirer sur la terre qu'une vie plus longue. Que s'il fallait, avec tant d'éclat, la tranquillité et la douceur, elle trouvait dans[3] un prince, aussi grand d'ailleurs que celui qui honore cette audience, avec les grandes[4] qualités, celles qui pouvaient contenter[5] sa délicatesse[6]; et dans la Duchesse sa chère fille, un naturel tel qu'il le fallait à un cœur comme le sien, un

1. *Comble de joie à notre princesse.* « La bonté du prince était une *rente* et un *revenu* certain *aux* méchants. » Balzac. « C'est *à* ceux de notre âge un puissant *ennemi.* » Corneille, *Clitandre*, v. 1327. « Vil *spectacle aux* humains des faiblesses d'amour. » Racine, *Bérénice*, V, 6. « Son nom seul est un *mur* à l'empire ottoman. » La Fontaine, *Fables*, l. IX, *Disc. à Mme de la Sablière*. La Bruyère : « La mer, le *centre* du commerce *à* toutes les nations. » Fénelon, *Traité sur l'Existence de Dieu*. Très fréquent dans Bossuet : « Quelle *douceur* et quelle *tranquillité à* une âme! » Sermon sur la *Loi de Dieu*. « Comme si c'était une *hypocrisie au* pécheur de commencer à se réveiller! » *Histoire des Variations*, l. I. — Cf. plus haut, p. 332, 355, 493.

2. Devenue femme du prince de Salm, gouverneur du prince Joseph, fils de l'empereur Léopold Ier.

3. *Dans.* Cf. plus haut, p. 302, n. 5.

4. Expression vague, que Bossuet emploie sans doute à dessein. « Jamais, dit Saint-Simon, [personne n'eut] tant d'épines et de danger *dans* le commerce, tant est de si *sordide* avarice, et de ménages bas et honteux, d'injustices, de rapines, de violences.... » « Il serait le plus méchant homme, écrit son gendre, le marquis Lassay, s'il n'en était le plus faible. Esclave des gens qui sont en faveur, tyran de ceux qui dépendent de lui, il tremble devant les premiers et persécute sans cesse les autres. » Souvent il est agité par une espèce de fureur qui tient fort de la folie [et] ce sont les plus petites choses qui lui causent cette fureur...! Il est avare, injuste, défiant au-dessus de tout ce qu'on peut dire; sa plus grande dépense a toujours été en espions;... il est tout le jour enfermé sous je ne sais combien de verrous, avec quelqu'un de ses [dix-huit ou vingt] secrétaires; sa femme et ses enfants n'oseraient pas même entrer dans sa chambre qu'il ne leur mande. » (Cité par Sainte-Beuve, *Lundis*, t. IX.)

5. « Personne n'a eu plus d'esprit et de toutes sortes d'esprits.... Quand il voulait plaire, jamais, avec tant de discernement, de grâces, de gentillesse, de politesse, de noblesse, tant d'art caché coulant comme de source. » Saint-Simon.

6. *Délicatesse* d'esprit, de goûts intellectuels, non de cœur.

faibles et présomptueux, ils ne craignaient d'être instruits! Car pensent-ils avoir mieux vu les difficultés à cause qu'[1] ils y succombent, et que les autres, qui les ont vues, les ont méprisées? Ils n'ont rien vu, ils n'entendent[2] rien : ils n'ont pas même de quoi établir le néant auquel ils espèrent[3] après cette vie ; et ce misérable partage[4] ne leur est pas assuré. Ils ne savent s'ils trouveront un Dieu propice ou un Dieu contraire. S'ils le font égal[5] au vice et à la vertu, quelle idole[6]! Que s'il ne

1. *A cause que...* Locution souvent employée, comme on sait, par certains écrivains du XVIIe siècle (Pascal, Bossuet, La Bruyère) et quelquefois préférée par eux à *parce que...* Voy. une variante du Sermon de Bossuet *sur l'Impénitence finale* (1662) (*Serm. choisis*, édit. class. Hachette, p. 214). Notons cependant que Corneille n'emploie *à cause que* qu'une fois dans ses vers, une fois dans sa prose ; Racine plusieurs fois dans sa prose, jamais dans ses vers. On n'en cite que peu d'exemples de La Rochefoucauld. (*Lexiques.*) « Il vaut mieux se servir de *parce que* », dit le *Dictionnaire de Furetière* (éd. de 1727).

2. *Entendent* : comprennent. Fréquent au XVIIe siècle, et en particulier chez Bossuet (voir *Sermons choisis*, édit. class. Hachette, p. 133, 199, 332, 351, 380, 427. « *J'entends* et Dieu *entend*. Dieu entend qu'il est ; j'*entends* que Dieu est, et j'*entends* que je suis. » *Connaissance de Dieu et de soi-même*, IV, 8. — Cf. Racine, *Iphigénie*, II, 5 : « Vous n'*entendez* assez si vous voulez m'*entendre*. »

3. *Auquel ils espèrent.* « N'espérez plus *au* néant. » Sermon de 1665, *sur les Conditions nécessaires pour être heureux*. — Cf. plus haut, p. 301, n. 3. Bossuet dit de même : « Entrons *au* détail de ce sujet important » (dans Chassang, *Grammaire française*, p. 433). Cf. aussi Brachet et Dussouchet, *Grammaire française*, cours supérieur, p. 424 — L'emploi de *à* pour *dans* ou *en* après *espérer* est d'ailleurs fréquent au XVIIe siècle : « J'espère *au* changement de climat. » Sévigné, 29 juin 1689. « J'espère *aux* bontés qu'une autre aura pour moi. » Molière, *Tartufe*, II, 4. « Ces faux prophètes espéraient encore *au* Seigneur. » Racine, Note pour l'histoire de *Port-Royal*. Cependant le *Dictionnaire de l'Académie* de 1694 ne mentionne pas cette construction, et Furetière ne donne que cette locution : « Espérer *au* temps. »

4. *Partage.* Cf. supra, p. 311, n. 7.

5. *Egal à...* dans le sens d'*indifférent pour* : rare. Cf., dans une nuance voisine, Sermon *sur la Justice* (1666), 1er point : « Jusqu'à ce qu'il (le juge) devienne *égal à* tous, la justice qu'il refuse à l'un convainc d'une manifeste partialité celle qu'il se glorifie de rendre à l'autre. » — Corneille, *Horace*, I, I : « *égale à* tous les deux jusques à la victoire ». Id., *Nicomède*, III, 6. « Rendez donc la princesse *égale entre* nous deux. »

6. *Idole* : image vaine. Fréquent chez Corneille : « Ce n'est qu'une *idole* mouvante » *Place Royale*, II, 2. « Cet ingrat amant, qui n'est plus qu'une *idole* (il est mort). » *Clitandre*, III, 5. » Les deux fils n'ont rempli les trônes des deux Romes || Que

cupa trois ans entiers à régler[1] sa conscience et ses affaires. Un million, qu'elle retira du duché de Rethélois[2], servit à multiplier ses bonnes œuvres; et la première fut[3] d'acquitter ce qu'elle devait, avec une scrupuleuse régularité, sans se permettre ces compositions[4] si adroitement colorées, qui souvent ne sont qu'une injustice couverte d'un nom spécieux. Est-ce donc ici cet heureux retour que je vous promets depuis si longtemps? Non, Messieurs, vous ne verrez encore à cette fois[5] qu'un plus déplorable éloignement. Ni les conseils[6] de la Providence, ni l'état de la princesse ne permettaient qu'elle partageât tant soit peu son cœur : une âme comme la sienne ne souffre point de tels partages; et il fallait ou tout à fait rompre, ou se rengager[7] tout à fait avec le monde. Les affaires l'y rappelèrent; sa piété s'y dissipa encore une fois, elle éprouva[8] que Jésus-Christ n'a pas dit en vain[9] : *Fiunt*

Dict. de l'Acad., 1694. — Cf. Bossuet, *Sermon pour la vêture d'une postulante bernardine*, 1659 : « Je me suis *séquestrée* du monde parce que je me suis aperçue que j'ai assez d'affaires en moi-même. » *Elévations*, XV, VII : « *Séquestré* du monde et dévoué à une rigoureuse solitude. »

1. *Régler sa conscience et ses affaires.* « Manière hardie et heureuse de rapprocher à l'improviste, sous l'action d'un verbe unique, des noms d'espèce fort différente. Ainsi dans l'*Histoire universelle* : « [L'empereur] Adrien... *fit fleurir les arts* et la Grèce, qui en était la mère »..... « Homère et tant d'autres poètes ne *respirent* que *le bien public, la patrie, la société...* » et *Panégyrique de saint Paul* : « Il va donc... *remplissant* tant de nations *de son sang et de l'Evangile.* » Note de P. Jacquinet, édit. des *Oraisons funèbres*, p. 294.

2. *Rethélois.* Ce duché était échu à Anne de Gonzague dans le partage de la succession paternelle.

3. Voir nos *Sermons choisis de Bossuet*, p. 362, n. 2.

4. *Compositions* : transactions en affaires. « Entrer *en composition... Par composition faite*, je lui dois temps. » *Dict. de l'Ac.* 1694.

5. *A cette fois.* Locution fréquente au XVIIe siècle : « La frayeur les emporte et sourds *à cette fois* ‖ Ils ne connaissent plus ni le frein ni la voix. » Racine, *Phèdre*, V, 6.

6. *Conseils.* Cf. p. 302, n. 2.

7. *Rengager* et *se rengager* ont été très fréquents dans la langue des écrivains du XVIIe siècle, de Balzac à Fontenelle. Ils ne se disent plus guère aujourd'hui que dans le sens militaire.

8. *Eprouver que...* Expression un peu tombée en désuétude : « Il y a longtemps que j'ai *éprouvé que* la philosophie ne fait des merveilles que contre les maux passés. » La Rochefoucauld, III, 134 (*Grands écrivains*). « Un bon auteur... *éprouve* souvent *que* l'expression qu'il cherchait... était la plus simple. » La Bruyère, I, 118 (*ibid.*).

9. Le sens précis de *en vain*

novissima hominis illius pejora prioribus[1] : « L'état de l'homme qui retombe devient pire que le premier. » Tremblez, âmes réconciliées[2], qui renoncez si souvent à la grâce de la pénitence; tremblez, puisque chaque chute creuse sous vos pas de nouveaux abîmes; tremblez enfin au terrible exemple de la princesse Palatine. A ce coup[3] le Saint-Esprit irrité se retire, les ténèbres s'épaississent, la foi s'éteint. Un saint abbé[4] dont la doctrine[5] et la vie sont un ornement[6] de notre siècle, ravi[7] d'une conversion aussi admirable et aussi parfaite que celle de notre princesse, lui ordonna de l'écrire pour l'édification de l'Église. Elle commence ce récit en confessant son erreur. Vous, Seigneur, dont la bonté infinie n'a rien donné aux hommes de plus efficace pour effacer leurs péchés, que la grâce de les reconnaître,

n'est pas ici *inutilement*, comme dans cette phrase de Bossuet (*Or. fun. de la Duch. d'Orléans*) : « Les princes et les peuples gémissaient en vain, » mais *inexactement, sans que cela soit vérifié par les faits*, comme dans cet exemple de Fléchier (dans Furetière-Basnage) : « Loin d'ici cet art qui loue *vainement* les hommes par les actions de leurs ancêtres. » Cf. plus haut, p. 42, une nuance différente.

1. *Prioribus*. Luc, XI, 26.

2. *Réconciliées*. « On dit *se réconcilier avec Dieu*, pour dire : demander pardon à Dieu de ses péchés et rechercher sa grâce par le moyen des sacrements. » Dict. de l'Académie, 1694.

3. *A ce coup*. Vieille expression, très usitée au XVIe siècle : « Il faut confesser que nous sommes pris *à ce coup*. » *Satire Ménippée*, par. de Daubray. Elle a été conservée au XVIIe siècle, par Malherbe, Corneille, Molière, Bossuet, La Fontaine.

4. *Abbé*. Armand-Jean Le Bouthillier de Rancé (1626-1700), abbé de la Trappe, était l'ami de Bossuet qui alla faire plusieurs retraites dans son monastère.

5. *Doctrine* ne signifie point ici l'ensemble d'opinions particulières à un professeur ou à un auteur, et enseigné par l'un à ses élèves, par l'autre à ses lecteurs; il signifie seulement le *savoir*, l'*érudition* : « Quantité de personnes célèbres par leur piété et par leur *doctrine*. » Racine, préface de *Phèdre*. « Cet homme a beaucoup de *doctrine*; *doctrine* consommée; ce livre est plein de *doctrine*. » Dict. de l'Acad. 1694. Cf. La Bruyère, éd. cl. Hachette, p. 349, n. 1; 429, n. 1; 531, n. 1.

6. *Ornement*. « [Dieu] les a faits [les grands hommes païens], nous dit saint Augustin, pour *orner* le siècle présent. » *Or. fun. de Condé*.

7. *Ravi*. Se disait, d'après Furetière, non seulement « des grandes passions, et particulièrement de la joie, de l'étonnement et de l'admiration » (c'est ici le cas; cf. p. 333, n. 3), mais encore « quelquefois, des passions médiocres. Si vous faites cela, j'en serai *ravi*, c'est-à-

recevez l'humble confession de votre servante; et en mémoire d'un tel sacrifice[1], s'il lui reste quelque chose à expier après une si longue pénitence, faites-lui sentir aujourd'hui vos miséricordes[2]. Elle confesse donc, Chrétiens, qu'elle avait tellement perdu les lumières de la foi, que lorsqu'on parlait sérieusement des mystères de la religion, elle avait peine à retenir ce ris[3] dédaigneux qu'excitent les personnes simples, lorsqu'on leur voit croire des[4] choses impossibles : « et, poursuit-elle, c'eût été pour moi le plus grand de tous les miracles, que de me faire croire fermement le christianisme. » Que n'eût-elle pas donné pour obtenir ce miracle? Mais l'heure marquée par la divine Providence n'était pas encore venue. C'était le temps où elle devait être livrée à elle-même, pour mieux sentir dans la suite la merveilleuse victoire de la grâce. Ainsi elle gémissait dans son incrédulité, qu'elle n'avait pas la force de vaincre. Peu s'en faut qu'elle ne s'emporte jusqu'à la dérision, qui est le dernier excès et comme le triomphe de l'orgueil; et qu'elle ne se trouve parmi « ces moqueurs dont le jugement est

dire j'en serai *content.* » C'est le cas plus loin, p. 358.

1. *Sacrifice.* Voir plus loin, p. 361, n. 6.

2. *Miséricordes.* Voir sur la pluralisation des noms abstraits, fréquente au XVIIe siècle, et particulièrement dans Bossuet, p. 190, n. 10, notre édit. des *Sermons choisis*, p. 301, n. 4; et pp. 107, 212, 314, 315, 316, 324, 406; ou de *La Bruyère*, p. 37, n. 2; et pp. 23, 288, 358, 466. Ainsi Bossuet emploie le pluriel de ce mot *miséricorde* lors même que les textes sacrés portent le singulier : « *Misericordiæ ejus non est numerus* » (*Orat. missæ pro grat. actione*). « Ces *miséricordes* qui sont innombrables. » Sermon *sur la Divinité de J.-C.*, 3e p. Voir un exemple identique, *Elévations*, XV, 4 : « Dieu exerçait ses *miséricordes*. » Cf. *Luc*, I, 72-73.

3. *Ris* était d'usage courant au XVIIe siècle. « *Rire*, dit le *Dictionnaire de Furetière*, 1690, est *quelquefois* substantif masculin. » La Bruyère ne l'emploie jamais et se sert toujours de *ris.* « Son *ris* amer... Un *ris* forcé », I, 339, 324 (*Grands écrivains*).

4. La construction active de *croire* était employée aux XVIIe et XVIIIe siècles concurremment avec la construction neutre, même quand il ne s'agissait pas de *foi religieuse.* Ainsi : « Tout le monde s'est remis à *croire la paix*... je *crois la guerre.* » Sévigné, V, 468, 396 (*Grands écrivains*). Cf. le *Lexique* de la présente édition.

si proche, » selon la parole du Sage : *Parata sunt derisoribus judicia*[1].

Déplorable aveuglement! Dieu a fait[2] un ouvrage[3] au milieu de nous, qui, détaché[4] de toute autre cause, et ne tenant qu'à lui seul[5], remplit tous les temps et tous les lieux, et porte par toute la terre avec l'impression[6] de sa main le caractère de son autorité : c'est Jésus-Christ et son Église[7]. Il a mis dans cette Église une autorité, seule capable d'abaisser l'orgueil et de relever la simplicité; et qui, également propre[8] aux savants et aux igno-

1. *Prov.*, XIX, 29.

2. *Fait.* Pour cet emploi du mot *faire*, cf. p. 333, n. 3.

3. *Ouvrage* a ici le sens d'*œuvre* résultant d'un labeur. « Ce qui est produit par l'ouvrier, ce qui reste après son travail. » Dict. de l'Académie, 1694. Voir une acception différente, *Serm. choisis*, p. 63, n. 2.

4. *Détaché de*... Indépendant de... Comme on dit : des forts *détachés* (qui ne tiennent pas au reste d'une place forte). Le *Dictionnaire de Furetière*, 1690, donne une acception morale voisine de celle-ci : faire abstraction de... « Il faut *détacher* cette question de toutes les circonstances particulières... *Détachez* l'intérêt que vous avez dans cette affaire et vous verrez que vous avez tort. »

5. *Lui seul*... Dieu.

6. L'*impression*; l'empreinte. « Quand je considère l'*impression* que la Dordoigne fait vers la rive droite. » Montaigne (dans Littré). « Il n'y a que le sang des boucs qui puisse graver et faire impression dessus [le diamant]. » D'Aubigné (*ibidem*). Cette acception est fréquente chez Bossuet : « Elle demande le crucifix sur lequel elle avait vu expirer la reine sa belle-mère, comme pour y recueillir les *impressions* de constance et de pitié que cette âme vraiment chrétienne y avait laissées avec les derniers soupirs. » *Or. fun. d'Henriette d'Angleterre.* « Dans ce renouvellement (de la terre après le déluge), il demeure une *impression* éternelle de la vengeance divine. » *Histoire universelle*, II, 1. Ce sens paraît peu familier aux grands écrivains du XVIIe siècle (*Littré* ne cite qu'un exemple analogue de Fléchier : « Soit que l'intempérie des saisons eût laissé dans les airs quelque maligne *impression*.... » *Or. fun. de Montausier*). Cf. Corneille, *Office de la Vierge* : « Dans la grandeur de vos ouvrages, je vois l'*impression* de toutes vos bontés. »

7. *Jesus-Christ et son Eglise.* Voir les sermons *sur la Divinité de la Religion* (1665), *sur les Effets de la Résurrection de J.-C.* (1681), *sur l'Unité de l'Eglise* (1681 : *Sermons choisis*, p. 329, 433, 467).

8. *Propre* : appropriée, « convenable à quelqu'un ou à quelque chose ». Dict. de l'Académie, 1694. « Il me faudrait en main avoir un autre amant; || Savoir qu'il me fût *propre*... » Corneille, *Menteur*, II, 2. « Toute sorte de conversation n'est pas également *propre* à toute sorte d'honnêtes gens. » La Rochefoucauld, I, 295 (*Grands écrivains*). « L'Académie cherche les sujets qui lui sont *propres*? Et qui pouvait lui être plus *propre* que vous? » Racine, *Disc. à l'Académie*. « Un habit qui

rants, imprime aux uns et aux autres un même respect. C'est contre cette autorité que les libertins [1] se révoltent avec un air de mépris. Mais qu'ont-ils vu ces rares génies, qu'ont-ils vu plus [2] que les autres? Quelle [3] ignorance est la leur, et qu'il serait aisé de les confondre, si,

n'est *propre* que pour les jours de cérémonie. » Dict. de l'Académie, 1694. Dans ce sens d'*aptus*, « *propre*, dit le P. Bouhours, se met avec *à* et avec *pour* ». *Remarques nouvelles*, t. I.

1. *Libertins*. Ce mot n'était usité au moyen âge que dans le langage du droit, avec sa signification étymologique de *serf affranchi* (cf. les textes cités par Godefroy, *Dict. de l'ancienne langue française*). Au XVIe siècle, on le trouve déjà dans le sens d'esprit fort, révolté contre la foi et la règle (cf. La Noue et Charron dans Littré), sens qu'il prit sans doute par une évolution logique de son acception originelle (qui s'affranchit lui-même,... qui revendique et recouvre sa liberté...). Ainsi s'expliquerait la dénomination que prit, vers 1525, une secte d'hérétiques, très révolutionnaires dans la morale et dans le dogme, secte fondée par le Picard Quintin et répandue dans le Brabant et la Hollande. Cependant, à la fin du XVIe siècle, le mot ne paraît pas encore entré dans la langue courante : les dictionnaires français-latins d'Estienne et de Le Frère de Laval ne le donnent pas. Au commencement du XVIIe siècle, les disputes religieuses du P. Garasse et de ses adversaires le renouvellent dans le sens général de *licencieux*, que donne en 1636 le Dictionnaire de Ph. Monet. Au milieu du XVIIe siècle, l'emploi de *libertin* dans cette acception paraît s'étendre et se vulgariser : « Cette étendue *libertine* [d'une pièce de théâtre où l'unité de temps est violée]. » Corneille, Examen de *la Veuve*. « Vous écrivez si bien quand vous n'avez point de sujets que je n'aime pas moins ces lettres-là, toutes *libertines*, que celles où vous faites réponse. » Sévigné, VIII, 390 (*Grands écrivains*). « Aussitôt que vous cesserez de les observer, elles deviendront *libertines*. » Mme de Maintenon (dans Godefroy, *Lexique de Corneille*). « Deux petits *libertins* (deux gamins indisciplinés) qui mangeaient des cerises. » La Fontaine, *le Florentin*, sc. VIII. « On dira... quelquefois, remarque aussi le P. Bouhours (*Remarques nouvelles*, t. I), d'un homme qui ne saurait se gêner et qui est ennemi de tout ce qui s'appelle servitude : il est *libertin*. » Cf. l'acception analogue de *libertin* dans le patois bourguignon, dans Godefroy (*Dictionnaire*). Enfin dans les auteurs de la seconde moitié du XVIIe siècle, — Molière, Boileau, Fléchier, La Fontaine, Bossuet, Fontenelle, etc., — le mot de *libertin* acquiert le sens d'*esprit fort*, homme impie dont les sentiments sont corrompus » (Bouhours), qu'il ne devait pas tarder à perdre de nouveau pour se restreindre à celui de « déréglé par rapport à la moralité ».

2. *Qu'ont-ils vu plus*... Tournure ordinaire au XVIIe siècle. « Que vous dirai-je *plus*? » Corneille, *Médée*, I, 1. « Cela m'a arrêtée un jour *plus* que je ne pensais. » Sévigné, VII, 279 (*Grands écrivains*). « On le fait vivre, lui et sa nourrice, deux ans *plus* qu'ils n'ont vécu. » Racine, 1re préf. de *Britannicus*, etc.

3. *Quelle*... Cf. p. 302, n. 3.

faibles et présomptueux, ils ne craignaient d'être instruits! Car pensent-ils avoir mieux vu les difficultés à cause qu'[1] ils y succombent, et que les autres, qui les ont vues, les ont méprisées? Ils n'ont rien vu, ils n'entendent[2] rien : ils n'ont pas même de quoi établir le néant auquel ils espèrent[3] après cette vie ; et ce misérable partage[4] ne leur est pas assuré. Ils ne savent s'ils trouveront un Dieu propice ou un Dieu contraire. S'ils le font égal[5] au vice et à la vertu, quelle idole[6]! Que s'il ne

1. *A cause que...* Locution souvent employée, comme on sait, par certains écrivains du XVIIe siècle (Pascal, Bossuet, La Bruyère) et quelquefois préférée par eux à *parce que*... Voy. une variante du Sermon de Bossuet *sur l'Impénitence finale* (1662) (*Serm. choisis*, édit. class. Hachette, p. 214). Notons cependant que Corneille n'emploie *à cause que* qu'une fois dans ses vers, une fois dans sa prose ; Racine plusieurs fois dans sa prose, jamais dans ses vers. On n'en cite que peu d'exemples de La Rochefoucauld. (*Lexiques.*) « Il vaut mieux se servir de *parce que* », dit le *Dictionnaire de Furetière* (éd. de 1727).

2. *Entendent* : comprennent. Fréquent au XVIIe siècle, et en particulier chez Bossuet (voir *Sermons choisis*, édit. class. Hachette, p. 133, 199, 332, 351, 380, 427 « J'*entends* et Dieu *entend* Dieu entend qu'il est ; j'*entends* que Dieu est, et j'*entends* que je suis. » *Connaissance de Dieu et de soi-même*, IV, 8. — Cf. Racine, *Iphigénie*, II, 5 : « Vous n'*entendez* assez si vous voulez m'*entendre*. »

3. *Auquel ils espèrent.* « N'espérez plus *au* néant. » Sermon de 1665, *sur les Conditions nécessaires pour être heureux*. — Cf. plus haut, p. 301, n. 3. Bossuet dit de même : « Entrons *au* détail de ce sujet important » (dans Chassang, *Grammaire française*, p. 433). Cf. aussi Brachet et Dussouchet, *Grammaire française*, cours supérieur, p. 421 — L'emploi de *à* pour *dans* ou *en* après *espérer* est d'ailleurs fréquent au XVIIe siècle : « J'espère *au* changement de climat. » Sévigné, 29 juin 1689. « J'espère *aux* bontés qu'une autre aura pour moi. » Molière, *Tartufe*, II, 4. « Ces faux prophètes espéraient encore *au* Seigneur. » Racine, Note pour l'histoire de *Port-Royal*. Cependant le *Dictionnaire de l'Académie* de 1694 ne mentionne pas cette construction, et Furetière ne donne que cette locution ; « Espérer *au* temps. »

4. *Partage.* Cf. supra, p. 311, n. 7.

5. *Egal à...* dans le sens d'*indifférent pour :* rare. Cf., dans une nuance voisine, Sermon *sur la Justice* (1666), 1er point : « Jusqu'à ce qu'il (le juge) devienne *égal à* tous, la justice qu'il refuse à l'un convaine d'une manifeste partialité celle qu'il se glorifie de rendre à l'autre. » — Corneille, *Horace*, I, I : « *égale à* tous les deux jusques à la victoire ». Id., *Nicomède*, III, 6. « Rendez donc la princesse *égale entre* nous deux. »

6. *Idole* : image vaine. Fréquent chez Corneille : « Ce n'est qu'une *idole* mouvante » *Place Royale* II, 2. « Cet ingrat amant, qui n'est plus qu'une *idole* (il est mort). » *Clitandre*, III, 5. « Les deux fils n'ont rempli les trônes des deux Romes ‖ Que

dédaigne pas de juger ce qu'il a créé, et encore[1] ce qu'il[2] a créé capable d'un bon et d'un mauvais choix, qui leur dira ou ce qui lui plaît, ou ce qui l'offense, ou ce qui l'apaise? Par où[3] ont-ils deviné que tout ce qu'on pense de ce premier être soit[4] indifférent; et que toutes les religions qu'on voit sur la terre lui[5] soient également bonnes? Parce qu'il y en a de fausses, s'ensuit-il qu'il n'y en ait pas une véritable; ou qu'on ne puisse plus connaître l'ami sincère, parce qu'on est environné de trompeurs? Est-ce peut-être que tous ceux qui errent[6] sont de bonne foi; l'homme ne peut-il pas, selon sa coutume, s'en imposer à lui-même? Mais quel supplice ne méritent pas les obstacles qu'il aura mis par ses préventions[7] à des lumières plus pures? Où a-t-on pris[8] que la

d'*idoles* pompeux, que d'ombres au lieu d'hommes. » *Attila*, I, 2. Cf. La Fontaine, t. VII, p. 191 (*Grands écrivains*) : « C'est l'*idole* d'un sage. »

1. *Et encore... Immo* : « Je dis plus, ce qu'il a créé », etc. Cf. p. 316 et 333. — Tournure familière à Bossuet : « [Il] ose bien vouloir la vendre [la vertu] *et encore* la vendre à si vil prix. » Sermon *sur l'Honneur du monde* (1660).

2. *Ce que*... Cf. p. 331, n. 1.

3. *Par où* : comment, par quel moyen. « De ce trouble fatal *par où* dois-je sortir? » Racine, *Mithridate*, IV, 5. Cf. p. 173, n. 4.

4. *Soit* : au subjonctif, parce que, dans la pensée de Bossuet, cela *n'est pas* indifférent. « Quelle est notre erreur de croire que nous l'*ayons* contentée, lorsque nous aurons contenté les sens. » *Sermon de vêture* du 8 sept. 1633. « Deux villes dont l'une ne *soit* composée que de riches. » (*Sur l'éminente dignité des pauvres*, 1659. « Vous croyiez peut-être que cet amour des plaisirs ne *fût* que tendre et délicat » Sermon *aux Nouveaux Catholiques*, 1663, *Deus tentavit*... « On dirait qu'il *eût* cessé d'être terrible. » *Or. fun. de Condé*. — Cf. les exemples de la *Gramm. française* de Brachet et Dussouchet, § 1048.

5. *Lui soient également bonnes*. Cf. p. 107, 230 et p. 465, n. 6. Ici le sens précis est : « à ses yeux, à son jugement ». Cf. Racine, *la Nymphe de la Seine*, v. 19-20 : « Couler sous votre empire, ‖ C'est plus que de régner sur l'empire des mers. » La Rochefoucauld : « L'amour *nous* augmente ou *nous* diminue les bonnes qualités de nos amis à proportion de la satisfaction que nous avons d'eux », I, 69 (*Grands écrivains*).

6. *Errent*. Sont dans l'erreur. Terme généralement réservé à la langue religieuse : « Convaincu que le pape ne peut *errer*.... » Racine, *Hist. de Port-Royal*. Bayle a fait précisément un livre sur les *Droits de la conscience errante* où est soutenue la thèse que Bossuet combat ici.

7. Cf. les théories de Descartes et de Malebranche sur le rôle de la *volonté* dans l'*erreur*.

8. Cf. plus haut, p. 308, n. 3.

peine et la récompense ne soient que pour[1] les jugements humains[2]; et qu'il n'y ait pas en Dieu une justice, dont celle qui reluit[3] en nous ne soit[4] qu'une étincelle? Que s'il est une telle justice, souveraine et par conséquent inévitable, divine et par conséquent infinie, qui nous dira qu'elle n'agisse jamais selon sa nature, et qu'une justice infinie ne s'exerce pas à la fin par un supplice infini et éternel? Où en sont[5] donc les impies, et quelle assurance[6] ont-ils contre la vengeance éternelle dont on les menace? Au défaut d'un meilleur refuge, iront-ils enfin se plonger dans l'abime de l'athéisme, et mettront-ils leur repos dans une fureur[7] qui ne trouve presque

1. N'appartiennent qu'à. Voir le renvoi de la note précédente.

2. Les sentences rendues par la justice humaine.

3. *Reluit*. Mot qui semble disparaître du vocabulaire des grands écrivains du XVII[e] siècle en sa seconde moitié. En voici un exemple : « Les grâces, les beautés qui *reluisent* en elle. » La Fontaine, *Lettre* X. Cf. dans les Dictionnaires de Furetière et de Richelet (éd. de 1727-1728) des exemples de Perrot d'Ablancourt dont la traduction de Tacite parut en 1640-1650, de Claude et de La Placette, théologiens protestants, dont la langue était assez souvent surannée. Bossuet en fait un emploi fréquent dans ses sermons : « Cette grande machine du monde... fait *reluire* de toutes parts un ordre si admirable. » *Panég. de saint Bernard*, 1653. « [Les juges du monde] doivent faire *reluire* dans leur fermeté une image de l'immutabilité de ce premier Être. » *Sermon sur la justice*, 1666.

4. *Ne soit*. Le subjonctif, ici, à cause de la subordination à une proposition déjà subordonnée (car il n'y a pas de doute pour Bossuet sur ce point : elle *est* bien une étincelle...).

5. *Où en sont donc*... Voir plus haut, p. 340, n. 8, p. 341, n. 1.

6. *Assurance* ne veut pas dire ici *sentiment de confiance*, mais *gage, promesse donnée* en vue de produire confiance. « On m'assura qu'on me satisferait... mais cette *assurance*-là fut encore éludée. » La Rochefoucauld, II, 458 (*Grands écrivains*). « Pour *assurance* de la gageure, il déposa l'anneau... » La Fontaine, *Vie d'Esope*.

7. *Fureur*. Le sens pathologique de « rage, manie, frénésie » (*furor*) est celui que donne en premier lieu le *Dictionnaire de l'Académie*, 1694. « La morsure des animaux enragés rend les hommes malades de *fureur*. La *fureur* est un cas d'interdiction. » Dict. de Furetière, 1694. Et Bossuet, entre autres exemples : « Avoir tant de soin de si peu de chose (le corps)... n'est-ce pas une extrême *fureur*? » « Violent transport de colère » n'est que le second. Cf. Racine, *Phèdre*, III, 1 : « Sers ma *fureur*, Œnone, et non point ma raison. » — La force du mot s'atténuait déjà. « L'envie est une *fureur* qui ne peut souffrir le bien des autres. » La Rochefoucauld. « Laissez à Corinne la passion ou la *fureur* des charlatans. » La Bruyère.

point de place[1] dans les esprits[2]? Qui leur résoudra ces doutes, puisqu'ils veulent les appeler de ce nom? Leur raison, qu'ils prennent pour guide, ne présente à leur esprit que des conjectures et des embarras. Les absurdités où ils tombent en niant la religion deviennent plus insoutenables que les vérités dont la hauteur les étonne[3]; et pour ne vouloir pas croire des mystères[4] incompréhensibles, ils suivent[5], l'une après l'autre, d'incompréhensibles erreurs[6]. Qu'est-ce donc après tout, Messieurs, qu'est-ce que leur malheureuse incrédulité, sinon une erreur sans fin, une témérité qui hasarde tout, un étourdissement volontaire, et, en un mot, un orgueil qui ne peut souffrir son remède, c'est-à-dire, qui ne peut souffrir une autorité légitime? Ne croyez pas que l'homme ne soit emporté que par l'intempérance des

1. *Trouve point de place* : Que l'esprit humain, par nature, se refuse, pour ainsi dire, à admettre, qu'il répugne à loger en lui. « *Qui locum non habet.* » Jacquinet. Cf. *Elevations*, xv, 7 : « C'était un miracle dont Dieu n'avait point encore donné l'exemple et qui ne pouvait *tomber dans* l'esprit humain. »

2. Ce pluriel du mot *esprit* (*in hominum animis*) est fréquent au XVII[e] siècle, où nous mettrions plutôt le singulier : « Affermir les *esprits* des peuples. » La Rochefoucauld, II, 318 (*Gr. écrivains*).

3. *Etonne*, effraie, trouble, déconcerte. Cf. Bossuet, 1[er] *Serm. pour le Vendredi-Saint* (1660) : « Ce visage, [mon Dieu,] dont vous *étonnez* les réprouvés. » Id., Sermon sur la *Justice* (1666) : « [Ce sujet] m'*étonne* par son importance.... Sire, votre présence, qui devrait m'*étonner*..., me rassure et m'encourage. » Cf. Senault, *De l'Usage des Passions* (cité par Montigny, *Or. funèbres de Bossuet*, p. 84). « On dressa des bûchers pour *étonner* les coupables. » La Rochefoucauld : « La cour *étonnée* de la mort du cardinal de Richelieu. » II, 49 (*Grands écrivains*). La Fontaine : « Les trompes et les corps font un tel tintamarre ‖ Que le bonhomme est *étonné*. » *Fables*, IV, 4. Racine : « Quoi! déjà votre foi s'affaiblit et s'*étonne*? » *Athalie*, I, 2.

4. Voir plus haut, p. 336, n. 1.

5. *Suivent*. Il semble qu'ici une image commence, que le mot *erreur* ne complète point.

6. *Erreur*. « Erreur paraît bien ici avoir le sens premier du latin *error*, action d'errer. » Jacquinet. Les dictionnaires du XVII[e] siècle ne donnent ce sens que pour le pluriel de ce mot dans l'expression consacrée : les *erreurs* d'Ulysse. Cf. Perrault, *Griselidis* : « L'endroit où le mena sa bizarre aventure ‖ ... Saisissait les esprits d'une secrète horreur ; ‖ La simple et naïve nature ‖ S'y faisait voir et si belle et si pure ‖ Que mille fois il bénit son *erreur* (il s'était *égaré*). »

sens. L'intempérance[1] de l'esprit n'est pas moins flatteuse[2]; comme l'autre, elle se fait des plaisirs cachés, et s'irrite[3] par la défense. Ce superbe[4] croit s'élever au-dessus de tout et au-dessus de lui-même, quand il s'élève, ce lui semble, au-dessus de la religion, qu'il a si longtemps révérée; il se met au rang des gens désabusés; il insulte en son cœur aux[5] faibles esprits, qui ne font que suivre les autres sans rien trouver par eux-mêmes; et devenu le seul objet de ses complaisances[6], il se fait lui-même son Dieu[7].

1. *Intempérance de l'esprit.* « Une *intempérance* de lecture. » Fléchier dans le Dictionnaire de Furetière, 1694. « L'intempérance de la *curiosité*. » Id., *ibid.* « Une *intempérance* de savoir. » La Bruyère, II, 139 (*Grands écrivains*). « *Intempérance* de langue. » Dict. de l'Académie, 1694.

2. Plus usité, dans le sens d'*agréable*, au XVII[e] siècle, que de nos jours. « De votre changement la *flatteuse* apparence. » Racine, *Bérénice*, V, 7. « Une *flatteuse* erreur emporte alors nos âmes. » La Fontaine, *Fables*, VII, 10.

3. *S'irrite* : non pas *se met en colère*, mais *s'augmente*. « Les remèdes ne faisaient qu'*irriter* le mal. » Racine, *Hist. de Port-Royal.* Terme usité « en physique et en médecine », Dict. de l'Académie, 1694.

4. *Ce superbe.* L'emploi de l'adjectif comme substantif et accompagné de l'*article défini* est plus rare *au singulier* qu'au pluriel. La Fontaine a écrit cependant : « *L'adroit*, *le vigilant* et *le fort* sont assis || A la première [table]... » *Fables*, X, 6; La Bruyère : « *Le docile* et *le faible* sont susceptibles d'impressions. » II, 237 (*Grands écrivains*). Racine : « Il résiste au *superbe* et punit *l'homicide*. » *Athalie*, II, 7. Cf. Bossuet, Sermon *pour la Quasimodo* (1660) : « Qui sera *le sage*, *l'intelligent* qui nous développera ce secret? »

5. *Insulter* était « excellent » aux yeux de Vaugelas (1647), encore que « fort nouveau ». Devait-on lui donner un complément direct, ou un complément précédé de *à*? Le P. Bouhours en 1692 (*Suite des Remarques nouvelles sur la Langue française*) cite des exemples de l'un et l'autre. L'Académie en 1694 dit qu'il « régit le datif » quand il signifie « prendre avantage de la misère d'un homme pour lui faire quelque offense, quelque déplaisir ». Mais La Fontaine dit, dans un autre sens : « Elle *insulta* toujours *au* fils de Cythérée. » *Fables*, XII, 24.

6. *Complaisances.* Cf. p. 336, n. 2. Voir des pluriels de ce genre cités par Godefroy, *Lexique de Corneille* : « Ne nous fatiguons pas par des *prévoyances* téméraires. » Pascal, *Lettre sur la mort de son père* (dans Littré). « Que faites-vous par vos *crédulités* et vos *complaisances*? » Fléchier (*Ibid.*). « Si je vois que les hommes daignent jeter les yeux sur ces *éruditions* grecques. » Boileau. « Les *dépits* secrets et les *mélancolies*. » Bourdaloue, 3[e] *Dim. après Pâques* (*ibid.*). « Mes *applications* à obéir aux commandements de la reine mère. » Mme de Motteville. « Quelque chose qui rompt toutes nos *activités*... Quelles *anarchies* irrémédiables?... Ne vous usez point en *exactitudes*.... Les *timidités* dont on vous accuse. » Fénelon. « Surmonter ses *sensibilités*. » Massillon.

7. Les principaux passages où

C'est dans cet abîme profond que la princesse Palatine allait se perdre. Il est vrai qu'elle désirait avec ardeur de[1] connaître la vérité. Mais où est la vérité sans la foi, qui lui paraissait impossible, à moins que Dieu l'établit[2] en elle par un miracle? Que lui servait d'avoir conservé la connaissance de la Divinité? Les esprits même les plus déréglés n'en rejettent pas l'idée, pour n'avoir point à se reprocher un aveuglement trop visible. Un Dieu qu'on fait à sa mode, aussi patient, aussi insensible que nos passions le demandent, n'incommode pas. La liberté qu'on se donne de penser tout ce qu'on veut fait qu'on croit respirer un air nouveau[3]. On s'imagine jouir de soi-même et de ses désirs; et, dans[4] le droit qu'on pense acquérir de ne se rien refuser, on croit tenir tous les biens, et on les goûte par avance.

En cet état, Chrétiens, où la foi même est perdue, c'est-à-dire, où le fondement[5] est renversé, que restait-

Bossuet a attaqué l'incrédulité sont les sermons *sur la divinité de la Religion* et *sur le Jugement dernier* (1665), *sur la divinité de J.-C.* (1669), *le 4e sermon pour Pâques* (1681), les Panégyriques *de saint Victor* (1657), 1er point, et *de saint André* (1668), 1er point, le ch. XXVIII de la seconde partie du *Discours sur l'Hist. Universelle.* — Voir aussi La Bruyère, éd. class. Hachette, p. 476, fin de la n. 1.

1. *Désirer... de* paraît avoir été plus fréquent au XVIIe siècle que *désirer* suivi d'un infinitif sans préposition. Cf. le Dictionnaire de Littré (*Rem. historique*).

2. *A moins que Dieu l'établit.* On dirait aujourd'hui : « *ne* l'établît ». Mais cette règle n'était pas observée au XVIIe siècle. « *A moins que ton secours me relève* le cœur. » Corneille, *Imitation de J.-C.*, III. « *A moins que* son profond jugement *lui fasse* perdre cette occasion. » Sévigné. — Cf. *Sermons choisis* de Bossuet, édit. class. Hachette, p. 31, n. 1, p. 355, n. 1. Il arrive que Bossuet omette la négation « après les verbes ou les locutions qui expriment l'idée de *craindre* ou d'*empêcher*. « *De peur que vous manquassiez* à la suivre (1668). Pour *empêcher qu'elles s'en détachent* (1658). » Lebarq, *Remarques*, t. I, p. XLV.

3. Cf. Sermons *sur l'Amour des plaisirs*, p. 375 (éd. class. Hachette).

4. *Dans...* Par suite du..., étant donné le... Cf. plus haut, p. 222, n. 2, et p. 311, n. 5 (seconde acception). « *Dans* la vue qu'il pourrait guérir, ils lui avaient proposé.... » La Rochefoucauld, II, 51 (*Grands écrivains*). « J'ai cru que vous auriez la bonté de me plaindre *dans* la perte que j'ai faite. » Id., III, 201 (*ibid.*).

5. *Le fondement* de la vie chrétienne. « De notre céleste édifice ||

il à notre princesse? que restait-il à une âme qui, par un juste jugement de Dieu, était déchue de[1] toutes les grâces, et ne tenait à Jésus-Christ par aucun lien? qu'y restait-il, Chrétiens, si ce n'est ce que dit saint Augustin? Il restait la souveraine misère et la souveraine miséricorde : *Restabat magna miseria, et magna misericordia*[2]. Il restait ce secret regard[3] d'une providence miséricordieuse, qui la voulait rappeler des extrémités de la terre; et voici quelle fut la première touche[4]. Prêtez l'oreille, Messieurs; elle a quelque chose de miraculeux. Ce fut un songe admirable, de ceux que Dieu même fait venir du ciel par le ministère des Anges, dont les images sont si nettes et si démêlées[5], où l'on voit je ne sais quoi de

La *foi* vive est le *fondement.* » Racine, *Cantiques spirituels*, 1694.

1. *Déchue.* C'est le terme consacré par la théologie pour l'homme qui a perdu la grâce : l'homme *déchu de l'état d'innocence* par le péché d'Adam. « Ils ne *déchéent* pas, écrit Bossuet (*Hist. des Variations*, XIV, 60) de l'*état* de justification. »

2. Le texte de saint Augustin (*Enarr. in Ps.*, L, 8) porte « *Remansit....* »

3. *Regard* : expression imitée de la Bible qui parle si souvent du *visage* (*vultus, facies*) et des *yeux* de Dieu (*oculi*) : « *Vultus autem Domini super facientes mala.* » (*Ps.* XXXIII.) « *Oculi Domini super metuentes eum.* » (*Ps.* XXXII.) Cf. le Sermon de Bossuet *pour la Visitation* (3e point, 1660) : « Remarquez avec moi dans les Écritures *deux regards de Dieu* sur les gens de bien : un *regard* de faveur et de bienveillance..., un *regard* de conduite et de protection.... Une âme ainsi *regardée* de Dieu, que peut-elle désirer pour avoir la paix? » — Cf. plus loin, p. 372.

4. *Touche.* A la fin du XVIIe siècle, on employait encore ce mot au sens primitif d'*atteinte*, de *secousse*, de *coup*, dans le langage familier. « Cet homme craint la *touche* », pour : « Il craint d'être battu ». *Dict. de l'Académie*, 1694 (expression que déjà le Dictionnaire de Richelet, éd. de 1728, explique à contresens : (cet homme appréhende tout ce qui peut *toucher* ses intérêts) : « Un cheval, quand il entend claquer le fouet, craint la *touche.* » Dict. de Furetière. « Il est bien changé de sa maladie : il a eu une rude *touche.* » *Dict. de l'Académie*, 1694. Et La Fontaine, dans la bouche d'un valet (comédie de *Ragotin*, V, 1) : « Depuis que d'un soufflet il m'a donné la *touche.* » Bossuet se sert souvent de cette image pour peindre l'action de la grâce (voir *Sermons choisis*, p. 314, n. 30), sous l'impression de ses lectures de la Bible, où il est très fréquemment parlé de la main de Dieu : « *Non est qui effugiat manum tuam* » (*Tob.*, XIII, 2) : « Quand l'âme dans son ignorance et dans ses ténèbres ressent les premières *touches* de la divine présence.... » *Élévations*, XIV, 4.

5. *Démêler*, débrouiller, éclaircir : fréquent au XVIIe siècle : « *Démêler* une vérité. » Pascal (dans le Dictionnaire de Richelet). « En

céleste. Elle crut, c'est elle-même qui le raconte au saint Abbé : écoutez, et prenez garde[1] surtout de n'écouter pas avec mépris l'ordre[2] des avertissements divins, et la conduite[3] de la grâce. Elle crut, dis-je, « que, marchant seule dans une forêt, elle y avait rencontré un aveugle dans une petite loge[4]. Elle s'approche pour lui demander s'il était aveugle de naissance, ou s'il l'était devenu par quelque accident. Il répondit qu'il était aveugle-né. Vous ne savez donc pas, reprit-elle, ce que c'est que la lumière, qui est si belle et si agréable, et le soleil qui a tant d'éclat et de beauté? Je n'ai, dit-il, jamais joui de ce bel objet, et je ne m'en puis former[5] aucune idée. Je ne laisse pas de croire, continua-t-il, qu'il est d'une beauté ravissante[6]. L'aveugle parut[7] alors changer de voix et de visage, et prenant un ton d'autorité : Mon exemple, dit-

attendant que j'aie *démêlé* ce bruit. » Sévigné, VIII, 244 (*Grands écrivains*). « Le philosophe... use ses esprits à *démêler* les vices et le ridicule. » La Bruyère, I, 127 (*Grands écrivains*). « *Démêler* un point d'histoire, de chronologie. » Dict. de l'Académie, 1694. « Cette pièce de théâtre est fort bien *démêlée* dans le cinquième acte. » Dict. de Furetière, 1690.

1. *Prenez garde de* : non pas *gardez-vous de...*, mais *veillez à...*, *ayez soin*, *faites attention de...* : « Le poète doit *prendre garde de ne rien faire* qui choque les sens qui jugent de la poésie. » Racine, *Trad. de la Poétique d'Aristote*.

2. *L'ordre* : la suite, la série, la succession. « L'*ordre* des temps. » Bossuet (*Histoire universelle*). « Il faut distinguer ici l'*ordre* du crime d'avec l'*ordre* de la justice divine. Le crime [le péché originel] commence par le serpent, continue en Ève et se consomme en Adam ; mais l'*ordre* de la justice divine est de *s'attaquer* d'abord au plus capital. C'est pourquoi il s'en prend d'abord à l'homme,... passe ensuite à la femme, se termine au serpent, rien n'échappe à sa censure. » *Élévations*, VI, 9.

3. *La conduite de la grâce*. Cf. p. 171, n. 5 ; 306, n. 1.

4. *Loge*. Il y a *grotte* dans la relation d'Anne de Gonzague. « *Loge*, petite hutte faite à la hâte : Cet hermite s'est fait une petite *loge*. » Dict. de l'Académie, 1694.

5. *Former* « un sentiment, — une difficulté, » se disait au XVII[e] siècle (Dict. de l'Académie, 1694). « Comprendre de quelle sorte ces beaux *mouvements* peuvent être *formés* dans les cœurs. » Bossuet, *Panég. de sainte Thérèse*, 1657. « Celui qui est puissant... peut *former* cette question. » La Bruyère, I, 339 (*Grands écrivains*). — Cf. *Sermons choisis*, p. 182, n. 3.

6. *Ravissant*. Ce mot ne semble guère avoir été employé dans ce sens par les grands écrivains du XVII[e] siècle.

7. *Parut*. Cf. plus haut, p. 325, n. 1.

il, vous doit apprendre qu'il y a des choses très excellentes[1] et très admirables qui échappent à notre vue, et qui n'en sont ni moins vraies ni moins désirables, quoiqu'on ne les puisse ni comprendre ni imaginer. » C'est en effet qu'il manque un sens aux incrédules, comme à l'aveugle; et ce sens, c'est Dieu qui le donne, selon ce que dit saint Jean : « Il nous a donné un sens pour connaître le vrai Dieu, et pour être en son vrai fils : » *Dedit nobis sensum, ut cognoscamus verum Deum, et simus in vero filio ejus*[2]. Notre princesse le comprit. En même temps, au milieu d'un songe si mystérieux, « elle fit l'application de la belle comparaison de l'aveugle aux vérités de la religion et de l'autre vie : » ce sont ses mots que je vous rapporte. Dieu, qui n'a besoin ni de temps ni d'un long circuit[3] de raisonnements pour se faire entendre, tout à coup lui ouvrit les yeux. Alors, par une soudaine illumination[4], « elle se sentit si éclairée », c'est elle-même qui continue à vous parler; « et tellement transportée de la joie d'avoir trouvé ce qu'elle cherchait depuis si longtemps, qu'elle ne put s'empêcher d'embrasser l'aveugle, dont le discours lui découvrait une plus belle lumière que celle dont il était privé : Et, dit-elle, il se répandit dans mon cœur une joie si douce et une foi si sensible[5], qu'il n'y a point de paroles capables

1. *Très excellentes. Excellent, universel, infini*, etc., admettaient couramment au XVIIe siècle les degrés de comparaison que les grammairiens puristes du XVIIIe, Voltaire en tête, leur ont refusés. « Comme grand capitaine, Epaminondas n'était pas *plus excellent* que Virgile comme grand poète. » La Rochefoucauld, I, 280 (*Grands écrivains*). « *Les plus excellentes* choses sont sujettes à être copiées par de mauvais singes. » Molière, *Précieuses ridicules*, Préface. Cf. p. 77, n. 5.

2. *Joann. Epist.*, I, v, 20.

3. *Circuit.* « Par aucun *circuit* de raisonnement, l'autorité de la foi l'a mené dès le premier pas à la certitude. » Sermon *sur la Divinité de la Religion*, 1665. « Un grand *circuit* de paroles : tout ce qu'on dit d'inutile avant d'en venir au fait. » Dict. de l'Académie, 1694.

4. *Illumination.* V. plus haut, p. 345.

5. *Sensible.* Les détails donnés plus loin par Bossuet et par Anne de Gonzague expliquent cette expression. Cf. La Fontaine : « Vous qui cherchez dans tout une cause *sensible.* » Cf. p. 319, n. 6.

de l'exprimer. » Vous attendez, Chrétiens, quel sera le réveil d'un sommeil si doux et si merveilleux. Écoutez, et reconnaissez que ce songe est vraiment divin. « Elle s'éveilla là-dessus, dit-elle, et se trouva dans le même état où elle s'était vue dans cet admirable songe, c'est-à-dire tellement changée qu'elle avait peine à le croire. » Le miracle qu'elle attendait est arrivé ; elle croit, elle qui jugeait la foi impossible ; Dieu la change par une lumière soudaine, et par un songe qui tient de l'extase[1]. Tout suit en elle de[2] la même force. « Je me levai, poursuit-elle, avec précipitation ; mes actions étaient mêlées d'une joie et d'une activité extraordinaire. » Vous le voyez, cette nouvelle vivacité, qui animait ses actions, se ressent[3] encore dans ses paroles. « Tout ce que je lisais sur la religion me touchait jusqu'à répandre des larmes. Je me trouvais à la messe dans un état bien différent de celui où[4] j'avais accoutumé d'être[5]. » Car c'était de tous

1. « Ce songe de Salomon était une *extase*, où l'esprit de ce grand roi, séparé des sens et uni à Dieu, jouissait de la véritable intelligence. » Bossuet, *Polit. sacrée*, v.

2. *De*, avec. Fréquent dans tout le XVIIe siècle : « Des mystères sacrés hautement se moquait ‖ Et traitait *de* mépris les dieux qu'on invoquait. » Corneille, *Polyeucte*, III, 2. «... *D*'un soin paternel ‖ Il me nourrit des dons offerts sur son autel. » Racine, *Athalie*, v. 649-650. « Là *d*'une volupté selon moi fort petite ‖ Et selon lui fort grande, il entassait toujours. » Lafontaine, *Fables*, XII, 3. « Il l'a suivi dans la disgrâce *d*'une constance dont on voit peu d'exemples. » Hamilton (*Mém. de Grammont*, dans Godefroy, *Lex. de Corneille*). « Il parait une nouvelle satire qui *d*'un vers fort et *d*'un style d'airain, enfonce ses traits.... » La Bruyère, *Discours à l'Académie*. Cf. *Sermons choisis*, p. 58 ; 268, n. 8 ; 278 ; 317, n. 1.

3. *Se ressent*. « *Ressentir* : Sentir fortement. » Dict. de l'Académie, 1694. Cf. *Or. fun. de Le Tellier* : « Glaive spirituel dont les superbes et les incrédules ne *ressentent* pas le double tranchant. » *Or. fun. de Condé* : « On *ressentait* dans ses paroles un regret sincère.... » Racine (*Grands Écr.*, III, 516) : « *Ressentez* donc aussi (goûtez pleinement) cette félicité. » La Bruyère, *Esprits forts* : « Ne s'apercevant point de la dignité de l'âme, ils *ressentent* encore moins combien elle est difficile à assouvir. » La force intensive de ce verbe fléchissait d'ailleurs, ce semble, car La Rochefoucauld éprouve le besoin de le corroborer d'un adverbe : « La cour avait *ressenti vivement* la retraite du prince de Conti. » II, 116 (*Grands écrivains*).

4. *Où*. Cf. supra, p. 301, n. 2.

5. *Avoir accoutumé de*. En 1692 (*Rem. nouv. sur la Langue française*, t. II, p. 322) le P. Bouhours dit que *avoir accoutumé* lui parait « plus usité » que *avoir coutume*.

les mystères celui qui lui paraissait le plus incroyable. « Mais alors, dit-elle, il me semblait sentir la présence réelle de notre Seigneur, à peu près comme l'on sent les choses visibles et dont l'on ne peut douter. » Ainsi elle passa tout d'un coup d'une profonde obscurité à une lumière manifeste[1]. Les nuages de son esprit sont dissipés : miracle aussi étonnant que celui où[2] Jésus-Christ fit tomber en un instant des yeux de Saul converti cette espèce d'écaille dont ils étaient couverts[3]. Qui donc ne s'écrierait à un si soudain changement : « Le doigt de Dieu est ici[4]. » La suite ne permet pas d'en douter, et l'opération[5] de la grâce se reconnaît dans ses fruits. Depuis ce bienheureux moment, la foi de notre princesse fut inébranlable; et même cette joie sensible[6] qu'elle avait à croire lui fut continuée quelque temps. Mais, au milieu de ces célestes douceurs[7], la justice divine eut son tour. L'humble princesse ne crut pas qu'il lui fût permis d'approcher d'abord des saints sacrements. Trois mois entiers furent employés à repasser avec larmes ses ans écoulés parmi[8] tant d'illusions, et à préparer sa confession. Dans l'approche du jour désiré où elle espérait[9] de la faire, elle tomba dans une syncope qui ne

La Rochefoucauld, Racine, Mme de Sévigné emploient cette expression, mais elle ne paraît pas se trouver dans La Fontaine ni dans La Bruyère.

1. *Manifeste* : rare au XVII[e] siècle, dans le sens *physique* (emprunté au latin) de *clair, éclatant*.

2. *Où* : *dans* lequel ou *par* lequel. Cf. supra, p. 301, n. 2.

3. « *Et confestim ceciderunt ab oculis ejus tanquam squamæ, et visum recepit, et surgens baptizatus est.* » (*Act. Apostolorum*, IX, 18).

4. « *Digitus Dei est hic.* » *Exod.* VIII, 19.

5. L'action : terme théologique. Cf. *Sermons choisis*, p. 446 : « Ne faut-il pas être toujours *agissant* à l'exemple de J.-C.? Mon père, dit-il, *opère* toujours, et moi, j'*opère* comme lui. Mais voyons-le *opérer* dans sa Sainte Eglise : ce nous sera un nouveau motif de nous soumettre à l'*opération* de la grâce. » *Sur les Effets de la Résurrection de J.-C.*, 1681.

6. *Sensible*. Cf. plus haut, p. 347, n. 5. — Le mot, très fort ici, s'est affaibli par l'usage courant qu'on en faisait dès lors : « J'aurais une joie *sensible* de voir la maison de campagne dont vous nous faites tant de récit. » Racine, *Lettres*, VII, 254 (*Grands écrivains*).

7. *Douceurs*. Cf. supra, p. 333, n. 6, et p. 343 (pluriels abstraits).

8. *Parmi*. Cf. supra, p. 298, n. 2.

9. *Espérer de*. « Il *espérait de* s'acquérir quelque mérite envers

lui laissa ni couleur, ni pouls, ni respiration. Revenue d'une si longue et si étrange[1] défaillance, elle se vit replongée dans un plus grand mal ; et, après les affres[2] de la mort, elle ressentit[3] toutes les horreurs de l'enfer. Digne effet des sacrements de l'Église, qui, donnés ou différés[4], font sentir à l'âme la miséricorde de Dieu, ou

la reine.... » La Rochefoucauld, II, 260 (*Grands écrivains*). « *J'espère d'en* profiter.... » Sévigné, II, 381 (*ibid.*). « *J'espérai de* verser mon sang après mes larmes. » Racine, *Bérénice*, v. 212. « L'on *espère de* vieillir.... » La Bruyère, II, 23 (*ibid.*). Cf. *Sermons choisis* de Bossuet, éd. class. Hachette, p. 134, n. 1, et 350, n. 2. — Cependant, en 1687, Thomas Corneille dans son édition de Vaugelas déclare que ce *de* est inutile et que « ceux qui parlent le mieux » disent : « *J'espère venir à bout* de cette affaire, et non : *J'espère de venir....* » Du reste le *Dictionnaire de l'Académie* de 1694 ne donne point *espérer de*; les *Dictionnaires de Furetière* et *de Richelet* disent l'un (Richelet) qu'*il ne faut point mettre* de *après* espérer, l'autre que cela est *inutile*. Cf. plus haut, p. 191, n. 1; et plus loin, p. 207.

1. *Etrange.* L'idée de *chose étonnante* qui a accaparé ce mot à son profit ne formait qu'une partie de son sens au XVII[e] siècle : l'idée de *chose très forte, très intense*, était dominante. « C'est une *étrange* amertume que la crainte de vous voir dangereusement malade. » Sévigné, VII, 308 (*Grands écrivains*) (il n'y a là rien de surprenant). « Raminagrobis ‖ Fait en tous lieux un *étrange* ravage. » La Fontaine, l. XII (*Ligue des Rats*). « *Etrangement*, dit l'Académie en 1694 : extrêmement, excessivement. » — Cf. pour les emplois variés qu'en fait Bossuet, *Sermons choisis*, édit. class. Hachette, p. 242, n. 3, et p. 188, 216, 243, 349, 363, 368, 372, etc.

2. *Affres* : « grande peur, extrême frayeur. Il n'est guère en usage qu'au pluriel. Elle n'eut jamais de telles *affres*, etc. Il vieillit. » Dict. de l'Académie, 1694. Les *Lexiques* des grands écrivains du XVII[e] siècle n'en donnent point, en effet, d'exemple.

3. *Ressentit*. Cf. p. 348, n. 2.

4. *Donnés ou différés.* Cette substitution, concrète et concise, du participe passé au substantif abstrait ou à une proposition conjonctive infinitive est fréquente chez Bossuet. « Chantez ses richesses *dissipées*, son éclat *terni*, sa pompe *abattue*, sa gloire *évanouie* en fumée. » Sermon *pour la Visitation*, 1660 : « Les sceptres *rejetés*, l'honneur *méprisé*, toute la gloire du monde *anéantie* font le plus grand ornement de son triomphe. » Sermon *sur l'Honneur du Monde* (1660). « Jésus-Christ... *ou attendu ou donné*,... a été dans tous les temps la consolation et l'espérance des enfants de Dieu. » « La nature *changée* avertissait l'homme que Dieu n'était plus le même pour lui.... Le christianisme *abattu* paraissait dans leurs inscriptions (des Romains) avec autant de pompe que les Sarmates défaits. » *Discours sur l'Histoire universelle*, part. II. — Cf. Corneille, *Médée*, I, 4 (cité par Jacquinet, *Or. fun.*, p. 317) : « Quoi ! mon père *trahi*, ‖ les éléments *forcés*, ‖ D'un frère dans la mer les membres *dispersés*, ‖ Lui font-ils présumer mon audace *épuisée* ? » Et Racine,

tout le poids de ses vengeances. Son confesseur qu'elle appelle la trouve sans force, incapable d'application, et prononçant à peine quelques mots entrecoupés : il fut contraint de remettre la confession au lendemain. Mais il faut qu'elle vous raconte elle-même quelle nuit elle passa dans cette attente. Qui sait si la Providence n'aura pas amené ici quelque âme égarée, qui doive être touchée de ce récit? « Il est, dit-elle, impossible de s'imaginer les étranges[1] peines de mon esprit sans les avoir éprouvées. J'appréhendais à chaque moment le retour de ma syncope, c'est-à-dire ma mort et ma damnation. J'avouais bien que je n'étais pas digne d'une miséricorde que j'avais si longtemps négligée; et je disais à Dieu dans mon cœur que je n'avais aucun droit de me plaindre de sa justice; mais qu'enfin, chose insupportable! je ne le verrais jamais; que je serais éternellement avec ses ennemis, éternellement sans l'aimer, éternellement haïe de lui. Je sentais tendrement ce déplaisir, et je le sentais même, comme je crois, » ce sont ses propres paroles, « entièrement détaché[2] des autres peines de l'enfer ». Le voilà, mes chères Sœurs[3], vous le connaissez, le voilà ce pur amour[4], que Dieu lui-même répand dans les cœurs avec

Athalie : « De Joas *conservé* l'étonnante merveille.... || Ont conté son enfance au glaive *dérobée* ». « Ou *lassés* ou *soumis*, || Ma funeste amitié pèse à tous mes amis. » Id., *Mithridate*, V, 781.

1. *Etranges*. Cf. p. 350, n. 1.
2. *Détaché*. Cf. p. 337, n. 4.
3. *Mes chères Sœurs*. Les Carmélites de la rue Saint-Jacques. « Presque toutes les personnes de la cour, dit le cardinal de Bausset (*Hist. de Bossuet*), avaient des parentes dans cette communauté si célèbre par son austérité. » Bossuet y avait prêché souvent : en 1660 (devant les reines Anne d'Autriche et Marie-Thérèse) la prise d'habit de Mlle de Bouillon; en 1661, tout un Carême de onze sermons; en 1664, la prise d'habit de la comtesse douairière de Rochefort; en 1675, la profession de Mlle de la Vallière; en 1681, la prise de voile de la sœur de Saint-François Bailly; en 1685, la vêture de Mme de la Mare. De plus, en 1686, il devait y faire des conférences religieuses, s'adressant à la fois aux religieuses et aux gens du monde qui fréquentaient leur aristocratique chapelle. L'abbé Le Dieu, secrétaire de Bossuet, qui assista à plusieurs de ces allocutions, dit qu'il « croyait entendre saint Jérôme interprétant les livres sacrés aux vierges et aux veuves chrétiennes ».
4. *Ce pur amour*. Cf. le Sermon

toutes ses délicatesses[1] et dans toute sa vérité. La voilà cette crainte qui change les cœurs; non point la crainte de l'esclave qui craint l'arrivée d'un maître fâcheux[2], mais la crainte d'une chaste épouse qui craint de perdre ce qu'elle[3] aime[4]. Ces sentiments tendres, mêlés de larmes et de frayeur, aigrissaient son mal jusqu'à[5] la dernière extrémité. Nul n'en pénétrait la cause, et on attribuait ces agitations à la fièvre dont elle était tourmentée. Dans cet état pitoyable[6], pendant qu'elle se regardait comme une personne réprouvée, et presque sans espérance de salut, Dieu, qui fait entendre ses vérités en telle

pour la profession de Mlle de la Vallière (*Sermons choisis*, édit. class. Hachette, p. 427 : *Il faudrait ici*...). Bossuet devait bientôt (1695) être amené à étudier et à discuter dogmatiquement l'idée mystique du « pur amour », c'est-à-dire de l'amour désintéressé de l'homme pour Dieu, sans égard pour les peines et les récompenses de l'autre vie, — à propos de Mme Guyon et de Fénelon. Voir G. Lanson, *Bossuet*, P. Janet, *Fénelon*, et F. Brunetière, *la Querelle du Quiétisme* dans les *Nouvelles Études critiques sur l'histoire de la Littérature française*; E. Crouslé, *Fénelon et Bossuet*.

1. *Délicatesses*. Cf. plus haut, p. 345, n. 5.

2. *Fâcheux*. Ce mot, qui ne se dit plus que des choses, s'appliquait beaucoup aux personnes dans le XVIIe siècle, soit au sens de « difficile [d'humeur], malaisé à contenter ». Dict. de l'Académie, 1694, soit au sens de « [celui] qui donne du chagrin, qui incommode, importun, ennuyeux ». (*Ibid.*) Molière lui donne le second sens dans sa comédie de 1661; le premier est aussi fréquent : « Ces nobles de province y sont un peu *fâcheux* (ombrageux). » Corneille, *Menteur*, v. 1248. « N'ayant plus au trône un *fâcheux* concurrent. » Racine, *Frères ennemis*, v. 121. « Il est *fâcheux* à ses enfants, à ses valets. » Dict. de l'Académie, 1694. Cf. *Sermons choisis*, édit. class. Hachette, p. 275, n. 1, 350, n. 1.

3. *Ce que*.... Cf. p. 351, n. 1.

4. Cf. pour la pensée, Pascal, *Pensées*, art. XXIV, 47 (éd. E. Havet).

5. *Jusqu'à la dernière extrémité*. Tournure elliptique : de façon à le pousser jusqu'à.... Cf. Corneille, *Mélite*, v. 1428 : « Une fille en ces lieux || *Jusques au désespoir* fort rarement *se pique*. » Cf. plus loin, p. 392, n. 2.

6. *Pitoyable*. « La vue de tant d'objets *pitoyables* augmentait encore la haine naturelle que j'avais pour Richelieu. » La Rochefoucauld, II, 39 (*Grands écrivains*). « Une fin si tragique et si *pitoyable*. » La Fontaine, *Lettres à divers*, XI. « S'attendrir sur le *pitoyable*. » La Bruyère, t. I, p. 137 (*Grands écrivains*). L'acception ironique, qui a tué l'acception sérieuse, commençait déjà à se faire jour : Une « histoire lamentable et pitoyable » ne se disait plus qu'en plaisantant. Dict. de l'Académie, 1694, Furetière Richelet.

manière[1] et sous telles figures[2] qu'il lui plait, continua de l'instruire, comme il a fait[3] Joseph et Salomon ; et durant l'assoupissement que l'accablement lui causa, il lui mit dans l'esprit cette parabole si semblable à celle de l'Évangile. Elle voit paraître ce que Jésus-Christ n'a pas dédaigné de nous donner comme l'image de sa tendresse[4], une poule devenue mère, empressée autour des petits qu'elle conduisait. Un d'eux s'étant écarté, notre malade le voit englouti par un chien avide. Elle accourt, elle lui arrache cet innocent animal. En même temps on lui crie d'un autre côté qu'il le fallait rendre au ravisseur, dont on éteindrait l'ardeur en lui enlevant sa proie. « Non, dit-elle, je ne le rendrai jamais. » En ce moment elle s'éveilla ; et l'application de la figure[5], qui lui avait été montrée, se fit en un instant dans son esprit, comme si on lui eût dit : « Si vous, qui êtes mauvaise, ne pouvez vous résoudre à rendre ce petit animal que vous avez sauvé, pourquoi croyez-vous que Dieu, infiniment bon, vous redonnera au démon après vous avoir tirée de sa puissance[6]. Espérez, et prenez courage. » A ces mots

1. *En telle manière.* « On est faux *en* différentes manières. » La Rochefoucauld, I, 311 (*Grands écrivains*). « On serait surpris de voir *en* combien de manières la charité les rend ingénieuses. » Racine, *Hist. de Port-Royal*. Emploi de *en* fréquent chez Bossuet : « Il l'a fallu *en* cette sorte pour honorer [Dieu]. » Sermon *sur la Parole de Dieu* (1660). « C'est *en* cette sorte que la justice de Dieu nous paraît. » Id., Sermon *sur l'Ardeur de la Pénitence* (1662).

2. *Figures*, symboles, représentation matérielle. « Homme de vanité et d'ostentation, voilà ta *figure* (la statue élevée par Nabuchodonosor). » Bossuet, Sermon *sur l'Honneur* (1666).

3. *Faire* remplaçait fréquemment au XVIIe siècle un verbe précédemment exprimé dont il prenait le régime : « On examina mon amusement comme on aurait *fait* une tragédie. » Racine, Avertissement des *Plaideurs*. « Je veux bien que vous me traitiez comme on *fait* les dieux. » La Fontaine, VIII, 73 (*Grands écrivains*). « On regarde une femme savante comme on *fait* une belle arme. » La Bruyère, *Des Femmes*. Cf. des exemples de *faire* employé dans cette construction avec un régime indirect, La Bruyère, éd. class. Hachette, p. 101, n. 3; 135, n. 2; 435, n. 2.

4. « *Jerusalem, Jerusalem... quoties volui congregare filios tuos, quemadmodum gallina congregat pullos suos sub alas, et noluisti.* » (*Matth.*, XXIII, 37.)

5. *Figure.* Voir plus haut, n. 2.

6. Cf. *Matth.*, VII, 11 : « *Si ergo*

elle demeura[1] dans un calme et dans une joie qu'elle ne pouvait exprimer, « comme si un Ange lui eût appris, » ce sont encore ses paroles, « que Dieu ne l'abandonnerait pas. » Ainsi tomba tout à coup la fureur des vents et des flots à la voix de Jésus-Christ qui les menaçait[2]; et il ne fit pas un moindre miracle dans l'âme de notre sainte pénitente, lorsque, parmi[3] les frayeurs d'une conscience alarmée, et « les douleurs de l'enfer[4], » il lui fit sentir tout à coup par une vive confiance, avec la rémission de ses péchés, cette « paix qui surpasse toute intelligence[5]. » Alors une joie céleste saisit tous ses sens, et les os humiliés tressaillirent[6]. Souvenez-vous, ô sacré pontife, quand vous tiendrez en vos mains la sainte victime qui ôte[7] les péchés du monde, souvenez-vous de ce miracle de sa grâce. Et vous, saints prêtres, venez; et vous, saintes filles, et vous, Chrétiens; venez aussi, ô pécheurs :

vos, cum sitis mali, nostis bona data dare filiis vestris : quanto magis pater vester, qui in cœlis est, dabit bona petentibus se? »

1. *Demeura.* Ce verbe plus expressif que *rester* était très usité au XVII[e] siècle soit au sens physique : « Un de mes chevaux *demeura* dès Palaiseau », Sévigné, II, 253 (*Grands écrivains*), soit au sens moral qu'il a ici : « Je ne veux point *demeurer* sur cette crainte; elle est trop insupportable, » id., IV, 264 (*ibid.*). « Cette affaire *demeura* quelque temps sans éclater. » La Rochefoucauld, II, 243 (*Ibid.*). « *Demeurer* dans le péché. » Pascal (dans le Dictionnaire de Furetière).

2. *Menaçait.* « ... *At ille surgens increpavit ventum et tempestatem aquæ, et cessavit, et facta est tranquillitas.* » (Luc, VIII, 24). « *Et exsurgens comminatus est vento, et dixit mari : Tace, obmutesce, et cessavit ventus, et facta est tranquillitas magna.* » (Marc, IV, 39.)

3. *Parmi.* Cf. supra, p. 298, n. 2, et 301, 349.

4. *L'Enfer.* « *Dolores inferni circumdederunt me.* » (Ps. XVII, 6.)

5. *Intelligence.* « *Pax Dei quæ exsuperat omnem sensum* » (Philipp., *IV*, 7.)

6. Tressaillirent. « *Auditui meo dabis gaudium et laetitiam; et exsultabunt ossa humiliata.* » (Ps. L, 10.)

7. *Ote.* « *Quae tollit peccata mundi.* » Le mot *ôter* était moins familier au XVII[e] siècle que de nos jours : « Toi dont la course journalière ‖ Nous *ôte* le passé, nous promet l'avenir, ‖ Soleil, père des temps.... » Corneille (*Poés. diverses*, X, 58). « Pour la dernière fois, *ôte*-toi de ma vue. » Racine, *Phèdre*, v. 1154. « Les philosophes. . n'ont point *ôté* les crimes par leurs préceptes. » La Rochefoucauld (*Grands écrivains*, I, 55). « Qu'on *ôte* le surintendant et qu'on règle les finances par un bon conseil. » (*Grands écrivains*, II, 382). Cf. p. 106, 361, 362.

tous ensemble, commençons d'une même voix le cantique de la délivrance, et ne cessons de répéter avec David : « Que Dieu est bon, que sa miséricorde est éternelle[1] ! »

Il ne faut point manquer[2] à de telles grâces, ni les recevoir avec mollesse. La princesse Palatine change en un moment toute entière : nulle parure que la simplicité, nul ornement que la modestie. Elle se montre au monde à cette fois[3] ; mais ce fut pour lui déclarer qu'elle avait renoncé à ses vanités. Car aussi quelle erreur à[4] une chrétienne, et encore[5] à une chrétienne pénitente, d'orner ce qui n'est digne que de son mépris ; de peindre et de parer l'idole du monde ; de retenir comme par force, et avec mille artifices autant[6] indignes qu'inutiles, ces grâces qui s'envolent avec le temps[7] ? Sans s'effrayer de ce qu'on dirait, sans craindre comme autrefois ce vain fantôme des âmes infirmes[8], dont les grands sont épouvantés plus que tous les autres, la princesse Palatine parut[9] à la cour si[10] différente d'elle-même ; et dès lors elle renonça à tous les divertissements, à tous les jeux, jusqu'aux plus innocents ; se soumettant aux sévères lois de la pénitence chrétienne, et ne songeant qu'à restreindre

1. *Eternelle.* « *Confitemini Domino, quoniam bonus, quoniam in æternum misericordia ejus.* » (Ps. cxxxv, 1.)

2. *Manquer à....* Être en défaut en présence de telles grâces. Cf. p. 368, n. 6 et 7.

3. *A cette fois....* Cf. p. 186, n. 8 et 15.

4. *Quelle erreur à une chrétienne.* Voy. supra, p. 352, n. 1. Cf. p. 325, n. 7.

5. *Et encore.* Cf. supra, p. 340, n. 1.

6. *Autant.* Cf. supra, p. 307, n. 5.

7. Comparer, pour l'idée, *Sermons choisis*, p. 417-418.

8. *Infirmes.* Sens moral exclusif à la langue mystique. « Donner le lait aux *infirmes* et le pain aux forts. » Bossuet, *Or. fun. de Le Tellier.* Cf. les exemples de Pascal dans Littré.

9. *Parut.* Pour l'emploi, fréquent, de *paraître*, au sens de *se montrer*, cf. p. 325, n. 1, et le *Lexique*.

10. *Si différente.* Emploi rare chez les auteurs classiques du *si* exclamatif, non suivi de *que*, usité dans la conversation : « La reine est *si* bonne ! » Retz, *Mémoires.* « En vain Monsieur, en vain le roi même tenait Madame serrée par de *si* étroits embrassements. » *Or. fun. d'Henriette d'Angleterre.* « Il se retire de *si* bonne heure d'une maison sainte,... d'avec des parents d'une sainteté si éminente. » *Élévations*, xv, 7. Les écrivains contemporains emploient de même en incise *combien*, *tellement*.

et à punir une liberté qui n'avait pu demeurer[1] dans ses[2] bornes. Douze ans de persévérance, au milieu des épreuves les plus difficiles, l'ont élevée à un éminent degré de sainteté. La règle qu'elle se fit dès le premier jour fut immuable; toute sa maison y entra[3] : chez elle on ne faisait que passer d'un exercice de piété à un autre. Jamais l'heure de l'oraison[4] ne fut changée ni interrompue, pas même par les maladies. Elle savait que dans ce commerce[5] sacré tout consiste à s'humilier sous la main de Dieu, et moins à donner qu'à recevoir. Ou plutôt, selon le précepte de Jésus-Christ[6], son oraison fut perpétuelle pour être égale[7] au besoin. La lecture de l'Évangile et des livres saints en fournissait la matière : si le travail semblait l'interrompre, ce n'était que pour la continuer d'une autre sorte. Par le travail on charmait[8] l'ennui, on ménageait[9] le temps, on guérissait la langueur de la

1. *Demeurer*. Cf. supra, p. 354, n. 1.

2. *Ses*. Latinisme : dans les bornes qui lui conviennent, qui lui sont assignées par la nature des choses. « *Tenet ille immania saxa, Vestras, Eure, domos.* » Virg., *Æn.*, I, 139-140.

3. *Entrer*. Cf. supra, p. 305, n. 1.

4. *Oraison*, prière.

5. *Commerce*. « Ce mot se dit élégamment dans le figuré, lorsqu'il ne s'agit point de trafic et de négoce », déclare Bouhours, *Remarques nouv. sur la Langue française*, t. II, p. 111. Aussi est-il fréquent au XVII[e] siècle dans tous les écrivains, surtout dans les écrivains mondains (le chevalier de Méré, Bellegarde, Saint-Evremond). Racine dit de même (*Notes sur le Banquet de Platon*) : « Les sacrifices sont un *commerce* entre Dieu et les hommes. » Et Bossuet, *Élévations*, XV, 7 : « Loin du *commerce* des hommes, il (saint Jean) n'en avait aucun qu'avec le ciel. »

6. *Oportet semper orare et non deficere.* (Luc, XVIII, 1).

7. *Egale au besoin*. Emploi très légitime du mot *égal* qui, dit l'Académie en 1694, signifie « le même, soit en nature, soit en *quantité* », ou, dit Richelet : « qui a une juste proportion avec une autre chose ». Aujourd'hui nous ne croirions pouvoir rendre cette idée qu'avec un mot comme *adéquat*, ou avec des expressions périphrastiques : « *au niveau de..., à la hauteur de...* ». Même au XVII[e] siècle, du reste, on ne trouverait guère d'exemples de cette acception, sauf peut-être dans Racine, *Bérénice*, I, 4 : « Suivre d'un pas *égal* mes fortunes diverses. »

8. *Charmait*. Voir plus haut, p. 23, n. 7.

9. *Ménageait*. On ne le laissait pas perdre, on l'employait fructueusement. « *Ménageons* les moments de cette heureuse absence. » Racine, *Britannicus*, v. 711. « Je dois reconnaître qu'à mon égard la saison de le *ménager* (le temps) est tantôt venue. » La Fontaine, Avertissement du *Songe de Vaux*. « *Ménager*, dit le père Bouhours

paresse, et les pernicieuses rêveries de l'oisiveté. L'esprit se relâchait, pendant que les mains, industrieusement occupées, s'exerçaient dans des ouvrages dont la piété avait donné le dessein : c'était ou des habits pour les pauvres, ou des ornements pour les autels. Les psaumes avaient succédé aux cantiques[1] des joies du siècle. Tant qu'il n'était pas nécessaire de parler, la sage princesse gardait le silence : la vanité et les médisances, qui soutiennent[2] tout le commerce[3] du monde, lui faisaient craindre tous les entretiens ; et rien ne lui paraissait ni agréable ni sûr que la solitude. Quand elle parlait de Dieu, le goût[4] intérieur d'où sortaient[5] toutes ses paroles se communiquait à ceux qui conversaient avec elle ; et les nobles expressions qu'on remarquait dans ses discours ou dans ses écrits venaient de la haute idée qu'elle avait conçue des choses divines. Sa foi ne fut pas moins simple que vive : dans les fameuses questions qui ont troublé en[6] tant de manières le repos de nos jours, elle déclarait hautement qu'elle n'avait autre part à y prendre, que celle d'obéir à l'Église. Si elle eût eu la fortune des

(*Entretiens d'Ariste*, 1683, p. 124), est un des mots que nous avons fait le plus valoir... *ménager les esprits du peuple,... les intérêts de ses amis,... une affaire, une entrevue, sa santé, ses amis, les bonnes grâces du prince.* » Cf. la même acception qu'ici dans le Sermon *sur la Mort* (*Sermons choisis de Bossuet*, p. 296).

1. *Cantique.* Emploi très rare au sens latin : « *Omne convivium obscenis canticis strepit.* » Quintilien, I, II. « *Canticum ; vox cantantis in lætitiam,* » dit Isidore de Séville (*Etymol.*, I. VI). « De Pathelin n'oyez plus les *cantiques.* » G. Faifeu, dans Sainte-Palaye. Et encore au XVIIe siècle (épître de Voiture à Condé, citée par Richelet) : « De nos airs et de nos *cantiques* (de nos odes en l'honneur de votre gloire), || Seigneur, vous n'eussiez rien ouï. »

2. *Soutiennent.* Cf. p. 308, n. 5.

3. *Commerce.* Cf. supra, p. 356, n. 5.

4. *Goût.* Cf. plus bas, p. 362, 411 : Bossuet (*Or. fun. de Condé*). « Il répétait... avec un *goût* merveilleux ces grands mots : *Sicuti est, facie ad faciem,* » et La Bruyère, *Du cœur* : « Il y a un *goût* dans la pure amitié où ne peuvent atteindre ceux qui sont nés médiocres. »

5. *Sortaient.* Naissaient, résultaient, émanaient. Emplois rares. En voici un exemple (Corneille, *Horace*, v. 1176) : « On pleure injustement des pertes domestiques || Quand on en voit *sortir* des victoires publiques. »

6. *En tant de manières.* Cf. supra, p. 353, n. 1.

ducs de Nevers ses pères, elle en[1] aurait surpassé la pieuse magnificence, quoique cent temples fameux en portent la gloire jusqu'au ciel, « et que les églises des saints publient leurs aumônes[2] ». Le duc son père avait fondé dans ses terres de quoi[3] marier tous les ans soixante filles : riche oblation[4], présent agréable[5]. La princesse sa fille en[6] mariait aussi tous les ans ce qu'[7]elle pouvait, ne croyant pas assez honorer les libéralités de ses ancêtres, si elle ne les imitait. On ne peut retenir ses larmes, quand on lui voit épancher son cœur sur de vieilles femmes qu'elle nourrissait. Des yeux si délicats[8] firent leurs délices de ces visages ridés, de ces membres courbés sous les ans. Écoutez ce qu'elle en écrit au fidèle ministre[9] de ses charités; et dans un même discours, apprenez à goûter la simplicité et la charité chrétienne. « Je suis ravie[10], dit-elle, que l'affaire de nos bonnes

1. *En.* Pour cet emploi du pronom *en*, cf. p. 306, n. 2.

2. « *Eleemosynas illius enarrabit omnis Ecclesia sanctorum.* » (Eccles., xxxi, 11.)

3. *De quoi :* « Je ne sais où la robe et l'épée ont puisé *de quoi* se mépriser réciproquement. » La Bruyère, I, 352 (*Grands écrivains*). L'on disait dès lors : « Il n'a pas *de quoi* faire le voyage... Cet homme a bien *de quoi*. » Dict. de l'Académie, 1694. L'emploi de cette expression *de quoi* en parlant des ressources matérielles est très ancien dans la langue (*V.* Godefroy, *Dict. de l'anc. lang. française*, p. 323-324). Le *de quoy* était au XVI[e] siècle une sorte de locution toute faite pour désigner *ce qui est utile*, d'où *le bien, la fortune.*

4. *Oblation :* offrande. Terme de liturgie.

5. *Agréable* à Dieu, sans doute, car qu'il le fût aux bénéficiaires, c'est trop évident.

6. *En.* De ces jeunes filles. *En* est ici partitif.

7. *Ce que...* La quantité que, le nombre que... « Etant suivi de *ce qu'*il y avait de gens de qualité et de volontaires. » La Rochefoucauld, II, 409 (*Grands écrivains*). Cf. ce développement de cet emploi de *ce que...* dans les exemples suivants de Bossuet : « *Ce que* Dieu est bon, c'est du sien et de son propre fonds; *ce qu'*il est juste, c'est du nôtre. » Sermon *sur la Bonté et la Rigueur de Dieu.* « *Ce que* Dieu tarde à punir les crimes, *ce qu'*il les laisse souvent prospérer n'a rien de contraire à sa providence. » Sermon *sur la Providence* de 1656.

8. *Délicats.* Cf. les premières lignes du Sermon *sur la Mort* (*Serm. choisis de Bossuet*, éd. cl. Hachette, p. 286) et plus haut (p. 178, n. 7) l'acception morale du sens qui est physique ici.

9. *Ministre.* Intermédiaire, exécuteur. C'était le curé de Saint-Sulpice, Claude Bottu de la Barmondière. Cf. p. 464, n. 2.

10. *Ravie.* Cf. plus haut, p. 335, n. 7.

vieilles soit si avancée. Achevons vite, au nom de notre Seigneur; ôtons vitement[1] cette bonne femme de l'étable où elle est, et la mettons dans un de ces petits lits. » Quelle nouvelle vivacité succède à celle que le monde inspire! Elle poursuit : « Dieu me donnera peut-être de la santé, pour aller servir cette paralytique; au moins je le ferai par mes soins, si les forces me manquent; et joignant mes maux aux siens, je les offrirai plus hardiment à Dieu. Mandez-moi ce qu'il faut pour la nourriture et les ustensiles[2] de ces pauvres femmes; peu à peu nous les mettrons à leur aise. » Je me plais à répéter toutes ces paroles, malgré les oreilles délicates[3]; elles effacent les discours les plus magnifiques, et je voudrais ne parler plus que ce langage. Dans les nécessités[4] extraordinaires, sa charité faisait de nouveaux efforts. Le rude hiver des années dernières acheva de la dépouiller de ce qui lui restait de superflu : tout devint pauvre dans sa maison et sur sa personne; elle voyait disparaître avec une joie sensible[5] les restes des pompes du monde; et l'aumône lui apprenait à se retrancher tous les jours quelque chose de nou-

1. *Vitement*, que Mme de Sévigné et Molière emploient encore et que le *Dict. de l'Académie* de 1694 donne sans observation, était déjà disparu du style noble : « Il vieillit et il est bas. » Dict. de l'Académie, 1718. « Il se dit dans la conversation et dans les ouvrages écrits d'un style simple. » Richelieu, 1728.

2. *Ustensiles*. On n'était pas d'accord au XVIIe siècle sur le *genre* et sur l'*orthographe* de ce mot. Le Dictionnaire de Furetière écrit *utencile* ou *utensile*.

3. *Délicat*. Cf. p. 358, n. 8.

4. *Nécessités*. Cf. Bossuet, *Sermons choisis*, édit. class. Hachette, p. 165 et p. 316. Très usité au XVIIe siècle au sens de *besoin*. « Il est impossible à M. le Prince de fournir [cette somme], étant dans la dernière *nécessité*. » La Rochefoucauld, III, 77 (*Grands écrivains*). « Un des plus grands soins de la mère Angélique, dans les urgentes *nécessités* où la maison [de Port-Royal] se trouvait quelquefois, c'était de dérober [au public] la connaissance de ces *nécessités*. » Racine, *Hist. de Port-Royal*. « Nous exposons leurs pressantes *nécessités* [des pauvres]. » Bourdaloue. « Le chapitre des rats tint conseil en un coin ‖ Sur la *nécessité* présente. » La Fontaine, *Fables*, II, 2.

5. *Sensible*. Ici *sensible pour les autres*, *visible*, *évidente*. Pour ce sens, assez rare au XVIIe siècle, du mot *sensible*, cf. p. 361, n. 9.

veau. C'est en effet la vraie grâce[1] de l'aumône, en soulageant les besoins des pauvres, de diminuer en nous d'autres besoins[2]; c'est-à-dire, ces besoins honteux qu'y fait la délicatesse[3], comme si la nature n'était pas assez accablée de nécessités[4]. Qu'attendez-vous, Chrétiens, à[5] vous convertir; et pourquoi désespérez-vous de votre salut? Vous voyez la perfection où[6] s'élève l'âme pénitente, quand elle est fidèle[7] à la grâce. Ne craignez ni la maladie, ni les dégoûts, ni les tentations, ni les peines les plus cruelles. Une personne si sensible et si délicate[8], qui ne pouvait seulement entendre nommer les maux, a souffert douze ans entiers, et presque sans intervalle, ou les plus vives douleurs, ou des langueurs[9] qui épuisaient

1. *La grâce de l'aumône*: la grâce qui est produite par..., que nous vaut l'aumône.

2. *D'autres besoins* dont Bossuet dépeint ailleurs la tyrannie (Sermon *sur nos dispositions à l'égard des nécessités de la vie* (1660), 2e p. : « La première chose qui nous fait connaître l'avidité infinie de notre convoitise, » etc. Sermon *sur l'Impénitence finale* (1662), (*Sermons choisis*, p. 229) et *sur l'Amour des Plaisirs* (1666), *ibid.*, p. 371).

3. *Délicatesse*. Cf. supra, p. 352, n. 6, et p. 360.

4. *Nécessités*. Cf. supra, p. 359, n. 4.

5. *A*, pour. « Quoi! attendre *à* commencer une vie nouvelle [d'être] entre les mains de la mort.... » *Or. fun. de Condé*. « Toutes choses étant disposées *à* fortifier ses espérances. » La Rochefoucauld, II, 300 (*Grands écrivains*). « On blâme aisément les défauts des autres, mais on s'en sert rarement *à* corriger les siens. » Id., I, 228 (*Ibid.*). « Il n'attend qu'un prétexte *à* l'éloigner de lui. » Racine, *Andromaque*, v. 596. « Tous deux *à* me tromper sont-ils d'intelligence? » Id., *Bajazet*, v. 1066 : « Je diffère toujours *à* me purger. » Racine, *Lettres*, VII, 282 (*Grands écrivains*). « J'aurai des compagnons *à* punir cet outrage. » La Fontaine, *Achille*, I, 3. « Vos gens *à* pénétrer l'emportent sur les autres. » Id., *Fables*, XII, 23. — Cf. sur le même emploi de *à* après un adjectif, p. 325, n. 7; après un substantif, p. 352, n. 1. — Bossuet après *attendre* emploie aussi *pour*: « Qu'attendons-nous *pour* nous convertir? » *Or. fun. d'Henriette d'Angleterre*.

6. *Où*. Cf. supra, p. 301, n. 2.

7. *Fidèle*. Cf. supra, p. 299, n. 2.

8. *Délicate*. Cf. supra, n. 3.

9. *Langueur* : « Ce mot, dit Bouhours (*Rem. nouv. sur la langue française*, t. II, p. 125), ne signifie pas des maladies et des infirmités en général, mais une espèce de mal qu'on appelle *langueur* [et qui] n'est pas une maladie réglée; cela se dirait bien d'une personne qui aurait une fièvre lente ». « Dans une longue et pénible *langueur*, qu'il est à craindre que l'inquiétude et l'impatience ne diminuent un peu la soumission de la foi! » Fléchier

le corps et l'esprit ; et cependant durant tout ce temps, et dans les tourments inouïs de sa dernière maladie, où ses maux s'augmentèrent jusques[1] aux derniers excès, elle n'a eu à se repentir que d'avoir une seule fois souhaité une mort plus douce. Encore réprima-t-elle ce faible désir, en disant aussitôt après avec Jésus-Christ la prière du sacré mystère du Jardin ; c'est ainsi qu'elle appelait la prière de l'agonie de notre Sauveur : « O mon père, que votre volonté soit faite, et non pas la mienne[2]. » Ses maladies lui ôtèrent[3] la consolation qu'elle avait tant désirée d'accomplir ses premiers desseins, et de pouvoir achever ses jours sous la discipline et dans[4] l'habit de sainte Fare. Son cœur, donné ou plutôt rendu à ce monastère, où elle avait goûté[5] les premières grâces, a témoigné son désir ; et sa volonté a été aux yeux de Dieu un sacrifice[6] parfait[7]. C'eût été un soutien[8] sensible[9] à[10] une âme comme la sienne d'accomplir de grands ouvrages[11] pour le service de Dieu ; mais elle est menée par une autre voie, par celle qui crucifie davantage, qui, sans rien laisser entreprendre à un esprit[12] courageux, le tient acca-

(dans le *Dictionnaire de Furetière*). — Pour le pluriel, v. supra, p. 187, n. 1.

1. Cf. p. 80, n. 6.

2. *Pater, non mea voluntas, sed tua fiat.* Luc, x, 16.

3. *Otèrent.* Cf. supra, p. 354, n. 7.

4. *Dans l'habit. Sous*, qui est plus usuel avec *habit*, a sans doute été évité ici parce qu'il se trouve immédiatement auparavant, et suivi d'un nom *abstrait*. Autre emploi de *dans* pour *sous* : « [Ils] ne labouraient..., ni ne bâtissaient de maisons, mais habitaient *dans* des tentes. » Bossuet, *Élévations*, xv, 7.

5. *Goûté.* Cf. supra, p. 316, n. 4.

6. *Sacrifice.* Non pas seulement un acte de renoncement, mais un acte de renoncement offert : tel que la théologie définit le sacrifice de Jésus-Christ. Cf. *Or. fun. de Marie-Thérèse* : « Non seulement elles savent taire, mais encore *sacrifier* leurs peines secrètes..... Le *sacrifice* agréable de l'âme humiliée sous la main de Dieu. »

7. *Parfait.* Achevé, complet.

8. *Soutien.* Non pas un *aliment* (au sens où l'on emploie quelquefois *soutenir* : le pain *soutient*... mais proprement un *appui*. Cf. p. 315, n. 1, et aussi p. 308, n. 1.

9. *Sensible* : sens propre : qui s'adresse aux sens, qui est éprouvé ou perçu matériellement. Cf. supra, p. 359, n. 5.

10. *Soutien à une âme.* Cf. supra, p. 332, n. 1.

11. *Ouvrages.* Cf. supra, p. 337, n. 3.

12. *Esprit* où nous disons plutôt *âme* ; acception déjà rare au

blé et anéanti sous la rude loi de souffrir[1]. Encore s'il eût plu à Dieu de lui conserver ce goût[2] sensible[3] de la piété, qu'il avait renouvelé dans son cœur au commencement de sa pénitence; mais non : tout lui est ôté[4] ; sans cesse elle est travaillée[5] de[6] peines insupportables. « O Seigneur, disait le saint homme Job, vous me tourmentez d'une manière merveilleuse[7] ! » C'est que, sans parler

xviie siècle, sauf dans Corneille : « Mon amour pour Florame en est le seul coupable : ‖ Mon *esprit* l'adorait. » *La Suivante*, v. 1619. « Le même moment verra par deux trépas ‖ Nos *esprits* amoureux se rejoindre là-bas. » (*Illusion comique*, v. 1008), etc. On ne trouve qu'un seul exemple de cet emploi du mot *esprit* dans le *Lexique* de Racine : « Allez, belle Junie, et d'un *esprit* content », etc. *Britannicus*, v. 1569.

1. *Loi de souffrir.* Emploi de l'infinitif considéré plutôt comme un *nom* que comme un *verbe* et servant de complément déterminatif à un autre nom, est fréquent chez Bossuet. Cf. Jacquinet, *Orais. fun.*, p. 318, n. 1 : « Jésus établit la loi *de souffrir.* » Sermon *sur la nécessité des souffrances.* « Cette noble confiance *de commander.* » *Sermon sur les devoirs des rois.* « La loi la plus propre à l'Evangile est celle *de porter* sa croix. » *Histoire universelle*, II, 19.

2. *Goût*, saveur. Cf. supra, p. 357, n. 4, et 365.

3. *Sensible.* Cf. supra, p. 146; p. 349, n. 6.

4. *Ôté.* Cf. supra, p. 354, n. 7.

5. *Travailler*, dans le sens de « tourmenter, faire souffrir », a vieilli vers le dernier tiers du xviie siècle. Fréquent dans la prose comme dans les vers de Malherbe, il l'est déjà moins dans Corneille qui l'emploie encore au moral : « Un songe me *travaille* », *Horace*, v. 1211, et dans La Rochefoucauld. Racine, qui en use trois fois dans *Alexandre*, ne s'en sert plus ensuite, non plus que La Fontaine; et le *Dictionnaire de l'Académie* en 1694 signale seulement l'acception pathologique du mot : « Un homme *travaillé* de la fièvre », et son sens technique en équitation : « On dit qu'un cheval a les jambes *travaillées*, pour dire qu'il les a *fatiguées, ruinées* ».

6. *De* au sens de *par*. Sur cet emploi très fréquent au xviie siècle, voir p. 304, n. 3; Brachet et Dussouchet, *Gramm. française, cours supérieur*, p. 426, § 963; ou *Sermons choisis de Bossuet*, éd. cl. Hachette, p. 261, n. 2.

7. *Merveilleuse.* Traduction littérale du : « *Mirabiliter me crucias* » (*Job*, x, 16). Cf. l'exemple de Bossuet cité p. 199, n. 4. Du reste, dans l'ancienne langue française et jusqu'à la première moitié du xviie siècle, *merveilleux* s'appliquait comme une espèce de superlatif, aux choses *extrêmes, considérables*, quelles qu'elles fussent. Alain Chartier (*Regret d'un amoureux*, dans Richelet) : « Puisqu'avoir ne puis allégeance ‖ De mon très *merveilleux* tourment; » Commines : « Ils étaient bien 6000 hommes qui faisaient *merveilleusement* des maux; » Octavien de Saint-Gelais : « Un crime *merveilleux*. » Malherbe fait encore de ce mot un large emploi. A la fin du xviie siècle, « ce sens d'*extrême* vieillit », dit le *Dictionnaire de Furetière*, « et ne se dit plus qu'en

ici de ses autres peines[1], il portait au fond de son cœur une vive et continuelle appréhension de déplaire à Dieu. Il voyait d'un côté sa sainte justice, devant laquelle les Anges ont peine à soutenir[2] leur innocence. Il le voyait avec ces yeux éternellement ouverts[3] observer toutes les démarches[4], compter tous les pas d'un pécheur[5], et « garder ses péchés comme sous le sceau », pour les lui représenter[6] au dernier jour, *Signasti quasi in sacculo delicta mea*[7]. D'un autre côté, il ressentait[8] ce qu'il y a de corrompu dans le cœur de l'homme. « Je craignais, dit-il, toutes mes œuvres[9]. » Que vois-je? le péché! le péché partout! Et il s'écriait jour et nuit : « O Seigneur, pourquoi n'ôtez-vous[10] pas mes péchés[11]? » et que ne tranchez-vous une fois ces malheureux jours, où l'on ne fait que vous offenser, afin qu'il ne soit pas dit « que je sois contraire à la parole du Saint[12]? » Tel était le fond[13] de

plaisanterie ». Et même l'idée d'*étonnant*, *admirable*, prend, avec *merveilleux*, une nuance ironique (voy. les exemples de La Rochefoucauld, La Fontaine, La Bruyère dans les *Lexiques*).

1. *Peines :* mot d'un grand usage au XVIIe s. soit dans le langage de la galanterie poétique, soit dans celui de la mysticité.

2. *Soutenir.* Pour les sens variés de ce mot au XVIIe siècle, cf. p. 308, n. 5.

3. *Ouverts.* Cf. plus haut, p. 191, n. 5, et le Sermon *sur la nécessité de travailler à son salut*, 1er p. (cité par Jacquinet, p. 319); « ... Vous dites, pécheurs : Qui nous a vus?... Vous ne comptez donc pas parmi les voyants celui qui habite aux cieux? Et cependant entendez le Psalmiste : Quoi! celui qui a formé l'oreille, n'écoute-t-il pas? Et celui qui a fait les yeux est-il aveugle?... Pourquoi ne songez-vous pas qu'il est tout vue, tout ouïe, tout intelligence; que vos pensées lui parlent, que votre cœur lui découvre tout?... Et cependant, sous ces yeux si vifs, sous ces regards si perçants, vous jouissez sans inquiétude du plaisir d'être caché etc. ».

4. *Démarches* « est plus en usage au figuré [qu'au propre] », Dict. de l'Académie, 1694, sens figuré qui, dit Richelet (1680), était « beau et nouveau ». Chez Bossuet, *démarches* peut toujours s'entendre au sens propre (*gressus*). Cf. *Sermons choisis*, p. 372, l. 20.

5. « *Tu quidem gressus meos dinumerasti...* » *Job*, XIV, 16.

6. *Représenter :* présenter à nouveau. Sens différent de celui qu'a ce mot à la p. 302, n. 1.

7. *Job*, XIV, 17.

8. *Ressentait.* Cf. p. 348, n. 2.

9. *Œuvres. Job*, IX, 28. Pour le sens du mot *œuvres*, v. p. 170, n. 3.

10. *Oter.* Cf. p. 354, n. 7.

11. *Job*, VII, 21.

12. *Job*, VI, 10.

13. *Fond :* la partie essentielle

ses peines; et ce qui paraît[1] de[2] si violent dans ses discours, n'est que la délicatesse[3] d'une conscience qui se redoute elle-même, ou l'excès d'un amour qui craint de déplaire. La princesse Palatine souffrit quelque chose de semblable. Quel supplice à[4] une conscience timorée! Elle croyait voir partout dans ses actions un amour-propre déguisé en vertu[5]. Plus elle était clairvoyante, plus elle était tourmentée. Ainsi Dieu l'humiliait par ce qui a coutume de nourrir l'orgueil, et lui faisait un remède de la cause de son mal. Qui pourrait dire par quelles terreurs elle arrivait aux délices de la sainte table? Mais elle ne perdait pas la confiance. « Enfin », dit-elle, c'est ce qu'elle écrit au saint prêtre que Dieu lui avait donné pour la soutenir dans ses peines[6] : « Enfin je suis parvenue au divin banquet. Je m'étais levée dès le matin pour être devant le jour aux portes du Seigneur; mais lui seul sait les combats qu'il a fallu rendre[7]. » La matinée se passait dans ce cruel exercice[8]. « Mais à la fin, poursuit-elle, malgré mes faiblesses je me suis comme traînée moi-même aux pieds de Notre-Seigneur; et j'ai connu[9] qu'il fallait, puisque tout s'est fait en moi par la force de la divine bonté, que je reçusse encore avec une espèce

et intime. « Les Espagnols sont mal informés du *fond* de nos affaires. » La Rochefoucauld, III, 57 (*Grands écrivains*). « C'est un assez beau miracle que nos *fonds* soient bons, sans nous demander des dehors fort réguliers. » Sévigné, I, 560 (*ibid.*). « On est obligé par le *fond* de l'état [monastique] de tendre à la perfection. » Rancé, dans le Dictionnaire de Furetière. — Sur la distinction entre *fond* et *fonds*, voyez les discussions de Vaugelas (*Remarques*, éd. Chassang) et de Ménage (*Observ. sur la Lang. française*, t. I, p. 172.)

1. *Paraît*. Cf. p. 325, n. 1.

2. Locution conjonctive analogue à *ce qu'il y a de...* et *ce qui est de...*

3. *Délicatesse*. Cf. supra, p. 352, n. 6.

4. *A*. Cf. p. 332, n. 1, 325, n. 7.

5. Sur ces « sécheresses » de l'âme pieuse, voy. l'Imitation de Jésus-Christ, trad. de Corneille, l. II, ch. IX.

6. *Peines*. Cf. p. 363, n. 1.

7. *Rendre combat* se trouve encore dans Corneille, Racine et les dictionnaires du XVIIe siècle; il disparaît de l'édit. de 1740 (la 3e) du *Dictionnaire de l'Académie*.

8. *Exercice*, « peine, fatigue, embarras », *Dict. de l'Académie*, 1694. « *Eos casus in quibus me fortuna vehementer exercuit*. » Cicéron, *Tusculanes*, V, 1.

9. *Connu*. Cf. p. 299, n. 1.

de force[1] ce dernier et souverain bien. » Dieu lui découvrait dans ses peines[2] l'ordre[3] secret de sa justice sur[4] ceux qui ont manqué de fidélité[5] aux grâces de la pénitence. « Il n'appartient pas, disait-elle, aux esclaves fugitifs, qu'il faut aller reprendre par force, et les ramener[6] comme malgré eux, de s'asseoir au festin avec les enfants et les amis; et c'est assez qu'il leur soit permis de venir recueillir à terre les miettes qui tombent de la table de leurs seigneurs. » Ne vous étonnez pas, Chrétiens, si je ne fais plus, faible orateur, que de[7] répéter les paroles de la princesse Palatine; c'est que j'y ressens[8] la manne cachée[9] et le goût[10] des Écritures divines, que ses peines[11] et

1. Avec une espèce de violence.
2. *Peines*. Cf. p. 363, n. 1.
3. *L'ordre*. Ici : les lois qui règlent. « Vous voyez un *ordre* constant dans tous les desseins de Dieu. » *Histoire universelle*. « D'un *ordre* constant gouvernant ses provinces. » Racine, *Frères ennemis*, v. 207. « Venait-il renverser l'*ordre* des éléments? » Id., *Athalie*, v. 340.
4. *Sur*. Cf. p. 95, n. 3.
5. Cf. p. 299.
6. *Et les ramener*. Ce passage du tour conjonctif au tour direct est une anacoluthe fréquente au XVIIe siècle : « Il s'en trouve *à qui l'habitude* des moindres périls *affermit* le courage, *et les prépare* à s'exposer à de plus grands. » La Rochefoucauld, I, 116 (*Grands écrivains*). « Il [mon maître d'hôtel] parle de sa chère maîtresse *qu'il eût bien voulu revoir* encore une fois *et lui rendre* encore ses services. » Sévigné, IX, 532 (*ibid.*). « Il y a de certaines douleurs *dont on ne doit point se consoler*, *ni revoir* le monde. » Id., IV, 142 (*ibid.*). « C'est une herbe *que* Mercure arrache de la terre *et en montre* le naturel à Ulysse. » Racine, *Remarques sur l'Odyssée*. « C'est *ce que* saint Jean devait prêcher, c'est ce qu'il contemple en secret, et *ne demande* à voir ce Fils unique que dans le temps que Dieu le ferait paraître. » Bossuet, *Élévations*, XV, 7.
7. *Que de*. Vaugelas avait pourtant fixé l'emploi de *ne faire que* et *ne faire que de* : « On dit : *il ne fait qu'*entrer et sortir, et cela veut dire : il entre et il sort sans cesse. Que si vous voulez dire qu'il n'y a rien [de temps] qu'il est sorti,... vous direz : *il ne fait que de sortir*. » Et aucun grammairien n'avait contesté cette distinction, appliquée en 1694 par le *Dictionnaire de l'Académie*. Cependant Mme de Sévigné dit encore : « [La Voisin, cette femme qui fut brûlée comme sorcière,] n'a *fait que de* passer [du feu au diable]. » VI, 282 (*Grands écrivains*). Racine : « Je ne *fais qu'*arriver. » VI, 433 (*ibid.*). Et Bossuet : « Ce sage législateur *ne fait* par tant de merveilles *que de* conduire les enfants de Dieu dans le voisinage de leur terre. » *Histoire universelle*, II, 3.
8. *Ressens*. Cf. supra, p. 348, n. 1.
9. « *Vincenti dabo manna absconditum... et... nomen novum... quod nemo scit, nisi qui accepit*. » (Apoc., II, 17.)
10. *Goût*. Cf. supra, p. 357, n. 4, et p. 362.
11. *Peines*. Cf. supra, p. 363, n. 1, et p. 364.

ses sentiments lui faisaient entendre[1]. Malheur à moi, si dans cette chaire j'aime mieux me chercher moi-même[2] que votre salut, et si je ne préfère à mes inventions[3], quand elles pourraient vous plaire, les expériences[4] de cette princesse, qui peuvent vous convertir[5] ! Je n'ai regret qu'à ce que je laisse et je ne puis vous taire ce qu'elle a écrit touchant les tentations d'incrédulité. « Il est bien croyable, disait-elle, qu'un Dieu qui aime infiniment, en donne des preuves proportionnées à l'infinité de son amour et à l'infinité de sa puissance; et ce qui est propre[6] à la toute-puissance d'un Dieu, passe[7] de bien loin la capacité de notre faible raison. C'est, ajoute-t-elle, ce que je me dis à moi-même, quand les démons tâchent d'étonner[8] ma foi; et depuis qu'il a plu à Dieu de me mettre dans le cœur », remarquez ces belles paroles, « que[9] son amour est la cause de tout ce que nous croyons, cette réponse me persuade plus que tous les livres. » C'est en effet l'abrégé de tous les saints livres et de toute la doctrine chrétienne. Sortez, parole éternelle, fils unique du Dieu vivant, sortez du bienheureux sein de votre père[10] et venez annoncer aux hommes le secret que vous y voyez. Il l'a fait, et durant trois ans il n'a cessé de nous dire le

1. *Entendre.* Cf. supra, p. 339, n. 2.

2. *Me chercher.* Expression du langage religieux : « Ne *nous chercher* en rien alors que tout nous quitte ‖. Ne vouloir rien qui plaise alors que tout déplaît. » Corneille, *Imitation*, VIII, 220. « Il cherche en tout ta volonté suprême ‖ Et ne *se cherche* jamais. » Racine, *Athalie*.

3. *Inventions.* Aux idées que je peux avoir, aux réflexions que je peux faire.

4. *Expériences.* Ce mot qui se disait déjà au sens scientifique (voir le *Dictionnaire de l'Académie*, 1694, et La Fontaine, *Fables*, XII, 25), était surtout très employé dans le langage mystique.

5. Comparer, pour l'idée, *Sermons choisis*, p. 193-196.

6. *Propre* : « Ce qui appartient à quelqu'un à l'exclusion de tout autre. » *Dict. de l'Académie*, 1694. Cf. La Rochefoucauld : « Bien que toutes les qualités de l'esprit se puissent rencontrer dans un grand esprit, il y en a néanmoins qui lui sont *propres* et particulières. » I, 326 (*Grands écrivains*). Voir une nuance différente du même mot, p. 188, n. 1.

7. *Passe.* Cf. p. 305, n. 2.

8. *Etonner.* Cf. p. 299.

9. *Mettre... que.* Cf. p. 168, n. 6.

10. *Joann.*, I, 18.

secret des conseils[1] de Dieu. Mais tout ce qu'il en a dit est renfermé dans ce seul mot de son Évangile : « Dieu a tant aimé le monde, qu'il lui a donné son fils unique[2]. » Ne demandez plus ce qui a uni en Jésus-Christ le ciel et la terre, et la croix avec les grandeurs : « Dieu a tant aimé le monde. » Est-il incroyable que Dieu aime, et que la bonté se communique[3]? Que ne fait pas entreprendre aux âmes courageuses l'amour de la gloire ; aux âmes les plus vulgaires l'amour des richesses ; à tous enfin, tout ce qui porte le nom d'amour? Rien ne coûte, ni périls, ni travaux, ni peines[4] ; et voilà les prodiges dont l'homme est capable. Que si l'homme, qui n'est que faiblesse, tente l'impossible, Dieu, pour contenter son amour, n'exécutera-t-il rien d'extraordinaire[5]? Disons donc, pour toute raison, dans tous les mystères : « Dieu a tant aimé le monde. » C'est la doctrine du maître, et le disciple bien-aimé l'avait bien comprise. De son temps un Cérinthe[6], un hérésiarque, ne voulait pas croire qu'un Dieu eût pu se faire homme, et se faire la victime des pécheurs. Que lui répondit cet apôtre vierge, ce prophète du Nouveau Testament, cet aigle[7], ce théologien[8] par excellence ; ce

1. *Conseils.* Cf. p. 302, n. 2.
2. *Joann.*, III, 16.
3. Expression assez elliptique : « Est-il incroyable qu'un être, qui est bon, aime à épancher son être et à y faire participer ceux qu'il aime?... »
4. *Peines* : labeurs. Nuance différente plus haut, p. 363, n. 1.
5. Cf. pour la pensée l'*Imitation de J.-C.*, l. III, ch. V : « Des merveilleux effets de l'amour divin. »
6. Hérésiarque, de la secte de Simon le Magicien et des Gnostiques, qui vivait à Antioche du temps de Titus. Il enseignait que *Jésus* était un sage, sur lequel, à son baptême dans le Jourdain, *le Christ*, c'est-à-dire un esprit envoyé par Dieu, était descendu. Après avoir rempli sa mission dans la personne de Jésus, le Christ, selon Cérinthe, l'avait quittée et abandonnée à la mort, et s'en était retourné au ciel. Cérinthe enseignait aussi la doctrine *millénaire*, c'est-à-dire le règne de Jésus-Christ sur la terre pendant mille ans. Saint Jean, saint Pierre, saint Paul, saint Jude, saint Irénée, la combattirent.
7. L'*Aigle* est le symbole sous lequel on représente saint Jean.
8. *Théologien.* « ...Allons, marchons sous la conduite de l'aigle des Evangélistes,... de Jean, enfant du tonnerre, qui ne parle point un langage humain, qui éclaire, qui tonne, qui étourdit, qui abat tout esprit créé sous

saint vieillard qui n'avait de force que pour prêcher la charité, et pour dire : « Aimez-vous les uns les autres en notre Seigneur[1] ; » que répondit-il à cet hérésiarque? Quel symbole, quelle nouvelle confession de foi opposa-t-il à son hérésie naissante? Écoutez et admirez. « Nous croyons, dit-il, et nous confessons l'amour[2] que Dieu a pour nous : *Et nos credidimus caritati quam habet Deus in nobis*[3]. C'est là toute la foi des chrétiens; c'est la cause[4] et l'abrégé de tout le symbole. C'est là que la princesse Palatine a trouvé la résolution[5] de ses anciens doutes. Dieu a aimé; c'est tout dire. S'il a fait, disait-elle, de si grandes choses pour déclarer[6] son amour dans l'Incarnation; que n'aura-t-il pas fait, pour le consommer[7]

l'obéissance de la foi, lorsque, par un rapide vol fendant les airs, perçant les nues, s'élevant au-dessus des Anges, des Vertus, des Chérubins, des Séraphins, il entonne son évangile par ces mots : Au commencement était le Verbe. » (*Elévations*, XII, 7.) « Après avoir lu attentivement le commencement admirable de l'Evangile de saint Jean, comme un abrégé mystérieux de l'économie de l'Evangile, faisons une réflexion générale sur cette théologie du disciple bien-aimé. Tout se réduit à bien connaître ce que c'est qu'« *être* et ce que c'est qu'*être fait*. » (Ibid., 16.)

1. *Joann., ep. I*, cap. IV, 7.

2. *Nous croyons... l'amour*. Cf. supra, p. 356, n. 4.

3. *Joann. ep. I*, cap. IV, 16. — Cf. Bossuet, *Elévations*, XII, 16, à la fin.

4. *Cause*. Expression elliptique. La foi en l'amour de Dieu est *la cause de tout le symbole chrétien*, en ce sens que toutes les adhésions à tous les faits miraculeux énoncés dans le Symbole chrétien s'expliquent par cet acte de foi primordial et fondamental.

5. *Résolution* : « éclaircissement et décision ». *Dict. de l'Académie*, 1694. « *Résolution* d'une question. » « *Résolution* d'un cas de conscience. » Dict. de Furetière, 1690. « Je vous supplie de m'envoyer la *résolution* du billet que je laissai hier soir à votre homme. » Malherbe. Ce sens du mot, qui ne paraît pas employé au XVII[e] siècle même par les autres grands écrivains, n'appartient plus de nos jours qu'à la langue des mathématiques. — Bossuet emploie d'une façon analogue l'adjectif *résolutif*. (Lebarq, *Remarques*, p. LVII.)

6. *Déclarer*. « Manifester, faire connaître. » « On lui fit *déclarer* ses complices. » *Dict. de l'Académie*, 1694. « La reine ne pouvait se déterminer à *déclarer* ses sentiments. » Racine, *Athalie*, préface.

7. *Consommer* ; « achever, accomplir, mettre en sa perfection ». *Dict. de l'Académie*, 1694. « En passant de la lumière imparfaite de la foi à la lumière *consommée* de la gloire. » *Or. fun. d'Henriette d'Angleterre*. L'usage de ce mot se restreignait dès le XVII[e] siècle au langage religieux. « Content d'avoir vu *consommer* ce grand ouvrage. » Racine, *Epitaphe de*

dans l'Eucharistie, pour se donner, non plus en général à la nature humaine, mais à chaque fidèle en particulier? Croyons donc avec saint Jean en[1] l'amour d'un Dieu : la foi nous paraîtra douce, en la prenant par un endroit[2] si tendre[3]. Mais n'y croyons pas à demi, à la manière des hérétiques, dont l'un en retranche une chose, et l'autre une autre; l'un le mystère de l'Incarnation, et l'autre celui de l'Eucharistie; chacun ce qui lui déplaît : faibles esprits, ou plutôt cœurs étroits et entrailles resserrées, que la foi et la charité n'ont pas assez dilatées[4] pour

Mlle de Vertus. « Notre Seigneur a *consommé* toutes les prophéties. » *Dict. de l'Académie*, 1694.

1. *Croyons... en.* Cf. supra, p. 336, n. 4.

2. *Endroit.* Ce mot, d'un très grand usage au XVIIe siècle, s'employait où nous disons *côté*, *point*, *point de vue*, *aspect*, *face*, *phase*, *moment*, etc. La Rochefoucauld : « Quelque industrie que l'on ait à cacher ses passions, il y a toujours quelque *endroit* qui se montre » I, 35 (*Grands écrivains*). « Tout le monde presque tombe par quelque *endroit* dans ce défaut. » I, 289 (*ibid.*). — Sévigné : « Dieu voulait que je fusse mortifiée par l'*endroit* le plus chagrinant pour moi. » VII, 426 (*ibid.*). « Ne me demandez point de rêver gaîment à cet *endroit*-là de notre destinée. » IV, 191 (*ibid.*). « Son esprit [celui d'une jeune femme] est si bon et si aimable qu'on peut la tenir vieille par cet *endroit.* » VI, 47 (*ibid.*). — Racine : « Je le vais frapper [votre cœur] par l'*endroit* le plus tendre. » *Bérénice*, v. 892. — La Bruyère : « La mort a un bel *endroit* qui est de mettre fin à la vieillesse. » II, 25 (*Grands écrivains*). Cf. les *Caractères*, édit. class. Hachette, p. 101, n. 1; 306, n. 5; 402, n. 1, 4 et 7; 416, n. 4; 530, n. 4, et plus haut p. 180, n. 8. — En particulier, « ce mot se disait également depuis quelques années, remarque Bouhours en 1692, en un certain sens : vous ne le connaissez que par ses mauvais *endroits*, pour dire : par ses mauvaises *qualités.* » Ainsi Boileau : « Mais voyons l'homme enfin par ses plus beaux *endroits.* » Et Nicole : « Les plus beaux esprits ont des *endroits* sombres et ténébreux. »

3. *Tendre*, affectueux (et non *délicat*, *susceptible*, comme dans l'exemple de Racine cité à la note précédente).

4. *Resserrées... dilatées.* « *Cor nostrum dilatatum est... Angustiamini autem in visceribus vestris.* » (*II Corinth.*, VI, 11, 12.) « *Qui clauserit viscera sua....* » (*I Joann.* III, 17.) Bossuet dit encore ailleurs : « Notre âme sera *dilatée* par l'inspiration de la charité. » Sermon *pour la vêture d'une nouvelle catholique*, 1658, 2e p. « Au lieu d'ouvrir largement tes mains sur les misères du pauvre, non seulement tu *resserres tes entrailles*, mais tu multiplies tes rapines. » Sermon *sur les Rechutes* (1660), 3e p. « [Le chrétien en songeant aux vastes vues de la Providence] s'étend et *se dilate* lui-même. » Sermon *sur la Providence* (1662), 2e p. « Le nouveau peuple s'étend et se *dilate* jusqu'aux extrémités du monde. » *Histoire universelle*, II, 20. « Vous faites trop dépendre votre conduite

comprendre toute l'étendue de l'amour d'un Dieu. Pour nous, croyons sans réserve, et prenons le remède entier, quoi qu'il en coûte à notre raison. Pourquoi veut-on que les prodiges coûtent tant à Dieu? Il n'y a plus qu'un seul prodige que j'annonce aujourd'hui au monde. O ciel, ô terre, étonnez-vous à[1] ce prodige nouveau! C'est que, parmi tant de témoignages de l'amour divin, il y ait tant d'incrédules et tant d'insensibles. N'en augmentez pas le nombre qui va croissant tous les jours. N'alléguez plus votre malheureuse incrédulité[2], et ne faites pas une excuse de votre crime. Dieu a des remèdes pour vous guérir, et il ne reste qu'à les obtenir par des vœux continuels. Il a su prendre la sainte princesse dont nous parlons, par le moyen qu'il lui a plu[3]; il en a d'autres pour vous jusqu'à l'infini[4]; et vous n'avez rien à craindre, que de désespérer de ses bontés[5]. Vous osez nommer vos

des événements.... *Dilatez* vos voies et laissez ces choses, très indifférentes. » *Lettre à la sœur Cornuau* (13 août 1695). Ces fortes expressions sont rares même chez nos grands écrivains : « Il n'y a rien qui... rehausse et qui *dilate* l'esprit et la vertu. » Malherbe (trad. de Sénèque). « L'espérance qui nous *dilate* présentement le cœur. » Sévigné, VII, 81 (*Grands écrivains*).

1. *A*, en présence de.... « Il (l'accusé) s'en défendait *à* ses juges. » Sévigné. « Quoique le mien (mon esprit) s'étonne *à* ces rudes alarmes. » Corneille, *Horace*.

2. Cf. le Sermon *sur les Effets de la Résurrection de Jésus-Christ*, 1681 (éd. cl. Hachette, p. 438).

3. *Qu'il lui a plu*. Bossuet avait écrit d'abord : « *qui* lui a plu », faute qui se trouve plusieurs fois chez La Bruyère (éd. class. Hachette, p. 58, n. 4, et p. 442, n. 2). — Le sens est : par le moyen *par lequel* il lui a plu de la prendre ; — ellipse encore *usitée du reste*, et emploi très français du pronom (ou de la conjonction) *que*. Voyez Littré, *que*, 14° et 15° ; Chassang, *Gramm. française, cours supérieur*, § 419, Rem. III ; Brachet et Dussouchet, *Gr. fr.*, § 738, p. 347.

4. *Jusqu'à l'infini* : « Qu'y a-t-il, si je puis parler de la sorte, de plus *infini* et de plus immense que cette divine bonté, qui non seulement reçoit ceux qui la recherchent et se donne tout entière à ceux qui l'embrassent, mais encore rappelle ceux qui s'éloignent et ouvre toujours des voies de retour à ceux qui la quittent ?... Il faudrait démêler dans la multitude quelque âme désolée et lui dire à l'oreille et en secret : Ah ! Dieu pardonne sans fin et *sans borne*.... Il y a pour nous dans le ciel une miséricorde *infinie*.... Je ne vois ici ni terme présent, ni nombre arrêté, ni mesure déterminée. » Sermon *sur la divinité de J.-C.*, 1665, 3° point.

5. Cf. le Sermon, cité plus haut, même édit., p. 460-463.

ennuis [1], après les peines [2] terribles où vous l'avez vue! Cependant, si quelquefois elle désirait [3] d'en être un peu soulagée, elle se le reprochait à elle-même : « Je commence, disait-elle, à m'apercevoir que je cherche le paradis terrestre à la suite de Jésus-Christ, au lieu de chercher la montagne des Olives et le Calvaire, par où [4] il est entré dans sa gloire. » Voilà ce qu'il [5] lui servit de méditer l'Évangile nuit et jour, et de se nourrir de la parole de vie. C'est encore ce qui lui fit dire cette admirable parole : « Qu'elle aimait mieux vivre et mourir sans consolation que d'en chercher hors de Dieu. » Elle a porté ces sentiments jusqu'à l'agonie; et prête à rendre l'âme, on entendit qu'elle disait d'une voix mourante : « Je m'en vais voir comment Dieu me traitera; mais j'espère en ses miséricordes [6]. » Cette parole de confiance emporta son âme sainte au séjour des justes.

Arrêtons [7] ici, Chrétiens; et vous, Seigneur, imposez

1. *Vos ennuis*, vos chagrins médiocres et peu considérables. On voit que le mot perdait déjà même dans la prose de la fin du XVIIe siècle la forte signification que la poésie lui conservait. « Sa mort avancera la fin de mes *ennuis.* » Racine, *Androm.*, v. 376. « Si d'une mère en pleurs vous plaignez les *ennuis.*» Id., *Iphig.*, IV, 4. « Que faites-vous, madame, et quel mortel *ennui* || Contre tout votre sang vous anime aujourd'hui ? » *Phèdre*, v. 255. Au contraire, Mme de Sévigné, La Rochefoucauld, La Bruyère ne donnent pas à ce mot un sens plus violent que son sens d'aujourd'hui.

2. *Peines*. Cf. supra, p. 363, n. 1.

3. *Désirait de*. « Ce Dieu *désire d*'être désiré. » Sermon *pour la Visitation* (1659), 2e p. Les grammairiens approuvent encore cette forme.

4. V. p. 301, n. 2, et le *Lexique*.

5. *Ce qu'il lui servit : quid profuerit*.... Cet emploi de *ce que* ou de *que*, fréquent avec le verbe *servir*, même sous la forme personnelle, existe encore, mais il était plus fréquent chez les écrivains du XVIIe siècle que de nos jours : « Vous voyez *ce que sert* une action continuée. » Malherbe (cité par Jacquinet, *Or. fun.*, p. 326, n. 1). « *Qu*'as-tu donc *servi*, ô philosophie? » Bossuet, *Histoire universelle*, II, 25. « *Que* vous *sert-il* qu'un jour l'univers vous estime?... *Que* peut *servir* ici l'Égypte et ses faux dieux ? » Boileau. « *Que* sert tant d'or à son troupeau? » La Bruyère, I, 386 (*Grands écrivains*).

6. *Miséricordes*. Cf. supra, p. 336, n. 2, et p. 343, n. 5.

7. « *Arrêtons*, mes frères, et ne précipitons pas notre jugement. » Sermon *sur l'Honneur du Monde*, 1660. « Je ne crois pas que, tout étant arrêté, on *arrête* pour cela. » Sévigné, V, 366 (*Grands écrivains*). « *Arrêtons* un moment. » Racine, *Bérénice*, I. Cet emploi ne se trouve ni dans La Rochefoucauld, ni dans La Bruyère.

silence à cet indigne ministre, qui ne fait qu'affaiblir votre parole. Parlez dans les cœurs, prédicateur invisible[1], et faites que chacun se parle à soi-même. Parlez, mes frères, parlez : je ne suis ici que pour aider vos réflexions. Elle viendra[2] cette heure dernière : elle approche, nous y touchons, la voilà venue. Il faut dire avec Anne de Gonzague : Il n'y a plus ni princesse, ni Palatine; ces grands noms, dont[3] on s'étourdit, ne subsistent plus. Il faut dire avec elle : je m'en vais, je suis emporté par une force inévitable; tout fuit, tout diminue, tout disparaît à mes yeux. Il ne reste plus à l'homme que le néant et le péché; pour tout fonds[4], le néant; pour toute acquisition, le péché. Le reste, qu'on croyait tenir, échappe : semblable à de l'eau gelée, dont le vil cristal se fond entre les mains qui le serrent, et ne fait que les salir. Mais voici ce qui glacera[5] le cœur, ce qui achèvera d'éteindre la voix, ce qui répandra la frayeur dans toutes les veines : « Je m'en vais voir comment Dieu me traitera »; dans un moment, je serai entre ses mains, dont saint Paul écrit en tremblant : « Ne vous y trompez pas, on ne se moque pas de Dieu[6] : » et encore, « c'est une chose horrible de tomber entre les mains du Dieu vivant[7] » : entre ces mains où tout est action, où tout est vie, rien ne s'affaiblit, ni ne se relâche, ni ne se ralentit jamais. Je m'en vais voir si ces mains toutes-puissantes[8] me seront favorables

1. *Prédicateur invisible.* Cf. pour l'idée le Sermon de 1661 *sur la Parole de Dieu* (*Sermons choisis*, p. 198-202, 205-206), le Sermon *pour la Profession de Mlle de la Vallière* (*ibid.*, p. 430) et les *Élévations sur les mystères*, XII, 14.

2. *Elle viendra.* Cf. le Sermon de 1662 *sur l'Impénitence finale* (*Sermons choisis*, p. 224-226).

3. *Dont.* Cf. supra, p. 304, n. 5, et Sévigné : « Il me paraît *étourdi* et écrasé *de* votre esprit. »

4. *Fonds.* Ici c'est bien le *fonds*, la fortune héritée, s'opposant aux *acquêts*.

5. *Glacera.* Cette expression venant après la comparaison précédente n'est pas d'un goût très pur.

6. « *Deus non irridetur.* » (*Gal.*, VI, 7.)

7. *Hebr.*, X, 31.

8. *Mains toutes-puissantes.* Cf. supra, p. 75, 95, et plus loin, p. 192. Cette image, qui revient si

ou rigoureuses[1] ; si je serai éternellement, ou parmi leurs dons[2], ou sous leurs coups. Voilà ce qu'il faudra dire nécessairement avec notre princesse. Mais pourrons-nous ajouter avec une conscience aussi tranquille : « J'espère en[3] sa miséricorde »? Car, qu'aurons-nous fait pour la fléchir? Quand aurons-nous écouté « la voix de celui qui crie dans le désert : Préparez les voies du Seigneur[4] »? Comment? par la pénitence. Mais serons-nous fort contents d'une pénitence commencée à l'agonie, qui n'aura jamais été éprouvée, dont jamais on n'aura vu aucun fruit[5]; d'une pénitence imparfaite[6], d'une pénitence nulle; douteuse, si vous le voulez; sans forces, sans réflexion, sans loisir pour en réparer les défauts[7]? N'en est-ce pas assez pour être pénétré de crainte jusque dans la moelle des os? Pour celle dont nous parlons, ah! mes

souvent chez Bossuet (« Le monde est l'œuvre de ses *mains*.... Dieu tient les rois *sous sa main*; » il conduit ceux qu'il protège « comme *par la main* ») est un ressouvenir biblique : « Le mot *yod*, *main*, est presque le plus usité de la langue hébraïque. » De La Broise, *Bossuet et la Bible*, p. 60.

1. *Me seront... rigoureuses.* « Le ciel se lassera de *m*'être rigoureux. » Corneille, *Suréna*, v. 691. « Dussiez-vous encore *m*'être aussi rigoureuse. » Racine, *Frères ennemis*, v. 1485. Cf. p. 323, n. 7.

2. *Dons.* Expression obscure et dont il n'est pas facile de se rendre compte. Comment le pécheur qui trouve miséricorde devant Dieu se trouve-t-il parmi les *dons* de Dieu? A moins qu'il n'y ait ici une réminiscence d'Isaïe, LXVI, 20, où, parlant selon les interprètes du peuple élu de l'avenir, de la vocation des Gentils et de la Nouvelle Jérusalem, il dit de ceux qui « verront la gloire de Dieu », qu'ils seront amenés « *de cunctis Gentibus* DONUM *Domino*, *in equis et in quadrigis... ad montem sanctum meum Jerusalem* ». Comme lorsque les enfants d'Israël portent un *présent* au Temple du Seigneur, « *quomodo si inferant filii Israel* MUNUS *in domum Domini* ».

3. *Espérer en*. Cf. supra, p. 339, n. 3.

4. *Luc.* III, 4. 8.

5. *Fruit.* « *Facile ergo fructus pœnitentiæ.* » (*Luc.*, *ibid.*) Sur les autres nuances de sens de ce mot dans la langue religieuse, voir *Sermons choisis*, p. 153, n. 3. Bossuet parle ailleurs (*Confér. avec Claude*) de la foi qui « *fructifie* en bonnes œuvres ».

6. *Imparfaite* : qui ne se réalisera pas par des actes.

7. *Défauts.* Les lacunes : sens primitif du mot. Mais déjà au XVIIe siècle, le sens positif de *mauvaises qualités*, de *choses vicieuses réelles* se substitue même dans les plus purs écrivains au sens négatif de *chose absente*, *manquante*. Voir les *Lexiques* de Mme de Sévigné, de Racine, etc. La Rochefoucauld dit par exemple : « Les *défauts* de l'esprit *augmentent* en vieillissant... ». A plus forte raison dans

frères, toutes les vertus qu'elle a pratiquées se ramassent[1] dans cette dernière parole, dans ce dernier acte de sa vie ; la foi, le courage, l'abandon à Dieu, la crainte de ses jugements, et cet amour plein de confiance, qui seul efface tous les péchés. Je ne m'étonne donc pas, si le saint pasteur[2] qui l'assista dans sa dernière maladie, et qui recueillit ses derniers soupirs, pénétré de[3] tant de vertus, les porta jusques[4] dans la chaire, et ne put s'empêcher de les célébrer dans l'assemblée des fidèles. Siècle[5] vainement[6] subtil, où l'on veut pécher avec raison[7], où la

l'usage commun : « Il a *trop* d'esprit, c'est un beau *défaut.* » Dict. de Furetière, 1690. Cette évolution est constatée par le *Dictionnaire de l'Académie* de 1694 : « *Défaut* se dit AUSSI pour signifier : absence, manque, privation de quelque chose. Et en ce sens il ne se dit guère qu'en cette phrase : *au défaut de...* » Pour l'idée, voir le 2e point du Sermon *sur l'Impénitence finale* (*Sermons choisis*, éd. cl. Hachette, p. 225).

1. *Se ramassent*. Le verbe *ramasser* était fort employé, *au sens moral* de *recueillir*, *résumer*, *concentrer*, chez les écrivains du XVIIe siècle : « J'enseigne [à l'homme] à *ramasser* en moi tout son désir. » Corneille, *Imitation*, III. « Je me *ramasse* dans moi-même.... » Pascal, *Lettre à Mlle de Roannez*. « [L'amour-propre] se partage en plusieurs inclinations et se *ramasse* en une... comme il lui plaît. » La Rochefoucauld, I, 245 (*Grands écrivains*). « A la mort, on *ramasse* tout ce qui reste d'esprits et de forces pour exprimer ce qu'on sent. » Bouhours (dans le *Dictionnaire de Furetière-Basnage*). « Elle *ramasse* de tous côtés les accidents qui suivent et qui accompagnent cette passion. » Boileau (*ibidem*). Très fréquent chez Bossuet : « Jésus *ramasse* ses forces épuisées... ». (Sermon *sur la Passion* de 1661.) « C'est alors que, *se ramassant* en soi-même, on apprend à se soumettre à Dieu tout entier. » *Lettre au maréchal de Bellefonds*, 27 septembre 1674, etc. — *Au sens physique*, au contraire, on avait des scrupules singuliers sur l'emploi de *ramasser*. Ainsi Ménage (*Observations*, t. I, p. 572) observe qu' « une dame *de la ville* ayant laissé tomber sa coeffe ou son masque, ne manquera jamais de dire à son laquais : *Ramassez* ma coeffe, mon masque ; — au lieu qu'une dame de la cour dira, *comme* il convient : « *Amassez* ma coeffe... ».

2. Cf. plus haut, p. 200, n. 8.

3. *Pénétré de*, etc. C.-à-d. frappé, ému profondément *par* tant de vertus. Cf. supra, p. 304, n. 5.

4. Cf. plus haut, p. 80, n. 6.

5. *Siècle* peut signifier ici soit *le monde*, l'ensemble des hommes vivant de la vie naturelle et profane, soit plutôt le *temps*, la *génération contemporaine de l'orateur*.

6. *Vainement*, non pas *inutilement*, mais *cum vanitate*, suivant d'une façon mauvaise et orgueilleuse. « Les femmes étaient *vainement* parées », Fénelon, c.-à-d. « d'une manière mondaine » (Furetière). Cf. supra, p. 186, n. 12.

7. *Avec raison* : « en raisonnant le péché, en le justifiant par des sophismes ». Jacquinet.

faiblesse veut s'autoriser par des maximes[1], où tant d'âmes insensées cherchent leur repos dans le naufrage de la foi, et ne font d'efforts contre elles-mêmes que pour vaincre, au lieu de leurs passions, les remords de leur conscience : la princesse Palatine t'est donnée « comme un signe et un prodige : » *in signum et in portentum*[2]. Tu la verras au dernier jour, comme je t'en ai menacé, confondre ton impénitence et tes vaines excuses[3]. Tu la verras se joindre à ces saintes filles, et à toute la troupe des saints : et qui pourra soutenir[4] leurs redoutables clameurs[5]? Mais que sera-ce quand Jésus-Christ paraîtra[6] lui-même à ces malheureux; quand ils verront celui qu'ils auront percé[7], comme dit le Prophète[8]; dont ils auront rouvert toutes les plaies; et qu'il leur dira d'une voix terrible : « Pourquoi me déchirez-vous par vos blasphèmes, » nation impie? *Me configitis, gens tota*[9]. Ou si vous ne le faisiez pas par vos paroles, pourquoi le faisiez-

1. *Maximes*. Cf. p. 21, n. 1.
2. *Isaïe*, VIII, 18.
3. Bossuet a fait en 1660 un sermon (le premier pour le dimanche de la Passion) *sur les Vaines excuses des pécheurs*.
4. *Soutenir* : ici « résister à quelque attaque, à quelque chose dont il est difficile de se défendre. Un criminel ne peut *soutenir* la présence de son juge.... Ne pouvoir *soutenir* un reproche,... la raillerie. » *Dict. de l'Académie*, 1694. « Les ennemis ne *soutinrent* point nos gens. » Racine, *Lettres*, VII, 49 (*Grands écrivains*). « *Soutiendront-ils* un vainqueur en furie ? » *Mithridate*, v. 888. «... Quel cœur audacieux ‖ *Soutiendrait* les éclairs qui partent de vos yeux? » *Esther*, v. 652. — Cf. un sens différent, p. 357, 363.
5. *Clameurs*. Cf. le Sermon de 1665 *sur le Jugement dernier*, 2e p. « Nous lisons.... dans les saints Prophètes qu'il (Dieu) se rira d'eux par des reproches mêlés de dérision et de raillerie, et qu'... il les immolera à la risée de *tout l'univers*.... [Les pécheurs publics et scandaleux] boiront non seulement le breuvage de honte éternelle qui est préparé à tous les pécheurs, mais encore ils avaleront, dit Ezéchiel, la coupe large et profonde de dérision et de moquerie, et ils seront accablés par les insultes (*sur le genre de ce mot*, *voy. Serm. choisis*, supra, p. 85, n. 1) sanglants *de toutes les créatures*. »
6. *Paraîtra*. Cf. p. 325, n. 1.
7. On trouverait peu d'exemples de *percer* employé absolument, sans complément déterminatif (de coups, de blessures, etc.). Bossuet traduit exactement les textes de Zacharie et de Malachie.
8. *Zach.*, XII, 10 : « *Adspicient ad me quem confixerunt.* »
9. *Malach.*, III, 9 : « ... *Et me vos configitis gens tota.* »

vous par vos œuvres ? Ou pourquoi avez-vous marché dans mes voies[1] d'un pas incertain, comme si mon autorité était douteuse ? Race infidèle, me connaissez-vous[2] à cette fois[3] ? Suis-je votre roi, suis-je votre juge, suis-je votre Dieu ? Apprenez-le par votre supplice. Là commencera ce pleur[4] éternel, là ce grincement de dents[5] qui n'aura jamais de fin. Pendant que les orgueilleux seront confondus, vous, fidèles, « qui tremblez à sa parole[6] », en quelque endroit que vous soyez de cet auditoire, peu connus des hommes et connus de Dieu, vous commencerez à lever la tête[7]. Si, touchés des saints exemples que je vous propose[8], vous laissez attendrir[9] vos cœurs ; si Dieu a béni le travail par lequel je tâche de vous enfanter en

1. *Voies*. Cf. p. 303, n. 2.
2. *Connaissez-vous*. Cf. supra, p. 299, n. 1.
3. *A cette fois*. Cf. p. 186, n. 8.
4. *Pleur* est « employé ici non dans le sens de *lacrima*, mais dans celui de *ploratus* ». Aubert. C'est l'*acte de pleurer*. « Autrefois on disait qu'il y avait un *pleur* dans une maison pour dire un grand *deuil*. » Dict. de Furetière, 1690. « Hélas! il me fut trop meilleur ‖ Que je pusse finir mon *pleur !* » Alain Chartier.
5. « *Ibi erit fletus et stridor dentium.* » *Matth.*, VIII, 12.
6. « *Audite verbum Domini qui tremitis ad verbum ejus.* » *Is.*, LXVI, 5. — Cf. supra, p. 207, n. 3 *bis*.
7. *Luc.*, XXI, 28.
8. *Propose*, au sens latin fréquent chez Bossuet (cf. *Serm. choisis*, p. 331, n. 2) de *mettre devant les yeux*, sens qui permet à La Rochefoucauld d'écrire : « Je me *propose* une grande joie de vous embrasser, » III, 225 (*Grands écrivains*). Cf. Racine : « Les grands hommes de l'antiquité..., voilà les véritables spectateurs que nous devons nous *proposer*. » *Britannicus*, Ire préface. « Cherchant à proposer aux lecteurs des défauts à éviter. » La Bruyère, Préf. du *Disc. à l'Académie*. « Le sujet que l'Académie avait *proposé* pour le prix d'éloquence.... » *Dict. de l'Académie*, 1694. Cf. p. 19, n. 2.
9. *Vous laissez attendrir* et non *vous laissez s'attendrir*. Sur cette chute du pronom complément dans les verbes réfléchis construits avec *faire*, voir Brachet et Dussouchet, *Gramm. française, cours supérieur*, p. 373. Cette construction est *constante* au XVIe et au XVIIe siècle non seulement dans les locutions verbales où entrait le verbe *faire* (« Chaque vers qu'il entend le *fait extasier* », Boileau), mais dans celles où figuraient d'autres verbes : « Un nourricier prend plaisir de *voir bien porter* son nourrisson. » Malherbe, II, 393 (*Grands écrivains*). « Pour moi je suis d'avis que vous les *laissiez battre*. » Corneille, *Illusion comique*, v. 690. « Veux-tu que de sa mort je t'*écoute vanter* ? » Corneille, *Cid*, v. 1720. « Mais je *sens affaiblir* ma force et mes esprits. » Racine, *Mithridate*, v. 1693. Et l'usage s'en est conservé jusqu'au commencement du XIXe siècle (voir Chassang, *Gramm. française, cours supérieur*, p. 349).

Jésus-Christ[1]; et que, trop indigne ministre[2] de ses conseils[3], je n'y aie pas été moi-même un obstacle, vous bénirez la bonté divine, qui vous aura conduits à la pompe funèbre de cette pieuse princesse, où vous aurez peut-être trouvé le commencement de la véritable vie.

Et vous, Prince[4], qui l'avez tant honorée pendant qu'elle était au monde; qui, favorable interprète de ses moindres désirs, continuez votre protection et vos soins[5] à tout ce qui lui fut cher; et qui lui donnez les dernières marques de piété avec tant de magnificence et tant de zèle; vous, Princesse[6], qui gémissez en lui rendant ce triste devoir, et qui avez espéré de[7] la voir revivre dans ce discours : que vous dirai-je pour vous consoler? Comment pourrai-je, Madame, arrêter ce torrent de larmes, que le temps n'a pas épuisé, que tant de justes sujets de joie n'ont pas tari? Reconnaissez ici le monde; reconnaissez ses maux toujours plus réels que ses biens, et ses douleurs par conséquent plus vives et plus pénétrantes que ses joies. Vous avez perdu ces heureux moments où vous jouissiez des tendresses[8] d'une mère qui n'eut jamais son égale[9]; vous avez perdu cette source inépui-

1. *Vous enfanter en Jésus-Christ.* Bossuet explique (*Élévations*, XII, 13 et 14) comme l'homme « par la pureté et la simplicité de sa foi », par l'adhésion volontaire de son intelligence aux mystères peut « devenir enfant de Dieu ». Mais « quoique nous concourions » ainsi à cette « génération » spirituelle, « dans le fond pourtant elle vient de Dieu, qui met en nous cette céleste semence de sa parole. » D'où il suit que le prédicateur, dont le rôle est de faire retentir aux oreilles cette parole qui est étouffée au fond des cœurs, peut être considéré comme collaborant à son tour à cet *enfantement* du chrétien.

2. *Ministre.* Cf. p. 464, n. 2.

3. *Conseils.* Cf. supra, p. 302, n. 2.

4. Le duc d'Enghien.

5. *Soins* : fréquent au XVII[e] siècle dans le sens de « sollicitude protectrice ». La Rochefoucauld écrivant à Lenet le remercie de son « *soin* » pour le jeune fils du duc, qui s'en allait à Paris. Il parle ailleurs du « *soin* charitable de la nature » à l'égard des vieillards qu'elle veut « consoler de leurs misères ». « Je hais jusques au *soin* dont m'honorent les dieux. » Racine, *Phèdre*, v. 1612. « Dieu veut qu'on espère en son *soin* paternel. » *Athalie*, v. 266. — Cf. une autre nuance de sens, p. 318, n. 4.

6. La femme du duc d'Enghien.

7. *Espéré de.* Cf. p. 349, n. 9.

8. *Tendresses.* Cf. p. 336, n. 2, et p. 343, n. 5.

9. *Son égale.* Nous dirions plu-

sable de sages conseils; vous avez perdu ces consolations, qui, par un charme[1] secret, faisaient oublier les maux dont la vie humaine n'est jamais exempte[2]. Mais il vous reste ce qu'il y a de plus précieux, l'espérance de la rejoindre dans le jour[3] de l'éternité, et en attendant, sur la terre, le souvenir de ses instructions, l'image de ses vertus, et les exemples de sa vie.

tôt, et moins précisément : *sa pareille*.

1. *Charme*. Cf. plus haut, p. 319, n. 3. Et comme ces résultats de la sorcellerie étaient surtout recherchés en cas de maladie, *charme* avait, à peu de chose près, le sens de *remède efficace*, de *baume souverain*. « O Reine qui pleine de *charmes* ‖ Pour toute sorte d'accidents ‖ As borné le flux de nos larmes.... » Malherbe, *Ode à la Reine-mère*. « Un grand cœur à ses maux applique d'autres *charmes*. » Corneille, *Pompée*, v. 1462. « Le repos de la paresse est un *charme* secret de l'âme qui suspend soudain les plus ardentes poursuites et les plus opiniâtres résolutions. » La Rochefoucauld, I, 264 (*Grands écrivains*). « Ne vous informez point ce que je deviendrai : ‖ Que sais-je ? A ma douleur je chercherai des *charmes*. » Racine, *Bajazet*. « Les anciens médecins ont souvent employé les *charmes* et les remèdes superstitieux. » Le Clerc (dans le *Dictionnaire de Furetière-Basnage*). — Et même quand *charmes* devint synonyme d'attraits physiques ou moraux produisant sur la sensibilité un effet ensorcelant, on fit toujours une différence entre *charmes* et *appas*, *charmes* restant réservé par les bons écrivains, dit Ménage, « aux beautés qui agissent par une vertu occulte et magique ». *Observations sur la langue française*, t. I, p. 566. C'est ainsi que Bossuet l'emploie dans l'*Oraison funèbre d'Henriette de France* : « Dieu avait préparé un *charme* innocent au roi d'Angleterre dans les agréments infinis de la reine son épouse. » Cf. p. 81, n. 9.

2. « Mme la princesse était la continuelle victime de son mari.... Elle était laide, bossue, un peu tortue et sans esprit, mais douée de beaucoup de vertu, de piété et de douceur, dont elle eut à faire un pénible et continuel usage, tant que son mariage dura, ce qui fut plus de quarante-cinq ans.... Sa piété, son attention infatigable, sa douceur, sa soumission de novice ne purent la garantir des injures fréquentes.... » Saint-Simon. Cf. p. 332, n. 5, et 333, n. 1.

3. *Jour*. Expression biblique : *in die æternitatis*, *in die Domini*. « Voici le *jour* de l'homme, mais le jour de Dieu viendra. » Racine, *Hist. de Port-Royal*. « Tremble, son *jour* approche et ton règne est passé. » *Esther*, v. 1159.

ÉCRIT

DE MADAME ANNE DE GONZAGUE DE CLÈVES, PRINCESSE PALATINE, OÙ ELLE REND COMPTE DE CE QUI A ÉTÉ L'OCCASION DE SA CONVERSION.

J'avais tellement perdu toutes les lumières de la foi qu'à peine me restait-il le doute, que les personnes élevées dans une religion ont tant de peine à quitter; et j'étais tombée dans un tel aveuglement, que lorsqu'on parlait sérieusement devant moi des choses de la religion, je me sentais la même envie de rire qu'on sent ordinairement quand des personnes fort simples croient des choses ridicules et impossibles; et je disais souvent à quelques personnes de mes amis, que le plus grand de tous les miracles à mon égard serait celui de croire fermement le christianisme. J'étais néanmoins toujours persuadée qu'il y avait un premier Être. Dieu m'avait fait la grâce de n'en point douter et de lui demander souvent la connaissance de la vérité, et même un certain désir de la connaître pour lui plaire. J'aurais donné toutes choses pour trouver la religion véritable, et pour en être persuadée, si elle l'était; car j'avais une horreur étrange de passer ma vie dans des erreurs, des chimères, telles que me paraissaient alors les plus saints mystères de notre religion. J'étais dans ce malheureux état quand une nuit je songeai que, marchant seule dans une espèce de forêt, j'avais rencontré un aveugle dans une petite grotte. Je lui demandai s'il était aveugle de naissance, ou s'il l'était devenu? Il me répondit qu'il était né aveugle. « Vous ne savez « donc pas, lui dis-je, ce que c'est que la lumière, qui est si « belle et si agréable, et le soleil, qui est si éclatant et si beau? « — Non, me répondit-il, je n'en puis rien imaginer; car « n'ayant jamais vu, je ne puis m'en former aucune idée. Je « ne laisse pas de croire que c'est quelque chose de très beau « et de très agréable à voir. »

« Alors il me sembla que cet aveugle changea tout d'un coup de ton de voix, et me parlant avec une manière d'autorité, me dit : « Cela vous doit bien apprendre qu'il y a des choses très « excellentes et très admirables qui ne laissent pas d'être

« vraies et très désirables, quoiqu'on ne les puisse comprendre « ni imaginer en aucune façon. » Il me dit encore plusieurs choses sur cela, que j'ai oubliées. Et il me sembla que, faisant l'application de cette comparaison sur les choses de la religion et de l'autre vie, je me sentis en un moment si éclairée de la vérité, que me trouvant transportée de joie d'avoir trouvé ce que je cherchais depuis si longtemps, j'embrassai cet aveugle et lui dis que je lui avais plus d'obligation que je n'en avais jamais eu à personne du monde; et il se répandit dans mon cœur une certaine joie si douce, et une foi si sensible, qu'il est impossible de l'exprimer. Je m'éveillai là-dessus, et me trouvai dans le même état où je m'étais vue dans mon songe, c'est-à-dire un changement si grand en moi, que cela ne se peut imaginer.

« Je me levai avec précipitation. Mes actions étaient, ce me semble, mêlées d'une joie et d'une activité extraordinaires. Je ne pus m'empêcher de dire mon songe à quelques-unes de mes amies; et ayant trouvé les Confessions de saint Augustin, et lisant l'endroit où il parle de ces deux courtisans qui se convertirent chez un solitaire, où ils avaient vu la vie de saint Antoine, je trouvai que cela me touchait jusqu'à répandre des larmes; et cette tendresse-là me prenait souvent, dans toutes les lectures que je pouvais faire. Je me trouvais à la messe dans un état bien différent de celui où j'avais accoutumé d'être. Il me semblait sentir la présence réelle de Notre-Seigneur, à peu près comme l'on sent les choses visibles et dont l'on ne peut douter. Et cette foi tendre et sensible me dura plus de quatre ou cinq mois.

« Cependant, comme je ne doutai plus depuis ce temps-là, par la grâce de Dieu, de la vérité de notre foi, je commençai, dès ce jour-là, à résoudre un changement entier de ma vie. Et l'appréhension des jugements de Dieu commença à m'étonner et à m'ôter la mauvaise paresse où j'étais. Je commençai à songer à ma conscience, et à faire une grande confession de ma vie passée; et comme je la voulais faire bien exactement, j'y employai trois mois de temps avec un si grand travail, que je pense en avoir été malade. Et cependant quelques affaires m'étant survenues, je différais de jour en jour d'achever, par le sacrement de pénitence, de me réconcilier entièrement avec Dieu, lequel pour lors il me semble que je n'aurais pas voulu offenser pour toutes les choses du monde.

« Comme j'étais en cet état, remettant ma confession au retour d'un voyage que j'étais obligée de faire, je tombai dans une syncope si grande, que l'on douta longtemps si j'étais morte. Je n'eus pas sitôt repris mes esprits que je songeai à l'état où j'étais, et au hasard que je courais de mourir sans m'être confessée. Cette appréhension, jointe au mal qui avait été fort grand, me réduisit à une telle extrémité de faiblesse, que je ne pouvais parler qu'avec peine, et ne me sentais plus capable d'aucune application.

« J'envoyai querir le confesseur que j'avais choisi quelque temps auparavant, pour la confession que j'avais préparée, mais, après lui avoir parlé un peu de temps, je vis bien que je n'étais pas en état d'entreprendre une confession entière. Il fallut donc attendre au lendemain, et se résoudre à passer une terrible nuit. Il est impossible d'imaginer les étranges peines de mon esprit, à moins de les avoir éprouvées. Je ne me sentais plus aucune force pour me confesser. J'appréhendais à tout moment le retour de ma syncope, et par conséquent la mort. Et je regardais cet état comme l'effet de la justice de Dieu, et j'attendais l'arrêt de ma condamnation. J'avais bien dans mon cœur que je l'avais mérité, et que j'étais indigne d'une miséricorde que j'avais si longtemps négligée.

« Cependant Dieu me faisait sentir la grâce d'une vraie douleur, ce me semble, d'être privée éternellement de le voir et de l'aimer, et de passer l'éternité avec ses ennemis. Je sentais tendrement ce déplaisir, et je le sentais même, à ce que je crois, entièrement détaché de la crainte et de la frayeur des autres peines de l'enfer, et que je n'avais nul droit de me plaindre ; mais qu'enfin je ne le verrais jamais, et que je serais éternellement haïe de lui. Et ce sentiment tendre, mêlé de larmes et de frayeur de l'état où j'étais, augmentait fort mon mal. Ceux qui me veillaient, et le médecin qui ne me quittait guères, voyaient bien mon inquiétude ; mais ils l'attribuaient à la fièvre qui m'était venue, et à la crainte de retomber dans la syncope que j'avais eue.

« J'étais donc dans ce déplorable état, me considérant comme une personne réprouvée et presque sans espérance de salut, lorsque, sur les cinq heures du matin, je m'endormis, et songeai que je voyais une poule, suivie de plusieurs petits poussins, dont l'un, s'étant éloigné, venait sauter sur une grosse bête endormie, qui était couchée toute plate à terre, comme

une manière de chien. Je considérais ce petit animal qui lu sautait sur le dos et qui se jouait sur lui; et je pensais en moi-même qu'il était bien hardi, et que si ce chien se réveillait i était perdu. Au même temps il me sembla que je voyais venir un autre chien, fort grand et fort horrible, qui, s'étant approché du petit poussin, l'avait en un moment englouti. Je courus incontinent à lui pour lui ôter le petit poulet; et comme je voulais lui ouvrir la gueule, j'entendis quelqu'un qui disait : « C'en « est fait, il l'a avalé. — Non, dis-je, il ne l'est pas encore. » Et, en effet, il me sembla que je lui ouvris la gueule, et que je retirai ce petit animal, que je pris entre mes deux mains pour le réchauffer; car il me paraissait tout hérissé et presque mort. J'entendis encore quelqu'un qui disait : « Il faut le rendre au « chien. Cela le gâtera de lui ôter. — Non, répondis-je, je ne « lui rendrai jamais; on lui donnera d'autres viandes. »

« En ce moment je m'éveillai, et l'application de ce songe se fit en un instant dans mon âme, comme si l'on m'eût dit : « Si vous, qui êtes mauvaise, ne pouvez vous résoudre à rendre « ce petit animal, que vous avez sauvé, pourquoi croyez-vous « que Dieu, qui est infiniment bon, vous redonne au démon « après vous avoir tirée de sa puissance? Espérez et prenez cou« rage. » Cette pensée, qui me vint fortement et nettement dans l'esprit, fit une telle impression sur moi, que je demeurai dans une joie et un calme qui ne se peut exprimer : et je me trouvai dans une espérance aussi ferme et aussi tranquille, que si j'eusse appris d'un ange même que Dieu ne m'abandonnerait pas, et je demeurai aussi en repos dans le plus fort de ma fièvre, me confiant entièrement à la miséricorde de Dieu. Je contai ce songe à une de mes amies, quoique j'eusse grande peine à parler : et elle sait que je n'en pouvais parler qu'en versant bien des larmes, et je ne puis encore y penser sans pleurer.

« Voilà ce qui s'est passé dans ces deux songes, que j'écris pour obéir à la personne[1] qui l'a désiré, espérant qu'elle remerciera Dieu de sa très grande miséricorde envers moi, et qu'elle demandera instamment pour moi la grâce de connaître sa sainte volonté, et de la suivre le reste de mes jours. »

1. Cette personne [illegible] publiée en [illegible] Jean Le [illegible] 1712 [illegible] d'Anne de Gonzague [illegible] pour la [illegible] la Trappe : c'est dans sa Vie [illegible]

ORAISON FUNÈBRE

DE MICHEL LE TELLIER

CHANCELIER DE FRANCE

PRONONCÉE DANS L'ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-GERVAIS
LE 25 JANVIER 1686.

NOTICE

On a souvent reproché à Bossuet d'avoir été excessif dans 'éloge de Michel Le Tellier. On pourrait, presque aussi fortement, l'accuser d'y avoir été incomplet.

Il y a eu, d'abord, toute une partie de la carrière de Le Tellier sur laquelle il passe, sans s'arrêter : c'est son activité de secrétaire d'État à la Guerre. Il ne faut pas oublier que le père de Louvois a joué, dans la réorganisation des forces militaires de la France au commencement du règne de Louis XIV et même dans la direction des premières guerres du règne, un rôle fort appréciable[1]. Appelé le 11 avril 1643 au secrétariat d'État de la guerre, il demeura titulaire de cette place jusqu'au mois de novembre 1677. Il est vrai qu'en 1655, il fit obtenir à son fils François-Michel la survivance de sa charge, et qu'en 1662, ce fils, devenu marquis de Louvois, fut autorisé à travailler avec lui, qu'il reçut même la « signature » ; mais si dès ce moment Le Tellier « fait tous les jours la part plus grande à son fils », et travaille, en bon père, à se le substituer effectivement, cependant il s'en faut de beaucoup qu'il abandonne le ministère. Longtemps encore il y conserve la haute main. Quand

1. Voyez sur ce point Th. Jung, *Un ministre de la guerre oublié* (*Revue politique et littéraire*, 1875, 1er semestre).

la guerre éclate, en 1667, « Louvois quitte aussitôt Paris pour aller surveiller sur place l'exécution des ordres du roi, tandis que Le Tellier reste au ministère », et expédie ces ordres que sans doute il inspire en partie. En 1670, 1671, 1672, 1673, 1674, Louvois voyage : il est à Pignerol[1], à Turin, à Charleroy, à Maestricht; à chaque fois, absent pendant de longs mois, c'est son père qui le remplace, et cela, jusqu'en 1677, année où Le Tellier va devenir chancelier. Ce n'est qu'à partir de cette date qu'il se désintéresse des affaires de la guerre[2]. Et l'on ne saurait oublier ce qu'il fit dans ce département, bien que nous ne sachions pas encore assez précisément le détail de son activité administrative[3]. Dès 1664, dans les expéditions où Louis XIV manifeste sa puissance et son ambition, à Rome, en Hongrie, à Djidjelli, en Flandre, au Canada, à Madagascar, l'historien « se trouve en présence d'un système nouveau d'armée, système complet qui devait durer jusqu'à la Révolution[4] ». On sent combien il serait inexact d'en attribuer l'établissement à Louvois, jeune homme de vingt et un ans, qui, commis de son père, s'était, jusqu'alors, beaucoup plus occupé de ses plaisirs que de son emploi. Si l'on doit avouer que Le Tellier a laissé subsister des abus que son fils devait réformer plus tard[5], il avait du moins mis en bon train, avec sa méthode habituelle, faite de patience, de dissimulation et de souterraines manœuvres, l'œuvre que Louvois devait achever, avec sa rude énergie. Et les témoignages contemporains[6] en font foi : « Souvenez-vous, écrivait Mazarin à Le Tellier, en 1659, qu'il faut écrire plus à Le Tellier qu'à moi les choses qu'il faut faire, et je me repose là-dessus. » Et en 1671, un rapport anonyme décrit ainsi les fonctions de Le Tellier : « Il a les affaires de la guerre, ce qui comprend cavalerie, infanterie, armée, garnisons, la levée, la marche et la *réforme* des troupes et généralement tout ce qui en dépend. » Et de ces vastes attributions il s'acquitte toujours parfaitement : « Le long temps qu'il y a que le ministre vaque à cet emploi, joint à beaucoup de prudence naturelle et ac-

1. C. Rousset, *Hist. de Louvois*, t. I, p. 20.
2. Saint-Simon, *Mém.*, éd. Chéruel, t. IX, p. 185; Jung, *article cité*.
3. Une histoire de Le Tellier est encore à faire.
4. Jung, *article cité*.
5. Voir, par exemple sur les « passe-volants », Rousset, t. I, p. 170 et suivantes.
6. Textes cités par Jung, *ubi supra*.

quise, l'y a rendu très consommé. C'est ce qu'avouent tous ceux qui pour ceci ont à passer par ses mains. Les officiers d'épée et tous les gens de guerre s'en louent fort, rencontrant en lui une civilité agréable; point de faste, de la facilité à comprendre les choses à demi-mot et quoique mal expliquées; une prompte résolution et expédition. Qualités qui plaisent le plus à ceux qui font profession des armes et sans lesquelles il est très difficile de se bien démêler avec eux. »

Ces qualités, il n'était pas impossible de les dépeindre dans une oraison funèbre, et un des confrères de Bossuet, le père Maboul, l'a fait dans l'éloge de Le Tellier qu'il prononça la même année que lui. L'évêque de Meaux — sans doute pour un motif d'édification dont j'ai expliqué ailleurs l'importance[1] — ne crut devoir louer en son héros que le magistrat; mais la manière dont il devait décrire plus tard, dans l'oraison funèbre de Condé, les mérites professionnels de son héros guerrier, nous donne certainement lieu de regretter ici sa discrétion.

Il n'insiste pas non plus — quoiqu'il l'eût désiré peut-être, et quoique Le Tellier lui-même, dans sa plus haute fortune, n'eût jamais rougi de ses origines[2] — sur ce fait que l' « homme incomparable » qu'il célèbre était essentiellement un « parvenu ». Le Tellier ne fit jamais vanité d'une belle généalogie, dit l'abbé de Choisy; et il eut bien raison. Sa toute petite noblesse était d'hier; elle n'avait même pas, ce semble, l'ancienneté de celle de la famille de son panégyriste[3]. Son grand-père avait commencé par être correcteur à la Chambre des Comptes de Paris, c'est-à-dire un des trente-huit magistrats chargés de la revision des comptes financiers, fonctionnaires qui marchaient dans les cérémonies, revêtus d'une simple robe de damas noir, après les « conseillers maîtres[4] ». Et probablement il avait dû cet emploi à la faveur du duc de Mayenne, à qui sans doute il avait rendu des services pendant la Ligue dans les

1. Voir l'*Introduction*.
2. *Mémoires* de l'abbé de Choisy.
3. Les Bossuet, marchands de drap à Seurre en Bourgogne, furent anoblis dans la première moitié du XVIe siècle. Cf. Floquet, *Etudes sur la vie de Bossuet*, t. I.
4. Chéruel, *Dict. des Institutions de la France*. « En l'année 1589, les Ligueurs ayant demandé à la Chambre des Comptes de Paris un conseiller pour diriger les finances en Champagne », ce fut ce Le Tellier qu'on y envoya avec le titre d'intendant de justice, qu'il conserva au moins jusqu'en 1591. (*Revue des Sociétés savantes*, 1876, t. I, article de A. de Boislisle.)

fonctions de commissaire d'un des quartiers de Paris. Le fils du correcteur ne tarda pas à devenir conseiller à cette même cour où son père vérifiait les calculs, et ayant acheté une terre sur la route de Versailles, il put s'intituler, de par ce fief, seigneur de Chaville. Mais cette élévation des Le Tellier, ainsi commencée, n'alla pas sans obstacles. Peu s'en fallut que dès l'abord François-Michel[1] ne fût arrêté dans sa marche. Orphelin de père de très bonne heure, il se vit disputer — sans doute par sa mère ou par la famille de celle-ci — la succession paternelle, et il dut plaider pour son patrimoine[2]. Mais en même temps son énergie, son « application au travail » le font sortir du rang. Il n'avait pas vingt et un ans quand il fut « pourvu d'une charge de conseiller au Grand Conseil; son mérite lui tint lieu, dit son biographe, de l'âge prescrit par les ordonnances ». C'était en effet un tribunal important, investi de quelques-unes des attributions de notre Cour de Cassation actuelle, et s'occupant en particulier des conflits de juridiction qui pouvaient s'élever entre tous les tribunaux de France. Là il se fait remarquer si bien que, six ans après (1631) — on remarquera cependant que cet avancement continu n'avait rien de précipité, — il devient procureur du roi au Châtelet, c'est-à-dire « ministère public » près du tribunal spécial qui, dans la vicomté et prévôté de Paris, jugeait particulièrement « les procès relatifs aux héritages, dots, servitudes, appositions de scellés, inventaires, contestations entre notaires, procureurs et autres officiers à raison de leurs charges[3] ».

Or il y avait alors un surintendant général des finances, Claude de Bullion, dont les affaires étaient fort embarrassées, et qui avait plusieurs procès sur les bras. Le Tellier trouva dans l'exercice de ses fonctions l'occasion naturelle de lui rendre service, et il ne la négligea point. Mais toute faveur a son revers. En plaisant au surintendant, il déplaisait au lieutenant civil, qui était l'ennemi juré du surintendant, et avec lequel Le Tellier était en rapports perpétuels, puisque le lieutenant civil était le magistrat le plus élevé, après le prévôt de Paris, du tribunal du Châtelet. Et ce grand personnage était alors Isaac de Laffémas. Ce redoutable agent et favori de Richelieu fit payer

1. Né le 19 avril 1603.

2. *Histoire abrégée de M. Le Tellier* dans l'édition de 1762 des *Oraisons funèbres* de Bossuet.

3. Chéruel, *Dict. des Institutions de l'ancienne France*.

à Le Tellier l'amitié de M. de Bullion par plusieurs années de taquineries et d'hostilités. Heureusement qu'entre temps, le jeune procureur, en se créant une famille, s'était donné de nouveaux appuis. Élisabeth Turpin, qu'il épousa en 1629, n'eût pas été un fort « beau parti » si elle n'avait été que la fille de Jean Turpin, conseiller d'État et seigneur de Vauvredon, mais par sa mère elle était la nièce du chef suprême de l'ordre judiciaire, Étienne d'Aligre, chancelier de France. C'est sans doute à cette alliance que Le Tellier dut d'être nommé, en 1638, maître des requêtes. Ce corps de magistrats était alors fort en vue. Revêtus de fonctions à la fois administratives et judiciaires, ils formaient un tribunal[1] auquel ressortissaient, entre autres, les procès des princes, des officiers de la couronne, des commensaux du roi, — ce qui leur conférait une importance politique notable; — de plus, ils remplissaient au conseil d'État et au Sceau les fonctions de rapporteurs, et, depuis longtemps, ils étaient souvent chargés — à cause de la compétence que leur donnait cette étude de dossiers administratifs, financiers ou judiciaires — de « chevauchées[2] », ou, comme nous dirions, de tournées d'inspection dans les provinces, au nom de l'autorité centrale. Les maîtres des requêtes étaient assez nombreux (70 ou 80) : parmi ce grand nombre, c'est Le Tellier qui fut choisi pour accompagner, en Normandie, le chancelier Séguier et le conseiller d'État Omer Talon, dans une mission singulièrement importante. Les paysans de Normandie s'étaient soulevés, avec l'appui moral du Parlement de Rouen. Ils venaient d'être écrasés par Gassion dans Avranches, mais il s'agissait à présent de réduire à une obéissance durable, par une série de mesures à la fois énergiques et prudentes, la province rebelle, et d'y rétablir solidement l'autorité royale. Associé à cette œuvre délicate, Le Tellier s'en acquitta à son honneur. Désormais toutes les espérances lui étaient permises; il n'en attendit pas longtemps la réalisation. L'année suivante (1640), — l'appui de M. de Bullion n'y fut pas du reste étranger, — il était nommé intendant à l'armée de Piémont.

Or on sait que, sous un titre modeste, ces fonctionnaires, dont Richelieu après Henri IV[3] relevait et augmentait l'importance,

1. Appelé les *Requêtes de l'hôtel.*
2. Cf. A. de Boislisle, *les Chevauchées d'un maître des requêtes en Provence* (*Rev. des Soc. savantes*, 1881).
3. Cf. G. Hanotaux, *Origines de*

avaient un rôle fort considérable. Non seulement ils devaient pourvoir à la subsistance, aux « vivres » et à l'armement des troupes, mais l'administration de la justice, de la police et des finances leur était confiée dans toute l'étendue de la province où opérait l'armée à laquelle ils étaient attachés. De plus, c'était dans des conditions particulièrement difficiles que Le Tellier allait avoir à exercer cette charge. Il était envoyé dans le Piémont, qui n'était province française que par accident provisoire. Le duc de Savoie étant mort, sa veuve, « Madame Royale », sœur de Louis XIII, avait été portée et maintenue à la régence, au détriment des frères de son mari, grâce à l'appui de Richelieu. Mais elle prétendait rester neutre entre la France et l'Espagne. Il avait fallu lui imposer une alliance défensive et offensive avec nous, et, pour l'y maintenir, occuper ses États. L'intendant qu'on y envoyait devait être ambassadeur et administrateur à la fois. D'une part, il devait veiller à ce que « la justice fût rendue bonne et prompte, selon les ordonnances », non seulement aux sujets du roi de France, mais aux « autres » ; avoir « l'œil à la direction et au maniement des deniers » de la France, ordonner et exécuter tous les « emprunts et contributions » nécessaires à l'entretien de l'armée, — et, de plus il lui fallait « informer contre toutes les entreprises, pratiques et menées contre le service du roi[1] ». Enfin, à supposer même que, de ce chef, il ne s'élevât aucune difficulté particulière, la tâche ordinaire de l'intendant était encore assez délicate : véritable commissaire civil de surveillance placé aux côtés du commandant militaire, avec une autorité en effet égale à la sienne, en apparence inférieure, et obligé d'autant plus de ménager le général en chef et ses lieutenants, que ceux-ci appartenaient d'ordinaire à la plus haute noblesse, et qu'ils devaient voir d'un œil fort peu clément ces « robins » dont on leur imposait le contrôle. Aussi bien les instructions reçues par Michel Le Tellier du surintendant de Bullion[2] nous font-elles comprendre, malgré leur réserve officielle, ce que la situation avait de malaisé. L'intendant, y est-il dit, « s'insinuera le plus doucement qu'il lui sera possible, aux bonnes grâces de M. le

l'institution des intendants des provinces, p. 37-50.

1. Commission du Roi à Le Tellier, 3 sept. 1640, citée par Caron, *Michel Le Tellier intendant d'armée*, t. XII, p. 1 à 4. Le titre de Le Tellier était « intendant de la justice, police, finances et vivres en notre armée d'Italie ».

2. *Ibid.*, p. XIV.

comte d'Harcourt; il lui fera connaître qu'*on le prie, au nom de Dieu*, de savoir le nombre effectif de toutes les troupes, tant de cavalerie que d'infanterie; il fera ce qu'il pourra pour tâcher de découvrir la vérité du nombre effectif des troupes...; — il ménagera l'humeur des maréchaux de camp, qui ne sont peut-être pas les plus traitables du monde (M. le vicomte de Turenne en est un); — de dix semaines en dix semaines il fera compter les commis de l'extraordinaire[1] par état, lequel état il enverra, afin que l'on puisse voir la vérité desdites dépenses, ce qui n'a point été fait jusqu'à présent. » Toutes choses qui, on le voit, n'étaient pas trop faciles à exécuter sans mécontenter le général et en contentant le ministre. D'autant plus que le secrétaire d'État à la guerre, Des Noyers, n'était sans doute pas dans les meilleures dispositions à l'égard de son nouveau subordonné. C'était contre son gré que celui-ci avait été nommé, à la place de son neveu d'Argenson, lequel s'était laissé prendre par les Impériaux, et dont Richelieu n'avait pas attendu la délivrance. De plus, Des Noyers sentait la supériorité de Le Tellier : il le surveillait jalousement, et lors même qu'il reconnaissait ses services, il ne pouvait s'empêcher de témoigner son dépit de voir avec quelle initiative émancipée l'intendant de Piémont savait se passer des ordres de son supérieur, négligeait même parfois de le tenir au courant de sa conduite. « Quand nos gens étaient assiégés dans Aire, nous recevions plus souvent de leurs nouvelles que des vôtres, qui êtes en liberté d'envoyer à toute heure des messagers.... Je vous prie d'y faire réflexion et de considérer que vous êtes *le seul intendant* dont je reçoive si rarement des avis[2]. »

Néanmoins de toutes ces difficultés de tout genre, Le Tellier sortit victorieux. Il sut plaire à l'armée; il conquit l'amitié de M. de Turenne, malgré le mauvais caractère de l'illustre soldat; — il plut à la cour de Turin, où « il parut, dit un de ses biographes[3], avec toutes les qualités d'un bon courtisan quoique jusqu'à cet emploi son genre de vie eût été assez différent ». Il séduisit enfin Mazarin[4], qu'il vit beaucoup en Italie, et qui

1. On appelait ainsi les agents administratifs « destinés à servir dans les occasions de la guerre, pour la dépense *extraordinaire* qu'il y faut faire » (*Dict.* de Furetière, 1690).

2. Des Noyers à Le Tellier, 26 nov. 1642, dans Caron, *ouvr. cité*, p. 229. Ces plaintes sont fréquentes dans la correspondance.

3. Dans Rousset, *Louvois*, t. I, p. 8.

4. Mazarin, alors officier d'infan-

allait recueillir, le lendemain, la succession de Richelieu. Aussi, dès son arrivée au pouvoir, le cardinal entretenait le roi, dans les termes les plus flatteurs, de l'« intégrité, subtilité et adresse[1] » de Le Tellier, et quatre mois après (11 avril 1642), il le faisait nommer, à la place de Des Noyers démissionnaire[2], secrétaire d'État à la guerre. — Haute fortune, assurément, mais il est impossible de nier qu'elle ne fût bien gagnée, et que, si Le Tellier avait été parfois secondé par d'heureuses chances, il avait été par son labeur opiniâtre, par son habileté et sa souplesse, par son art de « se ménager » à travers les inimitiés ou les amitiés puissantes, le principal artisan de son élévation. Si encore à présent, dans une société démocratique, la peine est grande de ceux qui parviennent, d'en bas, aux fonctions publiques élevées, à plus forte raison une ascension comme celle de Le Tellier suppose-t-elle un effort énergique en un temps où régnait une hiérarchie étroite et fermée et où, surtout dans les emplois de robe, l'hérédité et la vénalité des charges élevaient à chaque pas tant de barrières devant les pas d'un homme nouveau[3]. Et si Bossuet n'a pas plus insisté sur cette première phase de la vie de Le Tellier, c'est peut-être que la constatation de ces sortes de victoires n'était ni agréable à l'aristo-

terie dans l'Etat de Milan, « fit amitié avec M. Le Tellier, qui lui prêta 10 000 écus. Cet argent rendit au centuple. M. de Caumartin, intendant des finances, m'a conté qu'il avait ouï que M. Le Tellier, depuis qu'il était chancelier, plaisantait sa femme sur ces 10 000 écus qu'il avait prêtés à M. Mazarin contre son avis, et qu'elle avait crus fort longtemps aventurés. » *Mémoires* de l'abbé de Choisy.

1. Mazarin à Le Tellier, 14 déc. 1642 (Caron, *ouvr. cité*, p. 241).

2. Des Noyers s'était d'abord brouillé avec Louis XIII, et retiré chez lui. Puis, « après la mort du roi, il voulut rentrer dans sa charge, ou, tout au moins, vendre sa démission qu'il n'avait pas donnée. On convint de 100 000 écus, dont la *reine* donna 100 000 livres à Le Tellier pour lui aider à faire le surplus. Mais comme Des Noyers demandait en outre un archevêché, l'affaire ne se put conclure. Des Noyers retourna chez lui sans donner sa démission. Mais peu de jours après il mourut de maladie, et Le Tellier eut sa charge pour rien, et gagna les 100 000 francs que la reine lui avait donnés, qu'il ne rendit point. » *Mémoires* de Montglat.

3. De ces difficultés on pourrait trouver trace dans les lettres de Le Tellier : « J'avouerai toujours franchement, écrit-il un jour à son supérieur Des Noyers, que je suis au-dessous de tout autre en industrie. Je suis le moindre de ceux que le roi eût pu envoyer ici », et il se compare au neveu du secrétaire d'Etat, à « M. d'Argenson », à qui « sa naissance » donne « un merveilleux crédit parmi les gens de guerre ». (24 déc. 1640, dans Caron, *ouvr. cité*, p. 27-28.)

cratie dont elles préparaient la prochaine ruine, ni opportune aux yeux du pouvoir royal, qui suscitait et encourageait par politique cet avènement de la petite bourgeoisie.

Mais cette histoire — que Bossuet n'a pas voulu faire — d'un « grand établissement » peut servir aussi à nous expliquer d'autres côtés du caractère et de la vie de Le Tellier que Bossuet pouvait encore moins mettre en lumière : j'entends ce qu'il y a eu parfois de visiblement condamnable, et de ce qu'il paraît y avoir eu, toujours, de tortueux et d'égoïste dans les façons d'agir de cet homme d'État. Il n'est pas besoin d'être grand psychologue pour apercevoir la direction que doivent prendre l'intelligence et la volonté d'un homme qui est arrivé ainsi, par labeur et par industrie, aux situations enviées. L'habitude de la lutte en a développé le goût. La clairvoyance acquise des obstacles exagère la circonspection cauteleuse, la crainte de se commettre, la servilité vis-à-vis des plus puissants, la défiance universelle. Le souvenir des difficultés surmontées donne une valeur singulière à une fortune que l'on s'est faite au prix de tant d'efforts, et, de là, pour garder des positions si chèrement conquises, un soin où les intérêts vulgaires de vanité, d'avarice ou de jouissance peuvent bien ne pas entrer pour beaucoup, mais qui n'en est pas moins âpre, dur et impitoyable, soit qu'il s'agisse d'abattre les concurrents d'aujourd'hui, soit que l'occasion s'offre de venger des concurrents d'hier. Et si l'on peut admettre ce que Bossuet dit avec vraisemblance de la « modération » du chancelier, de sa probité, de sa simplicité de vie, de la modestie réelle et non affectée de ses manières, il paraît bien en revanche qu'il ne faut pas récuser non plus l'impression qu'ont eue plusieurs autres contemporains de la dureté redoutable de son caractère. Gourville, qui n'était guère sensible ni romanesque, et qui estimait fort les talents de Le Tellier, indique lui-même ce trait : « Une ambition modérée, par la crainte d'être chargé des mauvais événements ; sage à l'excès, avec un peu de penchant à la rancune[1] ». L'abbé de Choisy insiste sur la même note : « Régulier et civil dans le commerce de la vie, où il ne jetait jamais que des fleurs (c'était aussi tout ce qu'on pouvait espérer de son amitié), mais ennemi dangereux, cherchant l'occasion de frapper sur celui qui l'avait offensé, et frappant toujours en

1. Gourville, *Mém.*, éd. Michaud, p. 589.

secret par la peur de se faire des envieux, qu'il ne méprisait pas, quelque petits qu'ils fussent[1]. » « Il excellait en patelinage, dit à son tour M. de Saint-Hilaire[2], et il était dangereux et vindicatif comme un Italien. » Et enfin, l'on sait le mot fameux du maréchal de Gramont, le voyant sortir du cabinet du roi : « Il me semble voir une fouine qui vient d'égorger des poules et qui lèche son museau plein de sang. » Cela, c'est l'hyperbole, mais les appréciations de Choisy et de Gourville risquent bien d'être la vérité. Et ce qui les confirme, c'est le rôle de Le Tellier, autant que nous pouvons l'apercevoir dans deux circonstances célèbres, le procès de Fouquet et la révocation de l'édit de Nantes[3].

D'abord dans le procès de Fouquet. Je veux bien que le mot de Voltaire : — « un des plus implacables persécuteurs du surintendant était Michel Le Tellier[4] », — soit exagéré, et qu'il ne faille confondre Le Tellier, en cette affaire, ni avec Pussort, ni avec Talon, ni avec Colbert. Il est incontestable qu'il blâma la procédure suivie par la Chambre d'enquête contre Fouquet, et qu'il fit retirer de bonne heure son fils Louvois de cette commission[5]. Mais il n'est pas prouvé que s'il l'en retira, ce fut par une indignation vertueuse et non par un calcul d'intérêt bien entendu, pour éviter de mettre le jeune homme d'État mal avec l'opinion publique qui, déjà, se retournait en faveur du surintendant[6]. Et quand il critiqua les formes du procès, quand il prononça le mot que rapporte Olivier Lefèvre d'Ormesson : « qu'on avait fait la corde trop grosse, qu'on ne pouvait plus la serrer, qu'il n'y fallait qu'une chanterelle[7] », — ce mot semble bien plutôt indiquer un regret à l'endroit de la maladresse des juges qu'une pensée miséricordieuse en faveur de Fouquet. Et si, dans un procès où il y eut assurément, en dépit des crimes avérés du prévenu, une large part d'iniquité politique, on n'a pas d'autres preuves à apporter de

1. *Mémoires* de l'abbé de Choisy.

2. *Mémoires*, t. I, p. 8, cités par Clément, *Colbert*, t. I, p. 9.

3. Gourville dit aussi « qu'il marqua assez sa rancune à l'occasion de M. Desmarets, neveu de Colbert ». Cette autre affaire ne m'est pas connue.

4. *Siècle de Louis XIV*, éd. Rébelliau et Marion, p. 401.

5. Chéruel, *Mémoires sur Fouquet*, t. II, p. 43, 375.

6. Lair, *Nic. Fouquet*, t. II, p. 147-148.

7. *Journal*, t. II, p. 151. C'est presque identiquement le mot de Turenne : « qu'on avait fait la corde si grosse qu'on ne pouvait plus la serrer pour étrangler M. Fouquet, et qu'il ne fallait d'abord qu'une cordelette ».

la modération de Le Tellier, il existe au moins autant de présomptions de son animosité secrète. C'est ainsi qu'il est constant que ce fut lui qui, un des premiers, ouvrit les yeux au roi sur les dilapidations du surintendant; qu'il prépara « de concert avec Colbert l'arrestation et la mise en jugement du ministre[1] » disgracié; qu'il se chargea de convertir la reine mère à la perte de Fouquet à laquelle elle répugnait[2]; qu'il accepta un peu plus tard (1664) « d'aller trouver au nom du roi quelques-uns des membres de la commission et d'obtenir d'eux que Pussort », le plus acharné et le plus violent contre Fouquet, « ne fût pas récusé[3] »; qu'enfin dans le même temps, il était hautement d'avis de supprimer à Fouquet son « conseil[4] »; — toutes démarches trop évidemment incompatibles avec la charité chrétienne, mais qui même, humainement parlant, ne seraient excusables qu'à deux conditions. La première, c'est que Le Tellier n'eût pas été de ceux qui connaissaient l'état de l'administration des finances sous le cardinal Mazarin, et l'impossibilité où un financier était alors, dans le désordre général et les besoins pressants de l'État, dans l'imprévoyance et la profusion du premier ministre, de ne pas commettre vingt illégalités par jour; — la seconde, c'est que Le Tellier, qui, à ce que l'on nous dit, « ne laissait pas de sentir », avec « les obligations de son emploi », les « devoirs de sa religion[5], » eût pu se rendre à lui-même le témoignage qu'il n'apportait en l'espèce aucune passion privée. Or, d'une part, il avait été trop intimement mêlé aux affaires de la Régence pour ignorer que le cardinal, en donnant lui-même l'exemple de la rapacité et de l'indélicatesse, imposait pour ainsi dire à ses ministres l'obligation d'user, pour soutenir les dépenses publiques, de tous les expédients[6]; et quant aux projets secrets que Fouquet avait formés de défendre, au besoin, dans une disgrâce toujours possible,

1. Jacquinet, édit. des *Oraisons funèbres*, p. 349; Lair, *Fouquet*, t. II, p. 6 et 52.
2. Mme de Motteville, *Mém.*, éd. Riaux, t. III, p. 277, 284.
3. Chéruel, *Mémoires sur Fouquet*, t. II, p. 384. — Il s'abstint d'aller chez Lefèvre d'Ormesson, dont il savait l'intégrité inébranlable.
4. Son avocat.
5. *Journal* d'O. Lefèvre d'Ormesson, t. II, p. 173-174.
6. Le Tellier lui-même avoue à d'Ormesson (*Journal* de ce dernier, t. II, p. 134) que le cardinal prêtait à l'État, et que « pour son remboursement il avait pris des recettes, sur lesquelles on lui donnait la remise *comme aux traitants*, et lui n'en donnait que peu, et ainsi gagnait beaucoup ».

sa vie et sa liberté, Le Tellier était mieux à même que personne de se rappeler combien ces procédés anarchiques avaient été communs dans ces temps troublés de la Fronde. Par contre, nous savons à n'en pas douter qu'il avait contre la famille des Fouquet des ressentiments personnels nombreux,[1] qu'il avait pu craindre que l'abbé Fouquet, frère du surintendant, ne le supplantât complètement dans l'esprit de Mazarin et qu'ils avaient longtemps mené l'un contre l'autre une lutte sourde et acharnée : qu'il avait été, contre Nicolas Fouquet, candidat à la surintendance; que sa réconciliation avec lui, en 1659, avait été plus apparente que réelle. Et pour toutes ces raisons, il paraît difficile de voir dans l'attitude de Le Tellier durant ce procès, qui eut une issue si tragique, autre chose qu'une « circonspection mystérieuse » — le mot est d'un des historiens qui le défendent[2], — et je serais bien tenté de juger que le mot de la situation fut celui que dit alors Turenne : « Quelqu'un blâmait devant lui l'emportement de Colbert en louant la modération de M. Le Tellier : Effectivement, dit M. de Turenne, je crois que M. Colbert a plus d'envie qu'il soit pendu, et que M. Le Tellier a plus de peur qu'il ne le soit pas[3]. »

Même si nous essayons de pousser plus loin cette psychologie — forcément hypothétique — d'un homme qui n'a fait confidence ni à la postérité, ni même à ses contemporains, des mobiles intimes de sa conduite, nous croyons voir qu'aux raisons qu'avait Le Tellier de ne pas vouloir de bien à Fouquet, venait s'ajouter l'utilité présente qu'il y avait alors pour lui à ne pas contrarier inutilement les vues de Colbert qui lui voulait du mal. C'était Colbert, en effet, on le sait, qui poursuivait avec une vigueur extraordinaire — où le zèle du bien public entrait sans doute pour moins que l'ambition — la ruine du surintendant. Et sa faveur était alors au comble. Louis XIV, dont il alimentait largement la cassette et dont il flattait en même temps les goûts d'absolutisme, le soutenait impérieusement, et la cour tremblait devant le tout-puissant ministre. Le Tellier n'était pas des moins inquiets, quoique Colbert eût commencé — ou plutôt par cela même qu'il avait commencé — par être son commis et son homme de confiance. Son protégé s'était du

1. Chéruel, *ouvr. cité*, t. I, p. 22, 25, 49, 50, 182, 189, 199, 220, 225, 255; t. II, p. 45, 95. Lair, *ouvr. cité*, t. I, p. 145, 267, 268, 495
2. Chéruel, t. II, p. 45.
3. Choisy, *Mém.*, coll. Petitot, p. 156.

reste, de bonne heure, émancipé de sa tutelle. Pour voir de quel ton le futur contrôleur des finances parlait à son protecteur, dès 1658, on n'a qu'à lire une lettre bien curieuse[1] où Colbert, à qui Le Tellier avait témoigné quelque froideur, se plaint d'abord d'avoir perdu sa confiance, et l'assure qu'il sait ce qu'il lui doit; mais voici comme finissent ces protestations : « Je souhaite avec toute la passion dont je suis capable que vous n'ayez jamais besoin d'aucun de vos serviteurs, et que la connaissance de votre vertu et de votre mérite vous mette toujours à couvert *des coups de la fortune*; mais *si cela arrivait*, je prétends, monseigneur, et j'en suis bien assuré, que de tous ceux à qui vous avez fait du bien, il n'y en a point qui me pût égaler dans les marques de reconnaissance que je m'efforcerais de vous donner. » Il était difficile de faire entrevoir plus nettement à son patron la perspective d'une disgrâce très possible et d'un renversement des rôles où Colbert serait son sauveur. Langage d'autant plus transparent que déjà, à cette époque, Le Tellier avait eu avec Mazarin des dissentiments assez nombreux; dès 1651, Colbert, placé par lui près du cardinal, pouvait écrire à Le Tellier qu'il avait trouvé Mazarin fort mal disposé à son égard, et qu'il lui soupçonnait sur le chapitre du secrétaire d'État à la guerre « beaucoup de venin dans le cœur ». Plus d'une fois les lettres de Colbert nous montrent que le quinteux cardinal se plaignait du peu de zèle de Le Tellier à son service; Le Tellier avait des relations d'amitié avec des ennemis du cardinal et paraissait se ménager soigneusement avec eux; Le Tellier était avec la reine en meilleurs termes que Mazarin n'eût voulu; Le Tellier, enfin, était fort suspect au cardinal à la fin de la Fronde parce qu'il s'opposait à ce que le ministre exilé se hâtât trop de revenir à la cour[2]. Or cette hostilité dont Colbert avertissait Le Tellier, Colbert, déjà peut-être, l'attisait en secret. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'à cette époque Mazarin, écrivant à Bartet[3], disait ce mot caractéristique : « Je réponds que Colbert est à moi, et qu'il *noierait*, pour mes intérêts, toutes les personnes qu'il aime, *sans en excepter Le Tellier*. »

A plus forte raison, dans les premières années du gouverne-

1. Publiée par Clément, *Colbert*, t. II, p. 345.

2. Clément, *Colbert*, t. I, p. 22, 23, 45, 48, 49, 50. Cf. plus loin ce qu'en dit Bossuet.

3. Lettre du 15 nov. 1651.

ment personnel de Louis XIV, dominé entièrement par Colbert, Le Tellier avait-il à craindre l'ingratitude et l'absence complète de scrupules de son ancienne créature. Ainsi faisait-il. Il ne pouvait voir sans appréhension la manière dégagée dont Colbert s'affranchissait envers lui, même en public, de sa déférence d'autrefois. Pendant les réunions tenues à l'occasion du procès de Fouquet, Colbert s'asseyait sans façon tandis que Le Tellier restait debout[1]. Et les commentaires allaient leur train : « L'on discourt fort sur la fortune de M. Le Tellier et de M. Colbert, et l'on croit qu'ils sont fort opposés, et que M. Le Tellier ne se soutiendra pas. L'on fait les mêmes discours qu'en 1661, lors de la fortune de M. Fouquet. Je ne sais — ajoutait d'Ormesson, rapportant ces on-dit — si l'événement sera pareil. » Dans une telle conjoncture, la conduite toute tracée à un courtisan jaloux de se maintenir n'était-elle pas de se plier, avec une déférence prudente, aux désirs du ministre omnipotent? Un jour — c'était à ce moment tout juste, — Le Tellier causait avec d'Ormesson qui résistait, lui, autant que possible, aux illégalités de Colbert et de ses âmes damnées; et il lui disait qu'assurément « il ne fallait pas[2] que d'Ormesson fît rien contre sa conscience, mais aussi qu'il lui fallait se conduire *de telle sorte qu'il ne se gâtât pas*[3] ». Voilà un conseil que Le Tellier, dans son for intérieur, dut trop souvent se donner à lui-même. Voilà une considération qui sans doute est la clef de son attitude, soit au commencement, soit à la fin du procès de Fouquet — attitude tantôt assez modérée, tantôt cruelle, mais dans l'un et l'autre cas égoïste.

Et de même, dans l'affaire de la révocation de l'édit de Nantes.

Je voudrais qu'il fût vrai, ce que dit Bossuet, que le seul zèle de l'unité de la foi eût inspiré dans cette circonstance les sentiments et les actes du vieux chancelier. Sans doute, on ne saurait trop blâmer et trop flétrir l'esprit d'intolérance qui poussait depuis tant d'années le clergé[4] français à poursuivre l'abolition de la charte préservatrice des réformés. Mais du moins, cette intolérance était assez peu mêlée, tout compte

1. *Journal* d'Ormesson, t. II, p. 128 (avril 1664). Cf. la relation de l'ambassadeur vénitien Giustiniani, dans le t. VII de la *Corresp.* de Colbert, publiée par Clément.

2. *Journal* d'Ormesson, t. II, p. 173-174.

3. Qu'il ne se perdît pas.

4. Voir F. Puaux, dans la *Revue historique*, t. XXIX, 1885, sur les

fait, d'intérêts personnels et matériels pour que nous puissions l'excuser, en nous souvenant, d'ailleurs, qu'alors le principe théologique dont elle s'inspirait n'était pas contesté, même par les protestants victimes, et que, s'ils eussent été les maîtres, ils auraient, selon toute vraisemblance, usé à l'égard des catholiques de ce *compelle intrare* qu'on leur appliqua si durement. Malheureusement, il n'est pas permis de croire qu'un fanatisme, insensé et inhumain, mais respectable, ait été le seul motif de cette collaboration de Le Tellier à la révocation, et de cette joie triomphante que l'événement lui causa. Cette hostilité contre Colbert, que nous venons de voir s'affirmer dès 1664, avait continué depuis. Pour n'en citer que deux épisodes, Colbert s'oppose en 1672 à ce que Le Tellier devienne chancelier[1]; et en 1679, il réussit à faire nommer son frère secrétaire d'État aux affaires étrangères, au détriment d'un membre de la famille ou d'un ami des Le Tellier; quant à la haine de Louvois contre Colbert, elle est assez connue. Il paraît donc difficile de ne pas admettre, avec Voltaire[2], qu'entre autres causes qui achevèrent de déterminer Louis XIV à la destruction des Églises réformées il faille compter l'animosité de Le Tellier et de Louvois contre le contrôleur général des finances. Dès l'instant où Colbert employait les huguenots « dans les arts, dans les manufactures, dans la marine », et qu'il se montrait peu empressé de seconder les desseins du clergé et de Mme de Maintenon[3], Louvois et son père devaient embrasser avec ardeur le parti contraire et s'efforcer de lui faire échec sur ce point[4].

Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'avec la nomination de Le Tellier à l'emploi de grand chancelier coïncide précisément[5] la recrudescence de cette « persécution légale » contre les calvinistes qui avait commencé dès 1656, pour s'accentuer en 1661 et 1665[6]. C'est alors que Le Tellier, « chef de la justice, maître de la jurisprudence, multiplie contre les calvinistes les procédures et les chicanes, interprète les lois à leur désavantage, leur fait, en

Responsabilités dans la révocation de l'édit de Nantes.

1. *Journal* d'Ormesson, t. II, p. 631.

2. *Siècle de Louis XIV*, éd. Rébelliau et Marion, p. 651; éd. E. Bourgeois, p. 698; — Cf. Clément, *Colbert*, t. II, p. 444.

3. Lettre de Mme de Maintenon à la comtesse de Saint-Géran, août 1681. P. Clément, *Colbert*, p. 401-411; *la Police sous Louis XIV*, p. 266.

4. C. Rousset, *Louvois*, t. III.

5. Jean Claude, *les Plaintes des protestants*, éd. Fr. Puaux, p. 7, note 1.

6. Fr. Puaux, dans la *Revue hist.* de 1885 (t. XXIX), article cité.

un mot, une guerre de procureur, sans repos ni trêve. Tel ministre s'est mis en contravention : on le décrète. Tel temple s'est ouvert à des heures interdites : on le détruit. Il n'y a point de jour où, çà et là, le calvinisme ne reçoive quelque atteinte[1]. » Tantôt ce sont des chicanes révoltantes au cours des procès que les agents du clergé intentaient aux ministres. Par une déclaration royale du 22 mai 1683, il est ordonné aux consistoires de réserver dans les temples « un lieu marqué où pourront se mettre les catholiques, qui, portés d'un zèle pour le bien et accroissement de leur religion, désireront assister aux prêches ». Et alors, dès qu'un pasteur « avait parlé d'Égypte, de Pharaon, d'Israélites, de méchants et de gens de bien, comme il est bien difficile de n'en pas parler quand on explique l'Écriture, ces espions ne manquaient pas de dire que par l'Egypte et par les méchants ils avaient entendu les catholiques, par Pharaon le roi, et par les Israélites les prétendus réformés. Les juges donnaient là dedans, et ce qu'il y a de plus admirable, — ajoute le ministre Claude[2], — c'est que les ministres d'État eux-mêmes voulaient bien regarder ces interprétations de pensées comme de fort excellentes preuves. Sur de semblables principes, les Présidiaux et les Parlements remplissaient leurs prisons de ces pauvres gens. » Tantôt c'étaient des interprétations « abusives et léonines[3] » de l'édit de Nantes : ainsi la déclaration royale du 17 juin 1681, portant « que les enfants, tant mâles que femelles, ayant atteint l'âge de sept ans seraient reçus à faire abjuration de la religion prétendue réformée sans que leurs pères et mères, ou parents, y puissent donner aucun empêchement », se fondait sur ce prétexte « que l'édit de Nantes *ne marquait pas précisément qu'à cet âge* [de sept ans] *ils seraient en la puissance de leurs pères*[4] ». Tantôt enfin, c'étaient de nouvelles lois ou de nouveaux règlements sur tous les points où il était possible d'inventer des entraves légales à la liberté d'exercice du culte protestant. « On en fait pour empêcher les synodes d'envoyer dans les églises plus de ministres qu'il n'y en avait lors du synode précédent[5];... on en fait pour interdire aux ministres ou proposants[6] la résidence dans les lieux où

1. C. Rousset, *Hist. de Louvois*, t. III, p. 458-459.
2. *Plaintes des protestants*, *édit. citée*, p. 13.
3. C. Rousset, *passage cité*.
4. Claude, *Plaintes des Protestants*, *édit. citée*, p. 22.
5. Claude, *ouvr. cité*, p. 29. Arrêt du Conseil du 24 nov. 1681.
6. Candidats au ministère pastoral.

l'exercice (du culte protestant) serait interdit, ni plus près que de trois lieues » d'abord, puis « de six lieues[1]... » ; « on en fait pour défendre au peuple de s'assembler dans les temples sous prétexte de prière, de lectures ou de chants de psaumes, sinon en présence d'un ministre envoyé par le synode[2] ». Et cinquante autres déclarations sont rendues coup sur coup, de 1680 à 1685, qui ordonnent confiscation, au profit des hôpitaux, de tous les fonds ou biens légués aux pauvres de la R. P. R., « dans les lieux mêmes où l'exercice de ladite religion subsistait encore » ; — qui portent défense aux pères et mères d'envoyer sous quelque prétexte que ce fût leurs enfants voyager dans les pays étrangers avant l'âge de seize ans ; — qui « soumettent les malades et mourants à la nécessité de recevoir les visites tantôt des juges, commissaires », ou même simplement des « marguilliers », et tantôt « des curés, vicaires, moines, missionnaires ou autres ecclésiastiques, afin de les induire à changer de religion, ou exiger d'eux sur ce sujet des déclarations expresses[3] ». Jamais assurément on ne vit persécution plus savamment minutieuse, jamais une prévoyance plus subtile et plus perfide de tous les cas possibles, — et sans doute il y a lieu de reconnaître dans les instruments de cette législation vexatoire la main de l'ancien maître des requêtes, collaborateur de Mazarin, et son astucieuse et méthodique expérience.

En même temps, on a encore le regret de constater que Le Tellier repoussait les moyens qu'il aurait pu y avoir de ramener les religionnaires au catholicisme par d'autres moyens. Un des intendants pourtant les plus zélés contre le calvinisme, le fameux Foucault, eut l'idée de représenter au chancelier que les ministres et principaux réformés de Montauban étaient « fort bien disposés » à revenir à l'Église romaine, qu'ils « ne cherchaient qu'une porte honnête pour rentrer dans l'Église et qu'ils demandaient pour cet effet une conférence où les points controversés seraient agités, assurant que c'était la seule voie qui pût faire réussir le grand projet des conversions ». Le Tellier reçut fort mal ses avances. « Il rejeta absolument

1. Claude, *ibid.* ; déclar. du 15 janvier 1683 ; arrêt du 17 mai 1683.

2. Claude, *ibid.* ; déclaration royale du 30 août 1682. « L'église de Ligueres fut interdite le 30 mai 1683, par ce qu'on avait lu la Bible avant que le pasteur fût monté en chaire. » F. Puaux.

3. Claude, *ouvr. cité*, *édit. citée*, p. 32.

cette proposition, disant qu'une pareille assemblée aurait le même succès que le colloque de Poissy, que le pape trouverait mauvais que l'on fît une pareille conférence sans sa participation, et, dit Foucault, *il me défendit d'en parler au roi.* » Cette étrange opposition, Foucault, subordonné respectueux, l'attribue à la « timidité naturelle » de Le Tellier « dans une entreprise qu'il jugeait périlleuse », et il regrette que cette « timidité » ait été peut-être cause que « l'ouvrage des conversions, qui aurait pu réussir par les conférences soutenues par d'autres moyens doux, a causé la ruine d'un grand nombre de religionnaires et la perte du commerce et des arts ». Mais on s'explique mal cette « timidité ». Car le caractère de Le Tellier était plutôt porté aux moyens pacifiques qu'aux mesures violentes, comme le reconnaît lui-même le ministre protestant Claude[1]; et Claude n'est-il pas plus dans le vrai quand il attribue la conduite du Chancelier dans cette circonstance, moins à l' « inclination » naturelle de Le Tellier qu'à la « politique » qu'il suivait dans ces « dernières années », c'est-à-dire au désir passionné qu'il avait de se maintenir et de s'avancer dans la faveur du roi tout en faisant pièce à Colbert? Précisément cette proposition de conférences amiables que le Chancelier repoussait avec si grand dédain, Colbert[2] avait accepté, lui, d' « en rendre compte au roi[3] », et, tout en réservant la décision de Louis XIV, il semblait admettre assez volontiers, pour sa part, que « la disposition » présente des réformés « pouvait produire un plus grand avantage qu'autrefois ». D'ailleurs on sentait si bien, dans le public, qu'il y avait sur ce point entre Le Tellier et Colbert une divergence au moins clandestine que c'était à Le Tellier que les dénonciations s'adressaient quand les arrêts contre les religionnaires n'étaient pas exécutés à la rigueur dans l'administration des finances dont Colbert était le chef[4]. Et Mme de Caylus est sans doute l'écho de

1. *Mémoires*, p. 79-80.
2. *Ouvr. cité*, p. 62.
3. Lettre à Foucault, du 22 août 1681 (*Mém. de Foucault*, p. 470).
4. En 1680, des arrêts du Conseil ayant exclu les religionnaires de tous les emplois qui touchaient aux finances, Colbert dut envoyer (18 octobre) une circulaire dans ce sens à ses agents. Mais « on sait, dit à ce propos Rulhière (*Éclaircissements sur les causes de la révocation*), avec combien de peine il consentit à ce règlement », qui le privait d'une foule d'employés « dont il estimait la probité et la modestie ». Aussi chercha-t-il à l'éluder. « L'exclusion ne s'adressait qu'aux *cale-*

la tradition de la cour quand elle impute à l'ambition de Louvois la reprise des dragonnades, et qu'elle nous dit, dans ses mémoires[1], que « Louvois, voyant la paix faite, eut peur de laisser trop d'avantage sur lui aux autres ministres, et voulut, à quelque prix que ce fût, mêler du militaire » dans la réunion des Réformés. La façon dont la révocation fut consommée était, en quelque sorte, une affaire de famille pour le clan des Le Tellier[2].

Il faut d'ailleurs rendre au Chancelier cette justice que, même après la disparition de Colbert, son triste acharnement contre ce qui restait du calvinisme français persista. Il semble qu'à plus de quatre-vingts ans, ce vieillard ait rappelé son habileté de jeunesse et son talent d'intrigue pour se faire attribuer le commandement en chef de la « croisade » dont la dernière bataille allait se livrer. Régulièrement la charge en eût dû revenir à Châteauneuf, secrétaire d'État, de qui « les attributions se réduisaient aux seules affaires de la religion prétendue réformée », et d'abord Louvois lui-même, quoiqu'il eût dans son département le Poitou, province peuplée de calvinistes, avait semblé se désintéresser de la persécution[3] et en abandonner le soin à son collègue. Mais à partir de 1684, le roi ayant repris avec une nouvelle ardeur « le dessein de travailler à la conversion entière des hérétiques[4] », Le Tellier, qui était appelé comme Châteauneuf à conférer sur ce sujet avec le souverain, emploie, pour se faire confier toute l'affaire, sa tactique d'autrefois. Il laisse Châteauneuf « proposer des moyens qui ne conviennent pas, précipiter les choses »; « se perdre », enfin « par excès de zèle[5] », et bientôt c'était sur lui que reposait

nistes, et Colbert maintint dans leurs offices des fermiers d'octrois de la généralité de Montauban », et d'autres généralités sans doute, « qui étaient *luthériens* ». Baudry, *Mémoires de Foucault*, introduction, p. CXLIV. Mais « l'on écrit à M. le Chancelier que les conversions des hérétiques seraient plus fréquentes dans la généralité de Montauban s'ils n'étaient employés ou commis dans les fermes, dans les recettes des tailles, etc. ». Et Colbert est obligé (17 août et 10 septembre 1682, 28 janvier 1683) de préciser et d'insister, probablement contre son gré, sur les volontés expresses de Sa Majesté à cet égard.

1. Collect. Petitot, t. LXVI, p. 370.

2. On disait « les Colbert » et « les Le Tellier » comme des noms de parti. On optait à la cour pour les uns et pour les autres. « Ils avaient répudié *les Colbert* pour *les Tellier*, dont ils avaient pris les livrées et suivi la fortune. » Saint-Simon, éd. A. de Boislisle, t. III, p. 27-38.

3. C. Rousset, *Louvois*, t. III, p. 455, 458-452.

4. Mme de Maintenon, lettre du 13 août 1684.

5. C. Rousset, *ouvr. cité*, t. III, p. 458. — Cf. P. Clément, *la Police sous Louis XIV*, p. 268-269.

la mission de diriger toute l'entreprise, et de porter au Protestantisme le dernier coup.

On sait que, Louvois aidant, les choses allèrent vite, plus vite même parfois que lui-même il ne l'eût voulu. Dès le milieu de l'année 1685, « addition faite des listes de conversions », qui affluaient de toutes parts, « il s'était trouvé que les non-convertis demeuraient en si petit nombre que l'édit de Nantes n'avait plus de raison d'être ». Aussitôt Le Tellier s'empresse de rédiger à Chaville l'acte suprême qui couronnera l'œuvre. Retenu par ses infirmités à Paris, « où il demeure douze jours sans pouvoir se coucher[1], » il fait lire par son fils, le 15 octobre, au roi, alors à Fontainebleau, l'acte qui défend l'exercice de la « R. P. R. » dans toute l'étendue du royaume[2]. Le 17, cet acte était expédié à tous les intendants. Le 18, le procureur général partait de Fontainebleau pour Paris afin de préparer l'enregistrement au Parlement. On était en vacances, mais le Chancelier, dans son empressement de tout finir, avait fait ajouter un article stipulant que « les Chambres des vacations » devront l'enregistrer immédiatement[3]. C'est ce qui fut fait le lundi 22 octobre. Dès lors, officiellement et juridiquement, l'exercice du culte réformé était partout interdit; les ministres bannis du royaume avec un délai de quinze jours pour en sortir; ordre était donné de démolir les temples encore debout. Le 30 octobre, Le Tellier expirait. Sans doute, dans la chaleur fiévreuse qu'il avait mise à consommer en toute hâte cette œuvre de la « réunion », les motifs d'ambition personnelle, les animosités intéressées qui avaient pu l'y inciter au début avaient fini par s'évanouir à ses yeux. Le vieux Chancelier ne s'apparaissait plus à lui-même que comme un courageux et loyal serviteur de Dieu, qui, sa journée finie, était récompensé par la vue du triomphe obtenu. C'était en toute franchise, avec une joie que rien ne troublait, qu'il pouvait, comme on l'a raconté, proférer en expirant le *Nunc dimittis* du vieux Siméon. L'homme a une facilité merveilleuse, surtout quand il a réussi, à colorer honorablement les intentions qui l'ont fait agir.

Mais il y avait encore une raison de plus à la sérénité de Le Tellier, une raison qui se comprend mieux quand on a étudié sa vie. Sa conscience n'était pas seulement faussée, comme

1. C. Rousset, *Louvois*, t. III, p. 477.

2. Lettre de Louvois du 16 octobre.

3. Id., *ibid.*, p. 180.

celle de tous ses contemporains, par le fanatisme. Elle était, en outre, endurcie par cinquante années de cette lutte implacable et jamais désarmée qui constituait au XVII[e] siècle la vie d'un homme d'État, obligé d'être toujours, et en tout, un courtisan[1]. Car la physionomie patriarcale, quasi hiératique, du Le Tellier idéalisé par Bossuet ne doit pas nous faire oublier qu'aux yeux de ses contemporains, le Chancelier de France, arrivé si haut de si bas, apparut toujours comme le type du parfait courtisan[2].

1. Voyez La Bruyère, *Caractères*, chap. *de la Cour*, spécialement p. 198, 199, 206, 208, et *passim* (éd. class. Hachette).

2. « Le plus habile courtisan de son temps. » Le mot est du marquis de Sourches (*Mém.*, éd. de Cosnac et Pontal, t. I, p. 14) qui n'est pas une mauvaise langue.

La Bruyère (chap. des *Jugements*, éd. class. Hachette, p. 374) écrit : « Quel bonheur surprenant a accompagné ce favori pendant tout le cours de sa vie ! Quelle autre fortune mieux soutenue, sans interruption, sans la moindre disgrâce ? Les premiers postes, l'oreille du prince, d'immenses trésors, une santé parfaite, et une mort douce ! Mais quel étrange compte à rendre d'une vie passée dans la faveur, des conseils que l'on a donnés, de ceux qu'on a négligé de donner ou de suivre, des biens que l'on n'a point faits, des maux au contraire que l'on a faits ou par soi-même, ou par les autres : en un mot, de toute sa prospérité ! » En regard de cette observation, les clefs inscrivent soit le nom de Louvois, soit celui de Le Tellier. — Le portrait le plus favorable de Le Tellier est celui que trace de lui Ezéchiel Spanheim (*Relat. de la cour de France*, p. 181), encore que protestant. « Une présence et un abord agréable, un esprit doux, souple, d'ailleurs fort net et éclairé, une expérience consommée et dans les emplois de justice et du cabinet, un discernement juste et une pénétration exquise à les démêler. Il y avait même joint une vertu assez rare dans un tel poste et qui lui était particulière, savoir : beaucoup de modération et d'égalité dans son humeur et dans sa conduite : heureux assemblage des qualités d'un sage courtisan, d'un habile ministre, et d'un vénérable magistrat. » On voit cependant que même cet observateur bienveillant est surtout frappé des qualités de souplesse, d'adresse, d'entregent, — des « vertus » courtisanesques.

Posside sapientiam, acquire prudentiam; arripe illam, et exaltabit te; glorificaberis ab ea, quum eam fueris amplexatus.

Possédez la sagesse, et acquérez la prudence : si vous la cherchez avec ardeur, elle vous élèvera et vous remplira de gloire, quand vous l'aurez embrassée. *Prov.*, c. VI, v. 7 et 8.

MESSEIGNEURS[1],

En louant[2] l'homme incomparable dont cette illustre assemblée célèbre les funérailles et honore les vertus, je louerai la sagesse même[3] : et la sagesse que je dois louer dans ce discours, n'est pas celle qui élève les hommes et qui agrandit[4] les maisons; ni celle qui gouverne les empires, qui règle la paix et la guerre, et

1. Les évêques qui étaient présents en habit.

2. « Sur les dix heures, M. l'Évêque de Troyes commença la messe en habits pontificaux, et, après l'offrande qui fut présentée par trois gentilshommes, M. l'Evêque de Meaux prononça l'oraison funèbre en présence de M. le Nonce du pape, d'un grand nombre d'archevêques, d'évêques, ducs, maréchaux de France, présidents à mortier, conseillers d'Etat, maîtres des requêtes et conseillers de la cour, outre toute la famille de M. le chancelier; de sorte que l'on peut dire qu'il y avait très longtemps qu'on n'avait vu une si grande assemblée de tous ordres. Une espèce d'amphithéâtre avait été pratiquée dans la croisée qui regardait la chaire du prédicateur; ce fut où l'on plaça ceux qui ne purent approcher de la nef ou des croisées voisines. Les dames furent placées au chœur de l'église, qu'on avait orné comme la nef, et après l'offrande, Mme de Louvois et les plus qualifiées montèrent dans les tribunes qui sont à la face du jubé, où elles entendirent fort commodément l'oraison funèbre. Il y avait derrière la représentation quantité de bancs pour les officiers de M. le chancelier et de sa famille. » (*Mercure galant*, mars 1686.)

3. *La sagesse même.* Sur la valeur de cet éloge, voir la *Notice* et l'*Introduction*.

4. Qui rend les maisons plus puissantes. Ce verbe, écrit Furetière en 1694, « se dit figurément en morale : Depuis quelque temps il s'est bien *agrandi* en honneurs, en crédit, en fortune ». « Si l'on cherche à élever sa maison et à l'*agrandir*, qu'on pense que les chrétiens ont une postérité qui ne dépend pas des grandeurs de ce monde. » Bossuet, *Pensées chrétiennes*, 23 (dans Littré). « Rome a voulu le perdre et non pas m'*agrandir*. » Corneille, *Nicomède*, IV, 3. Cf. La Bruyère, I, 84 (*Grands écrivains*) : « La plus grande passion de ceux qui ont les premières places dans un état populaire... est... une impatience de s'*agrandir* et de se fonder, s'il se pouvait, une souveraine puissance sur celle du peuple. »

enfin qui dicte les lois, et qui dispense[1] les grâces. Car encore que[2] ce grand ministre, choisi par la divine Providence pour présider aux conseils du plus sage de tous les rois, ait été le digne instrument des desseins les mieux concertés[3] que l'Europe ait jamais vus; encore que la sagesse, après l'avoir gouverné dès son enfance, l'ait porté aux plus grands honneurs et au comble des félicités humaines : sa fin nous a fait paraître[4] que ce n'était pas pour ces avantages qu'il en écoutait les conseils. Ce que nous lui avons vu quitter sans peine, n'était pas l'objet de son amour. Il a connu la sagesse que le monde ne connaît pas; cette sagesse qui « vient d'en haut, qui descend du Père des lumières[5] », et qui fait marcher les hommes dans les sentiers de la justice.

1. Fréquent au XVII[e] siècle au sens de *distribuer*. « Les siens qu'il agrandit, les grâces qu'il *dispense*. » Rotrou, *Venceslas*, I, 6. « Dieu qui *dispense* les maux selon les forces. » Fléchier (dans Littré). « Celui qui *dispense* les trésors du ciel. » La Fontaine, VI, 278 (*Grands écrivains*). « Il leur *dispense* avec mesure || Et la chaleur des jours et la fraîcheur des nuits. » Racine, *Athalie*, I, 4.

2. *Encore que*. Cf. p. 303, n. 3.

3. *Concertés*. Mot très usité au XVII[e] siècle, et avec des sens très variés. « *Concerter* se dit figurément en choses morales, en parlant des assemblées de gens qui sont dans un même intérêt, pour aviser aux moyens de faire réussir quelque affaire. On ne saurait trop *concerter* les grandes entreprises. On le dit même en parlant d'une personne seule qui raisonne en elle-même sur l'exécution de quelque chose. Il a longtemps *concerté* dans son esprit, il a bien examiné toutes les circonstances de ce dessein avant que de l'entreprendre. » *Dict.* de Furetière, 1690. Cf. Racine : « Cela fut fait comme il l'avait *concerté*. » VII, 49 (*Grands écrivains*); — La Rochefoucauld : « Le cardinal accusa la reine d'avoir *concerté* cette entreprise avec le duc. » II, 13 (*Grands écrivains*). — De là le sens de *composer* son maintien, ses discours.... « Il n'avait pas songé le moins du monde à *concerter* ses paroles et ses actions. » Racine, IV, 578. Par dérivation, *concerté* se dit des personnes dont les actions sont « étudiées, affectées et souvent hypocrites » (Furetière). « Ils sont comme pétris de phrases et de petits tours d'expression, *concertés* dans leur geste et dans tout leur maintien. » La Bruyère, I, 223. — *Concerter* signifiait encore : *s'accorder avec*; « Mais j'aurais souhaité qu'en cette occasion || L'amour concertât mieux avec l'ambition. » Corneille, *Pulchérie*, 228. « Pardonnez moi ce mot qui sent le révolté; || Avec le cœur peut-être il est mal *concerté*. » *Id.*, X, 388. *Concerter* se disait enfin en termes de musique : « La musique en sera d'autant mieux *concertée*. » La Fontaine, IX, 160.

4. Cf. p. 305, n. 1.

5. *Sapientia desursum descendens*. (Jac. *Epist. Cath.* III, 15.)

C'est elle dont la prévoyance s'étend aux siècles futurs, et enferme dans ses desseins l'éternité tout entière. Touché de ses immortels et invisibles attraits, il l'a recherchée avec ardeur, selon le précepte du Sage. « La sagesse vous élèvera, dit Salomon, et vous donnera de la gloire quand vous l'aurez embrassée. » Mais ce sera une gloire que le sens humain[1] ne peut comprendre. Comme ce sage et puissant ministre aspirait à cette gloire, il l'a préférée à celle dont il se voyait environné sur la terre. C'est pourquoi sa modération l'a toujours mis au-dessus de sa fortune. Incapable d'être ébloui des[2] grandeurs humaines, comme il y paraît sans ostentation, il y est vu sans envie; et nous remarquons dans sa conduite ces trois caractères de la véritable sagesse : qu'élevé sans empressement aux premiers honneurs, il a vécu aussi modeste que grand; que dans ses importants emplois, soit qu'il nous paraisse[3], comme chancelier, chargé de la principale administration de la justice, ou que nous le considérions dans les autres occupations d'un long ministère, supérieur à ses intérêts, il n'a regardé que le bien public; et qu'enfin, dans une heureuse vieillesse, prêt à rendre avec sa grande âme le sacré dépôt de l'autorité si bien confié à ses soins, il a vu disparaître toute sa grandeur avec sa vie, sans qu'il lui en ait coûté un seul soupir : tant il avait mis en lieu haut et inaccessible à la mort son cœur et ses espérances. De sorte qu'il nous paraît[4], selon la promesse du Sage, dans « une gloire immortelle », pour s'être soumis aux lois de la véritable

1. L'intelligence humaine. Expression très fréquente dans la langue de Bossuet. « Encore que son fonds (de l'idolâtrie) fût une ignorance brutale et une entière dépravation du *sens humain*, elle voulait se parer de quelques raisons. » Bossuet, *Histoire universelle*, II (dans Littré). « Le *sens humain* abruti ne pouvait plus s'élever aux choses intellectuelles. » Id., *ibid.*, II, 2. — En latin, *sentire* est souvent synonyme d'*intelligere*.

2. Cf. p. 304, n. 5.

3. Cf. p. 325, n. 1.

4. V. p. 325, n. 1.

sagesse, et pour avoir fait céder à la modestie l'éclat ambitieux des grandeurs humaines, l'intérêt particulier à l'amour du bien public, et la vie même au désir des biens éternels : c'est la gloire qu'a remportée très haut et puissant seigneur messire MICHEL LE TELLIER, CHEVALIER, CHANCELIER DE FRANCE.

Le grand cardinal de Richelieu achevait son glorieux ministère[1], et finissait tout ensemble[2] une vie pleine de merveilles. Sous sa ferme et prévoyante conduite[3], la puissance d'Autriche[4] cessait d'être redoutée[5], et la

1. Le 4 décembre 1642.

2. « *Tout ensemble*, dit Vaugelas (*Remarques*, édit. Chassang, II, 399), ne se met jamais entre deux noms substantifs, mais toujours à la fin ou au commencement, et beaucoup mieux à la fin. Par exemple, *vous m'avez comblé d'honneur et tout ensemble de honte* ne vaut rien : mais il faut dire : *vous m'avez comblé d'honneur et de honte tout ensemble*. Il pourrait passer au commencement : *vous m'avez comblé tout ensemble d'honneur et de honte* ; mais il est incomparablement meilleur à la fin. » Cette expression est d'un usage constant au XVIIe siècle. « Il instruit les empereurs et *tout ensemble* fait rendre l'obéissance qui leur est due. » Bossuet, *Histoire universelle*, I, 11. « Je mourrai *tout ensemble* heureux et malheureux. » Corneille, *Cinna*, I, 4. « J'ai peu d'heures de loisir et de santé *tout ensemble*. » Pascal (dans Cousin, cité par Littré). « On l'approche *tout ensemble* avec liberté et retenue. » La Bruyère, I, 169 (*Grands écrivains*).

3. Pour le sens actif de ce mot, cf. p. 306, n. 1.

4. En ancien français, les noms propres de lieux, aussi bien que les noms d'hommes ou de peuples se construisaient généralement sans article : « Merveillus hum est Carles || Ki conquist *Puille* et trestute *Calabre*. » *Chanson de Roland*, v. 370 (dans Brunot, *Gramm. historique de la langue française*, § 327). Cet usage s'est conservé jusqu'au XVIIe siècle. Malherbe écrit : « Les chênes d'*Epire* ; le dieu de *Seine* ; aux bords de *Charente* » (dans Chassang, *Gramm. française, cours supérieur*, § 194) ; La Rochefoucauld : « Il est tout à fait de l'intérêt d'*Espagne* de fortifier ce parti. » III, 85 (*Grands écrivains*) ; La Fontaine : « Avant que sortir des confins d'*Italie*. » IV, 41 (*ibid.*) ; Racine : « A douze milles d'*Italie*. » VI, 155 (*ibid.*). On ne trouve pas chez La Bruyère cette omission de l'article devant les noms de lieux.

5. A l'époque où Richelieu entra au conseil, la puissance de la maison d'Autriche était devenue un danger pour l'Europe : Philippe IV, roi d'Espagne, possédait toute la péninsule espagnole, le Portugal compris ; les Baléares, la Sardaigne, la Sicile ; il tenait l'Italie comme asservie par le royaume de Naples et le Milanais, enfin, sans compter ses possessions en Amérique et dans les Indes, il venait d'acquérir la Valteline, et mettait ainsi ses Etats en communication avec l'autre monarchie de la branche cadette d'Autriche. De son côté, Ferdinand II possédait les six archiduchés autrichiens, la Bohême et la Hongrie ; et par la conquête

France, sortie enfin des guerres civiles[1], commençait à donner le branle[2] aux affaires de l'Europe[3]. On avait une attention[4] particulière à celles d'Italie, et sans parler

récente du Palatinat, il rejoignait les Pays-Bas, que gouvernait alors l'archiduchesse Isabelle. Pour ruiner cette puissance menaçante, Richelieu arme Gustave-Adolphe contre l'Empire (1632); il favorise les révoltes du Portugal et de la Catalogne (1640); enfin une armée française, sous les ordres du maréchal de Guébriant, continue la guerre au nom de la France; la mort seule du ministre sauve l'Empire et l'Espagne.

1. *Des guerres civiles* si nombreuses encore sous le règne de Louis XIII. Dès 1611, les protestants, réunis en assemblée à Saumur, prennent des mesures de défense contre le gouvernement. En 1614, c'est la noblesse qui se révolte; la cour est obligée de promettre, par le traité de Sainte-Menehould, la convocation des États généraux. En 1615, Condé prend les armes; la paix de Loudun (1616) ne l'empêche pas de les reprendre cette même année. L'assassinat de Concini et la retraite de la reine mère, en 1617, et l'avènement du nouveau favori, Albert de Luynes, ne font qu'entretenir les factions diverses; en 1619, 1620, lutte entre le roi et sa mère. Marie de Médicis tient la campagne en Anjou. En 1621 c'est contre les protestants de Saintonge, de Guyenne et de Gascogne, commandés par les ducs de Rohan et de Soubise, que Louis XIII est obligé de combattre. L'édit de Montpellier (1622) n'est qu'une trêve de trois ans; en 1625 et 1627 la guerre contre les huguenots recommence; ce n'est qu'en 1629, un an seulement après la prise de la Rochelle, que le duc de Rohan se soumet. Les protestants étaient désormais réduits. Les nobles ne l'étaient pas encore. En 1631, campagne sur les terres du duc de Lorraine, allié de Gaston et de Marie de Médicis. En 1632, Gaston, le duc de Lorraine et le maréchal de Montmorency soulèvent de nouveau le Languedoc. En 1641, c'est le comte de Soissons qui se révolte soutenu par l'Espagne (bataille de la Marfée). Quand Richelieu mourut, c'était à peine fini.

2. « On dit aussi figurément *donner le branle*, pour dire commencer une affaire, et par son exemple obliger les autres à suivre. *Il a donné un grand branle à cette affaire.* » *Dict. de l'Académie*, 1694. « Luther *donne le branle* à ces mouvements. » Bossuet, *Hist. des Variations*, I (dans Littré). « C'est la cause secrète qui *donne le branle* à tous ces grands mouvements, qui cesseraient aussitôt qu'on aurait su le véritable état de vos disputes. » Pascal, *Provinciales*, XVIII. « Ce sont eux qui *donnent le branle* à la réputation dans Paris. » Molière, *Précieuses ridicules*, sc. X. « Mademoiselle de Grignan donnera *un branle* à vos résolutions. » Sévigné, VI, 550 (*Grands écrivains*).

3. Comparez le règne de Louis XIII dans l'*Hist. de France* faite par Bossuet pour le *Dauphin*.

4. *Avoir attention à* se trouve assez souvent au XVII[e] siècle : « Je ne sais si on *aura* bien *de l'attention à* sa colère. » Sévigné, VIII, 388 (*Grands écrivains*). « Je vous rends bien *l'attention* que vous *avez à* la Bretagne. » Id., IV, 165 (*ibid.*). « Il y a des gens qui *ont* une fade *attention à* ce qu'ils disent, et avec qui l'on souffre dans la conversation de tout le travail de leur esprit. » La Bruyère, *De la société et de la conversation*. « Les hommes *n'y ont* pas plus *d'attention* qu'*à* une fleur qui se fane ou *à* une feuille qui tombe. » Id., *Des esprits forts*.

des autres raisons, Louis XIII, de glorieuse et triomphante mémoire, devait sa protection à la duchesse de Savoie, sa sœur[1], et à ses enfants. Jules Mazarin, dont le nom devait être si grand dans notre histoire, employé par la cour de Rome en diverses négociations, s'était donné à la France[2]; et propre, par son génie et par ses correspondances[3], à ménager[4] les esprits[5] de sa nation, il avait fait prendre un cours si heureux aux conseils[6] du cardinal de Richelieu, que ce ministre se crut obligé de l'élever à la pourpre[7]. Par là il sembla montrer son successeur à la France, et le cardinal Mazarin s'avançait secrètement à la première place. En ces temps, Michel Le Tellier, encore maître des requêtes[8], était intendant de justice en Piémont. Mazarin, que ses négociations attiraient souvent à Turin, fut ravi d'y trouver un homme d'une si grande capacité et d'une conduite[9] si sûre dans les affaires : car les ordres de la cour obligeaient l'ambassadeur à concerter toutes choses avec l'intendant, à qui la divine Providence faisait faire ce léger apprentissage des affaires d'État. Il ne fallait qu'en ouvrir l'entrée à un génie si perçant, pour l'introduire bien avant dans les secrets de la politique. Mais son esprit modéré ne se perdait pas dans ces vastes pensées; et renfermé, à l'exemple de ses pères, dans les modestes emplois de la robe, il ne jetait pas seulement les yeux sur les engagements[10] éclatants, mais

1. Voir la *Notice*, p. 388.

2. Ce fait de « se donner » à un étranger était plus fréquent au moyen âge et au XVIe siècle que dans les temps modernes. C'est ainsi que Commines « se donna » à Louis XI. Mais ce sont surtout des Italiens que nous voyons changer ainsi volontairement de maître et de pays.

3. *Correspondances*. « Relation, commerce, intelligence. C'est un grand seigneur qui a des *correspondances* partout. Les gazetiers ont des *correspondances* en mille lieux pour avoir des nouvelles. » *Dict.* de Furetière, 1690.

4. *Ménager*. Cf. p. 356, n. 9.

5. *Esprits*. Cf. p. 342, n. 2.

6. *Conseils*. Cf. p. 302, n. 2.

7. En 1641. *Se crut obligé* semble indiquer un blâme discret — très justifié du reste.

8. Voir, pour ces débuts, la *Notice*.

9. Cf. p. 306, n. 1.

10. *Engagement* désigne ici, d'une

périlleux, de la cour. Ce n'est pas qu'il ne parût toujours supérieur à ses emplois. Dès sa première jeunesse, tout cédait aux lumières de son esprit, aussi pénétrant et aussi net qu'il était grave et sérieux. Poussé par ses amis, il avait passé du grand Conseil, sage compagnie où sa réputation vit encore, à l'importante charge de procureur du roi. Cette grande ville se souvient de l'avoir vu, quoique jeune, avec toutes les qualités d'un grand magistrat, opposé non seulement aux brigues et aux partialités[1] qui corrompent l'intégrité[2] de la justice, et aux préventions qui en obscurcissent les lumières, mais encore aux voies irrégulières et extraordinaires où elle perd avec sa constance la véritable autorité de ses jugements. On y vit enfin tout l'esprit et les maximes[3] d'un juge, qui, attaché à la règle, ne porte pas dans le tribunal ses propres pensées[4], ni des

façon générale, les situations politiques ou administratives qui créent des liens multiples et des obligations dont on est l'esclave. « Les passions et les *engagements* du monde lui parurent tels qu'ils paraissent aux personnes qui ont des vues plus grandes et plus éloignées. » Mme de la Fayette, *Princesse de Clèves*. Cf. Sévigné : « Le but de nos désirs serait de nous débarrasser entièrement de cette glu (*les charges*) qui fait une contrainte et un *engagement* dont on voudrait être tiré. » VII, 79 (*Grands écrivains*). — « Les *engagements* du monde, prendre des *engagements* avec quelqu'un sont, dit le P. Bouhours, des termes de nouvelle création » (*Entretiens d'Ariste et d'Eugène*, 1671). — Sur la force de sens de ces mots *engager*, *engagement*, cf. p. 110 et 172.

1. *Partialités*. « Faction, division. Il y avait des troubles et des *partialités* alors dans l'Etat. » *Dict.* de Furetière, 1690. « Ce fut en même temps que commencèrent à paraître à Bourdeaux les factions et les *partialités*. » La Rochefoucauld, II, 329 (*Grands écrivains*). « La division de M. le prince de Conti et de Mme de Longueville, en faisant accroître les *partialités*... servit de.... » Id., II, 425 (*ibid.*). « C'était chose contre la dignité du peuple romain de s'embarrasser dans les *partialités* de la ville de Carthage. » Malherbe, trad. du XXXIII[e] livre de Tite-Live (cité par Jacquinet). « Les *partialités* se multipliaient (dans Rome) avec cette prodigieuse multiplicité de citoyens nouveaux. » Bossuet, *Histoire universelle*, III, 7.

2. « *Intégrité* se dit de l'honneur, de la pudeur. » *Dict. de l'Académie*, 1694. Cette acception n'est pas signalée par les dictionnaires de Richelet et de Furetière. « Comme le corps a sa chasteté, que l'impudicité corrompt, il y a aussi une certaine *intégrité* de l'âme qui peut être violée par les louanges. » Bossuet, Sermon sur l'*Honneur du Monde*, 1[re] p.

3. *Maximes*. Cf. p. 21, n. 4.

4. Var. : ne porte pas ses propres pensées dans le tribunal.

adoucissements ou des rigueurs arbitraires, et qui veut que les lois gouvernent, et non pas les hommes. Telle est l'idée qu'il avait de la magistrature. Il apporta ce même esprit dans le Conseil, où l'autorité du prince, qu'on y exerce avec un pouvoir plus absolu, semble ouvrir un champ plus libre à la justice; et toujours semblable à lui-même, il y suivit dès lors la même règle qu'il y a établie depuis, quand il en a été le chef.

Et certainement, Messieurs, je puis dire avec confiance que l'amour de la justice était comme né avec ce grave magistrat, et qu'il croissait avec lui dès son enfance. C'est aussi de cette heureuse naissance[1] que sa modestie se fit un rempart contre les louanges qu'on donnait à son intégrité; et l'amour qu'il avait pour la justice ne lui parut pas mériter le nom de vertu, parce qu'il le portait, disait-il, en quelque manière dans le sang. Mais Dieu, qui l'avait prédestiné à être un exemple[2] de justice dans un si beau règne et dans la première charge d'un si grand royaume, lui avait fait regarder le devoir de juge, où[3] il était appelé, comme le moyen particulier qu'il lui donnait pour accomplir l'œuvre de son salut. C'était la sainte pensée qu'il avait toujours dans le cœur; c'était la belle parole qu'il avait toujours à la bouche; et par là il faisait assez connaître combien il avait pris le goût[4] véritable de la piété chrétienne.

1. *Cette heureuse naissance*, c'est-à-dire *cet heureux naturel*. « *Naissance* se dit des bonnes ou mauvaises qualités avec lesquelles on est né. Il est bien fait, il a l'âme grande et les inclinations nobles, c'est une heureuse *naissance*, une belle *naissance*. Il est né avec de mauvaises qualités. C'est une malheureuse *naissance*. » *Dict. de l'Académie*, 1694. Cf. *Or. fun. de Condé*, p. 525. « Quoique une heureuse *naissance* eût apporté de si grands dons à notre prince. »

2. *Un exemple de justice*. Au sens du latin *exemplum* : modèle. Cf. Sévigné : « Toutes choses cessantes, je pleure et je jette les hauts cris de la mort de Blanchefort, cet aimable garçon, tout parfait, qu'on donnait pour *exemple* à tous nos jeunes gens. » X, 381 (*Grands écrivains*). — « *Exemple* infortuné d'une longue constance. » Racine, *Bérénice*, V, 44.

3. Auquel. Cf. p. 301, n. 2.

4. Fréquent au XVIIe siècle, et surtout dans la langue théologique,

Saint Paul en a mis l'exercice, non pas dans ces pratiques particulières que chacun se fait à son gré, plus attaché à ces lois qu'à celles de Dieu, mais à se sanctifier dans son état[1], et « chacun dans les emplois de sa vocation » : *Unusquisque in qua vocatione vocatus est*[2]. Mais si, selon la doctrine de ce grand Apôtre, on trouve la sainteté dans les emplois les plus bas, et qu'un esclave s'élève à la perfection[3] dans le service d'un maître mortel, pourvu qu'il y sache regarder l'ordre[4] de Dieu, à quelle perfection l'âme chrétienne ne peut-elle pas aspirer dans l'auguste et saint ministère de la justice, puisque, selon l'Écriture, « l'on y exerce le jugement, non des hommes, mais du Seigneur même[5] »? Ouvrez les yeux, Chrétiens; contemplez ces augustes tribunaux où la justice rend ses oracles : vous y verrez, avec David, « les dieux de la terre, qui meurent à la vérité comme des hommes[6] », mais qui, cependant, doivent juger comme des dieux, sans crainte, sans passion, sans intérêt; le Dieu des dieux à leur tête,

pour désigner l'inclination sensible qu'on a pour une vertu ou pour un vice, le plaisir qu'on y trouve. Cf. *Or. fun. d'Anne de Gonzague*, p. 337 : « S'il avait plu à Dieu de lui conserver le *goût* sensible de la piété qu'il avait renouvelé dans son cœur. » « Vous qui passez sans cesse du *goût* de la vertu au *goût* du monde et des plaisirs. » Massillon, *Carême*, Sermon sur l'*Inconstance*. « On a laissé à certaines âmes d'un *goût* de vertu plus relevé ou plus farouche toutes ces pieuses délicatesses. » Id. (dans Littré). Ici le mot a un sens plus intellectuel. Le Tellier avait pris la piété chrétienne dans son véritable *sens*; il l'avait *comprise* comme il faut.

1. Ce mot avait au XVIIe siècle une noblesse qu'il a perdue. Il signifiait *condition, situation sociale*, plutôt que *profession* ou *métier*. « *Etat* se dit des différents degrés ou conditions des personnes distinguées par leurs charges, offices, professions ou emplois. On fait tout ce qu'on peut pour soutenir son *état*, sa dignité, son rang. En France on ne connait point l'*état* des gens par leur train, par leurs habits. » *Dict.* de Furetière, 1690. « La cause la plus immédiate de la ruine et de la déroute des personnes des deux conditions (de la robe et de l'épée) est que l'*état* et non le bien règle la dépense. » La Bruyère, I, 272 (*Grands écrivains*).

2. Paul., *I Corinth.*, VII, 20.

3. Paul., *ad Corinth.*, VII, 21, 22.

4. Cf. *supra*, p. 365, n. 3.

5. *Non enim hominis exercetis judicium, sed Domini.* (*II Paralip.*, XIX, 6.)

6. *Ego dixi : « Dii estis... vos autem sicut homines moriemini. »* (*Psal.*, LXXXI, 6, 7.)

comme le chante ce grand roi d'un ton si sublime dans ce divin psaume : « Dieu assiste, dit-il, à l'assemblée des dieux, et au milieu il juge les dieux[1]. » O juges, quelle majesté de vos séances! quel président de vos assemblées! mais aussi quel censeur de vos jugements! Sous ces yeux redoutables, notre sage magistrat écoutait également le riche et le pauvre; d'autant plus pur et d'autant plus ferme dans l'administration de la justice, que sans porter ses regards sur les hautes places, dont tout le monde le jugeait digne, il mettait son élévation comme son étude à se rendre parfait dans son état. Non, non, ne le croyez pas, que la justice habite jamais dans les âmes où l'ambition domine. Toute âme inquiète et ambitieuse est incapable de règle. L'ambition a fait trouver ces dangereux expédients où[2], semblable à un sépulcre blanchi[3], un juge artificieux ne garde que les apparences de la justice. Ne parlons pas des corruptions[4] qu'on a honte d'avoir à se reprocher. Parlons de la lâcheté ou de la licence d'une justice arbitraire, qui, sans règle et sans maxime, se tourne au gré de l'ami puissant. Parlons de la complaisance, qui ne veut jamais ni trouver le fil, ni arrêter le progrès d'une procédure malicieuse[5]. Que dirai-je du dangereux artifice qui fait prononcer à la justice, comme autrefois aux démons, des oracles ambigus et captieux? Que dirai-je des difficultés qu'on suscite dans l'exécution, lorsqu'on n'a pu refuser la justice à un droit trop clair? « La loi est déchirée, comme disait le Prophète, et le jugement n'arrive jamais à sa perfection » : *Non pervenit usque*

1. *Deus stetit in synagoga deorum; in medio autem deos dijudicat.* (*Psal.*, LXXXI, 1.)
2. Cf. p. 301, n. 2.
3. Expression empruntée aux livres saints. Cf. : saint Mathieu, c. XXIII, v, 27 : *Væ vobis, scribæ et Pharisæi hypocritæ : quia similes estis sepulchris dealbatis, quæ a foris parent hominibus speciosa, intus vero plena sunt ossibus mortuorum et omni spurcitia.*
4. Au sens passif : fait de laisser corrompre. Cf. au *Lexique* les mots *illusion* et *conduite*.
5. *Malicieuse*. Cf. p. 5 et 23.

ad finem judicium[1]. Lorsque le juge veut s'agrandir[2], et qu'il change en une souplesse de cour le rigide et inexorable ministère de la justice, il fait naufrage contre ces écueils. On ne voit dans ses jugements qu'une justice imparfaite, semblable, je ne craindrai pas de le dire, à la justice de Pilate[3] : justice qui fait semblant d'être vigoureuse, à cause qu'elle résiste aux tentations médiocres, et peut-être aux clameurs d'un peuple irrité; mais qui tombe et disparaît tout à coup, lorsqu'on allègue, sans ordre même et mal à propos, le nom de César. Que dis-je, le nom de César? Ces âmes prostituées à l'ambition ne se mettent pas à si haut prix : tout ce qui parle[4], tout ce qui approche, ou les gagne, ou les intimide, et la justice se retire d'avec elles. Que si elle s'est construit un sanctuaire éternel et incorruptible dans le

1. *Habacuc*, I, 4.
2. *S'agrandir*. Cf. p. 404, n. 4.
3. *Pilate*. Cf. le *Sermon pour le vendredi saint* prêché par Bossuet en 1652. « Admirons ici, chrétiens, en Pilate la honteuse et misérable faiblesse d'une vertu mondaine et politique. Pilate avait quelque probité et quelque justice; il avait même quelque force et quelque vigueur; il était capable de résister aux persuasions des pontifes et aux avis d'un peuple mutiné. Combien s'admire la vertu mondaine quand elle peut se soutenir en de semblables rencontres! Mais voyez que la vertu même, quelque forte qu'elle nous paraisse, n'est pas digne de porter ce nom jusqu'à ce qu'elle soit capable de toutes sortes d'épreuves. C'était beaucoup, ce semble, à Pilate d'avoir résisté à un tel concours et à une telle obstination de toute la nation judaïque, et d'avoir pénétré leur envie cachée, malgré tous leurs beaux prétextes; *mais parce qu'il n'est pas capable de soutenir le nom de César, qui n'y pense pas*, et qu'on oppose mal à propos au devoir de sa conscience, tout l'amour de la justice lui est inutile; sa faiblesse a le même effet qu'aurait la malice; elle lui fait flageller, elle lui fait condamner, elle lui fait crucifier l'innocence même. Ce qu'aurait pu faire de pis une iniquité déclarée, la crainte le fait entreprendre à un homme qui paraît juste. Telles sont les vertus du monde : elles se soutiennent vigoureusement jusqu'à ce qu'il s'agisse d'un grand intérêt; mais elles ne craignent point de se relâcher pour faire un coup d'importance. O vertus indignes d'un nom si auguste! ô vertus qui n'avez rien par-dessus les vices, qu'une faible et misérable apparence! »
4. *Tout ce qui parle....* Tous ceux qui, par leurs charges, leurs dignités, etc., approchent du roi et peuvent exercer leur influence au détriment des juges. Sur l'importance de ces rapports avec le roi, cf. La Bruyère, éd. cl. Hachette, p. 199, 200, 227-229. Sur le neutre *ce qui, tout ce qui*, pour désigner des personnes, cf. p. 331, n. 1.

cœur du sage Michel Le Tellier, c'est que, libre des empressements[1] de l'ambition, il se voit élevé aux plus grandes places, non par ses propres efforts, mais par la douce impulsion d'un vent favorable; ou plutôt, comme l'événement l'a justifié, par un choix particulier de la divine Providence.

Le cardinal de Richelieu était mort, peu regretté de son maître qui craignit de lui devoir trop. Le gouvernement passé fut odieux : ainsi, de tous les ministres, le cardinal Mazarin[2], plus nécessaire et plus important[3],

1. V. p. 310, n. 8, et 336, n. 2.

2. « La reine n'avait aucune expérience quand tout le faix des affaires lui tomba sur les bras;... elle voulut s'en décharger sur l'évêque de Beauvais qui n'en était pas capable, et, comme elle avait de l'esprit, elle le reconnut bientôt, car elle voyait qu'il ne savait que répondre à toutes les dépêches qui lui venaient de tous côtés, tellement qu'elle se trouvait contrainte d'en demander avis au cardinal Mazarin, qui lui résolvait les affaires aussitôt. Cela l'accoutuma dans les affaires épineuses à le consulter plutôt que lui (l'évêque) et ainsi la créance du cardinal augmenta insensiblement auprès d'elle.... » (*Mémoires* de Montglat.)

3. Le plus.... Pendant très longtemps on a confondu en français le comparatif proprement dit et cette autre forme du comparatif que l'on appelle superlatif relatif. « Par cele lei que vus tenez *plus salve* » (Chanson de Roland, v. 649) (par cette loi que vous tenez pour la plus salutaire). — « Le vers *plus coulant* est le vers *plus* parfait. » Du Bellay, II, 69 (dans Brunot, *Gramm. historique*, p. 277). On trouve encore chez Corneille de nombreux exemples de cette construction. « Le trône de mon père ‖ Ne fait pas le bonheur que *plus* je considère. » *Nicomède*, v. 1404. « De tous les objets celui qui *plus* m'afflige, ‖ J'y vois toujours en toi l'ennemi qui m'oblige. » *Pompée*, v. 1675. Mais en 1660 Corneille corrige ainsi : «.... Parmi ces objets ce qui *le plus* m'afflige.... » Cette correction et plusieurs autres semblables montrent bien que l'emploi du comparatif pour le superlatif relatif était déjà du temps de Corneille considéré comme un archaïsme. D'ailleurs, ainsi que l'observe M. Brunot (*ouvr. cité*), « dès le moyen âge la langue cherche à distinguer les deux formes du comparatif et du superlatif relatif en faisant précéder ce dernier de l'article; au XVe siècle, l'usage s'affirme, au XVIe surtout ». Toutefois jusqu'à la fin du XVIIe siècle cette distinction ne fut pas toujours observée. Les meilleurs auteurs ont employé à plusieurs reprises le comparatif où nous ne pourrions mettre aujourd'hui que le superlatif relatif. Ainsi La Rochefoucauld écrit : « Considérant Mme de Chevreuse comme la personne qui avait *plus* contribué à la prison des princes. » II, 229 (*Grands écrivains*). La Fontaine : « Lorsque je croyais notre hymen *plus* tranquille. » VII, 21 (*ibid.*). Molière : « Mais je vais employer mes efforts *plus* puissants. » *Étourdi*, V, 12. Racine : « Voyons donc qui des deux aura *plus* de courage. » *Frères ennemis*, v. 995. La Bruyère : « Ce vice est souvent celui qui convient le moins à leur état, et qui pouvait leur donner dans le monde

fut le seul dont le crédit se soutint; et le secrétaire d'État chargé des ordres de la guerre, ou rebuté d'un[1] traitement qui ne répondait pas à son attente, ou déçu par la douceur apparente du corps qu'il crut trouver dans la solitude, ou flatté d'[2]une secrète espérance de se voir plus avantageusement rappelé par[3] la nécessité de ses services ou agité de ces je ne sais quelles inquiétudes dont les hommes ne savent pas se rendre raison à eux-mêmes, se résolut tout à coup à quitter cette grande charge[4]. Le temps était arrivé que notre sage ministre devait être montré à son prince et à sa patrie. Son mérite le fit chercher à Turin, sans qu'il y pensât. Le cardinal Mazarin, plus heureux, comme vous verrez, de l'avoir trouvé, qu'il ne le conçut[5] alors, rappela au roi ses agréables services; et le rapide moment d'une conjoncture imprévue, loin de donner lieu aux sollicitations, n'en laissa même pas aux désirs[6]. Louis XIII rendit au ciel son âme juste et pieuse; et il parut que[7] notre ministre était réservé au roi son fils. Tel était l'ordre[8] de la Pro-

plus de ridicule. » II, 45 (*Grands écrivains.*)

1. *De*, par. Voir l'*Index*.

2. Cf. p. 504, n. 5.

3. *Par*, fréquent au XVII[e] siècle au sens de *à cause de*, *en vertu de*. « Et d'où vient cela, chrétiens, sinon *par* un sentiment que la nature nous inspire? » Bossuet, Sermon sur l'*Honneur*, 1[er] p. « Dites-moi donc, mes pères, *par* quelle autorité vous permettez ce que ces lois divines et humaines défendent. » Pascal, *Provinciales*, XIV. « J'ai vu condamner cette comédie à de certaines gens *par* les mêmes choses que j'ai vu d'autres estimer le plus. » Molière, *Critique de l'École des femmes*, 6. « Le roi de Pologne déclarant la guerre à l'empereur *par* vingt sujets de plainte. » Sévigné, 13 avril 1689 (dans Littré).

4. Le souvenir du secrétaire d'État Desnoyers (voir la *Notice*) s'était sans doute conservé à la cour précisément à cause de cette démission tout à fait inusitée, — et c'est pourquoi Bossuet, quarante ans après, est autorisé à se demander les raisons d'une retraite volontaire qui avait fait époque.

5. Qu'il ne le comprit alors. Cf. Corneille, *Nicomède*, II, 3 : « Quant aux raisons d'État qui vous font *concevoir* ‖ Que nous craignons en vous l'union du pouvoir. » La Rochefoucauld : « Tout ce que j'avais vu de lui n'avait pu me faire *concevoir* qu'il affectât.... » II, 458 (*Grands écrivains*). Racine, *Bajazet*, II, 5 : « Il est vrai, je n'ai pu *concevoir* sans effroi ‖ Que Bajazet pût vivre et n'être plus à moi. »

6. Var. : à la sollicitation..., au désir....

7. *Il parut que*.... Cf. p. 525, n. 1.

8. Cf. p. 365, n. 5.

vidence, et je vois ici quelque chose de ce qu'on lit dans Isaïe. La sentence partit d'en haut, et il fut dit à Sobna, chargé d'un ministère principal : « Je t'ôterai de ton poste, et je te déposerai de ton ministère » : *Expellam te de statione tua, et de ministerio tuo deponam te*[1]. « En ce temps j'appellerai mon serviteur Eliakim, et je le revêtirai de ta puissance. » Mais un plus grand honneur lui est destiné : le temps viendra que[2], par l'administration de la justice, « il sera le père des habitants de Jérusalem et de la maison de Juda » : *Erit pater habitantibus Jerusalem*. « La clef de la maison de David », c'est-à-dire de la maison régnante, « sera attachée à ses épaules : il ouvrira, et personne ne pourra fermer ; il fermera, et personne ne pourra ouvrir » ; il aura la souveraine dispensation[3] de la justice et des grâces.

Parmi[4] ces glorieux emplois, notre ministre a fait voir à toute la France que sa modération, durant quarante ans, était le fruit d'une sagesse consommée. Dans les fortunes médiocres, l'ambition encore tremblante se tient si cachée qu'à peine se connaît-elle elle-même. Lorsqu'on se voit tout d'un coup élevé aux places les plus importantes, et que je ne sais quoi nous dit dans le cœur qu'on mérite d'autant plus de si grands honneurs, qu'ils sont venus à nous comme d'eux-mêmes, on ne se

1. Pour ce texte et pour les suivants, cf. Isaïe, XXII, 19, 20, 21, 22.
2. *Que* s'employait constamment, au XVII[e] siècle, où nous mettrions aujourd'hui *où*, en particulier dans un certain nombre de locutions comme : *au moment que*, *au jour que*, *dans le temps que*, etc. « L'hiver *qu*'il fit si froid, — le jour *que* cela arriva.... » *Dict. de l'Académie*, 1694. Cet emploi de *que* pour *où* se trouve partout chez Bossuet. Voir dans les *Oraisons funèbres*, p. 261, 262, 491, 536, etc.
3. *Dispensation*. D'après les dictionnaires du temps : action de distribuer, de donner à plusieurs personnes. « Si dans la *dispensation* des mystères il arrive par quelque malheur que le corps de J.-C. tombe à terre, toute l'Eglise tremble, tout le monde est frappé d'une sainte horreur. » Bossuet, Sermon sur la *Parole de Dieu*, 2[e] p. « Il faut être circonspect, dit Pascal, dans la *dispensation* des sacrements. » *Provinciales*, X, et Arnauld : « La *dispensation* de la vérité est sainte et importante. » Préface de la *Fréquente communion*.
4. *Parmi*. Cf. p. 298, n. 2.

possède plus ; et si vous me permettez de vous dire une pensée de saint Chrysostome, c'est aux[1] hommes vulgaires un trop grand effort que celui de se refuser à cette éclatante beauté qui se donne à eux. Mais notre sage ministre ne s'y laissa pas emporter[2]. Quel autre parut d'abord plus capable[3] des grandes affaires ? Qui connaissait mieux les hommes et les temps[4] ? Qui prévoyait de plus loin, et qui donnait des moyens plus sûrs pour éviter les inconvénients dont les grandes entreprises sont environnées ? Mais, dans[5] une si haute capacité et dans une si belle réputation, qui jamais a remarqué ou sur son visage un air dédaigneux, ou la moindre vanité dans ses paroles ? Toujours libre dans la conversation, toujours grave dans les affaires, et toujours aussi modéré que fort et insinuant dans ses discours, il prenait sur les esprits un ascendant[6] que la seule raison lui donnait. On voyait et dans sa maison et dans sa conduite, avec des mœurs sans reproche, tout également éloigné des extrémités, tout enfin mesuré par la sagesse. S'il sut soutenir le poids

1. Cf. p. 332, n. 1.
2. *S'emporter à.* Cf. p. 99, n. 2.
3. Cf. p. 41, n. 1, et p. 171, n. 1.
4. *Les temps.* Fréquent au XVIIe siècle dans le sens de « occasion propre à faire quelque chose. Le Sage dit que toutes choses ont leur *temps.* » Dict. de Furetière, 1690. « Je serais marri qu'un soin officieux ‖ Vous fît perdre pour moi des *temps* si précieux. » Corneille, *Médée*, I, 1. « Le *temps* de chaque chose ordonne et fait le prix. » Id., *Pompée*, I, 3. « J'ai pris le *temps* de sortir pendant que vous dormiez. » Molière, *George Dandin*, III, 8. « Vous savez qu'il faut prendre les *temps* à propos. » Sévigné, 13 mars 1680 (dans Littré).
5. Cf. p. 318, n. 3.
6. *Ascendant.* Ce mot a d'abord été employé en termes d'astrologie pour signifier l' « horoscope ou le degré de l'équateur qui monte sur l'horizon au point de la naissance de quelqu'un et qu'on croit avoir un grand pouvoir sur sa vie et sur sa fortune ». Dict. de Furetière, 1690. « Quel astre d'ire et d'envie ‖ Quand vous naissiez marquait votre *ascendant* ? » Malherbe (dans Littré). *Ascendant* a pris par dérivation le sens d'*inclination* impérieuse. « Or, si parfois j'écris suivant mon *ascendant*.... » Régnier, *Satire* XV. « Que si tous mes efforts ne peuvent réprimer ‖ Cet *ascendant* malin qui vous force à rimer.... » Boileau, *Satire* IX. Il a signifié enfin, comme aujourd'hui, *autorité*, *influence*. « Quel ton, quel *ascendant* ne prennent-ils pas sur les savants ! » La Bruyère, I, 263 (*Grands écrivains*). « L'*ascendant* qu'il avait pris sur moi. » Fénelon, *Télémaque*, XIII.

des affaires, il sut aussi les quitter, et reprendre son premier repos. Poussé[1] par la cabale[2], Chaville le vit tranquille durant plusieurs mois, au milieu de l'agitation de toute la France. La cour le rappelle en vain, il persiste dans sa paisible retraite, tant que l'état des affaires le put souffrir, encore qu'il n'ignorât pas ce qu'on machinait contre lui durant son absence; et il ne parut pas moins grand en demeurant sans action[3], qu'il l'avait paru en se soutenant[4] au milieu des mouvements les plus hasardeux[5]. Mais, dans le plus grand calme de l'État, aussitôt qu'il lui fut permis de se reposer des occupations de sa charge sur un fils[6] qu'il n'eût jamais

1. *Poussé.* Repoussé, chassé. « *Pousser* signifie poursuivre, obligé à fuir, à reculer. Ce général a *poussé* la garde avancée des ennemis jusque dans leur camp. » Dict. de Furetière, 1690. Cf. Bossuet : « *Poussé* de tous côtés, il faut qu'il (Merci) laisse en proie au duc d'Enghien non seulement son canon.... » *Or. fun. de Condé*, p. 502. Ces exemples et ceux que donnent les lexiques des grands écrivains semblent indiquer que *pousser* n'était guère employé dans ce sens au XVIIe siècle que dans le langage de la guerre.

2. *Poussé par la cabale* de Condé et du parti des princes, 1651. « La reine balançait entre le oui et le non ; elle ne savait s'il fallait chasser ses créatures ou les maintenir.... Elle se résolut de les éloigner et de donner cette marque à toute la France, de l'amour qu'elle avait pour la paix et pour le repos de l'Etat.... Le Tellier s'en alla avec une espérance certaine de retour. La reine avait beaucoup de bonne volonté pour lui. Il était brouillé avec M. le Prince, mais bien aimé du cardinal : si bien qu'il n'avait rien à craindre que l'absence, qui peut toujours être dangereuse à ceux qui ont des envieux, et par conséquent des ennemis; mais il emportait avec lui la satisfaction d'avoir eu une conduite sans reproche et uniforme dans le bien, et d'être le seul des trois (Le Tellier, Lionne et Servien) dont la probité ne fût pas soupçonnée. Ils emmenèrent avec eux leurs femmes et leurs enfants, et s'en allèrent dans leurs maisons. » (Mme de Motteville.)

3. Sans agir, dans l'inaction. Cf. Bossuet, ***Histoire universelle***, III, 4 : « Ils ont vécu avec si peu d'*action* qu'à peine leur nom est-il venu jusqu'à nous. » « Sa vieillesse n'a pas été sans *action*. » Id., *Or. fun. de Henri de Gornay.* — « Diogène roulait son tonneau pour être en *action* comme les autres. » Racine, VI, 320 (*Grands écrivains*).

4. Cf. p. 308, n. 5.

5. Périlleux. Cf. La Rochefoucauld : « On ne peut l'attaquer (Turenne) par devant que par un défilé qui serait *hasardeux*. » III, 88 (*Grands écrivains*). Corneille, *Horace*, IV, 2 : « Il sut bien se tirer d'un pas si *hasardeux*. » « Mais suivant d'Achillas le conseil *hasardeux* || Vous n'en gagnez aucun et les perdez tous deux. » Id., *Pompée* I, 1.

6. Voir la *Notice*.

donné au roi, s'il ne l'eût senti capable de le bien servir; après qu'il eut reconnu[1] que le nouveau Secrétaire d'État savait, avec une ferme et continuelle action[2], suivre les desseins et exécuter les ordres d'un maître si entendu dans l'art de la guerre — ni la hauteur[3] des entreprises ne surpassait sa capacité[4], ni les soins infinis[5] de l'exécution n'étaient au-dessus de sa vigilance; tout était prêt aux lieux destinés[6]; l'ennemi également menacé dans toutes ses places; les troupes, aussi vigoureuses que disciplinées, n'attendaient que les derniers ordres du grand capitaine, et l'ardeur que ses yeux inspirent; tout tombe sous ses coups, et il se voit l'arbitre du monde; — alors le zélé ministre, dans une entière vigueur d'esprit et de corps, crut qu'il pouvait se permettre une vie plus douce. L'épreuve en est hasardeuse[7] pour un homme d'État; et la retraite presque toujours a trompé ceux qu'elle flattait de l'espérance du repos. Celui-ci fut d'un caractère plus ferme. Les conseils où[8] il assistait lui laissaient presque tout son temps; et, après cette grande foule d'hommes et d'affaires qui l'environnait, il s'était lui-même réduit à une espèce d'oisiveté et de solitude: mais il la sut soutenir[9]. Les heures qu'il avait libres furent remplies de bonnes lectures, et ce qui passe toutes les lectures, de sérieuses réflexions sur les erreurs de la vie humaine, et sur les vains travaux des politiques, dont il avait tant d'expérience. L'éternité se présentait à

1. Le Tellier, mécontent de la légèreté de son fils, le menaça de faire donner à un autre la survivance de sa charge, et pria le roi lui-même d'intervenir. Louvois se corrigea.

2. *Action*, activité. Cf. p. 419, n. 3.

3. La grandeur et la difficulté. « Elle se moque de la *hauteur* de leurs spéculations. » D'Ablancourt (cité dans Richelet). « C'est en vain qu'...un téméraire auteur ‖ Pense de l'art des vers atteindre la *hauteur*. » Boileau, *Art poétique*, ch. I.

4. *Capacité*. Cf. p. 132, n. 2.

5. *Infinis*. Cf. p. 42, n. 5.

6. Marqués d'avance, désignés. Pour un autre emploi absolu de ce mot, cf. Bossuet, *Histoire universelle*, III, 3 : « Ils souffraient que toutes leurs heures fussent *destinées* » (eussent une destination, un emploi déterminé d'avance).

7. *Hasardeuse*. Cf. p. 419, n. 5.

8. *Où*. Cf. p. 301, n. 2.

9. Cf. p. 308, n. 5.

ses yeux comme le digne objet[1] du cœur de l'homme. Parmi[2] ces sages pensées, et renfermé dans un doux commerce avec ses amis aussi modestes que lui, car il savait les choisir de ce caractère, et il leur apprenait à le conserver dans les emplois les plus importants et de la plus haute confiance, il goûtait un véritable repos dans la maison de ses pères, qu'il avait accommodée peu à peu à sa fortune présente, sans lui faire perdre les traces de l'ancienne simplicité, jouissant en sujet fidèle des prospérités de l'État et de la gloire de son maître. La charge de chancelier vaqua[3], et toute la France la destinait à un ministre si zélé pour la justice. Mais, comme dit le Sage, « autant que le ciel s'élève et que la terre s'incline au-dessous de lui, autant le cœur des rois est impénétrable[4]. » Enfin, le moment[5] du prince n'était pas encore arrivé; et le tranquille ministre, qui connaissait les dangereuses jalousies des cours, et les sages tempéraments[6] des conseils des rois, sut encore lever les yeux vers la divine Providence, dont les décrets éternels règlent tous ces mouvements. Lorsque après de longues années il se vit élevé à cette grande charge[7], encore qu'elle reçût un nouvel éclat en sa personne, où[8] elle

1. Au sens étymologique : *objectum*, le but qui est devant quelqu'un. « Objet, écrit Furetière en 1690, se dit quelquefois seulement de la fin. Cet homme n'a d'autre *objet* dans ses actions que la gloire de Dieu. Ce magistrat n'a d'autre *objet* que de rendre justice, d'autre intention. C'est l'*objet* ou le but où tendent mes désirs. » Les lexiques des grands écrivains du xviie siècle ne signalent pas l'emploi du mot *objet* dans ce sens, et l'abbé Girard, dans son livre intitulé *La justesse de la langue française, ou des Différentes significations des mots* (1718), ne donne comme synonymes à *but* que *vue* et *dessein*. Cf. pour d'autres sens du mot *objet* p. 492, n. 1, et p. 501, n. 3.

2. Cf. p. 298, n. 2.

3. En 1672, par la mort du chancelier Séguier. On croyait en effet que Le Tellier obtiendrait sa succession qu'il désirait. V. la *Notice*.

4. *Cælum sursum et terra deorsum : et cor regum inscrutabile.* (*Prov.*, XXV, 3.)

5. Les conjonctures que le prince, dans sa sagesse, devait juger favorables n'étaient pas encore présentes; cf. p. 425, n. 3, et l'Evang. de saint Jean, II, 4 : « *Nondum venit hora mea.* »

6. Cf. p. 17, n. 2.

7. En 1677, après la mort d'Etienne II d'Aligre.

8. Cf. p. 301, n. 2.

était jointe à la confiance du prince, sans s'en[1] laisser éblouir, le modeste ministre disait seulement que le roi, pour couronner plutôt la longueur que l'utilité de ses services, voulait donner un titre à son tombeau et un ornement à sa famille. Tout le reste de sa conduite répondit à de si beaux commencements. Notre siècle, qui n'avait point vu de chancelier si autorisé[2], vit en celui-ci autant de modération et de douceur que de dignité et de force[3], pendant qu'il ne cessait de se regarder comme devant bientôt rendre compte à Dieu d'une si grande administration. Ses fréquentes maladies le mirent souvent aux prises avec la mort : exercé par tant de combats, il en sortait toujours plus fort et plus résigné à la volonté divine. La pensée de la mort ne rendit pas sa vieillesse moins tranquille ni moins agréable. Dans[4] la même vivacité on lui vit faire seulement de plus graves réflexions sur la caducité[5] de son âge, et sur le désordre extrême que causerait dans l'État une si grande autorité dans des mains trop faibles. Ce qu'il avait vu arriver à

1. *En* peut se rapporter également ici au mot *charge* et à la proposition tout entière : sans se laisser éblouir en se voyant élevé à cette grande charge. Cf. p. 111, n. 1.

2. « *Autoriser* est aussi neutre passif, et signifie acquérir de l'autorité. Cet homme-là s'est bien *autorisé* dans sa charge. » *Dict. de l'Académie*, 1694. Cf. Bossuet : « Akibas, le plus *autorisé* de tous les rabbins. » (*Disc. sur l'Hist. univ.*, part. II, ch. XXII.) Cf. Pascal : « Si saint Augustin venait aujourd'hui, et qu'il fût aussi peu *autorisé* que ses défenseurs, il ne ferait rien. » (Dans Aubert, *Or. fun.*) La Rochefoucauld : « Dans un gouvernement plus *autorisé* et plus ferme. » II, 146. (*Grands écrivains.*)

3. « Vous savez que le roi a fait M. Le Tellier chancelier, et que cela a plu à tout le monde. Il ne manque rien à ce ministre pour être digne de cette place. L'autre jour Berryer lui vint faire compliment à la tête des secrétaires du roi. M. le chancelier lui répondit : « Monsieur Berryer, je vous remercie et votre compagnie ; mais, monsieur Berryer, point de finesses, point de friponneries : adieu, monsieur Berryer. » Cette réponse donne de grandes espérances de l'exacte justice. Cela fait plaisir aux gens de bien. » Sévigné, lettre du 3 nov. 1677.

4. Avec. Cf. p. 318, n. 3.

5. *Caducité.* « Cet homme approche de la *caducité*. Il est dans une extrême *caducité*. » *Dict. de l'Académie*, 1694. « Géronte meurt de *caducité*. » La Bruyère, II, 8? (*Grands écrivains.*) « Il ne nous restait de toutes nos espérances que la *caducité* d'un grand roi. » Massillon, Or. fun. de *Madame*.

tant de sages vieillards, qui semblaient n'être plus rien que leur ombre propre, le rendait continuellement attentif à lui-même. Souvent il se disait en son cœur que le plus malheureux effet de cette faiblesse de l'âge était de se cacher[1] à ses propres yeux; de sorte que tout à coup on se trouve plongé dans l'abîme, sans avoir pu remarquer le fatal[2] moment d'un insensible déclin : et il conjurait ses enfants, par toute la tendresse qu'il avait pour eux, et par toute leur reconnaissance, qui faisait sa consolation dans ce court reste de vie, de l'avertir de bonne heure quand ils verraient sa mémoire vaciller ou son jugement s'affaiblir, afin que, par un reste de force, il pût garantir le public et sa propre conscience des maux dont les menaçait l'infirmité de son âge. Et lors même qu'il sentait son esprit entier, il prononçait la même sentence, si le corps abattu n'y[3] répondait pas; car c'était[4] la résolution qu'il avait prise dans sa dernière maladie : et plutôt que de voir languir les affaires avec lui, si ses forces ne lui revenaient, il se condamnait, en rendant les sceaux, à rentrer dans la vie privée, dont aussi[5] jamais il n'avait perdu le goût, au hasard de s'ensevelir tout vivant, et de vivre peut-être assez pour se voir longtemps traversé[6] par la dignité qu'il aurait quittée : tant il était au-dessus de sa propre élévation et de toutes les grandeurs humaines!

1. Le sujet de *se cacher* est sous-entendu, mais facile à rétablir : le plus malheureux effet de cette faiblesse de l'âge est que l'*on* ne voit pas son intelligence décroître chaque jour davantage. Cf. l'emploi de λανθάνειν en grec : δουλεύων λέληθας, vous ne sentez pas que vous êtes esclave; ἔλαθεν ὑπερσαρκήσας, il ne s'aperçut pas qu'il engraissait.

2. *Fatal*. Cf. p. 2, n. 1.

3. *N'y répondait pas*, ne répondait pas à l'état satisfaisant de l'esprit. Cf. sur *y*, p. 151, n. 1.

4. Var. : *c'est*.

5. Non plus. Cf. p. 2, n. 4.

6. *Traversé*. Attristé, troublé. Cf. Racine : « Toujours Xipharès revient vous *traverser*? » *Mithridate*, v. 397. « Mille obstacles divers m'ont même *traversé*. » *Bajazet*, v. 27. — « J'en fais un mystère (de ma joie), afin de ne point donner d'envie à la fortune de me *traverser*. » Sévigné, VII, 444 (*Grands écrivains*). « Vous tracerai-je ici la triste image d'une minorité et d'une régence *traversée*? » Fléchier (dans Aubert).

Mais ce qui rend sa modération plus digne de nos louanges, c'est la force de son génie[1] né pour l'action, et la vigueur qui durant cinq ans lui fit dévouer[2] sa tête aux fureurs civiles. Si aujourd'hui je me vois contraint[3] de retracer l'image de nos malheurs, je n'en ferai point d'excuse à mon auditoire, où, de quelque côté que je me tourne, tout ce qui[4] frappe mes yeux me montre une fidélité irréprochable, ou peut-être une courte erreur réparée par de longs services. Dans ces fatales[5] conjonctures, il fallait à un ministre étranger un homme d'un ferme génie et d'une égale sûreté, qui, nourri dans les compagnies[6], connût les ordres[7] du royaume et l'esprit

1. Au sens du latin *ingenium*. Cf. p. 318, n. 7.

2. *Dévouer*. « Ce moment vous *dévoue* à leur haine infernale. » Voltaire, *Oreste*, III, 2. Ce mot ennoblit l'idée en rappelant la cérémonie latine de la *devotio* (cf. Tite-Live, VIII, 9, X, 28).

3. Fléchier, prononçant à son tour l'oraison funèbre de Le Tellier — devant Bossuet qui officiait, — comprit ici tout autrement son devoir d'orateur : « Ne craignez pas, Messieurs, que je vous fasse un triste récit de nos divisions domestiques, et que je parle ici de rétablissements et d'éloignements, de prisons et de liberté, de réconciliations et de ruptures. A Dieu ne plaise que, pour la gloire de mon sujet, je révèle la honte de ma patrie, que je rouvre des plaies que le temps a déjà fermées, et que je trouble le plaisir de nos constantes et glorieuses prospérités par le funeste souvenir de nos misères passées. Que dirai-je donc? Dieu permit aux vents et à la mer de gronder et de s'émouvoir, et la tempête s'éleva; un air empoisonné de factions et de révoltes gagna le cœur de l'Etat, et se répandit dans les parties les plus éloignées. Les passions, que nos péchés avaient allumées, rompirent les digues de la justice et de la raison ; et les plus sages mêmes, entraînés par le malheur des engagements et des conjonctures contre leur propre inclination, se trouvèrent sans y penser hors des bornes de leur devoir.

4. Cf. p. 331, n. 1.

5. *Fatales*. Cf. p. 2, n. 1.

6. Ici, les « compagnies » de justice. « *Compagnie* signifie un corps ou une assemblée de personnes établies pour de certains emplois, et principalement un corps de magistrats. Les *compagnies* supérieures.... Les *compagnies* ont harangué le roi.... *compagnie* religieuse. Il a eu tous les suffrages de la *compagnie*. » *Dict. de l'Académie*, 1694. « Cet esprit de douceur... si nécessaire pour entretenir l'union dans les *compagnies*. » Racine, *Discours à l'Académie*. « Je n'ai pas espéré que cette *compagnie* (l'Académie) pût être une autre fois plus belle à peindre. » La Bruyère, II, 440 (*Grands écrivains*).

7. « *Ordre* se dit aussi des corps qui composent un Etat : Il y avait à Rome l'*Ordre* des sénateurs, l'*Ordre* des chevaliers, l'*Ordre* plébéien. En France, les Etats sont composés de trois ordres : l'*Ordre* ecclésiastique, l'*Ordre* de la noblesse et le

de la nation. Pendant que la magnanime et intrépide régente était obligée à[1] montrer le roi enfant aux provinces[2], pour dissiper les troubles qu'on y excitait de toutes parts, Paris et le cœur du royaume demandaient un homme capable de profiter des moments[3] sans attendre de nouveaux ordres, et sans troubler le concert[4] de l'État. Mais le ministre lui-même, souvent éloigné de la cour, au milieu de tant de conseils[5] que l'obscurité des affaires, l'incertitude des événements, et les différents intérêts faisaient hasarder, n'avait-il pas besoin d'un homme que la régente pût croire? Enfin il fallait un homme qui, pour ne pas irriter la haine publique déclarée contre le ministère, sût se conserver de la créance dans tous les partis, et ménager[6] les restes de l'autorité. Cet homme si nécessaire au jeune roi, à la régente, à l'État, au ministre, aux cabales mêmes, pour ne les précipiter pas aux dernières extrémités par le désespoir,

tiers état. Dans le clergé il y a deux ordres : on appelle les évêques le premier *Ordre* et les autres ecclésiastiques le second *Ordre*. » *Dict. de l'Académie*, 1694. Cf. p. 256, n. 5.

1. Cf. p. 77, n. 6.

2. De 1650 à 1652, la régente est presque toujours absente de Paris. Après l'arrestation des princes elle part pour la Normandie, et reprend Rouen et le Havre à la duchesse de Longueville (1650, du 1er février au 12 février). Quinze jours après, elle s'avance en Bourgogne avec une armée et réduit Dijon (du 5 mars au 3 mai). Au mois de juillet, le soulèvement de Bordeaux qui se déclare pour les Princes, force Anne d'Autriche à se rendre en Guyenne, et pendant cinq mois, la cour est à cent cinquante lieues de Paris (du 4 juillet au 15 novembre). Enfin, quand le prince de Condé, tiré de sa prison, reprend les armes contre le roi, la cour quitte encore une fois Paris, et tour à tour Bourges, Poitiers, Saumur, Orléans, Saint-Germain reçoivent Louis XIV chassé de sa capitale (du 27 septembre 1651 au 21 octobre 1652).

3. *Moments*. Circonstances, occasions favorables. Cf. Bossuet, *Or. fun. de Henriette de France*, p. 77, n. 6. « Si la reine eût été crue,... on eût marché droit à Londres... et cette campagne eût fini la guerre; mais le *moment* fut manqué. » — « On prend le *moment* d'entre deux nuages. » Sévigné (dans Littré). « Ce jeune homme appelé par Jésus-Christ manqua son *moment*. » Massillon, *Panég. de sainte Magdeleine* (*ibid.*). Cf. p. 421, n. 5.

4. *Concert*. Fréquent au XVIIe siècle au sens d'*harmonie*, d'*accord* de divers éléments. Cf. Bossuet, *Or. fun. de Le Tellier*, p. 438. — Corneille : « Les hommages que nous devons tous à ce *concert* éclatant et merveilleux de rares qualités et de vertus extraordinaires. » *Œdipe*, préface. Cf. p. 118, n. 1.

5. *Conseils*. Cf. p. 302, n. 2.

6. Cf. p. 336, n. 9.

vous me prévenez, Messieurs, c'est celui dont nous parlons. C'est donc ici qu'il parut comme un génie principal[1]. Alors nous le vîmes s'oublier lui-même, et comme un sage pilote, sans s'étonner[2] ni des vagues, ni des orages, ni de son propre péril, aller droit, comme au terme unique d'une si périlleuse navigation, à la conservation du corps de l'État, et au rétablissement de l'autorité royale. Pendant que la cour réduisait Bordeaux[3], et que Gaston, laissé à Paris[4], pour le maintenir dans le devoir, était environné de mauvais conseils, Le Tellier fut le Chusaï[5] qui les confondit, et qui assura la victoire à l'Oint du Seigneur. Fallut-il éventer les conseils d'Espagne[6], et découvrir le secret d'une paix trompeuse que

1. *Principal* s'employait, au XVIIe siècle, pour signifier *le plus considérable*, en parlant des personnes. « Le *principal* génie de l'État. » La Rochefoucauld, II, 465. « Quand on bâtit une maison, quoique les maçons, les charpentiers travaillent bien, le gros de l'ouvrage va mal, s'il n'y a pas un homme *principal* qui les commande. » Fénelon (dans Littré).

2. *S'étonner*. Cf. p. 342, n. 3.

3. Bordeaux, après quelque hésitation, avait ouvert ses portes, pendant la détention de Condé, à sa femme (Claire-Clémence de Maillé-Brézé, nièce de Richelieu), et le parlement de Guyenne avait pris son parti contre la cour (1650). Mais bientôt Bordeaux fit sa paix avec Anne d'Autriche, et abandonna les Princes.

4. « Monsieur demeura à Paris avec le commandement ; la cour lui laissa M. Le Tellier pour surveillant. » (Cardinal de Retz, livre III.)

5. Absalon, fils de David, s'était révolté contre son père. Achitophel lui offrit de réunir douze mille hommes et d'aller surprendre David qu'il s'engageait à tuer. Chusaï, chargé par David de surveiller Absalon, et de déjouer les projets d'Achitophel, conseilla au jeune prince de ne pas compromettre le succès de la guerre par une attaque imprudente, et d'attendre, pour marcher contre son père, que tout Israël fût assemblé. Son avis prévalut. Cependant David, prévenu, profita des lenteurs de son fils et se mit en sûreté derrière le Jourdain. (*Livre des Rois*, chap. XV, XVI, XVII.)

6. *D'Espagne*. Cf. p. 407, n. 5. « Pendant ce trouble universel, il arriva un trompette de l'Archiduc, qui paraissait envoyé par lui au duc d'Orléans, et qui disait s'adresser à tous les bons Français. Ce prince allemand lui témoignait désirer la paix et offrait d'y travailler avec lui, en lui faisant espérer ce bonheur à des conditions raisonnables. Le duc d'Orléans répondit à l'Archiduc en des termes de grande civilité, et envoya aussitôt à la cour pour demander le pouvoir de traiter de la paix avec ce prince. Mazarin lui adressa les pouvoirs nécessaires. Le comte d'Avaux s'en mêla ; il fut avec le nonce à Soissons pour s'aboucher avec les députés d'Espagne ; mais ils ne s'y trouvèrent point. Il vint ensuite à Paris un certain Gabriel de Toledo qui fut longtemps logé à Issy. Il faisait espérer de la part de l'Archiduc de grandes

l'on proposait afin d'exciter la sédition pour peu qu'on l'eût différée? Le Tellier en fit d'abord accepter les offres : notre plénipotentiaire partit; et l'Archiduc[1], forcé d'avouer qu'il n'avait pas de pouvoir, fit connaître lui-même au peuple ému[2], si toutefois un peuple ému connaît quelque chose, qu'on ne faisait qu'abuser de sa crédulité. Mais s'il y eut jamais une conjoncture où il fallût montrer de la prévoyance et un courage intrépide, ce fut lorsqu'il s'agit d'assurer la garde des trois illustres captifs[3]. Quelle cause les fit arrêter : si ce fut[4] ou des soupçons, ou des vérités, ou de vaines terreurs, ou de vrais périls, et dans un pas[5] si glissant, des précautions nécessaires, qui le pourra dire à la postérité? Quoi qu'il en soit, l'oncle du roi est persuadé : on croit pouvoir s'assurer des autres princes, et on en fait des coupables, en les traitant comme tels. Mais où garder des lions[6] toujours prêts à rompre leurs chaînes, pendant

choses. Le peuple, par ces faibles apparences, aimait déjà ce prince d'Autriche, et dans les rues on lui donnait de continuelles bénédictions.... Enfin toutes ces illusions s'évanouirent; et ce qui en resta fut la honte que devaient avoir ceux qui les avaient reçues comme des vérités. » (Mme de Motteville, *Mémoires*.) Le cardinal de Retz, dans ses *Mémoires*, montre aussi Le Tellier au premier rang, à côté du duc d'Orléans, dans ces négociations délicates.

1. L'archiduc d'Autriche, gouverneur de la Flandre espagnole.

2. Soulevé. « *Emouvoir* se dit en cas de séditions et de querelles. Le peuple commençait à *s'émouvoir* à la publication de cet édit; il est plus difficile à calmer qu'à *émouvoir*. » Dict. de Furetière, 1690. « Ces harangues populaires... où le but n'est que d'*émouvoir* un peuple et d'abuser de son imprudence. » Malherbe, II, 407 (*Grands écrivains*). « Pour avoir un sujet d'*émouvoir* le peuple et d'exciter une sédition. » La Rochefoucauld, II, 155 (*ibid.*). « Je vois le peuple *ému* pour prendre son parti. » Corneille *Polyeucte*, V, 1. « Tout est calme, seigneur, un moment de ma vue || A soudain apaisé la populace *émue*. » Id., *Nicomède*, V, 10.

3. Le grand Condé, le prince de Conti son frère, et le duc de Longueville son beau-frère, arrêtés, le 18 janvier 1650, au Palais-Royal.

4. *Si ce fut*.... Cf. p. 320. n. 4.

5. « Pas difficile : affaire embarrassante et épineuse. » *Dict. de Richelet*. Cf. *Lettres sur le Quiétisme*, 124 : « C'est un *pas* délicat » (dans Jacquinet). « Quand je suis partie, on était entre la paix et la guerre; c'était le *pas* le plus important où la France se soit trouvée depuis très longtemps. » Sévigné, III, 150 (*Gr. écrivains*). « Chacun admira l'expédient que Xanthus avait trouvé pour sortir à son honneur d'un si mauvais *pas*. » La Fontaine, I, 41 (*ibid.*).

6. Moins flatteur, mais plus juste.

que chacun s'efforce de les avoir en sa main, pour les retenir ou les lâcher au gré de son ambition ou de ses vengeances? Gaston, que la cour avait attiré dans ses sentiments, était-il inaccessible aux factieux? Ne vois-je pas au contraire autour de lui des âmes hautaines[1] qui, pour faire servir les princes à leurs intérêts cachés, ne cessaient de lui inspirer qu'[2]il devait s'en rendre le maître[3]? De quelle importance, de quel éclat, de quelle réputation au dedans et au dehors d'être le maître du sort du prince de Condé? Ne craignons point de le nommer, puisqu'enfin tout est surmonté par la gloire de son grand nom et de ses actions immortelles. L'avoir entre ses mains, c'était y avoir la victoire même qui le suit éternellement dans les combats. Mais il était juste que ce précieux dépôt de l'État demeurât entre les mains du roi, et il lui appartenait de garder une si noble partie de son sang. Pendant donc que notre ministre travaillait à ce glorieux ouvrage, où il y allait de la royauté et du salut de l'État, il fut seul en butte[4] aux factieux. Lui seul,

était le mot de Gaston d'Orléans, lors de l'arrestation des Princes : « Voilà un beau coup de filet : un lion (Condé), un singe (le prince de Conti) et un renard (le duc de Longueville). »

1. *Hautaines*. Ce mot a ici un sens défavorable qu'on ne peut lui donner dans les exemples cités plus haut, p. 87, n. 3.

2. Cf. Bossuet, *Élévations*, XVI, 2 : « Il a *inspiré* à son apôtre *que* la sainte virginité est la seule qui peut consacrer parfaitement un cœur à Dieu. » Cf. pour une construction semblable p. 299, n. 6.

3. « Le duc d'Orléans, qui vit que le vicomte de Turenne, avec ses troupes, pouvait venir jusqu'au bois de Vincennes enlever M. le Prince, reprit de nouvelles inquiétudes, et les Frondeurs se servirent de cette nouvelle occasion pour lui conseiller de le faire amener à la Bastille, de sa seule autorité. Il en parla à Le Tellier, secrétaire d'État, qui s'y opposa vigoureusement; et après beaucoup de consultations et de mauvaises heures, sur l'inquiétude que cette affaire donna aux uns et aux autres, il fut conclu qu'on les ôterait du bois de Vincennes, et qu'on les mènerait à Marcoussis, sous bonne garde, au delà de la rivière de Seine et de la Marne, attendant que la reine en ordonnât à sa volonté. Madame, dans ces occurrences, conseilla à Monsieur de mettre le prince de Condé en liberté, et de marier son fils, le jeune duc d'Enghien, à une de ses filles. Il n'approuva point alors cette proposition. Il n'était pas d'humeur à se résoudre si facilement, et il fallait qu'il attendît quelque temps et que ses conducteurs le forçassent d'y penser. » (Mme de Motteville.)

4. *En butte*. Bien que ni le Dictionnaire de Furetière (1690) ni

disaient-ils, savait dire et taire ce qu'il fallait. Seul il savait épancher et retenir son discours : impénétrable, il pénétrait tout ; et pendant qu'il tirait le secret des cœurs, il ne disait, maître de lui-même, que ce qu'il voulait. Il perçait dans tous les secrets, démêlait toutes les intrigues, découvrait les entreprises les plus cachées et les plus sourdes machinations. C'était ce Sage dont il est écrit : « Les conseils se recèlent[1] dans le cœur de l'homme à la manière d'un profond abîme, sous une eau dormante : mais l'homme sage les épuise ; » il en découvre le fond : *Sicut aqua profunda, sic consilium in corde viri : vir sapiens exhauriet illud*[2]. Lui seul réunissait[3] les gens de bien, rompait les liaisons des factieux, en[4] déconcertait les desseins, et allait recueillir dans les égarés ce qu'il y[5] restait quelquefois de bonnes intentions. Gaston ne croyait que lui, et lui seul savait profiter des heureux moments et des bonnes dispositions[6] d'un si grand prince[7]. « Venez, venez ; faisons contre lui de se

celui de l'Académie (1694) ne donne à cette expression que des noms de choses pour compléments — « *en butte à l'envie, à la médisance,* » Dict. de Furetière, — les meilleurs auteurs du XVIIe siècle l'ont plus d'une fois construite avec des noms de personnes. « Auteur des maux de tous, il est *à tous en butte.* » Corneille, *Pompée*, I, 1. « Je suis *en butte à tout le monde.* » Sévigné (dans Littré). « Vous m'*entreprenez* seul, seul je vous suis *en butte.* » Rotrou, *Antigone*, V, 6.

1. Pour l'emploi du verbe réfléchi au sens passif, cf. p. 50, n. 2.

2. *Sicut aqua profunda, sic consilium in corde viri : sed homo sapiens exhauriet illud.* (*Prov.*, XX, 5.)

3. Cf. p. 92, n. 6.

4. *En*, se rapporte ici à factieux. Cf. p. 306, n. 2.

5. *Y.* Cf. p. 167, 228, 337.

6. Ressouvenir évident de Virgile : *Sola viri molles aditus et tempora noras.* (*En.*, l. IV, 423.)

7. « M. le duc d'Orléans avait, à l'exception du courage, tout ce qui était nécessaire à un honnête homme ; mais comme il n'avait rien de ce qui peut distinguer un grand homme, il ne trouvait rien dans lui-même qui pût suppléer ni même soutenir sa faiblesse. Comme elle régnait dans son cœur par la frayeur, et dans son esprit par l'irrésolution, elle salit tout le cours de sa vie. Il entra dans toutes les affaires, parce qu'il n'avait pas la force de résister à ceux mêmes qui l'y entraînaient par leur intérêt ; mais il n'en sortit jamais qu'avec honte, parce qu'il n'avait pas le courage de les soutenir. Cet ombrage amortit dès sa jeunesse en lui les couleurs les plus vives et les plus gaies qui devaient briller naturellement dans un esprit beau et éclairé, dans un enjouement ai-

crètes menées : « *Venite, et cogitemus adversus eum cogitationes*[1]. » Unissons-nous pour le décréditer[2] ; tous ensemble, « frappons-le de notre langue, et ne souffrons plus qu'on écoute tous ses beaux discours : « *Percutiamus eum lingua, neque attendamus ad universos sermones ejus.* Mais on faisait contre lui de plus funestes complots. Combien reçut-il d'avis secrets que sa vie n'était pas en sûreté? Et il connaissait dans le parti de ces fiers courages[3] dont la force malheureuse[4] et l'esprit extrême ose tout, et sait trouver des exécuteurs. Mais sa vie ne lui fut pas précieuse, pourvu qu'il fût fidèle à son ministère. Pouvait-il faire à Dieu un plus beau sacrifice, que de lui offrir une âme pure de l'iniquité de son siècle, et dévouée à son prince et à sa patrie? Jésus nous en a

mable, dans une intention très bonne, dans un désintéressement complet, et dans une facilité de mœurs incroyable.... La faveur de M. le duc d'Orléans ne s'acquérait pas, mais elle se conquérait. Il savait qu'il était toujours gouverné, et il affectait toujours d'éviter de l'être, ou plutôt de paraître l'éviter ; et jusqu'à ce qu'il fût dompté, pour ainsi parler, il ruait et donnait des saccades. » (*Mémoires* de Retz.)

1. *Venite et cogitemus contra Jeremiam cogitationes.* (Jérémie, XVIII, 18).

2. *Décréditer.* C'était le mot en usage au XVII[e] siècle, à l'exclusion de *discréditer*, qui se trouve pourtant en vieux français. « C'est une erreur qui les bons *décrédite.* » La Fontaine, IX, 36. « Mille défauts qui la *décréditent* dans une maison dont elle croyait devoir être l'oracle et la directrice. » Bourdaloue, *Pensées* (dans Littré). « Ils disparaissent tout à la fois riches et *décrédités.* » La Bruyère, I, 302 (*Grands écrivains*). L'Académie n'admet *discrédité* dans son dictionnaire qu'en 1798, *discréditer* en 1835 seulement. *Discrédit* y était entré dès 1740. On trouve pourtant dans Montesquieu : « Pour s'accréditer auprès de ceux qui ont plus de piété que de lumière, il se *discrédite* auprès de ceux qui ont plus de lumières que de piété. » *Défense de l'Esprit des Lois*, 3 (dans Darmesteter et Hatzfeld, *Dict. général de la langue française*).

3. Cf. p. 96, n. 9.

4. Funeste. « Souvent il se disait que le plus *malheureux* effet de cette faiblesse de l'âge était de se cacher à ses propres yeux. » Bossuet, *Or. fun. de Le Tellier*, p. 125. « Tous deux ils préviendront les conseils *malheureux.* » Racine, *Frères ennemis*, I, 5. « Et toi, fatal tissu, *malheureux* diadème. » Id., *Mithridate*, V, 1. « Ce *malheureux* amour dont votre âme est blessée. » Voltaire, *Zaïre*, V, 3 (dans Littré). « Je vous ai dit que sa femme, fermant la porte à ce point de vue si brillant, ne l'ouvrit qu'à la crainte qu'un si grand voyage ne fût *malheureux* à la vie de son mari. » Sévigné, IX, 187 (*Grands écrivains*). « Le *malheureux* crédit (qui avait attiré sur moi la haine de Mazarin). » La Rochefoucauld (*ib.*, II, 436).

montré l'exemple : les Juifs mêmes le reconnaissaient pour un si bon citoyen, qu'ils crurent ne pouvoir donner auprès de lui une meilleure recommandation à ce centenier, qu'en disant à notre Sauveur : « Il aime notre nation[1] ». Jérémie a-t-il plus versé de larmes que lui sur les ruines de sa patrie? Que n'a pas fait ce Sauveur miséricordieux pour prévenir les malheurs de ses citoyens[2]? Fidèle au prince comme à son pays, il n'a pas craint d'irriter l'envie des Pharisiens en défendant les droits de César : et lorsqu'il est mort pour nous sur le Calvaire, victime de l'univers, il a voulu que le plus chéri de ses Évangélistes remarquât qu'il mourait spécialement « pour sa nation » : *quia moriturus erat pro gente*[3]. Si notre zélé ministre, touché de ces vérités, exposa sa vie, craindrait-il de hasarder sa fortune? Ne sait-on pas qu'il fallait souvent s'opposer aux inclinations du cardinal son bienfaiteur? Deux fois, en grand politique, ce judicieux favori sut céder au temps, et s'éloigner de la cour. Mais il le faut dire, toujours il y voulait revenir trop tôt[4]. Le Tellier s'opposait à ses impatiences jusqu'à se rendre suspect; et sans craindre ni ses envieux[5], ni les défiances d'un

1. Luc., VII, 5.

2. Concitoyens. « Couverts du sang de leurs *citoyens*. » Malherbe, II, 153 (*Grands écrivains*). « Sylla étant méchant rendit ses *citoyens* bons, et Lysandre rendit ses *citoyens* pires que lui. » Racine, VI, 296 (*ibid.*). « Ils le vinrent prier de leur rendre leurs *citoyens* qu'il avait faits prisonniers. » D'Ablancourt, trad. d'*Arrien*, I (dans Richelet). « Faire du bien à ses *citoyens*. » Bossuet, *Histoire universelle*, II, 6. Les dictionnaires de Furetière (1690) et de l'Académie (1694) ne signalent pas ce latinisme.

3. Joann., XI, 51.

4. « La duchesse de Navailles m'a depuis conté qu'étant un jour avec la reine, et la pressant de faire revenir le cardinal, cette princesse lui dit ces mêmes paroles : « Je connais la fidélité de M. le cardinal et combien le roi et moi avons besoin d'un ministre qui soit tout à nous, afin de faire cesser les intrigues de la cour, et de ceux qui se veulent mettre à sa place. Je sais que l'insolence du Parlement de Paris doit être punie, et qu'elle ne le saurait mieux être que par son retour; mais il faut avouer, lui dit-elle, que je crains le malheur de M. le cardinal et que son retour trop précipité n'empire nos affaires; c'est pourquoi j'ai de la peine à me déterminer là-dessus. » (Mme de Motteville, *Mémoires*.)

5. Voir pour ces intrigues, Chéruel, Minorité de Louis XIV.

ministre également soupçonneux et ennuyé[1] de son état[2], il allait d'un pas intrépide où la raison d'État le déterminait. Il sut suivre ce qu'il conseillait. Quand l'éloignement de ce grand ministre eut attiré[3] celui de ses confidents, supérieur par cet endroit[4] au ministre même, dont il admirait d'ailleurs les profonds conseils[5], nous l'avons vu retiré dans sa maison, où il conserva sa tranquillité parmi les incertitudes des émotions populaires et d'une cour agitée, et résigné à la Providence, il vit sans inquiétude frémir à l'entour les flots irrités; et parce qu'il souhaitait le rétablissement du ministre, comme un soutien nécessaire de la réputation et de l'autorité de la régence, et non pas, comme plusieurs autres, pour son intérêt, que le poste qu'il occupait[6] lui donnait assez de moyens de ménager[7] d'ailleurs, aucun mauvais traitement ne le rebutait. Un beau-frère, sacrifié malgré ses services, lui montrait ce qu'il pouvait craindre[8]. Il savait, crime irrémissible dans les cours, qu'on écoutait des propositions contre lui-même, et peut-être que sa place eût été donnée, si on eût pu la remplir d'un homme aussi sûr. Mais il n'en tenait pas moins la balance droite. Les uns donnaient au ministre des espérances trompeuses, les autres lui inspiraient de vaines terreurs, et en s'empressant beaucoup ils faisaient les zélés et les importants. Le Tellier lui montrait la vérité,

1. *Ennuyé*. Cf. p. 90, n. 2.
2. *Etat*. Cf. p. 412, n. 1.
3. Amené, entraîné, provoqué. Cf. Malherbe : « Tes soins laborieux... Ont mis fin aux malheurs qu'*attirait* après soi ‖ De nos profusions l'effroyable manie. » I, 265 (*Grands écrivains*). « La disgrâce de Des Noyers *attira* celle du P. Sirmond, jésuite, confesseur du roi, qui prit en son lieu le P. Dinet. » Montglat, *Mémoires*, 1643 (cité par Jacquinet). Mme de Sévigné a dit de même : « Toute la douleur dont j'étais pénétrée, avec une bonne contenance de peur d'*attirer* vos sermons, tout cela m'arrache encore le cœur. » IV, 15 (*Grands écrivains*).
4. Cf. p. 369, n. 2.
5. *Conseils*. Cf. p. 302, n. 2.
6. Comme secrétaire d'État de la guerre.
7. *Ménager son intérêt*. II, p. 356, n. 9.
8. Son beau-frère, Gabriel de Cassagnet, seigneur de Tilladet, avait été éloigné de la cour en 1642, à l'époque et à propos de la conspiration de Cinq-Mars.

quoique souvent importune; et industrieux à[1] se cacher dans les actions éclatantes, il en renvoyait la gloire au ministre, sans craindre, dans le même temps, de se charger[2] des refus que l'intérêt de l'État rendait nécessaires. Et c'est de là qu'il est arrivé qu'en méprisant par raison la haine de ceux dont il lui fallait combattre les prétentions, il en acquérait l'estime, et souvent même l'amitié et la confiance. L'histoire en racontera de fameux exemples : je n'ai pas besoin de les rapporter, et content de remarquer des actions de vertu dont les sages auditeurs puissent profiter, ma voix n'est pas destinée à satisfaire les politiques ni les curieux. Mais puis-je oublier[3] celui que je vois partout dans le récit de nos malheurs? Cet homme si fidèle aux particuliers, si redoutable à[4] l'État, d'un caractère si haut qu'on ne pouvait ni l'estimer, ni le craindre, ni l'aimer, ni le haïr à demi, ferme génie que nous avons vu, en ébranlant l'univers[5],

1. Habile, ingénieux. Cf. Bossuet, Sermon sur la *Nécessité de travailler à son salut*, 2e p. « Serons-nous plus *industrieux à* prévenir la main de Dieu qu'il ne sera prompt à frapper son coup? » On disait également *industrieux pour*. « Je le trouvais commode, complaisant, *industrieux pour* flatter mes passions. » Fénelon, *Télémaque*, XVI (dans Littré).

2. Assumer la responsabilité des refus, s'en déclarer coupable : « Je *me charge* devant Dieu de tout le péché. » Bossuet, *Lett. abb.* 89 (dans Littré). — « Et je vous viens, seigneur, offrir une victime, ‖ Non pour sauver sa vie en *me chargeant* du crime. » Corneille, *Cinna*, V, 2. Cf. Racine : « Vous le craignez, Osez l'accuser la première ‖ Du crime dont il peut vous *charger* aujourd'hui. » *Phèdre*, v. 887.

3. Bossuet n'était pas obligé de s'en souvenir, surtout en chaire. Il est évidemment attiré par cette curieuse figure de Retz.

4. Cf. p. 323, n. 7.

5. Le cardinal de Retz, arrêté au Louvre le 19 décembre 1652, dans l'antichambre de la reine, avait été conduit à Vincennes. Ni les réclamations du chapitre, qui ordonna les prières de quarante heures pour la liberté du cardinal avec l'exposition du Saint Sacrement pendant les trois jours, ni les instances des curés, ni les menaces du nonce ne purent le tirer de sa prison. Il y était depuis trois mois quand la mort de son oncle, Jean-François de Gondi, archevêque de Paris (21 mars 1653), vint lui donner de nouveaux droits et une position considérable. « Mon oncle, dit le cardinal de Retz, mourut à quatre heures du matin : à cinq l'on prit possession de l'archevêché en mon nom, avec une procuration de moi en très bonne forme, et M. Le Tellier, qui vint à cinq et un quart dans l'église pour s'y opposer de la part du roi, y eut la satisfaction d'entendre que l'on

s'attirer[1] une dignité qu'à la fin il voulut quitter comme trop chèrement achetée[2], ainsi qu'il eut le courage de le reconnaître dans le lieu le plus éminent de la chrétienté, et enfin comme peu capable de contenter ses désirs : tant il connut son erreur, et le vide des grandeurs humaines. Mais pendant qu'il voulait acquérir ce qu'il devait un jour mépriser, il remua tout par de secrets et puissants ressorts; et après que tous les partis furent abattus, il sembla encore se soutenir seul, et seul encore menacer le favori victorieux de ses tristes et intrépides regards. La religion s'intéresse dans[3] ses infortunes; la ville royale s'émeut, et Rome même menace[4]. Quoi donc,

fulminait mes bulles dans le jubé. Tout ce qui est surprenant émeut les peuples. Cette scène l'était au dernier point, n'y ayant rien de plus extraordinaire que l'assemblage de toutes les formalités nécessaires à une action de cette nature, dans un temps où l'on ne croyait pas qu'il fût possible d'en conserver une seule. Les curés s'échauffèrent encore plus qu'à l'ordinaire; mes amis soufflaient le feu; les peuples ne voyaient plus leur archevêque; le nonce, qui croyait avoir été doublement joué par la cour, parlait fort haut, et menaçait de censures. Un petit livre fut mis à jour qui prouvait qu'il fallait fermer les églises. M. le cardinal eut peur, et comme ses peurs allaient toujours à négocier, il négocia. » (Cardinal de Retz, *Mémoires*, livre IV.)

1. *S'attirer*. Cf. p. 162, n. 3.

2. En 1675, après avoir réglé son existence et pris ses mesures pour le paiement de ses énormes dettes, Retz demanda au Pape de lui retirer la pourpre cardinalice, annonçant l'intention de finir ses jours dans la retraite. Cette démission fut refusée, mais elle fit beaucoup d'honneur, dans la société du temps, au grand conspirateur à son tour converti. Sur Retz, voir Chantelauze, *le Cardinal de Retz et l'affaire du chapeau*; Gazier, *Les dernières années du cardinal de Retz*.

3. *S'intéresser dans*. Cf. Voiture : « De bon cœur je *m'intéresse dans* tous vos maux et tous vos biens. » « Ainsi que moi Neptune ‖ *S'intéresse en* ton infortune. » Corneille, *Andromède*, IV, 5. « De vos premiers projets j'admire la vitesse ‖ Et *dans* l'événement mon âme *s'intéresse*. » Molière, *Ecole des femmes*, III, 4. « Tout le monde *s'intéresse dans* cette grande affaire. » Sévigné, 17 déc. 1664 (dans Littré).

4. « L'abbé Charier, qui partit pour Rome dès le lendemain que je fus arrêté, y trouva le pape Innocent irrité jusqu'à la fureur, et sur le point de lancer les foudres sur les auteurs d'une action sur laquelle les exemples des cardinaux de Guise et autres marquaient ses devoirs. Il s'en expliqua avec un très grand ressentiment à l'ambassadeur de France. Il envoya Monsignor Marini, archevêque d'Avignon, en qualité de nonce extraordinaire pour ma liberté. Le roi prit de son côté l'affaire avec hauteur. Il défendit à Monsignor Marini de passer Lyon. Le pape craignit d'exposer son autorité et celle de l'Eglise à la fureur

n'est-ce pas assez que nous soyons attaqués au dedans et au dehors par toutes les puissances temporelles? Faut-il que la religion se mêle dans[1] nos malheurs, et qu'elle semble nous opposer de près et de loin une autorité sacrée? Mais par les soins du sage Michel Le Tellier, Rome n'eut point à reprocher au cardinal Mazarin d'avoir terni l'éclat de la pourpre dont il était revêtu[2] : les affaires ecclésiastiques prirent une forme réglée[3] : ainsi le calme fut rendu à l'État; on revoit dans sa première vigueur l'autorité affaiblie : Paris et tout le royaume, avec un fidèle et admirable empressement, reconnaît[4] son roi gardé par la Providence, et réservé à ses grands ouvrages; le zèle des compagnies[5], que de tristes expériences avaient éclairées, est inébranlable; les pertes de l'État sont réparées; le cardinal fait la paix avec

d'un insensé. Il usa de ce mot en parlant à l'abbé Charier, et en lui ajoutant : « Donnez-moi une armée, et je vous donnerai un légat. » (*Ib.*)

1. Intervienne dans nos malheurs. Cf. La Rochefoucauld : « Que l'amour-propre ne *se mêle* point *dans* le jugement qu'il en fera » (que le lecteur fera des *Maximes*), I, 27 (*Grands écrivains*). « Il croit que ce climat... *dans* son désespoir à la fin *se mêlant* ‖ Pourra prêter l'épaule au monde chancelant. » Corneille, *Pompée*, I, 1. « Si vous aviez pu *vous mêler dans* cette dispute par vos lettres. » Sévigné, VII, 74 (*Gr. écrivains*). « Nous vîmes Mademoiselle... J'aime bien à ne *me* point *mêler dans* ses impétuosités. » Id. VIII, 420.

2. Mazarin avait chargé l'ambassadeur de Lionne de demander des juges au pape pour faire le procès au cardinal de Retz. La congrégation chargée d'examiner cette affaire répondit qu'avant tout le cardinal devait être réintégré dans sa cathédrale. De son côté, le pape proposa de nommer un suffragant; il expédia même un bref à cette intention, mais l'assemblée du clergé s'y opposa avec tant de chaleur que le nonce n'osa présenter son bref et fut obligé de le renvoyer au pape en lui disant qu'il avait couru risque d'être lapidé par le peuple. La mort de Mazarin rendit l'accommodement du cardinal de Retz plus facile : il était las de l'exil; Le Tellier lui offrit l'abbaye de Saint-Denis en échange de l'archevêché de Paris; le cardinal accepta et rentra en France.

3. Cf. p. 12, n. 7; 222, n. 2.

4. Accepte l'autorité du roi. Cf. Bossuet, *Histoire universelle*, VIII : « Tout l'Orient *reconnut* la Grèce (sa suprématie), et en apprit le langage » (cité par Jacquinet). « Les Gaules n'eurent presque rien qui n'obéît aux Français; et tous *reconnaissaient* Charles Martel. » Id., *ibid.*, I, 11. « Ce jour, ce triste jour frappe encor ma mémoire ‖ Où Néron fut lui-même ébloui de sa gloire, ‖ Quand les ambassadeurs de tant de rois divers ‖ Vinrent le *reconnaître* au nom de l'univers. » Racine, *Britannicus*, I, 1.

5. *Compagnies*. Cf. p. 124, n. 6.

avantage[1]; au plus haut point de sa gloire, sa joie est troublée par la triste apparition de la mort[2]; intrépide, il domine[3] jusqu'entre ses bras et au milieu de son ombre : il semble qu'il ait entrepris de montrer à toute l'Europe que sa faveur, attaquée par tant d'endroits, est si hautement rétablie que tout devient faible contre elle, jusqu'à une mort prochaine et lente. Il meurt avec cette triste consolation; et nous voyons commencer ces belles années, dont on ne peut assez admirer le cours glorieux. Cependant, la grande et pieuse Anne d'Autriche rendait un perpétuel témoignage à l'inviolable fidélité de notre ministre, où[4], parmi tant de divers mouvements[5], elle n'avait jamais remarqué un pas[6] douteux[7]. Le roi, qui dès son enfance l'avait vu toujours attentif au bien de l'État et tendrement attaché à sa personne sacrée, prenait confiance en ses conseils; et le ministre conservait sa modération, soigneux surtout de cacher l'important service qu'il rendait continuellement à l'État, en faisant connaître les hommes capables de remplir les grandes places[8], et en leur rendant à propos des

1. Paix des Pyrénées (1659).

2. « Ce ministre montra beaucoup de fermeté et de tranquillité d'esprit dans ses derniers jours; il travailla avec Le Tellier sur les affaires de l'Etat. Le 4 et le 6, il fit même des dépêches pour Rome, qu'il signa. Sa fin fut accompagnée d'honneur par les larmes du roi, d'opulence par les biens qu'il laissa à sa famille et à ceux qu'il voulut enrichir, et de fermeté par la bonne mine qu'il fit à la mort. Il peut aspirer à la gloire de l'avoir regardée avec une intrépidité pareille à celle des plus grands hommes. » (Mme de Motteville.)

3. Cf. Bossuet, *Or. fun. de Condé*, p. 510. « L'archiduc qui *dominait*. » « Les hommes veulent être esclaves quelque part, et puiser par là de quoi *dominer* ailleurs. » La Bruyère, *De la cour*. « Il ne manque jamais là un mauvais plaisant qui *domine* et qui est comme le héros de la société. » Id., *De la ville*.

4. Cf. p. 301, n. 2.

5. *Mouvements*. Cf. p. 24, n. 1.

6. *Pas*. Au sens de *démarche*.

7. « Elle (la reine mère) appela vingt fois (Servien et Lyonne) des perfides. Elle traita Chavigny de petit coquin; elle finit par Le Tellier en disant : « Il n'est pas traître comme les autres, mais il est faible et il n'est pas assez reconnaissant. » (Retz, *Mém.*, 1651).

8. D'après le cardinal de Bausset, « Le Tellier, sans sortir de sa circonspection habituelle, avait accoutumé de bonne heure l'oreille du roi à entendre le nom de Bossuet comme celui de l'un des ecclésiastiques de son royaume qui devait le plus honorer le discernement du monarque ».

offices[1] qu'ils ne savaient pas. Car que peut faire de plus utile un zélé ministre, puisque le prince, quelque grand qu'il soit, ne connaît sa force qu'à demi, s'il ne connaît les grands hommes que la Providence fait naître en son temps pour le seconder? Ne parlons pas des vivants, dont les vertus, non plus que les louanges, ne sont jamais sûres dans le variable état de cette vie. Mais je veux ici nommer par honneur le sage, le docte et le[2] pieux Lamoignon[3], que notre ministre proposait toujours comme digne de prononcer les oracles de la justice dans le plus majestueux de ses tribunaux. La justice, leur commune amie, les avait unis; et maintenant ces deux âmes pieuses, touchées sur la terre du même désir de faire régner les lois, contemplent ensemble à découvert les lois éternelles d'où les nôtres sont dérivées; et si quelque légère trace de nos faibles distinctions paraît encore dans une si simple et si claire vision, elles adorent Dieu en qualité de justice et de régle.

1. Au sens étymologique : *services*. « Secours ou devoir réciproque de la vie civile. C'est le propre d'un honnête homme de rendre de bons *offices* à tout le monde. C'est un *office* d'ami d'avertir un homme de ses défauts.... » Dict. de Furetière, 1690. « Quel autre moyen avons-nous de nous conserver, que par la vicissitude des *offices* que nous nous rendons l'un à l'autre réciproquement? » Malherbe, II, 108 (*Grands écrivains*). « Je n'ai pu refuser cet *office* à une personne à qui je dois bien plus que cela. » La Rochefoucauld, III, 142 (*ibid.*). « Demeurez, Laonice ; ‖ Vous pouvez, comme lui, me rendre un bon *office*. » Corneille, *Rodogune*, v. 72. « Le père Bouhours, dit M. Marty-Laveaux (*Lexique de la langue de Corneille*, p. 127), fait remarquer que pour parler honnêtement à une personne d'autorité de qui on a besoin, il faut lui demander un *bon office*, et non pas un *service*. »

2. Cf. p. 227, n. 7.

3. Lamoignon, né en 1617, conseiller au parlement de Paris en 1635, premier président en 1658. Le roi, en lui annonçant cette dernière nomination, lui adressa ces paroles qui depuis ont été tant répétées : « Si j'avais connu un plus homme de bien, et un plus digne sujet, je l'aurais choisi. » La conduite de Lamoignon dans le procès de Fouquet fit le plus grand honneur à son courage. Il mourut en 1677, et Fléchier prononça son oraison funèbre le 18 février 1679. — Bossuet a des raisons pour l'appeler le *docte*. Ce magistrat aima les lettres, et fut un des protecteurs de Boileau, qui le peint dans *le Lutrin*, chant VI, sous le nom d'*Ariste*. Il se tenait chez lui une sorte d'« académie », où Bossuet avait été admis et où il se mit en rapports avec les plus distingués érudits du temps. Cf. notre ouvrage sur *Bossuet historien du Protestantisme*, p. 111-118.

Ecce in justitia regnabit rex, et principes in judicio præerunt[1]. « Le roi régnera selon la justice, et les juges présideront en jugement. » La justice passe du prince dans les magistrats, et du trône elle se répand sur les tribunaux. C'est dans le règne d'Ézéchias[2], le modèle de nos jours. Un prince zélé pour la justice nomme un principal et universel magistrat capable de contenter ses désirs. L'infatigable ministre ouvre des yeux attentifs sur tous les tribunaux : animé des ordres du prince, il y établit la règle, la discipline, le concert[3], l'esprit de justice. Il sait que si la prudence du souverain magistrat est obligée quelquefois, dans les cas extraordinaires, de suppléer à la prévoyance des lois, c'est toujours en prenant leur esprit ; et enfin qu'on ne doit sortir de la règle qu'en suivant un fil qui tienne, pour ainsi dire, à la règle même. Consulté de toutes parts, il donne des réponses courtes, mais décisives, aussi pleines de sagesse que de dignité ; et le langage des lois est dans son discours. Par toute l'étendue du royaume, chacun peut faire ses plaintes, assuré de la protection du prince, et la justice ne fut jamais ni si éclairée ni si secourable. Vous voyez comme ce sage magistrat modère[4] tout le corps[5] de la justice. Voulez-

1. Isaïe, XXXII, 1.
2. « Ézéchias, le plus pieux et le plus juste de tous les rois, après David. » Bossuet (*Disc. sur l'Hist. universelle*, I, 7).
3. *Concert*. Cf. p. 425, n. 4.
4. Au sens étymologique du latin *moderari*, régler, diriger. « *Mens divina cælum versans, terram tuens, maria* moderans. » Cicéron, *De natura deorum*, III, XXXIX. Cf. Bossuet : « Dieu qui *modère* comme il lui plaît l'ouvrage de notre salut. » Sermon sur *Jésus-Christ comme objet de scandale* » (cité par Jacquinet). Ni les dictionnaires du XVII[e] siècle, ni les lexiques des grands écrivains du XVII[e] siècle ne signalent ce sens du mot *modérer*.
5. « *Corps* signifie un nombre de personnes qui forment une compagnie, ou une assemblée convoquée par autorité publique. Les états sont composés du *corps* du clergé, du *corps* de la noblesse, et du *corps* du tiers état. » Dict. de Furetière, 1690. « De sorte que votre *corps* (l'ordre des Jésuites) est responsable des livres de chacun de nos pères. » Pascal, *Provinciales*, IX. « Quel parti prenez-vous dans la querelle des deux médecins, Théophraste et Artémius? car c'est une affaire qui partage tout notre *corps*. » Molière. *Amour médecin*, II, 3. « Les *corps* de l'État, du Royaume. » La Roche-

vous voir ce qu'il fait dans la sphère où[1] il est attaché, et qu'il doit mouvoir par lui-même? Combien de fois s'est-on plaint que les affaires n'avaient ni de règle ni de fin[2]; que la force des choses jugées n'était presque plus connue ; que la compagnie où l'on renversait avec tant de facilité les jugements de toutes les autres, ne respectait pas davantage les siens; enfin, que le nom du prince était employé à rendre tout incertain, et que souvent l'iniquité sortait du lieu d'où elle devait être foudroyée? Sous le sage Michel Le Tellier, le Conseil fit sa véritable fonction[3], et l'autorité de ses arrêts, semblable à un juste contre-poids, tenait par tout le royaume la balance égale. Les juges, que leurs coups hardis et leurs artifices faisaient redouter, furent sans crédit ; leur nom ne servit qu'à rendre la justice plus attentive. Au Conseil[4]

foucauld, II, 101, 102, 111, 306, etc. (*Grands écrivains*). « Tel et tel *corps* se contestent l'un à l'autre la préséance : le mortier et la pairie se disputent le pas. » La Bruyère, II, 195 (*ibid.*).

1. *Où*. Cf. p. 301, n. 2.

2. Cette répétition de la préposition *de* était blâmée par les grammairiens du XVII[e] siècle. « Le père Bouhours, dans son livre des *Doutes*, reprend très bien un *de* superflu dans cette phrase : Il donna soin de ses revenus à des personnes qui n'avaient ni *de* cupidité pour les accroître, ni *d'*avarice pour en faire des trésors. — Il est certain qu'il faut dire *ni cupidité, ni avarice*, et que ces deux *de* sont superflus.... Il rapporte un autre exemple, qui est de M. de Balzac : Je n'avais ni *de* voix distincte, ni *de* parole articulée. — M. de Balzac est d'une très grande autorité dans notre langue ; mais il est aisé de voir que ces deux *de* sont encore superflus. » Vaugelas, *Remarques sur la langue française*, note de Th. Corneille, édit. Chassang, I, 445.

3. *Fit sa fonction*. C'était l'expression ordinaire au XVII[e] siècle. « C'est un digne magistrat, qui *fait* bien toutes les *fonctions* de sa charge. Quand un bailli est interdit, c'est un lieutenant qui *fait* sa fonction. » Dict. de Furetière, 1690. « Les hommes qui ont *fait les fonctions* des dieux sur la terre. » Fénelon, *Télémaque*, XIX. On trouve cependant dans le *Dictionnaire de l'Académie* de 1694 l'expression *s'acquitter de ses fonctions*.

4. *Au Conseil*. Il s'agit ici non pas du *Conseil d'Etat d'en haut*, ni du *Conseil des dépêches*, ni du *Conseil royal des finances*, mais du *Conseil* dit *Conseil privé*, que le chancelier présidait, qui était composé en majeure partie de maîtres des requêtes, d'intendants, des présidents des cours souveraines, des prévôts des marchands de Paris, etc. C'était avant tout un tribunal : tribunal de cassation, tribunal administratif, tribunal d'exception pour les affaires qu'il plaisait au roi d'y « évoquer », en matière civile, administrative, ou même criminelle. Voir A. de Boislisle, *les Conseils du roi sous Louis XIV*.

comme au Sceau [1], la multitude, la variété, la difficulté des affaires n'étonnèrent [2] jamais ce grand magistrat; il n'y avait rien de plus difficile, ni aussi de plus hasardeux [3], que de le surprendre; et dès le commencement de son ministère, cette irrévocable sentence sortit de sa bouche, que le crime de le tromper serait le moins pardonnable. De quelque belle apparence que l'iniquité se couvrît, il en pénétrait les détours; et d'abord il savait connaître, même sous les fleurs, la marche tortueuse de ce serpent. Sans châtiment, sans rigueur, il couvrait l'injustice de confusion, en lui faisant seulement sentir qu'il la connaissait; et l'exemple de son inflexible régularité fut l'inévitable censure de tous les mauvais desseins. Ce fut donc par cet exemple admirable, plus encore que par ses discours et par ses ordres, qu'il établit dans le Conseil une pureté et un zèle de la justice qui attire [4] la vénération des peuples, assure la fortune des particuliers, affermit l'ordre public, et fait la gloire de ce règne. Sa justice n'était pas moins prompte qu'elle était exacte. Sans qu'il fallût le presser, les gémissements des malheureux plaideurs, qu'il croyait entendre nuit et jour, étaient pour lui une perpétuelle et vive sollicitation. Ne dites pas à ce zélé magistrat qu'il travaille plus que son grand âge ne le peut souffrir [5], vous irriterez le plus patient de tous les hommes. Est-on, disait-il, dans les places [6] pour se reposer et pour vivre? Ne doit-on

1. *Au Sceau.* Le garde des sceaux était le magistrat « à qui le Roi confiait ses sceaux avec pouvoir et autorité d'en user *selon les ordonnances* », *Dict. de l'Académie*, 1694. Il lui fallait donc, avant de *sceller* une lettre royale, s'assurer que le fond et la forme en étaient conformes aux lois du royaume. De là, des séances où un maître des requêtes soumettait au chancelier des rapports sur les documents administratifs transmis par les ministres pour être revêtus du *sceau* du Roi.

2. Cf. p. 342, n. 3.

3. Cf. p. 419, n. 5.

4. Cf. p. 432, n. 3.

5. *Se peut souffrir.* Cf. p. 150, n. 1.

6. Ce mot se disait couramment au XVII[e] siècle des emplois les plus hauts, des dignités les plus élevées de l'État. Cf. *Or. fun. de Le Tellier*, p. 409. « Richelieu semblait montrer son successeur à la France et Mazarin s'avançait secrètement à la première *place*. » — « Lorsque

pas sa vie à Dieu, au prince et à l'État? Sacrés autels, vous m'êtes témoins que ce n'est pas aujourd'hui, par ces artificieuses fictions de l'éloquence, que je lui mets en[1] la bouche ces fortes paroles! Sache[2] la postérité, si le nom d'un si grand ministre fait aller mon discours jusqu'à elle, que j'ai moi-même souvent entendu ces saintes réponses. Après de grandes maladies causées par de grands travaux, on voyait revivre cet ardent désir de reprendre ses exercices[3] ordinaires, au hasard de[4] retomber dans les mêmes maux; et, tout sensible qu'il était aux tendresses[5] de sa famille, il l'accoutumait à ces courageux sentiments. C'est, comme nous l'avons dit, qu'il faisait consister son salut, avec le service particulier qu'il devait à Dieu, dans une sainte administration de la justice. Il en faisait son culte perpétuel, son sacrifice du matin au soir, selon cette parole du Sage : « La justice vaut mieux devant Dieu que de lui offrir des victimes[6]. » Car quelle plus sainte hostie, quel encens plus doux, quelle prière plus agréable, que de faire entrer devant soi[7] la cause de la veuve, que d'essuyer les larmes du pauvre oppressé[8], et de faire

la fortune nous surprend en nous donnant une grande *place*, sans nous y avoir conduits par degrés, ou sans que nous nous y soyons élevés par nos espérances, il est presque impossible de s'y bien soutenir, et de paraître digne de l'occuper. » La Rochefoucauld, I, 196 (*Grands écrivains*). « Ceux qui ont les premières *places* dans un Etat populaire. » La Bruyère, I, 84 (*ibid.*). « N'est-ce pas beaucoup, pour celui qui se trouve en *place* par un droit héréditaire, de supporter d'être né roi? » Id., I, 338 (*ibid.*).

1. *En la bouche*. Cf. p. 89, n. 5.
2. Cf. p. 256, n. 4.
3. *Exercices*. Cf. p. 41, n. 2.
4. *Au hasard de*. Cf. *Or. fun. de Le Tellier*, p. 423. « *Au hasard de* s'ensevelir tout vivant. » — « Il lui dit, *au hasard d'*un semblable refus. » La Fontaine, *Fables*, XII, 1. « Quelques amis le reçurent (Lycophron), *au hasard de* désobéir au roi. » Fénelon, *Périandre* (dans Littré).
5. Cf. p. 336, n. 2, et 343, n. 5.
6. Cette construction rappelle exactement celle de la phrase latine que Bossuet traduit ici : « Facere *misericordiam et judicium magis placet Deo quam* victimæ. » (Prov. XXI, 3.)
7. Isaïe, I, 23 : *Et causa viduæ non ingreditur ad illos.*
8. *Oppressé*. Opprimé. Le sens moral de ce mot est très ancien. On le trouve constamment encore au XVI[e] siècle et dans le courant du XVII[e]. « Que Dieu est secourable enfin aux *oppressés*, et qu'il châtie ceux qui les oppriment. » La Noue,

taire l'iniquité par toute la terre? Combien le pieux ministre était touché de ces vérités, ses paisibles audiences le faisaient paraître. Dans les audiences vulgaires[1], l'un, toujours précipité, vous trouble l'esprit; l'autre, avec un visage inquiet et des regards incertains, vous ferme le cœur; celui-là se présente à vous par coutume ou par bienséance, et il laisse vaguer[2] ses pensées sans que vos discours arrêtent son esprit distrait; celui-ci, plus cruel encore, a les oreilles bouchées par ses préventions, et incapable de donner entrée aux raisons des autres, il n'écoute que ce qu'il a dans son cœur[3]. A la facile audience[4] de ce sage magistrat, et par la tranquillité de son favorable visage, une âme agitée se calmait. C'est là qu'on trouvait « ces douces

12 (dans Littré). « Soit que d'un *oppressé* ‖ Le droit bien reconnu soit toujours favorable. » Malherbe, I, 240 (*Grands écrivains*). « Ne me préfère pas le tyran qui m'*oppresse*. » Corneille, *Cinna*, v. 850. « Il entendra gémir une mère *oppressée*. » Racine, *Iphigénie*, v. 1069. « Je serais bien *oppressée* si je n'avais pas cette liberté. » Sévigné, VII, 291. « Cette compagnie (le sénat romain) était regardée comme l'asile des *oppressés*. » Bossuet, *Histoire universelle*, III, 6. Ce sens moral semble en train de disparaître, à la fin du XVII[e] siècle. Il ne se rencontre pas dans la langue de La Bruyère. L'Académie ne le mentionne que dans ses additions à la première édition de son dictionnaire (1694), et Furetière ne signale le mot *oppresser* qu'avec son sens physique, et que dans son usage médical.

1. Ordinaires, communes.

2. *Vaguer*. Latinisme. « *Quorum* vagetur *animus errore, nec habeat unquam quid sequatur*. » Cicéron, *Acad.*, 20, *ad fin*. Bossuet a dit de même : « Laissez *vaguer* votre imagination. » *Lett. abb.* 176 (dans Littré).

3. *Dans son cœur*. Cf. p. 9, n. 2.

4. Cf. Bossuet : « Il n'y a rien de plus beau dans les personnes publiques qu'une oreille toujours ouverte et une *audience facile*. » Sermon *sur la Justice*, 2[e] p. (cité par Jacquinet.). M. Jacquinet observe avec raison que *facile* ne signifie pas seulement ici « *accordée facilement* », mais « *affable, bienveillante* ». Ce sens latin du mot *facile* (cf. Cicéron, *Ad Quintum*, I, 1 : « Facilem *se in hominibus audiendis præbere* ». — Ovide, *Heroïdes*, XVI, 280 : « *Sic habeas* faciles *in tua vota deos* », dans Jacquinet) se trouve, chez les meilleurs auteurs du XVII[e] siècle, avec des noms de personnes ou de choses : « Le cardinal écouta la proposition et y parut très *facile*. » La Rochefoucauld (*Grands écrivains*), II, 385. « De grâce, mon souci, laissons cette causeuse : ‖ Qu'elle soit à son choix *facile* ou rigoureuse. » Corneille, *Mélite*, v. 1758. « Sa *facile* bonté sur son front répandue. » Racine, *Britannicus*, v. 1591. « Jamais le ciel ne fut aux humains si *facile*. » La Fontaine, *Philémon et Baucis*.

réponses qui apaisent la colère[1] », et « ces paroles qu'on préfère aux dons » : *Verbum melius quam datum*[2]. Il connaissait les deux visages de la justice : l'un facile dans le premier abord, l'autre sévère et impitoyable quand il faut conclure. Là, elle veut plaire aux hommes, et également contenter les deux partis; ici, elle ne craint ni d'offenser le puissant, ni d'affliger le pauvre et le faible. Ce charitable magistrat était ravi d'avoir à commencer par la douceur; et dans toute l'administration de la justice, il nous paraissait un homme que sa nature avait fait bienfaisant, et que la raison rendait inflexible. C'est par où[3] il avait gagné les cœurs. Tout le royaume faisait des vœux pour la prolongation de ses jours; on se reposait sur sa prévoyance; ses longues expériences[4] étaient pour l'État un trésor inépuisable de sages conseils, et sa justice, sa prudence, la facilité qu'il apportait aux affaires, lui méritaient la vénération et l'amour de tous les peuples. O Seigneur, vous avez fait, comme dit le Sage, « l'œil qui regarde et l'oreille qui écoute[5]! » Vous donc qui donnez aux juges ces regards bénins[6], ces oreilles attentives, et ce cœur toujours ouvert à la vérité, écoutez-nous pour celui qui écoutait tout le monde. Et vous, doctes interprètes des lois, fidèles dépositaires de leurs secrets, et implacables vengeurs de leur sainteté méprisée, suivez ce grand exemple de nos jours. Tout l'univers a les yeux sur vous : affranchis des intérêts et des passions, sans yeux comme sans mains, vous marchez sur la terre semblables aux esprits célestes; ou plutôt, images de Dieu,

1. *Responsio mollis frangit iram.* (*Prov.*, XV, 1).
2. *Eccles.*, XVIII, 16.
3. *Par où*. Cf. p. 301, n. 2.
4. Cf. p. 336, n. 2, et 345, n. 5.
5. *Aurem audientem, et oculum videntem, Dominus fecit utrumque* (*Prov.*, XX, 12).
6. Au sens étymologique du latin *benignus*, bienveillants. « J'ai de vœux parjurés trahi les dieux *bénins*. » Régnier, *Elégies*, IV. « Un astre plus *bénin* vient d'éclairer tes jours. » Corneille, *Théodore*, V, 3. La Fontaine dit de même « astres *bénins* », IX, 139. « Mais si d'un œil *bénin* vous voyez mes hommages. » Molière, *Tartuffe*, IV, 5.

vous en[1] imitez l'indépendance ; comme lui, vous n'avez besoin ni des hommes ni de leurs présents ; comme lui, vous faites justice à la veuve et au pupille ; l'étranger n'implore pas en vain votre secours, et, assurés que vous exercez la puissance du Juge de l'univers, vous n'épargnez personne dans vos jugements[2]. Puisse-t-il avec ses lumières et avec son esprit de force vous donner cette patience, cette attention, et cette docilité toujours accessible à la raison, que Salomon lui demandait pour juger son peuple[3].

Mais ce que cette chaire, ce que ces autels, ce que l'Évangile que j'annonce, et l'exemple du grand ministre dont je célèbre les vertus, m'oblige[4] à recommander plus que toutes choses, c'est[5] les droits sacrés de l'Église. L'Église ramasse[6] ensemble tous les titres par où[7] l'on peut espérer le secours de la justice. La justice doit une assistance particulière aux faibles, aux orphelins, aux épouses délaissées, et aux étrangers. Qu'elle est forte cette Église, et que redoutable est le glaive que le Fils de Dieu lui a mis dans la main ! Mais c'est un glaive spirituel, dont les superbes et les incrédules ne ressentent pas le « double tranchant[8] ». Elle est fille du Tout-Puissant, mais son père, qui la soutient au dedans, l'abandonne souvent aux persécuteurs ; et, à l'exemple de Jésus-Christ, elle est obligée de crier dans son agonie : « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous délaissée[9] ? » Son époux est le plus puissant comme le

1. Cf. p. 306, n. 2.

2. *Dominus Deus vester ipse est Deus deorum, et Dominus dominantium ; Deus magnus, et potens et terribilis, qui personam non accipit nec munera. Facit judicium pupillo et viduæ ; amat peregrinum, et dat ei victum atque vestitum* (Deut., X, 17, 18).

3. *Dabis ergo servo tuo cor docile, ut populum tuum judicare possit, et discernere inter bonum et malum.* (Reg., III, III, 9.)

4. *M'oblige.* Cf. p. 77, n. 6.

5. Cf. p. 320, n. 4.

6. *Ramasse.* Cf. supra, p. 3, n. 4 ; 374, n. 1.

7. *Par où.* Cf. p. 301, n. 2.

8. *De ore ejus gladius utraque parte acutus exibat.* (Apoc., I, 16.) *Vivus est enim sermo Dei, et efficax, et penetrabilior omni gladio ancipiti.* (Hebr., IV, 12.)

9. *Eli, Eli, lamma sabacthani ?*

plus beau et le plus parfait de tous les enfants des hommes[1], mais elle n'a entendu sa voix agréable, elle n'a joui de sa douce et désirable présence qu'un moment; tout d'un coup il a pris la fuite avec une course rapide, « et plus vite[2] qu'un faon de biche, il s'est élevé au-dessus des plus hautes montagnes[3] ». Semblable à une épouse désolée[4], l'Église ne fait que gémir, et le chant de la tourterelle délaissée est dans sa bouche[5]. Enfin, elle est étrangère et comme errante sur la terre, où elle vient recueillir les enfants de Dieu sous ses ailes[6]; et le monde, qui s'efforce de les lui ravir, ne cesse de traverser son pèlerinage. Mère affligée, elle a souvent à se plaindre de ses enfants qui l'oppriment; on ne cesse d'entreprendre[7] sur ses droits sacrés : sa puissance céleste est affaiblie, pour ne pas dire tout à fait éteinte. On se venge sur elle de quelques-uns de ses ministres trop hardis usurpateurs des droits temporels; à son tour, la puissance temporelle a semblé vouloir tenir l'Église captive, et se récompenser[8] de

hoc est, Deus meus, Deus meus, ut quid dereliquisti me ? (Matth., XXVII, 46).

1. *Speciosus forma præ filiis hominum* (*Psalm.*, XLIV, 3).

2. *Vite.* Cf. *Or. fun. d'Anne de Gonzague*, p. 326, n. 1.

3. *Fuge, dilecte mi, et assimilare capreæ, hinnuloque cervorum super montes aromatum* (*Cant.*, VIII, 14).

4. Cf. p. 313, n. 8.

5. *Vox turturis audita est in terra nostra* (*Cant.*, II, 12).

6. *Jerusalem, Jerusalem... quoties volui congregare filios tuos, quemadmodum gallina congregat pullos suos sub alas, et noluisti !* (Matth., XXIII, 37).

7. *Entreprendre.* Cf. p. 112, n. 5.

8. « *Récompenser* signifie aussi dédommager : Je sais bien que vous avez perdu cette fois, mais une autre fois je vous *récompenserai*. Il s'est bien *récompensé* de ses pertes. Nous avons mal dîné, mais nous nous *récompenserons* tantôt au souper. » *Dict. de l'Académie*, 1694. Cf. Du Perron, *Or. fun. de Ronsard*, 1586 : « Il se vint ranger auprès de Daurat, où il demeura cinq ans entiers, étudiant si assidûment qu'il *récompensa* avec beaucoup d'intérêt la perte qu'il avait faite » (dans Aubert). « N'étant pas satisfait de ses gages, son serviteur déroba quelque chose pour se *récompenser*. » Pascal, *Provinciales*, VI (dans Littré). « Je ne hasardais quoi que ce soit pour elle (la reine), dont ses bontés et ses louanges ne me *récompensassent*, même avec excès. » La Rochefoucauld, II, 442 (*Grands écrivains*). « Il vous peut arriver des casuels (des profits éventuels) qui vous *récompensent* au double. » Sévigné, VII, 326 (*ibid.*). On employait de même au XVII[e] siècle le

ses pertes sur Jésus-Christ même : les tribunaux séculiers ne retentissent que des affaires ecclésiastiques[1], on ne songe pas au don particulier qu'a reçu l'ordre[2] apostolique pour les décider, don céleste que nous ne recevons qu'une fois « par l'imposition des mains[3] » ; mais que saint Paul nous ordonne de ranimer, de renouveler et de rallumer sans cesse en nous-mêmes comme un feu divin, afin que la vertu[4] en soit immortelle[5]. Ce don nous est-il seulement accordé pour annoncer la sainte parole, ou pour sanctifier les âmes par les sacrements? N'est-ce pas aussi pour policer[6] les Églises, pour y établir la discipline, pour appliquer les canons inspirés de[7] Dieu à nos saints prédécesseurs, et accom-

mot *récompense* avec le sens de *dédommagement*, *compensation*. « Il n'est pas possible de leur faire prendre *récompense* d'une chose quand elle est perdue; ils veulent le même et non le semblable. » Balzac, *Aristippe*, VI (cité par Aubert). « ... La duché d'Albret, qu'on devait retirer de Monsieur le Prince pour faire une partie de la *récompense* de Sedan. » La Rochefoucauld, II, 586.

1. Bossuet témoigne ici son regret que ces affaires ne soient plus jugées par les *officialités* (tribunaux ecclésiastiques composés de juges délégués par les évêques). Il n'eut cependant pas à se plaindre de ces tribunaux séculiers dont il déplorait les empiétements. Déjà même, de 1682 à 1686, il s'était adressé à eux pour faire reconnaître sa juridiction sur les abbayes de Faremoutiers et de Rebais. En 1689 il se porta partie principale à la grand-chambre du parlement de Paris, contre Henriette de Lorraine, abbesse de Jouarre. Bossuet composa lui-même son mémoire; l'affaire fut plaidée pendant sept audiences consécutives, et le parlement, sur les conclusions de l'avocat général Talon, rendit le 26 janvier 1690 un arrêt qui condamnait l'abbesse, et consacrait les droits de l'évêque. Henriette résista et tint ses portes fermées; Bossuet, accompagné du lieutenant général de Meaux, se rendit à Jouarre, fit ouvrir les portes et maintint son autorité.

2. Cf. p. 256, n. 5, et p. 424, n. 7.

3. II *ad Timoth.*, I, 6.

4. La force, l'efficacité; au sens latin.

5. Var. : *soit immortelle dans l'ordre sacré.*

6. Imposer une règle, une discipline aux églises. Cf. Bossuet, *Histoire universelle*, 2e époque : « On peut rapporter à ce temps les commencements des lois et de la *police* des Egyptiens. » — « Par elle (la langue) on bâtit les villes et on les *police*. » La Fontaine, I, 58 (*Grands écrivains*). « On devrait proscrire de tels personnages d'une ville bien *policée*. » La Bruyère, I, 291 (*ibid.*). « J'ai conclu au dehors une solide paix; au dedans j'ai *policé* l'État et je l'ai rendu florissant. » Fénelon, *Dialogues des morts : Henri III, Henri IV*. « On ne voyait que des peuples sauvages, qui vivaient sans lois, sans *police*. » Massillon, *Panég. de saint Benoît*, 2e p.

7. Cf. p. 501, n. 5.

plir tous les devoirs du ministère ecclésiastique? Autrefois, et les canons et les lois, et les évêques et les empereurs, concouraient[1] ensemble à empêcher les ministres des autels de paraître, pour les affaires même temporelles, devant les juges de la terre : on voulait avoir des intercesseurs purs du commerce des hommes, et on craignait de les rengager[2] dans le siècle d'où ils avaient été séparés pour être le partage[3] du Seigneur. Maintenant c'est pour les affaires ecclésiastiques qu'on les y voit entraînés, tant le siècle a prévalu, tant l'Église est faible et impuissante! Il est vrai que l'on commence à l'écouter : l'auguste Conseil[4] et le premier parlement donnent du secours à son autorité blessée; les sources du droit sont révélées[5]; les saintes maximes revivent. Un roi zélé pour l'Église, et toujours prêt à lui rendre davantage qu'[6] on ne l'accuse de lui ôter[7], opère ce changement heureux; son sage et intelligent chancelier seconde ses désirs[8]; sous la conduite[9] de ce ministre,

1. Cf. p. 88, n. 4.

2. *Rengager.* « Je ne prétends pas vous *rengager* dans un commerce de paroles inutiles. » Balzac, *Lettres*, VIII, 33. « Je le veux croire et suivre le génie ‖ Qui me *rengage* en votre tyrannie. » Voiture. « La mort d'un aîné change nos vues, nous *rengage* dans le monde d'où nous venons de sortir; et notre vocation à l'autel expire à mesure que nous voyons revivre de nouvelles espérances pour la terre. » Massillon, *Carême*, Sermon sur la *Vocation* (dans Littré).

3. Cf. p. 311, n. 7.

4. Cf. p. 439 et n. 4.

5. Cf. Amos, V, 24 : *Et revelabitur quasi aqua judicium.*

6. *Davantage que.* Cf. p. 21, n. 2.

7. Rappelons l'édit du 24 janvier 1642, touchant l'extension du *droit de régale* que S. M. déclare lui appartenir universellement dans tous les archevêchés et évêchés de son royaume, tout en se départant « en faveur de l'Eglise de quelques droits que saint Louis lui-même a exercés ». (Acte de consentement du clergé de France à l'extension de la Régale.)

8. C'est beaucoup dire. Il est difficile de trouver parmi les actes législatifs de l'administration de Le Tellier des traces sérieuses de ce « code favorable à l'épiscopat ». A moins que Bossuet n'attachât une grande importance à la déclaration de février 1678, confirmée par celle du 29 août 1684, concernant les procès criminels intentés aux ecclésiastiques et portant que l'instruction de ces procès serait faite conjointement par les Juges d'Eglise et par les Juges royaux, avec injonction à ceux-ci de faire le rapport desdits procès au siège de la juridiction ecclésiastique.

9. *Conduite.* Cf. p. 306, n. 1.

nous avons comme un nouveau code favorable à l'épiscopat; et nous vanterons désormais[1], à l'exemple de nos pères, les lois unies aux canons. Quand ce sage magistrat renvoie les affaires ecclésiastiques aux tribunaux séculiers, ses doctes arrêts leur marquent la voie qu'ils doivent tenir, et le remède qu'il pourra donner à leurs entreprises[2]. Ainsi la sainte clôture[3], protectrice de l'humilité et de l'innocence, est établie; ainsi la puissance séculière ne donne plus ce qu'elle n'a pas, et la sainte subordination des puissances ecclésiastiques, image des célestes hiérarchies[4] et lien de notre unité, est conservée; ainsi la cléricature jouit par tout le royaume de son privilège; ainsi, sur le sacrifice des vœux, et sur « ce grand sacrement de » l'indissoluble « union de Jésus-Christ avec son Église[5] », les opinions sont plus saines dans le barreau éclairé[6], et parmi les magistrats intelligents, que dans les livres de quelques auteurs qui se disent ecclésiastiques et théologiens. Un grand prélat a part à ces grands ouvrages[7] : habile

1. Seize ans plus tard, Bossuet eut à défendre contre le chancelier Pontchartrain ses privilèges menacés. Le chancelier voulait soumettre à la censure d'un docteur de Sorbonne une ordonnance de Bossuet contre le Nouveau Testament de Trévoux.

2. *Le remède....* Il saura rendre leurs entreprises sur le pouvoir ecclésiastique inoffensives en les frappant de nullité, par cassation ou amendement. Cf. la déclaration de 1678-1684 citée ci-dessus.

3. *Clôture*. Ce mot se disait spécialement en parlant des couvents : « Une retraite profonde, une *clôture* impénétrable, une obéissance entière. » Bossuet, *Profession de foi de Mademoiselle de la Vallière*. « Je vous ai dérobée à la *clôture* d'un couvent. » Molière, *Don Juan*, I, 3. Mais, comme le fait remarquer M. Jacquinet, « ici le mot s'applique à tout le corps de l'Église, à tous ceux desquels il vient d'être dit qu'ils doivent *être séparés du siècle pour être le partage du Seigneur* ».

4. Les Anges, les Archanges, les Vertus, les Dominations, les Principautés, les Puissances, les Trônes, les Chérubins, les Séraphins, que distingue la théologie catholique.

5. *Sacramentum hoc magnum est : ego autem dico in Christo et in Ecclesia* (Ephes., V, 32). — Bossuet détourne ici les paroles de saint Paul de leur véritable sens; c'est plutôt une imitation du langage de l'Écriture qu'une citation.

6. Allusion aux sentiments trop gallicans, au goût même de Bossuet, de la magistrature. Cf. *Serm. choisis*, éd. cl. Hachette, p. 430.

7. Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, fils cadet du

autant qu'agréable intercesseur auprès d'un père porté par lui-même à favoriser l'Église, il sait ce qu'il faut attendre de la piété éclairée d'un grand ministre, et il représente les droits de Dieu sans blesser ceux de César. Après ces commencements, ne pourrons-nous pas enfin espérer que les jaloux [1] de la France n'auront pas éternellement à lui reprocher les libertés de l'Église toujours employées contre elle-même? Ame pieuse du sage Michel Le Tellier, après avoir avancé ce grand ouvrage, recevez dans ces autels ce témoignage sincère de votre foi et de notre reconnaissance, de la bouche d'un évêque trop tôt obligé à changer en sacrifices pour votre repos ceux qu'il offrait pour une vie si précieuse. Et vous, saints Évêques, interprètes du ciel, juges de la terre, apôtres, docteurs et serviteurs des églises, vous qui sanctifiez cette assemblée par votre présence, et vous qui, dispersés par tout l'univers, entendrez le bruit [2]

chancelier, qui fut l'allié de Bossuet dans les affaires du gallicanisme, et, malgré quelques boutades de jalousie, son admirateur et son ami. Voir, sur lui, l'abbé Gillet, *Ch. M. Le Tellier*, et une anecdote fâcheuse sur son compte dans Mme de Sévigné (5 févr. 1674).

1. *Les jaloux de la France.* L'emploi de l'adjectif pris substantivement était beaucoup plus fréquent au XVII[e] siècle que de nos jours. Cf. La Rochefoucauld : « Voilà quelque partie des obligations dont je suis redevable à ce *généreux* et à ce *bienfaisant.* » II, 455 (*Grands écrivains*). Mme de Sévigné : « On reçoit tout simplement et avec tendresse ces sortes de présents; et comme il (le cardinal de Retz) disait cet hiver, il est au-dessous du *magnanime* de les refuser. » III, 491. La Fontaine : « C'est assez, dit le *rustique* », I, 87; « Les trois *échoués* », III, 90. Racine : « Dieu n'exauce pas les prières des *injustes* », VI, 505. La Bruyère : « Le *docile* et le *faible* sont susceptibles d'impressions. » Mais un emploi remarquable, et complètement abandonné aujourd'hui, était celui de l'adjectif pris substantivement avec un régime ; ainsi Malherbe : « Les *capables de* porter les armes sont avec l'épée à la main derrière la porte. » II, 440 (*Gr. Ecriv.*); et Corneille : « Chassez la nation perfide || Loin des *fidèles au* vrai Dieu. » (*Ib.*, IX, 570.)

2. Ce mot avait au XVII[e] siècle le sens de *renommée, réputation.* « Je ne suis pas si paresseux comme j'en ai le *bruit.* » Malherbe, III, 257 (*Grands écrivains*). « Mais dans votre Poitiers quel *bruit* avait Dorante? » Corneille, IV, 221, *Menteur.* « Si j'avais *bruit* de mauvais garnement. » La Fontaine, IX, 44. « C'est un petit garçon qui a bien le meilleur *bruit* qu'on peut imaginer. » Sévigné, IV, 178. « Des ministres aussi peu intéressés que celui-là sont bien rares ». Les [illegible]

d'un ministère si favorable à l'Église, offrez à jamais de saints sacrifices pour cette âme pieuse. Ainsi puisse la discipline ecclésiastique être entièrement rétablie; ainsi puisse être rendue la majesté à vos tribunaux, l'autorité à vos jugements, la gravité et le poids à vos censures! Puissiez-vous, souvent assemblés au nom de Jésus-Christ, l'avoir au milieu de vous, et revoir la beauté des anciens jours. Qu'il me soit permis du moins de faire des vœux devant ces autels, de soupirer après[1] les antiquités[2] devant une compagnie si éclairée, et d'annoncer la sagesse entre les parfaits[3]. Mais, Seigneur, que ce ne soit pas seulement des vœux inutiles! Que ne pouvons-nous obtenir de votre bonté, si, comme nos prédécesseurs, nous faisons nos chastes délices de votre Écriture, notre principal exercice de la prédication de votre parole, et notre félicité de la sanctification de votre peuple; si, attachés à nos troupeaux par un saint amour, nous craignons d'en être arrachés; si nous sommes soigneux de former des prêtres que Louis puisse choisir pour remplir nos chaires; si nous lui donnons le moyen de décharger sa conscience de cette partie, la plus périlleuse de ses devoirs; et que, par une règle inviolable, ceux-là demeurent exclus de l'épiscopat[4], qui

n'en avaient pas le *bruit.* » Saint-Simon, *Mémoires* (cité par Jacquinet).

1. *Soupirer* s'employait activement au XVII[e] siècle comme synonyme de *regretter*, *déplorer* : « Leur rigueur (de vos lois) fait que je *soupire* ‖ Que ce qui s'est passé n'est à recommencer. » Malherbe, I, 140 (*Grands écrivains*). « Il semblait *soupirer* ce qu'il avait perdu. » Corneille, *Rodogune*, v. 1640, *var.* « (Toi qui) m'aidais à *soupirer* les malheurs de Sion. » Racine, *Esther*, v. 6. — *Soupirer après* signifiait, comme aujourd'hui, *désirer* : « C'est *après* cette bienheureuse patrie que *soupiraient* Abraham, Isaac et Jacob. » Bossuet, *Histoire universelle*, II, 6. « Il faut que Votre Altesse prenne cette somme du premier argent d'Espagne, *après* lequel nous *soupirons* ici. » La Rochefoucauld, III, 77. « Je *soupire après* d'autres conquêtes. » Racine, *Alexandre*, v. 854.

2. Les mœurs et les usages de l'Église antique.

3. *Les parfaits.* Cf. p. 449, n. 1. Cf. saint Paul (*I Corinth.*, II, 6) : *sapientiam loquimur inter perfectos.*

4. *Ceux-là demeurent exclus de l'épiscopal.* « Ces derniers mots font allusion à la règle sollicitée par Bossuet, et établie par le roi, de ne nommer aux évêchés que ceux qui auraient travaillé dans le minis-

ne veulent pas y arriver par des travaux apostoliques? Car, aussi, comment pourrons-nous, sans ce secours, incorporer tout à fait à l'Église de Jésus-Christ tant de peuples nouvellement convertis, et porter avec confiance un si grand accroissement de notre fardeau? Ah! si nous ne sommes infatigables à instruire[1], à reprendre, à consoler, à donner le lait aux infirmes et le pain aux forts, enfin à cultiver ces nouvelles plantes, et à expliquer à ce nouveau peuple la sainte parole, dont, hélas! on s'est tant servi pour le séduire : « Le fort armé chassé de sa demeure reviendra, » plus furieux que jamais, « avec sept esprits plus malins que lui, et notre état deviendra pire que le précédent[2]! » Ne laissons pas cependant de publier ce miracle de nos jours[3] : faisons-en passer le récit aux siècles futurs. Prenez vos plumes sacrées, vous qui composez les annales de l'Église, agiles instruments « d'un prompt écrivain et d'une main diligente[4], » hâtez-vous de mettre Louis avec les Constantins et les Théodoses. Ceux qui vous ont précédés dans ce beau travail racontent qu'avant qu'il y eût eu des empereurs dont les lois eussent ôté les assemblées

tère. » (L'abbé de Vauxelles.) Cf. saint Paul, *I Tim.*, 3 : « *Si quis episcopatum desiderat.... hi autem probentur primum;... qui enim bene ministraverint, gradum bonum sibi acquirent.* » Cf. notre édition des *Sermons de Bossuet*, p. 451-454.

1. Il est remarquable que cette idée de la réformation du clergé catholique revient toujours chez Bossuet quand il parle de la Révocation. On trouva même qu'il y insistait trop. Cf. les textes cités dans notre ouvrage sur *Bossuet historien du Protestantisme*, p. 304, n. 1.

2. *Tunc vadit et assumit septem alios spiritus secum nequiores se; et ingressi habitant ibi : et fiunt novissima hominis illius pejora prioribus.* (*Luc.*, XI, 21, 26.)

3. Bossuet exprime ici l'opinion de son siècle. « Le père Bourdaloue s'en va par ordre du roi prêcher à Montpellier, et dans ces provinces où tant de gens se sont convertis sans savoir pourquoi. Il le leur apprendra et en fera de bons catholiques. Les dragons ont été de très bons missionnaires jusqu'ici; les prédicateurs qu'on envoie présentement rendront l'ouvrage parfait. Vous aurez vu sans doute l'édit par lequel le roi révoque celui de Nantes. Rien n'est si beau que tout ce qu'il contient, et jamais aucun roi n'a fait et ne fera rien de plus mémorable. » (Mme de Sévigné, 28 octobre 1685.) Massillon, Fléchier, La Bruyère, La Fontaine lui-même témoignent le même enthousiasme. Cf. *Sermons choisis*, éd. class. Hachette, p. 450.

4. *Ps.*, XLIV, 1.

aux hérétiques[1], les sectes demeuraient unies et s'entretenaient longtemps. « Mais, poursuit Sozomène, depuis que Dieu suscita des princes chrétiens, et qu'ils eurent défendu ces conventicules, la loi ne permettait pas aux hérétiques de s'assembler en public, et le clergé, qui veillait sur eux, les empêchait de le faire en particulier. De cette sorte, la plus grande partie se réunissait[2], et les opiniâtres mouraient sans laisser de postérité, parce qu'ils ne pouvaient ni communiquer entre eux, ni enseigner librement leurs dogmes[3]. » Ainsi tombait l'hérésie avec son venin; et la discorde rentrait dans les enfers, d'où elle était sortie. Voilà, Messieurs, ce que nos pères ont admiré dans les premiers siècles de l'Église. Mais nos pères n'avaient pas vu, comme nous, une hérésie invétérée tomber tout à coup[4]; les troupeaux égarés revenir en foule, et nos églises trop étroites pour les recevoir; leurs faux pasteurs les abandonner[5], sans même en

1. Oté le droit de réunion.

2. *Se réunissait*. Revenait à l'Église catholique. Cf. Bossuet, *Variations*, VII, 99 : « Cette princesse (Marie) rétablissait la religion catholique, et l'Angleterre *se réunissait* au Saint-Siège. » On appelait *réunis* les protestants qui se faisaient catholiques. « Le dessein de former de bons catholiques des enfants des faux *réunis*.... » Bossuet, *Lettres et mémoires* (dans Littré).

3. Sozomène, *Hist.*, II, XXXII.

4. On sait que la suite des événements donna bientôt un cruel démenti à ces affirmations téméraires. Bossuet lui-même ne tarda pas à se convaincre que la plupart des *réunis* étaient de *faux réunis*.

5. Parole inexcusable. D'abord parce qu'il ne manqua pas d'illustres dévouements pour honorer la cause du protestantisme. En 1683, Isaac Homel, ministre de Seyon en Vivarais, fut roué vif à Tournon et supporta cet affreux supplice avec une constance héroïque; il avait soixante et douze ans. En 1686, Guion, ministre des Cévennes, condamné aux mêmes tortures, montra un égal courage, dans les prisons de Montpellier. Nous pourrions citer encore l'avocat Chamier, roué vif à vingt-huit ans; Coutaut, syndic du consistoire, pendu, et Margueiron de Sainte-Foi traîné au gibet, sans compter ceux qui furent ruinés par des confiscations ou conduits aux galères. Quant à l'ordre donné aux pasteurs d'abandonner leurs troupeaux, il ne s'était pas fait attendre, et les parlements, ainsi que les intendants royaux, avaient devancé les instructions de la cour. Puisqu'on ne pouvait rester sans abjurer, il fallait bien que les pasteurs partissent, et la plupart d'entre eux savaient qu'à l'étranger ils pouvaient être plus utiles soit à leurs troupeaux fugitifs, soit même à leurs coreligionnaires restés en France, qu'ils trouvaient moyen de consoler et de soutenir par des correspondances clandestines.

attendre l'ordre, et heureux d'avoir à leur alléguer leur bannissement pour excuse; tout calme[1] dans un si grand mouvement; l'univers étonné de voir dans un événement si nouveau la marque la plus assurée, comme le plus bel usage de l'autorité, et le mérite du prince plus reconnu et plus révéré que son autorité même. Touchés de tant de merveilles, épanchons nos cœurs sur[2] la piété de Louis. Poussons jusqu'au ciel nos acclamations, et disons à ce nouveau Constantin, à ce nouveau Théodose, à ce nouveau Marcien[3], à ce nouveau Charlemagne, ce que les six cent trente Pères dirent autrefois dans le concile de Chalcédoine[4] : « Vous avez affermi la foi; vous avez exterminé les hérétiques : c'est le digne ouvrage de votre règne; c'en est le propre[5] caractère. Par vous l'hérésie n'est plus : Dieu seul a pu faire cette merveille. Roi du ciel, conservez le roi de la terre; c'est le vœu des églises; c'est le vœu des évêques[6]. »

1. Au sens moral : *agitation*. — Ce calme, produit, d'un côté, par la terreur que répandaient les dragons de Louvois, d'un autre par l'espoir que conservaient encore les Réformés d'un revirement des idées du pouvoir, dura peu. Voir dans les histoires de France les séditions qui eurent lieu en divers endroits. Cf., sur la Révocation, le *Bulletin historique du Protest. français*, 1885.

2. *Sur* s'employait au XVIIe siècle où nous disons plus lourdement *relativement à*, *au sujet de*, *touchant*. « Je ne vous puis dire présentement autre chose *sur* la justice que j'apprends tous les jours qu'on me rend à Bordeaux. » La Rochefoucauld, III, 113 (*Grands écrivains*). « Il fait encore des folies *sur* nos réparations. » Sévigné. « Philante a du mérite, de l'esprit, de l'agrément, de l'exactitude *sur* son devoir. » La Bruyère, *Des grands*.

3. Cet empereur d'Occident fit appliquer avec rigueur les décisions du concile de Chalcédoine (451). — Sur le rôle de Constantin, Théodose et Charlemagne, voyez Rohrbacher, *Hist. de l'Eglise*.

4. *Conc. Chal.*, act. VI.

5. Cf. p. 366, n. 6.

6. On sait du reste que Bossuet, si sévère contre le protestantisme dans ses écrits, témoigna toujours pour les protestants eux-mêmes une douceur et une modération réelles. Le ministre Du Bourdieu écrivait à un magistrat du Languedoc, après la révocation de l'édit de Nantes, et dans le secret d'une correspondance intime : « Je vous dirai franchement que les manières honnêtes et chrétiennes de M. de Meaux ont beaucoup contribué à vaincre la répugnance que j'ai pour tout ce qui s'appelle dispute. Car, si vous y prenez garde, ce prélat n'emploie que des voies évangéliques pour nous persuader de sa religion. Il prêche, il compose des livres, il fait des lettres, et travaille à nous faire quitter notre croyance par des moyens conve-

Quand le sage chancelier reçut l'ordre de dresser ce pieux édit qui donne le dernier coup à l'hérésie, il avait déjà ressenti l'atteinte de la maladie dont il est mort. Mais un ministre si zélé pour la justice ne devait pas mourir avec le regret de ne l'avoir pas rendue à tous ceux dont les affaires étaient préparées. Malgré cette fatale[1] faiblesse qu'il commençait de[2] sentir, il écouta, il jugea, et il goûta le repos d'un homme heureusement dégagé[3], à qui ni l'Église, ni le monde, ni son prince, ni sa patrie, ni les particuliers, ni le public n'avaient plus rien à demander. Seulement Dieu lui réservait l'accomplissement du grand ouvrage de la religion ; et il dit, en scellant la révocation du fameux édit de Nantes, qu'après ce triomphe de la foi et un si beau monument[4] de

nables à son caractère et à l'esprit du christianisme. Nous devons donc avoir de la reconnaissance pour les soins charitables de ce grand prélat, et examiner ses ouvrages sans préoccupation, comme venant d'un cœur qui nous aime, et souhaite notre salut. » Ce témoignage n'est pas un fait isolé. Le ministre Ferry, dont Bossuet réfuta les doctrines, resta son ami. Turenne se fit instruire par lui. M. Spon, célèbre médecin de Lyon, entretint avec lui une correspondance qui nous est parvenue. Plus tard Bossuet protesta contre les rigueurs des intendants royaux et des parlements. Sa correspondance de 1698-1700 avec Lamoignon de Bâville et les évêques de Languedoc en fait foi, ainsi que l'*Instruction pastorale sur les Promesses de l'Eglise* adressée par lui au clergé et aux fidèles de son diocèse de Meaux, en cette même année. Nous avons essayé, dans notre ouvrage sur *Bossuet historien du Protestantisme*, de déterminer avec précision les sentiments et la conduite de Bossuet à l'égard des Protestants avant et après la Révocation. (*L. III*, ch. I, p. 299-306.)

1. *Fatale*. Cf. p. 2, n. 1.

2. Cf. p. 77, n. 6 ; p. 88, n. 8.

3. Libre de toute préoccupation, de tout souci. Ce sens est rare. « Il s'est montré dans les plus grands embarras autant paisible, autant *dégagé* qu'agissant et infatigable. » *Or. fun. du P. Bourgoing*. Cf. Bourdaloue : « Nous prétendons que notre cœur se trouve tout à coup *dégagé* (affranchi de passions), libre, tranquille, et qu'il jouisse des douceurs du triomphe, sans avoir éprouvé les peines du combat. » *Sermon pour la fête de tous les Saints Mystères* (cité par Jacquinet).

4. Ce qui sert à rendre quelque chose manifeste, à en transmettre le souvenir ; témoignage. « De cette noble ardeur éternels *monuments*. » Racine, *Bérénice*, v. 494. « Il s'est fait apporter ces annales célèbres || ...On y conserve écrits le service et l'offense, || *Monuments* éternels d'amour et de vengeance. » Id., *Esther*, II, 1. « Il... lui coupe les cheveux (à son fils), et les dépose dans le temple comme un *monument* d'un vœu solennel qu'il a accompli. » La Bruyère, I, 75 (*Grands*

la piété du roi, il ne se souciait plus[1] de finir ses jours. C'est la dernière parole qu'il ait prononcée dans la fonction[2] de sa charge; parole digne de couronner un si glorieux ministère. En effet, la mort se déclare; on ne tente plus de remède contre ses funestes attaques : dix jours entiers il la considère avec un visage assuré; tranquille[3], toujours assis, comme son mal le demandait, on croit assister jusqu'à la fin ou à la paisible audience d'un ministre, ou à la douce conversation d'un ami commode[4]. Souvent il s'entretient seul avec la mort : la mémoire, le raisonnement, la parole ferme, et aussi vivant par l'esprit qu'il était mourant par le corps, il semble lui demander d'où vient qu'on la nomme cruelle[5]. Elle lui fut nuit et jour toujours présente; car il ne connaissait plus le sommeil, et la froide main de la mort pouvait seule lui clore les yeux. Jamais il ne fut si attentif : « Je suis, disait-il, en faction[6]; » car il me semble que

écrivains). « Ces dépouilles seront mises sur mon tombeau comme un *monument* de la victoire due à mes flèches. » Fénelon, *Télémaque*, XV.

1. Il n'éprouvait pas de regret, d'affliction, de *souci* à finir ses jours. « Je ferai ce que le droit d'amitié me permet, et ne *me soucierai* point de redemander (*je redemanderai sans scrupule*) un plaisir à ceux à qui je ne ferais point difficulté de le demander. » Malherbe, II, 242 (*Grands écrivains*). Même au XVII[e] siècle ce sens était rare. On employait plutôt *soucier* à l'actif : « Hé! je crois que cela faiblement vous *soucie*. » Molière, *Dépit amoureux*, IV, 3. « Penses-tu, lui dit-il, que ton titre de roi || Me fasse peur ni me *soucie*? » La Fontaine, *le Lion et le Moucheron*.

2. Sens étymologique : accomplissement, exercice. *Fungor officio*.

3. *Tranquille... on croit assister*. Anacoluthe très forte. Cf. p. 78, n. 7.

4. D'un commerce agréable et facile. Ce mot qui n'est plus en usage que dans le style familier, quand on parle des personnes, a été fréquemment employé par les meilleurs écrivains du XVII[e] siècle. « Il n'y a jamais eu une... plus *commode* personne. » La Rochefoucauld, III, 140. « Quant à moi, je me rends plus juste et plus *commode*. » La Fontaine, VII, 66. « Personnes *commodes*, agréables, riches, qui prêtent et qui sont sans conséquence. » La Bruyère, ch. VIII.

5. Cf. plus haut, p. 32-33, et 32, n. 3, de beaux développements de cette idée.

6. *Je suis, disait-il, en faction*. Cette expression vive et originale avait frappé les contemporains de Le Tellier. On la retrouve dans une oraison funèbre latine prononcée

je lui vois prononcer encore cette courageuse parole. Il n'est pas temps de se reposer : à chaque attaque il se tient prêt, et il attend le moment de sa délivrance.

Ne croyez pas que cette constance ait pu naître tout à coup entre les bras de la mort ; c'est le fruit des méditations que vous avez vues, et de la préparation de toute la vie. La mort révèle le secret des cœurs. Vous, riches, qui vivez dans les joies du monde, si vous saviez avec quelle facilité vous vous laissez prendre aux richesses[1] que vous croyez posséder ; si vous saviez par combien d'imperceptibles liens elles s'attachent, et, pour ainsi dire, elles s'incorporent à votre cœur[2], et combien sont forts et pernicieux ces liens que vous ne sentez pas ; vous entendriez[3] la vérité de cette parole du Sauveur : « Malheur à vous, riches[4] ! » et « vous pousseriez, comme dit saint Jacques, des cris lamentables et des hurlements à la vue de vos misères ». Mais vous ne sentez pas un attachement aussi déréglé. Le désir se fait mieux sentir, parce qu'il a de l'agitation et du mouvement[5]. Mais dans la pos-

quelques jours après en son honneur : « O spectaculum luctuosum aeque et admirabile ! Sedes ægrotantis cathedra docentis est : unde ille et voce et exemplo docet, quemadmodum sit Christiano homini moriendum. *In statione sum* inquit amico cuidam, perillustri : *tu, quum illic eris fac melius.* » (*Orat. fun. in æde Sorbonica a Marco Antonio Hersan pronuntiata, febr.* 1686.) (Note de l'éd. Aubert.)

1. Cf. p. 41, n. 1, et p. 171, n. 1.

2. Cf. le Sermon *sur l'Amour des plaisirs* de 1666 : « C'est ici qu'il nous faut entendre quelle est la captivité où nous jettent les joies sensuelles, etc. » (*Serm. choisis de Bossuet*, éd. class. Hachette, p. 376.)

3. Cf. p. 339, n. 2.

4. *Væ vobis divitibus.* (*Luc.*, VI, 24.)

5. « Mais, fidèle, il ne t'est pas *moins* salutaire qu'on t'enlève quelquefois ce que tu possèdes. Connaissons-le par expérience. Quand nous possédons les biens temporels, il se fait certains nœuds secrets qui engagent le cœur insensiblement dans l'amour des choses présentes, et cet engagement est plus dangereux en ce qu'il est ordinairement plus imperceptible. Le désir se fait mieux sentir parce qu'il a de l'agitation et du mouvement, mais la possession assurée, c'est un repos, c'est comme un sommeil : on s'y endort, on ne le sent pas. C'est ce que dit l'apôtre saint Paul, que ceux qui amassent de grandes richesses, πλουτιζόντες, tombent dans les lacets, *incidunt in laqueum.* C'est que la possession des richesses a des filets invisibles où le cœur se prend insensiblement. Peu à peu il se détache du créateur par l'amour désordonné de la créature et à peine s'aperçoit-il de cet

session on trouve, comme dans un lit, un repos funeste; et on s'endort dans l'amour des biens de la terre, sans s'apercevoir de ce malheureux engagement[1]. C'est, mes frères, où[2] tombe celui qui met sa confiance dans les richesses, je dis même dans les richesses bien acquises. Mais l'excès de l'attachement que nous ne sentons pas dans la possession se fait, dit saint Augustin, sentir dans la perte. C'est là qu'on entend ce cri d'un roi malheureux, d'un Agag outré contre la mort qui lui vient ravir tout à coup, avec la vie, sa grandeur et ses plaisirs[3] : *Siccine separat amara mors?* « Est-ce ainsi que la mort amère vient rompre tout à coup de si doux liens? » Le cœur saigne : dans la douleur de la plaie, on sent combien ces richesses y tenaient; et le péché que l'on commettait par un attachement si excessif se découvre[4] tout entier : *Quantum amando deliquerint, perdendo senserunt.* Par une raison contraire, un homme dont la fortune protégée du ciel ne connaît pas les disgrâces; qui, élevé sans envie[5] aux plus grands honneurs, heureux dans sa personne et dans sa famille, pendant qu'il voit

attachement vicieux. Mais qu'on lui dise que cette maison est brûlée, que cette somme est perdue sans ressource par la banqueroute de ce marchand : aussitôt le cœur saignera, la douleur de la plaie lui fera sentir « combien les richesses étaient fortement attachées aux fibres de l'âme, et combien il s'écartait de la droite voie par cet attachement excessif ». *Quantum hæc amando peccaverint, perdendo senserunt*, dit saint Augustin. » 1er *Sermon sur la Providence*, 1656 (*Serm. choisis*, éd. class. Hachette, p. 93-94.)

1. *Engagement*. Cf. p. 409, n. 10.

2. *Où*. Cf. p. 301, n. 2. *Illi autem infirmiores, qui terrenis his bonis, quamvis ea non præponerent Christo, aliquantula tamen cupiditate cohærebant, quantum hæc amando peccaverint, perdendo senserunt.* (Saint Augustin, *De civitate Dei*, I, x, 2.)

3. *I Reg.*, XV, 32.

4. *Se découvre* : se manifeste, se révèle. Fréquent dans ce sens au XVIIe siècle. « Le seigneur a dit qu'il n'y a rien de si caché qu'il ne *se découvre* quelque jour. » Dict. de Furetière, 1690. « Et les siècles obscurs devant moi *se découvrent.* » Racine, *Athalie*, III, 7 (dans Littré). Cf. la même idée, dans les sermons sur l'*Impénitence finale* (1662) et sur l'*Amour des plaisirs* (1666). (*Serm. choisis*, éd. citée, p. 219-220, 386-387.)

5. Latinisme : *sine invidia*, sans que l'envie s'attachât à lui. *Envie* n'a pas en français ce sens passif.

disparaître une vie si fortunée, bénit la mort, et aspire aux biens éternels; ne fait-il pas voir qu'il n'avait pas mis « son cœur dans le trésor que les voleurs peuvent enlever[1], » et que, comme un autre Abraham, il ne connaît de repos que « dans la cité permanente[2] » ? Un fils consacré à Dieu s'acquitte courageusement de son devoir comme de toutes les autres parties de son ministère, et il va porter la triste parole à un père si tendre et si chéri : il trouve ce qu'il espérait, un chrétien préparé à tout, qui attendait ce dernier office[3] de sa piété. L'Extrême-onction, annoncée par la même bouche à ce philosophe chrétien, excite autant sa piété qu'avait fait le saint viatique. Les saintes prières des agonisants réveillent sa foi; son âme s'épanche dans les célestes cantiques; et vous diriez qu'il soit[4] devenu un autre David, par l'application qu'il se fait à lui-même de ses divins psaumes. Jamais juste n'attendit la grâce de Dieu avec une plus ferme confiance; jamais pécheur ne demanda un pardon plus humble, ni ne s'en crut plus indigne. Qui[5]

1. *Math.*, VI, 19, 20.
2. *Hebr.*, XI, 10.
3. *Office*. Cf. p. 456, n. 8.
4. *Vous diriez qu'il soit*. Cet emploi du subjonctif dans des phrases commençant par *on dirait que*, *il semble que*, *on croirait que*, etc., emploi logique, en réalité, si l'on considère le subjonctif comme le mode du doute, était constant au XVIIe siècle, et en particulier dans la langue de Bossuet. « Vous diriez qu'il ne *fasse* rien en ce monde. » Sermon sur la *Loi de Dieu*, 3e p. « On dirait que le livre des destins *ait* été ouvert à cet évêque. » Id. *ibid.* « Je crois qu'il *soit* fou. » Malherbe, *Lettres*, 20 février 1614 (cité par Godefroy, *Lexique de Corneille*). « Tous présument qu'il *ait* un grand sujet d'ennui. » Corneille, *Cinna*, IV, 4. « On croyait que le frère de Tabine se *fût* battu comme un petit Mars et qu'il *eût* tué son homme. » Sévigné, IV, 82. « Vous diriez que ces enfants n'osassent parler devant leur père. » Racine, VI, 135, *Rem. sur l'Odyssée*. « Vous diriez qu'il *ait* l'oreille du prince ou le secret du ministre. » La Bruyère, I, 370. — D'ailleurs, même au XVIIe siècle, l'emploi du subjonctif dans les phrases de ce genre n'était pas de rigueur. C'est ainsi que Boileau a pu dire : « On dirait que le ciel *est* soumis à sa loi || Et que Dieu l'a pétri.... » *Satire* V, 24. Cf. Chassang, *Gramm. franç. cours sup.*, § 291. Brachet et Dussouchet, *Gramm. franç., cours sup.*, p. 453-454.
5. *Quis mihi tribuat ut scribantur sermones mei? Quis mihi det, ut exarentur in libro stylo ferreo, et plumbi lamina, vel celte sculpantur in silice?* (Job, XIX, 23, 24.)

me donnera le burin que Job désirait pour graver sur l'airain et sur le marbre cette parole sortie de sa bouche en ces derniers jours, que depuis quarante-deux ans qu'il servait le roi, il avait la consolation de ne lui avoir jamais donné de conseil que selon sa conscience, et dans un si long ministère de n'avoir jamais souffert une injustice qu'il pût empêcher? La justice demeurer constante[1], et, pour ainsi dire, toujours vierge et incorruptible parmi[2] des occasions si délicates, quelle merveille de la grâce! Après ce témoignage de sa conscience, qu'avait-il besoin de nos éloges? Vous étonnez-vous de sa tranquillité? Quelle maladie ou quelle mort peut troubler celui qui porte au fond de son cœur un si grand calme? Que vois-je durant ce temps? des enfants percés de douleur; car ils veulent bien que je rende ce témoignage à leur piété, et c'est la seule louange qu'ils peuvent écouter sans peine. Que vois-je encore? une femme forte[3], pleine d'aumônes et de bonnes œuvres, précédée, malgré ses désirs, par celui que tant de fois elle avait cru devancer[4] : tantôt elle va offrir devant les autels cette plus chère et plus précieuse partie d'elle-même; tantôt elle rentre auprès du malade, non par faiblesse, mais, dit-elle, pour apprendre à mourir, et profiter de cet exemple. L'heureux vieillard jouit jusqu'à la fin des tendresses[5] de sa famille, où il ne voit rien de faible; mais, pendant qu'il en goûte la reconnaissance, comme un autre Abraham, il la sacrifie, et en l'invitant à s'éloigner : « Je veux, dit-il, m'arracher jusqu'aux moindres vestiges de l'humanité. » Reconnais-

1. Invariable, immuable. Bossuet dit, dans la même oraison funèbre : « la *constance* de la justice ».

2. Cf. p. 298, n. 2.

3. *Une femme forte.* « La chancelière Le Tellier mourut enfin à plus de quatre-vingt-dix ans, ayant conservé sa tête et sa santé jusqu'à la fin, et grande autorité dans sa famille, à qui elle laissa trois millions de bien (1698). » (Saint-Simon.)

4. Elle avait été très gravement malade en 1676. (Sévigné, lettre du 25 sept. 1676.)

5. *Tendresses*. Cf. p. 385, n. 5.

sez-vous un chrétien qui achève son sacrifice, qui fait le dernier effort, afin de rompre tous les liens de la chair et du sang, et ne tient plus à la terre? Ainsi, parmi[1] les souffrances et dans les approches de la mort, s'épure, comme dans un feu, l'âme chrétienne. Ainsi elle se dépouille de ce qu'il y a de terrestre et de trop sensible, même dans les affections les plus innocentes; telles sont les grâces qu'on trouve à la mort. Mais qu'on ne s'y trompe pas, c'est quand on l'a souvent méditée, quand on s'y est longtemps préparé par de bonnes œuvres; autrement la mort porte en elle-même ou l'insensibilité, ou un secret désespoir, ou, dans ses justes frayeurs, l'image d'une pénitence trompeuse, et enfin un trouble fatal à la piété. Mais voici, dans la perfection de la charité, la consommation de l'œuvre de Dieu. Un peu après, parmi[2] ses langueurs, et percé de douleurs aiguës, le courageux vieillard se lève, et les bras en haut, après avoir demandé la persévérance : « Je ne désire point, dit-il, la fin de mes peines, mais je désire de voir Dieu. » Que vois-je ici, Chrétiens? la foi véritable, qui, d'un côté, ne se lasse pas de souffrir : vrai caractère d'un chrétien; et, de l'autre, ne cherche plus qu'à se développer de ses ténèbres, et, en dissipant le nuage, se changer en pure lumière et en claire vision. O moment heureux, où nous sortirons des ombres et des énigmes pour voir la vérité manifeste[3]? Courons-y, mes frères, avec ardeur; hâtons-nous de « purifier notre cœur, afin de voir Dieu[4], » selon la promesse de l'Évangile. Là est le terme du voyage; là se finissent[5] les gémissements; là s'achève le travail de

1. Cf. p. 298, n. 2.
2. *Vision* est ici un terme de théologie : « *Vision* béatifique, vue de Dieu face à face par les justes aussitôt après la mort. » Littré. Cf. Bossuet, *Profession de foi de Mlle de la Vallière*, 2e p. « Faites-leur goûter la vie éternelle, qui consiste à connaître et à aimer Dieu : donnez-leur un essai de la *vision*, dans la foi. »
3. *Manifeste*. Cf. p. 349, n. 1.
4. *Beati mundo corde, quoniam ipsi Deum videbunt.* (*Matth.*, V, 8.)
5. Pour cet emploi du réfléchi où nous mettrions aujourd'hui le neutre, cf. p. 5, n. 3.

la foi, quand elle va, pour ainsi dire, enfanter la vue[1]. Heureux moment, encore une fois! qui ne te désire pas n'est pas chrétien. Après que ce pieux désir est formé[2] par le Saint-Esprit dans le cœur de ce vieillard plein de foi, que reste-t-il, Chrétiens, sinon qu'il[3] aille jouir de l'objet qu'il aime? Enfin, prêt à rendre l'âme : « Je rends grâce à Dieu, dit-il, de voir défaillir mon corps devant[4] mon esprit. » Touché d'un si grand bienfait, et ravi de pouvoir pousser[5] ses reconnaissances[6] jusqu'au dernier

1. *Vue*. Ce mot est ici synonyme de *vision*, employé quelques lignes plus haut. Il signifie dans la langue religieuse la contemplation de Dieu en pleine lumière. Cf. Bossuet, *Histoire universelle*, II, 19 : « Cette *vue* sera suivie d'un amour immense, d'une joie inexplicable et d'un triomphe sans fin. » (Cité par Jacquinet.) Dans le Sermon sur l'*Amour des plaisirs*, 2e p., Bossuet avait d'abord écrit : « Il nous a apporté de ce lieu de paix et de bonheur éternel... un essai de la *vue* de Dieu dans la foi. » Il a ensuite corrigé ainsi : « un essai de la *vision* dans la foi ».

2. *Est formé*. Latinisme : a été formé. Cf. p. 10, n. 1.

3. Latinisme : *Quid restat nisi ut*.... Cf. *Or. fun. de Henriette de France*. « Il ne *reste* plus désormais *sinon que* vous teniez ferme parmi ces ruines. »

4. Avant. Cf. Bossuet, *Histoire universelle*, I, 3 : « Jacob meurt, et un peu *devant* sa mort il fait cette célèbre prophétie où.... » « Premier que d'avoir mal ils trouvent le remède, ‖ Et *devant* le combat ont les palmes au front. » Malherbe, I, 13 (*Grands écrivains*). « Il défendit que personne ne... sortît... *devant* un temps qu'il marqua. » La Rochefoucauld, II, 13 (*ibid.*). « Il y avait l'autre jour plus de gens considérables le soir chez lui (Pomponne) que *devant* sa disgrâce. » Sévigné, VI, 167 (*ibid.*). « ... De ce qu'on le faisait lever *devant* l'aurore. » La Fontaine, *Fables*, VI, 11. La plupart des grammairiens du XVIIe siècle déclaraient qu'il valait mieux employer *avant* que *devant*. « Tous deux sont bons, » écrivait Vaugelas à propos de *avant que* et *devant que*, « mais *avant que* est plus de la cour et plus en usage ». *Remarques sur la langue française*, 1647, édit. Chassang, I, 455. « Je connais d'habiles gens, ajoute Thomas Corneille (1687), qui veulent qu'on dise toujours *avant que*, et qui ont peine à souffrir *devant que*. Ils le souffrent beaucoup moins quand *devant* se joint avec un nom : ils disent qu'alors il ne signifie qu'*en présence de*, et que, n'étant point une préposition de temps, il n'est point permis de le confondre avec *avant*, qui en est une. Je trouve qu'ils ont raison. » « Il n'y a plus qu'*avant que* qui soit en usage », lit-on dans l'édition des *Remarques* donnée par l'Académie en 1704. Aussi ne trouve-t-on plus ni *devant* pour *avant*, ni *devant que* pour *avant que* dans la langue de La Bruyère.

5. Expression énergique très usitée au XVIIe siècle. Cf. Corneille, *Polyeucte*, II, 1 : « Dans un tel entretien il suit sa passion ‖ Et ne *pousse* qu'injure et qu'imprécation. » Molière, *Tartuffe*, I, 6 : « Il attirait les yeux de l'assemblée entière ‖ Par l'ardeur dont au ciel il *poussait* sa prière. »

6. *Ses reconnaissances*. Pour ce pluriel, cf. p. 343, n. 5.

soupir, il commença l'hymne des divines miséricordes : *Misericordias Domini in æternum cantabo*[1]. « Je chanterai, dit-il, éternellement les miséricordes du Seigneur. » Il expire en disant ces mots, et il continue avec les anges le sacré cantique. Reconnaissez maintenant que sa perpétuelle modération venait d'un cœur détaché de l'amour du monde; et réjouissez-vous en notre Seigneur, de ce que riche il a mérité les grâces et la récompense de la pauvreté[2]. Quand je considère attentivement dans l'Évangile la parabole, ou plutôt l'histoire du mauvais riche, et que je vois de quelle sorte Jésus-Christ y parle des fortunés[3] de la terre, il me semble d'abord qu'il ne leur laisse aucune espérance au[4] siècle futur. Lazare, pauvre et couvert d'ulcères, « est porté par les anges au sein d'Abraham, » pendant que le riche, toujours heureux dans cette vie, « est enseveli dans les enfers. » Voilà un traitement bien différent que Dieu fait à l'un et à l'autre. Mais comment est-ce que le Fils de Dieu nous en explique la cause? « Le riche, dit-il, a reçu ses biens, et le pauvre ses maux dans cette vie; » et de là quelle conséquence? Écoutez, riches, et tremblez : « Et maintenant, poursuit-il, l'un reçoit sa consolation, et l'autre son juste supplice[5]. » Terrible distinction! funeste partage[6] pour les grands du monde! Et toutefois ouvrez les yeux : c'est le riche Abraham qui reçoit le pauvre Lazare dans son sein; et il vous montre, ô riches du siècle, à quelle gloire vous pouvez aspirer, si, « pauvres en esprit[7], » et détachés de vos biens, vous

1. *Misericordias Domini in æternum cantabo.* (*Psalm.*, LXXXVIII, 1.)

2. *Factum est autem ut moreretur mendicus, et portaretur ab angelis in sinum Abrahæ. Mortuus est autem et dives, et sepultus est in inferno.* (*Luc.*, XVI, 22.)

3. Cet emploi du mot *fortuné* au sens de *riche* n'était pas usité même au dix-septième siècle.

4. Cf. p. 301, n. 3.

5. *Et dixit illi Abraham : Fili, recordare quia recepisti bona in vita tua; et Lazarus similiter mala. Nunc autem hic consolatur, tu vero cruciaris.* (*Luc.*, XVI, 25.)

6. Pour ce sens du mot *partage*, cf. p. 311, n. 7.

7. *Beati pauperes spiritu.* (*Matth.*, V, 3.)

vous tenez aussi prêts à les quitter qu'un voyageur empressé à déloger[1] de la tente où il passe une courte nuit. Cette grâce, je le confesse, est rare dans le Nouveau Testament, où les afflictions et la pauvreté des enfants de Dieu doivent sans cesse représenter à toute l'Église un Jésus-Christ sur la croix. Et cependant, Chrétiens, Dieu nous donne quelquefois de pareils exemples, afin que nous entendions[2] qu'on peut mépriser les charmes de la grandeur, même présente, et que les pauvres apprennent à ne désirer pas avec tant d'ardeur ce qu'on peut quitter avec joie. Ce ministre, si fortuné et si détaché tout ensemble, leur doit inspirer ce sentiment. La mort a découvert le secret de ses affaires; et le public, rigide censeur des hommes de cette fortune et de ce rang, n'y a rien vu que de modéré[3]. On a vu ses biens accrus naturellement par un si long ministère et par une prévoyante économie; et on ne fait qu'ajouter à la louange de grand magistrat et de sage ministre celle de sage et vigilant père de famille, qui n'a pas été jugée indigne des saints patriarches. Il a donc, à leur exemple, quitté sans peine ce qu'il avait acquis sans empressement; ses vrais biens ne lui sont pas ôtés[4], et sa justice demeure aux[5] siècles des siècles. C'est d'elle que sont découlées[6] tant de grâces et tant de vertus que sa dernière maladie a fait éclater. Ses aumônes, si bien cachées dans le sein du

1. Bossuet dit de même en parlant du pèlerinage que l'Eglise fait sur la terre : « Dans l'horreur de cette vaste solitude, on la voit environnée d'ennemis ne marchant jamais qu'en bataille; ne logeant que sous des tentes; toujours prête à *déloger* et à combattre; étrangère que rien n'attache, que rien ne contente, qui regarde tout en passant sans vouloir jamais s'arrêter; heureuse néanmoins dans cet état, tant à cause des consolations qu'elle reçoit durant le voyage, qu'à cause du glorieux et immuable repos qui sera la fin de sa course. » (*Sermon sur l'unité de l'Eglise.*)

2. *Entendions.* Cf. p. 339, n. 2.

3. Il n'en est pas moins vrai que la fortune de la famille Le Tellier était immense.

4. *Oter.* Cf. p. 334, n. 7.

5. Cf. p. 301, n. 3.

6. Cf. Massillon, *Carême* : « Les premiers bienfaits qui nous sont *découlés* de la croix » (dans Littré).

pauvre, ont prié pour lui[1] : sa main droite les cachait à sa main gauche; et, à la réserve de quelque ami, qui en a été le ministre[2] ou le témoin nécessaire, ses plus intimes confidents les ont ignorées; mais « le Père, qui les a vues dans le secret[3], lui en a rendu la récompense[4] ». Peuples, ne le pleurez plus ; et vous qui, éblouis de l'éclat du monde, admirez le tranquille cours d'une si longue et si belle vie, portez plus haut vos pensées. Quoi donc? quatre-vingt-trois ans passés au milieu des prospérités, quand il n'en faudrait retrancher ni l'enfance où l'homme ne se connaît pas, ni les maladies où l'on ne vit point, ni tout le temps dont on a toujours tant de sujet de se repentir, paraîtront-ils quelque chose à la vue de l'éternité où nous nous avançons à si grands pas? Après cent trente ans de vie, Jacob, amené au roi d'Égypte, lui raconte la courte durée de son laborieux pèlerinage, qui n'égale pas les jours de son père Isaac, ni de son aïeul Abraham[5]. Mais les ans d'Abraham et d'Isaac, qui ont fait paraître si courts ceux de Jacob, s'évanouissent auprès de la vie de Sem, que celle d'Adam et de Noé efface. Que si le temps comparé au temps, la mesure à la mesure et le terme au terme, se réduit à rien, que sera-ce si l'on compare le temps à l'éternité, où il n'y a ni mesure ni terme? Comptons donc comme très court, Chrétiens, ou plutôt comptons comme un pur[6] néant tout ce qui finit[7]; puisque enfin,

1. *Conclude eleemosynam in corde pauperis : et hæc pro te exorabit.* (*Eccles.*, XXIX, 15.)

2. Cf. Bossuet, *Or. fun. d'Anne de Gonzague* : « Voici ce qu'elle écrit au *ministre* de ses charités. » Racine, *Athalie*, II, 5 : « Des vengeances des rois *ministres* rigoureux. » Massillon : « Un prêtre fervent est à l'autel le *ministre* de toutes les grâces répandues sur le corps de l'Église. » Conférence sur l'*Excellence du sacerdoce* (dans Littré).

3. *Dans le secret.* Latinisme. Cf. plus haut (*Oraison funèbre de Marie-Thérèse*) et *Panégyrique de saint Bernard* : « devenu extraordinairement amoureux du *secret* et de la solitude ».

4. *Te faciente eleemosynam, nesciat sinistra tua quid faciat dextera tua.... Et pater tuus, qui videt in abscondito, reddet tibi.* (*Matth.*, VI, 3, 4.)

5. *Genèse*, XLVII, 9.

6. Au sens de *vrai* : courant au XVIIe siècle.

7. Voyez la même idée plus haut

quand on aurait multiplié les années au delà de tous les nombres connus, visiblement ce ne sera rien, quand nous serons arrivés au terme fatal[1]. Mais peut-être que, prêt à mourir, on comptera pour quelque chose cette vie de réputation, ou cette imagination de revivre dans sa famille qu'on croira laisser solidement établie. Qui ne voit, mes frères, combien vaines, mais combien courtes et combien fragiles sont encore ces secondes vies, que notre faiblesse nous fait inventer pour couvrir en quelque sorte l'horreur de la mort? Dormez votre sommeil[2], riches de la terre, et demeurez dans votre poussière! Ah! si quelques générations, que dis-je, si quelques années après votre mort, vous reveniez, hommes oubliés, au milieu du monde, vous vous hâteriez de rentrer dans vos tombeaux, pour ne voir pas votre nom terni, votre mémoire abolie[3] et votre prévoyance trompée dans vos amis, dans vos créatures, et plus encore dans vos héritiers et dans vos enfants[4]. Est-ce là le fruit du travail dont[5] vous vous êtes consumés sous le soleil, vous amassant un trésor de haine et de colère éternelle au[6] juste jugement de Dieu? Sur-

1. Cf. p. 2, n. 1.

2. *Dormierunt somnum suum; et nihil invenerunt omnes viri divitiarum in manibus suis.* (*Psalm.*, LXXV, 6.)

3. Cf. Bossuet : « Les histoires sont *abolies* et il ne se parlera plus de tous ces faits éclatants dont elles sont pleines. » *Or. fun. de Condé.* « Pour en *abolir* la mémoire. » *Histoire universelle*, I, 10. « De leur blasphème et de leur crime ‖ J'*abolirai* le souvenir. » Racine, IV, 143. *Poésies diverses.*

4. Cf. *Sermons sur l'ambition* : « Regarde qu'il n'y a rien d'assuré pour toi : non pas même un tombeau pour graver dessus tes titres superbes, seul reste de ta grandeur abattue. L'avarice ou la négligence de tes héritiers le refusera peut-être à ta mémoire; tant on pensera peu à toi quelques années après ta mort! » (*Serm. choisis*, éd. class., Hachette, p. 280.)

5. *Dont* s'employait fréquemment au XVII[e] siècle pour signifier *par lequel* : « Le rigoureux sort *dont* vous m'êtes ravie. » Malherbe (dans Littré). « Je sais ce que je dois, Madame, au grand service ‖ *Dont* vous avez sauvé l'héritier de Maurice. » Corneille, *Héraclius*, II, 6. « Je cède facilement à cette douce violence *dont* elle (la beauté) nous entraîne. » Molière, *Don Juan*, I, 2. « L'ordre *dont* Amurat ‖ Autorise ce monstre à ce double attentat. » Racine, *Bajazet*, V, 11.

6. Cf. p. 323, n. 7; 360, n. 5.

tout, mortels, désabusez-vous de la pensée dont vous vous flattez, qu'après une longue vie la mort vous sera plus douce et plus facile. Ce ne sont pas les années, c'est une longue préparation qui vous donnera de l'assurance. Autrement un philosophe vous dira en vain[1] que vous devez être rassasiés d'années et de jours, et que vous avez assez vu les saisons se renouveler et le monde autour de vous[2], ou plutôt que vous vous êtes assez vus rouler vous-mêmes et passer avec le monde. La dernière heure n'en sera pas moins insupportable, et l'habitude de vivre ne fera qu'en accroître le désir. C'est[3] de saintes méditations, c'est de bonnes œuvres, c'est ces véritables richesses que vous enverrez devant vous au siècle futur, qui vous inspireront de la force; et c'est par ce moyen que vous affermirez votre courage. Le vertueux Michel Le Tellier vous en a donné l'exemple : la sagesse, la fidélité, la justice, la modestie, la prévoyance, la piété, toute la troupe sacrée des vertus qui veillaient, pour ainsi dire, autour de lui, en[4] ont banni les frayeurs, et ont fait du jour de sa mort le plus beau, le plus triomphant, le plus heureux jour de sa vie.

1. *En vain*. Voir au *Lexique*.
2. Lucrèce, *De natura rerum*, t. III, v. 945 et suivants.
3. *C'est* pour *ce sont*. Cf. p. 329, n. 4.
4. *En*. Cf. p. 306, n. 2.

ORAISON FUNÈBRE

DE

LOUIS DE BOURBON

PRINCE DE CONDÉ, PREMIER PRINCE DU SANG,

PRONONCÉE DANS L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME DE PARIS,
LE 10 MARS 1687.

NOTICE

Quatrième fils de Henri II de Bourbon, prince de Condé, et de Charlotte-Marguerite de Montmorency, Louis II de Bourbon naquit à Paris le 8 septembre 1621. Son père était alors gouverneur du Berry et du Bourbonnais. Homme d'État sans éclat, sinon sans mérite[1], et capitaine médiocre, Henri II de Bourbon avait du moins les qualités, peu communes alors chez les grands seigneurs, d'un père et d'un éducateur diligent. Son enfant était né chétif : il prit d'abord soin de lui fortifier le corps. Il le fit porter à Montrond, en pleine campagne du Berry, et l'y laissa grandir jusqu'à huit ans, âge où il le mit à Bourges au collège des Jésuites. L'oraison funèbre de Bossuet

1. Après une captivité de trois ans à Vincennes (1616-1619) (à la suite de ses menées contre Concini et la régente Marie de Médicis), le prince Henri II de Bourbon s'était décidé à « quitter le rôle de chef de parti que son aïeul avait soutenu avec tant d'ardeur et d'intrépidité, que rien ne justifiait plus, et qui d'ailleurs était au-dessus de ses forces; en un mot, de se montrer sujet docile et fidèle serviteur de l'Etat. Fort préoccupé de ses intérêts personnels et ne recherchant guère ni la gloire, ni les dangers, [il tient] dès lors avec fermeté une ligne de conduite qui était, après tout, patriotique et sensée. » Duc d'Aumale, *Histoire des princes de Condé*, t. III, p. 109.

nous fournira plus loin l'occasion d'indiquer ce que fut là son instruction. Rappelons seulement que le jeune prince n'était distingué, au collège, de ses condisciples, que par la « balustrade dont sa chaise était entourée[1] ». Parmi ses professeurs, il eut alors les PP. Caussin et Pétau, l'un auteur de ce manuel de dévotion mondaine, *la Cour Sainte*, si connu au XVIIe siècle; l'autre, érudit fort versé dans la chronologie et les antiquités ecclésiastiques.

Après que le prince eut terminé ses humanités[2], son père lui fit faire de la philosophie, des sciences et du droit, en même temps que beaucoup d'histoire. Comme à cette culture intellectuelle s'alliaient les exercices physiques, la danse, la paume, la chasse, l'équitation, Monsieur le Duc était, à quinze ans, « robuste, gaillard et fortifié, quant au corps, » comme « quant à l'esprit ».

De là, il fut, en 1637, placé à Paris, dans « l'académie royale de M. de Benjamin ». On appelait alors *académies* les « écoles militaires » où venaient se former les jeunes nobles destinés à « être d'épée ». On y apprenait la géographie, les mathématiques, le dessin, le levé des plans, la fortification, et l'on s'y perfectionnait dans les exercices physiques nécessaires à l'officier. Le régime de ces écoles était un internat assez sévère; « Monsieur le Duc » fut soumis à la règle commune, bien qu'il habitât, — non chez ses parents, où son père avait craint qu'il ne fût trop « diverti » de ses études, — mais dans une maison proche, avec les répétiteurs et domestiques attachés à sa personne. « L'on n'avait point vu encore, dit un contemporain[3], de prince du sang élevé de cette manière vulgaire, » ou, ainsi que nous dirions aujourd'hui, élevé comme tout le monde.

1. Duc d'Aumale, *Hist. des princes de Condé*, t. III.

2. « C'est en maniant et remaniant de mille manières cette langue mâle et nerveuse (le latin), c'est dans le commerce des immortels écrivains de l'antiquité, que cette brillante intelligence s'ouvrit, acquit la force et la souplesse, devint un puissant instrument de travail. » Duc d'Aumale, *ouvr. cité*.

3. Lenet, *Mém.*, coll. Michaud, p. 448. « Toute la cour, ajoute Lenet, allait admirer son air et sa bonne grâce à bien manier un cheval, à courre la bague, à danser et à faire des armes. Le roi même se faisait rendre compte de temps en temps de sa conduite et loua souvent le profond jugement du prince son père en toute chose, et particulièrement en l'éducation du prince son fils, et disait à tout le monde qu'il voulait l'imiter en cela et faire instruire et élever le Dauphin de la même manière. »

Alors cependant, mais alors seulement, des influences moins austères vinrent s'exercer sur le jeune homme. C'était le temps où la « société polie » commençait de fleurir en France avec un éclat plein de promesses. Aux rudes façons du moyen âge, si fort mêlées, au XVIe siècle encore, à la galanterie italienne, succédait la « civilité » élégante et volontiers raffinée qui accompagne les époques de prospérité matérielle[1].

Mais ce n'était pas seulement de la « chambre bleue » de l'« incomparable Arténice » que rayonnaient cette politesse et ce bon goût : l'hôtel de la princesse de Condé en était précisément aussi l'un des foyers. — Marguerite de Montmorency, qui avait été, dit Lenet[2], conseiller et ami des Condé, « la beauté, la bonne grâce et la majesté de son siècle, et qui l'a été proportionnément à son âge jusqu'à sa mort, avait toujours eu un cercle des dames les plus qualifiées et les plus spirituelles de la cour. Là se trouvait ce qu'il y avait de plus galant, de plus honnête et de plus relevé par la naissance et par le mérite. » Le prince de Condé qui, jusqu'alors, avait jalousement, sévèrement même, soustrait son fils aux sociétés dont s'entourait sa mère, ne pouvait cependant pas le dérober toujours à des fréquentations que son rang lui imposait déjà. Le jeune homme parut donc, et « se rendit autant assidu qu'il le put », dans les salons de l'hôtel de Condé[3], « dont Madame la Princesse faisait les honneurs avec une dignité presque royale, tempérée par la grâce et l'esprit[4] », puis à l'hôtel de Rambouillet, ce rendez-vous « illustre », pour employer un mot du temps, de tous les « beaux esprits », ce cercle à la fois aristocratique et littéraire, où le goût le plus vif pour la « conversation » délicate, pour les belles paroles et les beaux écrits, s'alliait aux divertissements ordinaires de la vie mondaine. Avec son nom, et avec l'admiration qu'excitait alors Mlle de Bourbon, sa sœur,

1. Rappelons que la longue administration de Richelieu avait développé, par le commerce colonial surtout, la richesse bourgeoise. Cf. H. Baudrillart, *Hist. du Luxe*, t. III.

2. *Mém.*, éd. Michaud, p. 447-450. Procureur général au Parlement de Dijon, Lenet se jeta dans la Fronde et y fut très activement mêlé.

3. « Situé dans le vaste emplacement qui comprend aujourd'hui la rue de Condé, la rue, la place et le théâtre de l'Odéon jusqu'à la rue des Fossés-Monsieur-le-Prince, il était, dit Sauval, bâti magnifiquement. » V. Cousin, *La Jeunesse de Mme de Longueville*, p. 155.

4. V. Cousin, *ouvr. cité*, p. 155. — Voiture, Chapelain, Sarrazin, Montreuil étaient les beaux-esprit d'alors les plus familiers avec les Condé. Voy. Ch. Livet, *Précieux* et *Précieuses*.

si « pleine d'esprit et d'une rare beauté[1] », le jeune homme ne pouvait manquer d'être accueilli et fêté. Il avait déjà, de naissance, « un air noble et galant qui le faisait aimer de tout le monde[2] » : il prit, dans la fréquentation habituelle de la meilleure compagnie qui fût alors, « les premières teintures de cette honnête et galante civilité qu'il conserve encore avec les dames », — écrit Lenet dans ses *Mémoires*, — cette fleur de politesse[3] et cette grâce hautaine que la vie des camps ne devait pas lui faire perdre, et qui font de lui, dans le XVIIe siècle, le type princier de ce qu'on appelait « l'honnête homme[4] ».

Bientôt du reste le prince de Condé fit retourner son fils aux choses sérieuses. Dès le mois d'avril 1638, Monsieur le Duc prenait possession du gouvernement de la Bourgogne, que le roi lui confiait en l'absence de son père. Pour assister ses dix-sept ans, « on lui donna[5] un conseil composé de membres de la no-

1. Lenet, *ibid.* Cf. V. Cousin, *ouvr. cité*, p. 156 et suiv.

2. Lenet, *ibid.*, p. 448.

3. Dans cette société de l'hôtel de Condé, comme à l'hôtel de Rambouillet et ailleurs, où Voiture était le dieu, tout le monde faisait des vers, quelquefois jolis, souvent médiocres. Le duc d'Enghien fut atteint par la contagion ; voici quelques stances d'une lettre « écrite de Liancourt à MM. de Roussillon et de la Moussaye », ses amis, et qu'il faut lui attribuer, selon V. Cousin (*Jeunesse de Mme de Longueville*, p. 186-187) : « Depuis votre départ nous goûtons cent délices || Dans nos doux exercices. || Même pour exprimer nos passe-temps divers, || Nous composons des vers.

« Dans un lieu, le plus beau qui soit en tout le monde, || Où tout plaisir abonde || Où la nature et l'art étalant leurs beautés, || Font nos félicités, || Une troupe sans pair de jeunes demoiselles, || Vertueuses et belles, || A pour son entretien cent jeunes damoiseaux, || Sages, adroits et beaux.

« On leur dit sa langueur dedans les promenades, || A l'entour des cascades, || Et l'on s'estime heureux du seul contentement || De dire son tourment.

« Douze des plus galants dont les voix sont hardies, || Disent des comédies, || Sur un riche théâtre, en habits somptueux, || D'un ton majestueux. » Les quelques vers, très connus, que Condé composa plus tard, au temps de la Fronde, sur « ce brave comte de Maure », sont beaucoup meilleurs que cet essai de jeunesse.

4. A la condition que l'on se rappelle toujours que l'« honnête homme » du XVIIe siècle, au moins vers 1630, n'était pas forcément un homme sage et vertueux. On lui demandait seulement « des sentiments élevés ; il devait être brave, galant, libéral, avoir de l'esprit, de belles manières, et tout cela sans aucune ombre de pédanterie ». V. Cousin, *La Jeunesse de Mme de Longueville*, p. 135-136. Il est donc excessif, comme le fait plus loin (p. 159) l'auteur que nous citons ici, de présenter le cœur du grand Condé comme « l'immortel foyer du bien et du beau en tout genre ».

5. Chantelauze, *Portraits historiques* ; d'après le duc d'Aumale, *ouvr. cité*, t. III, p. 342 et suiv.

blesse, du clergé, de la magistrature, de l'administration. Il fut ainsi appelé à étudier de près toute l'organisation d'une grande province », mais surtout de son organisation militaire. La Bourgogne, province frontière, « était menacée de diverses incursions de partisans. Il pourvut à sa défense avec le plus grand soin. Il s'appliqua à vérifier l'effectif des garnisons, l'état des vivres, des armements, de l'artillerie, ne négligeant aucune occasion de s'instruire. « Comme il fixait lui-même les itinéraires et répartissait les quartiers, il devint familier avec tous ces calculs de marches et de subsistances qu'un chef d'armée doit savoir résoudre sans effort.... Quoique très avancé en mathématiques, il en faisait tous les jours; il leva lui-même les plans de onze places de Bourgogne et les recopia deux fois de sa main, accompagnant chaque planche de notices, légendes et apostilles qui constituent de véritables projets.... L'étude de la science militaire dans toutes ses branches était l'objet de son application constante [1]. »

Cette intelligente activité n'échappa pas à la clairvoyance de Richelieu. « Il a beaucoup d'esprit, de discrétion, de jugement, écrivait-il au prince de Condé. Pour la campagne qui vient, ma pensée est que vous ne voudrez pas qu'il la passe

1. Duc d'Aumale, *ouvr. cité*. — Lenet, qui donne dans ses *Mémoires* une partie de ces renseignements que les documents authentiques confirment, en ajoute d'autres qui achèvent de nous montrer en Condé ce sérieux et cette patience laborieuse qui sont, en fin de compte, les éléments ordinaires du génie. « Il recevait souvent des ordres du roi et des lettres des ministres; il était ponctuel à y répondre, et la cour comme la province voyait avec étonnement son application aux affaires. Il entrait au Parlement quand quelques sujets importants y rendaient sa présence nécessaire ou quand la plaidoirie de quelque belle cause y attirait sa curiosité. L'intendant de la justice n'expédiait rien sans lui en rendre compte; il commençait dès lors, quelque confiance qu'il eût en ses secrétaires, de ne signer ni ordres ni lettres qu'il ne les eût commandés auparavant et sans les avoir vus d'un bout à l'autre. Ces occupations grandes et sérieuses n'empêchaient pas ses divertissements.... Il trouvait des jours et des heures pour toutes choses : il allait à la chasse; il tirait des mieux en volant (*au vol*); il donnait le bal aux dames; il allait manger chez ses serviteurs; il dansait des ballets; il continuait d'apprendre les langues, de lire l'histoire; il traça et leva un fort de quatre bastions à une lieue de Dijon, dans la plaine de Blaye, et l'empressement qu'il eut de le voir achevé et en état de l'attaquer et de le défendre, — comme il fit plusieurs fois avec tous les jeunes seigneurs et gentilshommes qui se rendaient assidus auprès de lui, — était tel qu'il s'y faisait apporter son couvert et y prenait la plupart de ses repas. » — Cf. l'*Histoire de Louis de Bourbon*, par Désormeaux (1766-1768).

sans la voir avec le plus vieil maréchal de France qui commande les armées du roi, afin qu'il sache mieux l'instruire en ce que doit savoir un prince de sa qualité[1]. » « Le grand homme, du premier coup d'œil, avait découvert l'étoffe d'un grand homme[2]. » Suivant cet avis, qui était un ordre, le prince de Condé envoya son fils (mai 1640) faire, en qualité de volontaire, sa première campagne à l'armée de Picardie que commandait le maréchal de la Meilleraye, cousin du cardinal-ministre. Là, « dans une petite affaire[3], Monsieur le Duc entend siffler à ses oreilles un boulet, et un coup de canon tue à côté de lui le cheval du maréchal qui le couvrit de chair et de sang ». Au siège d'Arras, « le crayon à la main autant que l'épée, il fait à vue le levé des travaux, et le soir met au net ses notes et ses croquis.... On le voit sans cesse dans les batteries, à la tête de la sape, aux avant-postes, aux fourrages, assistant à la construction ou à la destruction des ouvrages, observant la formation, la marche, la défense des convois. » « Lui-même il apprend à ranger, à conduire les troupes, à engager l'escarmouche, et il s'en donne dans les mêlées. En menant un convoi, il fut pendant une heure aux prises avec un gros de cavalerie. Peu de jours après la capitulation d'Arras, il recevait dans la ville les félicitations du roi et du cardinal. *Dieu le réserve*, écrivait Richelieu à Mme la princesse de Condé, *pour quelque chose de proportionné à son cœur et à sa naissance.* »

Cette récompense digne du jeune prince, c'était la main de la nièce du cardinal, Clémence de Maillé-Brézé, que Richelieu lui destinait depuis huit ans déjà, d'accord avec le prince de Condé, aussi honoré de cette alliance que le cardinal en était heureux. Henri de Bourbon, qui voulait pousser son fils dans l'État, « demanda, dit Mlle de Montpensier[4], la nièce du premier ministre, comme à genoux, et il fit pour l'avoir ce qu'il aurait fait s'il avait eu l'intention d'avoir pour son fils la reine de tout le monde. Et pour témoigner même à ce ministre qu'il n'y avait point d'attachement, qui dépendit de lui, par lequel il ne voulût s'unir à tous ses intérêts, il le pria de marier en même temps Mlle de Bourbon (*sa fille*) à M. le marquis de

1. Lettre du 4 sept. 1639.
2. Chantelauze, *ouvr. cité*, p. 151.
3. Duc d'Aumale, t. III, p. 429 et suiv.; Chantelauze, *ouvr. cité*.
4. *Mém.*, éd. Chéruel, t. I, p. 29-31. Mademoiselle, fille de Gaston d'Orléans, n'aimait pas Richelieu ni ses amis.

Brézé (*neveu du cardinal*). » Cet excès de complaisance ne fut point agréé de Richelieu, qui répondit « qu'il voulait bien donner des demoiselles à des princes et non des gentilshommes à des princesses : il ne lui fit donc la grâce que de lui accorder Mlle de Brézé pour M. le duc d'Enghien ».

Ce dernier avait plus de fierté. Comme sa mère, comme sa sœur, il détestait en Richelieu le persécuteur de la grande noblesse, le meurtrier de Montmorency, propre frère de la princesse de Condé sa mère. Il n'accepta que par obéissance filiale ce mariage qui, d'abord, pour un prince du sang était une mésalliance ; et qui, surtout, était trop visiblement dicté, d'un côté, par la raison d'État, de l'autre par l'ambition politique.

Ajoutons que le cœur du duc d'Enghien le portait ailleurs. Il s'était épris pour une des amies et compagnes habituelles de sa sœur, Marthe du Vigean, « d'une estime et d'une amitié qui devint » ensuite « un amour fort passionné et fort tendre[1] ». Marthe du Vigean, parmi les jeunes « beautés » que célèbrent les poésies galantes de l'époque, était une des plus adulées[2] et, semble-t-il, une de celles qui, par les charmes de l'esprit et du caractère autant que par les agréments physiques, méritaient le mieux l'« encens » des versificateurs mondains. De plus, bien que la famille de Vigean ne fût pas de la première noblesse, « le duc d'Enghien pouvait fort bien s'imaginer qu'il ne lui serait pas impossible d'obtenir de son père et du roi leur consentement à un mariage très disproportionné sans doute, mais qui n'avait rien de dégradant[3] ». Celui qui lui était imposé n'était pas, en somme, beaucoup plus relevé, et de ce côté-là, en tout cas, il n'y avait aucune cause sentimentale à alléguer.

« Outre que du côté de la beauté et des qualités de l'esprit, Clémence de Maillé n'eût rien qui la mît au-dessus du commun, elle était encore si enfant que, plus de deux ans après être mariée, elle jouait encore avec des poupées[4]. » L'humiliation que le duc d'Enghien ressentit de ce mariage forcé fut assez vive pour lui inspirer, tout en cédant, des démonstrations publiques de sa répugnance[5]. S'il n'alla pas jusqu'à protester,

1. Lenet, *Mémoires*, p. 550.
2. « Vigean est un soleil naissant, || Un bouton s'épanouissant », etc. Vers de Voiture, dans Cousin, *ouvr. cité*, p. 199.
3. V. Cousin, *ouvr. cité*, p. 205.
4. Mlle de Montpensier, *Mém.*, I, p. 51.
5. C'est ainsi qu'il évitait visiblement toute rencontre avec sa fa-

par-devant notaire, comme on l'a dit, contre la violence qu'il subissait [1], il fit du moins insérer au contrat des dispositions qui semblent viser une dissolution de mariage possible autrement que par la mort d'un des époux [2]. La cérémonie eut lieu le 9 février 1641; « peu de jours après [3] », le Duc tombait « si grièvement malade que l'on crut qu'il en mourrait, et tout le monde l'attribua au chagrin que lui avait donné cette affaire [4] ». Il guérit, mais la blessure faite à son amour-propre ne guérit pas. Cette union imposée était comme le signe public, et durable, de la sujétion odieuse que la faiblesse de son père avait acceptée; le souvenir en pesa sur le reste de sa vie, et ne fut sans doute pas étranger aux écarts ultérieurs de sa conduite politique. D'autant qu'à cette épreuve mortifiante, le cardinal devait ajouter encore, on va le voir, d'autres avanies.

A peine remis, le duc d'Enghien rejoint l'armée de la Meilleraye. Il assiste à la bataille de la Marfée où le comte de Soissons, son parent, révolté, comme on sait, et passé aux Espagnols, trouve la mort. Puis il assiste à plusieurs sièges de villes, où il étudie la méthode de l'ingénieur hollandais Perceval (1641). Au printemps suivant, il faisait, toujours en « volontaire », une partie de la campagne de Roussillon, et sa conduite brillante faisait juger à Louis XIII, qui avait pris le commandement des troupes, que le fils du prince de Condé ne tarderait pas à gagner des batailles « aussitôt qu'on lui en donnerait les moyens ».

Mais ces succès — tout en convainquant Richelieu, lui aussi, qu'enfin l'exécuteur de génie, dont ses grands desseins auraient eu si souvent besoin, était né — ne l'empêchaient pas de surveiller et de tenir à la lisière un grand seigneur, jeune et hardi, qui aurait bientôt de quoi se rendre redoutable. Au retour de la campagne de Flandre, il l'avait pris auprès

ture. (Duc d'Aumale, t. III, p. 438.)

1. V. Cousin, *ouvr. cité*, p. 73.

2. *Contrat de mariage de Monsieur le Prince de Condé* (p. 6, lignes 22 sqq.; Bibl. de l'Institut, J. 279 A, f°).

3. Le jour du mariage, un incident ridicule vint encore agacer le marié malgré lui. « Il y eut un *bal* où Mlle de Brézé, qui était fort petite, tomba, comme elle dansait une courante, à cause que, pour rehausser sa taille, on lui avait donné des souliers si hauts qu'elle ne pouvait marcher. Il n'y eut point de considération qui empêchât de rire toute la compagnie, sans excepter M. le duc d'Enghien. » Mlle de Montpensier, *ib.*, p. 50.

4. Mlle de Montpensier, p. 52.

de lui[1], organisant sa maison suivant son bon plaisir, réglant « jusqu'à ses moindres mouvements », en même temps qu'il le séparait des « petits maîtres » de la jeune noblesse qu'il avait connus à l'Académie, et des amies de sa sœur, Isabelle de Montmorency, Marthe du Vigean, aux charmes desquelles — de la dernière surtout — le duc d'Enghien se montrait trop sensible.

C'était une tutelle fort étroite. « Le jour des fiançailles, le prince de Condé, s'inclinant devant le premier ministre, lui avait officiellement remis ses droits paternels : « Il est votre neveu, votre créature; faites de lui ce que vous voudrez[2]. » Richelieu avait pris au sérieux cette délégation[3].

Encore le duc d'Enghien s'en fût-il consolé peut-être si le cardinal — après ses nouveaux services au siège de Perpignan, après la garde qu'il avait montée à Narbonne auprès du ministre malade et menacé par les menées de Cinq-Mars d'une disgrâce qui eût été cette fois définitive — avait consenti du moins à lui accorder un commandement d'armée. Loin de là. Deux querelles, en apparence futiles, mais significatives, lui montraient précisément alors combien, malgré son mérite, il pesait peu devant le tout-puissant et impérieux ministre. « Richelieu, prince de l'Église, s'était fait donner, par le roi, le pas sur les princes du sang. Mazarin, qui venait de rapporter d'Italie le chapeau, voulut user du même privilège devant le duc d'Enghien. Révolte du jeune prince aussitôt réprimée par un froncement de sourcil de Richelieu. Même contestation au sujet du cardinal-archevêque de Lyon, frère du cardinal-ministre. De passage à Lyon, Monsieur le Duc, ayant refusé d'aller saluer le prélat, fut forcé par l'implacable Richelieu de descendre la Saône et le Rhône, pour aller rendre visite à l'Éminence. C'en était trop[4]. » Une lettre à Lenet, son confident, nous montre au vrai l'état de son âme à cette date : « Il veut partir pour Dôle, quitter la France, aller à l'étranger pour y

1. Duc d'Aumale, t. III, p. 447-459, p. 474-475.
2. Duc d'Aumale, t. III, p. 449.
3. Il s'occupait du reste aussi attentivement de la femme que du mari. « L'année d'après son mariage (1642), durant l'absence de monsieur son mari qui avait suivi le roi au voyage qu'il fit en Roussillon, elle fut envoyée au couvent des Carmélites de Saint-Denis, pour lui faire apprendre *à lire et à écrire.* » Mlle de Montpensier, *Mém.*, t. I, p. 51.
4. Chantelauze, *Portraits historiques*, p. 157.

vivre de son épée, comme M. de Lorraine[1]. » La mort de Richelieu (4 décembre 1642) changea les choses.

Deux jours après, le duc d'Enghien accourait à Paris, dans des dispositions assez hostiles, sans doute, à cet autre cardinal, créature du défunt, et devant qui, déjà, il avait dû s'humilier. Mais, au contraire de ce qu'on eût pu attendre, il en fut fort bien accueilli. Mazarin partageait, à son égard, les défiances de Richelieu, mais aussi son estime, et il le savait désigné *in petto* dans l'esprit de son prédécesseur comme le général en chef de l'armée du Nord. D'autre part, le père du duc d'Enghien, persévérant dans la même politique gouvernementale à laquelle il s'était rallié dès longtemps, venait d'assurer Mazarin de son concours et favorisait ses visées au poste de premier ministre. Ainsi porté, le duc d'Enghien obtient sans peine, dès la fin de février 1643, cette commission de général, dont il rêve, et qui va lui permettre enfin d'être lui-même. Le 15 avril, il part. Le 17, il rejoint, au quartier général, le maréchal de l'Hôpital qu'on lui adjoignait comme lieutenant et un peu comme mentor. Le 19 mai, sans le maréchal de l'Hôpital et par ses propres inspirations, il gagnait la bataille de Rocroy.

Le jeune triomphateur ne pensa plus alors à s'enfuir de l'autre côté de cette frontière française qu'il dégageait par ce coup d'éclat. Et pendant les cinq années qui suivirent, la victoire continua d'être un dérivatif à sa colère. Les campagnes de Fribourg (1644), de Nordlingen (1645), de Dunkerque (1646), de Lens (1648), celle même de Catalogne (1647), si heureuse encore et si honorable malgré un revers trop grossi par la malveillance[2], ne lui laissèrent le temps ni de ruminer ses vieilles rancunes contre le ministre disparu, ni d'écouter ses

1. Duc d'Aumale, t. III, p. 477-478. « *Le cardinal de Richelieu est un tyran.* Il a poussé la reine, la reine-mère, Monsieur, le comte de Soissons à bout, aussi bien que la maison de Guise, celle de Vendôme et tant d'autres. Monsieur mon père a cru qu'en me faisant épouser sa nièce, il se parerait, et moi aussi, de ses violences; il le sert de la meilleure foi du monde en tout ce qu'il peut.... *Qu'a fait* [le cardinal] pour lui? Il lui a donné le gouvernement de Bourgogne parce qu'il voulait l'ôter à M. de Bellegarde, son ennemi mortel.... Il lui a donné l'abbaye de Saint-Denis pour le rendre irréconciliable avec la maison de Guise; et toutes les prières de monsieur mon père l'ont-elles empêché de couper la tête à mon oncle Montmorency? »

2. Voir plus loin nos notes à l'oraison funèbre, à propos de Lérida.

nouveaux griefs contre le ministre nouveau, qui, avec moins de brutalité, mais plus de ruse que Richelieu, maintenait à l'égard des princes de la famille royale les mêmes traditions de rigoureuse suspicion, et parfois d'injustice.

Il faut reconnaître, en effet, que les sujets de mécontentement et les prétextes d'insubordination ne lui manquèrent pas dans cette période de ses triomphes.

Tout d'abord, au lendemain de Rocroy, le duc d'Enghien « n'avait rien demandé[1], rien fait demander pour lui après sa victoire; mais il avait espéré qu'on lui accorderait sans délai des récompenses, dont quelques-unes insignes, il est vrai, pour ses officiers, pour son armée. À ses instances très vives en faveur de Gassion, on répondait par des promesses.... Aucune réponse au sujet de Sirot et de Quincé », deux autres de ses officiers, qui avaient grandement contribué au gain de la bataille, et qu'il avait désignés « comme devant être promus au grade de maréchal de camp. Rien sur le rétablissement des enseignes[2] dans les vieux régiments, ni sur les compagnies qu'il avait sollicitées pour divers officiers; rien non plus sur le gouvernement de Rocroy, dont il désirait voir gratifier d'Aubeterre, un des bons mestres de camp[3] de la bataille ». Au lieu de cela, « on lui envoyait, avec deux maréchaux de camp qu'il n'avait pas indiqués, un nouveau lieutenant général », le duc d'Angoulême, fils de Charles IX, vieux prince presque gâteux, au lieu de Turenne que son père avait demandé pour lui. On semblait, en somme, mettre un soin exact à empêcher que son armée ne devînt trop « sienne » et que son entourage ne fût trop brillant. En même temps, on laissait le marquis de Gesvres, qui commandait les troupes de Champagne, se disposer à opérer à sa guise du côté du Luxembourg, tandis qu'on aurait dû le mettre à la disposition du duc d'Enghien pour lui donner le moyen de tirer profit de sa victoire[4] et d'assiéger Thionville.

1. Duc d'Aumale, t. IV, p. 142 et suivantes.

2. « *Enseigne* : l'officier d'infanterie qui portait le drapeau. » Chéruel, *Dict. des Institutions*. L'*enseigne* avait rang au-dessous du *lieutenant*. « Dans le régiment des Gardes, dit le *Dict. de Trévoux* de 1771, il y a un *enseigne* par compagnie; dans les autres corps, il n'y a que deux *enseignes* par régiment. » Les réclamations de Condé sur ce point devaient le rendre fort populaire auprès des officiers subalternes.

3. Grade qui correspondait à celui de colonel. (Chéruel, *Dict. des Institutions*.)

4. Duc d'Aumale, *ibid.*, p. 145 et suivantes.

cela, le duc d'Enghien n'écoute point les amis nombreu
le lendemain de Rocroy, « tâchaient à lui persuader d
de la conjoncture présente pour se rendre arbitre de la r
et il accepte, sinon sans murmurer, au moins sans ré
décisions plus ou moins taquines du ministre, « les
cachées dans les instructions obscures ou contradictoi

En 1646, nouvelles épreuves. L'amiral marquis
beau-frère de Condé, meurt. L'amirauté de France étai
Condé, vainqueur de Dunkerque, la demande. Maza
reine refusent. La reine garde l'amirauté[5] pour elle, a
du reste, et en bonne politique. Toutefois, qu'avait re
pour ses services? Le gouvernement de Champagne e
Stenay; quelques faveurs pour ses amis. Pour le tem
peu, par rapport à ce que l'on avait fait pour d'autr
pouvait soutenir avec justesse « que jamais capitaine
n'avait été aussi peu récompensé que lui »; et « qu
moindres services, souvent même pour avoir été
ou factieux, nombre de princes ou de seigneurs avaie
de bien autres récompenses[6] ». Et personne ne se
alors si, révolté d'un refus qu'il pouvait avec asse
rence représenter comme une injustice, Condé ava
contre la royauté l'armée qu'il avait en main. On dit
ce moment, son père, qui pourtant, au témoignage u
ses contemporains, « aimait l'État », l'engageait sans
s'insurger : « Voici l'occasion[7] de montrer ce que vo
ce que vous pouvez : passez la frontière; je vous

deux millions pour lever des troupes. » Le duc d'Enghien ne suivit pas ce conseil s'il fut donné. « Comme en 1643, il refuse de quitter l'armée, et de loin il continue d'insister, sans faiblesse », mais « sans menace; rien qui ressemble à la prière ni à la rébellion[1] ». Et quand il a obtenu, sinon l'amirauté, trop lucrative pour que Mazarin s'en dessaisît, trop importante pour que le gouvernement l'aliénât, du moins le Clermontois[2], il continue de refuser de venir à Paris « présider la table des grands officiers de la Couronne. Il ne veut pas quitter sa selle de général en chef » ; il persévère « dans les glorieux mouvements que lui donne le péril de l'État[3] ». Enfin en 1647, lorsque, enhardis par Lérida, Mazarin et ses bureaux font sentir à Condé, à tout propos, leur tendresse pour Rantzau, dont les fantaisies font loi[4] au secrétariat de la guerre, c'est en vain que Mme de Chevreuse, qui conspire aux Pays-Bas avec les Espagnols, essaie de l'engager; il se refuse de donner aucun encouragement à cette bande de factieux intrigants qu'il hait et qu'il méprise[5].

Rien d'étonnant donc qu'en juillet 1648, quand les affaires commenceront à se gâter à Paris, quand la lutte entre le Parlement et la Cour s'échauffe, Mazarin, sans hésiter, exprime à Condé le désir « qu'il puisse faire un tour par deçà pour assister Sa Majesté de sa présence et de ses conseils[6] ». Du reste, lorsque la Régente, à son tour, le « conjure » de revenir, il ne témoigne nulle hâte de se faire de fête; il ne se jette pas, avec la hâte d'un ambitieux habile à prendre ses avantages, sur ce rôle, qu'on lui offre, de « conservateur de l'autorité royale », de tuteur armé d'un roi mineur; il se rend à Paris à petites journées, veut s'arrêter à Chantilly, projette d'aller au eaux de Bourbon[7]. Ce n'est point, à cette date, un conspirateur ni un intrigant. Il n'a, ce semble, à ce moment que l'âme d'un soldat, dont le loyalisme simpliste ne souffre que

1. Duc d'Aumale, *ibidem*.

2. Qui comprenait le comte de Clermont en Argonne, les terres et places de Stenay, Dun et Jametz, et qui, appartenant au duc de Lorraine, n'était que provisoirement entre les mains du roi de France. L'importance stratégique de ce pays était considérable : c'était la clef des défilés de l'Argonne. (Duc d'Aumale, t. V, p. 125-126.)

3. La Moussaye, cité par le duc d'Aumale, t. V, p. 127.

4. Duc d'Aumale, t. V, p. 205-207.

5. Duc d'Aumale, t. V, p. 200 et suiv.

6. *Ibid.*, p. 214. — Il est vrai que, quelques semaines après, Condé ayant gagné la bataille de Lens, « Mazarin devenait beaucoup moins pressant ». (*Ibid.*, p. 274.)

7. *Ibid.*, p. 275-277.

d'une chose : de voir l'autorité royale méprisée, le Parlement se mêler de choses qui ne le regardent point, l'indiscipline se glisser jusque parmi les officiers des gardes du corps[1]. De retour à Paris, il résiste aux avances sincères ou perfides, mais toujours flatteuses, souvent tentantes, des partis. A un agent du duc d'Orléans, qui lui promet, « comme prix d'une attitude décidée et d'un concours actif donné aux ennemis du ministre, les plus brillants avantages, les plus beaux gouvernements », il répond : « J'ai assez de biens et d'établissements pour me conserver par mes services et par ma fidélité ; si j'en avais davantage, je deviendrais justement suspect au Roi. » Au coadjuteur de Gondi, qui vient rôder autour de lui, empressé « de savoir jusqu'à quel point ses visées ambitieuses pourraient être secondées par cette épée », il donne pour toute réponse le mot célèbre : « Je suis d'une naissance à laquelle la conduite des Balafrés ne convient pas ». Et Mme de Motteville, toujours indulgente pour tout le monde, mais sévère cependant pour les ennemis du trône, risque bien d'être dans la vérité quand elle dit qu'« il n'avait pas de penchant à la guerre civile ».

Seulement, à côté de ces motifs qui contribuaient à maintenir Condé dans le devoir, il y avait dans son tempérament moral bien des occasions d'y défaillir. Et ici il nous faut insister sur un côté du caractère de Condé que Bossuet n'a pu qu'indiquer, mais où il faut, pourtant, chercher l'une des causes les plus réelles de sa conduite criminelle : — la violence.

Là-dessus, tous les contemporains sont d'accord. Les plus bienveillants et les plus polis, comme Gourville, se bornent à avouer qu'il était fort sujet à de « petits mouvements de colère », lorsqu'on faisait mine de lui résister[2] ; les plus sincères, comme La Fare, déclarent qu'il était « furieux de son naturel[3] ». Et ce n'était pas seulement quand il avait raison qu'il s'emportait ainsi (lorsque, par exemple, à Senef, il se met en colère contre ses lieutenants qui veulent l'empêcher d'aller faire lui-même une reconnaissance pour laquelle il ne voulait s'en fier à personne)[4] ; — ce n'est pas seulement, non plus, quand il a tort (comme dans les discussions littéraires, où Boileau, effrayé, bat en

1. Duc d'Aumale, t. V, p. 289-295.
2. *Mémoires*, éd. Lecestre, t. II, p. 98.
3. *Mémoires* (coll. Petitot), p. 199.
4. *Mémoires* de Gourville, *ibid.*, p. 76-80.

retraite devant M. le Prince et jure qu'on ne le reprendra pas à des controverses si orageuses[1]); — c'est même seulement quand il éprouve quelque contrariété ou quelque surprise de la part des événements. Un fin diplomate, Hugues de Lionne, le dépeignait ainsi, en 1656 : « S'il arrive qu'on lui refuse une simple bagatelle, alors il n'est plus maître lui-même de ses mouvements ni de ses actions ; il ne se souvient ni ne soucie plus de toutes les paroles données, et traite ses amis comme ses plus grands ennemis. » Fût-il même dans un état à « avoir besoin de tout le monde », il ne peut « se contraindre » ni gagner sur lui « de ne s'emporter pas, dès qu'on ne fait pas absolument et aveuglément tout ce qu'il veut[2] ». « L'impétuosité de son humeur, dit un autre observateur du temps, est au-dessus de toutes choses ; il s'est emporté mille fois par la surprise de quelque affaire imprévue et même contre sa résolution[3]. »

Cette humeur sauvage, cette inconscience brutale — plus fréquente peut-être qu'aujourd'hui en des temps où la politesse des mœurs était nouvelle, et chez les princes surtout, dont la condition semblait les placer au-dessus de l'humanité, — cette humeur, les conseils et l'autorité du feu prince de Condé l'avaient longtemps matée chez son fils. Quand les lettres du duc d'Enghien à la Régente étaient trop vives, le prince les supprimait sans hésiter[4]. Privé de ce guide, jeté dans un milieu de politiciens et de politiciennes rompus à tous les mensonges et experts en toutes les perfidies ; n'ayant plus, à Paris, à la cour, cette distraction toujours efficace que les besognes militaires offraient à sa fougue exubérante, le prince de Condé devait fatalement en être la victime. Une fois entré

1. *Bolæana* et Louis Racine, *Mém. sur la vie de son père*. — « La première Dauphine avait un page... qui était supérieur aux joueurs [d'échecs] les plus habiles. Feu M. le Prince fit un jour une partie avec lui, et croyait gagner ; mais ce fut le page qui remporta la victoire. Quand le Prince vit qu'il était échec et mat, il se mit dans un tel transport qu'il saisit sa perruque et la jeta à la tête de ce petit garçon. » Duchesse d'Orléans, *Correspondance*, éd. Brunet, t. I, p. 344.

2. Dépêche du 18 septembre 1656, citée par le duc d'Aumale, t. III, p. 48-50.

3. *Portrait historique du grand Condé* (par un anonyme contemporain) dans le recueil intitulé *Recueil C*, Paris, 1759, p. 112.

4. « Elle (votre lettre) était capable de gâter nos affaires ; vous allez un peu bien vite et prenez les choses trop à cœur. » Lettre citée par le duc d'Aumale, t. IV, p. 148.

dans l'intrigue, il n'y porta d'autre politique que l'entêtement et l'emportement. Incapable de se contraindre et de ménager ses adversaires ou même ses amis, il ne sut que malmener les uns et foncer sur les autres, sans écouter rien que les inspirations d'une humeur que l'orgueil vint encore rendre plus intraitable.

Car si son emprisonnement par Mazarin, après les services que le prince de Condé venait de rendre au gouvernement, fut une ingratitude maladroite, il faut avouer que Condé — et c'est ce que Bossuet oublie ou ignore — avait tout fait pour la provoquer[1]. Et si sa délivrance un an après par le même Mazarin fut une faiblesse, il est aisé de constater qu'il ne fit rien pour tirer parti de ce succès d'Anne de Gonzague[2] et de ses amis. En peu de mois — février-juillet 1651, — il trouva le moyen de s'aliéner une fois de plus et la reine dont il venait de triompher, et les Frondeurs parlementaires dont l'alliance l'y avait si puissamment aidé, — le tout pour céder, avec une sorte d'obstination rageuse, à ses ressentiments. — La piteuse histoire de Condé, dans ces deux années, ne saurait être comprise ni expliquée si l'on n'y faisait pas intervenir à chaque instant, à côté même de l'ambition, l'orgueil et ses violences. Bossuet a pu montrer avec vraisemblance la part qu'a eue cette passion si souvent aveuglante dans la conduite des grands hérésiarques[3]; il aurait pu, s'il n'avait pas été retenu lui-même par sa sympathie pour Condé, la montrer aussi chez ce grand rebelle, dans l'âme duquel subsistait évidemment l'atavisme de ces féodaux superbes, impétueux et féroces, qu'il comptait parmi ses ancêtres : les connétables de Bourbon et de Montmorency.

Mais toute cette partie de la vie de Condé est assez connue pour que nous n'ayons pas à y insister ici. Notons seulement deux points qui se rapportent à l'oraison funèbre de Bossuet. Les contemporains ont trouvé choquant que l'orateur osât toucher irrespectueusement aux « malheurs » et aux « fautes » de Condé : nous, nous serions plutôt étonnés que, tout en l'excusant, il ne parle pas en termes plus forts du crime de trahison qu'il commit en passant aux Espagnols (5 septembre 1652) et en

1. Voyez Chéruel, *Histoire de la minorité de Louis XIV*, t. III, p. 286 et suiv.; Gaillardin, *Histoire de Louis XIV*, t. I, p. 329 et suiv.; Duc d'Aumale, t. V, p. 65-569.

2. Voir plus haut, p. 280-282.

3. Voir l'*Histoire des Variations*, livres I, II, V, VI.

combattant huit ans à leur service[1]. Là-dessus il faut se rappeler qu'un tel acte n'avait pas encore, à ce moment, aux yeux de la conscience publique, l'odieux qu'il y a maintenant[2]. Il semble que la personne des princes apparentés à la famille royale n'appartînt pas exclusivement à leur pays et qu'ils étaient, pour ainsi dire, à la disposition d'eux-mêmes. Mazarin n'était-il pas le premier [3] à faire briller aux yeux de Condé la formation d'un État indépendant comprenant la Haute-Alsace, une portion de la Franche-Comté, le comté de Montbéliard, et la reconstitution à son profit d'une partie de l'ancien domaine des ducs de Bourgogne?

Quant à l'attitude de Condé à la paix des Pyrénées, il est juste aussi d'apporter quelques corrections à la peinture un peu trop flatteuse qu'en fait son panégyriste. Sans doute, Condé eut le mérite, à la fin, de se soumettre en s'humiliant, comme Mazarin et la France avaient le droit de l'exiger de lui; mais ce ne fut qu'au dernier moment qu'il s'y résigna. Ni ses lettres ni les instructions dont étaient munis ses chargés d'affaires ne permettent d'en douter. En février 1657, au milieu d'une négociation directe entamée avec la cour de France sous les auspices de sa sœur, la duchesse de Longueville, il écrit encore, toujours sous la dictée de cet orgueil impatient qui continue d'être son conseiller ordinaire : « Je veux bien qu'on le

1. Le 25 novembre 1652, Condé recevait du roi d'Espagne le titre de généralissime de ses armées.

2. Notons cependant les renseignements que donne Lenet à Condé dans une lettre du 12 décembre 1652 : « L'on est obligé de vous donner avis d'une fable inventée artificieusement par vos ennemis et débitée depuis peu par Renaudot (*le rédacteur de la Gazette de France*) : que Fuensaldaigne vous avait donné, à genoux et au nom du roi d'Espagne, le bâton de commandement, et qu'après que vous l'avez accepté et que par cette marque extérieure vous êtes devenu le général du roi catholique, il a rompu sa glace et vous a rendu tous les respects qu'il avait jusqu'alors ménagés avec beaucoup de fierté. Ils ajoutent que vous avez promis d'aller à Bruxelles, et que vous ne pourrez témoigner par des marques si publiques une si étroite liaison avec l'Espagne, que vous ne fassiez aussi connaître trop de détachement pour les intérêts de la France. Je suis obligé de dire à V. A. que le bruit de ce voyage vrai ou faux fait un mauvais effet, et que, s'il était vrai, il pourrait éloigner beaucoup de gens.... Il importe que V. A. fasse connaître que le secours que l'Espagne donne n'est (..... *le mot manque*); que quoique vous agissiez conjointement avec elle, votre intérêt est séparé du sien, et que *vous êtes chef d'un parti en France, qu'elle assiste seulement de ses forces.* » *Mém.*, coll. Michaud, p. 587.

3. Duc d'Aumale, *Hist.* des princes *de* Condé, t. V, p. 348.

sache : ... *si je pouvais faire révolter toute la France tant que je serai en l'état où je suis...., je le ferais de tout mon cœur*, et l'on aurait grand tort d'en douter.... Je ne travaille à autre chose que tantôt surprendre une ville et tantôt une autre; je m'applique à cela jour et nuit[1]. »

C'est seulement en janvier 1658 que nous le voyons poser les termes de sa rentrée en grâce avec une fermeté calme qui met les choses au vrai point[2]. Mais même à ce moment, le maréchal d'Hocquincourt, son ami, ayant réussi à livrer Hesdin aux Espagnols, il rompt derechef (28 mars 1658) les négociations. Et c'est plus tard (16 mai 1659) qu'il donne encore à ses émissaires ces instructions singulières où, « dans le cas où la France ne lui voudrait pas restituer tout ce qui lui appartient », il expose, dans les termes que voici, ce qu'il souhaite du roi d'Espagne[3] :

« Pour le gouvernement des Pays-Bas, c'est un emploi qui ne me convient point.... Pour Charlemont, Philippeville et Marienbourg, il faut déclarer tout net que je n'en veux point.... Il ne faudra pas faire de difficulté de dire que ce qui m'accommoderait le mieux est la Franche-Comté en souveraineté, avec les mêmes droits que Sa Majesté Catholique la possède;... *faut représenter que c'est un pays qui pourra servir de retraite à tous les mécontents de France et que, par toutes sortes de raisons, il sera bien plus utile à l'Espagne entre mes mains que dans celles de S. M. Catholique....* »

« Que si » enfin « S. M. Catholique ne me peut donner de récompense qui me satisfasse et que don Louis offre de rompre la paix sur mes intérêts, il faudra lui faire entendre que je ne veux pas que ma considération fasse manquer au Roi (d'Espagne) une chose de cette importance; ce qui doit procurer un si grand avantage à tous ses États; et qu'il vaut mieux pour l'intérêt de S. M. (Catholique) et pour le mien, que je retourne en France, dépouillé de tous mes établissements, si je ne puis les ravoir ni en obtenir un considérable de S. M. Catholique, *espérant* qu'avec le temps je pourrai trouver occasion de ren-

1. Cité par le duc d'Aumale, t. VII, p. 65-66. — Cf. Gaillardin, *Hist. de Louis XIV*, t. II, p. 421 et suiv.

2. Voir la lettre remarquable au comte d'Auteuil (18 janvier 1658), citée par le duc d'Aumale, t. VII, p. 71-72.

3. *Instruction pour le sieur Caillet, allant en Espagne*, à la suite des *Mém.* de Lenet, coll. Michaud, p. 627-629.

trer dans ce que je perds, par le moyen de l'Infante[1], et *que je pourrai, secrètement et sans donner d'ombrage, y ménager mes habitudes et faire quelque chose en me joignant avec ceux qui y pourraient être mécontents*.... C'est une chose qu'il faut bien persuader à don Luis, et que j'aimerais mieux prendre le peu qui me restera que de causer au Roi (d'Espagne), par la continuation de la guerre, le moindre dommage à ses États, ni m'établir aux dépens de Sa Majesté (Catholique), qui peut-être aura un jour occasion de faire quelque chose pour moi, afin qu'il ne croie pas que je sors d'avec eux mal satisfait, *lui faisant espérer qu'étant en France, je pourrai encore quelque jour trouver des occasions de resservir Sa Majesté* (espagnole). »

Il est essentiel de se rappeler ces déclarations authentiques, signées de Louis de Bourbon, si l'on veut ne pas trop accuser le gouvernement de Louis XIV de défiance inintelligente pour avoir laissé se morfondre, quinze ans, dans l'inaction, le vainqueur de Rocroy.

Que cette inaction pesât douloureusement à un homme de l'âge et du tempérament, physique et moral, de Condé, on n'en peut douter. Et si le gouvernement français voulait lui imposer une expiation, assurément celle-là était la plus ingénieusement cruelle. Aussi ne saurait-on s'étonner qu'il ait parfois embrassé avec ardeur l'idée de sortir de cette oisiveté déshonorante et lourde. Nous avons déjà vu[2] que les affaires de Pologne lui en offrirent l'occasion. Les Polonais et Marie de Gonzague, leur reine, pensèrent d'abord (1660) à offrir la couronne à son fils, le duc d'Enghien, et Caillet, l'un des anciens agents du prince de Condé, alla en Pologne suivre cette affaire. Mais bientôt (1665) ce fut vers Condé lui-même qu'un parti polonais se tourna, et la cour de France, bon gré, mal gré, adhéra, au moins ouvertement, à ce projet. Mais les négociations traînèrent : il était évidemment peu aisé d'associer Condé au roi de Pologne en qualité de coadjuteur avec succession future, comme son fils l'eût été. Enfin, au commencement de 1667, Jean Casimir s'étant résolu à abdiquer, et sa femme, Marie de Gonzague, étant morte, Condé et le jeune duc d'Enghien allaient partir pour Varsovie quand Louis XIV abandonna leur cause. Le duc de Neubourg était candidat au trône de Pologne ; Louis XIV

1. Qui allait épouser Louis XIV. | 2. *Notice* sur Anne de Gonzague.

avait besoin de lui dans ses hostilités avec l'Espagne ; sa diplomatie le soutint. Quelque temps après (1668), du reste, l'appui de la France était rendu, de nouveau, à Condé, pour faire pièce, cette fois, à l'Empereur d'Allemagne qui poussait au trône de Pologne le duc de Lorraine, notre ennemi. Mais la diplomatie française ne put faire réussir le cousin de Louis XIV. Et Louis XIV, sans doute, n'en fut pas trop marri[1].

Heureusement que la pénitence douloureuse imposée par lui au plus illustre survivant de la Fronde touchait à sa fin. En 1668, pendant la guerre de Dévolution, Condé fut chargé d'attaquer la Franche-Comté, dont il enleva rapidement les places principales, y compris Besançon. Quatre ans après, la guerre de Hollande fournissait au roi une nouvelle occasion d'employer Condé, qui dans les campagnes de 1672, 1673 et 1674 montra qu'il avait toujours ses grandes qualités de stratégiste. Tout ce que l'on pouvait lui reprocher au point de vue militaire, c'était de prodiguer parfois ses troupes. L'augmentation croissante des effectifs mis en ligne devait, au reste, pousser dans cette voie tous les généraux. Mais si cette campagne fut pour Condé la consolation si longtemps attendue, il est probable qu'elle abrégea sa vie. Son dernier triomphe ne devait précéder sa mort que de dix ans.

Quant à l'existence privée de Condé depuis le moment où nous l'avons laissée, c'est-à-dire depuis son mariage, elle n'avait pas été différente de celle de la plupart des grands seigneurs du temps, c'est-à dire fort peu irréprochable et banalement licencieuse, avec, cependant, l'épisode romanesque que tout galant homme s'offrait une fois dans sa vie. Ce fut pour Condé cette vive inclination, dont nous avons parlé, pour Mlle du Vigean. Elle dura pendant plusieurs années au vu et au su des contemporains, qui favorisaient une liaison « aussi tendre que pure[2] ». « Jamais amour, dit Lenet, le confident le plus intime de Condé, ne fut plus passionné que de la part du prince, ni écouté avec plus de conduite, d'honnêteté et de modestie que de la part de Mlle du Vigean. » Le duc d'Enghien avait même l'intention, pour épouser celle qu'il aimait, de rompre son mariage, comme y ayant été obligé de force[3],

1. En 1674, encore, la négociation fut reprise. Mais ce fut *Sobieski* qui fut élu.

2. V. Cousin, *Jeunesse de Mme de Longueville*, p. 206.

3. Mme de Motteville, *Mémoires*.

Longtemps il y travailla avec ardeur et persévérance, fit des démarches auprès de Mazarin en vue d'obtenir cette rupture. Et le cardinal, peu scrupuleux comme il l'était, y aurait souscrit sans doute, s'il n'avait craint que le duc d'Enghien, une fois libre, ne songeât à épouser, non pas la modeste Vigean, mais la fille de Gaston d'Orléans, Mlle de Montpensier, qui l'aimait, et dont la main l'eût rendu beaucoup trop puissant. Les difficultés croissantes d'un divorce finirent, ce semble, par décourager le duc d'Enghien, en même temps que les scrupules religieux détournaient Mlle du Vigean d'un amour sans espoir[1]. Le « roman » de Condé était fini dès 1645. L'entrée de Mlle du Vigean aux Carmélites, en 1647[2], en scella le dénoûment de cette façon héroïque et fière dont les délaissées du dix-septième siècle avaient coutume d'ensevelir leurs désenchantements ou leurs repentirs.

Dès ce moment, Condé, tout en conservant pour celle qu'il avait aimée — la seule peut-être qu'il aima véritablement[3], — « je ne sais quelle mémoire pleine de respect et d'estime[4] », se laissa aller à cette facilité de mœurs qui alors (1647) — c'était le temps de « la bonne Régence » — devenait, dans la haute société française, aussi relâchée et aussi impudente qu'elle le put jamais être[5].

D'autant que, parmi ce monde de la Fronde, si dépourvu de scrupules de morale, mais chez qui parfois ceux de religion étaient un dernier frein, Condé n'avait pas même ceux-là. Il était, comme son amie Anne de Gonzague[6], un « esprit fort ».

1. Duc d'Aumale, t. V, p. 8.
2. V. Cousin, *ouvr. cité*, p. 212.
3. Mlle de Montpensier.
4. Lenet, *Mém.*, coll. Michaud, p. 207.
5. Quant à sa femme, ses rapports avec elle continuaient d'être des plus singuliers. Ce fut une alternative de rapprochements et de projets de rupture. Tantôt (avril 1651) il allait en grande pompe au-devant d'elle, et, en voyant tant de démonstrations d'amitié, le bourgeois de Paris, Dubuisson-Aubenay, écrivait dans son journal : « Voilà une femme fort chérie de monsieur son mari ». Duc d'Aumale, t. VI, p. 65; — tantôt (octobre 1657) il admettait, dans ses négociations avec la cour de France, assez complaisamment, l'idée d'un « démariage » qui eût permis à Mazarin de lui faire épouser une de ses nièces, Duc d'Aumale, t. VII, p. 66. Clémence de Maillé-Brézé, délaissée par son mari, lui donna contre elle, par sa conduite irrégulière, des griefs dont il profita sans tarder. En 1671, à la suite d'incidents scandaleux, il la relégua à Châteauroux, dont elle ne sortit plus jusqu'à sa mort, arrivée en 1694. Comme on l'a observé avec raison, Bossuet ne prononce pas une seule fois son nom et ne fait pas la plus indirecte allusion à elle.
6. *Notice sur Anne de Gonzague.*

La plupart des rares incrédules connus de ce temps, où la foi, malgré la dissolution des mœurs, était générale, se trouvent autour de lui : — Bussy-Rabutin, Saint-Evremond, qui furent ses officiers; Rivière, son premier gentilhomme, « correspondant agréable, vaudevilliste cynique, athée de profession[1] », Bourdelot, son médecin, incrédule, hardi et bouffon, « courant après les abbayes, les évêchés mêmes, sans croire en Dieu[2] », et qui, précepteur du petit duc d'Albret, laisse là son élève pour s'attacher à Christine de Suède, la reine libre-penseuse.

Le prince de Condé subit-il leur influence, ou fut-ce lui, au contraire, qui leur imposait la sienne, s'il est vrai, comme dit un document contemporain[3], que sa curiosité dans les choses de la religion était aussi raisonneuse que possible? Ce qu'il y a de sûr, c'est que sa réputation d' « impiété » était incontestée, et que, lorsqu'il se convertit, tout le monde estima qu'il avait eu à revenir de loin. Bossuet, son panégyriste, ne devait qu'indiquer ce passé, mais ce qu'il a pu dire et ce qu'il a dit excellemment, — ayant été le confident et sans doute l'inspirateur des résolutions suprêmes, — c'est avec quelle vivacité Condé revint aux sentiments de l'orthodoxie catholique.

Ce qu'il a dit aussi d'une façon définitive et où il n'y a guère à ajouter que des détails justificatifs, c'est le bel emploi que le prince de Condé sut faire, au moins dans les derniers temps, de son loisir et de sa grandeur, en encourageant, par une sympathie intelligente et capable de discernement — toujours rare même parmi les Mécènes de très bonne volonté, — les lettrés, les artistes, les penseurs de cette période féconde du grand siècle. Les quelques traits d'un pittoresque majestueux, où Bossuet nous montre le Condé pacifique, somptueux et accueillant de Chantilly, ont gravé dans la mémoire des hommes une image inoubliable, et juste, de héros grand seigneur.

Toutefois nous ne devons pas omettre de dire que le tableau de cette vie quasi royale et de cette opulence hospitalière n'est vrai que des dix-sept dernières années de la vie de Condé. A la fin de 1669 encore, « les embarras financiers de M. le Prince semblaient inextricables[4] : nul revenu; fermages, coupes de bois, quartiers de pensions allouées sur le trésor royal, tout

1. Duc d'Aumale, t. V, p. 43.
2. Duc d'Aumale, t. V, p. 45.
3. *Recueil C*, déjà cité, p. 111.
4. Duc d'Aumale, t. VII, p. 276.

était saisi ou engagé d'avance; le recouvrement des créances était complètement arrêté ». Jusqu'ici Caillet, intendant des finances du prince, « avait pu, tant bien que mal, pourvoir aux dépenses de la maison, au train des princes et princesses, aux frais de quelques travaux entrepris à Chantilly, mais il était à bout de voie. Depuis quelques années déjà, le paiement des intérêts dus à divers était suspendu; les employés ou serviteurs, ne recevant aucuns gages, cherchaient à se payer eux-mêmes. La banqueroute était imminente. » « L'état des dettes comme elles paraissaient alors, dit Gourville, montait à plus de huit millions; les saisies faites sur le seul étang de Montmorency (aujourd'hui lac d'Enghien) étaient au nombre de soixante-seize[1]. » Heureusement qu'à partir de 1670, ce Gourville, aussi bon financier qu'avisé diplomate, remit l'ordre dans cette situation, mais il n'en reste pas moins qu'il y avait eu un temps où le premier prince du sang, quand il sortait de son hôtel, appuyé sur deux officiers, « marchant péniblement d'un pas ralenti par la goutte », pouvait à peine percer « le flot de créanciers qui le pressaient de leurs sollicitations bruyantes ».

Et s'il faut faire cette constatation, ce n'est pas pour le pur plaisir de dévoiler les dessous vulgaires de la vie d'un héros; c'est que l'état des affaires de Condé n'est pas inutile pour comprendre sa conduite publique. S'il ne semble pas que ce soient les considérations pécuniaires qui, au moment de la Fronde, l'aient précipité dans l'intrigue et dans la révolte, comme tant d'autres seigneurs de ce temps[2], elles ont, du moins, contribué certainement à le maintenir à l'égard de Louis XIV dans une attitude d'obéissance, dont la docilité devait avoir quelque chose d'excessif, puisqu'elle a quelque peu scandalisé les contemporains eux-mêmes, si difficiles pourtant à étonner sur ce point. Si l'ancien vainqueur du combat de la Porte Saint-Antoine « n'osa pas, comme l'observe La Fare, dire le moindre mot[3] », sous le règne de Colbert et de Louvois; — si la seconde duchesse d'Orléans a pu écrire sur lui ce mot cruel qu'il « aurait rampé[4] », s'il l'avait pu, — ce n'est pas seulement parce

1. *Mém.*, t. II, p. 35, 37.
2. V. *Not. sur Anne de Gonzague.*
3. La Fare, *Mém.*, coll. Petitot, p. 149.

4. « Celui qu'on appelle ici le grand Condé était tout aussi lâche et attaché à la faveur. S'il n'avait pu marcher, il aurait rampé. » (Cor-

Après avoir pleuré ce grand homme et lui avoir donné par ses larmes, au milieu de toute sa cour, le plus glorieux éloge qu'il pût recevoir, il assemble dans un temple si célèbre ce que son royaume a de plus auguste, pour y rendre des devoirs publics à la mémoire de ce prince, et il veut que ma faible voix anime toutes ces tristes représentations et tout cet appareil funèbre. Faisons donc cet effort sur notre douleur. Ici un plus grand objet[1], et plus digne de cette chaire, se présente à ma pensée. C'est Dieu, qui fait les guerriers et les conquérants. « C'est vous, lui disait David[2], qui avez instruit mes mains à combattre et mes doigts à tenir l'épée. » S'il inspire le courage, il ne donne pas moins les autres grandes qualités naturelles et surnaturelles, et du cœur et de l'esprit. Tout part de sa puissante main[3] : c'est lui qui envoie du ciel les généreux sentiments, les sages conseils[4] et toutes les bonnes pensées; mais il veut que nous sachions distinguer entre les dons qu'il abandonne à ses ennemis et ceux qu'il réserve à ses serviteurs. Ce qui distingue ses amis d'avec tous les autres, c'est la piété : jusqu'à ce qu'on ait reçu ce don du ciel, tous les autres, non seulement ne sont rien, mais encore tournent en ruine[5] à ceux qui en sont ornés. Sans ce don inestimable de la piété, que

notes des pages 505 et 356.

1. *Objet*. Ce mot s'employait au XVIIe siècle pour désigner : 1° au sens matériel, tout ce qui frappe les sens, et en particulier la vue. (Cf. p. 501, n. 3.) 2° Comme ici, au sens intellectuel, tout ce qui se présente à l'esprit, à la pensée, tout ce qui l'occupe. Cf. *Or. fun. de la Reine d'Angleterre*, p. 108. « (Les Anglais), occupés du premier *objet* qui les avait transportés, allaient toujours sans regarder qu'ils allaient à la servitude. » — « Tout ce qui n'est... perceptible... par aucun sentiment (sens)... est seulement *objet* de l'esprit. » Malherbe. II, 477 (*Grands écrivains*). « On doit... effacer insensiblement (les chagrins de ses amis)... et mettre en la place des *objets* agréables ou du moins qui les occupent. » La Rochefoucauld. I, 285 (*ibid.*). Pour l'emploi d'*objet* au sens de *but*, cf. p. 421, n. 1.

2. *Benedictus Dominus Deus meus, qui docet manus meas ad prælium.* (Psalm., CXLIII, 1.)

3. Cf. p. 372, n. 8.

4. *Conseils*. Cf. p. 502, n. 2.

5. *Tournent en ruine à...* Cf. p. 105, n. 5.

serait-ce que le prince de Condé avec tout ce grand cœur et ce grand génie? Non, mes frères, si la piété n'avait comme consacré ses autres vertus, ni ces princes ne trouveraient aucun adoucissement à leur douleur, ni ce religieux pontife aucune confiance dans ses prières, ni moi-même aucun soutien aux[1] louanges que je dois à un si grand homme. Poussons donc à bout la gloire humaine par cet exemple : détruisons l'idole des ambitieux; qu'elle tombe anéantie devant ces autels. Mettons ensemble aujourd'hui, car nous le trouvons dans un si noble sujet, toutes les plus belles qualités d'une excellente nature; et, à la gloire de la vérité, montrons dans un prince admiré de tout l'univers, que ce qui fait les héros, ce qui porte la gloire du monde jusqu'au comble, valeur, magnanimité, bonté naturelle, voilà pour le cœur; vivacité, pénétration, grandeur et sublimité de génie, voilà pour l'esprit; ne seraient qu'une illusion, si la piété[2] ne s'y était

1. Cf. p. 332, n. 1.

2. Comparez Bourdaloue, dans son oraison funèbre de Condé : « Il s'agit, dis-je, d'un héros prédestiné de Dieu, et voici comme je l'ai conçu : écoutez-en la preuve; peut-être en serez-vous d'abord persuadés. Un héros à qui Dieu, par la plus singulière de toutes les grâces, avait donné, en le formant, un cœur *solide* pour soutenir le poids de sa propre gloire; un cœur *droit* pour servir de ressource à ses malheurs, et puisqu'une fois j'ai osé le dire, à ses propres égarements; et enfin un cœur *chrétien* pour couronner dans sa personne une vie glorieuse par une sainte et précieuse mort : trois caractères dont je me suis senti touché, et auxquels j'ai cru devoir d'autant plus m'attacher que c'est le Prince lui-même qui m'a donné lieu d'en faire le partage et qui m'en a tracé comme le plan dans cette dernière lettre qu'il écrivait au roi son souverain, en même temps qu'il se préparait au jugement de son Dieu qu'il allait subir. Vous l'avez vue, Chrétiens, et vous n'avez pas oublié les trois temps et les trois états où lui-même s'y représente : son entrée dans le monde, marquée par l'accomplissement de ses devoirs, et par les services qu'il a rendus à la France; le milieu de sa vie, où il reconnaît avoir tenu une conduite qu'il a lui-même condamnée; et sa fin, consacrée au Seigneur par les saintes dispositions dans lesquelles il paraît qu'il allait mourir. Car, prenez garde, s'il vous plaît : ses services et la gloire qu'il avait acquise demandaient un cœur aussi solide que le sien pour ne pas s'enfler ni s'élever; ses malheurs et ce qu'il a lui-même envisagé comme les écueils de sa vie, demandaient un cœur aussi droit pour être le premier à les condamner, et pour avoir tout le zèle qu'il a eu de les réparer; et sa mort, pour être aussi sainte et aussi digne de Dieu

jointe ; et enfin, que la piété est le tout[1] de l'homme[2]. C'est, Messieurs, ce que vous verrez dans la vie éternellement mémorable de très haut et très puissant prince LOUIS DE BOURBON, PRINCE DE CONDÉ, PREMIER PRINCE DU SANG.

Dieu nous a révélé que lui seul il fait les conquérants, et que seul il les fait servir à ses desseins. Quel autre a fait un Cyrus, si ce n'est Dieu, qui l'avait nommé, deux cents ans avant sa naissance, dans les oracles d'Isaïe ? « Tu n'es pas encore, lui disait-il, mais je te vois, je t'ai nommé par ton nom : tu t'appelleras Cyrus. Je marcherai devant toi dans les combats ; à ton approche je mettrai les rois en fuite ; je briserai les portes d'airain. C'est moi qui étends les cieux, qui soutiens la terre, qui nomme ce qui n'est pas comme ce qui est[3] : » c'est-à-dire, c'est moi qui fais tout, et moi qui vois, dès l'éternité, tout ce que je fais. Quel autre a pu former un

qu'elle l'a été, demandait un cœur plein de foi et véritablement chrétien. C'est donc sur les qualités de son cœur que je fonde aujourd'hui son éloge », etc., etc. Nous avons cité seulement la première moitié de cette division : il y aura grand profit à pousser la comparaison plus loin. Bourdaloue tourne et retourne encore sa pensée : « Ce cœur si grand, ce cœur parfait, ce cœur de héros. » Il en montre la solidité, la droiture, la piété ; et revenant deux fois encore à cette énumération qu'il reproduit sous des formes différentes, il se décide enfin à commencer l'éloge du prince de Condé. « A quoi bon tout cet amas d'idées qui reviennent à la même, dont il charge sans pitié la mémoire de ses auditeurs ? » (La Bruyère, *De la chaire*.)

1. *Le tout* s'employait pour désigner ce qu'il y a de plus important, de capital dans une chose. Cf. Pascal : « Il ne s'agit ici (dans la recherche de la vraie religion) de l'intérêt léger de quelque personne étrangère... il s'agit de nous-mêmes et de notre *tout*. » *Pensées*, IX, 1. « Vous avez des grâces de toutes les manières, et surtout, ce me semble, un don de persévérance qui est le *tout*. » Sévigné, VIII, 141 (*Grands écrivains*).

2. Cf. le « compliment » adressé en 1660 au prince de Condé par Bossuet, prêchant à Dijon sur l'Honneur du Monde. (*Serm. ch.*, éd. class. Hachette, p. 178-179.)

3. *Hæc dicit Dominus Christo meo Cyro, cujus apprehendi dexteram... : Ego ante te ibo, et gloriosos terræ humiliabo ; portas æreas conteram, et vectes ferreos confringam... ; ut scias quia ego Dominus, qui voco nomen tuum... Vocavi te nomine tuo... accinxi te, et non cognovisti me..... Ego Dominus, et non est alter, formans lucem, et creans tenebras, faciens pacem et creans malum : ego Dominus, faciens omnia hæc* (Isaïe, XLV, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7.)

Alexandre, si ce n'est ce même Dieu qui en a fait voir de si loin, et par des figures si vives, l'ardeur indomptable à son prophète Daniel? « Le voyez-vous, dit-il[1], ce conquérant ; avec quelle rapidité il s'élève de l'Occident comme par bonds, et ne touche pas à terre? » Semblable, dans ses sauts hardis et dans sa légère démarche, à ces animaux vigoureux et bondissants, il ne s'avance que par vives et impétueuses saillies[2], et n'est arrêté ni par montagnes ni par précipices. Déjà le roi de Perse est entre ses mains; « à sa vue il s'est animé : *efferatus est in eum,* » dit le Prophète[3]; « il l'abat, il le foule aux pieds : nul ne le peut défendre des coups qu'il lui porte, ni lui arracher sa proie[4] ». A n'entendre que ces paroles de Daniel, qui croiriez-vous voir, Messieurs, sous cette figure, Alexandre ou le prince de Condé? Dieu donc lui avait donné cette indomptable valeur pour le salut de la France, durant la minorité d'un roi de quatre ans. Laissez-le croître, ce roi chéri du ciel; tout cédera à ses exploits : supérieur aux siens comme aux ennemis, il saura tantôt se servir, tantôt se passer de ses plus fameux capitaines[5]; et seul sous

1. *Veniebat ab Occidente super faciem totius terræ, et non tangebat terram.* (Dan., VIII; 5.)

2. *Saillies.* C'est le mot usité en vieux français pour signifier *saut* : « Cil faisait mainte *saillie* et mainte envaïe sur ceux de Cambray. » Froissard, *Chroniques*, I, I, 99 (dans Jacquinet). Il commençait à tomber en désuétude dans ce sens au XVIIe siècle : « Sortie avec impétuosité, irruption. Il est vieux. » *Dict. de l'Académie*, 1694. Bossuet en a fait un usage fréquent.

3. *Cucurrit ad eum in impetu fortitudinis suæ; cumque appropinquasset prope arietem, efferatus est in eum, et percussit arietem.... Cumque eum misisset in terram, conculcavit, et nemo quibat liberare arietem de manu ejus.* (Dan., VIII, 6, 7.)

4. Bossuet semble s'être inspiré ici de la devise menaçante que Condé prit, dit-on, au sortir du collège : *Sicut catulus leonis exsurget; non dormitabit donec comedat prædam, et sanguinem vulneratorum bibat.* Cette devise est empruntée du reste à l'Écriture sainte; on lit au livre des Nombres : *Ecce populus ut leæna consurget, et quasi leo erigetur : non accubabit donec devoret prædam, et decisorum sanguinem bibat.*

5. C'est la louange sans doute que préférait Louis XIV. Cf. La Bruyère exaltant chez le roi « la science des détails » et cette « étendue de connaissances qui fait que le prince voit tout par ses yeux, qu'il agit immédiatement et par lui-même.

la main[1] de Dieu, qui sera continuellement à son secours, on le verra l'assuré rempart de ses États. Mais Dieu avait choisi le duc d'Enghien pour le défendre dans son enfance. Aussi, vers les premiers jours de son règne, à l'âge de vingt-deux ans, le duc conçut un dessein où[2] les vieillards expérimentés ne purent atteindre[3]; mais la victoire le justifia devant Rocroi. L'armée ennemie est plus forte, il est vrai; elle est composée de ces vieilles bandes valonnes, italiennes et espagnoles, qu'on n'avait pu rompre jusqu'alors. Mais pour combien fallait-il compter le courage qu'inspirait[4] à nos troupes le besoin pressant de l'État, les avantages passés, et un jeune prince du sang qui portait la victoire dans ses yeux? Don Francisco de Mellos l'attend de pied ferme; et sans pouvoir reculer, les deux généraux et les deux armées semblent avoir voulu se renfermer dans des bois et dans des marais, pour décider leur querelle, comme deux braves, en champ clos[5]. Alors, que ne vit-on pas? Le jeune prince parut[6] un autre homme. Touchée d'un si digne objet[7], sa grande âme se déclara[8] toute entière: son courage croissait avec

que ses généraux ne sont, quoique éloignés de lui, que ses lieutenants et les ministres que ses ministres », etc. (*Caract.*, éd. class. Hachette, p. 278, 285, etc.)

1. Cf. p. 372, n. 8.

2. Cf. p. 301, n. 2.

3. Ainsi encore en 1646, devant Dunkerque, la majorité des généraux n'était pas d'avis d'entreprendre le siége que Mazarin déconseillait aussi. (Cf. Duc d'Aumale, t. V, p. 95.) C'était vers le 14 septembre. Dès le 7 octobre, Dunkerque capitulait. Cf. plus loin, p. 528.

4. Cf. p. 248, n. 1.

5. Cf. la relation de La Moussaie (citée plus loin, p. 499, n. 2) : « Le conseil (le parti) de se retirer ne pouvait être pris d'aucun des deux chefs et les deux armées se trouvaient enfermées dans une enceinte de bois comme dans un champ clos duquel elles ne pouvaient sortir sans une perte ou sans une victoire tout entière. »

6. *Parut*. Cf. p. 525, n. 1.

7. Cf. p. 492, n. 1.

8. Se manifesta, se fit reconnaître. Fréquent au XVIIe siècle. Cf. Bossuet, *Or. funèbre de Le Tellier* : « En effet, la mort *se déclare*; on ne tente plus de remède contre ses funestes attaques.... » « On voit dans la dernière chute de Jérusalem une justice plus rigoureuse et plus *déclarée*. » Id., *Histoire universelle*, II, 21 (dans Jacquinet). « Ce n'est que peu à peu, et forcés même par le temps et les occasions, que la vertu

les périls, et ses lumières avec son ardeur. A la nuit[1] qu'il fallut passer en présence des ennemis, comme un vigilant capitaine, il reposa le dernier; mais jamais il ne reposa plus paisiblement. A la veille d'un si grand jour, et dès la première bataille, il est tranquille, tant il se trouve dans son naturel : et on sait que le lendemain, à l'heure marquée, il fallut réveiller d'un profond sommeil cet autre Alexandre. Le voyez-vous, comme il vole ou à la victoire ou à la mort? Aussitôt qu'il eut porté de rang en rang l'ardeur dont il était animé, on le vit presque en même temps pousser l'aile droite des ennemis, soutenir la nôtre ébranlée, rallier le Français à demi vaincu, mettre en fuite l'Espagnol victorieux, porter partout la terreur, et étonner[2] de ses regards étincelants ceux qui échappaient à ses coups. Restait cette redoutable infanterie de l'armée d'Espagne, dont les gros bataillons serrés, semblables à autant de tours, mais à des tours qui sauraient réparer leurs brèches, demeuraient inébranlables au milieu de tout le reste[3] en déroute, et lançaient des feux de toutes parts. Trois fois le jeune vainqueur s'efforça de rompre ces intrépides combattants; trois fois il fut repoussé par le valeureux comte de Fontaines[4], qu'on voyait porté dans sa chaise[5], et, malgré ses infirmités, montrer[6] qu'une âme guerrière est maîtresse du corps qu'elle anime. Mais enfin il faut céder. C'est en vain qu'à travers des bois, avec sa cavalerie toute fraîche, Bek précipite sa marche pour tomber sur nos soldats épuisés : le prince l'a prévenu; les bataillons enfoncés demandent quartier : mais la victoire va devenir plus terrible pour le duc d'En-

parfaite et le vice consommé viennent enfin à *se déclarer.* » La Bruyère, *Des jugements.*

1. Dans la nuit. Cf. p. 301, n. 3.

2. *Etonner.* Cf. p. 342, n. 3.

3. Emploi du neutre fréquent au XVII[e] siècle. Cf. p. 106, n. 5.

4. Né en Franche-Comté, fils d'un paysan.

5. Cette chaise est aujourd'hui au Musée d'artillerie.

6. *Qu'on voyait porté et... montrer.* Sur ce changement de construction, cf. p. 331, n. 2.

ghien que le combat. Pendant qu'avec un air assuré il s'avance pour recevoir la parole de ces braves gens, ceux-ci, toujours en garde, craignent la surprise de quelque nouvelle attaque; leur effroyable décharge met les nôtres en furie[1]; on ne voit plus que carnage; le sang enivre le soldat; jusqu'à ce que le grand prince, qui ne put voir égorger ces lions comme de timides brebis, calma[2] les courages émus, et joignit au plaisir de vaincre celui de pardonner. Quel fut alors l'étonnement de ces vieilles troupes et de leurs braves officiers, lorsqu'ils virent qu'il n'y avait plus de salut pour eux qu'entre les bras du vainqueur? De quels yeux regardèrent-ils le jeune prince, dont la victoire avait relevé la haute

1. *Furie.* Cf. Malherbe : « (Leur camp) eut peur de sa *furie* ‖ Et demanda la paix. » I, 42 (*Grands écrivains*). Corneille, *Médée*, V, 6 : « Que sert de s'emporter à ces vaines *furies*? » Boileau : « L'enfer s'émeut au bruit de Neptune en *furie*. » *Trad. de Longin, Sublime*, VII (dans Littré). Racine : « Par quelle barbarie ‖ A-t-on de votre maître excité la *furie*? » *Alexandre*, v. 522. D'après Vaugelas, bien que les deux mots *fureur* et *furie* « signifient une même chose, ... il ne les faut pas toujours confondre, parce qu'il y a des endroits où l'on use de l'un, que l'on n'userait pas de l'autre. Par exemple on dit *fureur poétique, fureur divine, fureur martiale, fureur héroïque*, et non pas *furie poétique, furie divine*.... Il semble que le mot de *fureur* dénote davantage l'agitation du dedans et le mot *furie* l'agitation violente du dehors. » C'est ainsi qu'on disait : « Durant la *furie* du combat, la *furie* du mal, courre de *furie*, donner de *furie*. » Pourtant Vaugelas se rend bien compte de la subtilité et de l'inexactitude partielle de cette remarque. Aussi renvoie-t-il à la « lecture attentive des bons auteurs » pour apprendre dans quels cas on doit employer chacun de ces deux mots *fureur* et *furie*. Les commentateurs de Vaugelas, Patru, Th. Corneille, et même l'Académie, n'osent pas plus que lui se prononcer d'une façon catégorique sur l'emploi de ces deux termes.

2. *Jusqu'à ce que le grand prince.... calma.* Jusqu'au moment où.... En général *jusqu'à ce que* se construit avec le subjonctif, parce que cette locution marque le plus souvent l'avenir, et comporte, par suite, d'une façon plus ou moins nette, une idée de doute sur la réalisation de l'action exprimée par le verbe qui suit *jusqu'à ce que*. Il s'agit ici d'un fait positif, qui est déjà accompli, sur la réalité duquel le doute n'est donc pas possible. De là l'indicatif. Il en est de même dans les exemples suivants : « Ces trois grands hommes commencèrent à demeurer en Chanaan, jusqu'à ce que la famine *attira* Jacob en Egypte. » Bossuet, *Histoire universelle*, II, 2. « L'écrit n'a bougé de dessus ma table, jusqu'à ce que je l'*ai* mis dans le paquet. » Malherbe, *Lettre à Peiresc*, 19 octobre 1609 (cité par Jacquinet).

contenance[1], à qui la clémence ajoutait de nouvelles grâces? Qu'il eût encore volontiers sauvé la vie au brave comte de Fontaines! Mais il se trouva par terre, parmi ces milliers de morts dont l'Espagne sent encore la perte[2]. Elle ne savait pas que le prince, qui lui fit perdre tant de ses vieux régiments à la journée de Rocroi, en devait achever les restes dans les plaines de Lens[3]. Ainsi la première victoire fut le gage de beaucoup d'autres. Le prince fléchit le genou, et dans le champ de bataille il rend au Dieu des armées la gloire qu'il lui envoyait. Là on célébra Rocroi délivré, les menaces d'un redoutable ennemi tournées à[3] sa honte, la régence affermie, la France en repos, et un règne, qui devait être si beau, commencé par un si heureux présage. L'armée commença l'action de grâces; toute la France suivit : on y élevait jusqu'au ciel le coup d'essai du duc d'Enghien : c'en serait assez pour illustrer une autre vie que la sienne; mais pour lui, c'est le premier pas de sa course.

Dès cette première campagne, après la prise de Thionville[4], digne prix de la victoire de Rocroi, il passa pour

1. « Il a fort bonne mine et tout à fait l'air d'un grand prince et d'un grand capitaine. » Mlle de Montpensier, *Mém.*, éd. Chéruel, t. I, p. 130.

2. L'armée espagnole perdit environ sept ou huit mille hommes. — Il est nécessaire de comparer avec ce récit de Bossuet : 1° le récit de Lenet (*Mémoires*, éd. Michaud et Poujoulat, p. 477 et suivantes); 2° la relation de la bataille par le marquis de la Moussaie, aide de camp du duc d'Enghien, plusieurs fois réimprimée depuis l'édition de 1673, et étudiée dans une rédaction nouvelle par Chéruel (*Correspondant*, janvier 1877, p. 143 et suiv.); 3° le récit de Voltaire (*Siècle de Louis XIV*, éd. Emile Bourgeois, p. 36-39; éd. Rébelliau et Marion, p. 30-31); 4° celui de Victor Cousin (*Jeunesse de madame de Longueville*, p. 230-234); 5° enfin et surtout celui du Duc d'Aumale (ouvrage cité, t. IV, p. 101-128) qui a utilisé, entre autres documents, un manuscrit de la relation de La Moussaie où l'on trouve, avec des détails et des jugements ne figurant dans aucune édition imprimée, quelques corrections autographes de Condé. — Les écrivains militaires se sont souvent occupés des campagnes de Condé, même à l'étranger; voyez Heimann, *Die Feldzuge der Bayern in den Jahren* 1643, 1644 *und* 1645; Luff, *Die Schlachten bei Freiburg in August* 1644, etc.

3. Cf. p. 105, n. 5.

4. 8 octobre 1643.

osaient le louer, il repoussait leurs louange
offenses; et indocile à la flatterie, il en crai
l'apparence. Telle était la délicatesse[3], ou plu
la solidité[4] de ce prince. Aussi avait-il pou
écoutez, c'est la maxime qui fait les gran
Que dans les grandes actions il faut unique
à bien faire, et laisser venir la gloire après l
ce qu'il inspirait aux autres; c'est ce qu'i
même. Ainsi la fausse gloire ne le tentait p

1. Cf. p. 502, n. 5.

2. Mazarin aurait préféré qu'il ne revînt pas à la cour. « Le 14 septembre 1643, après avoir comblé d'Enghien d'éloges (« un autre que vous se fût reposé après les plus mémorables actions de ce siècle »), le cardinal le pressait d'aller au secours de Guébriant qui défendait péniblement l'Alsace. Le duc exigea qu'on lui permît de revenir à la cour où il resta du 15 septembre au 15 octobre, s'occupant de ses intérêts et de ceux de sa famille. » E. Bourgeois, édit. du *Siècle de Louis XIV*, p. 59, n. 4.

3. *Délicatesse*. Il semble bien que ce mot a ici le sens qu'il avait

thène, conseillant
ile si le traité po
non *rendre*,) faisai
la *vanité* du mot q
de la chose. » Bal
6e *disc.* (dans Littr
quis de Grignan)
une *solidité* qui p
gné, VIII, 357 (*Gr*
« Il (Barillon) nou
dité de ses vertus.
« Ce cœur de h
s'être rassasié de
monde, s'est, par u
tence, soumis à l'e
veux l'exposer à v
vous en faire conn
la droiture, la piét

dait au vrai et au grand. De là vient qu'il mettait sa gloire dans le service du roi et dans le bonheur de l'État : c'était là le fond de son cœur; c'étaient ses premières et ses plus chères inclinations. La cour ne le retint guère, quoiqu'il en fût la merveille; il fallait montrer partout, et à l'Allemagne comme à la Flandre, le défenseur intrépide que Dieu nous donnait. Arrêtez[1] ici vos regards. Il se prépare contre le prince quelque chose de plus formidable qu'à Rocroi, et pour éprouver sa vertu[2], la guerre va épuiser toutes ses inventions et tous ses efforts. Quel objet[3] se présente à mes yeux![4] Ce n'est[5] pas seulement des hommes à combattre, c'est des montagnes inaccessibles; c'est des ravines et des précipices d'un côté; c'est de l'autre un bois impénétrable, dont le fond est un marais; et derrière des ruisseaux, de prodigieux retranchements; c'est partout des forts élevés, et des forêts abattues qui traversent[6] des chemins affreux; et au dedans, c'est Merci avec ses braves Bavarois, enflés de tant de succès[7] et de la prise de Fribourg; Merci, qu'on ne vit

1. *Arrêtez.* « Toutes les fois que *j'arrête* les yeux ‖ A voir les ornements dont tu pares les cieux. » Malherbe, I, 62 (*Grands écrivains*). « L'œil se peut-il fixer sur la vérité nue? ‖ Elle a trop de brillant pour *arrêter* la vue. » Corneille, X, 238 (*ibid.*). « Pensez-vous qu'oubliant ma fortune passée ‖ Sur ma seule grandeur *j'arrête* ma pensée? » Racine, *Bérénice*, III, 1.

2. *Vertu.* Cf. p. 120 et 305.

3. *Objet.* On a vu plus haut, p. 492, ce mot employé au sens moral et intellectuel. Le sens matériel était peut-être le plus fréquent au XVIIe siècle. « Tous ces *objets* de nos sentiments (sens) qui nous irritent. » Malherbe, II, 480. « Comme on doit garder des distances pour voir des *objets*, il en faut garder aussi pour la société. » La Rochefoucauld, I, 286. « Sur des *objets* de joie on arrête mes yeux. » Racine, *Alexandre*, v. 704. « (Il) ne pouvait... souffrir ses jambes de fuseaux ‖ Dont il voyait l'*objet* se perdre dans les eaux. » La Fontaine, VI, 9.

4. Les combats devant Fribourg sont, en effet, d'après les spécialistes, un de ses titres de gloire les plus sérieux. « *Condé's benehmen ist über alles Lob erhaben* », dit à ce propos le général allemand Heilmann (cité par le Duc d'Aumale, t. IV, p. 352). « C'est encore quelque chose de plus que Rocroy », écrivait au duc d'Enghien le comte d'Avaux, plénipotentiaire de France à Munster. (*Ibid.*, p. 359.)

5. Cf. p. 320, n. 4.

6. Jetées en travers de...

7. Succès anciens et récents. En 1643, le maréchal de Rantzau avait été battu par eux à Dutlingen à la tête des troupes-franco-weymariennes; Fribourg en Brisgau fut pris en juillet 1644.

jamais reculer dans les combats; Merci, que le prince de Condé et le vigilant Turenne n'ont jamais surpris dans un mouvement irrégulier, et à qui ils ont rendu ce grand témoignage, que jamais il n'avait perdu un seul moment favorable, ni manqué de prévenir leurs desseins, comme s'il eût assisté à leurs conseils. Ici donc, durant huit jours, et à quatre attaques différentes, on vit tout ce qu'on peut soutenir et entreprendre à la guerre. Nos troupes semblent rebutées[1], autant par la résistance des ennemis que par l'effroyable disposition des lieux; et le prince se vit quelque temps comme abandonné. Mais, comme un autre Macchabée, « son bras ne l'abandonna pas, et son courage, irrité par tant de périls, vint à son secours[2] ». On ne l'eut pas plus tôt vu pied à terre forcer le premier ces inaccessibles hauteurs, que son ardeur entraîna tout après elle. Merci voit sa perte assurée; ses meilleurs régiments sont défaits; la nuit sauve les restes de son armée. Mais que des pluies excessives s'y joignent encore[3], afin que nous ayons à la fois, avec tout le courage et tout l'art, toute la nature à combattre. Quelque avantage que prenne[4] un ennemi habile autant que hardi, et dans quelque affreuse montagne qu'il se retranche de nouveau, poussé de tous côtés, il faut qu'il laisse en proie[5] au duc d'Enghien, non seulement son canon et

1. Cf. p. 94, n. 1.

2. *Salvavit mihi brachium meum, et indignatio mea ipsa auxiliata est mihi.* (Isaïe, LXIII, 5.)

3. Se joignent encore à la nuit pour protéger la retraite des ennemis. Cf. p. 151, n. 1.

4. *Prendre un avantage.* Le mot *avantage* et l'expression *prendre ses avantages* étaient très usités au XVIIe siècle, surtout en termes de guerre : « *Avantage* se dit de la victoire et de ce qui sert à l'obtenir.... Ce général sait bien ménager *l'avantage* du terrain. Il a pris *l'avantage* de cette colline. » Dict. de Furetière, 1690. « La milice romaine, soit qu'on regarde la science de *prendre ses avantages*, ou qu'on s'attache à considérer son extrême sévérité à faire garder tous les ordres de la guerre, a surpassé de beaucoup.... » Bossuet, *Histoire universelle*, III, 6 (dans Jacquinet). « Le jour de la bataille (de Zama), Annibal se surpassa lui-même, soit à *prendre ses avantages*, soit à disposer son armée. » Saint-Evremond, *Réflexions sur les Romains* (*ibid.*). Cf. Corneille, *Cinna*, v. 1529 : « *Prenons notre avantage* avant qu'on nous poursuive. »

5. Au sens du latin *præda*, butin, prise de guerre. « [illegible]

son bagage, mais encore tous les environs du Rhin[1]. Voyez comme tout s'ébranle. Philisbourg est aux abois en dix jours, malgré l'hiver qui approche : Philisbourg qui tint si longtemps le Rhin captif sous nos lois, et dont le plus grand des rois a si glorieusement réparé la perte. Worms, Spire, Mayence, Landau, vingt autres places de nom[2] ouvrent leurs portes[3]. Merci ne les peut défendre, et ne paraît plus devant son vainqueur : ce n'est pas assez ; il faut qu'il tombe à ses pieds, digne victime de sa valeur ; Nordlingue en verra la chute[4] ; il y sera décidé qu'on ne

cité (Metz), il y a longtemps que tu as été enviée ; ta situation trop importante t'a presque toujours exposée en *proie*. » Bossuet, *Panégyrique de saint Bernard*, 2e p., éd. class. Hachette, p. 75. « Ainsi fut livrée en *proie* aux Mèdes cette superbe Babylone. » Id., *Histoire universelle*, II, 4. « Le soldat soupire après la proie. » Corneille, X, 108 (*Grands écrivains*). « Nos ennemis communs attendent avec joie ‖ Qu'un des partis défaits leur donne l'autre en *proie*. » Id., *Horace*, I, 4. « Lorsqu'aux pieds des murs fumants de Troie ‖ Les vainqueurs tout sanglants partagèrent leur *proie*. » Racine, *Andromaque*, I, 2.

1. A comparer avec le récit de Bossuet, 1° celui de Montglat, dans ses *Mémoires* (coll. Michaud, 2e série, t. V) ; 2° la relation de La Moussaye déjà citée ; 3° le récit de Voltaire (éd. Rébelliau et Marion, p. 32-33 ; éd. Bourgeois, p. 40-41) ; 4° le chapitre du duc d'Aumale, t. IV, p. 323-360.

2. Places réputées, importantes. *Nom* était au XVIIe siècle comme synonyme de *réputation*. « Aucun législateur n'a jamais eu un si grand *nom* parmi les hommes (que Moïse). » Bossuet, *Hist. univ.*, II, 3. « Veux-tu succomber à l'orage ‖ Et laisser perdre à ton courage ‖ Le *nom* qu'il a pour sa vertu ? » Malherbe, I, 155 (*Gr. écrivains*). « Moi qui depuis dix ans ai gagné sept batailles, ‖ N'ai-je acquis tant de *nom* que pour prendre la loi ‖ De qui n'a commandé que sous Procope ou moi ? » Corneille, *Pulchérie*, I, 5. « La plupart des livres de ce temps sont lus avec goût..., donnent du *nom* et de la vanité à leurs auteurs. » La Bruyère, II, 244.

3. Worms, sommé par le duc d'Enghien, se rend à lui ; Spire capitule et ouvre ses portes au marquis d'Aumont ; Mayence, assiégée par Turenne, se soumet à l'arrivée du duc d'Enghien ; Landau, investi par le marquis d'Aumont, est emporté de force par Turenne, qui prend ensuite le château de Magdebourg, Bingen, Bacharach, Kreutznach ; ainsi le duc d'Enghien se voit maître du Rhin depuis Bâle jusqu'à Cologne (septembre 1644).

4. « Turenne, tout habile qu'il est déjà, se laisse battre à Mariendal (avril 1645). Le prince revole à l'armée, reprend le commandement. Il attaque Merci dans les plaines de Nordlingen. Il y gagne une bataille complète (3 août 1645) : le maréchal de Gramont y est pris ; mais le général Glen, qui commandait sous Merci, est fait prisonnier, et Merci est au nombre des morts. Ce général, regardé comme un des plus grands capitaines, est enterré près du champ de bataille, et on grava cette inscription sur sa tombe *Sta, viator, heroem calcas* : Arrête, voyageur ; tu foules un héros. » (Voltaire.)



tient non plus[1] devant les Français en Allemagne qu'en Flandre, et on devra tous ces avantages au même prince. Dieu, protecteur de la France, et d'un roi qu'il a destiné à ses grands ouvrages, l'ordonne ainsi.

Par ces ordres, tout paraissait sûr sous la conduite du duc d'Enghien ; et sans vouloir ici achever le jour à vous marquer seulement ses autres exploits, vous savez, parmi tant de fortes places attaquées, qu'il n'y en eut qu'une seule[2] qui put échapper ses mains[3] ; encore releva-t-elle

1. *Non plus que*. Pas plus que. Fréquent au XVIIe siècle. Corneille : « Ce m'est assez qu'un rival préféré ‖ N'obtient *non plus que* moi le succès espéré. » *Clitandre*, v. 300. Racine : « Il ne dort *non plus que* votre père. » *Plaideurs*, v. 360. « Ses plus proches voisins ‖ Ne s'en sentaient *non plus que* les Américains. » La Fontaine, *Fables*, VI, 4.

2. Lérida, *Ilerdis*, dans les commentaires de César. Au moyen âge, les Maures étaient restés maîtres de cette place, d'où Charlemagne n'avait pu les déloger. — Deux fois les Français venaient d'être battus devant Lérida. Condé investit la ville le 11 mai. « La tradition rapporte que le régiment de Champagne entra dans la tranchée comme on va à la noce », au son des « petits violons » du Prince. « Don Gregorio Brito, gouverneur de la place, ne fut pas longtemps en retard de bravade. A peine eut-il pris quelques officiers qu'il les renvoya à Condé avec ses compliments ; il regrettait qu'un si grand prince exposât ainsi sa vie devant une méchante place ; si S. A. pouvait lui faire savoir en quel lieu elle se tiendrait, il empêcherait qu'on ne tirât de ce côté. Le parlementaire était accompagné d'un petit nègre et d'une provision de sorbets et de citrons. » En revanche, Condé envoyait à son tour aux assiégés des mulets chargés de neige. Mais le gouverneur de Lérida était un très vaillant homme ; la population, décidée à une résistance extrême. De plus, Condé perdit successivement son ingénieur pour les travaux souterrains, La Pomme, « le premier homme de son temps dans cet art », et son chef d'état-major, le savant et courageux La Vallière. Les obstacles physiques, inondations, chaleurs ardentes, fièvres, s'en mêlèrent ; Don Luis de Haro approchait avec une armée de dix mille fantassins d'élite et de trois mille chevaux ; Condé ne voulut pas en attendre l'attaque dans ses lignes de siège, étendues et amincies sur un large périmètre ; le 18 juin 1647, il se décidait à lever le siège. Cf. Duc d'Aumale, t. V, p. 156-164.

3. C'est la leçon de l'éd. de 1689. Un exemplaire de la Bibl. de Chantilly porte après *échapper* un *de* ajouté au crayon. Cf. Bossuet. « Il ne faut point qu'ils se flattent d'avoir *échappé l'anathème* qu'ont mérité les Pélasgiens, sous prétexte qu'ils ne le sont qu'à demi. » *Var.*, XIV, *add.* § 4. « Où avez-vous pris qu'un enfant qui n'a pas de dents et qui ne se soutient pas à dix-huit mois, ait *échappé tous les périls.* » Sévigné, 14 juillet 1677. « Des dangers *qu'il avait échappés* dans un siège. » Fléchier (dans Littré). *Echapper*, dit Vaugelas, « a trois régimes différents pour une même signification : on dit *échapper d'un grand danger*, et

la gloire du prince[1]. L'Europe, qui admirait la divine

échapper un grand danger, qui est plus élégant que l'autre, et l'on dit aussi *échapper aux ennemis*, *échapper aux embûches*, qui est encore une fort belle façon de parler. » L'emploi d'*échapper* à l'actif est devenu plus rare dans la seconde moitié du XVII[e] siècle. Thomas Corneille le signale encore en 1687, mais ajoute qu'il n'est conservé qu'à cause de l'expression *l'échapper belle*. En 1694, l'Académie écrit (*Dict.*) : « *Echapper* est *quelquefois* actif.... *Echapper le danger*, *échapper la potence*, *échapper la corde*. » Enfin en 1704, dans les notes sur les *Remarques* de Vaugelas, on lit : « On n'a pas cru qu'*échapper un danger* soit plus élégant qu'*échapper d'un grand danger*. Il semble au contraire que le régime de l'accusatif ne soit dû à ce verbe que dans cette phrase : *Nous l'avons échappé belle*. »

1. *La gloire du prince*. Elle ne la releva pas sur le moment, où on le chansonna durement en France. « Paris fut inondé de « Léridas », car ces pasquins avaient un nom générique ; Mazarin, dans ses lettres à Condé, s'étend avec complaisance sur le déluge des chansons et des brocards, sur les mesures qu'il prend pour protéger M. le Prince contre la licence des langues et des plumes, et le secrétaire d'État de la guerre, Le Tellier, accable le grand capitaine de condoléances où il se plaît à le confondre avec les généraux qui sont en train de perdre des places dans le nord de la France. » D'Aumale, t. V, p. 168. Cependant la retraite de Condé avait été fière et honorable. Il n'avait « rien abandonné, pas un canon, pas un affût, pas un boulet, pas un baril de poudre, pas un chariot ; » et restait « à deux portées de canon de Lérida, menaçant » (Duc d'Aumale, t. V, p. 165). Et la lettre où il annonce sa décision à Mazarin est pleine de noblesse : « Vous me connaissez assez pour croire que ce n'a pas été sans douleur et sans peine, et que, en sacrifiant mon honneur au service du roi, je n'ai pas fait un petit effort sur moi. La Moussaye vous dira les raisons qui m'y ont obligé ; j'attends de votre justice que vous les approuverez.... Si les ennemis entreprennent quelque chose, nous sommes en état de les en faire repentir. » (19 juin, dans le duc d'Aumale, *ouvr. cité*, t. V, p. 162.) Les ennemis n'entreprirent rien ; Don Luis de Haro ne courut pas le risque d'une bataille. Quatre mois après, Condé, en s'en allant, laissait l'armée française d'occupation solidement fortifiée en Catalogne, et lui avait fait reprendre confiance par des succès nouveaux. Quant à l'armée du roi d'Espagne, elle avait été obligée de repasser l'Èbre. (Duc d'Aumale, *ibid.*, p. 181.) En somme, si « les qualités dont il fit preuve dans le cours de cette campagne, le tact stratégique, la mesure, le caractère surtout, ne sont pas de celles qui séduisent le grand nombre, c'est à l'histoire d'en tenir compte ». Id., *ibid.*, p. 184. Dès le XVII[e] siècle, les esprits compétents et réfléchis devancèrent le jugement de la postérité, mais il n'en est pas moins vrai que la gloire du prince reçut de l'affaire de Lérida une forte atteinte. « Toute la correspondance officielle en témoigne ; elle abonde en recommandations pressantes ; les refus (du gouvernement) sont moins voilés ; l'étoile a pâli. » Duc d'Aumale, t. V, p. 218. Et l'anecdote racontée par Saint-Simon (éd. Chéruel, t. V, p. 196-197) prouve la persistance de l'effet produit. C'était en 1707 ; le duc d'Orléans venait de prendre Lérida, et la famille de Condé en était fort piquée : « J'eus le plaisir d'entendre le Roi adresser la parole là-dessus à M. le Prince (fils de Condé)

ardeur dont il était animé dans les combats[1], s'étonna qu'il en fût le maître, et dès l'âge de vingt-six ans, aussi capable de ménager ses troupes[2] que de les pousser dans les hasards, et de céder à la fortune que de la faire servir à ses desseins. Nous le vîmes partout ailleurs comme un de ces hommes extraordinaires qui forcent tous les obstacles. La promptitude de son action ne donnait pas le loisir de la traverser[3]. C'est là le caractère des conquérants. Lorsque David, un si grand guerrier, déplora la mort de deux fameux capitaines qu'on venait de perdre, il leur donna cet éloge : « plus vites[4] que les aigles, plus courageux que les lions[5] ». C'est l'image du prince que nous regrettons. Il paraît[6] en un moment comme un éclair dans les pays les plus éloignés : on le voit en même temps à toutes les attaques, à tous les quartiers[7]. Lorsqu'occupé

à son dîner, puis à M. le prince de Conti (son neveu) avec une joie maligne qui jouissait de leur embarras. Il vanta l'importance de la conquête, il en expliqua les difficultés, il loua M. le duc d'Orléans et leur dit sans ménagement que ce lui était une grande gloire d'avoir réussi où M. le Prince avait échoué. »

1. « Je ne songe point à l'état où je trouvai ce prince qu'il ne me semble voir un de ces tableaux où le peintre a fait un effort pour bien représenter un Mars dans la chaleur du combat. » Bussy-Rabutin, *Mémoires* (cités par le duc d'Aumale, t. IV, p. 111).

2. « La surprise du maréchal de Gramont fut extrême d'entendre parler le prince de la sorte (il venait de lui annoncer son intention de lever le siège); ne le croyant pas capable de prendre ce parti-là, connaissant, comme il faisait, son humeur haute et fière, mais bien (le croyant capable) de s'opiniâtrer devant cette place et d'y périr avec le dernier homme de l'armée. » *Mém.*, coll. Michaud, 2e sér., t. VII. Voir la *Notice*, p. 486, l. 17 sqq.

3. Cf. p. 425, n. 6.

4. *Vites*. Cf. p. 526, n. 1.

5. *Aquilis velociores, leonibus fortiores.* (II Reg., I, 23.)

6. Cf. p. 525, n. 1.

7. « ***Quartier***, en termes de guerre, est le lieu assigné à certaines troupes pour vivre, loger et camper.... ***Quartier*** se dit aussi des logements qui se font à la campagne et hors les sièges.... ***Quartier*** se dit aussi ***des soldats qui gardent ces campements***. On a enlevé deux quartiers des ennemis. » *Dict.* de Furetière, 1690. « (Monsieur de Turenne) résolut de marcher en diligence à Rethel... pour charger les ***quartiers*** de son armée (de l'armée du maréchal du Plessis) séparés. » La Rochefoucauld, II, 216 (*Grands écrivains*). « Quatre jours après que M. le Prince eut taillé en pièces quatre ***quartiers*** de l'armée du Roi. » Retz, *Mémoires*, éd. Michaud, p. 339 (cité par Jacquinet). « M. de Luxembourg a assemblé ses quartiers, et son armée est de 16 000 hommes environ. » Pellisson, *Lettres historiques*, II, p. [illegible] (*ibid.*).

d'un côté il envoie reconnaître l'autre, le diligent officier qui porte ses ordres s'étonne d'être prévenu, et trouve déjà tout ranimé par la présence du prince : il semble qu'il se multiplie dans une action; ni le fer ni le feu ne l'arrêtent[1]. Il n'a pas besoin d'armer cette tête[2] qu'il expose à tant de périls[3], Dieu lui est une armure plus assurée : les coups semblent perdre leur force en l'approchant, et laisser seulement sur lui des marques de son courage et de la protection du ciel. Ne lui dites pas que la vie d'un premier prince du sang, si nécessaire à l'État, doit être épargnée : il répond qu'un prince du sang, plus intéressé par sa naissance à la gloire du roi et de la couronne, doit dans le besoin de l'État être dévoué plus que tous les autres pour en relever l'éclat. Après avoir fait sentir aux ennemis durant tant d'années l'invisible puissance du roi, s'il fallut agir au dedans pour

1. Mazarin écrivait au duc d'Enghien le 15 juillet 1645 : « J'apprends avec frayeur que vous n'êtes pas seulement jour et nuit après les travaux, mais que vous hasardez votre personne avec la même prostitution que si vous n'étiez qu'un simple soldat.... Il est temps que vous mettiez de la différence entre les fonctions d'un volontaire et les devoirs d'un général.... Considérez qu'une partie du salut et de la gloire de cet Etat repose sur votre tête.... Je vous conjure donc d'être meilleur ménager d'une vie qui n'est point à vous. » Personne ne dépassait le duc d'Enghien dans ces bagarres (au siège de Mardick en 1646), Bussy le vit revenir un jour le poignet couvert de sang et le crut blessé grièvement : « C'est le sang de ces coquins », lui cria le prince. C'était bien le sien cependant; il avait le bras percé d'un coup de pique. Deux jours plus tard, un soldat qui courait d'un magasin de tranchée à sa batterie laissa tomber une mèche allumée sur son drapeau plein de poudre. Le duc d'Enghien, que cet homme frôlait, fut comme embrasé. Les yeux perçants, un peu à fleur de tête et mal protégés, s'irritaient facilement; il en avait souffert pendant la campagne de 1645; cette fois il resta complètement aveugle (pendant quinze jours). » Duc d'Aumale, t. V, p. 82-85.

2. A la bataille de Rocroy Condé « ne voulut pas se servir d'autre habillement de tête que de son chapeau couvert de force plumes blanches qui servirent souvent de ralliement ». Lenet, *Mémoires*.

3. « La mort passe souvent auprès de lui. Un soir (au siège de Dunkerque), il est presque renversé par la chute d'un ingénieur qui tombe tué en lui rendant compte; au même moment il a le visage et le cou déchirés par les éclats du crâne d'un valet de pied qui portait son manteau. » Duc d'Aumale, t. V, p. 101. Au siége de Furnes (1648), il fut blessé à la hanche; plus tard, il eut le poignet brisé.

la soutenir, je dirai tout en un mot, il fit respecter la régence[1] : et puisqu'il faut une fois parler de ces choses dont je voudrais pouvoir me taire éternellement[2], jusqu'à cette fatale prison, il n'avait pas seulement songé qu'on pût rien attenter contre l'État ; et dans son plus grand crédit, s'il souhaitait d'obtenir des grâces, il souhaitait encore plus de les mériter. C'est ce qui lui faisait dire :

1. *La régence.* Du mois d'août 1648 au mois de mars 1649. Voir Chéruel, *Histoire de la minorité de Louis XIV*.

2. Arrivé « à cet endroit qui fait trembler, que tout le monde évite, qui fait qu'on tire les rideaux, qu'on passe des éponges » (Mme de Sévigné, 25 avril 1687), Bossuet raconte la captivité du prince aussi naturellement que ses victoires. Bourdaloue est infiniment plus embarrassé : « Il n'y a point d'astre qui ne souffre quelque éclipse ; et le plus brillant de tous qui est le soleil est celui qui en souffre de plus grande et de plus sensible. Mais deux choses en ceci sont bien remarquables : l'une que le soleil, quoique éclipsé, ne perd rien du fonds de ses lumières, et que, malgré sa défaillance, il ne laisse pas de conserver la rectitude de son mouvement ; l'autre qu'au moment qu'il s'éclipse, c'est alors que tout l'univers est plus attentif à l'observer et à le contempler, et qu'on en étudie plus curieusement les variations et le système ; symbole admirable des états où Dieu a permis que se soit trouvé notre prince, et où je me suis engagé à vous le représenter. C'est un astre qui a eu ses éclipses. En vain entreprendrais-je de vous les cacher, puisqu'elles ont été aussi éclatantes que sa lumière même ; et peut-être serais-je prévaricateur si je n'en profitais pas pour en faire aujourd'hui le sujet de votre instruction. J'appelle ses éclipses le malheur qu'eut ce grand homme de se voir enveloppé dans un parti que forma l'esprit de discorde, et qui fut pour nous la source funeste de tant de calamités ; et considérant ce grand homme dans sa profession de chrétien, j'entends, par l'éclipse qu'il a soufferte, ce temps où, livré à lui-même, il nous a paru comme dans une espèce d'oubli de Dieu, ce refroidissement où nous l'avons vu dans la pratique des devoirs de la religion ; deux choses que je ne puis pas disconvenir avoir été les deux endroits malheureux de sa vie, l'une par rapport à son roi, et l'autre par rapport à son Dieu. Mais c'est ici, adorable et aimable Providence, où vous me paraissez toute entière, et où je découvre le secret de votre conduite : car vous aviez donné à ce héros un cœur droit, qui, dans les maux les plus extrêmes, lui a été d'une immanquable ressource ; un cœur droit, qu'il a conservé dans ses deux malheureux états, et qui, ayant toujours été entre vos mains, ne s'est jamais absolument ni perverti ni démenti ; un cœur droit, dont vous vous êtes avantageusement servi pour ramener ce héros à tout ce qu'il vous a plu, n'ayant permis qu'il s'écartât du droit chemin que pour l'y faire rentrer, et plus utilement pour nous, et plus glorieusement pour lui-même. Voilà, providence de mon Dieu, l'effet de vos miséricordes, que je dois faire observer à ceux qui m'écoutent, et qui vont être pour eux autant de leçons de leurs plus importants devoirs. » (*Or. funèbre de Louis de Bourbon*, 2e partie.)

je puis bien ici répéter devant ces autels les paroles que j'ai recueillies de sa bouche, puisqu'elles marquent si bien le fond de son cœur : il disait donc, en parlant de cette prison malheureuse, qu'il y était entré le plus innocent de tous les hommes, et qu'il en était sorti le plus coupable. « Hélas! poursuivait-il, je ne respirais que le service du roi et la grandeur de l'État! » On ressentait[1] dans ses paroles un regret sincère d'avoir été poussé si loin par ses malheurs. Mais, sans vouloir excuser ce qu'il a si hautement condamné lui-même, disons, pour n'en parler jamais, que comme dans la gloire éternelle les fautes des saints pénitents, couvertes de ce qu'ils ont fait pour les réparer, et de l'éclat infini de la divine miséricorde, ne paraissent plus; ainsi, dans des fautes si sincèrement reconnues, et dans la suite si glorieusement réparées par de fidèles services, il ne faut plus regarder que l'humble reconnaissance[2] du prince qui s'en repentit, et la clémence du grand roi qui les oublia.

Que s'il est enfin entraîné dans ces guerres infortunées, il y aura du moins cette gloire, de n'avoir pas laissé avilir la grandeur de sa maison chez les étrangers. Malgré la majesté de l'empire, malgré la fierté de l'Autriche, et les couronnes héréditaires attachées à cette maison, même dans la branche qui domine en Allemagne; réfugié à Namur, soutenu de son seul courage[3] et de sa seule réputation, il porta si loin les avantages[4] d'un prince de France, et de la première maison de l'univers, que tout ce qu'on put obtenir de lui fut qu'il

1. *On ressentait*, p. 348, n. 2.
2. *Reconnaissance*, aveu. Cf. p. 550, note 4.
3. *Courage*. Cœur, noblesse de cœur. Cf. p. 96, n. 9.
4. « *Avantage* : ce qu'on a de plus qu'un autre en quelque genre de bien que ce soit. » Ac., 1694. Ici, prérogative d'honneur. Cf. Malherbe : « L'Orient, qui de leurs aïeux ‖ Sait les titres ambitieux, ‖ Donne à leur sang un *avantage* ‖ Qu'on ne leur peut faire quitter ‖ Sans être issu du parentage ‖ Ou de vous ou de Jupiter. » Ballet de la reine, v. 19.

consentît de traiter d'égal[1] avec l'archiduc[2], quoique frère de l'empereur, et fils de tant d'empereurs, à condition qu'en lieu tiers ce prince ferait les honneurs des Pays-Bas[3]. Le même traitement fut assuré au duc d'Enghien, et la maison de France garda son rang[4] sur celle d'Autriche jusque dans Bruxelles. Mais voyez ce que fait faire un vrai courage. Pendant que le prince se soutenait[5] si hautement[6] avec l'archiduc qui dominait[7], il

1. Locution adverbiale calquée sur le latin (*ex æquo*) et dans laquelle *égal* reste le plus souvent invariable. « Abraham *traitant d'égal* avec les rois qui recherchaient son alliance. » Bossuet, *Histoire universelle*, II, 2 (dans Jacquinet). « Si vous n'en pouvez mieux consoler une mère ‖ Qu'en la *traitant d'égal* avec une étrangère. » Corneille, *Rodogune*, v. 1708. Racine fait accorder *égal* : « La Hollande *traitant d'égale* avec l'Angleterre. » V, 244 (*Grands écrivains*). La Bruyère emploie de même l'expression *aller d'égal* : « Elle (l'âme d'un sot) *va d'égal* (après la mort) avec les grandes âmes. » I, 202 (*ibid.*).

2. « Les Espagnols voyant Condé malade, sans argent, sans troupes, sans secours et presque sans espérance, tentèrent de profiter d'une situation si accablante pour l'obliger à céder la préséance à l'archiduc Léopold. Condé répondit que les princes du sang de France ne le cédaient qu'aux rois, que tout ce qu'il pouvait faire en faveur de M. l'archiduc, fils et frère d'empereurs, était de consentir à l'égalité, à condition toutefois que ce prince lui ferait les honneurs des Pays-Bas, et lui céderait la préséance dans un lieu tiers. — Au reste, ajouta-t-il, je donne au ministre d'Espagne vingt-quatre heures pour se décider ; si je ne reçois pas, avant qu'elles soient écoulées, une réponse telle que je l'exige, je sortirai de Saumur et des Pays-Bas ; je m'exposerai à tout plutôt que de consentir que les droits que je tiens de ma naissance soient avilis et dégradés. — La fierté de l'Espagne céda devant la fermeté du prince. » (Désormeaux, *Vie du prince de Condé*.)

3. C'est ainsi encore que quand la reine Christine de Suède vint aux Pays-Bas, quoiqu'elle « souhaitât passionnément de voir le prince de Condé », lequel ne désirait pas moins de s'entretenir avec elle, l'entrevue ne put avoir lieu parce que le Prince prétendait « un traitement pareil à celui qu'on rend à M. l'archiduc » (Duc d'Aumale, *ouvr. cité*, t. VI, p. 368 et suiv.).

4. Préséance. Cf. p. 154.

5. *Se soutenait*. Cf. p. 308, n. 5.

6. Avec tant de hauteur, d'énergie. « *Hautement* n'a guère d'usage au propre, mais au figuré il signifie *hardiment*, *librement*, *résolument*. Il signifie aussi *avec puissance*, *avec autorité*, *avec vigueur*, *à force ouverte*. Je le ferai *hautement*. Il porte ses intérêts *hautement*. » *Dict. de l'Académie*, 1694. « Prusias : « Et que dois-je être ? » — Nicomède : « Reprenez *hautement* ce noble caractère. » Corneille, *Nicomède*, IV, 3. « Vous qui si *hautement* osez nous défier. » Racine, *Plaideurs*, V, 462. « Charles XII fit demander *hautement* à l'empereur d'Allemagne l'exécution du traité d'Altenstadt. » Voltaire, *Histoire de Charles XII*, 8 (dans Littré).

7. *Dominait*. Pour cet emploi absolu, cf. p. 536, n. 3.

rendait au roi d'Angleterre et au duc d'York, maintenant un roi si fameux, malheureux alors, tous les honneurs qui leur étaient dus[1]; et il apprit enfin à l'Espagne, trop dédaigneuse, quelle était cette majesté que la mauvaise fortune ne pouvait ravir à de si grands princes. Le reste de sa conduite[2] ne fut pas moins grand. Parmi les difficultés que ses intérêts apportaient au traité des Pyrénées, écoutez quels furent ses ordres, et voyez si jamais un particulier traita si noblement ses intérêts. Il mande à ses agents, dans la conférence, qu'il n'est pas juste que la paix de la chrétienté soit retardée davantage à sa considération[3] : qu'on ait soin de ses amis; et, pour lui, qu'on lui laisse suivre sa fortune[4]. Ah! quelle grande

1. « Peu de jours après que M. le Prince fut arrivé à Bruxelles et qu'il eut remarqué la familiarité peu décente que don Juan s'avisait de prendre avec le roi d'Angleterre, il les pria l'un et l'autre à dîner avec tout ce qui était de plus considérable à Bruxelles. Tous s'y trouvèrent, et, quand il fut servi, M. le Prince le dit au roi d'Angleterre et le suivit à la salle du repas. Qui en fut bien étonné? Ce fut don Juan, quand arrivé en même temps avec la compagnie qui suivait le roi d'Angleterre et M. le Prince, il ne vit sur une très grande table qu'un unique couvert avec un cadenas (*c'est-à-dire un plateau, garni d'une salière, d'un huilier, d'une fourchette, d'un couteau, etc., couvert spécial qui était réservé par l'étiquette aux rois et princes du sang*), un fauteuil et pas un autre siège. Sa surprise augmenta, si elle le put, quand il vit M. le Prince présenter à laver au roi d'Angleterre, puis prendre une serviette pour servir. Dès qu'il (le roi) fut à table, il pria M. le Prince de s'y mettre avec la compagnie. M. le Prince répondit qu'ils auraient à dîner dans une autre pièce et ne se rendit que sur ce *que* le roi d'Angleterre le commanda absolument. Alors M. le Prince dit *que* le roi commande qu'on apportât des couverts. Il se mit à distance, mais à la droite du roi d'Angleterre, don Juan à sa gauche et tous les invités ensuite. Don Juan sentit toute l'amertume de la leçon et en fut outré de dépit; mais, après cet exemple, il n'osa plus vivre avec le roi d'Angleterre comme il avait osé commencer. » Saint-Simon.

2. *Conduite.* Ici non pas au sens actif : *action de conduire* (cf. p. 506, n. 1), mais au sens réfléchi : *action de se conduire.*

3. *A sa considération.* « (On disait à mon père que) ces grâces lui étaient faites uniquement *à sa considération*, et que je n'y avais aucune part. » La Rochefoucauld, II, 92. « Je vous donne ma parole, Seigneur Don Piètre, *qu'à votre considération* je m'en vais le traiter du mieux qu'il me sera possible. » Molière, *Sicilien*, 19 (dans Littré). « Crésus... non seulement lui pardonne (à Ésope), mais il laissa en repos les Samiens *à sa considération.* » La Fontaine, *Vie d'Esope.*

4. « Vous avez principalement mes intérêts et ceux de mes amis à ménager. Vous trouverez sans

victime se sacrifie au bien public! Mais quand les choses changèrent, et que l'Espagne lui voulut donner ou Cambrai et ses environs, ou le Luxembourg en pleine souveraineté, il déclara qu'il préférait à ces avantages, et à tout ce qu'on pouvait jamais lui accorder de plus grand, quoi? son devoir[1] et les bonnes grâces du roi[2]. C'est ce qu'il avait toujours dans le cœur; c'est ce qu'il répétait sans cesse au duc d'Enghien. Le voilà dans son naturel : la France le vit alors accompli[3] par ces derniers traits,

doute de grands obstacles au succès; mais si vous êtes dans la nécessité d'abandonner l'un ou l'autre de ces objets, ne balancez point; sacrifiez-moi. N'allez pas croire que je vous écrive ceci pour tromper l'ambassadeur; c'est ma dernière volonté. Préférez les intérêts de mes amis aux miens; je veux absolument qu'ils soient satisfaits; sans cela rien ne peut me plaire et avec cela tout me plaira. Pour moi je saurai bien suivre ma destinée jusqu'au bout. » (Lettre de Condé à Lenet). « Bien entendu néanmoins qu'on n'acceptera aucun rétablissement pour moi en France ni de récompense de la part de l'Espagne qu'on ne soit demeuré d'accord auparavant que mes amis soient rétablis dans tous leurs biens et revenus, honneurs, dignités, charges, gouvernements et places; car sans cela je ne veux entendre à rien; c'est le point principal auquel je ne veux point manquer en quoi que ce soit au monde, étant obligé d'avoir soin de leurs intérêts plus que des miens propres, aussi préférai-je, s'il m'y faut résoudre, de n'avoir rien, pourvu qu'ils soient contents que de m'établir en les abandonnant. » (Instructions de Condé à Caillet.)

1. Cf. une interrogation analogue, p. 119-120.

2. Cf. le préambule des dix articles consacrés au prince de Condé dans le traité des Pyrénées : « M. le Prince de Condé ayant fait dire à Mgr le cardinal Mazarin,... pour le faire savoir à S. M., qu'il a une extrême douleur d'avoir, depuis quelques années, tenu une conduite qui a été désagréable à S. M., qu'il voudrait pouvoir racheter de la meilleure partie de son sang tout ce qu'il a commis d'hostilité dedans et hors de la France, à quoi il proteste que son seul malheur l'a engagé plutôt qu'aucune mauvaise intention contre son service, et que si Sa Majesté a la générosité d'user envers lui de sa bonté royale, oubliant tout le passé et le retenant en l'honneur de ses bonnes grâces, il s'efforcera, tout ce qu'il aura de vie, de reconnaître ce bienfait; que.... pour faire voir avec combien de passion il souhaite de rentrer en l'honneur de la bienveillance de S. M., il ne prétend rien en la conclusion de cette paix, pour tous les intérêts qu'il y peut avoir, que de la propre bonté et du seul mouvement dudit seigneur Roi son souverain Seigneur, et désire même qu'il plaise à S. M. de disposer pleinement et selon son bon plaisir, en la manière qu'Elle voudra, de tous les dédommagements que le seigneur Roi catholique voudra lui accorder et lui a déjà offerts, soit en Etats et pays, soit en places ou en argent, *qu'il remet tout aux pieds de Sa Majesté....* » (Cité par le duc d'Aumale, t. VII, p. 105-106.)

3. Achevé, parfait. V. p. 82, n. 6.

et avec ce je ne sais quoi d'achevé, que les malheurs ajoutent aux grandes vertus : elle le revit dévoué plus que jamais à l'État et à son roi[1]. Mais, dans ses premières guerres, il n'avait qu'une seule vie à lui offrir : maintenant il en a une autre, qui lui est plus chère que la sienne. Après avoir, à son exemple, glorieusement achevé le cours de ses études, le duc d'Enghien est prêt à le suivre dans les combats. Non content de lui enseigner la guerre, comme il a fait jusqu'à la fin par ses discours, le prince le mène aux leçons vivantes et à la pratique. Laissons le passage du Rhin, le prodige de notre siècle et de la vie de Louis le Grand. A la journée de Senef, le jeune duc, quoiqu'il commandât, comme il avait déjà fait[2] en d'autres campagnes, vient, dans[3] les plus rudes épreuves, apprendre la guerre aux côtés du prince son père. Au milieu de tant de périls, il voit ce grand prince renversé dans un fossé, sous un cheval tout en sang. Pendant qu'il lui offre le sien, et s'occupe à relever le prince abattu, il est blessé entre les bras d'un père si tendre, sans interrompre ses soins, ravi de satisfaire[4] à la fois à la piété et à la gloire[5]. Que pouvait penser le prince, si ce n'est que, pour accomplir les plus grandes choses, rien ne manquerait à ce digne fils[6], que les occa-

1. « Il revint donc glorieusement se jeter aux pieds du roi qui, à ce qu'on m'a dit depuis, le reçut avec beaucoup de douceur et de gravité. M. le Prince le trouva si grand en toutes choses, que dès le premier moment qu'il put l'approcher, il comprit, à ce qu'il parut, qu'il était temps de s'humilier. L'éclat de la jeunesse du roi, et ce génie de souverain et de maître que Dieu lui avait donné, qui commençait à se faire voir par tout ce qui paraissait extérieurement de lui, persuada au prince de Condé que tout ce qui restait du règne passé allait être anéanti ; et devenant sage et modéré par ses propres expériences, il fit voir, par ses sentiments et sa conduite, qu'il avait pris un autre esprit et de nouvelles résolutions. » (Mme de Motteville.)

2. *Fait*. Cf. p. 73, n. 1, p. 353, n. 3.

3. Cf. p. 539, n. 1.

4. *Satisfaire à*. Cf. p. 78, n. 8.

5. Voir sur cet épisode les documents cités par C. Rousset, *Hist. de Louvois*, t. I. Mme de Sévigné écrit (20 janv. 1672) : « Si la guerre continue, Monsieur le Duc sera la cause de la mort de Monsieur le Prince. »

6. Malgré ses réels talents et son « application », le fils de Condé ne put jamais « acquérir la moin-

sions? Et ses tendresses[1] se redoublaient[2] avec son estime.

Ce n'était pas seulement pour un fils, ni pour sa famille, qu'il avait des sentiments si tendres. Je l'ai vu, et ne croyez pas que j'use ici d'exagération, je l'ai vu vivement[3] ému des périls de ses amis[4]; je l'ai vu simple et naturel, changer de visage au récit de leurs infortunes, entrer avec eux dans les moindres choses comme dans les plus importantes; dans les accommodements[5], calmer les esprits aigris avec une patience et une douceur qu'on n'aurait jamais attendue d'une humeur si vive, ni d'une si haute élévation[6]. Loin de nous les héros

dre aptitude à la guerre ». Condé « cessa enfin d'y travailler, avec toute la douleur qu'il est aisé d'imaginer » (Saint-Simon).

1. *Tendresses*. Pour l'emploi des pluriels abstraits si fréquents au XVII[e] siècle, cf. p. 543, n. 5.

2. Cf. p. 5, n. 3.

3. Cf. Rotrou, *Antigone*, II, 7 : « Je sais qu'un fils qu'on perd afflige *vivement*.... » Fléchier : « Elle (Madame la Dauphine) sentit *vivement* la charité de Jésus-Christ. » *Or. fun. de Mme la Dauphine* (dans Littré). Sévigné : « Que vous avez été *vivement* et dangereusement malade ! » V, 323 (*Grands écrivains*). Pour le sens du mot *vif* au XVII[e] siècle, cf. p. 516, n. 4; 517, n. 1.

4. On a accusé Condé de dureté et d'un mépris féroce de la vie humaine. Son dernier historien l'en justifie dans la mesure qui convient : « Nous ne prétendons pas dire que Condé ait jamais été très ému par la vue du sang ou les cris des blessés, ni qu'il ait eu grand' peine à dominer la sensation que l'aspect d'un champ de bataille fait souvent éprouver; nous reconnaissons que, dans le feu du combat, il sacrifiait la vie des autres avec la même insouciance qu'il exposait la sienne; mais après la victoire, nul ne prenait des blessés un soin plus fraternel et les coups qui frappaient ses amis ont toujours retenti dans son cœur. » Duc d'Aumale, IV, p. 357, n. 1. Cf. supra, p. 486.

5. *Accommodements*. Action de mettre les hommes d'accord, d'arranger une affaire, une querelle. « En matière d'*accommodement*, il est nécessaire que chacun se relâche, et alors la perte, comme le gain, doit être partagée. » Bourdaloue, *Pensées* (dans Littré). « Les *accommodements* ne font rien sur ce point. » Corneille, *Cid*, II, 3. « Faisons ici votre *accommodement*. » Molière, *Amour médecin*, III, 1. « L'*accommodement* de M. le Prince avec la cour. » La Rochefoucauld, II, 304 (*Grands écrivains*).

6. Ce mot s'employait assez couramment, au XVII[e] siècle, d'une façon absolue, pour signifier « grandeur de courage, noblesse de sentiments » (Dict. de l'Académie, 1694). « Il (Beaufort) avait de l'audace et de l'*élévation*. » La Rochefoucauld, II, 60. « On disait l'autre jour... que la vraie mesure du cœur, c'était la capacité d'aimer. Je me trouvai d'une grande *élévation* par cette règle. » Sévigné, II, 525 (*Grands écrivains*).

sans humanité! Ils pourront bien forcer[1] les respects, et ravir l'admiration, comme font tous les objets extraordinaires, mais ils n'auront[2] pas les cœurs. Lorsque Dieu forma le cœur et les entrailles de l'homme, il y mit premièrement la bonté comme le propre[3] caractère de la nature divine, et pour être comme la marque de cette main bienfaisante dont nous sortons[4]. La bonté devait[5] donc faire comme le fond de notre cœur, et devait être en même temps le premier attrait que nous aurions en nous-mêmes pour gagner les autres hommes. La grandeur qui vient par-dessus, loin d'affaiblir la bonté, n'est faite que pour l'aider à se communiquer[6] davantage, comme une fontaine publique qu'on élève pour la répandre. Les cœurs sont à ce prix; et les grands dont la bonté n'est pas le partage, par une juste punition de leur dédaigneuse insensibilité, demeureront privés éternellement du plus grand bien de la vie humaine, c'est-à-dire des douceurs de la société. Jamais homme ne les goûta mieux que le prince dont nous parlons; jamais homme ne craignit moins que la familiarité blessât le respect[7]. Est-ce là celui qui forçait les villes et qui ga-

1. Cf. p. 97, n. 2.
2. Cf. p. 324, n. 1.
3. *Propre*. Cf. p. 366, n. 6.
4. *Sortons*. Cf. p. 357, n. 5.
5. *Devait*. Eût dû. L'imparfait de l'indicatif s'employait fréquemment au XVII[e] siècle où nous préférons aujourd'hui le conditionnel. « Je l'accorde, il est véritable : ‖ Je *devais* bien moins désirer. » Malherbe, I, 131 (*Grands écrivains*). « Je *pouvais* vous répondre ce que dit Épicure. » Id., II, 515. « Les tours *étaient* en état de l'arrêter quelque temps, si les Suisses eussent été aussi braves... que le comte du Doignon l'avait cru. » La Rochefoucauld, II, 314. « Je *devais* par la royauté ‖ Avoir commencé mon ouvrage. » La Fontaine, I, 206. « Tu *devais* bien purger la terre de cette hydre. » Id., II, 257. « Ah! vous *deviez* du moins plus longtemps disputer. » Racine, *Britannicus*, V, 990. « *Maint* est un mot qu'on ne *devait* jamais abandonner. » La Bruyère, II, 208. « On en est là quand la fièvre nous saisit et nous éteint ; si l'on eût guéri, ce *n'était* que pour désirer plus longtemps. » Id., II, 19. Cf. Brachet et Dussouchet, *Gramm. française, cours supérieur*, p. 370.
6. *Se communiquer*. Cf. p. 367, n. 3.
7. « Un de ses vieux camarades des Pays-Bas, le baron de Woerden, nous a laissé un touchant récit de sa visite à M. le Prince (en juin 1685) : « Il me fit approcher de lui, et comme je ne le joignais pas assez, parce qu'il repose toujours les jam-

l'abondance qu'il a répandue dans les camp
arrosant; qui se donne à tout le monde, et
ne s'enfle que lorsque avec violence on s'
douce pente qui le porte à continuer son tran
Telle a été la douceur, et telle a été la for
de Condé. Avez-vous un secret important? ver
ment dans ce noble cœur : votre affaire devi
par[3] la confiance. Il n'y a rien de plus inviol
prince que les droits sacrés de l'amitié. L
demande une grâce, c'est lui qui paraît l'oblig
on ne vit de joie si vive[4] ni si naturelle qu
ressentait à faire plaisir. Le premier argen
d'Espagne avec la permission du roi, malgr
sités[5] de sa maison épuisée, fut donné à ses a
qu'[7] après la paix il n'eût rien à espérer de l
et quatre cent mille écus distribués par ses

bes sur un carreau (*coussin, tabouret*), il me dit que je l'approchasse davantage pour m'embrasser. En effet, il me prit par la tête et me la pressa avec ses mains exténuées par la goutte, me disant qu'il avait bien de la joie de me voir.... » Duc d'Aumale, t. VII, p. 692.

1. *Se hausser*. Cf. p. 245.

civils. » La Bruyère,
écrivains). « Autr
ville || Invita le rat
D'une façon fort *civi*
d'ortolans. » La Fo
I, 9. « La recherche
pouvait être honnê
Molière, *Dépit amou*

3. Par suite de. C

voir, chose rare dans la vie humaine, la reconnaissance aussi vive[1] dans le prince de Condé que l'espérance d'engager[2] les hommes l'est dans les autres. Avec lui la vertu eut toujours son prix. Il la louait jusque dans ses ennemis. Toutes les fois qu'il avait à parler de ses actions, et même dans les relations qu'il en envoyait à la cour, il vantait les conseils[3] de l'un, la hardiesse de l'autre; chacun avait son rang[4] dans ses discours; et parmi ce qu'il donnait à tout le monde, on ne savait où placer ce qu'il avait fait lui-même[5]. Sans envie, sans fard, sans ostentation, toujours grand dans l'action et dans le repos[6], il parut[7] à Chantilly comme à la tête des troupes.

1. *Vive*. Cf. p. 516, n. 4.

2. *Engager*. Attacher étroitement quelqu'un aux intérêts d'un autre. « Soit qu'il cède ou résiste au feu qui me l'*engage*. » Corneille, *Cid*, II, 3. « Outre mon intérêt, ma parole m'*engage*. » Rotrou, *Bélisaire*, I, 2. « Je vais, en recevant sa foi sur les autels, ‖ L'*engager* à mon fils par des nœuds éternels. » Racine, *Andromaque*, IV, 1. « Quand on a assez fait auprès d'une femme pour devoir l'*engager*, si cela ne réussit point, il y a encore une ressource, qui est de ne plus rien faire. » La Bruyère, I, 180 (*Grands écrivains*).

3. *Conseils*. Cf. p. 302, n. 2.

4. La place qui lui convenait. *Rang* s'employait fréquemment autrefois comme synonyme de *place*. « Mesurez votre âge (votre vie) : vous n'en avez pas pour donner *rang* à tant d'occupations. » Malherbe, II, 699 (*Grands écrivains*). « Il faut que la raison et le bon sens mettent le prix aux choses, et déterminent notre goût à leur donner le *rang* qu'elles méritent. » La Rochefoucauld, II, 314 (*ibid.*). « A peine en sa mémoire ai-je encor quelque *rang*. » Racine, *Thébaïde*, I, 309. Cf. p. 154, 310.

5. « Condé avait une telle répugnance pour tout ce qui ressemble à l'enflure et aux vanteries qu'au lendemain d'un tel jour son secrétaire ayant présenté à sa signature une lettre pour Mazarin, il raya les mots « nostre victoire » pour mettre « nostre combat ». Déjà après la bataille de Nordlingue, il félicitait en termes chaleureux le duc d'Orléans sur d'assez médiocres succès, et de sa grande victoire disait simplement : « Le chevalier de la Rivière vous rendra compte de ce qui s'est passé en ce pays. » Ce même jour, après avoir dicté une longue dépêche à Le Tellier, il ajoutait de sa main déjà tremblante de la fièvre : « Il faut satisfaire la cavalerie allemande (les Weymariens, à notre solde), et M. de Turenne a fait des choses incroyables. » D'Aumale, t. V, p. 267-268.

6. Revenu à Paris, Condé remplit à la cour, auprès de Louis XIV, les fonctions très décoratives de grand maître de France qui consistaient, à la fin du règne de Louis XIV, à surveiller les dépenses de la maison du roi, et encore plus à figurer, avec un bâton de commandement, auprès du trône, dans les grandes cérémonies. Mais Louis XIV, dès qu'il commença de gouverner, marqua très nettement sa volonté de « bannir » le prince « du secret des affaires ». (*Mémoires* de Mme de Motteville.)

7. *Il parut*. Cf. p. 325, n. 1.

Qu'il embellît cette magnifique et délicieuse maison[1], ou bien qu'il munît[2] un camp au milieu du pays ennemi, et qu'il fortifiât une place; qu'il marchât avec une armée parmi[3] les périls, ou qu'il conduisît ses amis dans ces superbes allées, au bruit de tant de jets d'eau qui ne se taisaient ni jour ni nuit[4], c'était toujours le même

1. Chantilly, le vieux manoir des Montmorency, qui était passé par mariage chez les Condé, était dans un grand état de délabrement. Le prince de Condé et son fils aimèrent à s'y fixer, à partir de 1675 environ. « On s'y établit, » d'abord, « tant bien que mal »; la situation financière de Condé, très endetté, lui conseillait la prudence. Puis on y donna des fêtes, à Monsieur et à la duchesse d'Orléans. « On y avait presque toujours les violons et souvent les comédiens. » Les hommes de lettres y étaient attirés (voir plus loin, pp. 534-535), et surtout vers la fin de la vie de Condé, après la campagne de Hollande, tout ce que la France avait de distingué venait y faire sa cour au « héros » : les officiers de marque, Navailles, Boufflers, Créqui, Humières, Estrées, Luxembourg; — les diplomates et hommes d'Etat, Colbert, Pomponne, le cardinal d'Estrées, Courtin, l'abbé de Feuquières; — les grands seigneurs, Coislin, Brissac, Antin, Lauzun, etc. Mais c'étaient aussi les étrangers qui affluaient à Chantilly. « Le fils de Montecuculli fait un voyage en France; son père lui défend de voir personne avant d'avoir été présenté à M. le Prince.... » L'évêque de Strasbourg, François Egon de Furstemberg, l'évêque anglican Burnet, reviennent de Chantilly confondus et émerveillés des bontés du Prince. » Les ambassadeurs de Suède, d'Angleterre, envoyés de Danemark, de Brunswick, résident de Mantoue, jusqu'aux ambassadeurs de Siam » viennent saluer ce grand homme de la France.

2. *Munit*. Cf. p. 178 et p. 527.

3. Cf. p. 298, n. 2.

4. Lorsque Gourville, chargé par le prince de diriger ses affaires financières, les eût éclaircies et mises en meilleur point, Condé put s'occuper avec son fils d'embellir Chantilly. De 1662 à 1684, il fit surtout travailler aux jardins et au parc. Le Nôtre, La Quintinie, Mansard, Gitard, de Manse sont sans cesse auprès de lui. « Sous la direction de Le Nôtre, de longues allées, bordées de charmilles à perte de vue, s'enfoncent dans la forêt qui semble se confondre avec les jardins; Mansard élève l'orangerie, complète la ménagerie; Gitard construit le grand degré, qu'encadrent les Fleuves avec ces urnes et ces jets d'eau » dont Bossuet parle ici. Et c'est surtout l'organisation du système des eaux qui préoccupe Condé. « Le côté scientifique » de ces travaux lui souriait; les calculs du géomètre Sauveur et de l'ingénieur de Manse lui permirent de mener l'œuvre à bonne fin. » Un aqueduc alla chercher à 3000 toises de Chantilly la fontaine de l'Hôtel-Dieu des Marais; un large canal recueillit tous les bras de la Nonette, remplaçant par une vaste nappe d'eau les minces filets qui circulaient inaperçus au milieu des prés. A l'extrémité du grand canal de Manse établit une machine élévatoire, dessinée, dit-on, par le prince lui-même, dirigeant en personne ce travail compliqué dont Louis XIV s'inspira pour les arran

homme, et sa gloire le suivait partout. Qu'il est beau, après les combats et le tumulte des armes, de savoir encore goûter ces vertus paisibles, et cette gloire tranquille qu'on n'a point à partager avec le soldat non plus qu'[1] avec la fortune[2]; où tout charme et rien n'éblouit; qu'on regarde sans être étourdi ni par le son des trompettes, ni par le bruit des canons, ni par les cris des blessés; où l'homme paraît tout seul aussi grand, aussi respecté que lorsqu'il donne des ordres, et que tout marche à sa parole[3].

Venons maintenant aux qualités de l'esprit; et puisque, pour notre malheur, ce qu'il y a de plus fatal à la vie humaine, c'est-à-dire l'art militaire, est en même temps ce qu'elle a de plus ingénieux et de plus habile, considérons d'abord par cet endroit[4] le grand génie de notre prince. Et, premièrement, quel général porta jamais plus loin sa prévoyance? C'était une de ses maximes[5], qu'il fallait craindre les ennemis de loin, pour ne les plus craindre de près, et se réjouir à leur approche. Le voyez-vous comme il considère tous les avantages qu'il peut ou donner ou prendre[6]? avec quelle vivacité[7] il se

gements de Versailles. » Duc d'Aumale, t. VII, p. 701 et suiv. — Ces travaux étaient souvent, sans doute, le sujet des conversations de Condé : « Votre Altesse ne me reprochera plus mes âneries sur les hydrauliques », lui écrit Bossuet (9 octobre 1685).

1. *Non plus que*. Cf. p. 504, n. 1.

2. Cf. Cicéron, *Pro Marcello* : « *Bellicas laudes* », etc. (ch. II et III des éditions).

3. Telle fut en effet l'impression des contemporains. Cf. Mme de Sévigné (lettre du 25 juillet 1677) : « M. le Prince est dans son apothéose de Chantilly : il vaut mieux là que tous vos héros d'Homère. » Un écuyer du grand Condé, le marquis de Lavergne (cité par le duc d'*Aumale*, t. VII, p. 687), écrit de son côté qu'il y vivait « comme dans un petit Etat à part, au milieu d'un concours continuel de beaux esprits », et que « c'était une chose admirable de voir ce grand prince dans sa retraite ». Et le P. Rapin, dans son *Traité du grand et du sublime*, où il montre « le sublime de la condition de la robe en la personne de Lamoignon, le sublime dans les armes en celle de M. de Turenne, le sublime sur le trône en celle du Roi », prétend faire éclater « le sublime de la vie privée dans la retraite de M. le Prince à Chantilly ».

4. Cf. p. 369, n. 2.

5. *Maximes*. Cf. p. 21, n. 4.

6. Cf. p. 502, n. 4.

7. Vivacité. Pénétration rapide. Promptitude à saisir et à rendre

met dans l'esprit, en un moment, les temps, les lieux, les personnes, et non seulement leurs intérêts et leurs talents, mais encore leurs humeurs[1] et leurs caprices? Le voyez-vous comme[2] il compte la cavalerie et l'infanterie des ennemis, par le naturel[3] des pays ou des princes confédérés? Rien n'échappe à sa prévoyance. Avec cette prodigieuse compréhension de tout le détail et du plan universel de la guerre, on le voit toujours attentif à ce qui survient; il tire d'un déserteur, d'un transfuge, d'un prisonnier, d'un passant, ce qu'il veut dire, ce qu'il veut taire, ce qu'il sait, et pour ainsi dire ce qu'il ne sait pas, tant il est sûr dans ses conséquences. Ses partis[4] lui rapportent jusqu'aux moindres choses: on l'éveille à chaque moment; car il tenait[5] encore pour maxime[6] qu'un habile capitaine peut bien être vaincu, mais qu'il ne lui est pas permis d'être surpris. Aussi lui

une idée. « Je n'ai jamais vu qu'elle (Mme de Chevreuse) en qui la *vivacité* suppléât le jugement. » Retz (dans Littré). « Sa *vivacité* ressemble à la vôtre; votre esprit dérobait tout, comme vous dites du sien. » Sévigné (*ibid.*). « On vit paraître en elle (Mme la Dauphine) une *vivacité* qui lui faisait souvent prévenir les pensées des autres. » Fléchier, *Or. fun. de Mme la Dauphine.* « Un esprit brillant a de la *vivacité.* » La Rochefoucauld, I, 328 (*Grands écrivains*). « Il y a beaucoup plus de *vivacité* que de goût parmi les hommes. » La Bruyère, I, 116 (*ibid.*).

1. *Humeurs.* Cf. p. 95, n. 11.

2. Comment. Cf. p. 300, n. 5.

3. *Naturel.* Au XVIIe siècle, ce mot s'employait également au sens physique et au sens moral, pour signifier « Propriété naturelle. C'est le *naturel* du feu de tendre en haut, le *naturel* de l'homme d'être sociable. C'est le *naturel* de chaque animal, de chaque plante. » *Dict. de l'Académie*, 1694.

4. *Partis.* On appelait *partis* les soldats que l'on détachait pour éclairer une armée et battre la campagne. Sens dérivé de *partir*, partager. « C'était assez de commander qu'on détachât,... continuellement des *partis* de ce côté-là. » La Rochefoucauld, II, 338 (*Grands écrivains*). « La présidente Barantin..., a été pillée par un *parti* de Charleroy. » Racine, *Lettres*, VII, 54 (*ibid.*). « Un *parti* des nôtres a été attiré dans une embuscade. » La Bruyère, I, 369 (*ibid.*). « Nous sommes occupés, et trop publiquement, d'un *parti* de cinquante hommes qui a passé quelques rivières, et qui a dessein d'enlever quelque personne considérable. » Mme de Maintenon, *Lettres au duc de Noailles*, 9 novembre 1710 (dans Littré). « Les *partis* vinrent jusqu'aux portes de Paris, et enlevèrent le premier écuyer, qu'ils prirent pour le Dauphin. » Duclos (*ibid.*).

5. Cf. p. 30, n. 5.

6. *Maxime.* Cf. p. 21, n. 4.

devons-nous cette louange, qu'il ne l'a jamais été. A quelque heure et de quelque côté que viennent les ennemis, ils le trouvent toujours sur ses gardes, toujours prêt à fondre sur eux et à prendre ses avantages[1], comme une aigle[2] qu'on voit toujours, soit qu'elle vole au milieu des airs, soit qu'elle se pose sur le haut de quelque rocher, porter de tous côtés des regards perçants, et tomber si sûrement sur sa proie, qu'on ne peut éviter ses ongles non plus que ses yeux. Aussi vifs étaient les regards, aussi vite[3] et impétueuse était l'attaque, aussi fortes et inévitables[4] étaient les mains du prince de Condé. En son camp on ne connaît point les vaines terreurs, qui fatiguent et rebutent plus que les véritables. Toutes les forces demeurent entières pour les vrais périls; tout est prêt au premier signal; et, comme dit le Prophète, « toutes les flèches sont aiguisées, et tous les arcs sont

1. Cf. p. 502, n. 4.

2. *Une aigle.* Bossuet emploie ailleurs ce mot au masculin : « Qu'est devenue cette redoutable cavalerie, qu'on voyait fondre sur l'ennemi avec la vitesse d'*un aigle?* » *Or. fun. d'Anne de Gonzague.* De même Boileau : « *Un aigle* sur un champ prétendant droit d'aubaine ‖ Ne fait point appeler *un aigle* à la huitaine. » *Satire* VII. Mais on lit dans La Fontaine : « On fit entendre à l'aigle enfin qu'*elle* avait tort. » *Fables*, II, 8. Dans la même phrase, Racine emploie ce mot aux deux genres : « Elle s'en va pareille à *un aigle*, c'est-à-dire rapide comme *une aigle.* » VI, 81, *Remarques sur l'Odyssée.* Ce mot a été de genre incertain durant tout le XVIIe siècle. Ménage dit dans ses *Observations* (1672) : « Dans le propre il est mâle et femelle. » En 1690, Furetière le fait féminin : « On dresse les aigles à la volerie, mais *elles* ne réussissent qu'en pays de montagne. » En 1694, l'Académie écrit dans son *Dictionnaire* : « *Aigle, subst. masculin.* Il est de genre commun, et *plus ordinairement masculin.* Aigle *roux*, aigle *noir* et *royal. Grand aigle.* » On trouve encore ce mot au féminin dans Voltaire : « L'aigle *altière* et rapide aux ailes étendues. » (Dans Littré.)

3. *Vite.* Cf. p. 326, n. 1.

4. *Mains inévitables.* Bossuet avait dit de même dans le Sermon sur la *Nécessité de travailler à son salut*, 1er point. « Ne prenons pas le silence de Dieu pour un aveu, ni sa patience pour un pardon.... Il attend, parce qu'il est miséricordieux, et si l'on méprise ses miséricordes, souvent il attend encore et ne presse pas sa vengeance, parce qu'il sait que *ses mains* sont *inévitables.* » (Cité par Jacquinet.) Cf. le grec ἄφυκτος, employé dans ce sens chez Homère et chez Pindare, *Néméennes*, I, 45 : ὁ δ' ὀρθὸν μὲν ἄντεινεν κάρα, πειρᾶτο δὲ πρῶτον μάχας δισσαῖσι δοιοὺς αὐχένων μάρψαις ἀφύκτοις χερσὶν ἑαῖς ὄφιας. Cf. chez Eschyle, *Prométhée*, v. 965 : ἄφυκτον θεῶν ὄμμα. Cf. Villemain, Essai sur Pindare.

tendus[1] ». En attendant on repose d'un sommeil tranquille, comme on ferait sous son toit et dans son enclos. Que dis-je, qu'on repose? A Piéton, près de ce corps redoutable que trois puissances réunies avaient assemblé, c'était dans nos troupes de continuels divertissements; toute l'armée était en joie, et jamais elle ne sentit qu'elle fût plus faible que celle des ennemis. Le prince, par son campement, avait mis en sûreté non seulement toute notre frontière et toutes nos places, mais encore tous nos soldats[2]; il veille, c'est assez. Enfin, l'ennemi décampe; c'est ce que le prince attendait. Il part à ce premier mouvement; déjà l'armée hollandaise, avec ses superbes étendards, ne lui échappera pas : tout nage dans le sang, tout est en proie[3]; mais Dieu sait donner des bornes aux plus beaux desseins. Cependant les ennemis sont poussés[4] partout. Oudenarde est délivrée de leurs mains; pour les tirer eux-mêmes de celles du prince, le ciel les couvre d'un brouillard épais; la terreur et la désertion se met[5] dans leurs troupes; on ne sait plus ce qu'est devenue cette formidable armée. Ce fut alors que Louis, qui, après avoir achevé le rude siège de Besançon[6], et avoir encore une fois réduit la Franche-Comté avec une rapidité inouïe, était revenu

1. *Sagittæ ejus acutæ, et omnes arcus ejus extenti.* (Isaïe, V, 28.)

2. Pendant la campagne de 1674. — Sur ce campement célèbre (au N.-O. de Charleroi), voir le duc d'Aumale, *ouvr. cité*, t. VII, p. 474, 599.

3. C'est la bataille connue dans l'histoire sous le nom de Senef. Les Français y perdirent mille officiers et plus de six mille soldats. Aussi Mme de Sévigné écrivait-elle au comte de Bussy, son cousin (5 septembre 1674) : « Nous avons tant perdu à cette victoire que, sans le *Te Deum* et quelques drapeaux portés à Notre-Dame, nous croirions avoir perdu le combat. » Ces « quelques drapeaux » dont Mme de Sévigné fait si bon marché, étaient cependant au nombre de 107, et la bataille, quoique disputée, fut cependant pour les Français une victoire. Les alliés perdirent environ douze mille hommes, y compris les prisonniers et les déserteurs. Et la retraite de Guillaume d'Orange vers Mons fut un aveu involontaire d'un insuccès final qu'il célébra cependant comme un triomphe. — Pour *tout est en proie*, cf. p. 89, n. 4.

4. *Poussés*. Cf. p. 419, n. 1.

5. Cf. p. 77, n. 2.

6. 25 avril-15 mai 1674.

tout brillant de gloire pour profiter de l'action de ses armées de Flandre et d'Allemagne, commanda ce détachement qui fit en Alsace les merveilles que vous savez, et parut[1] le plus grand de tous les hommes, tant par les prodiges qu'il avait faits en personne, que par ceux qu'il fit faire à ses généraux[2].

Quoiqu'une heureuse naissance[3] eût apporté de si grands dons à notre prince, il ne cessait de l'enrichir par ses réflexions. Les campements de César firent son étude. Je me souviens qu'il nous ravissait, en nous racontant comme en Catalogne, dans les lieux où ce fameux capitaine, par l'avantage des postes, contraignit cinq légions romaines et deux chefs expérimentés[4] à poser les armes sans combat, lui-même il avait été reconnaître les rivières et les montagnes qui servirent à ce grand dessein; et jamais un si digne maître n'avait expliqué par de si doctes leçons les *Commentaires* de César. Les capitaines des siècles futurs lui rendront un honneur semblable. On viendra étudier sur les lieux ce que l'histoire racontera du campement de Piéton, et des merveilles dont il fut suivi. On remarquera dans celui de Chatenoy l'éminence qu'occupa ce grand capitaine, et le ruisseau dont il se couvrit sous le canon du retranchement de Schelestad. Là, on lui verra mépriser l'Allemagne conjurée, suivre à son tour les ennemis, quoique plus forts, rendre leurs projets inutiles, et leur faire lever le siège de Saverne, comme il avait fait[5] un peu auparavant celui de Haguenau[6]. C'est par de semblables coups, dont sa vie

1. *Parut*. Cf. p. 325, n. 1.
2. Voy. plus haut, p. 411, n. 1.
3. *Naissance*. Cf. p. 411, n. 1.
4. Afranius et Petreius, vainqueurs de César à Herda, et contraints bientôt par lui à poser les armes.
5. *Fait*. Cf. p. 73, n. 1, p. 333, n. 3.
6. *Chatenoy*, Vosges, à 11 kilomètres de Neufchâteau, près de Sainte-Marie-aux-Mines. — Schelestad, Bas-Rhin, à 44 kilom, de Strasbourg. — Saverne, Bas-Rhin, à 38 kilom. de Strasbourg. — Haguenau, Bas-Rhin, à 20 kilom. de Strasbourg. — Tous ces campements furent faits pendant la guerre de Hollande. Notons seulement que celui

est pleine, qu'il a porté si haut sa réputation, que ce sera dans nos jours s'être fait un nom parmi les hommes, et s'être acquis un mérite dans[1] les troupes, d'avoir servi sous le prince de Condé, et comme un titre pour commander, de l'avoir vu faire.

Mais si jamais il parut[2] un homme extraordinaire, s'il parut être éclairé, et voir tranquillement toutes choses[3], c'est dans ces rapides moments[4] d'où dépendent les victoires, et dans l'ardeur du combat. Partout ailleurs il délibère; docile, il prête l'oreille à tous les conseils; ici, tout se présente à la fois : la multitude des objets[5] ne le confond pas; à l'instant le parti est pris; il commande et il agit tout ensemble, et tout marche en concours[6] et en sûreté[7]. Le dirai-je? mais

de Chatenoy avait été déjà choisi par le maréchal de Duras, avant que Condé n'arrivât. Les avantages de la position de Chatenoy étaient analogues à celle de Piéton (Duc d'Aumale, t. VII, p. 646). — Voir pour la stratégie de Condé à cette date (septembre 1675) les détails techniques donnés par le duc d'Aumale, *ibid.*, p. 647-657. Pendant qu'il couvrait ainsi l'Alsace, Condé étudiait de très près le pays et envoyait à Louvois un long « Mémoire », véritable traité politique et militaire sur la défense et sur l'administration de ce pays, qui était déjà si français. Notons à propos du « ruisseau » dont parle Bossuet, cette observation : « La grande quantité de ruisseaux et de rivières qui arrosent les deux Alsaces rend le pays plein de postes avantageux; pour peu qu'il pleuve, les plus petits deviennent d'une grosseur si inégale qu'il est presque impossible quelquefois de les passer sans pont. »

1. Aux yeux des troupes.

2. Cf. p. 523, n. 1.

3. A Lens, au début de l'action, *le 19* août 1648, « il était de fort *belle* humeur; dans le verger où il avait mis pied à terre, ses officiers ayant trouvé des gaules préparées pour abattre les fruits, il en prit une et se mit à espadonner avec ses amis. » Duc d'Aumale, t. V, p. 258.

4. *Moments*. Cf. p. 425, n. 3.

5. Cf. p. 492, n. 1.

6. « *Concours* : action réciproque des personnes ou des choses qui agissent ensemble pour tendre à une même fin. » *Dictionnaire* de Furetière, 1690.

7. « Dès que le duc d'Anguien prend le commandement (pendant la campagne de Flandre en 1646), la stratégie commence. Plus de flottements; les opérations ont un caractère d'ensemble; une même pensée les relie et les dirige. C'est à peine s'il a recouvré la vue; il n'a pas d'instructions précises; les lettres qu'il reçoit du premier ministre sont ambiguës; mais il ne laissera pas ses troupes un jour de plus dans cette boue et ce sable (de Mardick), dans le découragement et la misère.... Sept jours après la capitulation (de Mardick, 25 août), l'armée enveloppant Dunkerque et faisant le tour des *moers* fangeux que borde la Colme, s'arrêtait »

pourquoi craindre que la gloire d'un si grand homme puisse être diminuée par cet aveu? Ce n'est[1] plus ces promptes saillies, qu'il savait si vite et si agréablement réparer, mais enfin qu'on lui voyait quelquefois dans les occasions ordinaires: vous diriez qu'il y a en lui un autre homme, à qui sa grande âme abandonne de moindres ouvrages, où[2] elle ne daigne se mêler. Dans le feu, dans le choc, dans l'ébranlement, on voit naître tout à coup je ne sais quoi de si net, de si posé, de si vif, de si ardent, de si doux, de si agréable pour les siens, de si hautain[3] et de si menaçant pour les ennemis[4], qu'on ne sait d'où lui peut venir ce mélange de qualités si contraires. Dans cette terrible journée[5], où, aux portes de la ville et à la vue de ses citoyens[6], le ciel sembla vouloir décider du sort de ce prince; où, avec l'élite des troupes, il avait en tête un général si pressant; où il se vit plus que jamais exposé aux caprices de la fortune; pendant que les coups venaient de tous côtés, ceux qui combattaient auprès de lui nous ont

Hondschoote, à quelques centaines de toises des avant-postes espagnols; selon sa coutume, le duc d'Anguien marchait à l'ennemi.... Le 4 septembre, les Français s'avancèrent de Hondschoote sur trois colonnes à travers un dédale de bois, de marais, de fossés, de canaux, de bras de rivières, cheminant sur des chaussées qui, moins nombreuses qu'aujourd'hui, se recroisaient souvent : tout est si bien ordonné qu'il ne survient ni confusion ni mécomptes. » Duc d'Aumale, t. V, p. 85-86.

1. Cf. p. 320, n. 4.

2. *Où*. Cf. p. 301, n. 2.

3. Le mot est pris ici en bonne part. Cf. p. 87, n. 3.

4. « Les jours de combat, il était fort doux à ses amis, fier aux ennemis. » Bussy-Rabutin, cité par Jacquinet, *Or. fun. de Bossuet*, p. 496.

5. Combat de la porte Saint-Antoine (2 juillet 1652) où Condé était acculé par l'armée royale, que commandait Turenne, aux portes de Paris, fermées devant lui par Gaston d'Orléans. Menacé d'être écrasé contre les murailles de la ville par un ennemi plus fort du double, Condé, par une manœuvre hardie restée célèbre sous le titre de la « patte d'oie », soutint sur les trois chemins de Charenton, de Vincennes et de Charonne une triple lutte héroïque et heureuse. « L'armée royale ne put passer outre en aucun endroit », écrivait Turenne lui-même. A la tête d'une poignée d'hommes, au carrefour de Reuilly, le prince emporta plusieurs barricades et fit reculer les assaillants. (Voy. Duc d'Aumale, t. VI, p. 197 et suiv.)

6. Concitoyens. Cf. p. 131, n. 2.

dit souvent que, si l'on avait à traiter quelque grande affaire avec ce prince, on eût pu choisir de ces moments où tout était en feu autour de lui, tant son esprit s'élevait alors, tant son âme leur paraissait éclairée comme d'en haut en ces terribles rencontres[1] : semblable à ces hautes montagnes dont la cime, au-dessus des nues et des tempêtes, trouve la sérénité dans sa hauteur, et ne perd aucun rayon de la lumière qui l'environne. Ainsi, dans les plaines de Lens, nom agréable à la France, l'Archiduc[2], contre son dessein, tiré d'un poste invincible[3] par l'appât d'un succès trompeur, par un soudain mouvement du prince, qui lui oppose des troupes fraîches à la place des troupes fatiguées[4], est contraint à prendre la fuite. Ses vieilles

1. Moments, circonstances. Cf. p. 57, n. 1.

2. L'archiduc Léopold, frère de l'Empereur.

3. *Invincible*. Ce mot était au XVIIe siècle d'un usage plus varié que de nos jours. « Je voulais qu'à mes vœux rien ne fût *invincible*. » Racine, *Bérénice*, IV, 5. « Le temps, à qui rien n'est *invincible*. » Malherbe, II, 729 (*Grands écrivains*). « Qui pourra mieux que moi vous montrer la douleur ‖ Que lui donne du roi l'*invincible* malheur? » Corneille, *Pompée*, V, 3. « La fidélité qu'on garde imprudemment... ‖ Trouve un noble revers, dont les coups *invincibles* ‖ Pour être glorieux ne sont pas moins sensibles. » Id., *ibid.*, v. 77. « Obstacle *invincible*. » *Dict. de l'Académie*, 1694. — Sur cette position qu'occupait l'Archiduc, voir les détails techniques donnés par le duc d'Aumale, t. V, p. 233.

4. Le 19 août les deux armées étaient rangées l'une en face de l'autre et passèrent leur temps à s'observer. Pour décider à la bataille l'Archiduc qui ne voulait pas quitter ses lignes, Condé fit battre en retraite, le matin du 20 août, à toute son armée, fournit à la cavalerie ennemie l'occasion d'un succès qui l'enivra, et, une fois le reste de l'armée autrichienne attiré sur ses pas, il fit volte-face; « un simple demi-tour individuel transforme la retraite en offensive; et l'armée du Roi, que l'on croyait éperdue, épuisée par les privations, troublée par l'échec de son arrière-garde, presque en fuite vers Béthune, apparaissait subitement toute déployée et « marchant aux ennemis ». Duc d'Aumale, t. V, p. 246. — Bossuet semble faire allusion ici, en particulier, au secours que porta d'Erlach, avec ses escadrons de réserve, à l'aile droite que commandait Condé. La présence d'esprit de ce général ainsi que celle de Gramont contribuèrent beaucoup au succès de la bataille, qui fut, du reste, très sanglante et causa aux Français des pertes énormes. — Ajoutons que Condé rendit justice à d'Erlach : « Sire, dit-il à Louis XIV deux mois plus tard, en lui présentant le gouverneur de Brisach, voilà l'homme à qui vous devez la victoire de Lens. »

troupes périssent; son canon, où[1] il avait mis sa confiance, est entre nos mains; et Bek[2], qui l'avait flatté d'une victoire assurée[3], pris et blessé dans le combat, vient rendre en mourant un triste hommage à son vainqueur par son désespoir[4]. S'agit-il ou de secourir ou de forcer une ville? le prince saura profiter de tous les moments[5]. Ainsi, au premier avis que le hasard lui porta d'un siège important[6], il traverse, trop promptement[7], tout un grand pays; et, d'une première vue, il découvre un passage assuré pour le secours, aux[8] endroits qu'un ennemi vigilant n'a pu encore assez munir[9]. Assiège-t-il quelque place? il invente tous les jours de nouveaux moyens d'en avancer la conquête[10].

1. *Où*. Cf. p. 301, n. 2.

2. Beck était, à Lens, « plus ardent que jamais, enflammé par le souvenir amer de son inaction forcée à Rocroi ». Duc d'Aumale, V, p. 237.

3. « Que S. A. I. dise un mot, et ce soir nous mènerons Condé chargé de chaînes à Luxembourg. » Duc d'Aumale, V, p. 244.

4. Beck, blessé et tombé en fuyant, fut conduit à Arras dans le carrosse du Prince. Ce « grand soldat », comme l'appelle l'Archiduc dans son rapport sur la bataille, « expira deux jours après sans avoir prononcé une parole, arrachant les bandages pour mettre fin à une vie qu'il ne voulait pas devoir aux Français ». Duc d'Aumale, t. V, p. 256, 259.

5. *Moments*. Circonstances favorables. Cf. p. 425, n. 3.

6. Cambrai, assiégé par Turenne et délivré par Condé, 1657.

7. *Trop promptement*. *Trop* n'est pas ici, comme l'ont cru quelques commentateurs, synonyme de *très*. *Trop promptement* indique bien un regret de l'orateur car cette marche si rapide et si brillante s'est faite à nos dépens à un moment où Condé combattait *sous le drapeau espagnol*.

8. Dans les endroits.... Cf. p. 301, n. 3.

9. *Munir*. Cf. p. 178 et p. 518.

10. « Cette grande figure a un côté scientifique à peu près ignoré. Il réunissait les conditions essentielles qui font les maîtres dans ce grand art de l'ingénieur militaire : la sûreté du calcul, la conception originale, l'exécution noble et hardie. » On peut voir dans la relation de La Moussaie, publiée sous le titre de *Rocroy et Fribourg* (cf. supra, p. 499, n. 2), l'exposé, visiblement inspiré, dicté par Condé, « du percement des galeries si difficiles à étançonner dans cette terre mouvante, toute détachée et qui se réduisait en poussière par l'ébranlement des mines, ou bien encore le passage du fossé, plein d'eau et des plus profonds, exécuté par la combinaison de la méthode hollandaise avec le procédé que Courteille avait employé au siège de Hesdin ». A l'attaque de la contrescarpe de Thionville, dans la nuit du 17 au 18 août, ce fut par son entente pratique du métier d'ingénieur que Condé sauva la situation. L'opération était commencée, lorsque le capitaine La Plante, qui comman-

On croit qu'il expose les troupes : il les ménage[1], en abrégeant le temps des périls par la vigueur des attaques. Parmi[2] tant de coups surprenants, les gouverneurs les plus courageux[3] ne tiennent pas les promesses qu'ils ont faites à leurs généraux : Dunkerque[4] est pris en treize jours au milieu des pluies de l'automne; et ses barques, si redoutées de nos alliés, paraissent tout à coup dans tout l'océan avec nos étendards.

Mais ce qu'un sage général doit le mieux connaître, c'est[5] ses soldats et ses chefs[6]. Car de là vient ce parfait

dait les travailleurs et commençait à tracer l'ouvrage à édifier, tombe. La confusion se met parmi les Français. « Le duc d'Enghien accourt, fait apporter gabions, barriques et sacs à terre, trace l'ouvrage et le fait exécuter sous un feu des plus vifs. Cinquante hommes y étaient à couvert dès la pointe du jour. » Duc d'Aumale, IV, p. 167-169.

1. *Ménage*. Cf. p. 356, n. 9.

2. *Parmi*. Cf. p. 298, n. 2.

3. Ainsi Guillaume de Lede, gouverneur de Dunkerque, qui ne put que sauver la garnison et la conserver à son roi. « C'était un vaillant et ferme vieillard; rappelé au gouvernement de Dunkerque et de nouveau assiégé douze ans plus tard, il se fit tuer sur la brèche. » Duc d'Aumale, t. V, p. 102.

4. *Dunkerque*. « La situation géographique de ce havre, médiocre en lui-même, mais abrité par des bancs, s'ouvrant en face du beau mouillage des Dunes et de l'entrée de la Tamise, gardant le passage de la Manche à la mer du Nord, augmenta de siècle en siècle l'importance de Dunkerque : Flamands, Anglais, pirates, insurgés ou seigneurs féodaux s'en disputent la possession. En 1529, elle échut aux Espagnols. Le commerce y fleurit, surtout la course : les frégates de Dunkerque sillonnaient au loin les mers, effroi des caboteurs et même des gros navires; notre Jean Bart est le type de ces audacieux corsaires. Le chenal, les jetées avaient été perfectionnés, de nombreux canaux creusés et leurs écluses renfermées dans la place...., mais ce qui protégeait surtout Dunkerque, c'était cette ceinture de monceaux de sable sans cesse déplacés par le vent, d'eaux mortes et fangeuses; ni bois ni chaume pour faire des huttes, ni herbe pour les chevaux, ni abri pour la cavalerie; les terres cultivables ruinées au loin; l'ennemi maître des écluses; les convois par bêtes de somme s'égarant au milieu des inondations; ceux de mer interceptés par les petits navires du port ou par les vents dominants et par la furie des flots.... » Duc d'Aumale, t. V, p. 96-97.

5. Cf. p. 320, n. 4.

6. Pendant la campagne de 1646, où Condé était sous les ordres de Gaston d'Orléans, « la vaillance de Louis de Bourbon ne surprit personne; on s'attendait moins à le voir donner l'exemple de la discipline. Sa conduite fut aussi habile que militaire ; sans rien perdre de l'estime des troupes, il gagna le cœur de Gaston.... Mais la confiance (du duc d'Orléans) n'alla pas jusqu'à laisser au duc d'Enghien la haute main sur les opérations. » Duc d'Aumale, t. V, p. 84.

concert[1] qui fait agir les armées comme un seul corps, ou, pour parler avec l'Écriture, « comme un seul homme : » *Egressus est Israel tamquam vir unus*[2]. Pourquoi comme un seul homme? parce que sous un même chef, qui connaît et les soldats et les chefs comme ses bras et ses mains, tout est également vif et mesuré. C'est ce qui donne la victoire; et j'ai ouï dire à notre grand prince qu'à la journée de Nordlingue, ce qui l'assurait du succès, c'est qu'il connaissait M. de Turenne, dont l'habileté consommée n'avait besoin d'aucun ordre pour faire tout ce qu'il fallait. Celui-ci publiait[3] de son côté qu'il agissait sans inquiétude, parce qu'il connaissait le prince, et ses ordres toujours sûrs. C'est ainsi qu'ils se donnaient mutuellement un repos[4] qui les appliquait[5] chacun tout entier à son action : ainsi finit heureusement la bataille la plus hasardeuse et la plus disputée qui fut jamais.

Ç'a été dans notre siècle un grand spectacle, de voir, dans le même temps et dans les mêmes campagnes, ces deux hommes, que la voix commune de toute l'Europe

1. *Concert*. Cf. p. 425, n. 4.
2. *I Reg.*, XI, 7.
3. *Publier*, déclarer publiquement. Verbe très employé au XVII[e] siècle, tombé en désuétude de nos jours.
4. *Repos*. Tranquillité d'esprit. Cf. *Or. fun. de Henriette de France* : « On a bien prévu que... tandis que les uns ne cesseraient de disputer..., les autres... iraient enfin chercher un *repos* funeste et une entière indépendance dans l'indifférence des religions ou dans l'athéisme. » — « Soyez en *repos* sur la conduite de ceux qui sauront demander votre congé. » Sévigné, III, 291 (*Gr. écrivains*). « Rien ne donne le *repos* que la recherche sincère de la vérité. » Pascal, *Pensées*, éd. Havet, XXIV, 21. « Il est *impossible* de désirer beaucoup de choses sans perdre le *repos*, qui vaut mieux que tout ce que l'on désire. » Bourdaloue (dans Littré).
5. *Appliquer*. Ce mot était usité pour signifier : occuper fortement quelqu'un à quelque chose. « La politesse des États est le commencement de la décadence, parce qu'elle *applique* tous les particuliers à leurs intérêts propres. » La Rochefoucauld, I, 265 (*Grands écrivains*). « On l'*appliqua* (saint Benoît) à l'étude des lettres humaines pour polir son esprit. » Fléchier, *Panégyrique de saint Benoît*. « Un bon roi *applique* ses sujets à l'agriculture. » Fénelon, *Télémaque*, V. « En vain l'ordre de ceux qui ont droit de disposer de nous nous y applique (à des fonctions qui nous déplaisent); on allègue mille pré-

égalait[1] aux plus grands capitaines des siècles passés[2]; tantôt à la tête de corps séparés; tantôt unis, plus encore par le concours[3] des mêmes pensées que par les ordres que l'inférieur recevait de l'autre; tantôt opposés front à front, et redoublant l'un dans l'autre[4] l'activité et la vigilance; comme si Dieu, dont souvent, selon l'Écriture, la sagesse se joue dans l'univers, eût voulu nous les montrer en toutes les formes, et nous montrer ensemble tout ce qu'il peut faire des hommes. Que de campements, que de belles marches, que de hardiesse, que de précautions, que de périls, que de ressources! Vit-on jamais en deux hommes les mêmes vertus[5], avec des caractères si divers, pour ne pas dire si contraires? L'un parait agir par des réflexions pro-

extes de santé, d'insuffisance. » Massillon. *Conf. Zèle* (dans Littré).

1. *Egalait.* Cf. p. 6, n. 1.

2. Cf. le jugement de Saint-Evremont, qui avait servi sous les ordres du prince de Condé, à côté de Turenne : « Quelques troupes que vous donniez à M. le Prince, vieilles ou nouvelles, connues ou inconnues, il a toujours la même fierté dans le combat ; vous diriez qu'il sait inspirer ses propres qualités à toute l'armée : sa valeur, son intelligence, son action semblent lui répondre de celles des autres. Avec beaucoup de troupes dont M. de Turenne se défie, il cherche ses sûretés : avec peu de bonnes qui ont gagné sa confiance, il entreprend comme aisé ce qui parait impossible.

« Quelque ardeur qu'ait M. le Prince pour les combats, M. de Turenne en donnera davantage, pour s'en préparer mieux les occasions; mais il ne prend pas si bien dans l'action ces temps imprévus, qui font pleinement une victoire : c'est par là que ses avantages ne sont pas entiers. Quand l'affaire est contestée, le plan de la guerre lui revient dans l'esprit, et il remet à une conduite plus sûre ce qu'il voit difficile et douteux dans le combat. M. le Prince a les lumières plus présentes et l'action plus vive : il remédie lui-même à tout, rétablit ses désordres, et pousse ses avantages. Il tire des troupes tout ce qu'il en peut tirer, il s'abandonne au péril et il semble qu'il ait résolu de vaincre ou de ne pas survivre à sa défaite.

« La vertu de M. le Prince a moins de suite et de liaison que celle de M. de Turenne; ce qui m'a fait dire il y a longtemps que l'un est plus propre à finir glorieusement des actions, l'autre à terminer utilement une guerre. Dans le cours d'une affaire, on parle plus avantageusement de ce que fait M. le Prince; l'affaire finie, on jouit plus longtemps de ce que M. de Turenne a fait. » (*Parallèle de M. le Prince et de M. de Turenne sur ce qui regarde la guerre.*)

3. *Concours.* Cf. p. 55 et 524.

4. Quand ces deux généraux étaient « opposés front à front », la présence de l'un *redoublait*, augmentait, *dans* l'autre (*chez* l'autre, cf. p. 302) l'activité *et* la vigilance.

5. Cf. pour un autre sens, p. 124.

fondes, et l'autre par de soudaines illuminations : celui-ci par conséquent plus vif, mais sans que son feu eût rien de précipité; celui-là d'un air plus froid, sans jamais rien avoir de lent, plus hardi à faire qu'à parler, résolu et déterminé au dedans, lors même qu'il paraissait embarrassé au dehors[1]. L'un, dès qu'il parut dans les armées, donne une haute idée de sa valeur, et fait attendre quelque chose d'extraordinaire, mais toutefois s'avance par ordre, et vient comme par degrés aux prodiges qui ont fini le cours de sa vie : l'autre, comme un homme inspiré, dès sa première bataille s'égale aux maîtres les plus consommés. L'un, par de vifs et continuels efforts, emporte l'admiration du genre humain, et fait taire l'envie : l'autre jette d'abord une si vive lumière, qu'elle n'osait l'attaquer. L'un enfin, par la profondeur de son génie et les incroyables ressources de son courage, s'élève au-dessus des plus grands périls, et sait même profiter de toutes les infidélités de la fortune : l'autre, et par l'avantage d'une si haute naissance, et par ces grandes pensées que le ciel envoie, et par une espèce d'instinct admirable dont les hommes ne connaissent pas le secret, semble né pour entraîner la fortune dans ses desseins, et forcer[2] les destinées. Et afin que l'on vît toujours dans ces deux hommes de grands caractères, mais divers, l'un, emporté d'un coup soudain, meurt pour son pays, comme un Judas le Machabée; l'armée le pleure comme son père; et la cour et tout le peuple gémit[3]; sa piété

1. Turenne, dit Langlade (*Particularités sur M. de Turenne*, à la suite des *Mémoires sur le duc de Bouillon*, 1692), avait « les yeux grands et pleins de feu, mais couverts de gros sourcils joints ensemble. La forme de son visage était assez régulière; cependant, avec un air riant, il avait quelque chose de sombre.... » Au retour de sa brillante campagne d'Alsace, Pellisson rapporte que son air était encore « plus honteux que de coutume ». On dit aussi que sa parole était hésitante (note de Jacquinet, *Orais. fun.*, p. 504) et son style même est plutôt embarrassé. Voir sa *Correspondance avec Le Tellier et Louvois*, par E. de Barthélemy, 1874.

2. *Forcer*. Cf. p. 97, n. 2.

3. Cf. p. 77, n. 2. Cf. l'*Or. fun. de Turenne* par Fléchier.

est louée comme son courage, et sa mémoire ne se flétrit point par le temps : l'autre, élevé par les armes au comble de la gloire comme un David, comme lui meurt dans son lit en publiant les louanges de Dieu et instruisant sa famille, et laisse tous les cœurs remplis tant de l'éclat de sa vie que de la douceur de sa mort[1]. Quel spectacle de voir et d'étudier ces deux hommes, et d'apprendre de chacun d'eux toute l'estime que méritait l'autre! C'est ce qu'a vu notre siècle : et ce qui est encore plus grand, il a vu un roi se servir de ces deux grands chefs[2], et profiter du secours du ciel; et après qu'il en est privé[3] par la mort de l'un et les maladies de l'autre, concevoir de plus grands desseins, exécuter de plus grandes choses, s'élever au-dessus de lui-même, surpasser et l'espérance des siens et l'attente de l'univers : tant est haut son courage, tant est vaste son intelligence, tant ses destinées sont glorieuses.

Voilà, Messieurs, les spectacles que Dieu donne à l'univers; et les hommes qu'il y envoie quand il y veut faire éclater, tantôt dans une nation, tantôt dans une autre, selon ses conseils[4] éternels, sa puissance ou sa sagesse;

1. Ce parallèle de Condé et de Turenne choqua vivement les contemporains. On lit dans une lettre de Bussy à Mme de Sévigné, 31 mars 1687 : « Je ne vous dirai que deux mots, Madame, sur votre lettre du 10 de ce mois où vous me parlez de la pompe funèbre de M. le Prince. Nous l'avons vue ici imprimée. Il est vrai qu'elle est fort extraordinaire, et digne du mort pour qui elle est faite. Comme j'ai ouï parler de l'oraison funèbre qu'a faite M. de Meaux, elle n'a fait honneur ni au mort ni à l'orateur; on m'a mandé que le comte de Gramont, revenant de Notre-Dame, dit au roi qu'il venait de l'oraison funèbre de M. de Turenne. En effet, on dit que M. de Meaux, comparant ces deux grands capitaines sans nécessité, donna à M. le Prince la vivacité et la fortune, et à M. de Turenne la prudence et la bonne conduite. » Mme de Sévigné, elle-même, trouva ce parallèle un peu *violent* (25 avril 1687) et son ami Corbinelli reprocha à Bossuet lui-même de l'avoir poussé jusqu'à la comparaison de leur mort, « l'avantage du côté de M. de Turenne étant trop grand » sur ce point.

2. On ne voit pas très bien comment il y a plus de *grandeur à se servir* d'un grand chef qu'à *l'être* soi-même. Cf. plus haut, p. 495, n. 5.

3. *Après qu'il en est privé*. Après qu'il en a été privé. Latinisme fréquent chez Bossuet. Cf. p. 10, n. 1.

4. Conseils. Cf. p. 382, n. 2.

car ses divins attributs paraissent-ils mieux dans les cieux qu'il a formés de ses doigts que dans ces rares talents qu'il distribue comme il lui plaît aux hommes extraordinaires? Quel astre brille davantage dans le firmament, que le prince de Condé n'a fait dans l'Europe? Ce n'était pas seulement la guerre qui lui donnait de l'éclat; son grand génie embrassait tout[1], l'antique comme le moderne[2], l'histoire, la philosophie, la théologie la plus sublime, et les arts[3] avec les sciences. Il n'y avait livre

1. « En 1648 fut publié un livre, *l'Alliance des armes et des lettres à Mgr le Prince*, par le s^r de Tournay; il y est dit que la philosophie, la jurisprudence, la théologie sont familières à Louis de Bourbon à un degré très éminent. — Le P. Rapin, dans son livre *Du Beau et du Sublime dans diverses conditions de la vie humaine*, imprimé en 1686 après la mort du grand Condé, parle avec étonnement du savoir de ce prince qu'il avait vu tant de fois et de si près. — L'évêque Daniel Huet, dans ses mémoires, admire ce prince « *præcipue romanæ antiquitatis callentissimum* » et exalte en lui « *singularem in omni pæne genere literarum eruditionem, infinitam sciendi et discendi cupidinem quam alebat continua lectio librorum omnis generis.* » Floquet, *Etudes sur la vie de Bossuet*, I, p. 115-116. Du reste l'éducation du prince avait été très soignée. Elle « dépassa de beaucoup le niveau de l'instruction superficielle jugée alors suffisante pour un homme d'épée. » Henri de Bourbon, gouverneur du Berry sous Louis XIII, tout en donnant à son fils, dans sa maison, d'excellents précepteurs particuliers, l'avait mis au collège des jésuites de Bourges où le jeune prince fit de fortes études. Tout enfant, il écrivait en latin à son père pour lui rendre compte de ses études. Il étudia ensuite le droit et l'histoire, et soutint à quatorze ans, en 1635, avec grand éclat, sa thèse de philosophie. Quand il entra, en 1633, dans Thionville, harangué en latin par le maire, « il improvisa une réponse dans la même langue à l'ébahissement de son auditoire ». Duc d'Aumale, t. III, p. 318 et sqq., t. IV, p. 176. Cf. supra la *Notice*, p. 468.

2. « Déjà pendant l'exil aux Pays Bas, » Condé s'était montré « curieux des grands maîtres et désireux d'acquérir leurs œuvres. En 1673, il profita de son séjour en Hollande pour augmenter ses collections. Les salles de Chantilly se garnissaient de tableaux et meubles de prix; un agent signale les acquisitions à faire. Grande part aux maîtres de certaines écoles italiennes: le Guide, Guerchin, Véronèse, l'Albane, les Carrache: c'était le goût du temps. Poussin est nommé deux fois; Van Dyck, plus souvent.... La France est surtout représentée par Le Brun et Mignard, que Condé encourageait; Mignard fit pour lui, en 1679, un tableau représentant Persée et Andromède. » Duc d'Aumale, t. VII, p. 700-701. Cf. F.-A. Gruyer, *la Peinture au château de Chantilly*.

3. « Les lettres que lui adressait Bourdelot (son médecin) sont pleines de détails scientifiques; c'était un des grands succès du fantaisiste médecin qui envoyait aussi des jugements humoristiques sur les auteurs comme sur leurs ouvrages. M. le Prince se faisait indiquer tout ce qui paraissait et réclamait les

qu'il ne lût ; il n'y avait homme excellent[1], ou dans quelque spéculation[2], ou dans quelque ouvrage, qu'il n'entretint[3] : tous sortaient plus éclairés d'avec lui, et

livres rares. » Les bibliothécaires se tiennent toujours à l'affût ; « un certain Soru, sorte de commissionnaire en librairie, court de tous côtés, fouille les provinces, propose des cabinets en bloc, allant jusqu'à Bourg chercher les brouillons et les notes laissés par l'académicien Méziriac. Condé lisait beaucoup, et rien de ce qu'il avait lu ne s'effaçait de sa prodigieuse mémoire. Certains livres d'histoire dont il faisait cas, ceux de Varillas, par exemple, sont tombés dans l'oubli ; mais reportons-nous au temps : sur certains règnes, sur certaines guerres, Varillas seul donnait des tableaux d'ensemble. » Duc d'Aumale, t. VII, p. 698-699.

1. Au sens latin : supérieur, éminent. « Elle (votre histoire sainte) aura l'aveu || De tout *excellent* personnage. » Malherbe, I, 289 (*Grands écrivains*). « Comme grand capitaine, Épaminondas n'était pas plus *excellent* que Virgile comme grand poète. » La Rochefoucauld, I, 280 (*ibid.*). « La nature, fertile en esprits *excellents*, || Sait entre les auteurs partager les talents. » Boileau, *Art poétique*, I. Racine dit de même en parlant de Corneille : « cet *excellent* génie ». *Disc. à l'Académie.*

2. *Spéculation.* Recherche scientifique abstraite. « Pythagore, ce philosophe si élevé dans la *spéculation.* » Marguerite Buffet (dans Littré). « Lassé des vaines *spéculations* de la science, il résolut de ne plus savoir que J.-C. crucifié. » Fléchier (*ibid.*). « Il entendra toujours sans peine ce qui est de pure pratique, ou du moins ce où il y a plus de pratique que de *spéculation.* » La Bruyère, II, 483. « Une matière qui sert assez souvent de base aux *spéculations* les plus élevées. » Fontenelle (dans Littré). — Spéculations, dans la phrase de Bossuet, est opposé à *ouvrage*, qui désigne l'exécution matérielle, en face de la conception théorique.

3. *Entretenir.* Fréquent à l'actif dans ce sens. « Hier dans sa belle humeur elle *entretint* Valère. » Corneille, *Horace*, I, 1. « Elle (la Reine) demeurait debout des heures entières à l'*entretenir* (Mme de la Rochefoucauld). » La Rochefoucauld, II, 456 (*Grands écrivains*). « Vous voyez, elle veut que je vous *entretienne.* » Molière, *Misanthrope*, III, 7. « On trouve assez à se mortifier en *entretenant* contre son goût les personnes dont on ne peut se défaire. » Fénelon (dans Littré). — Voir pour l'idée exprimée par Bossuet l'*Histoire des princes de Condé*, t. VII, p. 187-204 ; p. 694-696. — Boileau, Molière, Racine, La Fontaine furent les familiers de Chantilly. On jouait au château les tragédies de Corneille : dès 1645, Condé avait soutenu sa *Rodogune* contre la concurrence redoutable d'un auteur obscur, mais appuyé, Gilbert. — Lors du tournoi des *Bérénices*, ce fut pourtant à celle de Racine que le prince donna la préférence. — Racine, à son tour, fut défendu par lui ; on sait que, quand la cabale des Mancini, duchesse de Bouillon, duc de Nevers, prit violemment parti pour Pradon, le héros, non moins violemment, fit savoir à M. le Duc qu'il se gardât bien de toucher à la personne de l'auteur de *Phèdre.* — La Fontaine, admis plus tard à Chantilly, s'enthousiasme pour Condé, lui soumet ses traductions de Platon, et le célèbre en 1684, dans sa *Comparaison d'Alexandre, de César et de M. le Prince.* — Molière enfin eut fort à se louer de Condé. Dès mars 1660, les *Précieuses ridicules* fu-

rectifiaient leurs pensées, ou par[1] ses pénétrantes questions, ou par ses réflexions judicieuses. Aussi sa conversation était un charme, parce qu'il savait parler à chacun selon ses talents; et non seulement aux gens de guerre de leurs entreprises, aux courtisans de leurs intérêts, aux politiques de leurs négociations; mais encore aux voyageurs curieux, de ce qu'ils avaient découvert ou dans la nature, ou dans le gouvernement, ou dans le commerce; à l'artisan, de ses inventions; et enfin aux savants de toutes les sortes, de ce qu'ils avaient trouvé de plus merveilleux. C'est de Dieu que viennent ces dons : qui en

rent jouées pour le prince dans la maison de Mme Sanguin, une de ses amies. En 1665, la troupe de Molière vient toute une semaine à Chantilly jouer les œuvres de son directeur; et c'est Condé qui, en 1664, patronne l'*Impromptu de Versailles* où Molière répondait à ses détracteurs, Montfleury, Donneau de Vizé, Boursault. Enfin, quand le *Tartuffe* fut interdit, Condé alla l'entendre (29 novembre 1664) chez la princesse Palatine (cf. plus haut, p. 295) et « il est généralement admis qu'il donna des conseils au poète pour l'achèvement de sa pièce, « qu'il lui fit ajouter, » par exemple, « la belle tirade du premier acte sur la vraie et la fausse dévotion ». Quant au mot célèbre de Condé sur l'opposition que rencontrait le *Tartuffe*, on le trouvera dans la préface de Molière en 1667. En 1668, l'*Imposteur*, de nouveau proscrit de la scène, fut de nouveau joué non seulement à Chantilly, « mais, ce qui était plus grave, à l'hôtel de Condé à Paris ». — En fait de poètes, on trouve encore, dans l'entourage littéraire de Condé, Benserade, Mme Deshoulières, Voiture, Sarrasin, Segrais, Perrault; Boursault, qui en 1664, mis à la Bastille, sollicita et obtint la protection du Prince; le chansonnier Lignière; le poète latin Santeuil qui fait « en hexamètres corrects et sonores » l'histoire des embellissements de Chantilly. — Quant aux savants, philosophes, historiens, ils ne sont pas moins nombreux, ni moins déférents, ni moins attachés à Condé. Avec Bossuet, dont la famille avait eu, depuis longtemps, des liens de reconnaissance et d'amitié avec celle du Prince (cf. *Serm. ch.*, éd. cl. Hachette, p. 179, n. 1), c'est Malebranche qui déclare « respecter les jugements de Condé comme des arrêts décisifs, comme ceux de la personne la plus éclairée et la plus équitable qu'il connaisse »; — c'est Fénelon, La Bruyère (cf. *Caract.*, éd. cl. Hachette, *Not. biogr.*, p. II-IV), Bourdaloue, le P. Bouhours, le médecin Bourdelot, le P. Bergier, le géomètre Sauveur. Sacy soumet au Prince ses traductions des premiers livres de la Bible; Furetière appelle à lui de la condamnation de son Dictionnaire français. Le vainqueur de Rocroy finissait sa vie en exerçant une sorte de magistrature littéraire; « il n'y a point en France, disait l'Anglais Burnet, de meilleur juge, soit de l'esprit, soit du savoir; on appelait Chantilly l'écueil des mauvais livres ».

1. Cf. p. 517, n. 5.

doute? Ces dons sont admirables : qui ne les voit pas! Mais pour confondre l'esprit humain, qui s'enorgueillit de tels dons, Dieu ne craint point d'en faire part à ses ennemis. Saint Augustin considère parmi les païens tant de sages, tant de conquérants, tant de graves législateurs, tant d'excellents citoyens, un Socrate, un Marc Aurèle, un Scipion, un César, un Alexandre, tous privés de la connaissance de Dieu, et exclus de son royaume éternel. N'est-ce donc pas Dieu qui les a faits? Mais quel autre les pouvait faire, si ce n'est celui qui fait tout dans le ciel et dans la terre? Mais pourquoi les a-t-il faits? et quels étaient les desseins particuliers de cette sagesse profonde, qui jamais ne fait rien en vain? Écoutez la réponse de saint Augustin : « Il les a faits, nous dit-il, pour orner le siècle présent : » *Ut ordinem sæculi præsentis ornaret*[1]. Il a fait dans les grands hommes ces rares qualités, comme il a fait le soleil. Qui n'admire ce bel astre? qui n'est ravi de l'éclat de son midi, et de la superbe parure de son lever et de son coucher? Mais puisque Dieu le fait luire sur les bons et sur les mauvais, ce n'est pas un si bel objet qui nous rend heureux : Dieu l'a fait pour embellir et pour éclairer ce grand théâtre du monde. De même, quand il a fait dans ses ennemis aussi bien que dans ses serviteurs ces belles lumières[2] d'esprit, ces rayons de son intelligence, ces images de sa bonté, ce n'est pas pour les rendre heureux qu'il leur a fait ces riches présents ; c'est une décoration de l'univers, c'est un ornement du siècle présent. Et voyez la malheureuse destinée de ces hommes qu'il a choisis pour être les ornements de leur siècle. Qu'ont-ils voulu, ces hommes rares, sinon des louanges et la gloire que les hommes donnent? Peut-être que, pour les confondre, Dieu refusera cette gloire à leurs vains désirs? Non, il les confond mieux en la leur donnant, et même au delà de leur attente.

1. *Contra Julian.* Pelag. V, 14. [illegible]

Cet Alexandre, qui ne voulait que faire du bruit dans le monde, y en a fait plus qu'il n'aurait osé espérer. Il faut encore qu'il se trouve dans tous nos panégyriques; et il semble, par une espèce de fatalité glorieuse à[1] ce conquérant, qu'aucun prince ne puisse recevoir de louanges qu'il ne les partage. S'il a fallu quelque récompense à ces grandes actions des Romains, Dieu leur en a su trouver une convenable à leurs mérites comme à leurs désirs. Il leur donne pour récompense l'empire du monde, comme un présent de nul prix[2]. O rois, confondez-vous dans votre grandeur; conquérants, ne vantez pas vos victoires. Il leur donne pour récompense la gloire des hommes : récompense qui ne vient pas jusqu'à eux, qui s'efforce de s'attacher, quoi? peut-être à leurs médailles, ou à leurs statues déterrées, restes des ans et des barbares; aux ruines de leurs monuments et de leurs ouvrages qui disputent[3] avec le temps; ou plutôt à leur idée, à leur ombre, à ce qu'on

1. Cf. p. 323, n. 7.

2. Cf. le premier Sermon *sur la Providence* (1656) prêché devant Condé (*Serm. choisis*, éd. cl. Hachette, p. 87-88); le second Sermon (1662), *ibid.*, p. 253-255; et le Sermon *pour la profession de Mlle de la Vallière* (1675), 1er point : « Que désirait ce grand conquérant qui renversa le trône le plus auguste de l'Asie et du monde, sinon de faire parler de lui, c'est-à-dire d'avoir une grande gloire parmi les hommes? *Que de peine*, disait-il, *il faut se donner pour faire parler les Athéniens!*... Et que fait Dieu pour le punir, sinon de le livrer à l'illusion de son cœur et de lui donner cette gloire dont la soif le tourmentait, avec encore plus d'abondance qu'il n'en pouvait imaginer? Ce ne sont pas seulement les Athéniens qui parlent de lui; tout le monde est entré dans sa passion et l'univers étonné *lui a donné* plus de gloire qu'il n'en avait osé espérer. Son nom est grand en Orient comme en Occident, et les barbares l'ont admiré comme les Grecs. Loin de refuser la gloire à son ambition, Dieu l'en a comblé; il l'en a rassasié pour ainsi parler, jusqu'à la gorge; il l'en a enivré; et il en a bu plus que sa tête n'était capable d'en porter. O Dieu! quel bien est celui que vous prodiguez aux hommes que vous avez livrés à eux-mêmes, et que vous avez repoussés de votre royaume! »

3. Emploi rare du mot *disputer*. Cf. Corneille, *Clitandre*, V, 42 : « Si je puis me fier à la lumière sombre || Dont l'éclat brille à peine et *dispute* avec l'ombre. » Racine, *Bajazet*, V, 678 : « (Vos bontés) ont assez *disputé* contre la destinée. » Fénelon, *Télémaque*, VI : « Nous étions contraints de *disputer* contre les flots pour rattraper le dessus du mât. »

appelle leur nom. Voilà le digne prix de tant de travaux, et dans le comble de leurs vœux la conviction[1] de leur erreur. Venez, rassasiez-vous, grands de la terre; saisissez-vous, si vous pouvez, de ce fantôme de gloire, à l'exemple de ces grands hommes que vous admirez. Dieu, qui punit leur orgueil dans les enfers, ne leur a pas envié, dit saint Augustin, cette gloire tant désirée[2]; et « vains ils ont reçu une récompense aussi vaine que leurs désirs ». *Receperunt mercedem suam, vani vanam.*

Il n'en sera pas ainsi de notre grand prince : l'heure de Dieu est venue, heure attendue, heure désirée, heure de miséricorde et de grâce. Sans être averti par la maladie, sans être pressé par le temps, il exécute ce qu'il méditait. Un sage religieux[3], qu'il appelle exprès, règle les affaires de sa conscience : il obéit, humble chrétien, à sa décision; et nul n'a jamais douté de sa bonne foi. Dès lors aussi on le vit toujours sérieusement occupé du soin de se vaincre soi-même[4], de rendre vaines toutes les attaques de ses insupportables douleurs, d'en faire par sa soumission un continuel sacrifice. Dieu, qu'il invoquait avec foi, lui donna le goût[5] de son Écriture, et dans ce livre divin, la solide nourriture de la piété. Ses conseils[6] se réglaient[7] plus que jamais par la justice; on y soulageait la veuve et l'orphelin, et le pauvre en approchait avec confiance.

1. *Conviction.* Au sens actif : action de convaincre. Cf. Bossuet, Sermon sur le *Jugement dernier*, 2e p. : « Mais réveillez vos attentions pour entendre ce qui servira davantage à la *conviction* et à la confusion des impies (à convaincre et à confondre les impies) » (dans Jacquinet). « Ne faut-il pas que vous soyez bien imprudents d'avoir fourni vous-mêmes la *conviction* de votre mensonge par les autres lettres que vous avez imprimées. » Pascal, *Provinciales*, XVI. « Quelle *conviction* et quelle horreur, quand Dieu, en vous rejetant de sa présence, vous dira.... » Bourdaloue, *Dominic., Pardon des injures.*

2. S. Augustin, *Enarratio in Psalm.*, CXVIII, Serm. XII, n. 2.

3. *Un sage religieux.* Cf. plus loin, p. 552, n. 2.

4. *Soi-même.* Cf. p. 91, n. 4.

5. Cf. p. 441, n. 4.

6. Cf. p. 502, n. 2.

7. *Se réglaient.* Cf. p. 50, n. 2.

Sérieux autant qu'agréable père de famille, dans[1] les douceurs qu'il goûtait avec ses enfants, il ne cessait de leur inspirer les sentiments de la véritable vertu; et ce jeune prince son petit-fils[2] se sentira éternellement d'avoir été cultivé par de telles mains[3]. Toute sa maison profitait de son exemple. Plusieurs de ses domestiques avaient été malheureusement nourris[4] dans l'erreur, que

1. *Dans les douceurs.* Cf. p. 513, n. 3.

2. Louis duc de Bourbon, né en 1668, mort en 1710. Son père, Henri-Jules, étant absorbé par ses devoirs de cour, le prince de Condé voulut se charger de l'éducation de ce petit-fils unique. Pendant que l'enfant suivait comme externe les cours du collège de Clermont, dirigé par les Jésuites, Condé surveillait les répétitions que lui donnaient ses précepteurs particuliers, et, « dans une correspondance presque quotidienne, gourmandait la nonchalance de son petit-fils. Les mercuriales du grand-père avaient seules prise sur ce tempérament alternativement indolent et brutal ». Cependant, « si bien soufflé qu'il fût, le duc de Bourbon ne put soutenir la *dispute* (la thèse orale) habituelle, et il quitta Louis-le-Grand après deux années de philosophie ». Condé le garda alors à Chantilly, en lui donnant, sur le conseil de Bossuet, pour précepteurs le mathématicien Sauveur et La Bruyère. Le premier lui fit faire beaucoup de dessin et lui enseigna la fortification et l'attaque des places « sous la direction de M. le Prince ». La Bruyère devait enseigner au jeune prince « l'État de France, les généalogies, la géographie, l'histoire.... Condé voulait aussi que le nouveau professeur reprît l'enseignement philosophique selon la méthode de Descartes que naguère on s'était appliqué à réfuter au collège de Clermont. » Les PP. Alleaume et du Rosel continuaient en même temps la littérature et l'histoire ancienne. La dissipation de la vie de cour et l'abus des exercices physiques, encouragés par le père du duc de Bourbon qui ne voulait faire de son fils qu'un parfait courtisan, empêchèrent ce plan si intelligent de porter ses fruits. La Bruyère se désolait des carrousels, des ballets et des visites, et le prince de Condé s'indignait contre la chasse : « Il deviendra un fort bon veneur, écrit-il au père, mais ignorant dans tout ce qu'il faut qu'il sache. »

3. Ce n'est pas ce que dit Saint-Simon : « Il n'y a personne, dit-il, qui n'ait regardé sa mort comme le soulagement personnel de tout le monde.... Sa férocité était extrême et se montrait en tout; c'était une meule toujours en l'air, et dont ses amis n'étaient jamais en sûreté, tantôt par des insultes extrêmes, tantôt par des plaisanteries cruelles en face, et des chansons qu'il savait faire sur-le-champ, qui emportaient la pièce. » Bossuet témoigna toujours une affection toute particulière à ce jeune prince dont il surveillait souvent l'éducation.

4. *Nourris.* Élevés. Fréquent au XVII[e] siècle. « Figurez-vous le jeune Bernard, *nourri* en homme de condition, qui avait la civilité comme naturelle.... » Bossuet, *Panégyrique de saint Bernard*, 1[re] p. « Chalais avait été *nourri* auprès du roi. » La Rochefoucauld, II, 6 (*Grands écrivains*). « Ah! vous fûtes toujours l'illustre Pulchérie, || En fille d'empereur dès le berceau nourrie. » Corneille, Héraclius, v. 848. « Nour-

la France tolérait alors : combien de fois l'a-t-on vu inquiété de leur salut, affligé de leur résistance, consolé par leur conversion? Avec quelle incomparable netteté d'esprit leur faisait-il voir l'antiquité et la vérité de la religion catholique? Ce n'était plus cet ardent vainqueur, qui semblait vouloir tout emporter : c'était une douceur, une patience, une charité qui songeait à gagner les cœurs et à guérir les esprits malades[1]. Ce sont, Messieurs, ces choses simples, gouverner sa famille, édifier ses domestiques, faire justice et miséricorde, accomplir le bien que Dieu veut, et souffrir les maux qu'il envoie ; ce sont ces communes pratiques de la vie chrétienne que Jésus-Christ louera au dernier

ri dans le sérail, j'en connais les détours. » Racine, *Bajazet*, v. 1424.

1. La conduite de Condé au moment de la Révocation lui fait honneur. S'il fit de la propagande parmi ceux de ses domestiques protestants, elle dut être discrète. « Il y avait quelques huguenots établis de longue date dans la baronnie de Montmorency ; comme M. le Prince restait passif et ne prenait aucune mesure, on y pourvut de Paris » ; on y envoya des grenadiers (novembre 1685) ; mais l'influence du Prince mitigea ces « violences salutaires », comme disaient alors les convertisseurs. « Voici comment on procéda à la conversion de Lafont, vieux serviteur de Chantilly, qui ne pouvait se décider, dont la famille habitait à Verneuil. On le conduisit à la chapelle, on le fit mettre à genoux devant l'autel ; M. le curé lui a lu le formulaire de ce qu'il devait croire ; il s'est relevé sans souffler mot. On fit sortir les grenadiers de sa maison et « il s'en est retourné à Chantilly. » Cette conversion parut un peu sommaire, mais M. le Prince, estimant que Lafont s'était conformé à l'édit, ordonna de le laisser tranquille. » Aussi louait-on sa tolérance. « Une dame de qualité vient lui demander protection contre ceux qui veulent la forcer à changer de religion. Condé était absent ; il défendit de l'inquiéter, et plus tard il put l'aider à partir. » C'est ainsi encore qu'il favorise la fuite d'un M. de Morin, magistrat, ancien client de la maison de Condé, qu'il l'établit en Suisse, le recommande aux autorités de Neuchâtel, le pensionne à la Haye. Quand le « député général » des Églises réformées de France, M. de Ruvigny, sortit du royaume, « il ne voulut pas profiter du passeport que lui avait accordé le Roi sans donner à M. le Prince un témoignage public de sa déférence et du gré que lui savaient ses coreligionnaires. Invité à s'arrêter à Chantilly avec sa famille, Ruvigny passa toute une journée sous le toit de M. le Prince, lui demanda sa protection pour les huguenots qui, plus ou moins déguisés, restaient encore en France et reçut de Condé », qui pourtant était revenu à cette époque aux pratiques de la foi catholique, « les assurances qu'il pouvait désirer ». Duc d'Aumale, t. VII, p. 718-727 et 758. Cf. O. Douen, *la Révocation à Paris*, t. III, p. 371.

jour devant ses saints anges et devant son Père céleste. Les histoires seront abolies avec les empires, et il ne se parlera[1] plus de tous ces faits éclatants dont elles sont pleines. Pendant qu'il passait sa vie dans ses occupations, et qu'il portait au-dessus de ses actions les plus renommées la gloire d'une si belle et si pieuse retraite, la nouvelle de la maladie de la duchesse de Bourbon[2] vint à Chantilly comme un coup de foudre. Qui ne fut frappé de la crainte de voir éteindre cette lumière naissante? On appréhenda qu'elle n'eût le sort des choses avancées[3]. Quels furent les sentiments du prince de Condé, lorsqu'il se vit menacé de perdre ce nouveau lien de sa famille avec la personne du roi[4]? C'est donc dans cette occasion que devait mourir ce héros! Celui que tant de sièges et tant de batailles n'ont pu emporter, va périr par sa tendresse! Pénétré de toutes les inquiétudes que donne un mal affreux, son cœur[5], qui le soutient seul depuis si longtemps, achève à ce coup[6] de l'accabler : les forces qu'il lui fait trouver l'épuisent. S'il oublie toute sa faiblesse à la vue du roi qui approche de la princesse malade; si, transporté de son zèle, et sans avoir besoin de secours à cette fois[7], il accourt pour l'avertir de tous les périls que ce grand roi ne

1. Cf. p. 50, n. 2.

2. La duchesse de Bourbon était Mlle de Nantes, fille du Roi et de Mme de Montespan. Si Condé, quoique très malade, l'alla soigner avec le dévouement d'une « garde », dit Mme de Caylus, c'est aussi qu'il ne voulait négliger aucune occasion de plaire à Louis XIV et « de servir la cause de son neveu Conti ». (Duc d'Aumale, t. VII, p. 761.) Cf. plus loin, p. 548, 549, 552 et notes.

3. *Le sort des choses avancées.* « Ce participe d'*avancer* ne peut s'entendre ici que d'une manière, au sens, qu'il recevait alors plus souvent qu'aujourd'hui, de hâté, hâtif, précoce ; *maturatus*. *Des choses avancées*, c'est-à-dire développées, épanouies trop tôt. On redoutait pour la charmante petite princesse le destin qui menace tout ce qui fleurit trop vite. » (Note de Jacquinet, *Or. fun. de Bossuet*, p. 510.) Cf. Racine, VI, 469 (*Grands écrivains*) : « Tout est étrangement *avancé* en ce pays. » (Il s'agit des produits de la terre.)

4. Une autre fille légitimée de Louis XIV et de Mlle de la Vallière, Mlle de Blois, avait épousé Louis-Armand, prince de Condé, fils aîné du frère du grand Condé.

5. *Cœur*. Courage. Cf. p. 96, n. 9.

6. Cf. p. 355, n. 3.

7. *A cette fois*. Cf. p. 148, n. 4.

craignait pas, et qu'il l'empêche enfin d'avancer, il va tomber évanoui à quatre pas; et on admire cette nouvelle manière de s'exposer pour son roi[1]. Quoique la duchesse d'Enghien[2], princesse dont la vertu ne craignit jamais que de manquer à sa famille et à ses devoirs, eût obtenu de demeurer auprès de lui pour le soulager, la vigilance de cette princesse ne calme pas les soins[3] qui le travaillent[4]; et après que la jeune princesse est hors de péril, la maladie du roi va bien causer d'autres troubles à notre prince. Puis-je ne m'arrêter pas en cet endroit? A voir la sérénité qui reluisait[5] sur ce front auguste, eût-on soupçonné que ce grand roi, en retournant à Versailles, allât s'exposer à ces cruelles douleurs[6] où[7] l'univers a connu[8] sa piété, sa constance, et tout l'amour de ses peuples? De quels yeux le regardions-nous, lorsque, aux dépens d'une santé qui nous

1. « Le Roi,... s'étant levé (le 13 novembre 1686), une heure plus tôt qu'à son ordinaire, monta à l'appartement de la princesse et voulut entrer dans sa chambre. Mais M. le Prince, qui était dans l'antichambre, oubliant la faiblesse de ses jambes, se leva brusquement, et s'étant mis dans la porte, protesta au Roi qu'il ne souffrirait pas qu'il y entrât, lui disant qu'il n'avait pas la force de l'en empêcher, mais qu'il faudrait au moins qu'il lui passât sur le ventre auparavant. » (En note) : « Ordinairement, il (Condé) ne pouvait faire un pas sans être appuyé sur les bras de deux hommes; et cette fois-là, il courut pour traverser la chambre, sans que personne lui donnât la main. » *Mémoires* du marquis de Sourches. Cf. sur cet incident les *Souvenirs de Mme de Caylus*, éd. de Lescure, p. 178.

2. Fille de la Princesse Palatine. Cf. *supra*, p. 294.

3. *Soins*. Cf. p. 318, n. 4.

4. Cf. p. 94, n. 7; 562, n. 3.

5. Ce mot s'employait autrefois au figuré pour dire : se manifester avec éclat : « Dieu avait introduit l'homme dans le monde, où, de quelque côté qu'il tournât les yeux, la sagesse du créateur *reluisait* dans la grandeur, dans la richesse, dans la disposition d'un si bel ouvrage. » Bossuet, *Histoire universelle*, t. II, p. 11. « J'étais chez une dame en qui... ‖ *Reluit*, environné de la divinité, ‖ Un esprit aussi grand que grande est sa beauté. » Régnier, *Satire* VIII. « Voici de ton État la plus grande merveille, ‖ Ce fils où ta vertu *reluit* si vivement. » Malherbe, t. I, p. 105 (*Grands écrivains*). « Les grâces, les beautés qui *reluisent* en elle. » La Fontaine, t. IX, p. 340 (*ibid.*). « L'espérance commença à *reluire* au fond de mon cœur. » Fénelon, *Télémaque*, t. II.

6. *Cruelles douleurs*. Louis XIV supporta en 1686 avec un grand courage l'opération de la fistule que lui fit son chirurgien Félix.

7. *Où*. Cf. p. 301, n. 2.

8. Connu. Cf. p. 453 et *Lexique*.

est si chère, il voulait bien adoucir nos cruelles inquiétudes par la consolation de le voir; et que, maître de sa douleur comme de tout le reste des choses, nous le voyions tous les jours, non seulement régler ses affaires selon sa coutume, mais encore entretenir sa cour attendrie avec la même tranquillité qu'il lui fait paraître[1] dans ses jardins enchantés! Béni soit-il de Dieu et des hommes, d'unir ainsi toujours la bonté à toutes les autres qualités que nous admirons! Parmi[2] toutes ses douleurs, il s'informait avec soin de l'état du prince de Condé; et il marquait pour la santé de ce prince une inquiétude qu'il n'avait pas pour la sienne. Il s'affaiblissait, ce grand prince, mais la mort cachait ses approches[3]. Lorsqu'on le crut en meilleur état, et que le duc d'Enghien, toujours partagé entre les devoirs de fils et de sujet, était retourné par son ordre auprès du roi, tout change en un moment, et on déclare au prince sa mort prochaine. Chrétiens, soyez attentifs, et venez apprendre à mourir; ou plutôt venez apprendre à n'attendre pas la dernière heure pour commencer à bien

1. Cf. p. 305, n. 1.

2. *Parmi*. Cf. p. 298, n. 2.

3. Voici, d'après le *Mercure galant* (déc. 1686), le récit de la dernière maladie et de la mort du prince de Condé : « Quelque peu de santé qu'il eût depuis quelques mois, il ne put apprendre le danger où la petite vérole avait mis Mme la duchesse de Bourbon sans se faire porter à Fontainebleau, et les accidents qui avaient fait craindre pour la vie de cette jeune princesse ayant cessé peu de jours après, il avait donné ses ordres pour partir le lendemain, lorsque tout d'un coup il se sentit affaibli d'une manière qui lui fit connaître qu'il ne devait plus songer à la vie. Il dit aussitôt qu'il voyait bien qu'il fallait penser à un voyage plus important. Il eut le soin d'ordonner qu'on récompensât tous ses domestiques, et sa faiblesse continuant d'heure en heure à s'augmenter, il envisagea la mort avec toute la résignation d'un véritable chrétien, et en même temps avec la fermeté d'un héros. Il mourut le mercredi onzième de ce mois, âgé de soixante-cinq ans, trois mois et trois jours. Son corps fut ouvert. On lui trouva le poumon flétri nageant dans l'eau dont la poitrine était en partie remplie; dans le bas-ventre, l'estomac et le foie en fort bon état, et la rate commençant à se corrompre; la vessie du fiel fort grande et fort pleine; la vessie dans son état naturel; dans la tête le plus beau cerveau du monde, soit dans sa couleur, soit dans la consistance, et le cœur fort sain, fort gros et d'une couleur naturelle. Il ne faut pas s'étonner si son cœur a toujours été grand, aussi bien que son esprit. »

vivre. Quoi! attendre à commencer une vie nouvelle, lorsque entre les mains de la mort, glacés sous ses froides mains, vous ne saurez si vous êtes avec les morts ou encore avec les vivants! Ah! prévenez par la pénitence cette heure de troubles et de ténèbres[1]. Par là, sans être étonné de cette dernière sentence qu'on lui prononça, le prince demeure un moment dans le silence; et tout à coup : « O mon Dieu! dit-il, vous le voulez, votre volonté soit faite : je me jette entre vos bras; donnez-moi la grâce de bien mourir ». Que désirez-vous davantage? Dans cette courte prière, vous voyez la soumission aux ordres de Dieu, l'abandon à sa providence, la confiance en sa grâce, et toute la piété. Dès lors aussi, tel qu'on l'avait vu dans tous ses combats, résolu, paisible, occupé sans inquiétude de ce qu'il fallait faire pour les soutenir, tel fut-il à ce dernier choc : et la mort ne lui parut pas plus affreuse[2], pâle et languissante, que lorsqu'elle se présente au milieu du feu sous l'éclat de la victoire qu'elle montre seule. Pendant que les sanglots éclataient de toutes parts, comme si un autre que lui en eût été le sujet, il continuait à donner ses ordres; et, s'il défendait les pleurs, ce n'était pas comme un objet[3] dont il fût troublé, mais comme un empêchement qui le retardait. A ce moment, il étend ses soins jusqu'aux moindres de ses domestiques[4]. Avec une libéralité digne de sa nais-

1. Cf. supra, p. 456, 457, n. 7.

2. Cf. les vers de Voiture à Condé après Rocroy et Fribourg : « La mort qui, dans les champs de Mars, || Parmi les cris et les alarmes, || Le feu, les glaives et les dards, || Le bruit et la fureur des armes, || Vous parut avoir quelques charmes, || Et vous sembla belle autrefois, || A cheval et sous le harnois, || *N'a-t-elle* pas une autre mine, || *Lorsqu'à* pas lents elle chemine || *Vers* un malade qui languit, || Et semble-t-elle pas bien laide || Quand elle vient, tremblante et froide, || Prendre un homme dedans son lit? »

3. *Objet*. Cf. p. 492, n. 1.

4. « Défunt M. le Prince de Condé, suivant le mérite et les services de ses anciens domestiques, leur assignait des pensions ou leur donnait des emplois dans ses terres où ils pouvaient doucement et sans peine passer le reste de leurs jours » Audiger, *la Maison réglée* (1692), Préface.

sance et de leurs services, il les laisse comblés de ses dons, mais encore plus honorés des marques de son souvenir. Comme il donnait des ordres particuliers et de la plus haute importance, puisqu'il y allait de sa conscience et de son salut éternel, averti qu'il fallait écrire et ordonner dans les formes : quand je devrais, Monseigneur, renouveler vos douleurs, et rouvrir toutes les plaies de votre cœur, je ne tairai pas ces paroles qu'il répétait si souvent : qu'il vous connaissait; qu'il n'y avait sans formalités qu'à vous dire ses intentions; que vous iriez encore au delà, et suppléeriez de vous-même à tout ce qu'il pourrait avoir oublié. Qu'un père vous ait aimé, je ne m'en étonne pas; c'est un sentiment que la nature inspire; mais qu'un père si éclairé vous ait témoigné cette confiance jusqu'au dernier soupir, qu'il se soit reposé sur vous de choses si importantes, et qu'il meure tranquillement sur cette assurance, c'est le plus beau témoignage que votre vertu[1]

1. *Votre vertu.* Cf. le portrait du fils de Condé par Saint-Simon : « C'était un petit homme très mince et très maigre, dont le visage d'assez petite mine ne laissait pas d'imposer par le feu et l'audace de ses yeux, et un composé des plus rares qui se soit guère rencontré. Personne n'a eu plus d'esprit et toutes sortes d'esprit, ni rarement tant de savoir en presque tous les genres, et pour la plupart à fond, jusqu'aux arts et aux mécaniques, avec un goût exquis et universel. Jamais encore une valeur plus franche et plus naturelle, ni une plus grande envie de plaire; et quand il voulait plaire, jamais tant de discernement, de grâces, de gentillesse, de politesse, de noblesse, tant d'art caché coulant comme de source. Personne aussi n'a jamais porté si loin l'invention, l'exécution, l'industrie, les agréments ni la magnificence des fêtes, dont il savait surprendre et enchanter, et dans toutes les espèces imaginables. Jamais aussi tant de talents inutiles, tant de génie sans usage, tant et une si continuelle et si vive agitation, uniquement propre à le rendre son bourreau et le fléau des autres; jamais tant d'épines et de danger dans le commerce, tant et de si sordide avarice, et de manège bas et honteux, d'injustices, de rapines, de violences; jamais encore tant de hauteur, de prétentions sourdes, nouvelles, adroitement conduites, de subtilités d'usage, d'artifices à les introduire imperceptiblement, puis à s'en avantager, d'entreprises hardies et inouïes; de conquêtes à force ouverte.... Fils dénaturé, cruel père, mari terrible, maître détestable, pernicieux voisin, sans amitié, sans amis, incapable d'en avoir, jaloux, soupçonneux, inquiet sans aucun relâche, plein de manèges et d'artifices à découvrir et à scruter

pouvait[1] remporter; et malgré tout votre mérite, Votre Altesse n'aura de moi aujourd'hui que cette louange.

Ce que le prince commença ensuite, pour s'acquitter des devoirs de la religion, mériterait d'être raconté à toute la terre, non à cause qu'[2] il est remarquable, mais à cause, pour ainsi dire, qu'il ne l'est pas, et qu'un prince si exposé à tout l'univers ne donne rien aux spectateurs. N'attendez donc pas, Messieurs, de ces magnifiques[3] paroles qui ne servent qu'à faire connaître, sinon un orgueil caché, du moins les efforts d'une âme agitée, qui combat ou qui dissimule son trouble secret. Le prince de Condé ne sait ce que c'est que de prononcer de ces pompeuses sentences; et dans la mort, comme dans la vie, la vérité fit toujours toute sa grandeur. Sa confession fut humble, pleine de componction et de confiance. Il ne lui fallut pas longtemps pour la préparer : la meilleure préparation pour celle des derniers temps, c'est de ne les attendre pas. Mais, Messieurs, prêtez l'oreille à ce qui va suivre. A la vue du saint viatique, qu'il avait tant désiré, voyez comme il s'arrête sur ce doux objet[4]. Alors il se souvint des irrévérences dont[5], hélas! on déshonore ce divin mystère. Les chrétiens ne connaissent plus la sainte frayeur dont on était saisi autrefois à la vue du sacrifice. On dirait qu'il eût[6] cessé d'être terrible, comme l'appelaient les

tout, colère et d'un emportement à se porter aux derniers excès même sur des bagatelles, difficile en tout, jamais d'accord avec lui-même, et tenant tout dans le tremblement; à tout prendre, la fougue et l'avarice étaient ses maîtres qui le gourmandaient toujours. Avec cela c'était un homme dont on avait peine à se défendre quand il avait entrepris d'obtenir par les grâces, le tour, la délicatesse de l'insinuation et de la *flatterie*, et par l'éloquence naturelle qu'il employait; mais parfaitement ingrat des plus grands services si la reconnaissance ne lui était utile à mieux. » On sait du reste que Saint-Simon n'aimait pas les Condé. Il avait eu à défendre contre eux une partie de l'héritage de son père, et le souvenir de ces démêlés lui tenait au cœur.

1. Cf. p. 32, n. 2.
2. Cf. p. 103, n. 2, p. 339, n. 1.
3. Cf. p. 18, n. 1.
4. *Objet*. Cf. p. 501, n. 3.
5. *Dont*. Cf. p. 465, note.
6. *On dirait qu'il eût*. Cf. p. 488, n. 1.

saints Pères, et que le sang de notre victime n'y coule pas encore aussi véritablement que sur le Calvaire. Loin de trembler devant les autels, on y méprise Jésus-Christ présent; et, dans un temps où tout un royaume se remue pour la conversion des hérétiques, on ne craint point d'en[1] autoriser les blasphèmes. Gens du monde, vous ne pensez pas à ces horribles profanations; à la mort, vous y penserez avec confusion et saisissement. Le prince se ressouvint de toutes les fautes qu'il avait commises; et trop faible pour expliquer avec force ce qu'il en sentait, il emprunta la voix de son confesseur pour en demander pardon au monde, à ses domestiques et à ses amis. On lui répondit par des sanglots; ah! répondez-lui maintenant en profitant de cet exemple. Les autres devoirs de la religion furent accomplis avec la même piété et la même présence d'esprit. Avec quelle foi, et combien de fois pria-t-il le Sauveur des âmes, en baisant sa croix, que son sang répandu pour lui ne le fût pas inutilement! C'est ce qui justifie[2] le pécheur; c'est ce qui soutient le juste; c'est ce qui rassure le chrétien. Que dirai-je des saintes prières des agonisants, où[3], dans les efforts que fait l'Église, on entend ses vœux les plus empressés, et comme les derniers cris par où[4] cette sainte mère achève de nous enfanter à la vie céleste? Il se les fit répéter trois fois, et il y trouva toujours de nouvelles consolations. En remerciant ses médecins : « Voilà, dit-il, maintenant mes vrais médecins »; il montrait les ecclésiastiques dont il écoutait les avis, dont il continuait les prières; les psaumes toujours à la bouche, la confiance toujours dans le cœur. S'il se plaignit, c'était seulement d'avoir si peu à souffrir pour expier ses péchés; sensible jusqu'à la fin à la tendresse des siens, il ne s'y laissa jamais vaincre[5]; et, au con-

1. *En*. Des hérétiques. Cf. p. 306, n. 2.
2. *Ce qui justifie*. Cf. p. 85, n. 8.
3. *Où*. Cf. p. 301, n. 2.
4. *Par où*. Cf. p. 301, n. 2.
5. Cf. p. 11, n. 1, et p. 171, n. 1.

traire, il craignait toujours de trop donner à la nature[1]. Que dirai-je de ses derniers entretiens avec le duc d'Enghien? quelles couleurs assez vives pourraient vous représenter et la constance du père, et les extrêmes douleurs du fils? D'abord le visage en pleurs, avec plus de sanglots que de paroles, tantôt la bouche collée sur ces mains victorieuses, et maintenant défaillantes, tantôt se jetant entre ces bras et dans ce sein paternel, il semble par tant d'efforts vouloir retenir ce cher objet de ses respects et de ses tendresses. Les forces lui manquent; il tombe à ses pieds. Le prince, sans s'émouvoir, lui laisse reprendre ses esprits; puis, appelant la duchesse sa belle-fille, qu'il voyait aussi sans parole et presque sans vie, avec une tendresse qui n'eut rien de faible, il leur donne ses derniers ordres, où tout respirait la piété. Il les finit en les bénissant avec cette foi et avec ces vœux que Dieu exauce, et en bénissant avec eux, ainsi qu'un autre Jacob, chacun de leurs enfants en particulier; et on vit, de part et d'autre, tout ce qu'on[2] affaiblit en le répétant. Je ne vous oublierai pas, ô prince! son cher neveu[3], et comme son second fils,

1. « Il dit adieu à tous les siens sans verser une larme, et voyant leur extrême tristesse, il a dit : « En voilà assez pour la dernière fois ; laissez-moi songer à l'autre monde. » Ensuite il s'est entretenu avec son confesseur ; mais quand la douleur est devenue plus violente, il a fait appeler le médecin et lui a demandé si cela durerait encore longtemps. Celui-ci lui ayant dit qu'il ne passerait pas dix heures du soir, Monsieur le Prince a répondu résolument : « Bon, voilà qui est bien ; j'en suis au moins bientôt quitte. » *Corresp.* de Madame, éd. Jaeglé, t. I, p. 35.

2. Ce second *on* semble singulier. Emploi « nouveau », dit Richelet (*Dict.*, éd. de 1710).

3. Il s'agit de François-Louis de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, fils cadet du défunt prince de Conti. Condé avait dirigé son éducation et en était très satisfait. Son jeune neveu, intelligent et brave, se distingua dans les campagnes de 1683 et 1684, et « peut-être Condé voyait-il déjà en lui son continuateur et l'espoir de sa race » (Duc d'Aumale, t. VII, p. 742 ; — cf. *supra*, p. 515, n. 6), lorsque, en 1685, une fugue aventureuse vint aliéner au jeune homme le cœur du roi. « La paix semblait assurée ; l'oisiveté et l'étiquette de la cour pesaient » aux deux neveux de Condé ; « ils avaient demandé et obtenu la permission d'aller servir en Pologne ». Mais au dernier moment le roi parut disposé à revenir sur sa décision; sans l'attendre, les deux princes de Conti se sauvèrent. A Anvers, « les

ni le glorieux témoignage qu'il a rendu constamment à votre mérite, ni ses tendres empressements[1], et la lettre qu'il écrivit en mourant pour vous rétablir dans les bonnes grâces du roi, le plus cher objet de vos vœux; ni tant de belles qualités qui vous ont fait juger digne d'avoir si vivement occupé les dernières heures d'une si belle vie. Je n'oublierai pas non plus les bontés du roi[2], qui prévinrent les désirs du prince mourant[3]; ni les généreux soins du duc d'Enghien, qui ménagea cette grâce; ni le gré que lui sut le prince d'avoir été si soigneux[4], en lui donnant cette joie, d'obliger un si cher parent. Pendant que son cœur s'épanche et que sa voix se ranime en louant le roi, le prince de Conti arrive pénétré de reconnaissance et de douleur. Les tendresses se renouvellent : les deux princes ouïrent ensemble ce

première visite fut pour la comtesse de Soissons », leur tante, mais « qui était au ban de la cour ». Ils s'acheminèrent vers la Hongrie. Bientôt un nouvel incident mit le comble à la colère de Louis XIV. Des lettres adressées aux princes fugitifs furent saisies, où leurs amis leur « parlaient en termes injurieux du roi, de son gouvernement et de Mme de Maintenon ». La valeur déployée par eux dans la campagne de l'armée impériale contre les Turcs désarma pourtant le roi, qui consentit au retour des deux fugitifs. Cependant la froideur persista. Du reste François-Louis de Bourbon, « qui avait beaucoup du Condé de la Régence et de la Fronde », ne faisait rien pour montrer son repentir. Il se plaisait surtout à Chantilly où, dit Mme de Sévigné (lettre du 13 déc. 1686), « il puisait à la source tout ce qu'il y avait de bon à prendre dans un si grand maître ». Mais Condé, « toujours tendre pour lui », et qu'il charmait « par ses défauts comme par *ses qualités* », était désolé de sa disgrâce persistante. D'où la démarche suprême que Bossuet raconte ici.

1. Cf. p. 510, n. 8, et p. 336, n. 2.

2. Néanmoins le roi ne pardonna jamais au neveu chéri de Condé. Ce prince, mort à quarante-cinq ans (en 1709), était pourtant du plus grand mérite, surtout militaire, mais « ses talents, ses agréments », et surtout « la grande réputation qu'il s'était acquise, lui étaient tournées en crime; jusqu'à ses amis étaient odieux et le sentaient ». (Saint-Simon.) « Louis XIV, dans sa famille surtout, n'appréciait que le néant devant lui. » (Duc d'Aumale, t. VII, p. 752.)

3. Louis XIV attendit, du reste, au dernier moment de Condé pour lui faire cette grande joie. Aux mois de juin et d'août 1686, Condé, très malade « et si défiguré, qu'à chaque moment on s'attendait à le voir mourir », se traîna à la cour par deux fois, sans que Louis XIV lui parlât de son neveu. (Duc d'Aumale, t. VII, p. 760-761.)

4. Cf. p. 125, n. 1.

qui[1] ne sortira jamais de leur cœur; et le prince conclut, en leur confirmant qu'ils ne seraient jamais ni grands hommes, ni grands princes, ni honnêtes gens, qu'autant qu'ils seraient gens de bien, fidèles à Dieu et au roi. C'est la dernière parole qu'il laissa gravée dans leur mémoire; c'est, avec la dernière marque de sa tendresse, l'abrégé de leurs devoirs. Tout retentissait de cris, tout fondait en larmes; le prince seul n'était pas ému, et le trouble n'arrivait pas dans l'asile où il s'était mis. O Dieu! vous étiez sa force, son inébranlable refuge, et, comme disait David[2], ce ferme rocher où s'appuyait sa constance! Puis-je taire durant ce temps ce qui se faisait à la cour et en la présence du roi? Lorsqu'il y fit lire la dernière lettre que lui écrivit ce grand homme, et qu'on y vit, dans les trois temps que marquait[3] le prince, ses services qu'il y passait si légèrement au commencement et à la fin de sa vie, et dans le milieu ses fautes dont il faisait une si sincère reconnaissance[4], il n'y eut cœur qui ne s'attendrit à l'entendre parler de lui-même avec tant de modestie : et cette lecture, suivie des larmes du roi, fit voir ce que les héros sentent les uns pour les

1. Ces mots indéterminés donnent plus de gravité à l'expression.

2. *Locutus est autem David Domino verba carminis hujus... Et ait : Dominus petra mea, et robur meum et salvator meus.* (*II Reg.*, XXII, 2, 3.)

3. *Marquer* : fréquent au XVII[e] siècle pour *désigner*, *indiquer*, *faire connaître*. « Viendra-t-il? — Oui, Monsieur, où vous lui *marquerez*. » Th. Corneille (dans Littré). « Toutes les entrées qui pouvaient *marquer* la dernière familiarité. » La Rochefoucauld, II, 455 (*Grands écrivains*). « J'avais oublié à vous *marquer* que.... » La Fontaine, IX, 256 (*ibid.*). « Je voulais lui en *marquer* mon inquiétude. » Sévigné (dans Littré). « Un mémoire... dans lequel je lui *marquais* que.... » Racine, VII, 154. Cf. p. 166, n. 8.

4. *Reconnaissance* était synonyme d'aveu, comme *reconnaître* l'est encore d'*avouer*. « En 1644 vous avez reconnu qu'elle (une certaine maxime) est détestable; et en 1646 vous avouez qu'elle est du P. Bauny; cette double *reconnaissance* me justifie assez. » Pascal, *Provinciales*, XV. « Nous ne contestons point l'honneur de sa vaillance, || Madame; et s'il en faut notre *reconnaissance*, || Nous avouerons tous deux qu'en ces combats derniers || L'un et l'autre, sans lui, nous étions prisonniers. » Corneille, *Don Sanche*, v. 242.

autres. Mais lorsqu'on vint à l'endroit du remercîment, où le prince marquait[1] qu'il mourait content, et trop heureux d'avoir encore assez de vie pour témoigner au roi sa reconnaissance, son dévouement, et, s'il l'osait dire, sa tendresse[2]; tout le monde rendit témoignage à la vé-

1. Cf. p. 166, n. 8, et p. 550, n. 5.

2. « La lettre qu'il a écrite au roi est la plus belle chose du monde, et le roi s'interrompit trois ou quatre fois par l'abondance de ses larmes; c'était un adieu et une assurance d'une parfaite fidélité, demandant un pardon noble des égarements passés, ayant été forcé par le malheur des temps; un remercîment du retour du prince de Conti, et beaucoup de bien de ce prince; ensuite une recommandation à sa famille d'être unie : il les embrassa tous, et les fit embrasser devant lui, et promettre de s'aimer comme frères; une récompense à tous ses gens, demandant pardon des mauvais exemples; et un christianisme partout et dans la réception des sacrements, qui donne une consolation et une admiration éternelle. » (Mme de Sévigné, 13 novembre 1686.)

Nous citerons en entier cette lettre, telle que le duc d'Aumale la donne dans son *Histoire des princes de Condé* :

« Sire, je supplie très humblement Votre Majesté de trouver bon que je lui écrive pour la dernière fois de ma vie; je suis dans un état où apparemment je ne serai pas longtemps sans aller rendre compte à Dieu de toutes mes actions; je souhaiterais de tout mon cœur que celles qui le regardent fussent aussi innocentes que celles qui regardent Votre Majesté. Je n'ai rien à me reprocher sur tout ce que j'ai fait. Quand j'ai commencé à paraître dans le monde, je n'ai rien épargné pour le service de Votre Majesté, et j'ai tâché de remplir tous les devoirs auxquels ma naissance et le zèle sincère que j'avais pour la gloire de Votre Majesté m'obligeaient; il est vrai que, dans le milieu de ma vie, j'ai eu une conduite que j'ai condamnée le premier, et que Votre Majesté a eu la bonté de me pardonner. J'ai ensuite tâché de réparer cette faute par un attachement inviolable à Votre Majesté, et mon déplaisir a toujours été de n'avoir pu faire d'assez grandes choses qui méritassent les bontés que vous avez eues pour moi; j'ai au moins cette satisfaction de n'avoir rien oublié de tout ce que j'avais de plus cher et de plus précieux pour marquer à Votre Majesté que j'avais pour elle et pour son État tous les sentiments que je devais avoir. Après toutes les bontés dont Votre Majesté m'a comblé, oserai-je encore lui demander une grâce, laquelle, dans l'état où je me vois réduit, me serait d'une consolation très sensible? C'est en faveur de M. le prince de Conti; il y a un an que je le conduis, et j'ai la satisfaction de l'avoir mis dans des sentiments tels que Votre Majesté peut les souhaiter. Ce prince a assurément du mérite, et si je ne lui avais point reconnu toute la soumission imaginable pour Votre Majesté, et une envie très sincère de n'avoir point d'autre règle de sa conduite que la volonté de Votre Majesté, je ne lui en parlerais pas et je ne la prierais pas, comme je fais très humblement, de vouloir bien lui rendre ce qu'il estime plus que toutes choses au monde, l'honneur de ses bonnes grâces. Il y a plus d'un an qu'il soupire et qu'il se regarde, en l'état où il est, comme s'il était en purgatoire; je

rité de ses sentiments; et ceux qui l'avaient ouï parler si souvent de ce grand roi dans ses entretiens familiers pouvaient assurer que jamais ils n'avaient rien entendu ni de plus respectueux et de plus tendre pour sa personne sacrée, ni de plus fort pour célébrer ses vertus royales, sa piété, son courage, son grand génie, principalement à la guerre, que ce qu'en disait ce grand prince avec aussi peu d'exagération que de flatterie. Pendant qu'on lui rendait ce beau témoignage, ce grand homme n'était plus. Tranquille entre les bras de son Dieu, où il s'était une fois[1] jeté[2], il attendait sa mi-

conjure Votre Majesté de l'en vouloir sortir, et de lui accorder un pardon général. Je me flatte peut-être un peu trop; mais que ne peut-on pas espérer du plus grand roi de la terre, de qui je meurs, comme j'ai vécu, très humble et très obéissant serviteur et sujet.

« Louis de Bourbon. »

Cette lettre était à peine terminée, quand le fils de Condé arriva, annonçant que la bonté de Louis XIV avait prévenu les désirs du prince. Condé mourant voulut témoigner au roi sa reconnaissance: il dicta, en post-scriptum, les quelques lignes qui suivent :

« Mon fils vient de m'apprendre, en arrivant, la grâce que Votre Majesté a eu la bonté de me faire en pardonnant à M. le prince de Conti. Je suis bien heureux qu'il me reste assez de vie pour en faire mes très humbles remerciments à Votre Majesté. Je meurs content, si elle veut bien me faire la justice de croire que personne n'a eu pour elle des sentiments si remplis de respect et de dévouement, et, si j'ose le dire, de tendresse.

« Louis de Bourbon. »

1. *Une fois.* Décidément, d'une façon définitive. « Et si le diadème *une fois* est à nous. » Corneille, *Nicomède*, I, 5. « Il faut bien *une fois* justifier sa haine. » Racine, *Andromaque*, v. 694. « Ces âmes nobles... que nuls besoins... ne peuvent séparer de ceux qu'ils se sont *une fois* choisis pour amis. » La Bruyère, I, 265 (*Grands écrivains*).

2. La conversion de Condé fut préparée sans doute par ses entretiens avec Malebranche et avec Bossuet. En même temps, il adoptait la philosophie de Descartes, « se rapprochant chaque jour du christianisme ». La mort de Mme de Longueville, sa sœur, et de la princesse Palatine, son intime amie, dans les sentiments que nous avons dits (cf. plus haut, p. 297), achevèrent la transformation par ce que Pascal appelle « les raisons du cœur ». Cependant « rien ne faisait pressentir », au commencement de 1685 encore, une conversion réelle et pratique; les pères jésuites « qui habitaient la maison, craignant de tout compromettre, n'osaient souffler mot », lorsqu'en avril 1685, le P. des Champs, ancien condisciple et toujours ami de Louis de Bourbon, reçut de lui un message pour se rendre à Chantilly. « Les deux amis d'enfance s'enfermèrent ensemble. Après cinq jours de cette claustration commune, Condé descendit à la chapelle, où, en présence de tous ses gens, il fit ses pâques. » (Duc d'Aumale, t. VII, p. 757.)

séricorde et implorait son secours, jusqu'à ce qu'il cessât enfin de respirer et de vivre. C'est ici qu'il faudrait laisser éclater ses justes douleurs[1] à la perte d'un si grand homme; mais, pour l'amour de la vérité, et à la honte de ceux qui la méconnaissent, écoutez encore ce beau témoignage qu'il lui rendit en mourant. Averti par son confesseur que si notre cœur n'était pas encore entièrement selon Dieu, il fallait, en s'adressant à Dieu même, obtenir qu'il nous fît un cœur comme il le voulait, et lui dire avec David ces tendres paroles : « O Dieu! créez en moi un cœur pur[2] »; à ces mots, le prince s'arrête comme occupé[3] de quelque grande pensée; puis, appelant le saint religieux qui lui avait inspiré ce beau sentiment : « Je n'ai jamais douté, dit-il, des mystères de la religion, quoi qu'on ait dit. » Chrétiens, vous l'en devez croire; et, dans l'état où il est, il ne doit plus rien au monde que la vérité. « Mais, poursuivit-il, j'en doute moins que jamais. Que ces vérités, continuait-il avec une douceur ravissante[4], se démêlent[5] et s'éclaircissent dans mon esprit! Oui, dit-il, nous verrons Dieu comme il est, face à face. » Il répétait en latin, avec un goût merveilleux, ces grands mots : *Sicuti est, facie ad faciem*[6]; et on ne se lassait point de le voir dans ce doux transport. Que se faisait-il dans cette âme? quelle nouvelle lumière lui apparaissait? quel soudain rayon perçait la nue, et faisait comme évanouir, en ce moment, avec toutes les ignorances des sens, les ténèbres mêmes, si je l'ose dire, et les saintes obscurités de la foi? Que devinrent alors ces beaux titres dont notre orgueil est flatté?

1. *Douleurs*. Cf. p. 343.
2. *Cor mundum crea in me, Deus.* (*Psalm.*, L, 12.)
3. *Occupé*. Cf. p. 108 et 185.
4. *Ravissante*. Cet adjectif verbal ne semble guère avoir été employé dans ce sens au XVIIe siècle. Cf. p. 346, n. 6.
5. Cf. p. 345, n. 5.
6. *Videmus nunc per speculum in ænigmate, tunc autem facie ad faciem.* (*I Corinth.*, XIII, 12.) — *Cum apparuerit, similes ei erimus, quoniam videbimus* eum sicuti est. (Joann., I, III, 2.)

Dans l'approche d'un si beau jour, et dès la première atteinte[1] d'une si vive lumière, combien promptement disparaissent tous les fantômes du monde! Que l'éclat de la plus belle victoire paraît sombre! qu'on en méprise la gloire, et qu'on veut de mal à ces faibles yeux qui s'y sont laissés éblouir!

Venez, peuples, venez maintenant; mais venez plutôt, princes et seigneurs; et vous qui jugez la terre, et vous qui ouvrez aux hommes les portes du ciel; et vous, plus que tous les autres, princes et princesses, nobles rejetons de tant de rois, lumières[2] de la France, mais aujourd'hui obscurcies et couvertes de votre douleur comme d'un nuage; venez voir le peu qui nous reste d'une si auguste naissance, de tant de grandeur, de tant de gloire. Jetez les yeux de toutes parts : voilà tout ce qu'a[3] pu faire la magnificence et la piété pour honorer un héros; des titres, des inscriptions, vaines marques de ce qui n'est plus[4]; des figures qui semblent

1. *Atteinte* signifiait impression, mais le plus souvent impression violente, coups, blessure profonde, au propre et au figuré : « Il (Richelieu) lui donna (à la monarchie d'Espagne) des *atteintes* qui l'ébranlèrent. » La Fontaine, VIII, 309 (*Grands écrivains*). « Tous les jours la douleur quelque *atteinte* lui donne. » Malherbe, I, 145 (*ibid.*). « Percé jusques au fond du cœur ‖ D'une *atteinte* imprévue aussi bien que mortelle. » Corneille, *Cid*, v. 292.

2. Pour *lumière* employé en parlant des personnes, cf. Régnier, *Satire* II : « Un chacun d'eux pense être une *lumière* en France. » Sévigné, IX, 528 : « Notre saint évêque (saint Augustin) est une des plus brillantes lumières de l'Église. » « Il (saint Paul) sera la *lumière* de tous les gentils. » Bossuet, Histoire *universelle*, II, 4. Cf. Or. fun. *d'Anne de Gonzague*, p. 330, n. 2.

3. Cf. p. 77, n. 2.

4. « Voici encore de la mort et de la tristesse, mon cher cousin. Mais le moyen de ne pas vous parler de la plus belle, de la plus magnifique et de la plus triomphante pompe funèbre qui ait jamais été faite depuis qu'il y a des mortels; c'est celle de feu Monsieur le Prince qu'on a faite aujourd'hui à Notre-Dame; tous les beaux esprits se sont épuisés à faire valoir tout ce qu'a fait ce grand prince, et tout ce qu'il a été. Ses pères sont représentés par des médailles jusqu'à saint Louis; toutes ses victoires par des *basses-tailles* (ou *bas-reliefs*), couvertes comme sous des tentes dont les coins sont ouverts, et portés par des squelettes dont les attitudes sont admirables. Le mausolée, jusque près de la voûte, est couvert d'un dais en manière de pavillon encore plus haut dont les quatre coins retombent en guise de tentes. Toute la place de

pleurer autour d'un tombeau, et des[1] fragiles images d'une douleur que le temps emporte avec tout le reste : des colonnes qui semblent vouloir porter jusqu'au ciel le magnifique témoignage de notre néant : et enfin rien ne manque dans tous ces honneurs, que celui à qui on les rend. Pleurez donc sur ces faibles restes de la vie humaine, pleurez sur cette triste immortalité que nous donnons aux héros. Mais approchez en particulier, ô vous qui courez avec tant d'ardeur dans la carrière de la gloire, âmes guerrières et intrépides. Quel autre fut plus digne de vous commander? mais dans quel autre avez-vous trouvé le commandement plus honnête[2]? Pleurez donc ce grand capitaine, et dites en gémissant : Voilà celui qui nous menait dans les hasards[3]; sous lui

chœur est ornée de ces basses-tailles, et de devises au-dessous, qui parlent de tous les temps de sa vie. Celui de sa liaison avec les Espagnols est exprimé par une nuit obscure, où trois mots latins disent : *Ce qui s'est fait loin du soleil doit être caché.* Tout est semé de fleurs de lis d'une couleur sombre, et au-dessous une petite lampe qui fait dix mille petites étoiles. Tout le monde a été voir cette pompeuse décoration. Elle coûte cent mille francs à Monsieur le Prince d'aujourd'hui ; mais cette dépense lui fait bien de l'honneur. » (Mme de Sévigné, 10 mars 1687.) Les inscriptions étaient du père Menetrier, qui avait un talent particulier pour ce genre de composition ; le texte de l'inscription citée par Mme de Sévigné est celui-ci : *Lateant, quæ sine sole.* Cf. la *Gazette de France* du 15 mars 1687.

1. *Des fragiles images.* Cf. Malherbe, I, 68 : « Ils n'ont jamais que *des* tièdes hivers. » Édit. de 1620. Mais dès l'édition de 1631 des œuvres de Malherbe on trouve la variante « *de* tièdes hivers ». Cet emploi de *des* devant un nom précédé d'un adjectif est en effet très rare au XVIIe siècle, et formellement condamné par les grammairiens. « Je doutais si j'en ferais une remarque, écrit Vaugelas en 1647, mon dessein n'étant que d'en faire sur les choses qui sont tous les jours en question et en dispute, même parmi les gens de la cour et nos meilleurs écrivains. Il ne me semblait pas que celle-ci dût être mise en ce rang, comme en effet il n'y a guère de personnes qui aient tant soit peu de soin d'apprendre à bien parler et à bien écrire, qui ne sachent ce que je vais remarquer. Au nominatif et à l'accusatif, *de* se met devant l'adjectif et *des* devant le substantif.... C'est une règle *essentielle* dans la langue. » *Remarques*, édit. Chassang, t. II, p. 6-7.

2. *Honnête.* Au sens si fréquent de ce mot au XVIIe siècle, aujourd'hui vieilli : « civil, courtois, poli ». *Dict. de l'Acad.*, 1694.

3. *Les hasards.* Les périls, et plus particulièrement les périls des combats. « Si l'espoir qu'aux bouches des hommes ‖ Nos beaux faits seront récités ‖ Est l'aiguillon par qui nous sommes ‖ Dans les ha-

se sont formés tant de renommés capitaines, que ses exemples ont élevés aux premiers honneurs de la guerre : son ombre eût pu encore gagner des batailles ; et voilà que dans son silence, son nom même nous anime, et il nous avertit que pour trouver à la mort quelque reste de nos travaux, et n'arriver pas sans ressource à notre éternelle demeure, avec le roi de la terre il faut encore servir le roi du ciel. Servez donc ce roi immortel et si plein de miséricorde, qui vous comptera un soupir et un verre d'eau[1] donné en son nom[2] plus que tous les autres ne feront jamais tout votre sang répandu ; et commencez à compter le temps de vos utiles services du jour que[3] vous vous serez donnés à un maître si bienfaisant. Et vous, ne viendrez-vous pas à ce triste monument, vous, dis-je, qu'il a bien voulu mettre au rang de ses amis ? Tous ensemble, en quelque degré de sa confiance qu'il vous ait reçus, environnez ce tombeau ; versez des larmes avec des prières ; et admirant dans un si grand prince une amitié si commode[4] et un commerce si doux, conservez le souvenir d'un héros dont la bonté avait égalé le courage. Ainsi puisse-t-il toujours vous être un cher entretien ; ainsi puissiez-vous profiter de ses vertus : et que sa mort, que vous déplorez, vous serve à la fois de consolation et d'exemple. Pour moi, s'il m'est permis après tous les autres de venir rendre les derniers devoirs à ce tombeau, ô prince, le digne sujet de nos louanges et de nos regrets, vous vivrez éternellement dans ma mémoire :

sards précipités. » Malherbe (dans Littré). « Ce sang... qu'au milieu des *hasards* n'osait verser la guerre. » Corneille, *Cid*, II, 9. « Qui, fidèle à ses rois, vieilli dans les *hasards*, ‖ Avait du grand Henri suivi les étendards. » Voltaire, *Henriade*, IX.

1. La Harpe (*Lycée*, l. II, sect. 3) s'excusait avec timidité de « savoir gré à l'auteur de ce contraste hasardeux et de cette citation vulgaire », mais « ennoblie par l'humanité ».

2. *Et quicumque potum dederit uni ex minimis istis calicem aquæ frigidæ tantum in nomine discipuli, amen dico vobis, non perdet mercedem suam.* (Matth., X, 42.)

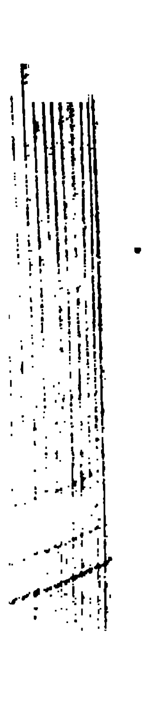
3. Cf. p. 481, n. 2.

4. Commode. Cf. p. 455, n. 1.

votre image y sera tracée, non point avec cette audace qui promettait la victoire: non, je ne veux rien voir en vous de ce que la mort y[1] efface. Vous aurez dans cette image des traits immortels : je vous y verrai tel que vous étiez à ce dernier jour sous la main de Dieu, lorsque sa gloire sembla commencer à vous apparaître. C'est là que je vous verrai plus triomphant qu'à Fribourg et à Rocroi; et ravi d'un si beau triomphe, je dirai en action de grâces ces belles paroles du bien-aimé disciple : ***Et hæc est victoria quæ vincit mundum, fides nostra***[2] : « La véritable victoire, celle qui met sous nos pieds le monde entier, c'est notre foi. » Jouissez, prince, de cette victoire; jouissez-en éternellement par l'immortelle vertu[3] de ce sacrifice. Agréez ces derniers efforts d'une voix qui vous fut connue. Vous mettrez fin à tous ces discours. Au lieu de déplorer la mort des autres, grand prince, dorénavant je veux apprendre de vous à rendre la mienne sainte; heureux si, averti par ces cheveux blancs du compte que je dois rendre de mon administration, je réserve au troupeau que je dois nourrir de la parole de vie les restes d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint[4].

1. Cf. p. 167.
2. *Joann.*, *Ep. I*, v, 4.
3. *Vertu.* Cf. p. 120, n. 2.
4. On trouvera dans le *Génie du christianisme* (l. III, ch. IV) un éloge pompeux, mais grandiose et ému de cette oraison funèbre dont tout l'ensemble, et surtout la péroraison, est assurément une œuvre d'art achevée. — Les contemporains n'en furent pas également enthousiastes. Si Mme de Sévigné jugea que tout y était *de main de maître* (25 avril 1687), voici l'appréciation d'une autre femme d'esprit, Mme de Coligny, écrivant à Bussy, 14 mai 1687. « Vous avez lu l'Oraison funèbre de Monsieur le Prince faite par M. de Meaux. Je crois qu'il a bien retouché au parallèle en la faisant imprimer. Cette pièce nous paraît inégale ; il y a de beaux endroits, de fort médiocres et de fort languissants, souvent de mauvaises épithètes et de méchantes expressions. » — On voit que le « parallèle » entre Turenne et Condé était la grande cause de ces mécontentements.

FIN.



INDEX GRAMMATICAL

Les chiffres imprimés en caractères gras renvoient aux pages où se trouvent les notes les plus importantes.



INDEX GRAMMATICAL

Les chiffres imprimés en caractères gras renvoient aux pages où se trouvent les notes les plus importantes.

A

J

L

M

Q

R

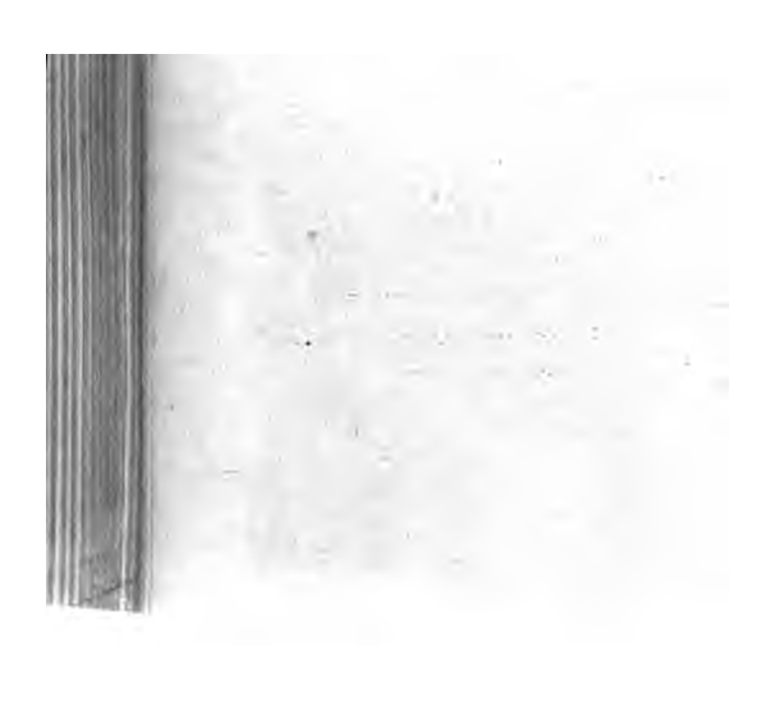
S

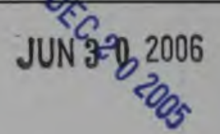
T

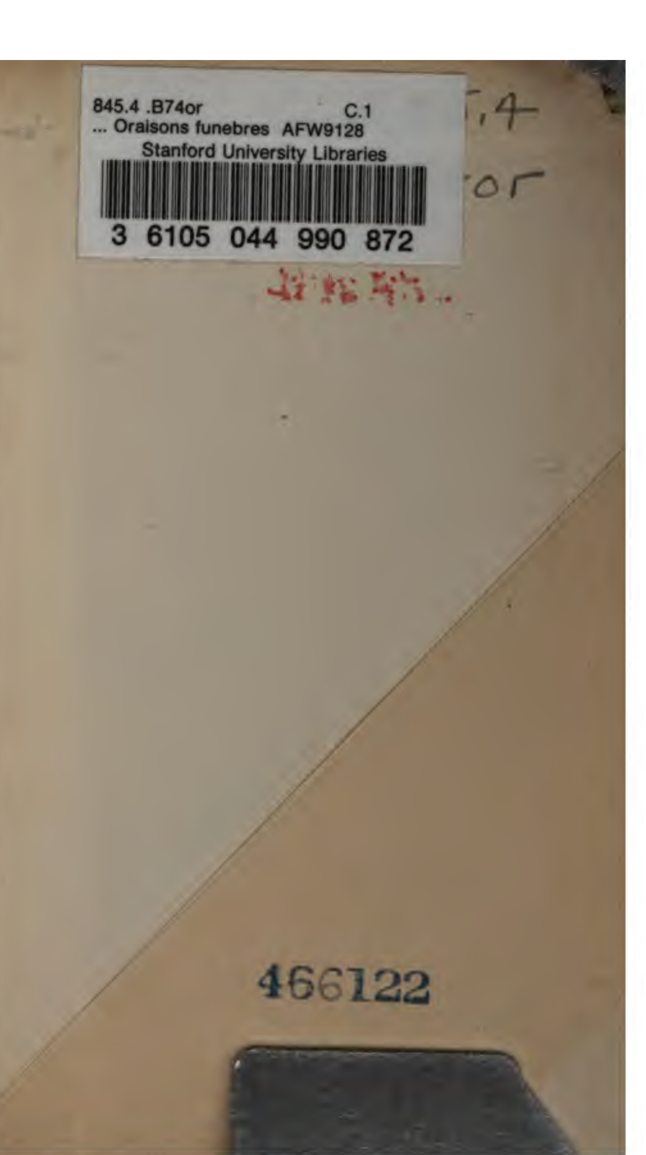
TABLE DES MATIÈRES

---

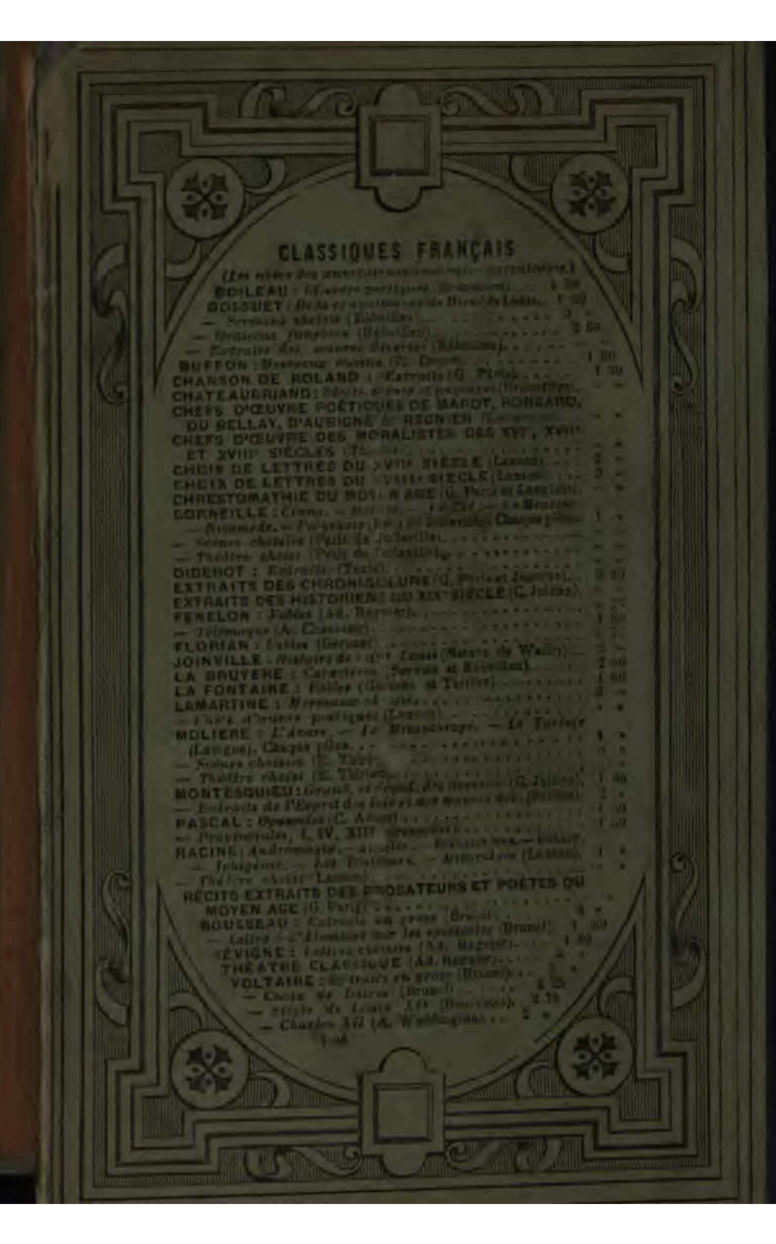
27 038. — PARIS, IMPRIMERIE LAHURE
9, rue de Fleurus, 9




DEC 20 2005
JUN 30 2006



845.4 .B74or C.1
... Oraisons funebres AFW9128
Stanford University Libraries
3 6105 044 990 872
466122


CLASSIQUES FRANÇAIS
BOSSUET
BUFFON
CHANSON DE ROLAND
CHATEAUBRIAND
CHEFS D'ŒUVRE POÉTIQUES DE MAROT, RONSARD, DU BELLAY, D'AUBIGNÉ
CHEFS D'ŒUVRE DES MORALISTES
ET XVIII[e] SIÈCLES
CHOIX DE LETTRES DU
CHRESTOMATHIE DU
CORNEILLE
DIDEROT
EXTRAITS DES CHRONIQUEURS
EXTRAITS DES HISTORIENS
FENELON
FLORIAN
JOINVILLE
LA BRUYERE
LA FONTAINE
LAMARTINE
MOLIERE
MONTESQUIEU
PASCAL
RACINE
RÉCITS EXTRAITS DES PROSATEURS ET POÈTES DU MOYEN AGE
ROUSSEAU
SÉVIGNÉ
THÉATRE CLASSIQUE
VOLTAIRE